L'É

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME HUITIÈME.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

BESANÇON,	chez	TURBERGUE, libraire. CORNU, libraire.
LYON,	—	PERISSE frères, imprimeurs-libraires. GIRARD et JOSSERAND, libraires. COUVAT, libraire.
METZ,	—	PALLEZ et ROUSSEAU, imprimeurs-libraires.
ANGERS,	—	LAINÉ frères, imprimeurs-libraires. E. BARASSÉ, imprimeur-libraire.
VANNES,	—	LAFOLYE, libraire.
NANCY,	—	THOMAS, libraire.
NANTES,	—	MAZEAU frères, libraires.
TOULOUSE,	—	CLUZON, libraire.
MONTPELLIER	—	F. SÉGUIN, libraire. MALAVIALLE, libraire.

— CORBEIL, imprimerie de CRÉTÉ. —

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,
ETC., ETC.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.

Le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique.

S. ÉPIPHANE, l. I, c. 5, CONTRE LES HÉRÉSIES.

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

Où est Pierre, là est l'Église.

S. AMBR. *In psalm.* 40, n. 30.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.

TOME HUITIÈME.

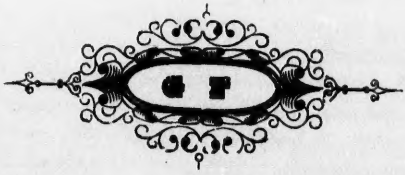

PARIS

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Rue Cassette, 4.

1850

22
BX 945
RG
1850
v. 8
38382

L'ÉG

LIV

DE

L'Église
contre l
— Le

Rome païe
Rome chréti
Autant les su
successeurs d
Les peuples l
offrir à l'Égli
Une intrigu
révolte le gén
se soutenir, a
rés en Afriqu
ir, à sa prièr
mais il fut ba
secours consid
lement d'Asp
mais ils furent
ne put empêch
itants avaient
restait plus à l
Pour perdr
éral romain

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

DE L'AN 430 A L'AN 433 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Église catholique maintient sa doctrine de l'incarnation contre l'hérésie grecque de Nestorius. — Concile d'Éphèse. — Le pape Célestin. — Autorité du Siége apostolique.

Rome païenne s'en va de plus en plus avec son empire de l'homme; Rome chrétienne s'élève de plus en plus avec son empire de Dieu. Autant les successeurs de César et d'Auguste dégénèrent, autant les successeurs du pêcheur Pierre grandissent en vigueur et en autorité. Les peuples barbares se succèdent pour renverser l'empire et pour offrir à l'Église des peuples nouveaux.

Une intrigue odieuse du général romain Aëtius avait poussé à la révolte le général romain Boniface, son protecteur. Boniface, pour se soutenir, avait ouvert l'Afrique aux Vandales. Les Vandales, entrés en Afrique l'an 428, à la prière de Boniface, refusèrent d'en sortir, à sa prière, en 430. Il voulut les y contraindre par les armes; mais il fut battu et assiégé dans Hippone. Ayant reçu, l'an 431, un secours considérable de troupes de Constantinople, sous le commandement d'Aspar, les deux généraux livrèrent bataille à Genséric; mais ils furent entièrement défaits. Aspar se rembarqua, et Boniface ne put empêcher le vainqueur de retourner à Hippone, que ses habitants avaient abandonné. Les Vandales y mirent le feu, et il ne restait plus à l'empire que Cirthe ou Constantine et Carthage.

Pour perdre Boniface, Aëtius s'était ligué avec Félix, autre général romain et consul en 428. Deux ans plus tard, le soupçonnant

de vouloir le perdre à son tour, Aëtius le fit massacrer, ainsi que sa femme, par les troupes de Ravenne. Dans l'intervalle, il battait les Barbares dans les Gaules, sur le Rhin et dans la Germanie. Boniface étant revenu de l'Afrique, l'impératrice Placidie, pour contrebalancer l'ambition impérieuse d'Aëtius, le combla de faveurs et le nomma généralissime des armées de l'empire. Aëtius n'eut pas plus tôt appris cette nouvelle dans les Gaules, qu'il revint en Italie avec ses troupes. Boniface, à la tête de celles qui se trouvaient dans Ravenne, marcha contre lui. Il y eut un combat : Aëtius fut vaincu, mais après avoir blessé Boniface, qui en mourut au bout de trois mois. Placidie, inconsolable de la perte de ce grand capitaine fit passer tous ses titres et toutes ses charges sur la tête du comte Sébastien, son gendre. C'était un homme également habile pour le conseil et pour l'exécution. Aëtius s'était réfugié chez le roi des Huns, dont un neveu se nommait Attila, et il en revint bientôt à la tête d'une armée de ces Barbares. Placidie ne vit rien de mieux que de traiter avec Aëtius, de lui rendre toutes ses dignités, en y ajoutant celle de patrice, et de sacrifier Sébastien [1].

Trigétius, successeur de Boniface en Afrique, fit en 435 un traité de paix avec le roi des Vandales. Genséric en profita pour établir l'arianisme et ruiner la religion catholique dans les terres de son obéissance. Il persécuta plusieurs évêques, en particulier saint Possidius, l'ami et le biographe de saint Augustin. Il leur ôta les églises et les chassa même des villes parce qu'ils résistaient à ses menaces avec une constance invincible. Il voulut aussi pervertir quatre Espagnols qui étaient en grand honneur auprès de lui et que leur capacité et leur fidélité lui avaient rendus fort chers. Il leur ordonna d'embrasser l'arianisme. Comme ils s'y refusèrent, il les proscrivit, les exila, et enfin les fit mourir de diverses manières.

Du reste, sa cruauté naturelle ou sa cruelle politique ne lui faisait pas plus épargner ses proches que les catholiques. Il avait succédé dans la royauté à son frère Gondéric, qui laissait une veuve et des enfants. Quand il se vit maître de la Mauritanie, il noya la veuve de son frère dans la rivière de Cirthe, et égorgea ses neveux.

Genséric, voyant les Romains occupés ailleurs, surprit Carthage au milieu de la paix, le 19 octobre 439. En y entrant, il arrêta par des ordres sévères l'avidité des soldats ; il défendit le massacre et le pillage; mais c'était pour se réserver à lui-même toutes les richesses des habitants. Il leur ordonna par un édit de lui apporter tout ce qu'ils avaient d'or, d'argent, de pierreries, de meubles précieux, et

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 31.

les força par les tourments à déclarer tous leurs trésors. Il conserva les maisons des particuliers; mais il détruisit les édifices publics, principalement les églises. Il en laissa cependant subsister quelques-unes après les avoir pillées ; il en abandonna une partie aux ariens et changea les autres en casernes.

La ruine de Carthage retentit par toute la terre. Elle avait un sénat célèbre. De tant de personnes illustres, les unes furent réduites en servitude ; les autres, dépouillées de toute leur fortune, se virent d'abord reléguées dans des déserts, ensuite bannies de l'Afrique et contraintes de traverser les mers. La plupart portèrent en Italie le spectacle de leur infortune. On fit embarquer, dans des vaisseaux brisés et prêts à faire naufrage, l'évêque de Carthage, *Quod-vult-Deus*, avec un grand nombre d'ecclésiastiques, et on les fit sortir du port sans vivres et même sans habits. La Providence les sauva contre toute espérance ; ils abordèrent heureusement à Naples. Le culte catholique fut proscrit : celui des ariens fut seul permis dans tous les États de Genséric. Les Vandales eurent ordre de chasser du pays ou de retenir en esclavage tous les évêques catholiques et toutes les personnes distinguées par leur naissance ou par leurs titres. Plusieurs de ces exilés étant venus un jour trouver Genséric pendant qu'il se promenait au bord de la mer suivant sa coutume, se jetèrent à ses pieds, le suppliant de souffrir qu'après avoir perdu tous leurs biens, ils pussent demeurer dans le pays sous la domination des Vandales, pour essuyer les larmes de leurs compatriotes. Mais Genséric, lançant sur eux des regards menaçants : J'ai résolu, leur répondit-il, d'exterminer votre nation, et vous êtes assez hardis pour me faire une pareille demande ! Il allait aussitôt les faire jeter dans la mer, si ses officiers ne l'en eussent détourné à force de prières.

Le comte Sébastien, après diverses aventures, s'était enfin réfugié en Afrique. Genséric ne pouvait se passer de ses conseils, et toutefois il le craignait : en sorte que, voulant le faire mourir, il en cherchait un prétexte dans la religion. Il lui dit donc un jour, en présence de ses évêques et de ses courtisans : Je sais que vous avez juré de vous attacher fidèlement à moi, et vos travaux font voir la sincérité de votre serment ; mais afin que notre amitié soit perpétuelle, je veux que vous embrassiez ma religion. Sébastien demanda que l'on apportât un pain blanc ; puis, le prenant entre ses mains, il dit : Pour rendre ce pain digne de la table du roi, on a premièrement séparé le son de la farine, ensuite la pâte a passé par l'eau et par le feu. Ainsi, dans l'Église catholique, j'ai passé par la meule et par le crible, j'ai été arrosé de l'eau du baptême, et perfectionné par le feu du Saint-Esprit. Qu'on rompe ce pain, qu'on le trempe dans l'eau,

qu'on le repétrisse et qu'on le remette au four ; s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulez. Il voulait par cette parabole montrer l'inutilité d'un second baptême. Genséric l'entendit bien et ne sut qu'y répondre. Il le fit mourir en 449, sous un autre prétexte[1].

En Espagne, les Suèves s'emparaient des pays que les Vandales avaient abandonnés, et battaient les troupes romaines qu'on envoyait contre eux, en attendant que les Visigoths de la Gaule méridionale vinssent les battre eux-mêmes, et former avec eux la nation espagnole.

Les Gaules étaient partagées entre les Romains, les Goths, les Bourguignons et les Alains. Les Goths occupaient l'Aquitaine ; les Bourguignons ou Burgondes, entrés par l'Helvétie, avaient fondé un royaume dans le pays nommé d'eux Bourgogne ; les Alains n'ayant pu être chassés, Aëtius leur abandonna le pays de Valence, sur le Rhône. Dans les contrées qui appartenaient aux Romains, l'avarice des magistrats était telle, que les habitants les plus distingués se réfugiaient chez les Barbares, et que les paysans se soulevèrent plusieurs fois, sous le nom de Bagaudes, notamment dans l'Armorique.

Mais depuis plusieurs années s'avançait des bords du Rhin le peuple qui devait un jour donner son nom à la Gaule tout entière. C'étaient les Francs. Déjà depuis plus d'un siècle, ils avaient donné leur nom au pays qu'ils habitaient au delà du Rhin. Et aujourd'hui encore, ce pays s'appelle, dans leur ancienne langue, qui est restée la sienne, Frankenland ou le pays des Francs : c'est ce que nous appelons Franconie. L'orateur Eumène, dans son panégyrique de l'empereur Constantin, donne plus d'une fois le nom de France, *Francia*, à cette patrie originelle des Français. Et saint Jérôme observe qu'un garde du corps de l'empereur Constance, qui vint trouver saint Hilarion afin d'être guéri par ses prières, faisait assez connaître par la blancheur de son teint et ses chevaux blonds, qu'il était de la nation des Francs : « Car, dit-il, entre les Saxons et les Allemands, il existe une nation moins étendue que forte, que les historiens nomment Germanie, mais que maintenant on appelle France[2]. » Le nom de Francs, inconnu à Tacite, était commun, deux siècles plus tard, à plusieurs peuples que le même Tacite appelle Bructères, Chamaves, Chérusques, Hattes, Sugambres ou Sicambres, et d'autres noms[3].

[1] Victor, Vit. *De persec. Vand.*, l. 1, c. 6. — [2] S. Hier. *in Vitâ S. Hilarion*, c. 17. — [3] Tacit., *Annal.*, l. 2, c. 26. *Germ. passim. Sulp. Alex.*, l. 4, *apud Greg. Turon*, l. 2, c. 8.

La manière la plus naturelle d'expliquer ce fait, c'est que, dans l'intervalle, ces divers peuples, sous le nom commun de Francs, qui veut dire hommes libres, formèrent une confédération pour défendre leur liberté et leur indépendance. Les Francs étaient, par-dessus toutes les nations germaniques, d'une valeur indomptable. Leur fusion avec les Gaulois ou les Celtes, dont la bravoure allait jusqu'à la témérité dès le temps d'Aristote, explique le naturel belliqueux des Francs modernes ou des Français.

Depuis le milieu du troisième siècle, les Francs ne cessèrent de faire effort pour passer le Rhin et s'établir dans les Gaules. Une des grandes affaires des légions romaines était de repousser leurs invasions sans cesse renaissantes. Il y avait des Francs au service de l'empire et jusqu'à la cour des empereurs. L'empereur Magnence était Franc de nation. Le Franc Méraubaude fut consul en 378 avec l'empereur Gratien; le Franc Bauton, en 385, avec l'empereur Arcade, qui épousa sa fille en 395. Ce fut de l'an 430 à 438, que le corps de la nation franque, sous la conduite de Clodion, fils de Pharamond, s'établit dans les Gaules d'une manière permanente. Clodion faisait d'abord sa résidence dons le pays de Tongres. S'avançant de là, il se rendit maître des villes de Cambrai, de Tournai et d'Amiens. Aëtius non-seulement lui offrit la paix, mais contracta avec lui une étroite amitié : il adopta le plus jeune de ses fils, et l'envoya à Ravenne pour obtenir de l'empereur la ratification du traité, et pour lui offrir les services de la nation franque[1].

Mais les Vandales, les Suèves, les Goths, les Alains, les Francs étaient poussés en avant par un autre peuple, dont le nom et les guerres se sont retrouvés jusque dans les annales de la Chine et de l'Arménie : c'étaient les Huns. Venus du fond de la Tartarie, ils campaient dans la Hongrie actuelle, qui paraît avoir pris d'eux son nom. Depuis quelque temps, les Huns s'étaient fait connaître à l'empire de Constantinople et à celui de Ravenne. Aëtius, qui avait été en ôtage chez eux, en ramena, l'an 424, un corps de troupes pour soutenir l'usurpateur Jean. Ces Huns, n'ayant rien trouvé à faire, se jetèrent dans la Thrace en 426, et, ravageant tout le pays, marchèrent vers Constantinople, menaçant de la ruiner de fond en comble. Théodose, n'ayant alors point de troupes à leur opposer, eut recours aux prières, et le ciel prit sa défense. Plusieurs de ces Barbares furent tués de la foudre avec Rougas, leur chef; la peste désola le reste de leur armée, et ils furent contraints de regagner le Danube[2]. En 432, Aëtius, disgracié par l'impératrice Placidie, alla de nouveau chez les

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 22. — [2] Soc., l. 7, c. 43. Theod., l. 5, c. 37.

Huns, chercher un corps de troupes pour se faire rétablir. Il s'en servit après, ainsi que d'un corps d'Hérules, de Francs et de Sarmates, pour faire la guerre dans les Gaules. La paix s'étant conclue, les Huns congédiés se jetèrent sur le royaume des Bourguignons, et faillirent l'anéantir dans une première bataille ; mais ils furent eux-mêmes défaits dans une seconde. Pour éviter la guerre, l'empereur de Constantinople payait une grosse pension au roi des Huns. Ce roi étant mort en 433, il eut pour successeurs les deux fils de Moundzouc, son frère. Ceux-ci se nommaient Bléda et Attila. Ils régnèrent ensemble jusque vers l'an 444, qu'Attila fit assassiner son frère pour régner seul[1].

Aëtius avait montré aux Huns la route de l'Italie et des Gaules. On vit quelque chose de plus étrange. Non-seulement l'empereur Valentinien III, pour adoucir Attila, lui conféra le titre de général romain; mais sa sœur Honoria, fille, sœur, nièce et cousine germaine d'empereurs, n'ayant que seize ans, dépêcha secrètement au roi des Huns un eunuque affidé, pour lui déclarer qu'elle voulait être sa femme, et qu'elle lui transmettait tous les droits que sa naissance lui donnait sur la succession du grand Théodose. En conséquence, elle l'invitait à venir au plus tôt en Italie, et elle lui envoyait un anneau pour gage de la foi conjugale. Comme il tardait à venir, elle s'abandonna à un de ses intendants, et fut chassée du palais. Ce qui la portait à ces extravagances, c'est qu'elle voulait être mariée, et que sa mère, Placidie, croyait politique qu'elle ne le fût pas[2].

Valentinien n'était pas plus retenu que sa sœur, quoique son épouse, l'impératrice Eudoxie, ne laissât rien à désirer. Nous le verrons assassiné par un sénateur dont il avait déshonoré la femme. Nous verrons ce sénateur, devenu empereur, contraindre l'impératrice Eudoxie, la veuve de Valentinien, à l'épouser. Nous verrons Eudoxie, pour se venger de cet affront, appeler en Italie et à Rome le roi des Vandales, le cruel Genséric. Tel était l'empire romain en Occident.

L'Église y présentait comme un autre monde, tant son esprit, son gouvernement, ses principaux pasteurs étaient autres. Elle vit plus d'une fois de merveilleux changements.

Germain était duc d'Auxerre, c'est-à-dire général des troupes de la province. Né dans la ville même, d'une illustre famille, il avait étudié les lettres, principalement la jurisprudence, et dans les Gaules et à Rome. Il avait épousé une femme également distinguée par sa naissance et par sa vertu. Son grand divertissement était la chasse :

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 31 et 32, notes. — [2] *Ibid.*, n. 52. Jornand, *De regn. succ.* apud Muratori.

il se plaisait à pendre les têtes des animaux qu'il avait tués à un poirier qui était au milieu de la ville. L'évêque d'Auxerre, Amateur était son nom, l'en reprit souvent, comme d'un reste de superstition païenne. Germain n'y voulut point entendre. Un jour, en son absence, le saint évêque fit couper l'arbre et jeter les dépouilles des bêtes fauves. Le général en fut tellement irrité, qu'il menaça l'évêque de mort, et, pour exécuter sa menace, revint subitement à la ville, avec une troupe de soldats. Amateur, vulgairement Amâtre, répondit à ceux qui l'avertissaient du péril : Je ne suis pas digne de verser mon sang comme les martyrs. Bientôt il connut par révélation que sa fin était proche, et qu'il aurait pour successeur ce même Germain qui menaçait de le faire mourir. Il partit aussitôt pour Autun, où résidait Jules, préfet des Gaules.

Le saint évêque d'Autun, qui se nommait Simplice, ayant su que l'évêque d'Auxerre arrivait, alla au-devant de lui avec son clergé : le préfet Jules fit la même chose avec ses officiers. Le lendemain, saint Amateur ayant demandé une audience, le préfet s'avança pour le recevoir, et commença par lui demander sa bénédiction. Le pontife la lui ayant donnée, lui parla en ces termes : Le Seigneur m'a fait connaître que ma fin n'est pas loin, et que nul ne prendra le gouvernement de la sainte Église que l'illustrissime Germain : je demande donc à votre altesse la permission de le tonsurer. C'est ainsi que le rapporte le prêtre Constance, qui écrivit la vie de Germain quarante ans après sa mort : ce qui montre que dès lors les clercs étaient distingués par la coupe des cheveux, et même par un vêtement particulier, comme il se verra plus bas. Le préfet répondit : Quoique Germain soit très-utile, et même nécessaire à notre république, cependant, puisque Dieu l'a choisi, comme votre béatitude l'atteste, je ne puis point aller contre l'ordre de Dieu.

Amateur, de retour à Auxerre, assembla tout le peuple dans le parvis de sa maison, leur déclara qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre, et les pria de lui choisir un successeur. Comme il vit tout le monde garder le silence, il sortit pour se rendre à l'église. Tout le peuple l'y suivit. Germain et plusieurs autres étaient armés, et se disposaient à entrer ainsi dans l'église, selon la coutume des Gaulois, qui portaient partout leurs armes. Mais saint Amateur, les arrêtant à la porte, leur dit : Mes chers enfants, quittez ces javelots et ces boucliers ; car c'est ici une maison de prières, et non un champ de Mars. Ils obéirent. Alors l'évêque voyant Germain sans armes, fit fermer les portes, et, entouré d'un cortége de clercs et de nobles, mit sur lui la main, lui coupa les cheveux, lui ôta les ornements du siècle, le revêtit de l'habit de religion, l'avertissant de se rendre digne du sacré

ministère, parce que Dieu l'avait choisi pour son successeur. Ensuite, adressant la parole à son peuple : Mes bien-aimés enfants, leur dit-il, le Seigneur recevra bientôt mon âme ; je vous conjure de vous accorder à élire notre frère Germain. Toute la multitude répondit : Amen ! non sans verser bien des larmes ; car tout le monde était affligé de perdre un tel pasteur. Ce qui les consolait en partie, c'était la pensée que son successeur ne serait pas différent.

Le premier jour de mai de la même année 418, saint Amateur, se trouvant plus mal, recueillit ses forces et fit un discours où il tâcha de consoler les assistants de sa mort. En même temps, pour rendre son esprit à Dieu là même où il avait coutume de le bénir nuit et jour, il se fit porter à l'église. Le clergé marchait devant, la foule du peuple à droite et à gauche, les femmes suivaient. A peine l'eut-on placé sur le trône épiscopal qu'il rendit l'esprit. A ses funérailles, un paralytique fut guéri par l'eau dont on avait lavé son corps avant de l'ensevelir.

Aussitôt tout le clergé, toute la noblesse, le peuple de la ville et de la campagne, d'une voix unanime, demandent Germain pour évêque. Il fallut lui faire une espèce de guerre civile. Il s'était concerté avec quelques personnes de confiance pour résister aux vœux de tout le monde. Mais ces personnes s'étant réunies aux autres, il fut obligé d'accepter l'épiscopat malgré lui, un mois après la mort de son prédécesseur. Son ordination eut lieu le sept de juillet, qui cette année était un dimanche.

Jamais on ne vit de changement plus prompt et plus entier que dans Germain, de général devenu prêtre et évêque. Il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur, et ses biens que comme ceux des pauvres. Depuis le jour qu'il fut ordonné jusqu'à sa mort, il n'usa plus de pain de froment, de chair, de vin, de vinaigre, d'huile, de sel, ni de légumes. Il commençait ses repas par prendre un peu de cendres ; puis il mangeait du pain fait avec de l'orge qu'il avait lui-même battue et moulue. Et cette nourriture, pire que le jeûne, il ne la prenait que le soir, quelquefois au milieu de la semaine ; le plus souvent il ne la prenait que le septième jour. Ses habits consistaient en un cilice qu'il portait toujours, en une cuculle, et une tunique d'une étoffe simple et grossière, sans que la rigueur de l'hiver lui fît rien ajouter, ni la chaleur de l'été rien ôter. Un carré en planches, rempli de cendres jusqu'au bord, sur lesquelles il étendait un cilice et un sac, était son lit. Il s'y couchait tout habillé et sans chevet, le plus souvent sans ôter ses souliers ni sa ceinture ; car il portait toujours une ceinture de cuir, à laquelle était attaché un reliquaire. Il exerçait l'hospitalité envers toutes sortes de per-

onnes, lavait lui-même les pieds à ses hôtes, et leur donnait à manger sans rompre son jeûne. Pour se faire une solitude au milieu du monde même, et attirer les peuples tout ensemble à la foi catholique et à la vie religieuse, il bâtit un monastère vis-à-vis d'Auxerre, de l'autre côté de la rivière d'Yonne, en l'honneur des saints Cosme et Damien. Il s'y retirait souvent, et y établit pour premier abbé saint Allode, à qui succéda saint Mamertin [1].

Étant encore duc d'Auxerre, Germain voyait à sa cour un jeune homme distingué. Loup était son nom. Issu d'une très-noble famille de Toul, il avait étudié dans les écoles des rhéteurs, et acquis une grande réputation d'éloquence. Il épousa Péméniole, sœur de saint Hilaire, évêque d'Arles. La septième année de leur mariage, ils se séparèrent d'un commun consentement, pour mener une vie plus parfaite. Loup quitta sa maison paternelle, et se retira au monastère de Lérins sous la conduite de saint Honorat, qui en était alors abbé. Après s'y être exercé quelques années dans les jeûnes et les veilles, il fit en 426 un voyage à Mâcon, pour y distribuer aux pauvres ce qui lui restait de bien. Mais, comme il y pensait le moins, on l'enleva pour être évêque de Troyes, et il gouverna cette église cinquante-trois ans [2].

Le monastère de Lérins avait été fondé vers l'an 410 par saint Honorat, dont cette île porte aujourd'hui le nom. Il était d'une famille noble, et qui avait même eu l'honneur du consulat. Il se convertit et reçut le baptême étant à la fleur de son âge, malgré l'opposition de son père et de toute sa famille. Dès lors il commença une vie sévère et mortifiée; il se coupa les cheveux, porta des habits grossiers, abattit son visage par le jeûne. Un de ses frères, nommé Vénantius, embrassa le même genre de vie. Ayant distribué leurs biens aux pauvres, ils se mirent sous la direction d'un saint ermite nommé Capraise, qui demeurait dans les îles de Marseille. Ils entreprirent avec lui un voyage et demeurèrent quelque temps en Achaïe. Vénantius mourut à Méthone, et Honorat revint en Provence. La vénération qu'il avait pour Léonce de Fréjus le porta à s'établir dans son diocèse; il choisit la petite île de Lérins, alors déserte et infectée de serpents, et y bâtit un monastère qui fut bientôt habité d'un grand nombre de moines de toutes nations. Quoiqu'il évitât depuis longtemps la cléricature, il fut ordonné prêtre : il avait un talent particulier pour la conduite des âmes. L'église d'Arles l'ayant demandé pour pasteur, il y fut consacré évêque après Patrocle; mais il ne la gouverna que deux ans. Il réunit les esprits divisés, et se rendit principalement re-

[1] *Acta SS.*, 31 *julii*. — [2] *Ibid.*, 29 *julii*.

commandable par sa charité, qui lui fit distribuer en peu de temps les trésors que ses prédécesseurs avaient amassés. Il instruisit même dans son lit pendant sa dernière maladie, et avait prêché son peuple le jour de l'Épiphanie, environ huit jours avant sa mort, qui arriva l'an 429 [1].

Il eut pour successeur saint Hilaire, son parent. Ils étaient nés l'un et l'autre sur les confins de la Lorraine et de la Bourgogne. Ils étaient peut-être compatriotes de saint Loup, qui avait épousé la sœur d'Hilaire. Celui-ci avait également reçu une éducation conforme à sa naissance; mais il aima d'abord le monde, jusqu'à se mettre en danger d'y périr. Son ami Honorat quitta pour un temps l'île de Lérins, afin de le gagner à Dieu. Il lui représenta, d'un côté, la bassesse et l'instabilité des choses humaines; de l'autre, la certitude et la grandeur des biens à venir. Hilaire en fut convaincu. Mais plus flatté des biens dont il jouissait que de ceux qu'on lui faisait espérer, il continua à jouir des premiers. Saint Honorat eut recours à la prière; il y joignit ses larmes et ses caresses. Mais rien ne put amollir le cœur d'Hilaire. Il le quitta donc, sans toutefois l'abandonner; car, trois jours après, dit Hilaire lui-même, la miséricorde de Dieu, sollicitée par ses prières, subjugua mon âme rebelle. Le trouble de mes pensées avait banni le sommeil de mes yeux. Je voyais d'un côté le Seigneur qui m'appelait à lui avec bonté; d'un autre, le monde qui me présentait de loin tous ses plaisirs et tous ses charmes. Mon esprit comparait l'un et l'autre parti, et flottait sur le choix de celui qu'il devait suivre. Mais, grâce à votre miséricorde, ô divin Jésus! fléchi par les ferventes prières de votre serviteur Honorat, vous avez rompu mes liens pour m'attacher à vous par les liens de votre amour. Assujetti à cette heureuse captivité, je ne tomberai plus sous la servitude du péché. Je reviens, humilié et soumis, à vous, de qui je m'étais éloigné par mon orgueil. Dès ce moment, Hilaire se défit de tous ses biens, les vendit à son frère, en distribua le prix aux pauvres, quitta son pays et alla s'enfermer dans le désert de Lérins, pour y vivre sous la conduite de saint Honorat. Quand ce dernier mourut évêque d'Arles, Hilaire n'avait que vingt-neuf ans. Mais son mérite surpassait son âge. Il s'était sauvé à la nouvelle qu'on pensait à lui pour l'épiscopat. Mais Cassius, commandant des troupes romaines, ayant envoyé des soldats, ils l'atteignirent à quelques lieues d'Arles et l'y ramenèrent.

Devenu évêque, il continua de pratiquer la pauvreté et la mortification, comme il avait fait étant moine; ne portant qu'une tunique été et hiver, encore était-ce un cilice; marchant toujours nu-pieds et

[1] *Acta SS.*, 16 *jan.*

availlant de ses mains. On mettait devant lui une table avec un livre des filets : un écrivain en notes, prêt à écrire, était près de lui. Il ait et dictait de temps en temps, occupant ses mains à nouer ses rdes et à faire ses filets. Il travaillait aussi à la terre au delà de ses rces, ayant été élevé suivant la noblesse de sa race. On lisait tou-urs pendant son repas, et il en introduisit la coutume dans les vil-s. Il vivait dans une maison commune avec ses clercs, n'ayant que cellule comme un autre. Il aimait tellement les pauvres, que, pour cheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avait d'argent dans s églises, jusqu'aux vases sacrés, et se réduisit à des patènes et des alices de verre. Il était fort éloquent, comme on le voit par l'éloge u'il a fait de saint Honorat, son prédécesseur. Le dimanche il se le-ait à minuit, faisait à pied quelquefois dix lieues, assistait à l'office, ù il prêchait, ce qui durait jusqu'à une heure après midi. Les jours e jeûne, il entretenait le peuple par ses discours, depuis midi jus-u'à quatre heures. S'il n'avait pour auditeurs que des gens rusti-ues, il s'accommodait à leur portée par un style simple; mais il le elevait, s'il survenait des gens plus instruits, tant il était maître de on discours. Il avait plusieurs fois averti en particulier le préfet de e temps-là, des injustices qu'il commettait dans ses jugements, sans u'il se fût corrigé. Un jour il vint à l'église avec ses officiers, pen-ant que saint Hilaire prêchait. Le saint évêque interrompit son ser-on, disant que le préfet n'était pas digne de recevoir la nourriture éleste, après avoir méprisé les avis qu'il lui avait donnés pour son alut. Le préfet se retira plein de confusion, et Hilaire continua de arler. Tel était ce saint évêque. Mais il s'épuisa tellement par ses eûnes et ses travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été crite par Honorat, évêque de Marseille, son disciple, qui témoigne u'on avait de lui des homélies sur toutes les fêtes de l'année, une xposition du symbole, et grand nombre de lettres [1].

Hilaire d'Arles et les autres saints personnages que nous venons e nommer, n'étaient pas les seules lumières qu'on voyait briller dans s Gaules. Car, à la même époque, saint Prosper écrivait sa chroni-ue et son poëme contre les ennemis de la grâce; Cassien écrivait à arseille ses conférences monastiques et ses sept livres de l'incarna-on du Verbe; Salvien écrivait son ouvrage *De la Providence* et son *raité de l'Église;* saint Vincent de Lérins, frère de saint Loup, se réparait à écrire son admirable *Mémorial*.

Salvien était du pays de Trèves ou de Cologne. Il avait fait de rands progrès dans les sciences divines et humaines. Très-jeune en-

[1] *Acta SS, 5 maii. Opera S. Hil.*

core, il épousa Palladie, fille aînée d'Hypace et de Quiéta. Hypace était païen; mais il semble que Palladie faisait, comme son époux, profession de la religion chrétienne. Ils eurent de leur mariage une fille nommée Auspiciole. Le désir d'avancer dans la piété et dans la perfection, fit naître à Salvien celui de passer le reste de ses jours dans la continence. Il en fit la proposition à sa femme, qui l'accepta avec joie. La seule peine qu'elle en eut, fut de n'avoir pas elle-même prévenu son mari sur ce point. Elle prévit néanmoins que ce genre de vie ne pourrait que mécontenter son père et sa mère; mais l'amour de Dieu la fit passer sur cette considération. Hypace vit en effet avec douleur le parti que Salvien et Palladie avaient embrassé. Sa conversion au christianisme ne put même faire cesser son mécontentement à cet égard; ce qui les obligea de se retirer dans un pays fort éloigné. Ils furent près de sept ans sans en recevoir de lettres, quoiqu'ils lui en écrivissent assez souvent l'un et l'autre. Nous avons encore celles qu'ils lui écrivirent tous deux ensemble. Ils y joignirent même leur fille Auspiciole, afin de faire un dernier effort sur l'esprit d'Hypace et de sa femme, et employèrent tout ce que la nature a de plus vif et de plus tendre pour les fléchir. Car, est-il dit, il n'y a rien qu'on ne doive tenter pour se réconcilier avec son père et sa mère. On ne sait point quel fut le succès de cette lettre.

Après avoir habité quelque temps le monastère de Lérins, Salvien s'établit à Marseille, où il fut ordonné prêtre. Ses talents et sa piété l'avaient déjà rendu célèbre en 430, comme on le voit par un passage de l'oraison funèbre de saint Honorat. Consulté par les pontifes les plus illustres des Gaules et honoré de leur confiance, Salvien composa, sur leur demande, une foule d'homélies et d'instructions qui lui valurent le glorieux surnom de maître des évêques. Il écrivit, sous le nom de Timothée, quatre livres adressés à l'Église catholique, où il parle avec beaucoup de force et d'éloquence contre l'avarice et sur l'obligation de l'aumône, sans épargner ni les moines ni les clercs. Il écrivit plus tard ses huit livres *Du gouvernement de Dieu*, pour justifier sa providence au sujet des calamités qui accompagnèrent la chute de l'empire romain. Il fait voir à ceux qui en murmuraient, qu'ils les avaient méritées et au delà. A cette occasion, il s'élève avec tant de véhémence contre les déréglements de ses contemporains, particulièrement de ceux d'Afrique, qu'on l'a surnommé le Jérémie de son siècle [1].

Un illustre ami de Salvien, de Vincent et d'Hilaire, était saint Eucher de Lyon. D'après son propre témoignage, il tirait son extrac

[1] *Opera Salv.*

n de la même mère, soit naturelle, soit spirituelle, que les martyrs Lyon, saint Épipode et saint Alexandre, c'est-à-dire, ou qu'il scendait de la même famille qu'eux, ou qu'il avait été baptisé dans même église. Il vint au monde avec un esprit subtil et élevé; il quit une science éminente et une éloquence peu commune. On voit ême par ses écrits qu'il connaissait le grec et l'hébreu. Il fut illustre ns le monde; mais il devint encore plus illustre en Jésus-Christ. Il vait un parent nommé Valérien, dont le père et le beau-père étaient evés aux plus hautes dignités du siècle. On croit que c'est ce même alérien qui fut préfet des Gaules et qui se trouvait parent de l'emereur Avitus. Eucher épousa une femme nommée Galla, dont il eut eux fils, Salone et Véran, qui, de son vivant même, furent tous eux évêques.

Il était encore à la fleur de l'âge, lorsque, de concert avec sa mme, il renonça à toutes les grandeurs du monde et se retira dans monastère de Lérins. Il y mit ses deux fils sous la conduite de int Honorat et de saint Hilaire. Après qu'ils y eurent été formés à piété, il leur donna Vincent et Salvien pour maîtres dans l'étude es belles-lettres et de l'éloquence.

Le désir d'une plus grande perfection lui avait fait naître le désir e visiter les moines d'Égypte, pour s'édifier de leurs vertus; mais assien lui dédia ses *Conférences* pour l'en instruire et lui épargner s dangers d'une si pénible navigation. Il ne perdit cependant pas le oût qu'il avait pour une solitude plus grande que la sienne. Après voir mené quelques années la vie cénobitique à Lérins, il passa dans ne île voisine nommée alors Léro, aujourd'hui de Sainte-Marguite; et là, Dieu devint son unique occupation. Ce fut dans cette reraite qu'il composa deux excellents traités. Le premier, adressé à on ami saint Hilaire, contient un bel éloge de la solitude, et en parculier de celle de Lérins. L'autre est sur la vanité du monde, et dressé à son parent Valérien, en 432, pour le détacher des biens érissables. Il profite entre autres des calamités mêmes qui annonaient la ruine de l'empire romain. A peine, dit-il, le monde a-t-il aintenant de quoi nous tromper. Il a perdu jusqu'à cette image des hoses, jusqu'alors assez belle pour faire illusion. Il tâchait auparaant de nous séduire par une apparence véritable; aujourd'hui il ne aurait plus nous tromper, même par une fausse ostentation. Il a touours manqué de biens solides, et le voilà qui manque même de biens aux et périssables. A moins que nous ne prenions plaisir à nous romper nous-mêmes, le monde n'a plus de quoi nous imposer. Ces eux lettres, au jugement des critiques, sont des modèles d'éloquence hrétienne.

Nous avons encore de saint Eucher trois livres sur l'Écriture sainte, adressés à ses deux fils, déjà évêques : l'histoire du martyre de saint Maurice et de ses compagnons; plusieurs homélies attribuées à saint Eusèbe d'Émèse. Il avait encore fait un abrégé des ouvrages de Cassien, d'où l'on croit qu'il retrancha les erreurs. Il était en commerce de lettres avec saint Honorat. Ce saint évêque lui ayant un jour écrit une lettre sur des tablettes enduites de cire, selon l'usage de ce temps-là, Eucher lui répondit par ce mot ingénieux, que rapporte saint Hilaire : *Vous avez rendu le miel à la cire,* pour marquer la douceur de son style et le plaisir qu'il avait goûté en lisant sa lettre. L'église de Lyon étant venue à vaquer vers l'an 433, elle le choisit pour évêque, et il fut, sans contradiction, le plus célèbre en science et en piété qu'elle ait eu depuis saint Irénée [1].

Saint Eucher était en relation d'amitié avec saint Paulin de Nole, comme on le voit par une lettre que lui écrivit ce dernier en 413. Paulin mourut l'an 431. Il était évêque depuis environ vingt ans, et dans cette charge, il n'avait jamais cherché à se faire craindre, mais à se faire aimer de tout le monde. Dans les jugements, il examinait avec rigueur et décidait avec douceur. Quoiqu'il eût autrefois donné si libéralement ses biens, il prenait grand soin de ceux de l'église pour les dispenser fidèlement. Il donnait à tous, il pardonnait, il consolait, il édifiait les uns par ses discours et par ses lettres, les autres par ses exemples. Sa réputation s'étendait non-seulement dans tout l'empire, mais chez les Barbares. Il était âgé, comme l'on croit, de soixante-dix-huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté; et comme on désespérait de sa vie, deux évêques vinrent le visiter. Leur arrivée lui donna tant de joie, qu'il semblait oublier sa maladie; et, comme étant près d'aller à Dieu, il fit apporter devant son lit les vases sacrés, afin d'offrir avec les évêques le sacrifice, pour recommander son âme à Dieu et rendre la paix à ceux qu'il avait séparés du saint ministère, suivant la discipline de l'Église. Après avoir tout accompli avec joie, il dit tout d'un coup à haute voix : Où sont mes frères ? Un des assistants, persuadé qu'il parlait des évêques qui étaient présents, dit : Les voici ! Saint Paulin reprit : Je parle de mes frères Janvier et Martin, qui viennent de me parler, et m'ont dit qu'ils allaient venir me prendre. Il entendait saint Janvier, évêque de Capoue et martyr, dont les reliques étaient dès lors à Naples, et saint Martin de Tours, qui lui étaient apparus. Ensuite, il étendit les mains au ciel et chanta le psaume : *J'ai levé mes mains aux montagnes,* et finit par une oraison. Alors le prêtre Posthumien l'avertit qu'il était

[1] Ceillier, t. 13.

[illegible] quarante sous d'or, pour des habits qu'on avait donnés aux pau-
[illegible]s. Saint Paulin répondit en souriant : Mon fils, n'en soyez point
[illegible] peine, il se trouvera quelqu'un qui acquittera la dette des pauvres.
[illegible]u après entra un prêtre venant de la Lucanie, envoyé par l'évêque
[illegible]upérance et son frère Ursace, homme du rang des clarissimes,
[illegible]i lui apportait cinquante sous d'or en pur don ; saint Paulin, les
[illegible]ant reçus, dit : Je vous rends grâces, Seigneur, de n'avoir point
[illegible]andonné celui qui espère en vous. Il donna deux sous d'or de sa
[illegible]ain au prêtre qui les avait apportés, et ordonna que du reste on
[illegible]yât les marchands qui avaient donné des habits aux pauvres.

La nuit étant venue, il reposa jusqu'à minuit ; puis sa douleur de
[illegible]té étant redoublée avec violence, sans compter le mal que lui avaient
[illegible]t les médecins en lui appliquant le feu plusieurs fois inutilement,
souffrit beaucoup de son oppression de poitrine, jusqu'à une heure
[illegible]ant le jour. A la pointe du jour, il suivit sa coutume, éveilla tout
[illegible] monde, et dit matines ou plutôt laudes, à l'ordinaire ; le jour venu,
parla aux prêtres, aux diacres et à tout le clergé, et les exhorta à
[illegible] paix, puis il demeura sans parler jusqu'au soir. Ensuite, comme
[illegible]veillant, il reconnut le temps de l'office des lampes, c'est-à-dire
[illegible]s vêpres, et, étendant les mains, il chanta, quoique lentement : J'ai
[illegible]éparé une lampe à mon Christ. Après quelque temps de silence,
[illegible]rs la quatrième heure de la nuit, c'est-à-dire dix heures, tous les
[illegible]sistants étant bien éveillés, sa cellule fut ébranlée d'un si grand
[illegible]mblement de terre, qu'ils se prosternèrent pour prier, tout épou-
[illegible]ntés, sans que ceux qui étaient hors de la chambre s'aperçussent
[illegible] rien. Alors il rendit l'esprit, et son visage et tout son corps paru-
[illegible]nt blancs comme la neige. C'était le 22 juin 431, jour auquel l'É-
[illegible]se honore encore sa mémoire. Les circonstances de sa mort ont été
[illegible]rites par un prêtre nommé Uranius, qui y avait été présent [1].

Outre ces grands personnages, parmi lesquels il faut compter saint
[illegible]ulin même, puisqu'il était né à Bordeaux, les Gaules en produi-
[illegible]ent encore plusieurs autres. Saint Orient, évêque d'Auch, dont
[illegible]us avons un poëme en vers élégiaques, où il apprend aux hommes
[illegible]voie qu'il faut tenir et celle qu'il faut éviter pour arriver à la vie
[illegible]rnelle. En 439, à la prière du roi des Goths, Théodoric, qui ré-
[illegible]ait à Toulouse, il ménagea la paix entre ce prince et le général
[illegible]main Aëtius, qui venait lui déclarer la guerre. Le prêtre Évagre,
[illegible]ciple de saint Martin, nous a laissé deux excellents dialogues :
[illegible]n, entre le chrétien Théophile et le juif Simon, qui finit par la con-
[illegible]sion du juif; l'autre, entre le chrétien Zachée et le philosophe

[1] *Acta SS., 22 junii.*

païen Apollonius, qui finit par la conversion du philosophe. Le poëte Victor, qui enseignait la rhétorique à Marseille, a fait un poëme sur la Genèse pour l'instruction de son fils, et un autre sur les déréglements et les calamités de son siècle. Le poëte Édèse, ami de saint Hilaire, fit l'éloge de ce saint dans un poëme dont il ne nous reste que douze vers, mais qui nous font beaucoup regretter les autres. Le poëte Prosper, originaire de Bordeaux, fils d'Hespère, proconsul d'Afrique et petit-fils du consul Ausone, nous a laissé un poëme plein de foi et d'humilité, sur les malheurs de sa vie et sur sa pénitence [1].

La Bretagne, qui commençait à être envahie par les Anglais venus de la Saxe, comme les Gaules par les Francs venus de la Franconie, paraît aussi avoir cultivé les lettres à cette époque. Il nous reste de Fastidius, évêque des Bretons, une instruction écrite avec beaucoup d'élégance et d'humilité, sur la vie chrétienne, et adressée à une pieuse veuve, qui la lui avait demandée. Certains critiques y ont noté deux phrases, qui leur ont paru sentir le pélagianisme [2]; mais il nous semble qu'en lisant de suite tout le discours, ces deux phrases ne présenteraient à personne le sens que ces critiques y supposent.

Ce qui a rendu ces phrases suspectes, c'est qu'à la même époque un nommé Agricola, fils d'un évêque pélagien, cherchait à répandre son hérésie parmi les Bretons. Ces peuples répugnaient à l'erreur, mais ils n'étaient point assez instruits pour la combattre. Ils eurent recours au Pape et aux évêques des Gaules. Le pape Célestin envoya sur les lieux le diacre Pallade, qui le pressa beaucoup d'y porter secours. D'après ses instances, saint Célestin y envoya comme son légat saint Germain d'Auxerre. Dans le même temps, les évêques des Gaules assemblés en concile priaient ce même saint, avec son ami saint Loup de Troyes, de se charger de cette entreprise. C'était l'an 429.

Les deux pontifes s'étant mis en chemin pour la Grande-Bretagne, arrivèrent au bourg de Nanterre, près de Paris. Les habitants, sur la réputation de leur sainteté, vinrent au-devant d'eux en foule. Saint Germain leur fit une exhortation, et regardant ce peuple qui l'environnait, il vit de loin une jeune fille où il remarqua quelque chose de céleste. Il la fit approcher, et, au grand étonnement de tout le monde, il lui baisa respectueusement la tête. Il demanda son nom, et qui étaient ses parents. On lui dit qu'elle s'appelait Geneviève. Son père Sévère et sa mère Gérontia se présentèrent en même temps. Saint Germain les félicita d'avoir une telle fille, et prédit qu'elle serait un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui décou-

[1] Voir *La France littéraire*, t. 22. — [2] S. Aug., t. 6, *in append.*, 183.

ir les secrets de son cœur, et lui demanda si elle voulait se nsacrer à Jésus-Christ comme son épouse. Elle déclara que c'était n dessein, et pria le saint évêque de lui donner la bénédiction sonnelle des vierges. Ils entrèrent dans l'église pour la prière de one, ensuite on chanta plusieurs psaumes, et on fit de longues rières, pendant lesquelles le saint évêque tint sa main droite sur la te de la fille. Il prit ensuite son repas avec elle et ses parents, et ur recommanda de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquèrent as, et saint Germain demanda à Geneviève si elle se souvenait de ce u'elle avait promis. Oui, saint père, dit-elle, et j'espère l'observer ar le secours de Dieu et par vos prières. Alors, regardant à terre, il t une monnaie de cuivre marquée du signe de la croix; il la raassa, et, la donnant à Geneviève, il lui dit : Gardez-la pour l'amour e moi, portez-la toujours pendue à votre cou pour tout ornement, laissez l'or et les pierreries à celles qui servent le monde. Il la rommanda à ses parents, et continua son voyage.

Depuis l'âge de quinze ans jusqu'à cinquante, sainte Geneviève ne angea que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi; encore était-ce que du pain d'orge et des fèves : elle ne but jamais de vin rien de ce qui peut enivrer. Quelques jours après le départ de saint ermain, sa mère voulut l'empêcher d'aller à l'église un jour de fête, , ne pouvant la retenir, la frappa sur la joue. Aussitôt elle perdit la ue, et demeura aveugle pendant deux ans. Enfin, se souvenant de prédiction de saint Germain, elle dit à sa fille de lui apporter de eau du puits et de faire le signe de la croix sur elle. Sainte Geneevière lui ayant lavé les yeux, elle commença à voir un peu; et uand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vue entièement [1].

Saint Germain et saint Loup s'étant embarqués en hiver, souffrient une grande tempête, que saint Germain apaisa en jetant quelues gouttes d'huile dans la mer, au nom de la Trinité. Arrivés en retagne, ils trouvèrent une grande multitude rassemblée pour les ecevoir; car leur arrivée avait été prédite par les malins esprits, u'ils chassèrent des possédés, et qui, en sortant, confessèrent qu'ils vaient excité la tempête. Les saints évêques remplirent bientôt la retagne de leurs instructions et de leur renommée. Ils prêchaient on-seulement dans les églises, mais dans les chemins et les campanes, tant la foule qui les suivait était grande; en sorte qu'ils fortiaient partout les catholiques et convertissaient les hérétiques. Tout ait apostolique en eux : la vertu, la doctrine, les miracles. Les pé-

[1] *Acta SS.*, 3 *jan.*

lagiens se cachaient; mais enfin, honteux de se condamner par leur silence, ils vinrent à une conférence. Ils se présentèrent bien accompagnés et remarquables par leurs richesses et leurs habits éclatants. Une multitude immense de peuple s'assembla à ce spectacle. Les saints évêques laissèrent parler les hérétiques les premiers, et après qu'ils eurent discouru longtemps, ils leur répondirent avec une grande éloquence soutenue des autorités de l'Écriture, en sorte qu'ils les réduisirent à ne pouvoir répondre. Le peuple avait peine à retenir ses mains, et témoignait son jugement par ses cris. Alors un homme qui avait la dignité de tribun ou de général, s'avança avec sa femme, présentant aux saints évêques leur fille âgée de dix ans et aveugle. Ils lui dirent de la présenter aux pélagiens; mais ceux-ci se joignirent aux parents, pour demander aux saints évêques la guérison de la fille. Ils firent une courte prière; puis saint Germain invoqua la sainte Trinité, et ayant ôté de son cou le reliquaire qu'il portait, il le prit à sa main et l'appliqua devant tout le monde sur les yeux de la fille, qui recouvra la vue aussitôt. Les parents furent ravis, le peuple épouvanté; et depuis ce jour, tout le monde se rendit à la doctrine des saints évêques.

Ils allèrent ensuite rendre grâces à Dieu au tombeau du martyr saint Alban, le plus fameux de la Bretagne. Saint Germain fit ouvrir le sépulcre, et y mit les reliques de tous les apôtres et de plusieurs martyrs, qu'il avait ramassées de divers pays; puis il prit sur le lieu même de la poussière encore teinte du sang de saint Alban, l'emporta avec lui, et, à son retour, bâtit une église en son honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ces reliques.

Les Anglais, venus de la Saxe, et les Pictes faisaient la guerre aux Bretons. Les Pictes étaient des Barbares de la partie septentrionale de l'île, ainsi nommés, parce qu'ils se peignaient le corps de diverses couleurs. Les Angles ou Anglais étaient des peuples germaniques venus de la Saxe, et de là nommés Anglo-Saxons, que les Bretons avaient appelés à leur secours contre les Pictes. Mais bientôt ils se joignirent aux Pictes contre les Bretons, afin de s'établir en Bretagne, comme ils firent vingt-cinq ans après. Les Bretons, épouvantés, eurent recours aux saints évêques. C'était le carême; et par leurs instructions, plusieurs demandèrent le baptême : en sorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à Pâques dans une église de feuillages, que l'on dressa en pleine campagne. Après la fête, ils se préparent à marcher contre les ennemis, animés de la grâce qu'ils venaient de recevoir, et attendant avec grande confiance le secours de Dieu. Saint Germain se mit à leur tête; et, se souvenant encore du métier qu'il avait fait en sa jeunesse, il envoya des coureurs pour

connaître le pays, et posta ses gens à couvert dans une vallée, r le passage des ennemis, qui s'attendaient à les surprendre. aint Germain avertit les siens de faire tous le même cri qu'ils ntendraient faire à lui-même. Il cria trois fois : Alleluia! Ce cri, épété à l'instant par toute l'armée et multiplié par les échos des nontagnes, fit un bruit si terrible, que les Barbares en furent pouvantés. Ils jetèrent leurs armes, s'enfuirent en confusion, abanonnèrent leur bagage, et plusieurs se noyèrent en passant une vière. Les saints évêques ayant ainsi délivré la Bretagne des pélaiens et des Anglo-Saxons, repassèrent en Gaule et retournèrent hez eux [1].

Pour assurer encore plus la religion dans cette île, le pape saint Célestin y envoya le diacre Pallade, qu'il avait ordonné évêque pour es Scots ou Écossais, dont une partie avait transmigré de l'Irlande u nord de la Bretagne; et ce fut le premier évêque de cette nation, ui jusque-là avait été très-barbare. Saint Jérôme témoigne qu'ils 'avaient point de mariages réglés, et qu'ils mangeaient de la chair umaine. Saint Pallade y fut envoyé évêque l'an 431. Il est honoré le ix juillet [2].

Le pape saint Célestin ayant appris qu'il était mort, lui substitua aint Patrice, l'ordonna évêque et l'envoya prêcher la foi en Irlande, 'où les Écossais étaient originaires. Saint Patrice avait environ cinuante-cinq ans, étant né vers l'an 377, en Écosse, au territoire de la ille d'Alclud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de seize ans, fut emmené captif en Irlande, et y demeura cinq ou six ans, penant lesquels il apprit la langue et les mœurs du pays. Des pirates ayant mené en Gaule vers l'an 400, il s'en alla au monastère de aint-Martin, c'est-à-dire à Marmoutier, y reçut la tonsure monasique, et y demeura trois ans. Il retourna dans la Grande-Bretagne, uis il passa en Italie, où il employa sept ans à visiter les monasères du pays et des îles voisines. Il fut ordonné prêtre, et demeura rois ans auprès de saint Sénieur, que l'on croit avoir été évêque de ise. Cependant il crut avoir reçu ordre de Dieu, par des révélaions, d'aller travailler à la conversion des Irlandais; il y alla, mais utilement, et les Barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint onc en Gaule, et passa environ sept ans auprès de saint Germain 'Auxerre, puis il se retira dans l'île d'Arles, c'est-à-dire à Lérins, et demeura neuf ans.

Par le conseil de saint Germain, il fit le voyage de Rome; et ce

[1] *Acta* SS., 24 et 26 *julii*. — [2] Beda, *Hist.*, l. 1, c. 14 et 15. *Acta* SS., 6 *julii*. leron, *Epist.* 83.

fut alors que le pape saint Célestin l'ordonna évêque et l'envoya en Irlande l'an 432. Il y prêcha l'Évangile avec un grand succès, son zèle étant soutenu par les miracles, et il est reconnu pour l'apôtre de l'île. Environ un an après, il fonda le monastère de Sabal, vers la ville de Doun, et y mit pour abbé saint Dunnius, son disciple. Il fonda aussi l'église d'Armach, métropolitaine du pays. La vie de saint Patrice était austère; il fit tous ses voyages à pied jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à son épiscopat; depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligèrent à se servir d'une voiture. Ce fut lui qui introduisit l'usage des lettres chez les Irlandais, qui n'avaient auparavant d'autres monuments publics que des vers rimés, composés par leurs bardes, et contenant leur histoire. Saint Patrice fit encore deux voyages à Rome en 444 et 445, et mourut vers l'an 460, âgé de quatre-vingt-trois ans [1].

Dans le temps même que le pape saint Célestin envoyait des légats en Bretagne pour réprimer l'hérésie, un premier évêque aux Écossais, un apôtre à l'Irlande, il nommait saint Cyrille d'Alexandrie son légat en Orient, pour présider en son nom au concile général d'Éphèse, et lui faire exécuter la sentence qu'il avait prononcée à Rome contre Nestorius, évêque de Constantinople; et saint Cyrille d'Alexandrie et le concile général d'Éphèse exécutaient la sentence du Pape.

Sisinnius, évêque de Constantinople, étant mort le 24 décembre 427, ce siége vaqua quelque temps, quoique plusieurs demandassent le prêtre Philippe, et plusieurs Proclus. Mais pour éviter les brigues, la cour résolut de n'y mettre personne de l'église même. On fit donc venir un étranger. Ce fut Nestorius, natif de Germanicie, mais élevé à Antioche, où il avait été baptisé dès l'enfance. Il avait pratiqué la vie monastique dans un monastère aux portes d'Antioche. L'évêque Théodote l'ordonna prêtre et lui donna l'emploi de catéchiste pour expliquer la foi aux catéchumènes, et la défendre contre les hérétiques. En effet, il parut fort zélé contre ceux qui étaient alors les plus odieux en Orient, les ariens, les apollinaristes, les origénistes, et il faisait profession d'être admirateur et imitateur de saint Jean Chrysostôme. Il avait la voix très-belle et parlait facilement. Mais son éloquence n'était point solide; il ne songeait qu'à plaire et à s'attirer les applaudissements du peuple, dont il attirait d'ailleurs les regards par la pâleur de son visage, son habit brun, sa démarche lente, évitant la foule et la place publique, et demeurant le plus souvent chez lui occupé sur les livres. Il acquit ainsi une grande

[1] Fleury, Baillet, Bolland, 17 mars.

réputation de vertu, de doctrine et d'éloquence. Étant donc appelé à Constantinople, il amena avec lui un prêtre nommé Anastase, son confident, et ils visitèrent en passant Théodore de Mopsueste, de qui l'on prétend que Nestorius apprit la mauvaise doctrine qu'il enseigna depuis. Théodore de Mopsueste mourut peu de temps après; et, peu après lui, Théodote, évêque d'Antioche; et c'est à leur mort que Théodoret finit son histoire.

Nestorius arriva à Constantinople trois mois après la mort de Sisinnius, et fut ordonné le 10 d'avril 428. Les évêques qui se trouvèrent à son sacre, en donnèrent avis au pape saint Célestin, à saint Cyrille et apparemment aux autres évêques des grands siéges, à qui ils rendaient un témoignage très-avantageux de Nestorius. Tous lui récrivirent avec beaucoup de joie; mais cette joie ne fut pas bien longue. Dès le commencement de son épiscopat, il donna des preuves de son zèle, soit pour instruire son peuple, soit pour combattre les ennemis de la vraie foi. Mais aussi, dès son premier sermon, les plus sages découvrirent son caractère. Car, s'adressant à l'empereur en présence de tout le peuple, il lui dit : Donnez-moi, seigneur, la terre purgée d'hérétiques, et je vous donnerai en récompense le ciel; exterminez avec moi les hérétiques, et j'exterminerai avec vous les Perses. Ces paroles firent plaisir à quelques-uns de la multitude, tant les hérétiques leur étaient odieux; mais les autres y reconnurent aussitôt un homme léger d'esprit, un homme violent et rempli de vanité. Cinq jours après son ordination, il entreprit de faire abattre l'église où les ariens s'assemblaient en secret. De désespoir, ils y mirent eux-mêmes le feu, qui, s'étant communiqué aux maisons voisines, les réduisit en cendres. Cet embrasement fit donner à Nestorius le nom d'incendiaire, non-seulement par les hérétiques, mais par les catholiques mêmes. On attribue à ses sollicitations la loi que Théodose publia le 30 mai de la même année 428, par laquelle il fut défendu aux hérétiques d'ordonner aucun clerc, sous peine d'une amende de dix livres d'or, ni d'empêcher qui que ce fût d'embrasser la foi orthodoxe. Cette loi renouvelait aussi toutes les anciennes lois faites contre les hérétiques, particulièrement contre les manichéens, qui étaient regardés comme les plus détestables de tous. Il persécuta vivement les quartodécimains, c'est-à-dire ceux qui faisaient toujour la Pâque le quatorze de la lune, comme les juifs. Les maux qu'il leur fit souffrir occasionnèrent des séditions du côté de Milet et de Sardes, où plusieurs personnes furent tuées. En cela, dit l'historien Socrate, il agissait contre l'usage de l'Église [1]. A son exemple, Antoine, évê-

[1] Soc., l. 7, c. 31.

que de Germe dans l'Hellespont, l'un des suffragants de Nestorius, fit souffrir de cruelles persécutions aux Macédoniens, sous prétexte qu'il se conformait en cela aux intentions et aux ordres de son patriarche. Mais ces hérétiques, las des mauvais traitements d'Antoine, le firent assassiner. Nestorius en prit occasion de les persécuter encore avec plus de violence; il obtint de l'empereur qu'ils seraient dépouillés de leurs églises, tant de celles qu'ils avaient à Constantinople qu'à Cyzique et en divers lieux de l'Hellespont.

Il eut, au contraire, trop d'égard pour les pélagiens, dont on prétend qu'il suivait la doctrine, du moins en ce qui regarde les forces du libre arbitre; car, pour le péché originel, il l'admettait, reconnaissant que les peines que souffrent les hommes et les femmes dans les misères de cette vie, sont un effet de la sentence que Dieu prononça contre Adam et Ève par suite de leur péché. Julien, banni d'Italie avec dix-sept évêques de son parti par un décret de l'empereur Honorius, vint à Constantinople avec quelques-uns de ces évêques, vers l'an 429. Célestius s'y trouva en même temps, et, tous ensemble, ils adressèrent leurs plaintes à Théodose et à Nestorius, sur les injustes persécutions qu'on leur faisait souffrir pour la défense de la foi de l'Église. Ils demandèrent un concile, où leur affaire fût examinée de nouveau. Nestorius, qui ne pouvait ignorer que leur demande avait déjà été rejetée plusieurs fois, feignit d'ignorer même de quoi il était question. Il écrivit au pape saint Célestin, comme pour recevoir de lui quelque instruction sur ces personnes et sur ce qui avait fait le sujet de leur condamnation. Mais, sans en attendre la réponse, il les reçut à la célébration des mystères et à la communion, leur faisant espérer qu'ils seraient bientôt rétablis. Il en arriva tout autrement; car un simple fidèle, nommé Marius Mercator, ayant fait connaître à l'empereur Théodose les erreurs de Célestius et de Pélage, la manière dont ils avaient été condamnés par les évêques d'Afrique et par les papes Innocent et Zosime, et comment Julien et ses associés avaient été déposés et bannis de l'Italie, ce prince fit chasser de Constantinople Célestius, Julien et les autres évêques de sa faction. Célestius s'en plaignit à Nestorius, qui, sur la fin de l'année 430, lui écrivit pour l'en consoler. Dans cette lettre, il lui donnait le salut avec la qualité de frère et de très-religieux prêtre, ne rougissant pas de comparer les justes peines que l'on faisait souffrir à cet impie aux souffrances de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Paul, de dire qu'il soutenait la vérité et de lui demander le secours de ses prières. Il porta même Célestius à se rendre dénonciateur contre le prêtre Philippe, qui, ayant été cité, comparut pour se défendre. Mais Célestius, destitué de preuves, aima mieux se tenir caché que de se

présenter devant l'assemblée que Nestorius avait convoquée pour le jugement de ce prêtre.

La vraie cause de cette accusation n'était pas difficile à deviner. Le prêtre Philippe était un de ceux qui avaient hautement repris Nestorius lui-même de ses erreurs, et qui ne voulaient plus avoir de communion avec lui. Ces erreurs étaient des plus graves et attaquaient le fond même du christianisme. Nestorius divisait Jésus-Christ en deux personnes : l'une, la personne de l'homme Jésus-Christ ; l'autre, la personne de Dieu le Verbe. D'où il suivait que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais un homme uni à Dieu d'une manière plus intime que d'autres ; que le Fils de Dieu, le Verbe, ne s'était pas fait homme, mais seulement qu'il s'était uni un homme d'une manière plus intime qu'il ne s'en était uni d'autres ; que la sainte Vierge n'était point la mère de Dieu, mais seulement la mère de l'homme, nommé le Christ, et auquel Dieu le Verbe s'était uni. Ce qui, avec la maternité divine de la sainte Vierge, détruisait le mystère de l'Incarnation et la divinité de Jésus-Christ. Nestorius voyant qu'il ne pouvait établir cette doctrine qu'en ruinant celle qui était reçue universellement dans l'Église, il ne la produisit d'abord que sous des termes obscurs, ambigus et équivoques, tombant quelquefois en contradiction avec lui-même. Il avouait encore que la doctrine qu'il voulait qu'on suivît n'était point celle dont le peuple de Constantinople avait été instruit jusqu'alors. Son hérésie éclata enfin, et commença à exciter du trouble dans l'église, de Constantinople, par la manière insolente dont le prêtre Anastase, qu'il avait amené d'Antioche, la débita. Prêchant un jour dans l'église, il avança ces paroles : Que personne n'appelle Marie, *mère de Dieu* ; elle était une femme, et il est impossible que Dieu naisse d'une femme. Le peuple de cette ville, accoutumé à adorer Jésus-Christ comme Dieu, ne put les écouter sans grand trouble. Beaucoup de laïques et d'ecclésiastiques en témoignèrent leur indignation, et accusèrent Anastase de blasphème. Eusèbe, alors avocat et depuis évêque de Dorylée, fut celui qui s'éleva le premier contre cette impiété. L'émotion du peuple et du clergé ne fit point changer de sentiment à Nestorius et, dans plusieurs discours qu'il fit lui-même ensuite, il soutint ce qu'Anastase avait avancé, et combattit toujours le terme de *mère de Dieu*, y ajoutant encore de plus grands blasphèmes. Dans le discours qu'il prononça, comme l'on croit, le jour de Noël, l'an 428, il dit que d'appeler la Vierge, *mère de Dieu*, *Théotocos*, ce serait justifier la folie des païens, qui donnaient des mères à leurs dieux. Ces excès ayant paru incroyables à l'abbé Basile, à Thalasse, lecteur, et à plusieurs autres moines de Constantinople, qui n'en avaient pas été témoins, ils vinrent lui demander à lui-même ce qui

en était. Il les fit arrêter et mettre dans les prisons de l'évêché, où ils furent traités avec autant de cruauté que d'ignominie. Cependant, après plusieurs jours de mauvais traitements, il leur protesta qu'il croyait que le Fils du Père éternel était né de la sainte Vierge, mère de Dieu, et les renvoya. La suite fit voir le peu de sincérité de cet aveu.

Saint Proclus, quoique nommé à l'évêché de Cyzique, continuait à instruire le peuple de Constantinople, parce que ceux de Cyzique n'avaient pas voulu le recevoir. Nestorius l'ayant invité à prêcher en un jour de fête de la sainte Vierge, dans la grande église de Constantinople, il en prit occasion d'établir la doctrine catholique sur l'incarnation, en présence même de Nestorius. Dès l'entrée de son discours, que nous avons encore, il donne à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu, puis il fait voir qu'elle mérite ce titre, et que son Fils est véritablement Dieu et homme, sans aucune confusion des deux natures, et sans que Dieu ait souffert aucun changement ni altération en se faisant homme. Il apporte pour cause de l'incarnation, la condamnation et la mort éternelle où tous les hommes étaient tombés par la prévarication d'Adam; aucun ne pouvant les en délivrer, puisqu'ils étaient tous coupables; aucun ange ne le pouvant non plus, parce qu'ils n'auraient pu trouver de victime propre, il avait été nécessaire que Dieu même se livrât à la mort pour nous racheter. Mais, ajoute-t-il, Dieu, demeurant seulement Dieu, ne pouvait mourir. Il fallait donc qu'il se fît homme pour sauver les hommes, et qu'il devînt tout à la fois et notre victime pour nous racheter de la mort, et notre pontife pour s'offrir à son Père en notre faveur. Dire que Jésus-Christ est un pur homme, c'est être juif; dire qu'il est seulement Dieu et qu'il n'a point la nature humaine, c'est être manichéen; enseigner que le Christ et le Verbe divin sont deux, c'est mériter d'être séparé de Dieu, et établir une quaternité au lieu de la Trinité que nous adorons[1].

Le peuple applaudit à ce discours, qui d'ailleurs est très-élégant. Nestorius en fut d'autant plus choqué ; et prenant aussitôt la parole (car c'était l'usage que quand un prêtre ou un autre évêque avait parlé dans l'église en présence de l'évêque, il ajoutât aussitôt quelque instruction), il s'efforça de montrer qu'on ne doit pas dire que Dieu ou le Verbe soit né de la Vierge, ni qu'il soit mort, mais seulement qu'il était uni à celui qui est né et qui est mort. Il s'opposa aussi à ce que saint Proclus avait dit que Dieu s'était fait notre pontife. Il y en eut beaucoup d'autres qui s'élevèrent contre cette nouvelle

[1] Labbe, t. 2, col. 9.

doctrine ; et, comme Nestorius disait un jour en pleine chaire, que le Verbe n'était pas né de Marie, mais qu'il habitait et était inséparablement uni avec le Fils de Marie, Eusèbe de Dorylée, qui n'était encore que laïque, l'interrompit et dit à haute voix : Que le Verbe, né du Père avant tous les siècles, était né une seconde fois de la Vierge selon la chair. Son zèle fut loué du plus grand nombre des assistants, qui étaient les mieux instruits ; mais Nestorius le chargea d'injures. Quelque opiniâtre qu'il parût dans son erreur, on avait toujours eu l'espérance à Constantinople qu'il pourrait y renoncer ; mais elle cessa, lorsqu'en sa présence Dorothée, évêque de Marcianople, qui avait épousé tous ses sentiments, dit devant le peuple assemblé dans l'église : Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu, qu'il soit anathème. A cette parole, tout le peuple jeta un cri et s'enfuit de l'église. Mais Nestorius demeura dans le silence et admit Dorothée à sa communion ; ce qui ne laissa aucun lieu de douter qu'il n'eût prononcé cet anathème par ses ordres. Depuis ce temps-là le peuple ne vint plus à l'église ; beaucoup de sénateurs s'en absentèrent ; divers prêtres se séparèrent ouvertement de la communion de leur évêque, et il fut abandonné des plus saints abbés et de leurs moines. Saint Dalmace surtout signala son zèle dans cette occasion [1].

Nestorius, pour se venger de ses adversaires, assembla contre eux un concile, où il déposa plusieurs ecclésiastiques comme sectateurs des impiétés des manichéens, en excommunia d'autres, ainsi que divers laïques. L'abbé Basile et ses moines, maltraités comme les autres, s'en plaignirent à l'empereur par une requête où, après avoir protesté qu'ils croyaient, sur le mystère de l'incarnation, tout ce que l'Écriture sainte, les apôtres, les martyrs, les conciles et les saints Pères nous en apprennent, ils lui représentent les violences que Nestorius exerçait continuellement contre les catholiques, appuyé, comme il le disait, de l'autorité de ce prince. Ils priaient Théodose de remédier aux maux de l'Église, d'assembler à cet effet un concile général, et, en attendant, d'obliger Nestorius de renvoyer à Antioche les ecclésiastiques qu'il en avait amenés, qui suivaient tous ses dogmes ou ses façons de parler. On afficha contre lui, dans un lieu public de Constantinople, un placard où l'on montrait par ses propres paroles, qu'il pensait de même que Paul de Samosate sur le mystère de l'incarnation. Ce placard finissait par un anathème contre ceux qui distinguaient le Fils de Dieu et le Fils de la Vierge. Outre l'hérésie, on blâmait encore dans Nestorius son faste, son orgueil et la hauteur avec laquelle il traitait tout le monde.

[1] Celllier, t. 13.

Ses homélies ayant été portées en Égypte, elles y excitèrent un grand trouble parmi les solitaires : ce qui engagea saint Cyrille à leur écrire pour en réfuter les erreurs. Après les avoir félicités sur la régularité de leur vie et la pureté de leur foi, il témoigne cependant n'être pas peu inquiet. Car j'apprends, dit-il, qu'il y a des gens qui s'insinuent parmi vous avec une foule de vaines paroles, demandant si l'on doit appeler ou non la sainte Vierge mère de Dieu. Il vaudrait mieux vous abstenir tout à fait de ces questions et ne pas creuser des mystères où les plus habiles voient à peine comme dans un miroir et en énigme ; car des spéculations trop subtiles surpassent la portée des simples. Mais puisque enfin vous avez entendu de ces discours, j'ai cru à propos de vous en dire quelque chose, non pas pour vous exciter à des disputes de mots, mais afin que, si l'on vous attaque encore, vous opposiez la vérité à leurs vains discours, et que vous préserviez ainsi de l'erreur et vous et les autres. J'admire qu'il puisse y avoir quelques-uns qui doutent si la sainte Vierge doit être appelée mère de Dieu. Si Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu, comment la sainte Vierge, qui l'a mis au monde, ne serait-elle pas appelée mère de Dieu ? C'est la foi que les divins disciples nous ont transmise, quoiqu'ils ne se soient pas servis de ce terme ; c'est aussi la doctrine que nous avons apprise des saints Pères. Le célèbre Athanase, qui a illustré le trône d'Alexandrie pendant quarante-six ans, donne çà et là ce titre à la sainte Vierge, particulièrement dans son livre *De la sainte et consubstantielle Trinité.*

Saint Cyrille prouve ensuite que celui qui est né de la sainte Vierge est Dieu par nature, puisque le symbole de Nicée dit que le Fils unique de Dieu, engendré de sa substance, est lui-même descendu du ciel et s'est incarné. Il ajoute : Vous direz peut-être : La Vierge est-elle donc mère de la Divinité ? Nous répondons : Il est constant que le Verbe est éternel et de la substance du Père. Mais, dans l'ordre de la nature, encore que les mères n'aient aucune part à la création de l'âme, on ne laisse pas de dire qu'elles sont mères de l'homme entier, et non pas seulement du corps ; et ce serait une impertinente subtilité de dire : Élisabeth est mère du corps de Jean, et non pas de son âme. Nous disons de même de la naissance de l'Emmanuel, puisque le Verbe, ayant pris chair, est nommé fils de l'homme. Quoique l'enfant qu'une femme met au monde soit composé de deux natures différentes, de l'âme et du corps, c'est un même homme dont elle est la mère. Les deux natures, la divine et l'humaine, sont unies de la même manière en Jésus-Christ. C'est ce que saint Cyrille montre par l'abaissement du Fils de Dieu, qui, comme le dit saint Paul, s'est anéanti pour prendre la forme d'esclave. Où serait son anéan-

tissement, si, d'une nature semblable à la nôtre, il était, comme nous, du nombre des esclaves? Il prouve encore l'unité de personne et la distinction des deux natures en Jésus-Christ par l'adoration que toutes les créatures, même célestes, lui rendent; par les noms de Seigneur et de Dieu que lui donne l'Écriture; par le grand nombre et l'éclat de ses miracles; par la supériorité que lui donne saint Paul au-dessus de Moïse et de tous les prophètes, parce qu'il nous a rachetés de la mort par l'effusion de son sang, et parce que, s'il n'était pas véritablement Dieu, les Juifs pourraient se justifier de l'avoir mis à mort, et les gentils, nous reprocher avec justice que nous adorons un pur homme [1].

Les homélies de Nestorius ayant aussi été portées à Rome, le pape saint Célestin et les évêques qui se trouvaient avec lui en furent extrêmement scandalisés. Ils en écrivirent à saint Cyrille, pour lui demander si ces discours étaient réellement de Nestorius ou non.

D'un autre côté, la lettre de saint Cyrille aux solitaires étant passée à diverses personnes de Constantinople, y fut d'une grande utilité; des magistrats mêmes lui en écrivirent pour lui témoigner leur reconnaissance. Nestorius, irrité de ce succès, engagea un nommé Photius, l'un de ses prêtres, à la réfuter. Celui-ci n'eut pas plus tôt achevé cet écrit, qu'il l'envoya à un diacre nommé Martyrius, qui résidait alors à Constantinople pour les affaires de l'église d'Alexandrie.

Cependant saint Cyrille, informé par des gens dignes de foi du chagrin que Nestorius avait contre lui, averti d'ailleurs par les lettres de saint Célestin et de plusieurs évêques qu'on était fort scandalisé des sermons de Nestorius, et que l'on murmurait contre lui dans presque tout l'Orient, eut la pensée d'assembler les évêques d'Égypte et de déclarer à Nestorius, par une lettre synodale, qu'il ne pouvait plus avoir de communion avec lui, s'il ne changeait de langage et de doctrine. Mais ayant fait réflexion que l'on doit tendre la main à ses frères pour les relever quand ils sont tombés, il lui écrivit, espérant que de simples remontrances pourraient le faire rentrer dans la voie de la vérité. Il lui témoigne avoir été extrêmement surpris d'apprendre que sa lettre aux solitaires l'eût offensé, et qu'il la regardât comme la cause des troubles excités à Constantinople et en divers endroits. Ce tumulte, ajoute-t-il, n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui se sont répandus, qu'ils soient de vous ou de quelque autre, et qui causaient un tel désordre, que je me suis cru obligé d'y remédier. Il dit ensuite qu'il avait été chargé par le Pape

[1] Labbe, t. 3, col. 19.

et les évêques de son concile de s'informer s'il en était effectivement l'auteur, et l'exhorte, en ce cas, de faire cesser le scandale qu'ils avaient causé, en donnant à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu. Au reste, ne doutez pas, conclut-il, que je ne sois préparé à tout souffrir pour la foi de Jésus-Christ, même la prison et la mort. Il se reconnaît pour l'auteur d'un *Traité de la sainte et consubstantielle Trinité*, où il dit qu'il avait établi, dans le temps qu'Atticus gouvernait l'église de Constantinople, la même doctrine touchant l'incarnation du Verbe qu'il soutenait alors; mais qu'il n'en avait donné copie à personne, s'étant contenté de le lire à cet évêque et à quelques autres, soit du clergé, soit du peuple. On met cette lettre de saint Cyrille sur la fin de juillet 429. Elle fut rendue à Nestorius par un prêtre d'Alexandrie, nommé Lampon. Nestorius fut quelque temps sans vouloir y répondre; mais ce prêtre lui fit tant d'instances qu'il ne put s'en dispenser. Sa réponse n'est qu'un compliment affecté sur cette douce violence. L'expérience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons; pour moi, je conserve la patience et la charité fraternelle, quoique vous ne l'ayez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de plus fâcheux. Nous saluons, moi et les miens, tous les frères qui sont avec vous [1].

Nestorius écrivit alors à Rome, au pape saint Célestin, pour tâcher de le prévenir en sa faveur. Il commence par la cause des pélagiens qui étaient à Constantinople, comme si tel était le principal sujet de sa lettre. « Julien, Florus, Oronce et Fabius, qui se disent évêques d'Occident, se sont souvent adressés à l'empereur, se plaignant d'être persécutés, encore qu'ils soient catholiques; ils ont fait les mêmes plaintes devant nous, et, rejetés plusieurs fois, ils ne cessent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, n'étant pas instruits au juste de leur affaire. Mais de peur qu'ils n'importunent davantage l'empereur et que nous ne nous divisions pour leur défense, faute de les connaître, quoique peut-être vous les ayez condamnés canoniquement, ayez la bonté de nous en informer; car les nouvelles sectes ne méritent aucune protection de la part des vrais pasteurs. »

Ce discours de Nestorius n'était pas sincère, et il ne pouvait ignorer que les pélagiens avaient été condamnés à Constantinople par Atticus, son prédécesseur, huit ou dix ans auparavant. Aussi montre-t-il le vrai sujet de sa lettre, en continuant ainsi :

De là vient qu'ayant trouvé nous-mêmes en cette ville une altération considérable de l'orthodoxie en quelques-uns, nous employons tous les jours pour la guérir, la rigueur et la douceur. C'est une ma-

[1] Labbe, p. 313.

ladie qui n'est pas petite, mais qui approche de la pourriture d'Apollinaire et d'Arius. Ils réduisent l'union du Seigneur dans l'homme à une espèce de confusion, soutenant par un blasphème manifeste que le Dieu-Verbe, consubstantiel au Père, a été édifié avec son temple et enseveli avec sa chair, comme s'il avait pris son origine de la Vierge, mère du Christ (Christotocos); et ils disent que la même chair n'est pas demeurée après la résurrection, mais qu'elle a passé dans la nature de la divinité. En un mot, ils ramènent la divinité du Fils unique à l'origine de la chair qui lui a été jointe, et ils la font mourir avec cette chair. De plus, par le mot de déification, ils enseignent, ce qui est un blasphème, que la chair qui a été jointe à la divinité a passé dans la divinité : ce qui est détruire à la fois l'une et l'autre. Ensuite, ils n'ont pas horreur de nommer la Vierge mère de Dieu (Théotocos), quoique les Pères de Nicée aient dit seulement que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est incarné du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, sans parler des Écritures, qui la nomment partout mère du Christ et non du Dieu-Verbe. Je crois que votre Béatitude aura déjà appris, par la renommée, les combats que nous avons soutenus à ce sujet et qui n'ont pas été inutiles; car, par la grâce du Seigneur, plusieurs se sont corrigés en apprenant de nous que l'enfant doit être consubstantiel à sa mère, et que l'union de l'humanité du Seigneur, jointe à Dieu dans l'homme, est une créature produite de la Vierge par l'Esprit (et non pas Dieu) [1]. Que si quelqu'un emploie le nom de Théotocos, à cause de l'humanité jointe à Dieu le Verbe et non à cause de celle qui l'a enfantée, nous disons que ce mot ne lui convient pas; car une vraie mère doit être de la même nature que celui qui est né d'elle. On peut toutefois le supporter à cause que le temple du Verbe, inséparable de lui, est tiré d'elle; non qu'elle soit mère du Verbe de Dieu : car une personne ne peut enfanter celui qui est plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Nestorius envoya ses autres écrits sur l'incarnation, souscrits de sa main. Par tout ce qui nous en reste, et il ne nous en reste pas peu, on voit qu'avec beaucoup de présomption il avait des idées bien confuses, et que son langage était aussi confus que ses idées.

Le pape saint Célestin, qui avait d'abord appris les erreurs de Nestorius par les plaintes des fidèles, ensuite par ses homélies qu'on lui envoya d'Orient, ne put plus en douter, quand il eut reçu les lettres de Nestorius, avec ses autres ouvrages souscrits de sa main. Pour procéder avec toute la maturité convenable dans une affaire aussi grave, il fit traduire le tout en latin. Il fit même composer un traité

[1] Coust., 1077 et 1078.

pour soutenir la doctrine catholique contre la nouvelle hérésie ; et ce fut sans doute par ses ordres que saint Léon, alors archidiacre de l'Église romaine, en chargea Cassien de Marseille, qui était plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage, parce qu'il était très-savant dans la théologie, que d'ailleurs il entendait parfaitement le grec, et qu'il avait demeuré longtemps à Constantinople, où il avait été ordonné diacre par saint Chrysostôme. Ayant achevé ses conférences depuis peu, il comptait demeurer dans le silence ; mais il ne put résister à la prière de saint Léon. Il composa donc un *Traité de l'Incarnation*, divisé en sept livres.

Dans le premier, après avoir comparé l'hérésie à l'hydre de la Fable, il rapporte les différentes hérésies qui ont attaqué le mystère de l'Incarnation : les unes en niant la divinité de Jésus-Christ ; les autres en soutenant qu'il n'était homme qu'en apparence ; d'autres en combattant l'union des deux natures, qui fait qu'il est véritablement Dieu et homme. Ces hérésies sont celles d'Ébion, de Sabellius, d'Arius, d'Eunomius, de Macédonius, de Photin, d'Apollinaire et des pélagiens. Il dit de cette dernière, qu'elle a tiré son origine de l'hérésie des ébionites, en ce qu'elle niait avec ces hérétiques la divinité de Jésus-Christ, que les pélagiens regardaient comme un pur homme. A la vérité, ni saint Jérôme, ni saint Augustin n'attribuent cette erreur aux pélagiens ; mais ils remarquent qu'on leur objectait encore d'autres erreurs, qui étaient comme des conséquences de celle qu'ils enseignaient ouvertement. Or, ce que nous en apprend Cassien, en plus de six endroits de son ouvrage, ne paraît que le développement du pélagianisme. Et il devait bien savoir ce qu'il en était, puisque lui-même a donné ici et là dans quelques idées semi-pélagiennes. Il pose donc en fait, que les principes des pélagiens ont donné naissance à l'hérésie de Nestorius. Car, dit-il, croyant que l'homme, par ses propres forces, peut être sans péché, ils jugent de même de Jésus-Christ, qu'il n'était qu'un pur homme, mais qu'il a si bien usé de son libre arbitre, qu'il a évité tout péché ; qu'il est venu au monde, non pour racheter le genre humain, mais pour donner l'exemple des bonnes œuvres, afin que les hommes, marchant par les mêmes sentiers de vertu, reçussent les mêmes récompenses que lui ; qu'il est devenu Christ après son baptême, et Dieu après sa résurrection : attribuant l'une de ces prérogatives à l'huile mystérieuse dont il a été oint, et l'autre au mérite de sa passion. Cassien prouve tout ceci par la rétractation du pélagien Léporius, devenu depuis sa conversion prêtre d'Hippone [1]. On conçoit dès lors

[1] Cass., *De Inc.*, l. 1, c. 2, 3, 4, 5, 6; l. 5, c. 1, 2, 3, 4; l. 6, c. 14, 15.

érésie ; et ce
rchidiacre de
ait plus pro-
-savant dans
grec, et qu'il
été ordonné
ences depuis
ut résister à
Incarnation,

'hydre de la
é le mystère
s-Christ ; les
ce ; d'autres
st véritable-
le Sabellius,
linaire et des
gine de l'hé-
ques la divi-
me un pur
n'attribuent
ur objectait
nces de celle
prend Cas-
que le déve-
u'il en était,
semi-péla-
élagiens ont
royant que
s jugent de
nais qu'il a
é ; qu'il est
mais pour
mes, mar-
nes récom-
ne, et Dieu
es à l'huile
sa passion.
porius, de-
it dès lors

pourquoi Nestorius s'intéressait si vivement à la cause des pélagiens. S'il les contredit en quelque point, ce peut n'être qu'une ruse ou qu'une inconséquence.

Dans le second livre, après avoir observé que l'erreur de Nestorius, étant renouvelée d'anciens hérétiques, se trouvait déjà condamnée en eux, il commence à prouver par l'Écriture, que Jésus-Christ est Dieu et homme, et que Marie doit être appelée mère de Dieu, et non-seulement mère du Christ. Il tire surtout une preuve remarquable de la nature même de la grâce divine dont Jésus-Christ est l'auteur. « La grâce est une chose au-dessus de l'homme, c'est une espèce de participation à la divinité même ; il n'y a donc qu'un Dieu qui puisse nous la donner [1]. » Cette notion si belle et si vraie de la grâce renverse de fond en comble le pélagianisme et le semi-pélagianisme : aussi, à cet égard, Cassien n'a-t-il pas un mot de répréhensible dans son traité *De l'Incarnation*.

Après avoir continué ses preuves de l'Écriture dans le troisième livre, il s'attache plus particulièrement dans le quatrième à établir l'unité de personne en Jésus-Christ. Voici entre autres avec quelle justesse il argumente de ces paroles de saint Paul aux Galates : Quand la plénitude des temps fut venue, Dieu envoya son Fils formé d'une femme. Ce Fils était donc auparavant. Ainsi, quand Nestorius pose pour principe de son erreur, que personne n'engendre de plus ancien que soi, c'est un principe faux, puisque le Fils de Dieu, qui était avant Marie, a été formé d'elle, suivant l'Apôtre. Nestorius faisait ce syllogisme : Personne n'enfante d'antérieur à soi. Or, Dieu est antérieur à Marie : donc Marie n'a point enfanté Dieu. Outre la réponse de Cassien, la théologie y répond encore avec sa précision logique : Personne ne peut enfanter d'antérieur à soi : en tant qu'il est antérieur, je l'accorde ; en tant qu'il ne l'est pas, je le nie. Or, Marie enfante le Verbe, non pas en tant qu'il procède éternellement du Père ; mais en tant que, procédant éternellement du Père, il s'est fait chair, il s'est fait homme dans le temps. Ainsi, dans l'ordre de la grâce, on peut enfanter tous les jours à la vie surnaturelle un plus âgé que soi dans l'ordre de la nature. Dans le cinquième livre, Cassien continue à montrer que l'unité de personne en Jésus-Christ est réelle et non pas simplement morale, et réfute plusieurs propositions de Nestorius. Dans le sixième, il insiste avec feu et éloquence sur le symbole d'Antioche, suivant lequel Nestorius avait été baptisé. Dans

[1] L. 2, c. 5 et 6. *Neque nos aliud dicimus quam quod divina gratia cum Divinitate descenderit ; quia et divina gratia Dei sit et largitio quodammodo ipsius Divinitatis.*

le septième et dernier, il apporte les autorités des Pères grecs et latins, particulièrement saint Chrysostôme, son maître, et finit par une exhortation touchante à l'église de Constantinople. Il suppose toujours que Nestorius y préside comme évêque : ce qui fait voir qu'il acheva cet ouvrage avant sa déposition et le concile d'Éphèse.

Cependant il s'était réfugié à Constantinople quelques mauvais sujets d'Alexandrie, que saint Cyrille avait excommuniés pour leurs crimes. Nestorius s'en servit pour calomnier le saint, et les engagea à présenter des requêtes contre lui à Nestorius même, et à l'empereur Théodose. Informé de ces intrigues, ainsi que de plusieurs autres, comme aussi qu'on parlait de paix et de réconciliation, Cyrille écrivit une seconde lettre à Nestorius au mois de février 430. Il lui dit d'abord qu'il savait les calomnies qu'on répandait contre lui, et qu'il en connaissait les auteurs. L'un avait été condamné pour avoir opprimé des aveugles et des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre sa mère, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une servante et avoir toujours eu une très-mauvaise réputation. Mais sans s'arrêter à ces gens, dont il désigne quelques-uns par leurs noms, il vient à Nestorius, et l'exhorte, comme son frère, à corriger sa doctrine et à faire cesser le scandale, en s'attachant à la doctrine des Pères, en particulier à ce qui a été déclaré dans le concile de Nicée sur la nature du Verbe et le mystère de l'Incarnation.

Il explique ce mystère en montrant qu'il faut admettre dans le même Jésus-Christ les deux générations : l'éternelle, par laquelle il procède de son Père ; la temporelle, selon laquelle il est né de sa mère, non que sa nature divine ait pris de la sainte Vierge le commencement de son existence, étant coéternel à son Père, mais parce que, pour notre salut, il a voulu naître de la Vierge en s'unissant hypostatiquement dans son sein à la nature humaine. Quand nous disons que Jésus-Christ a souffert et qu'il est ressuscité, nous ne disons pas que le Verbe ait souffert en sa propre nature, qu'il ait été couvert de plaies ou percé de clous, car la divinité est impassible, mais parce que le corps qu'il s'est approprié par son union avec la nature humaine a souffert ; c'est pour cette raison seule que nous disons qu'il a souffert lui-même, comme nous disons aussi qu'il est mort. Nous disons de même qu'il est ressuscité, parce que sa chair est ressuscitée. Nous ne disons pas que nous adorons l'homme avec le Verbe, de crainte que le mot *avec* ne donne quelque idée de division ; mais nous l'adorons comme une seule et même personne, parce que le corps du Verbe ne lui est point étranger, mais propre ; d'où vient qu'il est assis avec lui à la droite du Père. Ainsi, il n'y a aucune raison de diviser Notre-Seigneur Jésus-Christ en

eux Fils ; cela n'est pas permis, l'Écriture ne disant pas que le Verbe soit associé la personne de l'homme, mais qu'il a été fait chair ; ce ui ne veut dire autre chose, sinon que s'étant uni à notre nature, est né de la Vierge, sans cesser d'être Dieu et engendré du Père, incarnation n'ayant rien changé dans ce qu'il était auparavant. 'est ainsi que les saints Pères n'ont point fait difficulté de nommer sainte Vierge mère de Dieu, non que la nature du Verbe ou sa dinité ait pris de la sainte Vierge le commencement de son être, mais arce qu'il a tiré d'elle ce sacré corps animé d'une âme raisonnale, auquel le Verbe de Dieu s'est uni selon l'hypostase ; c'est ce qui it dire qu'il est né selon la chair. Saint Cyrille presse Nestorius et conjure, en présence de Jésus-Christ et de ses saints anges, de roire ainsi et d'enseigner aux autres cette doctrine, pour le bien e la paix des églises et pour le maintien indissoluble de la charité t de la concorde entre les évêques [1].

La réponse que Nestorius fit à saint Cyrille est plus longue que la récédente, mais aussi beaucoup plus aigre. Il l'exhorte à lire avec lus d'attention les écrits des anciens, et l'accuse de leur avoir fait ire que le Verbe divin fût passible, tandis qu'il avait dit tout le ontraire. A ce défaut de franchise se joint le défaut de clarté. Il dmet une certaine unité en Jésus-Christ ; mais ce n'est qu'une nion morale, et non pas réelle ; c'est une unité de personnage, et on pas de personne ou d'hypostase. Il semble encore admettre l'union des deux natures ; mais, en y regardant de près, l'on voit que e n'est pas d'union qu'il parle, mais seulement de connexion. Il est ifficile qu'il se soit bien compris lui-même ; car voici ce qu'il dit ncore : Confesser que le corps est le temple de la divinité du Christ, t que ce temple lui est uni par une connexion admirable et divine, e manière que la nature de la divinité s'approprie ce qui est du emple, voilà qui est juste et conforme aux traditions de l'Évangile. Mais, à cause de cette appropriation, lui attribuer encore les propriétés de la chair qui lui est connexe, savoir : la naissance, la souffrance, la mort ; voici qui est d'une intelligence païenne, une folie 'Apollinaire et d'Arius, ou quelque chose de pire encore [2].

Comment Nestorius, après avoir dit que la divinité du Christ s'appropriait ce qui est du corps, pouvait-il lui refuser les propriétés de a chair ? Saint Cyrille, avec les catholiques, ne faisait ni l'un ni autre ; il n'attribuait point les propriétés du corps ou de la chair à a divinité du Verbe, mais à sa personue, parce que cette personne nit en soi la nature divine et la nature humaine. Nestorius ajoute :

[1] Labbe, t. 3, p. 315. — [2] *Ibid.*, t. 3, col. 325.

Je vous sais bon gré du soin que vous prenez de ceux qui sont scandalisés chez nous. Mais peut-être êtes-vous trompé par les clercs qui pensent comme vous, par ceux que le saint concile a déposés ici comme manichéens. Car pour ce qui est de notre église, elle profite de jour en jour, le peuple avance dans la connaissance de Dieu, les empereurs sont dans une extrême joie de ce que la vérité est éclaircie, et, pour le dire en un mot, la foi catholique prévaut contre toutes les hérésies. Le concile dont parle Nestorius paraît avoir été tenu à Constantinople, en 429. Quant à ceux qu'il appelle manichéens, et qu'il dit avoir été condamnés dans ce concile, c'étaient apparemment les catholiques qui s'étaient déclarés contre les pélagiens.

Ce qui le fait croire, c'est non-seulement la communauté de doctrine que nous a révélée Cassien de Marseille, mais encore le grand nombre de lettres que Nestorius écrivit au pape saint Célestin au sujet des pélagiens réfugiés à Constantinople. N'ayant pas eu de réponse à cet égard, il lui en écrivit une dernière, où il le prie avec instance et d'une manière assez insinuante, de lui apprendre ce qu'il en était. A cette occasion il rappelle, comme en passant, qu'il avait lui-même bien à travailler pour purifier l'Église de Dieu de l'impiété d'Apollinaire et d'Arius. Car je ne sais comment, dit-il, il y a certains clercs, infectés de la contagion de ces hérétiques, qui osent attribuer les passions du corps à la divinité du Fils unique, supposer que la divinité immuable a passé dans la nature du corps, et confondre les deux natures, que l'on adore l'une et l'autre dans le personnage un du Fils unique, à cause de leur connexion sublime et sans confusion [1]. Cette phrase contient la substance de la seconde lettre à saint Cyrille ; c'est la même calomnie d'attribuer aux catholiques une impiété qu'ils repoussaient expressément ; c'est la même étude à donner le change sur ses propres sentiments, par des paroles équivoques, qui pouvaient faire entendre le contraire de ce qu'il pensait.

Saint Cyrille, voyant par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvait savoir d'ailleurs, qu'il était appuyé de la cour, et que son hérésie faisait des progrès à Constantinople, écrivit à l'empereur Théodose et aux princesses, ses sœurs, de grandes lettres ou plutôt des traités sur la foi. Il y expose et y prouve la doctrine catholique sur l'incarnation, et par les Écritures et par la tradition ; il y rapporte les passages de plusieurs Pères, pour montrer qu'ils se sont servis du mot de Théotocos, et qu'ils ont reconnu l'unité de Jésus-Christ, savoir : saint Athanase, Atticus de Constantinople, Antiochus de Phénicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, saint Chrysostôme, Sé-

[1] Coust., col. 1079.

rien de Gabales, Vital, Théophile d'Alexandrie, auxquels il aurait u en ajouter beaucoup d'autres. Il écrivit encore sur la même affaire à plusieurs personnages de Constantinople. Il écrivit en particulier au clergé de cette ville, sur les propositions de paix que l'on isait de la part de Nestorius. J'ai lu, dit-il, le mémoire que vous 'avez envoyé, où j'ai vu que le prêtre Anastase faisait semblant de hercher la paix, et vous a dit : Notre croyance est conforme à ce u'il a écrit aux solitaires. Ensuite, allant à son but, il a ajouté : Il a it lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot e *Théotocos*. J'ai écrit que le concile a bien fait de ne pas en faire ention, parce qu'on ne remuait point cette question alors ; mais il it, par le fait, que Marie est mère de Dieu, puisqu'il dit que le même ui est engendré du Père, s'est incarné et a souffert. Ensuite, parlant 'un écrit de Nestorius : Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'est le orps qui a souffert, et non pas Dieu le Verbe : comme si quelqu'un isait que le Verbe impassible est passible. Il n'y a personne de si isensé. Son corps ayant souffert, on dit qu'il a souffert lui-même : omme on dit que l'âme de l'homme souffre, quand son corps souffre, quoiqu'elle ne souffre point en sa propre nature. Mais leur but st de dire, deux Christs et deux Fils : l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, et de ne faire l'union que des personnes ; voilà ourquoi ils chicanent. Il rapporte ensuite ce que disait Nestorius, u'il ne trouvait pas son peuple instruit, et que c'était la faute de es prédécesseurs. Quoi donc, dit saint Cyrille, est-il plus éloquent ue Jean, ou plus habile que le bienheureux Atticus ? que n'avoue-il plutôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle ? Enfin, 'il désire la paix, qu'il écrive une confession de foi catholique et sinère, et qu'il l'envoie à Alexandrie : j'écrirai, de mon côté, qu'il ne ut point fatiguer nos confrères les évêques, parce que nous savons ue ses paroles ont un bon sens. Mais s'il demeure dans sa présomption, il ne nous reste que de nous y opposer de toutes nos forces [1].

Saint Cyrille écrivit finalement au pape saint Célestin une lettre ù il lui rend compte de tout ce qui s'était passé, de sa lettre aux olitaires, de ses deux lettres à Nestorius, et de la nécessité qui l'ait engagé à s'opposer à lui. Voici comme il y expose l'obligation ù il était d'en écrire au Pape : « Si l'on pouvait, sans encourir de âme ni se rendre suspect, garder le silence et ne point informer votre iété par écrit, de toutes les choses qu'on agite, surtout dans des hoses aussi nécessaires, où la foi est en péril, je me dirais à moiême : Il vaut mieux se taire et se tenir tranquille. Mais puisque

[1] Labbe, t. 3, col. 331.

Dieu exige la vigilance de notre part en ces choses, et que la longue coutume des églises nous engage à les communiquer à votre Sainteté, je vous écris par une absolue nécessité. » Il déclare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, et marque ainsi l'état de Constantinople. « Maintenant les peuples ne s'assemblent point avec lui, c'est-à-dire avec Nestorius, sinon quelque peu des plus légers et de ses flatteurs : presque tous les monastères et leurs archimandrites, et beaucoup de sénateurs, ne vont point aux assemblées, crainte de blesser la foi. Votre Sainteté doit savoir que tous les évêques d'Orient sont d'accord avec nous, que tous sont choqués et affligés, principalement les évêques de Macédoine. Il le sait bien, mais seul il se croit plus sage que tous. Nous n'avons pas voulu rompre ouvertement de communion avec lui, avant d'avoir communiqué ces choses à Votre Sainteté. Daignez donc déclarer votre sentiment pour servir de type [1], s'il faut encore communiquer avec lui ou lui dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il persiste dans ces opinions. Mais il faut que la sentence de votre Sainteté soit déclarée aux évêques de Macédoine et d'Orient. Ce sera leur donner l'occasion qu'ils désirent, de s'affermir dans l'unité de sentiments, et de venir au secours de la foi orthodoxe qu'on attaque. Et afin de mieux instruire votre Sainteté de ses sentiments et de ceux des Pères, j'envoie les livres où les passages sont marqués, et je les ai fait traduire comme on a pu à Alexandrie. Je vous envoie aussi les lettres que j'ai écrites [2]. »

Cette lettre au Pape fut portée par le diacre Possidonius, qui fut aussi chargé d'une instruction qui résumait la doctrine de Nestorius en ces termes. La foi ou plutôt la perfidie de Nestorius est telle. Il dit que Dieu le Verbe, ayant connu d'avance que celui qui naîtrait de la sainte Vierge serait saint et grand, le choisit à cause de cela, le fit naître de la Vierge sans le concours de l'homme, lui accorda par grâce d'être appelé de ses noms, et le ressuscita d'entre les morts. Ainsi, quand on dit que le Verbe, Fils unique de Dieu, s'est fait homme, on le dit parce qu'il a toujours été avec cet homme saint né de la Vierge. Comme il a été avec les prophètes, dit-il, ainsi est-il avec celui-ci par une conjonction plus grande. C'est pourquoi il évite partout de dire union, mais l'appelle conjonction, telle qu'il peut y en avoir entre deux personnes l'une hors de l'autre ; comme quand Dieu dit à Josué : Je serai avec vous comme j'ai été avec Moïse. Pour cacher son impiété, il dit : 1° Que le Verbe a été avec l'homme dès le sein de sa mère. 2° Aussi ne dit-il pas qu'il soit Dieu véritable, mais appelé de

[1] τυπῶσαι το δοκον, déclarer juridiquement. — [2] Labbe, Coustant.

ce nom par la grâce de Dieu. De même, il ne veut qu'il soit appelé Seigneur que parce que le Verbe a bien voulu qu'il fût appelé de ce nom. 3° Il ne dit pas non plus avec nous que le Fils de Dieu est mort pour nous et qu'il est ressuscité; mais l'homme, dit-il, est mort et ressuscité, sans aucune participation du Verbe de Dieu. 4° Nous confessons que le Verbe de Dieu est immortel, qu'il est la vie; mais nous croyons en même temps qu'il s'est fait chair, c'est-à-dire que, s'étant uni la chair avec une âme raisonnable, il a souffert dans la chair, suivant les Écritures; et, parce que son corps a souffert, nous disons qu'il a souffert lui-même, quoiqu'il soit impassible de sa nature; de même, parce que sa chair est ressuscitée, nous disons qu'il est lui-même ressuscité des morts. Mais Nestorius ne pense point ainsi : il dit que la souffrance est de l'homme, que la résurrection est de l'homme, que ce que l'on propose dans les mystères est le corps d'un homme. Nous croyons, au contraire, que la chair du Verbe peut donner la vie, parce que c'est la chair et le sang du Verbe qui donnent la vie à toutes choses [1].

Le pape saint Célestin ayant reçu toutes ces pièces, assembla un concile à Rome, vers le commencement du mois d'août 430, où les écrits de Nestorius furent examinés et comparés à ceux des Pères. Le Pape y rapporta les autorités de saint Ambroise, de saint Hilaire et de saint Damase, après quoi la doctrine de Nestorius fut condamnée, et saint Cyrille chargé de l'exécution. Le Pape lui en écrivit une lettre dans laquelle il loue son zèle et sa vigilance, et lui déclare qu'il est entièrement dans ses sentiments touchant l'incarnation. Que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner; mais il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. En attendant, tous ceux qu'il a séparés de sa communion doivent savoir qu'ils demeurent dans la nôtre; lui-même ne peut avoir désormais de communion avec nous, s'il continue à combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi, par l'autorité de notre siége et agissant à notre place, vous exécuterez cette sentence avec une sévérité exemplaire; en sorte que si, dans l'espace de dix jours à compter depuis cette admonition, il n'anathématise par une confession écrite sa doctrine impie, et ne promet de confesser à l'avenir, touchant la génération de Jésus-Christ, notre Dieu, la foi qu'enseigne l'Église romaine, et votre église, et toute la chrétienté, votre sainteté pourvoie aussitôt à cette église, c'est-à-dire à celle de Constantinople, et qu'il sache qu'il sera absolument séparé de notre corps. Nous avons écrit les mêmes choses à nos saints frères et coévêques Jean, Rufus, Juvénal

[1] Coustant, 1094.

et Flavien, afin que l'on connaisse partout notre sentence à son égard, ou plutôt la divine sentence de Notre-Seigneur Jésus-Christ[1].

Les quatre évêques dont il parle étaient Jean d'Antioche, Rufus de Thessalonique, Juvénal de Jérusalem, Flavien de Philippes. La lettre qu'il leur adressa contient en substance les mêmes choses que la précédente. Le même jour, 11 août 430, il en adressa une autre au peuple et au clergé de Constantinople, qu'il appelle ses membres. Elle est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi catholique, et de consolation pour ceux que Nestorius persécutait. Le Pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il a commencé à enseigner ses erreurs. Il ajoute que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place son saint frère Cyrille. Puis il met la sentence qui termine la lettre précédente.

Le même jour encore, il adressa une lettre à Nestorius même. Il y marque comme il a été trompé dans la bonne opinion qu'il avait conçue de lui sur sa réputation. Il dit qu'il a lu ses lettres et les livres qu'il lui avait envoyés, et qu'il a trouvé ses opinions touchant le Verbe divin peu d'accord avec elles-mêmes, mais surtout contraires à la foi catholique. Il lui rappelle les deux lettres que Cyrille lui avait écrites, et l'avertit qu'elles lui tiendront lieu de première et de seconde monition, et celle qu'il lui écrivait lui-même, de troisième; ajoutant que, s'il ne corrige ce qu'il a enseigné de mauvais, et ne rentre dans la vraie voie, qui est Jésus-Christ, il le séparera de sa communion et de celle de toute l'Église. Il lui fait l'application de ces paroles de l'Apôtre : *Je sais qu'après mon départ, il entrera parmi vous des loups ravisseurs qui n'épargneront point le troupeau*; parce qu'en effet, au lieu de veiller à la garde de ses ouailles, il les vexait par ses ravages, en persécutant ceux qui suivaient la foi catholique. Il lui représente que jamais aucuns de ceux qui ont attaqué l'Église ne sont sortis victorieux du combat, et qu'ils ont tous été flétris d'une même censure, c'est-à-dire chassés de l'Église. Il en donne pour exemple Paul de Samosate et les pélagiens, sur lesquels, dit-il, vous nous avez consultés, comme si vous ne saviez pas ce qui s'est passé. Ils ont été condamnés, et justement, et chassés de leurs siéges. Ce qui nous étonne, c'est que vous souffriez des gens qui ont été condamnés pour nier le péché originel, vous qui le croyez si bien, comme nous avons lu dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon, et vous les chasseriez encore, s'ils vous déplaisaient comme à ceux qui les ont chassés. Et pourquoi deman-

[1] Coustant, 1106. Labbe.

dez-vous ce qui s'est passé contre eux, puisque c'est d'Atticus, votre prédécesseur, que nous en avons ici les actes? Pourquoi Sisinnius, de sainte mémoire, ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il savait qu'ils avaient été justement condamnés sous Atticus, son prédécesseur.

« Au lieu de vous occuper des autres, médecin, guérissez-vous vous-même. Votre mal exige un prompt remède. Nous avons approuvé et nous approuvons la foi de l'évêque d'Alexandrie. Averti par lui, ayez les mêmes sentiments que nous, si vous voulez être avec nous. Condamnez ce que vous avez pensé jusqu'à présent, et prêchez aussitôt, nous le voulons, ce que vous lui verrez prêcher. Après la condamnation de votre mauvaise doctrine, une preuve complète de votre correction, c'est que vous rappeliez à l'Église tous ceux qui en ont été expulsés pour la cause du Christ, et que vous les rappeliez tous. Si on ne fait ce que nous disons, on chassera celui qui a chassé; d'autant plus que ceux contre lesquels vous avez tenu une conduite pareille, sont dans notre communion. Nous avons aussi écrit au clergé et aux fidèles de Constantinople, ce que la nécessité exige; à savoir que, si vous vous obstinez dans votre perverse doctrine et que vous ne prêchiez pas ce que prêche avec nous notre frère Cyrille, vous êtes retranché du nombre de nos collègues et que vous ne pouvez avoir de communion avec nous. Sachez donc hautement que, si vous ne prêchez, touchant le Christ notre Dieu, ce que tient l'église de Rome, d'Alexandrie, et toute l'Église catholique, ce que la sainte église de Constantinople a tenu jusqu'à vous; et si dans dix jours, à compter depuis notre monition que voici, vous ne condamnez nettement et par écrit cette nouveauté impie qui veut séparer ce que l'Écriture joint ensemble, vous êtes exclus de la communion de toute l'Église catholique. L'acte authentique de ce jugement, ainsi que les autres papiers, nous l'adressons par le diacre Possidonius à notre saint collègue l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à notre place, et que notre décret vous soit connu et à vous et à tous nos frères, car tous doivent savoir ce qui se fait, quand il s'agit de la cause de tous. Que Dieu vous conserve, bien-aimé frère [1]. »

Saint Cyrille ayant reçu les lettres du pape saint Célestin, les envoya à ceux à qui elles étaient adressées, et accompagna de ses lettres celles qui étaient pour Jean d'Antioche et pour Juvénal de Jérusalem, qui avait succédé à Prayle depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à se déterminer, déclarant que, pour lui, il est résolu de suivre le jugement du Pape et des évêques d'Occident, pour conserver leur

[1] Coust., 1114. Labbe, 853.

communion. Jean avait déjà vu peu auparavant une lettre que saint Cyrille venait d'écrire à l'évêque Acace de Bérée. Quant à Juvénal, il lui dit qu'il faut écrire à l'empereur, afin qu'il prenne l'intérêt de la religion et délivre l'Église de ce faux pasteur. Il marque à l'un et à l'autre qu'il a fait son possible pour ramener Nestorius à la raison. Dans ces lettres, il appelle le Pape son Seigneur et qualifie son décret de formulaire défini [1].

Jean d'Antioche était ami de Nestorius, qui avait été tiré de son clergé. Il lui envoya copie des pièces qu'il venait de recevoir, avec une lettre pleine d'amitié, pour le porter à la soumission.

J'ai, dit-il, reçu [illegible] lettres, l'une du très-saint évêque Célestin ; les autres, de Cyrille, évêque bien-aimé de Dieu. Je vous en envoie des copies, et je vous prie de tout mon cœur de les lire de telle sorte, qu'il ne s'élève aucun trouble dans votre esprit, puisque c'est de là qu'il arrive des contentions et des séditions très-nuisibles, et aussi de ne mépriser pas la chose, parce que le diable sait pousser si loin par l'orgueil les affaires qui ne sont pas bonnes, qu'il n'y reste plus de remède; mais de les lire avec douceur, et d'appeler à cette délibération quelques-uns de vos plus fidèles amis, en leur donnant la liberté de vous dire des choses utiles plutôt qu'agréables, parce qu'en choisissant pour cet examen plusieurs personnes sincères et qui vous parlent sans crainte, ils vous donneront plus facilement leur conseil et par ce moyen, ce qui est triste et fâcheux, aussitôt deviendra facile. En effet, quoique le terme de dix jours fixé par la lettre de monseigneur le très-saint évêque Célestin soit bien court, vous pouvez faire la chose en un jour, même en peu d'heures. Car il est facile, en parlant de l'incarnation de Notre-Seigneur, de se servir d'un terme convenable, usité par plusieurs des Pères, et qui exprime véritablement sa naissance de la Vierge. Vous ne devez ni rejeter ce terme comme dangereux, ni penser qu'il ne faut pas vous dédire. Si vous êtes dans les mêmes sentiments que les Pères et les docteurs de l'Église, comme nous avons appris par plusieurs amis communs, quelle peine avez-vous à déclarer votre saine doctrine, principalement dans ce grand trouble qui s'est élevé à votre sujet? Car, sachez que cette question est agitée au près et au loin ; toute l'Église en est émue, et partout les fidèles en sont tous les jours aux mains. Vous le verrez clairement par la chose même. L'Occident, l'Égypte et peut-être la Macédoine ont résolu de rompre l'union que Dieu a accordée à son Église par les travaux de tant d'évêques et principalement du grand Acace. (Il entend Acace de Bérée, et parle de l'union qui finit

[1] Ὁρισθέντα τύπον. Labbe, t. 3, col. 387.

e schisme d'Antioche du temps de l'évêque Alexandre et du pape aint Innocent.) Que s'il vous faut un exemple, souvenez-vous du ienheureux évêque Paul. Ayant échappé dans la prédication quelque chose qui fut trouvé inexact par les auditeurs, en particulier par ous, peu de jours après, pour le bien de l'Église, il le rétracta publiquement et en fut chéri de tout le monde.

Jean exhorte vivement Nestorius de faire de même, d'employer le not de mère de Dieu, *Theotocos*, puisque aucun des docteurs de l'Église ne l'a jamais rejeté, et qu'un grand nombre s'en est servi, sans tre repris par ceux qui ne s'en servaient pas. Il montre que l'on ne eut rejeter la signification de ce mot sans tomber dans des erreurs angereuses, puisqu'il s'ensuivra, contre l'autorité manifeste de l'Écriture, que ce n'est pas Dieu qui s'est incarné et anéanti en prenant a forme d'esclave. Il ajoute : Si avant ces lettres le grand nombre gissait si fortement contre nous, que ne feront-ils point maintenant u'elles leur donnent une si grande autorité ? Je vous écris ceci, non as seul, mais avec plusieurs évêques de vos amis, qui se sont trouvés présents quand on m'a rendu ces malheureuses lettres, savoir : rchélaüs, Apringius, Théodoret, Héliade, Mélèce et Macaire, qui ient d'être ordonné évêque de Laodicée. Il ne marque le siége que e celui-ci, parce que Nestorius connaissait les autres [1].

« Il y a dans cette affaire deux circonstances fort importantes, dions-nous avec Bossuet : l'une, que le Pape décidait avec une autorité fort absolue ; car il écrit à saint Cyrille en ces termes : *C'est ourquoi, par l'autorité de notre siége et agissant à notre place avec uissance, vous exécuterez la sentence avec une sévérité exemplaire.* C'est Célestin qui prononce, c'est Cyrille qui exécute, et il exécute *vec puissance*, parce qu'il agit *par l'autorité* du siége de Rome. Ce qu'il écrit à Nestorius n'est pas moins fort, puisqu'il donne son approbation à la foi de saint Cyrille ; et en conséquence, il ordonne à Nestorius de se conformer à ce *qu'il lui verra enseigner*, sous peine e déposition. L'autre circonstance est, que tous les évêques de l'Église grecque étaient disposés à obéir. Une si grande puissance exercée dans l'Église grecque, et encore contre un patriarche de Constantinople, donne sans doute une grande idée de l'autorité du Pape. Il e montrait le supérieur de tous les patriarches : il déposait celui de Constantinople ; celui d'Alexandrie tenait à honneur d'exécuter la entence ; celui d'Antioche, quelque ami qu'il fût de Nestorius, ne ongeait pas seulement à y résister ; Juvénal, patriarche de Jérusalem, tait dans le même sentiment ; Célestin leur donnait ses ordres et à

[1] Labbe, 317.

tous les autres évêques de l'Église grecque, et sa sentence allait être exécutée sans opposition. »

Telles sont les observations que Bossuet reproche à un historien de l'Église, Ellies Dupin, de n'avoir pas faites dans son histoire. Il lui reproche une autre omission aussi importante.

« Il était important de remarquer, dit-il, qu'encore que le blasphème de Nestorius contre la personne de Jésus-Christ renversât le fondement du christianisme, aucun autre évêque que le Pape n'osa prononcer sa déposition, et cela sert à conclure qu'il n'y avait que lui seul qui eût droit sur lui et qui fût son supérieur. M. Dupin n'en dit mot. Saint Cyrille eut bien la pensée, comme il le dit lui-même, de lui déclarer *synodiquement* qu'il ne pouvait plus communiquer avec lui, ce qu'il semble qu'il pouvait faire, puisque le clergé et le peuple de Constantinople avaient déjà refusé de participer à la communion de ce blasphémateur. Saint Cyrille n'osa pourtant pas le faire ; il crut que la séparation d'un patriarche d'avec un autre qui ne lui était pas soumis, était un acte trop juridique pour être entrepris sans l'autorité du Pape. « Je n'ai pas voulu, dit-il dans sa lettre, « Célestin, me retirer de la communion de Nestorius avec hardiesse « et confiance, jusqu'à ce que j'aie su votre sentiment. Daignez donc « déclarer votre pensée, et si nous devons communiquer avec lui ou « non. » Le mot grec signifie déclarer juridiquement. Τύπος, c'est une règle, c'est une sentence, et τυπῶσαι τὸ δοκὸν, c'est déclarer juridiquement son sentiment. Le Pape seul le pouvait faire : Cyrille et aucun autre patriarche n'avaient le pouvoir de déposer Nestorius qui ne leur était pas soumis; le Pape seul l'a fait, et personne n'y trouve à redire, parce que son autorité s'étendait sur tous [1]. »

Cependant saint Cyrille, en exécution de la commission du Pape, assembla les évêques d'Égypte à Alexandrie, au mois de novembre 430. Les deux premières lettres qu'il avait écrites à Nestorius y furent approuvées ; il lui en écrivit une troisième au nom de ce concile et de la part du concile de Rome, présidé par le très-saint évêque Célestin, pour lui servir de troisième et dernière monition, lui déclarant que, si dans le terme fixé par le Pape, c'est-à-dire dans dix jours après la réception de cette lettre, il ne renonce à ses erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui et ne le tiendront plus pour évêque, mais que dès lors ils communiqueront avec les clercs et les laïques qu'il avait déposés ou excommuniés.

Au reste, ajoutent-ils, il ne suffira pas que vous professiez le syn-

[1] Bossuet, *Remarques sur l'histoire des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine*, de M. Dupin, t. 30 de ses œuvres, édit. de Versailles, p. 524.

bole de Nicée; car, ou vous ne l'entendez pas, ou vous lui donnez des interprétations violentes. C'est pourquoi il est nécessaire que vous anathématisiez par écrit tous les mauvais sentiments que vous avez eus jusqu'ici, et dont vous avez imbu les autres; que vous promettiez avec serment de croire et d'enseigner à l'avenir ce que nous croyons tous, nous et tous les évêques d'Occident et d'Orient, et tous ceux qui conduisent les peuples. A l'égard des lettres qui vous ont été écrites par l'église d'Alexandrie, le saint concile de Rome et nous tous sommes convenus qu'elles sont orthodoxes et sans erreur.

Saint Cyrille rapporte ensuite en détail les articles de doctrine que Nestorius devait embrasser et enseigner, et ceux dont il devait s'abstenir. Il propose les premiers par les paroles mêmes du symbole de Nicée; et, comme les erreurs de Nestorius attaquaient principalement le mystère de l'Incarnation, il en donne une explication très-simple et très-exacte, conforme en tout à ce qu'il en avait déjà dit dans ses lettres précédentes. Il tire, entre autres, cette preuve de l'eucharistie : « Nous annonçons la mort de Jésus-Christ, et nous confessons sa résurrection et son ascension en célébrant dans les églises le sacrifice non sanglant; ainsi nous nous approchons des eulogies mystiques, et nous sommes sanctifiés en participant à la chair sacrée et au précieux sang de notre Sauveur Jésus-Christ; nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ni comme la chair d'un homme sanctifié et conjoint au Verbe par une union de dignité ou en qui la divinité ait habité, mais comme vraiment vivifiante et propre au Verbe. Car lui qui est vie de sa nature, comme Dieu, étant devenu un avec sa chair, l'a rendue vivifiante; autrement, comment la chair d'un homme serait-elle vivifiante de sa nature? Encore donc que Jésus-Christ nous dise dans saint Jean : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous,* il ne faut pas croire que cette chair soit une chair commune et de même condition que la nôtre, ni de sa nature n'est point vivifiante, mais que cette chair est véritablement la propre chair de celui qui, à cause de nous, s'est fait et est appelé Fils de l'homme. »

Il fait voir que les deux natures quoique différentes, étant unies personnellement en Jésus-Christ, il est un et seul, et non pas deux; comme l'homme, quoique composé de corps et d'âme, qui sont deux natures différentes, est un. Il rapporte quelques passages de l'Écriture, qui marquent en Jésus-Christ deux natures différentes, et prouve par d'autres que ces deux natures sont unies en lui selon l'hypostase. La conclusion qu'il en tire est que, la Sainte Vierge ayant engendré corporellement le Verbe de Dieu uni personnelle-

ment à la chair, elle doit être appelée *mère de Dieu*, non que le Verbe ait tiré de la chair le commencement de son être, puisqu'il est coéternel au Père, mais parce que, s'étant uni hypostatiquement à la nature humaine, il a pris dans le sein de la Vierge une naissance corporelle. C'est là, ajoute-t-il, ce que nous avons appris à croire avec les saints apôtres et évangélistes, comme étant une doctrine établie par toutes les Écritures divinement inspirées et par le consentement unanime des saints Pères; c'est à cette doctrine que vous devez souscrire avec nous, dans toute sincérité et sans aucun détour.

Saint Cyrille lui déclare ensuite, dans douze anathématismes, les erreurs qu'il devait condamner, s'il voulait être tenu pour catholique. Il choisit pour cela quelques-unes des propositions avancées par Nestorius

1° Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu, et par conséquent, la sainte Vierge mère de Dieu, puisqu'elle a engendré selon la chair le Verbe de Dieu fait chair; qu'il soit anathème ! 2° Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe qui procède de Dieu le Père, est uni à la chair selon l'hypostase, et qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu et homme tout ensemble, qu'il soit anathème ! 3° Si quelqu'un, après l'union, divise les hypostases du seul Christ, les joignant seulement par une connexion de dignité, d'autorité ou de puissance, et non par une union réelle, qu'il soit anathème ! 4° Si quelqu'un attribue à deux personnes ou à deux hypostases, les choses que les apôtres et les évangélistes rapportent comme ayant été dites de Jésus-Christ, par les saints ou par lui-même, et applique les unes à l'homme, considéré séparément du Verbe de Dieu, et les autres, comme dignes de Dieu, au seul Verbe procédant de Dieu le Père; qu'il soit anathème ! 5° Si quelqu'un ose dire que Jésus-Christ est un homme qui porte Dieu, au lieu de dire qu'il est Dieu en vérité, comme Fils unique et par nature, en tant que le Verbe a été fait chair et a participé comme nous à la chair et au sang; qu'il soit anathème ! 6° Si quelqu'un ose dire que le Verbe, procédant de Dieu le Père, est le Dieu ou le Seigneur de Jésus-Christ, au lieu de confesser que le même est tout ensemble Dieu et homme, en tant que le Verbe a été fait chair, selon les Écritures; qu'il soit anathème !

7° Si quelqu'un dit que Jésus, en tant qu'homme, a été possédé du Verbe de Dieu et revêtu de la gloire du Fils unique comme étant un autre que lui; qu'il soit anathème ! 8° Si quelqu'un ose dire que l'homme pris par le Verbe doit être adoré, glorifié et nommé Dieu avec lui, comme étant l'un en l'autre; car y ajoutant le mot *avec*, il donne cette pensée, au lieu d'honorer l'Emmanuel par une seule adoration, et lui rendre une seule glorification, en tant que le Verbe

été fait chair ; qu'il soit anathème ! 9° Si quelqu'un dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par le Saint-Esprit comme ayant reçu de lui une puissance étrangère pour agir contre les esprits immondes et opérer des miracles sur les hommes, au lieu de dire que l'esprit par lequel il les opérait lui était propre ; qu'il soit anathème ! 10° L'Écriture divine dit que Jésus-Christ a été fait le pontife et l'apôtre de notre foi, et qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Père, en odeur de suavité. Donc, si quelqu'un dit que notre pontife et notre apôtre n'est pas le Verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair et homme comme nous, mais un homme né d'une femme, comme si il était un autre que lui, ou si quelqu'un dit qu'il a offert le sacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'est seulement pour nous, car il n'avait pas besoin de sacrifice, lui qui ne connaissait pas le péché ; qu'il soit anathème ! 11° Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante et propre au Verbe même qui procède de Dieu le Père, mais l'attribue à un autre qui lui soit conjoint selon la divinité et en qui la divinité habite seulement, au lieu de dire qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au Verbe qui a la force de vivifier toutes choses ; qu'il soit anathème ! 12° Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert selon la chair, qu'il a été crucifié selon la chair, et qu'il a été le premier-né d'entre les morts, en tant qu'il est vie et vivifiant comme Dieu ; qu'il soit anathème [1] !

Voilà les douze fameux anathèmes de Saint Cyrille contre toutes les propositions hérétiques que Nestorius avait avancées. La lettre synodale qui les contient est datée du trente novembre, mais c'est la date du jour où elle fut remise à Nestorius, à Constantinople. Saint Cyrille l'envoya à Constantinople signée de sa propre main. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé et au peuple de Constantinople, l'autre aux abbés des monastères de la même ville, par lesquelles saint Cyrille marque qu'il a attendu à la dernière extrémité pour en venir à ce fâcheux remède de l'excommunication, et les exhorte à demeurer fermes dans la foi et à communiquer librement avec ceux que Nestorius avait excommuniés. Pour porter ces lettres, ainsi que celle du pape saint Célestin à Nestorius, on députa quatre évêques d'Égypte.

Cette grande affaire allait se terminer ainsi d'une manière purement ecclésiastique, par la décision du Pape, exécutée par le patriarche d'Alexandrie, sans que celui d'Antioche, ni aucun évêque, ne trouvât à redire ; cette voie était trop simple pour la cour de Constantinople. Il fallut à l'empereur Théodose un concile œcuménique,

[1] Labbe, 395.

lequel, après bien des longueurs et des dépenses, ne fera que ce qu'on allait faire sans frais, exécuter, et cela nécessairement, ainsi que le dira le concile même, la décision du Pape.

Des moines de Constantinople, maltraités par Nestorius, avaient demandé à l'empereur la convocation d'un concile général. Nestorius lui-même le demanda, espérant y prévaloir par la puissance séculière et l'appui des Orientaux, et y faire condamner saint Cyrille sur les plaintes de ses calomniateurs. D'après cela, Théodose ordonna la convocation du concile pour le jour de la Pentecôte 431, dans la ville d'Éphèse. La lettre est au nom des deux empereurs, Théodose et Valentinien, suivant la forme ordinaire, adressée aux métropolitains de chaque province.

Nestorius était d'une confiance qui ne doutait de rien. Son ami Jean d'Antioche lui avait écrit pour l'engager à se soumettre à la décision du Pape et à se rétracter. Nestorius lui répondit d'une manière honnête, mais demeura opiniâtre dans ses erreurs. J'aurais cru, dit-il, être exposé à toute autre calomnie, que d'être contre la foi, moi qui ai tant combattu jusqu'à présent contre les hérétiques. Soyez en repos sur cette affaire. Si nous nous voyons dans le concile que nous espérons avoir, nous réglerons toutes choses sans scandale et avec union. Vous devez vous étonner moins que personne de la présomption ordinaire de l'Égyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bientôt, s'il plaît à Dieu, on louera notre conduite [1]. Il écrivait encore au Pape ces mots entre autres : J'ai appris que le vénérable Cyrille, évêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été présentées contre lui, cherche à éviter le saint concile qui doit se tenir à cause de ces accusations, et qu'il s'attache à des paroles, savoir : aux mots de *Théotocos* et de *Christotocos*. Au reste, il a plu au très-pieux empereur d'indiquer un concile général pour y examiner d'autres affaires ecclésiastiques; car pour cette question de mots, je ne crois pas que la discussion en soit difficile [2]. On le voit, à une incroyable présomption, Nestorius joignait une incroyable ignorance, puisqu'il traite de question de mots le fond même du christianisme : de savoir si le Christ qui est né de Marie est Dieu ou non ; si de l'adorer, c'est un acte de piété ou bien une idolâtrie.

Cependant les quatre évêques députés par le concile d'Alexandrie, étant arrivés à Constantinople, allèrent à la cathédrale un dimanche, pendant que l'on célébrait l'office, où tout le clergé était présent, et presque tous ceux qui portaient le titre d'illustres. Ce dimanche était le 30 novembre de la même année 430. Ils rendirent

[1] Baluz., *Nova collect. concil.*, col. 688. — [2] Coust., 1147, *Epis.* 15.

Nestorius les lettres de saint Cyrille et de saint Célestin. Nestorius
prit, et leur dit de venir le lendemain le trouver en particulier;
ais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, et ne leur fit point
réponse. Six jours après, il fit dans l'église un sermon, qui est
mme l'abrégé de toute sa doctrine. Il s'emporte contre saint Cy-
le, sans le nommer; mais il le désigne assez par le nom d'Égyp-
n. Il le défie au combat, et l'accuse de l'attaquer avec les flèches
or, c'est-à-dire en distribuant de l'argent; ce qui était un des re-
oches qu'on faisait à Nestorius même. Il signale l'opposition des
êques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Mélèce et Fla-
en, et contre saint Chrysostôme, tiré de la même église, pour faire
oire que la dispute présente n'est qu'une suite de la jalousie de ces
eux siéges. Il se plaint qu'on lui fait un procès sur le seul mot de
héotocos, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications mali-
es. Il se défend des erreurs de Paul de Samosate et de Photin,
'' rapporte et distingue soigneusement : il propose le mot de
ristotocos, comme le remède à toutes les erreurs.

Il fit encore un autre sermon le lendemain dimanche, septième de
cembre, où il dit nettement que la Vierge est mère de Dieu et mère
l'homme; mais expliquant toujours le mot de *Théotocos*, comme
ngereux. Par ces sermons, il prétendait répondre aux lettres des
ux conciles de Rome et d'Alexandrie, que les députés d'Égypte
aient sans doute publiées. Mais comme les douze anathèmes de saint
rille étaient ce qu'il y avait de plus fort contre Nestorius, il en-
eprit de les combattre par douze anathèmes qu'il proposa de son
té. Malheureusement il ne fit que rendre plus manifeste son igno-
nce, ses erreurs et sa mauvaise foi. D'une part, il continue d'attri-
er à saint Cyrille et aux catholiques tout le contraire de ce qu'ils
saient expressément; comme de confondre les deux natures, et de
re que le Verbe avait été changé en la chair. D'un autre côté, il
onnonce anathème contre quiconque dirait que celui qui est Emma-
el, est vrai Dieu; ou qu'après l'incarnation le Fils de Dieu est un .[1]
Jean d'Antioche, ayant eu copie de la dernière lettre de saint Cy-
le, fut aussi choqué de ses douze anathèmes, et crut qu'en vou-
nt s'opposer à Nestorius, il avait excédé lui-même, et était tombé
ns l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre aux deux plus sa-
nts évêques de sa province, André de Samosate et Théodoret de
yr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André composa cet
rit au nom des Orientaux, qui l'approuvèrent dans un concile.
héodoret mit son nom à son opuscule, qui était plus aigre que celui

[1] Apud Mercat., *Serm.* 12 et 13. Labbe, 423.

d'André. Il le répandit en Phénicie et dans les pays voisins, et l'envoya à Constantinople, d'où Évoptius, évêque de Ptolémaïde, dans la Pentapole, l'envoya à saint Cyrille. André et Théodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Éphèse. La suite fit voir que toutes leurs difficultés roulaient sur des malentendus, et qu'au fond ils étaient d'accord avec celui qu'ils combattaient.

D'autre part, Marius Mercator, qui était à Constantinople, publia une réponse aux douze anathèmes de Nestorius, qui sert de défense à ceux de saint Cyrille. Le titre de sa réponse est : « Les douze articles des blasphèmes de Nestorius, par lesquels il contredit les lettres qui lui ont été envoyées par les saints Célestin, évêque de Rome, et Cyrille d'Alexandrie, et s'efforce, par des réponses très-courtes, de réfuter les douze articles de foi qui lui avaient été envoyés. Nous avons mis les premiers ceux de saint Cyrille, que l'Église romaine a approuvés par un jugement véritable, et ensuite ceux de Nestorius, les uns et les autres traduits de grec en latin. » Cette version de Mercator a conservé les anathèmes de Nestorius, dont le texte grec ne se trouve plus. Dans cette réponse Mercator se cache sous le nom général de catholique, et rapporte plusieurs passages des sermons de Nestorius, dont il avait fait un recueil contenant les cinq principaux [1].

Saint Cyrille, de son côté, fit trois ouvrages pour la défense de sa doctrine, qui était celle de l'Église catholique. Il écrivit une apologie de ses douze articles, en réponse au traité qu'avait fait André de Samosate, sous le nom des Orientaux. Comme il ne s'était point nommé, saint Cyrille ne nomme point ses adversaires ; il répond sur chaque article, mettant d'abord le sien, puis l'objection des Orientaux, enfin sa défense. Le second ouvrage de Cyrille fut son apologie contre Théodoret. Elle porte en tête la lettre à l'évêque Évoptius, qui lui avait envoyé ces objections ; et comme Théodoret s'était déclaré, saint Cyrille le combat ouvertement, et l'épargne moins qu'André de Samosate. Aussi ses objections contenaient des erreurs qui furent depuis condamnées au cinquième concile général. Ces deux ouvrages de saint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troisième fut sa réponse en cinq livres aux blasphèmes de Nestorius, c'est-à-dire à ses sermons contre Proclus. Cyrille y rapporte les paroles de Nestorius, qu'il réfute à mesure, et y établit principalement la nécessité du mot *Théotocos*, l'unité du Fils de Dieu, ses souffrances et son sacerdoce. Ces trois ouvrages furent composés avant le concile d'Éphèse.

[1] Ceillier, t. 13.

Il arriva cependant un accident funeste à Constantinople. Des Barbares, esclaves d'un homme puissant, traités cruellement par leur maître, se réfugièrent dans l'église, et entrèrent jusque dans le sanctuaire, portant des épées. On les exhorta à se retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchaient le service divin, et, pendant plusieurs jours, ils tenaient leurs épées nues, prêts à se défendre contre quiconque approcherait. Ils tuèrent un clerc, en blessèrent un autre, et enfin s'égorgèrent eux-mêmes. Cette profanation de l'église fut regardée comme un mauvais présage. Pour prévenir de pareils accidents, l'empereur Théodose fit une loi qui déclarait lieu de sûreté et d'asile, non-seulement l'église et l'autel, mais tout ce qui était renfermé dans l'enceinte extérieure ou le cloître, défendait d'entrer dans l'église avec des armes, ordonnait d'y obéir aux clercs, sous peine d'être chassés de l'asile et même tirés par force et à main armée, s'il en est besoin [1].

Saint Cyrille avait écrit au pape Célestin pour lui demander ce qu'il faudrait faire en cas que Nestorius condamnât les erreurs qu'il avait enseignées ; si le concile indiqué à Éphèse devait l'absoudre, ou s'il fallait s'arrêter à la condamnation prononcée contre lui pour avoir laissé passer les dix jours sans se rétracter. Il témoignait aussi son regret de ce que le Pape lui-même ne se trouverait point à ce concile, et l'avertissait en même temps qu'il y avait des personnes qui ne paraissaient pas fermes dans le parti de la foi. Saint Célestin lui répondit le 7 mai 431, qu'à l'égard de Nestorius, il fallait imiter la miséricorde de Dieu, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qui accepte toujours sa pénitence, quelque tardive qu'elle soit. Il charge Cyrille de comprimer, avec le conseil des frères, toutes les agitations qui s'étaient élevées dans l'Église. Pour lui, quoiqu'il ne pût se rendre au concile, il y sera néanmoins en esprit par ses soins, par la part qu'il prenait à tout ce qui s'y passerait, et par l'union de la foi. Quant à ceux qui ne paraissaient point assez fermes, le Pape l'assure qu'il ne se laisserait pas surprendre et qu'il répondrait à leurs lettres avec toute la précaution possible. Cette demande de Cyrille et cette réponse de Célestin sont remarquables. On y voit que la convocation du concile d'Éphèse ne suspendait point la sentence du Pape, puisque saint Cyrille demande comment le concile devra l'exécuter, et s'il pouvait user d'indulgence, au cas que Nestorius vînt à se rétracter [2].

Outre saint Cyrille, son principal légat dans cette affaire, le Pape nomma encore trois autres légats pour assister en son nom au con-

[1] Soc., l. 7, c. 32. Labbe, t. 3, p. 1223. — [2] Coust., 1150.

cile d'Éphèse : c'étaient les évêques Arcade et Project, avec le prêtre Philippe. Il leur donna un mémoire daté du 8 mai, et conçu en ces termes : « Mémoire du pape Célestin aux évêques et aux prêtres qui vont en Orient. Quand, par la grâce de Dieu, comme nous espérons, vous serez arrivés au lieu où vous allez, tournez toutes vos pensées sur notre frère et coévêque Cyrille, et faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du Siége apostolique, puisque les instructions qui vous ont été données portent que vous devez assister au concile ; mais que s'il s'élève quelque contestation, vous devez juger de leurs sentiments, sans vous soumettre à des discussions. Que si vous voyez que le concile soit fini et que tous les évêques soient retournés, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, et si vous apprenez que mon saint frère Cyrille soit allé à Constantinople, il faut que vous y alliez et que vous présentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement et qu'il y ait de la division, vous jugerez, par l'état des choses, ce que vous devez faire, avec le conseil de notre dit frère [1]. » Cet important mémoire a été publié par le savant Baluze sur divers anciens manuscrits ; mais on n'a pas encore rendu publiques les instructions non moins importantes dont il y est fait mention, sur la manière dont les légats devaient se comporter dans le concile.

Ces légats furent chargés d'une lettre du Pape pour le concile même. Elle commence ainsi : « L'assemblée des évêques témoigne la présence du Saint-Esprit. Car le concile est saint par la vénération qui lui est due, comme représentant la nombreuse assemblée des apôtres. Jamais leur maître, qu'ils avaient ordre de prêcher, ne les a abandonnés. C'était lui-même qui enseignait, lui qui leur avait dit ce qu'ils devaient enseigner, et qui avait assuré qu'on l'écoutait en ses apôtres. Cette charge d'enseigner est venue en commun à tous les évêques ; nous y sommes tous engagés par un droit héréditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers pays du monde, suivant ce qui leur a été dit : Allez, enseignez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes frères, que nous avons reçu un ordre général, et qu'il a voulu que nous l'exécutions tous, en nous chargeant tous en commun de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons succédé en dignité. Tous doivent donc concourir ensemble à conserver le dépôt de la doctrine apostolique. Cet accord doit être d'autant plus unanime, qu'on attaque la foi commune de tous. On appelle en jugement celui qui juge le

[1] Coust., 1152.

monde; on met en discussion celui qui ébranle la terre, on outrage le Rédempteur. Revêtez-vous donc des armes de Dieu.

« Rappelez-vous les paroles de l'Apôtre, qui fit venir les évêques du lieu où votre sainteté est réunie pour leur dire : Prenez garde à vous et à tout le troupeau, où le Saint-Esprit vous a posés évêques pour régir l'Église de Dieu, qu'il s'est acquise par son sang. Les Éphésiens ont entendu la doctrine de la foi ; qu'ils nous voient aujourd'hui la défendre ! Mes bien-aimés frères, demeurez dans cette dilection dont il est parlé dans l'Évangile de saint Jean, cet apôtre dont vous honorez les reliques présentes. Priez ensemble comme les apôtres. Ils ont demandé à Dieu d'annoncer sa parole avec confiance. Aujourd'hui, qu'y a-t-il à demander pour votre sainte assemblée? sinon qu'elle publie avec confiance la parole du Seigneur ; qu'elle conserve ce qu'il a donné de prêcher ; et que, remplis de l'Esprit-Saint, vous annonciez tous la doctrine une qu'il vous enseigne. Nous envoyons, comme représentants de notre sollicitude, nos frères et collègues, hommes éprouvés et de même sentiment que nous, les évêques Arcade et Project, et notre prêtre Philippe, qui assisteront à ce qui se fait et exécuteront ce que déjà nous avons ordonné. Nous ne doutons point que votre sainteté ne s'y accorde, attendu que la chose se voit décrétée pour la paix de l'Église universelle [1]. »

Cette lettre au concile est du sept mai. Les légats en reçurent encore une du quinze pour l'empereur. Le Pape y loue beaucoup Théodose de son zèle pour la foi catholique, et déclare qu'il le secondera autant qu'il est en son pouvoir ; qu'à cet effet, il assisterait par ses légats au concile qui s'assemblait par son ordre. Il l'exhorte à réprimer les novateurs, à maintenir la paix des églises : travailler pour cela, c'était travailler pour son empire. Il finit par lui recommander ses trois légats.

Le concile était indiqué pour le jour de la Pentecôte, 7 juin 431. Nestorius, étant un des plus proches d'Éphèse, y arriva des premiers, accompagné du comte Irénée qui l'avait suivi par attachement, et du comte Candidien, capitaine des gardes de l'empereur, qui menait des troupes avec lui pour prêter main-forte au concile. Saint Cyrille y vint, au contraire, accompagné de cinquante évêques. Juvénal de Jérusalem n'arriva que cinq jours après la Pentecôte, avec les évêques de la Palestine. Memnon, évêque d'Éphèse, y avait appelé environ quarante évêques d'Asie. Il y en vint aussi du Pont et de la Cappadoce, et de l'île de Chypre. Rufus de Thessalonique n'ayant pu venir, parce qu'il était malade, y envoya Flavien de Phi-

[1] Coust., Labbe.

lippes, pour y tenir sa place et son rang. Périgène, métropolitain de Corinthe, s'y rendit encore avec plusieurs évêques de sa juridiction. On compte dans ce concile près de deux cents évêques, dont la moitié étaient des métropolitains, si habiles et si savants, qu'ils pouvaient presque tous disputer sur les matières de la foi. Tel est l'éloge qu'en fait le docte Vincent de Lérins [1]. Il nous semble que, pour les évêques de notre siècle, ce serait un éloge assez médiocre, sinon une injure, de dire qu'ils sont assez érudits et assez savants pour pouvoir raisonner sur les dogmes de la religion.

L'empereur Théodose voulut qu'un de ses officiers assistât de sa part au concile, afin que tout s'y passât dans le bon ordre et la tranquillité, et nomma à cet effet le comte Càndidien, le même qui avait accompagné Nestorius. Ce prince ne prétendait pas néanmoins que cet officier entrât dans l'examen qui devait se faire sur les dogmes, sachant que c'était du ressort des évêques seuls ; en quoi il suivait l'avis de saint Isidore de Péluse, qui lui avait écrit sur ce sujet. Candidien était chargé d'une lettre pour le concile, qui renfermait les causes de sa députation ; l'empereur y avertissait les évêques que si l'on formait quelque action, ou pour de l'argent, ou pour une autre affaire civile, contre quelqu'un d'entre eux, il ne voulait pas qu'elle fût jugée à Éphèse, soit par les magistrats, soit par le concile, mais renvoyée à Constantinople. Il y défendait encore au concile de s'arrêter à l'examen des affaires particulières qui n'auraient aucun rapport à celle du dogme, jusqu'à ce que celle-ci eût été entièrement terminée. Enfin il avait donné ordre à Candidien d'empêcher qu'aucun évêque ne sortît d'Éphèse, et d'en faire sortir, au contraire, les séculiers et les moines qui seraient venus d'autre part [2].

Jean d'Antioche et les autres évêques de l'Orient se firent attendre longtemps, sous prétexte qu'il leur était impossible de se rendre à Éphèse pour le jour marqué, qui était le sept de juin. On attendit aussi les évêques d'Italie et de Sicile. Pendant ce délai, les évêques assemblés à Éphèse examinaient la question de l'Incarnation, et si l'on devait appeler la sainte Vierge mère de Dieu. Saint Cyrille s'occupait aussi à extraire des livres de Nestorius les endroits où il débitait ses erreurs. Il prononça entre autres un sermon, où d'abord il donne de grandes louanges aux évêques assemblés ; puis il salue avec éloge la ville d'Éphèse, l'apôtre saint Jean dont les reliques y reposaient, et la sainte Vierge dans l'église de laquelle se tenait l'assemblée, et dont il relève toutes les grandeurs, répétant à chaque article le titre de mère de Dieu. Il vient ensuite à Nestorius, et dit qu'en vain

[1] *Comm.*, n. 42. — [2] Labbe, col. 441.

il se confie aux comtes et autres magistrats qui le protégent, gagnés par ses présents. Il lui reproche ses blasphèmes, pires que ceux des Juifs, des païens et de tous les autres hérétiques, et emploie contre lui les expressions les plus fortes, comme contre un ennemi déclaré de l'Église, qui a méprisé les avis salutaires qui lui avaient été donnés. Il en prend à témoin le pape saint Célestin, qu'il qualifie de père, de patriarche et d'archevêque de toute la terre, et conclut que Nestorius doit être déposé du sacerdoce[1].

Acace de Mélitine travaillait d'un autre côté à faire quitter à ce malheureux ses mauvais sentiments. Celui-ci parut touché des raisons d'Acace, qui était son ami particulier, et témoigna vouloir suivre son conseil. Mais dix ou douze jours après, s'étant trouvé dans un entretien où Acace soutenait la doctrine de l'Église, il entreprit de la combattre, et, par une question captieuse, il tâcha de l'obliger à dire, ou que le Fils unique du Père ne s'était pas fait homme, ou que le Père et le Saint-Esprit s'étaient incarnés aussi bien que lui. Un des évêques du parti de Nestorius s'efforça même d'excuser les Juifs, en soutenant que le crime qu'ils avaient commis n'était pas contre Dieu, mais contre un homme. Un autre prit la parole pour dire que le Fils, qui avait souffert, était différent du Verbe de Dieu. Acace, ne pouvant souffrir ce blasphème, quitta la compagnie, en témoignant la douleur qu'il ressentait de l'injure faite à son Créateur. Le même jour, Nestorius, en présence de Théodote d'Ancyre et de plusieurs autres évêques, qui montraient par l'Écriture que c'est Dieu même qui est né de la sainte Vierge selon la chair, proféra cette parole impie : Pour moi, je ne saurais me résoudre à dire qu'un enfant de deux ou trois mois soit Dieu, ni à adorer un enfant nourri de lait, ni à donner le nom de Dieu à celui qui s'est enfui en Égypte. Il traita d'impiété la croyance contraire, et sortit de l'assemblée. Dès ce moment, les évêques qui étaient venus au concile se séparèrent en deux, Nestorius et saint Cyrille s'assemblant chacun à part, avec ceux qui étaient de leur sentiment ou qui paraissaient en être.

Cependant, Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou six journées d'Éphèse, le fit savoir au concile par des officiers du maître des offices, et écrivit à saint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié et d'un grand empressement de se rendre auprès de lui. Bientôt arrivèrent deux évêques de sa suite, tous deux métropolitains, Alexandre d'Apamée et Alexandre d'Hiéraple. Comme saint Cyrille et les autres évêques se plaignaient à eux du retardement de Jean, ils dirent plusieurs fois : Il nous a chargés de vous dire que, s'il tarde,

[1] *Opera* S. *Cyrill.*, t. 5, p. 384.

on ne remette pas pour cela le concile, mais que l'on fasse ce qu'il faut faire.

Il y avait déjà plus de deux cents évêques assemblés à Éphèse de différentes provinces. La lettre de l'empereur pour la convocation du concile marquait le jour précis auquel ceux qui ne se trouveraient pas seraient sans excuse. Il s'était passé plus de quinze jours au delà. Plusieurs évêques et plusieurs clercs étaient incommodés de la dépense d'un si long séjour; plusieurs étaient malades; il en était mort quelques-uns. Tout le concile criait que Jean d'Antioche ne voulait pas s'y trouver, parce qu'il craignait de voir déposer Nestorius, tiré de son église, dont la confusion retomberait sur lui. Il était déjà arrivé des évêques qui venaient de plus loin. Si Jean d'Antioche agissait de bonne foi, il n'avait point sujet de se plaindre, puisqu'il avait mandé expressément par les deux Alexandres que l'on pouvait commencer par lui. Pour toutes ces raisons, saint Cyrille et la plupart des évêques résolurent de tenir le concile le vingt-deux de juin, dans la grande église dédiée à la sainte Vierge.

Le concile d'Éphèse s'ouvrit donc le 22 juin 431, dans l'église nommée *Sainte-Marie*. Il y avait cent quatre-vingt-dix-huit évêques, avec le diacre Bessula de Carthage, député pour toute l'Afrique. Ils posèrent l'Évangile au milieu d'eux tous, sur un trône, d'où il semblait leur dire : Vous êtes les juges entre les vérités de l'Évangile et les paroles impies de Nestorius; mais soyez des juges éclairés. Les évêques étaient assis des deux côtés. Saint Cyrille tenait le premier rang, comme occupant la place du pape saint Célestin : c'est l'expression même des actes. Ensuite étaient Juvénal de Jérusalem, Memnon d'Éphèse, Flavien de Philippes, qui tenait encore la place de Rufus de Thessalonique, Théodore d'Ancyre, Firmus de Césarée en Cappadoce, Acace de Mélitine en Arménie, Iconius de Gortine en Crète, Périgène de Corinthe, tous métropolitains, et les autres évêques, au nombre de 198, selon les souscriptions que nous en avons dans les actes de la première session de ce concile [1].

Cependant Nestorius et son parti avaient fait tout leur possible pour empêcher que le concile ne s'ouvrît. La veille, ils avaient adressé à saint Cyrille et à Juvénal de Jérusalem une protestation, signée de soixante-huit évêques, où ils déclaraient qu'il fallait attendre Jean d'Antioche; que, du reste, ils s'assembleraient quand le comte Candidien les convoquerait. Ce général, gagné par Nestorius, aussi bien que la cour, secondait ces manœuvres de tout son pouvoir. Il défendit au concile de s'assembler avant l'arrivée des évêques qui étaient

[1] Labbe, t. 3, p. 445.

enroute. Quand il sut que, malgré sa défense, le concile allait s'ouvrir, il vint lui-même à l'église et leur signifia que c'était agir contre les ordres de l'empereur. On lui demanda à voir ces ordres. Il le refusa longtemps; mais enfin il fut obligé de montrer la lettre de l'empereur, qu'il avait tenue secrète jusqu'alors. Elle ne contenait point l'ordre que le général avait dit; mais, au contraire, la recommandation expresse de régler avant tout la question de la foi. Le concile persista d'autant plus dans sa résolution. Le général, se croyant méprisé, sortit en colère et fit afficher une protestation à Éphèse, dont il envoya copie à l'empereur.

On sera peut-être étonné de voir soixante-huit évêques du côté de Nestorius. Si on y ajoute dix-huit autres qu'amena Jean d'Antioche, ce nombre ira jusqu'à quatre-vingt-neuf. Mais bien avant la fin du concile, ce grand nombre se réduisit à trente-sept [1]. Tous les autres, à mesure qu'ils pénétrèrent les blasphèmes de Nestorius et qu'ils furent témoins des violences de son parti, se réunirent au concile et souscrivirent à son jugement. Il est assez singulier que la plupart des historiens aient négligé cette importante observation.

Le concile d'Éphèse s'ouvrit donc très-canoniquement. Saint Cyrille était chargé par le Pape d'agir en son nom, avec le conseil des Pères, pour exécuter la sentence déjà prononcée contre Nestorius, ou bien recevoir sa rétractation. L'on avait attendu déjà seize jours au delà du terme fixé par l'empereur. Pour ce qui est de Jean d'Antioche, il avait adhéré à la sentence du Pape, puisqu'il avait engagé Nestorius à s'y soumettre. Il venait encore d'écrire à saint Cyrille, *comme à un frère et à un collègue dans le sacerdoce*, non-seulement avec estime, mais encore avec tendresse, *se recommandant à ses prières*, et lui témoignant *que le désir de le voir et d'embrasser sa tête sainte et sacrée le pressait plus que toute autre chose d'arriver bientôt à Éphèse*. On sent d'avance que les fausses démarches que nous verrons faire à l'évêque d'Antioche ne sont que les égarements de son amitié pour la personne de Nestorius.

Tous les évêques étant donc assis dans le concile, Pierre, prêtre d'Alexandrie et primicier des notaires ou sténographes, exposa sommairement de quoi il était question. Le révérendissime Nestorius ayant été ordonné évêque de la sainte église de Constantinople, on apporta de ses sermons quelques jours après, qui excitèrent un grand tumulte dans l'Église. Le très-pieux évêque d'Alexandrie, Cyrille, l'ayant appris, lui écrivit une première et seconde lettres pleines de conseils et d'avertissements, auxquelles il répondit par un refus et des contestations. De plus, Cyrille ayant appris qu'il avait envoyé à

[1] Baluz., *Collect. nova conc.*, col. 697.

Rome des recueils de ses sermons avec des lettres, il écrivit de son côté au très-pieux évêque de Rome, Célestin, qui, ayant lu et examiné toutes ces pièces, a donné une décision précise. Pierre présenta au concile tous les papiers qui regardaient cette affaire, et en particulier la circulaire de l'empereur à tous les métropolitains. Juvénal de Jérusalem demanda que cette lettre fût lue et mise à la tête des actes du concile : ce qui fut fait. Firmus de Césarée dit ensuite : Que le très-saint Memnon, évêque d'Éphèse, nous rende témoignage combien il s'est passé de jours depuis notre arrivée. Memnon répondit que, depuis le terme marqué dans la lettre du prince, il s'était passé seize jours. Saint Cyrille ajouta : Le saint et grand concile a attendu avec assez de patience l'arrivée des révérendissimes évêques qui devaient venir ; mais puisque beaucoup d'évêques sont tombés malades, que quelques-uns sont décédés, et qu'il est à propos de satisfaire aux ordres de l'empereur et de traiter la matière de la foi pour l'utilité de tout l'univers, qu'on lise de suite les pièces qui concernent l'affaire, vu principalement que le très-illustre comte Candidien a fait lire au concile un second ordre de l'empereur, qui porte que l'on examine et que l'on règle ce qui regarde la foi sans aucun délai.

Théodote d'Ancyre observa que la lecture des pièces se ferait en son temps ; mais qu'il était à propos que Nestorius fût présent à ce qu'on allait faire, afin que ce qui regarde la religion fût réglé d'un commun accord. Dès la veille, on avait envoyé à Nestorius quatre évêques pour l'avertir de se trouver au concile. Il leur avait répondu : Je verrai ; et si je dois y aller, j'irai. Ces quatre évêques ayant fait leur rapport, le concile, sur la proposition de Flavien de Philippes, lui en députa trois autres, auxquels on joignit un lecteur et un notaire, avec une monition par écrit, où il était fait mention de celle du jour précédent. Les députés trouvèrent la maison de Nestorius gardée par des soldats armés de massues. Ayant prié qu'on l'avertît de leur arrivée, les soldats les en empêchèrent, disant : Il est en particulier, il repose, et nous avons ordre de ne laisser entrer personne pour lui parler. Comme les députés insistaient, quelques-uns de ses clercs, étant sortis, leur dirent la même chose que les soldats. Sur de nouvelles instances pour avoir une réponse, le tribun Florentius, de la suite du général Candidien, sortit et les fit demeurer comme allant les satisfaire. Étant sorti de nouveau avec les clercs de Nestorius, il leur dit : Je n'ai pu le voir, mais il m'a chargé de vous dire que, quand tous les évêques seront assemblés, il se trouverait avec vous. Les députés le prirent à témoin, lui, tous les soldats et les ecclésiastiques, et se retirèrent. Le concile, informé de ce qui était arrivé, jugea à propos, sur l'avis du même Flavien de Philippes, pour ne rien

mettre de la procédure ecclésiastique, de le faire citer une troisième fois par quatre autres évêques, avec un notaire et un lecteur. La monition qu'on leur donna par écrit était conçue en ces termes : Par cette troisième citation, le très-saint concile, obéissant aux canons, appelle votre piété, vous accordant ce délai avec patience. Daignez donc venir au moins à présent pour vous défendre des dogmes hérétiques que l'on vous accuse d'avoir proposés publiquement dans l'église, et sachez que, si vous ne vous présentez pas, le saint concile sera obligé de procéder contre vous suivant les canons. Ces députés furent encore plus maltraités que n'avaient été les premiers. Les soldats les repoussèrent rudement, sans leur permettre de se mettre à l'ombre, et leur déclarèrent, après les avoir fait attendre longtemps, qu'ils avaient ordre de Nestorius de ne laisser entrer personne de la part du concile.

Ces soldats, par qui Nestorius se faisait garder, lui avaient été donnés par le général Candidien. Au reste, ces trois monitions n'étaient pas absolument nécessaires. Le pape Célestin avait averti Nestorius que sa lettre lui servirait de troisième monition, les deux de Cyrille lui tenant lieu de première et de seconde. Au fond, il ne s'agissait que d'exécuter la sentence du Pape.

Après le rapport de la troisième députation, Juvénal de Jérusalem dit : Encore que trois monitions suffisent suivant les lois de l'Église, nous sommes prêts à en faire une quatrième au révérendissime Nestorius. Mais puisqu'il a mis autour de sa maison une troupe de soldats, il est clair que c'est le reproche de sa conscience qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc passer outre, suivant l'ordre des canons, et pourvoir à la conservation de la foi. On lut donc le symbole de Nicée, et ensuite la seconde lettre de saint Cyrille, sur laquelle ce Père pria tous les évêques présents de dire leur sentiment. Juvénal et les autres évêques la trouvèrent conforme à la doctrine de Nicée. Pallade d'Amasée demanda qu'on lût la réponse que Nestorius y avait faite. Juvénal de Jérusalem, en ayant ouï la lecture, dit que cette lettre ne s'accordait point du tout avec la foi de Nicée, et anathématisa tous ceux qui croyaient ainsi. Flavien de Philippes et quelques autres, au nombre de trente-quatre, opinèrent successivement dans le même sens ; après quoi tous les évêques s'écrièrent ensemble : Anathème à qui n'anathématise pas Nestorius ! la foi orthodoxe l'anathématise ; le saint concile l'anathématise. Qui communique à Nestorius, qu'il soit anathème ! Nous anathématisons tous la lettre de Nestorius et ses dogmes ; nous anathématisons tous l'hérétique Nestorius ! Ceux qui communiquent à Nestorius, nous les anathématisons tous ! Nous anathématisons tous la foi impie de l'im-

pie Nestorius ! Tout l'univers anathématise sa religion impie ! Anathème à qui ne l'anathématise pas !

A la demande des évêques, on lut ensuite la lettre du pape saint Célestin, et celle que saint Cyrille écrivit en conséquence au nom du concile d'Égypte à Nestorius. L'une et l'autre furent insérées dans les actes. Les évêques qui les avaient portées à Constantinople firent ensuite rapport au concile de la manière dont elles avaient été remises en main propre à Nestorius, qui, bien loin d'y satisfaire, prononça dans l'église des discours encore pires que devant, et continuait encore de même. Pour montrer qu'il persistait opiniâtrément dans ses erreurs, on obligea Théodote d'Ancyre et Acace de Mélitine de raconter l'entretien qu'ils avaient eu avec lui trois jours auparavant. Ils ne le firent qu'en répandant des larmes, parce qu'ils aimaient Nestorius. Mais comme ils aimaient encore davantage Jésus-Christ et sa vérité, ils dirent qu'ils étaient prêts à convaincre leur ami des erreurs et des blasphèmes qu'ils avaient ouïs de sa bouche.

Le concile, avant de procéder à une condamnation plus formelle de Nestorius, crut, suivant l'avis de Flavien de Philippes, qu'il était à propos de lire et d'insérer dans les actes quelques passages des Pères, pour faire voir quelle avait été leur doctrine. On lut donc un passage du livre de saint Pierre, évêque d'Alexandrie et martyr, touchant la Divinité ; un de saint Athanase contre les ariens, et un de sa lettre à Épictète ; un de la lettre du pape saint Jules à Docimus ; un de la lettre du pape saint Félix à Maxime et au clergé d'Alexandrie ; deux des lettres pascales de Théophile d'Alexandrie ; un du *Traité de l'Aumône* de saint Cyprien ; deux de saint Ambroise, tirés de son *Traité de la Foi* ; un de saint Grégoire de Nazianze à Clédonius, où sont les anathèmes ; un de saint Basile ; un de saint Grégoire de Nysse ; deux d'Atticus de Constantinople et deux de saint Amphiloque. A la demande de Flavien, on lut vingt articles tirés des écrits et des homélies de Nestorius, et le prêtre Pierre avait en main plusieurs autres extraits semblables. Mais les évêques, voyant les blasphèmes horribles que contenaient les vingts premiers articles, ne purent souffrir que leurs oreilles fussent souillées par le récit d'un plus grand nombre de blasphèmes, et ordonnèrent que ces articles seraient insérés aux actes pour la condamnation de Nestorius.

Le prêtre Pierre, qui faisait l'office de promoteur, dit alors : Le révérendissime métropolitain et évêque de Carthage, Capréolus, a écrit une lettre au saint concile par le diacre Bessula ; je la lirai, si vous l'ordonnez, et j'en lirai aussi la traduction. Elle portait que saint Augustin, appelé nommément au concile, était mort quand la lettre de l'empereur fut apportée, et qu'encore que cette lettre fût princi-

lement adressée à saint Augustin, Capréolus, l'ayant reçue, avait crit à toutes les provinces d'Afrique, pour assembler un concile na-onal, qui choisirait des députés pour le concile universel. Mais la ésolation du pays et les ravages des Vandales empêchèrent les évê-ues de s'assembler. Le terme était même trop court. Les lettres de empereur n'arrivèrent à Carthage qu'à Pâques, en sorte qu'il ne res-it que deux mois jusqu'au concile universel, et ce temps n'était pas ffisant pour assembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. insi, ne pouvant envoyer une députation solennelle, Capréolus oulut au moins observer la discipline, et marquer son respect au oncile universel, en envoyant un diacre pour porter ses excuses. Il rie donc les évêques de résister courageusement à ceux qui vou-raient introduire dans l'Église des doctrines nouvelles, et de ne oint souffrir que l'on remette en question ce qui a déjà été jugé par Siége apostolique et par l'accord des pontifes, ni que l'on donne teinte aux décisions des Pères. Saint Cyrille demanda que cette ttre de Capréolus fût insérée aux actes, comme portant clairement ue les anciens dogmes de la foi devaient être maintenus et les nou-eautés rejetées. Tous les évêques s'écrièrent : Nous disons tous de ême! nous le souhaitons!

Le concile prononça alors la sentence en ces termes : « Nestorius yant, entre autres choses, refusé d'obéir à notre citation et de rece-oir les évêques envoyés de notre part, nous avons été obligés d'en-er dans l'examen de ses impiétés, et l'ayant convaincu, tant par es lettres que par ses autres écrits, et par les discours qu'il a tenus epuis peu dans cette ville, prouvés par témoins, de penser et d'en-eigner des impiétés : nous, contraints par les saints canons et par lettre de notre saint Père et coministre Célestin, évêque de l'É-lise romaine, en sommes venus, par nécessité, après avoir bien des ois répandu des larmes, à cette lugubre sentence : Notre-Seigneur ésus-Christ, qu'il a blasphémé, a défini par ce très-saint concile, u'il est privé de toute dignité épiscopale et retranché de toute as-emblée ecclésiastique. »

Cette sentence, l'une des plus solennelles qui aient été prononcées ans l'Église, renferme des choses bien importantes. On y voit tous es évêques d'un concile œcuménique, dans l'acte le plus solennel de eur autorité comme concile, appeler le Pape leur Père, et s'avouer ontraints par sa lettre, non moins que par les canons, dans cet acte uprême de leur autorité. L'expression du concile, observe Bossuet, econnaît dans la lettre du Pape la force d'une sentence juridique, u'on ne pouvait pas ne point confirmer, parce qu'elle était juste dans on fond et valable dans sa forme, comme étant émanée d'une puis-

sance légitime [1]. La sentence, ainsi conçue, fut souscrite dans les termes suivants : Cyrille, évêque d'Alexandrie, j'ai souscrit en jugeant avec le saint concile. Juvénal, évêque de Jérusalem, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Tous les autres évêques présents souscrivirent de même, au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit. Ceux qui arrivèrent au concile après cette première session, y souscrivirent aussi. Il faut y ajouter encore ceux qui abandonnèrent le parti de Nestorius. Car, cinq jours après que la sentence eut été prononcée, il se trouva réduit de soixante-huit à quarante-trois, malgré le renfort que lui avait amené Jean d'Antioche. En sorte que Nestorius fut déposé par bien plus de deux cents évêques.

Cette première session du concile dura depuis le matin jusqu'à la nuit fermée, quoique ce fût aux plus longs jours, c'est-à-dire le vingt-deux juin, et qu'en ce jour le soleil se couche à Éphèse à sept heures onze minutes. Le peuple tout entier de la ville demeura du matin au soir à attendre la décision du concile ; et quand ils apprirent que Nestorius était déposé, ils commencèrent tous, d'une voix unanime, à donner des bénédictions au concile, et à louer Dieu de ce que l'ennemi de la foi était tombé. Quand les évêques sortirent de l'église, ils les conduisirent avec des flambeaux jusqu'à leurs logements, et les femmes portaient devant eux des cassolettes où elles brûlaient du parfum. La ville fut illuminée, et ce fut partout une grande joie.

Le lendemain, qui était le vingt-trois de juin, on fit signifier à Nestorius la sentence de sa déposition en ces termes : « Le saint concile assemblé à Éphèse, par la grâce de Dieu, et suivant l'ordonnance de nos très-pieux empereurs, à Nestorius, nouveau Judas. Sache que pour tes dogmes impies et ta désobéissance aux canons, tu as été déposé par le saint concile, suivant les lois de l'Église, et déclaré exclu de tout grade ecclésiastique, le vingt-deuxième jour du présent mois de juin [2]. » La sentence fut affichée dans les places, et publiée par les crieurs de la ville. Le même jour, le concile écrivit à Eucharius, défenseur de l'église de Constantinople, aux prêtres, aux économes et au reste du clergé, pour leur signifier la déposition de Nestorius, faite le jour précédent, et leur recommander de conserver tous les biens de l'église, afin d'en rendre compte au futur évêque de Constantinople, qui sera ordonné, dit la lettre, suivant la volonté de Dieu et la permission de nos très-pieux empereurs.

En même temps saint Cyrille écrivit à l'abbé Dalmace et à ceux

[1] *Remarques sur l'hist. des Concil.* Œuv. de Bossuet, t. 30, p. 526, édit. de Vers. — [2] Labbe, 549.

ui étaient de sa part à Constantinople, savoir : les évêques Macaire t Potamon, deux des quatre que le concile d'Égypte avait députés Nestorius l'année précédente ; car les deux autres, Théopempte et Daniel, étaient à Éphèse. Il y avait aussi à Constantinople deux prêres de saint Cyrille, Timothée et Euloge. La lettre est donc adressée ces cinq. L'abbé Dalmace était, de tous les moines de Constantinole, le plus renommé pour sa sainteté. Il avait porté les armes sous Théodose le Grand, et servi dans ses gardes, vivant dès lors dans la iété. Pour mieux servir Dieu, il quitta sa femme et ses enfants, xcepté son fils Fauste, avec lequel il alla trouver l'abbé Isaac, et mbrassa la vie monastique sous sa conduite. Isaac avait habité le ésert dès son enfance et pratiqué toutes sortes de vertus : ce fut lui ui prédit la mort à l'empereur Valens. Sous sa direction, Dalmace vint à un si haut degré de perfection, qu'Isaac, en mourant, l'établit upérieur du monastère, sous le patriarche Atticus. On dit qu'il passa uarante jours sans manger, et qu'il fut le même temps en extase. L'empereur le visitait, et il était en grande vénération au sénat : on ui donna, à lui et à ses successeurs, abbés du même monastère, à perpétuité, le nom d'Archimandrite, c'est-à-dire chef de tous les monastères de Constantinople ; et saint Cyrille lui donne ce titre dans sa ettre. L'église grecque honore la mémoire de tous les trois, d'Isaac, de Dalmace et de Fauste, le même jour, savoir le troisième d'août [1].

Dans cette lettre, saint Cyrille instruit Dalmace et les autres de tout ce qui s'était passé dans le concile : le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Nestorius et sa déposition ; et conclut ainsi : Puisque le comte Candidien a envoyé, comme j'ai appris, des relations, veillez et avertissez que les actes de la déposition de Nestorius ne sont pas encore achevés de mettre au net ; c'est pourquoi nous n'avons pu envoyer la relation, qui doit être présentée à l'empereur ; mais s'il plaît à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvu qu'on nous permette d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que si les actes et la relation tardent à venir, sachez qu'on ne nous permet pas d'envoyer.

Quand les actes furent mis au net, on les envoya à l'empereur avec une lettre synodale contenant tout ce qui s'était passé, les raisons de ne pas attendre les Orientaux, la contumace de Nestorius et le reste. Il y est parlé du Pape en ces termes : Nous avons loué le très-saint évêque de Rome, Célestin, qui avait déjà condamné les dogmes hérétiques de Nestorius, et porté contre lui la sentence avant nous. Nous prions donc votre majesté, conclut-il, d'ordonner que la doctrine de

[1] Ménologe, 3 août.

Nestorius soit bannie de toutes les églises; que ses livres, quelqu part qu'on les trouve, soient jetés au feu, et que si quelqu'un méprise ce qui a été ordonné, il encoure votre indignation. Le concile écrivit aussi au clergé et au peuple de Constantinople, pour leur faire part de la déposition de Nestorius, comme d'une agréable nouvelle. Dans cette lettre, le concile joint ensemble saint Jean et la sainte Vierge, comme honorant également la ville d'Éphèse, par la raison toute simple que les deux principales églises portaient leurs noms. Saint Cyrille écrivit la même nouvelle, de la déposition de Nestorius, à son clergé et à son peuple d'Alexandrie, et aux moines d'Égypte.

Cependant divers évêques prononcèrent des discours sur le mystère de l'Incarnation, où ils ne manquèrent pas de s'élever contre l'hérésie de Nestorius. Nous avons ceux de saint Cyrille, de Rhéginus, evêque de Chypre, et de Théodote d'Ancyre. Ce dernier compare la nécessité où l'Église s'était trouvée de déposer le nouveau hérésiarque, à celle d'un chirurgien qui coupe en pleurant un membre pourri, afin de conserver le reste du corps. Rhéginus compare la chute de Nestorius à celle de Lucifer, à celle de Babylone; son impiété à celle des Juifs; son crime lui paraît plus grand que celui de Caïn, de Cham et de Sodome. Plusieurs de ces discours furent prononcés dans l'église de Saint-Jean. Saint Cyrille en prononça un dans l'église Sainte-Marie, le jour même que sept évêques du parti de Nestorius vinrent s'y réunir au concile. C'est comme une explosion de joie et de piété. « L'assemblée des saints qui, invités par sainte Marie, mère de Dieu et toujours Vierge, se sont réunis avec empressement, je la vois toute rayonnante. Aussi, quoique je fusse accablé de tristesse, cette vue des saints Pères me transporte de joie. C'est maintenant que s'accomplit en nous cette douce parole de David : Qu'y a-t-il de bon, qu'y a-t-il de réjouissant, si ce n'est que des frères habitent ensemble ? Nous vous saluons donc, ô sainte et mystérieuse Trinité ! qui nous avez convoqués tous dans cette église de Marie, mère de Dieu. O mère de Dieu ! ô Marie ! nous vous saluons, trésor auguste de l'univers, lampe qui ne saurait s'éteindre, couronne de la virginité, sceptre de l'orthodoxie, temple indissoluble, mère et vierge, par qui est béni dans les saints Évangiles celui qui vient au nom du Seigneur. Nous vous saluons, ô vous qui dans votre sein virginal avez renfermé celui qui est immense et incompréhensible; vous, par qui la sainte Trinité est glorifiée et adorée, la croix célébrée et adorée dans tout l'univers; vous, par qui le ciel triomphe, les anges et les archanges se réjouissent, les démons sont mis en fuite, le tentateur est tombé du ciel; vous, par qui la créature déchue est élevée au ciel; vous, par qui la création entière, asservie aux

[1] Labbe, t. 3, col

idoles, parvient à la connaissance de la vérité; vous, par qui le saint baptême et l'onction de l'allégresse sont accordés aux fidèles; vous, par qui les églises ont été fondées dans tout l'univers, et par qui les nations sont amenées à la pénitence. En un mot, vous, par qui le Fils unique de Dieu s'est levé la lumière de ceux qui étaient assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort; vous, par qui les prophètes ont prédit et les apôtres annoncé le salut aux nations; vous, par qui les morts ressuscitent, et par qui les rois règnent de par la Trinité sainte. Et quel homme serait capable de louer dignement l'incomparable Marie [1] ! »

Tel fut le concile de l'Église à Éphèse. La cour avait été gagnée par Nestorius; des généraux courtisans, amis particuliers de Nestorius, étaient venus avec des troupes pour soutenir leur ami commun. Et malgré tous les obstacles et toutes les intrigues, le concile, présidé par le Pape en la personne de Cyrille, procède avec calme et fermeté; trois monitions avaient déjà été faites à Nestorius, le concile lui en fait trois autres; il rappelle la doctrine ancienne, y compare la nouvelle; enfin, il prononce la sentence, ou plutôt il exécute la sentence déjà prononcée par le Pape : ce jugement est signifié, non plus au révérendissime Nestorius, mais au nouveau Judas. Le Pape lui avait déjà dit dans sa lettre : *Duris dura responsio*, à ceux qui s'endurcissent, il faut une réponse dure. Dès ce moment, le coup de mort est porté à l'hérésie. Nestorius a beau faire avec ses comtes et ses soldats, les évêques l'abandonnent pour se réunir au concile où il n'y a que des évêques.

Nous allons voir une assemblée différente et des procédés différents. Le général Candidien, ayant trouvé l'affiche de la déposition de Nestorius, envoya défendre au concile de rien entreprendre au préjudice des ordres de l'empereur. En même temps, il fit publier un édit où, après s'être plaint de ce qui s'était fait contre ses premières défenses et contre les ordres de ce prince, il déclarait qu'on n'aurait aucun égard à la sentence contre Nestorius. Il ordonnait aussi qu'on ne fît rien de nouveau, jusqu'à l'arrivée des évêques qui accompagnaient Jean d'Antioche.

Il envoya à l'empereur l'affiche de la condamnation de Nestorius, avec une relation qui représentait le concile comme une assemblée tumultueuse, où tout s'était passé contre les règles. Nestorius ne déguisa pas moins les choses dans la relation qu'il adressa de son côté à l'empereur, se plaignant des menaces et des mauvais traitements de Cyrille et de Memnon, qu'il taxait de séditieux. Ensuite il conju-

[1] Labbe, t. 3, col. 563.

rait Théodose d'ordonner que le concile se tînt dans les règles, et qu'il n'y entrât que deux évêques de chaque province, avec le métropolitain, du nombre de ceux qui étaient instruits des questions dont il s'agissait, ou de les renvoyer tous en sûreté dans leur ville épiscopale. Car, ajoutait-il, on nous menace même de nous faire perdre la vie. La lettre de Nestorius fut souscrite de douze évêques, lui compris. Ce petit nombre est remarquable, après les soixante-huit que nous avons vus souscrire à la première protestation. Plusieurs s'étaient déjà réunis au concile; d'autres répugnaient sans doute à signer de si grossiers mensonges. Car, tandis que Nestorius se plaignait d'être en butte aux violences de Cyrille et de Memnon, son ami, le général comte Candidien, fatiguait les évêques du concile par ses soldats, empêchait qu'on ne leur apportât les choses nécessaires à la vie, et donnait liberté de les insulter aux gens que Nestorius entretenait auprès de lui, particulièrement aux paysans des terres de l'église, qui étaient en grand nombre, et qui chargeaient d'injures les évêques du concile.

Cinq jours après la déposition de Nestorius, c'est-à-dire le 27 juin, Jean d'Antioche arriva à Éphèse avec les évêques d'Orient qui l'accompagnaient. Ils étaient en tout quatorze. Sans doute que quelques-uns l'avaient précédé, et que quelques autres le suivirent; car Théophane compte en tout vingt-sept [1]. Le concile, l'ayant appris, envoya au devant de lui des évêques et des clercs, tant par honneur que pour lui faire entendre qu'il ne devait point voir Nestorius déposé par le concile. Les soldats qui accompagnaient Jean d'Antioche empêchèrent les députés du concile de lui parler dans la route; mais ils ne laissèrent pas de le suivre jusqu'à son logis, et y attendirent plusieurs heures, pendant lesquelles on ne leur permit point de le voir, et on leur fit souffrir plusieurs affronts.

Dans l'intervalle, Jean d'Antioche improvisait un concile à huis clos, dans l'hôtellerie même où il venait de descendre, encore tout poudreux du voyage. Le promoteur de ce concile d'auberge fut le général comte Candidien, qui était allé à la rencontre de Jean. Il protesta qu'il avait fait tout son possible pour empêcher les évêques de s'assembler avant la venue de Jean d'Antioche et des Orientaux, suivant les ordres de l'empereur, qui cependant n'en disait rien dans la lettre même dont il leur donna lecture, et qu'ils écoutèrent debout, comme si c'eût été l'Évangile. Il ajouta que la procédure contre Nestorius s'était faite contre toutes sortes de règles, et qu'il avait fait connaître tout cela à ses maîtres. Jean, ayant ouï son rapport, dit que

[1] Theoph., p. 78.

le concile délibérerait sur ce qu'il y aurait à faire contre de telles entreprises : après quoi Candidien se retira.

Les évêques qui étaient à Éphèse avant l'arrivée de Jean, et qui se trouvaient dans cette assemblée, se plaignirent de Memnon comme de l'auteur de beaucoup de violences qu'ils avaient souffertes, particulièrement de ce qu'il leur avait fermé les églises des Martyrs et de Saint-Jean-l'Apôtre, sans leur permettre d'y célébrer, même le jour de la Pentecôte. Ils se plaignirent encore de saint Cyrille, à cause de ses anathématismes qu'ils disaient remplis d'erreurs; ajoutant que ces deux évêques étaient l'un et l'autre les chefs du trouble et du désordre qui régnaient dans les affaires de l'Église. Sur ces accusations et quelques autres aussi peu fondées, ils conclurent qu'il fallait prononcer contre Cyrille et Memnon la juste condamnation qu'ils méritaient. Cet avis fut adopté, et, sur ces accusations vagues, sans faire parler aucun témoin particulier, sans examiner aucune pièce, sans ouïr ni même citer les accusés, le prétendu concile déclara Cyrille et Memnon déposés de leur dignité, comme auteurs du trouble et à cause du sens hérétique des anathématismes, et tous les autres évêques du même parti, séparés de la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent anathématisé les douze anathèmes, et qu'ils se fussent joints aux Orientaux pour examiner ensemble les questions qui troublaient l'Église. Cette sentence fut souscrite par quarante-trois évêques. C'était tout ce qu'il restait de partisans à Nestorius, même avec le renfort de Jean d'Antioche; tandis que le vrai concile était composé de plus de deux cent vingt évêques. Les quarante-trois schismatiques ne publièrent point cette sentence à Éphèse, et les évêques du concile ne surent rien de leur procédure; mais ils l'envoyèrent à Constantinople, avec des lettres à l'empereur, aux princesses, au clergé, au sénat et au peuple, dans lesquelles les mêmes calomnies contre Cyrille et Memnon sont répétées en diverses manières. Ils les accusent de s'être servis, pour leurs prétendues violences, des mariniers égyptiens et des paysans asiatiques, et d'avoir mis des écriteaux aux maisons de ceux qu'ils voulaient attaquer. Jean d'Antioche dit que Cyrille lui avait écrit deux jours avant la tenue de sa session, que tout le concile attendait son arrivée; mais il ne dit pas que lui-même lui avait fait dire par les deux Alexandres, que le concile devait commencer sans se mettre en peine de ses retards [1].

Après ce concile improvisé dans une hôtellerie, Jean d'Antioche se ressouvint que les députés des deux cent vingt ou trente évêques du concile véritable attendaient depuis plusieurs heures pour lui parler.

[1] Labbe, t. 3, Baluz. *Nova Collect.*

Il les fit chercher par des soldats. Lorsqu'ils lui eurent déclaré ce qu'ils avaient à lui dire, il les abandonna, sans leur faire aucune réponse, au comte Irénée, aux évêques et aux clercs de sa suite, qui les chargèrent de coups jusqu'à mettre leur vie en péril. Le comte Irénée était venu de Constantinople à Éphèse, sans autre titre que celui d'ami de Nestorius.

La conduite de Jean d'Antioche est difficile à expliquer. A la vérité, il était jeune, ami particulier de Nestorius, et, de plus, circonvenu par le comte Candidien. Mais lui-même avait écrit à Nestorius que sa doctrine était opposée à celle des Pères, et qu'il fallait se soumettre à la décision du Pape; mais ce même Cyrille qu'il vient de condamner comme hérétique, il lui avait écrit très-peu de jours auparavant, comme à un frère et à un collègue dans le sacerdoce, se recommandant à ses prières, et lui témoignant que le désir de le voir et d'embrasser sa tête sainte et sacrée le pressait plus que toute autre chose d'arriver à Éphèse, mais il le condamne sans l'entendre, sans le citer même; mais avec lui, il condamne deux cent vingt ou trente évêques qu'il n'a, ni cités ni entendus, et il les condamne sous prétexte qu'ils ont violé les règles, lui qui n'en garde aucune, pas même celles de l'humanité et de la politesse, puisqu'il maltraite leurs députés, et il s'emporte ainsi avec une minorité de quarante évêques contre deux cent vingt ou trente, et il s'emporte ainsi sans aucun sujet, comme il le reconnaîtra plus tard. Car, après avoir divisé l'Église pendant deux ans, et donné à l'hérésie le temps de s'enraciner dans les contrées orientales, il finira par souscrire à la déposition de Nestorius, par condamner ses erreurs et par se réconcilier avec saint Cyrille.

Les députés du concile, maltraités par Jean d'Antioche, vinrent aussitôt en faire leur rapport, et montrèrent les marques des coups qu'ils avaient reçus. On dressa des actes authentiques, et en présence des saints Évangiles, de ces mauvais traitements. Mais nous n'avons plus cette partie des actes du concile d'Éphèse. Les Pères, pour ne pas laisser impunis des outrages si indignes en eux-mêmes et si injurieux au concile, séparèrent Jean de leur communion et lui notifièrent cette sentence. Ils apprirent presqu'en même temps qu'on avait affiché dans une rue un placard sans nom d'auteur ni signature, qui contenait le prétendu jugement que Jean avait rendu contre Cyrille et Memnon. Mais bien loin d'y déférer, ils résolurent de célébrer le lendemain le saint sacrifice, ce qu'ils n'avaient point encore fait jusqu'alors. Jean, informé de leur dessein, pria, l'après-midi du samedi, le général Candidien d'aller leur en faire défense. Il y alla, en effet, le soir du même jour, et fit tout ce qu'il put pour engager les deux

évêques déposés par Jean de ne point célébrer, et d'attendre les ordres que l'empereur devait envoyer dans peu. Memnon répondit qu'il n'ignorait pas que Jean et son synode l'avaient déposé ; mais il savait aussi que Jean, loin de pouvoir quelque chose contre le concile œcuménique, n'avait pas même de pouvoir sur l'évêque d'Éphèse, quand il ne se serait agi que de lui seul. Le général revint encore le dimanche de grand matin faire la même prière à saint Cyrille : elle fut inutile. Les évêques s'en allèrent à l'église, y célébrèrent le saint sacrifice, et continuèrent dans la suite à faire la même chose, les uns offrant les mystères, les autres y participant. Le lendemain, Candidien vint rendre compte de sa commission à Jean d'Antioche et aux évêques qu'il avait avec lui. Ils en dressèrent un acte, pour avoir une preuve authentique que les évêques du concile avaient connaissance du jugement rendu contre eux, sans se mettre en peine d'y déférer. Le général déclare dans cet acte que, pour obvier au schisme, il défend aux deux partis de célébrer le sacrifice. Certes, s'il est une chose grotesque, c'est de voir un général, un courtisan, défendre à deux cent cinquante évêques de dire la messe. Ce seul trait peint tout l'esprit du Bas-Empire. Ce qui n'est pas moins misérable, c'est de voir un patriarche d'Antioche solliciter une pareille défense.

Cependant l'empereur Théodose, trompé par les relations infidèles de Candidien, se persuada que les inimitiés particulières avaient eu plus de part à la déposition de Nestorius que l'amour de la foi et de la justice. C'est pourquoi il écrivit au concile pour témoigner son mécontentement. Déclarant qu'il ne voulait pas qu'on eût aucun égard à ce qui s'était fait jusqu'alors, il ordonna qu'aucun évêque ne sortirait d'Éphèse jusqu'à ce que les dogmes de la religion fussent examinés par tout le concile. Il ajoutait qu'il enverrait un second officier dans cette ville pour connaître, avec Candidien, ce qui s'était passé, et pour empêcher qu'à l'avenir il ne s'y fît rien contre le bon ordre. Cette lettre, datée du vingt-neuf juin, fut apportée par un courrier de l'empereur, nommé Pallade. Le concile se servit de la même voie pour répondre à cette lettre. Leur réponse est du premier juillet, Pallade ayant extrêmement pressé les évêques de la donner. Ils s'y plaignent que Candidien avait prévenu l'empereur, avant qu'il pût savoir la vérité par la lecture des actes et des lettres que le concile lui envoyait ; qu'il empêchait encore de la faire connaître ; que Jean d'Antioche n'était arrivé que vingt jours après le terme préfixé du concile ; que Nestorius et Jean n'avaient avec eux qu'environ trente-sept évêques, la plupart déposés ou qui craignaient de l'être, au lieu que ceux qui avaient condamné l'hérétique Nestorius étaient

plus de deux cents, et qu'ils l'avaient condamné avec le consentement de tout l'Occident et de l'Afrique. Ils prient Théodose de rappeler le comte Candidien, et de permettre que cinq évêques aillaient l'informer de la vérité des choses et des violences du comte Irénée. Cette lettre ne fut signée que de peu d'évêques, quoiqu'en présence de tous, parce que Pallade ne pouvait attendre la longueur de ces souscriptions. On trouve, après la signature des évêques du concile, une liste de trente-cinq évêques, qualifiés schismatiques, les seuls qui prenaient part aux dogmes impies de Nestorius [1].

Les évêques de ce parti ayant entendu à leur tour la lettre de l'empereur, l'écoutèrent avec mille bénédictions, en voyant que ce prince cassait tout ce que le concile avait fait. Ils lui en témoignèrent leur reconnaissance par une lettre dont ils chargèrent Pallade. Elle était pleine d'adulation pour Théodose, et de calomnies contre saint Cyrille et contre le concile. Ils y vantaient aussi leur zèle pour la pureté de la foi, disant qu'ils n'avaient pu souffrir qu'on renouvelât l'hérésie d'Apollinaire en autorisant les anathématismes de Cyrille; ils ne vantaient pas moins leur attachement pour l'empereur, n'ayant pas permis, disaient-ils, qu'on violât ouvertement ses ordres en entreprenant sur le siége de Constantinople, avant même que l'on eût examiné ce qui regardait la foi. Pour affaibir l'argument que l'on tirait contre eux de leur petit nombre, en comparaison de celui de leurs adversaires, ils faisaient à Théodose la même demande que Nestorius, d'ordonner que chaque métropolitain ne fût accompagné que de deux évêques de sa province. Ils ajoutaient que la plupart des évêques qui étaient venus avec Cyrille, ou qui dépendaient de Memnon étaient, ou hérétiques, ou déposés et excommuniés; enfin que c'était une troupe d'ignorants propres seulement à produire le trouble et la confusion. Ils se plaignaient en particulier de Memnon, qui leur avait fait fermer la porte de l'église de Saint-Jean, et qui les avait fait maltraiter, disaient-ils, par une troupe de voleurs. C'est pourquoi, concluaient-ils, nous vous prions de faire chasser de cette ville principalement ce tyran, que nous avons déposé et qui trouble tout [2].

Ils ne disaient pas la vraie cause de ces prétendues violences de Memnon et des catholiques. Depuis leur sentence de déposition contre l'évêque d'Éphèse, ils ne cessaient de solliciter le sénat et les personnes les plus considérables de la ville, pour les engager à demander un nouvel évêque. L'arrivée de Pallade leur parut une circonstance favorable; et, persuadés que la lettre de l'empereur, qu'il

[1] Labbe, 745. — [2] *Ibid.*, 705.

avait apportée, aurait intimidé tous les esprits, ils s'en allèrent à l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, accompagnés de quelques soldats, comme pour rendre grâces à Dieu de cette lettre, et prier pour la prospérité de ce prince. Mais leur véritable dessein était d'y ordonner un évêque à la place de Memnon. Ils y furent trompés. Les habitants de la ville, qui étaient tous catholiques et qui soupçonnaient les vues de Jean, s'étaient saisis depuis quelques jours de toutes les églises, et y demeuraient, de peur qu'il n'exécutât ce qu'il avait proposé. Quand il vint donc à l'église de Saint-Jean, le peuple lui résista; et comme il avait amené des soldats en armes, il y eut une sédition, où quelques-uns des pauvres de cette église furent laissés demi-morts.

Un spectacle plus digne de l'Église catholique et de ses pontifes se passait dans le concile. Les trois légats du Saint-Siége venaient d'arriver. Le concile tint sa seconde session le dix de juillet de la même année 431, dans la maison épiscopale de Memmon. Saint Cyrille présidait toujours, comme tenant la place du Pape. Juvénal de Jérusalem, Memnon d'Éphèse, Flavien de Philippes, Théodote d'Ancyre, Firmus de Cappadoce et tous les autres évêques y assistaient, ainsi que le diacre de Carthage, Bessula. On fit entrer et asseoir avec eux les légats qui étaient venus de l'Occident, Arcade et Projectus, évêques, et Philippe, prêtre du trône apostolique. Philippe parla le premier et dit : Nous rendons grâces à la sainte et adorable Trinité de nous avoir fait venir à votre assemblée sainte. Il y a longtemps que notre très-saint pape Célestin, évêque de la chaire apostolique, a défini cette affaire par ses lettres au saint évêqué Cyrille, qui vous ont été montrées. Maintenant il vous en envoie d'autres, que nous vous représentons; faites-les lire, ainsi qu'il convient, et insérer aux actes ecclésiastiques. Les deux autres légats demandèrent la même chose, ajoutant que le concile verrait, par ces lettres, quelle sollicitude le Pape avait pour toutes les églises.

Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de saint Célestin; et Sirice, notaire de l'église romaine, la lut en latin. Juvénal de Jérusalem demanda qu'elle fût insérée dans les actes. Tous les évêques demandèrent aussi qu'elle fût traduite et lue en grec. Le prêtre Philippe dit: On a satisfait à la coutume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du Siége apostolique; mais nous avons eu soin de faire traduire celle-ci en grec. Les évêques légats, Arcade et Projectus, ajoutèrent la raison, parce que plusieurs des évêques n'entendaient pas le latin. Pierre, prêtre d'Alexandrie, lut donc la traduction grecque de la lettre du pape saint Célestin. Elle était du huit mai de la même année, et finissait, ainsi que nous l'avons vu, par accréditer les trois

légats pour exécuter ce que le Pape avait déjà ordonné. Après cette lecture, tous les évêques s'écrièrent : Ce jugement est juste ! A Célestin, nouveau Paul ! à Cyrille, nouveau Paul ! à Célestin, conservateur de la foi ! à Célestin, d'accord avec le concile ! Tout le concile rend grâces à Célestin ! Un Célestin, un Cyrille ! Une foi du concile, une foi de tout l'univers !

Le légat Projectus dit : Que votre sainteté considère la forme de la lettre du saint pape Célestin ; il ne prétend pas vous instruire comme des ignorants, mais vous rappeler ce que vous savez, afin que ce qu'il a déjà défini et qu'il daigne maintenant vous rappeler à la mémoire, vous le meniez à son dernier terme et à sa parfaite exécution, suivant la règle de la foi commune et pour l'utilité de l'Église catholique.

Firmus, évêque de Césarée en Cappadoce, dit : Le saint et apostolique trône du très-saint évêque Célestin, par ses lettres aux très-pieux évêques Cyrille d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Rufus de Thessalonique, ainsi qu'aux saintes églises de Constantinople et d'Antioche, a déjà précédemment donné par sa sentence la forme et la règle à cette affaire. En conséquence, le terme donné à Nestorius pour se corriger étant passé depuis longtemps, et nous-mêmes ayant demeuré à Éphèse bien au delà du jour fixé par l'empereur, Nestorius n'ayant pas, d'ailleurs, obéi à nos citations, nous avons suivi et exécuté cette forme et cette règle, en prononçant contre lui un jugement canonique et apostolique. Le légat Arcade dit : La lenteur de la navigation et le temps contraire nous ont empêchés d'arriver aussitôt que nous espérions ; c'est pourquoi nous prions votre béatitude de nous instruire de ce qu'elle a ordonné. Le légat Philippe ajouta : Nous rendons grâces au saint et vénérable concile de ce qu'à la lecture des lettres de notre saint et bienheureux Pape, vous vous êtes unis, comme de saints membres, à un saint chef, par vos saintes voix et vos saintes acclamations ; car votre béatitude n'ignore pas que le bienheureux apôtre Pierre est le chef de toute la foi, ainsi que des apôtres mêmes. Étant donc arrivés tard, nous vous prions de nous faire connaître ce qui a été fait dans ce saint concile avant notre arrivée, afin que nous le confirmions nous-mêmes, selon la sentence de notre bienheureux Pape et de cette sainte assemblée. Théodote d'Ancyre répondit : Que la sentence du concile soit juste, le Dieu de l'univers l'a montré par les lettres du très-pieux évêque Célestin et par la présence de votre piété. Vous avez fait voir le zèle du très-saint évêque Célestin pour la foi véritable. Quant à la déposition de Nestorius, vous vous en instruirez pleinement par les actes mêmes, ainsi que vous le demandez. Vous y verrez le zèle du concile et la

conformité de sa foi avec celle que publie à haute voix le très-pieux et très-saint évêque Célestin [1].

Telle fut la seconde session du concile d'Éphèse. On y respire tout le parfum de la sainte antiquité : l'esprit de foi, de piété, de sainte politesse ; l'esprit d'union avec le successeur de Pierre ; l'esprit d'amour et de soumission filiale pour son autorité ; en un mot, l'esprit de l'Église catholique.

Le lendemain, 11 juillet, le concile s'assembla de nouveau dans la maison épiscopale de Memnon. Juvénal de Jérusalem demanda aux légats du Pape s'ils avaient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile l'avait ordonné. Le prêtre Philippe dit : Nous avons trouvé, par les actes, que l'on a procédé en tout canoniquement et suivant la discipline de l'Église. Toutefois, nous prions votre couronne, encore que cela soit superflu, qu'on nous les lise en plein concile, afin que, suivant la sentence du très-saint pape Célestin, qui nous en a chargés, ainsi que suivant la vôtre même, nous puissions confirmer ce qui a été jugé. Le légat Arcade fit la même demande. Memnon d'Éphèse dit que rien n'empêchait d'y satisfaire ; et Pierre, prêtre d'Alexandrie, lut les actes de la première session, dont on inséra dans cette troisième le commencement et la sentence de déposition contre Nestorius. Après cette lecture, le légat Philippe dit : Personne ne doute, il est au contraire manifeste à tous les siècles, que le saint et bienheureux Pierre, le prince et le chef des apôtres, la colonne de la foi, le fondement de l'Église catholique, a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le sauveur et le rédempteur du genre humain, les clefs du royaume, et qu'à lui a été donnée la puissance de lier et de délier les péchés, et que, jusqu'à présent *et toujours* [2], il vit et juge dans ses successeurs. Notre saint et bienheureux pape Célestin, qui est son successeur et tient sa place, nous a envoyés au saint concile pour suppléer à son absence. Nos très-chrétiens empereurs ont ordonné la tenue de ce concile, pour conserver la foi catholique qu'ils ont reçue de leurs ancêtres. Il reprend ensuite sommairement la procédure faite contre Nestorius, et ajoute : Donc, la sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les églises ; car les pontifes d'Orient et d'Occident ont assisté au concile, soit par eux ou par leurs députés. C'est pourquoi Nestorius doit savoir qu'il est retranché de la communion du sacerdoce de l'Église catholique.

Le légat Arcade opina ensuite et conclut ainsi : Suivant la tradition

[1] Labbe, 610. — [2] J'ignore pourquoi Fleury et Ceillier omettent ces mots *et toujours*, qui se trouvent cependant en toutes lettres dans les actes.

des apôtres et de l'Église catholique, suivant aussi le décret du très-saint pape Célestin, qui a daigné nous envoyer pour être les exécuteurs de cette affaire, suivant enfin les décrets du saint concile, nous déclarons à Nestorius qu'il est dépouillé de la dignité épiscopale, et séparé de toute l'Église et de la communion de tous les évêques. Le légat Projectus conclut ainsi son opinion : Moi aussi, par l'autorité de la délégation du Siége apostolique, étant avec mes frères exécuteur de la sentence, je déclare que Nestorius, ennemi de la vérité et corrupteur de la foi, est privé de la dignité épiscopale et de la communion de tous les évêques orthodoxes.

Saint Cyrille conclut alors : Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du Siége apostolique et de tout le concile des saints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont exécuté la sentence du très-saint évêque Célestin, et approuvé celle que ce saint concile a prononcée contre l'hérétique Nestorius, il faut joindre les actes de ce qui s'est passé hier et aujourd'hui aux actes précédents, afin qu'ils marquent leur consentement par leurs souscriptions. Les légats répondirent : D'après les actes de ce saint concile, nous ne pouvons point ne pas en confirmer la doctrine par nos souscriptions. Le concile ordonna qu'on leur présentât les actes, et ils souscrivirent tous trois à la déposition de Nestorius [1].

La troisième session ainsi terminée, le concile en rendit compte à l'empereur par une lettre synodale qui porte : Dieu, favorisant votre zèle, a excité celui des évêques de l'Occident pour venger l'injure de Jésus-Christ; car, quoique la longueur du chemin les ait empêchés de venir tous vers nous, ils se sont assemblés chez eux en présence du très-saint évêque de Rome, Célestin; ils ont approuvé nos sentiments sur la foi, et retranché du sacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût assemblé, Célestin avait déjà déclaré la même chose par ses lettres au très-saint évêque Cyrille, qu'il avait commis à sa place. Et maintenant il l'a encore déclaré à ce saint concile d'Éphèse par d'autres lettres qu'il a envoyées par les évêques Arcade et Projectus, et par le prêtre Philippe, ses vicaires. Étant arrivés, ils nous ont déclaré le sentiment de tout le concile d'Occident, et ont témoigné, même par écrit, qu'ils sont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'est pourquoi nous en faisons part à Votre Majesté, afin que vous connaissiez que la sentence que nous venons de prononcer est le jugement commun de toute la terre. Ainsi, puisque le sujet de notre assemblée est heureusement terminé, nous vous supplions de nous permettre de nous retirer; car quelques-uns

[1] Labbe, 622.

sont pressés de pauvreté, d'autres affligés de maladies, d'autres courbés de vieillesse; en sorte qu'ils ne peuvent supporter plus longtemps le séjour en pays étranger, et qu'il est déjà mort des évêques et des clercs. Toute la terre est d'accord, hors quelque peu de personnes, qui préfèrent l'amitié de Nestorius à la religion. Il est juste de songer à lui donner un successeur, et de nous laisser en repos jouir de la confirmation de la foi, et prier tranquillement pour Votre Majesté. Cette lettre fut souscrite par saint Cyrille et par tous les autres évêques.

Le concile écrivit aussi au clergé et au peuple de Constantinople pour leur déclarer la déposition de Nestorius, et les exhorter à demander à Dieu qu'on lui donne un digne successeur. Cette lettre est souscrite premièrement par saint Cyrille, puis par le prêtre Philippe, légat du Pape, qui prend le titre de prêtre de l'église des Apôtres; puis par Juvénal de Jérusalem, par les deux évêques légats, Arcade et Projectus; par Firmus de Césarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Éphèse, Théodote d'Ancyre, Bérinien de Perge. Après quoi, il dit: Quoique ceux qui ont déposé Nestorius soient plus de deux cents, nous nous sommes contentés de ces souscriptions.

Le concile ne fait aucune plainte, dans ces lettres, de la sentence que Jean d'Antioche et son conciliabule avaient portée contre saint Cyrille et Memnon, ayant cru jusque-là devoir mépriser une procédure si déraisonnable, si destituée de formalités, et qui ne leur avait pas même été notifiée juridiquement. Mais, ayant appris que cette affaire avait été portée à l'empereur, saint Cyrille et Memnon présentèrent une plainte contre Jean d'Antioche. Ce fut dans la quatrième session, qui se tint cinq jours après la précédente, dans l'église de Sainte-Marie, c'est-à-dire le 16 de juillet. Saint Cyrille, qui tenait toujours la place du Pape, y est nommé le premier, puis les trois légats, ensuite Juvénal, Memnon et les autres évêques, au nombre de plus de deux cents. Comme il s'agissait des intérêts de saint Cyrille, ce ne fut point Pierre, prêtre d'Alexandrie, qui fit les fonctions de promoteur, mais Hésychius, diacre de Jérusalem. Quand il eut dit qu'il avait entre les mains la requête dont nous avons parlé, Juvénal de Jérusalem ordonna d'en faire la lecture et de l'insérer aux actes. Elle portait que Jean d'Antioche, en haine de la déposition de Nestorius, avait déposé Cyrille et Memnon, sans qu'il eût aucun pouvoir de les juger, ni par les lois de l'Église, ni par l'ordre de l'empereur, ni de rien entreprendre de semblable, principalement contre un plus grand siége. Elle ajoutait qu'au cas même qu'il aurait eu ce pouvoir, il eût fallu observer les canons, avertir les accusés, et les appeler avec le reste du concile pour se défendre. La conclusion était que, puisque

Jean se trouvait à Éphèse avec ses complices, ils fussent appelés pour rendre compte de leur entreprise.

Acace de Mélitine ne croyait pas qu'il fût nécessaire de citer Jean d'Antioche, attendu que les Orientaux, en se séparant du concile et en se joignant à Nestorius, s'étaient rendus incapables de rien entreprendre contre les présidents du concile œcuménique. Il opina toutefois avec les autres évêques à citer Jean d'Antioche. On lui députa donc trois évêques, pour lui demander raison de son entreprise. Ils trouvèrent la maison de Jean environnée de soldats et d'autres personnes en armes pour en défendre l'entrée, de manière qu'ils ne purent voir Jean, ni lui parler. Les députés en ayant fait leur rapport au concile, Juvénal de Jérusalem fut d'avis, qu'afin d'observer les canons, il fallait y envoyer encore des évêques pour le citer une seconde fois. Ils trouvèrent aussi la maison de Jean entourée de soldats avec les épées nues, et quelques ecclésiastiques qu'ils prièrent de les annoncer. La réponse que Jean leur fit était qu'il n'en avait point à faire à des gens déposés et excommuniés. Saint Cyrille et Memnon demandèrent que la procédure de Jean fût déclarée nulle, et qu'il fût cité une troisième fois. Le concile la déclara nulle, attendu que Jean n'avait osé venir pour la soutenir, et ordonna que l'on ferait un rapport à l'empereur de ce qui s'était passé ce jour-là, et que Jean serait cité une troisième fois.

Jean fit cependant afficher à la muraille du théâtre un écrit par lequel il déclarait publiquement la sentence qu'il avait rendue avec les siens contre Cyrille et Memnon, et où il les accusait d'être les chefs de l'hérésie d'Apollinaire, et de soutenir celle d'Arius et d'Eunomius. Il y déclarait aussi qu'il avait informé l'empereur des crimes dont ces évêques et les autres du concile étaient coupables. Les Orientaux, par un autre acte adressé aux évêques qu'ils avaient excommuniés, les blâmaient d'attendre si longtemps à se séparer de Cyrille et de Memnon, et à venir se faire absoudre de leur excommunication, ajoutant que, s'ils tardaient davantage, ils auraient lieu de s'en repentir lorsqu'il ne serait plus temps.

Les évêques s'étant donc assemblés le 17 de juillet dans l'église de Sainte-Marie, saint Cyrille leur représenta que le refus que faisaient les Orientaux de venir au concile était une preuve qu'ils ne pouvaient le convaincre de l'hérésie dont ils l'accusaient. Il protesta qu'il ne tenait ni n'avait jamais tenu les erreurs d'Apollinaire, d'Arius ou d'Eunomius, mais qu'il avait appris dès l'enfance les saintes lettres, et qu'il avait été nourri entre les mains des Pères orthodoxes. Il anathématisa Apollinaire, Arius, Eunomius, Macédonius, Sabellius, Photin, Paul de Samosate, les manichéens, Nestorius et tous les

autres hérétiques, nommément ceux qui enseignaient les opinions de Célestius et de Pélage, et se plaignit fortement de l'affiche injurieuse que Jean d'Antioche avait faite contre lui et contre tout le concile. Il conclut qu'il fût cité une troisième fois, afin qu'en cas de refus de sa part, on ne fît plus difficulté de le condamner comme calomniateur.

Le concile députa pour cette citation trois évêques avec un notaire, et leur donna un écrit contre Jean d'Antioche, portant dès lors interdiction des fonctions épiscopales, et que si, après cette troisième citation, il refusait de venir au concile, on prononcerait contre lui selon les canons. Les députés trouvèrent devant la maison de Jean plusieurs ecclésiastiques qui voulurent les maltraiter; mais ils en furent empêchés par les soldats mêmes et par Asphale, prêtre de l'église d'Antioche, qui faisait à Constantinople les affaires de son clergé. Jean, averti que les députés du concile le demandaient, envoya son archidiacre leur présenter un papier de la part des Orientaux. Les députés refusèrent de s'en charger, sur quoi l'archidiacre refusa aussi de les écouter. Ils se retirèrent donc en signifiant à Asphale et à un autre prêtre ce qui était porté par l'écrit dont le concile les avait chargés. Leur conduite fut approuvée, et le concile, rempli d'une juste indignation contre Jean d'Antioche, voulait prononcer contre lui et contre les Orientaux la même sentence de déposition qu'ils avaient rendue contre saint Cyrille et Memnon. Mais ils crurent qu'il valait mieux réserver cela au jugement du Pape, et se contenter pour le présent d'une punition moins sévère. Ainsi, il ordonna afin qu'ils ne pussent plus abuser du pouvoir de la dignité épiscopale, qu'ils demeureraient retranchés de la communion ecclésiastique jusqu'à ce qu'ils reconnussent et confessassent leur faute, et qu'ils vinssent rendre raison de leur conduite au concile ; ajoutant que, s'ils tardaient à le faire, ils attireraient sur eux toute la sévérité des canons. Le concile dénomma tous les évêques compris dans cette sentence. Il y en a trente-cinq, du nombre desquels est Théodoret. Il déclara en même temps que la procédure irrégulière des Orientaux contre Cyrille et Memnon était absolument nulle et insoutenable, et tous les Pères du concile communiquèrent avec eux comme auparavant. Cette sentence fut signée par Juvénal de Jérusalem, par les trois légats du Pape et par tous les autres évêques.

Le concile écrivit ensuite à l'empereur pour l'informer de cette affaire, lui faire voir les défauts de la procédure des Orientaux, et pour se plaindre de ce que trente évêques avaient osé se soulever contre deux cent dix, et former un second concile, contrairement à ses volontés. Nous avons donc, ajoute-t-il, cassé tout ce qui avait été fait contre Cyrille et Memnon, et excommunié ces rebelles jusqu'à ce

qu'ils viennent défendre leur procédure devant le concile. Il prie ce prince d'ordonner que ce qui a été décidé par le concile universel contre Nestorius pour l'affermissement de la foi demeure dans sa force. Cette lettre fut signée de Juvénal, des légats et de tous les évêques.

Le concile rendit aussi compte au pape Célestin de tout ce qui s'était fait tant contre Nestorius que contre Jean d'Antioche. Il dit de ce dernier et de ses complices : « Nous avons pensé prononcer légitimement contre eux la sentence qu'ils ont prononcée illégitimement contre Cyrille et Memnon ; mais, pour vaincre la témérité de Jean par la patience, nous avons réservé cette affaire au jugement de votre Piété, nous bornant jusque-là à les excommunier et à les interdire, afin qu'ils ne puissent préjudicier à personne par leurs sentences. Quant à nos frères Cyrille et Memnon, nous communiquons avec eux, même depuis cette téméraire entreprise, et nous célébrons avec eux la liturgie et les synaxes ; car les ridicules procédures de Jean et des siens ayant été annulées par écrit, il ne restait que la calomnie et l'outrage. En effet, quelle apparence de concile peuvent faire trente hommes, dont les uns sont entachés d'hérésie, les autres rejetés de l'Église ? quelle autorité peuvent-ils avoir contre un concile assemblé de tout l'univers ? car on voyait siéger parmi nous les légats de votre Sainteté, qui, par leur présence, nous ont gratifiés de la vôtre et tenu la place de la Chaire apostolique. Votre Sainteté s'indignera donc justement contre un tel attentat. Car, s'il est permis à qui veut d'insulter aux plus grands siéges, et de lancer des sentences iniques ou plutôt des outrages contre des hommes sur qui l'on n'a aucun pouvoir, qui même ont combattu avec succès pour la foi, les affaires de l'Église tomberont dans la dernière confusion. Si, au contraire, on réprime de pareilles entreprises, toute espèce de trouble cessera, et tout le monde aura pour les canons le respect convenable.

« Après qu'on eut lu dans le concile les actes de la déposition des impies pélagiens et célestiens, Célestius, Pélage, Julien, Perside, Florus, Marcellin, Orentius, nous avons trouvé juste que ce que Votre Sainteté a défini par rapport à eux demeure ferme, nous sommes tous du même avis, et les tenons pour déposés [1]. » D'après ces paroles, il est à croire que si les pélagiens déposés, au lieu de se joindre à Nestorius, avaient reconnu leur erreur, le concile eût intercédé pour eux auprès du Pape. Le concile joignit à cette lettre les actes de tout ce qui s'était passé, avec les signatures des évêques.

[1] Labbe, Coustant.

Une sixième session eut lieu le 22 juillet dans la maison épiscopale de Memnon. Saint Cyrille y présidait, comme tenant la place du Pape. Les actes grecs mettent ensuite les légats avant les autres évêques, comme dans les sessions précédentes; dans sa traduction latine, Marius Mercator ne les met qu'après; mais, dans les souscriptions de tous les exemplaires, le légat Arcade souscrit après saint Cyrille, le légat Projectus après Juvénal de Jérusalem, le légat Philippe après Flavien de Philippes en Macédoine. On a lieu de penser que Marius Mercator avait en vue, non pas de marquer les rangs, mais de nommer d'abord tous les Grecs, et de finir par les Latins : ce qui le confirme, c'est qu'il ne place les trois légats du Pape que même après Bessula, diacre de Carthage. Quant à ce que l'ordre où les légats souscrivent n'est pas toujours absolument le même, on peut croire que, les Pères du concile étant bien d'accord, on n'y regardait pas de si près et qu'on signait comme cela se trouvait, ou bien que les copistes se sont quelquefois permis d'intervertir l'ordre dans leurs transcriptions.

La sixième session, hors l'affaire particulière qui semble y avoir donné lieu, n'est qu'une révision authentique de ce que le concile avait fait dans la première. On y relut le symbole de Nicée, les témoignages des saints Pères, et enfin les extraits impies de Nestorius. Avant la lecture de ces dernières pièces, Charisius, prêtre de Philadelphie en Lydie, dénonça une exposition de foi nestorienne, envoyée de Constantinople, et que l'on avait fait souscrire comme catholique à quelques quarto-décimains qui voulaient rentrer dans l'Église. Le concile défendit alors de proposer ou d'écrire aucune autre profession de foi que celle de Nicée, et ordonna que ceux qui en proposeraient quelque autre à ceux qui voudraient se convertir du paganisme, du judaïsme, ou de quelque hérésie que ce soit, seraient déposés s'ils étaient évêques ou clercs, et anathématisés s'ils étaient laïques. Pareillement, si quelque évêque ou clerc est trouvé croyant ou enseignant le contenu dans l'exposition de foi dénoncée par le prêtre Charisius, en ce qui regarde l'incarnation du Fils de Dieu, le concile le condamne à la déposition, et les laïques à l'anathème. Cette exposition de foi était de Théodore de Mopsueste, et elle fut ensuite réfutée par Marius Mercator.

La septième et dernière session du concile d'Éphèse fut tenue dans l'église de Sainte-Marie, le dernier d'août, suivant l'unique texte qu'on ait de ses actes; mais la plupart des critiques pensent qu'il faut lire le dernier juillet. Il n'y fut question que d'affaires particulières. Les évêques de Chypre se plaignirent que l'évêque d'Antioche voulait s'arroger les ordinations épiscopales de leur île. Comme Jean

d'Antioche n'était pas présent pour soutenir les droits qu'il pouvait avoir, le concile se contenta de décider en général : Que si l'évêque d'Antioche n'était point autorisé par la coutume à faire les ordinations en Chypre, comme les évêques de l'île l'avaient déclaré par écrit et de vive voix, ils seraient conservés dans la libre possession de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques, suivant les canons et la coutume. La même chose sera observée dans les autres provinces, en sorte qu'aucun évêque n'entreprenne sur une province qui ne lui est pas soumise de tout temps; et si quelqu'un a fait quelque entreprise par violence, qu'il la répare, de peur que, sous prétexte du sacerdoce, il ne s'y introduise le faste de la puissance séculière, et que nous ne perdions insensiblement la liberté que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a acquise par son sang.

Le concile arrangea ainsi l'affaire d'Eustathe. Il avait été canoniquement ordonné évêque de Side, métropole de Pamphilie. Mais se sentant incapable de remplir les fonctions épiscopales au milieu des difficultés qui survinrent, il avait donné sa démission, et le concile de la province lui avait donné un successeur. En même temps, par la raison que les canons ne permettaient point à un évêque de quitter son église, Eustathe fut privé de la dignité épiscopale et même de la communion. Il vint se plaindre au concile de cette rigueur. Après s'être bien informé de tout, le concile lui rendit, non-seulement la communion, mais encore le nom et le rang d'évêque, à la charge néanmoins de ne faire ni ordination, ni aucune fonction épiscopale de sa propre autorité. Il permit même au concile de la province de le traiter encore plus charitablement, s'il le trouvait convenable. Il recommanda aussi aux évêques de Pamphilie et de Lycaonie de tenir la main à l'ordonnance du concile de Constantinople sous Sisinnius, contre les messaliens hérétiques qui étaient dans leur pays.

Deux évêques de Thrace, Euprepius de Byze et Cyrille de Cèle, représentèrent au concile que, suivant une ancienne coutume de leur province, chaque évêque avait deux ou trois évêchés; que l'évêque d'Héraclée avait Héraclée et Panion; l'évêque de Byze avait Byze et Arcadiopolis; l'évêque de Cèle avait Cèle et Gallipolis; que jamais ces villes n'avaient eu d'évêque particulier, en sorte que c'étaient des évêchés perpétuellement unis. Ils ajoutèrent que Fritilas, évêque d'Héraclée, ayant quitté le concile pour s'attacher à Nestorius, ils craignaient que, pour se venger d'eux, il ne prétendît ordonner des évêques dans ces villes, où il n'y en avait point encore eu. Le concile, ayant égard à leur requête, autorisa la coutume particulière de

ur province, et défendit de rien innover contre les canons et les lois viles, qui, d'après l'ancienne coutume, avaient force de loi. Dans ce même concile d'Éphèse, Juvénal de Jérusalem prétendit s'attribuer primauté de la Palestine, au préjudice de l'évêque de Césarée, ui n'y était point, et voulut appuyer ses prétentions sur diverses ièces, qui furent trouvées fausses et supposées. Saint Cyrille s'opsa constamment à cette entreprise, et en écrivit au Pape, en le riant avec instance de ne pas y consentir. Sa lettre fut conservée ans les archives de l'Église romaine, comme nous l'apprend saint éon vingt-deux ans après. Cependant, il n'est pas question de cette faire dans les actes du concile; ce qui montre que nous n'avons pas s actes tout entiers.

Enfin, le concile d'Éphèse dressa quelques canons, à la tête desuels est une lettre synodale à toutes les églises, où sont marqués les oms des schismatiques attachés à Jean d'Antioche, au nombre de ente-cinq. La lettre ajoute : Le saint concile, d'un commun consenement, les a retranchés de toute communion ecclésiastique, et leur ôté toute fonction sacerdotale. Ensuite sont les canons pour faire avoir à ceux qui n'avaient pu assister au concile ce qui avait été glé touchant ces schismatiques. Le premier canon porte que le métropolitain qui aura quitté le concile œcuménique pour s'attacher au onciliabule schismatique, ou qui sera dans les sentiments de Célesus, ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant xcommunié et interdit; au contraire, il sera soumis aux mêmes vêques et aux métropolitains voisins. Les simples évêques qui ont mbrassé le schisme, soit d'abord, soit après avoir souscrit la dépotion de Nestorius, sont retranchés du sacerdoce et déposés. Les lercs qui auront été interdits par Nestorius ou par ceux de son arti, à cause qu'ils tenaient les bons sentiments, seront rétablis; et, en général, les clercs qui adhèrent au concile œcuménique e seront soumis en aucune manière aux évêques schismatiques; nais les clercs qui embrasseront le schisme ou les erreurs de Nestorius, ou celles de Célestius, sont déposés. Tous ceux qui, condamnés our leurs fautes par le concile ou par leurs évêques, auraient été établis par Nestorius ou ses adhérents, demeureront soumis à la entence prononcée contre eux. Quiconque voudra s'opposer, en uelque manière que ce soit, à ce qui a été ordonné par le saint conile d'Éphèse, sera déposé s'il est évêque ou clerc, ou privé de la ommunion si c'est un laïque.

Le grand concile d'Éphèse s'était ainsi tenu et terminé d'une maière purement ecclésiastique, sans les comtes et les soldats de l'empereur : au contraire, malgré les comtes et les soldats de l'empereur,

il avait déposé Nestorius et interdit Jean d'Antioche, qui avaient pour eux les soldats et les comtes. Les sessions du concile étaient finies, mais les intrigues de cour ne l'étaient pas. Jean d'Antioche et les autres partisans de Nestorius avaient écrit plusieurs lettres, non pas au Pape, mais à l'empereur et à ses courtisans, pour leur apprendre que le saint concile avait déposé Cyrille et Memnon. Ce concile était, non pas les deux cent dix ou vingt évêques assemblés à l'église, mais les quarante schismatiques réunis à l'auberge. Les comtes Candidien et Irénée les secondaient de tout leur pouvoir : ils étaient vivement piqués de ce que les choses ne s'étaient pas faites à leur gré. Le comte Irénée fit le voyage de Constantinople pour porter les lettres des schismatiques et plaider leur cause. Il avait été prévenu de trois jours par trois évêques députés du concile véritable.

La cour fut partagée. Un ministre des finances, le comte Jean, se flatta de mettre tout le monde d'accord par ce moyen terme : approuver à la fois la déposition de Nestorius, de Cyrille et de Memnon, comme faite par le même concile, et puis obliger les autres évêques à se réunir et à s'entendre sur la doctrine. Il fut chargé de la commission, et vint à Éphèse avec le comte Jacques, capitaine d'une compagnie des gardes. Il ne fit qu'augmenter la confusion qu'avaient causée déjà les comtes Candidien et Irénée. Après de vains efforts pour amener une transaction impossible, il fit arrêter les trois déposés. Nestorius fut confié à la garde de son ami Candidien ; Cyrille et Memnon furent gardés par des soldats qui couchaient à la porte de leurs chambres : il était même question de les envoyer en exil. Les catholiques se plaignirent hautement de pareils procédés. Ils disaient aux comtes : Voilà nos personnes, voilà nos églises, voilà nos villes, vous êtes les maîtres ; mais il nous est impossible de communiquer avec les Orientaux, si leur procédure calomnieuse contre nos collègues n'est cassée, et s'ils ne confessent la foi catholique. Ils écrivirent à l'empereur qu'on l'avait indignement trompé en lui faisant accroire, comme on le voyait par sa lettre, que Cyrille et Memnon avaient été déposés par le concile comme Nestorius. Ils lui représentaient que si la déposition de Nestorius était juste, comme l'empereur le reconnaissait dans sa lettre, celle de Cyrille et de Memnon ne pouvait l'être ; car ils n'avaient été attaqués et calomniés par un petit nombre de schismatiques que pour avoir déposé Nestorius avec le concile. Ils écrivirent encore beaucoup d'autres lettres aux catholiques de Constantinople ; mais elles ne produisaient aucun résultat, attendu qu'elles étaient interceptées en route par les manœuvres des comtes et des autres partisans de Nestorius. Les choses en étaient au

point à Constantinople, que le comte Irénée eut le crédit de faire publier la déposition de saint Cyrille dans la grande église.

L'arrivée d'un mendiant déjoua toutes ces manœuvres. Les Pères du concile ayant remarqué qu'on interceptait leurs lettres, les confièrent à un mendiant, qui les cacha dans un bâton creux. Étant arrivé heureusement à Constantinople, il les remit aux évêques, au clergé, aux abbés des monastères, particulièrement à saint Dalmace.

Le saint abbé s'étant mis en prière sur ce sujet, une voix descendue du ciel lui ordonna de sortir de son monastère, où il était enfermé depuis quarante-huit ans, sans en avoir voulu sortir, quoique l'empereur l'eût souvent prié d'assister aux processions qui se faisaient à l'occasion des tremblements de terre. Il sortit alors, et avec lui tous les moines de tous les monastères, conduits par leurs abbés. Ils marchèrent vers le palais, chantant à deux chœurs; et un grand peuple de catholiques les suivit. Quand ils furent arrivés, les abbés entrèrent dans le palais, étant appelés par l'empereur: les moines demeurèrent dehors avec le peuple, continuant à chanter des psaumes. Les abbés sortirent après avoir reçu une réponse favorable. Tout le peuple s'écria : Les ordres de l'empereur! Les abbés répondirent: Allons à l'église de Saint-Mocius, et on vous lira la lettre du concile: vous apprendrez aussi la réponse de l'empereur. Ils y allèrent tous, les moines et le peuple. Le chemin était par une des grandes rues, et l'église de Saint-Mocius à une extrémité de la ville. Les moines marchaient toujours en chantant et portant des cierges; et ils arrivèrent au bout de la ville en chantant le dernier psaume. Le peuple, les voyant passer, criait contre Nestorius.

Quand ils furent arrivés à l'église de Saint-Mocius, on lut la lettre du concile, et le peuple s'écria tout d'une voix : Anathème à Nestorius! Saint Dalmace monta à la tribune, et dit : Si vous voulez entendre, faites silence, et soyez bien tranquilles, afin que vous compreniez bien. L'empereur a lu la lettre qui vient de vous être lue, et en a été persuadé. Je lui avais dit, quand il vint me voir, qu'il fallait écrire au saint concile, ce qu'on lui avait dit; mais on ne l'a point écrit. Pour ne pas le chagriner, j'ai laissé le reste, que ceux qui lui ont fait le rapport n'ont pas déclaré. Je lui ai donc dit ce qui convenait, que je ne puis à présent vous dire; car ne croyez pas que je veuille me faire valoir. Le Seigneur brisera les os de ceux qui plaisent aux hommes. L'empereur a entendu par ordre tout ce qui s'est passé; il en a rendu grâce à Dieu, et a approuvé la procédure du concile, comme il était digne de lui. Ce ne sont pas mes paroles qui l'ont persuadé, mais il a suivi la foi de ses pères. Enfin il a reçu la lettre comme il fallait; il l'a lue, et y ajoutant foi, il a dit: S'il en est ainsi,

que les évêques viennent. Je lui ai dit : On ne leur permet pas de venir. Personne, m'a-t-il dit, ne les empêche. Je lui ai dit : On les a arrêtés. De l'autre parti, plusieurs vont et viennent librement ; mais on ne permet pas de vous rapporter ce que fait le saint concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde, pour soutenir le parti de Cyrille : Qui voulez-vous écouter ? six mille évêques, ou un seul impie ? J'ai dit six mille, en comptant ceux qui dépendent des métropolitains. Cela tendait à avoir un ordre pour faire venir des évêques, les députés du concile, qui expliqueront ce qui s'est passé. L'empereur m'a répondu : Vous avez bien dit ; priez pour moi. Je sais que l'empereur est attaché à Dieu et au saint concile, et n'écoutera plus les hommes pervers. Priez donc pour l'empereur et pour nous. Le peuple de Constantinople s'écria tout d'une voix : Anathème à Nestorius[1] !

Le clergé de Constantinople présenta en même temps à l'empereur une requête non moins ferme que respectueuse : Nous n'ignorons pas combien votre piété chérit les saintes églises de Dieu, ainsi que la foi sainte qu'on y prêche et que vous avez reçue de vos pères, et combien vous avez fait pour elle. Aussi n'hésitons-nous pas à porter à vos oreilles le trouble actuel de l'Église. Car, entre autres lois, la religion nous commande d'obéir aux principautés et aux puissances, tant que cette obéissance paraît utile aux âmes. Au delà, les interprètes des lois divines nous avertissent qu'il faut user de hardiesse, même à l'égard de votre majesté, d'autant plus qu'elle est rehaussée de la foi orthodoxe ; ils nous rappellent à tout moment ces paroles du psaume : J'ai parlé en présence des rois, et je ne rougissais pas ; et nous exhortent à user de cette liberté dans l'occasion. Comme nous croyons cette occasion venue, en vous présentant notre supplique, nous vous déclarons ouvertement nos sentiments, à savoir : Si votre majesté approuve la déposition de Cyrille et de Memnon, faite par les schismatiques, nous sommes prêts à nous exposer tous, avec le courage qui sied à des chrétiens, aux mêmes périls que ces saints personnages, persuadés que c'est leur rendre la récompense convenable de ce qu'ils ont souffert pour la foi. Nous supplions donc votre divinité d'appuyer le jugement de ceux qui font le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des siéges, et qui, après avoir examiné soigneusement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce saint homme, c'est-à-dire saint Cyrille. Et n'exposez pas toute la terre à une confusion générale, sous prétexte de procurer la paix et d'empêcher la séparation d'une petite partie de l'Orient, qui ne se séparerait pas si elle voulait obéir aux

[1] Labbe, t. 3, p. 752.

canons. Car si le chef du concile œcuménique souffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui sont de son avis; il faudra que tous les évêques du monde soient déposés avec ces saints personnages, et que le nom d'orthodoxe demeure à Arius et à Eunomius. Ne souffrez donc pas que l'Église qui vous a nourri soit ainsi déchirée, ni que l'on voie des martyrs de votre temps; mais imitez la piété de vos ancêtres, en obéissant au concile et soutenant ses décrets par vos ordonnances[1].

Les évêques qui étaient à Constantinople, au nombre de sept, répondirent aux Pères du concile par une lettre du 13 d'août 431, où ils les félicitent de leurs souffrances pour la bonne cause, offrant de les aller trouver, ou de demeurer à Constantinople, selon que le concile ordonnerait. Le clergé de Constantinople, ayant saint Dalmace à la tête, leur écrivit aussi. Nous avons, disent-ils, fait lire publiquement dans l'église vos lettres adressées à l'empereur, touchant la déposition de Nestorius. Tout le peuple y a applaudi comme nous, et a fait plusieurs acclamations à votre louange et à celle des empereurs. Nous vous prions de songer désormais à réorganiser notre église; car c'est la seule chose qui reste à faire, c'est-à-dire d'ordonner un évêque de Constantinople.

L'empereur, de son côté, expédia un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire de saint Cyrille et de Jean d'Antioche, d'envoyer d'Éphèse chacun les députés qu'ils jugeraient à propos, pour venir à la cour l'instruire de vive voix. Le concile en nomma huit, savoir : le prêtre Philippe, légat du Pape, et sept évêques : Arcade, un des députés d'Occident, Juvénal de Jérusalem, Flavien de Macédoine, Firmus de Cappadoce, Théodote d'Ancyre, Acace de Mélitine, Évoptius de Ptolémaïde, avec une procuration portant ordre : premièrement, de ne communiquer en aucune manière avec Jean d'Antioche et son conciliabule schismatique. Que si l'empereur, ajoutent les Pères, vous oblige de communiquer avec eux, vous ne lui obéirez qu'à condition qu'ils souscriront à la déposition de Nestorius; qu'ils demanderont pardon au concile, par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos présidents; qu'ils anathématiseront la doctrine de Nestorius, et qu'ils travailleront avec vous pour nous faire rendre les saints archevêques Cyrille et Memnon. En ce cas, nous vous permettrons de leur promettre votre communion et de nous en écrire, afin que quand nous nous serons entendus avec vous, on puisse faire avec eux une paix solide. Mais vous ne leur promettrez point votre communion, que le saint concile n'ait recouvré ses présidents. Sachez, au reste que si

[1] Labbe, t. 3, col. 777.

vous négligez quelqu'un de ces ordres, le saint concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, et ne vous recevra point à sa communion. Bérinien, évêque de Perge, souscrivit le premier, puis tous les autres évêques [1].

Le concile donna aussi à ses députés des mémoires pour réfuter les prétentions des Orientaux, et une lettre à l'empereur, où ils insistent principalement sur la délivrance de Cyrille et de Memnon, et sur la permission de retourner tous à leurs églises. On peut croire qu'ils chargèrent aussi leurs députés des réponses aux sept évêques qui leur avaient écrit de Constantinople, et à saint Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte à demeurer à Constantinople et à continuer de faire connaître à l'empereur les fraudes des Orientaux. Comme nous pensons, ajoutent-ils, que ce que nous vous avons déjà écrit n'est pas venu à votre connaissance, nous vous en envoyons des copies, et nous vous prions aussi de nous faire savoir si nos mémoires ont été rendus à l'empereur, afin que, s'il ne les a pas reçus, il sache les artifices qu'on a employés contre nous. Dans la lettre à saint Dalmace, le concile reconnaît que c'est à lui seul qu'ils ont l'obligation d'avoir découvert la vérité à l'empereur, et ajoutent : Nous savons qu'avant que Nestorius vînt à Constantinople, Dieu vous révéla ce qu'il avait dans le cœur, et vous disiez à tous ceux qui venaient à votre cellule : Prenez garde à vous, mes frères, il doit arriver en cette ville une méchante bête, qui nuira à beaucoup de gens par sa doctrine [2].

Les Orientaux, de leur côté, députèrent huit évêques : Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himérius de Nicomédie, Paul d'Émèse, Macaire de Laodicée, Apringius de Calcide, Théodoret de Cyr et Hellade de Ptolémaïde ; de plus, Paul, Macaire, Apringius et Théodoret étaient encore chargés de représenter personnellement Acace de Bérée, Cyrus de Tyr, Alexandre d'Apamée et Alexandre d'Hiéraple. La procuration remise à ces députés est très-générale, et porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à propos, soit devant l'empereur, soit dans le conseil d'État, dans le sénat ou dans un concile, avec promesse de ratifier tout ce qu'ils auront fait, et de souscrire leurs conventions, même synodalement. La seule exception est contre les chapitres de saint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Avec ce mandat, les députés furent chargés d'une requête à l'empereur, dans laquelle, sans parler des dépositions de Nestorius et des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cause des articles de Cyrille, et conjurent l'empereur par tout ce

[1] Labbe, 779. — [2] Baluz. *Concil.*, p. 653.

qu'il y a de plus saint, de veiller à la conservation de la foi, dont ils le font servilement juge, et d'obliger leurs adversaires à en traiter en sa présence par écrit. Ils se plaignent, en passant, des entreprises de Juvénal de Jérusalem sur la Phénicie et l'Arabie, et demandent la liberté de retourner à leurs églises, si la question de la foi ne peut être terminée alors.

Après que les députés furent partis, l'empereur envoya ordre à Nestorius de se retirer d'Éphèse, lui permettant d'aller où il voudrait. Il demanda de se retirer au monastère de Saint-Euprepius, près d'Antioche, où il avait été élevé dans sa jeunesse ; ce qui lui fut accordé, avec les voitures et les commodités nécessaires pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le préfet du prétoire Antiochus, et sa réponse pleine d'actions de grâces, où il dit que rien ne lui était plus honorable que d'être éloigné pour la religion. Il demanda seulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ses douze articles) fussent censurés par des lettres de l'empereur, de peur que les simples ne fussent surpris.

Les députés des deux partis, étant arrivés à Chalcédoine sur la fin du mois d'août, reçurent ordre de s'y arrêter, avec défense d'entrer à Constantinople, de peur d'y occasionner quelque mouvement populaire. L'évêque de Chalcédoine, qui était uni aux catholiques, les reçut avec joie et leur accorda d'exercer toutes les fonctions sacerdotales dans les églises de la ville. Il n'en usa pas de même envers les Orientaux, qui, à Chalcédoine comme à Éphèse, furent privés de la célébration et de la participation des saints mystères. Ils ne laissaient pas de s'assembler pour prier. Quelques-uns même faisaient des discours à ceux de Constantinople qui venaient pour les entendre ; car Nestorius avait encore des partisans dans cette ville. Le bruit de son exil affligea beaucoup Jean d'Antioche et les autres évêques députés avec lui. Ils en témoignèrent leur chagrin à ceux de leur parti qui étaient restés à Éphèse, par une lettre du 4 septembre, où ils leur marquaient en même temps que ce jour-là ils attendaient l'empereur.

Il vint en effet, et écouta favorablement les uns et les autres. Comme les Orientaux accusaient saint Cyrille, les catholiques demandèrent avec instances qu'on lui permît de venir pour se défendre lui-même. Les Orientaux soutenaient, au contraire, qu'il fallait commencer par régler la foi, comme si elle n'avait pas été réglée par la décision du Pape et du concile. C'était tout remettre en question et proposer un remède pire que le mal. Le moyen le plus simple était ce que demandaient les catholiques : qu'on fît venir saint Cyrille, d'autant plus qu'à la prière du concile même il venait de donner, par écrit, une explication de ses douze anathématismes. D'un autre côté, Jean d'An-

tioche et ses amis avaient envoyé précédemment à l'empereur, par le comte Jean, une profession de foi que saint Cyrille trouva digne d'éloge, lorsque Jean d'Antioche la lui envoya plus tard. Elle était conçue en ces termes : Nous confessons donc que Notre-Seigneur Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, engendré du Père avant les siècles selon la divinité, et le même engendré dans les derniers jours, pour notre salut, de la vierge Marie, selon l'humanité, le même consubstantiel au Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité. Car les deux natures ont été unies : c'est pourquoi nous confessons un Christ, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union sans confusion, nous confessons que la sainte Vierge est mère de Dieu, parce que le Verbe-Dieu s'est incarné et fait homme, et par la même conception s'est uni le temple qu'il a pris d'elle[1]. Voilà ce que Jean d'Antioche avait écrit par le comte Jean. Or, saint Cyrille ne disait pas autre chose dans ses douze anathèmes. Si donc ces deux personnages avaient pu se voir et s'expliquer leur pensée, ou bien s'il s'était rencontré un homme capable de leur rendre ce service, ils se seraient trouvés d'accord dès l'an 431, comme ils se trouvèrent deux ans après. Mais dans le moment, les esprits étaient trop échauffés les uns contre les autres.

L'empereur entendit les députés jusqu'à cinq fois. Les Orientaux s'attendaient à une sixième audience, lorsqu'il retourna à Constantinople, les laissant à Chalcédoine, avec ordre aux députés catholiques de venir à Constantinople pour y ordonner un évêque. Les Orientaux lui en écrivirent des plaintes amères, où ils avançaient faussement que toute l'Italie était pour eux. Théodose n'y eut aucun égard, et termina toutes les affaires par une lettre qu'il écrivit au concile en ces termes : Comme nous préférons la paix des églises à toute autre affaire, nous avons essayé de vous mettre d'accord, non-seulement par nos officiers, mais par nous-même. Puis donc qu'il n'a pas été possible de vous réunir, et que vous n'avez pas même entré en discours sur les matières contestées, nous avons ordonné que les évêques d'Orient s'en retournent chacun chez eux à leurs églises, et que le concile d'Éphèse soit séparé ; que Cyrille aille à Alexandrie et que Memnon demeure à Éphèse. Au reste, nous vous déclarons que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux, puisqu'on ne les a convaincus de rien devant nous, et qu'on n'a pas même voulu entrer en dispute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi, faites-le-nous savoir ; sinon, songez à vous retirer

[1] Baluz. *Collect.*, c. 17, p. 710.

incessamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder : Dieu sait à qui cela tient [1].

A ce coup, les députés des schismatiques perdirent tout espoir. Ils adressèrent à l'empereur de nouvelles remontrances, plus vives que les précédentes. Ce fut en vain. On procéda à l'élection d'un évêque de Constantinople. Les évêques qui y étaient déjà, avec les légats du Pape et les autres députés du concile d'Éphèse, présidèrent à cette élection. On proposa encore Proclus et Philippe, comme avant l'élection de Nestorius. Proclus l'eût emporté, si quelques-uns des plus puissants ne s'y fussent opposés, sous prétexte qu'il avait été nommé évêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçu. Les suffrages tombèrent donc sur Maximien, prêtre de l'église de Constantinople et disciple de saint Chrysostôme. Élevé dans l'Église romaine, et par là même d'autant plus agréable aux légats, il avait vieilli dans les travaux de la piété et les exercices de la vie monastique. Son élection se fit le vingt-cinq octobre d'un commun consentement de l'empereur, du clergé et du peuple, quatre mois après la déposition de Nestorius. Aussitôt après, les évêques qui s'étaient assemblés en concile pour cette ordination, en donnèrent avis au pape Célestin et à saint Cyrille. L'empereur en écrivit lui-même au Pape, et il est à croire que le clergé et le peuple de Constantinople firent de même. Les lettres au Pape furent portées par le prêtre Jean et le diacre Épictète, qui arrivèrent à Rome vers la fête de Noël.

Le Pape écrivit dans ces temps aux évêques des Gaules, pour la défense de saint Augustin, dont quelques prêtres gaulois continuaient d'attaquer la doctrine après sa mort. Prosper et Hilaire, qui en avaient écrit à saint Augustin même, allèrent à Rome, et se plaignirent au pape saint Célestin : ce qui lui donna occasion d'écrire cette lettre. Elle est adressée à Vénérius de Marseille, Léonce de Fréjus, Marin, Auxone, et aux autres évêques des Gaules. Le Pape leur reproche fortement leur négligence à réprimer ce scandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enseigner à votre préjudice ; votre silence en cette occasion est suspect de connivence, et nous serions suspects nous-mêmes si nous nous taisions. Tous ceux qui enseignent mal doivent savoir qu'il leur convient plutôt d'apprendre. Que faites-vous dans les églises, s'ils ont l'autorité de prêcher ? si ce n'est que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été tirés depuis peu d'entre les laïques. Venant à saint Augustin, il en parle ainsi : Augustin, homme de sainte mémoire, a toujours été dans notre communion pour son mérite, et n'a jamais été flétri du moindre bruit

[1] Baluz. p. 156.

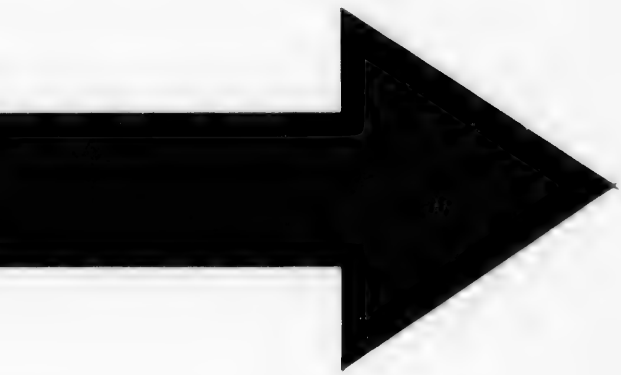

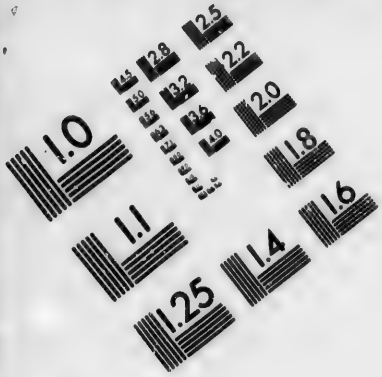

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

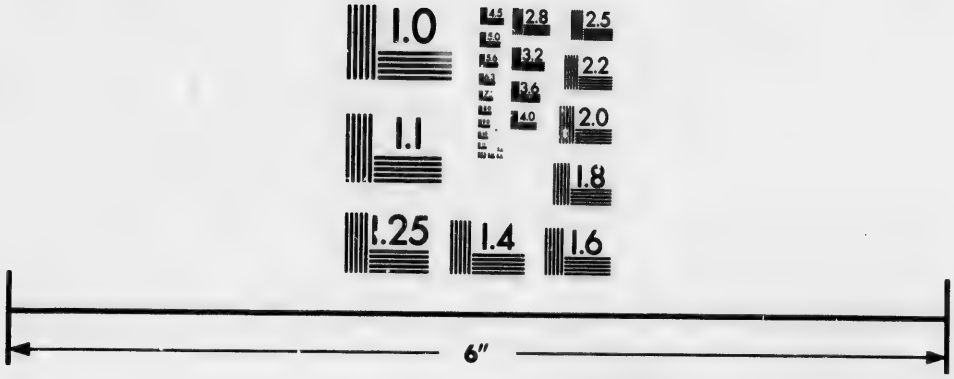

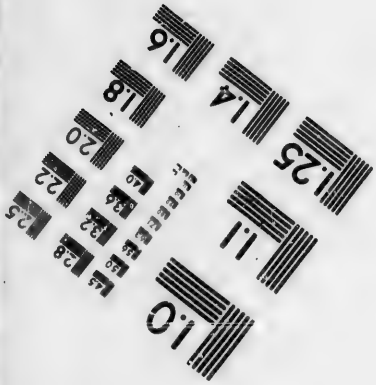

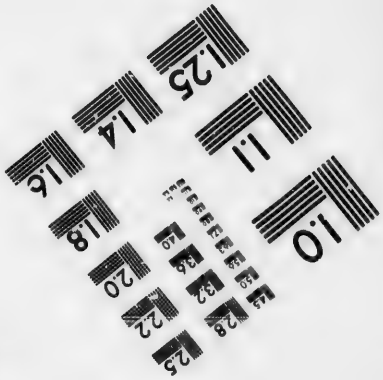

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

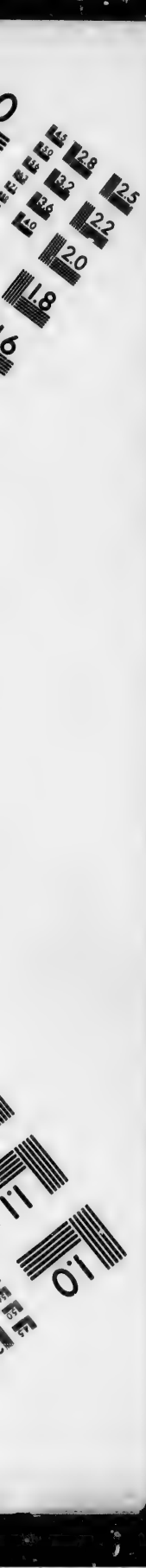
2.8
2.5
3.2
3.6
4.0
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

d'aucun mauvais soupçon. Sa science était telle, je m'en souviens, que mes prédécesseurs le comptaient entre les principaux docteurs; il était aimé et honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devez résister à ceux qui osent attaquer sa mémoire, et leur imposer silence.

A cette lettre du pape saint Célestin sont joints neuf articles touchant la grâce, cités comme partie de la même lettre dès le commencement du siècle suivant.

Ces articles sont précédés d'un avertissement qui porte : Que quelques-uns, qui se glorifient d'être catholiques et qui anathématisent Pélage et Célestius, ne laissent pas de parler contre nos maîtres, comme s'ils avaient excédé les bornes nécessaires, et font profession de n'approuver que ce que le Saint-Siége du bienheureux apôtre a défini contre les ennemis de la grâce, par le ministère de ses pontifes. C'est pourquoi l'on a cru devoir rechercher ce que les Papes ont déjà défini, touchant la grâce, contre les criminels défenseurs du libre arbitre, et y joindre quelques sentences des conciles, que les Papes ont rendues leurs en les approuvant.

1° Par le péché d'Adam, tous les hommes ont perdu la possibilité ou la puissance naturelle (c'est-à-dire originelle) et l'innocence, et personne ne peut sortir de l'abîme de cette chute, si la grâce de Dieu ne le relève. 2° Personne n'est bon par lui-même; il faut que celui qui seul est bon se communique à lui. 3° Personne, fût-il renouvelé par la grâce du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du démon et les désirs de la chair, si, par le secours journalier de Dieu, il ne reçoit la persévérance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirés de la lettre du pape saint Innocent au concile de Carthage, écrite en 417. 4° Personne n'use bien du libre arbitre, si ce n'est par le Christ. Tiré de la lettre du même Pape au concile de Milève. 5° Tous les désirs, œuvres et mérites des saints doivent se rapporter à la gloire de Dieu, parce que personne ne lui est agréable que par les dons qu'il a reçus de lui. Tiré de la lettre du pape saint Zosime à tous les évêques du monde, à quoi l'on ajoute la réflexion des évêques d'Afrique. 6° Dieu opère tellement dans les cœurs des hommes, et même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté, vient de Dieu; car si nous pouvons quelque bien, c'est par celui sans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape saint Zosime, qui est perdue.

7° La grâce de Jésus-Christ, par laquelle nous sommes justifiés, ne sert pas seulement pour la rémission des péchés commis, mais pour nous aider à n'en point commettre, non-seulement en nous donnant l'intelligence des commandements pour savoir ce que nous devons désirer ou éviter, mais en nous faisant aimer et pouvoir ce que nous

onnaissons qu'il faut faire, et non-seulement pour le faire plus faci-
ment, mais absolument pour le faire. Tiré des canons trois, quatre
cinq du concile de Carthage du premier mai 418. 8° Outre ces
violables sanctions du Siége apostolique, qui nous enseignent à
jeter la présomption de la nouveauté pestilentielle et à rapporter
la grâce du Christ et les commencements de la bonne volonté, et
s accroissements des salutaires désirs, et la persévérance jusqu'à la
n, nous apprenons encore ce que nous devons croire, par les prié-
s établies dans tout le monde par les apôtres, et observées unifor-
ément dans toute l'Église catholique, qui demandent que la foi
oit donnée aux infidèles, aux idolâtres, aux Juifs, aux hérétiques,
charité aux schismatiques, la pénitence aux pécheurs, la grâce du
aptême aux catéchumènes. Ces prières ne sont pas de vaines for-
ules, puisqu'on en voit les effets en plusieurs conversions, dont on
end grâces à Dieu. 9° Les cérémonies des exorcismes et du souffle,
ue toute l'Église observe pour préparer au baptême tant les enfant
ue les adultes, montrent bien qu'elle les croit tous sous la puis-
nce du démon.

Il faut donc confesser que la grâce de Dieu prévient les mérites de
homme ; qu'elle n'ôte pas le libre arbitre, mais le délivre, l'éclaire,
redresse et le guérit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient
os mérites, et qu'il leur accorde la récompense éternelle. Il fait en
ous que nous voulons et faisons ce qu'il veut, mais ses dons ne sont
as oisifs en nous ; nous coopérons à sa grâce, et si nous sentons
uelque relâchement, qui vient de notre faiblesse, nous recourons
romptement à lui. Quant aux questions plus profondes et plus dif-
ciles, qui ont été traitées amplement par ceux qui ont combattu les
érétiques, nous ne les méprisons pas, mais nous n'avons pas besoin
e les traiter ; car, quant à ce qui est à confesser touchant la grâce de
ieu, nous croyons que ce que nous enseignent les écrits du Siége
postolique suffit, en sorte que nous ne regardons nullement comme
atholique ce qui serait contraire aux sentences décrétées plus
aut[1].

Cette lettre de saint Célestin, avec son appendice, est extrême-
ent remarquable. Le Pape y venge la mémoire de saint Augustin ;
le place parmi les principaux docteurs de l'Église ; il témoigne que
mais soupçon fâcheux n'a flétri sa renommée. Mais il n'approuv
as pour cela, en détail, tout ce qu'il a pu dire, même sur la grâce.
a règle dernière, à cet égard, ce n'est pas ce que les docteurs on
u écrire sur ces questions ardues, mais ce que le Siége de Pierre a

[1] Coustant, *Épist.* 21, col. 1185.

défini, soit directement par lui-même, soit en approuvant les défin
tions des conciles. Or, comme il a été dit au concile œcuménique d'É
phèse, saint Pierre, jusqu'à présent et toujours, vit et juge dans s
successeurs. Donc, les définitions qu'il donnera sur la grâce au dix
septième et au dix-huitième siècle, n'auront pas moins d'autorité q
celles qu'il donnait au cinquième.

Le pape saint Célestin ayant reçu, à Noël de l'an 431, les lettr
de Constantinople qui lui donnaient avis de la condamnation de Ne
torius et de l'élection de Maximien, les fit lire devant tout le peup
assemblé dans l'église de Saint-Pierre. Cette lecture causa aux assi
tants une extrême joie, qui fut suivie d'acclamations et de prières po
l'empereur. Le pape, qui avait dessein de renvoyer Jean et Épictè
qui lui avaient apporté ces lettres assez tôt pour retourner avant l
de Pâques, se hâta d'expédier les réponses dont il devait les ch
ger. Elles sont au nombre de quatre, toutes datées du quinze d
mars 432. La première est adressée au concile d'Éphèse, c'est-à-di
aux évêques qui y avaient assisté; car il y avait six mois que le co
cile était séparé. Le pape y félicite les Pères de leur victoire sur l'h
résie, de la déposition de Nestorius et de l'ordination de Maximie
dont il fait l'éloge. Il ajoute qu'un homme d'une heureuse simpl
cité, tel qu'était Maximien, était digne de succéder à Sisinnius
sainte mémoire; voulant que l'on regardât le siége de Constantino
comme ayant été vacant pendant que le sacrilége Nestorius l'occupa
Nous avons été présents en esprit lorsque les évêques catholiqu
en ordonnant Maximien, ont récité sur sa tête les paroles mystiqu
c'est-à-dire les oraisons que les évêques récitent lorsque l'on tient
livre des Évangiles sur la tête de celui qui est ordonné. Le pape t
moigne aussi sa joie de ce que cette élection s'était faite du conse
tement unanime de l'empereur et des évêques, et dit qu'il n'ignor
pas par quel chemin Maximien était parvenu au faite du sacerdoc
c'est-à-dire par le suffrage des pauvres, auxquels il avait donné to
ses biens.

Comme saint Célestin avait appris que Nestorius était retourné
Antioche, où il pouvait faire beaucoup de maux, il presse les é
ques d'obtenir de l'empereur qu'il en soit chassé et relégué da
quelque solitude; ce que Jean et Épictète jugeaient aussi être fort
propos. Il passe aux complices de Nestorius, et dit qu'il faut agir e
vers eux avec beaucoup de circonspection, suivant l'exemple que
Siége apostolique avait toujours donné en des cas pareils, notam
ment à l'égard des pélagiens. C'est que les adhérents, s'ils se co
vertissent, s'ils condamnent l'hérésie et son auteur et se déclare
catholiques, sont reçus dans leur rang et dignité, et peuvent repre

[1] Const. *Célest*

re leurs églises, dont jusque-là ils doivent être chassés, quand même, par surprise, l'empereur les y aurait rétablis ; tandis que les auteurs de l'hérésie et ceux de leurs complices qui ont été nommément condamnés avec eux par la souscription de tous les frères, ne ont reçus qu'à la pénitence. Le Pape ajoute : Quant à l'évêque d'Antioche, s'il y a espérance de correction, écrivez-lui que, s'il ne partage pas nos sentiments et ne condamne par écrit la nouvelle hérésie, l'Église ordonnera de lui selon que le commande l'intérêt de notre foi. Il faut espérer cependant de la divine miséricorde que tous rentreront dans la voie de la vérité si l'on éloigne l'auteur et la cause de ces maux.

La seconde lettre est adressée à l'empereur Théodose ; elle loue son zèle pour la foi, et approuve l'ordination de Maximien, que le Pape reconnaît pour membre de l'Église romaine ; mais il insiste principalement sur la nécessité d'éloigner Nestorius, pour couper la racine de l'hérésie. A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particulière, savoir : de maintenir la disposition de l'illustre dame Proba, qui avait laissé à quelqu'un des terres en Asie, à la charge d'employer la plus grande partie du revenu à la subsistance des pauvres clercs et des monastères ; ce qui était fort mal exécuté. La troisième lettre est à Maximien, pour l'exhorter à réparer les désordre de l'église de Constantinople, en imitant la prédication de Jean, la vigilance d'Atticus, la sainte simplicité de Sisinnius. Il l'exhorte en particulier à s'opposer à l'erreur de Célestius, c'est-à-dire de Pélage, dont les sectateurs faisaient toujours de nouveaux efforts pour se relever. La quatrième lettre est adressée au clergé et au peuple de Constantinople. Le Pape y marque toute la suite de l'affaire ; le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a ressentie, le zèle de saint Cyrille et ses efforts pour ramener Nestorius, les démarches qu'il a faites lui-même ; le concile demandé par Nestorius, et auquel toutefois il n'a osé se présenter ; le secours qu'il a cherché dans les pélagiens. Ensuite le Pape exhorte l'église de Constantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine qu'il a prise de l'Église romaine, et à demeurer fermes dans la foi, comme ils avaient fait jusqu'alors [1].

Le pape saint Célestin mourut vers le 26 juillet de la même année 432. Son successeur fut Sixte, troisième du nom, natif de Rome, qui fut ordonné le dimanche, 31 du même mois, et tint le Saint-Siége environ huit ans. Il était prêtre de l'Église romaine, et c'est à lui que saint Augustin avait écrit cette fameuse lettre touchant la

[1] Coust. *Célest.*, *Épist.* 22, 23, 24, et 25.

grâce. Son ordination se fit du consentement unanime de tout le monde, et en présence de deux évêques orientaux, Hermogène de Rhinocorure en Égypte et Lampetius de Cassium, envoyés par les évêques qui avaient assisté au concile d'Éphèse, avec les lettres de recommandation de saint Cyrille.

Le nouveau Pape les chargea de deux lettres en réponse. La première était adressée non-seulement à saint Cyrille, mais en général à tous les évêques du concile d'Éphèse. Il paraît encore que c'est la même qui fut envoyée à Acace de Bérée. Saint Sixte l'écrivit à deux fins. Premièrement, pour faire part à ces évêques de son ordination, à laquelle leurs députés avaient été présents; secondement, pour procurer, autant qu'il était en lui, la réunion des évêques d'Orient. Il y donne de grandes louanges à saint Cyrille, qui, oubliant les injures qu'on lui avait faites, ne songeait qu'aux intérêts de l'Église et au rétablissement de la paix. Il déclare qu'il est du même avis; que l'on reçoive dans l'Église et que l'on conserve dans leurs dignités tous ceux qui, engagés avec Nestorius, voudraient revenir dans le droit chemin et vivre dans la piété, c'est-à-dire faire profession de la foi orthodoxe. Il témoigne que l'Église romaine en avait déjà usé ainsi dans d'autres occasions, et qu'il était prêt à accorder sa communion à tous ces évêques, auxquels il l'avait refusée jusqu'alors, pourvu qu'ils abandonnassent Nestorius et qu'ils condamnassent tout ce qui avait été condamné par le concile d'Éphèse. Que si, au contraire, ils refusent de se réunir et d'entrer dans les sentiments de l'Église, on n'abandonnera pas pour cela le soin de leurs peuples; mais on y pourvoira en mettant d'autres pasteurs en leur place. A l'égard de Jean d'Antioche, il veut que l'on observe ce qui avait été prescrit par le pape Célestin, c'est-à-dire qu'il rejette tout ce que le concile a condamné, s'il veut être tenu pour évêque catholique. Nestorius est le seul à qui il ôte toute espérance de rétablissement, comme ayant été déposé après avoir fait naufrage dans la foi. Il prie tous les évêques à qui cette lettre serait adressée nommément de la faire voir à leurs voisins, afin qu'ils sachent que le Siége apostolique, qui a la sollicitude de toutes les églises, ne se néglige en rien lorsqu'il s'agit du maintien de la foi.

Il écrivit en même temps une lettre particulière à saint Cyrille, qui lui avait envoyé son archidiacre, nommé Thémison, pour le prier d'écrire aux évêques du concile d'Éphèse qu'Hermogène et Lampétius lui désigneraient, ce qu'il était à propos de faire pour la réunion des Orientaux. Il y déclare, comme dans la précédente, que Jean d'Antioche et tous ceux qui avaient avec lui pris le parti de Nestorius seront reçus dans la communion des autres évêques, pourvu qu'ils

bandonnent cet hérésiarque et tout ce qui a été condamné par le concile d'Éphèse, dont les décisions ont été confirmées par le Saint-Siége[1].

Cependant la division était grande en Orient. Jean d'Antioche, retournant chez lui après le concile d'Éphèse, écrivit d'Ancyre au préfet du prétoire que ni lui ni ceux de son parti ne tenaient pour évêques Maximien de Constantinople, ni ses ordinateurs, ni ceux qu'ils avaient ordonnés en d'autres églises, le priant de le déclarer à l'empereur et à son conseil d'État. A Tarse, Jean et ceux de son parti s'assemblèrent en concile et déposèrent de nouveau saint Cyrille et les sept évêques qui avaient été à Constantinople pour l'ordination de Maximien. Jean, étant de retour à Antioche, assembla encore un concile où les Orientaux confirmèrent de nouveau la déposition de saint Cyrille et tout ce qu'ils avaient fait, et écrivirent à l'empereur pour le déclarer qu'ils détestaient les articles de Cyrille, et le prier de ne point souffrir qu'ils fussent enseignés dans aucune église.

Toutefois, malgré toutes ces protestations et ces condamnations réitérées, un des métropolitains de l'Orient, Rabula d'Édesse, se déclara hautement pour saint Cyrille et sa doctrine. Rabula, d'abord païen et gouverneur d'une ville, avait été converti par saint Alexandre, fondateur du monastère des acémètes. Après sa conversion, il mit en liberté ses esclaves, donna ses biens aux pauvres et se retira dans la solitude, où il mena la vie d'anachorète ; mais il en fut ensuite tiré pour être évêque d'Édesse, métropole de Mésopotamie. Sa femme se consacra à Dieu de son côté, et bâtit un monastère où elle s'enferma avec ses filles et ses servantes, et y finit saintement ses jours. Rabula avait assisté au concile d'Éphèse, où d'abord il avait suivi le parti des Orientaux. Depuis, il avait reconnu la doctrine de saint Cyrille comme la seule véritable, et avait anathématisé Théodore de Mopsueste, ainsi que ceux qui lisaient ses écrits ; il avait également condamné les écrits d'André de Samosate et de Théodoret contre saint Cyrille. Sur la plainte d'André, Jean d'Antioche et son concile ordonnèrent aux évêques de l'Osroëne de ne point communiqner avec Rabula jusqu'à ce qu'il eût été rappelé et examiné juridiquement. Théodoret, toujours plein de ses préjugés, écrivit cinq livres de l'Incarnation pour combattre la doctrine de saint Cyrille et du concile d'Éphèse. Il écrivit aussi des lettres de consolation au peuple de Constantinople, dont une certaine partie était toujours attachée à Nestorius. Les catholiques, de leur côté, agissaient vigoureusement pour chasser les évêques schismatiques et en établir d'autres à leur place. De là souvent des collisions parmi le peuple.

[1] Const. *Xisti*, *Épist.* 1 et 2.

Pour remédier à ces désordres, l'empereur Théodose fit venir Maximien et plusieurs autres évêques qui étaient demeurés à Constantinople depuis son ordination, et les consulta sur les moyens de procurer la paix à l'Église. Il faut, dirent-ils, commencer par convenir sur la foi : que Jean d'Antioche anathématise la doctrine de Nestorius et approuve sa déposition, et que Cyrille, de son côté, oublie tout ce qui s'est passé à Éphèse. Charmé de cet avis, l'empereur écrivit à Jean d'Antioche et à saint Cyrille de se rendre tous deux à Nicomédie pour se voir et se réconcilier. En attendant, tout devait rester dans le même état. Il écrivit en même temps à Acace de Bérée, comme au plus ancien évêque de Syrie et qui avait le plus de crédit sur l'esprit de Jean d'Antioche. Il écrivit encore à saint Siméon Stylite, pour recommander à ses prières cette pacification des églises, d'autant plus que sa vie miraculeuse lui donnait une grande autorité. Aristolaüs, conseiller d'État fut chargé de ces lettres.

La conférence de Nicomédie n'eut pas lieu, mais la paix se conclut enfin. Jean tint un concile à Antioche, où les Orientaux dressèrent six propositions, dont ils voulaient que saint Cyrille convînt. Il ne nous en reste que la première, qui contenait tout l'essentiel et portait : Nous nous tenons à la foi de Nicée et à l'explication qu'en a donnée le bienheureux Athanase dans sa lettre à Épictète ; mais nous rejetons les nouveaux dogmes avancés dans des lettres ou dans des articles, comme causant du trouble. Ils entendaient par là les écrits de saint Cyrille, et particulièrement les douze anathématismes[1]. Acace de Bérée écrivit à saint Cyrille pour l'exhorter à la paix, et lui envoya ces six propositions. Aristolaüs s'en chargea lui-même, et porta le tout à Alexandrie, d'où il renvoya la réponse de saint Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime.

Elle porte que les Orientaux demandent l'impossible en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Éphèse. Je conviens, dit-il, que le symbole de Nicée est suffisant ; mais ce que j'ai écrit n'est que contre les erreurs de Nestorius, et si je le rétracte maintenant, il s'ensuivra qu'il aura eu raison, et que nous aurons eu tort de le condamner et de le déposer. Vous voyez donc que, loin de vouloir la paix, ils nous ramènent à l'origine de la division. Ils devaient plutôt, quand ils vinrent à Éphèse, condamner avec nous Nestorius. Car, s'ils sont venus un peu tard, qui les empêchait de prendre communication des actes et d'approuver ce que tous les autres avaient jugé ? Quand nous aurions eu tort en quelque chose, fallait-il pour cela dédaigner même de nous parler ? Il y avait trois ans que

[1] Baluz. *Nova Collect.*

ous souffrions les blasphèmes de Nestorius, et que nous nous efforions tous, et vous-même, de le ramener à la raison. Enfin, le conile, voyant qu'il persistait, même à Éphèse, et qu'il était incurable, piniâtre et impénitent, l'a privé du sacerdoce; mais en même temps e concile a confirmé la foi de Nicée.

Pour moi, je veux bien, pour l'amour de Dieu, le respect de l'emereur qui le désire, et l'utilité de l'Église, oublier les outrages que ai reçus et pardonner tout comme à mes frères; mais aussi c'est la olonté de Dieu et de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation e Nestorius et qu'ils anathématisent ses blasphèmes. Il ne tient u'à cela que la paix des églises ne soit rétablie. Et parce que quelues-uns m'attribuent inconsidérément les erreurs d'Apollinaire, 'Arius ou d'Eunomius, je déclare que, par la grâce du Sauveur, j'ai oujours été orthodoxe; j'anathématise Apollinaire et tous les autres érétiques; je confesse que le corps de Jésus-Christ est animé d'une me raisonnable, qu'il ne s'est point fait de confusion; que le Verbe ivin est immuable et impassible selon sa nature. Mais je soutiens que Christ et le Seigneur, Fils unique de Dieu, est le même qui a souffrt en sa chair, comme dit saint Pierre. Quant aux douze articles, ils e regardent que les dogmes de Nestorius. Et lorsque la paix sera endue aux églises et que nous pourrons écrire librement et fraterellement, il me sera facile de contenter tout le monde sur ces artiles; car notre doctrine et notre conduite sont approuvées de tous s évêques, par tout l'empire romain, et nous devons avoir soin 'entretenir aussi la paix avec eux. Au reste, le tribun Aristolaüs a ellement adouci les esprits du clergé d'Alexandrie et de tous les évêues d'Égypte, affligés de ce que les Orientaux ont fait contre moi, u'il m'a fort aplani le chemin de la paix [1]. Telle fut la réponse de aint Cyrille à Acace de Bérée. Le pape saint Sixte lui écrivit aussi ans le même temps, selon toute apparence, pour l'exhorter à traailler à cette réunion.

La lettre de saint Cyrille fut reçue diversement par les Orientaux. cace de Bérée et Jean d'Antioche en furent contents. Théodoret en pprouva la doctrine, mais sans vouloir condamner Nestorius. lexandre d'Hiéraple n'y voulut absolument rien entendre. Il écrait : Quand j'ai vu ce changement de Jean et d'Acace, j'ai souhaité ue la terre m'engloutît, et si la crainte de Dieu ne m'avait retenu, 'aurais tout quitté et me serais enfui au désert. J'arracherais plutôt non œil droit et je couperais plutôt ma main droite que de consentir cette impiété. Il proposait, toutefois, que deux ou trois d'entre les

[1] Baluz., col. 758.

Orientaux allassent en Égypte pour s'assurer mieux des sentiments de saint Cyrille, ou, comme il disait, de l'Égyptien.

Jean d'Antioche croyait que c'était assez que Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire et la confusion des natures. C'est pourquoi, comme il désirait la paix, il alla à Bérée voir le vieil évêque Acace, âgé de cent dix ans, qu'ils regardaient tous comme leur père, et qui procurait la paix de tout son pouvoir. Après une mûre délibération, ils résolurent de prier Paul, évêque d'Émèse, d'aller en Égypte pour conférer avec saint Cyrille, sachant combien les affaires se traitent mieux de vive voix. Paul était un vieillard habile et homme de confiance, qui avait souscrit pour Acace de Bérée au concile d'Éphèse. Il entreprit le voyage. Et Jean d'Antioche fit part de cette résolution à Alexandre d'Hiéraple, qui s'obstina dans son inflexible dureté. Mais Dorothée de Marcianople et les autres évêques de Mésie approuvèrent la députation de Paul, en recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnaître en Jésus-Christ deux natures sans confusion.

Saint Cyrille était grièvement malade quand Paul d'Émèse vint à Alexandrie. Il fallut attendre qu'il se trouvât mieux. Ils s'entretinrent alors fort au long sur tout ce qu'on avait fait à Éphèse contre lui. Mais, voulant tout oublier et venir à quelque chose de plus important, il demanda s'il apportait quelque lettre de Jean d'Antioche. Paul lui en remit une où Jean disait : J'avais toujours eu pour vous une inclination particulière, même sans vous avoir vu ; mais ces articles ont été cause de la division. Nous ne pouvions croire du commencement qu'ils fussent de vous, tant ils nous paraissaient éloignés de la doctrine de l'Église. Vous les avez déjà bien corrigés, et vous nous avez donné de grandes espérances par la lettre à Acace, qui a réjoui tous ceux qui aiment la paix de l'Église. Quand elle sera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjouis, c'est que vous avez reçu avec beaucoup de plaisir la lettre de notre père commun Athanase, qui suffit pour terminer tous les différends. Jean d'Antioche exhortait ensuite saint Cyrille à concourir à la paix, pour faire cesser les anathèmes et les persécutions réciproques des évêques, la division des peuples et les insultes des Juifs et des païens. Enfin, il lui recommandait Paul d'Émèse, et le priait de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même.

Saint Cyrille ne fut pas content de cette lettre, à cause des reproches qu'elle contenait, plus propres à l'aigrir qu'à l'apaiser. Ainsi, quoique ce fût une lettre de communion, il ne voulut point la recevoir, et dit : Ceux qui devaient nous demander pardon du passé veulent-ils nous offenser de nouveau ? J'attendais plutôt quelque conso-

ation. Paul d'Émèse assura avec serment que leur dessein n'avait point été de l'offenser, et que Jean avait écrit ainsi par simplicité et par zèle pour la vraie doctrine. Cyrille reçut charitablement l'excuse; mais, avant d'admettre Paul à la communion des prières ecclésiastiques, il l'obligea à donner, par écrit, sa déclaration qu'il renonçait au schisme. Elle était conçue en forme de lettre à saint Cyrille présent. Paul y marque comme, en exécution de la lettre de l'empereur, Jean d'Antioche et Acace de Bérée l'ont envoyé vers saint Cyrille, qu'il a trouvé disposé à la paix, et qui lui a mis entre les mains un écrit contenant la foi catholique dans sa pureté, ce qui était, ajoute-t-il, le plus important. Et parce qu'il faut aussi régler ce qui regarde Nestorius, je déclare que nous recevons l'ordination du très-saint évêque Maximien; que nous tenons pour déposé Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople; que nous anathématisons les impiétés qu'il a enseignées, et que nous embrassons sincèrement votre communion, suivant l'exposition que nous vous avons donnée touchant l'incarnation du Verbe, que vous avez reçue, comme votre propre foi, et dont la copie est insérée à cet écrit. Et par cette communion, nous finissons tous les troubles excités de part et d'autre, et ramenons les églises à leur première tranquillité.

Après cette déclaration, Paul fut admis aux prières ecclésiastiques, et prit place comme évêque dans la grande église d'Alexandrie. Il parla même au peuple en présence de saint Cyrille, le jour de Noël, 25 décembre 432. Il commença par annoncer la paix avec les anges; puis, entrant dans le mystère du jour : O prodige! dit-il. Une vierge enfante et demeure vierge! Ce prodige a été vu d'avance par Isaïe, quand il s'écriait : Voici que la Vierge concevra et enfantera un Fils, et on appellera son nom Emmanuel, c'est-à-dire comme nous l'interprète l'évangéliste, Dieu avec nous. Marie, mère de Dieu, enfante donc l'Emmanuel. A ces mots, le peuple s'écria : Oui, c'est la foi même, la voilà! c'est le don de Dieu! Orthodoxe Cyrille, voilà ce que nous voulions entendre! Qui ne dit pas ainsi, qu'il soit anathème! Paul d'Émèse continua : Qui ne dit pas et ne pense pas ainsi, qu'il soit anathème et rejeté de l'Église! Marie, mère de Dieu, nous a donc enfanté l'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu fait homme; le même, Dieu parfait et homme parfait. Car le concours des deux natures parfaites, je veux dire de la divinité et de l'humanité, a formé un seul Fils, un seul Christ, un seul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore par ses acclamations : Vous êtes le bienvenu, évêque orthodoxe, digne du digne pontife que vous êtes venu voir! C'est un don de Dieu, orthodoxe Cyrille! Je savais bien, très-aimés frères, reprit Paul, que je venais à un père orthodoxe. Nous n'adorons donc

pas une quaternité, mais la Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Nous anathématisons ceux qui disent deux Fils, et nous les chassons de l'Église. Nous ne disons pas qu'il y ait deux Fils, ni que l'Emmanuel, né de la Vierge, mère de Dieu, soit un pur homme; car la plénitude de la divinité habite en lui corporellement. C'est sur cette foi, sur cette espérance, sur cette pierre, que le Seigneur Dieu a posé les fondements de l'Église, suivant la confession de Pierre, le prince des apôtres : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Mais prions le Père que voilà, il entendait saint Cyrille, de nous distribuer lui-même, à son ordinaire, la nourriture spirituelle.

Huit jours après, c'est-à-dire le 1er janvier 433, Paul prêcha de nouveau, et dit : Dernièrement, nous n'avons pu achever notre discours. Ainsi, descendons de nouveau dans l'arène. Que notre généreux père fasse aujourd'hui ce qu'il a fait alors; qu'il soit juge du combat. Alors, par la joie de son visage, par l'épanouissement de son sourire, il témoignait se plaire à la lutte de son enfant; il nous tendait la main pour faire entendre qu'il se déclarait pour nous et désirait nous voir couronné comme son fils. A ces mots, le peuple s'écria: C'est un don de Dieu, Cyrille! Vous avez rendu tous les autres semblables à vous! C'est un pontife digne de s'unir à un digne pontife! Seigneur, conservez le père des évêques! Vous êtes le bienvenu, évêque orthodoxe, précepteur de l'univers! Qui croit de la sorte, il est chéri! Grand panégyriste d'un grand docteur! Paul expliqua ensuite très-bien le mystère de l'Incarnation contre les erreurs de Nestorius et d'Apollinaire, et conclut en ces termes : Nous ne vous avons rappelé que ce que vous saviez déjà. Car c'est la doctrine de votre père; c'est le trésor de vos ancêtres; ce sont les dogmes du bienheureux Athanase; ce sont les enseignements du grand Théophile. Le peuple lui répondit par de nouvelles acclamations, et saint Cyrille y ajouta quelques mots de louanges sur la manière dont Paul avait expliqué le mystère [1].

Paul d'Émèse aurait voulu que la déclaration qu'il avait donnée par écrit servît à Jean d'Antioche et à tous les évêques orientaux, comme étant faite en leur nom, et qu'on ne leur demandât rien davantage. Cyrille crut nécessaire que Jean la donnât également par écrit. Ils la rédigèrent ensemble; elle contenait l'approbation de la déposition de Nestorius et la condamnation de ses dogmes. Cyrille en chargea deux de ses clercs, avec une lettre de communion pour Jean d'Antioche; mais qu'ils ne devaient lui remettre que quand il aurait signé la déclaration. Les deux clercs accompagnèrent le tribun Aristolaüs, qui

[1] Labbe, 1089-1129.

retourna à Antioche, et qui s'ennuyait assez des longueurs de cette négociation. Il promit avec serment à Cyrille que le projet de la déclaration ne se perdrait point. Et si l'évêque Jean, ajouta-t-il, ne veut pas la souscrire, je m'en irai droit à Constantinople, et je dirai à l'empereur qu'il ne tient pas à l'église d'Alexandrie que la paix ne se fasse, mais à l'évêque d'Antioche. Saint Cyrille agissait en même temps à Constantinople, afin que les ordres de la cour pressassent Aristolaüs de finir cette négociation, et Jean d'Antioche d'abandonner Nestorius. Il écrivait pour cela des lettres à l'impératrice Pulchérie, à des officiers et à des dames de la cour. Outre ces lettres, il envoyait encore des bénédictions, c'est-à-dire des présents. Et ces présents n'étaient pas peu de chose ; car, sans compter tout ce qu'elle avait expédié directement, l'église d'Alexandrie emprunta pour cela quinze cents livres d'or.

Jean d'Antioche se rendit enfin et écrivit une lettre à saint Cyrille, où il dit que, pour le bien de l'Église et pour satisfaire à l'ordre de l'empereur, il a donné commission à Paul d'Émèse de faire la paix, et de donner en son nom l'exposition de foi qu'il avait dressée de concert avec Acace de Bérée et les autres évêques en ces termes : Quant à la vierge Marie, mère de Dieu, et la manière de l'incarnation, nous sommes obligés de dire ce que nous en pensons, non pour ajouter quoi que ce soit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer des mystères ineffables ; mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confessons donc que Notre-Seigneur Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps ; engendré du Père avant les siècles, selon la divinité, et le même, engendré dans les derniers jours, pour notre salut, de la vierge Marie, selon l'humanité ; le même, consubstantiel au Père, selon la divinité, et consubstantiel à nous, selon l'humanité ; car les deux natures ont été unies. C'est pourquoi nous confessons un seul Christ, un seul Fils, un seul Seigneur. Suivant l'idée de cette union sans confusion, nous confessons que la sainte Vierge est mère de Dieu, parce que le Verbe-Dieu s'est incarné et fait homme, et par la même conception s'est uni le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangélistes et des apôtres, touchant Notre-Seigneur, nous savons que les théologiens en appliquent les unes en commun, comme à une seule personne, et les autres séparément, comme à deux natures, rapportant à la divinité du Christ celles qui sont dignes de Dieu, et à son humanité les plus basses. Après avoir adopté cette confession de foi, nous sommes convenus, pour procurer la paix universelle aux églises, et ôter les scandales, de tenir pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constanti-

nople, et nous anathématisons ses mauvaises et profanes nouveautés de paroles, parce que nos églises conservent la foi orthodoxe et saine, comme fait votre sainteté. Nous approuvons aussi l'ordination du très-saint évêque Maximien en l'église de Constantinople, et nous communiquons avec tous les évêques du monde qui gardent et enseignent la foi pure et orthodoxe. Portez-vous bien, et continuez de prier pour nous, seigneur bien-aimé de Dieu et très-saint, et le plus vrai de tous mes frères !

La paix étant ainsi faite, saint Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple, le 23 avril 433. Il fit lire dans l'église la lettre de Jean d'Antioche et sa réponse, dont il chargea Paul d'Émèse. Outre les témoignages de joie et d'amitié, elle contenait aussi la déclaration de Jean d'Antioche et quelques éclaircissements de saint Cyrille sur sa doctrine, pour lever tous les scrupules des Orientaux. Il y joignait un exemplaire correct de la lettre de saint Athanase à Épictète, attendu que les exemplaires apportés par Paul d'Émèse, ayant été comparés aux anciens, s'étaient trouvés corrompus.

Jean d'Antioche ayant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Théodoret, lui promettant un plus grand éclaircissement après l'arrivée de Paul d'Émèse, qui était en chemin pour revenir d'Égypte. Il écrivit ensuite à tous les évêques d'Orient, pour leur annoncer la paix. Nous sommes, dit-il, d'un même sentiment, Cyrille et nous; nous conservons la même foi. Il n'y a plus de différence, ni de sujet d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite : tout y est clair et conforme à nos propositions. Il approuve et loue nos expressions, et expose la tradition des Pères, qui était, pour ainsi dire, en danger de périr d'entre les hommes. Il enseigne clairement la différence des natures, avec l'identité de personne du Fils de Dieu, en sorte qu'il doit satisfaire tous ceux qui sont de bonne volonté, et couvrir de confusion les incrédules qui renouvellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoie la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a satisfaits, et celle que je lui ai écrite, afin que vous voyiez que, dans cet accord, je n'ai rien fait de déshonorant ni de servile.

Saint Cyrille et Jean d'Antioche écrivirent surtout au pape saint Sixte l'heureuse conclusion de la paix. Les lettres de Cyrille arrivèrent les premières à Rome, et y trouvèrent le Pape tenant un concile avec les évêques, qui étaient venus célébrer l'anniversaire de son ordination. Tout le peuple était assemblé dans l'église Saint-Pierre quand cette heureuse nouvelle y fut publiée.

Le Pape reçut, vers le même temps, une lettre plus remarquable encore de la part des évêques d'Orient qui blâmaient cette paix. Plusieurs de ceux qui avaient soutenu Nestorius au concile d'Éphèse,

trouvèrent mauvais que Jean d'Antioche l'eût abandonné. Les deux plus fameux furent Théodoret et Alexandre d'Hiéraple, son métropolitain. Théodoret convenait de la doctrine, et reconnaissait dès lors saint Cyrille pour catholique; mais il ne pouvait se résoudre à abandonner la personne de Nestorius, qu'il croyait injustement condamné, sans que sa doctrine eût été bien entendue. Il en écrivit ainsi à Nestorius même. Alexandre d'Hiéraple rejetait également toutes les parties de l'accord. D'autres enfin, tel qu'André de Samosate, embrassèrent dès lors la paix. Ceux qui résistèrent écrivirent promptement au Pape, de peur qu'il ne se laissât prévenir par les lettres de Cyrille et de Jean d'Antioche. Nous avons la supplique de deux d'entre eux, Euthérius de Tyane et Hellade de Tarse, qui en envoyèrent copie à Théodoret et à Alexandre d'Hiéraple, pour qu'ils en fissent autant de leur côté. Ils y disent au Pape : De même que Moïse a vaincu Jannès et Mambrès, et Pierre Simon le Magicien; ainsi nous espérons que, nouveau Moïse, vous frapperez l'hérétique égyptien (ils entendaient Cyrille), et que vous sauverez l'univers de son erreur. Au milieu des tempêtes et des pirates auxquels nous sommes en butte, c'est à nous de crier vers celui qui tient le gouvernail de la part de Dieu, et de l'instruire du danger; c'est à votre sagesse d'y prendre garde, et d'imposer le remède avec toute la constance que Dieu vous donne. Toujours votre Siége apostolique a suffi pour convaincre le mensonge, réprimer l'impiété, corriger ce qui était nécessaire et sauver le monde, non-seulement sous le bienheureux et saint évêque Damase, mais encore sous plusieurs autres de vos glorieux et admirables prédécesseurs. C'est pourquoi nous osons vous adresser ces supplications, afin que vous veniez au secours de l'univers, et dans la partie qui s'égare, et dans celle qui endure la tyrannie, parce qu'elle ne veut pas recevoir les nouveautés étrangères des articles égyptiens. Puis, après avoir raconté à leur manière l'histoire du concile d'Éphèse, les prétendues erreurs de saint Cyrille et la réconciliation de Jean d'Antioche, ils ajoutent : Nous nous prosternons donc à vos pieds, pour vous prier de nous tendre une main secourable, d'empêcher le naufrage de l'univers, d'ordonner une enquête de tout ceci, et d'y apporter un remède au nom du ciel, afin qu'on rappelle les pasteurs exilés, et qu'on rassemble les ouailles dispersées, qui sont en danger de leur salut, ne voulant pas recevoir de la main des hérétiques le baptême ou la communion mystique, qu'on ne leur permet pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous, qui sommes de différentes provinces, c'est-à-dire de l'Euphratésienne, de l'une et de l'autre Cilicie, de la seconde Cappadoce, de Bithynie, de Thessalie et de Mésie, nous serions allés, il y a longtemps, à votre Sainteté, porter nos plaintes

avec des torrents de larmes, si nous n'étions retenus par la crainte des loups qui menacent nos troupeaux. Nous envoyons à notre place des clercs et des moines, pour exciter la ferveur de votre zèle à venir promptement à notre secours. Euthérius, évêque de la métropole de Thyane; Hellade, évêque de la métropole de Tarse, j'ai souscrit, et vous supplie de prier pour moi, Père très-saint et très-chéri de Dieu [1].

On voit par cette lettre que, jusqu'aux extrémités de l'Orient, les évêques étaient persuadés, non-seulement qu'ils étaient tous en droit de s'adresser au Pape pour se plaindre des vexations de leurs supérieurs et des désordres de l'Église; mais encore que la seule autorité du Pape suffisait à tout, même à casser l'accord des patriarches et les décrets d'un concile œcuménique. Nous ne savons pas quelle réponse le pape saint Sixte fit à ces lettres; mais, outre qu'Hellade de Tarse se réunit depuis à l'Église, on peut en juger par la réponse que le même Pape fit aux lettres de saint Cyrille et de Jean d'Antioche, le 17 de septembre 433.

Il félicite l'un et l'autre, avec une grande effusion de joie et d'amitié. Il approuve en tout la conduite de saint Cyrille; il le félicite en particulier de ce qu'il avait eu à souffrir à cette occasion; mais cependant il lui témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche eût jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement qu'il avait suspendu son jugement. Jean avait témoigné au Pape une grande joie de le voir présider au Siége apostolique pour le bonheur du genre humain, et l'avait appelé un astre brillant et répandant partout sa lumière. Le Pape le remercie de ces expressions de bienveillance, et le félicite lui-même de confesser avec toute l'exactitude désirable que c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est vraiment né pour le bonheur du genre humain; il ajoute que, dès lors, il était lui-même, ainsi que tous les vrais évêques, de ces astres brillants qui doivent luire partout, tandis que l'orgueilleux Nestorius était tombé comme Lucifer. Mais, conclut-il, jouissons, par la grâce du Seigneur, du bonheur et de la joie d'habiter de nouveau ensemble comme des frères. Ce que vous nous écrivez, nous voulons que votre sainteté le prêche. Vous avez expérimenté par l'issue de la présente affaire, ce que c'est que de penser comme nous. Le bienheureux apôtre Pierre a transmis dans ses successeurs ce qu'il a reçu. Qui voudrait se séparer de la doctrine de celui que le maître lui-même enseigna le premier parmi les apôtres ? Pour lui, ce n'est pas un discours entendu par un autre, ou dont il aurait fait la lecture, qui l'a instruit;

[1] Coust. *Xisti, Epist.* 4. Baluz., col. 816-822.

il l'a été avec les autres par la bouche même du maître. Il ne lui a point fallu interroger l'Écriture ni les écrivains; il a reçu la foi complète et simple, et qui est au-dessus de la controverse. C'est elle que nous devons méditer, c'est en elle que nous devons demeurer toujours [1].

[1] *Isti, Epist.* 5 et 6.

LIVRE QUARANTIÈME.

DE L'AN 433 A L'AN 453 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Église catholique maintient la doctrine de l'Incarnation contre l'hérésie grecque d'Eutychès. — Concile de Chalcédoine. — Le pape saint Léon. — Mort d'Attila.

Depuis quatre siècles, l'Église du Christ maintenait dans sa pureté, contre les hérésies de toute espèce, la doctrine qu'elle avait reçue du Christ. Elle la maintiendra de même jusqu'à la fin des siècles ; car il est dit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. L'expérience de ces longs combats montrait dès lors aux fidèles les précautions à prendre pour se garantir des embûches de l'erreur, et se conserver dans la vraie foi. Après le concile d'Éphèse, le docte saint Vincent de Lérins résuma cette expérience dans un avertissement qui est devenu justement célèbre. Suivant l'opinion la plus probable, Vincent était originaire de Toul et frère de saint Loup de Troyes. Après avoir vécu quelque temps dans les agitations du siècle et de la guerre, il s'était retiré dans le monastère de Lérins, cette illustre école de saints et de savants, où il embrassa la vie monastique et reçut l'ordre de prêtre. Vers l'an 434, il écrivit son *Avertissement contre les hérétiques*, sous le nom de l'Étranger ou du Pèlerin, cherchant moins à se faire connaître qu'à défendre la vérité.

Souvent il avait demandé à de doctes et saints personnages quelle était la règle sûre et générale pour discerner la vérité de la foi catholique d'avec la fausseté pernicieuse de l'hérésie, et toujours on lui avait répondu que cette règle était, avec la grâce de Dieu, de s'en tenir à l'autorité de la loi divine et à la tradition de l'Église catholique. Aux Écritures, il faut joindre l'interprétation de l'Église, parce que tous n'entendent pas l'Écriture sainte de la même manière ; il y a presque autant d'interprétations diverses que d'hommes. Car, autrement l'expose Novatien, autrement Photin, autrement Sabellius, autrement Donat, autrement Arius, Eunomius, Macédonius, autrement Apollinaire, Priscillien, autrement Jovinien, Pélage, Célestius, autrement enfin Nestorius. Il est donc grandement nécessaire que l'interprétation des prophètes et des apôtres prenne pour règle

le sens catholique, le sens de l'Église. Dans l'Église catholique même, il faut s'en tenir à ce qui a été cru en tout lieu, en tout temps et par tous ; car c'est là ce qui est vraiment et proprement catholique, suivant la force du mot, qui signifie *universel*. Nous observerons cette règle si nous suivons l'universalité, l'antiquité, le consentement. Nous suivrons l'universalité si nous confessons seule véritable la foi que l'Église professe par tout l'univers ; nous suivrons l'antiquité si nous ne nous écartons en rien des sentiments manifestes de nos saints ancêtres et Pères ; nous suivrons le consentement si, dans l'antiquité, même, nous nous attachons aux définitions et aux sentences de tous les pontifes et docteurs, ou au moins de presque tous.

Après avoir posé ces principes généraux, Vincent en fait des applications. Que doit donc faire un chrétien catholique, demande-t-il, si une petite portion de l'Église se sépare de la communauté de la foi universelle ? que doit-il faire, si ce n'est de préférer à un membre pestilentiel et corrompu la santé de tout le corps ? Mais si une contagion nouvelle s'efforce d'infecter, non plus seulement une petite partie, mais l'Église entière ? Alors il doit s'attacher à l'antiquité, qui ne peut plus être séduite par les artifices de la nouveauté. Mais si, dans l'antiquité même, une erreur se découvre de deux ou trois hommes, ou même d'une ville ou d'une province ? Alors, à la témérité ou à l'ignorance d'un petit nombre, il préférera, s'il en existe, les anciens décrets de l'Église universelle. Mais s'il n'en existe pas, que faire ? Il aura soin de consulter et de comparer entre eux les sentiments des anciens ; mais de ceux-là seuls qui, bien que de temps et de lieux divers, ont persévéré dans la communion et dans la foi de l'Église catholique, et y sont regardés comme des docteurs orthodoxes. Ce qui aura été tenu, écrit, enseigné, non par un ou deux seulement, mais par tous ensemble, unanimement, clairement, fréquemment, persévéramment, c'est ce qu'il faudra croire sans aucune hésitation. Tout cela s'éclaircit par l'exemple des donatistes et des ariens. Les premiers, qui formaient une grande partie de l'Afrique, préférèrent la témérité sacrilége d'un seul homme à l'Église du Christ. Ceux de ce pays, qui détestèrent ce schisme profane et restèrent unis à toutes les églises du monde, purent seuls alors se sauver dans le sanctuaire de la foi catholique. Ils ont montré à la postérité comment à l'extravagance d'un seul ou de quelque peu il faut préférer la santé de tous. De même, lorsque le venin de l'arianisme avait entaché non plus une petite portion, mais presque tous l'univers, et que, la plupart des évêques ayant été déçus, soit par violence, soit par fraude, on ne voyait presque plus ce qu'il fallait suivre dans cette grande confusion, les vrais

adorateurs du Christ se préservèrent de la contagion en préférant l'antique foi à la perfidie nouvelle. Les troubles affreux de tout l'empire et les violences dont eurent à souffrir tous les États, ne montrèrent que trop alors quelle calamité c'est que l'introduction d'une doctrine nouvelle et destructive de l'antiquité.

Mais pourquoi Dieu permet-il souvent que des personnages recommandables dans l'Église enseignent des nouveautés aux catholiques ? Déjà Moïse, dit-il, a répondu à cette question : S'il s'élève un prophète qui dise : Suivons des dieux étrangers, allégoriquement, de nouvelles erreurs, les Israëlites ne devaient pas l'écouter, parce que Dieu les tentait, pour savoir s'ils l'aimaient de tout leur cœur. De même il a été donné à des hommes de talents extraordinaires de tenter les chrétiens : Nestorius en dernier lieu, et, avant lui, Photin et Apollinaire, auxquels trois l'Église dit également anathème. Ces exemples font voir aux catholiques qu'ils doivent recevoir les docteurs avec l'Église, et non pas abandonner la foi de l'Église avec les docteurs. Mais nul ne peut être comparé sous ce rapport avec Origène. Ses talents, ses lumières, ses vertus, ses succès, sa renommée étaient tels, qu'il y avait bien peu de chrétiens qui n'aimassent mieux se tromper avec lui que d'avoir raison avec les autres. Et ce grand personnage, ce grand docteur, ce grand prophète, est devenu une terrible tentation pour un grand nombre ; car, en abusant de la grâce de Dieu, en se livrant trop à son esprit, en dédaignant la simplicité antique de la religion chrétienne, en se croyant plus savoir que tout le monde, en interprétant certains endroits des Écritures d'une manière nouvelle, au mépris des traditions de l'Église et de la doctrine des anciens, il a mérité qu'il fût dit de lui à l'Église de Dieu : S'il s'élève parmi vous un prophète, et le reste, vous n'écouterez pas les paroles de ce prophète-là, parce que le Seigneur, votre Dieu, vous tente, si vous l'aimez ou non. C'était non-seulement une tentation, mais une grande tentation, de faire passer insensiblement de l'ancienne religion à la nouveauté profane l'Église qui n'avait ni soupçon ni crainte, l'Église qui se donnait à lui de confiance, et qui dépendait en quelque sorte de lui par l'admiration de son génie, de sa science, de son éloquence, de sa vie, de sa grâce. Quelqu'un dira que les livres d'Origène ont été corrompus. Je ne le conteste pas ; j'aime, au contraire, à le croire ; car cela est rapporté non-seulement par quelques catholiques, mais par des hérétiques mêmes. Toujours est-il que, si ce n'est pas lui, du moins les livres publiés sous son nom sont une grande tentation : infectés de bien des blasphèmes, on les lit et on les aime toutefois comme les siens, et non comme ceux d'un autre ; en sorte que, si l'esprit d'Origène n'a pas conçu l'er-

reur, l'autorité d'Origène sert néanmoins à la persuader. Il en est de même de Tertullien, qui est pour les Latins ce que l'autre est pour les Grecs, le prince de tous les docteurs.

D'après cela, celui-là seul est un catholique véritable qui ne tient et ne croit que ce que l'Église catholique a reçu universellement et de toujours, et qui regarde comme une tentation toute nouveauté introduite par quelqu'un, sans ou contre tous les saints. Comme, d'après l'Apôtre, pour éprouver les chrétiens, il est nécessaire qu'il y ait des hérésies, rien ne sert mieux contre la perplexité, dans ces temps d'épreuve, que l'attachement à la foi ancienne. Quand on réfléchit à tout cela, on ne saurait s'étonner assez comment il y a des hommes si emportés, si aveugles, si impies, si portés à l'erreur, que, non contents de la règle de la foi, une fois donnée aux fidèles, et reçue de toute antiquité, ils cherchent tous les jours des nouveautés, et veulent toujours ajouter, changer, ôter quelque chose à la religion, comme si ce n'était pas un dogme céleste qui, révélé une fois, nous suffit, mais une institution terrestre qu'on ne puisse amener à sa perfection qu'en la réformant, ou, à dire le vrai, en y remarquant tous les jours quelques défauts; tandis que les oracles divins nous crient : Ne transportez pas les bornes qu'ont posées vos pères, et que l'Apôtre dit de son côté : Gardez le dépôt, fuyant les profanes nouvautés de paroles et les oppositions d'une prétendue science, dont quelques-uns faisant profession, se sont égarés de la foi.

Quelqu'un dira peut-être : Dans l'Eglise du Christ, la religion n'aura-t-elle donc aucun progrès ? Elle peut en avoir, et un très-grand ; mais il faut que ce soit un progrès véritable et non pas un changement. Il est du progrès qu'une chose se développe en elle-même ; du changement, qu'elle devienne une autre. Il faut donc que l'intelligence, la science, la sagesse, et de chaque fidèle, et de l'Église entière, s'augmente avec les âges et les siècles; mais dans son genre, savoir: dans le même dogme, dans le même esprit et dans le même sentiment. Que la religion des âmes imite la condition des corps. Ceux-ci se développent avec l'âge, mais ils restent les mêmes. Ainsi, que le dogme chrétien se consolide avec les années, se dilate avec le temps, s'élève avec l'âge ; mais qu'il demeure toujours parfait et sans tache, par la juste proportion de ses parties et les propriétés convenables de ses membres. Nos ancêtres, par exemple, ont semé dans le champ de l'Église le froment de la foi ; il serait injuste qu'au lieu de la vérité du froment originel, nous voulussions récolter l'erreur substituée de l'ivraie. Il est permis de limer et de polir, avec le temps, les dogmes antiques de la philosophie du ciel ; mais c'est un crime de les changer, un crime de les tronquer ou de les mutiler. Ils peu-

vent augmenter en clarté et en précision ; mais il faut qu'ils conservent leur plénitude et leur nature incorruptible. S'il était permis une fois de les altérer dans quelques parties, on finirait par les rejeter dans leur totalité. Aussi l'Église du Christ, fidèle dépositaire de ses dogmes, jamais ne change rien, ne diminue rien, n'ajoute rien, ne perd rien de ce qui lui est propre, et ne reçoit rien de ce qui est étranger. Par les décisions de ses conciles, elle ne fait autre chose que de donner par écrit à la postérité ce que les anciens avaient cru par la seule tradition ; que de renfermer en peu de mots le principe et la substance de la foi, et souvent, pour faciliter l'intelligence, d'exprimer par quelque terme nouveau, mais propre et précis, la doctrine qui n'avait jamais été nouvelle ; en sorte qu'en disant quelquefois les choses d'une manière nouvelle, on ne dit néanmoins jamais de nouvelles choses.

Paul avertit Timothée de fuir les profanes nouveautés de paroles, c'est-à-dire de dogmes, de choses, de sentiments contraires à l'antiquité. Car, si l'on vient à les recevoir, la foi des saints Pères sera nécessairement violée ou en totalité ou en grande partie ; il faudra nécessairement conclure que, dans tous les temps, tous les fidèles, tous les saints, tous ceux qui professent la continence, toutes les vierges, tous les clercs, les lévites et les prêtres, tant de milliers de confesseurs, cette foule innombrable de martyrs, cette prodigieuse multitude de cités, de nations, tant d'îles, de provinces, de rois, de royaumes, que l'univers à peu près tout entier, incorporé au Christ, son chef, par la foi catholique, s'est trompé, a blasphémé pendant tant de siècles et n'y a pas su ce qu'il croyait. Les innovations ont toujours été le propre des hérétiques. Quelle hérésie est jamais venue à éclore, si ce n'est sous un nom, dans un lieu et dans un temps certain et connu ? Qui jamais institua des hérésies sans se séparer auparavant de l'accord universel et ancien de l'Église catholique, par exemple ? qui jamais, avant le profane Pélage, attribua au libre arbitre une si grande vertu, qu'il ne crût pas la grâce de Dieu nécessaire à chaque bonne action ? qui, avant son monstrueux disciple Célestius, nia que tout le genre humain fût enveloppé dans la prévarication d'Adam ? qui, avant le sacrilége Arius, osa diviser l'unité de la Trinité ? qui, avant l'impie Sabellius, osa confondre la Trinité de l'unité ? qui, avant le très-cruel Novatien, annonça Dieu cruel, en ce qu'il aimait mieux la mort du mourant que sa conversion et sa vie ? qui, avant le magicien Simon, duquel, par une succession occulte, cet abîme de turpitudes a passé jusqu'à Priscillien, osa faire de Dieu l'auteur de tous les maux, c'est-à-dire de nos crimes, de nos impiétés, de nos forfaits ?

On demandera peut-être si les hérétiques eux-mêmes ne se servent point des témoignages des divines Écritures. Sans doute qu'ils s'en servent, et beaucoup, et de tous les livres de la Bible, et en toute occasion. Mais il faut les craindre, d'autant plus qu'ils se cachent à l'ombre de la loi divine. Seules, leurs infections déplairaient ; pour les rendre agréables, ils les saupoudrent avec l'aromate de la parole céleste. Sur leurs boîtes de poisons ils écrivent : *Remèdes*. Ce sont des loups ravisseurs qui se couvrent de la peau de brebis ; mais on les reconnaît bientôt à leurs fruits, à leur amertume, à leur rage, à leur nouveau venin, au déchirement du dogme catholique ; en quoi ils sont semblables à Satan, leur maître. Lui aussi, quand il tenta le Sauveur, lui cita l'Écriture; car il est écrit, disait-il. Ainsi, demandez à un hérétique prédicant : Comment prouverez-vous que je doive abandonner la foi universelle et ancienne de l'Église catholique ? Aussitôt il vous dira, comme Satan : *Car il est écrit*, et il citera mille passages, mille exemples, mille autorités de la loi, des psaumes, des apôtres, des prophètes, qu'il interprétera d'une manière nouvelle et perfide, pour précipiter votre malheureuse âme dans le gouffre de l'hérésie. Mais que feront alors les catholiques pour discerner la vérité d'avec la fausseté ? Ils auront soin de faire ce qui a été dit d'abord ; ils interpréteront l'Écriture suivant les traditions de l'Église universelle et les règles du dogme catholique. Dans l'Église catholique même, ils suivront l'universalité, l'antiquité, le consentement. Ils rejetteront ce qui y est contraire. A la témérité d'un seul ou de quelque peu, ils préféreront avant tout les décrets généraux d'un concile universel ; et, s'il n'y en a pas, l'accord des docteurs les plus nombreux et les plus illustres. Ils feront ainsi, non pas pour toutes les petites questions, mais pour la règle de la foi.

A ce premier avertissement ou mémoire, Vincent en joignit un second, mais qui, d'après le récit de Gennade, lui fut volé en grande partie. Il ne nous en reste que la récapitulation. On y voit que, dans ce second mémoire, il faisait l'application des règles établies dans le premier, et montrait, par l'exemple du concile d'Éphèse, comment il fallait employer les autorités des Pères de l'Église. Pour qu'aucune nouveauté profane, écrit-il, ne vînt se glisser perfidement et sans qu'on s'en aperçût, comme à Rimini, tous les évêques, au nombre de deux cents, furent d'avis que le plus catholique, le plus orthodoxe et le meilleur était de produire les sentiments des saints Pères. C'est ainsi que Nestorius fut jugé, avec raison, contraire à l'antiquité catholique, et le bienheureux Cyrille d'accord avec elle. Ceux dont il y lut les écrits, comme de juges ou de témoins, furent : Athanase, Pierre et Théophile, évêques d'Alexandrie ; de la Cappadoce, Basile

de Césarée et les deux Grégoires de Nazianze et de Nysse ; de l'Occident, Félix et Jules, évêques de Rome. Et afin que ce ne fût pas le chef seul de l'univers qui rendît témoignage dans ce jugement, mais encore les à-côtés, on prit encore, du midi, Cyprien de Carthage, et du septentrion, Ambroise de Milan. C'est d'après la doctrine, le conseil, le témoignage, le jugement de ces dix, que le concile prononça sur les règles de la foi. Il aurait pu en citer un beaucoup plus grand nombre ; mais cela n'était pas nécessaire, car personne ne doutait que ces dix n'avaient pas enseigné autre chose que tous leurs autres collègues. Enfin, pour mettre le comble à cette plénitude de preuves, Vincent avait ajouté deux autorités du Siége apostolique : l'une du saint pape Sixte, qui gouvernait alors l'Église romaine ; l'autre, de son prédécesseur de bienheureuse mémoire, le pape Célestin, et qui tous deux posaient en principe que l'antiquité devait l'emporter sur la nouveauté [1].

Vers le même temps, un poëte chrétien justement célèbre, Prudence, terminait pieusement sa carrière. Né l'an 348 à Sarragosse, en Espagne, il reçut une éducation soignée, et s'appliqua surtout à la culture des lettres et de la poésie. Dans sa jeunesse, il exerça la profession d'avocat, et fut ensuite nommé juge ou gouverneur de quelques villes. Il quitta la toge pour les armes, et vint à la cour de l'empereur Honorius, qui le revêtit d'une charge considérable, en sorte qu'il était le premier auprès de sa personne. Jeune encore, il mena une vie licencieuse ; mais enfin, dégoûté de la cour et du monde, il se retira dans sa maison paternelle pour expier ses fautes passées, et n'exercer plus son talent de poëte que dans des sujets chrétiens. C'était l'année 405, la cinquante-septième de son âge. Il fit plus tard le pèlerinage de Rome pour vénérer les reliques des martyrs, dont il célébra dans ses hymnes les travaux et la gloire. Il partagea le reste de sa vie, qui fut longue, entre la poésie et la piété : la poésie même était pour lui un acte de piété et une prière. On ne sait rien de l'année précise de sa mort. Nous avons de Prudence : 1° un livre *Des Couronnes*, couronnes poétiques, qu'il tresse en l'honneur des principaux martyrs ; 2° un livre *De la Divinité*, où il réfute les païens, les Juifs et les principales hérésies ; 3° un livre *De l'Origine du Péché*, où il combat les marcionites ; 4° un livre *Du Combat de l'Esprit*, autrement du combat spirituel, où il décrit la lutte incessante entre les vices et les vertus ; 5° deux livres *Contre Symmaque*, où il réfute, comme saint Ambroise, son discours pour le rétablissement de l'autel de la Victoire ; 6° *Une Journée chrétienne*, où il y a

[1] *Commonitorium Vincentii Lirinensis.*

des hymnes ou prières poétiques pour toutes les heures de la journée; 7° *Un Manuel*, qui est un résumé en vers de tout l'Ancien et du Nouveau Testament.

Au talent d'un vrai poëte, Prudence joignait l'humilité d'un vrai chrétien. Voici sa préface du livre *Des Couronnes* : « Celui qui est pieux, fidèle, innocent, pudique, immole à Dieu le Père les dons de la conscience, desquels abonde au dedans de soi une âme bienheureuse. Un autre se retranche une somme d'argent, d'où vivront les nécessiteux. Nous consacrons des iambes empressés et des trochées arrondis, indigents que nous sommes de sainteté, et impuissants à soulager les pauvres. Cependant Dieu approuve un humble poëme et l'écoute avec bienveillance. Dans la maison du riche, il y a dans tous les coins des ustensiles divers. Là brille une coupe d'or, ici reluit un bassin d'airain. On y voit le pot de terre et le plat d'argent, il y a des meubles d'ivoire, il y en a d'orme ou de chêne. Tout vase est utile dès qu'il est propre à l'usage du maître. Ils ornent la maison, qu'ils coûtent un grand prix ou qu'ils soient de bois. Dans le vestibule paternel, vaisseau suranné, pour ce qui est de moi, le Christ m'applique à des usages caducs, et me permet de demeurer dans un petit coin. Voilà que, présent d'argile, nous entrons dans le palais du salut; mais toujours est-il utile d'avoir rendu à Dieu, même le plus infime des services. Quoi qu'il en arrive, ce sera un bonheur d'avoir, de sa bouche, chanté le Christ [1]. »

On place encore dans la première moitié du cinquième siècle le poëte Sédulius. Il s'appliqua dans sa jeunesse à des études séculières, qui ne lui servaient de rien pour le salut. Encore laïque, il apprit la philosophie en Italie. Mais Dieu l'ayant regardé dans sa miséricorde, il embrassa avec beaucoup d'humilité le joug de Jésus-Christ, et ne s'appliqua plus qu'à l'étude des divines Écritures. Il fut fait prêtre, et il y en a qui lui donnent la qualité de prélat ou d'évêque. Nous avons de Sédulius un poëme pascal, ainsi nommé, dit-il, parce que Jésus-Christ, dont il y fait l'histoire, est notre agneau pascal qui a été immolé pour nous. C'est un résumé poétique des principaux événements et miracles de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Il y a de plus un petit poëme sur la vie de Jésus-Christ, dont l'Église a tiré les hymnes qu'elle chante aux fêtes de Noël et de l'Épiphanie. Le pape Gélase et beaucoup d'autres font un grand éloge de Sédulius [2].

Dans le temps même ou Vincent de Lérins écrivait son célèbre avertissement, il y avait, parmi les catholiques, des discussions sur

[1] Galland. *Biblioth. V. et PP.*, t. 8. — [2] *Ibid.*, t. 7. Ceillier, t. 10.

les matières de la grâce. Tous étaient d'accord à condamner dans Pélage et Céléstius tout ce que le Siége apostolique y condamnait. La difficulté roulait sur des questions encore indécises, particulièrement sur les conséquences qu'on pouvait tirer de certaines paroles de saint Augustin. Ce Père s'étant mépris sur ce texte de l'Apôtre : *Omne quod non est ex fide, peccatum est*, en avait conclu que tout ce qui n'avait pas pour principe la foi chrétienne et divine était péché, tandis que saint Paul ne parle que de ce qu'on fait contre sa conscience. De plus, comme ni lui ni ses contemporains ne distinguaient d'une manière aussi formelle et précise que plus tard saint Thomas, la grâce d'avec la nature, le bien surnaturel d'avec le bien purement naturel, et que d'ailleurs ils ne voyaient point de milieu entre le bien et le mal, saint Augustin était amené à conclure que, puisque l'homme déchu ne peut plus aucun bien (surnaturel), il ne pouvait plus que le mal, et que son libre arbitre n'avait plus de force que pour pécher; les autres, convaincus que l'homme déchu peut encore quelque bien (naturel), étaient tentés de conclure qu'il pouvait au moins commencer le bien (surnaturel), et ils avaient bien de la peine à ne pas retomber dans le pélagianisme, que cependant ils condamnaient sincèrement.

Saint Prosper les combat dans son poëme *Des Ingrats*, c'est-à-dire des ennemis de la grâce. Ils leur montre que leurs raisonnements les ramenaient à Pélage ; mais lui-même n'éclaircit point l'embarras par une distinction nette entre les deux ordres de bien. Au contraire, il appuie la conséquence erronnée, que toute bonne œuvre, si elle n'a pour principe la vraie foi, est un péché et ne sert qu'à augmenter la peine [1] ; proposition condamnée depuis plusieurs fois par l'Église. De plus, comme les autres soutenaient que Dieu veut le salut de tous les hommes, que sa grâce les appelle et les invite tous, et que s'il y en a qui périssent, c'est qu'ils résistent à la grâce, lui conclut contre eux que Dieu ne veut pas que tous soient sauvés, par la raison que tous ne le sont pas [2]. Ce qui suppose qu'on ne peut résister à la grâce, que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, et que Jésus-Christ n'est mort que pour les élus . toutes propositions condamnées par l'Église.

De doctes catholiques reprochaient à ces raisonnements d'Augus-

[1] Omne etenim probitatis opus, nisi semine veræ Exoritur fidei, peccatum est, Inque reatum Vertitur, et sterilis cumula sibi gloria pœnam. Cap. 16. — [2] Nam si nemo usquàm est, quem non velit esse redemptum ; haud dubiè impletur quidquid velit summa potestas. Non omnes autem salvantur magnaque pars est quæ sedet in tenebris mortis, nec vivificatur. Cap. 13.

tin et de Prosper, entre autres conséquences, d'anéantir le libre arbitre de l'homme, ou de ne lui en accorder que pour le mal, et de supposer que Dieu prédestine les uns au mal et à la damnation, tout comme il prédestine les autres au bien et à la gloire. Prosper, dans ses réponses aux objections de certains Gaulois, ainsi que dans ses réponses aux objections d'un certain Vincent, rejette cette dernière conséquence avec horreur; il dit que, pour le péché, œuvre de l'homme seul, Dieu ne le prédestine pas, mais seulement qu'il le prévoit et y prédestine la peine, tandis que la grâce et la gloire, il les prévoit tout ensemble et les prédestine, attendu qu'il en est l'auteur. Mais dans sa réponse à la sixième objection de Vincent, il convient que de lui-même le libre arbitre de l'homme ne peut plus que vouloir le mal, proposition condamnée depuis par l'Église, et que l'homme déchu ne diffère des démons qu'en ce que l'homme le plus méchant peut encore obtenir son pardon de la miséricorde divine. De pareils aveux expliquent la répugnance de certains catholiques, non pas pour la doctrine de l'Église et du Saint-Siége sur la grâce, mais pour certains raisonnements de saint Augustin en cette matière.

De leur nombre était le célèbre Cassien de Marseille. Comme son autorité était grande, Prosper écrivit contre lui, ou plutôt contre la treizième de ses conférences. Il montre qu'après avoir posé en principe la doctrine orthodoxe, il n'était pas toujours d'accord avec lui-même. Cassien établit d'abord que le principe, non-seulement de nos bonnes actions, mais encore de nos bonnes pensées, vient de Dieu; que c'est lui qui nous inspire et les commencements d'une sainte volonté, et la force et l'occasion de faire les choses que nous souhaitons; tout don parfait venant du Père des lumières, qui commence, poursuit et consomme en nous le bien; mais que c'est à nous à suivre avec humilité la grâce de Dieu, qui nous attire chaque jour. Après quoi cependant il soutient que, même indépendamment de la grâce, tout n'est pas dépravé dans l'homme, qu'il ne l'est pas à tel point qu'il ne puisse vouloir que le mal, qu'il porte encore en lui-même des semences de vertus, qu'il peut encore vouloir et commencer quelque bien. Tout cela est vrai, entendu du bien naturel. Mais comme il ne fait pas nettement cette distinction, il semble confondre ce bien naturel avec le bien surnaturel de la grâce, d'où Prosper conclut qu'il retombe dans le pélagianisme. Mais Prosper lui-même, faute de cette distinction importante, répète les opinions excessives qui causaient cet embarras parmi les catholiques; il continue à supposer ou à dire que, dans l'homme déchu, tout est dépravé, qu'il ne peut plus que le mal, qu'il ne peut ni vouloir ni commencer aucun

bien; ce qui, entendu du bien naturel, est faux et a été condamné par l'Église[1].

Ces conséquences, qui répugnaient si fort au grand nombre, furent adoptées par quelques-uns comme des dogmes. C'est l'hérésie des prédestinatiens. Elle consiste à dire que Dieu ne veut sincèrement sauver que les prédestinés, et que Jésus-Christ n'est mort que pour eux; que les grâces efficaces qui leur sont accordées les mettent dans la nécessité de faire le bien et d'y persévérer, puisque jamais l'homme ne résiste à la grâce intérieure; que, néanmoins, ils sont libres, parce que, pour l'être, il suffit d'agir volontairement et sans contrainte; que les réprouvés sont dans l'impuissance de faire le bien, parce qu'ils sont ou déterminés positivement au mal par la volonté de Dieu, ou privés des grâces nécessaires pour s'en abstenir; qu'ils sont néanmoins punissables, parce qu'ils ne sont ni contraints ni forcés au mal, mais entraînés invinciblement par leur propre concupiscence.

Ce système de fatalisme, bien ou mal induit des disputes sur la grâce par les prédestinatiens du cinquième siècle, se verra reproduit pour le fond, au neuvième, par le moine Gotescalc et ses partisans; au douzième, par les albigeois et d'autres sectaires; au quatorzième et au quinzième, par les wicléfites et les hussites; au seizième, par Luther et Calvin; au dix-septième, par Jansénius. Ce système de fatalisme désespérant, que l'Église catholique a toujours condamné, les jansénistes prétendent que c'est la pure doctrine de saint Augustin. Les prédestinatiens de tous les siècles, y compris Luther, ont prétendu la même chose. Cette prétention, fût-elle bien fondée, le catholique ne s'en inquiéterait pas. Il dit tous les jours, dans son acte de foi : Je crois la sainte Église catholique, et non pas : Je crois saint Augustin. Il approuve dans ce Père tout ce que l'Église catholique y approuve, ni plus ni moins. Mais si dans ses nombreux écrits il se trouve certaines choses peu claires ou peu exactes, il ne s'en fait pas plus une règle de foi que de ce qui a échappé de peu clair ou de peu exact à d'autres Pères.

Par suite de leur première prétention, les jansénistes voudraient encore faire accroire que l'hérésie du prédestinatianisme ou du jansénisme au cinquième siècle, n'est qu'un fantôme. Mais ils sont démentis par les monuments de l'histoire. Dans la *Chronique abrégée*, de Prosper, immédiatement avant le pontificat du pape Sixte, on lit ces mots : L'hérésie des prédestinatiens, qu'on dit avoir pris son origine des livres mal entendus d'Augustin, a commencé à se répandre

[1] *Bibliotheca Patrum.*

vers ces temps [1]. Cette chronique finit à la prise de Rome par Genséric, et par conséquent a été rédigée par un auteur contemporain. Pareillement, à la fin du livre *Des Hérésies*, par saint Augustin, on lit ces paroles dans de très-anciens manuscrits : Ici finit l'histoire de l'évêque saint Augustin. Ce qui suit a été ajouté par saint Gennade, prêtre de Marseille. Viennent ensuite quatre hérésies, les prédestinatiens, les nestoriens, les eutychiens, les timothéens; après quoi on lit : Fin du *Livre des Hérésies*. De plus, Hincmar de Reims atteste formellement que Gennade ajouta ces quatre hérésies nouvelles. Or, voici ce qu'il dit de la première, qui est la quatre-vingt-dixième de tout le catalogue : Les prédestinatiens sont ceux qui disent que Dieu n'a pas créé tous les hommes pour les sauver, mais pour en orner le monde. Bref, ils enseignent que Dieu attire les uns au salut, même malgré eux et après bien des crimes, et qu'il rejette les autres après de bonnes œuvres, et les pousse au mal, afin qu'ils périssent éternellement [2]. Un auteur du même temps, Arnobe le Jeune, réfute encore nommément les prédestinatiens dans ses commentaires des psaumes 108, 117 et 147 [3].

Une pièce encore plus importante, c'est la réfutation du prédestinatianisme en trois livres, faite par un auteur du cinquième siècle, dont on ne sait pas encore le nom, mais qui pourrait bien être le même Arnobe. Voici ce qui donna lieu à cet ouvrage. Les prédestinatiens ayant ramassé dans un petit livre tout le venin de leur hérésie, lui donnèrent tout juste le même titre que Jansénius donna plus tard à son gros livre; ils affichèrent en tête le nom d'Augustin, pour faire entendre que c'était la doctrine de ce Père. Le pape Célestin ayant eu connaissance de ce livre imposteur, l'eut en exécration, et en ordonna la suppression absolue. Mais les hérétiques ne mirent que plus d'activité à le répandre secrètement dans les maisons, comme un mystérieux symbole qu'il ne s'agissait que de croire. L'auteur anonyme entreprit de le réfuter au long. Et comme ces hérétiques accusaient leurs adversaires de pélagianisme ou d'une autre hérésie ancienne, il commence dans le premier livre par énumérer et anathématiser toutes les hérésies, depuis Simon le Magicien jusqu'à Pélage et Nestorius, auxquelles il joint, comme la dernière, celle des prédestinatiens. Dans le second, il met tout entier le faux *Augustinus*, et il le réfute dans le troisième. Le tout a pour titre : *Prædestinatus*, ou hérésie des prédestinatiens et réfutation du livre faussement attribué à saint Augustin [4].

[1] Labbe, *Nova Biblioth. manusc.*, t. 1, p. 58. Prosp. *Aquit. Chronicon Pithœanum apud Canisium*, t. 1, p. 315. *Antverp.*, 1725. — [2] Sirmond. *Hist. Prædest.*, c. 6. — [3] *Ibid.*, *Opera*, t. 1. p. 461, 577. — [4] *Opera*, t. 1, p. 457 et seqq.

L'ouvrage le plus remarquable qui parut au milieu de ces disputes sur la grâce, furent deux livres *De la Vocation de tous les peuples*, dont l'auteur est encore incertain, mais qui est cité avec éloge par le pape saint Gélase comme un docteur de l'Église. Il pose en principe que, sur cette question, il est trois vérités certaines auxquelles il faut s'attacher; la première : Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à reconnaître la vérité ; la seconde : nul n'arrive à la connaissance de la vérité et à la perception du salut par ses mérites, mais par le secours et par l'œuvre de la grâce divine ; la troisième : la profondeur des jugements de Dieu est impénétrable à l'intelligence humaine, et il ne faut pas chercher pourquoi il ne sauve pas tous les hommes, lui qui veut que tous les hommes soient sauvés, mais croire et prêcher tranquillement la première et la seconde vérité [1]. Quant à la première, voici ce qu'il dit de plus digne d'attention:

« La grâce qui s'est répandue partout depuis la résurrection du Christ, cette même grâce n'a pas manqué au monde, même dans les siècles passés. Car, quoique Dieu eût élu le peuple d'Israël par une indulgence spéciale, et qu'il eût laissé les autres nations marcher dans leurs voies, son éternelle bonté ne s'éloigna pas tellement, qu'elle ne les avertît par aucuns signes de le reconnaître et de le craindre. L'abondance de la grâce qui a coulé dans les derniers temps sur toutes les nations ne détruit pas la grâce spéciale qui tomba comme une rosée sur Israël seul ; de même, la prédilection de Dieu pour les enfants des patriarches ne prouve pas qu'il eût retiré sa miséricorde aux autres hommes. En comparaison de ces élus, ils paraissent rejetés; mais jamais ils n'ont été privés des bienfaits, soit visibles, soit occultes [2]. L'ordre du monde et de la Providence était pour eux ce qu'était pour Israël la loi et les prophètes. La grâce a été pour eux et moindre et plus cachée, mais elle ne leur a été refusée dans aucun siècle; une dans sa vertu, elle est diverse dans la quantité [3].

« Les premiers hommes, qui furent appelés enfants de Dieu, s'étant pervertis par leurs alliances avec les méchants, le Seigneur dit: Mon esprit ne demeurera point dans les hommes, parce qu'ils sont chair. Cela montre que ce peuple était d'abord spirituel, par cette volonté que présidait l'Esprit-Saint, qui la régissait de manière à ne pas lui ôter la puissance de descendre aux vices ; et que si ce peuple n'avait point usé de cette puissance, ni il n'aurait abandonné Dieu, ni n'en eût été abandonné [4]. La grâce n'a pas même manqué à Caïn.

[1] *De Vocat. omnium gentium*, l. 2, c. 1. *Inter opera S. Leonis, edit. Ballerini*, t. 2. — [2] *De Vocat. omnium gentium*, l. 2, c. 4. *Inter opera S. Leonis, edit. Ballerini*. — [3] C. 5. — [4] C. 10.

Par les paroles que Dieu lui adresse, on voit qu'il voulait qu'il se repentît de son crime, et qu'il lui donna pour cela les moyens suffisants[1]. Toujours il a été accordé à tous les hommes une certaine mesure de doctrine céleste, qui, quoique d'une grâce moindre et plus occulte, a suffi néanmoins pour être un remède à quelques-uns et un témoignage à tous [2].

« Il n'y a donc aucune raison de douter que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne soit mort pour les impies et les pécheurs. S'il s'en trouve un qui n'ait pas été de ce nombre, alors le Christ ne sera pas mort pour tous[3]. Quant aux nations qui n'ont pas encore entendu l'Évangile, nous ne doutons pas qu'elles ne l'entendent et ne le reçoivent un jour. Cependant cette mesure générale de secours, qui a toujours été accordée à tous les hommes, ne leur est point refusée [4]. On pourrait en dire autant des enfants qui meurent sans baptême ; savoir : qu'ils appartiennent à cette portion de grâce qui a toujours été accordée à toutes les nations ; de laquelle portion, si leurs parents profitaient, ils les aideraient par elle. Dans tout le premier âge, les enfants dépendent d'autrui et pour la vie du corps et pour la vie de l'âme. Mais, de même que pour les adultes, outre la grâce générale qui frappe à la porte des cœurs avec moins de force et d'une manière plus secrète, il y a une vocation spéciale, plus libérale et plus puissante; ainsi on voit la même élection pour les petits enfants. A ceux même qui n'ont pas été régénérés, la grâce générale n'a pas manqué dans leurs parents; mais à ceux qui ont été régénérés, la grâce spéciale est accordée même sans leurs parents ; témoins ceux que leurs parents abandonnent et que des étrangers recueillent et portent au baptême [5].

« Soit donc que nous considérions les derniers siècles, soit les premiers, soit ceux du milieu, il est raisonnable et pieux de croire que Dieu veut et a toujours voulu le salut de tous les hommes. Cela se prouve par les bienfaits que sa providence a départis indistinctement à toutes les générations. A ces dons qui attestaient leur auteur à travers tous les siècles, a été surajoutée une largesse de grâce spéciale. Pourquoi cette largesse est aujourd'hui plus abondante que précédemment, c'est le secret de Dieu [6]. Le secours de la grâce, par des voies innombrables, soit occultes, soit manifestes, est présenté à tous; si beaucoup le repoussent, c'est de leur méchanceté; si beaucoup le reçoivent, c'est à la fois de la grâce divine et de la volonté humaine. Car le premier objet de la grâce, est de préparer la volonté à recevoir ses dons [7].

[1] C. 13. — [2] C. 15. — [3] C. 16. — [4] C. 17. — [5] C. 23. — [6] C. 25. — [7] C. 26.

« Ce qui n'est refusé à personne, ce qui n'est dû à personne, Dieu l'effectue dans ceux qu'il a promis à son Fils. Car c'est lui qui opère tout en tous, c'est-à-dire, sans aucun doute, tout ce qui est juste et bon. Car toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité. Il a su, devant tous les siècles, quelle multitude d'hommes dans tout l'univers, soit pourvue des grâces communes, soit aidée de grâces spéciales, s'écartant néanmoins du chemin de la vérité et de la vie, entrerait dans la voie de l'erreur et de la mort. De même, il a toujours connu d'avance quel nombre d'hommes pieux, par le secours de la grâce et par leur humble obéissance, appartenait à l'éternelle béatitude, en sorte que nul ne manquant à la plénitude de ceux qu'il a promis, il glorifiera, par-dessus tous, ceux qu'il a choisis d'entre tous. Car toujours, ainsi que nous l'avons prouvé, la multiple et ineffable bonté de Dieu a pourvu et pourvoit au salut de tous les hommes, de telle sorte qu'aucun de ceux qui périssent ne peut s'excuser sur ce que la lumière de la vérité lui aurait été refusée, et qu'en même temps il n'est libre à personne de se glorifier de sa justice; car c'est leur propre méchanceté qui précipite les uns dans la peine, et c'est la grâce de Dieu qui conduit les autres à la gloire [1].

« Ceux qui s'imaginent qu'il y a de l'esprit à conclure de cette infaillible prescience qu'il est inutile de prier et de faire de bonnes œuvres, ceux-là n'y entendent rien. Ils ne réfléchissent pas que la science de Dieu, qui embrasse et le passé et le présent et l'avenir, n'est point asservie au temps, et qu'à ses yeux, ce qui doit se faire est aussi présent que ce qui se fait ou s'est fait. Ce calme et éternel regard de tout l'ensemble ne nous impose aucune nécessité de pécher [2]. Il est encore vain de dire que, pour les élus, il n'y a aucune raison de faire de bonnes œuvres; car ils sont précisément élus pour qu'ils en opèrent [3]. »

Si ces deux livres *De la Vocation de tous les peuples* sont de saint Prosper, comme le pensent quelques critiques, il faudra conclure que, par suite de la discussion, il a beaucoup modifié quelques-unes de ses idées, et même quelques-unes de saint Augustin, qui, d'ailleurs, n'est pas nommé une seule fois dans cet ouvrage.

Pendant que les doctes disputaient de la grâce, la grâce continuait à opérer des prodiges dans les humbles. Sainte Marie Égyptienne venait de mourir, après avoir expié les désordres de sa jeunesse par quarante-sept ans de pénitence au désert. L'Orient admirait un grand nombre d'illustres solitaires, particulièrement dans le diocèse de Cyr, dont l'évêque Théodoret a écrit les vies. Il y en avait sur-

[1] C. 29. — [2] C. 34. — [3] C. 35.

tout trois dont la renommée s'étendait au loin : saint Siméon Stylite, saint Jacques et saint Baradat.

Le plus vieux des trois était saint Jacques, surnommé le Syrien, et disciple de saint Maron. Celui-ci n'avait eu pour demeure qu'une tente de cilices, dressée parmi les ruines d'un temple d'idoles. Son disciple le surpassa encore en austérité. Il demeurait sur une montagne, à une lieue et demie de Cyr, et Théodoret le connaissait particulièrement. Il vivait à découvert, sans avoir ni toit ni clôture, exposé continuellement à toutes les injures de l'air et à la vue de ceux qui venaient le voir; quelquefois il était brûlé du soleil, quelquefois on le trouvait enseveli dans la neige. Par-dessous son habit, il portait de pesantes chaînes de fer et ne se servait point de feu, pas même pour faire cuire sa nourriture, qui ne consistait qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faisait un grand nombre de miracles, guérissant les fièvres et d'autres maladies, et chassait les démons : l'eau qu'il avait bénite était un remède à plusieurs maux. Il ressuscita un enfant de quatre ans, que Théodoret vit en personne, et dont le père lui raconta le miracle. Quand le saint était malade, les peuples, les soldats mêmes s'assemblaient autour de lui en armes pour se disputer son corps quand il aurait cessé de vivre. On avait bâti une église pour l'y mettre, et Théodoret lui avait préparé un cercueil dans l'église des Apôtres. Mais le saint anachorète lui fit promettre de l'enterrer sur la montagne; et le cercueil y ayant été transporté, il y fit mettre des reliques des prophètes, des apôtres et des martyrs, qu'il avait ramassées de tous côtés, afin que l'on ne dît pas que c'était son sépulcre. Pour lui, il voulut être placé dans un autre cercueil près de ces saints.

Saint Baradat s'était d'abord enfermé dans une cabane; puis, il monta sur une roche et se mit dans une espèce de cage de bois, si basse et si mal jointe, qu'il y était tout courbé, et, de plus, exposé à la pluie et au soleil. Après y avoir demeuré longtemps, il en sortit par le conseil de Théodote, évêque d'Antioche, et demeura en plein air, ayant continuellement les mains étendues au ciel, et tout couvert d'une tunique de peau, en sorte qu'il n'avait de libre que le nez et la bouche pour respirer. Il répondait très-pertinemment aux questions qu'on lui faisait, et raisonnait mieux, dit Théodoret, que ceux qui ont étudié les labyrinthes d'Aristote. Avec cela, il était d'une humilité profonde [1].

La vie de saint Siméon a été écrite par trois auteurs, non-seulement contemporains, mais de plus témoins oculaires de la plupart

[1] Théodoret.

des faits : l'évêque Théodoret, qui composa sa relation seize ans avant la mort de Siméon; Antoine, disciple du saint, et le prêtre Cosmas, son ami, qui gouvernait une paroisse des environs, et qui, au nom de cette paroisse, lui écrivit une lettre que nous avons encore.

Siméon était né en un bourg de Cilicie, nommé Sisan, sur la frontière de Syrie, et, dès l'âge de treize ans, il garda les brebis de son père. Un jour que le troupeau ne pouvait sortir à cause de la neige, il alla à l'église avec ses parents et y entendit lire l'Évangile, qui dit : Bienheureux ceux qui pleurent, malheur à ceux qui rient; bienheureux ceux qui ont le cœur pur. Il demanda à un vieillard comment on pouvait acquérir ce bonheur. L'autre lui dit que c'était par le jeûne, la prière, l'humilité, la pauvreté, la patience, et lui conseilla la vie monastique comme la plus haute philosophie. Ayant reçu dans son cœur cette semence de la parole divine, Siméon entre dans une église de martyrs, se prosterne contre terre, et prie Celui qui veut le salut de tous les hommes de le conduire dans les voies de la perfection. Comme il reste assez longtemps dans cette posture, il lui arrive un doux sommeil pendant lequel il a une vision qu'il avait coutume de raconter ainsi : Il me semblait que je creusais des fondements, et que quelqu'un me disait de creuser encore plus avant. Comme je voulais me reposer, il m'ordonnait de creuser toujours : ce qu'il fit jusqu'à quatre fois. Enfin, il me dit que les fondements étaient assez profonds, et que je pouvais sans crainte élever un édifice de la forme et de la hauteur que je voudrais. La prédiction, remarque Théodoret, fut vérifiée par l'événement; car les faits surpassent la nature humaine.

Après cet avertissement intérieur, Siméon entra dans un monastère voisin, où il demeura deux ans. Mais le désir d'une vie plus parfaite le fit passer dans un autre, gouverné par un saint homme nommé Héliodore, qui y était entré à l'âge de trois ans, et y en passa soixante-deux sans sortir. Ce monastère était composé de quatre-vingts moines. Siméon y demeura dix ans et les surpassa tous en austérité; car, au lieu que les autres mangeaient de deux jours l'un, lui ne mangeait qu'une fois la semaine. Les supérieurs l'en reprenaient comme d'une irrégularité, mais ils ne purent ni le persuader, ni ralentir son ardeur pour la pénitence. Un jour il prit une corde tressée de feuilles de palmier, par conséquent très-rude, s'en ceignit le corps depuis les reins jusqu'aux épaules, en sorte qu'elle lui entra dans la chair; il la porta sous ses habits assez longtemps pour que tout son corps devînt comme un ulcère. On s'en aperçut enfin à l'odeur et au sang qui en découlait. On l'a lui ôta avec beaucoup de

peine : ses vêtements étaient collés à la chair par le sang ; il fallut les humecter pendant trois jours pour les détacher ; quant à la corde même, il fallut les incisions des médecins. Cette opération lui causa des douleurs si vives, qu'on le crut mort pendant quelque temps. Lorsqu'il fut guéri, les supérieurs lui dirent de s'en aller, de peur que son exemple ne devînt préjudiciable à de plus faibles qui voudraient l'imiter sans en avoir la force. Il se retira dans le plus désert de la montagne, et descendit dans une citerne sèche, où il continuait à louer Dieu. Au bout de cinq jours, les supérieurs, réprimandés par des visions, se repentirent de l'avoir chassé ; ils l'envoyèrent chercher ; on le trouva et on le retira avec une corde. Quelque temps après, il s'en alla à Telanisse, bourgade située au pied d'une montagne près d'Antioche. Il y trouva une petite cabane, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïse et d'Élie, et passer quarante jours sans manger. L'abbé Bassus était supérieur d'un monastère voisin, et avait l'inspection des prêtres de la campagne. Siméon pria de murer sa porte avec de la terre, sans lui laisser rien dans sa cellule. Bassus lui dit que se donner la mort n'était pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Mon père, lui répondit Siméon, mettez là dix pains et un vase plein d'eau ; si j'ai besoin de nourriture, j'en prendrai. Ainsi fut fait. Au bout de quarante jours, Bassus revint ; il ôta la terre dont la porte était bouchée, et, étant entré, il trouva tous les pains en leur entier, le vase encore plein d'eau et Siméon prosterné, sans voix, sans mouvement, sans respiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, et lui donna les divins mystères. En étant fortifié, il se leva et prit un peu de nourriture, c'est-à-dire des laitues, de la chicorée et des herbes semblables, qu'il mâchait et avalait peu à peu. Bassus, ravi de joie, retourna à son monastère, composé de plus de deux cents moines, et leur raconta cette merveille. Depuis ce temps, Siméon continua de jeûner ainsi tous les ans, quarante jours de suite, et il avait déjà passé vingt-huit ans de la sorte quand Théodoret l'écrivait. Il demeurait debout les premiers jours, ensuite il s'asseyait, continuant de prier, puis il demeurait étendu et demi-mort.

Après avoir passé trois ans dans cette cellule près de Telanisse, il monta sur le haut de la montagne, et fit faire une enceinte de murailles sans toit, dans laquelle il s'enferma, ayant une chaîne de fer de vingt coudées de long, attachée par un bout à une grosse pierre, et par l'autre à son pied droit, afin que quand il l'eût voulu, il ne pût sortir de cet espace. Là il s'occupait à la méditation des choses

célestes. Mélèce, alors chorévêque d'Antioche, lui conseilla d'ôter cette chaîne, lui représentant que la volonté suffisait pour tenir le corps par des liens intellectuels. Siméon se rendit, et fit venir un forgeron qui détacha la chaîne.

La réputation de Siméon se répandant de tous côtés, on venait à lui, non-seulement du voisinage, mais de plusieurs journées de chemin. On lui amenait des paralytiques, on le priait de guérir diverses maladies. Ceux qui avaient reçu ce qu'ils demandaient s'en retournaient avec joie, et publiaient ces bienfaits : ce qui en attirait encore un plus grand nombre. Toutes sortes de nations y venaient en foule: des Ismaélites, des Perses, des Arméniens, des Ibériens, des Homérites et des Arabes les plus reculés. On y venait des extrémités d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Espagne, de la Grande-Bretagne. Sa réputation s'étendait jusqu'aux Éthiopiens et aux Scythes nomades. A Rome, elle était si grande, que les artisans avaient mis de petites images du saint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer sa protection. Théodoret atteste l'avoir entendu dire.

Siméon se sentait importuné de cette foule innombrable qui s'empressait autour de lui pour le toucher et tirer quelque bénédiction des peaux dont il était vêtu. Il lui paraissait impertinent de souffrir ces honneurs excessifs, et pénible d'être toujours ainsi pressé : c'est ce qui le fit aviser de se tenir debout sur une colonne, en grec *stylé* ou *stylos*, d'où lui vint le nom de Stylite. L'an 423, il en fit faire une de six coudées de haut, sur laquelle il vécut quatre ans. Il en fit élever une de douze coudées, puis une troisième de vingt-deux. Il demeura treize ans tant sur l'une que sur l'autre. Les vingt-deux dernières années de sa vie, il les passa sur une quatrième colonne haute de quarante coudées. La colonne se terminait par une balustrade, formant une petite enceinte de trois pieds de diamètre : c'est là que Siméon se tenait debout, nuit et jour, hiver et été, exposé aux vents et à la pluie, à la neige et aux frimas.

Les moines du désert lui envoyèrent demander quelle était cette manière de vie si étrange, lui ordonnant de la quitter et de suivre le chemin battu de leurs pères. Ils avaient dit à leur envoyé : S'il obéit volontiers, laissez-le vivre à sa manière ; s'il résiste et se montre esclave de sa propre volonté, tirez-le de la colonne par force. L'envoyé étant arrivé et ayant déclaré à Siméon l'ordre des Pères, aussitôt il avança un pied pour descendre. L'envoyé lui dit de demeurer et de prendre courage, attendu que son état venait de Dieu. Les moines d'Égypte, scandalisés aussi de cette nouveauté, envoyèrent lui dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informés de son mérite, ils communiquèrent de nouveau avec lui.

On s'étonnait alors, on s'étonne encore maintenant d'un genre de vie si extraordinaire; on demande à quoi bon, et quelles pouvaient être les vues de la Providence. Les biographes contemporains de Siméon ont montré ces vues dans les résultats pour l'humanité et pour l'Église. Le prêtre Cosme en particulier nous fait connaître la vocation spéciale de Siméon. Deux fois le prophète Élie lui apparut sur un char de feu, et lui recommanda fortement deux choses, le zèle pour l'Église et la défense des pauvres. Aie soin, lui dit-il, que personne ne méprise le sacerdoce, mais que tout le monde obéisse aux ministres sacrés. Mais surtout aie soin des pauvres; que les malheureux de toute espèce, les opprimés, les orphelins et les veuves sachent bien que jamais ton assistance ne leur manquera, mais que toujours tu seras leur père et leur défenseur. Prends garde de céder jamais aux menaces des préfets et des rois, ou de paraître ambitionner la faveur des riches. Mais reprends avec la même équité, et en public, le riche et le pauvre. Sois donc ferme et prêt à tout souffrir. Armetoi de patience et de douceur, afin que jamais rien ne te fasse quitter ton devoir. Après cet avertissement céleste, Siméon décupla ses austérités. Il souffrit entre autres, pendant neuf mois, d'un horrible ulcère au pied gauche. Tout le monde, et les prêtres, et les évêques, et l'empereur même par ses lettres, le priait de descendre de sa colonne jusqu'à ce qu'il fût guéri. Il y resta, quoique à cette douleur il s'en joignît encore plusieurs autres : et lorsqu'à la fin du carême, qu'il passa comme de coutume sans manger ni boire, on croyait le trouver mort, il se trouva miraculeusement guéri, et reçut la communion pascale des mains de l'évêque d'Antioche, Domnus, neveu et successeur de Jean.

Le saint eut bientôt l'occasion de remplir son nouvel office. Trois cents pauvres ouvriers d'Antioche vinrent au pied de sa colonne se plaindre du préfet de la ville. Leur corporation devait tous les ans teindre en rouge, pour la ville d'Antioche, un certain nombre de peaux. Le préfet, homme cruel, se mit en tête d'en exiger trois fois plus. Les ouvriers, qui se voyaient ruinés par cet impôt tyrannique, surtout s'il devait devenir perpétuel, envoyèrent trois cents d'entre eux à Siméon, qui, touché de compassion, fit dire au préfet de ne point opprimer ces malheureux, mais de se contenter du tribut ordinaire. Le préfet se moqua du saint, et menaça les ouvriers de les faire pourrir dans les cachots. Il n'en eut pas le temps. Les trois cents députés n'avaient pas encore quitté l'enceinte de Siméon, qu'on vint annoncer que le préfet, saisi d'une hydropisie soudaine, se roulait par terre dans d'effroyables douleurs; bientôt arrivèrent des lettres où il suppliait le serviteur de Dieu d'avoir pitié de lui; enfin, d'après

ses instances, tous les prêtres de son gouvernement se rendirent au pied de la colonne pour prier le saint de lui rendre la santé. Siméon répondit qu'il fallait remettre à Dieu cette affaire : en même temps il bénit de l'eau, et dit : Si Dieu prévoit que cet homme, venant à guérir, se conduira mieux, dès qu'il en aura été aspergé, il sentira la grâce de Jésus-Christ ; mais si Dieu prévoit le contraire, je vous le prédis, le malade ne verra point cette eau. On dépêcha un exprès, qui fit toute la diligence possible ; mais, à peine entré dans la maison, il apprit que le préfet venait d'expirer dans d'horribles convulsions. Cet exemple répandit une terreur salutaire sur les méchants, et ranima l'espérance des opprimés [1].

Une reine d'Arabes avait un ministre qui tyrannisait les veuves et les orphelins, ainsi que tout le pays. Les habitants envoyèrent une ambassade à Siméon, qui envoya dire au ministre cruel : Prends garde à te corriger des crimes dont on t'accuse, de peur qu'en ravissant le bien d'autrui tu ne perdes le tien. Mais cet homme, bien loin d'acquiescer à cette remontrance, maltraita le messager qui la lui avait transmise. La punition ne tarda pas. Le messager n'était point encore parti, quand le ministre tomba comme pétrifié, et expira en disant : Seigneur Siméon, de grâce, ayez pitié de moi [2].

Cependant, on rapporta à Siméon que bien des personnes blâmaient ses avertissements et se plaignaient de ses importunes intercessions dans les causes des veuves, des orphelins et des autres malheureux. C'étaient des hommes qui, craignant peu les jugements de Dieu, opprimaient le pauvre peuple. Il résolut alors de n'en plus rien faire, mais d'abandonner le tout à la Providence ; il défendit à ses disciples d'admettre des plaignants dans son enceinte, du moins jusqu'à ce qu'il eût connu d'une manière plus précise la volonté de Dieu. Plusieurs qui survinrent furent donc obligés de s'en retourner avec chagrin. Bientôt il eut une vision, où il fut sévèrement réprimandé de sa faiblesse, et menacé de voir passer à un autre sa vocation et son autorité ; afin de réparer sa faute, on lui commanda de faire ce qui était en lui pour la défense des pauvres et des affligés, et d'en laisser le succès à Dieu.

Peu après, deux frères, encore jeunes, arrivèrent d'Antioche pour réclamer sa protection contre le comte d'Orient, homme très-cruel, qui les persécutait à cause d'une vieille inimitié contre leur père qui était mort. Siméon, qui avait été lié d'amitié avec le père, admonesta le comte en ces termes : Ne faites point de mal à ces enfants ; car ils sont à moi. Le comte répondit que, bien loin de leur vouloir du

[1] Assemani, *Act. S. Simeon. Stylit.*, p. 311. — [2] *Ibid.*, p. 313.

mal, il était prêt à lui rendre avec eux les plus humbles services. C'était une moquerie. Le carême approchait, où Siméon n'admettait personne dans son enceinte. Les jeunes gens étant revenus à la ville, le comte les fit arrêter, les menaça de la prison s'ils ne se soumettaient à toutes ses exigences, et en informa dérisoirement le saint par une lettre. Celui-ci lui répondit ces mots : Je vous avertis une seconde fois ; ne faites point de mal à ces enfants, de peur qu'il ne vous en arrive, que vous ne soyez vous-même traîné en justice, et qu'alors vous ne cherchiez en vain qui vous défende. Le comte répliqua : J'apprends que, pendant ces quarante jours, vous fermez votre enceinte pour les passer en retraite. Vous me ferez donc grand plaisir d'employer tout ce temps à me souhaiter du mal ; car si vous me souhaitez du bien, je ne veux pas qu'il m'arrive. Siméon dit alors : Le malheureux ! il a souhaité la malédiction au lieu de la bénédiction : Dieu l'exaucera plus tôt qu'il ne pense. Le troisième jour de la première semaine du jeûne, deux jours après que Siméon se fut enfermé, le comte traversait sur un char la place publique, lorsque tout d'un coup il est arrêté par cinq officiers du palais, traîné la corde au cou devant le tribunal, où de nombreux accusateurs demandaient vengeance de ses nombreuses iniquités. Le maître de la cavalerie, qui avait reçu les ordres secrets de l'empereur, le condamna à une grosse amende et le fit jeter en prison. Alors il supplia humblement les deux jeunes gens d'intercéder pour lui auprès de Siméon, et de lui en obtenir des lettres pour l'empereur. Ils lui remontrèrent que c'était juste le temps où le saint ne recevait personne ; que, sans cela, il aurait sans doute traité son affaire avec l'empereur et les préfets du prétoire. Abandonné ainsi de tout le monde, le malheureux fut ignominieusement conduit par toutes les villes jusqu'à Constantinople, où l'empereur le priva de tous ses biens et le condamna à l'exil : il n'arriva pas même au lieu de son bannissement, mais périt misérablement en route [1].

Après de pareils événements, le concours des malheureux de toute espèce devint prodigieux. On réclamait l'intercession du saint, non-seulement contre l'injustice des hommes, mais contre toute espèce de calamités. Ainsi, le territoire d'Aphson étant ravagé par une multitude de rats qui s'attaquaient aux animaux mêmes, les habitants recoururent à Siméon. Il leur fit sentir d'abord que c'était une punition de leurs péchés, puis leur commanda d'emporter un peu de poussière d'auprès de sa colonne, d'en écrire trois croix dans chaque maison, et une aux quatre coins de leur ville, de célébrer les

Assemani, *Act. S. Simeon. Styli*., p. 315.

vigiles, avec le saint sacrifice, pendant trois jours, et d'apaiser Dieu par leurs prières. Ils le firent, et, le troisième jour, on ne vit plus un seul de ces innombrables reptiles [1].

Au milieu de cette multitude d'hommes qui affluaient de toutes parts, Siméon était un apôtre toujours en chaire, et qui prêchait perpétuellement et les chrétiens et les païens. Aux premiers, il rappelait la perfection de l'Évangile, avec les moyens de se corriger de leurs défauts. Ainsi, pour les déshabituer de jurer par le nom de Dieu, il les engageait à jurer par le sien [2].

Plus d'une fois, à la suite de ses exhortations, une paroisse, une peuplade entière, prenait l'engagement par écrit d'y être fidèle. Nous en avons un exemple dans la lettre que lui écrivit la bourgade de Phanir. Elle est au nom du prêtre Cosme, des diacres, des lecteurs et de tout le peuple, avec ses magistrats : ils souscrivent tous unanimement aux préceptes qu'il leur a imposés, de sanctifier le dimanche et le vendredi; de n'avoir pas deux mesures, mais une seule qui soit juste; de ne pas outre-passer les limites de son champ; de ne pas refuser le salaire aux ouvriers; de réduire à moitié l'intérêt du prêt; de rendre leur billet à ceux qui payent; de juger, suivant l'équité, la cause des petits et des grands; de n'avoir aucune déférence contre la justice, et de ne recevoir de présents contre qui que ce soit; de ne calomnier personne; de n'avoir aucun commerce avec les malfaiteurs et les voleurs; de réprimer les contempteurs des lois; de fréquenter assidûment l'église. Que si quelqu'un ose violer ces règlements, ravir le bien d'autrui, opprimer les innocents, suborner les juges, prendre quelque chose aux orphelins, aux veuves, aux pauvres, ou enlever une femme, qu'il soit anathème! Car tout ce que vous nous avez prescrit, et que nous avons ratifié, nous voulons qu'on l'observe à l'avenir. Et ce que nous avons promis, nous jurons de le faire, nous le jurons par Dieu, et par son Christ, et par l'Esprit vivifiant et sanctificateur, et par la victoire de nos seigneurs les empereurs. Si quelqu'un ose y contrevenir, qu'il soit anathème d'après votre parole; nous le réprimanderons, nous n'aurons point de communion avec lui, on ne recevra point son offrande à l'église, nous n'assisterons point à la sépulture des siens [3]. On voit par ce monument la salutaire influence de Siméon sur ses contemporains. Le prêtre Cosme, qui lui adressa cette lettre signée de tout son peuple, est le même qui a écrit la vie du saint.

Par ses prédications et ses miracles, Siméon convertissait en par-

[1] Assemani, *Act. S. Simeon. Stylit.*, p. 318. — [2] Bolland., 5 janv. — [3] Assem. *Act. S. Simeon.*, 316.

ticulier des milliers et des myriades d'infidèles : Ibériens, Arméniens, Perses, Arabes, spécialement Arabes ismaélites. Ils venaient le voir en grandes troupes de deux ou trois cents, quelquefois de mille, renonçaient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulièrement au culte de Vénus, et brisaient leurs idoles en sa présence; ils recevaient le baptême, et apprenaient de sa bouche les lois suivant lesquelles ils devaient vivre. L'évêque Théodoret assista un jour à la conversion d'une peuplade d'Ismaélites. Il faillit même y être étouffé. Car Siméon leur ayant dit de lui demander la bénédiction épiscopale, ils coururent à lui avec un empressement sauvage; les uns le tiraient par devant, les autres par derrière, les autres par les côtés ; les plus éloignés, montant sur les autres et allongeant les bras, le prenaient par la barbe ou par les vêtements; il allait être écrasé, quand Siméon les écarta tous par ses cris [1].

Souvent, au pied de sa colonne, les créanciers remettaient leurs dettes aux pauvres, les maîtres affranchissaient gratuitement leurs esclaves [2]. Lorsqu'à la fin du carême on rouvrait les portes de son enceinte, non-seulement la montagne de Telanisse, mais les montagnes des environs fourmillaient de peuples. Le voir de loin suffisait à un grand nombre de pécheurs et de pécheresses pour embrasser la pénitence et se retirer dans des monastères. On l'invoquait absent comme présent. Les nautonniers venaient lui rendre grâce de les avoir secourus dans la tempête et sauvés du naufrage [3]. Les chrétiens de Perse lui envoyaient des lettres et une ambassade pour lui rendre grâces d'avoir délivré de prison trois cent cinquante d'entre eux, et d'avoir fait cesser la persécution par la fin tragique du mage qui l'avait excitée [4]. Le roi de Perse même conçut pour le saint la plus haute estime. Comme des ambassadeurs lui en parlaient, il s'informait curieusement de sa manière de vie et de ses miracles. La reine son épouse demanda de l'huile qu'il eût bénite, et la reçut comme un grand présent. Tous les courtisans, malgré les calomnies des mages, prenaient soin de s'en instruire, et le nommaient un homme divin.

Au milieu de cette gloire, il était si humble qu'il se croyait le dernier des hommes. De facile accès, doux et agréable, il répondait à tout le monde, fût-ce un artisan, un paysan, un mendiant. Il disait à ceux qu'il avait délivrés de leurs maladies : Si quelqu'un vous demande qui vous a guéris, dites que c'est Dieu; gardez-vous de parler de Siméon, autrement je vous avertis que vous retomberez dans votre mal. Théodoret, qui l'avait vu et entretenu plusieurs fois et qui a

[1] Theod., p. 883. — [2] Assem., 345. — [3] *Ibid.*, 333-335. — [4] *Ibid.*, 329-332.

écrit de son vivant l'abrégé de sa vie, voyait bien la peine qu'on aurait à croire ces merveilles. C'est pourquoi il en parle ainsi : Encore que j'aie pour témoins, s'il faut ainsi dire, tous les hommes vivants, je crains que mon récit ne paraisse à la postérité une fable entièrement destituée de vérité. Car ce qui se passe ici est au-dessus de l'humanité; cependant les hommes ont coutume de mesurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature, et si quelque chose en passe les bornes, cela paraît un mensonge à ceux qui ne connaissent pas les choses divines [1].

Théodoret lui-même, qui nous a donné la vie de ces saints personnages, leur ressemblait sous plus d'un rapport. Son nom veut dire *donné de Dieu*, et fait allusion au genre de sa naissance. Ce fut à la prière d'un fameux solitaire, nommé Macédonius, que ses parents l'obtinrent ; mais, en le lui demandant, ils promirent l'un et l'autre de le consacrer à Dieu, et ils exécutèrent leur promesse en le lui offrant dès le berceau. Théodoret fut nourri dès son enfance dans la doctrine des apôtres, et instruit dans la foi pure du concile de Nicée. Il était encore jeune lorsqu'il lisait au peuple les divines Écritures; ainsi l'on peut croire qu'il avait été mis, étant encore enfant, au rang des lecteurs. Sa demeure ordinaire était Antioche, où il était né vers l'an 387. Ce fut apparemment dans cette ville qu'il s'appliqua à l'étude de l'éloquence et des langues étrangères ; car on voit par ses ouvrages, qu'outre le syriaque, qui était la langue commune de son pays, il savait encore le grec et l'hébreu. Il n'était pas fort avancé en âge lorsqu'il perdit son père et sa mère. Alors, se voyant maître des grands biens qu'ils lui avaient laissés, il les distribua aux pauvres, choisissant pour son partage la pauvreté volontaire. Depuis ce temps, il ne voulut rien posséder en propre, ni maisons ni terres, n'ayant pour toutes choses que ses habits, qui encore étaient fort médiocres. Il avait accoutumé, étant jeune, d'aller à un monastère situé à près de trente lieues d'Antioche. Après la mort de ses parents, il y fixa sa demeure, et n'en sortit que malgré lui, quand on l'en tira, en 423, pour le faire évêque de Cyr, dans la province de Syrie nommée Euphratésienne.

C'était une ville peu considérable, mais elle comptait huit cents paroisses dans sa dépendance. Il y avait un très-grand nombre d'hérétiques, ariens, macédoniens et marcionites : il travailla efficacement à les convertir, et baptisa plus de dix mille marcionites en huit bourgades. Il y en avait une autre pleine d'eunomiens et une d'ariens ; il les convertit encore ; de sorte qu'en 449, il ne restait pas

[1] Theod., 877, 887.

un seul hérétique dans le diocèse de Cyr. Mais cette moisson lui coûta beaucoup : il ne la recueillit qu'après l'avoir semée avec ses larmes et arrosée de son sang ; car il fut souvent poursuivi à coups de pierres par ceux dont il tâchait d'amollir la dureté. Pour leur procurer la vie de l'âme, il se trouva plus d'une fois en danger de perdre celle du corps. Il reconnaît avoir été beaucoup aidé dans ces conversions par les prières de saints dont il avait des reliques, en particulier par saint Jacques l'anachorète, dont il a écrit la vie. Il combattit, par ses discours et par ses écrits, tous les ennemis de la religion : les païens, les Juifs, les hérétiques, notamment les apollinaristes. Ayant trouvé dans les églises de son diocèse plus de deux cents exemplaires *De la concorde de l'Évangile*, par Tatien, où étaient supprimés tous les endroits contraires à ses erreurs, il prit toutes ces concordes, et mit à la place le texte ordinaire des quatre évangiles. Quelquefois, à l'occasion des conciles, il sortait de son diocèse pour annoncer la parole de Dieu. On voit par ses lettres qu'il prêcha à Bérée et plus souvent encore à Antioche. Avec cela, il était accablé d'une infinité de soins pour les affaires de la ville et de la campagne, de la police et de la cour, du monde et de l'Église ; car, en travaillant au bien spirituel de son diocèse, il n'en négligeait pas le bien temporel. Ainsi, il bâtit à Cyr, des revenus de l'Église, des galeries publiques et deux grands ponts, et fit réparer les bains. Il construisit un aqueduc pour distribuer abondamment de l'eau dans la ville, qui n'en avait point d'autre auparavant que de la rivière ; et, pour que cette rivière ne débordât plus comme de coutume, il y fit creuser un canal. Il attira encore des médecins et d'autres personnes de professions nécessaires. Enfin, il s'employa auprès de l'impératrice Pulchérie pour soulager le pays, tellement accablé d'impositions que plusieurs terres étaient entièrement abandonnées [1].

Il avait une grande amitié pour Nestorius, et ce fut son malheur, car elle l'empêcha longtemps d'en bien reconnaître les erreurs et de rendre justice à saint Cyrille. Habitué, d'ailleurs, à combattre à toute outrance les apollinaristes, il semblait voir leur hérésie partout, particulièrement dans les douze anathèmes de l'évêque d'Alexandrie. Il se peut encore, car il était homme, que les louanges et les applaudissements dont il était l'objet lui eussent inspiré quelque peu de présomption. Toujours est-il que ses écrits contre saint Cyrille et contre le concile d'Éphèse décèlent des préventions bien passionnées, et qu'ils renferment des propositions que l'Église a justement condamnées, et que nous verrons condamner implicitement à lui-

[1] Tillemont, Ceillier, Théodoret.

même. Lorsqu'en 433, la réunion se fit entre saint Cyrille et Jean d'Antioche, il y fut un des plus opposés. Après avoir examiné attentivement l'exposition de foi du premier, il la trouvait entièrement catholique, et en écrivit dans ce sens à son métropolitain Alexandre d'Hiéraples et à Nestorius même. Mais il ne pouvait se résoudre à souscrire à la condamnation de celui-ci, qu'il regardait comme injustement condamné, ni à dire anathème à ses dogmes, dont il ne voyait point encore l'impiété. Il protestait même qu'on lui couperait plutôt les deux mains que de l'y faire résoudre. Plus tard, en 452, dans son ouvrage *Des Hérésies*, il parlera de Nestorius et de ses erreurs avec la même sévérité que saint Cyrille.

En 434, arriva un ordre itératif de l'empereur contre Hellade de Tarse, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hiéraples et Théodoret, portant, qu'ils communiqueraient avec Jean d'Antioche ou qu'ils quitteraient leurs églises. Théodoret ne fit que rire de la menace; mais il ne put résister aux instances et aux reproches que lui firent pour la paix les saints anachorètes, en particulier saint Baradat, saint Jacques, saint Siméon Stylite. Il eut donc une entrevue avec Jean d'Antioche, où il convint qu'on ne parlerait point de la déposition de Nestorius, mais seulement de la foi dont ils étaient d'accord, et rentra ainsi dans sa communion. Maximin d'Anazarbe et les autres évêques de la seconde Cilicie acceptèrent ces conditions, et écrivirent à Jean une lettre commune à tous. Théodoret fit encore entrer dans cette paix Hellade de Tarse et les autres évêques de la seconde Cilicie. Ceux d'Isaurie se rendirent pareillement. Mélèce de Mopsueste étant demeuré seul opiniâtre de toute la Cilicie, Jean d'Antioche le déposa, ordonna un autre à sa place, et obtint un ordre de l'empereur pour l'envoyer en exil à Mélitine, en Arménie.

Théodoret fit alors ses derniers efforts pour gagner son métropolitain, Alexandre d'Hiéraples. Ce fut en vain. Alexandre demeura opiniâtre. Il répondit entre autres : Les moines ont pour eux les conciles, les siéges, les royaumes, les juges, et nous avons Dieu et la pureté de la foi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens et les Isaures; mais quand tous ceux qui sont morts depuis le commencement du monde ressusciteraient et nommeraient piété l'abomination d'Égypte (il entendait la doctrine de saint Cyrille), je ne les croirais pas plus dignes de foi que la science que Dieu m'a donnée [1]. Certes, si ce vieillard avait quelques vertus, ce n'était pas du moins l'humilité; car, pour se préférer ainsi soi seul à toute l'Église, il faut un orgueil de démon. Après quelques autres

[1] Baluz., c. 146, 167.

tentatives infructueuses pour le fléchir, il fut relégué en Égypte.

Nestorius demeurait depuis quatre ans dans le monastère où il avait été élevé pendant sa jeunesse. Mais, en 436, Jean d'Antioche, voyant qu'il y répandait ses erreurs, pria l'empereur Théodose de le chasser de tout l'Orient. Il fut donc relégué à Oasis, où l'on bannissait ordinairement les criminels. C'était un lieu exposé aux courses des nomades, du côté de Pane dans la Thébaïde. Il s'occupait dans cet exil à justifier, par ses écrits, sa conduite et sa doctrine. Il y était encore en 439. Mais les nomades ayant rempli tout le pays de feu et de carnage, Nestorius se trouva du nombre de leurs prisonniers. Revenu sur les terres de l'empire, il fut relégué successivement dans trois autres lieux, et mourut enfin, le corps tout pourri et la langue rongée de vers [1].

L'édit de l'empereur contre Nestorius ordonnait que ses sectateurs seraient nommés simoniens, comme imitateurs de Simon, le premier hérésiarque, et que ses livres seraient supprimés et brûlés publiquement, avec défense à ses sectateurs de faire aucune assemblée, sous peine de confiscation de tous leurs biens [2]. Cet édit, du 3 août 435, fut envoyé en Orient par le tribun Aristolaüs, pour le faire recevoir de tous les évêques. Nous avons la lettre synodale de ceux de la première Cilicie, c'est-à-dire d'Hellade de Tarse avec quatre autres. Elle est adressée à l'empereur, et porte qu'Aristolaüs étant venu chez eux par son ordre, ils ont obéi volontiers. Nous embrassons, disent-ils, la communion du saint concile d'Éphèse; nous tenons pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople, et nous l'anathématisons, à cause des impiétés qu'il a enseignées de vive voix ou par écrit; nous suivons les saints évêques Sixte de Rome, Proclus de Constantinople, Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, ainsi que tous les autres, et nous anathématisons avec eux Nestorius et ceux qui soutiennent les mêmes impiétés [3].

Les nestoriens, n'osant plus soutenir leur doctrine par les écrits de Nestorius même, s'avisèrent de répandre partout ceux de quelques auteurs plus anciens, qui, en réfutant Eunomius et Apollinaire, s'étaient exprimés d'une manière assez conforme à celle de Nestorius, sur la distinction des deux natures en Jésus-Christ. Ils traduisirent même ces écrits ou ces extraits en arménien, en persan et en syriaque. Les uns étaient de Diodore de Tarse, et les autres de Théodore de Mopsueste; du moins on les leur attribuait. De plus, Nestorius passait pour le disciple du second, et celui-ci du premier. Ce manége

[1] Evagr., l. 1, c. 7. Theodor. Lector., l. 2, p. 565. — [2] Labbe, t. 3, col. 1209. — [3] Baluz., c. 192.

occasionna de nouvelles difficultés, à cause de la grande réputation de science et de piété que ces deux hommes avaient laissée dans la Syrie et les pays environnants. Théodore d'Ancyre, Acace de Mélitine et Rabula d'Édesse, catholiques très-zélés, s'élevèrent contre les livres de Théodore de Mopsueste ; l'évêque d'Édesse l'anathématisa même publiquement dans l'église. De plus, de concert avec celui de Mélitine, il écrivit encore aux évêques d'Arménie de ne pas recevoir les livres de ce Théodore, parce que c'était un hérétique et l'auteur de la doctrine de Nestorius.

Les évêques de Cilicie se plaignirent du procédé de Rabula et d'Acace, prétendant qu'ils n'agissaient que par jalousie et par passion. Mais les évêques de la grande Arménie, de concert avec ceux de Perse, envoyèrent deux prêtres à Proclus de Constantinople[1], avec leurs mémoires et un volume de Théodore de Mopsueste, pour savoir si Proclus approuvait la doctrine de Théodore ou celle de Rabula et d'Acace. Après avoir tout examiné avec soin, Proclus adressa aux évêques, aux prêtres et aux archimandrites de l'Arménie une grande lettre qui est devenue justement célèbre dans l'Église.

Il y observe que les païens avaient de la vertu une idée assez basse, puisqu'ils la bornaient à la vie présente ; mais que, pour le chrétien, la vertu véritable est celle qui nous élève à Dieu et qui dirige dans l'ordre les choses de la terre. Parmi les différentes vertus, il y en a trois principales : la foi, l'espérance et la charité. La foi gratifie les hommes de ce qui est au-dessus de la nature, en associant dès maintenant aux choses spirituelles celui qui porte encore le vêtement souffreteux de la matière. Car ce que la nature des anges et des autres puissances incorporelles ignore à cause de sa suréminence, la foi en donne la science aux hommes qui rampent à terre ; elle les approche du trône que ne voile aucune figure, elle leur communique une pure illumination de la nature incréée et éternelle, et dissipe par son éclat, non-seulement le brouillard des sens, mais encore ce qu'il peut y avoir de nuageux dans l'esprit ; car elle fait voir clairement des choses qu'on voit en ce qu'on ne saurait y atteindre, et que l'on comprend en ce qu'elles sont inaccessibles. De cette idée aussi vraie que sublime de la foi, il conclut qu'on ne doit l'altérer par aucun raisonnement humain, par aucune profane nouveauté de paroles, mais la conserver pure dans les bornes de l'Évangile et des apôtres.

Venant à la foi de l'Incarnation, il enseigne avec beaucoup de netteté la distinction des deux natures et l'unité de personne en Jésus-Christ. Il confesse une seule hypostase du Verbe incarné, le

[1] Labbe, t. 5, col. 463. *Liberat.*, c. 10.

même faisant des miracles et endurant des souffrances; faisant des miracles pour montrer qu'il n'avait pas cessé d'être Dieu, et endurant des souffrances pour montrer qu'il s'était fait homme. Les adversaires opposaient cet argument : La Trinité est impassible ; or, le Verbe est de la Trinité : donc le Verbe est impassible. Proclus dit que c'est là une toile d'araignée ; car nous ne disons pas que le Verbe ait souffert selon la divinité, qui est impassible de sa nature ; mais en confessant que le Verbe-Dieu, l'un de la Trinité, s'est incarné, nous faisons comprendre aux fidèles pourquoi il s'est incarné. Il voulait racheter les hommes par ses souffrances. Or, Dieu seul, il n'aurait pu souffrir ; homme seul, il n'aurait pu racheter. Voilà pourquoi, demeurant Dieu, il s'est fait homme. Cette expression, l'un de la Trinité s'est incarné, occasionna beaucoup de bruit quelques années après. Proclus exhorte les Arméniens à garder avec soin les traditions qu'ils avaient reçues des saints Pères, en particulier des bienheureux Basile et Grégoire, qui, ayant fleuri en Cappadoce, étaient sans doute très-connus en Arménie[1].

Le trouble de l'Arménie était venu de Syrie, dont les évêques avaient été les plus attachés à Nestorius, et l'étaient encore à Théodore de Mopsueste. Proclus leur envoya donc sa lettre aux Arméniens, avec une lettre synodique, où il priait Jean d'Antioche et son concile de la signer pour marquer leur union dans la même foi. Les Orientaux l'ayant examinée, la souscrivirent et la lui renvoyèrent. Mais Proclus y avait joint un recueil d'articles sans nom d'auteur, pour les faire condamner comme hérétiques. Le diacre qu'il avait chargé de cette pièce, avec ordre de suivre en tout l'avis de Jean d'Antioche, prit sur lui de mettre en tête de ces articles suspects le nom de Théodore de Mopsueste. Cette indiscrétion occasionna d'autres difficultés. Théodore était né à Antioche ; il avait été l'ami de saint Chrysostôme ; il était mort avec une grande réputation de science et de piété. Pour ne pas flétrir sa mémoire, les Syriens refusèrent de condamner les articles mis sous son nom. Ils tinrent même un concile à ce sujet. Proclus, de son côté, désapprouva formellement l'indiscrétion de son diacre. Saint Cyrille était d'avis qu'on avait eu assez de peine pour faire condamner par les Orientaux les erreurs de Nestorius, et qu'il ne fallait pas les contrister de nouveau au sujet d'un homme dont les écrits offraient bien quelques endroits répréhensibles, mais qui cependant était mort dans la paix de l'Église. Les nestoriens abusèrent de ces ménagements pour accréditer et répandre les erreurs de Théodore de Mopsueste. Saint Cyrille

[1] Labbe, t. 3, col. 1217.

se vit obligé alors de les relever et d'en faire voir le venin. Aussitôt Théodoret, avec assez d'aigreur, écrivit contre saint Cyrille ; toutefois, pour le moment, ces difficultés n'eurent pas de suites et ne troublèrent point la paix[1].

Vers la fin de 436 ou au commencement de 437, sainte Mélanie la jeune vint à Constantinople à la prière de son oncle Volusien, qui, étant préfet de Rome, y avait été envoyé en ambassade. C'est le même Volusien, ami du tribun Marcellin, à qui saint Augustin avait autrefois écrit. Il était demeuré païen. Sa sainte nièce l'exhortait à se convertir. Elle lui fit parler par le saint évêque Proclus, dont les discours pleins de sagesse l'[illegible]ent à reconnaître la vérité. Il reçut le baptême de ses mains, et [illegible]sait depuis que ses paroles étaient si persuasives et si efficaces, que, si Rome avait trois personnes comme lui, il n'y resterait plus aucun païen[2].

L'année 437, comme saint Proclus faisait le panégyrique de saint Jean Chrysostôme, le jour de sa fête, qui était le 26 septembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendît l'évêque Jean. Proclus jugea, de plus, que c'était le moyen de réunir à l'Église ceux qui s'étaient séparés à l'occasion du saint et qui tenaient encore à part leurs assemblées. Il en parla donc à l'empereur, et lui persuada de faire rapporter le corps du saint évêque de Comane, dans le Pont, où il avait été enterré. La translation eut lieu ; le peuple alla au-devant ; la mer du Bosphore fut couverte de barques et éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappelé de son premier exil. L'empereur appliqua ses yeux et son visage sur la châsse, demandant pardon pour son père et sa mère, qui avaient offensé le saint, ne sachant pas ce qu'ils faisaient. Les reliques furent transférées à Constantinople publiquement, avec grand honneur, et déposées dans l'église des Apôtres le 27 de janvier 438, jour ou l'Église latine fait la fête de saint Chrysostôme.

Il paraîtrait que vers ces temps, au plus tard en 437, il se tint à Constantinople un concile, où l'on fit quelques règlements touchant la foi, que le Saint-Siége approuva, et certains règlements de discipline que le Saint-Siége n'approuva point, parce qu'ils allaient à étendre la juridiction de l'évêque de Constantinople au delà des canons. Pour avoir consenti à ces règlements synodiques faits sous Proclus, Théodoret fut accusé plus tard d'avoir trahi les droits des églises d'Antioche et d'Alexandrie[3]. Le 18 décembre 437, le pape saint Sixte écrivit à Proclus une lettre pleine d'es-

[1] Ceillier, Tillemont, *S. Cyrille, S. Proclus, Théodoret.* — [2] *Surius ad* 30 *decemb.* — [3] Theod , *Fpist.* 86, *ad Flav.*

time et de confiance, où, en le louant de sa fidélité à observer les canons, il l'engage à ne pas s'en laisser détourner par surprise; il l'exhorte en particulier de suivre l'exemple de Rome, et de n'admettre aucun évêque d'Illyrie sans une lettre formée de l'évêque de Thessalonique, de qui dépendaient ces provinces. Le Pape lui marque, de plus, qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas. On croit que c'est l'évêque de Smyrne, qui avait assisté au concile d'Éphèse, et que, Proclus l'ayant jugé, il en avait appelé au Pape. Le même jour, saint Sixte écrivit à tous les évêques d'Illyrie pour leur rappeler qu'il avait établi Anastase de Thessalonique son vicaire; que tout ce que feraient les évêques de ces provinces, chacun en particulier, devait lui être rapporté; que c'était à lui d'assembler le concile quand il le jugerait nécessaire, et que, sur sa relation, le Siége apostolique confirmerait ce qui aurait été fait. Ne croyez pas, ajoute-t-il, être obligés à ce qu'un concile oriental a voulu ordonner contre nos préceptes, hors ce qu'il a jugé sur la foi de notre consentement[1].

Le pape saint Boniface, par l'intermédiaire de son vicaire, Refus de Thessalonique, avait maintenu sur son siége Périgène de Corinthe. Avec le temps, Périgène oublia quelque peu ce bienfait, et cherchait à se soustraire à la juridiction d'Anastase, successeur de Refus. Le pape saint Sixte lui écrivit, ainsi qu'à tous les évêques assemblés en concile à Thessalonique, au mois de juillet 435, pour lui reprocher tout doucement son peu de reconnaissance, et leur rappeler à tous qu'il donnait à Anastase la même autorité que les Papes précédents avaient donnée à ses prédécesseurs; c'est-à-dire que chaque métropolitain fera les ordinations dans sa province, mais du consentement de l'évêque de Thessalonique; qu'il ne s'en fera aucune sans sa participation, et qu'il examinera ceux qui seront appelés à l'épiscopat; que les causes majeures lui seront rapportées; qu'il choisira d'entre les évêques ceux qui jugeront avec lui ou qu'il députera pour juger sans lui[2].

Le 15 février 438 fut publié le *Code théodosien*, recueil méthodique, en seize livres, des lois et ordonnances impériales, depuis Constantin le Grand concernant l'administration civile, militaire et ecclésiastique. Le dernier livre est entièrement consacré aux lois qui regardent la religion. Ce code est nommé Théodosien, parce qu'il fut entrepris et publié par ordre de Théodose le Jeune, qui, le 26 mars 429, nomma une commission de huit personnes, et, en 435, une nouvelle de seize, pour exécuter ce grand travail. Il fut

[1] Coust. *Xysti, Epist.* 9 et 10. — [2] *Ibid., Epist.* 7 et 8.

adopté dans l'empire d'Occident, et, tout récemment, on a retrouvé le procès-verbal de son adoption par le sénat de Rome. Son autorité s'étendit jusque chez les peuples barbares, et se conserva longtemps. Il ne subsista que quatre-vingt-dix ans en Orient, où il avait pris naissance : Justinien l'abrogea pour en établir un nouveau ; mais, en Occident, il survécut à l'empire. Pour laisser à chaque prince la gloire qui lui était due, on eut soin de marquer à la tête des lois le nom de ceux qui en étaient les auteurs, et celui des magistrats à qui elles étaient adressées ; la souscription exprime le lieu où elles ont été données et la date par les consulats. Tout cela fait que ce code est encore un des monuments les plus précieux d'histoire [1].

La publication du *Code théodosien* fut un bienfait public. Jusqu'alors, les lois impériales, toujours plus nombreuses et éparses dans une infinité de volumes, rendaient la science du droit à peu près inaccessible. A peine y avait-il deux ou trois jurisconsultes à la posséder parfaitement. De plus, ces lois, rendues les unes sous le paganisme, les autres sous le christianisme, étaient souvent contradictoires. Le code de Théodose, en se bornant aux lois des empereurs chrétiens, y mettait plus d'accord et se rapprochait de la législation plus parfaite de l'Église. Par exemple, la source première de la société publique est la société conjugale. L'Église catholique en rappelle et consacre l'unité et l'indissolubilité primitive, avec d'autant plus de fermeté qu'elle a la conscience d'être elle-même l'épouse unique et indissoluble du Christ. Où cette conscience mystérieuse n'existe pas, le lien conjugal se relâche de plus en plus, et, par suite, tous les autres liens. Sous les empereurs idolâtres, le divorce, la répudiation ne connaissaient aucun frein : le mari changeait de femme et la femme de mari, comme de vêtement. L'empereur Constantin et puis Honorius y mirent quelques restrictions, et y attachèrent quelques peines [2]. Théodose le Jeune, au lieu de faire un pas de plus vers la perfection, rouvrit la porte à la dissolution païenne, en abrogeant ses restrictions comme trop dures deux ans après la publication de son code [3]. L'Église seule a, toujours et partout, avec la sainteté inviolable du mariage, protégé l'innocence de l'enfant, l'honneur de la femme, et créé en quelque sorte la dignité humaine.

L'empereur Valentinien III était revenu depuis peu en Italie, d'un voyage à Constantinople, où il avait épousé la princesse Eudoxie, fille de Théodose, lorsqu'on apprit la désastreuse nouvelle que, malgré la paix jurée, le Vandale Genséric s'était inopinément emparé

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 32, édit. Saint-Martin. — [2] *Cod. theod.*, l. 3, tit. 16. — [3] Theod. *Novell.* 17.

de Carthage, le 19 octobre 439, en avait pillé les richesses et banni les principaux habitants avec le culte catholique. Dans toutes les provinces qui lui appartenaient, il ordonna aux siens de chasser de leurs églises les évêques, après les avoir dépouillés de tout, ou, s'ils refusaient de sortir, de les réduire en servitude perpétuelle : ce qui fut exécuté à l'égard d'un grand nombre d'évêques et de laïques illustres. *Quod-vult-Deus*, évêque de Carthage, et un grand nombre d'ecclésiastiques, furent ainsi chassés et embarqués, sans vivres, sur des vaisseaux rompus; toutefois, par la protection de la Providence, ils abordèrent heureusement à Naples.

L'empire d'Occident était hors d'état de punir la perfidie du Vandale. Ses plus belles provinces, l'Espagne, la Gaule, étaient envahies par les Suèves, les Goths, les Alains, les Bourguignons, les Francs. Parmi ses généraux, Litorius, qui étaient païen, s'étant fié aux promesses des aruspices et aux oracles des démons, se laissait battre par les Goths de Toulouse, qui se confiaient en Dieu, et dont le roi, avant le combat, priait couché sur un cilice. Deux autres, Aëtius et Albinus, mettaient l'empire en péril par leurs dissensions : pour les réconcilier, on ne vit que Léon, diacre de l'église romaine. A Constantinople, l'empereur Théodose, après avoir fait mourir par jalousie son ami d'enfance, Paulin; après avoir ainsi déterminé l'impératrice Eudoxie à se retirer à Jérusalem, où déjà précédemment elle avait fait un voyage de dévotion, était devenu le servile instrument de l'eunuque Chrysaphius, Barbare d'origine. Il arma toutefois une flotte considérable pour combattre Genséric, qui venait encore de ravager la Sicile. Mais Genséric sut l'amuser par des négociations une année entière, au bout de laquelle l'armée romaine se trouva presque détruite par la disette et les maladies, et l'empereur obligé de faire la paix avec le Vandale, en le reconnaissant souverain de tout ce qu'il occupait de l'Afrique. Cette expédition, si mal conduite, fut pour tous les Barbares un signal de guerre. Les Zannes, les Sarrasins, les Isauriens en Asie, les Huns en Europe, dans l'Afrique les Ausuriens, et les autres Barbares voisins de l'Éthiopie et de l'Égypte, voyant toutes les forces romaines tournées contre les Vandales, attaquèrent l'empire de toutes parts. Les Perses menaçaient la Mésopotamie; mais l'ennemi le plus redoutable était Attila. Après avoir poussé ses conquêtes fort loin chez les Scythes, il revint sur l'empire, mit à feu et à sang l'Illyrie, la Pannonie, la Thrace, réduisit en cendres les villes de Singidon, de Naïsse, de Sardique, et força l'empereur à conclure la paix à tout prix [1].

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 32.

Au milieu de ces événements mourut le pape saint Sixte, vers le mois d'août 440, après avoir tenu le Saint-Siége environ huit ans. On élut pour lui succéder saint Léon, son archidiacre, originaire de Toscane, mais né à Rome. Il était dans les Gaules, où il venait de réconcilier ensemble les généraux Aëtius et Albinus. Telle était la haute o[illegible]ion que l'Église romaine avait de son mérite, qu'elle aima mieux demeurer plus de quarante jours sans pasteur que d'en nommer un autre; et ce qu'il y eut d'admirable, c'est que, pendant un si long temps, il ne se forma aucun trouble dans la ville. On lui envoya une députation publique, pour l'inviter à venir prendre le soin de sa patrie et de son église. Il vint, et fut ordonné évêque, le dimanche 29 de septembre de la même année. Son élévation lui donna moins de joie que l'obligation où elle le mettait de servir les autres ne lui donna de sollicitude; il ne se chargea qu'avec crainte d'un ministère si relevé, sachant qu'il peut occasionner de fréquentes chutes. Mais l'affection que son peuple lui témoigna à son entrée lui donna l'espérance de le conduire facilement et de le porter au bien sans contrainte. Il ne fut pas trompé. Son peuple eut pour lui une grande soumission, et il reconnut par les effets que ses avis étaient reçus avec joie. Il prêchait souvent, surtout dans les grandes solennités, et au jour où il faisait chaque année la mémoire de son ordination. On ne sait où Sozomène avait appris qu'à Rome ni le Pape ni aucun autre ne prêchaient jamais dans l'église. Les sermons que nous avons encore de saint Léon sont une preuve du contraire, et il dit lui-même, dans l'éloge de son prédécesseur, le jour de la fête des Sept Frères Machabées, qu'il avait coutume d'instruire publiquement son peuple. Dans un très-grand nombre de ses discours, il parle de la prédication comme d'un devoir attaché au ministère des Papes, de même qu'à celui des autres évêques. Un de ses soins fut d'attirer à Rome les personnes les plus distinguées par leur savoir et l'intégrité de leurs mœurs, pour s'en servir dans le gouvernement de l'Église. On met de ce nombre saint Prosper d'Aquitaine, qui lui aida à écrire ses lettres les plus importantes.

L'Église et l'empire avaient également besoin d'un homme tel que saint Léon, justement surnommé le Grand. Parmi les peuples qui envahissaient l'empire de toutes parts, il y avait très-peu de catholiques; presque tous étaient ariens ou même idolâtres. Les Vandales ariens saccageaient les églises d'Afrique avec une fureur d'ariens et de Vandales. Les manichéens fugitifs de Carthage affluaient en Italie, et menaçaient d'infecter Rome. Les priscillianistes remuaient en Espagne, les pélagiens dans la Vénétie et ailleurs, les nestoriens en Orient; une nouvelle hérésie sortira de Constantinople, qui, par l'i-

neptie de l'empereur Théodose, bouleversera tout à la fois et l'Église et l'empire : Attila marchera sur Rome, Genséric la prendra, et Léon se montrera plus grand que toutes ces calamités.

La Sicile ayant été ravagée par les Vandales, il envoya du secours à Pascasin, évêque de Lilybée, avec des lettres de consolation, et en même temps il le consulta sur le jour de Pâques de l'année suivante 444, comme il avait déjà consulté saint Cyrille d'Alexandrie. Pascasin répondit au Pape : Qu'après avoir bien examiné la question et calculé exactement, il avait trouvé, comme saint Cyrille, que le jour de Pâques de l'année suivante devait être le dimanche vingt-trois d'avril, de quoi il explique les raisons [1].

Le 10 octobre de la même année 443, saint Léon écrivit une décrétale aux évêques de Campanie, du Picénum, de Toscane et de toutes les provinces. Le Picénum est aujourd'hui une grande partie de la marche d'Ancône. Trois évêques furent chargés de porter dans les provinces cette décrétale, qui reprend divers abus : Que l'on élevait au plus haut rang du sacerdoce des gens de condition servile ou engagés à des devoirs incompatibles avec le service de l'Église, et quelquefois malgré leurs maîtres ; que l'on ordonnait des bigames ; qu'il y avait des clercs qui prêtaient à usure, soit sous leurs noms, soit sous des noms empruntés, quoique l'usure fût défendue même aux laïques. Le Pape ordonne que tous ces abus soient retranchés, sous peine, aux évêques contrevenants, d'être interdits et privés de sa communion, et il leur recommande d'observer les décrets de saint Innocent et de ses autres prédécesseurs [2].

Septinius, évêque d'Altinum, dans la Vénétie, avertit saint Léon que dans cette province on avait reçu à la communion catholique des prêtres, des diacres et d'autres clercs de divers ordres qui avaient été engagés dans l'hérésie de Pélage, sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur, et que l'on souffrait même qu'ils passassent en divers lieux pour exercer leurs fonctions, au mépris des canons, qui ordonnaient la stabilité des clercs dans les églises où ils avaient été ordonnés. Sur cet avis, saint Léon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province, lui ordonnant d'assembler son concile, pour y obliger tous ces clercs, suspects de pélagianisme, à condamner ouvertement et par écrit cette hérésie, et recevoir tous les décrets des conciles confirmés par le Saint-Siége, en termes si clairs, qu'il ne leur restât aucun prétexte de les éluder. Le Pape commande aussi le maintien des canons pour la stabilité des clercs, sous peine de déposition et d'excommunication, parce que les causes ordi-

[1] Ballerini. *Opera S. Leonis, Epist.* 3, t. 1. — [2] *Epist.* 4.

naires de passer d'église en église ne sont que l'ambition et l'intérêt[1].

Anastase, évêque de Thessalonique, envoya demander à saint Léon l'autorité de son vicaire dans l'Illyrie, comme l'avaient eue ses prédécesseurs. Saint Léon la lui accorda volontiers par sa lettre du 12 de janvier 444. Il dit qu'il ne fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anysius; mais qu'il ne doit servir qu'au maintien des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques, où l'on ne doit regarder que le mérite de la personne et le service qu'elle a rendu à l'Église, sans aucune vue de faveur ni d'intérêt. Personne, dit-il, ne doit être ordonné évêque dans ces églises sans vous consulter ; car on les choisira avec un jugement plus mûr quand on craindra votre examen ; et nous ne tiendrons point pour évêques ceux que le métropolitain aura ordonnés sans votre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces, nous voulons que vous ordonniez les métropolitains, et que vous les choisissiez avec un plus grand soin, comme devant gouverner les autres. Que personne ne manque au concile quand il y sera appelé. Rien n'est plus utile que les fréquentes assemblées des évêques pour corriger les fautes et conserver la charité. Vous nous renverrez, suivant l'ancienne tradition, les causes majeures qui ne pourront être terminées sur les lieux et les appellations. Saint Léon écrivit le même jour aux métropolitains d'Illyrie, pour les avertir du pouvoir qu'il avait donné à Anastase de Thessalonique, et les exhorter à s'y soumettre et à observer les canons [2].

La Mauritanie césarienne, province d'Alger, appartenait encore à l'empire d'Occident; mais elle avait beaucoup souffert de la guerre des Vandales. Saint Léon, averti par ceux qui en venaient qu'il s'y faisait des ordinations irrégulières, donna commission à l'évêque Potentius, qui y allait de Rome, de s'en informer, et le chargea d'une lettre aux évêques de la province, que nous n'avons plus. Potentius envoya au Pape une ample relation de l'état de ces églises, ce qui l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Léon y marque d'abord que les troubles du temps ont donné occasion à ces désordres, qu'il explique en particulier. Plusieurs évêques avaient été élus par brigue ou par tumulte populaire. On avait élu des bigames, des laïques, des hérétiques convertis, quoiqu'il soit nécessaire d'éprouver dans les ordres inférieurs ceux qui doivent être évêques, afin de s'assurer non-seulement de leur capacité, mais de leur humilité. Il décide que les bigames doivent être déposés et exclus, non-

[1] *Epist.* 1 et 2. — [2] *Epist.* 5 et 6.

seulement de l'épis
compte pour bigam
raison, ajoute-t-il,
rapporté, a deux
après que la sienne

Quant à ceux qu
leur permet de de
être tirée à conséq
et des siens en part
raient un contre le
sisteront pas même
épiscopale, il défer
et ordonnne, à la
avait ainsi multipl
reviendraient à sa
dans la province la
jugement du Pape,
la communion ; ca
encore pendante.
d'ordonner un autr
Lupicin, présent,
eût été justement
Salicine, qui s'étai
tiens, et Maxime, d
mais à la charge qu
foi par écrit. Quan
avec des séditions
jugement aux évê
sur leur rapport. I
causes qui intéress
nous voulons qu'
Seigneur, et que d
envoie une relation
ment et raisonnabl
confirmé par ma

Cette décrétale
montre le droit, l'
culièrement de l'A
pour guide, vou

[1] Labbe, t. 3, *Epist.*
cum notis.

seulement de l'épiscopat, mais de la prêtrise et du diaconat; et il compte pour bigames ceux qui ont épousé des veuves. A plus forte raison, ajoute-t-il, doit-on déposer celui qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois, ou qui en a épousé une autre après que la sienne l'a quitté.

Quant à ceux qui ont été ordonnés étant simples laïques, le Pape leur permet de demeurer évêques, sans que cette dispense puisse être tirée à conséquence, au préjudice des décrets du Saint-Siége, et des siens en particulier. A l'avenir, les évêques qui en ordonneraient un contre les règles perdront leur droit d'ordination, et n'assisteront pas même à la cérémonie. Pour ne point avilir la dignité épiscopale, il défend de mettre des évêques dans de petits endroits, et ordonnne, à la demande de l'évêque Restitut, que ceux qu'on avait ainsi multipliés dans son diocèse venant à mourir, les lieux reviendraient à sa juridiction comme devant. Il ordonne d'entendre dans la province la cause de l'évêque Lupicin. Il en avait appelé au jugement du Pape, qui, sur ses instances réitérées, lui avait rendu la communion ; car il lui paraissait injuste de l'en priver, l'affaire encore pendante. Le Pape blâme encore la témérité qu'on avait eue d'ordonner un autre à sa place, cela ne pouvant se faire qu'après que Lupicin, présent, étant convaincu ou s'avouant lui-même coupable, eût été justement condamné. Il conserve dans son siége Donat de Salicine, qui s'était converti avec son peuple de l'hérésie des novatiens, et Maxime, donatiste converti, quoiqu'il eût été ordonné laïque; mais à la charge que l'un et l'autre lui enverraient leur profession de foi par écrit. Quant à Aggar et Tibérien, qui avaient été ordonnés avec des séditions violentes, étant simples laïques, il en laissa le jugement aux évêques des lieux, se réservant toutefois à décider sur leur rapport. Il termine par ces paroles : Que s'il s'élève d'autres causes qui intéressent l'état des églises et la concorde des évêques, nous voulons qu'on les examine sur les lieux, dans la crainte du Seigneur, et que de tous les arrangements pris et à prendre on nous envoie une relation complète, afin que ce qui aura été défini justement et raisonnablement, d'après la coutume de l'Église, soit aussi confirmé par ma sentence [1].

Cette décrétale est des plus importantes, en ce quelle nous montre le droit, l'usage et les effets des appellations à Rome, particulièrement de l'Afrique. Le janséniste Quesnel, que Fleury prend pour guide, voudrait faire accroître que ces passges si impor-

[1] Labbe, t. 3, *Epist.* 87. Cacciari, *Epist.* 1. Ballerini, *Epist.* 12. Quesnel, *Epist.* 1, *cum notis.*

tants sont supposés, et qu'il faut s'en tenir à la décrétale abrégée qu'il donne dans son édition de saint Léon. Mais la décrétale se trouve avec ces passages dans toutes les éditions antérieures, dans les meilleurs manuscrits, comme le reconnaissent les meilleurs critiques, tels que Baluze et Coustant, et comme l'ont prouvé les doctes Cacciari et Ballerini dans leurs savantes éditions du grand Pape. Ce qu'on peut conclure, c'est que saint Léon et les évêques du cinquième siècle ne pensaient pas comme Fleury et Quesnel sur les appellations à Rome.

Entre ceux que la désolation de l'Afrique et la crainte des Vandales firent passer en Italie, il y eut un grand nombre de manichéens qui se réfugièrent à Rome et s'y cachèrent quelque temps. Mais saint Léon les découvrit, et en avertit son peuple en plusieurs de ses sermons, les exhortant à les dénoncer partout à leurs prêtres, autrement à leurs curés. Car, dit-il, c'est une grande piété de dévoiler les retraites des impies, et de terrasser en eux le diable qu'ils servent. Il faut s'en donner de garde, de peur qu'ils ne nuisent à quelqu'un; il faut les dénoncer, de peur qu'ils ne s'arrêtent en quelque partie de notre ville. Ce que nous vous ordonnons, ce dont nous vous prions, vous sera utile au tribunal du Seigneur[1]. Il donne ces deux marques pour les connaître : Qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du soleil et au mépris de la résurrection de Jésus-Christ, et le lundi en l'honneur de la lune, et que, recevant la communion avec les fidèles, ils ne prennent que le corps de Notre-Seigneur, et non point le sang, parce qu'ils abhorrent le vin.

Mais, pour mieux faire connaître au peuple leurs erreurs et leurs infamies, le pape saint Léon en fit une inquisition juridique. Il assembla plusieurs évêques et plusieurs prêtres, avec un grand nombre de citoyens, des personnes illustres et une partie du sénat. En cette assemblée, il fit amener leurs élus, c'est-à-dire ceux et celles d'entre eux qui étaient initiés à leurs mystères les plus secrets. On leur fit découvrir plusieurs choses de leurs dogmes et des cérémonies de leurs fêtes, et on prouva clairement l'infamie de leurs mystères, pour ne laisser rien de douteux aux moins crédules ni aux calomniateurs. Toutes les personnes qui avaient commis cette abomination étaient présentes : une jeune fille de dix ans, deux femmes qui l'avaient nourrie et préparée au crime, un jeune homme qui l'avait corrompue et l'évêque manichéen qui avait présidé à la cérémonie. Toutes leurs confessions furent conformes et si détestables, que les oreilles des assistants avaient peine à les souffrir. On en dressa des actes authen-

[1] *Sermo 4. De collect.*, c. 4.

tiques. Aussitôt après, saint Léon rendit compte à son peuple de cette procédure, dans un sermon des Quatre-Temps de décembre 443, exhortant particulièrement les femmes à fuir ces hérétiques, sans même leur parler, de peur de se laisser surprendre par la curiosité d'entendre leurs fables. Il avertit et conjure tout le monde de les dénoncer, et de déclarer où ils logent, où ils enseignent et ceux qu'ils fréquentent ; car, dit-il, c'est peu à quelqu'un de n'en être pas séduit s'il n'est pas ému de voir séduire les autres. Contre des ennemis communs et pour le commun salut, la vigilance de tous doit être une, de peur que la plaie d'un membre ne corrompe les autres, et que ceux qui s'imaginent ne devoir pas dénoncer de pareilles gens ne se trouvent, au jugement du Christ, coupables de s'être tus, lors même qu'ils ne le seraient point d'y avoir consenti. Dieu nous a dévoilé une partie de ces hommes pernicieux, afin que, le péril étant connu, nos précautions soient plus grandes. Ce qui a été fait ne suffit pas ; il faut que l'inquisition continue, afin que, non-seulement les bons persévèrent, mais que ceux qui ont été séduits soient ramenés de l'erreur [1]. Il en parla encore le jour de l'Épiphanie, 6 de janvier 444.

Plusieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables, ce qui obligea le Pape d'écrire, le 30 janvier 444, à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçussent quelques-uns sans les connaître, qui infectassent leurs églises. Il les instruit donc de ce qui s'était passé, comment on les avait découverts à Rome : les uns ayant abjuré dans l'église, publiquement et par écrit, ont été reçus à pénitence ; d'autres, demeurés opiniâtres, ont été condamnés par les juges séculiers au bannissement perpétuel, suivant les lois des empereurs. Enfin, il leur envoie les actes de leur conviction, les exhortant à les rechercher soigneusement et à se tenir sur leurs gardes [2]. Par suite de ces découvertes, l'empereur Valentinien, par un édit du 19 juin 445, renouvela contre les manichéens toutes les lois précédentes, les assimilant aux sacriléges, les privant de tous les droits de la société civile, ordonnant à tous les magistrats de les poursuivre, et permettant à toute personne de les accuser.

Les priscillianistes, qui ne différaient guère des manichéens, dont ils étaient sortis, se multipliaient de nouveau en Espagne, à la faveur des troubles. Saint Turibius, évêque d'Astorga en Galice, en ayant découvert dans sa ville, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace. Ils dressèrent les actes de cette procédure, et firent un extrait des blasphèmes qu'ils avaient trouvés dans les livres de ces héréti-

[1] *Sermo 15, vel. 5, de Jejun. decim. mens.* — [2] *Epist. 8.*

ques. Turibius ayant réduit ces blasphèmes sous seize chapitres, en fit une réfutation, qu'il envoya au même Idace, ainsi qu'à un autre évêque, avec une lettre où il disait : J'ai voyagé en beaucoup de provinces, et partout j'ai trouvé la même foi ; mais étant revenu dans mon pays, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'Église catholique a condamnées il y a longtemps, et que je croyais abolies, pulluler encore tous les jours, par le malheur de notre temps qui a fait cesser les conciles. Ainsi, on s'assemble au même autel avec une créance bien différente ; car, quand on presse ces hérétiques, ils nient leurs erreurs et les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils préfèrent aux Écritures canoniques ; mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que j'ai pu lire, soit qu'ils les en tirent par interprétation, ou qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Turibius engageait les évêques à tout examiner et à condamner tout ce qu'ils trouveraient contraire à la foi. Cette lettre était accompagnée d'un mémoire que nous n'avons plus.

Le saint évêque d'Astorga n'ayant pas été secondé par quelques-uns de ses collègues, en écrivit au Pape, et lui envoya toutes les pièces. Saint Léon lui répondit par une longue lettre du 21 juillet 447. Il y représente l'hérésie des priscillianistes comme la sentine de toutes les hérésies antérieures ; il insiste particulièrement sur ce qu'ils niaient le libre arbitre de l'homme, et attribuaient toutes ses actions à une nécessité fatale, l'influence des astres. C'est donc à bon droit, que, dès son origine, nos pères ont mis tout en œuvre et partout pour bannir cette fureur impie de toute l'Église ; d'autant plus que les princes du siècle eux-mêmes ont eu tant d'horreur pour cette sacrilége démence, qu'ils en ont abattu l'auteur et plusieurs de ses disciples avec le glaive des lois publiques. Car ils voyaient bien que c'était ruiner tout zèle pour l'honnêteté, dissoudre toutes les unions conjugales, renverser de fond en comble toutes les lois divines et humaines, que de jamais permettre à de pareilles gens de vivre en professant de pareils principes. Cette sévérité a été longtemps utile à la douceur de l'Église ; car, encore que l'Église, contente du jugement de ses pontifes, évite les exécutions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les lois sévères des princes chrétiens ; attendu que, bien des fois, la crainte du supplice corporel fait recourir au remède spirituel. Mais, depuis que les incursions des ennemis ont empêché l'exécution des lois et que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares, l'erreur cachée a trouvé la liberté au milieu des calamités publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui en est infecté, puisque,

comme votre dilection l'indique, il y a des évêques qui l'enseignent.

Saint Léon répond ensuite aux seize articles qui renfermaient les principales erreurs des priscillianistes, opposant à chaque erreur la vérité catholique et l'autorité de l'Écriture. Il marque la conformité des priscillianistes avec les manichéens, et envoie à saint Turibius les actes de la procédure qu'il avait faite à Rome contre eux. Il conclut en ordonnant que l'on tiennent un concile, où l'on examine s'il y a quelques évêques infectés de cette hérésie, et qu'on les sépare de la communion s'ils ne la condamnent [1].

Dans ces procédures, particulièrement dans celle contre les manichéens de Rome, on voit le nom et la forme de ce qu'on appela plus tard le tribunal de l'inquisition. Le Pape, qui lui donne le nom d'inquisition plus d'une fois, y préside, assisté d'évêques, de prêtres, de sénateurs et d'autres personnages illustres. Il déclare aux fidèles qu'ils sont obligés en conscience de dénoncer les hérétiques. Il fait amener les personnes suspectes ou convaincues d'hérésie, s'efforce d'en obtenir l'aveu et la rétractation. Ceux qui se reconnaissent, l'Église les admet à la pénitence ; ceux qui s'opiniâtrent, elle les livre au bras séculier, qui les punit suivant les lois de l'empire, comme renversant, par leurs principes, les bases mêmes de la morale et de la société.

La Gaule se voyait plusieurs saints évêques. Saint Brice, évêque de Tours, mourut en 444, après quarante-sept ans d'épiscopat. Né dans la ville même, il avait été disciple de saint Martin. Jeune encore il exerça plus d'une fois la patience de son maître, qui lui dit un jour : Vous me regardez comme un homme en délire. Eh bien ! j'ai obtenu de Dieu que vous me succédiez dans l'épiscopat ; mais sachez que vous y aurez beaucoup à souffrir. Et, de fait, saint Martin étant mort, Brice lui succéda. Mais, dès les premières années, il fut traduit de concile en concile par Lazare, depuis évêque d'Aix, qui l'accusait sur ses fautes passées [2]. Un concile de Turin, présidé par Proculus de Marseille, condamna Lazare comme calomniateur. Mais au bout de trente-trois ans d'épiscopat, Brice fut accusé d'adultère par son peuple même. Il eut beau donner des preuves de son innocence, on le chassa de son siége, et on élut à sa place Justinien, qu'on obligea de se rendre à Rome, où Brice s'était retiré. Ainsi, de part et d'autre on recourait au siége apostolique, et on reconnaissait son autorité. Justinien mourut à Verceil, et, sur la nouvelle de sa mort, on lui substitua Armentius. Brice demeura sept ans à Rome, où il fit connaître au Pape tout ce qu'il avait eu à souffrir, mais en con-

[1] *Epist.* 15. — [2] Zos., *epist.* 4. Labbe, t. 3, col. 1561.

faisant avec larmes qu'il l'avait mérité par la manière dont il avait traité saint Martin, et en faisant continuellement pénitence de cette faute. Enfin, le pape Sixte III lui rendit justice, et le renvoya dans son église, qu'il gouverna encore sept ans avec beaucoup d'édification. La septième année, dit Grégoire de Tours, il revint prendre possession de son siége en vertu de l'autorité du Pape. Le jour même qu'il entra dans la ville, on fit les funérailles d'Armentius, qui était mort la veille [1].

Entre les saints évêques des Gaules, le principal était saint Hilaire d'Arles. Il exerçait une espèce de suprématie sur les églises de ce pays. Il y avait à cela plus d'une cause. Plusieurs Papes, notamment saint Zosime, avaient désigné ses prédécesseurs dans le siége d'Arles, comme leurs vicaires dans les Gaules. De plus, soit amitié pour sa personne ou vénération pour son mérite, des métropolitains lui cédaient leurs droits. Enfin, le patrice Aëtius et le préfet du prétoire, qui l'avaient en particulière affection, lui donnaient une escorte de soldats dans ses voyages, chose qui, plus d'une fois, pouvait être nécessaire dans ces temps de révolutions. Il présida donc en 439 le concile de Riez en Provence, qui se tint à cette occasion. L'évêque d'Embrun étant mort, le siége demeura vacant pendant vingt mois, par la violence de quelques laïques qui empêchèrent l'élection que le clergé désirait. Enfin, deux évêques y étant venus d'eux-mêmes sans avoir l'autorisation du métropolitain ni les lettres des comprovinciaux, ils ordonnèrent un jeune homme nommé Armentarius, qui avait été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui céda à cette tentation. Le concile déclara son ordination nulle, et ordonna qu'il serait procédé à une élection canonique. Pour punir les deux évêques qui avaient commis cet attentat, il leur défendit, suivant le concile de Turin, d'assister à aucune ordination ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. A l'égard d'Armentarius, on usa d'indulgence, et on permit à celui des évêques à qui la charité l'inspirait de lui attribuer une église de son diocèse, même avec le titre de chorévêque [2].

Saint Hilaire présida encore en 441 au premier concile d'Orange, où assista saint Eucher de Lyon, et où l'on fit plusieurs règlements ecclésiastiques. Il est à croire qu'il présida pareillement celui de Vaison en 442, chez l'évêque Auspicius, où l'on fit un canon remarquable sur les enfants trouvés. Pour réprimer la mauvaise coutume qu'avaient les païens d'exposer leurs enfants, Constantin avait ordonné, en 331, qu'ils appartiendraient à ceux qui les auraient nourris et élevés, en qualité de leurs enfants ou de leurs esclaves, à leur choix.

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 1. — [2] Labbe, 1285.

sans que les pères ou les maîtres aussent aucun droit de les répéter. Honorius avait ajouté, en 412, que celui qui lèverait l'enfant prendrait, pour sa sûreté, une attestation de témoins, avec la souscription de l'évêque. On ne laissait pas d'inquiéter ceux qui avaient recueilli des enfants exposés; ce qui faisait que personne n'osait s'en charger. C'est pourquoi le concile de Vaison ordonne que ces lois seront observées, et, de plus, que, le dimanche, le diacre annoncera à l'autel qu'on a recueilli un enfant exposé, afin que, si quelqu'un prétend le reconnaître, il ait à le déclarer dans dix jours, autrement, celui qui le réclamera plus tard sera frappé des censures ecclésiastiques comme homicide.

Un autre concile que présida saint Hilaire lui attira du désagrément. Étant arrivé à Besançon, dans le cours de ses visites, on lui dénonça Célidonius, évêque de cette ville, comme ordonné contre les règles, pour avoir été mari d'une veuve et pour avoir condamné à mort pendant qu'il était magistrat. Hilaire ayant assemblé un concile, probablement à Besançon même, l'évêque Célidonius fut déposé comme bigame, et un autre, nommé Importun, ordonné à sa place. Célidonius en appela au Pape et se rendit à Rome. Vers le même temps, Hilaire ayant appris que Projectus, évêque dans une province autre que celle d'Arles, était malade, s'y rendit inopinément, et ordonna un évêque à sa place, comme si l'église eût été vacante. Projectus, étant revenu en santé, se plaignit également de ce procédé au pape saint Léon.

Hilaire ayant appris, à Besançon, les vertus et les miracles de saint Romain, le fit venir et l'ordonna prêtre. Romain avait quitté le siècle à l'âge de trente-cinq ans, pour aller vivre dans le monastère d'Ainai, au confluent de la Saône et du Rhône. Après y avoir passé quelque temps, il se retira sur le mont Jura, qui sépare la Suisse de la Franche-Comté. Il avait emporté avec lui les institutions et les conférences de Cassien. Il s'arrêta dans un vallon nommé Condat ou Condasticone, parce qu'il y trouva un petit terrain qui pouvait être cultivé, avec une source et des arbres qui lui fournissaient des fruits sauvages. Dans cette solitude, il employait au travail des mains tous les instants qu'il ne donnait point à la prière et à la lecture. Son frère, saint Lupicin, ne tarda pas à se joindre à lui. La réputation de leurs vertus et l'éclat des miracles qu'ils opéraient leur attirèrent bientôt un grand nombre de disciples; ce qui les détermina à bâtir le monastère de Condat, devenu depuis la célèbre abbaye, et enfin la ville épiscopale de Saint-Claude. Voyant ensuite qu'ils ne pouvaient contenir tous ceux qui venaient se ranger sous leur conduite, ils bâtirent celui de Leucone, qui en était éloigné d'environ une lieue. Ils

en firent construire un troisième, pour les femmes qui voudraient se consacrer à Dieu, dans un vallon nommé la Baume, et aujourd'hui Saint-Romain-de-la-Roche. On observait dans ce dernier, qui était sous la direction de leur sœur, la clôture la plus exacte, et on n'y laissait jamais entrer d'hommes. Saint Romain y choisit le lieu de sa sépulture.

Nos deux saints gouvernaient conjointement leurs monastères, mais avec tant d'union, qu'on ne s'apercevait point qu'il y eût plus d'un supérieur; et cette union était d'autant plus admirable qu'ils avaient des caractères différents : Romain inclinant pour la douceur, et Lupicin pour la sévérité. Le dernier demeurait ordinairement à Leucone, où il avait sous sa conduite cent cinquante religieux. Des personnes pieuses ayant enrichi de leurs libéralités le monastère de Condat, quelques-uns des frères voulurent y introduire le relâchement; ils substituèrent des mets plus délicats à ceux que la règle prescrivait. Lupicin, qui en fut informé de bonne heure, se rendit à Condat pour remédier au désordre, et il y réussit. Il n'ordonna pourtant pas une abstinence aussi rigoureuse que celle qui se pratiquait en Orient, ou même à Lérins, soit parce que les Gaulois étaient naturellement de grands mangeurs, soit parce que la communauté s'occupait de travaux pénibles; mais aussi il interdit l'usage de la viande, et ne permit le lait et les œufs que dans le cas de maladie. Saint Romain ayant été ordonnné prêtre, n'en devint que plus humble et plus fervent [1].

Hilaire voyant que Célidonius était allé à Rome, s'y rendit aussi malgré les rigueurs de l'hiver. Saint Léon assembla un concile pour juger cette affaire, et saint Hilaire y prit séance avec les autres évêques. Célidonius produisit des témoins qui le montrèrent innocent de l'irrégularité pour laquelle il avait été condamné, c'est-à-dire d'avoir épousé une veuve. Hilaire ne trouva rien à opposer à leurs témoignages : interrogé, il ne répondit rien de raisonnable, et s'embarrassait lui-même dans ses réponses. Il avança même des choses qu'aucun laïque ne pouvait dire, ni aucun évêque entendre. Enfin, appelé en cause, il s'enfuit honteusement de Rome. Tel est le jugement qu'en portèrent saint Léon et son concile [2].

De retour à Arles, il s'appliqua tout entier à apaiser le Pape, et écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. Il envoya premièrement le prêtre Ravennius, qui fut son successeur, puis deux évêques. Auxiliaris, préfet des Gaules, parla aussi au Pape, comme il témoigne dans une lettre à saint Hilaire, où il ajoute : Les hommes ont peine à souffrir

[1] *Acta SS.*, 28 *febr.* — [2] *Epist.* 10. Baller. *Observ.*, t. 2, col. 900 et seqq.

que nous parlions avec la hardiesse qu'inspire une bonne conscience, et les oreilles des Romains sont d'une extrême délicatesse. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup sans rien perdre. Accordez-moi cela, et dissipez ces petits nuages par un petit changement.]

Célidonius ayant été trouvé innocent d'après les dépositions juridiques des témoins, fut rétabli sur son siége. Le pape rétablit également sur le sien l'évêque Projectus, et cassa l'ordination de celui qu'Hilaire lui avait substitué. Enfin, quatre ou cinq mois après le départ précipité d'Hilaire, saint Léon adressa une lettre décrétale aux évêques de la province de Vienne, ou plutôt, comme portent d'anciens manuscrits, à tous les évêques des provinces de Vienne et des Séquaniens, dont Besançon était la capitale. Il la commence par établir l'autorité du Saint-Siége sur les prérogatives accordées à saint Pierre.

« Jésus-Chrits, dit-il, a tellement institué l'économie de sa religion pour éclairer par la grâce de Dieu tous les peuples et toutes les nations, qu'il a voulu que la vérité, annoncée auparavant par les prophètes, le fût par les apôtres pour le salut de tous. Mais en voulant que ce ministère appartînt à tous les apôtres, il l'a placé principalement dans saint Pierre, chef de tous les apôtres, et a voulu que ce fût de lui, comme du chef, que ses dons se répandissent sur tout le corps ; en sorte que quiconque s'écarte de la solidité de Pierre doit savoir qu'il n'a plus de part à ce mystère divin. »

Ensuite saint Léon, après avoir parlé de ceux qui, en s'éloignant de l'ancienne tradition, tâchent de donner atteinte à la puissance du Saint-Siége, dit aux évêques : Que votre fraternité reconnaisse donc avec nous que les évêques de votre province ont consulté le Siége apostolique par une infinité de relations, et que diverses causes lui ayant été portées par appel, selon l'ancienne coutume, il a confirmé ou cassé les jugements qui avaient été rendus. Mais Hilaire, voulant troubler par ses prétentions l'état des églises et la paix de l'épiscopat, s'est écarté de cette route que nos ancêtres ont toujours tenue, et qu'ils ont si sagement ordonné de tenir. Il prétend vous soumettre à sa puissance et se soustraire soi-même à celle de Pierre, s'arrogeant le droit de faire des ordinations dans toutes les églises des Gaules, au préjudice des métropolitains, et blessant, par des paroles pleines de hauteur, le respect dû à saint Pierre, à qui le soin de paître les brebis appartient plus spécialement, parce qu'il a reçu avant les autres le pouvoir de lier et de délier. Quiconque pense devoir lui dénier la principauté, n'en diminuera la dignité en aucune manière ; mais, enflé d'orgueil, il se précipitera lui-même dans l'abîme.

Le Pape déclare qu'il a absous Célidonius sur la déposition des témoins, à qui Hilaire présent n'a su que répondre devant plusieurs évêques assemblés. Il assure qu'il aurait confirmé la sentence portée contre Célidonius s'il n'avait montré la fausseté des accusations faites contre lui; sur quoi il marque qu'on ne doit pas même admettre aux moindres ordres du clergé ceux qui ont épousé des veuves.

Il fait savoir aux évêques qu'il a maintenu Projectus dans son siége, et il blâme Hilaire d'avoir donné à un évêque malade le chagrin de lui ordonner un successeur de son vivant, et de l'avoir fait dans une autre province où il n'avait aucun droit, le Saint-Siége ayant révoqué le privilége qu'il avait accordé pour un temps à Patrocle, et enfin d'avoir fait cette ordination sans avoir pris les suffrages du clergé et du peuple.

Il règle la manière dont on doit faire les élections. Nous avons appris, dit-il, qu'un évêque se fait accompagner d'une troupe de soldats pour se rendre maître des églises dont les évêques sont morts, et leur en imposer qu'elles ne connaissaient pas. Je vous en prie, mes frères, je vous en conjure au nom de Dieu, empêchez ces désordres; retranchez de vos provinces la cause des dissensions. Pour nous, nous avons déchargé notre conscience devant Dieu en chargeant la vôtre de remédier à ces abus. Il trace ensuite les règles qu'on doit observer dans les élections des évêques. Il faut avoir le témoignage des principaux citoyens, signé des clercs, avec le consentement du clergé et du peuple, afin que celui qui doit commander à tous soit élu par tous. Il rend, dit-il, aux métropolitains le droit de faire les ordinations avec les plus anciens évêques de la province. Il n'est pas permis à un métropolitain de transférer son privilége à un autre; que, si, malgré les décrets apostoliques, il tente de le faire, le droit d'ordination sera dévolu au plus ancien évêque de la province. Enfin, il déclare irrégulières les ordinations qui n'auront pas été faites le samedi ou le dimanche, suivant l'ancienne coutume.

Le Pape ôte à Hilaire le droit de métropolitain et même la juridiction qu'il prétendait sur la province de Vienne; heureux, ajoute-t-il, de conserver son propre siége par l'indulgence du Siége apostolique. Il lui défend d'indiquer des conciles, de faire des ordinations et même d'y assister, parce qu'il avait assez montré qu'il était coupable et qu'il ne méritait pas la communion du Saint-Siége, en déclinant son jugement par une fuite honteuse. Enfin, le Pape recommande aux évêques de ne point excommunier légèrement. Nous avons appris, dit-il, que des personnes ont été excommuniées

pour des fautes légères, pour quelques paroles, par exemple, et qu'une âme pour qui Jésus-Christ a versé son sang, blessée ainsi par une peine si atroce, est demeurée en quelque sorte sans armes, exposée aux attaques du démon et dépouillée de tout ce qui pouvait l'en mettre à couvert. Mais doit-on s'étonner qu'il soit tel envers les laïques, celui qui a coutume de se réjouir de la condamnation des évêques ?

Telle fut, sur ces affaires, la décrétale du pape saint Léon. En l'envoyant dans les Gaules, il y joignit une constitution de l'empereur Valentinien III, datée du 8 juillet 445. Comme c'est une des pièces les plus importantes de l'histoire, nous la rapporterons en entier [1].

« Il est certain qu'il n'y a point pour nous et pour notre empire d'autre appui que la faveur divine, que la foi chrétienne et notre vénérable religion nous aident principalement à mériter. La primauté du Siége apostolique ayant été affermie par le mérite de saint Pierre, prince de l'épiscopat, par la dignité de la ville de Rome et aussi par le sacré concile (de Nicée), que personne n'ose rien attenter contre l'autorité de ce Siége ; car alors les églises jouiront enfin d'une paix inaltérable, lorsqu'elles reconnaîtront toutes leur chef. C'est aussi ce qui avait été inviolablement observé jusqu'ici. Mais Hilaire d'Arles, comme nous l'avons appris par la fidèle relation du vénérable Léon, pape de Rome, s'étant obstiné dans ses entreprises illicites, un désordre affreux s'est emparé des églises transalpines. Car Hilaire, qu'on appelle évêque d'Arles, a envahi, sans le consentement du pontife de l'Église romaine, tant les jugements que les ordinations des évêques, sans autre droit que son audace. Dépourvu de toute compétence, il a chassé les uns et ordonné scandaleusement les autres contre le gré des peuples. Et comme ils n'étaient pas facilement reçus par ceux qui ne les avaient pas choisis, rassemblant autour de soi une troupe armée, il entourait leurs murs comme on assiége une ville ennemie, s'en ouvrait l'entrée par violence, et conduisait à un siége de concorde et de repos avec l'appareil de la guerre ceux qui devaient annoncer la paix. Ces attentats contre la majesté de l'empire et contre la révérence due au Siége apostolique ayant été constatés par l'ordre du religieux Pape de Rome, une sentence irréformable a été portée contre Hilaire, à cause de ceux qu'il a illégitimement ordonnés. Cette sentence n'avait pas besoin de notre sanction impériale pour être exécutée dans les Gaules ; car que ne peut pas dans les églises l'autorité d'un si grand pontife? Cependant nous avons cru devoir porter

[1] *Epist.* 10 *et Observ.* Baller., t. 2, p. 994.

cette constitution pour empêcher que dans la suite Hilaire, à qui la seule clémence du Pape laisse encore la qualité d'évêque, ou tout autre, n'employât la violence des armes dans les affaires ecclésiastiques, ou ne se montrât réfractaire aux ordonnances du pontife romain; car de pareilles entreprises violent la fidélité et le respect qui nous sont dus. Nous ne prétendons pas seulement arrêter ces excès énormes; mais afin de prévenir les plus légers troubles dans les églises, et pour que la discipline ecclésiastique ne souffre aucune altération, nous ordonnons, par cet édit irrévocable, que les évêques, soit des Gaules, soit des autres provinces, ne puissent rien innover contre l'ancienne coutume sans l'autorité du Pape de Rome; mais que tout ce que l'autorité du Siége apostolique a décerné ou décernera soit pour tous une loi inviolable; en sorte que si un évêque, ayant été cité par l'évêque de Rome à son tribunal, refuse d'y comparaître, il y soit contraint par le gouverneur de la province. »

Tel était le droit public de l'Église au cinquième siècle. Il faut surtout remarquer ces paroles de l'empereur : Cette sentence (du Pape) n'avait pas besoin de notre sanction impériale pour être exécutée dans les Gaules; car que ne peut pas dans les églises l'autorité d'un si grand pontife? Les contemporains pensaient à cet égard comme l'empereur. On le voit par le biographe de saint Romain. Après avoir rapporté que saint Hilaire l'avait fait venir près de Besançon pour l'ordonner prêtre, il ajoute : Car ledit Hilaire, appuyé de la faveur du patrice et du préfet, et s'arrogeant sur les Gaules une monarchie qui ne lui était pas due, avait, sans aucune raison, déposé du siége de cette ville le vénérable Célidoine. C'est pourquoi, ayant été convaincu, dans l'audience du saint pape Léon, d'avoir mal fait, il a été canoniquement réprimandé par l'autorité apostolique de sa grande usurpation, et Célidoine rétabli dans son évêché. Il existe enfin une épître canonique du même Pape aux évêques de la Gaule, avec les procès-verbaux de l'affaire, par où il réprime les prétentions d'Hilaire et rend aux métropolitains leur ancien privilége [1]. Le biographe même de saint Hilaire, tout en faisant continuellement son éloge, convient, dans le fond, des mêmes faits; car, en parlant de l'affaire de Célidoine, il s'efforce de louer dans l'évêque d'Arles précisément les mêmes choses que le Pape lui reprochait [2]. Quant à l'affaire de Proiectus, il la passe entièrement sous silence. Hilaire pécha par un zèle trop peu circonspect, faute où peuvent tomber les saints mêmes. Son exemple, s'il n'eût été réprimé, pou-

[1] *Acta SS.*, 28 *febr. Vita S. Rom*, c. 2. — [2] *Acta SS.*, 5 *maii. Vita S. Hilar.*, c. 3.

vait avoir des suites fâcheuses. Un de ses successeurs aurait pu en abuser, ainsi que du prétexte que la ville d'Arles était la métropole civile des Gaules par la résidence du préfet, pour s'arroger une domination séculière sur toutes les églises de ce pays.

Saint Hilaire, comme nous l'apprend son biographe, ne négligea rien pour se réconcilier avec saint Léon. Il s'appliqua aux fonctions de son ministère avec une ardeur nouvelle, redoublant ses austérités et ses travaux. Il y succomba peu d'années après. Dieu lui fit connaître que sa fin était proche, et que Ravennius serait son successeur : ce qui le remplit de la plus douce consolation. Il assembla sa communauté et lui fit une exhortation pathétique, où il dit, entre autres choses : Nous approchons, sous la conduite du Seigneur, du port de notre repos. Nous avons combattu contre les princes de ce monde, avec lesquels l'Apôtre dit que la guerre doit être continuelle ; et l'on ne peut manquer d'être exposé à bien des combats quand on veut parvenir à la béatitude avec le secours d'une grâce prévenante et par un travail qui suit la grâce. Préparez-vous aux adversités ; je suis bien trompé, ou un grand malheur menace notre ville. Il parlait apparemment de la prise d'Arles par les Goths ariens. C'est pourquoi il ajouta : Conservez inviolablement la foi de la Trinité ; approfondissez les saintes Écritures. Après avoir donné ces avis à ses chers disciples, il fit réciter l'office du soir ; et aussitôt que la communauté eut pris sa réfection, il rendit son esprit à Dieu, après avoir fait le signe de la croix sur ses yeux et sur sa bouche. Il mourut l'an 449, âgé seulement de quarante-huit ans, dont il avait passé vingt dans l'épiscopat.

Toute la ville d'Arles le pleura comme son père. On exposa d'abord son corps dans la basilique de Saint-Étienne, et on l'entoura de flambeaux allumés pour empêcher le peuple d'en approcher de trop près ; ensuite, après l'office de la nuit, on le porta devant l'autel de saint Genès, avec le concours non-seulement du peuple fidèle, mais encore des Juifs. Je me souviens, dit l'auteur de sa vie, de les avoir entendus chanter en hébreu pour honorer ses funérailles, l'excès de la douleur ne permettant pas aux nôtres de s'acquitter de ce devoir.

Saint Hilaire eut pour successeur le prêtre Ravennius, le même que précédemment il avait envoyé à Rome. Les évêques de la province ayant instruit le Pape de son élection, saint Léon les félicita d'un si digne choix. Nous confirmons par notre jugement, leur écrivit-il, la bonne œuvre que vous avez faite en ordonnant évêque d'Arles, à la place d'Hilaire de sainte mémoire, un homme qui nous est aussi agréable que notre frère Ravennius, et qui a réuni en sa

faveur les suffrages unanimes du clergé, des nobles et du peuple. Il écrivit dans le même sens à Ravennius même[1].

Auspicius, évêque de Vaison, étant mort sur ces entrefaites, Ravennius lui ordonna un successeur. L'évêque de Vienne envoya des députés à Rome pour se plaindre de cette entreprise. D'un autre côté, les évêques de la province d'Arles ayant reçu l'obligeante réponse du Pape, saisirent cette occasion pour le prier de rendre à Ravennius les priviléges qu'il avait ôtés à Hilaire. On sait, disent-ils, dans toutes les Gaules, et la sainte Église romaine ne l'ignore pas, qu'Arles est la première ville des Gaules qui ait reçu pour évêque saint Trophime, envoyé par l'apôtre saint Pierre; que de ce ruisseau de la foi, dérivé de la source apostolique, la religion s'est répandue peu à peu dans les Gaules. Nos prédécesseurs ont toujours honoré l'église d'Arles comme leur mère, et, suivant la tradition, ils se sont toujours adressés à ce siége pour demander des évêques à leurs églises; on sait que nous et nos prédécesseurs avons été ordonnés par l'évêque d'Arles. Et les prédécesseurs de votre Béatitude ont souvent confirmé ces priviléges; ils ont cru conforme à la justice et à la raison que l'église d'Arles, qui a mérité d'avoir pour évêque saint Trophime, envoyé par les apôtres, eût le droit d'ordonner des évêques dans toute l'étendue des Gaules, de même que la sainte Église romaine a la primauté sur toutes les églises, à cause de saint Pierre, prince des apôtres.

Ils rapportent ensuite les priviléges accordés par les empereurs à la ville d'Arles, et, de cet accord de l'autorité séculière avec l'autorité ecclésiastique, ils tirent cette conclusion: C'est pourquoi l'évêque d'Arles, en considération de saint Trophime, a toujours regardé comme une partie de sa sollicitude pastorale les ordinations de la province de Vienne, aussi bien que celles des trois provinces (les deux Narbonnaises et les Alpes maritimes), comme en fait foi le témoignage de vos prédécesseurs. Et non-seulement il a gouverné ces provinces par sa propre autorité, mais il a encore, par l'autorité du Saint-Siége, dont il était vicaire, maintenu la discipline selon les canons dans toutes les Gaules. Nous prions donc et nous conjurons la couronne de votre Sainteté, au nom de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, et du bienheureux apôtre saint Pierre, que nous croyons voir revivre en vous, de vouloir rendre à l'église d'Arles les priviléges que l'antiquité ou l'autorité du Saint-Siége lui ont donnés. En finissant, ils assurent le Pape qu'ils seraient allés eux-mêmes à Rome lui faire ces prières, si les infirmités de plusieurs et la disette

[1] *Epist.* 40 et 41, édit. Baller.

qui affligeait la Gaule cette année ne les avaient mis hors d'état d'entreprendre ce voyage.

Saint Léon, par sa réponse du 5 mai 450, leur mande que l'évêque de Vienne les avait prévenus, en se plaignant que l'évêque d'Arles eût ordonné celui de Vaison ; qu'ayant pesé les raisons alléguées de part et d'autre en présence des députés des deux parties, il avait trouvé que l'église d'Arles et celle de Vienne l'avaient alternativement emporté l'une sur l'autre par l'étendue des priviléges, et que c'est pourquoi il partage le différend, ordonnant que l'évêque de Vienne soit métropolitain de quatre églises, savoir : de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble, et que les autres villes de cette province soient soumises à l'église d'Arles. Le pape Symmaque confirma dans la suite ce règlement [1].

Saint Germain d'Auxerre, ami particulier de saint Hilaire d'Arles, fut appelé une seconde fois dans la Grande-Bretagne pour secourir l'Église contre l'hérésie pélagienne, qui recommençait à s'y étendre en 447. Son zèle lui fit oublier les infirmités d'un âge déjà avancé. Il prit pour compagnon saint Sévère, évêque de Trèves, qui avait été disciple de saint Loup de Troyes, et qui prêchait alors l'Évangile aux peuples de la première Germanie, autrement de Mayence, Strasbourg, Spire et Worms. Les deux prélats prirent leur route par Paris. Les habitants de cette ville ayant appris qu'ils arrivaient, sortirent au-devant d'eux et prièrent saint Germain de leur donner sa bénédiction. Il leur demanda des nouvelles de Geneviève, qui de Nanterre était venue demeurer à Paris, où elle s'était solennellement consacrée à Dieu, en recevant le voile des mains de l'évêque. Il comprit, par les réponses qu'on lui fit, que sa réputation était violemment attaquée par diverses calomnies. Lui, qui la connaissait parfaitement, alla tout droit chez elle, et la salua si humblement, que tout le monde en fut surpris. Il parla au peuple pour sa justification, et pour preuve de sa vertu, fit voir, à l'endroit où elle prenait son repos, la terre toute trempée de ses larmes. Ayant persuadé tout le monde de son innocence, il continua son voyage et arriva heureusement en Bretagne.

Les démons, qu'il allait combattre, y publièrent malgré eux son arrivée. Élaphius, un des principaux habitants de l'île, sans en avoir eu d'autre nouvelle, s'avança au-devant du saint évêque avec une grande multitude de peuple, et lui présenta son fils, perclus de ses membres, que Germain guérit. Les deux évêques eurent la consolation de trouver les peuples constamment attachés à la foi, à l'ex-

[1] *Epist.* 65 et 66.

ception d'un petit nombre de novateurs, que les catholiques leur amenèrent et qui furent chassés de l'île.

Germain était la ressource de tous les malheureux. A son retour à Auxerre, les Armoricains vinrent implorer son intercession. La dureté du gouvernement d'Aëtius les avait portés à la révolte. Pour les punir, il fit marcher contre eux Éocaric, roi des Alains. Ce prince, païen et barbare, entrait déjà dans l'Armorique pour y porter la désolation et le ravage, lorsque Germain le rencontre à la tête de son armée. Il lui parle par interprète et le supplie humblement d'épargner la province ; ses prières ne pouvant rien, il lui fait des reproches, et enfin saisit la bride de son cheval, l'arrête et avec lui toute l'armée. Le barbare, étonné de sa hardiesse, écouta des propositions de paix, retourna à son poste, et convint de ne point ravager la province, pourvu qu'elle obtînt son pardon d'Aëtius ou de l'empereur.

Germain prit aussitôt la route de l'Italie pour aller trouver Valentinien à Ravenne. Il rendit visite, en chemin, au prêtre Sénateur, son ami, et guérit, à sa prière, une fille muette, âgée d'environ vingt ans. En prenant congé de lui, il l'embrassa tendrement et lui dit : Adieu, mon cher frère, jusqu'à l'éternité ! que le Seigneur nous fasse la grâce de nous voir sans confusion au jour du jugement : nous ne nous reverrons plus sur la terre ! En passant par Autun, où il fit aussi quelques miracles, il alla prier sur le tombeau de saint Cassien, évêque de cette ville. Une grande foule de peuple l'accompagnait d'une ville à l'autre, et, comme il s'arrêtait d'espace en espace pour prier avec eux ou pour les prêcher, on érigea dans ces endroits des croix ou des oratoires, qu'on voyait encore lorsque l'auteur qui raconte ces faits les écrivait.

En passant les Alpes, Germain se chargea du fardeau d'un pauvre bûcheron, que l'âge et ses infirmités faisaient succomber, et porta lui-même ce vieillard sur ses épaules au passage d'un torrent. Il voulut entrer dans l'église de Milan un jour de fête, sans se faire connaître. Mais un possédé s'écria du milieu du peuple : Germain, pourquoi viens-tu nous chercher en Italie ? contente-toi de nous avoir chassés des Gaules, et d'avoir vaincu l'Océan avec nous par ta prière. Le peuple, étonné, demandait qui était ce Germain. Enfin, malgré la pauvreté de son habit, on le reconnut à la majesté de son visage. Il avoua qui il était ; les évêques le saluèrent avec respect, et le prièrent de délivrer le possédé. Il obéit, le retira à part dans la sacristie, et le ramena guéri.

En sortant de Milan, il rencontra plusieurs pauvres qui lui demandèrent l'aumône. Touché de compassion, il s'informa de son diacre combien il avait encore d'argent pour la dépense du voyage. Le

diacre lui répondit qu'il n'avait plus que trois sous d'or. Le saint lui dit de les donner aux pauvres; mais le diacre, sans rien dire, en réserva un pour les plus pressants besoins, et n'en donna que deux. Germain, continuant sa route, vit venir à lui des cavaliers, qui, s'étant jetés à ses pieds, le conjurèrent de se détourner un peu de sa route pour visiter leur maître Léporius, qui était malade avec presque toute sa famille. Germain leur promit de le faire; et aussitôt ils lui présentèrent deux cents sous d'or. Il dit à son diacre : Recevez-les, et connaissez le tort que vous avez fait aux pauvres; car si vous aviez donné ce que je vous avais dit, sachez que le Seigneur nous en eût envoyé trois cents. La santé que le saint évêque rendit à Léporius et aux autres personnes de sa maison fut la récompense de cette charité.

Quoiqu'il eût affecté d'arriver de nuit à Ravenne pour éviter les honneurs, son entrée y fut comme un triomphe. Le peuple, la noblesse, le clergé, à la tête duquel était le saint évêque Pierre Chrysologue, lui donnèrent à l'envi des marques de leur vénération. L'impératrice Placidie lui envoya un grand bassin d'argent plein de toutes sortes de rafraîchissements, excepté qu'on n'y avait pas mis de chair, parce qu'on savait qu'il n'en mangeait pas. Le saint distribua les mets à ses serviteurs, et garda le bassin pour les besoins des pauvres. Il renvoya en présent à l'impératrice un pain d'orge sur une assiette de bois; et cette princesse reçut ce présent avec tant de respect, qu'elle fit enchâsser l'assiette de bois dans un cercle d'or, et garda le pain pour s'en servir de remède contre les maladies.

Les miracles que saint Germain fit à Ravenne furent si éclatants qu'ils surpassèrent l'attente des peuples, et le firent paraître encore plus grand que sa réputation. Comme il passait un jour devant la prison pleine de criminels, les prisonniers jetèrent un grand cri pour implorer son assistance. Il demanda qu'on lui en ouvrît la porte; mais les geôliers se cachèrent. Il eut recours à ses armes ordinaires, et se mit en prière devant tout le peuple, à la porte de la prison. A l'instant elle s'ouvrit d'elle-même, et les chaînes des prisonniers se brisèrent. Ils accoururent rendre grâces à leur libérateur, qui les conduisit comme en triomphe à l'église, portant en leurs mains les fers que la vertu de sa prière avait rompus.

Le fils de Volusien, secrétaire du patrice Sigisvulte, était malade à l'extrémité; on pria Germain de le venir voir, et on l'en fit prier par les prélats qui l'accompagnaient; car, pendant son séjour à Ravenne, six évêques ne le quittèrent point, pour lui faire honneur. Comme il était en chemin pour aller visiter le malade, on lui envoya dire qu'il était inutile qu'il allât plus loin, que l'enfant venait d'expirer. Il voulait retourner; les évêques l'en empêchèrent, et le pressè-

rent de demander à Dieu qu'il rendît la vie au mort. Il résista longtemps ; mais enfin, il fit sortir tout le monde, et, s'étant prosterné en prières sur le corps mort, il l'arrosa de ses larmes ; après avoir prié quelque temps, il le rendit plein de vie et de santé à ses parents.

Il guérit aussi, à la prière de l'impératrice, un jeune domestique de l'eunuque Acholius, préfet de la chambre de l'empereur. Un homme si puissant en œuvres eût facilement obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, qu'il était venu solliciter de si loin, s'ils ne l'eussent empêché eux-mêmes par une nouvelle révolte.

Les évêques qui accompagnaient Germain étaient encore plus frappés de l'éclat de ses vertus que de celui de ses miracles. Ils ne pouvaient se lasser de le voir ni de l'entendre, parce qu'ils trouvaient toujours à admirer et à s'édifier. Ils furent bientôt privés de cette consolation. Le saint évêque s'entretenant un jour avec eux des choses de Dieu, après l'office du matin, leur dit : Mes bien-aimés frères, je vous recommande mon passage. Il m'a semblé voir cette nuit notre Seigneur qui me donnait un viatique pour quelque grand voyage, et comme je lui en demandais le sujet et le terme : Ne craignez pas, m'a-t-il dit, c'est à votre patrie que je vous appelle. Et de fait, il tomba malade quelques jours après. Toute la ville de Ravenne en fut alarmée, et sa chambre ne désemplissait point des personnages les plus considérables qui venaient le visiter : l'impératrice y alla elle-même. Le saint évêque la pria de renvoyer son corps à son église, ce qu'elle lui promit à regret. Il mourut le septième jour de sa maladie, le dernier jour de juillet de l'an 448, après trente ans et vingt-cinq jours d'un épiscopat si glorieux à l'église des Gaules.

Dès qu'il eut expiré, on s'empressa de lui rendre des honneurs encore plus grands qu'on ne lui en avait rendu pendant sa vie. Les personnes les plus qualifiées voulurent avoir quelque chose qui lui eût appartenu ; et tout ce qui avait été à son usage, quelque vil qu'il fût d'ailleurs, devint plus précieux que l'or et les pierreries. L'impératrice Placidie demanda le reliquaire qu'il portait à sa ceinture. Saint Pierre Chrysologue prit sa cucolle et son cilice ; et les six évêques qui avaient été nommés pour l'accompagner partagèrent entre eux ses autres vêtements. Acholius fit embaumer le corps du saint, et l'impératrice le revêtit d'habits précieux. On voit encore aujourd'hui son suaire orné des aigles romaines. L'empereur fit tous les frais du convoi, qui fût magnifique ; et les évêques eurent soin que, pendant un si long voyage, on lui rendît partout les devoirs de la religion. Ils députèrent même des clercs pour accompagner le corps jusque dans les Gaules. Une femme paralytique fut guérie à Plaisance en se couchant sous le cercueil qu'on avait déposé dans l'église pendant la nuit.

Le prêtre Saturne, disciple de saint Germain, apprit sa mort à Auxerre par révélation, l'annonça au peuple, et alla avec plusieurs autres au-devant du corps jusqu'aux Alpes. On ne peut exprimer quels honneurs on rendit partout à ce précieux dépôt pendant le voyage. Les uns chantaient des psaumes, les autres portaient des cierges allumés ; on aplanissait les chemins, on réparait les ponts, on s'empressait pour avoir l'honneur de porter le cercueil. Quand on arrivait dans une ville, on le déposait dans l'église, et en même temps l'on y célébrait l'office divin.

Il y avait à Vienne un saint prêtre nommé Sévère, venu des Indes dans les Gaules, où il s'était rendu célèbre par sa sainteté et ses miracles. Il venait de faire bâtir une église en l'honneur de saint Étienne, sur les ruines d'un temple qu'il avait abattu, et où les païens honoraient cent dieux. Saint Germain, qui avait vu Sévère en allant en Italie, lui avait promis de se trouver pour la dédicace de cette église ; et son corps y arriva justement le jour qu'elle devait se faire, avant que l'office commençât. Enfin il arriva à Auxerre le cinquante-troisième jour après sa mort. Pour contenter la dévotion du peuple, il fallut le laisser dix jours exposé à la vénération publique. Il fut enterré le premier d'octobre dans l'église de Saint-Maurice, qu'il avait fait bâtir, et qui de[illegible]nt plus tard la célèbre abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Sa vie fut écrite peu de temps après sa mort par le prêtre Constance, auteur contemporain, et distingué par sa probité et son éloquence [1].

En Orient, Jean d'Antioche était mort dès l'an 440, après avoir rempli ce siége dix-huit ans. Son successeur fut Domnus, son neveu, fils de sa sœur. Il avait été moine sous la conduite de saint Euthymius, et fut ordonné diacre par Juvénal de Jérusalem l'an 428, à la dédicace de la Laure. Après le concile d'Éphèse, ayant appris que son oncle Jean tenait le parti de Nestorius, il en fut affligé, et pria saint Euthymius de le laisser aller à Antioche pour le ramener. Euthymius lui dit : N'y allez pas, mon fils ; il ne vous est pas avantageux. Car, encore que les méchants l'aient entraîné pour un peu de temps, Dieu, qui connaît sa droiture, ne permettra pas qu'il se perde. Pour vous, si vous demeurez au lieu où vous avez été appelé, sans vous livrer aux pensées qui tendent à vous tirer du désert, vous avancerez et serez honoré selon Dieu. Si vous ne m'écoutez pas, vous succéderez à la chaire de votre oncle ; mais vous en serez privé par les méchants, qui vous auront auparavant entraîné malgré vous. Ainsi parla saint Euthymius. Domnus ne le crut pas ; et sans avoir

[1] *Acta SS., 26 julii.*

reçu sa bénédiction, il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le saint lui avait prédit.

Nous avons deux lettres de saint Cyrille à Domnus. L'une est en faveur d'Athanase, évêque de Perrha, qui fut lue plus tard au concile de Chalcédoine ; l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui se plaignait d'avoir été condamné sans être ouï, dépouillé de ses biens et chassé de son siége, sous prétexte d'une renonciation extorquée. Le sujet de l'accusation était d'avoir abusé des revenus de son église : sur quoi saint Cyrille dit que Pierre ne devait point en rendre compte, et que tous les évêques du monde sont affligés d'une pareille prétention parce que, bien qu'ils doivent conserver à l'Église ses immeubles et ses meubles précieux, ils ont la libre administration des revenus. Enfin on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation donnés par crainte, contre les lois de l'Église. Si un évêque est digne du ministère, qu'il y demeure ! s'il en est indigne, qu'il soit déposé juridiquement !

Saint Cyrille lui-même mourut le neuf de juin 444, après avoir gouverné trente-deux ans l'église d'Alexandrie. Il laissa un grand nombre d'écrits : des commentaires sur l'Écriture sainte ; des traités sur la Trinité et sur l'Incarnation ; des homélies ; des lettres ; des traités sur la foi ; cinq livres contre Nestorius ; un livre contre les anthropomorphites ; dix livres contre Julien l'Apostat, adressés à l'empereur Théodose. Julien avait ramassé dans trois livres toutes les objections des païens contre la religion chrétienne : saint Cyrille propose ces objections dans les termes de Julien même, et les réfute pied à pied avec beaucoup de solidité et d'érudition ; mais son style est moins agréable et moins élégant que celui de son adversaire.

Le cardinal Maï a retrouvé dans le texte original, le grec, un grand nombre d'ouvrages de saint Cyrille : 1° *Commentaire sur saint Luc*, dont on avait quelques fragments latins sans le texte [1]. 2° *Traité sur la Trinité*, en vingt-huit chapitres [2]. Cet écrit est différent de celui du même Père sur la même matière, publié déjà sous le titre de *Trésor*, et où il réfute les hérétiques. Dans le nouveau traité, il expose la foi orthodoxe aux fidèles ; il diffère encore de son *Dialogue à Némérinus*. 3° *Traité de l'Incarnation du Seigneur* [3], en trente-neuf chapitres. Ce traité diffère encore des *Scholies* du même Père *sur l'Incarnation*, déjà éditées. 4° *Homélie sur l'Incarnation du Seigneur* [4]. On n'en avait que la traduction latine dans les éditions de ce Père. 5° *Traité* contre ceux qui ne veulent pas

[1] Maï *Classici auctores*, t. 10, p. 1-407. — [2] Maï *Scriptor. veter.* t. 8, p. 27-58. — [3] *Ibid.*, p. 59-103. — [4] *Ibid.*, p. 104-107.

accorder à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu [1]. Nous savons que cette homélie est de saint Cyrille, par le témoignage de l'empereur Justinien, dans sa *Lettre aux moines*. 6° *Court Dialogue avec Nestorius, prouvant que la sainte Vierge est mère de Dieu*, et non pas seulement mère du Christ [2]. 7° Courte exposition de la foi en forme de dialogue [3]. Cette exposition avait déjà été éditée et attribuée à saint Athanase, mais le savant cardinal, d'après les manuscrits, la restitue à Cyrille. 8° *Quatre Lettres*, deux à Rufus de Thessalonique, une à Amphilochius, évêque de Side en Pamphilie ; une à Maxime, diacre d'Antioche [4]. 9° *Fragment des commentaires perdus sur saint Matthieu*. [5]. 10° Fragments des commentaires perdus sur l'Épître aux Hébreux, etc. [6]. 11° Fragment d'une homélie [7]. 12° *Trois Discours sur les saints Cyr et Jean* [8]. 13° *Discours sur la Parabole de la Vigne* [9]. 14° *Fragments de son Commentaire sur Ézéchiel*, extraits par le cardinal des *Chaînes des Pères* qui se trouvent au Vatican [10].

Ces fragments et d'autres sont si nombreux, qu'ils peuvent ajouter un volume entier à l'édition en sept volumes in-folio. Un grand nombre de nouveaux témoignages pour la foi catholique y sont mis en lumière. On le voit, pour ainsi dire, à chaque page, enseignant et défendant la divinité du Verbe, ainsi que tout l'ensemble de son Incarnation, ainsi que la distinction des deux natures et des deux opérations dans le Christ [11]. Il professe en outre plusieurs dogmes de la théologie chrétienne, tels que l'institution du sacrement de pénitence [12], le secours et la nécessité de la grâce divine [13], la résurrection de la chair [14], l'immortalité de l'âme et l'éternité des peines [15]. Il réfute les gentils, les juifs, les macédoniens, les eutychiens et les phantasiastes, les marcionites et les manichéens ; enfin toutes les hérésies qu'il appelle *les portes de l'enfer* [16]. Mais ceux qu'il combat principalement, ce sont les ariens et les nestoriens : ceux-là, comme évêque de la ville qui donna le jour à Arius ; ceux-ci, comme étant une peste qui se répandait alors de tous côtés, et qu'il contribua beaucoup à étouffer. Il explique avec une éloquence admirable les paraboles évangéliques, l'Oraison Dominicale, les discours du Sauveur, les trésors de la bonté divine ; il célèbre la virginité perpétuelle de Marie et sa maternité divine ; il entremêle et rattache de la manière la plus heureuse le Nouveau Testament à l'Ancien, l'Évangile avec Moïse

[1] Maï *Scriptor. veter.*, t. 8, p. 108-131. — [2] *Ibid.*, p. 132-135. — [3] *Ibid.*, p. 135-137. — [4] *Ibid.*, p. 138-141. — [5] *Ibid.*, p. 142-147. — [6] *Ibid.*, p. 147-148. — [7] *Ibid.*, p. 149. — [8] *Ibid.*, t. 4, p. 248-252. — [9] *Ibid.*, t. 5, p. 119-122. — [10] *Ibid.*, t. 6, præfat. XXXVI-XXXVIII. — [11] Maï *Classici Auctores*, t. 10, p. 19, 506, 508, 553. — [12] *Ibid.*, p. 69, 517. — [13] *Ibid.*, p. 93, 252, 524. — [14] *Ibid.*, p. 373. — [15] *Ibid.*, p. 534. — [16] *Ibid.*, p. 224.

et les prophètes, Paul avec le psalmiste; il introduit dans la discussion, avec une espèce de spontanéité et de force imprévue d'esprit, et comme avec une autorité divine, les interprétations les plus belles et les plus neuves; il accumule et répand, pour ainsi dire, à pleines mains des applications morales sur la fuite des voluptés, l'aumône, l'oubli des injures, l'amour fraternel, la vie apostolique la force d'esprit qu'il faut montrer contre les hérétiques pour garder la foi orthodoxe, l'amour de la prière, l'efficacité du jeûne, la haine du siècle, le mépris des richesses, et l'attente des biens à venir.

Enfin, saint Cyrille enseigne clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie[1]. Il confirme ouvertement le dogme de la transsubstantiation par ces paroles : « Il fallait que, par le Saint-Esprit, Dieu lui-même habitât en nous selon la manière la plus convenable, et qu'il se répandît, pour ainsi dire, dans nos corps par le moyen de son corps et de son sang précieux, que nous possédons par sa vivifiante bénédiction, comme dans le pain et dans le vin : *car, de peur que nous ne fussions saisis de crainte si nous voyions la chair et le sang même offerts aux regards sur les tables sacrées des églises, Dieu, indulgent pour nos faiblesses, inspire une force vitale dans les espèces proposées, et les change en la réalité de son corps.* » Puis il conclut son discours par cette sentence remarquable : « *Et ne mets pas en doute si cela est vrai ou non, puisqu'il a dit lui-même clairement:* Ceci est mon corps, ceci est mon sang; *reçois, au contraire, avec foi la parole du Sauveur, qui, étant la vérité, ne ment point.* »

Saint Cyrille n'est pas moins éloquent sur la primauté de saint Pierre. Dans son homélie sur la Vierge mère de Dieu, il dit du pape Célestin, dont il tint la place au concile d'Éphèse : « Or, qu'il en soit ainsi, nous en avons un témoin digne de foi, à savoir le très-saint *archevêque du monde entier*, Célestin, le père et le patriarche de la grande Rome[2]. »

Un contemporain de l'illustre archevêque d'Alexandrie fut saint Isidore de Péluse. Il se fit moine dans sa jeunesse, et devint ensuite supérieur d'un monastère situé dans le voisinage de la ville dont il porte le nom. Nous apprenons de Secundus et de Suidas qu'il fut élevé à la dignité du sacerdoce. On le regardait comme une règle vivante de la perfection monastique. Saint Cyrille et les autres évêques qui vivaient dans le même temps l'honoraient comme leur père. Ayant choisi saint Chrysostôme pour modèle, il ne pouvait manquer de faire de grands progrès dans la vie spirituelle. Il mourut vers

[1] Maï, *Classici Auctores*, t. 10, p. 31, 53, 77, 170, 370, 374. — [2] *Opera S. Cyrilli*, t. 5, part. 2, p. 384.

l'an 449. Nous avons de lui deux mille douze lettres qui sont fort courtes, mais qui sont remplies d'excellentes instructions. Le style en est naturel, élégant, plein de feu et d'onction. L'auteur devait être un homme plein de prudence, de zèle et d'humilité, brûlant d'amour pour Dieu, et orné de toutes les vertus [1].

Cyrille eut pour successeur dans le siége d'Alexandrie son archidiacre Dioscore. Ce fut un malheur effroyable pour l'Église entière, mais en particulier pour l'Égypte. La suite fit voir que, sous des vêtements de brebis, Dioscore était un loup rapace, qui n'était entré dans le bercail que pour prendre et égorger. Il causa dans l'Église entière des maux infinis. Depuis les travaux du grand Athanase, l'Égypte était la colonne de la vérité et le modèle de la piété. Dioscore lui ravit à jamais cette gloire, et la plongea dans des ténèbres qui durent encore. L'hérésie, qu'il y accrédita, y jeta de si funestes racines, que ni les saints qui y sont venus depuis, ni la cruauté des Barbares qui se sont emparés du pays, n'ont encore pu l'en arracher depuis bientôt quatorze siècles. Elle a rendu cette province, jusqu'alors la plus unie et la plus paisible de l'Orient, le théâtre des troubles, des schismes et des séditions. Elle a corrompu la piété des solitaires, qui jusqu'alors en avait été le principal ornement. Et au lieu que les saints y accouraient autrefois de toutes parts pour y acquérir la perfection de la vertu, ils se trouvaient ensuite obligés de s'en éloigner, de peur de corrompre leur foi et de se trouver séparés de l'unité de l'Église.

Le nouvel évêque d'Alexandrie envoya aussitôt le prêtre Possidonius à Rome pour annoncer au souverain pontife son ordination. Saint Léon lui répondit le 21 juin 445 : « Vous pourrez juger de l'amour que nous vous portons en Notre-Seigneur par l'empressement que nous mettons à affermir les commencements de votre épiscopat, afin qu'il ne paraisse pas manquer quelque chose à votre perfection, tandis que vous avez en votre faveur le suffrage de vos mérites spirituels, ainsi que nous en sommes assurés. Cette collation, que nous vous faisons comme votre père et comme votre frère, doit être très-agréable à votre Sainteté, et vous devez la recevoir avec les mêmes sentiments que nous vous l'accordons. » Après avoir ainsi confirmé son épiscopat, Léon lui rappelle que saint Marc, qui le premier avait gouverné l'église d'Alexandrie, était disciple de saint Pierre, qui avait reçu du Seigneur la principauté apostolique, et que, n'ayant pas un autre esprit que son maître, l'église d'Alexandrie ne devait pas avoir une autre discipline que l'Église romaine. Il veut

[1] Bolland. 4 février. Godescard.

donc que l'on observe à Alexandrie comme à Rome de ne faire les ordinations des prêtres et des diacres que le dimanche ; que ceux qui donnent l'ordre et ceux qui le reçoivent soient à jeûn ; que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'église en si grand nombre qu'il ne peut y tenir ensemble, on ne fasse point difficulté de réitérer le sacrifice autant de fois que l'église dans laquelle on doit le faire sera remplie de monde, déclarant que c'est la coutume de l'Église romaine [1]. C'est qu'à Rome et à Alexandrie, on n'offrait encore le saint sacrifice que dans une seule église, même aux plus grandes solennités.

Les bouleversements de la nature semblaient annoncer les calamités de l'Église et de l'empire. L'an 447, un jour de dimanche, vingt-six de janvier, sur les neuf heures du matin, on entendit à Constantinople un de ces bruits souterrains qui annoncent les tremblements de terre. Tous les habitants prirent aussitôt la fuite ; en un moment les églises et les maisons restèrent abandonnées. On emportait les malades dans leurs lits, les enfants dans leurs berceaux, et tout ce grand peuple, saisi d'épouvante, se réfugia en confusion dans les campagnes les plus voisines, en sorte que, dans le désordre qui suivit, personne ne perdit la vie. Bientôt toute la ville retentit d'un horrible fracas ; les murs, bâtis trente-quatre ans auparavant, s'écroulèrent avec cinquante-sept tours ; les statues dont les places étaient ornées et les édifices de pierre dans la place de Taurus furent renversés. Ce tremblement, le plus terrible qu'on eût jamais vu dans un pays où ces accidents étaient fréquents, fut aussi le plus général. La longue muraille qui fermait la Chersonèse tomba tout entière ; des bourgs et des villes furent abîmés en Bithynie, dans l'Hellespont, dans les deux Phrygies. Ce fléau détruisit une grande partie d'Antioche, et n'épargna pas Alexandrie. La terre changea de face en plusieurs endroits ; on vit des sources tarir ; on en vit sortir avec abondance dans des terrains arides ; des montagnes s'écroulèrent, il s'en éleva d'autres au milieu des plaines. La mer ne fut pas moins agitée ; bouillonnant avec furie, elle engloutit des îles entières, et quelquefois, fuyant du rivage pour se perdre dans ses abîmes, elle laissait les navires à sec au milieu des sables. Les secousses de la terre et de la mer se firent sentir à divers intervalles, pendant six mois, en diminuant toujours de violence. En plusieurs lieux, l'air parut embrasé et répandit des vapeurs pestilentielles, qui firent mourir quantité d'hommes et d'animaux. A Constantinople, le tremblement dura plusieurs jours, pendant lesquels l'empereur, avec tout le peuple, se

[1] *Epist.* 9.

tint dans les environs, implorant la miséricorde de Dieu par des prières continuelles. Pour rendre grâce à la bonté divine de ce qu'aucun habitant de la ville n'avait péri, on institua une fête qui se célébrait tous les ans, le vingt-six de janvier [1].

La même année 447, vingt-quatrième d'octobre, mourut saint Proclus, après avoir tenu le siége de Constantinople treize ans et trois mois. Son successeur fut saint Flavien, prêtre et trésorier de la même église. L'eunuque Chrysaphius était alors le maître de l'empereur et de l'empire. Cet eunuque avait eu pour parrain Eutychès, prêtre et abbé d'un monastère de trois cents moines. Il aurait bien voulu que cet Eutychès devînt évêque de Constantinople. Il vit donc avec déplaisir l'ordination de Flavien.

C'était la coutume que l'évêque nouvellement ordonné envoyât à l'empereur des eulogies; on nommait ainsi le pain que le prélat avait bénit. Flavien les ayant envoyées à l'ordinaire, Chrysaphius lui fit dire que l'empereur n'avait pas besoin d'une si chétive bénédiction, et qu'il ferait bien d'envoyer la sienne en or. L'évêque répondit qu'il n'avait d'or entre les mains que les vases sacrés, et que Chrysaphius n'ignorait pas que ces richesses appartenaient à Dieu et aux pauvres. L'eunuque, vivement piqué de ce refus, résolut dès lors de mettre tout en œuvre pour faire déposer le saint pontife.

Théodoret ayant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, espérant trouver en lui un protecteur; car il y avait déjà deux ans qu'il avait reçu ordre de l'empereur de se retirer à son diocèse de Cyr, avec défense d'en sortir. Le sujet fut un sermon qu'on l'accusa d'avoir fait à Antioche, après la mort de saint Cyrille, en présence de Domnus, où l'on prétendait qu'il avait dit : On n'oblige plus personne de blasphémer. Où sont ceux qui disent que c'est un Dieu qui a été crucifié? Ce n'est pas Dieu qui a été crucifié; c'est Jésus-Christ homme. Il n'y a plus de dispute; l'Orient et l'Égypte sont unis; l'envie est morte, et l'hérésie ensevelie avec elle. On l'accusait encore d'avoir ordonné évêque de Tyr le comte Irénée, qui avait agi au concile d'Éphèse avec tant de chaleur pour le parti de Nestorius, qui de plus était bigame, et fut, en conséquence, déposé l'an 447. Enfin, on accusait Théodoret de troubler l'Église par les conciles qu'il assemblait continuellement à Antioche, et c'est la seule cause que portait la lettre de l'empereur. Il obéit, et sortit d'Antioche sans dire adieu, à cause de ceux qui voulaient l'y retenir. Mais il se plaignait par lettres à divers personnages considérables d'être ainsi noté et condamné sans connaissance de cause.

[1] Tillemont. *Theod.*, art. 32.

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée qu'il écrivit son Éraniste ou Polymorphe, ainsi nommé parce qu'il prétend que l'erreur qu'il y attaque est un ramas de plusieurs anciennes hérésies. C'était l'opinion de ceux qui prétendaient qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, un zèle excessif contre les nestoriens les portant dans l'hérésie opposée. Cet ouvrage est divisé en trois dialogues : le premier, intitulé *Immuable*, parce que l'auteur y montre que le Verbe se faisant chair n'a point été changé ; le second, *Inconfusible*, où il montre que l'Incarnation s'est faite sans confusion des deux natures ; le troisième, *Impassible*. Il cite, entre les Pères orthodoxes, Théophile d'Alexandrie et saint Cyrille, et il cite les Pères latins aussi bien que les grecs. A la fin, il ajoute divers syllogismes pour démontrer ces trois mêmes vérités : Que le Verbe est immuable, incapable de mélange et impassible.

Quelques moines d'Orient, étant venus à Alexandrie, accusèrent Théodoret de diviser Jésus-Christ en deux Fils, dans les discours qu'il faisait à Antioche, et ils attribuaient la même erreur aux évêques de Cilicie. Dioscore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, se plaignant en particulier de Théodoret. Celui-ci lui écrivit une longue lettre, où il traite ces accusations de manifestes calomnies, et il en prend à témoin les milliers d'auditeurs qu'il avait eus à Antioche. Il dit entre autres : Je pense que votre perfection sait bien que Cyrille, de sainte et heureuse mémoire, m'a écrit plusieurs fois. Et quand il envoya à Antioche ses livres contre Julien et son traité *Du Bouc émissaire*, il pria le bienheureux Jean d'Antioche de les montrer aux docteurs les plus célèbres d'Orient. Jean me les envoya ; je les lus avec admiration ; j'en écrivis à Cyrille ; il me fit réponse, rendant témoignage à mon exactitude et à mon affection. Je garde ses lettres. Théodoret finit par cette profession de foi : Si quelqu'un ne dit pas que la sainte Vierge est mère de Dieu, ou s'il dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ est un pur homme, ou s'il divise en deux le Fils unique et le premier né de toute créature, qu'il soit déchu de l'espérance en Jésus-Christ !

Dioscore n'eut aucun égard à la lettre de Théodoret ; au contraire, il souffrit que ses accusateurs prononçassent publiquement anathème contre lui dans l'église d'Alexandrie, et lui-même se leva de son siége et cria comme eux : Anathème ! Il fit plus, et il envoya des évêques à Constantinople pour accuser Théodoret et les Orientaux. Théodoret s'en plaignit à saint Flavien de Constantinople. De plus, Domnus d'Antioche, pour défendre Théodoret et tous les évêques orientaux, envoya de son côté à Constantinople une députation d'évêques, comme Dioscore en avait envoyé du sien. C'était à la fin

de 447. Théodoret les chargea d'un grand nombre de lettre; car il nous en reste jusqu'à vingt-deux.

Une autre affaire agitait l'Orient : c'était celle d'Ibas, évêque d'Édesse. Il avait succédé à Rabula; mais il était dans des sentiments opposés; car Rabula fut toujours attaché à saint Cyrille et au concile d'Éphèse; au lieu qu'Ibas fut du parti de Nestorius et des Orientaux jusqu'à la réunion procurée par Paul d'Émèse. Le clergé d'Édesse était divisé, et plusieurs étaient opposés à Ibas; entre autres quatre prêtres, qui furent encore excités par Uranius, évêque d'Himérie dans l'Osroëne, d'intelligence avec Eutychès, abbé de Constantinople, très-zélé contre les nestoriens. Les quatre prêtres accusèrent Ibas d'abord devant Domnus d'Antioche, puis devant l'empereur à Constantinople, qui les renvoya à Tyr, devant une commission de trois évêques, lesquels ménagèrent une réconciliation. Mais elle ne dura guère. Les quatre prêtres, auxquels se joignirent cinq autres clercs, vinrent de nouveau à Constantinople, et s'adressèrent à l'empereur Théodose et à l'évêque Flavien, qui renvoyèrent le jugement aux mêmes trois évêques. On accusait Ibas d'avoir dit dans un discours : Je n'envie point à Jésus-Christ d'être devenu dieu; car je le suis devenu comme lui. Mais Ibas protestait avec serment que jamais il n'avait proféré ce blasphème, et les témoins qu'on produisait contre lui parurent suspects aux juges. On l'accusait encore d'avoir appelé saint Cyrille hérétique, même depuis la réunion avec Jean d'Antioche. Ibas répondit : Tant s'en faut que je l'aie anathématisé depuis qu'il a expliqué ses articles (ses douze anathèmes); qu'au contraire, j'ai reçu des lettres de lui et lui ai envoyé des miennes, et nous avons été en communion. Alors les accusateurs demandèrent qu'on lût la lettre qu'Ibas avait écrite à un chrétien de Perse nommé Maris, même après la réunion.

Cette lettre contenait toute l'histoire de la division entre Nestorius et saint Cyrille. Ibas y accusait ce dernier d'être tombé dans l'hérésie d'Apollinaire, et disait que ses douze articles étaient pleins de toute sorte d'impiétés. Ensuite il rapportait ce qui s'était passé au concile d'Éphèse, prenant toujours le parti des Orientaux contre saint Cyrille. Il s'emportait contre Rabula, son prédécesseur, quoique sans le nommer, le traitant de tyran et l'accusant d'avoir persécuté non-seulement les vivants, mais les morts, particulièrement Théodore de Mopsueste, qu'il avait anathématisé publiquement dans l'église. Enfin il rapportait la réconciliation de Jean d'Antioche avec saint Cyrille, par le moyen de Paul d'Émèse, dont il envoyait les actes à Maris. Il ajoutait : La dispute a cessé, il n'y a plus de schisme, l'Église est en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes,

et vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de division est ôtée ; ceux qui attaquaient insolemment les vivants et les morts sont confondus, étant obligés à se défendre eux-mêmes et à enseigner le contraire de leur doctrine précédente; car personne n'ose plus dire qu'il n'y a qu'une nature de la divinité et de l'humanité; mais on confesse que le temple et celui qui l'habite est un seul Fils Jésus-Christ. Telle est la fameuse lettre d'Ibas à Maris, qui causera du bruit encore plus tard.

Ibas, de son côté, demanda qu'on fît lire une lettre écrite en sa faveur au nom de tout le clergé d'Édesse, signée de soixante-un ecclésiastiques, et adressée aux juges. Elle marquait le blasphème dont il était accusé, et protestait que jamais il n'avait rien entendu dire de semblable, ni à lui ni à aucun autre. Sur cette déclaration, jointe à tout le reste, Ibas fut renvoyé absous de Béryte, où les trois évêques s'étaient assemblés [1].

En Occident le pape saint Léon maintenait jusque dans les moindres détails la régularité et l'uniformité de la discipline. Les évêques de Sicile conféraient solennellement le baptême, non-seulement à Pâques et à la Pentecôte, mais encore à l'Épiphanie. Léon, par sa lettre du vingt-un octobre 447, les exhorte à suivre la discipline du Saint-Siége, d'où ils recevaient la consécration épiscopale, et à ne baptiser qu'aux jours de Pâques et de Pentecôte ceux qui sont en santé et en liberté. Mais, ajoute-t-il, on peut baptiser en tout temps en cas de nécessité; comme en péril de mort, pendant un siége, dans la persécution, dans la crainte du naufrage. Pour mieux conserver l'uniformité de la discipline, il ordonne que, tous les ans, trois évêques de Sicile se trouvent à Rome le 29 de septembre, pour assister à l'un des deux conciles qui doivent se tenir tous les ans suivant les canons. Informé que les évêques de Tadormine et de Palerme avaient dissipé le bien de leurs églises, il écrivit le même jour à tous les évêques de Sicile une seconde lettre, pour leur défendre de rien échanger ou aliéner des biens de leurs églises, que pour l'utilité des églises mêmes et avec le consentement de tout le clergé. Dorus, évêque de Bénévent, avait ordonné prêtre un nommé Épicarpe, et l'avait mis à la tête de tous ses prêtres, quoique, suivant l'ordre de la discipline, il dût tenir le dernier rang. Deux des plus anciens, qui, par une basse complaisance, voulaient avoir Épicarpe au-dessus d'eux, non-seulement avaient consenti à cet arrangement de Dorus, mais l'en avaient prié. Un autre, nommé Paul, en porta ses plaintes au Pape, qui le 8 mars 448, reprit sévèrement l'évêque d'avoir

[1] Labbe, t. 4, p. 337 et seqq.

troublé l'ordre qui devait être entre les prêtres de son église. Il lui ordonne de réparer sa faute et de mettre au dernier rang de tous, même au-dessous d'Épicarpe, les deux qui lui avaient cédé le rang. En quoi le Pape croyait encore leur faire grâce, disant qu'ils méritaient bien d'être déposés. Il commit l'exécution de ses ordres à l'évêque Jules, qu'on croit être Jules de Pouzzoles, qui fut, l'année suivante, son légat au concile d'Éphèse [1].

La même année 448, le fameux Eutychès, abbé de Constantinople, écrivit à saint Léon que le nestorianisme reprenait de nouvelles forces. Le Pape lui répondit, le premier de juin, avec beaucoup de charité et de prudence, qu'il louait son zèle, et qu'il porterait remède à ce nouveau mal aussitôt qu'il serait plus amplement informé de ceux qui en étaient les auteurs [2]. Dans la réalité, le nouveau mal était la nouvelle hérésie d'Eutychès même. Ignorant et entêté, il ne sut combattre le nestorianisme qu'en se jetant dans un autre excès. Nestorius avait divisé la personne de Jésus-Christ ; Eutychès en confondit les deux natures. Déjà l'évêque Domnus d'Antioche en avait averti l'empereur Théodose par une lettre synodale, où il accuse Eutychès de renouveler l'hérésie d'Apollinaire, en disant que la divinité du Fils de Dieu et son humanité ne sont qu'une nature, et attribuant les souffrances à la divinité [3]. Mais comme les Orientaux étaient suspects de nestorianisme, il ne fut pas difficile à Eutychès de rendre vaines leurs attaques ; et c'est vraisemblablement contre eux qu'il écrivit au pape saint Léon.

Il en fut autrement lorsqu'il se vit accusé par un ami intime, qu'on ne pouvait pas soupçonner de nestorianisme ; car c'était le même Eusèbe, qui, n'étant encore que laïque et avocat en 429, s'était élevé le premier contre Nestorius et fut un de ses plus zélés adversaires. Depuis il était devenu évêque de Dorylée en Phrygie. La conformité de sentiments l'avait lié d'une étroite amitié avec Eutychès. Mais enfin il reconnut, par ses conversations, qu'il outrait la matière et donnait dans l'hérésie opposée. Il essaya longtemps de le ramener, et, le trouvant opiniâtre, non-seulement il renonça à son amitié, mais il se rendit son accusateur. Il prit occasion d'un concile de trente évêques, qui s'étaient assemblés à Constantinople pour terminer un différend entre Florentius, évêque de Sardes, métropolitain de Lydie, et deux évêques de la même province.

Ce concile étant donc assemblé le 8 novembre 448, Eusèbe de Dorylée se leva, présenta une requête contre Eutychès, et pressa tant, qu'elle fut lue et insérée aux actes par ordre de Flavien, qui

[1] *Epist.* 16, 17 et 19. — [2] *Epist.* 20. — [3] Facund., l. 8, c. 5.

présidait. La requête portait qu'Eutychès ne cessait de blasphémer contre Jésus-Christ ; qu'il parlait des clercs avec mépris et accusait Eusèbe lui-même d'être hérétique ; c'est pourquoi il priait le concile de faire venir Eutychès pour répondre aux chefs d'accusations qu'il formait contre lui, protestant de son côté, de suivre tous les sentiments du concile d'Éphèse, de saint Cyrille, de saint Athanase, d'Atticus, de saint Proclus et des trois Grégoires, de Néocésarée, de Nazianze et de Nysse. Flavien pria par deux fois Eusèbe de voir et d'entretenir Eutychès, pour s'assurer s'il était dans les sentiments qu'il lui imputait, en lui représentant le danger où le jetait une accusation de cette importance, qui pouvait exciter de nouveaux troubles dans l'Église. Eusèbe répondit qu'étant auparavant l'ami d'Eutychès, il l'avait souvent averti de se corriger des erreurs dans lesquelles il était tombé depuis, et que, ne lui étant pas possible d'entendre davantage ses blasphèmes, il persistait à demander qu'on le fît venir. Le concile ordonna donc qu'Eutychès serait appelé par un prêtre et un diacre, qui lui feraient lecture de la requête présentée contre lui, et l'avertiraient de venir se justifier à la prochaine session.

Elle se tint le 12 novembre, et il s'y trouva dix-huit évêques. A la demande d'Eusèbe, on y lut la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius, ainsi que celle à Jean d'Antioche sur la réunion ; après quoi Eusèbe déclara qu'elles contenaient, l'une et l'autre, sa créance sur le mystère de l'Incarnation ; que c'était aussi la foi de toutes les églises, et que c'était par ces deux lettres qu'il prétendait convaincre ses adversaires. Flavien témoigna qu'il recevait ces lettres comme des paroles du Saint-Esprit, et comme une explication fidèle de la foi de Nicée. Mais, voulant expliquer lui-même sa doctrine, il dit que Jésus-Christ est Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps ; consubstantiel à son Père selon la divinité, et à sa mère selon l'humanité, et que des deux natures unies en une hypostase et une personne, il résulte après l'Incarnation un seul Jésus-Christ. Que si quelqu'un, ajouta-t-il, est dans une doctrine contraire, nous le séparons de l'assemblée sacerdotale et du corps de l'Église. Tous les autres évêques opinèrent ensuite, et confirmèrent ce qu'avait dit Flavien, et la foi expliquée dans les lettres de saint Cyrille.

Le prêtre et le diacre chargés d'aller citer Eutychès s'étaient acquittés de leur commission en lui parlant à lui-même dans son monastère. Ils lui avaient lu la requête d'Eusèbe, et lui en avaient donné copie ; ils lui avaient aussi déclaré l'accusateur, et dénoncé la citation par-devant le concile pour se défendre. Mais Eutychès l'avait refusé, disant que, dès le commencement, il s'était fait une loi de

ne point sortir de son monastère, et d'y demeurer comme dans une espèce de sépulcre; que l'on ne devait point avoir d'égard aux accusations d'Eusèbe, qui était son ennemi depuis longtemps; qu'il était prêt à souscrire aux expositions de foi des Pères de Nicée et d'Éphèse; mais que, si ces Pères s'étaient trompés en quelque expression, il ne prétendait point ni la reprendre ni la recevoir; qu'il n'étudiait que les Écritures, comme plus sûres que l'exposition des Pères; qu'après l'Incarnation, il adorait une seule nature de Dieu incarné. Puis il ajoutait : Mais que Notre-Seigneur soit fait de deux natures unies selon l'hypostase, je ne l'ai point appris dans les expositions des Pères, et je ne le reçois point, quand même on me lirait quelque chose de semblable, parce que les saintes Écritures valent mieux que la doctrine des Pères. Cependant je confesse que celui qui est né de la Vierge Marie est Dieu parfait et homme parfait; mais non pas qu'il ait une chair consubstantielle à la nôtre. Par ces réponses, les évêques comprirent qu'Eutychès était non-seulement dans l'erreur, mais qu'il y persistait. En effet, sans parler du reste, on voit qu'il préférait son interprétation individuelle des Écritures à l'interprétation commune des Pères : ce qui est le propre de l'hérétique. On lui fit une seconde citation par deux prêtres, auxquels il prétexta sa maladie et sa vieillesse pour ne pas venir; puis, se mettant à discuter avec eux, il persista à nier les deux natures en Jésus-Christ. Dans l'intervalle, le concile prenait des informations sur les écrits qu'il avait envoyés dans les monastères pour exciter les moines à la révolte. Enfin, on nomma un prêtre et deux diacres pour lui faire la troisième et dernière citation.

Eutychès, sans attendre qu'on la lui fît, pria l'abbé Abraham, qui était prêtre, d'aller déclarer de sa part au concile qu'il acceptait tout ce qui avait été décidé par les Pères de Nicée et d'Éphèse, et tout ce que saint Cyrille avait écrit. Abraham se présenta au concile le seize de novembre, jour auquel se tenait la quatrième session. Ayant eu la permission d'entrer, il dit qu'Eutychès étant malade l'avait envoyé pour faire ses excuses. Il m'a chargé, ajouta-t-il, de quelque autre chose, si vous m'interrogez. Comment se peut-il faire, lui répondit Flavien, qu'un homme étant accusé, un autre parle pour lui? Nous ne le pressons pas. S'il vient ici, il trouvera des pères et des frères. Il ne nous est pas inconnu. Nous conservons encore de l'amitié pour lui. S'il est venu autrefois soutenir la vérité contre Nestorius, combien plutôt doit-il venir la défendre pour lui-même? Nous sommes hommes. Plusieurs grands personnages se sont trompés. Il n'y a point de honte à se repentir, mais à demeurer dans son péché. Qu'il vienne ici, et qu'il confesse sa faute, nous lui pardonnerons le passé;

et que, pour l'avenir, il nous assure de se conformer aux expositions des Pères et de ne plus dogmatiser. Flavien ajouta, après qu'on se fut levé : Vous connaissez le zèle de l'accusateur ; le feu même lui paraît froid. Dieu sait combien je l'ai prié de se modérer. Je ne l'ai point persuadé. Que puis-je faire ? Veux-je votre perte ? Dieu m'en garde !

Le lendemain, dix-sept de novembre, session cinquième, le prêtre qui avait été député pour faire la troisième citation rapporta qu'Eutychès avait demandé un délai de quelques jours, promettant de se présenter au concile le vingt-deux du même mois. Cependant Eusèbe de Dorylée, continuant son instance, fit voir, par le témoignage de ceux qu'on avait envoyés pour s'informer des écrits d'Eutychès, que ces écrit avaient été portés, de sa part, dans des monastères pour y être souscrits. Eutychès étant donc convaincu, d'un côté, de troubler l'Église, et, de l'autre, d'enseigner des hérésies, on devait le traiter suivant la sévérité des canons, sans aucun égard au délai qu'il avait demandé. Flavien en tomba d'accord ; néanmoins il voulut, pour plus grande sûreté, qu'on attendît jusqu'au vingt-deux de novembre, afin de convaincre le coupable en sa présence.

Dans la sixième session, que l'on tint le vingt du même mois, on accorda à Eusèbe que l'on appellerait diverses personnes qu'il croyait nécessaires pour poursuivre son accusation. Ce fut encore à la réquisition d'Eusèbe que le prêtre Théophile, qui avait été envoyé avec le prêtre Mamas pour faire la seconde citation à Eutychès, fut obligé de rapporter certaines choses qu'il avait tues dans son premier rapport, parce qu'il les regardait comme étrangères à sa commission. Interrogé là-dessus, il dit : Eutychès nous demanda, au prêtre Mamas et à moi, en quelle Écriture on trouvait deux natures, et ensuite qui des Pères a dit que le Verbe ait deux natures ? Nous lui répondîmes : Montrez-nous aussi en quelle Écriture on trouve le consubstantiel. Eutychès répondit : Il n'est pas dans l'Écriture, mais dans l'exposition des Pères. Mamas répliqua : Il en est de même des deux natures. J'ajoutai, dit Théophile, le Verbe est-il Dieu parfait ou non ? Eutychès dit : Il est parfait. J'ajoutai : Étant incarné, est-il homme parfait ou non ? Il dit : Il est parfait. Je repris : Donc, si ces deux parfaits, le Dieu parfait et l'homme parfait, composent un seul Fils, qui nous empêche de dire qu'il est de deux natures ? Eutychès dit : Dieu me garde de dire que Jésus-Christ est de deux natures, ou de raisonner de la nature de mon Dieu ! Qu'ils fassent contre moi ce qu'ils voudront ; je veux mourir dans la foi que j'ai reçue. Flavien demanda à Théophile pourquoi il n'avait rien dit de cela la première fois. C'est, répondit Théophile, que, n'ayant été envoyés que pour citer Eutychès, nous

avons cru inutile de parler d'autre chose. Mamas, qui était absent lorsque Théophile racontait ces choses, vint ; on lui lut la déposition de Théophile ; après quoi, il dit : Lorsque nous fûmes envoyés à Eutychès, nous ne voulions parler de rien ; mais il entra en dispute, parlant de son dogme. Il disait que le Verbe incarné est venu relever la nature qui était tombée. Je repris aussitôt : Quelle nature ? Il répéta : La nature humaine. Je lui dis : Par quelle nature a-t-elle été relevée ? Il dit : Je n'ai point appris dans l'Écriture qui y ait deux natures. Je repris : Nous n'avons point non plus appris dans l'Écriture le consubstantiel, mais des Pères qui l'ont bien entendue et fidèlement expliquée. Il dit : Je ne raisonne point sur la nature de la divinité, et je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde ! Me voici. Si je suis déposé, le monastère sera mon tombeau.

Dans ce dialogue, on voit à nu l'ignorance, les contradictions et l'entêtement d'Eutychès. Il reconnaît que Jésus-Christ est Dieu parfait et homme parfait, et cependant il ne veut pas reconnaître en lui deux natures. Il admet l'expression de consubstantiel, parce qu'elle se trouve dans les Pères, quoiqu'elle ne soit pas dans la Bible, et il ne veut point admettre l'expression de deux natures, parce qu'elle n'est pas dans la Bible, quoiqu'elle se trouve dans les Pères. Il proteste qu'il ne veut pas raisonner sur la nature de la divinité, et il ne fait que raisonner là-dessus, au lieu de suivre la foi commune et ancienne de l'Église.

Le vingt-deux de novembre, les évêques s'étant assemblés au nombre d'environ trente, Eutychès, que l'on avait envoyé chercher en plusieurs endroits inutilement, arriva escorté d'une troupe de soldats, de moines et d'officiers du palais. Suivit de près le silentiaire Magnus, qui demanda à entrer comme envoyé de l'empereur. Flavien le lui permit et à Eutychès. Magnus lut un ordre de ce prince, qui portait que le patrice Florentius entrerait aussi, pour la conservation de la paix et de la foi. Quand il fut entré, Flavien fit lire les actes des sessions précédentes, afin que l'on vît ce qu'il y avait à faire dans celle-ci. Comme on lisait la lettre de saint Cyrille aux Orientaux, qui avait déjà été lue dans la seconde session, Eusèbe de Dorylée en interrompit la lecture à l'endroit où ce Père marque la distinction des deux natures, et dit, en parlant d'Eutychès : Celui-ci n'en convient pas, il enseigne le contraire. Florentius, au lieu de laisser achever la lecture des actes, comme Eusèbe le demandait, voulut qu'on interrogeât Eutychès sur cet article. Flavien lui dit donc : Vous avez ouï votre accusateur ; dites si vous confessez l'union de deux natures. Eutychès répondit : Oui, de deux natures. Eusèbe dit : Confessez-vous deux natures après l'incarnation, et que Jésus-

Christ nous est consubstantiel selon la chair, ou non ? Eutychès, au lieu de répondre à Eusèbe, adressa la parole à Flavien, et dit : Je ne suis pas venu pour disputer, mais pour déclarer à votre sainteté ce que je pense. Il est écrit dans ce papier ; faites-le lire. Flavien lui dit de le lire lui-même : ce qu'il refusa. Après quelques contestations sur ce sujet, Eutychès expliqua sa foi en ces termes : J'adore le Père avec le Fils, et le Fils avec le Père, et le Saint-Esprit avec le Père et le Fils. Je confesse son avénement dans la chair, prise de la chair de la sainte Vierge, et qu'il s'est fait homme parfait pour notre salut. Je le confesse ainsi en présence du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et de votre Sainteté. Flavien, voulant quelque chose de plus précis, lui demanda s'il croyait que Jésus-Christ fût consubstantiel à sa mère et à nous, selon son humanité, et qu'il fût de deux natures. Basile, évêque de Séleucie, le pressa sur la même matière ; le patrice Florentius en fit autant. Eutychès répondit que, jusque-là, il n'avait point dit que Jésus-Christ fût consubstantiel aux hommes selon la chair, mais qu'il était prêt à le dire, puis qu'on le jugeait à propos. Flavien reprit : C'est donc par nécessité, et non pas selon votre pensée, que vous confessez la foi ? Eutychès, dit : C'est ma disposition présente. Jusqu'à cette heure, je craignais de le dire : connaissant que le Seigneur est notre Dieu, je ne me permettais pas de raisonner sur sa nature ; mais, puisque votre sainteté me le permet et me l'enseigne, je le dis. Nous n'innovons pas, lui dit Flavien, nous suivons seulement la foi de nos Pères. Le patrice Florentius demanda à Eutychès s'il confessait que Jésus-Christ, notre Sauveur, est de deux natures après l'incarnation. Il répondit : Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union ; mais après l'union, je ne confesse qu'une nature. Pressé ensuite par le concile d'anathématiser clairement toute doctrine contraire à celle des lettres de saint Cyrille, il le refusa, disant : Si je prononce cet anathème, malheur à moi ! car j'anathématise mes pères. Sur cela, les évêques se levèrent et s'écrièrent en disant : Qu'il soit anathème ! On l'interrogea encore une fois sur les deux natures, à quoi il répondit : Jai lu dans saint Cyrille et dans saint Athanase que Jésus-Christ est de deux natures avant l'union ; mais après l'union, ils ne disent plus deux natures, mais une. En ne disant pas deux natures après l'union, vous admettez, lui dit Basile de Séleucie, un mélange et une confusion. Le patrice Florentius ajouta : Qui ne dit pas de deux natures et deux natures, ne croit pas bien. Eutychès ne répondit rien. Le concile se leva en s'écriant que la foi ne pouvant être forcée, c'était en vain qu'on exhortait cet obstiné.

Flavien prononça donc contre lui la sentence en ces termes : Eutychès, jadis prêtre et archimandrite, est pleinement convaincu, et

par ses actions passées et par ses déclarations présentes, d'être dans l'erreur de Valentin et d'Apollinaire, et de suivre opiniâtrément leurs blasphèmes, d'autant plus qu'il n'a pas même eu égard à nos avis et à nos instructions pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant et gémissant sur sa perte totale, nous déclarons, de la part de Jésus-Christ, qu'il a blasphémé, qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de notre communion et du gouvernement de son monastère; faisant savoir à tous ceux qui lui parleront ou le fréquenteront ci-après qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication[1].

Cette sentence fut souscrite par trente-deux évêques. Flavien la fit publier dans les églises de Constantinople, et signer dans les monastères. Vingt-trois abbés y souscrivirent, dont dix-huit étaient prêtres, un diacre et quatre laïques. Il envoya en même temps un prêtre et quelques autres clercs ordonner aux moines d'Eutychès de se séparer de leur abbé, menaçant de séparer de la communion des saints mystères ceux qui n'obéiraient point à cet ordre. Tous y résistèrent. En conséquence, Flavien les priva des sacrements pendant près de neuf mois, en sorte qu'on n'offrit point le sacrifice sur l'autel de leur monastère, ni à Noël, ni à l'Épiphanie, ni à Pâques. Quelques-uns d'entre eux moururent pendant cet intervalle dans les liens de l'excommunication.

Saint Flavien rendit compte de l'affaire d'Eutychès au pape saint Léon, dans une lettre où il lui donne le titre de Père et de collègue très-saint et très-aimé de Dieu. « Rien ne peut, dit-il, arrêter la malice de Satan : sans cesse il cherche qui dévorer. Aussi l'Écriture nous recommande-t-elle de veiller et de prier, d'éviter les questions insensées, de suivre les Pères et de ne pas outre-passer les bornes éternelles. Je vous fais donc part de ma douleur et de mes larmes, parce que le loup a ravi un de mes clercs, sans que j'aie pu le sauver, quoique je fusse prêt à donner ma vie pour lui. Comment il s'est laissé prendre, comment il s'est échappé du bercail, comment il a haï la voix de qui le rappelait, couru à qui le perdait, méprisé les monuments des Pères, abhorré leurs sentiers : mon épître va le faire connaître.

« Il y en a qui, vêtus en brebis, sont au dedans des loups rapaces, qui perdent les faibles et les simples. Or, tel s'est montré à nous maintenant Eutychès, autrefois prêtre et archimandrite. Il paraissait penser avec nous et avoir la vraie foi, quand il résistait à l'impiété de Nestorius et qu'il semblait lui faire la guerre. Ensuite il s'est efforcé de détruire la foi de trois cent dix-huit Pères, ainsi que les

[1] Labbe, t. 4, p. 150-250.

lettres de saint Cyrille à Nestorius et aux Orientaux, et de renouveler les anciennes erreurs de l'impie Valentin et d'Apollinaire. Se dépouillant enfin de la peau de brebis, il a soutenu ouvertement devant notre saint concile : qu'il ne faut pas confesser qu'après l'Incarnation, Jésus-Christ est de deux natures, dans une hypostase et une personne ; que la chair du Seigneur ne nous est point consubstantielle. Il disait qu'à la vérité, la Vierge qui l'a enfanté selon la chair nous est consubstantielle, mais que la chair que le Seigneur a prise d'elle ne nous l'est pas ; que le corps du Seigneur, pris de la Vierge, est bien un corps humain, mais non pas un corps d'homme. Ce qui est contraire à toutes les expositions des saints Pères.

« Mais, pour ne pas allonger cette lettre, nous avons en même temps envoyé à votre Sainteté les actes de ce qui a été fait, il y a quelque temps, à son sujet : actes par lesquels, l'ayant convaincu de tout cela, nous l'avons privé du sacerdoce, du gouvernement de son monastère et de notre communion, afin que votre Sainteté, sachant ce qu'il en est, signale son impiété à tous les évêques qui vous sont soumis, de peur que, ne sachant point ce qu'il pense ni de quoi il a été convaincu, ils ne communiquent avec lui par lettres ou autrement, comme avec un homme de la même créance. Moi et les miens, nous saluons affectueusement, dans le Christ, tous les frères qui sont avec votre Béatitude. Fasse le Seigneur que vous vous portiez bien, et que vous priiez pour nous, Père bien-aimé de Dieu. »

Pour peu de réflexions qu'on y fasse, dirons-nous avec Tillemont et les doctes Ballerini, on reconnaîtra aisément que cette lettre a été écrite fort peu après le concile tenu contre Eutychès, et que c'est la première que Flavien écrivit à Rome sur cette affaire, et non pas la dernière, comme prétend le janséniste Quesnel, contrairement à tous les manuscrits et à toutes les éditions, la sienne exceptée. En effet, supposez avec Quesnel et avec Fleury, son copiste, que cette lettre n'ait été écrite qu'après la convocation d'un nouveau concile général à Éphèse, la conduite de Flavien serait absurde. Il n'était guère temps de prier le Pape de publier la condamnation d'Eutychès, de peur que quelqu'un ne lui écrivît par ignorance, lorsque tout le monde savait qu'on assemblait un concile œcuménique pour juger de son excommunication, ou plutôt pour la casser. Ce qui fait supposer à Quesnel et à Fleury une chose aussi peu raisonnable, c'est la peur de reconnaître que saint Flavien de Constantinople informa de lui-même le pape saint Léon de ce qu'il venait de faire contre Eutychès, et qu'il n'attendit pas que le Pape lui en fit la demande. Ils auraient voulu en faire, à ce qu'il paraît, un raide janséniste. Eutychès même et l'empereur Théodose n'avaient pas cette antipathie pour Rome ;

car l'un et l'autre mirent le plus grand empressement à écrire au Pape [1].

Nous avons vu Eutychès refuser d'abord de venir au concile, parce qu'il était vieux et malade, et que d'ailleurs il avait résolu de ne jamais mettre les pieds hors de son monastère ; il se présenta toutefois depuis, mais quand il se vit escorté d'officiers et de soldats, que lui avait donnés son filleul, l'eunuque Chrysaphius, maître de l'empereur et de l'empire. La duplicité, le recours à la force, tel fut dès lors le caractère de son hérésie.

Lorsque, malgré cet appui de la puissance séculière, il se vit condamné, il écrivit au pape saint Léon, et lui adressa, entre autres pièces, son acte d'appel. Il se plaint, dans sa lettre, de l'accusation d'Eusèbe de Dorylée. Je n'ai pas laissé, dit-il, de me présenter au concile, quoique accablé de maladie et de vieillesse, et quoique je n'ignorasse pas la conjuration formée contre moi. J'ai présenté aussitôt une requête, avec des écrits qui contenaient ma profession de foi ; mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir ni la faire lire. J'ai déclaré en propres termes que je suivais la foi du concile de Nicée, confirmée à Éphèse. On voulait me faire confesser deux natures et anathématiser ceux qui le nient ; pour moi, je craignais la défense du concile, de rien ajouter à la foi de Nicée, sachant que nos saints pères Jules, Félix, Athanase et Grégoire ont rejeté le mot de deux natures ; et je n'osais raisonner sur la nature du Verbe divin, ni anathématiser ces Pères. C'est pourquoi je priais que l'on en fît rapport à votre Sainteté, protestant de suivre en tout votre jugement. Mais, sans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une sentence de déposition, et ma vie même était en danger, si on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les supérieurs des autres monastères de souscrire ma déposition, ce qui ne s'est jamais fait contre les hérétiques déclarés, ni contre Nestorius même ; jusque-là que, comme je proposais en public ma confession de foi, pour me justifier devant le peuple, ils empêchaient qu'on ne l'écoutât, et en arrachaient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes le défenseur de la religion, puisque je n'innove rien contre la foi ; mais j'anathématise Apollinaire, Valentin, Manès, Nestorius et ceux qui disent que la chair de Notre-Seigneur est descendue du ciel, ainsi que toutes les hérésies, jusqu'à Simon le Magicien. Je vous prie que, sans avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi ce que vous jugerez à propos, et ne souf-

[1] Tillemont, *S. Léon*, note 16. Ballerini, *Opera S. Leon.*, t. 1, *Epist.* 22, et t. 2, col. 1123 et seqq. Cacciari, t. 2, p. 100 ; t. 3, p. 316 et seqq.

friez pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vécu soixante-dix ans dans la continence et les exercices de piété. J'ai joint à cette lettre l'une et l'autre requête et celle que mon accusateur a présentée au concile, et celle que j'y ai portée et qu'on n'a pas voulu recevoir, et ma profession de foi, et ce que nos Pères ont décidé touchant les deux natures.

On voit, par ces paroles, qu'avec sa lettre Eutychès envoya au Pape quatre pièces : un extrait des Pères, sa profession de foi, l'acte d'accusation d'Eusèbe de Dorylée, et enfin son acte d'appel au Pape. Quand il assure l'avoir présenté au concile, c'est un mensonge; comme aussi quand il prétend que les Pères ont rejeté le mot de deux natures : à moins que ce ne fût de sa part une simple erreur ou ignorance; car les apollinaristes avaient fabriqué, sous les noms d'anciens Pères, plusieurs pièces fausses pour accréditer leur hérésie. Ainsi Eutychès, dans l'extrait qu'il envoyait au pape saint Léon, citait comme du pape saint Jules une lettre de l'hérésiarque Apollinaire, qui y soutient son impiété sans aucun détour [1].

Dans le même temps qu'Eutychès écrivait au Pape, l'empereur Théodose lui écrivit aussi, mais sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à remettre la paix dans l'église de Constantinople. On ne peut douter que le novateur n'eût obtenu cette lettre par le crédit de l'eunuque Chrysaphius, son protecteur. Ces deux lettres étant arrivées à Rome avant celle de Flavien, le Pape écrivit à ce dernier en ces termes : Comme le très-chrétien et très-clément empereur nous a envoyé des écrits touchant le trouble qui s'est élevé chez vous, nous nous étonnons que votre fraternité ne nous ait rien écrit de ce scandale, et qu'elle n'ait pas été la première à nous en instruire, afin que nous pussions connaître les faits avec certitude. Car nous avons reçu une requête du prêtre Eutychès, qui se plaint d'avoir été injustement excommunié sur l'accusation de l'évêque Eusèbe : d'autant plus qu'il proteste avoir comparu à la citation; enfin il assure que, dans le jugement même, il a présenté sa requête d'appellation, et qu'elle n'a pas été reçue; ce qui l'a obligé d'afficher à Constantinople des actes de protestation. D'après cela, nous ne voyons pas avec quelle justice il a été séparé de la communion de l'Église. Mais, considérant la cause même, nous voulons savoir la raison de votre fait, et que tout soit rapporté à notre connaissance; car, comme nous voulons de la maturité dans les jugements des évêques, nous ne pouvons rien décider sans connaissance de cause. Que votre fraternité nous envoie donc,

[1] Ballerini, t. 1, col. 739 et seqq. *Ibid.*, 1481. Cacciari, t. 2, p. 95; t. 3, *De Eutych.*, l. 1, c. 5 et 6. Coustant. *Appendix*, col. 57 et seqq.

par une personne capable, une ample relation de ce qui s'est passé, et nous apprenne quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi; car la lettre du très-pieux empereur nous a donné une grande inquiétude; afin que par notre autorité les dissensions soient retranchées, la foi catholique conservée inviolable, les mal pensants ramenés de leur erreur, et les bien pensants affermis dans la foi. Cela ne sera pas difficile, puisque le prêtre Eutychès a déclaré dans sa requête que, s'il se trouve en lui quelque chose de répréhensible, il est prêt à le corriger. Dans ces sortes de causes, nous devons nous attacher surtout à ce que, tout à la fois, et la charité soit gardée, et la vérité défendue. Cette lettre est du 18 février 449. La réponse à l'empereur est du même jour. Le Pape y loue la foi et le zèle de ce prince, et ajoute que, quoique le prêtre Eutychès ait adressé au Siége apostolique sa requête de doléances, il ne sait encore ce qu'il en est de cette affaire. Il se plaint du silence de Flavien, qui aurait dû l'en instruire le premier : il espère qu'il le fera, du moins après l'avertissement du Pape [1].

En effet, Flavien ayant reçu la lettre de saint Léon, y répondit en ces termes : Eutychès veut renouveler les hérésies d'Apollinaire et de Valentin, soutenant qu'avant l'Incarnation de Jésus-Christ il y a deux natures, la divine et l'humaine; mais qu'après l'union, il n'y a qu'une nature, et que son corps, pris de Marie, n'est pas de notre substance, ni consubstantiel à sa mère, quoiqu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné sur l'accusation de l'évêque Eusèbe, et sur les réponses qu'il a faites dans le concile, découvrant son hérésie de sa propre bouche, comme vous apprendrez par les actes que nous vous envoyons avec ces lettres. Il est juste que vous en soyez instruit; car Eutychès, au lieu de faire pénitence, pour apaiser Dieu et nous consoler dans la douleur que nous sentons de sa perte, s'empresse à troubler notre église, en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, et présentant à l'empereur des requêtes insolentes. Nous voyons aussi par vos lettres qu'il vous a envoyé des libelles pleins d'impostures, en disant qu'au temps du jugement il nous a donné une requête d'appellation, et qu'il en a appelé à votre Sainteté, ce qui n'est pas vrai; mais il a prétendu vous surprendre par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, très-saint Père, à déployer ici votre vigueur ordinaire. Faites votre propre cause de la cause commune; autorisez par vos écrits la condamnation prononcée régulièrement, et fortifiez la foi de l'empereur. Il suffira que vous preniez l'affaire en main pour ramener partout la paix; car, par vos saintes

[1] Baller. *Epist.* 23 et 24.

lettres, Dieu aidant, et l'hérésie qui s'est élevée, et le trouble qu'elle occasionne cesseront facilement, et vous empêcherez le concile dont on fait courir le bruit, et qui troublerait toutes les églises du monde[1]. Ce concile, dont le bruit courait en Orient, était un concile œcuménique, qui fut en effet convoqué à Éphèse, par un rescrit du 30 mars 449.

Saint Léon, ayant trouvé un nommé Rodane qui allait à Constantinople, écrivit, le 21 mai, un billet à Flavien, où il se contente de lui marquer qu'il avait reçu ses lettres, ajoutant qu'il y répondrait plus amplement par celui-là même qui les avait apportées; en attendant, il témoignait être pleinement convaincu de l'hérésie d'Eutychès, et promettait à Flavien qu'il ne souffrirait pas que ses adversaires le troublassent plus longtemps.

Les requêtes d'Eutychès à l'empereur, dont parle Flavien, tendaient à une révision des actes du concile de Constantinople, qu'il prétendait n'avoir pas été fidèlement rédigés : ce que l'empereur lui accorda. En conséquence, le 13 d'avril, les évêques, au nombre de trente, dont il y en avait quinze du concile précédent, s'assemblèrent dans le baptistère de l'église de Constantinople. Thalassius, évêque de Césarée en Cappadoce, et auparavant préfet du prétoire, présidait l'assemblée; mais le patrice Florentius réglait tout, et Macédonius, conseiller d'État, instruisait la procédure. Eutychès n'y vint pas en personne, mais y envoya deux moines. Eusèbe de Dorylée dit que si l'on permettait à Eutychès de se défendre par procureur, il se retirerait et l'accuserait de même. Un évêque s'opposa également à l'entrée des députés d'Eutychès, d'autant plus que, le concile œcuménique étant ordonné, toutes les affaires devaient lui être réservées. Mais le patrice Florentius ayant fait déclarer, par le conseiller d'État Macédonius, que la volonté de l'empereur était qu'ils entrassent, ils entrèrent. Macédonius voulut obliger les évêques de jurer qu'ils diraient la vérité sur les actes en question, disant qu'il y avait ordre du prince d'exiger d'eux ce serment, sur quoi Basile de Sélencie dit : Jusqu'ici nous ne savons point que le serment ait été ordonné aux évêques; et on n'insista point à l'exiger. Flavien représenta les notaires qui avaient rédigé les actes du concile. Ils en produisirent les originaux, et Constantius, l'un des envoyés d'Eutychès, en apporta une copie. Il ne se trouva aucune différence pour les deux premières sessions; mais on chicana beaucoup sur la manière dont les députés du concile avaient rapporté les réponses d'Eutychès, et sur l'anathème prononcé contre lui par les évêques. Constantius prétendit que, lorsqu'on lisait la sen-

[1] Baller. *Epist.* 26.

tence de déposition. Eutychès en avait appelé aux conciles des évêques de Rome, d'Alexandrie et de Jérusalem, et qu'il avait même donné par écrit un acte de cet appel, qu'on n'avait pas voulu recevoir. Mais Flavien, le patrice Florentius, Basile de Séleucie et tous les autres évêques déclarèrent qu'ils n'avaient pas ouï un seul mot de cet appel pendant les séances du concile. Seulement le patrice convint qu'Eutychès lui avait dit tout bas à l'oreille, mais après le concile fini, qu'il appelait de [illegible], et Flavien, que le patrice le lui avait rapporté, après la fin du concile, lorsqu'il remontait dans sa chambre. Florentius conclut l'assemblée, en déclarant qu'il porterait à l'empereur les actes de tout ce qui s'y était passé. Il y eut encore une séance pareille, le 27 avril, où l'on examina si la sentence contre Eutychès avait été, ou non, écrite d'avance. Flavien, obligé par ordre de l'empereur de donner sa confession de foi, déclara qu'il suivait la doctrine des conciles de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse; qu'il reconnaissait en Jésus-Christ deux natures après l'Incarnation, en une hypostase et une personne; qu'il ne refusait pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvu qu'on ajoutât incarnée et humanisée. Enfin, il anathématisa tous ceux qui divisaient Jésus-Christ, nommément Nestorius [1].

Eutychès, en écrivant au pape saint Léon, avait pareillement écrit à saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, pour lui recommander sa cause. Le saint évêque lui répondit vers le mois de février 449 : J'ai lu tristement vos tristes lettres, et parcouru avec affliction vos affligeants écrits. Car, comme la paix des églises, la concorde des prêtres, la tranquillité du peuple nous réjouit d'une joie céleste, ainsi la division de nos frères nous afflige et nous accable, surtout quand elle a de semblables causes. Les lois humaines, par un laps de trente ans, éteignent tous les différends des hommes, et, après tant de siècles, on dispute témérairement sur la génération du Christ, que la loi divine nous propose comme inexplicable. Vous n'ignorez pas dans quels égarements s'est jeté Origène en recherchant les principes, et Nestorius en disputant des natures. Les mages ont reconnu Jésus pour Dieu dans son berceau, et des prêtres, par un procédé auquel on ne peut penser sans douleur, demandent aujourd'hui qui est celui qui est né de la Vierge et du Saint-Esprit? Lorsque Jésus faisait entendre le vagissement de l'enfance dans la crèche, l'armée céleste chantait : Gloire à Dieu dans les hauteurs! et maintenant qu'au nom de Jésus tout genou fléchit, au ciel, sur la terre et dans les enfers, on émeut la question de son origine? Nous, mon frère, nous disons avec

[1] Labbe, t. 4, 245 et seqq.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

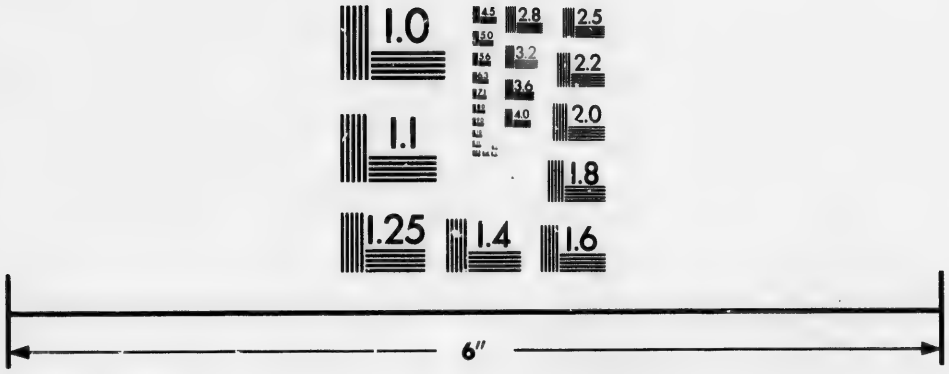

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

l'apôtre : Et si nous avons connu le Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus de même. Nous ne pouvons scruter d'une manière injurieuse celui que nous attendons et que nous redoutons comme notre juge. J'ai répondu en peu de mots à vos lettres, mon frère, et je l'eusse fait plus au long si notre frère et coévêque Flavien m'avait écrit sur cette affaire. Car, puisque vous vous plaignez vous-même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons-nous juger de ce que nous n'avons ni vu ni entendu de ceux qui étaient présents? Celui-là n'est point un médiateur équitable qui entend tellement une partie qu'il refuse d'écouter l'autre. Nous vous exhortons sur toutes choses, honorable frère, de vous soumettre à ce qui a été écrit par le bienheureux Pape de Rome; car saint Pierre, qui vit et préside dans son Siége, donne la vérité de la foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, affectionnés que nous sommes pour la paix et pour la foi, nous ne pouvons entendre les causes de la foi sans le consentement de l'évêque de Rome [1].

Quand saint Chrysologue exhorte Eutychès de se soumettre en tout aux écrits du Pape, il parlait sans doute de la fameuse lettre de saint Léon, qui expose d'une manière si admirable la doctrine de l'Église sur l'Incarnation du Verbe. Il pouvait la connaître dès lors, étant un des principaux évêques d'Italie, que le Pape était dans la coutume de consulter alors, comme il consulte maintenant son collége ou concile de cardinaux. Cette lettre aurait suffi, comme l'avait dit saint Flavien, pour apaiser les troubles et ramener partout la paix; mais les intrigues d'Eutychès, l'ineptie et la précipitation de l'empereur, dominé par l'eunuque Chrysaphius, perdirent tout, et firent à l'empire et à l'Église des maux irréparables.

L'eunuque écrivit à Dioscore, évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriser tous ses desseins s'il voulait prendre la défense d'Eutychès et attaquer Flavien et Eusèbe de Dorylée. Il excita pareillement l'impératrice Eudoxie à soutenir le même parti, principalement pour chagriner la princesse Pulchérie. Eutychès, de son côté, pria Dioscore de prendre connaissance de l'affaire, et d'examiner ce qui avait été fait contre lui. Dioscore écrivit à l'empereur qu'il fallait assembler un concile universel, et il l'obtint facilement par les sollicitations réunies de l'impératrice et de l'eunuque. Le concile fut donc indiqué à Éphèse pour le 1er d'août 449, par une lettre du 30 mars de la même année. Cette lettre porte que l'exarque ou patriarche prendra avec lui dix métropolitains de sa dépendance et dix autres évêques, pour se trouver à Éphèse le premier jour d'août pro-

[1] Baller. *Epist.* 25.

chain; qu'à l'égard de Théodoret, il ne lui sera point permis d'y venir, jusqu'à ce que le concile assemblé le juge à propos. L'empereur ordonna aussi à un certain abbé Barsumas de se rendre à Éphèse, au nom de tous les abbés et archimandrites de l'Orient, pour y prendre séance avec les évêques. On n'avait point encore vu d'abbé prendre le rang de juge dans un concile général. Mais Barsumas étant ami d'Eutychès et de Dioscore, ils lui avaient procuré cet honneur pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur étaient pas favorables. Saint Léon fut aussi invité au concile par l'empereur, qui, selon la remarque de ce saint Pape, respectait trop les ordres de Dieu pour entreprendre une chose de cette importance sans y faire intervenir l'autorité du Siége apostolique. Mais la lettre de convocation n'étant arrivée à Rome que le 13 de mai, à peine saint Léon eut-il assez de temps pour envoyer des légats. Il choisit pour cette fonction, Jules, évêque de Pouzzoles dans la Campanie, René, prêtre du titre de Saint-Clément, qui mourut en chemin, et Hilaire, diacre, avec Dulcitius, notaire, qui portaient tous en eux-mêmes un esprit de justice pour faire condamner l'erreur, et de douceur pour accorder le pardon au coupable, s'il s'en rendait digne [1].

Les légats étaient porteurs de plusieurs lettres du Pape. La principale était la lettre dogmatique à Flavien, où saint Léon traite avec autant d'étendue que d'exactitude le dogme de l'Incarnation, renversant également les deux erreurs opposées, de Nestorius et d'Eutychès. Il fait voir que, si ce dernier est tombé dans l'erreur, c'est faute d'avoir étudié l'Écriture et d'avoir même fait attention aux termes du symbole, que savent non-seulement tous les fidèles, mais encore ceux que l'on prépare au baptême. Ils y disent, en effet, qu'ils croient en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ son Fils unique, Notre-Seigneur, qui est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie. Trois articles, dit saint Léon, qui suffisent pour ruiner presque toutes les machines des hérétiques; car en croyant que Dieu tout-puissant et éternel est Père, on montre que son Fils lui est coéternel, consubstantiel et entièrement semblable. C'est le même Fils éternel du Père éternel qui est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Cette génération temporelle n'a rien ôté ni rien ajouté à la génération éternelle; mais elle a été employée tout entière à la réparation de l'homme pour vaincre la mort et le démon; car nous n'aurions pu surmonter l'auteur du péché et de la mort si celui-là n'avait pris notre nature et ne l'avait faite sienne qui ne pouvait être infecté par le péché ni retenu par la mort. Il a donc été conçu du Saint-Es-

[1] Labbe, t. 4, p. 99-109. Niceph., l. 4, c. 47. Liberat., c. 12.

prit dans le sein de la Vierge sa mère, qui l'a enfanté comme elle l'avait conçu, sans préjudice de sa virginité. Saint Léon appuie cette doctrine de plusieurs passages de l'Écriture, où nous lisons que le Verbe a pris une véritable chair. L'Évangile le nomme fils de David et d'Abraham. Saint Paul dit qu'il a été fait du sang de David selon la chair. Cet apôtre applique à Jésus-Christ la promesse faite à Abraham de bénir toutes les nations par son fils; c'est aussi de Jésus-Christ que l'on doit entendre les prophéties d'Isaïe touchant l'Emmanuel, fils d'une vierge, et l'enfant qui nous est né. D'où il suit que Jésus-Christ n'a pas eu seulement la forme d'un homme, mais un corps véritable, tiré de sa mère. L'opération du Saint-Esprit n'a pas empêché que la chair du Fils ne fût de même nature que celle de sa mère; elle a seulement donné la fécondité à une vierge.

L'une et l'autre nature, demeurant donc en son entier, a été unie en une personne, afin que le même médiateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel et impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, et qu'il s'est chargé de réparer; mais il n'a point ce que le trompeur y a mis : il a pris la forme d'esclave sans la souillure du péché, augmentant la dignité de la nature humaine, sans rien diminuer de ce qui appartient à la nature divine. Une nature n'est point altérée par l'autre; le même qui est vrai Dieu est vrai homme ; il n'y a point de mensonge dans cette union. Comme Dieu ne change point par la grâce qu'il nous fait, l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit. Le Verbe et la chair gardent les opérations qui leur sont propres : le Verbe opérant ce qui est du Verbe, et la chair exécutant ce qui est de la chair; l'un fait des miracles, l'autre souffre les injures.

C'est ce que saint Léon prouve par un grand nombre de passages, tant des évangiles que des épîtres de saint Paul. Il est Dieu, puisqu'il est dit: Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il est homme, puisqu'il est dit : Le Verbe a été fait chair et a habité avec nous. Il est Dieu, puisque toutes choses ont été faites par lui, et que sans lui rien n'a été fait. Il est homme, étant né d'une femme et soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine; l'enfantement d'une vierge montre la puissance divine. C'est un enfant dans le berceau et le Très-Haut loué par les anges. Hérode veut le tuer, mais les mages se réjouissent de l'adorer. Il vient au baptême de son précurseur, mais en même temps la voix du Père déclare que c'est son Fils bien-aimé, dans lequel il a mis toute son affection. Comme homme, il est tenté par le démon; comme Dieu, il est servi par les anges. La faim, la soif, la lassitude, le sommeil, sont évidemment d'un homme; mais il est certainement

d'un Dieu de rassasier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher sur la mer et d'apaiser la tempête. Il n'est pas d'une même nature de pleurer son ami mort et de le ressusciter ; d'être attaché à la croix et de changer le jour en nuit, faire trembler les éléments, et ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu, il dit : Le Père et moi nous sommes un ; comme homme : Le Père est plus grand que moi. Car encore qu'en Jésus-Christ il n'y ait qu'une personne de Dieu et de l'homme, toutefois autre est le sujet de la souffrance commune à l'un et à l'autre, et autre le sujet de la gloire commune.

C'est cette unité de personne qui fait dire que le Fils de l'homme est descendu du ciel, et que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge ; que le Fils de Dieu a été crucifié et enseveli, comme nous disons dans le symbole, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. L'Apôtre dit : S'ils avaient connu le Seigneur de majesté, jamais ils ne l'auraient crucifié. Jésus-Christ demande à ses apôtres : Et vous, qui dites-vous que je suis, moi qui suis le Fils de l'homme et que vous voyez avec une véritable chair ? Saint Pierre répond : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant, le reconnaissant également Dieu et homme, parce qu'il y avait un égal danger de le croire ou seulement Dieu ou seulement homme. Après sa résurrection, il montrait son corps sensible et palpable, avec les trous de ses plaies ; il parlait, mangeait et habitait avec ses disciples ; et en même temps, il entrait les portes fermées, leur donnait le Saint-Esprit et l'intelligence des Écritures, montrant ainsi en lui les deux natures distinctes et unies.

Eutychès, en niant que notre nature est dans le Fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean : Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu ; et tout esprit qui divise Jésus-Christ n'est pas de Dieu, et c'est l'antechrist. Car qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, si ce n'est en séparer la nature humaine, et anéantir, par d'impudentes fictions, le mystère par lequel nous sommes sauvés ? L'erreur, touchant la nature du corps de Jésus-Christ, anéantit nécessairement sa passion et l'efficace de son sang. Quand Eutychès vous a répondu : Je confesse que Notre-Seigneur était de deux natures avant l'union, mais après l'union je ne reconnais qu'une nature, je m'étonne qu'aucun des juges n'ait relevé un si absurde blasphème ; car il n'y a pas moins d'impiété à dire que le Fils de Dieu a été de deux natures avant l'Incarnation que de n'en reconnaître qu'une en lui après qu'il s'est fait chair. Ne manquez pas de lui faire rétracter cette erreur, si Dieu lui fait la grâce de se convertir. Mais, en ce cas, vous pourrez user envers lui de toute sorte

d'indulgence; car, lorsque l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, la foi en est plus utilement défendue. Pour exécuter pieusement et fidèlement toute cette affaire, nous avons envoyé à notre place nos frères Jules, évêque; René, prêtre, et Hilaire, diacre, en leur adjoignant Dulcitius, notaire [1].

Dans cette lettre fameuse, il y a surtout à remarquer la manière dont le Pape juge la procédure du concile de Constantinople. Il l'approuve quant au fond, mais il y relève une erreur grave qui avait échappé au concile; enfin, il en modère la sentence et veut qu'on use d'indulgence envers le coupable s'il se repent.

Le même jour, 13 de juin, il écrivit à l'empereur Théodose une lettre où, après l'avoir félicité de son zèle pour la foi, il dit que, d'après les actes de la procédure épiscopale, Eutychès était convaincu d'erreur et d'ignorance, et qu'il aurait dû revenir de sa condamnable opinion; toutefois, comme la piété de l'empereur avait indiqué un jugement synodal à Éphèse, afin que la vérité se montrât à cet ignorant et aveugle vieillard, il envoyait trois légats pour y tenir sa place et pour y porter l'esprit de justice et de miséricorde, afin, dit-il, que l'erreur soit condamnée, puisqu'on ne peut douter quelle est la foi chrétienne, et que l'on pardonne à Eutychès, s'il se repent, d'après la promesse qu'il a faite, dans le mémoire qu'il m'a envoyé, de corriger tout ce que notre sentence aurait improuvé de ses mauvais sentiments. Quant à ce que l'Église catholique croit et enseigne universellement sur le mystère de l'Incarnation du Seigneur, la lettre ci-jointe, à mon frère et coévêque Flavien, l'expose pleinement [2].

Il fait mention de la même lettre dans celle qu'il écrivit à l'impératrice Pulchérie, dont il loue le zèle contre les hérétiques de son temps. Il parle d'Eutychès avec compassion, comme lui croyant plus d'ignorance que de malice, et espérant sa correction. Mais, ajoute-t-il, s'il persiste dans son erreur, personne ne pourra révoquer la sentence que les évêques ont prononcée contre lui. Il marque que, n'ayant reçu la lettre de convocation au concile que le treize de mai, à peine avait-il eu assez de temps pour y envoyer des légats; que, pour lui, il ne pouvait s'y trouver en personne, soit parce qu'aucun de ses prédécesseurs ne s'était trouvé à des conciles tenus hors de Rome, soit parce que l'état des affaires ne lui permettait pas de quitter son Siége et sa patrie sans mettre le peuple au désespoir. On était continuellement en alarmes, dans cette décadence de l'empire, et on craignait alors principalement les Huns, qui entrèrent en Italie trois ans après. Il écrivit également aux abbés de Constantinople qui

[1] Baller. *Epist.* 28. — [2] *Ibid.*, 29.

avaient souscrit à la condamnation d'Eutychès, pour les encourager à la défense de la foi, les renvoyant à sa lettre à Flavien, où notre doctrine, dit-il, a été expliquée suffisamment, je pense, afin que vous la receviez par le ministère de votre prélat[1].

Julien, évêque de l'île de Cos, légat de saint Léon à Constantinople pour les affaires de l'Église romaine, lui avait écrit, touchant l'erreur d'Eutychès, par un diacre nommé Basile. Il en reçut deux réponses. Dans la première, datée du 13 juin, le Pape dit qu'il est inutile à Eutychès d'accuser de nestorianisme les catholiques dont la foi est inébranlable; car il ne s'écartait pas moins de la vérité que Nestorius. En niant, comme il faisait, la vérité de l'Incarnation, il en détruisait toutes les suites et toute l'espérance des chrétiens. Par l'union qui s'est faite de la nature divine avec la nature humaine en une seule personne, le Verbe ne s'est point changé en chair ni en âme, puisque la divinité est immuable, et la chair ne s'est pas changée au Verbe. Il ne doit pas paraître impossible que le Verbe, avec la chair et l'âme, fasse un seul Jésus-Christ, puisque en chaque homme la chair et l'âme, qui sont de natures si différentes, font une seule personne. Quand Eutychès a dit qu'avant l'Incarnation il y avait deux natures, il faut qu'il ait cru que l'âme du Sauveur ait demeuré dans le ciel avant que d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge. Ce qui est contre la foi catholique; car il n'a pas pris une humanité déjà créée, mais il l'a créée en la prenant. Il faut donc punir dans Eutychès, à moins qu'il ne le rétracte, ce qu'on a condamné dans Origène, savoir : que les âmes ont vécu et agi avant d'être mises dans les corps. L'âme de Jésus-Christ n'est pas distinguée des nôtres par la diversité du genre, mais par la sublimité de la vertu. Sa chair ne produisait point de désirs contraires à l'esprit; il n'y avait point en lui de combat, mais seulement des affections soumises à la divinité. Dans la seconde lettre, le Pape témoigne sa douleur des égarements d'Eutychès, et marque à Julien qu'il pourra apprendre par sa lettre à Flavien quelle est la foi de l'Église romaine, ajoutant que, s'il arrivait qu'Eutychès se corrigeât, il faudrait user envers lui d'indulgence et se relâcher de la sévérité de la sentence portée contre lui. Il dit qu'il a envoyé au concile d'Éphèse, indiqué par l'empereur, des légats *à latere*, c'est-à-dire tirés de l'Église romaine ou de celles qui lui étaient immédiatement soumises. Il se sert de la même expression dans sa lettre aux abbés ou archimandrites de Constantinople[2].

Enfin, le Pape écrivit au concile en ces termes : Léon, évêque, au saint synode qui s'assemble à Éphèse. La religieuse foi du très-clé-

[1] Baller. *Epist.* 30, 31 et 32. — [2] *Ibid.*, 34 et 35.

ment prince, sachant qu'il est éminemment de sa gloire qu'aucun germe d'erreur ne surgisse dans l'Église catholique, a déféré ce respect aux institutions divines, que, pour effectuer une sainte disposition, il a eu recours à l'autorité du Siége apostolique. Il a désiré que que le bienheureux Pierre déclarât lui-même en quelque sorte ce qui a été loué dans sa confession. Lorsque le Seigneur demanda : Que disent les hommes que je suis, moi, le Fils de l'homme ? les disciples rappelèrent les diverses opinions de divers. Mais, quand il leur fut demandé ce qu'ils croyaient eux-mêmes, le prince des apôtres, embrassant la plénitude de la foi en peu de mots, répondit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant ; c'est-à-dire, vous qui êtes vraiment le Fils de l'homme, vous, le même, vous êtes vraiment le Fils du Dieu vivant ; vous, dis-je, véritable dans la divinité, véritable dans la chair, et conservant la propriété d'une double nature, vous êtes un avec l'une et l'autre. Si Eutychès le croyait avec intelligence et vivacité, il ne s'écarterait point du sentier de cette foi. C'est à cause d'elle que le Seigneur répondit : Tu es heureux, Simon, fils de Jona ; car ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père qui est au ciel. Et moi aussi je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Celui-là s'éloigne par trop de l'ensemble de cet édifice qui ne reçoit point la confession du bienheureux Pierrre, et qui contredit l'Évangile du Christ, montrant par là que jamais il n'a eu aucun zèle pour connaître la vérité, et que vainement il a paru respectable, lui qui n'a orné les cheveux blancs de la vieillesse par aucune maturité de cœur. Toutefois, comme il ne faut pas négliger la guérison même de pareilles gens, et que le très-chrétien empereur a voulu pieusement qu'il y eût un concile d'évêques, afin que toute l'erreur fût abolie par un jugement plus plein, j'ai envoyé nos frères l'évêque Jules, le prêtre René, le diacre Hilaire et le notaire Dulcitius, pour assister à ma place à l'assemblée de votre fraternité, et ordonner, en commun avec vous, ce qui sera agréable au Seigneur, c'est-à-dire pour condamner d'abord cette erreur pestilentielle, et s'occuper ensuite du rétablissement de celui qui s'est imprudemment égaré, si toutefois il embrasse la doctrine de la vérité, et s'il condamne pleinement et nettement, de sa propre bouche et par sa souscription, les sentiments hérétiques dans lesquels son impéritie s'était enlacée : ce qu'il a protesté de faire dans la requête qu'il nous a envoyée, promettant de suivre en tout notre sentence. Après avoir reçu les lettres de notre frère et coévêque Flavien, nous lui avons récrit plus pleinement sur les affaires dont il nous avait envoyé la relation, afin que, l'erreur naissante se trouvant abolie, il n'y ait par tout le monde, à la louange

et à la gloire de Dieu, qu'une seule foi, qu'une seule et même confession, et qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père [1].

Toutes ces lettres sont du treize juin. Le vingt du même mois, le Pape écrivit encore un petit billet à Flavien, pour lui annoncer qu'il avait reçu ses lettres avec les actes de Constantinople. Il parle sans doute de la seconde lettre et du second envoi des actes. Il ajoute que l'empereur, dans sa sollicitude pour la paix de l'Église, ayant voulu qu'on assemblât un concile, quoiqu'il fût évident que l'affaire en question n'avait aucun besoin d'être traitée en concile, il avait déjà fait partir ses légats [2].

Toute cette histoire d'Eutychès peut se résumer en deux mots. Un vieux moine, en combattant une erreur, tombe dans une autre. Son évêque, le trouvant opiniâtre, le condamne. L'un et l'autre, ainsi que l'empereur, en réfèrent au Pape, qui approuve l'évêque, lui explique admirablement la doctrine, et lui recommande l'indulgence pour le moine, s'il se soumet, comme il avait promis. Sous un empereur tant soit peu entendu à gouverner, l'affaire était finie : l'Église et l'empire demeuraient en repos. Sous le pauvre Théodose, il n'en est pas ainsi : il faut que l'empire et l'Église s'ébranlent pour la querelle d'un moine. C'est que Théodose, bon particulier, mais empereur nul, était le docile instrument de l'eunuque Chrysaphius. Or, l'eunuque était l'ami du moine et l'ennemi de l'évêque. Il fallait donc sauver l'un et perdre l'autre. Dioscore d'Alexandrie s'offrit pour exécuteur.

Un fait du même temps peut nous donner une idée de l'empereur et de son ministre. Le terrible Attila avait réduit en cendres plusieurs provinces : sous le nom de pension, l'empire lui payait tribut; mais plus on se montrait faible, plus le Hun se montrait exigeant. L'eunuque-ministre de Théodose n'imagina rien de mieux que de le faire assassiner. Il en fait la proposition à un des ambassadeurs du roi barbare. L'ambassadeur ne demande que cinquante livres d'or. Le marché est conclu, avec l'approbation de l'empereur ; mais l'ambassadeur révèle tout à son maître. Attila en envoie un autre, qui, d'après ses ordres, se présente à l'empereur, portant à son cou la bourse dans laquelle avait été envoyé le prix du meurtre, demande à l'eunuque s'il la reconnaît, puis dit à l'empereur que Théodose et Attila étaient tous deux de noble race ; mais que Théodose avait dérogé à sa noblesse en devenant esclave d'Attila,

[1] Ballerini, *Epist.* 33. — [2] *Ibid.* 36.

auquel il payait tribut ; qu'il se comportait en esclave lâche et perfide, ayant recours à la trahison pour se défaire de son maître ; qu'Attila ne lui pardonnerait que quand il aurait envoyé l'eunuque au supplice. Tout ce que sut faire Théodose, fut d'envoyer une ambassade solennelle, avec les présents les plus magnifiques, pour adoucir Attila et conserver son indigne ministre [1]. Après que l'empereur et l'empire se sont montrés si bas, rien ne peut plus étonner.

Le concile indiqué à Éphèse se tint le premier jour d'août, dans le même lieu où s'était tenu le premier, c'est-à-dire dans l'église que l'on nommait Marie, mais avec des circonstances bien différentes. Dans le premier, il n'y avait que des évêques et des clercs ; dans le second, on vit arriver de la cour deux comtes, avec pouvoir de prendre les archers du proconsul d'Asie, et d'y joindre les milices de l'empire, pour exécuter les ordres que l'empereur leur donnerait. Dans le premier, saint Cyrille présidait canoniquement au nom du pape saint Célestin, qui l'avait délégué à cet effet ; dans le second, l'inepte empereur, ou plutôt ses eunuques et ses courtisans, prétendirent nommer le président ou les présidents, ce qui, suivant la remarque d'un auteur du sixième siècle, était manifestement contre le siége de Rome [2].

Une lettre accordait la présidence à Dioscore ; mais des lettres semblables accordaient la même chose à Juvénal de Jérusalem et à Thalassius de Césarée ; en sorte que Dioscore soutiendra dans la suite que Juvénal et Thalassius ayant été établis avec lui les chefs du concile, ils devaient répondre, comme lui, de tout ce qui s'y était passé. Dans le premier, toutes les procédures tendirent à exécuter canoniquement la sentence du Pape concernant Nestorius ; dans le second, on ne s'occupera que d'exécuter militairement les ordres de l'empereur ou plutôt de son eunuque. Cependant le passé aurait dû servir de leçon à l'imprudent Théodose. Si, à l'occasion du premier concile d'Éphèse, il y eut des troubles et des divisions dans l'Église et dans l'empire, la faute en avait été à lui seul, par sa manie de vouloir règlementer les conciles et les dogmes de la foi, au lieu de laisser faire l'Église et son chef. Mais non ; ses fautes passées ne lui servirent qu'à faire pire encore. Incapable du juste-milieu de la vérité et de la vertu, il avait péché par trop d'affection pour Nestorius ; il péchera maintenant par trop d'aversion du nestorianisme et trop d'affection pour Eutychès. Il écrivit au concile que son intention est qu'on n'y traite d'aucune accusation personnelle, jusqu'à ce qu'on eût décidé

[1] *Prisc. excerpt. legat.*, p. 26, t. 1. *Hist. byzant. edit. Venet.*, *aliàs*, p. 39. — [2] *Rustic. diac.* Baluz., 1037.

de la foi, et qu'on chasse des églises les fauteurs du nestorianisme : en même temps il accuse saint Flavien de Constantinople de tous les troubles actuels ; ce qui était le désigner officiellement à la haine et à la proscription. Ce n'est pas tout. Il lui ôte d'avance le pouvoir de se défendre. Car voici comme il termine sa lettre à Dioscore : Quant à ceux qui ont entrepris de dire quelque chose de plus ou de moins que ce que les Pères de Nicée, et ensuite ceux d'Éphèse, ont exposé sur la foi catholique, nous ne souffrons pas qu'ils aient aucune liberté dans le concile, mais nous voulons qu'ils soient entièrement sujets à votre jugement, attendu que c'est pour cela que nous avons ordonné que le concile s'assemble [1].

Il se trouva dans ce concile environ cent trente évêques des provinces de l'Égypte, de l'Orient, de l'Asie, du Pont et de la Thrace. Dioscore s'arrogea la première place ; c'est l'expression des chroniques de saint Prosper et de Victor de Tunnon. Après lui, si l'on peut ajouter foi pour ceci aux actes de conciliabule, siégeait Jules, évêque de Pouzzoles, légat de saint Léon. Ensuite sont nommés Juvénal de Jérusalem, Domnus d'Antioche, Flavien de Constantinople, qui n'avait ainsi que le cinquième rang. Après les cinq patriarches sont nommés les exarques et les métropolitains, savoir : Étienne d'Éphèse, Thalassius de Césarée en Cappadoce, Eusèbe d'Ancyre en Galatie, Jean de Sébaste en Arménie, Cyrus d'Aphrodisiade en Carie, Érasistrate de Corinthe, Quintillus d'Héraclée à la place d'Anastase de Thessalonique, et les autres qu'on peut voir dans les actes. Après tous les évêques, le premier rang parmi les prêtres fut donné à l'abbé Barsumas, quoiqu'il y eût quatre d'entre eux qui fussent députés d'autant de métropolitains. Au dernier rang de tous, apparemment parce qu'ils s'y étaient placés d'eux-mêmes, étaient Hilaire, diacre, et Dulcitius, notaire de l'Église romaine.

Nous avons dit plus haut : Si l'on peut ajouter foi pour ceci aux actes de ce conciliabule. Car voici comme les choses se passèrent. La plupart des évêques avaient des notaires pour écrire ce qui se disait. Dioscore chassa non-seulement ceux d'Étienne d'Éphèse, mais tous les autres, à la réserve des siens, de ceux de Juvénal et d'Érasistrate, dont il était sans doute assuré. Nous n'avons donc dans ces actes que ce que Dioscore voulut bien faire ou laisser écrire. Or, le diacre Libérat de Carthage, qui, dans le siècle suivant, écrivit une histoire abrégée de l'hérésie d'Eutychès, dit formellement que les légats du pape Léon ne voulurent point siéger avec les autres au concile d'Éphèse, à cause que la préséance n'avait point été donnée à leur Saint-

[1] Labbe, t. 4, col. 110.

Siége [1]. De plus, lorsque, dans le concile de Chalcédoine, on lut cet endroit des actes d'Éphèse, où il est dit qu'après Dioscore siégeait l'évêque Jules, légat du très-saint évêque de l'Église romaine, Léon, les évêques orientaux et les autres orthodoxes s'écrièrent : On l'a chassé, on n'a point reçu le nom de Léon [2] ! Dans le même concile de Chalcédoine, le légat Lucentius dit en parlant de Dioscore : Il doit rendre raison de son jugement ; car il a usurpé l'autorité de juge et osé tenir un concile sans l'autorité du Siége apostolique, ce qui ne s'est jamais fait et n'est pas permis [3]. La conséquence la plus naturelle de ces témoignages, c'est que, dans le concile d'Éphèse, les légats du pape saint Léon n'ayant pas été admis au premier rang, qui leur appartenait de droit, n'en prirent aucun, et que, sans déployer leur qualité de légats, ils y assistèrent l'un comme simple évêque, l'autre comme simple diacre.

Dans ce concile, Jean, prêtre et primicier des notaires d'Alexandrie, fit les fonctions de promoteur. Il proposa en peu de mots les raisons que les empereurs avaient eues d'assembler le concile, après quoi il lut la lettre de convocation. Les légats du Pape dire... que saint Léon en avait reçu une de même forme, et qu'il n'aurait pas manqué de se trouver au concile, ainsi que l'empereur l'en avait supplié, s'il y en avait eu quelque exemple. Mais vous savez, dit le diacre Hilaire, que le Pape n'a assisté ni au concile de Nicée, ni à celui d'Éphèse, ni à aucun autre semblable ; c'est pourquoi il nous a envoyés ici pour le représenter, et nous a chargés de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Les légats parlaient en latin, et Florentius, évêque de Lydie ou de Sardes, leur servait d'interprète. Le prêtre Jean, au lieu de lire la lettre du Pape au concile, proposa de lire celle de l'empereur à Dioscore ; on la lut par ordre de Juvénal de Jérusalem ; elle portait que Barsumas assisterait au concile. Juvénal dit qu'il en avait reçu une pareille, et opina que la volonté de l'empereur fût exécutée. Le comte Elpide lut ensuite la commission de l'empereur pour lui et pour le tribun Euloge, puis la lettre de ce prince au concile, dans laquelle il accusait Flavien d'avoir excité des disputes sur la foi contre Eutychès. Alors Thalassius de Césarée proposa de commencer par la question de la foi : c'était l'intention de l'empereur. Jules de Pouzzoles fut aussi de cet avis, et même le comte Elpide, la foi étant le fondement pour juger des personnes. Mais Dioscore fut d'un sentiment contraire. Il dit que la foi établie par les Pères n'étant pas une chose que l'on dût mettre en question, le concile n'était assemblé que pour examiner si les nouvelles opi-

[1] Labbe, t. 5, col. 758. — [2] *Ibid.*, t. 4, col. 115. — [3] *Ibid.*, col. 95.

nions étaient conformes aux décisions anciennes. Voudriez-vous, ajouta-t-il, changer la foi des Pères? Le concile dit : Si quelqu'un la change, qu'il soit anathème! si quelqu'un y ajoute, qu'il soit anathème! gardons la foi de nos pères. Le but de Dioscore était de faire examiner l'affaire d'Eutychès avant que l'on traitât de la foi. Le comte Elpide, donnant dans ces vues, demanda que l'on fît entrer l'archimandrite Eutychès. A quoi Juvénal de Jérusalem et le reste du concile donnèrent leur assentiment.

Invité par Thalassius de Césarée à expliquer ses défenses, Eutychès dit : Je me recommande au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, et à votre justice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile assemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma créance; faites-le lire. On le lut. Il contenait le symbole de Nicée, avec une protestation de vivre et mourir suivant cette foi, et d'anathématiser Manès, Valentin, Apollinaire, Nestorius et tous les hérétiques, jusqu'à Simon le Magicien, ainsi que ceux qui disent que la chair de Jésus-Christ est descendue du ciel. Sur ce dernier point, Diogène de Cyzique et Basile de Séleucie lui demandèrent comment donc il croyait que le Verbe-Dieu s'était incarné, et d'où venait sa chair? Mais il refusa de répondre; et les chefs du concile ne l'obligèrent point à s'expliquer sur cet article, qui renfermait cependant tout entière la question capitale : si c'était à tort ou à raison qu'il avait été accusé et condamné comme hérétique. Non-seulement ils ne l'obligèrent point à s'expliquer, mais ils défendirent aux deux interlocuteurs d'insister davantage, et, sans recevoir leur interpellation, ordonnèrent de passer outre et d'achever la lecture du mémoire. Dans cette seconde partie, Eutychès expose comme il lui plaît et l'accusation d'Eusèbe de Dorylée, et le jugement de saint Flavien, et la sentence prononcée contre lui par ce saint évêque, et publiée par tout le monde, et exécutée avec rigueur, nonobstant son appel aux principaux siéges de la chrétienté, et par conséquent à tous les évêques de cette grande assemblée. Il termine sa requête par demander avec instance que les auteurs de sa persécution et des scandales qui en sont nés soient punis suivant la rigueur des canons, et par exhorter les Pères à extirper toutes les racines du blasphème et de l'impiété.

Après la lecture du libelle, saint Flavien, qui jusqu'alors avait gardé le silence, dit ces mots : Son accusateur était Eusèbe, ordonnez qu'il entre. Et de fait, rien n'était plus raisonnable ni plus canonique que de le faire entrer, ou pour justifier ses accusations, ou pour être convaincu de calomnie. Cependant le comte Elpide ne put s'empêcher de reprendre saint Flavien de ce peu de paroles, parce que

l'empereur, qui, disait-il, est le gardien et l'inventeur des lois, avait ordonné qu'aucun de ceux qui avaient été juges, et qui maintenant devaient être jugés, n'eût la liberté d'ouvrir la bouche sans la permission du concile. Puis, répondant directement à l'instance, il la repoussa en disant : L'accusateur a rempli sa fonction, il prétend avoir gagné sa cause ; ainsi, le juge a fait passer en sa personne la qualité d'accusateur, comme il s'observe dans les tribunaux séculiers. Vous êtes assemblés pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accusateur et recommencer un nouveau procès. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'on lise le reste des actes. Dioscore ne manqua pas d'être de cet avis, et les autres évêques le suivirent. Interrogé après tous les autres, le légat Jules répondit : Oui, nous voulons qu'on lise les actes, mais à condition qu'on lise auparavant les lettres du Pape. D'autant plus, ajouta le diacre Hilaire, que le très-saint évêque de Rome n'a écrit ses lettres qu'après s'être fait lire les actes dont vous demandez la lecture. Mais Eutychès qui prévoyait par la conduite du Pape, que ses légats ne lui seraient pas favorables, eut la témérité de dire publiquement : Les envoyés du très-saint archevêque de Rome, Léon, me sont devenus suspects ; car ils logent chez l'évêque Flavien : ils ont dîné chez lui, et il leur a rendu toutes sortes de services. Je vous prie donc que ce qu'ils pourraient faire contre moi ne me porte aucun préjudice. Nous n'avons aucune réponse des évêques à cette insolente protestation. Dioscore conclut qu'il était dans l'ordre de lire d'abord les actes du concile de Constantinople, qu'ensuite on lirait les lettres du très-pieux évêque de Rome : ce qu'il disait pour éluder la lecture de ces lettres, qui, en effet, ne furent point lues dans ce concile, quoique Dioscore l'y promît jusqu'à sept fois avec serment.

On lut donc les actes de celui de Constantinople. Quand on eut lu les deux lettres de saint Cyrille, où il insiste sur la distinction des deux natures, Eustathe de Béryte, pour empêcher qu'on n'en tirât avantage pour saint Flavien, dit que saint Cyrille, en d'autres endroits, enseigne qu'il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. Eustathe confessera plus tard d'avoir failli, attendu que Flavien avait adopté cette même expression dans sa profession de foi adressée à l'empereur [1]. On ne trouva rien à redire à la manière dont le même Flavien avait expliqué sa créance au concile de Constantinople. Mais, quand on vint à l'endroit de la dernière session, où Eusèbe de Dorylée pressait Eutychès de confesser qu'il y a deux natures après l'Incarnation, et que Jésus-Christ nous est consubstantiel selon la chair, le conci-

[1] Labbe, t. 4, 175.

liabule d'Éphèse s'écria : Otez, brûlez Eusèbe ! qu'il soit brûlé vif ! qu'il soit mis en deux ! Comme il a divisé, qu'on le divise ! Dioscore demanda : Pouvez-vous souffrir ce discours, qu'on dise deux natures après l'Incarnation ? Le concile s'écria : Anathème à qui le soutient ! Dioscore insista : J'ai besoin de vos voix et de vos mains ; si quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile répéta : Si quelqu'un dit deux natures, qu'il soit anathème ! Du moins, voilà ce que portent les actes rédigés sous l'influence de Dioscore ; car les évêques protesteront plus tard à Chalcédoine que personne n'avait dit cela, excepté Dioscore et les Égyptiens [1]. On lut ensuite la déclaration qu'Eutychès avait faite de sa foi en présence de saint Flavien. Elle était conçue de manière qu'elle n'exprimait ni la vérité ni l'hérésie. Néanmoins Dioscore et tous les autres après lui déclarèrent que c'était là leur créance, et qu'ils rejetaient la foi de l'impie Eusèbe. Ils ajoutèrent qu'ils ne croyaient qu'une nature avec Eutychès. Voilà du moins ce que portent les actes ; car, à Chalcédoine, les évêques protestèrent que personne ne l'avait dit, excepté Pharaon-Dioscore et les Égyptiens [2].

Après la lecture de tous les actes de Constantinople, Basile de Séleucie et Séleucus d'Amasée, voyant que Dioscore était résolu à traiter comme hérétiques ceux qui admettaient dans le Christ deux natures, et que les soldats du proconsul, les parabolains ou enterreurs d'Alexandrie et les moines de Barsumas étaient disposés à faire recevoir aux évêques, à coups d'épée et de bâton, telle décision qu'il lui plairait, ils rétractèrent ce qu'ils avaient dit dans le concile de saint Flavien sur les deux natures, et déclarèrent qu'ils regardaient comme non moins étrangers à la communion de l'Église ceux qui distinguaient en Jésus-Christ deux natures que ceux qui le divisaient en deux personnes [3]. La peur seule leur faisait changer de langage, comme ils le confessèrent humblement à Chalcédoine.

Une pareille prévarication rendait tout possible à Dioscore. Il entreprit donc le rétablissement de l'hérésiarque, et demanda aux évêques de quelle façon on devait le traiter. Les actes ne disent pas un mot des légats du Pape ; preuve nouvelle qu'à tout cela ils ne prirent aucune part comme juges, mais simplement comme spectateurs. Le premier qui opina en faveur d'Eutychès fut Juvénal de Jérusalem ; il dit : Eutychès ayant toujours déclaré qu'il suit l'exposition de foi de Nicée et ce qui a été fait au premier concile d'Éphèse, je l'ai trouvé très-orthodoxe, et j'ordonne qu'il demeure dans son monastère et dans son rang. Le concile répondit : Ce jugement est

[1] Labbe, t. 4, 223. — [2] *Ibid.*, 227. — [3] *Ibid.*, 249 et 253.

juste. Mais Disoscore voulut que chacun en particulier proférât sa sentence. Le premier à donner aux autres l'exemple de la faiblesse et de la lâcheté fut Domnus d'Antioche. Il avait eu la gloire d'être le premier à condamner solennellement dans son concile l'hérésie d'Eutychès, et ensuite d'avoir souscrit et publié dans tout l'Orient la condamnation qu'en avait faite saint Flavien dans le concile de Constantinople; et maintenant, tout en rappelant cette dernière circonstance, il approuve le rétablissement de l'hérésiarque, parce qu'il a professé de suivre les décrets de Nicée et d'Éphèse, comme si jamais on l'avait accusé d'en rejeter ouvertement l'autorité, et non pas plutôt d'en corrompre l'intelligence, et de prétendre qu'il n'était pas permis d'en fixer le vrai sens, et de consacrer une expression nouvelle pour l'opposer à sa nouvelle hérésie. L'exemple de ces deux patriarches fut suivi d'Étienne d'Éphèse, de Thalassius de Césarée, d'Eusèbe d'Ancyre, et des autres évêques jusqu'au nombre de plus de cent. Parmi ceux qui étaient intervenus au concile de Flavien, encore que, suivant le décret de Théodose, aucun ne devait être admis au nombre des juges, toutefois Basile de Séleucie, Séleucus d'Amasée et Éthéric de Smyrne opinèrent comme les autres pour le rétablissement d'Eutychès. Comme ils avaient rétracté leur premier décret, Dioscore les avait reçus en sa grâce, et il était sûr qu'après avoir trahi la foi, ils ne seraient pas difficiles à absoudre l'auteur de l'hérésie. Les évêques d'Égypte, qui se faisaient un mérite de dépendre servilement de Dioscore et de suivre toutes ses impressions, furent encore les plus audacieux, non-seulement à prôner l'innocence d'Eutychès et la pureté de sa foi, mais à invectiver contre ses prétendus ennemis, et à censurer dans un langage acerbe non moins leur doctrine que l'équité de leur jugement. Barsumas opina après les évêques, et Dioscore, comme président, donna son suffrage le dernier en faveur d'Eutychès.

Ensuite Jean, primicier des notaires, lut une requête présentée par les moines d'Eutychès, où ils se plaignaient au concile d'être injustement persécutés par leur propre évêque, à cause de leur amour pour la vérité, et d'être privés depuis neuf mois de la participation aux divins mystères, en observant toutefois le reste de la vie monastique; ils suppliaient qu'on leur rendît l'usage des sacrements, et concluaient en demandant que Flavien reçût la peine que méritaient ses injustices. Cette requête, signée de plus de trente moines, fut lue dans le concile, sans que Dioscore demandât à Flavien raison de sa conduite à leur égard; et sur l'aveu bannal qu'ils firent de suivre la même foi que les conciles de Nicée et d'Éphèse, Juvénal et les autres évêques les rétablirent dans la communion de

l'Église et dans les fonctions de leurs ordres. Car il y avait parmi eux un prêtre, dix diacres et trois sous-diacres.

Eutychès et ses moines absous, Dioscore proposa de faire lire ce qui avait été fait sur la foi dans le premier concile d'Éphèse. Domnus d'Antioche parut n'en être pas d'avis ; mais les autres évêques ayant approuvé la proposition, on lut la sixième session de ce concile, où se trouvent le symbole de Nicée, les passages des Pères sur l'Incarnation, la requête de Carisius, la confession de foi attribuée à Théodore de Mopsueste, et les extraits des livres de Nestorius. Mais ce que Dioscore avait le plus à cœur pour l'exécution de ses mauvais desseins, c'était le décret du même concile par lequel il avait défendu, sous peine de déposition et d'anathème, de composer ou d'employer un autre symbole que celui de Nicée. Ce qui avait donné lieu à ce décret était le téméraire attentat de quelques prêtres nestoriens à faire signer dans l'église de Philadelphie, à ceux qui abjuraient l'hérésie des quartodécimains, le symbole de Théodore de Mopsueste : d'où l'on peut conjecturer que l'intention du concile n'était que de mettre un frein à la témérité des personnes privées, qui, soit pour insinuer ou répandre leurs erreurs, entreprendraient de divulguer quelque nouvelle formule de foi, ou seulement auraient la vanité de composer de nouveaux symboles pour s'en servir publiquement dans l'Église. Mais c'était une chose tout à fait contraire au bon sens, de s'imaginer ou de faire semblant de croire que, quand il serait nécessaire d'exprimer plus clairement le sens de quelque dogme catholique contre les absurdes interprétations de quelque nouvelle hérésie, le concile d'Éphèse eût défendu d'adopter une expression quelconque, autre que celles du symbole de Nicée. Nul ne pouvait mieux savoir quel était le but ou l'esprit de ce décret que saint Cyrille. Or, non-seulement il n'avait pas rejeté, mais il avait reçu avec grand plaisir et inséré dans une de ses lettres la nouvelle formule de foi que lui avaient envoyée les évêques d'Orient ; et lorsque quelques-uns lui eurent objecté que par là il avait contrevenu au décret dont il s'agit, il se moqua de l'objection comme d'une sotte imagination ou d'une manifeste folie. Saint Flavien avait fait beaucoup moins, parce que, sans faire aucun formulaire de foi, il s'était contenté d'exprimer la doctrine de l'Église sur l'Incarnation en des termes plus précis que ceux du symbole de Nicée. Néanmoins, dès que Dioscore eut fait lire ce décret, Onésiphore d'Icône dit aux évêques qui étaient assis près de lui : On ne nous lit ce canon que pour déposer Flavien. Épiphane de Perge, qui l'entendit, répliqua : A Dieu ne plaise ? La chose pourrait bien arriver à l'égard d'Eusèbe de Dorylée, mais personne ne sera assez fou pour aller

jusqu'à Flavien. Toutefois, on vit bientôt qu'Onésiphore avait raison.

La lecture achevée, Dioscore, supposant, comme il dit, que tous les évêques de l'assemblée approuvaient également et le symbole de Nicée et le décret d'Éphèse de ne publier, ni écrire, ni composer une autre règle de foi, répéta en peu de mots ce décret, mais en en altérant les termes : Nous avons entendu, dit-il, leur définition, qui est de la teneur suivante : Sera soumis à la peine de ce canon quiconque osera dire, ou penser, ou examiner, ou chercher au delà des termes du symbole de Nicée. Que vous en semble ? Que chacun dise librement son sentiment. Si quelqu'un est allé au delà, n'est-il pas juste qu'il subisse la sentence prononcée par les Pères ? Nul n'eut le courage de réclamer contre une proposition si injurieuse au concile d'Éphèse et à l'Église, et qui enveloppait saint Cyrille dans la même condamnation que Dioscore préparait contre saint Flavien et contre Eusèbe de Dorylée. Quelques-uns parurent même approuver en quelque manière, les uns plus, les autres moins ouvertement, cette proposition insensée, tandis que d'autres se contentaient d'exprimer en termes généraux leur respect pour les décisions des deux conciles d'Éphèse et de Nicée. De ce nombre furent les deux légats du Pape, qui attestèrent encore que tel était le sentiment du Siége apostolique ; et Hilaire ajouta, que le concile pourrait encore mieux s'en convaincre par les lettres mêmes de ce Siége, s'il voulait en ordonner la lecture. Mais Dioscore fit le sourd à cette proposition, et, au lieu de lire la lettre du Pape, il appela subitement les notaires, et, sans autre forme de procès, sans interroger ni entendre saint Flavien, ni lui donner lieu de produire ses défenses, il leur fit lire une sentence de déposition contre le saint archevêque et contre Eusèbe de Dorylée, fondée uniquement sur ce qu'ils avaient poussé leurs recherches touchant la foi au delà des termes du symbole de Nicée, et excité par là beaucoup de troubles et de grands scandales dans les églises. Dioscore prononçait la sentence en son nom ; mais aussitôt il requit les évêques d'en dire leur avis, en les avertissant qu'on rendrait de tout un compte détaillé à l'empereur. Alors saint Flavien se tournant vers Dioscore, lui dit : J'appelle de vous. Et, en effet, il appela de la sentence de Dioscore au Siége apostolique, et donna un acte d'appel aux légats du Pape [1]. Et le diacre Hilaire, quoiqu'il n'eût point déployé jusqu'alors son caractère de légat et qu'il tînt, en conséquence, le dernier rang, ne voulut pas manquer, dans cette occasion, à son devoir, et protesta hautement de nullité contre l'inique sentence ; il s'écria : *Contradicitur;* c'est-à-dire on s'y oppose ; et

[1] Liberat., c. 12.

ce mot latin fut écrit en caractères grecs et inséré dans les actes.

Outre les légats du Pape, il y eut encore un bon nombre d'évêques qui eurent horreur d'un pareil jugement; et s'ils n'eurent pas le courage d'élever la voix, ils ne purent au moins dissimuler le chagrin et la tristesse qu'ils en éprouvaient. Quelques-uns s'efforcèrent, par les supplications les plus humbles, d'adoucir la fureur de Dioscore. Onésiphore d'Icône, et Marinien de Synnade, et Nunnéchius de Laodicée dans la Phrygie, avec d'autres évêques, s'étant levés de leurs siéges, allèrent se jeter à ses pieds, et embrassant ses genoux, le conjurèrent de n'en rien faire. Flavien, disaient-ils, n'a rien commis qui lui mérite d'être déposé; la déposition d'un prêtre ne doit pas être punie par la déposition d'un évêque; s'il a fait quelque chose de répréhensible, qu'on le reprenne; mais, disait entre autres Basile de Séleucie, ne veuillez pas condamner l'opinion de tout le monde[1]. Cette dernière parole fait voir que presque tout le concile répugnait à condamner saint Flavien.

Toutes les prières furent inutiles. Dioscore protesta qu'on lui couperait plutôt la langue que de lui faire révoquer la sentence. Et comme les évêques ne se levaient pas, qu'ils continuaient à embrasser ses genoux dans l'attitude de suppliants, et que d'autres accouraient pour faire la même chose, il se dressa sur son marchepied, et dit : Comment? vous prétendez faire une sédition? Où sont les comtes? Aussitôt les comtes Elpide et Euloge firent entrer le proconsul avec une multitude de soldats, auxquels se joignirent les parabolains de Dioscore et les moines de Barsumas. Les chaînes étaient prêtes, et, dans cette troupe furieuse, les uns étaient armés d'épées, les autres de bâtons. On ne parlait que de déposer et d'exiler quiconque refuserait d'obéir à Dioscore, et toute l'église, telle qu'une place emportée d'assaut, était pleine de confusion, de bruit et de tumulte. Les évêques cherchaient à s'échapper de côté et d'autre; mais toutes les portes étaient fermées et gardées. Ce qui acheva d'abattre le peu de courage que quelques-uns montraient encore, furent ces paroles du furibond Dioscore : Remarquez bien que quiconque ne veut pas souscrire, il aura affaire à moi. Dès ce moment, nul ne résista plus; et nous avons leurs sentences, où ils professent adhérer à la déposition de saint Flavien et d'Eusèbe de Dorylée. Juvénal de Jérusalem fut le premier à les déclarer justement déposés, pour avoir transgressé les décrets de Nicée et d'Éphèse. Il fut promptement suivi de Domnus d'Antioche et de Thalassius de Césarée. Eusèbe d'Ancyre, pour avoir hésité quelque peu, se vit en péril

[1] Labbe, 252 et 253.

d'être déposé lui-même; toutefois il ne put s'empêcher de dire, dans son vote, qu'il aurait mieux aimé la clémence. Uranius d'Himerie prononça, au contraire, que Flavien et Eusèbe, comme ayant violé les canons des deux conciles, non-seulement méritaient d'être déposés de la dignité épiscopale, mais encore qu'ils étaient dignes de mille maux, et même de perdre la tête. Enfin l'impie Barsumas, parlant le dernier, dit aux évêques: Flavien et Eusèbe, que vous avez condamnés, je les condamne, sachant que ce que votre sainteté a fait a été fait selon la crainte de Dieu.

Mais il ne suffisait point à la tyrannie de Dioscore d'avoir corrompu la conscience et la langue de ses collègues, il voulut encore souiller leurs mains en leur faisant souscrire la criminelle sentence, afin d'avoir par devers lui une preuve authentique qu'eux-mêmes avaient conspiré à opprimer l'innocence. Comme il eût fallu du temps pour avoir une copie au net, Dioscore assembla plusieurs fois autour de lui ceux de sa faction, pour voir ce qu'il y avait à faire. On n'écrivit rien, on ne signa rien de tout ce qu'ils dirent entre eux; on n'en dit pas un mot aux autres évêques. Après ces délibérations mystérieuses, Dioscore et Juvénal, bien accompagnés de gens inconnus, qui, avec de grands cris, jetaient partout le trouble et l'effroi, présentèrent aux évêques un papier blanc, et les obligèrent de le signer le jour même ou plutôt à l'heure même, en y mettant leur nom avec ces mots: J'ai jugé et souscrit. Ceux qui faisaient quelque difficulté et tardaient de souscrire étaient menacés de la déposition, de l'exil, et même de la mort, soit comme hérétiques, soit comme fauteurs de l'hérésie nestorienne. Partout retentissaient ces cris: Mettez en pièces ceux qui divisent deux natures! chassez, tuez ceux qui disent deux! qu'ils soient eux-mêmes divisés en deux parts! Les soldats insistaient avec des épées et des bâtons à la main. Des menaces, on passait aux coups, aux blessures, et même à répandre le sang. On les tint ainsi renfermés jusqu'au soir, sans permettre, même à ceux qui se trouvaient mal, de sortir et de respirer un peu. Voilà comme les évêques souscrivirent à l'iniquité, au nombre de cent trente, dont deux signèrent par la main des autres, ne sachant pas écrire eux-mêmes.

Comme ils avaient souscrit par force, épouvantés des menaces et crainte de la mort, ils dirent depuis, dans le concile de Chalcédoine, que ce n'étaient pas eux, mais plutôt les soldats, qui avaient déposé saint Flavien. Cette excuse pouvait les rendre en quelque manière dignes de compassion; mais elle ne pouvait les justifier ni devant Dieu ni devant les hommes. Car jamais un homme de bien, particulièrement le chrétien, le catholique, et surtout l'évêque, ne doit, par la crainte des hommes, condamner l'innocence et la vérité. Aussi le

même Dioscore et ses évêques d'Égypte répondirent-ils avec d'amères railleries à leurs plaintes, dans le même concile de Chalcédoine : Le chrétien ne craint personne ; le catholique n'a peur de qui que ce soit, fût-il menacé du feu ; c'est une honte à un évêque de signer sans savoir ce qu'il signe : si les martyrs avaient été dominés par la crainte des hommes, ils n'auraient pas été martyrs. Ce reproche ne pouvait être plus juste. Et Basile de Séleucie prétendit fort maladroitement se défendre par l'exemple des martyrs mêmes, en répliquant que lui aussi, s'il avait eu affaire à des magistrats, eût enduré le martyre ; mais que, se trouvant dans un concile de cent vingt ou trente évêques, il n'avait pu qu'obéir à leurs décrets, comme un fils à son père. C'est-à-dire qu'il aurait condamné saint Athanase avec les conciles de Tyr et d'Antioche, et Jésus-Christ même avec les pontifes de la synagogue. Aussi les autres évêques n'eurent-ils garde d'adopter cette sotte excuse. Ils aimèrent mieux s'écrier publiquement et à plusieurs reprises : Nous avons tous péché, nous demandons tous pardon[1].

Il n'y eut donc que les légats du Pape, que nulle violence ne put contraindre à un jugement si inique et si manifestement contraire à la vraie foi. Constamment ils s'opposèrent, dans le concile même, ainsi qu'ils le devaient, non pas tant au jugement qu'à la fureur insensée d'un seul homme ; hautement ils protestèrent que rien de ce que ferait faire la crainte et la violence ne pourrait préjudicier ni aux droits de l'Église ni au symbole des apôtres, et que nul outrage ne les séparerait de cette foi, dont ils avaient apporté au concile la très-pleine exposition de la part du Siége du bienheureux apôtre Pierre, et que jamais le même Siége ne confirmerait ni n'approuverait de pareils actes. Tel est l'éloge que saint Léon lui-même fait de leur conduite, dans ses lettres à Théodose et à Pulchérie[2]. Théodoret écrivait de son côté que la terre entière admirait et célébrait le zèle ardent et la très-juste liberté avec laquelle les mêmes légats s'étaient opposés à tout ce qu'on avait attenté à Éphèse contre les règles de la justice et contre les canons de l'Église, et avec laquelle ils avaient eu le courage de menacer l'iniquité, même sur son trône[3].

L'appel de saint Flavien irrita tellement Dioscore, que, non content de l'avoir déposé et condamné à l'exil, il porta sur sa personne ses mains sacriléges, et, après avoir violé dans son jugement toutes les lois divines et humaines, il voulut être son bourreau et l'auteur de sa mort. Comme possédé de celui dont il est écrit : qu'il ne per-

[1] Labbe, t. 4, p. 101, 104, 113, 120, 140. — [2] Ballerini, *Epist.* 44 et 45. — [3] Theod. *Epist.* 116.

sévéra point dans la vérité et qu'il fut homicide dès le commencement, après qu'il eut condamné la vérité et approuvé la fausseté, il n'eut pas horreur de tremper ses mains dans le sang de l'homme juste. C'est ce que dit de lui saint Léon [1]. Et les historiens ajoutent qu'il donna à saint Flavien des coups de poing dans le visage, des coups de pied dans l'estomac, et que, l'ayant jeté par terre, il lui marcha sur le ventre [2]. S'il fit cela par lui-même, que n'auront pas fait, animés par son exemple, ses signes et sa voix, les soldats du proconsul, les parabolains d'Alexandrie, les moines de Barsumas et les autres ministres de sa fureur? Aussi, dans les actes du concile de Chalcédoine, la mort de saint Flavien est-elle attribuée non-seulement à Dioscore, mais encore à Harpocration et à Pierre, ses diacres; à Pierre Monge, qui, plus tard, fut l'opprobre de la chaire d'Alexandrie; à l'impie Barsumas, à qui l'on reprocha en face qu'il pressait de le tuer; au point que les Pères ne purent s'empêcher de crier: Chassez l'homicide Barsumas! aux bêtes de l'amphithéâtre, l'homicide! anathème à Barsumas! Barsumas à l'exil! Cependant saint Flavien ne mourut point dans le lieu même de l'assemblée; il en sortit vivant, mais pour être jeté en prison, et, le lendemain, traîné en exil. Arrivé à Épipe en Lydie, il y expira le troisième jour, ou par suite des mauvais traitements qu'il avait reçus dans le concile, ou par quelque ordre secret donné à ses gardes. Les évêques du concile de Chalcédoine étaient tellement persuadés de ceci, qu'ils n'hésitèrent point à donner plusieurs fois à Dioscore le titre d'homicide et de nouveau Caïn, pour avoir fait mourir son frère dans le sacerdoce, comme un autre Abel. Le diacre Hilaire, étant devenu pape, fit représenter en mosaïque le martyre de saint Flavien dans un oratoire qu'il construisit à Rome [3].

Eusèbe de Dorylée n'ayant pas été admis dans l'assemblée des impies, échappa aux mêmes traitements. Toutefois, il fut mis en prison à Éphèse, déposé de son siége et envoyé en exil. Mais il eut moyen de se sauver, et, après avoir couru bien des dangers et souffert bien des travaux pour la foi, il trouva le repos dans la ville de Rome, où saint Léon, sans s'arrêter aucunement à la sentence du conciliabule, le reçut à sa communion et le retint auprès de lui jusqu'à ce qu'il dût retourner en Orient pour assister au concile de Chalcédoine.

Pour ce qui est des légats, on ne sait quelles furent les aventures de Jules de Pouzzoles. Quant au diacre Hilaire, outre ce qu'en dit saint Prosper dans sa chronique, nous en avons le récit détaillé dans

[1] Ballerini, *Epist.* , *aliàs* 95 — [2] Evagre, l. 2, c. 2. Zonar., p. 36. Niceph., l. 14, c. 47. Liberat., c. 12. Tillemont, *S. Léon*, c. 72. — [3] Baron., an 449, n. 109.

une lettre que lui-même écrivit à l'impératrice Pulchérie. Il avait eu ordre de saint Léon d'aller jusqu'à Constantinople, pour rendre en main propre quelques lettres à cette princesse ainsi qu'à son frère, l'empereur Théodose. Il crut donc la devoir informer des obstacles qui l'avaient empêché de poursuivre son voyage d'Éphèse à la cour. Cet obstacle, dit-il, a été ce qui fait gémir les chrétiens et ce qui est l'ennemi de tous les bons, l'évêque d'Alexandrie, cet homme puissant à opprimer les personnes innocentes. Quand il vit que je ne pouvais prendre part à son inique sentence, il s'efforça, et par la terreur, et par la ruse, à me faire assister à une seconde session, afin de me faire consentir, par ses séductions, à condamner le très-saint évêque Flavien, ou bien de me retenir de force, si je résistais, en sorte que je n'eusse la liberté ni de venir à Constantinople ni de retourner à Rome. Mais, plein de confiance dans le secours du Christ, notre Dieu, j'abandonnai tout, et pris secrètement la fuite. De cette manière, je me conservai pur et innocent de la condamnation de ce très-saint homme, quoique ni flagellation ni autre tourment n'eussent jamais pu m'y faire consentir, et, par des chemins inconnus et impraticables, je suis venu à Rome, pour être, auprès du révérendissime Pape, un témoin fidèle de tout ce qui s'est passé à Éphèse [1]. Les dangers que courut Hilaire, et pendant son séjour en cette ville et dans sa fuite, furent si grands, qu'il crut en avoir été délivré plutôt par l'assistance divine que par l'adresse humaine. Il s'en reconnaissait spécialement redevable à saint Jean l'Évangéliste, patron de la ville d'Éphèse. Aussi, devenu Pape, il bâtit une chapelle en son honneur avec cette inscription : A son libérateur le bienheureux Jean Évangéliste, Hilarius, évêque, serviteur du Christ [2].

Après le départ des légats, Dioscore, qui se voyait plus maître que jamais, fit encore condamner et déposer plusieurs autres évêques, notamment Théodoret, Ibas d'Édesse, Sabinien de Perrhe et Domnus d'Antioche. Sabinien, homme de sainte vie, avait été fait très-canoniquement évêque de Perrhe dans l'Euphratésienne, à la place d'Athanase, homme scandaleux, qui avait renoncé volontairement à cet évêché, et, de plus, avait été déposé par le concile de l'Orient en 445. Cependant Dioscore voulut que l'indigne Athanase fût rétabli, et le vertueux Sabinien dépossédé, sans avoir été ni entendu ni même appelé pour faire connaître son droit. Pour Théodoret, il y avait eu défense expresse de l'empereur de le laisser venir à Éphèse ; il était retenu comme prisonnier à trente-cinq journées de là, dans sa ville épiscopale de Cyr. Il n'en fut pas moins condamné et dé-

[1] Baller., *Epist.* 46. — [2] Baron., an 449, n. 100.

posé; et les évêques de Syrie, qui le regardaient comme la gloire de leur pays, furent assez lâches de souscrire à sa condamnation, par la peur de Dioscore. On avait également empêché Ibas de se trouver au concile, en l'arrêtant prisonnier dans Antioche, à quarante journées d'Éphèse. On n'entreprit pas moins de le juger. On l'appela par trois fois. Comme il n'avait garde de répondre, on le condamna par défaut et comme rebelle au concile, parce que Dioscore le voulut ainsi, sans qu'une grande partie des évêques sût seulement ce qu'on avait fait.

Mais la scène la plus singulière fut la déposition de Domnus. Pour adoucir Dioscore, il avait eu la bassesse d'approuver solennellement l'absolution d'Eutychès et la déposition de saint Flavien, ainsi que d'Eusèbe de Dorylée, d'Ibas, de Théodoret et des autres évêques absents, ses amis et ses suffragants d'Antioche; mais on se souvenait toujours qu'il avait été le premier à dénoncer et à condamner l'hérésie d'Eutychès. Trois jours donc après la déposition de saint Flavien, Dioscore produisit une lettre que Domnus lui avait écrite, et où il se trouvait quelque blâme des anathématismes de saint Cyrille. Là-dessus il fut condamné et déposé comme suspect de nestorianisme, quoique absent et malade. Ainsi s'accomplissait la prédiction que saint Euthymius lui avait faite lorsqu'il quitta son monastère. Il y retourna, dès qu'il se vit libre, pour y pleurer sa faute le reste de sa vie.

Telle fut l'issue du conciliabule, ou, comme il fut communément appelé, du brigandage d'Éphèse. Après la déposition de Domnus, Dioscore partit subitement et se rendit, à ce qu'on croit, à Constantinople, pour y jouir de son triomphe et le rendre encore plus complet et plus sûr, en obtenant sa confirmation de Théodose, et en poussant à l'ordination d'un nouvel évêque à la place de saint Flavien. Théodose rendit une loi digne de Dioscore, d'Eutychès et de Chrysaphius, dont il était le jouet. Il y confirme et y loue, en général, les décrets du brigandage d'Éphèse, et en particulier les dépositions de saint Flavien, d'Eusèbe de Dorylée, de Domnus et de Théodoret. Il ordonne que les métropolitains feront signer le symbole de Nicée par tous les évêques de leur province, et l'en assureront par leurs lettres. Il défend d'ôter ou d'ajouter un seul mot à ce symbole. Mais ce qui montre combien ce malheureux prince s'était laissé aveugler, c'est qu'il dit que Flavien et Eusèbe, en suivant les pernicieuses illusions de Nestorius, ont divisé les églises par des schismes, et y ont répandu l'hérésie. Il regarde imbécillement les sentiments de Nestorius, de saint Flavien et des autres évêques déposés, comme le venin d'une même erreur. Il ordonne que tous ceux qui les suivront seront

déposés par l'autorité des évêques orthodoxes, et qu'on ne donnera aucune retraite ni aux docteurs ni aux sectateurs de cette religion, sous peine de confiscation et de bannissement perpétuel. Enfin, il condamne au feu les écrits de Théodoret, comme ceux de Nestorius[1].

Successivement dupe de deux hérésiarques, le pauvre Théodose, qui cependant voulait le bien de l'empire et de l'Église, fait le malheur de l'Église et de l'empire, parce qu'au lieu de s'en tenir à la décision de l'Église et de son chef, il voulait *gouvernementer* les dogmes et les conciles avec ses eunuques et ses courtisans, ou plutôt ses courtisans et ses eunuques le lui faisaient vouloir. Par là, il trouble l'Église et l'empire, accrédite deux grandes hérésies, qui, avec l'arianisme, divisent de plus en plus l'Orient contre lui-même, et préparent les voies à la grande hérésie de Mahomet, leur enfant naturel dans l'ordre politique et religieux. Dans toutes ces calamités, les défenseurs perpétuels de l'Église et de l'humanité entière sont les Papes. Saint Léon le fut constamment à son époque.

Eutychès, condamné par son archevêque, saint Flavien, en appela au Pape; saint Flavien, condamné par Dioscore, et son conciliabule, en appelle au Pape; Théodoret, condamné par le conciliabule de Dioscore, en appelle encore au Pape. Rome, le Pape, est le refuge, comme le chef de tous.

Théodoret apprit en même temps et sa condamnation et le courage avec lequel les légats du Pape s'étaient opposés à la tyrannie de Dioscore. Il prit donc le parti d'envoyer à Rome quelques-uns de ses ecclésiastiques, qu'il chargea de plusieurs lettres.

Dans celle qui est adressée à saint Léon, il reconnaît d'abord que le Saint-Siége tenant le premier rang en tout, c'est de lui que les églises blessées doivent recevoir les remèdes nécessaires. Il fait ensuite un grand éloge de la ville de Rome, louant surtout la foi dont on y faisait profession, et déjà célèbre du vivant de saint Paul. Il relève l'avantage que cette ville avait de posséder les tombeaux de saint Pierre et saint Paul, pères et maîtres l'un et l'autre de la vérité. Après quoi il fait l'éloge de saint Léon, dont il relève le zèle contre les manichéens, et la lettre à Flavien, qu'il avait, dit-il, lue et admirée comme le langage du Saint-Esprit. Il se plaint ensuite de l'injustice de Dioscore, qui l'avait condamné sans l'appeler et sans l'entendre, absent et éloigné. Venant après cela à sa propre cause, il marque les travaux qu'il avait essuyés pour le service de l'Église. Il y a vingt-six ans, dit-il, que je suis évêque, sans avoir reçu aucun reproche, ni sous Théodote, ni sous les évêques d'Antioche, ses succes-

[1] Labbe, t. 4, 863.

seurs. J'ai ramené à l'Église plus de mille marcionites et quantité d'ariens et d'eunoméens; il ne reste pas un hérétique dans les huit cents paroisses que je gouverne. Dieu sait combien j'ai reçu de coups de pierres, et quels combats j'ai soutenus dans plusieurs villes d'Orient contre les païens, les Juifs et toutes sortes d'erreurs. Après tant de sueur et de travaux, je suis condamné sans avoir été appelé. J'attends donc le jugement de votre Siége apostolique ; je prie et je conjure votre Sainteté, au juste tribunal de qui j'en appelle, de me prêter son secours et de m'ordonner d'aller lui rendre compte de ma doctrine, et de montrer qu'elle est en tout conforme à celle des apôtres. Il fait un dénombrement des ouvrages qu'il avait composés depuis vingt ans, et ajoute : On y peut voir aisément si j'ai gardé la règle constante de la foi, ou si je m'en suis écarté. Ne rejetez pas, je vous supplie, mes très-humbles prières, et ne méprisez pas la vieillesse traitée si indignement après tant de travaux. Avant toutes choses, je désire savoir de vous si je dois acquiescer à cette injuste déposition ou non. J'attends votre décision. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai ; je n'importunerai plus personne, et j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'est témoin que je ne suis pas en peine de mon honneur et de ma gloire, mais du scandale, et de ce que plusieurs d'entre les simples, principalement d'entre les hérétiques convertis, peuvent me regarder comme hérétique, voyant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, et n'étant pas capables de discerner la doctrine ni de considérer que, depuis tant d'années d'épiscopat, je n'ai acquis ni maisons, ni terres, ni obole, ni même un sépulcre, ayant embrassé la pauvreté volontaire, et distribué mon patrimoine aussitôt après la mort de mes parents, comme tout l'Orient en est témoin. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius et Abraham, chorévêques, et Alypius, exarque des moines qui sont chez nous, ne pouvant aller moi-même vers vous, à cause des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres [1].

Théodoret écrivit aussi à René, prêtre de l'Église romaine, l'un des légats pour le concile d'Éphèse, dont il ne savait pas la mort; au contraire, il suppose qu'il avait assisté au concile. Après avoir exposé ses griefs, il dit : Je prie donc votre Sainteté de persuader au très-saint archevêque qu'il use de l'autorité apostolique et qu'il me commande d'accourir à votre concile. Car ce très-saint Siége a le gouvernement de toutes les églises du monde, et cela, par un grand nombre de titres, principalement parce qu'il n'a jamais été infecté d'aucune hérésie, et jamais aucun ne s'y est assis qui n'ait conservé

[1] Theod. *Epist.* 113.

entière la foi et la grâce apostoliques. Quoi que vous jugiez, nous y acquiescerons avec amour, convaincus de votre équité. Nous demandons seulement que le jugement porte sur les écrits; car nous avons écrit plus de vingt livres. Il proteste que, comme il a toujours professé de ne reconnaître qu'un Père et un Saint-Esprit, il n'a reconnu non plus qu'un Fils qui s'est fait chair pour nous, et que c'est le même qui est Fils de Dieu et Fils de l'homme : Fils de Dieu, parce qu'il est engendré Dieu de Dieu, et Fils de l'homme, à cause de la forme d'esclave selon laquelle il est né de la race d'Abraham et de David. Sa lettre à l'archidiacre, qui était le légat Hilaire, est de la même teneur. Supposant ensuite que, selon l'usage du temps, saint Léon examinerait sa cause dans une assemblée d'évêques, soit de ceux qui se trouvaient accidentellement à Rome, soit de ceux qu'il convoquerait d'Italie, Théodoret leur écrivit dans le même sens, notamment à Florentius, l'un d'entre eux, chez qui ses députés devaient passer [1].

Dans le même temps il écrivit au patrice Anatole une lettre de jubilation, où il triomphe de ce que Dieu avait enfin manifesté la vérité de sa doctrine et la fausseté de ses calomniateurs. Car, dit-il, ce que le très-saint archevêque de la grande Rome, le seigneur Léon, a écrit à Flavien, de sainte mémoire, et aux autres qui ont été assemblés à Éphèse, est tout à fait d'accord avec ce que nous avons écrit nous-mêmes et continuellement prêché dans les églises. Aussi, dès que je pus lire ces lettres, je bénis le Dieu de bonté de ce qu'il n'avait pas entièrement abandonné les églises, mais conservé encore une étincelle de l'orthodoxie. Que dis-je? une étincelle! mais plutôt un flambeau immense, capable d'illuminer tout l'univers. Théodoret lui envoie la copie d'une de ces lettres, et le prie dans une autre de lui obtenir de l'empereur la liberté d'aller en Occident, pour être jugé par les évêques du pays : ajoutant que, si ces évêques trouvaient qu'il se fût écarté tant soit peu de la règle de la foi, il consentait à être jeté au milieu de la mer. Que si l'empereur ne voulait pas lui accorder cette permission, il lui demandait au moins celle de se retirer à son monastère, éloigné de Cyr de cent vingt milles, d'Antioche de soixante, et à trois milles d'Apamée. Il demandait cette grâce sur l'avis qu'on lui avait donné qu'on voulait le chasser de Cyr même [2].

Pendant ce temps, saint Léon était fort en peine de ce qui se passait en Orient, et s'étonnait de ne point en recevoir de nouvelles. C'est pourquoi, trouvant une occasion favorable, il écrivit, le onzième d'août 449, à saint Flavien, pour lui témoigner son inquiétude [3]. Cette inquiétude s'accrut encore beaucoup durant un mois et demi.

[1] Theod. *Epist.* 116-118. — [2] *Epist.* 119, 121. — [3] Baller. *Epist.* 39.

Ce ne fut que vers la fin de septembre que le diacre Hilaire arriva à Rome et l'instruisit pleinement de tout ce qui s'était passé de déplorable à Éphèse. Il célébrait tout juste, le 1er d'octobre, pour l'anniversaire de son ordination, un concile plus nombreux qu'à l'ordinaire ; en sorte qu'il y avait des évêques de tout l'Occident. Non-seulement il y exposa les maux affreux de l'Église, mais y procura des remèdes efficaces. D'une voix unanime, on y réprouva tout ce qui s'était fait contre les canons à Éphèse. Quant aux résolutions qu'on y prit, on les voit dans un grand nombre de lettres que le Pape écrivit, soit en son nom seul, soit au nom de son concile, à l'empereur Théodose, à l'impératrice Pulchérie, au clergé et au peuple de Constantinople, aux supérieurs des monastères de la même ville, à Anastase de Thessalonique, à Julien de Cos, et à saint Flavien même, dont on ne savait pas encore la mort à Rome.

A l'empereur Théodose il écrivit vers le même temps, 13 octobre, par deux voies différentes, ce semble, deux lettres qui diffèrent peu l'une de l'autre. Il voulait peut-être s'assurer mieux qu'au moins l'une des deux lui parviendrait. Voici en quels termes il commence :

« Les lettres de votre clémence, que vous avez précédemment envoyées au Siége du bienheureux apôtre Pierre, nous avaient inspiré une telle confiance de voir la vérité et la paix défendues par vous, que, dans une cause aussi simple et aussi bien protégée, nous ne voyions rien qui pût nuire ; d'autant plus que nos légats au concile que vous avez ordonné d'assembler à Éphèse étaient munis d'instructions telles, que si l'évêque d'Alexandrie avait permis de les lire à ses collègues, elles auraient apaisé toutes les disputes, mis fin aux égarements de l'ignorance, et coupé court aux attentats de la jalousie. Mais, en poursuivant des intérêts privés sous le voile de la religion, l'impiété d'un petit nombre a fait des blessures à l'Église universelle. Car nous avons appris, non par des avis incertains, mais par le rapport très-fidèle d'Hilarius, notre diacre, qui, pour ne pas être forcé de souscrire, s'est sauvé d'Éphèse, que tous ceux qui étaient venus au concile n'ont pas assisté au jugement. On a rejeté les uns et introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives, pour faire, au gré dudit pontife, ces souscriptions impies, sachant qu'ils perdraient leur dignité s'ils n'obéissaient. Nos légats y ont résisté constamment, parce qu'en effet, tout le mystère de la foi chrétienne est détruit si on n'efface pas ce crime, qui surpasse tous les sacriléges.

« Mais parce que la malice de Satan trompe ceux qui ne sont pas sur leurs gardes, et leur persuade le mal sous l'apparence du bien, éloignez, de grâce, éloignez de la conscience de votre piété le péril

de la religion et de la foi; ce que l'équité de vos lois accorde dans les choses du siècle, accordez-le dans les choses de Dieu; que la présomption de l'homme ne fasse point violence à l'Évangile du Christ. Me voici, très-chrétien et vénérable empereur, me voici avec mes collègues, remplissant envers votre clémence le devoir d'un sincère amour, et désirant que vous soyez en toutes choses agréable à Dieu, que l'Église prie pour vous; nous vous conjurons, de peur que notre silence ne nous rende coupable au tribunal du Christ; nous vous conjurons devant l'inséparable Trinité, souveraine et gardienne de votre empire, et devant les saints anges, d'ordonner que toutes choses demeurent au même état où elles étaient avant tous ces jugements, jusqu'à ce qu'on assemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques. Ne vous chargez pas du péché d'autrui; je crains, à dire vrai, qu'on ne provoque l'indignation de Celui dont on dissipe la religion. Considérez la gloire du bienheureux Pierre, les couronnes des apôtres, les palmes des martyrs; ils n'ont souffert que pour confesser la vraie divinité et la vraie humanité dans le Christ. Comme aujourd'hui un petit nombre d'imprudents attaque d'une manière impie ce mystère, toutes les églises de nos quartiers et tous les évêques vous supplient avec larmes, puisque les nôtres ont fidèlement réclamé et que l'évêque Flavien leur a donné un acte d'appel, que vous ordonniez la célébration d'un concile général en Italie, pour ôter tous les doutes sur la foi, et toutes les divisions qui blessent la charité. Que les évêques des provinces orientales y viennent aussi, afin que ceux qui se sont écartés par faiblesse puissent être rétablis, et que les plus coupables mêmes, s'ils acquiescent à des conseils meilleurs, ne soient pas retranchés de l'unité de l'Église. Vous verrez par les canons de Nicée (probablement de Sardique), joints à cette lettre, combien notre demande est nécessaire après un appel interjeté. Favorisez les catholiques, à l'exemple de vos ancêtres; laissez aux évêques la liberté de défendre la vraie foi, que du reste aucune terreur du monde ne pourra jamais détruire. Quand nous plaidons la cause de l'Église, c'est la cause de votre empire et de votre salut que nous plaidons, afin que vous jouissiez en paix de vos provinces. Défendez la constitution de l'Église contre les hérétiques, afin que le Christ aussi défende votre empire [1]. »

Ce que l'on peut remarquer surtout dans cette lettre de saint Léon, c'est une majesté calme au fort de la tempête, une charité compatissante pour tous ceux qui ont failli, des ménagements pleins de délicatesse pour le pauvre Théodose, prince incapable, il est vrai, mais

[1] Baller. *Epist.* 44.

du reste homme de bien et chrétien sincère. Une autre remarque qu'on pourrait faire encore, c'est que quand saint Léon écrit à l'empereur Théodose, on croirait qu'il écrit à une femme; au lieu que quand il écrit à sa sœur, l'impératrice sainte Pulchérie, on croirait qu'il écrit à un homme sur l'énergie duquel on peut compter. En effet, dans une lettre du même jour, 13 octobre, il commence par lui dire que, si elle avait pu recevoir ses lettres précédentes, elle aurait certainement pu porter remède au mal qui s'était fait; car jamais elle n'avait fait défaut au sacerdoce ni à la foi chrétienne. Il lui en adresse donc une copie nouvelle, ainsi qu'une de la lettre qu'il vient d'écrire à son frère l'empereur, et la prie d'appuyer sa demande d'un concile général en Italie, attendu que tous les évêques d'Occident conservent la communion avec Flavien, et qu'il n'y a aucun moyen d'approuver ce qui s'était fait à Éphèse. Enfin, de la part du bienheureux apôtre Pierre, il la constitue spécialement son légat pour suivre cette affaire auprès de l'empereur [1].

Saint Léon écrivit en particulier à Flavien, pour l'assurer qu'il ferait tout son possible pour le bien de la cause commune, et pour l'encourager à souffrir avec constance, dans la persuasion que les mauvais traitements qu'il endurait de la part de ses ennemis lui serviraient à acquérir la gloire éternelle. Dans sa lettre à Anastase de Thessalonique, il le félicite de ne s'être point trouvé à Éphèse, et l'exhorte à défendre la vérité et à demeurer ferme dans la communion de Flavien, sans avoir aucun égard à tout ce que l'on pourrait faire pour l'en détacher. Appuyons-nous, dit-il, dans ce temps d'épreuve, sur le secours du ciel, et disposons-nous à demeurer fermes contre les efforts de nos adversaires. Celui qui est en nous est plus puissant que celui qui est contre nous. Il témoigne à Julien de Cos combien il était affligé de ce qui était arrivé à Éphèse par la violence d'un seul homme, et la ferme résolution où il était d'apporter à ces maux tous les remèdes qui dépendraient de lui.

Dans sa lettre au clergé, à la noblesse et au peuple de Constantinople, saint Léon les exhorte à combattre pour la défense de la foi, et à ne point se séparer de la communion et de l'obéissance de leur évêque, quelque violence qu'on dût employer pour ébranler leur constance. Car, ajoute-t-il, quiconque osera, du vivant de votre évêque Flavien, envahir son siége, n'aura jamais de part à notre communion, et ne pourra être compté parmi les évêques. Outre cette lettre générale, saint Léon, avec son concile, en écrivit encore une en particulier à Fauste, Martin, Pierre, Magnus, Élie et Emmanuel.

[1] Baller. *Epist.* 45.

prêtres et abbés de Constantinople, pour les prier, par le souvenir de leur profession sainte, qui consiste principalement dans la foi et la charité, de ne se séparer de leur saint pasteur ni de l'unité de la foi, quelques persécutions qu'il fallût souffrir pour cela. Il les prie aussi de repandre, autant qu'ils pourront, la lettre qu'il écrivait pour tous ceux de la ville [1].

Quant à Théodoret, nous n'avons pas les réponses que lui fit saint Léon ; mais nous voyons par la suite que sa députation fut bien reçue, et que le Pape le rétablit dans le rang et la dignité d'évêque, sans avoir aucun égard au jugement de Dioscore.

L'an 450, au mois de février, l'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, acompagné de Placidie, sa mère, et d'Eudoxie, sa femme, fille de l'empereur Théodose. Le sujet de leur voyage était d'offrir à Dieu leurs prières et de visiter les églises de cette ville. Le lendemain de leur arrivée, ils allèrent à celle de Saint-Pierre, dont on célébrait la fête ce jour-là. C'était le dix-huit février, jour où dès lors on fêtait la chaire de saint Pierre à Antioche. Saint Léon se présenta à l'empereur et aux impératrices, accompagné de plusieurs évêques des provinces d'Italie, qui étaient venus à Rome, ou pour cette solennité, ou pour y tenir un concile. Il leur représenta le danger où se trouvait la foi par les violences commises à Éphèse, et par l'injuste déposition de Flavien, les conjurant avec larmes, par le saint apôtre à qui ils venaient rendre leurs respects, par leur propre salut et par celui de Théodose, d'écrire à ce prince pour l'engager à faire réparer par son autorité, les désordres que le concile d'Ephèse avait causés, et à en assembler un de tous les évêques du monde en Italie, où l'évêque de Rome pût examiner avec soin toute cette affaire, et en juger suivant les règles de la foi.

L'empereur et les impératrices, ne pouvant se refuser aux instances de saint Léon et des autres évêques, écrivirent séparément à Théodose. Valentinien le pria de conserver inviolable la dignité de saint Pierre, en sorte que l'évêque de Rome, à qui l'antiquité a reconnu la principauté sur tous, ait la liberté de juger de la foi et des évêques. Car c'est pour cela, ajoute-t-il, que, suivant les conciles, l'évêque de Constantinople a appelé à lui. Je vous prie donc que, tous les évêques du monde étant assemblés en Italie, ledit pontife prenne avec eux connaissance de toute la cause, et en porte un jugement conforme à la foi et à la religion. Les deux impératrices écrivirent dans le même sens. Placidie, en particulier, ayant rappelé que Flavien, par les légats de l'évêque de Rome, avait envoyé une requête au Siége apo-

[1] Baller. *Epist.* 47-51.

stolique et à tous les évêques de ces quartiers, c'est-à-dire de l'Italie, en tire cette conclusion : C'est pourquoi veuillez ordonner que, suivant la forme et la définition de la Chaire apostolique, que nous-mêmes vénérons comme les autres à cause de sa prééminence, Flavien conserve en tout son rang d'évêque, et qu'on envoie le jugement au concile de la Chaire apostolique, dans laquelle celui qui a été digne de recevoir les clefs du ciel a le premier constitué la principauté de l'épiscopat [1]. On voit, par ces paroles, qu'au mois de février 450, on ne savait point encore en Italie la mort de saint Flavien.

En comparant les lettres de saint Léon avec celles du prince et des princesses, on voit les mêmes idées sur l'autorité de saint Pierre et de ses successeurs. Mais quant au langage, il y a une différence frappante. Celui du Pape est noble, poli, respectueux même, mais sans une ombre d'adulation ; celui des autres sent l'idolâtrie politique. Les deux princesses s'intitulent, dans l'exemplaire grec, impératrice éternelle ; elles appellent Théodose empereur adorable ; et Valentinien finit par lui dire : Pour que votre divinité sache mieux ce qu'il en est, je lui envoie l'acte des prières et des acclamations qu'on a faites en cette circonstance. On voit, d'un côté, l'esprit et le langage de l'Église, et, de l'autre, l'esprit et le langage de la cour.

Placidie, mère de Valentinien, écrivit encore à Pulchérie, sœur de Théodose, la priant de s'unir avec elles pour seconder les vues du pontife romain. Mais la pieuse princesse n'avait besoin d'aucune impulsion étrangère. Avant même qu'elle eût reçu la lettre de saint Léon, elle écrivit d'elle-même à ce Pape, comme par inspiration divine, afin de lui témoigner son amour pour la foi catholique et son horreur pour l'hérésie, et afin de l'exhorter à chercher des remèdes aux maux que l'assemblée d'Éphèse venait de faire à l'Église. Le Pape la félicita avec effusion de cœur par une lettre du 17 mars, la priant d'employer de plus en plus son autorité pour l'extinction de l'hérésie d'Eutychès, qui sapait la foi catholique par ses fondements, quoiqu'il prétendît tenir celle de Nicée, dont il s'éloignait en réalité très-fort [2].

Le Pape avait reçu, vers le même temps, une lettre de Martin et de Fauste, deux des six abbés de Constantinople auxquels il avait lui-même écrit le 15 octobre 449. Ils lui demandaient précisément ce qu'il leur avait envoyé, mais qu'ils n'avaient pas encore reçu, un écrit confirmant la foi de l'Incarnation. Il leur répondit pareillement, le 17 de mars 450, en les priant de répandre cet écrit le plus possible, et, dans la crainte qu'il ne leur fût point parvenu, il en joignit une copie à sa lettre [3]. Les mêmes abbés, suivant toute apparence, lui

[1] Baller. *Epist.* 55, 56 et 57. — [2] *Epist.* 60. — [3] *Epist.* 61.

avaient aussi envoyé les acclamations du peuple de Constantinople en l'honneur de saint Flavien, ainsi qu'en l'honneur du Pape, auquel il demandait une confirmation de la foi. Saint Léon écrivit donc une seconde lettre au clergé, aux magistrats et au peuple de Constantinople, où il les félicite et les remercie de leurs affectueuses acclamations, et leur dit que la confirmation qu'ils demandent, il la leur avait déjà envoyée de lui-même. En même temps, il prouve assez au long la vérité de la chair de Jésus-Christ, par le mystère de l'Eucharistie, par son exaltation au-dessus de toutes choses, par les actions et les souffrances de son corps, par la nécessité de l'incarnation pour effacer le péché d'Adam, et par les prophéties qui la prédisent. Nous ne disons donc pas que le Christ est seulement Dieu, comme les hérétiques manichéens; ou seulement homme comme les hérétiques photiniens; ou tellement homme, qu'il lui manque quelque chose de la nature humaine, soit l'âme, soit l'esprit raisonnable, soit la chair; trois erreurs qui ont formé trois sectes parmi les hérétiques apollinaristes. Nous ne disons pas non plus que la bienheureuse Vierge Marie a conçu un homme sans la déité, un homme créé par l'Esprit-Saint et ensuite assumé par le Verbe : ce que nous avons justement condamné dans Nestorius; mais nous disons que le même Christ, Fils de Dieu, Dieu véritable, né de Dieu le Père sans aucun commencement de temps, est aussi homme véritable, né d'une mère homme, dans la plénitude des temps, et que son humanité, selon laquelle le Père est plus grand, ne diminue en rien cette nature, selon laquelle il est égal au Père. Le même et seul Christ est l'un et l'autre, lui qui a dit en toute vérité : En tant que Dieu, moi et le Père nous sommes une même chose, et en tant qu'homme le Père est plus grand que moi. C'est cette foi vraiment chrétienne que le Pape les exhorte à professer avec constance. Il ajoute qu'après avoir imploré le secours de Dieu, ils devaient encore tâcher de gagner la bienveillance des princes catholiques, et solliciter avec humilité et sagesse l'empereur Théodose, pour obtenir de lui un concile général[1].

Le pauvre Théodose n'en était pas encore là; il était encore la dupe de l'eunuque Chrysaphius et d'Eutychès. Outre sa grande lettre du 15 octobre, le Pape lui en écrivit encore une petite le 25 décembre de la même année 449, où il l'assure qu'il implore sans cesse pour lui la divine miséricorde, afin qu'elle lui fasse connaître la vérité, et qu'il ne se laisse pas tromper par les intrigues humaines. Que, quant à lui Pape, il adhérait pleinement à la foi de Nicée; mais qu'Eutychès n'était pas moins condamnable que

[1] Baller. *Epist.* 59.

Nestorius; qu'il le priait donc de nouveau de lui accorder la demande d'un concile général en Italie [1].

Théodose lui répondit, et même plusieurs fois, ou plutôt l'eunuque Chrysaphius lui fit répondre que le concile de Nicée était suffisant, et qu'il n'était pas besoin d'en assembler un autre. Il répondit également à l'empereur Valentinien et aux deux impératrices que le Pape ne pouvait l'accuser d'avoir abandonné en quoi que ce fût la foi des Pères; que c'était pour la maintenir qu'il avait assemblé un concile à Éphèse; que ceux qui y avaient été condamnés méritaient de l'être; que Flavien ayant été convaincu de nouveauté en fait de religion, il avait été justement déposé; que, par sa déposition, la paix avait été rendue à l'Orient, et qu'il ne fallait plus penser à examiner une affaire jugée et terminée par l'autorité de Dieu même. Il ajouta qu'il avait écrit sur cette affaire au révérendissime patriarche Léon, d'une manière à le satisfaire, et qu'on lui en avait même écrit plusieurs fois.

Dans le temps même que le Pape demandait à Théodose un concile général en Italie, Théodose se vit obligé, à son tour, de demander une grâce au Pape; c'était qu'il voulût bien approuver l'ordination du nouvel évêque de Constantinople, à la place de Flavien qui était mort. Ce nouvel évêque était Anatolius, prêtre d'Alexandrie, ordonné par Dioscore vers la fin de l'an 449. Il écrivit à saint Léon pour lui faire part de son élection et demander la communion du Saint-Siége, qui équivalait alors, pour le nouvel évêque, à une bulle d'institution canonique. Les évêques qui l'avaient ordonné avec Dioscore écrivirent aussi, mais sans faire aucune mention des troubles de l'Orient ni de l'hérésie d'Eutychès, qui en avait été l'origine. Il nous reste un fragment de la lettre d'Anatolius. L'empereur Théodose en écrivit une dans le même temps, où il demandait au Pape d'approuver l'ordination du nouvel évêque. Le Pape, à qui cette ordination était suspecte, à cause de ceux qui l'avaient faite, suspendit son jugement à cet égard, et, sans lui accorder ni lui refuser sa communion, il résolut d'attendre qu'Anatolius lui-même lui eût donné des preuves de la pureté de sa foi. Il répondit donc à Théodose, le 16 juillet 450, qu'il fallait qu'Anatolius la déclarât en présence de tout le clergé et du peuple; qu'il envoyât sa profession de foi au Siége apostolique, pour être publiée dans toutes les églises; qu'elle fût conforme à la lettre de saint Cyrille à Nestorius, et à celle qu'il avait écrite lui-même à Flavien, et qu'il rejetât de sa communion ceux qui avaient sur l'Incarnation

[1] Baller. *Epist.* 54.

une doctrine différente. Comme cette discussion demandait du temps, le Pape, pour abréger, envoya quatre légats à l'empereur, deux évêques et deux prêtres, avec les instructions nécessaires, c'est-à-dire avec une formule de foi nette et précise de ce qu'il fallait croire, suivant la tradition des Pères, sur le mystère de l'Incarnation, afin que, si Anatolius y souscrivait de tout son cœur, on eût lieu de se réjouir de la paix de l'Église. Saint Léon demandait, dans la même lettre, qu'au cas que quelques-uns s'éloigneraient de la foi des Pères et de celle de l'Église romaine, dont il envoyait la formule, l'empereur voulût bien accorder un concile universel en Italie, comme le synode de Rome l'avait déjà demandé.

Saint Léon n'écrivit point à Anatolius ni à ceux qui l'avaient ordonné, se contentant de s'expliquer avec Théodose sur l'ordination de cet évêque. Il écrivit dans le même sens, et le même jour, à Pulchérie, lui recommandant ses légats et la priant de s'employer pour la tenue d'un concile en Italie, supposé qu'on ne pût pas s'accorder sur la foi en Orient. Le même jour encore, il écrivit à Fauste, à Martin, à Pierre et aux autres abbés de Constantinople, au nombre de seize, qu'il croyait fermes dans la foi, les priant de se joindre à ses légats pour solliciter la profession de foi d'Anatolius, et travailler avec eux à l'établissement de la vérité [1].

En ordonnant un de ses prêtres évêque de la capitale de l'empire, Dioscore pensait avoir assuré pour jamais son triomphe; d'autant plus que le nouvel évêque de Constantinople ordonna, bientôt après lui-même, Maxime d'Antioche à la place de Domnus, rentré dans son monastère. Mais, quand il vit et Anatolius et Théodose écrire au Pape pour qu'il approuvât l'ordination du premier; quand il vit le Pape exiger, pour condition indispensable, qu'Anatolius souscrivît une formule de foi qui condamnait la doctrine d'Eutychès, son dépit ne connut plus de bornes. Il était retourné à Alexandrie. Il en sortit bientôt, sans doute pour retourner à la cour. Il emmenait avec lui environ dix évêques d'Égypte; il n'y en avait pas davantage qui eussent osé l'accompagner, à cause de ce qui s'était passé à Éphèse. Arrivé à Nicée avec ces dix, il leur fit signer, bien malgré eux, un acte par lequel il s'emportait jusqu'à excommunier le pape saint Léon [2].

La Providence l'attendait là pour le confondre. Ce qui lui avait inspiré cet excès d'audace était la faveur de l'empereur Théodose, dont il était assuré par l'eunuque Chrysaphius. Or, le 28 juillet 450, Théodose étant sorti de Constantinople pour une partie de chasse,

[1] Baller. *Epist.* 69, 70 et 71. — [2] Labbe, t. 4, 397.

tomba de cheval, se rompit l'épine du dos, et expira la nuit suivante, âgé de cinquante ans, après en avoir régné quarante-deux, depuis la mort de son père Arcade, auprès duquel il fut enterré deux jours après, sous le portique de l'église des Apôtres. Sa sœur Pulchérie, nommée impératrice depuis bien des années, prit aussiôt les rênes de l'empire. Un de ses premiers actes fut de livrer à la justice l'eunuque Chrysaphius, qui fut condamné à mort pour ses crimes, et exécuté par un certain Jordanès, dont il avait fait assassiner le père neuf ans auparavant.

Il y avait alors dans l'armée romaine un vieux général élevé à la dignité de sénateur; son nom était Marcien. Il était né en Thrace, d'une famille obscure, mais attachée à la religion catholique et à la profession des armes. Le jour même qu'il partit pour s'engager dans le service militaire, il trouva sur sa route le cadavre d'un homme qui venait d'être assassiné. Naturellement bon, il s'arrêta pour rendre à cet infortuné les devoirs de la sépulture. Ceux qui le virent occupé de cette pieuse fonction le prirent pour l'assassin; il fut dénoncé aux magistrats, conduit en prison et interrogé. Il protesta de son innocence; mais les présomptions étaient si fortes contre lui, qu'il allait être condamné, lorsqu'on arrêta le vrai coupable, qui, par l'aveu de son crime, sauva la vie au jeune volontaire. Après plusieurs campagnes, il s'attacha au général Ardabure, qui le donna dans la suite à son fils Aspar en qualité de secrétaire et de capitaine de ses gardes. C'étaient les deux plus célèbres généraux qu'eût alors l'empire d'Orient. Il servit dans la malheureuse expédition d'Aspar contre les Vandales, et y fut pris avec beaucoup d'autres. Mais Genséric le renvoya honorablement, parce que, le regardant un jour qui dormait par terre au soleil, il aperçut dans les airs un aigle qui tenait ses ailes déployées, sans changer de place, pour le mettre ainsi à l'ombre. C'est du moins ce que disent les historiens grecs[1]. Il continua de se distinguer par sa valeur en même temps que par sa modestie et sa piété. Il parvint, à force de mérite, au rang de sénateur et à la dignité de tribun ou maréchal de camp. Il avait perdu sa femme, et n'avait qu'une fille, nommée Euphémie, qu'il maria dans la suite à cet Anthémius, qui parvint à la dignité impériale en Occident.

Tel était Marcien à l'âge de cinquante-huit ans, lorsque, peu de jours après la mort de Théodose, l'impératrice Pulchérie le fit venir en particulier, et lui apprit cette nouvelle bien inattendue : qu'en considération de sa vertu, elle l'avait choisi parmi tous les sénateurs

[1] Procop. *Vandal.*, l. 1, c. 3 et 4. Theophan.

pour lui donner l'empire et même devenir son épouse, mais à la condition qu'il la laisserait demeurer vierge, suivant le vœu qu'elle en avait fait. Marcien le lui ayant promis avec serment, elle manda l'évêque, le sénat, les principaux officiers de la cour et de l'armée, et leur déclara qu'elle choisissait Marcien pour empereur et pour époux. Son choix fut approuvé de tout l'empire. Valentinien, qu'on n'avait pas eu le temps de consulter, y donna volontiers depuis son assentiment. Le nouvel empereur fut solennellement proclamé le 24 août 450.

Les légats du pape saint Léon étant partis de Rome à la fin du mois de juillet, n'arrivèrent à Constantinople qu'après la mort de l'empereur Théodose, et furent reçus favorablement par Marcien et Pulchérie. Anatolius, évêque de Constantinople, assembla un concile des évêques qui se trouvaient présents, avec les archimandrites, les prêtres et les diacres. Abundius, évêque de Côme, l'un des légats, présenta la lettre de saint Léon à Flavien. Elle fut lue publiquement et trouvée conforme aux autorités des Pères latins et grecs, et à la foi catholique. Ainsi, Anatolius, le premier, y donna son consentement et y souscrivit, disant anathème à Eutychès et à Nestorius, à leur dogme et à leurs sectateurs. Tous les assistants, évêques, prêtres, abbés et diacres, en firent autant. Ensuite les quatre légats, Abundius et Astérius, évêques, Basile et Sénateur, prêtres, rendirent grâces à Dieu de cet accord, et dirent aussi anathème à Eutychès et à tous ceux qui, suivant son erreur, disaient qu'il y a deux natures avant l'incarnation, et une seule nature après. Ils dirent également anathème à Nestorius et à ses sectateurs. On ordonna, dans ce même concile, que les évêques qui auraient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien ne communiqueraient qu'avec leurs églises.

L'empereur Marcien fit rapporter à Constantinople le corps de saint Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la basilique des Apôtres, avec ses prédécesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques qui avaient été exilés pour avoir maintenu la foi catholique avec saint Flavien, entre autres Théodoret, comme il paraît par ses lettres de remercîment aux personnes puissantes qui avaient procuré son rappel, les patrices Anatolius et Vincomale. Il les prie de procurer la célébration d'un concile, où l'empereur et l'impératrice assistent en personne pour empêcher le désordre. Il écrivit aussi à Abundius, légat du Pape, une lettre où il témoigne qu'il a souscrit à la lettre de saint Léon à Flavien, et qu'Ibas d'Édesse et Aquilin de Byblos en ont fait autant.

L'empereur Marcien, aussitôt après son avénement à l'empire, écrivit au Pape, comme au chef de la religion, pour se recommander

à ses prières, et lui proposer en général la convocation d'un concile[1]. L'impératrice Pulchérie lui manda ce qui s'était passé à Constantinople, la souscription d'Anatolius, la translation du corps de saint Flavien et le rappel des exilés, le priant de contribuer de sa part à la convocation d'un concile. Enfin Anatolius lui-même écrivit à saint Léon, pour rendre témoignage de sa foi, et lui envoya trois députés, Castérius, prêtre, Patrice et Asclépiade, diacres, qui apportèrent les actes du concile de Constantinople, la relation des légats du Pape de ce qui s'y était passé, et les lettres de Marcien et de Pulchérie.

Le pape saint Léon renvoya les députés d'Anatolius après la fête de Pâques, qui, en 451, fut le huitième d'avril, et les chargea des réponses à toutes ces lettres, écrites en même jour, le 13 d'avril 451. Il rend témoignage à Pulchérie des services qu'elle avait rendus à l'Église contre l'hérésie de Nestorius, aussi bien que contre celle d'Eutychès. Il lui recommande Eusèbe de Dorylée, qui était à Rome, et à qui on avait donné un successeur; car, étant chassé de son siége et un autre évêque mis à sa place, il était allé trouver le Pape, et, pour dissiper la calomnie de nestorianisme dont ses ennemis le chargeaient, il fit sa profession de foi en présence des députés de Constantinople, déclarant qu'il recevait les décrets des trois conciles généraux de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse. Saint Léon recommande encore à Pulchérie Julien de Cos, qui était toujours à Constantinople, et les clercs de cette ville qui étaient demeurés fidèles à saint Flavien. Il félicite Anatolius de la pureté de sa foi, et de la paix de l'église de Constantinople. Quant aux évêques qui avaient souscrit par faiblesse à la condamnation de saint Flavien, saint Léon approuve ce qui avait été réglé au concile de Constantinople, qu'ils fussent réduits pour le moment à la communion de leurs propres églises. Mais, ajoute-t-il, vous ordonnerez, avec la participation de nos légats, que ceux qui condamnent entièrement ce qui a été mal fait soient reçus à notre communion. Pour ce qui est de ne point réciter à l'autel les noms de Dioscore, de Juvénal et d'Eustathe, vous observerez ce qui ne répugnera point à l'honneur de Flavien, et n'aliénera pas de vous les esprits du peuple. Nous voulons, au reste, que Julien de Cos et les clercs qui sont demeurés fidèles à Flavien vous soient aussi attachés, et qu'ils regardent en vous, comme présent, celui que nous croyons vivre en Dieu par le mérite de sa foi. Il recommande à Anatolius Eusèbe de Dorylée, et le prie de prendre tant de soin de son église qu'elle ne souffre rien de l'absence de son évêque. Enfin, il lui ordonne de rendre publique

[1] Baller. *Epist.* 73.

cette lettre, afin qu'elle fût un témoignage de son affection pour lui, et qu'elle lui attirât celle du peuple chrétien [1].

L'empereur Marcien avait encore écrit au Pape une lettre du 22 novembre 450, par laquelle il lui témoignait avoir reçu favorablement ses légats, et l'invitait à venir en Orient pour y tenir un concile. Que si ce voyage vous paraît à charge, ajoutait-il, faites-le-nous savoir par vos lettres, afin que nous envoyions les nôtres par tout l'Orient, la Thrace et l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, tel qu'il vous plaira, et régler ce qui regarde la paix de l'Église et la foi catholique, comme vous avez défini, suivant les canons [2]. Dans une autre lettre apportée à Rome par Tatien, préfet de Constantinople, pendant l'année 451, il parlait dans le même sens, et insinuait de plus, à ce qui paraît, un nouvel examen de l'hérésie d'Eutychès et de la condamnation de Flavien. Saint Léon répondit le 23 d'avril. Il prie l'empereur de ne pas permettre qu'on examine le mystère du salut, comme si l'on doutait de ce que l'on doit croire. Il n'est pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des évangélistes et des apôtres ; ni d'entendre autrement les divines Écritures que nos Pères l'ont appris et enseigné; ni par conséquent de remuer des questions impies, que le Saint-Esprit a autrefois éteintes. Il serait par trop injuste que quelque peu d'insensés fissent révoquer en doute si Eutychès a eu des sentiments impies ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est point question quelle foi on doit tenir, mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnaissent leur faute. Il remet à s'expliquer, touchant le concile, par les légats qu'il doit envoyer [3].

En effet, après le retour des premiers légats, il en envoya deux autres à Constantinople, Lucentius, évêque d'Ascoli, et Basile, prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réunion de ceux qui témoigneraient un sincère repentir de s'être laissé entraîner à la faction de Dioscore; mais il leur ordonna de bien examiner ceux qui mériteraient indulgence, sans toutefois différer trop long-temps de les recevoir ni user envers eux de trop de rigueur. Il les chargea de trois lettres du 7 de juin 451 : la première à l'empereur Marcien, la seconde à Pulchérie, la troisième à Anatolius. Dans la lettre à l'empereur, il dit : Quant au concile, votre clémence peut se souvenir que je l'ai demandé moi-même. Mais l'état présent des affaires ne permet en aucune façon d'assembler les évêques de toutes les provinces, parce que celles dont on doit principalement les appeler, il veut dire celles d'Occident, sont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peu-

[1] Baller. *Epist.* 78-80. — [2] *Ibid.*, 76. — [3] *Ibid.*, 82.

vent quitter leurs églises. Remettez-le donc à un temps plus propre, quand, par la miséricorde de Dieu, la sûreté publique sera mieux établie. Il fait voir, dans sa lettre à Pulchérie, qu'il n'y avait pas moins d'impiété dans l'hérésie d'Eutychès que dans celle de Nestorius, l'une et l'autre détruisant également le mystère de l'Incarnation. C'est pourquoi il prie cette princesse de faire reléguer Eutychès loin de Constantinople, et mettre à sa place, dans son monastère, un abbé catholique, qui puisse délivrer les serviteurs de Dieu de l'erreur dont ils pourraient être infectés, et les nourrir de la doctrine de la vérité. Il recommande à Anatolius de ne rien décider encore touchant les chefs du parti qui ont présidé au faux concile, quand même ils témoigneraient du repentir, mais de réserver leur cause au Siége apostolique, et, en attendant sa décision, de ne point réciter leurs noms à l'autel, dans l'église de Constantinople. A l'égard du mémoire qu'Anatolius avait envoyé à Rome par ses députés, le Pape lui dit que ses légats lui diraient de vive voix ce qu'il en pensait [1].

Les guerres qui troublaient alors l'empire, et que saint Léon regardait comme un obstacle au concile, étaient causées principalement par l'invasion des Huns. Dès que leur roi Attila eut appris l'élection de Marcien, il envoya une double ambassade : l'une à ce prince, pour lui demander le payement du tribu dont Théodose le Jeune était convenu ; l'autre à Valentinien, pour lui déclarer que la princesse Honoria étant son épouse, il prétendait qu'on la lui remît entre les mains avec la moitié de l'empire dont elle était légitime héritière. Marcien répondit qu'il ne reconnaissait point la convention de Théodose ; que si Attila se tenait en repos, on lui ferait des présents ; mais que s'il voulait la guerre, on lui opposerait des armes et des hommes, dont on ne manquait point. Valentinien répondit de son côté : Qu'Honoria ne pouvait devenir l'épouse d'Attila, étant déjà l'épouse d'un autre ; que, d'ailleurs, elle n'avait aucun droit à l'empire, attendu que l'empire romain était aux hommes et non pas aux femmes. Également irrité contre les deux empereurs, Attila balança longtemps qui des deux il attaquerait le premier. Mais, aussi rusé que barbare, il finit par se montrer traitable envers l'un et l'autre. Il fit une nouvelle paix avec Valentinien, lui prodigua toutes les assurances d'un attachement inviolable, lui écrivit qu'il allait entrer dans les Gaules, non pour attaquer l'empire, mais pour en écraser l'ennemi le plus dangereux, Théodoric, roi des Visigoths. Il mandait en même temps à Théodoric qu'il allait lui prêter la main pour le rendre vraiment roi, et le venger des maux que lui avait faits l'empire. Son but était

[1] Baller. *Epist.* 83-85.

d'empêcher les Romains et les Goths de se réunir contre lui. Il était encore poussé à cette guerre par Genséric, roi des Vandales. Ce barbare avait fait épouser à son fils Hunéric la fille du roi des Visigoths. Puis, sur le simple soupçon qu'elle avait voulu l'empoisonner, il lui fit couper le nez et la renvoya à son père. Comme il s'attendait à ce que Théodoric en tirerait vengeance, il excita contre lui le roi des Huns.

Attila se mit donc en marche à la tête d'une de ces armées que la colère du ciel rassemble quelquefois de toutes parts sous un même chef pour punir la terre. Celle d'Attila était de cinq cent mille hommes, quelques auteurs disent de sept cent mille. Il traînait à sa suite tous les Barbares du Nord : c'étaient, avec les Huns, les Ruges, les Gépides, les Hérules, les Turcilinges, les Bellonotes, les Gélons, les Neures, les Burgondes et les Ostrogoths. Dans la marche se joignirent à lui les Suèves, les Marcomans, les Quades, les Thuringiens, les Scyres, les Bastarnes et ceux des Francs qui se nommaient Bructères. Chacun de ces peuples avait son roi ; mais tous ces princes tremblaient devant Attila, dont ils étaient les vassaux ou plutôt les esclaves. Cette armée formidable occupait tous les pays depuis Mayence jusqu'à Bâle, lorsqu'elle franchit le Rhin pour pénétrer dans les Gaules. Les Huns achevèrent de détruire ce qui avait échappé au ravage des Vandales, des Suèves et des Alains. La ville des Rauraques et celle d'Argentovaria, dont les ruines ont donné naissance à Bâle et à Colmar, furent entièrement renversées. Strasbourg, Spire, Worms, ne s'étaient point encore relevées depuis les invasions précédentes. Mayence fut pillée et saccagée ; Trèves le fut pour la cinquième fois dans le même siècle. Tongres, Reims, Arras, Cambrai, Besançon, Langres, Auxerre et la capitale du Vermandois éprouvèrent un sort pareil. Dans sa marche, Attila vint assiéger Metz ; la force des remparts, qui résistaient à toutes les attaques, ayant rebuté ses troupes, il assiégea et détruisit Scarponne, forteresse dans une île de la Moselle, près de Dieulouard, entre Nancy et Pont-à-Mousson, mais dont il ne reste plus qu'un hameau, qui porte encore le nom de Scarponne et de Charpeigne. De là il envoya des détachements qui prirent et brûlèrent Toul et Dieuze. Cependant les murs de Metz, qui avaient été ébranlés par les machines, étant tombés d'eux-mêmes, les Huns accoururent, y entrèrent le 7 d'avril 451, veille de Pâques, égorgèrent un grand nombre d'habitants de tout âge et de tout sexe, emmenèrent les autres avec l'évêque, et mirent le feu à la ville, qui fut réduite en cendres à l'exception d'une chapelle de Saint-Étienne [1].

[1] Paul, diacre, *Gesta episcoporum metensium*. Jornandès, *Hist. du Bas-Empire*, l. 33.

La ville de Troyes en Champagne était menacée du même sort; les habitants étaient dans la plus grande consternation. Leur évêque, saint Loup, ne cessait de conjurer Dieu par ses prières, ses larmes, ses jeûnes et ses bonnes œuvres. Enfin, rempli d'une confiance surnaturelle, il revêt ses habits pontificaux, marche à la rencontre d'Attila, et lui demande : Qui êtes-vous pour vaincre tant de rois et de peuples, ruiner tant de cités et subjuguer l'univers? Attila répondit : Je suis le roi des Huns, le fléau de Dieu. Si vous êtes le fléau de mon Dieu, répliqua l'évêque, souvenez-vous de ne faire que ce que vous permet la main qui vous meut et vous gouverne. Attila, étonné et radouci, promit d'épargner la ville, et la traversa sans y faire de mal. Voilà du moins une des traditions de l'événement; car, d'accord sur le fond, elles diffèrent sur les circonstances.

A Paris, l'alarme fut si grande, que les habitants songeaient à se retirer dans des places plus fortes, avec leurs femmes et leurs enfants. Mais sainte Geneviève exhorta les femmes à se confier en Dieu, et à s'appliquer avec leurs maris aux jeûnes et aux prières. Plusieurs femmes vertueuses crurent son conseil, et passèrent quelques jours à veiller et à prier dans le baptistère. La sainte exhortait aussi les maris à ne point transporter leurs biens ailleurs, les assurant que les villes où ils voulaient se réfugier seraient maltraitées, et que Paris n'aurait aucun mal. En effet, les Huns n'en approchèrent pas.

Orléans fut assiégé. Mais saint Agnan, son évêque, avait prévu l'orage, et avait fait le voyage d'Arles pour demander du secours au général des Romains, Aëtius. Celui-ci, ayant passé les Alpes, avait déterminé le roi Théodoric à se joindre aux Romains, en lui montrant, par les lettres mêmes d'Attila, qu'il se jouait également des Romains et des Visigoths. Il promit donc à l'évêque de secourir la ville. Cependant les Barbares pressaient le siége. Saint Agnan encourageait son peuple et l'exhortait à mettre en Dieu sa confiance. Tous s'adressèrent au ciel avec de ferventes prières, dans l'attente du secours qui leur avait été promis. Enfin, lorsque tout semblait désespéré, que déjà les Huns, ayant forcé la ville, étaient prêts à la piller, l'armée combinée des Romains et des Goths parut tout à coup, surprit les Huns et les mit en déroute.

Attila réunit son armée dans les plaines de Champagne. Aëtius et Théodoric le suivirent de près. Leur armée, renforcée des peuples de la Gaule, était à peu près aussi nombreuse que la sienne. Du côté des Romains était un prince des Francs, que l'on croit Mérovée, qui commandait un corps de sa nation. Les deux armées, campées en présence l'une de l'autre, réunissaient à peu près un million de combattants. La nuit qui précéda la bataille, deux corps très-nombreux,

même sort; les
. Leur évêque,
res, ses larmes,
e confiance sur-
rencontre d'At-
nt de rois et de
Attila répondit :
le fléau de mon
que ce que vous
ttila, étonné et
s y faire de mal.
ar, d'accord sur

songeaient à se
et leurs enfants.
er en Dieu, et à
ères. Plusieurs
quelques jours à
nortait aussi les
assurant que les
s, et que Paris
rent pas.
ue, avait prévu
r du secours au
les Alpes, avait
s, en lui mon-
également des
de secourir la
aint Agnan en-
a sa confiance.
ans l'attente du
t semblait dés-
t prêts à la pil-
ut tout à coup,

agne. Aëtius et
ée des peuples
sienne. Du côté
t Mérovée, qui
s, campées en
million de com-
rès-nombreux,

l'un de Francs, l'autre de Gépides, s'étant rencontrés, se battirent avec tant d'acharnement, qu'il en resta quatre-vingt-dix mille sur la place. Entre les deux camps s'élevait un tertre dont il était avantageux de se saisir. Attila y envoya un détachement de ses troupes; mais Aëtius et Thorismond, fils de Théodoric, les prévinrent et les repoussèrent avec perte. Enfin la bataille s'engagea, une des plus effroyables que l'on ait vue jamais. Trois cent mille hommes restèrent sur la place; ou, selon Jornandès, cent soixante-deux mille, mais sans compter les quatre-vingt-dix mille qui s'étaient entre-tués la veille. Un ruisseau qui traversait la plaine devint un torrent par le sang des blessés et des tués. Le vieux Théodoric y perdit la vie, après avoir puissamment contribué à la victoire. La bataille ayant duré jusqu'à la nuit, Aëtius et Thorismond coururent les plus grands dangers au milieu des ténèbres. Attila lui-même allait être tué, lorsqu'il s'enfuit avec les siens dans son camp, et quelque temps après repassa le Rhin [1].

Ces irruptions des Huns sur les terres de l'empire, si funestes à tout l'Occident, contribuèrent encore aux malheurs de l'Arménie. Elles empêchèrent les Romains de la soutenir contre le roi de Perse, qui cherchait de plus en plus à lui faire perdre sa nationalité, avec la religion chrétienne. Le patriarche Sahag, qui, pour lui conserver l'une et l'autre, lui avait procuré un alphabet et une écriture propres, mourut vers 441, à l'âge de cent dix ans, et après un glorieux pontificat de cinquante-un. Sa mort fut un deuil dans toute l'Arménie. Son disciple, saint Mesrob, qui l'avait si puissamment secondé dans toutes ses entreprises, continua de gouverner l'église d'Arménie; mais il ne survécut à son maître que de cinq mois, et désigna pour son successeur le plus illustre de ses disciples, nommé Joseph. Le nouveau patriarche s'efforça de marcher sur les traces de ses prédécesseurs. Il ne put empêcher les malheurs de sa patrie; mais il termina par un glorieux martyre une vie non moins glorieuse [2].

Pendant que l'armée d'Attila ravageait l'Occident, et que les menaces de ce terrible conquérant épouvantaient l'Orient, le roi de Perse, Izdegerd II, soutenait une guerre opiniâtre contre les Arméniens. Cette guerre, entreprise en haine de la religion, fut poussée de part et d'autre avec le plus grand acharnement; mais les Arméniens, réduits à leurs seules forces, abandonnés par l'empereur, trahis par une partie des leurs, succombèrent et scellèrent de leur sang une honorable résistance. Leur vaillant chef, Vartan le Mamigonien

[1] Jornandès, *De Rebus Geticis*, c. 36-43. *Hist. du Bas-Empire*, l. 33, edit. Saint-Martin. — [2] *Ibid.*, l. 32, c. 31, addit. de Saint-Martin.

et son frère, obtinrent sur le champ de bataille la couronne du martyre, à peu près vers le temps où Théodose le Jeune cessait de vivre.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, les Mamigoniens descendaient de Mamgon, prince d'une dynastie impériale de Chine, qui, par suite de révolutions politiques, se retira dans l'Arménie à la fin du troisième siècle, et y embrassa la religion chrétienne. Ses descendants se rendirent également illustres, et par leur valeur, et par leur piété. La dignité de connétable d'Arménie était comme héréditaire dans leur famille. A tant d'illustrations venait de se joindre une illustration nouvelle. Le patriarche Sahag, qui descendait de saint Grégoire l'Illuminateur, l'apôtre de l'Arménie, lequel était lui-même de la famille royale des Arsacides, avait été marié avant son épiscopat. Sa fille unique épousa le chef des Mamigoniens, et lui donna trois fils, dont le connétable Vartan était l'aîné. Les trois frères joignaient à tout cela les plus belles qualités, les plus éclatantes vertus, un courage à toute épreuve et le plus fort attachement pour la religion chrétienne. Tous les seigneurs et toutes les familles qui s'intéressaient vivement à la gloire de leur pays et au maintien de la religion étaient unis avec les princes mamigoniens.

Mais les rois de Perse ne cessaient guère de persécuter les chrétiens, surtout dans l'Arménie persane, tantôt ouvertement, tantôt d'une manière plus cachée. Izdegerd II les persécuta plus qu'aucun autre. Ce fut là son occupation constante pendant tout son règne, et, aussitôt après son avénement au trône, il en donna des preuves sanglantes. La nombreuse population syrienne, disséminée dans toutes les provinces de son empire, ne tarda pas à éprouver ses rigueurs. Plusieurs évêques se signalèrent par une mort glorieuse, et obtinrent la couronne du martyre. On distingue parmi eux un certain Phétion, né à Holwan, dans l'Irak. Il était mage, et, en embrassant le christianisme, il se fit moine. Il convertit le gouverneur d'Holwan et sa fille. Ce fut ce qui lui attira la colère du roi et lui procura le martyre. Les fidèles de toutes les classes imitèrent ces exemples, et leur courage lassa les bourreaux. La paix que Izdegerd conclut, en 441, avec l'empereur Théodose, interrompit cette persécution ouverte; mais elle n'en continua pas moins sourdement. Les chrétiens n'eurent plus à appréhender les supplices, mais ils furent en butte à toute sorte de vexations.

Pour dégarnir l'Arménie, Izdegerd ordonna, l'an 444, aux princes et aux guerriers de ce pays, de marcher vers la Perse orientale contre les Huns. Pendant cette expédition, qui dura plusieurs années, il ne perdit point de vue son projet de contraindre les Arméniens à renoncer à leur religion. Il n'épargna ni les caresses, ni les flatteries,

ni les affronts mêmes, pour gagner les seigneurs qui l'avaient suivi à la guerre; mais tout fut inutile, et ils résistèrent avec une égale fermeté aux ordres absolus du monarque, préférant la captivité et la mort même à une lâche apostasie. Il n'en vint point à cette extrémité; il se contenta de retenir prisonniers quelques-uns des princes, tandis que quelques autres se retiraient dans leurs souverainetés. Il prit un autre moyen : il envoya en Arménie un de ses officiers, en apparence pour faire la description du pays et le dénombrement des habitants, afin de répartir les impôts et les tributs avec plus d'équité; mais, en réalité, pour employer tous les moyens de réduire les habitants à la nécessité de quitter leur religion pour se délivrer des vexations et des charges exorbitantes qu'on devait leur imposer. Effectivement, les impôts furent doublés ; les églises et les monastères, qui avaient été jusqu'alors exempts de tributs, furent taxés aussi; les peuples furent exaspérés, et l'Arménie tomba dans la plus complète confusion. Mais cependant les peuples n'osèrent se révolter; ils acquittèrent les exactions qu'on exigeait d'eux, et ils lassèrent la patience du lieutenant du roi, qui ne les croyait pas capables de souffrir si longtemps et avec tant de résignation pour leur religion.

Izdegerd crut alors que la nation, effrayée de sa puissance, n'oserait plus résister à ses ordres, et qu'il lui suffisait de manifester sa dernière volonté pour lui faire abandonner sa religion et adopter la loi de Zoroastre. Son ministre, ainsi que les principaux mages, le poussaient à cette résolution. Un décret royal fut donc envoyé en Arménie, pour enjoindre à tous les habitants d'adopter la religion et les usages des Perses. Le ministre y ajouta un rescrit, dans lequel on exposait les principaux points de la loi de Zoroastre, et il fut adressé au clergé du pays. Cette pièce se terminait par de violentes invectives contre la religion chrétienne. Les évêques étaient invités à y répondre : on leur offrait une discussion solennelle. On sent combien était dérisoire une telle invitation, en présence des forces considérables que le roi se préparait à envoyer en Arménie pour y présider à l'exécution de ses ordres tyranniques.

Le clergé arménien ne fut point intimidé par une injonction aussi menaçante. A peine le patriarche Joseph eut-il reçu les lettres du roi et de son ministre, qu'il s'empressa d'en faire part aux autres évêques, en les engageant à se réunir à Artaxate, capitale du royaume, pour y répondre de concert aux demandes et aux arguments officiels. Les membres les plus illustres de l'Église, presque tous disciples des saints patriarches Sahag et Mesrob, et animés de leur esprit, ne manquèrent pas de déférer aux désirs de leur chef, et ils se préparèrent à confesser généreusement leur religion. Dix-sept évêques, parmi lesquels

on remarquait Sormak, celui qui avait autrefois, pendant l'exil de Sahag, usurpé le trône patriarcal, et qu'on s'étonne de retrouver parmi les défenseurs de la foi, furent bientôt réunis; un grand nombre de prêtres et d'ecclésiastiques d'un rang distingué se joignirent à eux. Vartan le Mamigonien et une multitude d'autres seigneurs assistèrent à leurs saintes conférences, et s'empressèrent d'accéder à toutes les décisions qu'ils prirent pour défendre la religion et les usages de leur patrie. D'un consentement unanime, ils adressèrent au roi et à son ministre une lettre qui contenait une longue exposition des préceptes de la religion chrétienne, la démonstration de son excellence et une réponse catégorique à tous les arguments allégués par les mages. En se défendant avec énergie, les évêques arméniens mirent dans leur écrit une grande modération et une extrême réserve, évitant avec le plus grand soin tout ce qui aurait pu blesser le roi, protestant qu'ils n'avaient pas moins d'attachement pour leur culte national que de fidélité pour le souverain que Dieu leur avait donné.

Izdegerd fut irrité au dernier point par la réponse du clergé arménien, et il résolut de mettre tout en œuvre pour triompher de sa résistance. Il envoya de nouveaux ordres en Arménie; il commanda à tous les princes de se rendre sans délai à sa cour, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans leurs pays s'ils différaient un instant d'obéir à sa volonté. Ils se mirent tristement en route, avec les princes de l'Ibérie et de l'Albanie, qui avaient reçu les mêmes ordres. Mais en partant, ils jurèrent, entre les mains du patriarche, de résister aux menaces et aux séductions du roi, et de persister dans la foi chrétienne, quoi qu'il pût en arriver. Izdegerd leur reprocha une désobéissance et une obstination qui allaient amener la destruction de leur pays. Séparés de vos femmes et de vos enfants, disait-il, vous serez déportés sur les frontières de l'Inde; je ferai égorger vos prêtres, brûler vos églises et les tombeaux de vos martyrs; j'écraserai l'Arménie sous les pieds de mes éléphants; j'enverrai dans le Koujasdan, l'ancienne Susiane, le reste de votre nation, si vous ne voulez point adorer le grand Dieu, créateur du soleil, et si vous ne voulez point révérer le soleil, le feu, l'eau et tous les éléments, et si vous continuez d'enterrer les morts. Les seigneurs arméniens ne furent point effrayés de toutes ces menaces; ils rappelèrent leur fidélité, invoquèrent les promesses et les garanties données par les rois, ses prédécesseurs, et renouvelées par lui-même, et protestèrent que rien ne pourrait les décider à renoncer à leur religion, et qu'ils étaient préparés à subir les plus cruels supplices. Le roi renouvela plusieurs fois ses instances et ses menaces; tout fut inutile. Alors, après les avoir accablés d'insultes et d'outrages, il les fit

charger de fers et les remit au bourreau, qui les conduisit en prison.

Pendant que les princes s'attendaient aux derniers événements, un eunuque attaché au service de la cour, et qui était secrètement chrétien, leur fit entendre qu'ils pourraient se préserver du sort affreux qui les menaçait, eux, leur famille et leurs compatriotes, en feignant d'obéir aux commandements du roi, et qu'en sauvant leur personne, il leur serait possible de sauver leur pays. Plusieurs d'entre eux prêtèrent l'oreille à cet avis. Mais quand ils le proposèrent à Vartan le Mamigonien, il le repoussa avec horreur, préférant les plus cruels supplices à un subterfuge aussi lâche et aussi infâme que l'apostasie elle-même. Ils revinrent plusieurs fois à la charge, et employèrent les séductions de l'amitié. Ceux en qui il avait le plus de confiance s'efforcèrent de lui faire sentir combien il importait d'employer la ruse; que le salut de leur pays, celui même de la religion l'exigeaient, puisque, sans leur assistance, il était évident que l'Arménie ne pourrait résister aux ordres du roi de Perse. Enfin, tous les princes jurèrent sur les Évangiles de faire ensuite tout ce que Vartan exigerait d'eux pour le salut des chrétiens de l'Arménie, de l'Ibérie et de l'Albanie, ne lui demandant pas autre chose que de les aider à les tirer du péril imminent où ils se trouvaient. Vartan ne put résister à tant d'instances, et il se résigna en pleurant à feindre l'apostasie pour sauver les siens.

Bientôt on sut, en Arménie, que le connétable et les seigneurs avaient apostasié, et qu'ils revenaient avec une suite de sept cents mages pour achever la perversion du pays. Cette triste nouvelle frappa de stupeur tous les évêques qui ne s'étaient pas encore séparés. Néanmoins, ils ne perdirent pas courage, et ils résolurent, sans hésiter, de se dévouer au martyre plutôt que d'obéir aux ordres tyranniques du roi, et que d'imiter la lâche défection des princes, dont ils ignoraient les véritables desseins. Ils se répandirent dans le pays pour inspirer à tous les habitants leur généreuse résolution. Leurs exhortations ne furent pas vaines. Tous, hommes et femmes, nobles et paysans, prêtres et moines, répondirent à leur appel, et on se prépara à repousser par la force les étrangers et les apostats. Les mages ne tardèrent pas à arriver avec les princes; ils entrèrent dans la partie orientale du royaume, s'avancèrent jusque dans le centre de l'Arménie, et campèrent devant une place forte nommée Angel. Le prêtre Léonce, disciple de saint Mesrob, qui jouissait alors d'une grande considération parmi les siens, y vint pour encourager les habitants et soutenir leur zèle contre les attaques des Perses. Son arrivée fut le signal de l'insurrection; les mages, qui voulaient s'emparer de la principale église, furent chassés par le peuple et contraints

de se réfugier dans le camp. Le soulèvement fut bientôt général : les prêtres et les femmes elles-mêmes prirent les armes. Le patriarche Joseph se mit à la tête de cette multitude, et se préparait à repousser les étrangers. La plupart des Arméniens qui se trouvaient dans le camp persan allèrent le rejoindre. Vartan expédia un message secret au patriarche pour l'instruire de ses vrais sentiments, et lui donner l'espérance qu'il ne tarderait pas à le rejoindre aussi. Le chef des mages, effrayé de l'orage qui le menaçait, résolut avec les siens de renoncer à la force ouverte, et d'employer les moyens détournés. On apaisa le peuple, en affectant de ne pas vouloir le contraindre d'adopter la loi persane. Mais [illegible]ersa des mages dans tout le pays, pour y semer leur doctrine [illegible]opager par la corruption, les caresses et les présents. Ces artifices pervertirent un grand nombre.

Vartan, qui était rentré dans ses possessions, n'avait pas tardé à instruire ses proches des véritables motifs de sa conduite, et à remplir ouvertement les devoirs de la religion chrétienne. Son éclatant et sincère repentir lui avait obtenu le pardon du patriarche. Il déplorait amèrement le triste état de sa patrie. Il n'osait cependant pas encore se déclarer hautement contre les Perses : la disproportion des forces était trop grande. Il résolut de se retirer avec les siens sur le territoire de l'empire. Tous les seigneurs qui étaient restés fidèles à la foi se préparèrent à l'imiter. Mais Vasag, gouverneur de l'Arménie, un des princes qui avaient feint l'apostasie, mais qui, dans le fond de son cœur, était réellement apostat, parvint à les en détourner par des promesses fallacieuses de combattre avec eux le roi de Perse. Il fit avorter de même d'autres résolutions qui pouvaient sauver le pays. Par ces manœuvres perfides, la religion éprouvait tous les jours de nouvelles pertes : les mages faisaient sans cesse des progrès dans le pays ; ils se répandaient et s'introduisaient partout. La grande église de la capitale avait été transformée en pyrée : on adorait le feu au lieu même où naguère on adorait le Christ. Il était évident que, si on tardait plus longtemps, c'en était fait de la religion chrétienne. Soupçonnant enfin la perfidie de Vasag, Vartan résolut de se déclarer et d'attaquer ouvertement les Perses. Il rassembla tous les seigneurs. Le patriarche Joseph leur donna solennellement l'absolution de leurs péchés, et, en sa présence, ils se lièrent par les plus terribles serments, et jurèrent de vaincre ou de mourir pour la foi de leurs pères. Ils choisirent Vartan pour leur général. Cela se passait au mois de juin 450. Les Perses, informés de ces mouvements, s'étaient hâtés de se montrer dans le pays, et Vasag, qui avait jeté le masque, était allé les rejoindre. Vartan, sans perdre de temps, vient les chercher, et aussitôt les attaque avec im-

pétuosité, les met en une déroute complète, en tue un grand nombre, disperse ou fait prisonnier le reste, et revient avec un immense butin. Vasag lui-même fut fait prisonnier, et l'Arménie se trouva délivrée des Perses. On se répandit dans tout le pays, pour détruire les pyrées et les autels consacrés à l'idolâtrie persane. Tous les déserteurs de la foi chrétienne furent passés au fil de l'épée.

Les Albaniens appelèrent les Arméniens à leur secours, afin de chasser comme eux les Perses, et récupérer comme eux la liberté de leur patrie et de leur religion. Vartan entra dans leur pays, et en chassa l'armée persane. Mais pendant que ce héros se couvrait de gloire dans l'Albanie et sur les sommets du Caucace, le perfide Vasag, qui avait été assez adroit pour tromper une seconde fois par ses protestations les seigneurs arméniens, levait une seconde fois le masque. Il ne tarda point à se déclarer ouvertement pour les infidèles, et à employer contre le pays les troupes qu'on lui avait confiées pour le défendre. Secondé par ses partisans, il porta le fer et le feu dans les cantons renommés pour leur attachement à la religion chrétienne. Il ravagea surtout le pays d'Ararat, qui était le plus animé contre les Perses. Cette trahison contraignit Vartan d'abandonner l'Albanie, pour revenir défendre sa patrie menacée encore une fois des derniers malheurs. Le désir de la vengeance doubla les forces de son armée, et, malgré l'hiver qui se faisait déjà sentir, il revint dans le pays d'Ararat pour y châtier les traîtres. Vasag et les apostats qui le secondaient n'osèrent opposer aucune résistance aux vaillants compagnons de Vartan, qui eurent bientôt reconquis les villes de la province d'Ararat, dont ils relevèrent les églises.

Cependant la défection de Vasag avait mis la division dans l'Arménie. D'un autre côté, l'empereur Marcien, à qui l'on avait envoyé une ambassade, refusa d'envoyer du secours, empêché qu'il était par les menaces des Huns et par l'hérésie d'Eutychès. Enfin, le roi de Perse, de concert avec le traître Vasag, se préparait à fondre sur l'Arménie avec une armée formidable. Il ne resta plus à Vartan aucun espoir de pouvoir défendre son pays avec quelque avantage. Il prit alors la résolution de se dévouer au martyre avec tous les siens. Il convoqua dans la ville d'Artaxate, quelques jours avant l'Ascension 451, tous ceux des princes qui étaient demeurés fidèles à leurs serments. Un grand nombre répondirent à cet appel, et les troupes qu'ils amenèrent ne montaient pas à moins de soixante-six mille combattants. Le patriarche Joseph, l'évêque Sahag ou Isaac, le prêtre Léonce et quelques autres ecclésiastiques d'un rang inférieur se trouvèrent à cette réunion, pour exhorter les guerriers qui se dévouaient au martyre, et leur distribuer les secours spirituels.

Après avoir mis en déroute un corps d'ennemis assez considérable, on alla camper en face de l'armée persane, le vendredi avant la Pentecôte, dans une grande plaine, au pied du mont Ararat. Un fleuve séparait les deux armées. Après avoir donné du repos à ses soldats, Vartan les fit le lendemain ranger en bataille, et il les harangua pour faire passer dans leur cœur le courage et l'espérance qui étaient dans le sien. Il leur peignit si vivement la gloire immortelle et les récompenses éternelles qui les attendaient, vainqueurs ou vaincus, morts ou triomphants, qu'il porta au comble l'impatience où ils étaient d'en venir aux mains. Tels que d'autres Machabées, ils appelaient à grands cris l'ennemi, et leurs chefs purent à peine les empêcher d'engager le combat avant l'instant marqué. Au lever du soleil, les prêtres parcoururent les rangs, et administrèrent le baptême à tous ceux qui le demandaient. On célébra ensuite les saints mystères en rase compagne, en présence, pour ainsi dire, de l'Arménie tout entière, et bientôt on donna l'ordre de marcher aux ennemis. La bataille fut longue et opiniâtre. A la fin, des traîtres ou des hommes timides lâchèrent pied et répandirent le désordre dans l'armée chrétienne. Vartan succomba après des prodiges de valeur. C'était le 2 juin 451. Sa mort et la dispersion de son armée donnèrent au roi de Perse l'empire de l'Arménie : les troupes persanes pénétrèrent dans l'intérieur du pays sans éprouver de résistance ; partout la population s'enfuyait à leur approche, pour se réfugier dans les forteresses ou parmi les rochers les plus sauvages et les plus inaccessibles.

L'apostat Vasag et ses partisans montraient dans cette guerre bien plus d'acharnement contre les Arméniens que les généraux et les soldats persans : ceux-ci n'avaient pas eu de peine à reconnaître combien il était difficile, et même injuste, de vouloir contraindre un peuple tout entier à renoncer à sa religion et à ses usages nationaux. Ils reconnaissaient que les intrigues, la perfidie et l'ambition de Vasag étaient les seules causes d'une guerre aussi désastreuse pour la Perse que pour l'Arménie, puisque le roi était obligé de sacrifier beaucoup de soldats pour dompter des sujets braves et fidèles, que le désespoir seul avait réduits à la nécessité de prendre les armes. Le général en chef fut indigné des horreurs que commettait Vasag, et il écrivit à sa cour pour faire connaître la véritable situation des affaires.

Après quelques autres événements, le patriarche, les princes et les prêtres captifs furent emmenés en Perse pour y être jugés devant un grand conseil de la nation. L'apostat Vasag, qui s'attendait aux plus magnifiques récompenses, y parut parmi les juges dans le costume le plus somptueux ; il était brillant d'or et de pierreries, et une multitude de serviteurs le suivaient. Le roi présidait en personne cette

assemblée. Les captifs furent amenés en sa présence, chargés de fer. Izdegerd leur reprocha vivement leur rébellion et les maux qu'elle avait attirés su l'Arménie, et il les somma de produire les moyens qu'ils pouvaient faire valoir pour se justifier. Alors un d'eux, qui descendait de la famille royale des Arsacides, prit la parole ; il représenta au roi que, quand il avait voulu dans l'origine les contraindre d'abandonner la religion de leurs pères, ordre plus cruel pour eux que la mort, aucun n'avait songé à se révolter ou à résister, les armes à la main, aux volontés du roi, mais qu'ils avaient préféré abandonner leurs femmes et leurs enfants pour fuir sur une terre étrangère. Il appela, en témoignage de la vérité de ses paroles, les plus illustres seigneurs de la Perse qui étaient présents. Prenant ensuite la défense de la mémoire de Vartan, il attesta que jamais ce généreux guerrier n'avait eu d'autre dessein ; qu'il voulait s'enfuir chez les Romains pour y pratiquer librement sa religion ; que Vasag seul l'avait empêché d'accomplir cette résolution ; que c'était lui qui, par ses lettres et ses envoyés, avait arrêté et Vartan et les principaux seigneurs; que lui-même, qui parlait, avait déféré aux pressantes invitations de Vasag en décidant Vartan à rester en Arménie ; que Vasag lui avait écrit pour l'assurer qu'il serait soutenu par l'empereur ; que c'était lui qui avait contracté alliance avec les Ibériens, les Albaniens et les Huns, pour faire la guerre au roi ; que les lettres adressées à l'empereur, aux grands de sa cour, au comte d'Orient, étaient écrites en son nom et revêtues de son sceau ; que c'était lui qui avait ordonné le massacre des mages, et qu'après avoir entraîné les princes dans l'insurrection, il les avait indignement trahis. Tous les princes captifs confirmèrent par leurs serments les paroles de l'orateur. On produisit les preuves authentiques de la double trahison de Vasag. Le roi, irrité, l'interpella vivement. L'apostat ne trouva que répondre. Tout le monde resta convaincu de sa perfidie. Alors on le dépouilla ignominieusement de ses ornements magnifiques, on le chargea de fers et on le chassa de la salle, d'où il fut conduit dans la même prison où l'on détenait ceux qu'il avait trahis. Privé de tous ses biens, condamné à une prison perpétuelle, où il fut laissé dans le plus complet abandon, attaqué d'une maladie horrible, il mourut quelques années après dans les plus cruelles souffrances, bourrelé de remords et de désespoir.

La punition de Vasag n'apporta aucun changement au sort des princes arméniens et des prêtres captifs. On continua de les détenir, exposés à toutes sortes de mauvais traitements, pour les contraindre de renoncer à leur religion. Les rigueurs d'une prison cruelle, les privations, la faim, la soif, la misère, les tourments, ne purent triompher de leur constance. Après trois ans de souffrance, le patriarche Jo-

seph, l'évêque Isaac, le prêtre Léonce et leurs compagnons consommèrent leur sacrifice, le 31 juillet 454, après avoir tellement excité l'admiration et la compassion de leurs bourreaux, que l'un des principaux mages, chargé de les persécuter, se convertit à la foi chrétienne et s'associa à leur martyre.

La constance et la glorieuse mort de ces saints pontifes inspirèrent la plus généreuse résignation à tous les captifs; ils préférèrent un esclavage sans terme à la honte d'abandonner leur religion; leurs femmes et leurs enfants, qui les avaient accompagnés, ou qui avaient été livrés au roi par Vasag, subirent sans se plaindre les horreurs de leur destinée. Leur courage, qui excitait une admiration universelle, désarma enfin la cruauté de leurs persécuteurs. Ils furent traités plus humainement. Mais ce ne fut qu'en 464, après une captivité de douze ans, qu'il leur fut permis de venir achever en paix leurs jours au sein de leur patrie. Parmi ces généreux confesseurs de la foi, il y avait plusieurs princes mamigoniens, et plusieurs princes ardzrouniens; ces derniers descendaient de Sénachérib, roi d'Assyrie.

Cependant le nouveau gouverneur de l'Arménie, homme doux et modéré, s'était occupé de réparer les maux que la guerre, la perfidie de Vasag et les persécutions du roi avaient causés. Aussitôt après le départ des princes, il avait écrit dans toutes les parties du pays pour rappeler les fugitifs. La tranquillité fut bientôt rétablie, et le pays se trouva dans la plus grande prospérité. S'il n'empêcha point l'introduction de l'idolâtrie persane, il laissa aux habitants le libre exercice de la religion chrétienne, et il traita les prêtres avec toute la considération que leur rang méritait, et même, pour réparer le mal que produisaient l'absence et la captivité du patriarche Joseph, il permit au clergé arménien de s'assembler pour le choix d'un autre pontife. Mélité ou Mélétius, évêque de Manazkerd, l'un de ceux qui avaient défendu la foi par leurs écrits, fut élu d'un consentement unanime, et on envoya demander en Perse l'adhésion du légitime patriarche, qui ne la refusa pas. A Mélétius succéda Moïse, à Moïse Gioud, autre disciple de saint Sahag et de saint Mesrob. Gioud, qui eut pour successeur Christaphor ou Christophe, de la race de Sénachérib, était un homme plein de science et de vertu et généralement respecté. Il était âgé de soixante-dix ans. Sous son pontificat, l'Église d'Arménie conserva la paix profonde dont elle jouissait depuis longtemps, et elle sut se préserver des agitations et des querelles qui fatiguèrent l'empire romain à la suite de l'hérésie d'Eutychès et du concile de Chalcédoine [1].

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 33, n. 34-65, addit. de M. de Saint-Martin.

Le pape saint Léon avait le premier demandé un concile ; mais à l'irruption des Huns, il eût désiré le voir remis à une époque plus calme. L'empereur Marcien, au contraire, croyant qu'il importait au bien de l'Église et de l'empire de le convoquer au plus tôt, et de le convoquer en Orient, où les maux plus grands demandaient un plus prompt remède, adressa une lettre, du 17 mai 451, à Anatolius et à tous les métropolitains, où, après leur avoir témoigné sa douleur de voir l'Église agitée de divers troubles, il leur déclarait que son intention était qu'ils se rendissent à Nicée en Bithynie, avec autant d'évêques de leur dépendance qu'ils jugeraient à propos, pour le 1er de septembre, afin d'y remédier à ces troubles. Ce prince promettait dans la même lettre de se trouver en personne au concile, si les affaires de l'empire le lui permettaient.

Saint Léon, qui ne voyait rien que de louable dans le dessein de Marcien, quoiqu'il lui parût précipité, s'empressa de le seconder de son mieux. C'est pourquoi, outre Lucentius, évêque d'Ascoli, et Basile, prêtre, qu'il avait envoyés depuis peu pour travailler avec Anatolius à la réunion et à la paix, il choisit encore deux autres légats, Pascasin, évêque de Lilybée en Sicile, et Bonitace, prêtre de l'Église romaine. Il chargea ce dernier d'une instruction qui réglait la manière dont ses légats devaient se conduire dans le concile, et envoya à Pascasin la lettre à Flavien, que tout l'Orient venait de souscrire, avec quelques passages choisis des Pères sur le mystère de l'Incarnation, dont ses premiers légats à Constantinople avaient déjà fait usage. Les lettres de la légation sont datées du 24 et du 26 de juin 451. Il y en a deux à l'empereur Marcien, une à Anatolius, une à Julien de Cos et une cinquième au concile.

Il recommanda à ses légats de se comporter avec tant de sagesse et de prudence, que la paix fût rétablie dans les églises d'Orient, toutes les disputes sur la foi assoupies, et les erreurs de Nestorius et d'Eutychès entièrement détruites ; d'admettre à la réconciliation tous ceux qui la demanderaient sincèrement ; de condamner et de déposer ceux qui s'obstineraient dans l'hérésie ; de s'opposer à l'ambition de ceux qui, s'appuyant sur les priviléges de leurs villes, voudraient s'attribuer de nouveaux droits ; de demander le rétablissement des évêques chassés de leurs siéges pour la foi catholique, et de ne point souffrir que Dioscore parût dans le concile comme juge, mais seulement comme accusé. Comme Julien de Cos était depuis longtemps en Orient, et qu'il était très-instruit de l'affaire qu'on devait traiter dans le concile, saint Léon le joignit à ses autres légats, afin de les aider de ses conseils. Il veut que ses légats président au concile en son nom, particulièrement Pascasin. Et dans ses lettres,

et dans deux autres du 20 juillet à Marcien et à Pulchérie, il rappelle qu'il ne faut pas disputer sur la foi, qui est certaine. Il dit à l'impératrice qu'il a écrit une lettre au concile, afin que les frères assemblés connussent quelle règle ils devaient suivre dans ces jugements. Qu'il est d'avis d'user d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, et qu'il l'a montré par les effets, puisque presque tous ceux qui avaient été entraînés par les chefs ont déjà récupéré la grâce de la paix apostolique ; que les chefs du parti eux-mêmes, quoique notés, sont encore dans leurs siéges jusqu'au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout notre but est d'éteindre l'hérésie que nous détestons, et de procurer la conversion des hérétiques [1].

Voici la lettre qui, suivant l'expression du Pape, devait servir de forme ou de règle au concile universel :

« Léon, évêque au saint concile réuni à Nicée, à nos bien-aimés frères, salut dans le Seigneur. J'avais souhaité, mes bien-aimés, par la charité qui nous unit ensemble, que tous les prêtres du Seigneur persévérassent dans un même zèle de la foi catholique, et que nul ne se laissât corrompre par la faveur ou la crainte des puissances séculières, de manière à s'écarter du chemin de la vérité. Mais comme il arrive souvent beaucoup de choses dont on a lieu de se repentir, et que la miséricorde de Dieu surpasse les fautes de ceux qui pèchent, qu'enfin la vengeance reste en suspens pour que la correction puisse avoir lieu, il faut embrasser le pieux conseil du très-clément empereur, qui a voulu réunir votre fraternité pour détruire les piéges de Satan et rétablir la paix de l'Église. En quoi il a conservé le droit et l'honneur du bienheureux apôtre Pierre, en nous invitant, par ses lettres, à venir en personne à votre vénérable assemblée ; ce que ni la nécessité du temps ni aucune coutume ne pouvait permettre. Toutefois, dans mes frères Pascasin et Lucentius, évêques, Boniface et Basile, prêtres, qui ont été envoyés par le Siége apostolique, votre fraternité doit penser que je préside au concile, et qu'étant présent dans mes vicaires, je ne vous suis point absent, et que depuis longtemps je ne vous manque pas dans la prédication de la foi catholique ; car, comme vous ne pouvez ignorer ce que nous croyons d'après la tradition ancienne, vous ne pouvez douter non plus de ce que nous désirons.

« C'est pourquoi, très-chers frères, rejetant absolument l'audace de disputer contre la foi divinement inspirée, que la vaine infidélité des errants se taise ; qu'il ne soit pas permis de défendre ce

[1] *Epist.* 88-92.

qu'il n'est pas permis de croire, attendu que, d'après les autorités des Évangiles, les paroles des prophètes et la doctrine des apôtres, il a été déclaré très-pleinement et très-lumineusement par les lettres que nous avons envoyées à l'évêque Flavien, d'heureuse mémoire, quelle est la pieuse et sincère confession touchant le mystère de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Mais, parce que nous n'ignorons pas que, par des rivalités mauvaises, l'état de beaucoup d'églises a été troublé, et que bien des évêques, pour n'avoir pas voulu recevoir l'hérésie, ont été chassés de leurs siéges et déportés en exil, et qu'on en a substitué d'autres à la place de ceux qui vivent encore, il faut d'abord appliquer à ces plaies le remède de la justice; en sorte que personne ne soit privé du sien, pour qu'un autre s'en empare. Car si, comme nous le désirons, tous abandonnent l'erreur, nul ne doit perdre sa dignité; mais ceux qui ont souffert pour la foi doivent récupérer leur droit propre avec tout son privilége. Que les décrets du premier concile d'Éphèse, présidé par saint Cyrille, subsistent en leur entier, particulièrement ceux contre Nestorius; que l'impiété, condamnée alors, ne se flatte en rien de ce que Eutychès est frappé d'une juste exécration. Car la pureté de la foi et de la doctrine que nous prêchons dans le même esprit que nos saints Pères, condamne et poursuit la corruption nestorienne et eutychienne avec leurs auteurs. Portez-vous bien dans le Seigneur, mes bien-aimés frères [1]. »

Pendant que les évêques s'assemblaient à Nicée, suivant l'ordre de l'empereur, l'Illyrie se trouva en péril, parce que les Huns voulaient y rentrer après avoir été chassés des Gaules. Marcien les en empêcha. Cette affaire ne lui ayant pas permis de se trouver à Nicée au temps marqué pour le concile, c'est-à-dire le 1er septembre, il écrivit aux évêques qui étaient déjà arrivés pour les prier de l'attendre. Ce délai leur causa de l'ennui, et il y en eut plusieurs qui tombèrent malades; ils en écrivirent à Marcien, qui leur répondit que les légats du Pape jugeaient sa présence si nécessaire au concile, qu'ils ne voulaient point s'y trouver en son absence, que d'ailleurs la situation des affaires de l'État ne lui permettaient point de s'éloigner du lieu où il était; mais, comme il souhaitait autant que les évêques que le concile se tînt au plus tôt, il les pria de passer à Chalcédoine, disant qu'il lui serait plus facile d'y venir de Constantinople, qui n'en est séparé que par le Bosphore, large en cet endroit d'un mille, et qu'eux-mêmes seraient beaucoup mieux à Chalcédoine qu'à Nicée, ville trop petite pour un si grand nombre d'évêques. Ils

[1] *Epist.* 93.

eurent peine à se rendre aux raisons de l'empereur ; c'est pourquoi ils lui députèrent Aëtius, archidiacre de Constantinople, pour lui représenter que, Chalcédoine étant si proche de la capitale, ils craignaient que ce ne fût aux eutychiens ou à d'autres une occasion d'exciter du trouble. Marcien, par une troisième lettre datée d'Héraclée le 22 de septembre, leur manda de ne rien craindre et de venir sans délai à Chalcédoine, afin qu'après avoir terminé les affaires de l'Église, ils pussent s'en retourner dans leurs villes épiscopales, et lui-même aller où les besoins de l'empire l'appelleraient. Ce prince, pour prévenir tous les troubles, avait donné une loi du 13 de juillet, portant défenses d'exciter aucun trouble dans les églises par des acclamations ou par un concours affecté, et de faire aucune assemblée ou conventicule à Constantinople, sous peine du dernier supplice contre les séditieux. L'impératrice Pulchérie avait aussi ordonné aux gouverneurs de Bithynie de chasser de Nicée et des environs les moines, les laïques et même les ecclésiastiques que rien n'obligeait d'être au concile [1].

Les évêques vinrent donc de Nicée à Chalcédoine sur la fin de septembre, et ils s'y trouvèrent en plus grand nombre que dans aucun concile précédent. Selon la lettre du concile à saint Léon, ils étaient cinq cent vingt. Le légat Lucentius dit dans le concile même qu'il y en avait six cents, et saint Léon met le même nombre dans sa lettre aux évêques des Gaules. Tous les évêques du concile étaient de l'empire d'Orient, excepté les légats du Saint-Siége et deux évêques d'Afrique, Aurélius d'Adrumet et Resticien ou Rufin, dont le siége épiscopal n'est pas marqué. Ces deux évêques souscrivirent les derniers dans la première session ; elle se tint dans l'église de Sainte-Euphémie, martyre, située hors de la ville de Chalcédoine, à cent cinquante pas du Bosphore, le huitième jour d'octobre 451. Il y avait dix-neuf des premiers officiers de l'empire, savoir : Anatolius, maître de la milice ; Pallade, préfet du prétoire ; Tatien, préfet de Constantinople ; Vincomale, maître des offices ; Sporatius, capitaine des gardes, et plusieurs autres qui, après avoir rempli les premières dignités de l'empire, composaient alors le sénat. Les évêques nommés dans les actes de la première session sont au nombre de trois cent soixante, dont les premiers sont les légats du Pape, Pascasin et Lucentius, avec le prêtre Boniface ; ensuite Anatolius de Constantinople, Dioscore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche et Juvénal de Jérusalem. Voici quel fut l'ordre de la séance. Les officiers de l'empereur se placèrent au milieu de l'église, devant la balustrade de l'autel, ayant à leur

[1] Labbe, t. 4, 65-73.

gauche les légats du Pape, puis Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, Thalassius de Césarée, Étienne d'Éphèse, et les autres évêques des provinces de l'Orient, du Pont, de l'Asie et de la Thrace, à la réserve de ceux de la Palestine ; à leur droite étaient assis Dioscore d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Quintillus d'Héraclée en Macédoine, qui tenait la place d'Anastase de Thessalonique, et les autres évêques de l'Égypte, de la Palestine et de l'Illyrie. On eut égard, dans cette disposition, à la différence des sentiments ; le parti de Dioscore, comme suspect d'erreur, eut le côté qui était le moins honorable. Au milieu de l'assemblée était placé le saint Évangile.

Tous les évêques s'étant assis, Pascasin, légat du Pape, se leva, et s'avançant au milieu avec ses collègues, il dit : Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les églises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile, et que, s'il l'entreprend, il faut le chasser. Or, ce nous est une nécessité d'observer ces ordres. Donc, s'il plaît à votre grandeur, qu'il sorte, ou nous sortons. Pascasin parla ainsi en latin, et son discours fut expliqué en grec par Véronicien, secrétaire d'État. Les magistrats et les sénateurs dirent : Quelle accusation particulière y a-t-il contre le révérendissime évêque Dioscore ? Lucentius, l'autre évêque légat, dit : Il doit rendre raison de son jugement ; car, n'ayant pas l'autorité du juge, il l'a usurpée, et a osé tenir un concile sans l'autorité du Siége apostolique, ce qui ne s'est jamais fait et n'est point permis. Pascasin ajouta : Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du Pape, ni aux canons de l'Église, ni aux traditions des Pères. Dioscore quitta donc sa place, par ordre des magistrats, et s'assit au milieu en qualité d'accusé.

Alors Eusèbe de Dorylée, s'avançant, demanda qu'on lût la requête qu'il avait présentée à l'empereur contre Dioscore, et que ce prince avait renvoyée au concile. Les magistrats en ordonnèrent la lecture, et firent asseoir Eusèbe au milieu de l'assemblée, avec Dioscore, comme son accusateur. Cette requête chargeait Dioscore d'avoir violé la foi pour établir l'hérésie d'Eutychès, et d'avoir condamné Eusèbe injustement. Celui-ci demanda, pour le prouver, qu'on lût les actes du faux concile d'Éphèse : ce que Dioscore demanda aussi. Mais, quand les magistrats en eurent ordonné la lecture, Dioscore s'y opposa, demandant qu'on traitât d'abord la question de la foi. Les magistrats dirent : Il faut auparavant que vous répondiez à l'accusation. Souffrez donc qu'on fasse la lecture des actes, que vous avez demandée vous-même. On la commença par la lettre de l'empereur Théodose pour la convocation du concile. Comme elle portait nommément défense à Théodoret d'y assister, les magistrats

dirent : Que le révérendissime évêque Théodoret entre aussi pour avoir part au concile, puisque le très-saint archevêque Léon lui a rendu l'épiscopat, et que le très-pieux empereur a ordonné qu'il assisterait au concile.

Théodoret entra donc. Mais sitôt qu'il parut, les évêques d'Égypte, d'Illyrie et de Palestine s'écrièrent : Miséricorde ! la foi est perdue ! les canons le chassent ! mettez-le dehors ! Les évêques d'Orient, du Pont, d'Asie et de Thrace s'écrièrent au contraire : Nous avons souscrit en blanc ! on nous a fait souscrire à coups de bâton ! chassez les manichéens ! chassez les ennemis de Flavien ! chassez les ennemis de la foi ! Théodoret s'avança au milieu, et dit : J'ai présenté requête à l'empereur ; j'ai exposé les cruautés que j'ai souffertes ; je demande qu'on l'examine. Les magistrats dirent : L'évêque Théodoret, ayant reçu son rang de l'archevêque de Rome, est entré maintenant en qualité d'accusateur. Souffrez donc, pour ne pas faire de confusion, que l'on achève ce qui a été commencé. La présence de Théodoret ne portera préjudice à personne : tous les droits que vous pourriez avoir contre lui, et lui contre vous, seront conservés, vu principalement qu'il se montre orthodoxe, et que l'évêque d'Antioche lui en rend le témoignage. Ils firent donc asseoir Théodoret au milieu, comme Eusèbe de Dorylée. Les Orientaux s'écrièrent alors : Il en est digne ! il en est digne ! Les Égyptiens crièrent : Ne le nommez pas évêque, il ne l'est pas ! chassez l'ennemi de Dieu ! chassez le Juif ! Les Orientaux reprirent : L'orthodoxe dans le concile ! chassez les séditieux ! chassez les meurtriers ! Ils continuèrent quelque temps à crier ainsi de part et d'autre. Enfin, les magistrats dirent : Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques et ne servent de rien aux parties ; souffrez donc qu'on fasse la lecture de tout.

Dioscore fit remarquer, sur la lettre de convocation, que le jugement prononcé dans ce concile lui était commun avec Juvénal de Jérusalem et Thalassius de Césarée, à qui l'empereur avait écrit comme à lui ; il ajouta que, d'ailleurs, tout le concile l'avait approuvé de vive voix et par écrit. A ces mots, les Orientaux s'écrièrent : Personne n'y a consenti. On nous a forcés, on nous a frappés. Nous avons souscrit un papier blanc. On nous a menacés d'exil ; des soldats nous ont pressés avec des bâtons et des épées. Quel concile, avec des épées et des bâtons ! Dioscore avait pris exprès des soldats. Chassez le meurtrier ! Ce sont les soldats qui ont déposé Flavien. Étienne d'Éphèse ajouta : Quand j'eus reçu à ma communion l'évêque Eusèbe et quelques autres, les comtes Elpide et Euloge vinrent à l'évêché avec des soldats et les moines d'Eutychès, au nombre d'environ trois cents personnes, et voulaient me tuer, en disant :

Vous avez reçu les ennemis de l'empereur, vous êtes ennemi de l'empereur vous-même. Ainsi, tout s'est passé par force et par violence. On ne m'a pas laissé sortir de l'église que je n'eusse souscrit à la sentence de Dioscore, de Juvénal, de Thalassius et des autres évêques, à qui les lettres de l'empereur étaient adressées. Théodore de Claudiopolis ajouta que ces mêmes évêques s'étaient concertés entre eux pour l'engager, lui et les autres qui n'étaient point de leur parti, à signer sans connaissance de cause. Tous les Orientaux ayant dit la même chose qu'Étienne et Théodore, Dioscore et les Égyptiens se raillèrent d'eux, de ce qu'ils avaient ainsi signé par peur et en aveugles. Les Orientaux se plaignirent ensuite qu'on avait chassé du concile Jules de Pouzzoles, légat du Pape; qu'on n'y avait donné à Flavien que la cinquième place; qu'on n'y avait pas lu la lettre de saint Léon au concile, et que Dioscore l'avait retenue sans la faire lire, quoiqu'il eût juré sept fois devant tout le monde qu'il en ferait faire la lecture. Les magistrats, après avoir examiné pourquoi on n'avait pas lu les lettres de saint Léon, trouvèrent que Dioscore ne l'avait pas voulu, quoiqu'il l'eût promis plusieurs fois avec serment. A propos de la profession de foi d'Eutychès, Basile de Séleucie rappela la distinction très-juste à laquelle il avait pressé l'hérésiarque de répondre. Les magistrats dirent alors: Après avoir parlé d'une manière si catholique, pourquoi avez-vous souscrit à la condamnation de Flavien, de sainte mémoire. Basile essaya de s'excuser sur la crainte, ainsi que nous avons déjà vu. Mais les évêques orientaux et ceux qui étaient de leur côté s'écrièrent: Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon! Les magistrats reprirent: Mais vous avez dit d'abord que vous aviez été forcés de souscrire sur un papier blanc à la condamnation de Flavien. Les mêmes évêques crièrent une seconde fois: Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon! Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre et Eustathe de Béryte dirent une troisième fois: Nous avons tous péché, nous demandons tous pardon!

Eusèbe de Dorylée se plaignit ensuite qu'on ne l'avait point fait entrer au concile d'Éphèse, quoique Flavien l'eût demandé. Les magistrats en demandèrent la raison. Dioscore et Juvénal s'excusèrent sur le comte Elpide, qui l'avait empêché par ordre de l'empereur. Les magistrats dirent: Ce n'est pas là une excuse, quand il s'agit de la foi. Dioscore répliqua: Puisque vous m'accusez d'avoir violé les canons, comment les a-t-on observés maintenant en faisant entrer Théodoret? Les magistrats répondirent: L'évêque Théodoret est entré comme accusateur; vous l'avez entendu de sa propre bouche. Pourquoi donc, reprit Dioscore, est-il assis au rang d'évêque? Les magistrats dirent: L'évêque Eusèbe et l'évêque Théodoret sont assis

au rang d'accusateurs, comme vous êtes assis au rang d'accusé.

Après la lecture des actes du faux concile d'Éphèse, on lut ceux du concile de Constantinople, qui y étaient insérés. Quand on eut lu la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius, et celle qu'il avait écrite aux Orientaux, tous les évêques en général s'écrièrent : Nous croyons comme Cyrille ! anathème à qui ne croit pas ainsi ! Théodoret dit en particulier : Anathème à qui reconnaît deux Fils ! Nous n'en adorons qu'un, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique. Flavien croyait ainsi ! crièrent les Orientaux ; c'est ce qu'il a défendu ! c'est pour cela qu'il a été déposé ! Ainsi croit Léon, ainsi pense Anatolius. Les Égyptiens crièrent : Ainsi croyons-nous tous. Les Orientaux reprirent : Ainsi pense l'empereur, le sénat et tout le monde. Enfin, les magistrats, les sénateurs et tout le concile s'écrièrent ensemble : Ainsi pense l'empereur, ainsi pense l'impératrice, ainsi pensons-nous tous !

On lut ensuite dans les actes la remontrance d'Eustathe, évêque de Béryte, où il disait qu'on ne doit pas croire deux natures en Jésus-Christ, mais une seule nature incarnée. Tout le concile s'écria que c'est ce que disaient Eutychès et Dioscore. Les magistrats demandèrent si cette doctrine était conforme aux lettres de saint Cyrille qu'on avait lues. Eustathe prévint la réponse du concile en lisant, dans un livre de saint Cyrille, les paroles dont il s'était servi ; puis il ajouta : Anathème à qui dit une nature, pour nier que la chair de Jésus-Christ nous soit consubstantielle, et anathème à qui dit deux natures, pour diviser le Fils de Dieu ! Moi aussi, je veux parler pour le bienheureux Flavien. Il prit ces paroles toutes seules, et les présenta à l'empereur. Faites lire l'écrit de sa main, afin que le concile voie qu'on a eu raison de le recevoir. Les magistrats dirent : Pourquoi donc avez-vous déposé Flavien ? Eustathe répondit : J'ai failli !

On lut la déclaration que Flavien avait faite de sa foi dans le concile de Constantinople. Les magistrats demandèrent aux évêques ce qu'ils en pensaient. Le légat Pascasin dit : Flavien, de sainte mémoire, a exposé la foi purement et entièrement ; car son exposition s'accorde avec la lettre du Pape. Anatolius dit ensuite : Le bienheureux Flavien a exposé d'une manière orthodoxe la foi de nos saints Pères. Le légat Lucentius : Puisque la foi du bienheureux Flavien s'accorde avec la Chaire apostolique et la tradition des Pères, il est juste que le concile fasse retomber sur les hérétiques qui l'ont condamné leur propre sentence. Maxime d'Antioche : L'archevêque Flavien, de sainte mémoire, a exposé la foi d'une manière orthodoxe et qui est d'accord avec le très-saint archevêque Léon, et nous la recevons tous. Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Eustathe de Béryte, et gé-

néralement tous les Orientaux en dirent autant. Juvénal de Jérusalem, ayant opiné de même, quitta le côté où était Dioscore, et passa de l'autre, où étaient les légats du Pape et les Orientaux, qui le reçurent avec de grandes acclamations. Pierre, évêque de Corinthe, avec les évêques de l'Achaïe, de la Macédoine, de l'ancienne Épire, et un grand nombre d'autres, firent la même chose; en sorte que Dioscore, se trouvant seul de son parti, se plaignit qu'on le chassait avec les Pères; il voulait dire saint Athanase, saint Grégoire, saint Cyrille, qui ont, disait-il, enseigné qu'il ne faut pas dire après l'union deux natures, mais une seule nature incarnée du Verbe.

La suite des actes du faux concile d'Éphèse fit voir clairement de quelle violence Dioscore s'était servi pour établir le dogme d'Eutychès et pour déposer saint Flavien. Les magistrats, croyant donc avoir suffisamment vérifié l'innocence de ce saint martyr et celle d'Eusèbe, remirent au lendemain à examiner ce qui regardait la foi, en priant les évêques de mettre chacun leur croyance par écrit, et leur déclarant que l'empereur était résolu de ne jamais se séparer de celle qui est contenue dans les symboles de Nicée, de Constantinople et dans les écrits des saints Pères de l'Église, Grégoire, Basile, Athanase, Hilaire, Ambroise, Cyrille, ainsi que dans la lettre de Léon à Flavien. Ils ajoutèrent : Mais, puisque, par la lecture des actes et la confession de quelques-uns des chefs du concile, il paraît que Flavien, de sainte mémoire, et le très-pieux évêque Eusèbe, ont été injustement condamnés, nous estimons juste, sous le bon plaisir de Dieu et de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Eustathe de Béryte et Basile de Séleucie, qui présidaient au concile, subissent la même peine, et soient privés par le saint concile de la dignité épiscopale selon les canons. Les Orientaux s'écrièrent : Ce jugement est juste ! Les Illyriens dirent : Nous avons tous péché, nous demandons tous pardon ! Ainsi finit la première session du concile de Chalcédoine.

La seconde se tint le 10 du même mois d'octobre. On ne voit point que Dioscore, Juvénal, Thalassius, Eusèbe d'Ancyre et Basile de Séleucie y aient assisté. Les magistrats, après avoir répété en peu de mots ce qui s'était passé dans la première au sujet de la justification de saint Flavien et d'Eusèbe de Dorylée, proposèrent aux évêques d'établir la vérité de la foi. Les évêques répondirent qu'elle l'était suffisamment par les expositions de foi des Pères de Nicée et de Constantinople; qu'il fallait s'en tenir à ce qu'eux et les autres Pères en avaient dit; que, s'il y avait quelque chose à éclaircir au sujet de l'hérésie d'Eutychès, l'archevêque de Rome l'avait fait dans sa lettre à Flavien, à laquelle ils avaient tous souscrit, et qu'il ne leur

était plus permis de faire de nouvelles expositions de foi. Cécropius, évêque de Sébastopolis, fut celui qui s'opposa le plus à une nouvelle formule ; mais il demanda qu'on lût le symbole de Nicée et les écrits des saints Pères Athanase, Cyrille, Célestin, Hilaire, Basile, Grégoire, et la lettre de saint Léon. Eunomius, évêque de Nicomédie, lut le symbole de Nicée ; l'archidiacre Aëtius, celui de Constantinople et les deux lettres de saint Cyrille, l'une à Nestorius, l'autre aux Orientaux. Après la lecture de chacune de ces pièces, les évêques témoignèrent leur assentiment par leurs acclamations : Nous croyons tous ainsi ; c'est dans cette foi que nous avons été baptisés et que nous baptisons ; ainsi croit le pape Léon ; ainsi a cru Cyrille ; ainsi l'a interprété le pape Léon ; ainsi croient Léon et Anatolius ; ainsi pense, croit et a écrit l'archevêque Léon ! Enfin, quand on eut achevé de lire la lettre de saint Léon à Flavien, tous les évêques s'écrièrent : C'est la foi des Pères ! c'est la foi des apôtres ! Nous croyons tous ainsi ; ainsi croient tous les orthodoxes. Anathème à qui ne le croit pas ! Pierre a ainsi parlé par Léon ; les apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de Léon est sainte et vraie ; Cyrille a ainsi enseigné. Mémoire éternelle à Cyrille ! Léon et Cyrille ont enseigné de même. Pourquoi n'a-t-on pas lu cela à Éphèse ? Voilà ce que Dioscore a caché !

Toutefois, pendant la lecture, les évêques de Palestine et d'Illyrie eurent des doutes sur trois endroits ; mais l'archidiacre Aëtius et l'évêque Théodoret leur firent voir, dans saint Cyrille, des passages tout semblables. Les magistrats demandèrent : Après cela quelqu'un doute-t-il encore ? Les évêques s'écrièrent : Personne ne doute ! Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les passages des Pères, particulièrement la lettre de saint Cyrille, qui contient les douze anathèmes. Tous les évêques appuyèrent cette demande. Les magistrats dirent : L'audience sera différée jusqu'à cinq jours. Cependant vous vous assemblerez chez Anatolius, pour consulter en commun et instruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrièrent : Nous croyons ainsi ; nous croyons tous comme Léon ; personne ne doute ; nous avons déjà souscrit. Les magistrats dirent : Il n'est pas nécessaire de vous assembler tous ; mais, parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui doutent, l'archevêque Anatolius choisira entre les évêques qui ont souscrit ceux qu'il croira propres à les instruire. Des évêques s'écrièrent : Nous prions pour les Pères ; rendez les Pères au concile ; rendez au concile ceux qui sont d'accord avec Léon ; portez nos prières à l'empereur, nos prières à l'impératrice. Nous avons tous péché ; qu'on pardonne à tous ! Les clercs de Constantinople s'écrièrent : Ils sont peu qui

crient ; ce n'est pas le concile. Les Orientaux s'écrièrent : Bannissez l'Égyptien ! Les Illyriens crièrent : Nous avons tous péché ; qu'on pardonne à tous ! Rendez Dioscore au concile ; rendez-le aux églises. Après quelques cris semblables, les magistrats dirent : Ce qui a été prononcé sera exécuté. Ainsi finit la seconde session.

La troisième fut tenue le 13 d'octobre, trois jours avant le terme indiqué par les magistrats. Aussi n'y assistèrent-ils point, et on ne la tint que pour juger l'affaire de Dioscore. Aëtius, qui y faisait les fonctions de promoteur, remontra qu'Eusèbe de Dorylée avait présenté une requête au concile contre Dioscore. Eusèbe y parlait aussi pour l'intérêt de la foi catholique, pour la défense de Flavien et pour la sienne propre. Le légat Pascasin rappela au concile que le pape saint Léon avait été prié par l'empereur de vouloir bien s'y trouver en personne ; mais que, ni l'usage ni la nécessité des temps ne l'ayant permis, il avait ordonné que lui, son très-humble serviteur, y présidât à sa place ; et qu'en conséquence, il ordonnait de lire la requête d'Eusèbe. Elle tendait à faire casser tout ce qui avait été fait contre lui et contre Flavien dans le faux concile d'Éphèse; à faire confirmer la véritable doctrine ; à faire anathématiser l'hérésie d'Eutychès, et à faire souffrir à Dioscore la juste punition des crimes dont il avait été convaincu par la lecture des actes de ce conciliabule. Après qu'on eut lu sa requête, Eusèbe demanda que Dioscore fût appelé pour lui répondre en sa présence.

Deux prêtres, chargés de le chercher dans les environs de l'église, déclarèrent qu'ils ne l'avaient pas trouvé. On députa trois évêques à son logis, avec un notaire ou sténographe. Ils avaient un ordre par écrit. Dioscore s'excusa de venir au concile sur ce qu'il était gardé par les magistriens. Éleusinius, qui était, ce semble, commandant de ces gardes, dit à Dioscore qu'il pouvait aller au concile. Alors il s'en défendit sur ce que les officiers de l'empereur n'assistaient point à la séance, et demanda que la requête d'Eusèbe fût examinée par les magistrats et le sénat. Le notaire dressa un acte de ce qui se passa dans cette première citation, dont il fit lecture dans le concile, au retour des députés. Amphiloque, évêque de Side en Pamphilie, aurait souhaité qu'on différât la seconde citation d'un jour ou deux. Un autre évêque s'y opposa, disant qu'on ne devait pas demeurer à Chalcédoine trois mois pour un seul homme qui avait troublé toute la terre. Ainsi l'on envoya, pour faire la seconde citation, trois autres évêques avec un autre notaire. Dioscore répondit qu'il avait déjà fait déclarer au concile qu'il était retenu dans sa maison par la maladie ; qu'au surplus il demandait que les magistrats fussent présents à l'audience. Il demanda aux députés si Juvénal et les autres

évêques qu'on avait exclus avec lui étaient au concile. On lui dit qu'on n'était point chargé de la part du concile de répondre sur cette question, mais que, la requête d'Eusèbe étant contre lui seul, il ne pouvait, sans trahir sa cause et contrevenir aux canons, manquer de comparaître. Le notaire ayant lu dans le concile le procès-verbal qu'il avait fait de cette seconde citation, Eusèbe de Dorylée déclara qu'il ne se plaignait que de Dioscore, et non des autres qui ne lui avaient fait aucun tort, et conclut à ce qu'il fût cité pour une troisième fois.

On en était là, lorsque plusieurs clercs et laïques d'Alexandrie donnèrent des requêtes contre Dioscore, avec cette inscription : Au très-saint et universel archevêque et patriarche de la grande Rome, Léon, et au très-saint et universel concile assemblé à Chalcédoine. Dans l'une, Théodore, diacre de l'église d'Alexandrie, se plaignait qu'après l'avoir servie louablement pendant quinze ans, Dioscore l'avait chassé du clergé sans qu'il eût contre lui ni accusation ni plainte, et uniquement pour l'amour qu'il portait à saint Cyrille; et qu'il avait ensuite fait retomber sa haine sur ses parents et ses amis, jusqu'à vouloir attenter à leur vie, comme étant ennemis de sa doctrine. Il disait encore dans sa requête que Dioscore avait encore commis des homicides, coupé des arbres, brûlé et abattu des maisons, et mené habituellement une vie infâme. Il s'offrait de constater ces faits par cinq témoins, priant qu'on les mît en sûreté.

Ischyrion, diacre de la même église, accusait Dioscore de n'avoir pas permis aux évêques de recevoir le blé que les empereurs fournissaient aux églises de Libye, tant pour le sacrifice non sanglant que pour les étrangers et les pauvres, et de l'avoir acheté pour le revendre bien cher en temps de disette ; en sorte que, depuis, on n'avait plus offert le terrible sacrifice, ni soulagé les pauvres du pays ni les étrangers; de s'être fait donner et d'avoir distribué à des danseuses et à d'autres gens de théâtre une grande quantité d'or qu'une dame de piété avait laissée par son testament pour être distribuée aux pauvres et aux hôpitaux; d'admettre continuellement dans son évêché et dans son bain des femmes déshonnêtes, nommément Pansophie, surnommée la Montagnarde; de l'avoir, lui, Ischyrion, réduit à la mendicité, en lui faisant brûler ses maisons et ravager ses héritages; de l'avoir ensuite enfermé dans un hôpital d'estropiés, où, par les ordres de Dioscore, on avait attenté à sa vie. Il citait pour témoins de la plupart de ces faits des domestiques de Dioscore même.

La troisième requête était d'Athanase, prêtre d'Alexandrie, neveu de saint Cyrille. Il y disait : Dioscore, dès le commencement de son épiscopat, nous menaça de mort, mon frère et moi, et nous fit quit-

ter Alexandrie pour venir à Constantinople, où nous espérions trouver de la protection ; mais il écrivit à Chrysaphius et à Nomus, qui gouvernaient alors toutes les affaires de l'empire, de nous faire périr. On nous mit en prison et on nous maltraita jusqu'à ce que nous eussions donné tous nos meubles ; il nous fallut même emprunter de grosses sommes à usure. Mon frère est mort dans ces mauvais traitements, laissant une femme et des enfants chargés de ses dettes ; et afin qu'il ne nous restât aucun lieu de retraite, Dioscore a fait convertir nos maisons en églises ; il m'a de plus déposé de la prêtrise sans aucun sujet, sans me permettre de demeurer dans aucune église ni aucun monastère, en sorte que je suis réduit à mendier mon pain. Sophronius, laïque, en présenta une quatrième, où il accusait Dioscore de blasphèmes contre la Trinité, d'adultères et d'entreprises contre le service de l'empereur.

Ces quatre requêtes ayant été lues et insérées aux actes, le concile fit citer Dioscore pour la troisième fois, non pas pour répondre à Eusèbe seul, mais encore aux quatre accusateurs qui venaient de se déclarer contre lui. Les députés pour cette dernière citation furent trois évêques avec un diacre. Par le billet dont ils étaient chargés, le concile représentait à Dioscore les variations, les contradictions mêmes de ses excuses, qui ainsi n'étaient point à recevoir ; d'ailleurs l'empereur ayant laissé au concile une liberté entière de décider cette affaire, il ne pouvait refuser de venir se défendre sans s'exposer, après cette dernière citation, à être jugé par contumace. Toute la réponse que les députés purent tirer de lui fut qu'il n'avait rien à ajouter à celles qu'il avait déjà faites.

Sur le rapport que l'on en fit au concile, le légat Pascasin demanda aux évêques, jusqu'à cinq reprises différentes, ce qu'il y avait à faire. Le concile répondit chaque fois que, Dioscore témoignant un si grand mépris pour les canons, il méritait d'en éprouver la rigueur. Alors les trois légats, Pascasin, Lucentius et Boniface, prononcèrent la sentence en ces termes : Les excès commis contre les canons par Dioscore, ci-devant évêque d'Alexandrie, sont manifestes, tant par la séance précédente que par celle-ci. S'arrogeant la primauté, il a irrégulièrement reçu à la communion Eutychès, régulièrement condamné par son évêque. Il persiste à soutenir ce qu'il a fait à Éphèse, dont il devrait demander pardon comme les autres, à qui le Siége apostolique a fait grâce. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Léon à Flavien, quoiqu'il en eût été requis plusieurs fois et qu'il l'eût promis avec serment ; et par là il a causé des scandales et des plaies à la sainte Église de Dieu par tout l'univers. Toutefois nous délibérions, après tout cela, si nous n'userions pas de clémence envers lui

comme envers les autres qui étaient moins coupables. Mais il a surpassé ces premiers excès par des excès plus grands encore. Il s'est emporté jusqu'à dicter une sentence d'excommunication contre le très-saint archevêque de la grande Rome, Léon. De plus, on a présenté contre lui plusieurs plaintes au concile. Il a été cité jusqu'à trois fois, et n'a pas voulu obéir. Il a donc lui-même provoqué la sentence. C'est pourquoi le très-saint archevêque de la grande et ancienne Rome, Léon, par nous et par le présent concile, conjointement avec l'incomparable et trois fois bienheureux apôtre Pierre, qui est la pierre et la base de l'Église catholique et le fondement de la foi orthodoxe, l'a dépouillé de la dignité épiscopale et de tout ministère sacerdotal. Que le concile ordonne donc de lui suivant les canons.

Anatolius opina le premier, et s'exprima ainsi : D'accord en tout avec le Siége apostolique, je le suis aussi sur la condamnation de Dioscore, qui s'est déposé lui-même pour avoir désobéi à toutes les règles des saints Pères, et pour n'avoir pas voulu obtempérer, après avoir été appelé canoniquement trois fois. Maxime d'Antioche, Étienne d'Éphèse et les autres évêques opinèrent dans le même sens ; après quoi on souscrivit au jugement, les trois légats les premiers, puis Anatolius et les autres, au nombre de plus de trois cent cinquante[1]. Il y eut un évêque de Perse qui souscrivit en persan. Le concile fit ensuite un acte, adressé à Dioscore, pour lui signifier sa sentence. Il portait qu'on l'avait déposé pour ses crimes et pour sa désobéissance formelle aux trois citations que le concile lui avait fait faire. On la signifia aussi à l'économe, à l'archidiacre et aux autres clercs d'Alexandrie qui se trouvaient à Chalcédoine, en leur recommandant de conserver les biens de l'Église, pour en rendre compte au futur successeur. Afin que le jugement du concile ne fût ignoré de personne, on le publia par une affiche adressée à tout le peuple de Constantinople et de Chalcédoine, où il était dit qu'il ne restait à Dioscore aucune espérance d'être rétabli, comme il en faisait courir le bruit. Il fut relégué à Gangres en Paphlagonie, où il mourut en 454. Le concile écrivit à l'empereur Marcien les raisons qu'on avait eues de déposer Dioscore : c'était, d'abord, qu'il n'avait pas fait lire la lettre de saint Léon à Éphèse ; ensuite, qu'il avait rendu la communion et le gouvernement des monastères à Eutychès, après que Léon eut condamné sa doctrine. Il aurait pu néanmoins obtenir sa grâce ; mais, mettant le comble à ses crimes, il a aboyé contre le Siége apostolique lui-même, entrepris de faire des lettres d'excommunication contre le très-saint pape Léon, et résisté au concile universel. Le concile écrivit

[1] Baluz.

encore à l'impératrice Pulchérie une lettre où, après l'avoir félicitée de son zèle pour l'Église, il dit que le Christ, qui fait tout servir à l'éclaircissement de la vérité, s'est servi de l'admirable Léon pour la confirmer, comme de saint Pierre pour la manifester.

Les magistrats assistèrent à la quatrième session, le 17 d'octobre. On la commença par lire la conclusion de la seconde, où ils avaient donné aux évêques un délai de cinq jours pour examiner la question de la foi ; ensuite ils prièrent les légats de dire ce que l'on avait résolu sur cette matière dans le concile. Pascasin dit, au nom de ses collègues, que le concile suivait le symbole de Nicée et de Constantinople, avec l'exposition de foi donnée à Éphèse par saint Cyrille, et les écrits de saint Léon contre l'hérésie de Nestorius et d'Eutychès, c'est-à-dire sa lettre à Flavien, sans vouloir en retrancher ni y ajouter quoi que ce fût. La déclaration de Pascasin ayant été expliquée en grec, les évêques s'écrièrent : Nous croyons tous ainsi ; c'est ainsi que nous avons été baptisés et que nous baptisons, que nous avons cru et que nous croyons. Les magistrats dirent : En présence des saints Évangiles, nous désirons que chacun de vous déclare si l'exposition des trois cent dix-huit Pères de Nicée, et celle des cent cinquante de Constantinople, s'accorde à la lettre du révérendissime archevêque Léon. Les évêques, qui presque tous avaient déjà souscrit cette lettre, firent l'un après l'autre la déclaration demandée. Ceux d'Illyrie, ainsi que ceux de Palestine, firent une déclaration commune, où, en marquant leur souscription, ils ajoutent que les légats leur avaient expliqué certains endroits où ils avaient trouvé de la difficulté à cause de l'obscurité de la langue. Quand une grande partie des évêques eut opiné, les magistrats dirent : Si tous les autres évêques qui n'ont pas fait leur déclaration particulière sont du même avis, qu'ils le déclarent de leur bouche. Tous les évêques s'écrièrent : Nous y acquiesçons tous ; nous croyons tous de même ; nous pensons tous la même chose. C'est ainsi que nous pensons et que nous croyons. Rendez les Pères au concile ! rendez au concile ceux qui ont la même foi ! rendez au concile ceux qui ont souscrit ! Longues années aux empereurs ! longues années à l'impératrice ! Les cinq ont souscrit la foi : ils pensent comme Léon. Ces cinq, dont ils demandaient le retour, étaient Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Basile de Séleucie et Eustathe de Béryte, qui avaient présidé, avec Dioscore, au faux concile d'Éphèse, et avaient été déclarés, comme lui, dignes de déposition à la première séance de Chalcédoine ; mais les légats du Pape, dans leur sentence même contre Dioscore, les avaient déclarés dignes d'indulgence et rentrés dans la communion du Siége apostolique.

Sur ces cris des évêques, les magistrats dirent : Nous en avons fait notre rapport à l'empereur, et nous attendons sa réponse. Au reste, vous rendrez compte à Dieu d'avoir déposé Dioscore à l'insu de l'empereur et de nous : vous rendrez compte de ces cinq que vous demandez maintenant et de tout ce qui s'est passé dans le concile. Tous les évêques s'écrièrent : C'est Dieu qui a déposé Dioscore ! Dioscore a été déposé justement ; c'est le Christ qui a déposé Dioscore ! On attendit pendant quelques heures la réponse de l'empereur, puis les magistrats dirent : Notre très-pieux empereur a laissé à votre jugement ce qui regarde les évêques Juvénal, Thalassius, Eusèbe, Basile et Eustathe. Voyez donc ce que vous avez à faire, sachant que vous en rendrez compte à Dieu. Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent. Tous les évêques s'écrièrent : Nous prions qu'ils entrent ! Rendez au concile ceux qui sont de même sentiment, ceux qui ont souscrit la lettre de Léon. Les magistrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrés et se furent assis, tous les autres s'écrièrent : C'est Dieu qui l'a fait ! Longues années à l'empereur ! longues années aux magistrats ! longues années au sénat ! Voilà l'union parfaite, voilà la paix des églises !

Ensuite les magistrats firent entrer quelques évêques d'Égypte qui avaient présenté requête à l'empereur. Ils étaient au nombre de treize, et ils s'assirent du consentement de tous. Leur requête était au nom de tous les évêques d'Égypte, et ne contenait autre chose, sinon qu'ils suivaient la foi catholique et condamnaient tous les hérétiques, particulièrement ceux qui disent que la chair de Notre-Seigneur est venue du ciel et non de la sainte Vierge Marie. Les évêques s'écrièrent : Pourquoi n'ont-ils pas anathématisé le dogme d'Eutychès ? Ils ont donné la requête par surprise. Qu'ils souscrivent la lettre de Léon. Ils veulent se moquer de nous et se retirer. Diogène de Cyzique dit : Le concile est assemblé pour Eutychès, et non pour autre chose. L'archevêque de Rome a écrit à cause de lui. Nous avons tous consenti à sa lettre, qui est conforme aux expositions des Pères ; qu'ils y consentent aussi. Les légats dirent par la bouche de Pascasin : Qu'ils disent s'ils consentent à la lettre du Siége apostolique, et s'ils anathématisent Eutychès.

Les évêques égyptiens dirent par la bouche d'Hiérace, le premier d'entre eux : Si quelqu'un a d'autres sentiments que ce qui est porté dans notre requête, soit Eutychès, soit un autre, qu'il soit anathème ! Quant à la lettre du très-saint archevêque Léon, tous les évêques savent qu'en toutes choses nous attendons l'avis de notre archevêque. Le concile de Nicée l'a ordonné, que toute l'Égypte suive la conduite de l'archevêque d'Alexandrie, et qu'aucun évêque ne fasse rien sans

lui. Eusèbe de Dorylée dit : Ils mentent. Florentius de Sardes ajouta : Qu'ils montrent ce qu'ils disent. Tous les évêques s'écrièrent : Anathématisez nettement le dogme d'Eutychès ! Quiconque ne souscrit pas à la lettre que ce concile a approuvée est hérétique ! Anathème à Dioscore et à ceux qui l'aiment ! S'ils ne sont pas orthodoxes, comment ordonneront-ils un évêque ? Les légats dirent : Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs églises, ne savent pas encore la créance catholique, et attendent le sentiment d'un autre. Cette parole ayant été traduite en grec, tous les évêques s'écrièrent : Quiconque n'adhère point à la lettre du très-saint archevêque Léon est hérétique ! Quiconque n'anathématise point Eutychès est hérétique !

Les Égyptiens crièrent enfin : Anathème à Eutychès et à ceux qui le croient ! Les évêques crièrent de nouveau : Qu'ils souscrivent à la lettre de Léon ! quiconque n'y souscrit pas, est hérétique ! Les Égyptiens répondirent : Nous ne pouvons souscrire sans la volonté de notre archevêque. Acace d'Ariathie dit alors : Il est absurde de méconnaître un concile universel, pour ne faire attention qu'au seul individu qui sera évêque d'Alexandrie. Leur intention est de tout brouiller ici, comme ils ont fait à Éphèse ! Nous demandons qu'ils adhèrent à la lettre ou qu'ils soient excommuniés. Tous les évêques s'écrièrent : Voilà ce que nous disons, voilà ce que nous pensons tous ! Hiérace dit au nom des Égyptiens : Les évêques de notre province sont en grand nombre ; nous sommes trop peu pour répondre de tous. Nous supplions votre grandeur et le saint concile d'avoir pitié de nous ; car si nous faisons quelque chose sans notre archevêque, tous les évêques d'Égypte s'élèveront contre nous comme ayant violé les canons. Ayez pitié de notre vieillesse. Alors les treize évêques égyptiens se jetèrent par terre, en disant : Ayez pitié de nous, ayez de l'humanité ! Cécropius de Sébastopolis dit : Le concile œcuménique est plus digne de foi que celui d'Égypte ; il n'est pas juste d'écouter dix hérétiques au mépris de douze cents évêques. Nous ne leur demandons pas de déclarer leur foi pour d'autres, mais pour eux personnellement. Les Égyptiens s'écrièrent : Nous ne pourrons plus demeurer dans la province ; ayez pitié de nous ! Eusèbe de Dorylée dit : Ils sont députés de tous les Egyptiens, il faut qu'ils s'accordent avec le concile. Le légat Lucentius dit aux magistrats : Apprenez-leur, s'ils ne le savent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de six cents évêques.

Les Égyptiens s'écrièrent : On nous tuera, ayez pitié de nous ! Tous les autres évêques s'écrièrent : Voyez quel témoignage ils rendent à leurs évêques : On nous tuera ! Les Égyptiens dirent : On nous fera mourir, ayez pitié de nous ! Faites-nous plutôt mourir ici !

Que l'on nous donne ici un archevêque, et nous souscrivons, et nous sommes d'accord ! Anatolius sait la coutume d'Égypte. Nous ne désobéissons pas au concile ; mais on nous tuera dans notre pays, ayez pitié de nous ! Tous les évêques s'écrièrent : Ils sont hérétiques ! Les Égyptiens reprirent : Vous avez la puissance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur, et de vous, et du concile. Pour Dieu, ayez pitié de ces cheveux blancs ; épargnez dix hommes, vous êtes les maîtres de notre vie ! On veut nos siéges, qu'on les prenne ; nous ne voulons plus être évêques ; seulement, que nous ne mourions pas ! Donnez-nous un archevêque, et si nous résistons, punissez-nous. Choisissez un archevêque ; nous attendrons ici jusqu'à ce qu'il soit ordonné. Tous les évêques s'écrièrent : Qu'ils souscrivent à la condamnation de Dioscore ! Mais les magistrats et le sénat dirent : Comme les évêques d'Égypte diffèrent de souscrire à la lettre du très-saint archevêque Léon, non par opposition à la foi catholique, mais parce que, suivant la coutume de leur pays, ils ne peuvent rien faire de semblable sans leur archevêque, il nous paraît de la raison et de la clémence qu'ils demeurent en l'état où ils sont à Constantinople jusqu'à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Le légat Pascasin dit : Qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville jusqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magistrats et le sénat ordonnèrent qu'ils donneraient caution, du moins par leur serment.

Le concile s'occupa ensuite de la requête de quelques moines, ayant parmi eux le fameux Barsumas, qui demandait le rétablissement de Dioscore. On les entendit eux-mêmes. Ils donnèrent plus d'une preuve d'ignorance et d'opiniâtreté. Toutefois, par pitié, le concile leur donna un délai de trois jours et ensuite d'un mois, pour se reconnaître et faire leur soumission. Ils avaient prétendu que l'empereur leur avait promis de les entendre lui-même en présence des saints Évangiles. Questionné à cet égard, l'empereur leur fit dire : Si j'avais voulu vous entendre moi-même, je n'aurais pas donné la peine au concile œcuménique de s'assembler ici. Mais les évêques étant assemblés pour cela, je vous ai dit d'aller les trouver, et d'apprendre d'eux ce que vous ignorez ; car, afin que vous le sachiez, tout ce que le concile œcuménique aura décidé et m'aura donné par écrit, je le suis, je l'embrasse et je le crois. Tenez-vous-en là, vous n'aurez point de moi d'autre réponse.

Le même jour, le concile jugea le différend entre Photius de Tyr et Eustathe de Béryte. Ce dernier, par le crédit qu'il avait sous l'épiscopat de Dioscore, avait obtenu de l'empereur Théodose une loi pour ériger Béryte en métropole ; en conséquence, il s'attribuait la

juridiction et les ordinations de six diocèses qui appartenaient auparavant à la métropole de Tyr ; il avait fait souscrire cet arrangement aux évêques qui se trouvaient par occasion à Constantinople, et avait contraint Photius lui-même d'y souscrire, sous peine de déposition. Photius ayant ensuite voulu faire les ordinations, suivant la coutume, Anatolius lui avait envoyé une excommunication, et il demeura excommunié cent vingt-deux jours. Il se plaignit donc de tous ces procédés. Interrogé par les magistrats, si cette affaire était à juger suivant les canons ou suivant les lois impériales, le concile répondit : Les lois impériales ne peuvent rien contre les canons ; les canons des Pères doivent prévaloir. Au reste, l'empereur Marcien lui-même s'était déjà expliqué dans ce sens. Il fut donc décidé qu'une loi impériale ne pouvait point transférer des évêchés d'une métropole à une autre ; que, par conséquent, les six églises devaient retourner à la métrople de Tyr, et que l'évêque de Béryte n'aurait rien au-dessus des autres évêques de la province. On rappela avec insistance, contre l'entreprise d'Anatolius, qu'il n'était pas permis de condamner un absent. Enfin, Cécropius de Sébastopolis ayant demandé qu'on posât en principe que les lois impériales préjudiciables aux canons sont incontestablement nulles, et que les canons doivent sortir leur plein effet, le concile s'écria : Nous disons tous la même chose ; toutes les lois impériales cesseront : que les canons tiennent ! Et les magistrats dirent que cela serait dans toutes les provinces.

La cinquième session se tint le 22 octobre. On y lut, à la requête des magistrats, une définition de foi dressée par les principaux évêques du concile. Elle avait déjà été lue la veille devant les évêques, qui l'avaient approuvée. Mais, dans le concile, elle souffrit des difficultés, surtout de la part des légats, parce qu'elle disait seulement que Jésus-Christ *est de deux natures*, et non *en deux natures*, comme saint Léon l'avait dit dans sa lettre à Flavien. Les légats demandèrent qu'on s'en tînt à la lettre du Pape, ou qu'on leur fît donner un rescrit pour s'en retourner et pour célébrer le concile en Occident. Il était connu que Dioscore n'avait condamné Flavien que parce que ce saint évêque disait qu'il y a deux natures en Jésus-Christ. C'eût donc été autoriser la condamnation de Flavien, de ne pas se servir de ce terme, d'autant que Dioscore le rejetait, et qu'il admettait, au contraire, celui *de deux natures*. Il s'éleva là-dessus de grands débats, où Anatolius ne fit pas preuve de pénétration et de doctrine. Pour les terminer, les magistrats proposèrent d'assembler six évêques d'Orient, trois d'Asie, trois du Pont, trois d'Illyrie et trois de Thrace, l'archevêque Anatolius et les Romains, dans l'ora-

toire de l'Église, pour convenir d'une définition de foi qui plût à tout le monde. L'empereur ordonna que la proposition serait exécutée, ou que le concile se tiendrait en Occident. Il y eut encore quelque résistance; on entendit même des Illyriens criant : Que ceux qui ne veulent pas de la définition s'en aillent à Rome! Au moment même, les magistrats firent cette observation : Dioscore disait : J'admets que le Christ est de deux natures, mais non pas qu'il en ait deux. Le très-saint archevêque Léon dit, au contraire, que, dans le même Christ, il y a deux natures unies d'une manière inconfuse, inconvertible et indivisible. Lequel suivez-vous donc? le très-saint Léon, ou Dioscore? A cette observation si juste, qu'ils auraient dû faire les premiers, les évêques s'écrièrent : Nous croyons comme Léon; qui croit autrement est un eutychianiste; c'est Léon qui a donné l'exposition orthodoxe! Les magistrats reprirent : Ajoutez donc à la définition, suivant le jugement de notre très-saint Père Léon, qu'il y a dans le Christ deux natures unies d'une manière inconvertible, inséparable et inconfuse. Alors tout le monde pria les magistrats d'entrer dans l'oratoire, avec vingt-deux évêques que l'on choisit pour commissaires, y compris les légats du Pape. Cette commission examina le décret de foi proposé, et le mit en la forme que nous l'avons aujourd'hui.

Anatolius nous apprend que ce décret fut ainsi fait parce qu'il était nécessaire que l'intelligence de tous les évêques entrât dans le sens de la foi de saint Léon, c'est-à-dire de sa lettre à Flavien, que quelques-uns comprenaient bien moins que les autres [1]. C'est plutôt un discours qu'un symbole. Celui de Nicée et celui de Constantinople y sont rapportés tout au long; puis on ajoute : Ce symbole suffisait pour la connaissance parfaite de la religion. Mais les ennemis de la vérité ont inventé de nouvelles expressions, les uns voulant anéantir le mystère de l'Incarnation, et refusant à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu; les autres introduisant une confusion et un mélange, et forgeant une opinion insensée et monstrueuse qu'il n'y a qu'une nature de la chair et de la divinité, et que la nature divine du Fils est passible. C'est pourquoi le saint concile œcuménique, voulant obvier à toutes leurs entreprises et montrer que la doctrine de l'Église est toujours inébranlable, a défini : Premièrement, que la foi des trois cent dix-huit Pères demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante Pères assemblés à Constantinople ont enseignée touchant la substance du Saint-Esprit, à cause de ceux qui l'attaquaient, non

[1] Baller., *Epist.* 101, c. 3.

qu'ils crussent que quelque chose manquât à l'exposition précédente. Et à cause de ceux qui veulent détruire le mystère de l'Incarnation, le concile reçoit les lettres synodales du bienheureux Cyrille, tant celle à Nestorius que celle aux Orientaux, comme propres à réfuter l'erreur de Nestorius et à expliquer le sens du symbole. Le concile y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Léon à Flavien contre l'erreur d'Eutychès, comme conforme à la confession de saint Pierre, et également propre à détruire les erreurs opposées.

Suivant donc les saints Pères, nous déclarons d'une voix unanime que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ Notre-Seigneur ; le même, parfait dans la divinité et parfait dans l'humanité, vraiment Dieu et vraiment homme ; le même, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel au Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité ; en tout semblable à nous, hormis le péché ; engendré du Père avant les siècles, selon la divinité ; dans les derniers temps, né de la Vierge Marie, selon l'humanité, pour nous et pour notre salut ; un seul et même Jésus-Christ, Fils unique, Seigneur, en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, sans que l'union ôte la différence des natures ; au contraire, la propriété de chacune est conservée et concourt en une seule personne et une seule hypostase ; en sorte qu'il n'est pas divisé ou séparé en deux personnes, mais que c'est un seul et même Fils unique, Dieu le Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ [1]. Le concile défend à qui que ce soit d'enseigner ou penser autrement, sous peine, aux évêques et aux clercs, d'être déposés ; aux moines et aux laïques, d'être anathématisés.

Après la lecture de cette définition de foi, tous les évêques s'écrièrent : C'est la foi des Pères ! que les métropolitains souscrivent les premiers ; ce qui a été bien défini ne souffre point de délai. C'est la foi des apôtres ! nous la suivons tous. Les magistrats dirent : Ce que les Pères ont ordonné, et dont tout le monde est content, sera rapporté à l'empereur. Ainsi finit la cinquième session.

Le 25 d'octobre, les évêques étant assemblés, l'empereur Marcien vint au concile, avec l'impératrice Pulchérie, accompagné des magistrats qui avaient coutume de s'y trouver et de plusieurs autres officiers. Il harangua les évêques en latin, qui était la langue de l'empire, puis en grec [2], pour leur témoigner que son intention,

[1] Evagr., l. 2, c. 4. Labbe, t. 5, 1766, 1770. *Analecta græca*, p. 56. Léon de Byzance, t. 11. *Bibl. PP.* Voir encore Mansi, *Concil.*, t. 7, col. 773-778. — [2] Baller., *Epist.* 101, c. 3.

en les convoquant, avait été de conserver la pureté de la foi, altérée depuis quelque temps par l'avarice et l'ambition de quelques personnes. Il ajouta que l'on ne devait tenir d'autre doctrine sur le mystère de l'Incarnation que celle que les Pères de Nicée ont enseignée dans leur symbole, et saint Léon dans sa lettre à Flavien; que s'il avait voulu, à l'exemple de Constantin, assister au concile, ce n'était que pour confirmer la foi, et non pour exercer sa puissance.

Son discours fini, on fit les acclamations ordinaires; après quoi on lut, par ordre de ce prince, la définition de foi faite le jour précédent. Elle fut souscrite par trois cent cinquante-six évêques, les légats à la tête. Diogène de Cyzique et quatorze autres métropolitains souscrivirent pour ceux de leurs suffragants qui étaient absents, puis on la déposa sur l'autel de sainte Euphémie, afin que la vierge martyre l'offrît elle-même au Christ, son époux[1]. Marcien demanda si la confession de foi qu'on venait de signer avait été faite d'un consentement unanime. Tous les évêques répondirent qu'ils l'avaient signée parce qu'ils y reconnaissaient la foi des apôtres. Enfin, à la prière de l'empereur et de l'impératrice, on la leur mit entre les mains[2]; ce que les évêques accompagnèrent de grands éloges pour l'un et pour l'autre. Marcien dit ensuite : Pour ôter à l'avenir tout prétexte de division, quiconque fera du tumulte en public, en parlant de la foi, sera banni de Constantinople, au cas qu'il soit simple particulier; mais s'il est officier, il sera cassé, et déposé si c'est un clerc. Tout le concile fut de cet avis.

L'empereur déclara qu'il avait quelques articles à proposer, et qu'il souhaitait être réglés par l'autorité de l'Église, plutôt que par la sienne : le premier, que personne ne bâtirait un monastère sans le consentement de l'évêque de la ville et du propriétaire de la terre; que les moines, tant des villes que de la campagne, seraient soumis à l'évêque, qu'ils vivraient en repos, ne s'appliquant qu'au jeûne et à la prière, sans s'embarrasser d'affaires ecclésiastiques ou séculières, s'ils n'en étaient chargés par l'évêque pour quelque nécessité, et qu'ils ne pourraient recevoir des esclaves sans la volonté de leurs maîtres. Le second, qu'il serait défendu aux clercs de prendre à ferme des terres, ou de se charger de quelque intendance de recette, si ce n'est des biens de l'Église et par commission de l'évêque, sous peine aux contrevenants d'être dépouillés de leur dignité en cas d'opiniâtreté. Le troisième, que les clercs qui servent une église ne pourront être envoyés à l'église d'une autre ville, mais qu'ils se contente-

[1] Baller. *Epist.* 98, c. 3. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 101, c. 2.

ront de celle à laquelle ils ont été premièrement destinés; hormis ceux qui, étant chassés de leur pays, ont passé dans une autre église par nécessité. Il devait y avoir peine d'excommunication, tant pour le clerc qui passait d'une église à une autre que pour celui qui l'y recevait. Ces trois articles ayant été lus par le secrétaire Véronicien, l'empereur les donna à Anatolius, et on en fit ensuite, avec quelques petits changements, les canons trois, quatre, cinq et vingt, sur les vingt-sept que l'on adopta dans cette séance ou dans la suivante.

Le premier confirme, en général, les canons des conciles précédents; le second est contre la simonie; le troisième, contre les clercs qui se chargent d'affaires temporelles; le quatrième, contre les moines vagabonds et insoumis; le cinquième, contre les clercs qui passent de ville en ville; le sixième, contre les ordinations sans titre; le septième, contre ceux qui quittent le clergé ou le monastère pour la milice séculière; le huitième soumet à l'évêque tous les clercs des monastères et des hôpitaux; le neuvième défend aux clercs qui ont des procès ensemble de s'adresser aux tribunaux séculiers; le dixième décide qu'un clerc ne peut appartenir à la fois à deux villes; le onzième veut qu'on ne donne aux pauvres qui voyagent que des lettres de communion et de paix, et non pas de recommandation; le douzième défend aux éveques, sous peine de déposition, de s'adresser aux puissances séculières pour faire ériger deux métropoles dans une province; le treizième défend aux clercs étrangers et inconnus d'exercer aucune fonction sans lettres de recommandation de leur évêque; le quatorzième défend aux lecteurs, dans les provinces où il leur était permis de se marier, d'épouser des femmes qui ne fussent pas catholiques; le quinzième défend d'ordonner une diaconesse qu'elle n'ait l'âge de quarante ans : si ensuite elle se marie, elle sera frappée d'anathème; le seizième défend le mariage aux religieuses et aux moines, sous peine d'excommunication; le dix-septième règle les limites des diocèses par une possession paisible de trente ans; le dix-huitième dépose et excommunie les clercs et les moines qui cabalent contre leurs évêques ou leurs confrères; le dix-neuvième ordonne de tenir les conciles deux fois par an, suivant les décrets de Nicée; le vingtième excommunie l'évêque qui reçoit le clerc d'un autre évêque; le vingt-unième défend d'admettre pour accuser des évêques toute sorte de personnes; le vingt-deuxième dépose les clercs qui pilleraient les biens de leur évêque après sa mort; le vingt-troisième ordonne de chasser de Constantinople les clercs et les moines qui n'y étaient pas envoyés par leur évêque; le vingt-quatrième défend de séculariser les monastères; le vingt-cinquième commande d'ordonner les évêques dans trois mois; le vingt-sixième

établit un économe dans chaque cathédrale; le vingt-septième anathématise qui enlève une femme, même sous prétexte de mariage, avec ses complices et ses fauteurs. Tels sont, d'après les autorités les plus graves, les vingt-sept canons que le concile adopta dans la sixième ou septième séance, par suite de la proposition que l'empereur avait faite[1].

Ce prince ordonna, avec l'approbation du concile, que la ville de Chalcédoine, en considération tant de sainte Euphémie que parce que le concile y avait été assemblé, aurait à l'avenir les priviléges de métropole, mais pour le nom seulement, sauf la dignité de la métropole de Nicomédie. Les évêques le supplièrent de leur permettre de retourner à leurs églises; mais Marcien les pria de patienter encore trois ou quatre jours, pour terminer, en présence des magistrats, les affaires dont on leur demandait la décision. C'est ainsi que finit la sixième session, que quelques-uns ont regardée comme la dernière du concile, parce qu'on y acheva de régler ce qui regardait la foi et les affaires générales de l'Église. On remarque que beaucoup d'églises n'avaient dans leurs copies que six sessions avec les canons, que le pape Pélage regardait comme faisant partie de la sixième. Évagre, qui s'étend beaucoup sur les six premières, passe légèrement sur les suivantes. Ce qui n'empêche pas qu'on ne doive regarder les choses qui y furent traitées comme appartenantes au concile.

Les septième, huitième et neuvième sessions sont datées du 26 d'octobre, parce qu'elles furent tenues toutes les trois dans ce jour. Dans la septième, les magistrats dirent : L'empereur, à la prière des évêques Maxime et Juvénal, nous a ordonné de prendre connaissance de leurs différends. Ils se sont assemblés et ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées, et qui nous paraissent raisonnables. Nous avons cru nécessaire qu'ils en instruisent le concile, afin que tout soit confirmé par votre consentement. Maxime d'Antioche dit : Le révérendissime Juvénal et moi, nous sommes convenus, après une longue contestation, que le siége d'Antioche, qui est de saint Pierre, aura les deux Phénicies et l'Arabie, et celui de Jérusalem les trois Palestines, si toutefois cela plaît à notre vénérable Père, l'archevêque de la grande Rome, Léon, qui veut que les canons des saints Pères demeurent inviolables[2]. Nous prions que cette convention soit confirmée par écrit, par le décret de votre grandeur et du saint concile. Juvénal de Jérusalem dit : J'en suis aussi d'accord, que l'église de la Résurrection ait les trois

[1] Baller., t. 2, col. 503, n. 18; col. 513, n. 30; t. 1, col. 1489, n. 3. — [2] *Ibid.*, *S. Léon*, t. 2, p. 1223.

Palestines, et le siége d'Antioche les deux Phénicies et l'Arabie, et j'en demande la confirmation. Les légats, Anatolius de Constantinople et sept autres métropolitains opinèrent pour la confirmation de ce concordat; tous les autres évêques y consentirent par acclamation, et les magistrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette contestation était l'entreprise de Juvénal au concile d'Éphèse, à laquelle saint Cyrille s'opposa, comme il a été dit. Nous verrons ce que pensera de cet arrangement le pape saint Léon, à la ratification duquel Maxime d'Antioche l'avait réservé.

On traita, dans la huitième séance, l'affaire de Théodoret. Il avait déjà été rétabli dans son siége par le pape saint Léon. Il anathématisa, en présence du concile, Nestorius et quiconque ne disait pas que la Vierge est mère de Dieu, et quiconque divisait en deux le Fils unique. Il souscrivit à la définition de foi qui y fut dressée; il avait dès auparavant souscrit à la lettre de saint Léon à Flavien. Les magistrats ne trouvant donc aucune difficulté sur son rétablissement, ils demandèrent qu'il rentrât dans son siége, comme saint Léon l'avait jugé. Tous les évêques s'écrièrent : Théodoret est digne de son siége! qu'on le rende à son église! qu'elle reçoive son pasteur, son docteur orthodoxe! Vive l'archevêque Léon! Léon a jugé avec Dieu! Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathématiser nommément Nestorius.

Ibas demanda dans la neuvième session, qu'on cassât tout ce qui avait été fait contre lui à Éphèse en son absence, et qu'on le rendît à son église. On lut d'abord la sentence arbitrale de Photius de Tyr et d'Eustathe de Béryte, rendue à Tyr, le 25 février 448, par laquelle il paraissait qu'Ibas avait déclaré sa foi et pardonné à ses accusateurs : et comme il y avait beaucoup d'autres pièces à lire, on remit l'affaire à la session suivante, qui se tint le lendemain 27 d'octobre. On y lut les actes du synode tenu à Béryte le 1er de septembre 448, où Ibas avait été renvoyé absous. Les magistrats proposèrent ensuite la lecture de ce qui avait été fait contre lui dans le faux concile d'Éphèse. Mais les légats s'y opposèrent, disant que l'évêque de Rome avait rejeté et déclaré nul tout ce qui avait été fait dans ce concile, excepté l'ordination de Maxime d'Antioche, que ce pape avait reçu à sa communion, et qu'il fallait demander une loi à l'empereur, qui défendit même de donner le nom de concile à cette assemblée. Anatolius opina de même contre le concile d'Éphèse, à l'exception de ce qui regardait Maxime, à cause, dit-il, que le très-saint archevêque Léon, l'ayant reçu à sa communion, a jugé qu'il devait gouverner l'église d'Antioche[1] : jugement que j'ai suivi et approuvé, ainsi que

[1] Labbe, t. 4, 673.

tout le saint concile. C'est que, encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du faux concile d'Éphèse, elle était fondée sur la déposition de Domnus, qui y avait été faite. Et Domnus vivait encore. En quoi la position d'Anatolius était différente; car son ordination avait eu lieu après la mort de saint Flavien. On voit, par cet exemple, quelle était l'autorité du Pape en Orient même, puisque sa seule communion suffit, aux yeux d'un concile œcuménique, pour valider une intronisation aussi irrégulière que celle de Maxime d'Antioche.

Sans faire donc lecture des actes d'Éphèse, Pascasin et les autres légats opinèrent que, suivant les pièces qui avaient été lues, Ibas devait être reconnu pour orthodoxe et recouvrer l'honneur de l'épiscopat et son église, dont il avait été chassé injustement; qu'à l'égard de Nonnus, ordonné évêque d'Édesse à la place d'Ibas, ce serait à l'évêque d'Antioche de statuer ce qu'il jugerait le plus à propos. Son avis fut que Nonnus conserverait les honneurs de l'épiscopat, jusqu'à ce qu'on eût examiné son ordination dans une assemblée des évêques de la province : ce qui fut approuvé du concile et des magistrats ; on demanda seulement qu'Ibas anathématisât Nestorius et Eutychès. Il le fit à l'instant.

Dans la même séance, Maxime d'Antioche demanda aux magistrats et au concile la constitution d'une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, au profit de Domnus, son prédécesseur : ce que tout le monde lui accorda volontiers, en laissant à sa discrétion de fixer la quantité de la pension lui-même. Mais dans une séance suivante, sur une nouvelle proposition de sa part, les légats fixèrent la pension à deux cent cinquante sous d'or par an, avec la communion laïque pour Domnus [1]. Tout cela confirme ce qui est rapporté dans la vie de saint Euthymius, qu'après sa déposition, il se retira dans son ancien monastère, et y passa le reste de sa vie à faire pénitence.

Les onzième et douzième sessions, quoique tenues en différents jours, l'une le 29 octobre, l'autre le 30, ne traitent que d'une seule affaire, celle de Bassien et d'Étienne, qui se prétendaient tous deux évêques d'Éphèse. Les détails de cette affaire ne font pas beaucoup d'honneur au mode d'élection et d'institution alors en usage en Orient. Le concile, après avoir tout examiné, conclut que l'un et l'autre seraient déposés, et qu'on élirait un autre évêque à leur place; mais qu'ils garderaient l'un et l'autre la dignité d'évêque, avec une pension de deux cents pièces d'or sur les revenus de l'église d'É-

[1] Baller., t. 2, 1227.

tion de Maxime
it fondée sur la
mnus vivait en-
; car son ordi-
On voit, par cet
me, puisque sa
ménique, pour
Maxime d'An-

sin et les autres
été lues, Ibas
onneur de l'épi-
ment; qu'à l'é-
e d'Ibas, ce se-
plus à propos.
l'épiscopat, jus-
assemblée des
cile et des ma-
ât Nestorius et

da aux magis-
les revenus de
esseur : ce que
a discrétion de
ne séance sui-
gats fixèrent la
la communion
rapporté dans
n, il se retira
vie à faire pé-

s en différents
ue d'une seule
ient tous deux
pas beaucoup
en usage en
ut que l'un et
e à leur place;
que, avec une
l'église d'É-

phèse. Dans la treizième séance, on examina les plaintes du métropolitain de Nicomédie contre l'évêque de Nicée, et on régla que, suivant les canons, le premier aurait seul tous les droits du métropolitain, et que le second n'en aurait que le nom et l'honneur. Dans la quatorzième, on s'occupa de l'église de Perrha en Syrie, à laquelle prétendaient encore deux évêques, et on renvoya la conclusion finale à l'évêque d'Antioche.

Le même jour que fut tenu la quatorzième session, on tint encore la quinzième, où l'on parla de conferer certains priviléges à l'église de Constantinople. Souvent, et trop souvent même, il arrivait que les patriarches de cette ville étaient invités par les évêques des diocèses d'Asie à décider leurs différends, et choisis par eux pour juges. Les principales villes désiraient recevoir de leurs mains des pasteurs, du consentement exprès ou tacite du concile de la province. De cette manière, les patriarches de Constantinople s'étaient mis comme en possession de gouverner les trois provinces de l'Asie, de la Thrace et du Pont. Mais ce droit tel quel, fondé sur une sujétion volontaire, n'était ni solidement établi ni universellement reconnu, et souvent les peuples et les conciles aimaient à faire usage de leur liberté, suivant les anciennes coutumes et les décrets des conciles précédents. Même au concile de Chalcédoine, ce droit incertain avait été attaqué jusqu'à trois fois : dans l'affaire de Photius de Tyr, lorsqu'on mit en question si les évêques qui se trouvaient accidentellement à Constantinople pouvaient former un vrai concile; dans la session onze, lorsque les évêques d'Asie demandèrent, et que le concile répondit que c'était la règle que l'évêque d'Éphèse fût ordonné, non point à Constantinople, mais dans leur province et par eux; dans la session treize, lorsque le concile déclara que l'évêque de Basilinople devait être ordonné par celui de Nicomédie, et non par celui de Constantinople. Anatolius voulut profiter de l'occasion pour faire donner à ce droit si précaire force de loi. L'empereur et le sénat le désiraient. Les évêques intéressés à y faire opposition étaient absents ou n'osaient. L'évêque d'Alexandrie venait d'être déposé et n'avait point encore de successeur. Maxime d'Antioche, ordonné par Anatolius, lui avait trop d'obligation. Juvénal de Jérusalem, qui venait d'obtenir les trois Palestines, ne pouvait trouver mauvais que l'évêque de Constantinople obtînt quelque chose de semblable. L'évêque d'Héraclée, métropolitain de Thrace, était absent. Bassien et Étienne d'Éphèse ayant été déposés tous les deux, il n'y avait point de métropolitain d'Asie. Celui du Pont, Thalassius de Césarée, avait été reçu par grâce au nombre des évêques, et n'était pas trop hardi. Anatolius ne pouvait donc trouver de circonstances plus favorables pour réussir dans

son entreprise. Aussi ne rencontra-t-il d'opposition formelle que de la part des légats du Pape, comme on le voit par la seizième et dernière session, qui se tint le lendemain, 1er de novembre [1].

Les légats, s'adressant aux magistrats, firent cette remontrance par la bouche de Pascasin : Les religieux empereurs ont mis tout en œuvre pour établir l'unité de foi dans toutes les églises; il n'est pas moins digne de leur sollicitude d'empêcher qu'il ne s'élève aucune division entre les pontifes de Dieu. Or, hier, après que vous vous fûtes retirés ainsi que nous, on dit qu'il se fit quelque chose que nous croyons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire, afin que nos frères voient s'il est juste ou non. Les magistrats en ordonnèrent la lecture.

Mais auparavant, Aëtius, archidiacre de Constantinople, dit : On demeure d'accord que ce qui regarde la foi a été terminé; mais c'est la coutume des conciles, après que les matières les plus importantes ont été décidées, d'en examiner et d'en régler aussi d'autres qui sont nécessaires. Nous, c'est-à-dire l'église de Constantinople, avions certaines choses à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part; ils l'ont refusé, disant qu'ils n'en avaient pas reçu d'ordre. Vous, vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Après que vous avez été sortis, les évêques se sont levés et ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte, qui n'a pas été fait en cachette ni à la dérobée, mais canoniquement et dans l'ordre. Les magistrats en ordonnèrent la lecture. C'était le vingt-huitième canon tout entier, en ces termes :

« Les Pères ont eu raison d'accorder au Siége de l'ancienne Rome ses priviléges, parce qu'elle était la ville régnante, et, par le même motif, les cent cinquante évêques ont jugé que la nouvelle Rome, qui est honorée de l'empire et du sénat, doit avoir les mêmes avantages dans l'ordre ecclésiastique, être la seconde après elle; en sorte que les métropolitains du Pont, de la Thrace et de l'Asie seulement, et les évêques de ces provinces qui sont chez les Barbares, soient ordonnés par le siége de Constantinople, sur le rapport qui lui sera fait des élections canoniques. Bien entendu que chaque métropolitain de ces provinces ordonnera les évêques de la sienne, avec les évêques comprovinciaux, selon les canons. »

Il y a plus d'une inexactitude dans ces paroles. Il est faux que les Pères aient acccordé au Siége de Rome ses priviléges; c'est Jésus-Christ qui les lui a donnés, les Pères n'ont fait que les lui reconnaître. Il est faux que les Pères aient ni accordé ni reconnu au Siége

[1] Orsi, *Hist. eccl.*, l. 33, n. 78. Baller., t. 2, col. 521, note 2.

de Rome ses priviléges, parce qu'elle est la ville régnante, mais parce qu'elle est le Siége de saint Pierre, qui les a reçus du Christ, et en qui a commencé l'épiscopat. Il est faux que les cent cinquante Pères de Constantinople aient accordé à cette nouvelle Rome les mêmes priviléges qu'avait l'ancienne, puisqu'ils ne lui avaient accordé, supposé qu'ils le pussent, que le second rang d'honneur et non de juridiction. Enfin, de ce que les cent cinquante Pères avaient accordé à l'église de Constantinople le second rang d'honneur, il est faux de conclure qu'elle avait ou devait avoir la juridiction sur le Pont, la Thrace et l'Asie Mineure. Tout bien considéré, les rédacteurs de ce canon parlent et raisonnent, non pas en Pères de l'Église, en docteurs chrétiens, mais en sophistes grecs; au lieu de s'appuyer sur la parole du Christ, ils arguent de considérations politiques, pour séculariser en principe les églises d'Orient, et les asservir, dans les siècles futurs, au sultan de la Turquie et au sultan de la Russie. Aussi, de six cents évêques qui assistèrent au concile de Chalcédoine, n'y eut-il que cent quatre-vingt-quatre qui souscrivirent à ce canon.

La lecture en ayant été faite, le légat Lucentius dit aux magistrats, d'après le texte grec : Que votre grandeur examine d'abord si les évêques n'ont pas été forcés de souscrire. Les évêques s'écrièrent : Personne n'a été contraint! Lucentius reprit : De plus, ils ont laissé les canons des trois cent dix-huit Pères, et n'ont fait mention que de ceux des cent cinquante, qui ne sont point entre les canons des conciles, et sont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingts ans. S'ils ont joui de cet avantage pendant si longtemps, que demandent-ils maintenant? S'ils n'en ont jamais joui, pourquoi le demandent-ils? L'argumentation était pressante; on n'eut garde d'y répondre. Mais l'archidiacre Aëtius dit en parlant des légats : S'ils ont reçu quelque ordre sur cet article, qu'ils le montrent. Le légat Boniface répondit : Le bienheureux et apostolique Pape nous a ordonné entre autres ceci, et il lut aussitôt sur un papier : « Ne souffrez point que l'ordonnance des Pères soit enfreinte ou diminuée par aucune entreprise. Gardez en tout la dignité de notre personne, que vous représentez. Et si quelques-uns, se confiant en la splendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque chose, repoussez-les avec la fermeté convenable. » L'application de ces belles paroles ne pouvait être faite plus à propos.

Les magistrats dirent : Qu'on propose les canons de part et d'autre. Le légat Pascasin lut le sixième canon de Nicée en ces termes : « L'Église romaine a toujours eu la primauté. Que les anciennes coutumes soient maintenues en vigueur dans l'Égypte, la Libye et la

Pentapole, en sorte que tous y soient soumis à l'évêque d'Alexandrie, parce que telle est la coutume du Pontife romain. Qu'il en soit de même pour ce qui concerne l'évêque d'Antioche, et que dans les autres provinces les églises conservent également leurs anciens priviléges. Car il est manifeste que si un évêque est ordonné sans le consentement du métropolitain, le grand concile a défini que celui qui est ainsi ordonné ne doit pas être évêque. » Le légat lut encore de suite le canon septième : Puisque, suivant la coutume et la tradition anciennes, l'évêque de Jérusalem est en possession d'être honoré, il continuera à jouir de cet honneur, sans préjudice de la dignité du métropolitain. Ce métropolitain était l'évêque de Césarée, dont il n'avait pas été seulement question dans l'arrangement où Juvénal de Jérusalem s'attribuait les trois Palestines sur le patriarchat d'Antioche. L'archidiacre Aëtius ne fit lire que le sixième canon de Nicée, et encore sans ce préambule : L'Église romaine a toujours eu la primauté. Mais il fit lire ensuite le décret du concile de Constantinople, sous Nectaire, qui porte textuellement, en ce qui regarde la question présente : Que les évêques n'aillent point aux églises qui sont hors de leur province, et qu'ils ne les confondent point entre elles. Mais, suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Égypte ; les évêques d'Orient ne doivent régler que l'Orient, gardant à l'église d'Antioche les priviléges marqués dans les canons. Les évêques d'Asie ne gouverneront que l'Asie ; ceux du Pont, le Pont seulement ; ceux de Thrace, la Thrace seule. Cependant l'évêque de Constantinople aura la primauté d'honneur après l'évêque de Rome, à cause que Constantinople est la nouvelle Rome.

Restait à examiner si l'entreprise d'Anatolius était conforme ou contraire aux canons cités de part et d'autre ; si l'évêque de Constantinople, n'ayant qu'une primauté d'honneur et non de juridiction, pouvait, à cause de cela, enlever leurs droits aux exarques ou principaux évêques de l'Asie, du Pont et de la Thrace. Les magistrats, au lieu de procéder à cet examen, demandèrent aux évêques d'Asie et du Pont, qui avaient souscrit au canon litigieux, s'ils l'avaient fait de bon gré ou par contrainte. Ils répondirent qu'ils avaient souscrit volontairement. Toutefois, Thalassius, métropolitain du Pont, ne souscrivit point. Eusèbe de Dorylée dit en particulier : J'ai souscrit volontairement, puisque, étant à Rome, j'ai lu ce canon au Pape, en présence des clercs de Constantinople, et il l'a reçu. Il parle du canon du concile de Constantinople, qui accorde à l'évêque de cette ville la primauté d'honneur après l'évêque de Rome ; comme en effet les légats du pape saint Léon le lui accordèrent dans le concile de Chalcédoine. Mais il était question de savoir si cette primauté d'honneur

et de politesse lui donnait droit de dépouiller les autres de leur juridiction.

Les magistrats demandèrent ensuite ce que disaient ceux qui n'avaient pas souscrit. Eusèbe d'Ancyre déclara qu'il ne voulait point se mêler des ordinations, quoiqu'il eût droit d'ordonner les évêques de Galatie ; mais il demanda que les villes ne payassent plus pour les ordinations de leurs évêques ; car, je le sais d'expérience, on a beaucoup payé pour mon prédécesseur. Philippe, prêtre de Constantinople, dit : Le canon a ôté cet abus, voulant parler du second canon de Chalcédoine. Eusèbe d'Ancyre répondit : Dieu merci, la réputation de l'archevêque Anatolius est sans tache, mais personne n'est immortel.

Les magistrats dirent : De ce qui a été fait et dit, nous voyons premièrement que la primauté et l'honneur principal sont conservés, selon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome ; mais que celui de Constantinople doit jouir des mêmes avantages, et qu'il a droit d'ordonner les métropolitains dans les provinces d'Asie, du Pont et de Thrace, en cette manière. Dans chaque métropole, les clercs, les possesseurs de terres et les hommes constitués en dignité, avec tous les évêques de la province ou de la plus grande partie, feront un décret par lequel ils choisiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la métropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de Constantinople, et il sera à son choix de faire venir l'élu pour l'ordonner ici, ou de donner permission pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulières, ils seront ordonnés par tous ceux de la province ou par la plus grande partie, de l'autorité du métropolitain, selon les canons, sans que l'archevêque de Constantinople y prenne part. Tel est notre avis ; que le concile dise le sien. Les évêques, sans doute ceux qui avaient signé, s'écrièrent : Cet avis est juste ; nous disons tous de même ; nous en sommes tous d'accord ; de grâce, renvoyez-nous ! Le légat Lucentius dit alors : Le Siége apostolique ne doit pas être abaissé en notre présence. C'est pourquoi nous prions votre grandeur de faire révoquer tout ce qui a été fait hier au préjudice des canons ; sinon, que notre opposition soit insérée dans les actes, afin que nous sachions ce que nous devons rapporter au Pape, et qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son Siége et le renversement des canons. Les magistrats dirent : Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Mais nous verrons le concile lui-même reconnaître que tout cela dépendait du Pape. Telle fut la seizième et dernière session [1].

[1] Labbe, t. 4. col. 791-820.

Le concile adressa une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle les Pères remercient Dieu de son zèle et de celui du Pape, dont ils louent la doctrine et la piété. Ils témoignent que l'on a suivi dans ce concile la marche des précédents, en réfutant les nouvelles erreurs par de nouvelles définitions, sans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le mystère de l'Incarnation. Ils justifient la lettre de saint Léon à Flavien de toute nouveauté, et montrent sa conformité avec l'Écriture sainte, le symbole de Nicée et les Pères, dont ils mettent ensuite plusieurs passages choisis.

Les Pères du concile écrivirent aussi à saint Léon une lettre synodale, où ils le reconnaissent pour l'interprète de saint Pierre, pour leur chef et leur guide, qui leur a donné dans sa lettre la nourriture spirituelle, et qui dans ses légats les a présidés, comme la tête les membres. Ils marquent qu'ils se sont trouvés environ cinq cent vingt, et que personne n'a été retranché de l'Église que Dioscore, dont ils relèvent les crimes et l'impénitence. Puis ils ajoutent: « Nous vous faisons aussi savoir que nous avons ordonné quelques autres choses, pour le bon ordre des affaires et la fermeté des lois ecclésiastiques, persuadés que Votre Sainteté, en étant instruite, voudra bien les approuver et les confirmer. C'est que nous avons autorisé, par sentence synodale, l'ancienne coutume de la sainte église de Constantinople, pour ordonner les métropolitains d'Asie, du Pont et de Thrace; non tant pour l'avantage du siége de Constantinople, que pour le repos des métropoles, où il est souvent arrivé du tumulte après la mort des évêques, le peuple et le clergé n'ayant point de chef : ce que Votre Sainteté même n'ignore pas, en ayant été souvent importunée, principalement pour l'église d'Éphèse. Nous avons aussi confirmé le canon des cent cinquante Pères assemblés à Constantinople, sous le grand Théodose, qui ordonne que l'évêque de Constantinople aura la prérogative, après votre très-saint et apostolique Siége, persuadés que, comme votre coutume est d'enrichir vos serviteurs par la participation de vos biens, vous continuerez de prendre soin du siége de Constantinople, et d'y étendre la splendeur de votre puissance apostolique. Ce que donc nous avons déterminé pour prévenir les troubles et affermir le bon ordre, daignez, très-saint Père, l'agréer comme votre propre ouvrage. Il est vrai que les légats de Votre Sainteté ont vivement résisté à ce décret; mais ils ont voulu sans doute vous en laisser l'honneur, afin que l'on vous attribue la conservation de la paix comme de la foi. Nous avons déféré en cela au désir de l'empereur, du sénat et de toute la ville impériale, croyant ne faire autre chose qu'achever l'ouvrage même de Votre Sainteté, qui toujours se plaît à y répandre ses faveurs; considérant encore qu'on rap-

porte aux Pères ce qui est fait convenablement par leurs fils. Nous vous prions donc d'honorer notre jugement par vos décrets: comme nous nous sommes conformés au chef pour le bien, que le chef aussi accorde à ses enfants ce qui est convenable. Les empereurs en seront flattés, eux qui ont confirmé le jugement de Votre Sainteté comme une loi, et le siége de Constantinople vous en témoignera une éternelle reconnaissance en toute occasion, par son union et son zèle. Afin que vous connaissiez que nous n'avons rien fait par faveur ni inimitié, nous vous adressons les actes de toute l'affaire pour en obtenir la confirmation et l'approbation. » Tous les évêques souscrivirent la lettre, en ajoutant à leur nom quelqu'une de ces paroles: Priez pour moi, très-saint Père, Père bien-aimé, saint et vénérable Pape, Père bien-aimé de Dieu [1] !

L'empereur Marcien joignit ses sollicitations à celles du concile, pour obtenir du Pape qu'il approuvât ce qui avait été fait en faveur de l'église de Constantinople. Nous avons donné ordre, dit-il dans une lettre du 18 décembre 451, que tout vous fût communiqué, et nous vous prions d'ordonner qu'on observe à perpétuité ce qu'a statué le saint concile. De son côté, dans une lettre où il dit jusqu'à deux fois que c'était une nécessité indispensable que tous les actes du concile, les derniers comme les premiers, fussent portés à la connaissance de Sa Sainteté, Anatolius écrivit en ces termes au Pontife romain : Le saint concile vous a envoyé son décret, et nous vous l'avons adressé nous-mêmes pour en obtenir l'approbation et la confirmation, que nous vous supplions de nous accorder, afin que le siége de Constantinople, qui a pour père votre trône apostolique, s'y unissant d'une manière plus étroite et plus excellente, chacun comprenne, par ce nouvel effet de votre sollicitude, qu'il n'a point cessé d'être l'objet de vos soins et de votre bienveillance [2].

La lettre d'Anatolius, celle de Marcien, les prières mêmes du concile ne purent déterminer le Pape à consentir que le siége de Constantinople fût érigé en patriarchat. Il répondit à l'empereur, le 22 mai 452, qu'il ne pouvait voir qu'avec peine, que l'esprit d'ambition voulût continuer le trouble que le concile venait d'apaiser ; qu'Anatolius, en voulant accroître illicitement ses priviléges, diminuait son propre mérite : « Que la ville de Constantinople, comme nous le souhaitons, ait sa gloire, et que, par la protection de Dieu, elle jouisse longtemps du règne de votre clémence. Mais autre est la nature des choses du siècle, autre la nature des choses de Dieu: et hors de cette pierre,

[1] Baller., *Epist.* 98, p. 1103. Cacciari, *Epist.* 22, p. 294. — [2] *Ibid.*, t. 2, col. 1114. Cacciari, t. 2, p. 301.

que le Seigneur a posée pour fondement, nulle construction ne sera stable. Qui convoite ce qui ne lui est pas dû, perdra même ce qui est à lui. Qu'il suffise à cet homme, que, par l'intervention de votre piété et l'assentiment de notre faveur, il ait obtenu l'épiscopat d'une si grande ville. Qu'il ne dédaigne pas la cité impériale, parce qu'il n'en peut faire un Siége apostolique; qu'il n'espère nullement pouvoir s'agrandir aux dépens des autres. Les priviléges des églises, institués par les canons des saints Pères et fixés par les décrets du vénérable concile de Nicée, ne peuvent être ébranlés par aucune improbité, ni changés par aucune nouveauté. C'est à quoi je dois veiller sans cesse; car la dispensation m'en est confiée; et je me rendrais coupable, si les règles des Pères étaient violées par ma connivence, et si la volonté d'un seul frère pouvait plus sur moi que l'utilité commune de toute la maison du Seigneur. » Il prie donc l'empereur, après avoir détruit l'hérésie, de réprimer aussi l'ambition, et de faire en sorte qu'Anatolius obéisse aux Pères, conserve la paix, et ne se croie pas tout permis, pour avoir osé, sans aucun exemple et contre les canons, ordonner l'évêque d'Antioche : entreprise que le Pape a évité de punir, par le désir de rétablir la foi et la paix. Qu'il cesse donc d'outrager les règles ecclésiastiques, de peur qu'il ne se retranche lui-même de l'Église universelle [1].

Le Pape tient le même langage dans sa lettre à l'impératrice Pulchérie. Il y dit à la fin : « Qu'il considère à quel homme il a succédé, et que, repoussant tout esprit d'ambition, il imite la foi de Flavien, sa modestie, son humilité, qui l'ont élevé jusqu'à la gloire de confesseur. S il veut reproduire l'éclat de ses vertus, il sera louable, il gagnera l'affection de tout le monde. A cette condition, nous lui promettons notre cœur, ainsi que l'inaltérable dilection du Siége apostolique pour l'église de Constantinople. Mais pour les conventions des évêques, contraires aux saints canons de Nicée, de concert avec votre piété, nous les annulons. et, de l'autorité du bienheureux apôtre Pierre, nous les cassons par une définition absolue [2]. »

En écrivant à Anatolius même, il loue sa foi, mais condamne son ambition : il le loue de la manière dont il s'était comporté dans les commencements de son épiscopat, disant qu'on avait appréhendé qu'il ne ressemblât à ceux qui l'avaient ordonné contre les canons; mais il lui reproche ensuite d'avoir lui-même violé ces canons, en ordonnant Maxime évêque d'Antioche, et en voulant, contrairement aux décrets de Nicée, s'attribuer les ordinations des métropolitains d'Asie, du Pont et de Thrace : « Comme si c'eût été à vos yeux une

[1] Baller., *Epist.* 104. Cacciari, *Epist.* 79. — [2] *Ibid.*, 105. Cacc., 80.

occasion favorable pour faire perdre au siége d'Alexandrie le second rang, à celui d'Antioche le troisième, et de dépouiller de leurs priviléges tous les métropolitains de vos alentours. Attentat inouï, dont vous êtes tellement préoccupé, que le saint concile, uniquement assemblé pour éteindre l'hérésie et confirmer la foi catholique, vous en avez fait l'instrument de votre ambition, et l'avez poussé à être de connivence avec vous ; comme si on ne pouvait rejeter ce qu'une multitude a voulu illicitement, et comme si quelqu'un pouvait détruire les règles de Nicée, établies par l'Esprit vraiment Saint. Les envoyés du Siége apostolique, qui présidaient au concile en notre place, ont résisté avec une louable constance à vos entreprises. On ne peut en douter, puisque vous vous en plaignez dans votre lettre : ce qui fait leur éloge et vous accuse. Les saints Pères qui, à Nicée, ont établi des lois qui dureront jusqu'à la fin du monde, vivent chez nous et par tout l'univers dans leurs constitutions : tout ce qu'on attente contre elles, est cassé sans délai. Cessez, mon frère, de fatiguer les oreilles des princes chrétiens par des demandes effrontées. Le règlement fait par des évêques, il y a soixante ans, dites-vous, ne favorise en rien votre prétention ; car n'ayant point été communiqué par vos prédécesseurs au Siége apostolique, ce règlement a été dès l'origine frappé de nullité, et l'usage que vous voulez en faire est aussi tardif qu'inutile. J'aime tellement tous mes frères, que jamais je n'accorderai à aucun ce qu'il demandera contre lui-même : ainsi, c'est par bienveillance que je m'oppose à vous, afin que vous cessiez de troubler l'Église universelle. Que les métropolitains des provinces ne soient point frauduleusement dépouillés de leurs antiques priviléges. Que le siége d'Alexandrie ne perde rien de la dignité qu'il a méritée par saint Marc, disciple du bienheureux Pierre ; si Dioscore est déchu par son impiété, les ténèbres d'autrui ne doivent point obscurcir une si grande église. Que l'église d'Antioche, où naquit le nom chrétien par la prédication du même Apôtre, demeure dans l'ordre fixé par les règlements de nos Pères, et que, placée au troisième rang, elle ne descende jamais au-dessous d'elle-même. Car autre chose sont les siéges, autre ceux qui sont assis dessus. En vous écrivant ceci, mon frère, je vous exhorte, dans le Seigneur, à déposer tout esprit d'ambition, et à vous embraser plutôt de l'esprit de charité ; de cette charité qui est patiente et douce, qui n'est point jalouse, qui n'agit point avec précipitation, qui ne s'enfle point, qui n'est point ambitieuse, qui ne cherche point ce qui est à soi. Or, si la charité ne cherche point ce qui est à soi, combien pécherа celui qui convoite ce qui est à autrui. Je veux donc que vous vous abstenez absolument de ces choses, et que vous vous souveniez de cette

parole : Gardez ce que vous avez, de peur qu'un autre ne reçoive votre couronne. Car si vous cherchez ce qui ne vous advient pas, vous vous priverez vous-même de la paix de l'Église universelle [1].»

Quant à Julien de Cos, son résident à Constantinople, le Pape lui reprocha de s'être chargé de lui écrire touchant l'affaire d'Anatolius, et lui dit : Vous devez aimer l'état de l'Église universelle plus qu'aucun homme particulier, et ne pas me demander ce qui nous rendrait tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant [2].

Enfin la décision du Pape termina tout. On ne connut aucun moyen de suppléer à son approbation. Et, malgré le vœu si fortement prononcé d'un concile général, malgré le vif intérêt que l'empereur et l'évêque de Constantinople attachaient à l'agrandissement de ce siége, il fallut céder à l'autorité à qui tous les siéges sont soumis. C'est ce que nous apprenons de saint Léon [3] ; et saint Gélase, dans sa lettre aux évêques de Dardanie, nous montre Anatolius rejetant sur son clergé cette vaine tentative, dont le succès dépendait entièrement du souverain Pontife [4]. En effet, Anatolius lui-même finit par écrire à saint Léon : « Quant à ce qui a été réglé dans le concile général de Chalcédoine, en faveur de l'église de Constantinople, que Votre Sainteté soit assurée qu'il n'y a point de ma faute, et, qu'au contraire, j'aimais toujours à me tenir dans un état humble, à cause du repos et de la paix que j'ai chéris dès mon jeune âge. C'est le vénérable clergé de l'église de Constantinople qui a conçu ce projet d'élévation ; en quoi il a été unanimement secondé par les très-religieux pontifes de ces contrées. Mais la confirmation de ce qui a été fait appartient à Votre Sainteté, et rien ne peut avoir de force que par son autorité [5]. »

Quelque chose peut-être de plus remarquable encore, c'est ce qu'on lit dans le synodique de Constantinople ou recueil des actes de cette église. Quoique schismatique, l'auteur de ce recueil dit sur le vingt-huitième canon du quatrième concile : « Il me paraît que ce canon n'a pas été reçu même au commencement, mais aboli aussitôt. Car il est constant que Léon de Rome, non-seulement ne donna point son assentiment au concile en cette affaire, mais qu'il blâma cette absurde nouveauté avec indignation dans les lettres qu'il écrivit, et à l'empereur et au concile. D'où vient, je pense, qu'aucun des deux conciles qu'on appelle le cinquième, ni celui sous Justinien, ni celui sous Pogonat, n'a écrit de canon sur aucune matière. Que si le sixième concile (*le quinisexte*) dit, *nous statuons en renouvelant* et non pas en

[1] Baller., *Epist.* 106. Gacc. *Epist.* 81. — [2] Baller., *Epist.* 107. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 135. — [4] Gelas., *Epist.* 13. Labbe, t. 4, col. 1207. — [5] Baller., *Epist.* 132.

autre ne reçoive
dvient pas, vous
erselle [1].»
ple, le Pape lui
aire d'Anatolius,
selle plus qu'au-
ui nous rendrait
btenant [2].
connut aucun
le vœu si forte-
ntérêt que l'om-
'agrandissement
siéges sont sou-
et saint Gélase,
re Anatolius re-
uccès dépendait
tolius lui-même
églé dans le con-
Constantinople,
e ma faute, et,
n état humble, à
jeune âge. C'est
a conçu ce pro-
ndé par les très-
tion de ce qui a
voir de force que

re, c'est ce qu'on
es actes de cette
dit sur le vingt-
que ce canon n'a
ssitôt. Car il est
na point son as-
na cette absurde
vit, et à l'empe-
es deux conciles
ni celui sous Po-
ne si le sixième
nt et non pas en

7. — [3] *Ibid.*, *Epist.*
r., *Epist.* 132.

confirmant, il montre par là même que dès le commencement ce canon du quatrième concile n'a été aucunement mis en pratique, ni aucunement reçu, mais il est demeuré sans nul effet dans l'intervalle, je dis le canon touchant la prérogative et la prééminence dans les choses ecclésiastiques. Car ce qui dans l'origine n'a pas eu de consistance, mais a été annulé aussitôt, on le renouvelle; tandis que ce qui subsiste et se pratique, on le confirme et on l'approuve. C'est ainsi que chaque concile parle des conciles antérieurs [1]. »

Cependant les partisans d'Eutychès publiaient que saint Léon n'approuvait pas le concile de Chalcédoine, sous prétexte qu'il n'avait pas voulu recevoir le canon fait en faveur de l'évêque de Constantinople. Il est vrai que la lettre de saint Léon à Anatolius aurait pu les désabuser facilement; mais Anatolius n'avait garde de la publier, et on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression, que l'empereur exhorta le Pape à s'en expliquer nettement. Il croyait l'avoir assez fait, avant le concile, par sa lettre à Flavien, et depuis, par celles qu'il avait écrites à l'empereur, à l'impératrice et à Anatolius. Toutefois, pour satisfaire le prince, il écrivit, le 21 mars 453, une lettre adressée à tous les évêques qui avaient assisté au concile de Chalcédoine, par laquelle il déclare qu'il approuve tout ce qui s'y est fait touchant la foi, et que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius ou d'Eutychès, et de Dioscore, doit être retranché de l'Église. Mais il proteste en même temps d'observer inviolablement les canons de Nicée et de résister à l'ambition, quelque concile qu'elle puisse alléguer en sa faveur, comme on le voit par son opposition aux entreprises de l'évêque de Constantinople [2].

Dans le temps même que ce grand Pape ramenait en Orient l'unité de la foi et la paix des églises, il arrêtait en Occident une nouvelle invasion des Huns. Après leur défaite dans les Gaules, on se croyait en assurance. Tout à coup on apprend que le terrible Attila marche sur l'Italie à travers la Pannonie et le Norique, qu'il met à feu et à sang. On eût dit que c'étaient les Romains qui avaient été vaincus, tant ils étaient consternés. Aëtius, qui aurait dû fermer le passage des Alpes, effrayé lui-même de cette invasion soudaine, songeait à quitter l'Italie pour se sauver en Gaule; il conseillait à l'empereur Valentinien de fuir avec lui. Cependant la honte l'emporta sur la terreur; Valentinien se renferma dans Rome. Cependant Attila, après avoir pris et pillé Augsbourg, assiége et ruine Aquilée, Concordia, Altinum, Padoue, Vicence, Vérone, Brescia et Bergame, pille

[1] Mai, *Spicilegium romanum*, t. 7, præfatio, p. 25 et 26. — [2] Baller., *Epist.* 111.

Milan et Pavie, mais sans y mettre le feu. Valentinien et son conseil ne virent d'autre ressource qu'une ambassade. Elle n'était pas sans péril. Le pape saint Léon s'en chargea. On le fit accompagner de deux hommes consulaires. Ils trouvèrent Attila près de Mantoue, sur les bords du fleuve Mincius. Outre la réputation de ses cruautés, sa figure seule était terrible. Il était de petite taille ; mais il avait la démarche fière, la poitrine large, la tête grosse, les yeux petits, vifs et toujours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun, tels que sont encore les Tartares. Comme il hésitait s'il irait à Rome, cette ambassade le détermina. Il eut tant de joie d'avoir vu le Pape, qu'il écouta favorablement ses propositions : il arrêta les actes d'hostilité, et se retira au delà du Danube, avec promesse de faire la paix.

L'année suivante, 453, un matin, Attila fut trouvé mort. Quelques historiens, mais surtout les anciens chants de Scandinaves, qui le célèbrent sous le nom d'Etzel, disent qu'il fut égorgé la nuit par une nouvelle épouse qu'il venait de prendre, une jeune Franque, dont il avait fait mourir les deux frères [1]. D'autres historiens disent qu'il mourut d'un coup de sang. De ses nombreuses femmes, il laissait comme un peuple d'enfants, qui se firent la guerre les uns aux autres, et dans peu réduisirent à rien la puissance si formidable de leur père.

[1] Jornandès, *De reb. get.*, c. 42. *Histoire du Bas-Empire*, l. 33, addit. de M. Saint-Martin.

LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

DE L'AN 453 A L'AN 480 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'empire romain meurt en Occident. Il ne reste plus de société vivante que l'Église catholique.

Six siècles avant Jésus-Christ, Daniel avait vu à Babylone la statue prophétique aux quatre métaux, aux quatre dynasties successives, finissant par deux pieds et dix doigts moitié de fer et moitié d'argile, frappée enfin à ses pieds par une pierre détachée de la montagne sans main d'homme, et qui bientôt devient une montagne qui remplit toute la terre [1]. Daniel avait revu la quatrième dynastie, le quatrième empire, l'empire de fer, sous la figure d'une bête effroyable, ayant des dents de fer et des ongles d'airain, et sur sa tête dix cornes, c'est-à-dire, comme il lui fut expliqué, dix rois ou dix royaumes qui devaient sortir de cet empire de fer [2]. Saint Jean l'Évangéliste, le prophète du Nouveau Testament, a vu à Patmos la même bête, assise sur sept montagnes, avec dix cornes, c'est-à-dire, comme il lui est expliqué, dix rois, qui d'abord donneront leur force et leur puissance à la bête, se mettront à sa solde, mais qui, après tout, la haïront, la réduiront à la dernière désolation, la dépouilleront, dévoreront ses chairs et la feront brûler au feu ; car Dieu leur a mis dans le cœur d'exécuter ce qu'il lui plaît [3].

A l'époque où nous en sommes, une dizaine de rois et de peuples s'occupent, sans le savoir, d'accomplir ce que les prophètes avaient écrit d'avance : les Perses en Orient, au pays même où fut Babylone ; les Sarrasins en Arabie ; les Vandales en Afrique ; les Suèves et les Visigoths en Espagne ; les Francs, les Alains, les Bourguignons dans les Gaules ; les Angles et les Saxons en Bretagne ; les Huns, les Ostrogoths en Thrace et en Italie. Alliés ou auxiliaires de Rome et de son empire, ils finiront tous par la désoler, par la dépouiller, par dévorer ses chairs, ses trésors et ses provinces. Attila recevait sa solde comme général romain pendant qu'il mettait à feu et à sang

[1] Dan., 2. — [2] *Ibid.*, 7. — [3] Apoc., 17.

la Thrace, la Germanie, la Gaule, et qu'il faisait trembler Rome. Un chef de Sarrasins recevra de l'empereur de Constantinople, après avoir été assis au sénat devant les patrices mêmes, le titre de commandant romain des Arabes. Les Angles et les Saxons, appelés par les Bretons, sujets de l'empire, contre les Scots et les Pictes, subjuguent bientôt les Bretons et détruisent en Bretagne les derniers vestiges de l'empire romain. Le Vandale Genséric, appelé au secours de Rome par une impératrice romaine, saccage Rome, en emmène captives, et l'impératrice, et ses filles, et une grande partie du peuple. Le Goth Odoacre, qui anéantit en Occident jusqu'au nom et à l'ombre de l'empire romain, obtint de l'empereur de Constantinople la dignité de patrice, à la prière même du sénat et du dernier empereur de Rome.

De dessous cet empire matériel de l'homme, s'écroulant sur lui-même après douze siècles, à partir de la fondation de Rome et de la grandeur contemporaine de Babylone, on voit sortir l'empire spirituel de Dieu, comme une statue sort de l'argile qui lui a servi de moule. C'est cette pierre détachée de la montagne, devenue elle-même cette montagne du Seigneur, vers laquelle va affluer la multitude des nations [1]. Cette pierre mystérieuse, le Seigneur lui-même nous la fait connaître quand il dit au fils de Jona : Tu es la pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux [2]. Cette pierre, détachée de la montagne de Sion, est venue frapper à sa base cet empire colossal, dont Babylone était la tête d'or, et Rome païenne les pieds de fer et d'argile. Petite d'abord, déjà dans Léon, quarante-quatrième successeur du fils de Jona, elle est une montagne qui fixe les regards de toute la terre. D'un même coup, il fait sentir son autorité à l'Égypte, à la Syrie et à la capitale de l'empire grec, en déposant le patriarche d'Alexandrie, en confirmant celui d'Antioche et en réprimant l'ambition de celui de Constantinople. L'empereur et toute l'église d'Orient réunie à Chalcédoine exécutent son jugement à l'égard des deux premiers, et le prient en vain de répandre sur le troisième un rayon de sa primauté apostolique. Ce qui a été fait contre les canons, il le casse par l'autorité de saint Pierre. Attila même, qui fait trembler les peuples et les rois, est saisi de respect à sa vue.

Pendant que l'empire se divise contre lui-même et s'anéantit en Occident, l'Église y est unie et ferme; les évêques n'y ont qu'un

[1] Isaïe, 2. — [2] Matth., 16.

cœur et qu'une âme avec le Pape; la chute de l'empire, les révolutions politiques, semblent ajouter à son calme et à sa force.

Dès le 5 mai 450, le pape saint Léon, qui venait d'apprendre l'ordination d'Anatolius de Constantinople, envoya à Ravennius d'Arles sa lettre à Flavien, avec la seconde de saint Cyrille à Nestorius, afin qu'il les expédiât l'une et l'autre à tous les évêques de Gaule et d'Espagne, pour les prémunir contre l'erreur [1]. Les deux fils de saint Eucher de Lyon, Salonius, évêque de Genève, Véranus, évêque de Vence, et un troisième évêque, nommé Cérétius, dont on ne connaît pas le siége, ayant ainsi reçu la lettre du Pape à Flavien, ils lui écrivirent aussitôt avec effusion de cœur, l'appelant leur saint Seigneur, bienheureux Père, et Pape très-digne du Siége apostolique. Ils le remercient de sa paternelle sollicitude, qui leur a envoyé le remède avant même qu'ils connussent le mal. Ce qui augmentait leur joie, c'est que sa lettre était louée, admirée dans toutes les églises; tout le monde déclarait, d'une voix unanime, que la principauté du Siége apostolique avait été établie avec raison, là d'où continuaient à venir les oracles de l'esprit apostolique. Ils lui envoient une copie de sa lettre, pour qu'il daigne la parcourir et y corriger les fautes de copistes, s'il en est, afin, disent-ils, que non-seulement un grand nombre de nos frères, les saints évêques des Gaules, mais encore une multitude de vos enfants parmi les laïques qui désirent ardemment cette épître pour la manifestation de la vérité, aient le bonheur de la transcrire, de la lire et de la posséder, corrigée de votre sainte main [2].

Le Pape condescendit à leur prière, et corrigea la copie avec soin. On en voit la preuve dans l'avis qu'il donna aux évêques de la province de Milan d'en demander un exemplaire à l'évêque Cérétius. Deux des premiers légats que le Pape avait envoyés à Constantinople, après l'ordination d'Anatolius, étaient Abundius ou Abundantius, évêque de Côme, et Sénateur, prêtre de Milan. Quand ils furent de retour dans leur province, on y tint un concile de dix-neuf ou vingt évêques, dont saint Eusèbe de Milan et saint Maxime de Turin, qui écrivirent synodalement au Pape pour se réjouir avec lui du succès de ses légats, et lui annoncer qu'ils avaient lu et approuvé sa lettre à Flavien, et souscrit à la règle de conduite qu'il avait tracée à l'égard des partisans de l'erreur [3].

Les évêques des Gaules ne purent s'assembler que tard, à cause de la distance des lieux et de l'intempérie des saisons, qui fut extraordinaire dans leur pays. S'étant réunis en concile vers la fin

[1] Baller., *Epist.* 67. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 68. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 97.

de l'année 451, ils adressèrent au Pape une lettre synodale, où, après lui avoir demandé pardon de leur retard involontaire, ils parlent ainsi :

« En lisant la lettre de votre apostolat, nous avons tressailli de joie, et bientôt nous avons fait tressaillir de même tous ceux des Gaules en leur communiquant cette instruction. Mais nous nous sommes affligés avec vous sur l'aveuglement de ceux qui abandonnent la lumière de la foi catholique, pour s'engager dans les ténèbres de l'erreur. Quiconque ne néglige pas les mystères de la Rédemption, transcrit la lettre de votre apostolat sur les tablettes de son cœur, comme un symbole de la foi, et la grave fidèlement dans sa mémoire, pour être plus en état de confondre les hérétiques. Aussi plusieurs y ont reconnu avec allégresse les sentiments de leur foi, et se réjouissent d'avoir toujours cru, par la tradition de leurs pères, comme votre apostolat enseigne. Quelques-uns, qui avaient été un peu alarmés, se félicitent d'avoir été pleinement instruits par l'admonition de votre Béatitude, et ils ont une joie sensible de ce que, forts de l'autorité du Siége apostolique, ils peuvent déclarer librement et avec confiance ce qu'ils croient.

« Mais qui pourrait jamais rendre d'assez dignes actions de grâces à votre apostolat, pour l'admirable présent dont il orne, comme d'autant de pierres précieuses, non-seulement les Gaules, mais le monde entier ? C'est à votre doctrine, après Dieu, que le fidèle doit sa constance dans la vraie foi. C'est à elle que l'infidèle devra son retour de l'hérésie à la vérité, pour croire et suivre ce que Notre-Seigneur-Jésus-Christ enseigne par votre bouche touchant le mystère de son Incarnation, plutôt que ce que débite l'ennemi du salut et de la vérité, le démon. Nous aurions encore voulu écrire sur cette affaire à votre fils, le très-fidèle prince, pour le congratuler de sa foi, et lui montrer l'empressement de notre humilité à vous suivre dans le Seigneur ; mais les nouvelles d'Orient nous ont fait croire que cela n'était aucunement nécessaire. Considérant les grands biens que notre Dieu a faits à son Église par votre apostolat, nous ne cesserons de le bénir et de le supplier : de le bénir d'avoir donné un Pontife de cette sainteté, de cette foi, de cette doctrine, au Siége apostolique, d'où s'est répandue la source de notre religion ; de le supplier qu'il veuille nous conserver longtemps la grâce de votre Pontificat pour l'édification de ses églises. Enfin, quoique très-inférieurs en mérites, nous sommes prêts avec votre Béatitude, Dieu aidant, à sacrifier nos vies pour la vérité de la foi. » Ravennius d'Arles, Rustique de Narbonne, Vénérius de Marseille, à la tête de quarante-quatre évêques, signèrent la lettre en ces termes : Rustique, évêque, je salue respectueu-

sement dans le Seigneur votre apostolat, et vous supplie de daigner prier pour moi [1]. Cette lettre fut portée à Rome par Ingenuus, évêque d'Embrun.

Le Pape répondit le 27 janvier 452, qu'il aurait beaucoup souhaité recevoir leur lettre dans le temps qu'ils avaient promis, afin que ses députés au concile de Chalcédoine eussent pu porter avec eux ce témoignage de leur foi. Mais, dit-il, puisque des obstacles imprévus vous ont mis en retard, nous avons reçu vos lettres avec bonheur, quoique nous les eussions si longtemps attendues; et nous y avons reconnu avec joie, comme nous en avions la confiance, qu'instruits par l'Esprit-Saint, vous conservez dans sa pureté la céleste doctrine à laquelle l'ancien ennemi a tâché de donner atteinte dans les églises d'Orient. Comme il avait déjà reçu des nouvelles du concile de Chalcédoine, il dit qu'il n'est plus permis d'alléguer aucun prétexte d'ignorance ou d'obscurité sur la foi de l'Incarnation, après la décision d'un concile d'environ six cents évêques ; car nos légats, avec l'aide de Dieu, ont si bien fait dans cette assemblée, que non-seulement les évêques, mais encore les princes et les puissances chrétiennes, tous les ordres du clergé et du peuple, ont vu avec une pleine évidence que la foi vraiment catholique et apostolique est celle que nous prêchons dans toute sa pureté, telle que nous l'avons reçue, et que nous défendons maintenant avec l'approbation de l'univers entier. Ensuite, après avoir exposé en peu de mots les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, il ajoute : Le saint concile, s'accordant avec une religieuse unanimité aux écrits de notre humilité, qui tirent leur force de l'autorité et du mérite de mon seigneur le bienheureux apôtre Pierre, a rejeté avec abomination ces dogmes diaboliques, et les a retranchés de l'Église de Dieu. Rendez donc grâces au Seigneur, nos très-chers frères, et demandez-lui avec nous l'heureux et prompt retour de nos légats. Nous les attendons pour pouvoir mieux vous instruire de ce qui s'est passé. Mais nous ne voulons pas que cette attente retienne ici notre frère Ingenuus. Il est plus à propos qu'il retourne sans délai vous apprendre le sujet de notre joie, dont nous voulons que vous fassiez part aux évêques d'Espagne, afin que personne n'ignore ce qu'a opéré le Seigneur [2].

Quelque temps après, les légats étant de retour de Chalcédoine, saint Léon écrivit une seconde lettre, mais bien courte, à Rustique, à Ravennius, à Vénérius et aux autres évêques des Gaules, où il leur mande que la vérité a triomphé, que l'hérésie a été condamnée tout d'une voix avec ses auteurs. Il y joignit une copie de la sentence des légats contre Dioscore [3].

[1] Baller., *Epist.* 99. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 102. — [3] *Epist.* 103.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

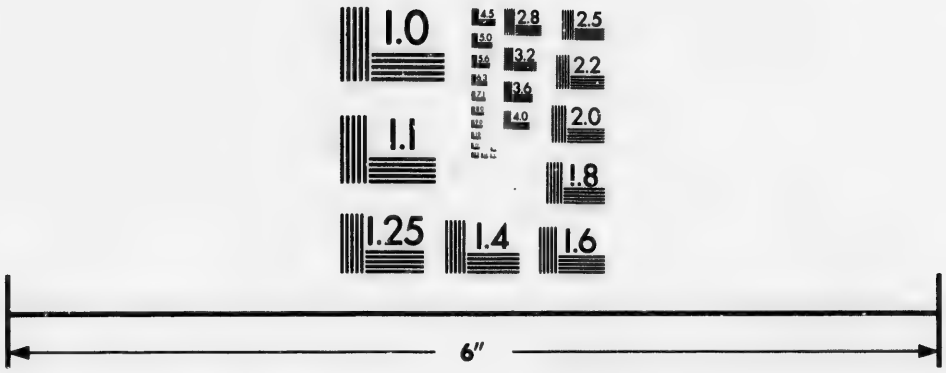

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
4.0
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

Ce que l'on pouvait souhaiter, c'est que les églises d'Orient fussent aussi unies et aussi calmes que celles de l'Occident. Dans la capitale de l'Égypte, dont la population était si turbulente de son naturel, la déposition de Dioscore et l'élection de son successeur occasionnèrent des troubles. Après quelques premières difficultés, on choisit, par le commun suffrage du concile, Protérius, que Dioscore avait fait archiprêtre, et auquel il avait confié le soin de l'église. Alors le peuple d'Alexandrie se divisa : plusieurs demandaient Dioscore, plusieurs soutenaient Protérius. Les partisans de Dioscore attaquèrent les magistrats et poursuivirent à coups de pierres les soldats qui voulaient apaiser la sédition. Ils les mirent même en fuite ; et comme les soldats s'étaient retirés à l'ancien temple de Sérapis, ils les y assiégèrent et les brûlèrent tout vifs. L'empereur, l'ayant appris, envoya deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent si favorable, qu'ils arrivèrent le sixième jour à Alexandrie ; mais ces nouveaux soldats traitèrent insolemment les femmes et les filles des habitants, ce qui causa de plus grands désordres. Pour punir ce peuple, on lui ôta la distribution ordinaire de blé, l'usage des bains et les spectacles. Mais Protérius même, à la sollicitation du peuple, intercéda auprès de l'empereur et ramena le calme pour un temps[1].

Le nouvel évêque, ses ordinateurs, ainsi que le clergé d'Alexandrie, écrivirent au Pape son ordination. Protérius avait mis dans sa lettre sa profession de foi. Saint Léon lui répondit, ainsi qu'à ses ordinateurs et au clergé d'Alexandrie, et il adressa une copie de ses réponses à Julien de Cos, qu'il avait établi son nonce à la cour de Constantinople. Il témoignait à Protérius qu'il aurait voulu une profession de foi plus complète. Protérius lui en envoya une telle qu'il la souhaitait, par Nestorius, évêque de Phagone, un des quatre évêques d'Égypte qui, au concile de Chalcédoine, avaient souscrit d'eux-mêmes à la lettre de saint Léon et à la condamnation de Dioscore.

Le Pape lui en témoigna son entière satisfaction par une lettre du 10 mars 454, où il l'exhorte ensuite à maintenir avec vigueur la pureté de la foi contre les hérétiques, sans permettre qu'on altérât la vérité par le changement d'une seule syllabe, qui peut quelquefois servir de couverture à l'hérésie. Il dit que, si Dioscore eût voulu suivre la doctrine établie dans la lettre à Flavien, et qui est entièrement conforme à celle des Pères, nommément de saint Athanase, Théophile et saint Cyrille, ses prédécesseurs, il serait encore aujourd'hui dans la communion de l'Église. Il ajoute : Je vous avertis donc, mon très-cher frère, par la sollicitude de la foi qui nous est commune,

[1] Évagre, l. 2, c. 5. Theophan., p. 73, *alias* 92.

que, comme les ennemis de la croix du Christ examinent jusqu'à nos moindres paroles et syllabes, nous ne leur donnions aucune occasion de nous accuser faussement de nestorianisme. Il est de votre devoir, en exhortant le peuple, le clergé et tous les frères à s'instruire de plus en plus dans la doctrine de la foi, de leur persuader que vous ne leur enseignez rien que ce que tous les saints évêques, vos prédécesseurs, ont enseigné d'une manière uniforme, et avec lesquels ma lettre à Flavien a une entière conformité. Mais il ne suffit pas que vous leur disiez toutes ces choses, il faut les en convaincre par la lecture et l'explication des ouvrages de ces saints évêques, afin que les peuples reconnaissent qu'on ne leur enseigne rien présentement que ce que nos prédécesseurs avaient appris de leurs pères, et ce qu'ils ont enseigné à leurs successeurs. C'est pourquoi je vous prie de leur lire : premièrement, les écrits des évêques qui ont été avant nous, et ensuite ma lettre à Flavien, afin qu'ils soient assurés que nous prêchons la même doctrine que nous avons reçue de la tradition. Il l'exhorte enfin à maintenir l'honneur et les droits de son église contre tous ceux qui voudraient y donner atteinte, à contenir sous son autorité les évêques, et à les obliger de venir à son concile quand il les appellerait, pour consulter en commun ce qui pourrait être utile à l'Église, lui promettant de l'appuyer de tout son pouvoir [1].

Comme l'empereur Marcien rendait témoignage à la foi de Protérius, saint Léon lui écrivit le même jour, et le pria d'envoyer à Alexandrie, par une personne sûre et sous le sceau impérial, sa lettre à Flavien, fidèlement traduite en grec par les soins de Julien de Cos, et de l'adresser aux juges d'Alexandrie pour la faire lire publiquement. La raison en était, que les eutychiens se permettaient de falsifier cette lettre, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre [2].

Saint Léon était en peine du jour auquel l'on devait célébrer la Pâque l'année suivante, 445. Selon le calcul de Théophile d'Alexandrie, ce devait être le vingt-quatrième d'avril, qui semblait un terme trop reculé ; car on avait cru jusque-là que le jour de Pâques ne devait être, ni plus tôt que le 22 de mars, ni plus tard que le 21 d'avril. Dès l'année précédente, 443, le pape saint Léon en avait écrit à l'empereur Marcien, le priant de faire examiner cette question par les hommes les plus habiles; afin que la Pâque fût célébrée au même jour dans toutes les églises. Il avait aussi chargé Julien de Cos de solliciter cette affaire, et l'on voit par la quantité de lettres où il en parle, combien il l'estimait importante. L'empereur envoya à

[1] Baller., *Epist.* 129. — [2] *Epist.* 130 et 131.

Alexandrie un de ses agents avec une lettre à Protérius, qui, pour satisfaire le Pape, lui écrivit une grande lettre où il traite la question à fond.

Il montre que la Pâque doit être célébrée par les chrétiens, non le quatorzième de la lune du premier mois, comme chez les Juifs; mais le dimanche suivant. Par conséquent, lorsque le quatorzième arrive un dimanche, il faut reculer la Pâque jusqu'au dimanche suivant, qui est le vingt-unième. De là, par divers calculs, il conclut que la Pâque de l'an 455 doit être célébrée le 24 d'avril. Le comput des Romains était un peu différent. Mais comme les Orientaux s'accordaient à celui d'Alexandrie, le Pape s'y accorda aussi pour le bien de l'unité et de la paix, comme il s'en explique dans sa lettre du 28 juillet 454, aux évêques de Gaule et d'Espagne, auxquels il mande qu'en conséquence la Pâque de l'année suivante sera le 24 d'avril et non le 17[1].

Pour prévenir des difficultés pareilles, saint Léon fit travailler à un nouveau canon pascal. Au moins est-il vraisemblable que Victorius ne composa le sien que par son ordre. Ce que nous voyons, c'est qu'Hilaire, alors archidiacre de Rome, et depuis Pape, enjoignit à Victorius d'examiner à loisir les opinions diverses qui se trouvaient, sur cette matière, entre les Grecs et les Latins, et de montrer à quoi l'on devait s'en tenir. Victorius était un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cause des Goths. Il accepta la commission, et entreprit, pour travailler plus sûrement, de reprendre toute la suite des lunaisons et des jours, c'est-à-dire des féries, depuis le commencement du monde, suivant la chronique d'Eusèbe. Il trouva que le cycle lunaire de dix-neuf ans, dont se servaient les Grecs, était plus sûr que celui des Latins; et, le multipliant par le cycle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de 522, plus ample que tous ceux que l'on avait faits jusqu'alors. Il le fait commencer au consulat des deux Géminus, qu'il met pour l'année de la Passion, et le finit en l'an 559 de l'Incarnation, selon notre ère vulgaire. Victorius publia ce canon pascal sous le consulat de Constantin et de Rufus, l'an 457, et il fut depuis le plus suivi par les Latins [2].

Les troubles de la Palestine ne furent pas moins graves que ceux de l'Égypte. La cause première en fut aux variations déplorables de Juvénal de Jérusalem, plus occupé de satisfaire son ambition que de connaître et de soutenir la foi catholique. Au concile d'Éphèse, il fut pour la vérité avec saint Cyrille; mais il voulut profiter de cette occasion pour usurper sur le patriarche d'Antioche la juridiction de la Palestine : à quoi saint Cyrille s'opposa vigoureusement, jusqu'à le

[1] Baller., *Epist.* 133, 137, 138. — [2] Buch, *De doct. temp.*

dénoncer au Pape. Au brigandage d'Éphèse, il fut un des fauteurs de l'hérésie, un des complices de Dioscore, pour intimider et faire succomber ses collègues. Au concile de Chalcédoine, reçu par grâce au nombre des Pères, ce qu'il fit de plus remarquable, ce fut d'extorquer au patriarche d'Antioche la juridiction des trois Palestines. Une pareille conduite n'était point faite pour lui concilier beaucoup d'estime ni d'autorité.

Au concile de Chalcédoine avaient assisté Étienne, évêque de Jamnia, et Jean, évêque des Sarrasins, tous deux disciples de saint Euthymius. Pierre, évêque des Sarrasins, était mort, et son successeur, Auxolaüs, avait assisté au faux concile d'Éphèse et adhéré à Dioscore. C'est pourquoi il mourut dans la disgrâce de saint Euthymius, et Jean lui succéda. Donc, après le concile de Chalcédoine, Étienne et Jean revinrent en diligence en porter la définition à saint Euthymius, leur père spirituel, craignant d'encourir son indignation, comme Auxolaüs. Saint Euthymius l'ayant lue, l'approuva et la reçut comme catholique.

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Palestine allaient recevoir le concile de Chalcédoine, si ce n'eût été l'opposition de Théodose. C'était un moine qui, étant convaincu de crime par son évêque, avait été chassé de son monastère. Étant venu à Alexandrie, il attaqua Dioscore, fut fouetté comme séditieux et promené sur un chameau par la ville. Il alla au concile de Chalcédoine, apparemment avec Barsumas, et revint promptement en Palestine, criant avec d'autres que le concile avait trahi la foi, et composa des lettres où il disait que le concile avait déclaré qu'il y avait deux Fils, deux Christs et deux personnes, qu'il fallait adorer. Il répandit aussi une fausse traduction de la lettre de saint Léon à Flavien. Il séduisit ainsi beaucoup de moines et d'autres personnes simples ; mais surtout l'impératrice Eudocie, veuve de Théodose, qui s'était retirée à Jérusalem et qui, gagnée par l'eunuque Chrysaphius, avait toujours favorisé Eutychès. Elle attira la plupart des moines et du peuple dans le parti de Théodose. Juvénal étant revenu du concile, ils voulurent l'obliger à se rétracter et à anathématiser la doctrine catholique qu'il avait souscrite. Ils envoyèrent même un assassin pour le tuer : et, comme il manqua son coup, il s'en vengea sur Sévérien, évêque de Scythopolis, et le tua. Juvénal s'enfuit à Constantinople. Alors les schismatiques s'assemblèrent dans l'église de la Résurrection, et ordonnèrent Théodose évêque de Jérusalem.

Il en ordonna d'autres pour plusieurs villes de Palestine, particulièrement à la place de ceux qui n'étaient pas encore revenus du concile. Il excita une grande persécution à Jérusalem contre ceux

qui n'embrassaient pas sa communion. On fouetta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maisons. On ouvrit les prisons et on mit en liberté les criminels. On maltraita les femmes de qualité. On contraignait d'anathématiser de vive voix et par écrit le concile de Chalcédoine et le pape saint Léon. Un diacre, nommé Athanase, dit un jour à Théodose au milieu de l'église, comme il était assis sur le trône : Cesse de faire la guerre à Jésus-Christ et de dissiper son troupeau, et connais enfin l'affection que nous portons à notre vrai pasteur. Nous ne saurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parlait ainsi, il fut tiré dehors par les satellites de Théodose, et, après lui avoir fait souffrir toutes sortes de tourments, on lui coupa la tête : son corps fut traîné par un pied dans toute la ville, et donné à manger aux chiens. L'Église honore sa mémoire, comme martyr, le cinquième de juillet.

Dorothée, gouverneur de Palestine, était alors occupé contre les Barbares dans le pays des Moabites. Ayant appris ce qui s'était passé à Jérusalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes pour y mettre ordre. Mais les gens de Théodose et d'Eudocie lui fermèrent les portes, et ne le laissèrent point entrer qu'il n'eût promis d'adhérer au schisme, comme tous les moines et toute la ville. Théodose occupa ainsi pendant vingt mois le siége de Jérusalem.

La controverse entre les deux partis roulait sur la différence de la particule *de* d'avec la particule *en*. Les schismatiques disaient que le Christ, Dieu et homme, est *de* deux natures; les catholiques disaient que le Christ, étant vrai Dieu et vrai homme, non-seulement est *de* deux natures, mais encore est *en* deux natures. C'est qu'Eutychès et Dioscore, en disant que le Christ est *de* deux natures, sous-entendaient *de* deux natures avant l'incarnation, mais ensuite fondues en une. Voilà pourquoi les catholiques insistaient si fort sur l'expression *en deux natures*. La plupart des moines schismatiques de Palestine n'y entendaient pas autant de malice qu'Eutychès et Dioscore; car tout en disant anathème au concile de Chalcédoine, qu'ils croyaient nestorien, ils disaient encore anathème à Eutychès [1].

L'intrus Théodose s'efforça même, par diverses députations, d'attirer à son parti saint Euthymius. Il ne put y réussir. Le saint, voyant son impudence, avertit les abbés des monastères de ne point communiquer au schisme, et se retira au fond du désert, où il demeura jusqu'à l'expulsion de Théodose. Plusieurs anachorètes vinrent l'y trouver, entre autres saint Gérasime, qui s'était d'abord laissé entraîner dans le schisme de l'intrus. Mais il y renonça quand il eut été

[1] Évagre, l. 2, c. 5.

avec saint Euthymius quelque temps, et embrassa la définition du concile de Chalcédoine. Gérasime bâtit, à un quart de lieue du Jourdain, une laure et un monastère. La laure était composée de soixante-dix cellules, éloignées les unes des autres; le monastère était au milieu, destiné pour les novices et les jeunes gens. Les cellules de la laure étaient pour les moines plus avancés dans la perfection. Ils y demeuraient seuls pendant cinq jours de la semaine, depuis le lundi jusqu'au vendredi; et, quand ils en sortaient, ils laissaient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avaient rien dont les autres ne se pussent servir s'ils voulaient. Le samedi et le dimanche, ils venaient communier au monastère [1].

Un autre abbé, nommé Gélase, résista encore courageusement à Théodose. Cet intrus le manda à Jérusalem, et, usant de caresses et de menaces, il le fit entrer dans le sanctuaire, et lui dit : Anathématisez Juvénal. Gélase répondit sans s'étonner : Je ne connais d'autre évêque de Jérusalem que Juvénal. L'intrus, craignant que son exemple n'en gagnât d'autres, le fit chasser de l'église. Les schismatiques le prirent et mirent du bois autour de lui, menaçant de le brûler. Mais quand ils virent qu'il ne s'étonnait point, ils craignirent le soulèvement du peuple, à cause de sa grande réputation, et le laissèrent aller.

Le trait suivant achève de nous faire connaître le saint abbé. Il avait un très-beau manuscrit sur parchemin, contenant tout l'Ancien et le Nouveau Testament, qui valait bien dix-huit pièces d'or, c'est-à-dire trois cent soixante francs et davantage. Il l'avait placé dans l'église, afin que tous les frères le pussent lire. Un moine étranger, étant venu au monastère, en eut envie et l'emporta. Le bon vieillard s'en aperçut bien, mais ne voulut pas qu'on le poursuivît, craignant qu'à son vol il n'ajoutât le parjure. L'autre, étant allé dans la ville, chercha à le vendre, et en demanda seize pièces d'or. Quelqu'un, qui voulait l'acheter, lui demanda permission de l'examiner, et le porta pour cet effet à l'abbé Gélase même, qui lui dit tranquillement : Achetez-le, il est beau et vaut bien ce prix. Cet homme alla dire au moine : Mais je l'ai montré à l'abbé Gélase, et il m'a dit que c'est trop cher, et qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le moine, bien étonné, demanda : Ne vous a-t-il rien dit de plus? Non, répondit l'autre. Eh bien, dit le moine, je ne veux plus le vendre; et il alla le reporter à Gélase, en lui avouant sa faute avec de grands sentiments de pénitence. Le saint vieillard ne voulut pas même reprendre son livre; mais l'autre l'y contraignit, en disant que, sans cela, il

[1] *Vie de S. Euthym. Acta SS.*, 20 *jan.*

n'aurait jamais de repos. Il le reprit donc; et le moine étranger, converti par une charité si patiente, demeura avec lui jusqu'à sa mort.

Cependant les abbés et les moines de Jérusalem et des environs adressèrent une requête à l'impératrice Pulchérie, prétendant justifier leur conduite et rejeter les excès qui avaient été commis sur les habitants de Jérusalem et sur les étrangers. Par le conseil de l'évêque Juvénal, qui était à Constantinople, l'empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit : Qu'ils devaient se tenir en repos et demeurer soumis aux évêques, sans s'ingérer à faire les docteurs. Il marque ensuite qu'il a été bien informé, par des actes authentiques, de tout ce qui s'est passé à Jérusalem; et après avoir raconté leurs violences : Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défense de la foi, mais pour usurper des prélatures dont vous avez été tout à fait indignes. Au reste, nous nous étonnons comment vous anathématisez Eutychès, tout en vous livrant à Théodose, son sectateur et auteur de tous ces désordres. Vous rendrez compte de votre impiété et de vos crimes à Jésus-Christ, notre Maître et notre Sauveur, qui ne les laissera pas impunis ; mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition sur des moines. Nous avons seulement donné ordre de contenir la ville de Jérusalem, de la pacifier et de punir ceux qui se trouveront coupables de meurtre ou d'incendie. Et parce que l'expression des *deux natures* vous a troublés, comme si c'eût été une nouveauté, sachez que vous ne deviez point examiner ces questions dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, suivant la doctrine des Pères, nous croyons que Notre-Seigneur Jesus-Christ est vrai Dieu et vrai homme. Il explique ensuite la foi de l'Incarnation, particulièrement contre l'erreur de Nestorius, que l'on imputait au concile de Chalcédoine, et il le justifie pleinement. Puis, il ajoute: Nous n'avons ordonné de forcer personne à souscrire ou à consentir, s'il ne veut ; car nous ne voulons pas attirer au chemin de la vérité par les menaces ou la violence, comme vous avez fait pour l'erreur.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont insulté les églises et commis des meurtres et d'autres crimes, sachez que nous avons ordonné au comte Dorothée d'en informer exactement, de faire restituer aux églises et aux particuliers ce qui leur a été enlevé, et de punir les coupables; mais cela ne vous regarde pas. Votre profession, c'est de vous tenir tranquilles dans vos monastères et d'y prier Dieu. Nous avons aussi ordonné au comte Dorothée de délivrer vos monastères, des logements des hommes et des chevaux destinés à la garde de Jérusalem. Vivez donc en paix, sans vous séparer de la foi catholique ni tenir des assemblées particulières, sa-

moine étranger,
ec lui jusqu'à sa

et des environs
prétendant justi-
commis sur les
conseil de l'évê-
ur Marcien leur
en repos et de-
les docteurs. Il
tes authentiques,
oir raconté leurs
la défense de la
ez été tout à fait
vous anathéma-
sectateur et au-
votre impiété et
Sauveur, qui ne
ne voulons point
eulement donné
ifier et de punir
cendie. Et parce
comme si c'eût
nt examiner ces
, suivant la doc-
Jesus-Christ est
de l'Incarnation,
'on imputait au
Puis, il ajoute :
e ou à consentir,
nin de la vérité
t pour l'erreur.
tains ont insulté
nes, sachez que
ner exactement,
qui leur a été
us regarde pas.
vos monastères
nte Dorothée de
et des chevaux
x, sans vous sé-
articulières, sa-

chant que les princes chrétiens, nos prédécesseurs, l'ont défendu sous de grosses peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la prière de l'évêque Juvénal, et vous accorder des marques de notre clémence, espérant que vous changerez de conduite.

L'impératrice Pulchérie écrivit aux mêmes moines une lettre dont la substance est la même, et qui tend principalement à justifier sa foi, ainsi que celle du concile de Chalcédoine, contre les calomnies des schismatiques. Ces deux lettres produisirent un bon effet. Les habitants de Jérusalem reconnurent la vérité, en bénirent Dieu, et demandèrent pardon des désordres dont ils s'étaient rendus coupables. C'est ce que marque l'impératrice dans une seconde lettre qu'elle écrivit en particulier à une abbesse nommée Bassa, qui gouvernait un monastère de religieuses à Jérusalem [1].

L'empereur Marcien ne se contenta pas de la douce correction qu'il avait faite aux moines séduits de Palestine ; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Théodose pour le punir ; mais il s'échappa et s'enfuit au mont Sinaï. Plusieurs de ses complices, non-seulement des séculiers, mais des moines, furent châtiés de punition corporelle. L'intrus Théodose étant chassé, Juvénal rentra dans son siége au bout de vingt mois, c'est-à-dire, au plus tôt, en juillet 453. Il déposa aussitôt tous ceux que l'intrus avait ordonnés, et tint un concile, d'où il écrivit une lettre synodale à tous les abbés et moines de Palestine, en ces termes : Pierre, le plus grand et le premier des apôtres, ayant dit : Tu es le Christ, Fils du Dieu vivant, le Seigneur lui répondit : Bienheureux es-tu, fils de Jona, car ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père, qui est dans les cieux. Aussi je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon église, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. C'est sur cette confession qu'a été affermie l'Église de Dieu ; et la foi que les saints apôtres nous ont transmise, l'Église l'a gardée et la gardera jusqu'à la fin du monde. C'est cette foi qu'a exposée le concile de Nicée et qu'a suivie le concile de Chalcédoine. On ne peut ni y ajouter ni en retrancher. Il faut donc repousser les calomniateurs. Cette lettre fut souscrite par Juvénal de Jérusalem, Irénée de Césarée et tous les évêques des trois Palestines. L'empereur Marcien écrivit à ce concile, pour déclarer encore sa foi et exhorter les évêques à ramener les peuples, et particulièrement les moines séduits par les calomnies de l'intrus Théodose. Il marque qu'il écrit à l'évêque Macaire, aux abbés et aux moines du mont Sinaï, où il s'était réfugié pour

[1] Labbe, t. 4, 855, 871, 873.

leur découvrir ses crimes et les précautionner contre ses artifices [1].

Les schismatiques publiaient que le pape saint Léon n'approuvait pas le concile de Chalcédoine, sous prétexte qu'il n'avait pas voulu recevoir le canon fait en faveur de l'évêque de Constantinople. L'empereur Marcien pria le Pape de leur ôter ce moyen de séduction. Ce fut alors que saint Léon adressa aux évêques qui avaient assisté au concile de Chalcédoine, sa confirmation expresse de tout ce qu'ils y avaient fait touchant la foi, ainsi que nous l'avons déjà vu dans le livre précédent.

Le plus puissant soutien du schisme en Palestine était l'impératrice Eudocie, veuve de l'empereur Théodose, retirée à Jérusalem. C'était chose délicate et difficile de lui faire sentir ses torts et de la ramener. L'empereur Marcien pria confidentiellement saint Léon de lui écrire. Le Pape le fit, et de plus obtint que l'empereur Valentinien, qui avait épousé sa fille Eudoxie, lui écrirait de son côté. Nous n'avons pas ces lettres, mais une seconde du Pape en date du 15 juin 453. On ne peut employer plus de ménagement et de délicatesse. Supposant qu'elle ne pouvait penser que bien du mystère de l'Incarnation, à Jérusalem, où elle en avait des preuves sensibles, il la prie de faire tout son possible pour ramener les moines de Palestine, pour leur inspirer le repentir de leurs blasphèmes et de leurs cruautés, et les porter à se soumettre au concile de Chalcédoine. Et comme il n'y a que la foi véritable et une humilité tranquille qui parviennent à comprendre le mystère de notre salut, qu'ils croient ce qu'ils lisent dans l'Évangile, qu'ils confessent dans le symbole, et qu'ils ne se mêlent plus à des dogmes impies. Car de même que la foi catholique condamne Nestorius, qui, dans un seul Jésus-Christ Notre-Seigneur, a osé prêcher deux personnes, de même elle condamne Eutychès avec Dioscore, qui nient que le Verbe-Dieu ait pris une vraie chair humaine dans le sein de la Vierge, sa mère. Si vos exhortations réussissent en quelque chose à convertir ces gens, ce qui vous procurera une gloire éternelle, je prie votre clémence de me le mander par ses lettres, afin que je me réjouisse, pour vous du fruit de votre bonne œuvre, et pour eux, de ce que la miséricorde du Seigneur les a préservés de leur perte [2].

Saint Léon écrivit vers le même temps à ces moines une de ses lettres les plus éloquentes. Il attribue leur trouble à une mauvaise traduction de sa lettre à Flavien ; chose qu'il reconnaît facile, attendu que, dans sa propre langue, on a souvent beaucoup de peine à trouver l'expression juste de ce qu'on veut dire. De là il conclut que, tout

[1] Labbe, t. 4, 889, 877. — [2] Baller., *Epist.* 123.

tre ses artifices [1].
Léon n'approuvait
avait pas voulu re-
tantinople. L'em-
de séduction. Ce
avaient assisté au
de tout ce qu'ils y
jà vu dans le livre

ne était l'impéra-
irée à Jérusalem.
ses torts et de la
ent saint Léon de
mpereur Valenti-
de son côté. Nous
en date du 15 juin
et de délicatesse.
ystère de l'Incar-
ensibles, il la prie
de Palestine, pour
leurs cruautés, et
. Et comme il n'y
arviennent à com-
qu'ils lisent dans
u'ils ne se mêlent
i catholique con-
Notre-Seigneur, a
ne Eutychès avec
e vraie chair hu-
ortations réussis-
i vous procurera
le mander par ses
it de votre bonne
neur les a préser-

oines une de ses
à une mauvaise
ît facile, attendu
de peine à trou-
conclut que, tout

en se trompant, ils se montraient encore plus amis de la vérité que de la fausseté. Pour les mettre à même de bien distinguer l'une de l'autre, il s'étend sur la matière, et leur fait voir qu'il ne faut pas moins détester Eutychès, qui confond les deux natures en Jésus-Christ, que Nestorius, qui le divise en deux personnes. A la fin il leur reproche avec force, mais cependant avec une force toute paternelle, leurs excès, et les presse d'en revenir. Où est la règle de la mansuétude et du calme? où la longanimité de la patience? où la tranquillité de la paix? où la constance de la charité et la fortitude à souffrir? Quelle persuasion vous a détournés ou bien quelle persécution vous a séparés de l'Évangile du Christ? quelle si grande astuce vous a fait oublier les prophètes et les apôtres, oublier le symbole de votre baptême, pour vous soumettre à des illusions diaboliques? qu'auraient donc fait près de vous les ongles de fer, les tourments cruels, si, pour vous enlever l'intégrité de votre foi, il n'a fallu que les vains artifices des hérétiques? Vous croyez agir pour la foi, et c'est contre la foi que vous allez! Vous vous armez au nom de l'Église, et c'est l'Église que vous combattez! Est-ce là ce que vous avez appris des prophètes, des évangélistes, des apôtres [1]!

L'impératrice Eudocie demeura encore plus d'une année en suspens. Mais lorsqu'en 455 elle apprit la mort violente de l'empereur Valentinien, son gendre, la captivité de sa fille Eudoxie, veuve de Valentinien, et de ses deux petites-filles, Eudocie et Placidie, emmenées toutes les trois à Carthage par les Vandales, elle y pensa plus sérieusement. D'ailleurs, son frère Valère, et Olybrius, fiancé à sa petite-fille Placidie, et qui devint dans la suite empereur, lui écrivaient souvent de se séparer des eutychiens et de rentrer dans la communion de l'Église catholique. Dans la peine où elle se trouvait, elle résolut de consulter les solitaires les plus renommés. Elle envoya Anastase, chorévêque de Jérusalem, à Antioche, vers saint Siméon Stylite, lui écrivit l'état de son âme et lui demanda conseil. Il répondit: Sachez que le démon, voyant la richesse de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment; et le pernicieux Théodose, lui servant d'instrument, a rempli votre âme de ténèbres et de trouble. Mais, courage! votre foi n'a pas défailli. Au reste, je m'étonne fort qu'étant si près de la source, vous veniez chercher un ruisseau si loin. Vous avez le divin Euthymius, suivez ses instructions, vous serez sauvée.

Eudocie ayant reçu cette réponse, et sachant que saint Euthymius n'entrait point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut

[1] Baller., *Epist.* 124.

du désert oriental, à trente stades de sa laure, afin de pouvoir l'y entretenir souvent. Elle envoya le chercher par Cosme, gardien de la croix, avec le chorévêque Anastase. Ils ne le trouvèrent point à sa laure ; car, sur cette nouvelle, il s'était retiré ailleurs, au fond du désert. Ils allèrent à sa poursuite avec un de ses disciples, et lui persuadèrent à grand'peine, après beaucoup de prières, de venir à la tour qu'on venait de bâtir, et où l'on fit depuis un monastère. L'impératrice fut ravie de voir le saint, et, se jetant à ses pieds, elle dit : Je vois maintenant que Dieu m'a visitée par votre présence. Le saint vieillard, après lui avoir donné sa bénédiction, lui dit : Ma fille, prenez garde à vous désormais. Ces malheurs si funestes vous sont arrivés en Italie, parce que vous vous êtes laissé séduire à la malice de Théodose. Quittez donc cette opiniâtreté déraisonnable ; et, outre les trois conciles œcuméniques, de Nicée contre Arius, de Constantinople contre Macédonius, d'Éphèse contre Nestorius, recevez aussi la définition de celui de Chalcédoine ; retirez-vous de la communion de Dioscore et embrassez celle de Juvénal. Ayant ainsi parlé, il lui donna sa bénédiction, prit congé d'elle et se retira.

Eudocie, admirant sa vertu, exécuta ce qu'il avait dit, comme si Dieu lui eût parlé de sa bouche. Elle retourna aussitôt à Jérusalem, et, par le moyen des prêtres Cosme et Anastase, elle se réunit à l'archevêque Juvénal et à l'Église catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques et de moines, que Théodose avait séduits. Mais il y eut encore une partie considérable des uns et des autres qui s'opiniâtrèrent dans le schisme [1].

Juvénal étant ainsi rentré dans son siége, écrivit à saint Léon pour lui en faire part. Dans sa lettre, qui fut portée à Rome par un prêtre et un diacre, il parlait de celle de saint Léon à Flavien. Le Pape lui répondit, le 4 septembre 454, pour lui en témoigner sa joie ; mais, ajoute-t-il, en faisant réflexion sur le passé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs, et que vous avez perdu l'autorité pour résister aux hérétiques, quand vous avez témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien et en recevant Eutychès au concile d'Éphèse. N'était-ce pas là renier Jésus-Christ selon la chair? Quoiqu'il ne soit permis à aucun prêtre d'ignorer le mystère de l'Incarnation, il l'est bien moins aux chrétiens qui demeurent à Jérusalem, puisqu'ils n'ont pas besoin de lecture pour connaître la vérité de l'Évangile, voyant de leurs yeux les lieux où les mystères se sont accomplis. C'est là qu'une vierge de la race de David a enfanté, qu'elle a enveloppé de langes son enfant dans une crèche,

[1] *Vita S. Euthym. Acta SS.*, 2 *januar.*

n'ayant pas trouvé d'hôtellerie où se loger. C'est là que les anges ont annoncé la naissance du Sauveur ; qu'il a été adoré des mages ; qu'Hérode l'a cherché pour le faire mourir ; qu'il a crû en âge et en force ; qu'il est devenu homme parfait ; qu'il a eu faim et soif ; qu'il a pleuré ; qu'on l'a attaché à la croix. On y voit la pierre qui lui servit de tombeau et d'où il est sorti par sa puissance divine. Il conclut par ces deux mots, qui suffisent pour détruire l'hérésie d'Eutychès : La divinité ne peut être passible en son essence, et la vérité ne peut nous tromper en feignant de prendre notre nature [1].

Maxime d'Antioche avait également envoyé au Pape, par un prêtre et un diacre, des lettres où il se montrait grandement ami de l'unité et de la paix. Le Pape l'en félicita dans sa réponse du 11 juin 453. Comme il avait appris en même temps, des deux députés, qu'il y avait encore en Orient un certain nombre de nestoriens et d'eutychiens, qui s'anathématisaient les uns les autres, il l'exhorte à tenir ferme dans la foi de saint Pierre, telle que ce prince des apôtres l'avait fondée généralement par tout le monde, mais spécialement dans les villes d'Antioche et de Rome. Il faut donc prendre bien garde que l'hérésie n'y donne aucune atteinte, leur résister avec une autorité sacerdotale, et nous informer souvent, par vos lettres, de ce qui se passe dans les églises. Car il est juste que vous preniez part à la sollicitude du Siége apostolique; et que, pour agir avec confiance, vous vous rappeliez les priviléges du troisième siége, que l'ambition de personne ne diminuera, parce que j'ai un tel respect pour les canons de Nicée, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Les mérites des pontifes peuvent être quelquefois divers, mais les droits des siéges subsistent. Si donc vous avez quelque chose à poursuivre touchant les priviléges de l'église d'Antioche, expliquez-le par vos lettres, afin que je puisse vous répondre plus précisément. Il suffira pour le moment de prononcer en général que, si un concile quelconque s'est permis quelque chose contre les canons de Nicée, cela ne peut porter aucun préjudice à ces inviolables décrets. L'ambition prend souvent l'occasion de se glisser dans les conciles généraux. Comme dans le concile d'Éphèse, Juvénal crut pouvoir usurper la primauté de la Palestine, et établir sa prétention par des écrits supposés. Cyrille, de sainte mémoire, s'y opposa, et m'écrivit pour faire connaître cette entreprise et empêcher qu'elle ne fût autorisée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de sa lettre, dont vous

[1] *Epist.* 139.

nous avez envoyé copie. En attendant, le propre de ma définition est, que ce qu'une multitude d'évêques, si grande qu'elle soit, décerne de contraire aux constitutions des trois cent dix-huit Pères, doit être cassé par la considération de la justice ; car il est impossible de maintenir la tranquillité de la paix universelle, si on n'a pour les canons un respect inviolable. Que si mes frères envoyés au concile, qui ne regardait que la foi, ont fait quelque autre chose, il n'aura aucune force, puisqu'ils auront excédé leur pouvoir. Ce qui est contraire aux règlements de Nicée ne pourra jamais obtenir le consentement du Siége apostolique. Vous verrez combien nous y sommes attachés, par les copies de la lettre que nous avons envoyée à l'évêque de Constantinople pour réprimer son ambition, et que vous ferez venir à la connaissance de tous nos frères et collègues.

Le Pape recommande enfin à Maxime de veiller à ce que, hormis les prêtres, nul ne s'arroge le droit d'enseigner et de prêcher, qu'il soit moine ou laïque. Car, bien qu'il soit à souhaiter que tous les enfants de l'Église aient la science de la vraie et saine doctrine, il ne faut cependant pas permettre que quelqu'un qui n'est pas de l'ordre sacerdotal s'attribue la fonction de prédicateur, attendu que dans l'Église de Dieu tout doit se faire avec ordre, de manière que les membres supérieurs du corps de Jésus-Christ remplissent leur office et que les inférieurs se tiennent dans la subordination[1]. Saint Léon parlait ainsi, à cause des troubles que les moines, qui généralement alors n'étaient pas prêtres, avaient excités en Palestine et ailleurs par leurs discours et leurs écrits.

Le même jour, saint Léon écrivit à Théodoret. Ce savant évêque avait d'abord défendu Nestorius et combattu saint Cyrille. Déposé au faux concile d'Éphèse, mais rétabli par le Pape, il avait assisté au concile de Chalcédoine. Pour s'assurer mieux de ses dispositions, on l'y avait obligé d'anathématiser nommément Nestorius. Lorsque des évêques d'Illyrie firent des difficultés sur un endroit de la lettre de saint Léon à Flavien, Théodoret leur fit voir que saint Cyrille s'exprimait de la même manière. Enfin, il instruisit les légats de certains abus qui avaient lieu en Orient. Informé de toutes ces choses, le Pape lui écrivit une grande lettre, le 11 juin 453, où d'abord il le félicite de ce que, par la grâce de Dieu, il a remporté la victoire avec le Saint-Siége, non moins sur l'impiété de Nestorius que sur l'erreur insensée d'Eutychès. C'est pourquoi nous nous glorifions dans le Seigneur, qui n'a pas permis que nous perdions aucun de nos frères;

[1] *Epist.* 119.

mais, ce qu'il avait auparavant défini par notre ministère, il l'a confirmé par le consentement irrétractable de toute la fraternité, pour faire voir que c'est vraiment de lui que venait ce qui, décidé d'abord par le premier de tous les siéges, a été reçu par le jugement de tout l'univers chrétien ; en sorte qu'en ceci encore, les membres se sont accordés au chef. En quoi nous avons d'autant plus lieu de nous réjouir, que l'ennemi a déployé plus de malice. Car, de peur que le consentement des autres siéges ne parût une flatterie envers celui que le Seigneur a institué pour les présider tous, ou qu'on ne pût former quelque autre soupçon fâcheux, il s'en est trouvé qui ont disputé sur notre jugement. Quelques-uns, poussés par l'auteur de la discorde, se lèvent pour commencer une guerre de contradiction ; mais l'auteur de toute bonté tourne ce mal à un plus grand bien. Car les dons de Dieu sont d'autant plus agréables qu'ils ont plus coûté, et une paix continuée dans le repos paraît un bonheur moindre que celle qu'on a regagnée par les travaux. La vérité même et paraît plus clairement et s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avait enseigné auparavant est ensuite confirmé par l'examen. Enfin, le ministère sacerdotal jette un grand éclat quand les premiers gardent l'autorité, de telle sorte que la liberté des inférieurs ne soit réputée diminuée en rien ; et l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu lorsque la capacité l'entreprend pour vaincre l'opposition, de peur que ce qui est convaincu de réprobation par soi-même ne paraisse opprimé par le préjugé du silence.

Ces paroles sont remarquables, et Fleury n'aurait pas dû les tronquer. On y voit que c'est le Seigneur lui-même qui définit la doctrine par le ministère du Pape, et qui, pour montrer que cette définition émane véritablement de lui, la confirme par l'assentiment irrévocable de l'épiscopat. S'il y a des dissidents, ils sont poussés par l'auteur de la discorde ; mais Dieu tourne ce mal à un plus grand bien. L'examen de la définition est utile, quand c'est la capacité qui l'entreprend pour vaincre l'opposition. C'est ainsi que, dans le concile de Chalcédoine, les évêques examinèrent le jugement du Pape, auquel ils avaient déjà souscrit et donné leur irrévocable assentiment. C'est ainsi que nous leur verrons bientôt examiner le jugement même du concile de Chalcédoine.

Saint Léon dit enfin à Théodoret : Quoique vous n'ayez pas besoin d'instruction, nous croyons devoir vous avertir, dans l'occasion présente, qu'en combattant les ennemis de l'Église, nous devons mesurer nos discours avec une extrême précaution. Il ne faut plus disputer, comme de choses douteuses, mais établir avec une entière autorité ce qui a été défini dans le concile de Chalcédoine par la di-

vinité du Saint-Esprit. Il ne faut laisser aux ennemis de l'Église aucune occasion de calomnie, comme si, en combattant les nestoriens et les eutychiens, nous avions cédé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également et les frapper d'anathème, sans hésiter et nettement, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande, de peur que, si nous différons ou que nous le fassions obscurément, on ne pense que nous le faisons malgré nous. Vous venez encore de l'apprendre par expérience. Mais béni soit Dieu, dont la vérité invincible vous a montré net de toute tache d'hérésie, suivant le jugement du Siége apostolique ! Vous lui rendrez dignement grâces pour tant de travaux, si, pour la défense de l'Église universelle, vous continuez à vous montrer tel que nous vous avons jugé et que nous vous jugeons ; car, que Dieu ait dissipé les trames de tous les calomniateurs, nous y reconnaissons l'extrême sollicitude du bienheureux Pierre pour nous tous : après avoir affermi le jugement de son Siége dans la définition de la foi, il n'a pas même permis qu'il lui échappât une méprise touchant les personnes. Au demeurant, comme nous avons appris qu'il y a par là quelques restes de l'erreur d'Eutychès et de Nestorius, nous vous exhortons à seconder encore en ceci le Siége apostolique. Car la victoire dont le Christ, Notre-Seigneur, a favorisé son Église, si elle augmente la confiance, elle n'ôte pas tout à fait la sollicitude ; elle nous est accordée, non pas pour que nous dormions, mais pour que nous travaillions avec plus de joie. Nous voulons donc que vous nous aidiez par votre vigilance, et que, par une correspondance assidue, vous informiez promptement le Siége apostolique des progrès de la doctrine du Seigneur dans ces contrées, afin que nous puissions en assister les évêques où besoin sera. Quant à ce qui a été entrepris dans ledit concile contre les canons de Nicée, ainsi qu'à l'insolence de certains moines dont vous nous avez référé par nos vicaires, nous en avons écrit à notre frère et coévêque d'Antioche. Comme nous lui avons commandé d'en donner connaissance à tous, nous n'en joignons point ici de copie, ne doutant pas qu'il ne fasse ce que nous lui avons commandé [1].

On voit par cette lettre que le pape saint Léon établit Théodoret comme son vicaire ou son nonce, dans les provinces de l'Euphrate et de l'Arménie. Rien ne pouvait être plus honorable que cette confiance d'un si grand Pape. De son côté, Théodoret, qui mourut peu d'années après, profita de ses avis paternels, et se prononça plus ouvertement contre le nestorianisme. Il finit son quatrième livre

[1] *Epist.* 120.

s de l'Église au-
nt les nestoriens
x autres. Il faut
e, sans hésiter et
s le demande, de
ns obscurément,
venez encore de
ont la vérité in-
e, suivant le ju-
ignement grâces
lise universelle,
vons jugé et que
ames de tous les
icitude du bien-
le jugement de
ème permis qu'il
Au demeurant,
restes de l'erreur
seconder encore
le Christ, Notre-
a confiance, elle
cordée, non pas
illions avec plus
par votre vigi-
vous informiez
la doctrine du
ns en assister les
epris dans ledit
ence de certains
, nous en avons
e nous lui avons
s n'en joignons
ce que nous lui

ablit Théodoret
es de l'Euphrate
rable que cette
ret, qui mourut
e prononça plus
quatrième livre

Des hérésies par Nestorius et Eutychès, et parle si fortement contre Nestorius, que ce chapitre a paru suspect à quelques critiques, mais à tort ; car il est cité, non-seulement par Photius, mais encore par Léonce de Byzance, qui écrivait vers l'an 600. C'est donc une gloire du pape saint Léon d'avoir complétement affermi dans la foi et le langage orthodoxes le plus savant évêque de son temps.

Il eut encore la gloire de réprimer l'ambition d'Anatolius de Constantinople, et de le contenir dans les règles de l'orthodoxie. Il manquait à cet évêque la vigueur d'un catholique, le zèle pour la foi et même le soin de sa propre renommée. Ordonné par les partisans de l'hérésie, son entrée avait été suspecte. Au lieu de purger son église des erreurs qui l'infectaient, il ne songeait qu'à étendre ses priviléges. Même après le concile de Chalcédoine, il sollicita les évêques d'Illyrie de seconder ses prétentions. Nous avons vu avec quelle vigueur le pape saint Léon cassa tout ce qui s'était fait à cet égard, et en fit des reproches à Anatolius même. Comme Anatolius différa de le satisfaire, le Pape cessa de lui écrire. Un nouvel incident lui rendit même sa foi suspecte.

Il apprit de Julien de Cos, son nonce à Constantinople, que les cabales des hérétiques ne cessaient pas, que les défenseurs de la foi catholique étaient vexés ; que l'archidiacre Aëtius, toujours catholique et opposé aux nestoriens et aux eutychiens, avait été ôté de sa place, sous prétexte d'avancement, et ordonné prêtre d'une église de cimetière ; qu'on avait fait archidiacre un nommé André, ami d'Eutychès et accusateur de Flavien, et déposé précédemment pour cela par Anatolius même. Saint Léon en écrivit, le 10 de mars 453, à Marcien et à Pulchérie, se plaignant qu'Anatolius avait dégradé Aëtius, sous prétexte de lui faire honneur. Car n'ayant rien à lui reprocher ni pour la foi ni pour les mœurs, il lui avait ôté la fonction d'archidiacre, qui donnait une grande autorité parce qu'elle comprenait l'administration de toutes les affaires de l'Église, pour le condamner à une espèce d'exil, en l'attachant à un cimetière hors de la ville et en un lieu écarté ; et cela, parce qu'Aëtius avait toujours été attaché à saint Flavien et à la foi orthodoxe. Ainsi Anatolius se rendait suspect de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychès. Il avait même violé la tradition apostolique, en faisant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du samedi au dimanche. Saint Léon prie l'empereur et l'impératrice de l'obliger à changer de conduite ; et en même temps il leur recommande Julien de Cos, qu'il déclare avoir établi son légat ou son nonce pour poursuivre à leur cour tout ce qui re-

garde la foi et la paix de l'Église contre les hérétiques du temps[1].

L'empereur Marcien, qui dans toutes ces affaires montra un zèle et une sagesse de pontife, réprimanda l'évêque Anatolius, qui promit de satisfaire le Pape, mais en se plaignant qu'il avait cessé de lui écrire. Je n'ai cessé, dit saint Léon à l'empereur, que quand j'ai vu qu'il ne me répondait rien qui témoignât du repentir de sa prétention ambitieuse ; principalement après ce qui s'est passé, touchant Aëtius et André ; mais je n'ai jamais cessé de désirer sa correction. Après plusieurs lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même au Pape, que le prêtre Aëtius avait été rétabli au rang d'honneur qui répondait à sa première dignité. Au contraire, ajoute-t-il, André, qui avait été honoré de la dignité d'archidiacre, a été séparé de l'Église avec ceux qui étaient contre saint Flavien et du parti d'Eutychès, quoiqu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant à la lettre de Votre Sainteté ; et ils demeureront ainsi jusqu'à ce que vous en ayez ordonné. Quant à ce qui a été décidé en faveur du siége de Constantinople au concile de Chalcédoine, soyez sûr qu'il n'y a point de ma faute ; j'ai toute ma vie aimé le repos et à me tenir dans ma bassesse. Mais le clergé de Constantinople et les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, comme vous le verrez par les actes. D'ailleurs, toute la force et la confirmation de ce qui s'est fait a été réservé à l'autorité de Votre Béatitude[2].

Anatolius ayant ainsi satisfait, le Pape lui écrivit le 29 mai 454. Il approuve le rétablissement d'Aëtius et la déposition d'André, et ajoute: Si André et Euphratas, que j'apprends avoir insolemment accusé Flavien, de sainte mémoire, condamnent par écrit, authentiquement, l'erreur d'Eutychès, aussi bien que celle de Nestorius, vous les ordonnerez prêtres, après avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été soupçonné de ces hérésies. Les autres, qui étaient dans la même faute, seront rétablis, s'ils satisfont de même ; mais il ne faut mettre aux premières places que ceux qui, constamment, n'auront jamais été engagés dans aucune erreur. Quant aux prétentions ambitieuses d'Anatolius, il l'exhorte à y renoncer sincèrement, à se contenir dans les bornes que les saints Pères avaient posées, à renouveler son amitié avec Julien de Cos, et à observer les décrets de Nicée touchant les prééminences et les droits du sacerdoce, attendu que de là dépendait la paix de l'Église[3].

C'est ainsi que saint Léon le Grand, par la douceur, la fermeté, la sagesse, l'autorité réunies, maintenait en Occident la paix et la règle, et y ramenait tout l'Orient. En quoi il était admirablement

[1] *Epist.* 111, 112, 113, 117. — [2] *Ibid.* 128, 132. — [3] *Ibid.*, 135.

secondé par l'empereur et l'impératrice de Constantinople. On aurait dit un seul esprit en trois personnes. Aussi Léon, Marcien, Pulchérie, seront à jamais le modèle de la parfaite harmonie entre l'Église et l'empire, pour le plus grand bien de l'une et de l'autre. Au mois de juillet 453, un de ces grands et saints personnages, la sainte impératrice et vierge Pulchérie, alla recevoir sa récompense au ciel. Pendant sa vie, elle avait fondé un grand nombre d'églises, de monastères, d'hospices pour les pauvres, pour les vieillards, pour les étrangers, et même de cimetières pour les enterrer honorablement. A sa mort, elle institua les pauvres ses héritiers. Et l'empereur Marcien exécuta ses charitables intentions avec fidélité et avec joie. L'Église honore la mémoire de sainte Pulchérie le 10 de septembre.

En Occident, où l'Église était ferme et unie, l'empire touchait à sa ruine. Après la mort du terrible Attila, arrivée en 453, on aurait cru qu'il allait reprendre une nouvelle vie. Pour cela, il lui aurait fallu un empereur Marcien. L'efféminé Valentinien III, livré aux plaisirs et aux eunuques, était incapable de se gouverner lui-même. Sur les marches du trône impérial se voyait le patrice Aëtius, grand capitaine, mais Scythe d'origine; de plus, d'une ambition sanguinaire et perfide : pour perdre ses rivaux, il avait fait livrer l'Afrique aux Vandales, et était soupçonné d'avoir attiré les Huns d'un autre côté. Il aspirait au trône, si ce n'est pour lui-même, du moins pour ses descendants. Valentinien n'avait point d'enfant mâle, mais seulement deux filles. Aëtius demanda l'aînée, la princesse Eudocie, pour son fils Gaudence. Valentinien s'en irrita d'abord, mais finit par la promettre ; et l'empereur et le patrice se jurèrent une amitié mutuelle. C'était, suivant l'image du Prophète, le fer et l'argile qui voulaient s'allier ensemble. Par les artifices du sénateur Maxime et de l'eunuque Héraclius, qui gouvernait l'empereur, cette réconciliation dégénéra bientôt en rupture ouverte. Les choses en vinrent au point que Valentinien se crut perdu, s'il ne faisait périr Aëtius. Il le manda donc au palais. Comme Aëtius demandait avec chaleur l'accomplissement de l'alliance promise, Valentinien, en colère, tire son épée, la lui plonge dans le corps, et les courtisans l'achèvent. Quelque temps après, l'empereur ayant demandé s'il n'avait pas bien fait, un Romain lui répondit : J'ignore si vous avez fait bien ou mal; ce que je sais bien, c'est que vous vous êtes coupé la main droite avec la main gauche [1].

Le sénateur Maxime n'avait pas voulu qu'Aëtius montât sur le trône, parce qu'il voulait y monter lui-même. D'après les historiens grecs, à l'ambition de régner il joignait la soif de la vengeance : Va-

[1] Procop. *De bell. Vandal.*

lentinien l'avait cruellement irrité en abusant par force de sa femme; de quoi cependant les auteurs latins ne parlent pas. Il se servit des eunuques de Valentinien contre Aëtius, et des gens d'Aëtius contre Valentinien, qui avait eu l'imprudence de les conserver auprès de sa personne. Le 17 mars 455, comme l'empereur se promenait à Rome dans le Champ de Mars, deux d'entre eux se jetèrent sur lui et le tuèrent, sans que pas un de ses courtisans se mît en devoir de le défendre. Ainsi finit Valentinien III, le dernier, en tout sens, de la race du grand Théodose. Il était âgé de trente-six ans, et en avait régné près de trente.

Maxime fut aussitôt reconnu empereur. Il était sénateur, patrice, avait été deux fois consul, et, suivant quelques historiens, descendait de ce Maxime qui usurpa l'empire au temps du grand Théodose. Sa femme étant morte, il contraignit Eudoxia, veuve de Valentinien, à l'épouser. Mais quand elle eut découvert qu'il était l'auteur de sa mort, elle en eut un tel dépit qu'elle envoya de grands présents à Genséric, roi des Vandales, avec l'invitation de venir à Rome, dont elle l'aiderait à se rendre maître. Genséric n'y manqua pas. Il partit d'Afrique avec une flotte formidable. Sur le bruit de sa venue, plusieurs des nobles et du peuple s'enfuirent de Rome. Maxime pensait à en sortir lui-même, permettant à tout le monde d'en faire autant. Sa lâcheté le rendit tellement méprisable, que des domestiques du dernier empereur le tuèrent, le mirent en pièces, et jetèrent ses membres dans le Tibre, le soixante-dix-septième jour de son règne, douzième de juin 455.

L'ambition d'un homme, la vengeance d'une femme, exposaient ainsi la capitale de l'empire à la fureur des Barbares, à l'incendie, à une ruine entière. Le pape saint Léon, qui déjà l'avait sauvée de l'invasion d'Attila, la sauva encore de la férocité de Genséric. Trois jours après qu'on eut tué Maxime, le roi des Vandales arriva, et trouva Rome sans défense. Le Pape alla au-devant de lui, hors des portes de la ville, et obtint, par ses prières, qu'il se contentât du pillage et s'abstînt des incendies, des meurtres et des supplices. Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les immenses richesses qui furent enlevées alors, étaient les vases sacrés, que Titus avait autrefois apportés de Jérusalem. Les Vandales emmenèrent plusieurs milliers de captifs : l'impératrice Eudoxia, qui les avait appelés, fut elle-même conduite à Carthage avec ses deux filles Eudocie et Placidie. Tel fut le fruit de sa vengeance [1].

[1] Tillemont, *Hist. des emp.*, t. 6. Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, édit. de Saint-Martin, l. 33.

Le Pape avait sauvé la ville de Rome : un évêque sauva les Romains captifs. Ce fut *Deogratias*, ordonné évêque de Carthage en 454, à la prière de l'empereur Valentinien, après une longue vacance. Les Vandales et les Maures, partageant entre eux ces infortunés captifs, séparaient les maris d'avec les femmes, et les enfants d'avec leurs parents. Le saint évêque, voulant empêcher ce malheur, entreprit de les racheter et de les mettre en liberté ; et, pour cet effet, il vendit tous les vases d'or et d'argent qui servaient aux églises. Et parce qu'il n'y avait pas de lieux assez spacieux pour contenir cette multitude, il y destina deux grandes églises, qu'il fit garnir de lits et de paille, ordonnant chaque jour ce dont ils avaient besoin. Il y avait entre eux un grand nombre de malades, soit de la mer, à laquelle ils n'étaient pas accoutumés, soit des mauvais traitements de l'esclavage. Le saint évêque les visitait à tout moment, avec des médecins, suivant l'avis desquels il leur faisait distribuer la nourriture en sa présence. La nuit même, il parcourait les lits, demandant à chacun comment il se portait ; car il se donnait tout entier à ce travail, malgré sa faiblesse et sa vieillesse décrépite. Les ariens, envieux de sa vertu, voulurent le faire périr par divers artifices, dont Dieu le délivra. Mais il mourut peu de temps après, n'ayant tenu le siége de Carthage que trois ans. On l'enterra secrètement, pendant qu'on était occupé aux prières accoutumées, de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il était aimé. A sa mort, les captifs romains se croyaient de nouveau retombés en servitude.

Genséric défendit alors d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire et dans la Zeugitane, où il y en avait soixante-quatre. Ainsi, manquant peu à peu, ils étaient réduits à trois au bout de trente ans, lorsque Victor, évêque de Vite, écrivit l'histoire de cette persécution. Il y eut plusieurs confesseurs et plusieurs martyrs. Quatre frères, Martinien et trois autres, étaient esclaves d'un chef de Vandales, avec une fille nommée Maxima, d'une rare beauté. Martinien était armurier et fort aimé de son maître ; Maxima gouvernait toute la maison. Le Vandale, pour se les attacher davantage, voulut les marier. Martinien en était bien aise ; mais Maxima était déjà consacrée à Dieu. Ainsi, quand on les eut mis ensemble, elle persuada à Martinien de garder la continence. Il gagna lui-même ses frères ; et tous cinq ensemble, ils sortirent de nuit et allèrent à Tabraque, où les quatre frères entrèrent dans un monastère d'hommes, et Maxima dans une communauté de filles qui était proche. Le Vandale chercha tant, qu'il les trouva. Les ayant repris, il les mit aux fers et leur fit souffrir divers tourments, voulant, non-seulement que Martinien et Maxima vécussent ensemble

comme mari et femme, mais encore qu'ils fussent rebaptisés.

Le roi Genséric, en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils obéissent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillés en forme de scies, qui les mettaient tout en sang et les déchiraient jusqu'à découvrir leurs entrailles. Et, toutefois, le lendemain on les trouvait guéris : ce qui arriva plusieurs fois. Ensuite on les mit dans une rude prison avec des entraves aux pieds ; mais elles se rompirent en présence d'un grand nombre de fidèles : ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit sur la maison du Vandale. Il mourut, lui et ses enfants, et ce qu'il y avait de meilleur dans ses esclaves et ses bestiaux. Sa veuve donna les serviteurs de Dieu à un parent du roi, nommé Sésaon; mais le démon tourmenta ses enfants et ses domestiques. Il raconta la chose au roi, qui ordonna d'envoyer les quatre frères enchaînés à un roi maure, païen, nommé Caphar. Pour Maxima, il la laissa en liberté ; elle vivait encore, supérieure de plusieurs vierges, trente ans après, lorsque Victor de Vite, qui la connaissait particulièrement, écrivait son histoire.

Les confesseurs étant arrivés dans le désert où demeurait ce roi maure, et y voyant quantité de sacrifices profanes, commencèrent, par leurs discours et leur manière de vivre, à attirer les Barbares à la connaissance de Dieu, et en gagnèrent une grande multitude, dans un pays où le nom de Jésus-Christ n'avait point encore été porté. Alors ils pensèrent comment ils feraient pour y établir l'Évangile et y faire administrer le baptême. Ils envoyèrent des députés, qui, ayant traversé le désert, arrivèrent à une ville romaine, c'est-à-dire des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoyer des prêtres et des ministres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joie, et on baptisa une grande multitude de Barbares. Genséric l'ayant appris par la relation de Caphar, fit attacher les serviteurs de Dieu par les pieds, derrière des chariots, qui, courant dans des lieux pleins de ronces et de bois, les mirent en pièces. Les Maures se lamentaient; mais les martyrs se regardaient l'un l'autre en passant, et disaient : Mon frère, priez pour moi ; Dieu a rempli notre désir : c'est ainsi qu'on arrive au royaume des cieux. Il se fit de grands miracles à leur tombeau.

Genséric s'emporta encore plus contre les catholiques. Il envoya dans la province Zeugitane un nommé Proculus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vases sacrés et les livres, comme pour les désarmer. Les évêques ayant déclaré qu'ils ne pouvaient le faire, les Vandales les prirent de force et pillèrent tout. L'exécuteur de cette sentence, Proculus, mourut bientôt après, se coupant la langue par morceaux avec les dents. Dans cette persécution, Valérien, évê-

ssent rebaptisés.
naître de les tour-
vec de gros bâtons
sang et les déchi-
ois, le lendemain
is. Ensuite on les
eds; mais elles se
les : ce qui parut
ison du Vandale.
meilleur dans ses
eurs de Dieu à un
menta ses enfants
ui ordonna d'en-
, païen, nommé
vivait encore, su-
orsque Victor de
on histoire.
demeurait ce roi
, commencèrent,
er les Barbares à
ande multitude,
point encore été
r y établir l'Évan-
ent des députés,
romaine, c'est-à-
voyer des prêtres
t avec joie, et on
ric l'ayant appris
s de Dieu par les
s lieux pleins de
s se lamentaient;
ant, et disaient:
désir : c'est ainsi
ls miracles à leur

iques. Il envoya
pour contraindre
es, comme pour
ouvaient le faire,
L'exécuteur de
oupant la langue
n, Valérien, évê-

que d'Abenze, âgé de plus de quatre-vingts ans, ayant refusé hardiment de livrer les choses sacrées, fut chassé hors de la ville, avec défense à personne de le loger dans aucune maison, ni à la ville, ni à la campagne. Ainsi ce saint vieillard demeura longtemps étendu nu sur le grand chemin, exposé aux injures de l'air. L'Église en fait mémoire le quinzième de décembre.

En un lieu nommé Regia, les catholiques ouvrirent une église fermée pour y célébrer la fête de Pâques; les ariens le surent, et un de leurs prêtres, ayant assemblé des gens armés, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main; d'autres montent sur les toits voisins, et tirent des flèches dans les fenêtres de l'église. Un lecteur, monté sur la tribune, chantait *alleluia*, quand il reçut un coup de flèche dans la gorge; le livre lui échappa des mains, et il tomba mort. Plusieurs furent tués à coups de flèches et de dards sur le marchepied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas sur-le-champ furent tourmentés ensuite, et presque tous mis à mort par ordre du roi, principalement les grandes personnes. L'Église fait mémoire de ces martyrs le cinquième d'avril.

Genséric avait ordonné, à la persuasion de ses évêques, qu'il n'y eût que des ariens à servir dans sa maison et dans celle de ses enfants. On trouva un catholique distingué, le comte Armogaste, au service de Théodoric, fils du roi. Il fut souvent tourmenté avec des cordes de boyaux, dont on lui serrait les jambes et le front. Après avoir fait le signe de la croix, il regardait le ciel, et les cordes se rompaient. On y employa des cordes plus fortes et de chanvre; mais elles se rompaient sitôt qu'il invoquait le nom de Jésus-Christ. Étant même pendu par un pied, la tête en bas, on le voyait dormir comme sur un lit de plume. Théodoric, son maître, voulait lui faire couper la tête; mais un prêtre arien, qui était à lui, l'en détourna, disant : Vous pouvez le faire mourir par divers supplices; mais, si vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnaître pour martyr. Par tout l'empire, les Barbares nommaient Romains les anciens habitants des provinces. Théodoric envoya donc Armogaste dans la province Byzacène, travailler à creuser la terre. Puis, pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprès de Carthage, et garder des vaches. Le confesseur ayant eu révélation que sa mort était proche, dit à un catholique nommé Félix, intendant du prince : Mon temps est venu; je vous prie, par la foi qui nous est commune, de m'enterrer sous ce chêne; sinon, vous rendrez compte à Dieu. Félix, qui le vénérait comme un apôtre, répondit : Dieu m'en garde! je vous enterrerai dans une basilique, avec l'honneur que vous méritez. Armogaste insista, et Félix le promit, pour ne pas le contrister. Le

saint confesseur mourut peu de jours après. Félix commença à creuser au pied de l'arbre; mais la dureté de la terre et des racines l'arrêtait. Enfin, les ayant coupées et fouillant plus avant, il trouva un cercueil d'un marbre très-fin, qui semblait être mis là exprès.

Satur, intendant de la maison d'Hunéric, fils aîné du roi, parlait souvent avec liberté contre l'arianisme. Un diacre arien l'ayant dénoncé, Hunéric le pressa, par les offres les plus magnifiques, de se faire arien, le menaçant, s'il n'obéissait, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves, ses enfants, sa femme même, et de la faire épouser en sa présence à un gardeur de chameaux. Satur, bien loin d'avoir peur, provoquait encore plus hardiment les hérétiques. Mais sa femme, à son insu, demanda du temps. Elle vint le trouver en un lieu où il priait à l'écart; elle avait les vêtements déchirés, les cheveux épars; ses enfants l'accompagnaient, et elle tenait entre ses bras une petite fille qui était encore à la mamelle. Elle la jeta aux pieds de son mari, sans qu'il s'en aperçût, et, lui embrassant les genoux, lui dit : Ayez pitié de moi et de vous, ayez pitié de nos enfants! ne les réduisez pas à la servitude; nous sommes d'une race noble; ne m'exposez pas moi-même à un mariage infâme, de votre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci malgré vous. Il lui répondit par ces paroles de Job : Vous parlez comme une femme insensée. Si vous m'aimiez, vous ne me pousseriez pas à une seconde mort. Que l'on fasse ce que l'on voudra; je me souviendrai toujours des paroles du Seigneur : Quiconque ne quitte pas sa femme, ses enfants, ses terres, sa maison, ne peut être mon disciple. On le dépouilla donc de tout, et on le réduisit à la mendicité, avec défense même de sortir. L'Église honore saint Satur et saint Armogaste le vingt-neuvième de mars.

Ensuite Genséric fit fermer l'église de Carthage, et bannit en divers lieux les prêtres et les ministres; car il n'y avait plus d'évêque. Ce qui dura jusqu'au temps de l'empereur Zénon. Genséric sut même faire bien des maux aux catholiques de plusieurs provinces hors l'Afrique, en Espagne, en Italie, particulièrement dans la partie méridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grèce, en Épire, en Dalmatie, et jusque dans la Vénétie. Car depuis la prise de Rome, s'étant rendu maître du reste de l'Afrique, c'est-à-dire de la Numidie entière et des deux Mauritanies, il envoyait tous les ans, au printemps, des vaisseaux faire des descentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, tantôt aux provinces de l'empire d'Orient, brûlant, pillant partout, emmenant une multitude de captifs et ruinant des villes entières. Un jour qu'il sortait du port de Carthage, le pilote lui ayant demandé contre quelle

nation il devait diriger la flotte, Genséric répondit : Contre laquelle Dieu est en colère [1].

En effet, nous voyons, par les Pères de l'Église, que les peuples ne profitaient point assez des châtiments de Dieu. A Rome, par exemple, après le départ de Genséric, on établit une fête pour remercier Dieu, dans l'église des Saints-Apôtres, d'avoir préservé la ville d'une ruine entière. Dans peu, les habitants oublièrent et l'église et la fête pour courir aux jeux du cirque, comme le pape saint Léon s'en plaint dans un de ses discours [2]. D'ailleurs, à Rome même, il y avait encore bien des païens et bien des restes de paganisme. Des chrétiens mêmes invoquaient encore Castor et Pollux, pour la navigation; des chrétiens mêmes disaient que, s'il y avait tant de fiévreux et d'autres malades, c'est qu'on n'offrait plus de sacrifices au dieu Fièvre; enfin, des chrétiens mêmes célébraient encore publiquement la fête des lupercales, une des plus licencieuses parmi les fêtes païennes. Le pape Gélase, qui parviendra avec peine à l'abolir vers l'an 490, sera obligé d'écrire contre un sénateur et d'autres habitants de Rome, pour en empêcher le rétablissement; et il attribuera formellement à ces restes d'idolâtrie les calamités et la ruine de l'empire [3].

Deux mois et demi après le sac de Rome par Genséric, Avitus fut élu empereur dans les Gaules, où il était préfet du prétoire, et où Maxime l'avait nommé général de l'infanterie et de la cavalerie. Avitus était sénateur romain, issu d'une famille gauloise de l'Auvergne, plus illustrée par les charges que par les richesses. Il comptait entre ses ancêtres des préfets et des patrices. Il avait été élevé avec soin dans l'étude des lettres et dans les exercices du corps. Préfet de la Gaule, il gouverna cette province avec intégrité. Devenu empereur, il vint à Rome, où le sénat et le peuple l'attendaient avec impatience. Il était accompagné de son gendre Sidoine Apollinaire, un des plus illustres personnages de ce siècle, que nous verrons plus tard saint évêque de Clermont en Auvergne. Il envoya une ambassade à l'empereur Marcien, qui le reconnut pour son collègue. Afin de couvrir l'Italie contre les Barbares du Nord, dont les incursions avaient été si funestes, il fit un voyage en Pannonie, où il conclut un traité avec les Ostrogoths, qui s'engagèrent à servir de barrière. Vers le même temps, un de ses généraux, le comte Ricimer, remportait la victoire sur une flotte de Genséric près de la Corse, et sur une armée de Vandales en Sicile. Ricimer était fils d'un prince suève et d'une fille de Vallia, roi des Visigoths. Cette noblesse barbare, mais

[1] Victor, *Vit.*, l. 1. Procop., *De bello Vandal.*, l. 1, c. 5. — [2] Baller., *Sermo* 84, *aliàs* 81. — [3] Labbe, t. 4, col. 1234.

surtout la victoire qu'il venait de remporter, lui firent mépriser le nouvel empereur, qui, en effet, à peine sur le trône, se rendait méprisable par ses déréglements. Étant donc promptement retourné en Italie, il souleva contre lui le sénat romain, et excita dans Ravenne une sédition furieuse, dans laquelle une partie de la ville fut brûlée et le patrice Ramitus massacré. A la première nouvelle, Avitus avait repassé les Alpes, il se livra un combat le 16 ou 17 d'octobre 456. Avitus fut défait et pris. Ricimer voulut bien lui laisser la vie, et le fit sacrer évêque de Plaisance, dont le siége se trouvait vacant. Mais peu de jours après, Avitus, ayant appris que le sénat voulait le faire mourir, prit le parti de se sauver dans les Gaules. Son dessein était de se retirer à Brioude en Auvergne, dans l'église de Saint-Julien, comme dans un asile inviolable. Il portait avec lui de riches présents, qu'il destinait à l'ornement de cette basilique. Mais il mourut en chemin. Son corps fut porté à Brioude et enterré aux pieds du saint martyr. Il avait régné quatorze mois et quelques jours. Nous verrons son petit-fils, saint Avit, évêque de Vienne. Après la mort d'Avitus, l'empire resta vacant le reste de cette année et la plus grande partie de l'année suivante [1].

Tandis que l'empire d'Occident entrait ainsi dans les convulsions de l'agonie, l'empire d'Orient voyait son âge d'or sous le vertueux Marcien. De tous les empereurs, ce fut le plus accompli. Au-dessus des empereurs idolâtres, qui n'avaient fait servir leur puissance qu'au maintien de la superstition, il faisait servir la sienne au règne de la vérité et de la vertu. Avec le zèle de Constantin pour la religion, il n'en eut pas les déplorables inconséquences, qui, après avoir abattu l'hérésie, la ranimèrent pour des siècles. Bon et généreux comme le grand Théodose, il n'en avait pas les funestes accès de colère. Quoique sorti de l'obscurité, il releva la majesté de l'empire, trop avilie par ses deux derniers prédécesseurs; il répondit avec une fierté toute romaine au terrible Attila, qu'il avait de l'or pour ses amis et du fer pour ses ennemis; il força Gobazès, roi des Lazes, peuple barbare qui s'était emparé de la Colchide, à venir sur les terres de l'empire rendre raison de sa conduite et recevoir les conditions de la paix. Avec cette fierté des premiers Romains, qui imprimait le respect au dehors, il avait un tact, une prudence admirables, pour guérir les plaies intérieures de l'État et de l'Église, les dissensions religieuses, et ramener tous les esprits à la vérité et à l'unité, source première de la vraie force. Suivant des auteurs, il préparait une expédition contre Genséric, lorsqu'il mourut le 26 janvier 457, à l'âge de soixante-cinq

[1] Tillemont, Lebeau.

ns les convulsions
sous le vertueux
ompli. Au-dessus
ur puissance qu'au
ne au règne de la
our la religion, il
près avoir abattu
énéreux comme le
s de colère. Quoi-
mpire, trop avilie
ec une fierté toute
ses amis et du fer
s, peuple barbare
terres de l'empire
s de la paix. Ave
le respect au
r guérir les plaies
religieuses, et ra-
ce première de la
expédition contre
e de soixante-cinq

ans, après en avoir régné six et demi. Le pape saint Léon, son ami et son admirateur, le déclara de sainte et vénérable mémoire, et l'église grecque en fait la fête, ainsi que de sainte Pulchérie, le dix-sept de février.

Un Barbare, le comte Ricimer, disposait de l'empire d'Occident; un Barbare, le patrice Aspar, disposa de l'empire d'Orient. Alain de nation, arien de religion, il n'osa le prendre pour lui-même. Il jeta ses yeux sur un tribun ou maréchal de camp, Léon de Thrace, qui commandait à Sélembrie, et lui fit promettre, qu'élevé à l'empire, il nommerait César un de ses trois fils, Ardabure, Patrice et Hermémaric. Léon fut donc proclamé empereur le 7 février 457, et reçut la couronne des mains du patriarche Anatolius. On remarque que c'est le premier souverain couronné par un évêque. Quant à sa religion, tous les historiens sont d'accord qu'il était sincèrement catholique; pour son caractère, il y en a un qui l'accuse d'avarice et de cruauté, mais en convenant qu'il avait laissé une renommée différente. Aspar croyait avoir fabriqué un instrument docile; il se trompait. Comme un jour il pressait le nouvel empereur de remplir sa promesse, il se permit de lui dire, en touchant de la main sa pourpre impériale : Il ne convient pas, seigneur, que celui qui porte cela manque à sa parole. Ni non plus, répondit Léon, qu'on veuille le forcer et le traiter en esclave [1].

En Occident, le Suève-Goth Ricimer fit un second empereur. Ce fut Majorien. Pour y parvenir, Ricimer se fit nommer lui-même patrice, et Majorien, généralissime des troupes, tant par le sénat de Rome que par l'empereur Léon de Constantinople. Enfin, après un petit succès de Majorien contre un corps d'Allemands, qui faisaient des courses dans la Rhétie, il le fit proclamer empereur, près de Ravenne, vers la fin de l'année 457. Majorien parut digne de l'empire par ses talents militaires et ses autres qualités. Il fit plusieurs bonnes lois pour le soulagement des peuples et le bien de l'Église, d'après le conseil, comme on croit, du pape saint Léon. Il y en a une, entre autres, contre les parents qui forçaient leurs enfants d'entrer dans l'état religieux ou ecclésiastique. Parmi les bons officiers qu'il sut choisir, il y avait le comte Égidius, qui commandait les troupes romaines dans les Gaules, où il était né. Le caractère d'Égidius inspirait tant de confiance, que les Francs établis dans le nord des Gaules le choisirent pour leur roi, quand ils eurent chassé leur roi national Childéric, à cause de ses déréglements de jeune homme. Majorien battit un corps de Vandales qui avaient débarqué en Campanie. Il

[1] Tillemont, t. 6 Lebeau, l. 34.

entreprit même de porter la guerre en Afrique. Quoique cette expédition ne réussît pas, à cause de quelque trahison, elle força néanmoins Genséric à lui demander la paix.

La réputation croissante du nouvel empereur irrita le Suève-Goth Ricimer; en conséquence, il le fit dépouiller de la pourpre et tuer, vers le mois d'août 461. Pour n'y être plus pris et régner sûrement sous le nom d'un autre, il choisit un Lucanien nommé Sévère, qui était aussi propre qu'une statue à porter la pourpre impériale. Sévère fut donc proclamé empereur à Ravenne, le 19 ou 20 novembre de la même année, et, peu de jours après, le sénat de Rome fut obligé de confirmer cette élection [1].

Aussitôt après la mort de Marcien, et dès le commencement du règne de Léon, le parti d'Eutychès se releva en Égypte. Il y avait un moine nommé Timothée, surnommé Élure, qui était prêtre, et s'était séparé des catholiques aussitôt après le concile de Chalcédoine. Il s'était joint à quatre ou cinq évêques et à quelques moines infectés de la même erreur, et, pour ce sujet, condamnés par Protérius et par le concile d'Égypte, et exilés par ordre de l'empereur Marcien. Ce Timothée allait de nuit par les cellules des moines, et, leur parlant à travers une canne creuse, les appelait par leur nom, et leur disait qu'il était un ange envoyé du ciel pour les avertir de fuir la communion de Protérius, et d'élire pour archevêque Timothée, qui était lui-même. Peut-être cette manière d'aller de nuit lui fit-elle donner le surnom d'*Aïlouros*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'empereur Marcien l'enhardit. Il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuraient dans le voisinage d'Alexandrie, et remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osaient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de séditieux gagnés par argent; et, prenant occasion de l'absence de Denys, qui commandait les troupes de la province et qui était alors occupé dans la haute Égypte, il s'empara de la grande église d'Alexandrie, et se fit ordonner évêque par deux de ces évêques condamnés et exilés, savoir : Pierre de Majume et Eusèbe de Péluse, lequel saint Isidore de Péluse stigmatise dans ses lettres comme un réceptacle de tous les vices. Timothée, ainsi ordonné, célébra le baptême et fit toutes les fonctions d'évêque.

Le duc Denys étant de retour à Alexandrie, et ayant trouvé que Timothée en était dehors, l'empêcha d'y rentrer, ce qui mit en fureur ceux de son parti. Ils cherchèrent l'évêque Protérius, qui se retira dans le baptistère, croyant se garantir par la sainteté du lieu et du temps; car c'était le vendredi saint, vingt-neuvième de mars 457.

[1] Tillemont, t. 6. Lebeau, t. 34.

uoique cette expé-
n, elle força néan-

rita le Suève-Goth
la pourpre et tuer,
t régner sûrement
ommé Sévère, qui
impériale. Sévère
20 novembre de la
Rome fut obligé de

commencement du
gypte. Il y avait un
tait prêtre, et s'é-
le de Chalcédoine.
es moines infectés
s par Protérius et
empereur Marcien.
oines, et, leur par-
leur nom, et leur
avertir de fuir la
que Timothée, qui
uit lui fit-elle don-
chat. La mort de
moines de sa fac-
drie, et remplit la
saient se montrer.
ar argent; et, pre-
lait les troupes de
Egypte, il s'empara
évêque par deux
de Majume et Eu-
atise dans ses let-
ée, ainsi ordonné,
ne.

ayant trouvé que
qui mit en fureur
rius, qui se retira
teté du lieu et du
me de mars 457.

Mais les séditieux n'y eurent aucun égard, non plus qu'à sa vieillesse et à ses cheveux blancs. Ils entrèrent à main armée dans le baptistère; et, comme Protérius était en oraison, ils le tuèrent d'un coup d'épée dans le ventre, et le percèrent de plusieurs autres coups, puis attachèrent son corps à une corde, l'exposèrent à la vue de tout le peuple, lui insultant et criant avec de grandes huées, que c'était Protérius. Ensuite ils traînèrent ce cadavre par toute la ville, le mirent en pièces, le déchirèrent de mille coups : quelques-uns même de ces hérétiques n'eurent pas horreur de goûter de ses entrailles. Enfin ils brûlèrent les restes de ses membres et en jetèrent les cendres au vent. Six autres furent tués avec l'évêque.

Après cela, Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du sacerdoce. Il disposait à son gré des biens de cette église, et les distribuait aux gens de sa faction, au préjudice des pauvres, qui en devaient vivre. Il anathématisa le concile de Chalcédoine et tous ceux qui le recevaient, c'est-à-dire le pape saint Léon, Anatolius de Constantinople, Basile d'Antioche, successeur de Maxime, mort depuis peu, enfin tous les évêques catholiques. Il ôta des sacrés diptyques le nom de Protérius, et y mit le sien et celui de Dioscore. Il persécuta les parents de Protérius, et pilla les biens de son patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de son parti, il retenait les uns auprès de lui, et envoyait les autres par les villes d'Égypte, pour persécuter les évêques catholiques et leur clergé. Il chassait des vieillards ordonnés par Théophile et par saint Cyrille, et faisait ordonner à leur place des hérétiques; il faisait rompre et brûler les chaires pontificales où Protérius s'était assis, et laver d'eau de mer les autels dressés et consacrés dans les églises. Il troublait les monastères d'hommes et de filles, y mettant des clercs de sa faction, et défendant de recevoir la communion des évêques et des clercs catholiques, et même de les tenir pour clercs. Ainsi, ils étaient réduits à s'enfuir et à se cacher [1].

A Constantinople même, les eutychianistes avaient remué après la mort de l'empereur Marcien; mais leurs mouvements furent aussitôt comprimés par le zèle du légat Julien de Cos, et des catholiques de Constantinople, et ensuite par le nouvel empereur Léon. On le voit par une lettre du 1er juin 457, que le pape saint Léon écrivit à son légat, pour le féliciter de son zèle, et lui demander des renseignements sur les troubles d'Alexandrie, dont le bruit était déjà venu jusqu'à Rome. Il en reçut bientôt des nouvelles certaines par Anatolius de Constantinople, qui l'informait, en outre, que les hérétiques demandaient hautement un nouveau concile, pour casser celui de Chal-

[1] Labbe, t. 4, p. 898, etc. Évarge, l. 2, c. 8.

cédoine, mais que l'empereur avait rejeté de lui-même cette proposition; que, toutefois, il était à propos que le Pape lui écrivît, pour le soutenir dans ses bons sentiments et le prier de remédier à ces maux. Le pape saint Léon écrivit donc le 11 juillet, et à Anatolius et à l'empereur, auquel il avait déjà écrit pour le féliciter sur son avénement à l'empire. Par cette seconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Chalcédoine, et de procurer la paix de l'église d'Alexandrie, en y faisant ordonner un évêque par les catholiques. Il recommande en même temps à Anatolius de voir l'empereur en temps opportun, pour le prier de tenir à ces résolutions [1].

Le Pape crut aussi devoir exciter les évêques des grands siéges à soutenir la bonne cause par un consentement unanime. Il écrivit donc à Basile d'Antioche une lettre qui commence ainsi : Nous devions avoir appris votre ordination, suivant la coutume de l'Église, par vous, ou par nos frères les évêques de la province; mais parce que vous ne manquiez pas de raisons qui peuvent vous en avoir empêché, l'empereur Marcien, de sainte mémoire, nous a fait savoir par ses lettres votre consécration; et, d'ailleurs, nous vous connaissons assez pour ne pouvoir douter de votre mérite. Il l'exhorte ensuite à résister aux entreprises criminelles des eutychiens, et à ne pas souffrir que l'on donne atteinte au concile de Chalcédoine; car on ne l'attaque, dit-il, que pour anéantir le mystère de l'Incarnation. Je suis assuré que l'empereur, le patrice et tous les magistrats n'accorderont rien aux hérétiques au préjudice de l'Église, s'ils voient que le courage des pasteurs n'est point ébranlé. Il charge Basile de faire part de cet avis à tous les évêques. La même lettre fut envoyée à Juvénal de Jérusalem, à Euxithée de Thessalonique, Pierre de Corinthe, Luc de Durazzo. Elle est du 1er septembre 457 [2].

Le Pape en écrivit encore le même jour quatre autres : l'une à Julien de Cos, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avait écrites aux métropolitains, et se plaindre de ce que quelques-uns accusaient d'obscurité sa lettre à Flavien, et voulaient qu'elle fût mieux expliquée. La seconde lettre est au prêtre Aëtius, auquel il dit qu'il a écrit au patrice Aspar et à d'autres personnes. Je vous envoie aussi, dit-il, des copies des lettres que les évêques des Gaules et d'Italie nous ont envoyées, afin que vous voyiez combien nous sommes unis avec eux par la même foi. La troisième lettre est à l'empereur Léon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Chalcédoine. Enfin, la quatrième est à Anatolius, qu'il exhorte à purger son église

[1] Baller., *Epist.* 144, 145, 146. — [2] Ibid., *Epist.* 149 et 150.

de tout levain d'hérésie; il lui apprend que, suivant la renommée, le prêtre Atticus y soutenait ouvertement les erreurs d'Eutychès, et lui recommande de s'en informer secrètement, pour le corriger en le rendant catholique, ou bien le chasser par une sévérité nécessaire, de peur de nuire au grand nombre par l'impunité de l'erreur, en voulant ménager un seul par une douceur inutile [1].

Cependant plusieurs évêques d'Égypte, s'étant sauvés de la persécution de l'intrus Timothée, vinrent à Constantinople et racontèrent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur était arrivé. Ils présentèrent à l'empereur Léon une requête au nom de tous les évêques d'Égypte et des clercs d'Alexandrie, où ils rappellent que, dès le commencement de son règne, il avait écrit aux métropolitains pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ses prédécesseurs, et particulièrement de l'empereur Marcien. Ils racontent ensuite l'intrusion de Timothée, le massacre de Protérius et les persécutions que souffraient les catholiques; puis ils ajoutent : Nous vous supplions donc d'écrire au très-saint archevêque de Rome, ainsi qu'aux évêques d'Antioche, de Jérusalem, de Thessalonique, d'Éphèse, et aux autres que vous jugerez à propos, afin qu'ils vous rapportent ce qui est réglé par les canons, et que vous ordonniez que l'usurpateur soit chassé de l'église d'Alexandrie et puni comme il mérite. Ensuite, que, suivant les canons et l'ancienne coutume, le concile orthodoxe de toute l'Égypte élise un personnage digne de remplir le siége de Saint-Marc. Que si, après cela, il est encore besoin d'un concile, ce que nous ne croyons pas, nous y viendrons hardiment, non pour la cause de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entreprises de Timothée. Nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques ou de clercs, de célébrer l'office, ni de rien innover dans nos églises, et d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie soient administrés par le conseil des anciens du clergé, et que tous les clercs catholiques soient maintenus en paix dans leurs églises, et, pour cet effet, d'adresser vos lettres au très-magnifique duc Denys et aux juges de chaque province. Cette lettre est souscrite par quatorze évêques, par quatre prêtres, dont deux économes de l'église d'Alexandrie, et par deux diacres [2].

L'intrus Timothée envoya aussi de son côté à Constantinople, et ses députés présentèrent à l'empereur des lettres de sa part. Mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de déclarer leur foi, et ce qu'ils croyaient des conciles. Ils donnèrent donc un mémoire par lequel ils déclarent qu'ils tiennent la foi de Nicée sans y rien ajou-

[1] Baller., *Epist.* 152, 153, 148, 151. — [2] Labbe, t. 4, col. 832.

ter; qu'ils reçoivent les conciles d'Éphèse, c'est-à-dire tant le faux concile de Dioscore que le légitime de saint Cyrille. Mais ils rejettent le concile de Constantinople et celui de Chalcédoine. Ils demandèrent aussi à l'empereur de vouloir bien faire réponse à leur archevêque Timothée. Cette requête était sans souscription, de peur que l'on ne vît le petit nombre des schismatiques; car il n'y avait que quatre évêques pour l'intrus. Ce dernier écrivit aussi à l'empereur un mémoire fort artificieux, où il prétendait montrer que saint Léon, le concile de Chalcédoine et tous les évêques orientaux étaient nestoriens [1].

L'empereur envoya les requêtes de part et d'autre à Anatolius de Constantinople, lui ordonnant d'assembler son clergé, avec les évêques catholiques qui se trouvaient dans la capitale, pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée que sur le concile de Chalcédoine. Car les schismatiques prétendaient que, sans y avoir aucun égard, on devait en assembler un autre et examiner la foi de nouveau. Le résultat de cette espèce de concile fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur, où il marque qu'il a écrit au Pape et à tous les métropolitains; puis, répondant à la consultation de l'empereur, il déclare que l'ordination de Timothée est nulle et contre les canons; que le concile de Chalcédoine n'a rien défini que de conforme à la foi, et que, vouloir y donner atteinte, c'est chercher à troubler la paix des églises.

L'empereur consulta de même, et par des lettres semblables, plus de soixante métropolitains, et de plus, les trois fameux solitaires de l'Orient, saint Jacques le Syrien, saint Baradat et saint Siméon Stylite. Toutes les réponses furent conformes. Il nous en reste jusqu'à trente-cinq ou trente-six, presque toutes le résultat d'autant de conciles. Tous approuvent le concile de Chalcédoine, le tenant pour œcuménique, et le mettant au rang de ceux de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse. Tous rejettent l'ordination de Timothée et le nomment tyran et usurpateur, déclarant qu'ils tiennent Protérius pour martyr, et qu'ils communiquent avec ceux de sa communion. Le concile de la Thrace ou de l'Europe, comme il s'intitule, appelle le pape saint Célestin le successeur de saint Pierre, gardien des clefs du royaume des cieux; le concile de la seconde Arménie l'appelle le successeur du siége et de la sentence de Pierre. Le concile de la seconde Mésie dit que le concile de Chalcédoine a été assemblé par l'ordre de Léon, pontife romain, qui est vraiment le chef des évêques; le concile de l'ancienne Épire l'appelle le très-saint Léon, après Dieu, notre père [2].

[1] Labbe, t. 4, 901. — [2] *Ibid.*, 907-976.

Le pape saint Léon lui-même, que, dans sa lettre, l'empereur avait invité spécialement de venir à Constantinople, où il croyait sa présence nécessaire, répondit à ce prince dès le 1er décembre 457, qu'il n'y avait point de raison d'examiner de nouveau ce qui avait été décidé au concile de Chalcédoine. Autrement, dit-il, les troubles des églises n'auraient point de fin, si on renouvelait toujours les disputes au gré des hérétiques. Il l'exhorte à ne point les écouter, et à les chasser au contraire du siége d'Alexandrie, qu'ils avaient si indignement usurpé, et où les offices publics de religion étaient interrompus. Il remarque la différence des requêtes dont l'empereur lui avait envoyé copie : les catholiques avaient souscrit la leur et y avaient mis hardiment leurs noms et leurs qualités ; les hérétiques n'avaient point souscrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre et l'indignité de leurs personnes. Enfin il blâme l'incurie d'Anatolius à réprimer certains de ses clercs qui favorisaient l'hérésie, et recommande à l'empereur, comme ses légats ou nonces près de sa personne, l'évêque Julien et le prêtre Aëtius, pour lesquels il témoigne dans toutes ses lettres la plus grande confiance.

Ayant perdu l'espérance d'un concile œcuménique, les sectaires demandaient au moins une conférence pour discuter l'affaire avec l'envoyé du Saint-Siége, comme si rien n'avait été défini. Mais saint Léon tint ferme à soutenir qu'il ne fallait entrer avec eux dans aucun examen de ce genre. Il promit toutefois d'envoyer des légats en Orient, suivant la demande de l'empereur, non pour disputer contre les ennemis de la foi, mais pour instruire ceux qui voudront simplement être éclairés. Car, dit-il, ce qui a été défini, suivant le bon plaisir de Dieu, à Nicée et à Chalcédoine, nous n'osons aucunement le mettre en question ; comme si les choses qu'une si grande autorité a fixées par l'Esprit-Saint étaient douteuses ou infirmes. A la fin de cette lettre, qui est du 21 mars 458, il compare Protérius à Abel, et Timothée Élure à Caïn, et presse l'empereur de faire cesser la déplorable captivité de l'église d'Alexandrie [1].

Il choisit pour ses légats deux évêques, Domitien et Géminien, qui partirent de Rome le 17 août, avec une lettre de créance pour l'empereur. Il y marque qu'il les envoie pour solliciter la paix des églises, et empêcher qu'on ne remît en question ce qui avait été défini. Car, dit-il, s'il est toujours libre aux opinions humaines de disputer, jamais on ne cessera d'en voir qui, se confiant dans la loquacité de la sagesse mondaine, osent résister à la vérité : vanité funeste, que la foi et la sagesse chrétienne doit éviter avec soin : l'exemple

[1] Baller., *Epist.* 162.

de Jésus-Christ en est une preuve. Pour appeler toutes les nations à la lumière de la foi, il n'a pas choisi des philosophes ou des orateurs, mais des humbles, mais des pêcheurs, de peur que la doctrine céleste, qui est pleine de vertu et de force, ne parût avoir besoin du secours des paroles. En effet, les arguments de la rhétorique, les subtilités de la dialectique se glorifient, dans les choses incertaines et confuses, de persuader aux auditeurs ce qu'il plaît à chacun de soutenir par son esprit et son éloquence; en sorte que l'on suppose plus vrai ce qui est soutenu avec plus de faconde. Mais l'Évangile du Christ n'a pas besoin de cet art; la doctrine de la vérité s'est manifestée par sa propre lumière; on ne cherche point ce qui flatte les oreilles, quand il suffit à la vraie foi de savoir qui enseigne. Parlant des crimes de Timothée Élure, il ajoute : Nous ne désirons point la vengeance; mais nous ne pouvons avoir aucune société avec les ministres du démon. Que si nous les voyons venir à pénitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne périssent pas éternellement. Enfin il conjure l'empereur de renvoyer en Égypte les évêques que les sectaires en avaient chassés, et de faire ordonner à l'église d'Alexandrie un pontife qui observe les décrets de Chalcédoine, et qui soit propre à rétablir la paix parmi le peuple [1].

A cette lettre de créance pour ses légats, le Pape joignit pour l'empereur une ample instruction sur la foi, qu'il lui avait promise dès le 1er décembre 457. Cette instruction est comparable en tout à son admirable épître à Flavien. Il y développe à peu près de même le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption, et réfute les erreurs opposés de Nestorius et d'Eutychès, insistant principalement sur la nécessité de croire que Jésus-Christ a eu une vraie chair comme la nôtre. Il fait entre autres cette observation remarquable. Tout eutychien qui ne reconnaît dans le Christ qu'une seule nature de la divinité et de l'humanité, doit penser nécessairement, ou avec Apollinaire, que la divinité du Christ a été changée en son corps et en son âme, et qu'ainsi elle est passible et mortelle; ou bien, avec Valentin et Marcion, que le Christ n'a pris de corps humain qu'en apparence, et que sa vie entière n'a été qu'une feinte. Il joint à cette lettre des extraits des Pères latins et grecs : savoir, de saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Chrysostôme, Théophile d'Alexandrie, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile et saint Cyrille [2].

L'empereur Léon ayant reçu ces lettres du Pape, ainsi que les réponses des métropolitains, écrivit à Styla, duc d'Alexandrie, de

[1] *Epist.* 164. — [2] *Ibid.*, 165.

chasser Timothée Élure : ce qui fut exécuté. Mais à la sollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permission de venir à Constantinople ; et, faisant semblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans son siége, comme n'en ayant été chassé qu'à cause de la doctrine. Le Pape, l'ayant appris, en écrivit à l'empereur le 17 juin 460. Il le remercie d'abord, au nom de toutes les églises, d'avoir chassé l'usurpateur, et le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie qui n'ait jamais été soupçonné de l'hérésie en question. Quant à Timothée, il dit que, quand même sa profession de foi serait sincère, l'horreur de ses crimes suffit pour l'exclure à jamais de l'épiscopat, puisque, dans un évêque, et principalement d'un si grand siége, le son des paroles ne suffit pas, à moins qu'on ne soit assuré de sa religion par ses bonnes œuvres [1].

Saint Léon apprit, environ deux mois après, que Timothée Élure avait été relégué dans la Chersonèse, sous bonne garde, et qu'un autre Timothée, surnommé Solofaciole ou le Blanc, avait été élu évêque d'Alexandrie, du commun consentement du clergé et du peuple. Il en reçut ses lettres ainsi avec celles de dix évêques d'Égypte et du clergé d'Alexandrie. Le pape leur répondit par trois lettres, où il les félicite de cette élection, les exhorte à la concorde et à ramener avec douceur les hérétiques. Il recommande au nouvel évêque de lui écrire souvent pour l'instruire du progrès que la paix fera dans les églises. Ces lettres sont du 18 août 460, et les dernières qui nous restent de ce grand Pape, suivant l'ordre des temps [2].

Avant la conclusion de cette affaire, et pour y parvenir, saint Léon écrivit encore beaucoup d'autres lettres : trois aux évêques et aux clercs catholiques d'Égypte réfugiés à Constantinople, pour les consoler dans leurs peines, les exhorter à la persévérance et les assurer de tout son intérêt [3] ; plusieurs à l'évêque Anatolius, tant pour lui recommander ces réfugiés vénérables, que pour stimuler son zèle contre les hérétiques et pour lui enjoindre de réprimer quelques-uns de ses clercs, nommément les prêtres Atticus et André, qui se permettaient de parler publiquement pour l'hérésie d'Eutychès et contre le concile de Chalcédoine [4]. Comme ses avertissements ne faisaient pas grand'chose sur l'esprit un peu léger et indolent d'Anatolius, il écrivit aux prêtres, aux diacres et autres clercs de Constantinople pour les affermir dans la foi, les prémunir contre les hérétiques, et leur dire qu'Atticus et André devaient être déposés, s'ils n'adhé-

[1] *Epist.* 169. — [2] *Ibid.*, 171-173, — [3] *Ibid.*, 154, 158, 160. — [4] *Ibid.*, 151, 155, 157.

raient de vive voix et par écrit à la foi de Chalcédoine, comme il l'avait déjà marqué à l'évêque Anatolius [1].

Ce dernier écrivit une lettre où il faisait entendre que ce zèle du Pape à l'avertir ne lui plaisait pas trop. Il lui envoyait en même temps un écrit justificatif du prêtre Atticus, qui y protestait qu'Eutychès lui avait été odieux. Sur quoi le Pape répondit à Anatolius : Vous ne devez pas trouver mauvais que je vous aie renvoyé l'examen de ce que l'on disait contre vos clercs ; je n'ai point en cela blessé votre dignité, mais pris soin de votre réputation, qui m'est aussi chère que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguïté de son écrit confirme ce qui nous en a été rapporté ; car autre chose est l'inimitié qui se trouve même entre catholiques, autre chose est l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre nettement ce qu'il condamne dans Eutychès, qu'il promette de garder en tout la définition du concile de Chalcédoine, que vous avez signée vous-même, et qui a été confirmée par l'autorité du Siége apostolique ; il faut qu'il le fasse par un écrit, signé de sa main, qui soit lu dans l'église en présence du peuple chrétien, sinon il subira la sentence du concile, dont il repousse la définition [2].

Anatolius mourut la même année 458, après huit ans et huit mois d'épiscopat. Son successeur fut Gennade, prêtre de Constantinople, qui tint le siége treize ans et deux mois. Il montra plus de zèle que son prédécesseur. C'était le moment où Timothée Élure se trouvait à Constantinople, faisant le catholique pour rentrer dans le siége qu'il avait usurpé. Gennade en avertit par ses lettres le pape saint Léon, qui lui répondit, le 17 juin 460, qu'il ne fallait laisser à cet intrus aucun espoir de rétablissement, mais faire en sorte que les évêques orthodoxes de l'Égypte ordonnassent un évêque catholique d'Alexandrie d'entre les clercs de cette église [3]. Vers le même temps, en l'année 459, Gennade tint un concile, dont il nous reste une lettre circulaire adressée à tous les métropolitains, particulièrement au Pape de Rome, et souscrite par plus de quatre-vingts évêques, entre autres Julien de Cos. Cette lettre condamne fortement la simonie et tous les artifices que l'on employait pour la déguiser. Elle rapporte le deuxième canon du concile de Chalcédoine et en ordonne l'exécution, déclarant déposés et excommuniés tous clercs ou laïques qui auront voulu acheter ou vendre le ministère sacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques-uns ont été trouvés coupables de ce crime. Enfin, on recommande à chaque métropolitain d'envoyer copie de cette lettre à ses suffragants, aux visiteurs et à tous les autres [4].

[1] *Epist.* 161. — [2] *Ibid.*, 163. — [3] *Ibid.*, 170. — [4] Labbe, t. 4, p. 1026. Baluze, p. 1451.

Juvénal de Jérusalem mourut aussi en 458, après quarante ans d'épiscopat. Anastase, trésorier de l'église du Saint-Sépulcre et chorévêque, lui succéda et fut élu, par le suffrage de tout le peuple, au commencement de juillet, suivant la prophétie qu'en avait faite, quelques années auparavant, saint Euthymius.

Basile d'Antioche mourut encore la même année, après avoir tenu le siége deux ans, et eut pour successeur Acace, qui ne siégea qu'un an, et fut remplacé par Martyrius en 459. En cette dernière année, la ville d'Antioche éprouva un désastre effroyable.

C'était, au rapport d'un témoin oculaire, dans la nuit du 7 au 8 juin, dans la nuit du dimanche de la Pentecôte au lundi [1]. Le peuple venait de se livrer à des désordres et à des brutalités telles, qu'elles surpassaient de beaucoup la férocité des bêtes, suivant l'expression d'Evagre [2]. Tout à coup, vers la quatrième heure de la nuit, il se fait un si furieux tremblement de terre, qu'il renverse presque toute la ville d'Antioche, mais surtout la partie la plus riche et la plus peuplée. Plusieurs villes des environs eurent le même sort. Le refuge de tous les malheureux, à cette époque, était le grand saint Siméon Stylite. Il vit donc arriver auprès de sa colonne une infinité de peuple éploré, prêtres et laïques, portant des croix hautes, des flambeaux allumés et des encensoirs fumants. Ce concours dura cinquante-un jours. La terreur était si grande, qu'on n'osait presque entrer dans les maisons ni travailler dans les champs. Ce n'était que deuil et gémissement. Le seul espoir de la multitude était Siméon. Elle était prête à tout ce qu'il commanderait.

Après ces cinquante-un jours de deuil, il y eut, au mois de juillet, une solennité très-grande : ce fut la dernière du bienheureux Siméon. Je ne crois pas, dit l'auteur de sa vie, témoin oculaire, que de mémoire d'hommes il y eût assemblée aussi nombreuse ; il semblait que Dieu eût arraché de leur pays toutes les nations de l'univers pour les réunir dans un même lieu, afin de dire un dernier adieu à son bien-aimé serviteur. Lui, comme un père qui lègue ses dernières volontés à des enfants dociles, ayant fait venir les prêtres et les peuples, les consola d'abord, et ensuite les exhorta beaucoup à observer les commandements de Dieu. Il ajouta : Maintenant, retournez chacun à vos demeures, et célébrez-y des vigiles chrétiennes pendant trois jours ; puis, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, allez sans crainte à vos affaires, et que les artisans reprennent chacun son travail : je ne doute pas que Dieu n'ait pitié de vous à l'avenir. Ayant ainsi parlé, il les congédia tous.

[1] *Acta S. Simeon. Stylit.* Evod. Assemani, p. 404. *Romæ* 1748. — [2] L. 2, c. 12.

Trente jours après leur départ, le 29 août, qui était un samedi, à la onzième heure, en présence de quelques-uns de ses disciples, le serviteur de Dieu fut pris subitement d'un mal qui, se communiquant par tout le corps, devint bientôt mortel. Du dimanche à la troisième férie, son état fut à peu près le même. Cependant il émanait de son corps une suavité et une variété d'odeurs incomparables. Enfin, la quatrième férie, 2 de septembre, à la neuvième heure, tous ses disciples étant présents, il en préposa deux aux autres, et les recommanda tous au Seigneur. Ensuite il se prosterna trois fois à genoux, et, s'étant relevé, il regardait le ciel. Comme un peuple nombreux lui criait de toute part : Bénissez-nous, Seigneur ! il porta ses regards vers les quatre parties du monde, et, élevant la main, il les bénit et les recommanda au Seigneur par trois fois, et aussitôt, élevant de nouveau les yeux au ciel et se frappant trois fois la poitrine, il posa la tête sur l'épaule de son premier disciple, et expira. La multitude continuait à regarder son visage, sans savoir s'il était vivant ou mort. Un de ses disciples profita de ce temps d'incertitude pour faire prévenir secrètement l'évêque d'Antioche. On craignait que le peuple n'enlevât son corps. Par le même motif, ses disciples ne le descendirent pas de la colonne pour le mettre dans la châsse, mais montèrent la châsse sur la colonne même, en attendant le jour des funérailles.

La nouvelle de sa mort se répandit aussitôt par tout l'univers. Ce fut tout ensemble du deuil et de la joie. Les orphelins et les veuves demandaient au milieu des larmes et des sanglots : Où vous trouverons-nous désormais, Siméon, vous, après Dieu, notre unique espoir ? Ceux qui se voyaient opprimés par les puissants et privés de leurs biens, s'écriaient avec amertume : Les plus malheureux des mortels, c'est maintenant que nous avons à craindre la rage et la gueule des loups ! Comment nous tirer de ces angoisses ? Quel secours invoquer ? Ah ! qui réveillera de son sommeil ce lion dont la voix formidable faisait trembler toutes les bêtes féroces ? Les malades disaient en pleurant : Où pourrons-nous aller, pour trouver un médecin pareil à vous, Siméon ; vous qui chassiez la maladie avant d'avoir vu le malade ? Le clergé le regrettait, comme le ferme soutien de la foi et de la discipline. En même temps c'était de la joie de penser, qu'après une vie si sainte, il était couronné dans le ciel.

A ces funérailles, il y eut une multitude innombrable. Le patriarche d'Antioche, Martyrius, y vint avec plusieurs évêques. Ardabure, qui gouvernait l'Orient avec une puissance presque souveraine, y vint aussi avec vingt-un comtes, un grand nombre de tribuns ou généraux, suivis des troupes romaines. Les habitants d'Antioche lui avaient demandé d'avoir, dans leur ville, les reliques du saint, pour leur tenir

ait un samedi, à
ses disciples, le
communiquant
e à la troisième
émanait de son
ables. Enfin, la
heure, tous ses
s, et les recom-
s fois à genoux,
le nombreux lui
rta ses regards
n, il les bénit et
itôt, élevant de
poitrine, il posa
. La multitude
vivant ou mort.
pour faire pré-
t que le peuple
s ne le descen-
mais montèrent
des funérailles.
out l'univers. Ce
ns et les veuves
Où vous trouve-
otre unique es-
ts et privés de
malheureux des
e la rage et la
s? Quel secours
on dont la voix
Les malades di-
ouver un méde-
ie avant d'avoir
e soutien de la
joie de penser,
el.
e. Le patriarche
. Ardabure, qui
uveraine, y vint
ns ou généraux,
e lui avaient de-
pour leur tenir

lieu des murailles qui étaient tombées. C'est avec cette pompe que ce corps fut porté, d'abord par les prêtres et les évêques depuis l'enceinte de la colonne jusqu'au premier village, l'espace de quatre milles; ensuite, on le posa sur un char escorté par des gardes d'honneur, par les princes, par tous les magistrats de la ville, par les troupes romaines et une multitude infinie de peuple. Au chant des hymnes, à l'éclat des flambeaux, se mêlait l'odeur des parfums que l'on brûlait sur le passage. Hommes et femmes, vieillards et jeunes gens, plébéiens et nobles, désertaient les villes pour vénérer les reliques du saint, et recevoir de lui comme sa dernière bénédiction. Le convoi dura cinq jours, la distance étant de quinze lieues. La seconde férie ou le lundi, on le sortit de l'enceinte, et la sixième férie ou le vendredi, il entra dans Antioche, où il fut placé dans la grande église. Un énergumène, qui avait été guéri sur son passage, l'y accompagna. Le patriarche et son clergé instituèrent un office quotidien en son honneur. Il se fit encore plus de miracles à son tombeau qu'il n'en avait fait pendant sa vie. L'empereur demanda aux habitants d'Antioche de transporter ses reliques à Constantinople. Mais ils le conjureront de les laisser dans leur ville, pour lui tenir lieu des murailles qui étaient tombées par le tremblement de terre : ce qui leur fut accordé. Tel est le récit du prêtre Cosme, témoin oculaire, qui, quinze ans après la mort de Siméon, acheva d'en écrire les actes ou la vie en syriaque. Cette vie a été publiée à Rome, en 1748, par le savant maronite Evode Assemani, archevêque d'Apamée.

Les ravages des Huns et d'autres Barbares dans les Gaules et en Italie, en ruinant l'empire, avaient aussi fait bien des maux à l'Église. Des maris enlevés à leurs femmes, de jeunes enfants enlevés à la maison paternelle, avaient été emmenés captifs, et revenaient quelquefois après plusieurs années dans la Romanie, c'est-à-dire sur les terres des Romains ou citoyens de l'empire. A ce sujet, et au sujet de beaucoup d'aventures semblables, il se présentait bien des cas embarrassants, sur lesquels le pape saint Léon fut consulté, la même année 458, par trois évêques : Nicétas d''Aquilée, Néone de Ravenne, et Rustique de Narbonne, quoique plusieurs de ces cas eussent déjà été réglés dans quelques conciles des Gaules.

Le Pape répondit au premier le 21 mars, au second le 24 octobre, et au troisième encore plus tard. Il dit au dernier, qui avait proposé le plus de questions : Le prêtre ou le diacre qui s'est faussement dit évêque, ne doit point passer pour tel, puisqu'on ne peut compter entre les évêques ceux qui n'ont été ni choisis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province, du consentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux

évêques sont nulles, si elles n'ont été faites du consentement de ceux qui gouvernent les églises auxquelles ces clercs appartenaient. Le Pape appelle ici faux-évêques, des prêtres et des diacres qui avaient été ordonnés évêques illégitimement, mais toutefois validement : et il y avait de ces exemples dans les Gaules. Si un prêtre ou un diacre demande d'être mis en pénitence, il doit le faire en particulier, parce qu'il est contre la coutume de l'Église de leur imposer la pénitence publique.

La loi de la continence est la même pour les ministres de l'autel que pour les évêques et les prêtres. Ils ont pu, étant laïques ou lecteurs, se marier et avoir des enfants. Étant élevés à un degré supérieur, il ne leur est plus permis. Ils ne doivent pas renvoyer leurs femmes, mais les avoir comme s'ils ne les avaient point. Par les ministres de l'autel obligés à la continence, saint Léon entend même les sous-diacres, comme on le voit par sa lettre à Anastase de Thessalonique. Il faut distinguer la concubine de la femme légitime : ainsi, celui qui quitte sa concubine pour se marier, fait bien ; et celle qui épouse un homme qui avait une concubine, ne fait point mal, puisqu'il n'était point marié. Saint Léon ne parle ici que des concubines esclaves, et non de celles qui étaient en effet des femmes légitimes, mais sans en porter le titre suivant les lois.

Ceux qui reçoivent la pénitence publique en maladie, et ne veulent pas l'accomplir quand ils reviennent en santé, ne doivent pas être abandonnés ; il faut les exhorter souvent, et ne désespérer du salut de personne tant qu'il est en cette vie. Il faut en user de même à l'égard de ceux qui, pressés de la maladie, demandent la pénitence et la refusent à l'arrivée du prêtre, si le mal leur donne quelque relâche. Leur conduite peut venir, non du mépris du remède, mais de la crainte de pécher plus grièvement. Si donc ils demandent ensuite la pénitence avec plus d'empressement, on ne doit pas la leur refuser. Ceux qui reçoivent la pénitence publique à l'extrémité et meurent avant que d'avoir reçu la communion, c'est-à-dire la réconciliation avec l'Église, doivent être laissés au jugement de Dieu, qui pouvait différer leur mort jusque-là. Quant à nous, n'ayant pas communiqué avec eux pendant leur vie, nous ne le pouvons point après leur mort. Les pénitents publics doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, et s'adresser plutôt au juge ecclésiastique qu'au séculier ; il leur est utile de perdre plutôt que de s'engager dans un négoce où il est difficile d'éviter le péché, il est absolument contraire aux règles ecclésiastiques, après avoir fait la pénitence, de retourner à la milice séculière ; après la pénitence, il n'est pas non plus permis de se marier, si ce n'est que

entement de ceux
appartenaient. Le
iacres qui avaient
s validement : et
rêtre ou un diacre
particulier, parce
oser la pénitence

inistres de l'autel
nt laïques ou lec-
à un degré supé-
s renvoyer leurs
oint. Par les mi-
entend même les
tase de Thessalo-
e légitime : ainsi,
ien ; et celle qui
point mal, puis-
e des concubines
emmes légitimes,

adie, et ne veu-
doivent pas être
espérer du salut
user de même à
ent la pénitence
nne quelque re-
remède, mais de
mandent ensuite
s la leur refuser.
mité et meurent
la réconciliation
ieu, qui pouvait
as communiqué
après leur mort.
plusieurs choses
le, et s'adresser
t utile de perdre
difficile d'éviter
iastiques, après
lière ; après la
, si ce n'est que

le pénitent soit jeune et en péril de tomber dans la débauche ; encore ne le lui accorde-t-on que par indulgence.

Le moine, qui après son vœu se marie ou embrasse la milice séculière, doit être mis en pénitence publique. Saint Léon, d'après le témoignage du livre pontifical, avait ordonné qu'aucune religieuse ne reçût la consécration solennelle avant l'âge de quarante ans. Dans sa décrétale à Rustique, il déclare toutefois que les filles, qui, après avoir pris l'habit de vierge, se sont mariées, quoiqu'elles n'eussent pas été solennellement consacrées, ne laissent pas d'être coupables. Il entend celles qui n'auraient eu fait qu'un vœu simple.

La difficulté qui embarrassait le plus un grand nombre d'évêques, c'était la conduite à tenir à l'égard des jeunes gens, qui, emmenés tout petits parmi les Barbares, en revenaient ensuite sans savoir s'ils avaient été baptisés ou non. Comme il y avait encore des hérétiques qui baptisaient une seconde fois ceux qui leur venaient d'ailleurs, comme si le premier baptême avait été nul, on craignait de paraître autoriser cette erreur. Consulté d'abord à ce sujet par Néone de Ravenne, saint Léon consulta lui-même son concile, comme il ferait aujourd'hui le collége des cardinaux. Après quoi il donna les décisions suivantes : Ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raison et n'ont aucune mémoire d'avoir été baptisés, doivent être examinés soigneusement, pour voir si on ne découvrira point, par eux ou par d'autres, quelque preuve de leur baptême. Mais enfin, si on n'en trouve rien, on doit les baptiser hardiment, sans craindre le péril de les rebaptiser, de peur de les laisser périr par un vain scrupule.

A Rustique de Narbonne, comme la difficulté était déjà résolue, il répond plus brièvement : Ceux qui ont été abandonnés jeunes par leurs parents, qui étaient chrétiens, en sorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême, doivent être baptisés, sans crainte de réitérer le sacrement. Ceux qui ont été pris si jeunes par les ennemis, qu'ils ne savent s'ils ont été baptisés, quoiqu'ils se souviennent que leurs parents les ont menés à l'église, il faut leur demander s'ils ont reçu ce qu'on donnait à leurs parents, c'est-à-dire l'eucharistie. S'ils ne s'en souviennent pas, il faut les baptiser sans scrupule. Il était venu en Gaule des gens d'Afrique et de Mauritanie, qui savaient bien qu'ils avaient été baptisés, mais ils ne savaient dans quelle secte : aux diocèses de Ravenne et d'Aquilée, il s'en trouvait qui n'avaient été baptisés qu'une fois, mais par les hérétiques. Le Pape répond aux trois évêques, que, dans ces cas, il ne faut pas les rebaptiser, puisqu'ils ont déjà reçu la forme du baptême, de quelque manière que ce soit ; il faut seulement les réunir

à l'Église catholique par l'imposition des mains, avec l'invocation du Saint-Esprit, pour recevoir la sanctification que les hérétiques ne donnent pas. Ceux qui se sont laissé rebaptiser par crainte ou par erreur, ne sachant pas qu'il fût défendu, doivent être mis en pénitence et réconciliés par l'imposition des mains de l'évêque; mais on abrégera la pénitence, si la vieillesse, la maladie ou quelque autre péril les presse. Ceux que la crainte ou la faim a obligés à manger des viandes immolées aux idoles, doivent faire pénitence; mais on la mesurera plus par la véhémence de la douleur que par la longueur du temps. D'autres ayant été baptisés dans l'enfance et pris par les païens, avaient vécu comme eux, et étaient revenus encore jeunes en Romanie, c'est-à-dire en terres de Romains. Rustique de Narbonne demandait ce qu'on devait faire s'ils demandaient la communion. Le Pape répond: S'ils ont seulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiés par le jeûne et l'imposition des mains; s'ils ont adoré les idoles ou commis des homicides ou des fornications, il faut les mettre en pénitence publique. Enfin, à l'égard des femmes qui se sont remariées, croyant que leurs premiers maris avaient été tués dans les guerres, ou qu'ils ne reviendraient jamais plus de la captivité, saint Léon décide, dans sa réponse à Nicétas d'Aquilée, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, sous peine d'excommunication, parce que le premier mariage subsiste toujours, quoique les seconds maris soient excusables.

Rustique de Narbonne avait témoigné un grand désir de quitter son siége pour vivre dans le repos et la retraite. On le conçoit, surtout à une époque de révolutions et de guerres continuelles. Saint Léon ne le lui conseille pas, et lui représente que la patience n'est pas moins nécessaire contre les tentations ordinaires de la vie que contre les persécutions pour la foi; que ceux qui sont chargés du gouvernement de l'Église doivent courageusement garder leur poste, et se confier aux secours de Celui qui a promis de ne pas les abandonner [1].

Ce que Léon enseignait par la parole, il le montrait par l'exemple. Des temps calamiteux s'étaient rencontrés. Au brigandage d'Éphèse, tous les évêques d'Orient, les patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche à leur tête, avaient trahi la foi. Un empereur, abusé, avait déclaré loi de l'empire cette prévarication commune. La religion chrétienne allait périr, lorsque Léon, par sa parole seule, réveille l'univers, les empereurs mêmes, relève les pontifes

[1] Baller., *Epist.* 159, 166, 167.

de leur chute, et raffermit ces colonnes ébranlées de l'Église et du monde. Ce qu'il fait ainsi pour l'univers entier, il le fait en particulier pour Rome. Une première fois il la sauve de la ruine que lui préparait Attila ; une seconde fois il la sauve du meurtre et de l'incendie que lui apportait Genséric. Après le pillage des Vandales, il renouvelle l'argenterie de toutes ses églises, répare la basilique de Saint-Pierre et celle de Saint-Paul, en bâtit une troisième en l'honneur d'un de ses prédécesseurs, le pape saint Corneille, sans compter d'autres monuments publics. Enfin, justement surnommé le Grand, il meurt le 10 novembre 461, nous laissant en héritage, d'après l'excellente édition des doctes frères Ballerini, soixante-neuf discours d'une éloquence noble et fleurie, où il expose, avec une clarté admirable, les plus hauts mystères de la philosophie chrétienne, ainsi que les bases vivantes de la régénération universelle; de plus, une correspondance de cent septante-trois lettres, qui seront à jamais, pour les premiers pasteurs surtout, un modèle achevé du gouvernement spirituel. Voilà ce qu'il fait dans un pontificat de vingt-un ans, au milieu de révolutions incessantes, de trônes brisés, d'empereurs égorgés les uns sur les autres; au milieu d'un monde en ruine, mais qui renaîtra catholique-romain.

Il eut un successeur digne de lui : ce fut son archidiacre Hilaire, le même qui, légat à Éphèse, avait si dignement protesté, au nom de Rome, contre la prévarication universelle. Il fut consacré Pape, le dimanche 19 novembre 461, et tint le Saint-Siége environ six ans. On dit que dès qu'il fut Pape, il envoya par tout l'Orient une lettre décrétale et circulaire où il confirmait les conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine, avec la lettre de saint Léon à Flavien, condamnait Nestorius, Eutychès et toutes les autres hérésies, et rappelait l'autorité et la principauté du Siége apostolique.

Le 25 janvier 462, il écrivit à Léonce, évêque d'Arles, avec lequel il était lié d'amitié, pour lui faire part de son élévation au pontificat, afin qu'il se réjouît de ce que Dieu avait bien voulu faire en lui, qu'il en donnât avis aux évêques de sa province, et que tous y unissent leur joie et leurs prières pour toute l'Église. Il marque que la coutume et la charité demandaient de lui qu'il leur fît part de cette nouvelle, afin qu'on sût qu'il ne négligeait aucun des devoirs de la fraternité. On croit que cette lettre était circulaire, et qu'il était d'usage que les Papes en écrivissent de semblables aussitôt après leur ordination.

Mais déjà Léonce lui avait adressé la lettre suivante : Que la mort ait enlevé le très-saint Léon, votre prédécesseur, si vigilant contre les hérésies et contre l'ivraie qui pullule dans le champ du Seigneur,

cela nous afflige; mais qu'il nous soit rendu dans Votre Sainteté, nous nous en félicitons: car un fils se réjouit de l'honneur de sa mère; et comme l'Église romaine est la mère de tous, il a fallu nous réjouir de ce que, dans cette si grande consternation des choses, dans cette si grande infirmité des siècles, elle vous ait élevé au-dessus pour juger les peuples dans l'équité et diriger les nations sur la terre. C'est pourquoi, la nouvelle nous en ayant été apportée par un diacre de notre église, qui a été présent à l'exaltation de Votre Sainteté, nous avons rendu grâces à Dieu, et résolu de vous saluer au plus tôt par cette épître de notre humilité, afin que l'affection qui existait déjà entre Votre Sainteté et nous se fortifie dans le Seigneur, et s'augmente de toute la vénération que des fils doivent à un père. Béni soit donc celui qui vient au nom du Seigneur! Il faut maintenant que Votre Sainteté travaille avec vigueur pour achever ce qu'a commencé le très-saint pape Léon; il faut que, comme Gédéon, par les trompettes sonnées de la bouche des braves et les flambeaux agités et secoués de leur robuste main, Votre Sainteté renverse tout à fait les maudites murailles de Jéricho, déjà si souvent anathématisées et ébranlées. Au reste, comme notre église d'Arles a toujours été décorée de faveurs et de priviléges par le Siége apostolique, nous prions Votre Sainteté que nous n'en perdions rien, mais que nous en acquérions plutôt, afin que nous puissions travailler avec vous dans la vigne du Dieu des armées, et rompre les efforts des envieux; car s'il n'y a pas une autorité qui les réprime, ils feront de jour en jour plus de mal: la malice de ceux qui nous haïssent s'élève toujours [1].

Le pape saint Hilaire ayant reçu cette lettre, en écrivit une seconde à Léonce, où, après l'avoir remercié, il l'engage à lui écrire fréquemment. Il loue le conseil qu'il lui avait donné, de faire observer les règles des Pères, disant qu'il n'y avait rien de plus salutaire que de faire régner dans l'Église catholique une même discipline. Il ajoute que, pour entretenir partout l'union et la concorde entre les évêques, il fera tout son possible, avec le secours de la grâce, pour que tous s'appliquent à chercher, non leurs propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ. Léonce avait succédé à Ravennius, dans le siége d'Arles, après l'an 454. C'était un homme de beaucoup de réputation, qui s'était acquis l'estime des personnes de piété. Il portait lui-même à la vertu, autant par son exemple que par ses exhortations.

Saint Rustique de Narbonne, ayant ordonné évêque de Béziers son archidiacre Hermès, les habitants ne voulurent point le recevoir, soit parce qu'il n'était point agréable à Frédéric, frère de Théodoric, roi

[1] Labbe, t. 4, col. 1828.

Votre Sainteté, nous
neur de sa mère; et
a fallu nous réjouir
s choses, dans cette
au-dessus pour ju-
s sur la terre. C'est
ée par un diacre de
otre Sainteté, nous
uer au plus tôt par
on qui existait déjà
neur, et s'augmente
ère. Béni soit donc
intenant que Votre
qu'a commencé le
par les trompettes
x agités et secoués
à fait les maudites
sées et ébranlées.
été décorée de fa-
nous prions Votre
ous en acquérions
s dans la vigne du
; car s'il n'y a pas
jour plus de mal:
rs [1].

écrivit une seconde
lui écrire fréquem-
re observer les rè-
salutaire que de
scipline. Il ajoute
entre les évêques,
ce, pour que tous
, mais ceux de Jé-
s le siége d'Arles,
éputation, qui s'é-
ait lui-même à la
tions.

que de Béziers son
nt le recevoir, soit
de Théodoric, roi

des Goths de Toulouse, soit parce qu'ils ne le croyaient pas digne de l'épiscopat. Hermès, quoique irrité de ce refus, ne songea point à s'en venger; mais saint Rustique étant mort, il fit en sorte que l'église de Narbonne le reçut pour son évêque. Le prince Frédéric se plaignait au pape saint Hilaire de ce que Hermès s'était emparé de ce siége par une usurpation très-injuste, et lui députa à cet effet un diacre nommé Jean, pour l'instruire de toute cette affaire. Le Pape, surpris de ce que Léonce d'Arles ne lui en avait rien mandé, lui écrivit, le 3 novembre 462, pour se plaindre de son silence. Il l'exhorte à lui envoyer au plus tôt une relation du fait, souscrite de lui et des évêques voisins, afin qu'il puisse ensuite lui marquer ce qu'il aura jugé à propos d'en ordonner. Comme, dans cette lettre, il dit du prince visigoth, *notre fils*, on peut croire qu'il était catholique.

Il n'y avait pas longtemps qu'elle était écrite, lorsque deux évêques, Fauste de Rièz, et Auxanius, qu'on croit avoir été évêque d'Aix en Provence, arrivèrent à Rome, députés ou par les évêques des Gaules ou par Léonce d'Arles, qui envoya en même temps au Pape une requête. Plusieurs autres évêques vinrent à Rome dans le même temps pour y célébrer, avec le pape saint Hilaire, l'anniversaire de son ordination, qui tombait au 19 novembre. Le Pape tint avec eux un concile, auquel Fauste et Auxanius assistèrent. L'affaire de Hermès y fut examinée, et le Pape informa les évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes du résultat du concile. Sa lettre, qui est du 3 décembre 462, porte que, pour le bien de la paix et par indulgence pour Hermès, on avait jugé qu'il demeurerait évêque de Narbonne; mais que, dans la crainte que cet exemple ne tirât à conséquence, il avait été résolu qu'il n'aurait point le pouvoir d'ordonner des évêques tant qu'il vivrait; que ce pouvoir serait transféré à Constantius, évêque d'Uzès, comme le plus ancien de la province; mais qu'après la mort d'Hermès, le droit des ordinations retournerait à l'évêque de Narbonne, comme métropolitain. Quoique le Pape parle très-fortement contre l'intronisation de Hermès, comme contraire aux canons, il ne laisse pas que de parler avantageusement de sa personne. Pour éviter à l'avenir de pareils inconvénients, le Pape ordonne aux évêques des Gaules de tenir tous les ans un concile des provinces dont on pourra l'assembler. Il délègue Léonce d'Arles pour marquer le lieu et le temps du concile, et en écrire aux métropolitains, voulant qu'on y examinât les mœurs et les ordinations des évêques et des autres ecclésiastiques; mais que, dans le cas où il se trouverait quelques affaires plus importantes qui ne pourraient être terminées dans le concile, on consultât le Siége apostolique. Il défend aux évêques de sortir de leur province sans lettre

de leur métropolitain, et veut, qu'en cas de refus, ils s'adressent à l'évêque d'Arles, qu'il charge aussi d'empêcher que les ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils puissent être, ne soient reçus dans un autre diocèse sans le témoignage de leur évêque. Il défend encore d'aliéner, sans l'approbation du concile, les terres de l'Eglise qui ne sont point désertes et onéreuses, et renvoie aux évêques des Gaules la connaissance de la requête que Léonce lui avait adressée pour être rétabli dans la possession de quelques paroisses, qu'il prétendait avoir été démembrées de son diocèse sans raison, et cédées à d'autres par saint Hilaire d'Arles, son prédécesseur.

Auxanius avait obtenu, dans son voyage de Rome, un décret contraire à celui que saint Léon avait rendu pour l'union des églises de Cemèle et de Nice. Le pape saint Hilaire en ayant été averti par Ingenuus, évêque d'Embrun, qui s'était plaint à lui que, dans le concile de Rome de 462, on avait accordé quelque avantage, au préjudice de sa métropole, à l'évêque d'Aix, il écrivit aux évêques Léonce, Véran et Victurus, de prendre connaissance de ce différend. Il déclare, dans cette lettre, qu'il ne veut rien faire contre les canons ni contre les priviléges des églises, moins encore favoriser l'ambition des évêques, dont le ministère, dit-il, doit fructifier non par l'étendue du pays, mais par l'acquisition des âmes. Il veut donc qu'Ingenuus demeure en possession de l'église de Nice, et que l'union que saint Léon en avait faite avec l'église de Cemèle ait lieu, en sorte que ces deux églises n'aient plus qu'un seul évêque, et qu'il dépendît de la métropole d'Embrun [1].

A peine le pape saint Hilaire eut-il terminé cette affaire, qu'il s'en éleva une autre qui n'excita pas moins son zèle. Nous avons vu que saint Léon n'avait attribué que quatre églises à la métropole de Vienne. Mais saint Mamert, alors évêque de cette ville, prétendit que sa juridiction s'étendait aussi sur l'église de Die, et il y ordonna un évêque, malgré la résistance des citoyens. Gundéric, roi des Bourguignons et maître de la milice, en écrivit au pape Hilaire. Le zèle de ce prince pour la paix de l'Église et la qualité de fils que lui donne le Pape, ne permettent guère de douter qu'il ne fût catholique. Hilaire écrivit en conséquence à Léonce d'Arles, le 10 octobre 463; et, après quelques reproches sur ce qu'il ne l'avait pas averti de cette entreprise, il le charge d'examiner l'affaire dans le concile qu'il devait assembler tous les ans, de sommer Mamert d'y rendre compte de sa conduite, et d'envoyer au Saint-Siége la relation de cette cause, signée des évêques du concile.

[1] Labbe, t. 4, 1032.

Léonce, dont les droits étaient lésés par l'entreprise de Mamert, s'acquitta de la commission, tint le concile, et en envoya la relation à Rome par l'évêque Antoine. Le Pape l'ayant reçue, jugea la cause par une lettre du 24 février 464, adressée aux évêques de ce concile, lesquels il nomme au nombre de vingt. Il y relève d'abord en termes assez vifs la faute de Mamert, et dit qu'il aurait mérité d'être déposé; mais que, pour la paix des églises, il aime mieux commencer par des remèdes plus doux, et qu'ainsi il se contente de déléguer l'évêque Véran pour lui faire, de la part du Siége apostolique, la réprimande convenable, et l'avertir que si, dans la suite, lui ou quelqu'un des évêques ses successeurs, ne se contente pas des quatre églises que saint Léon a attribuées à celle de Vienne, elles seraient réunies à la métropole d'Arles. Pour l'évêque que saint Mamert avait ordonné à Die, le Pape veut que son ordination soit confirmée par Léonce, auquel il appartenait de la faire.

Pour prévenir des entreprises pareilles à celles qu'on reprochait à saint Mamert, le pape Hilaire écrivit une autre lettre aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, des deux Narbonnaises et des Alpes. Il leur défend d'entreprendre sur les droits les uns des autres, et leur recommande, comme un remède nécessaire, la tenue des conciles, qui devaient être convoqués tous les ans par Léonce d'Arles.

Cette action du Siége de Rome pour maintenir partout la subordination entre les évêques était surtout nécessaire à une époque de bouleversement où sans cesse les pays changeaient ou pouvaient changer de maîtres temporels. C'est cette unité hiérarchique de l'Église romaine qui maintint et propagea même parmi les peuples l'unité chrétienne de l'esprit et du cœur, lorsque l'unité matérielle de la force s'en allait avec l'empire. L'Espagne en est une preuve.

Silvain, évêque de Calahorra, à l'extrémité de la Castille, y avait ordonné un évêque à l'insu et sans le consentement d'Ascagne, évêque de Tarragone, son métropolitain, et sans que le peuple l'eût demandé. Il avait aussi ordonné un curé d'un autre diocèse évêque du lieu dont il était curé, sans même que ce prêtre y eût consenti. On fit à Silvain de douces et charitables remontrances sur de semblables entreprises, qui étaient visiblement contraires aux canons; mais il n'en devint que plus insolent. L'évêque de Sarragosse, alors suffragant de Tarragone, s'en plaignit à ses collègues, et non-seulement les avertit de se séparer de Silvain, mais encore les conjura de ne pas l'assister dans les ordinations qu'il faisait. Silvain continua dans son désordre, et fit seul ce qu'il ne lui était pas même permis de faire avec le nombre d'évêques prescrit par les canons. Ascagne, pour remédier efficacement à un mal qui pouvait avoir de grandes suites,

assembla tous les évêques de sa province vers l'an 464. Le résultat de son concile fut que l'on écrirait au Pape pour savoir de lui comment on devait traiter Silvain et celui qu'il avait ordonné seul, afin de tenir ensuite un nouveau concile où l'on exposerait ce qui aurait été résolu par le Saint-Siége sur cette affaire. Les évêques d'Espagne écrivirent donc au pape saint Hilaire, dans les termes que voici : Encore que ce fût une nécessité de la discipline ecclésiastique, c'était néanmoins, dans la réalité même, une chose bien à souhaiter pour nous que le privilége de votre Chaire, par lequel le bienheureux Pierre, après la résurrection du Sauveur, ayant reçu les clefs du royaume, sa predication singulière a pourvu à [illegible] ication de tous par tout l'univers ; et la principauté de son V[illegible] autant elle est éminente, autant elle est à craindre et à aimer de tous. C'est pourquoi nous, adorant en vous Dieu même, que vous servez sans reproche, nous recourons à la foi qui a été louée par la bouche de l'Apôtre, cherchant des réponses là où rien n'est commandé par erreur, rien par présomption, mais tout par délibération pontificale[1].

Ces paroles d'un concile de l'an 464 sont remarquables. C'est une nécessité de la discipline ecclésiastique, aux conciles mêmes, de recourir à Rome : cette nécessité est en soi un avantage des plus désirables ; à Rome, avec la puissance, se trouve la sagesse et la maturité. Après avoir ensuite exposé l'affaire en question, le concile conclut : C'est pourquoi, comme il faut obvier promptement à ces entreprises qui divisent l'unité et causent le schisme, nous prions votre Siége de nous instruire, par vos lettres apostoliques, sur ce que vous voulez qu'on observe en ce point, afin que, rassemblant nos frères et produisant les constitutions du vénérable synode, nous puissions, forts de votre autorité contre l'esprit de rébellion, comprendre, avec l'aide de Dieu, ce qu'il faut faire de l'ordinateur et de l'ordonné. Assurément, à vous sera le triomphe, si dans les temps de votre apostolat, ce que la chaire de saint Pierre conserve, l'Église catholique l'entend, et que les nouvelles semences des zizanies soient extirpées.

Comme les évêques de ce concile de Tarragone furent assez longtemps sans recevoir de réponse du Pape, craignant qu'il n'eût pas reçu leur lettre, ils lui envoyèrent une copie, avec une seconde lettre sur une autre affaire qui regardait l'église de Barcelone. Nundinaire, qui en était évêque , avait déclaré en mourant qu'il souhaitait avoir pour successeur Irénée, déjà évêque d'une autre ville, mais qui dépendait du diocèse de Barcelone. Le mérite d'Irénée était connu de tout le monde, en sorte que tout le clergé et le peuple de

[1] Labbe, t. 4, 1033 et 1063.

Barcelone, avec les personnes les plus considérables de la province, consentirent volontiers à sa translation. Ascagne et ses suffragants eurent aussi égard à la volonté du défunt, jugeant que l'utilité de l'église de Barcelone le demandait. Ils en firent un décret, se fondant sur ce qu'on avait pratiqué la même chose en diverses autres occasions. Ils se résolurent toutefois, de l'avis de Vincent, duc de la Tarragonaise, qui leur apprit la sollicitude du Pape pour leurs provinces, de lui demander la confirmation de ce qu'ils avaient fait.

Les deux lettres des évêques d'Espagne furent lues dans le concile que le pape saint Hilaire tint à Rome, dans la basilique de Sainte-Marie, le 19 de novembre 465, à l'occasion de l'anniversaire de son ordination. L'affaire d'Irénée ayant été proposée, le Pape se déclara fortement contre cet évêque : il fut ordonné qu'il retournerait à son église, sous peine d'excommunication ; qu'Ascagne ferait élire, du clergé de Barcelone, un évêque digne de remplir le siége, et le consacrerait, sans qu'à l'avenir on pût regarder comme héréditaire l'épiscopat, qui n'est conféré que par la grâce de Jésus-Christ. Les évêques du concile interrompirent même par deux fois la lecture de la lettre des évêques d'Espagne au sujet d'Irénée, et se récrièrent contre l'abus de donner les évêchés comme par testament. Quand on eut lu l'autre lettre qui regardait les entreprises de Silvain, les évêques du concile demandèrent que l'on observât l'ancienne discipline, et qu'on en punît les violateurs. Le Pape écrivit donc une lettre décrétale, adressée à Ascagne et à tous les évêques de la province de Tarragone, datée du 30 décembre 465. Il y remarque d'abord, qu'il avait reçu des lettres des magistrats et des principaux citoyens de plusieurs villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain : ce qui fait que, vu la nécessité des temps (sans doute les guerres continuelles des Suèves et des Visigoths), il pardonne le passé, pourvu qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne, en conséquence, que l'on ne consacrera aucun évêque sans le consentement du métropolitain ; il défend les translations, et enjoint à Irénée de retourner à son ancienne église, et au métropolitain Ascagne d'en faire élire et ordonner un autre à Barcelone. Quant aux évêques ordonnés par Silvain à l'insu d'Ascagne, le Pape les confirme, à condition qu'ils soient exempts d'ailleurs de toute irrégularité canonique. A cette lettre générale aux évêques de la province, il en ajouta une particulière au métropolitain, pour lui en recommander l'exécution. De plus, dans l'une et dans l'autre, il annonce que, pour réaliser plus efficacement ces mesures et veiller à la conservation de la discipline dans les Espagnes, il y envoie, comme délégué de son autorité, le sous-

iacre Trajan. Cet envoi en Espagne d'un légat du Pape, au cinquième siècle, est remarquable [1].

Ce que les Papes recommandaient le plus aux évêques d'Espagne et des Gaules, pour conserver la régularité du clergé dans ces temps de troubles, c'était, comme on voit, la tenue des conciles. Saint Perpétue, évêque de Tours, en tint un premier à Tours même, le 18 novembre 461. Il s'y trouva huit évêques. On y recommande particulièrement la continence des clercs. On renouvelle les anciennes défenses aux prêtres et aux diacres mariés, d'avoir commerce avec leurs femmes; mais on modère la rigueur des anciens canons, qui les privait en ce cas de la communion même, et l'on se borne à les suspendre de toute fonction de leur ordre. On les exhorte à éviter les excès de vin et la fréquentation des femmes étrangères, comme des sources d'incontinence. Les clercs inférieurs, à qui le mariage est permis, ne doivent point épouser de veuves. On excommunie les clercs qui quittent leurs fonctions pour embrasser la milice ou retourner à la vie des laïques, et tous ceux qui abandonnent leurs églises sans permission de leur évêque. On leur défend l'usure, comme contraire aux commandements de Dieu. On réprime les entreprises des évêques sur leurs confrères. On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges sacrées et les religieux apostats, jusqu'à ce qu'ils fassent pénitence : de même avec les pénitents déserteurs, c'est-à-dire ceux qui, après avoir reçu la pénitence, en abandonnent les exercices. Il est à croire que les guerres et les incursions des Barbares donnaient occasion aux désordres que réprime ce concile [2].

Quelques années après, le même Perpétue en tint un autre à Vannes, où il se trouvait avec quatre autres évêques pour l'ordination de saint Paterne, évêque de cette ville. On y fit treize canons, semblables pour la plupart à ceux de Tours. On étend aux moines la défense faite aux clercs de voyager sans lettres de recommandation de leur évêque; et on les soumet à la punition corporelle, si les paroles ne suffisent. On leur défend d'avoir des cellules particulières, sinon dans l'enclos du monastère, et par permission de l'abbé ; et à un abbé d'avoir plusieurs monastères ou diverses demeures, si ce n'est des retraites dans les villes pour les incursions des ennemis. Il est défendu aux clercs, sous peine d'excommunication, de s'adresser aux tribunaux séculiers, sans la permission de leur évêque; mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent s'adresser aux autres évêques. Les clercs à qui le

[1] Labbe, t. 4, 1036 et 1037. — [2] *Ibid.*, 1049.

du Pape, au cin-

évêques d'Espagne
rgé dans ces temps
conciles. Saint Per-
urs même, le 18 no-
nmande particuliè-
anciennes défenses
erce avec leurs fem-
ons, qui les privait
ne à les suspendre
éviter les excès de
omme des sources
iage est permis, ne
les clercs qui quit-
retourner à la vie
glises sans permis-
nme contraire aux
prises des évêques
avec les homicides,
apostats, jusqu'à
nitents déserteurs,
ence, en abandon-
et les incursions
ue réprime ce con-

en tint un autre à
ues pour l'ordina-
fit treize canons,
tend aux moines la
e recommandation
orelle, si les paro-
ules particulières,
n de l'abbé ; et à un
meures, si ce n'est
es ennemis. Il est
ion, de s'adresser
ur évêque ; mais si
-même qu'ils ont
Les clercs à qui le

mariage est interdit, c'est-à-dire les sous-diacres et au-dessus ne doivent point assister aux festins des noces ni aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons amoureuses, où l'on fait des danses déshonnêtes, pour ne pas salir leurs yeux et leurs oreilles, destinés aux sacrés mystères. Ils doivent aussi éviter de manger avec les Juifs, puisqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que nous croyons permises. Celui qui se sera enivré sera séparé de la communion pendant trente jours, ou puni corporellement. Un clerc qui, étant dans la ville, aura manqué d'assister à matines sans excuse nécessaire, sera séparé de la communion pendant sept jours. L'ordre des cérémonies saintes et l'usage de la psalmodie seront les mêmes dans toute la province. Il est défendu aux clercs, sous peine d'excommunication, d'exercer la divination que l'on appelle le sort des saints, ou de prétendre connaître l'avenir par l'inspection de quelque écriture que ce soit [1].

En 461, le Suève-Goth Ricimer avait fait un fantôme d'empereur d'un nommé Sévère, afin de régner sous son nom. L'an 465, il s'en dégoûta, le fit mourir par le poison et gouverna seul pendant dix-huit mois [2]. Le sénat et le peuple de Rome, ainsi que le reste de l'Italie, trouvèrent tout cela quelque peu insolent. On murmurait, toutefois en secret, de voir un Suève se jouer de l'empire, faire et défaire à son gré les empereurs. On résolut de s'adresser à l'empereur de Constantinople pour lui en demander un, qu'on lui désigna. C'était Anthémius, gendre de Marcien, illustre lui-même par sa naissance, ses dignités et ses succès militaires. Le Suève Ricimer, contre qui l'on faisait cette demande, fut le plus ardent à la favoriser. Avec trois fils, Anthémius avait une fille. Ricimer la demanda lui-même en mariage. La lui refuser eût été se rendre bien difficile l'entrée de l'Italie, où il commandait les armées. Il devint donc le gendre du nouvel empereur, qui fut proclamé le 12 avril 467, et prit le consulat à Rome au commencement de l'année suivante. Sidoine Apollinaire se trouvait à Rome pour les affaires de l'Auvergne, sa patrie. Le 1er janvier 456, il avait fait en vers le panégyrique de son beau-père Avitus, empereur et consul, que Ricimer déposa au mois d'octobre de la même année. Le 1er janvier 458, il prononça en vers le panégyrique de Majorien, empereur et consul, que Ricimer déposa et tua l'an 461. Le 1er janvier 468, il prononça, en vers assez beaux, le panégyrique d'Anthémius, empereur et consul, et de Ricimer, son gendre. A chacun de ces empereurs et consuls, il avait prédit une longue suite de prospérités et de victoires ; mais c'étaien

[1] Labbe, 1054. — [2] *Chronic. Cassiodor.*

prédictions de poëte. Cette fois, il fut nommé préfet de Rome : il en était d'ailleurs digne par sa naissance, sa capacité et ses vertus [1].

L'empereur Anthémius avait amené de Constantinople un nommé Philothée, hérétique macédonien, qu'il chérissait beaucoup. Appuyé de la faveur de l'empereur, Philothée voulut introduire à Rome diverses sectes, avec la liberté d'y tenir leurs assemblées. Mais le pape saint Hilaire contraignit l'empereur, publiquement et à haute voix, dans la basilique de Saint-Pierre, d'y mettre obstacle, au point que l'empereur le promit avec serment. C'est ce que rapporte le pape saint Gélase [2]. Ce fut par cet acte de vigueur apostolique que saint Hilaire termina son pontificat, étant mort le 10 de septembre 467. Après dix jours de vacance, on élut, le 20 de septembre, Simplicius de Tibur ou Tivoli, qui tint le Saint-Siége quinze ans. Son prédécesseur, pour veiller au maintien de la foi et de la discipline en Espagne, au milieu des guerres des Suèves et des Goths, y avait envoyé comme son délégué le sous-diacre Trajan. Dans le même dessein, le pape Simplicius nomma Zénon, évêque de Séville, vicaire du Siége apostolique dans toutes les églises d'Espagne, pour qu'il pût, avec autorité, y faire observer exactement les décrets des apôtres et des Pères [3]. Ainsi, pendant que tout s'écroule dans le monde, que le trône y devient comme un échafaud ou un coupe-gorge, tout demeure ferme dans l'Église ; les Papes s'y succèdent sans trouble, y maintiennent, avec une vigueur constante, la foi et la discipline, l'unité intellectuelle et morale.

La bonne intelligence de l'empereur Anthémius et de son gendre Ricimer dura peu. Ce dernier, qui, ne pouvant régner, ne pouvait cependant se résoudre à obéir, se brouilla bientôt avec son beau-père. Comme ils avaient chacun leur cour, dès qu'on s'aperçut de leur mésintelligence, les flatteurs qui les environnaient s'empressèrent de souffler le feu de la discorde. Ricimer, laissant Anthémius à Rome, se retira à Milan. Toute l'Italie appréhendait les suites de cette rupture. En effet, on se préparait de part et d'autre à la guerre. Dans ce péril commun, les nobles de Ligurie s'assemblent à Milan, et se jettent aux pieds de Ricimer, le suppliant avec larmes de mettre fin à des dissensions si funestes. Il fut touché de tant de pleurs. Mais, dit-il, qui se chargera de la négociation ? qui pourra modérer cet emporte de Galate ? (ainsi nommait-il l'empereur, son beau-père.) Tous lui répondirent aussitôt : Nous avons à Pavie un jeune évêque qui persuaderait les bêtes féroces. Le bienfait qu'il vient demander, on le lui offre avant qu'il le demande. Sa physionomie est semblable

[1] Tillemont, Lebeau. — [2] Labbe, t. 4, col. 1203. — [3] *Ibid.*, 1068.

t de Rome : il en
t ses vertus [1].
nople un nommé
aucoup. Appuyé
uire à Rome di-
ées. Mais le pape
et à haute voix,
le, au point que
apporte le pape
tolique que saint
septembre 467.
eptembre, Sim-
quinze ans. Son
e la discipline en
Goths, y avait en-
ns le même des-
e Séville, vicaire
gne, pour qu'il
decrets des apô-
e dans le monde,
upe-gorge, tout
ent sans trouble,
et la discipline,

t de son gendre
gner, ne pouvait
avec son beau-
'on s'aperçut de
naient s'empres-
ant Anthémius à
ait les suites de
utre à la guerre.
emblent à Milan,
armes de mettre
de pleurs. Mais,
ra modérer cet
son beau-père.)
un jeune évêque
vient demander,
ie est semblable

1068.

à la vie même. Tout catholique, tout Romain le vénère, le Grec ne pourra le voir sans l'aimer. Ricimer dit alors : Déjà la renommée m'a vanté cet homme ; et ce que je trouve de plus admirable, c'est que tout le monde le loue et qu'il n'y paraît pas un seul ennemi. Allez donc, et priez l'homme de Dieu qu'il fasse le voyage ; joignez mes prières aux vôtres.

Ce jeune évêque était saint Épiphane, à peine âgé de trente ans. Arrivés à Pavie, les députés le conjurent de se charger de cette ambassade. Il répondit aussitôt : Quoiqu'une affaire aussi grave demande un homme consommé, et qu'elle soit au-dessus d'un novice, je ne refuse cependant pas à la patrie l'affection que je lui dois. Et il alla de suite à Milan trouver le patrice Ricimer, qui l'agréa aussitôt qu'il le vit.

Arrivé à Rome, le saint évêque de Pavie inspira une vénération et une admiration universelles. Ce fut un pieux enthousiasme : les hommes les plus puissants eussent pensé commettre une faute impardonnable, de ne lui embrasser que les genoux ; c'étaient des acclamations qui montaient jusqu'aux nues ; on le voyait si plein des dons célestes, que personne ne le comptait au nombre des mortels. Anthémius dit alors : Jusque dans ses ambassadeurs, Ricimer use avec moi de ruse et de finesse ; il en envoie qui forcent, par la supplication, ceux qu'il a offensés par ses outrages ; toutefois, amenez l'homme de Dieu : s'il demande des choses possibles, je les accorderai ; sinon, je le prierai d'agréer mes excuses.

Le vénérable pontife, arrivé à l'audience, attira seul tous les regards, et parla ainsi à l'empereur : Le Seigneur du ciel, respectable prince, a réglé par ordonnance souveraine, que celui à qui est confié le soin d'une chose publique aussi grande, apprît, par le dogme de la foi catholique, à connaître Dieu, auteur et amateur de la piété et de la clémence. C'est par lui que les armes de la paix brisent la fureur des guerres, et que la concorde, foulant aux pieds la superbe, devient plus puissante que la force. Ainsi, David s'est-il rendu à jamais recommandable, en songeant à épargner son ennemi plutôt qu'à s'en venger. Ainsi, les rois et les maîtres les plus parfaits des siècles ont-ils appris du Ciel à faire grâce aux suppliants. Car celui-là possède une domination d'en haut, qui élève son empire par la piété et la clémence. C'est dans cette persuasion que votre Italie et le patrice Ricimer ont envoyé ma petitesse pour vous prier, ne doutant pas qu'un prince romain accorderait la paix que demande même un Barbare. Un triomphe qui embellira particulièrement vos annales, ce sera d'avoir vaincu sans verser de sang. Au reste, je ne sache pas qu'il y ait une guerre où il faille plus de grandeur d'âme, que de

combattre son ressentiment et d'accabler de bienfaits la honte d'un farouche Goth. Car, s'il obtient ce qu'il demande, il en sera d'autant plus abattu qu'il a eu honte jusqu'alors de supplier. D'ailleurs, il faut considérer l'événement incertain de la guerre; encore, quel qu'il soit, si elle a lieu à cause de nos péchés, votre empire perdra toujours tout ce que perdra l'un et l'autre parti. Tandis que, Ricimer ami, tout ce qu'il possède, vous le possédez avec Ricimer lui-même. Songez en même temps que c'est bien gouverner sa cause que d'être le premier à offrir la paix.

L'empereur, qui, avec tous les assistants, ne pouvait se lasser d'admirer le saint, lui répondit avec un profond soupir : Quoique j'aie, très-saint pontife, une indicible cause de douleur contre Ricimer; quoiqu'il n'ait servi de rien de lui accorder les plus grands bienfaits, jusqu'à l'associer à ma famille pour l'amour de la chose publique ; quoiqu'il se soit montré d'autant plus ennemi qu'il a été plus comblé de faveurs; quoiqu'il ait encouragé la fureur des nations étrangères, et qu'on ne puisse avoir en ses promesses aucune confiance, puisque l'alliance la plus étroite n'y a rien fait : toutefois, si vous êtes caution et médiateur, vous qui, par une grâce spirituelle, pouvez découvrir les mauvais desseins et les corriger, je n'ose refuser la paix que vous-même demandez. Que s'il vous trompe, il se punira lui-même. Pour moi, je remets entre vos mains et ma personne et l'empire ; et la grâce que j'étais résolu de refuser à Ricimer, suppliant par lui-même, je l'offre le premier par vous : car, tout bien considéré, on ne peut mieux gouverner son navire, au milieu de la tempête, que d'après les conseils d'un pareil pilote.

Le saint évêque Épiphane remercia l'empereur, reçut son serment pour la paix et partit aussitôt, afin de célébrer à Pavie la fête de Pâques, qui était proche. Il avait promis d'y être revenu dans vingt jours; malgré le jeûne du carême, il y fut dans quatorze. Son arrivée inattendue causa une joie inexprimable dans tout le pays. On se réjouissait d'autant plus de la paix, qu'on l'avait espérée moins.

Saint Épiphane était né à Pavie même, et descendait, par sa mère, de la famille de saint Miroclès, évêque de Milan, au commencement du quatrième siècle. Il fut élevé par l'évêque Crispin, qui, le voyant prévenu des grâces du ciel, le fit lecteur à huit ans, sous-diacre à dix-huit, diacre à vingt, l'employant à différents ministères, jusqu'à lui confier tout le bien de l'Église, afin de mieux connaître sa capacité, parce qu'il souhaitait l'avoir pour successeur. Aux avantages du corps, aux talents de l'esprit, il joignait une modestie, une humilité, une patience admirables. Battu un jour jusqu'au sang par un homme emporté, il fut le seul qui s'opposa à la justice que tout le

monde voulait en faire. Si chaste, qu'il ne se savait homme que par le travail, lui arrivait-il des illusions dans les songes ? il recourait à de saintes veilles, à des jeûnes continus, restait très-longtemps debout. Son repos était la lecture ; ses bijoux, les saints livres. Il lui suffisait de les parcourir pour les dire de mémoire, non pas les mots seuls, mais le sens et l'âme ; en sorte que, suivant le passage qu'il redisait, on croyait entendre ou Moïse, ou un prophète, ou un apôtre. Et ce qu'il avait lu dans le livre, il le retraçait dans sa vie. Dès lors, il préludait à l'office d'intercesseur. Partout où l'évêque l'envoyait au secours des malheureux, il exigeait les grâces et les bienfaits avec un art de supplier si puissant, que bien des malheureux se félicitaient que l'évêque ne fût pas venu lui-même. Aussi chaque jour l'affection du peuple augmentait pour Épiphane. Lui ne pensait qu'à soulager son vieil évêque dans ses infirmités. Crispin, sentant que sa fin était proche, se fit conduire à Milan avec son diacre. Là, ayant réuni les personnages les plus considérables de la province, il leur dit ces paroles : Voilà, mes enfants, que l'âge m'appelle à partir. Déjà la terre revendique la parcelle qui en est originaire. Je vous recommande la cité, je vous recommande l'église, je vous recommande ce jeune homme, au travail et à la grâce duquel je dois d'avoir vécu jusqu'à cette heure, âgé et débile. C'est sa force qui a soutenu ma faiblesse ; c'est par ses pieds que j'ai marché, par ses yeux que j'ai vu, par sa parole que j'ai réglé tout : nous paraissions deux à ceux qui nous voyaient, mais des deux la concorde n'en faisait qu'un. Les assistants l'ayant assuré de leurs bonnes dispositions, il revint à Pavie et y mourut peu de jours après.

Aussitôt toute la ville s'attroupe ; tous les vœux se portent sur Épiphane ; on l'enlève du milieu des funérailles pour le proclamer évêque. Lui cependant pleure et résiste tant qu'il peut ; il dit tout haut qu'il en est indigne ; mais dans cette grande multitude il est seul à le dire. Les habitants des cités voisines se joignent dans leurs acclamations à ceux de Pavie : on eût dit qu'il s'agissait d'inaugurer l'évêque de tout l'univers. On le conduit à Milan, où il est sacré avec une joie universelle. Toutefois, quelques habitants de grandes cités en témoignèrent de la peine ; ils étaient jaloux qu'une petite ville comme Pavie eût un aussi grand évêque, tandis que les leurs n'avaient à vanter que le nom seul de métropolitains.

De retour à Pavie, saint Épiphane assembla son clergé et lui parla en ces termes : Quoique, mes bien-aimés frères, le poids de votre jugement et de la dignité que j'ai reçue m'ait accablé, lorsque je marchais avec peine, et encore trop tôt, dans les avenues du sacerdoce, je me souviens cependant de ce que je dois à votre bienveil-

lance; puisque vous m'avez conféré ce qu'il y a de plus grand. Et quoique j'aie plus eu la volonté de vous obéir que de vous commander, j'ai néanmoins changé le personnage de serviteur, mais sans en perdre l'esprit. Soyez pacifiques, soyez unanimes; partagez avec moi mon fardeau, il en sera plus facile à porter. Je promets de vous garder ma communion avec toute humilité; nul ne pourra m'offenser s'il n'offense notre Dieu. Conservez la pudeur, source de tous les biens; ne prenez point à injure si un enfant parle de continence et de pureté à des vieillards et à des prêtres. C'est la conduite, non les années, qui ouvre l'adolescence ou la vieillesse. Examinez le secret de ma vie, et si vous y reconnaissez quelque chose d'indigne, réprimez-le. Que personne ne craigne d'admonéter le prince de l'Église, dès qu'il le voit qui s'égare. Ayant ainsi parlé, il se tut. Aussitôt tous les assistants se levèrent et s'écrièrent d'une voix : Vive notre excellent père! vive notre incomparable pontife! Le choix de tout le monde vous a supposé bon; vos paroles vous montrent très-bon. Vous croissez en mérites dans nos cœurs; vous y êtes plus grand par les œuvres que par la renommée.

Devenu évêque, saint Épiphane résolut de ne plus user de bains, de ne faire par jour qu'un repas, de vivre d'herbes et de légumes et de boire très-peu de vin. Quelque temps qu'il pût faire, il était le premier à l'office de la nuit. Arrivé près de l'autel, il demeurait tout le temps dans la même attitude. Il avait si à cœur d'intercéder pour les malheureux, qu'il croyait avoir fait lui-même le chagrin qu'il n'avait pas empêché les autres de leur faire. Tels sont les details sur sa vie, que nous devons à saint Ennodius, son ami et son successeur[1].

Cependant la cour impériale de Constantinople n'offrait pas plus d'union que la cour impériale d'Italie. L'empereur Léon, déjà vieux, n'avait point de fils, et sa femme Vérine avait un frère nommé Basilisque, qui avait envie de régner et qui ne le méritait guère; mais Léon lui-même avait marié sa fille aînée, Ariadne, à un Isaurien nommé Trascalissée, qui dès lors se nomma Zénon; celui-ci aussi voulait régner, sans le mériter plus que Basilisque; enfin le patrice Aspar, Alain d'origine et arien de religion, qui avait mis Léon sur le trône, le pressait toujours de nommer césar un de ses fils. Ces trois partis divisaient la cour et l'empire; ils commencèrent ces scènes périodiques de trahisons, de meurtres, de débauches, de bassesses, qui composent en grande partie l'*Histoire du Bas Empire*.

Ainsi Léon avait armé une flotte formidable pour combattre le Vandale Genséric, qui, après avoir ravagé l'Occident, se jetait sur

[1] Ennod., *Vita S. Epiph.*

e plus grand. Et
ue de vous com-
rviteur, mais sans
es; partagez avec
promets de vous
pourra m'offenser
ource de tous les
e continence et de
duite, non les an-
ainez le secret de
ndigne, réprimez-
de l'Église, dès
Aussitôt tous les
e notre excellent
le tout le monde
très-bon. Vous
lus grand par les

us user de bains,
et de légumes et
faire, il était le
il demeurait tout
d'intercéder pour
le chagrin qu'il
ont les details sur
son successeur[1].
n'offrait pas plus
Léon, déjà vieux,
rère nommé Ba-
itait guère; mais
ne, à un Isaurien
n; celui-ci aussi
; enfin le patrice
ait mis Léon sur
de ses fils. Ces
mmencèrent ces
bauches, de bas-
du Bas Empire.
our combattre le
ent, se jetait sur

l'Orient. Cette flotte avait déjà repris la Sardaigne et remporté en Afrique même des avantages considérables sur les Vandales. Tout à coup elle reste dans l'inaction. C'est que Basilisque la commandait, et que l'ambition le rendait traître. Le patrice Aspar et son fils aîné Ardabure, mécontents de Léon, qui s'était affranchi de leur tyrannie, craignaient que la conquête de l'Afrique ne rendît ce prince assez puissant pour oser les punir. Ariens fanatiques, ils étaient portés d'inclination pour le Vandale Genséric, qu'ils regardaient comme le protecteur de leur secte. Connaissant l'envie de régner de Basilisque, ils lui avaient promis de l'aider de tout leur pouvoir à monter sur le trône, s'il faisait échouer l'entreprise dont l'empereur lui confiait l'exécution. De là cette inaction surprenante. Genséric, quoiqu'il n'en connût pas le mystère, en profita pour demander à Basilisque une trêve de cinq jours, afin de convenir, disait-il, des articles de la paix. Mais c'était pour avoir le temps de lancer parmi la flotte impériale un grand nombre de brûlots qui la mirent en feu. De braves généraux, qui n'étaient pas dans le secret de la trahison, périrent victimes de leur courage, ou même furent assassinés. Basilisque, l'auteur de ce désastre, arrivant à Constantinople, se réfugia dans l'église de Sainte-Sophie, d'où même il sortit bientôt par l'intervention de sa sœur.

Ainsi encore, l'Isaurien Zénon, gendre de l'empereur, fut nommé général des troupes d'Orient et consul en 469. Aspar, jaloux de sa fortune, résolut de le faire périr. Les Barbares ayant fait une incursion dans la Thrace, Léon y envoya son gendre, avec ordre aux gouverneurs de lui fournir des troupes. Les soldats, gagnés par l'argent d'Aspar, formèrent le complot d'assassiner leur général. Ils étaient sur le point de l'executer, lorsque Zénon, averti à temps, se sauva à Sardique.

Les soupçons tombèrent sur Aspar, qui était en effet l'auteur de cette trame criminelle. Toutefois, l'empereur Léon tenta encore une fois de regagner cet esprit hautain et intraitable. Il se détermina enfin à lui tenir parole et à donner la qualité de césar à un de ses fils. Ardabure, qui était l'aîné, arien aussi obstiné que son père, ne pouvait espérer de parvenir à l'empire. L'empereur jeta les yeux sur Patrice, second fils d'Aspar. C'était un caractère plus doux et plus flexible. Léon le déclara césar; et, pour lui donner plus de droit à ce titre, lui fiança Léontie, sa seconde fille, qui n'était pas encore nubile. Un choix si peu attendu souleva la ville de Constantinople. Le sénat porta ses plaintes à l'empereur; le peuple insulta Patrice dans le cirque; le clergé et les moines, suivis d'une foule d'habitants, ayant le patriarche à leur tête, vinrent au palais, suppliant à

grands cris l'empereur de se désigner un empereur orthodoxe, et de ne pas exposer les catholiques aux traitements cruels qu'ils avaient éprouvés sous les funestes règnes de Constance et de Valens. Léon les apaisa en leur déclarant qu'il n'avait choisi Patrice que parce que celui-ci renonçait à ses erreurs, et que le nouveau césar donnerait bientôt des preuves de la pureté de sa foi à la face de tout l'empire. On le crut sur parole, et les cris séditieux se changèrent en acclamations.

Dès le commencement de cette émeute, Aspar et ses fils s'étaient réfugiés à Chalcédoine, dans l'église de Sainte-Euphémie. Le patriarche fut envoyé pour leur assurer qu'ils n'avaient rien à craindre. Mais ils refusèrent de sortir de cet asile, si l'empereur ne venait en personne pour les ramener en sûreté à Constantinople. Léon voulut bien déférer à leurs désirs. Il les traita magnifiquement dans son palais, et la concorde semblait être rétablie. Mais le fier Aspar, prenant pour un nouvel outrage d'avoir eu besoin de grâce de la part de celui qu'il méprisait comme sa créature, ne fut pas longtemps à renouer ses coupables intrigues. Léon crut devoir frapper alors ce qu'on appelle un coup d'État. Il manda au palais Aspar et ses fils. Ceux-ci s'y étant rendus sans défiance, Aspar et Ardabure furent massacrés par les eunuques. Patrice, percé de plusieurs coups, s'échappa et ne reparut que sous le règne d'Anastase. Herménaric, troisième fils d'Aspar, le seul qui ne s'était pas trouvé au palais avec son père, s'enfuit en Isaurie. Le massacre d'Aspar excita de grands mouvements dans Constantinople. Chef de la milice, il avait à ses ordres un grand nombre de troupes, la plupart de la nation des Goths, dont les officiers lui étaient dévoués. Ils furent sur le point de forcer le palais, allèrent ensuite camper devant la ville, et ravagèrent la Thrace pendant deux ans [1].

Non loin de Constantinople et de la cour, où les Grecs et les Barbares se trahissaient et s'égorgeaient pour monter sur le trône ou y rester, s'élevait sur une colonne un nouveau Siméon, un nouveau prodige de l'abnégation et de la pénitence chrétiennes, comme pour condamner de plus haut et de plus près les désordres de la cour et de la ville. C'était saint Daniel Stylite. Il était natif du bourg de Maratha, près de Samosate. A l'âge de douze ans, il se retira dans un monastère voisin. Longtemps après, son abbé, allant à Antioche pour les affaires de l'Église, lui dit de l'accompagner. Ils passèrent par le bourg de Télanisse, et allèrent voir saint Siméon sur sa colonne. Ce saint permit à Daniel de monter auprès de lui, lui donna

[1] Tillemont, Lebeau, l. 34.

sa bénédiction, et lui prédit qu'il souffrirait beaucoup pour Jésus-Christ. L'abbé étant mort, les moines voulurent mettre Daniel à sa place; mais il prit la fuite et retourna auprès de Siméon. Quand il eut demeuré quatorze jours dans le monastère près de la colonne, il entreprit le pèlerinage de la terre sainte. Mais Siméon lui apparut en chemin, et lui ordonna d'aller à Constantinople. Il obéit, et passa sept jours dans l'église de Saint-Michel, hors des murs de la ville. De là, il alla s'établir dans un vieux temple d'idoles, infesté par les démons; il les en chassa par le signe de la croix et la prière, et y demeura neuf ans. Quelques clercs de l'église de Constantinople voulurent l'inquiéter; mais il fut protégé par l'évêque Anatolius : et l'évêque étant tombé dangereusement malade, Daniel le guérit, et lui demanda, pour toute récompense, le pardon de ceux qui l'avaient calomnié.

Saint Siméon Stylite avait envoyé son disciple Sergius porter à l'empereur son habillement de tête. N'ayant pu avoir accès auprès du prince, il alla trouver Daniel, dont il avait ouï dire de grandes choses, et lui remit le présent qu'il portait à l'empereur. Cette circonstance, jointe à une révélation qu'eut Sergius à cet égard, lui fit prendre la résolution de monter lui-même sur une colonne.

A sa demande, Sergius lui choisit pour le lieu de sa retraite une montagne solitaire peu éloignée, vers l'embouchure du Pont-Euxin : elle était à quatre milles de la mer, et à sept de Constantinople, du côté du Nord. Un des amis de Daniel y fit construire deux colonnes unies ensemble par des barres de fer, qui n'en formaient qu'une. On mit au-dessus une autre colonne plus petite, au haut de laquelle était une espèce de tonneau, environné d'une balustrade. C'était là qu'il demeurait. La situation du pays, sujet à de grands vents et à des froids très-rudes, rendait sa pénitence encore plus étonnante que celle de saint Siméon. Il y eut un hiver où les vents pensèrent l'emporter; ils le dépouillèrent de tous ses habits, et il demeura immobile et transi de froid. Ses disciples montèrent à la colonne, et, avec des éponges, lui appliquèrent de l'eau chaude pour le dégeler. Il ne quitta pas pour cela sa colonne, et ne laissa pas d'y vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans.

Sans en descendre, il fut ordonné prêtre, à la prière de l'empereur, par Gennade, évêque de Constantinople, qui, ayant fait en bas les prières, monta sur la colonne pour achever la cérémonie et lui donner la communion. Depuis cette époque, il célébrait les saints mystères sur sa colonne même. Il obtint, par ses prières, un fils à l'empereur Léon, qui le visitait souvent et lui portait un grand respect. Le saint en profitait pour lui donner des instructions salu-

taires, pour l'exhorter surtout à pardonner avec facilité, et à combattre la dureté qui lui était naturelle. Ce prince fit bâtir près de la colonne de Daniel un petit monastère pour ses disciples, et un hospice pour ceux qui venaient le voir, avec un oratoire pour mettre les reliques de saint Siméon, que Daniel avait fait venir d'Antioche.

L'an 465, il arriva à Constantinople un incendie terrible, qui consuma huit de ses quartiers. Daniel l'avait prédit, et avait conseillé au patriarche et à l'empereur de le prévenir en faisant deux fois la semaine des prières publiques ; mais on ne l'avait pas cru. L'événement en fit souvenir, et le peuple courut en grande hâte vers sa colonne. L'un se plaignait d'avoir perdu sa maison ; l'autre ses biens, ses amis, sa femme, ses enfants. Le saint, touché de leur affliction, fondait en larmes, et leur conseillait de s'appliquer à la prière et au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel, et pria pour eux ; puis il les renvoya, disant que l'incendie finirait au bout de sept jours : ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'impératrice le prier de demander à Dieu de leur pardonner le passé, et de les mettre en sûreté pour l'avenir.

Gobazès, roi des Lazes dans la Colchide, étant venu renouveler son alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir Daniel, comme le miracle de son empire. Le roi barbare se prosterna avec larmes devant la colonne, et le saint fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gobazès, étant de retour chez lui, y racontait cette merveille, et n'envoyait jamais à Constantinople, qu'il n'écrivît à Daniel pour se recommander à ses prières. Il lui fit même bâtir une troisième colonne plus haute, à côté des deux autres, pour le mettre un peu à l'abri dans les temps orageux. Daniel consentit enfin aux instances que lui fit l'empereur Léon, de laisser couvrir d'un toit le haut de sa colonne.

Ce prince avait à son service un seigneur barbare nommé Édrane, toujours nourri dans la guerre et le carnage, et qui commandait quelques troupes de sa nation. Le voyant très-brave, il lui avait donné la charge de connétable avec le titre de comte. Comme l'empereur envoyait toutes les personnes considérables voir Daniel et recevoir sa bénédiction, il y envoya aussi Édrane. Ce Barbare fut si touché des instructions que lui donna le saint et de l'exemple de sa vie, qu'il résolut à l'heure même de quitter tout et d'embrasser l'état monastique. Il fit assembler tous les siens, leur représenta la vanité de toutes les choses de la terre, et combien il était indigne de voir des hommes répandre le sang des hommes ; que, pour lui, il était résolu de ne plus servir que Jésus-Christ, et de ne plus travailler que pour le salut

de son âme ; qu'il les exhortait tous à le suivre, mais que ceux qui ne le voudraient pas, pouvaient se retirer où il leur plairait. Ce discours toucha deux Barbares, qui n'avaient jamais entendu parler de Jésus-Christ. Les autres se contentèrent de l'argent qu'il leur donna et se retirèrent. Édrane, ainsi libre de tout, reçut l'habit monastique des mains de Daniel, avec les deux Barbares qui l'avaient suivi, et changea son ancien nom en celui de Tite. L'empereur fut fâché de sa résolution, et lui en fit faire des reproches ; mais rien ne put l'ébranler. Bientôt même l'empereur finit par estimer ce qu'il avait condamné d'abord ; et, quand il visitait Daniel, il allait aussi voir Tite, et recevait avec joie ses instructions. Daniel, sur sa colonne, était ainsi une prédication continuelle et pour les Grecs et pour les Barbares [1].

En Occident, le Barbare Ricimer ayant appris le sort d'Aspar, en craignit autant pour lui-même, d'autant plus qu'il le méritait. Il résolut de le prévenir. Étant donc parti de Milan, à la tête d'une armée, il marcha sur Rome et y assiégea l'empereur Anthémius, son beau-père. Pour les réconcilier, Léon de Constantinople envoya en Italie Olybrius, personnage consulaire, de l'illustre famille des Anicius, et qui avait épousé la princesse Placidie, fille de Valentinien III. Ricimer, au lieu de se réconcilier avec le père de sa femme, fit proclamer Olybrius même empereur, s'empara de Rome après un sanglant combat, le 11 juillet 472, et la livra au pillage, à l'exception de deux quartiers, où il cantonna ses troupes et où ses partisans se retirèrent. C'était, depuis soixante-deux ans, la troisième fois que cette ville infortunée devenait la proie d'un vainqueur barbare. Anthémius, qui s'était réfugié dans l'église de Saint-Pierre, fut massacré : il avait régné cinq ans et trois mois. Olybrius demeura maître de l'empire, autant qu'il pouvait l'être sous le glaive de Ricimer, qui, dans son beau-père Anthémius, venait de tuer le quatrième empereur. Enfin, Ricimer lui-même mourut de maladie et dans les plus cruelles douleurs, le 18 août suivant. Olybrius mourut également de mort naturelle, le 23 octobre de la même année, trois mois et douze jours après Anthémius, laissant de sa femme Placidie une fille nommée Julienne. Tant de chutes précipitées n'effrayèrent point Glycérius. Il était commandant de la garde impériale. Gondebaud, neveu de Ricimer, lui persuada de prendre la pourpre, et lui ménagea le suffrage des soldats. Il fut proclamé empereur à Ravenne, le 5 mars 473, sans avoir demandé le consentement de Léon. On ne sait rien de la naissance de Glycérius ni de ses aventures jusqu'à son avénement à l'empire ; et tout ce qu'on sait de son règne, c'est qu'il avait quelque probité,

[1] Tillemont, Surius, Fleury.

qu'il honorait beaucoup le saint évêque Épiphane, qu'à la prière de ce prélat il pardonna aux habitants de Pavie une insulte qu'ils avaient faite à sa mère, et qu'à force d'argent il détourna de l'Italie une armée d'Ostrogoths qui venaient en faire la conquête.

Les doctes Ballerini ont retrouvé de Glycérius un édit curieux contre les ordinations simoniaques, adressé à Himelcon, préfet du prétoire. L'empereur y dit qu'étant encore particulier, il avait remarqué que la plupart des évêchés ne se donnaient point au mérite, mais s'achetaient à prix d'argent, et que les évêques de cette espèce aimaient mieux être les tyrans des cités que les pontifes. Il ordonne qu'ils soient dépouillés de l'épiscopat, ainsi que leurs consécrateurs, au bout d'une année, comme d'une magistrature séculière, et bannit des villes ceux des habitants qui auraient ainsi vendu leurs suffrages. Cet édit, donné à Ravenne le 10 de mars 473, fut affiché à Rome le 28 d'avril [1].

Léon de Constantinople n'avait reconnu pour empereur ni Olybrius ni son successeur Glycérius. Se croyant en droit de donner un maître à l'Occident, il envoya en Italie un Julius Népos, après lui avoir fait épouser une nièce de sa femme Vérine. Népos s'étant donc embarqué avec des troupes, entra dans le port de Ravenne, d'où Glycérius, averti de son approche, était sorti pour se sauver du côté de Rome. Le nouvel empereur le poursuivit; et, l'ayant assiégé dans Porto, à l'embouchure du Tibre, il le força de se rendre et de renoncer à l'empire. On lui coupa les cheveux, et il fut sur-le-champ ordonné évêque de Salone en Dalmatie, la même ville où, cent soixante-dix ans auparavant, l'empereur Dioclétien, las de trôner, était revenu planter des choux.

Léon de Constantinople, qui voulait ainsi régler la succession impériale en Occident, avait de la peine à régler la sienne. Il avait eu un fils, mais il était mort jeune. Il se disposait à nommer pour son successeur Zénon l'Isaurien, son gendre. Ce dessein révolta le peuple de Constantinople. Le nom seul d'Isaurien était odieux : ce qui augmentait encore l'aversion publique, c'est que Zénon était d'une difformité repoussante, et que son âme paraissait telle que son corps. Ce sentiment de haine fut porté à un tel excès, que le peuple se souleva dans les jeux du cirque, et massacra un grand nombre d'Isauriens. Léon, n'espérant pas ramener les esprits, nomma empereur son petit-fils, qui portait aussi le nom de Léon. C'était un enfant d'environ quatre ans. Ce choix fut agréable au peuple, qui, dans ce jeune prince, considérait Léon, son aïeul, plutôt que Zénon, son père [2].

[1] Ballerini. *Opera S. Leonis*, t. 3, col. 677. — [2] Tillemont, Lebeau.

e, qu'à la prière de
ısulte qu'ils avaient
le l'Italie une armée

ıs un édit curieux
Himelcon, préfet
particulier, il avait
ent point au mérite,
ıes de cette espèce
ontifes. Il ordonne
eurs consécrateurs,
séculière, et bannit
du leurs suffrages.
fut affiché à Rome

ıpereur ni Olybrius
le donner un maître
après lui avoir fait
étant donc embar-
ne, d'où Glycérius,
du côté de Rome.
iégé dans Porto, à
le renoncer à l'em-
ıp ordonné évêque
ixante-dix ans au-
ait revenu planter

r la succession im-
sienne. Il avait eu
nommer pour son
n révolta le peuple
t odieux : ce qui
Zénon était d'une
elle que son corps.
e le peuple se sou-
ombre d'Isauriens.
mpereur son petit-
enfant d'environ
ns ce jeune prince,
n père [2].

t, Lebeau.

Zénon, d'ailleurs, était suspect aux catholiques sous un autre rapport. Nommé au gouvernement de l'Orient, il avait emmené avec lui à Antioche un moine-prêtre, moine chassé de son monastère, prêtre interdit de ses fonctions pour son attachement opiniâtre à l'hérésie du moine-prêtre Eutychès. Il s'appelait Pierre, surnommé Foulon, de son premier métier. Chassé du monastère, interdit du sacerdoce, il vint de Chalcédoine à Constantinople, où il s'attacha à faire la cour aux grands, particulièrement à Zénon, s'insinuant sous prétexte de piété. Étant arrivé avec lui à Antioche, il résolut de s'en faire évêque, et lui persuada de favoriser son entreprise. Il gagna, par argent, quelques apollinaristes, et commença à calomnier l'évêque Martyrius, qui était absent, l'accusant d'être nestorien. Il ajouta, au Trisagion ou *Sanctus* des Grecs, ces paroles : *Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous ;* attribuant ainsi la Passion, non au Fils seul, mais à toutes les trois personnes de la Trinité, et disant anathème à qui ne voulait pas parler ainsi : ce qui mit la division dans le peuple d'Antioche.

Martyrius, patriarche d'Antioche, était à Constantinople, et fut obligé d'y séjourner longtemps par la nécessité des affaires. Mais l'empereur le renvoya avec beaucoup d'honneur, par les soins et les sollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voyage de Martyrius fut l'occasion d'une loi du 1er juin 471, adressée à Zénon, qui porte : Que ceux qui demeurent dans les monastères n'aient point la liberté d'en sortir ni de séjourner à Antioche ou dans les autres villes, excepté les procureurs de communautés, et seulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point disputer de religion, tenir des assemblées ni exciter aucun trouble. Toutefois, Martyrius étant de retour à Antioche, et voyant que le peuple aimait la division et que Zénon la favorisait, après avoir vainement essayé de les ramener par ses exhortations, il résolut de se retirer, et dit publiquement dans l'église : Je renonce au clergé peu soumis, au peuple désobéissant et à l'église impure, me réservant la dignité du sacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du siége vacant, et fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade, l'ayant appris, en informa l'empereur, qui ordonna que Pierre fût envoyé en exil dans l'Oasis ; mais il fut averti, et prévint l'exécution de cet ordre par la fuite. Julien fut élu évêque d'Antioche d'un commun consentement. Tout cela indisposait le peuple catholique contre Zénon, déjà si peu recommandable d'ailleurs [1].

Son fils de quatre ans, le petit Léon, fut donc nommé empereur

[1] Theodor., *Lect.*, l. 1. Niceph., l. 15, c. 28.

par l'empereur, son grand-père maternel. Il fut même seul consul l'année suivante 474, et se vit bientôt seul empereur. Dès le mois de janvier, son grand-père mourut d'une dyssenterie. Sa grand'mère Vérine et sa mère Ariadne lui firent alors faire ce que n'avait pu son grand-père. Lui ayant fait la leçon, elles le conduisirent dans l'hippodrome, le 9 de février, et le placèrent sur un trône, comme pour le montrer au peuple. Zénon s'étant approché pour lui rendre son hommage, le petit prince lui mit le diadème sur la tête, et le déclara son collègue en le nommant empereur. Le petit Léon ne vécut pas longtemps après. Au mois de novembre suivant, il mourut de maladie, et l'on soupçonna son père de l'avoir empoisonné. Plusieurs historiens ont même écrit que Zénon voulant poignarder son fils, Ariadne, qui conservait encore un reste de compassion maternelle, substitua une autre victime, et qu'ayant tenu caché le jeune enfant, elle l'engagea ensuite dans la cléricature, où il vécut jusqu'au règne de Justinien. C'est peut-être une fable; mais elle montre quelle idée on avait du cœur de Zénon.

Sa conduite justifiait cette idée. Sitôt qu'il se vit le maître, il s'abandonna sans pudeur à tous ses hideux penchants; il ne comptait rien pour honteux ou illégitime, et semblait persuadé qu'il y avait de la bassesse à se cacher pour faire le mal, et qu'il était de la dignité d'un empereur de le faire à découvert. Lâche et fanfaron, il paraissait toujours prêt à marcher en personne contre les Barbares, et, lorsque ses armées n'attendaient plus que sa présence, il se replongeait dans ses débauches. Ignorant et sans expérience, il gouvernait au gré de ses caprices; colère, défiant, jaloux, n'oubliant jamais les injures qu'il croyait avoir reçues. Ce fut de la disgrâce et de la mort qu'il paya les plus importants services. Plus barbare que les Arabes et les Huns, qui ravageaient l'empire, il acheva de le ruiner par ses impôts. L'Égypte payait avant lui cinquante livres d'or; il fit tout d'un coup monter cette contribution à cinq cent livres. Tout méchant qu'il était, il voulait être loué, et affectait des vertus qu'il n'avait pas; comme, tout laid qu'il était, il voulait paraître beau, et pour cela se faisait peindre les sourcils, les cheveux et la barbe. Faisant un bizarre mélange de dévotion apparente et d'impiété réelle, il consultait saint Daniel Stylite, mais plus souvent encore des magiciens qui abusaient de sa stupide crédulité. En un mot, il réunissait tous les vices de la bassesse et de la puissance.

D'une première femme, il avait eu un fils qu'il destinait à lui succéder. Ce fils, quoique tout jeune, égalait son père en dépravation, et promettait de le surpasser, lorsqu'il mourut de dyssenterie. Zénon

se vit le maître, i
chants ; il ne comp
it persuadé qu'il
l, et qu'il était de l
Lâche et fanfaron
contre les Barbares
a présence, il se re
expérience, il gou
, jaloux, n'oublia
fut de la disgrâce
vices. Plus barbar
empire, il acheva d
lui cinquante livre
bution à cinq cent
re loué, et affecta
l qu'il était, il vou
dre les sourcils, le
ge de dévotion ap
Daniel Stylite, ma
t de sa stupide cré
de la bassesse et d

l destinait à lui suc
e en dépravation, e
dyssenterie. Zéno

avait deux frères, dont l'un le surpassait en cruauté et l'autre en débauches. Tous deux abusaient de l'autorité de l'empereur pour ravager les provinces, envahissant les riches possessions et vendant l'impunité aux plus grands criminels. Mais le second, nommé Longin, était le plus odieux par ses débordements. Toujours ivre, il passait sa vie avec des libertins, qui, en même temps qu'ils lui faisaient leur cour, trompaient son incontinence. Après lui avoir promis de lui livrer des femmes distinguées par leur naissance et par les dignités de leurs maris, ils lui amenaient, dans de superbes équipages, des prostituées richement vêtues, qui se paraient des noms les plus illustres. Toutes les fois qu'il sortait en public, il affectait de jeter au peuple des bracelets et d'autres bijoux. Il faisait enlever les femmes et les filles, même des magistrats, lorsqu'elles avaient le malheur de lui plaire. Il ne respectait pas davantage les lois de la religion. Étant près de Corinthe, il apprit qu'il y avait dans le voisinage un monastère de religieuses fort pauvres, mais dont plusieurs étaient très-belles. Il s'y introduisit sous prétexte de leur distribuer des vivres et des habits, et n'en sortit qu'après avoir profané, par ses violences, cette retraite sacrée. Dans une cour aussi corrompue, il y avait cependant un homme de bien : c'était Eurythrius, préfet du prétoire. Quand il vit que tout y allait de mal en pire, il demanda sa retraite et l'obtint aisément. Tout l'empire, excepté Zénon et sa cour, fut sensiblement affligé de perdre l'unique magistrat qui s'occupait du bien public. L'indignité de son successeur augmenta encore les regrets. Lorsque l'empereur conférait une charge, le nouveau préfet la rachetait pour la revendre plus cher à un autre ; et l'empereur partageait avec lui le profit de ce commerce.

Cependant Vérine, sa belle-mère, qui l'avait placé sur le trône, se croyait en droit de tout obtenir. Irritée d'un refus, elle résolut de le perdre, et trama contre lui une conspiration secrète. Elle promit la couronne à son propre frère Basilisque, bien assurée qu'il tomberait dès qu'elle cesserait de le soutenir. Quand le complot fut prêt, elle en avertit Zénon lui-même, comptant que la peur lui ferait prendre la fuite : elle ne s'y trompa pas ; à la première nouvelle, Zénon s'enfuit à Chalcédoine et ensuite en Isaurie. La révolution était faite sans effusion de sang ; mais le peuple, indigné contre ce prince, prit les armes et fit un horrible massacre des Isauriens, qui se trouvaient en grand nombre à Constantinople. Au milieu de ce trouble, Basilisque fut proclamé empereur dans une campagne près de la ville. Vérine lui mit elle-même la couronne sur la tête. Il donna aussitôt le nom d'impératrice à sa femme Zénonide, et à Marc, son fils, celui de César, et même peu après celui d'empereur. Il prit le consulat pour

l'année suivante 476, avec Harmatius, son cousin, qu'il nomma général des armées de Thrace.

Basilisque fit bientôt regretter Zénon. Aussi dissolu et encore plus stupide, loin d'affermir sa puissance par des bienfaits, il souleva d'abord les officiers du palais et les soldats, et enfin tout l'empire par son insatiable avidité. Il vendait les dispenses des lois les plus sacrées ; il exigeait des évêques de grandes sommes d'argent ; il imposait des taxes onéreuses sur les plus pauvres artisans. Au lieu de fêtes et de réjouissances, son avénement à l'empire ne fut signalé que par les larmes et la désolation de ses sujets [1]. Telle était la triste situation de l'empire d'Orient.

Celle de l'Occident était, sous un rapport, encore plus déplorable. Depuis bientôt cinquante ans, le Vandale Genséric, maître de l'Afrique, s'était fait pirate ou brigand de mer. Chaque année ses flottes allaient porter le ravage tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. En 428, le comte Boniface, poussé à la révolte par la perfidie d'Aëtius, l'avait invité à s'emparer de l'Afrique. En 455, l'impératrice Eudoxie, veuve de l'empereur Valentinien III et femme de l'empereur Maxime, l'invita à s'emparer de Rome, d'où il l'emmena elle-même captive avec ses deux filles Eudoxie et Placidie, dont il maria la première à son fils Hunéric, et renvoya la seconde, avec sa mère, à Léon de Constantinople. Armait-on une flotte contre lui ? il se trouvait des traîtres, tel que Basilisque, qui la lui livraient. Enfin, l'an 475, pour arrêter ses ravages, Zénon lui députa un sénateur nommé Sévère, qu'il décora de la dignité de patrice, pour donner plus d'éclat à cette ambassade.

Juste, désintéressé, plein d'honneur, Sévère était l'homme du monde le plus capable de réussir dans cette négociation. Dès que Genséric apprit qu'on songeait à lui envoyer une ambassade, il fit partir une flotte et prit Nicopolis en Épire. Sévère, arrivé à Carthage, se plaignant de cet acte d'hostilité : J'étais en droit d'agir en ennemi, lui répondit Genséric ; maintenant que vous venez faire des propositions de paix, je suis prêt à vous entendre. Il ne tarda pas à concevoir une haute estime pour Sévère. Charmé de sa sagesse, il prenait plaisir à l'entretenir ; et il l'estima encore davantage lorsque le député lui eut fait connaître sa grandeur d'âme. Comme Genséric voulait lui faire accepter des présents considérables, il les refusa, en disant que l'unique présent digne d'un ambassadeur tel que lui, c'était la permission de tirer d'esclavage les sujets de l'empire. Eh bien, repartit Genséric, je vous donne gratuitement tous ceux que

[1] Tillemont, Lebeau.

n'appartiennent, ainsi qu'à mes fils ; pour les autres qui sont tombés en partage à mes soldats, je n'en suis pas le maître, mais je vous permets de les racheter. Sévère, ayant remercié le roi, fit aussitôt vendre publiquement à l'encan tout ce qu'il avait d'argenterie, d'habits et de meubles, et racheta tous les autres qu'il put. Le fier Vandale, subjugué par tant de générosité, accorda tout à Sévère ; il conclut avec l'empire un traité d'amitié perpétuelle, et cette alliance fut fidèlement observée par lui et par ses successeurs, jusqu'au règne de Justinien. Malgré la haine mortelle que Genséric portait à la doctrine catholique, Sévère obtint encore la liberté de religion pour la ville de Carthage; l'église, fermée depuis longtemps, fut ouverte ; les ecclésiastiques bannis eurent la permission de reprendre leurs fonctions ; et ce que les forces de l'empire n'avaient pu exécuter, fut le fruit de la vertu d'un seul homme [1].

En Espagne, les Suèves et les Visigoths resserrent de plus en plus la puissance romaine, jusqu'à ce qu'ils l'y éteignent tout à fait l'an 477. Dans les Gaules, les Visigoths, maîtres du Midi, les Bourguignons de l'Est, les Francs du Nord, s'observaient et se faisaient habituellement la guerre. Avec tout cela, le pays possédait de grands et saints évêques. Il en acquit un de plus en 472. Ce fut Sidoine Apollinaire, gendre de l'empereur Avitus, élevé à la dignité de comte par l'empereur Majorien, nommé préfet de Rome, chef du sénat et patrice par l'empereur Anthémius, et de plus honoré à Rome, comme poëte, d'une statue couronnée de lauriers. Étant revenu, l'an 472, dans l'Auvergne, sa patrie, il fut, quoique laïque, élu évêque de Clermont, à la place de saint Éparque, qui venait de mourir.

Saint Loup de Troyes vivait encore dans une grande vieillesse et dans une estime encore plus grande. Son âge, qui rendait sa vertu plus vénérable, n'avait rien diminué de la vivacité de son zèle ni de la beauté de son esprit. La lettre qu'il écrivit à Sidoine, dès qu'il apprit son élection à l'épiscopat, en est une preuve. Elle est conçue en ces termes : Loup, au seigneur pape Sidoine. Je rends grâces à Notre-Seigneur Jésus-Christ par l'Esprit-Saint, de ce que, pour soutenir et consoler l'Église, son épouse bien-aimée, au milieu des tribulations qui l'affligent de toutes parts, il vous a appelé à l'épiscopat, afin que vous soyez une lampe dans Israël, et que, comme vous avez rempli avec une souveraine louange les dignités ambitieuses de la milice mondaine, vous parcouriez avec allégresse, le Christ aidant, les fonctions laborieuses et les humbles ministères de la milice cé-

[1] Procop., *De bello Vandal.*, l. 1, c. 7. Victor. *Vit.* Tillemont, Lebeau.

leste, et qu'ayant mis la main à la charrue, vous ne regardiez point derrière, tels que les paresseux agriculteurs. Par vos glorieuses alliances, vous avez touché de près aux sommités impériales, vous avez exercé avec honneur et applaudissement de splendides préfectures, et tout ce que la série inquiète des désirs peut s'imaginer de plus heureux dans le siècle. L'ordre est changé ; vous avez atteint la sommité dans la maison du Seigneur, laquelle réclame, non l'éclat exubérant du faste mondain, mais un profond abaissement de l'esprit et l'humble abjection d'un cœur atterré. Autrefois, à l'éclat de la naissance, vous tâchiez d'ajouter des honneurs plus éclatants encore; vous ne pensiez pas qu'il suffît à l'homme d'être égal aux autres, s'il ne surpasse ses pareils ; vous êtes parvenu à un état où, quoique supérieur, vous ne devez vous réputer supérieur à aucun ; où, vous mettant au-dessous du dernier de vos inférieurs, vous serez d'autant plus honoré que l'humilité du Christ vous servira de ceinture, et que vous baiserez les pieds de ceux sur la tête desquels vous dédaigniez autrefois de poser les vôtres. Le travail qui maintenant vous incombe, c'est que vous deveniez le serviteur de tous, vous qui paraissiez de tous le seigneur, et que vous vous courbiez devant les autres, vous qui les fouliez aux pieds ; non pas que vous fussiez superbe, mais par la majesté, pour ne pas dire la vanité de vos dignités précédentes, vous étiez obligé de les devancer, d'autant plus que vous êtes obligé maintenant de rester en arrière. Tournez donc l'esprit aux choses divines, vous qui avez tant pu dans les choses humaines. Que les peuples recueillent de votre bouche les épines de la couronne du Christ, eux qui en recueillaient auparavant les roses d'une pompe mondaine ; que, désormais, ils reçoivent du Pontife les paroles de la discipline céleste, eux qui recevaient du commandant la règle de la discipline civile. Moi qui vous ai tant aimé, quand vous suiviez l'aridité du siècle, dans quelle mesure pensez-vous que je vous aime, maintenant que vous suivez l'abondance du Ciel ? Pour moi, le temps de ma décomposition est proche ; mais je ne croirai pas mourir, si, quoique mort, je vis en vous et vous laisse dans l'Église. Je me réjouis d'être dépouillé, après que vous avez revêtu l'Église, et que l'Église vous a revêtu comme son ornement. Courage, vieil ami, mais jeune frère. Le dernier titre supprime les anciens ; je ne veux plus me souvenir aujourd'hui de l'amitié passée, lorsque la dignité nouvelle rend la charité et plus ferme et plus intime. Oh ! si Dieu voulait que je pusse vous embrasser ! Mais ce que je ne puis de corps, je le fais en esprit et en présence du Christ ; je vénère et baise non plus le préfet de la république, mais celui de l'Église, mon fils par l'âge, mon frère par la dignité, mon père par

s ne regardiez point
r vos glorieuses al-
ès impériales, vous
e splendides préfec-
peut s'imaginer de
; vous avez atteint
réclame, non l'éclat
baissement de l'es-
refois, à l'éclat de la
s éclatants encore;
égal aux autres, s'il
n état où, quoique
à aucun ; où, vous
vous serez d'autant
de ceinture, et que
els vous dédaigniez
aintenant vous in-
s, vous qui parais-
z devant les autres,
us fussiez superbe,
e vos dignités pré-
ant plus que vous
urnez donc l'esprit
s choses humaines.
s épines de la cou-
ant les roses d'une
du Pontife les pa-
du commandant la
aimé, quand vous
ensez-vous que je
ce du Ciel? Pour
ais je ne croirai pas
us laisse dans l'É-
e vous avez revêtu
n ornement. Cou-
e supprime les an-
e l'amitié passée,
ferme et plus in-
sser! Mais ce que
ence du Christ; je
e, mais celui de
ité, mon père par

s mérites. Priez pour moi, afin que, consommé dans le Seigneur, e consomme l'œuvre qu'il m'a enjointe, et que je remplisse enfin en ui les temps qui restent, moi qui, hélas! en ai tant rempli de ce que e ne devais pas. Mais il y a miséricorde auprès du Seigneur. Sou-enez-vous de moi [1].

Sidoine fit réponse à saint Loup en des termes qui marquent bien e respect dont il était pénétré pour son mérite : Béni soit, dit-il, l'Esprit-Saint et le Père du Christ, Dieu tout-puissant, de ce que ous, qui êtes le père des pères, l'évêque des évêques, daignez jeter s yeux sur tous les membres de l'Église, dont votre charité vous end comme la sentinelle. Vous êtes capable de consoler tous les nfirmes, et vous méritez que tout le monde vous consulte. Sidoine joute que saint Loup est sans contredit le premier de tous les évê-ques du monde ; qu'il est la règle des mœurs et la colonne des ver-us; que tous ses collègues dans l'épiscopat respectent et craignent a censure ; que les plus âgés ne sont que comme des enfants en comparaison de lui, qui avait déjà passé neuf lustres, c'est-à-dire quarante-cinq ans dans le siége des apôtres.

Le portrait que l'humilité de Sidoine lui fait tracer de lui-même relève celui qu'il vient de faire de saint Loup. Je suis, lui dit-il, le plus indigne des mortels ; car je me vois obligé de prêcher aux autres ce que je n'ai pas le courage de pratiquer. Je me condamne par mes propres paroles ; et, en ne faisant pas ce que je demande, je dicte tous les jours contre moi ma sentence. Mais intercédez pour moi au-près de Jésus-Christ, comme un autre Moïse ; moins âgé que lui, vous n'en êtes pas moins grand. Priez le Seigneur qu'il éteigne dans mon cœur l'ardeur de mes passions, afin que je ne porte plus à l'autel un feu étranger et profane. Sidoine ne tarissait point sur les louanges de saint Loup. Il répète encore, dans une autre lettre, que c'est sans contredit le plus grand évêque des Gaules [2].

Saint Loup méritait cet éloge, autant par ses talents et ses vertus que par son ancienneté dans l'épiscopat. Il avait un goût sûr pour les ouvrages d'esprit, et les auteurs ne redoutaient pas moins sa censure que les pécheurs. Il était surtout versé dans les saintes lettres. Le comte Arbogaste, depuis évêque de Chartres, qui savait aussi bien manier la plume que l'épée, s'étant adressé à Sidoine pour avoir l'explication de quelques endroits de l'Écriture, ce savant évêque le renvoya à saint Loup de Troyes et à saint Auspice de Toul.

Saint Loup eut la consolation de voir avant sa mort, qui arriva

[1] Apud D'Acheri, *Spicileg.*, t. 5. — [2] Sid., l. 6, *Epist.* 1.

vers l'an 479, que Sidoine remplissait parfaitement les grandes espérances qu'il avait conçues de son épiscopat. Sidoine avait en effet toutes les qualités qui font un grand homme, avec tous les talents et toutes les vertus qui font un grand et saint évêque. On admirait son érudition et son esprit, on aimait sa bonté, on se rassurait sur sa prudence, on respectait son illustre naissance, qui, jointe à sa dignité, lui donnait la plus grande autorité; mais il était rarement obligé de commander : son éloquence persuadait assez. Une insigne piété rehaussait tous ces talents par le saint usage qu'elle lui en faisait faire. Sidoine se distingua surtout par une tendre compassion pour les pauvres. Encore laïque, il donnait souvent aux pauvres des vases d'argent de sa vaisselle, afin que sa femme, venant à l'apprendre, les rachetât d'eux et leur en payât le prix. Il fit particulièrement éclater sa libéralité dans une famine qui affligea le royaume des Bourguignons, ravagé par les Visigoths.

La charité pour les malheureux était comme héréditaire dans cette illustre famille. Ecdicius, un des plus vaillants généraux de son temps, et beau-frère de Sidoine, pour avoir épousé, comme lui, une fille de l'empereur Avitus, porta encore plus loin que lui l'héroïsme de cette vertu dans la même calamité. Non content de recevoir et de nourrir tous les mendiants qui se présentaient, il envoya ses serviteurs avec des chevaux et des chariots par les villes et les bourgades, avec ordre de lui amener tous les pauvres qu'on pourrait y trouver. Il en ramassa ainsi plus de quatre mille, qu'il nourrit pendant tout le temps de la famine; et quand l'abondance fut revenue, il les fit reconduire dans les lieux où on les avait pris. Le Seigneur ne se laissa pas vaincre en libéralité; et ce qu'Ecdicius lui avait donné dans la personne des pauvres, il le lui rendit comme au centuple, le comblant, lui et sa famille, des plus abondantes bénédictions. Donner aux pauvres, c'est prêter à intérêt à Dieu même [1].

Saint Patient, alors évêque de Lyon, ne se distingua guère moins par sa généreuse charité à soulager les indigents dans ces temps de misère. Il étendit ses aumônes aux provinces les plus éloignées, et fit conduire une grande quantité de blés, par la Saône et le Rhône, pour la subsistance des pauvres. Il en envoya à Arles, à Riez, à Avignon, à Orange, à Viviers, à Valence et à Trois-Châteaux. Il en fit même passer dans l'Auvergne, et saint Sidoine en témoigna sa reconnaissance par une lettre qu'il lui écrivit à ce sujet. D'autres, dit-il, feront consister la félicité en d'autres choses. Pour moi, j'estime que l'homme le plus heureux est celui qui vit pour le bonheur d'au-

[1] Longueval, *Hist. de l'Église gall.*, *l.* 4. Grég. de Tours, l. 2, c. 24.

trui, et qui, en compatissant aux calamités des fidèles, fait sur la terre les œuvres du ciel. C'est de vous que je parle, très-heureux pontife. Vous ne vous contentez pas de soulager les misères que vous connaissez; votre charité ingénieuse va les chercher jusqu'aux extrémités des Gaules. Vous essuyez souvent les larmes de ceux dont vous n'avez pas vu les yeux. Il dit ensuite qu'il passe sous silence la sobriété de saint Patient, son zèle pour la conversion des Bourguignons ariens, et sa magnificence à bâtir des églises, parce que ces vertus peuvent lui être communes avec d'autres évêques; que ce qui lui est propre, c'est d'avoir envoyé dans toutes les Gaules, et même en Italie, des secours pour soulager la misère publique. Il attribue cette famine au ravage des Visigoths, qui avaient brûlé les moissons [1].

En effet, la principale cause de ces calamités fut l'ambition d'Euric ou Évaric, roi des Visigoths de Toulouse, qui le porta à tenter la conquête du reste des Gaules, à quoi la décadence de l'empire romain semblait assez l'inviter. Évaric avait tué son frère Théodoric pour régner à sa place, comme, dans le même but, Théodoric avait tué son frère Thorismond. Déjà il avait ajouté à ses anciens États Narbonne et une grande partie de la Provence et de la Touraine. Il voulut y joindre l'Auvergne, et y porta la guerre. Mais Ecdicius, animé par son beau-frère Sidoine, défendit généreusement sa patrie. Ayant levé des troupes à ses dépens, il battit plusieurs fois les Barbares, et, dans une rencontre, il en défit plusieurs mille avec dix-huit de ses plus braves cavaliers. Les habitants de la ville d'Auvergne, animés par l'évêque et le général, soutinrent avec tant de courage les assauts et les extrémités d'un siége pendant l'hiver, qu'ils obligèrent Évaric à le lever [2].

Ce prince arien faisait encore de plus grands ravages dans l'Église. Passionné pour sa secte, il attribuait la prospérité de ses armes à ce prétendu zèle, et il se faisait un point de religion de persécuter les catholiques de ses États. Pour faire plus aisément perdre la foi aux peuples, il commença par leur enlever leurs pasteurs. Il exilait les évêques, ou il les faisait cruellement mourir sous quelque prétexte, et défendait qu'on en ordonnât d'autres à la place de ceux qui étaient morts. Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Mende, Eause, Bazas, Comminges, Auch et plusieurs autres villes étaient sans évêques. Les églises tombaient en ruine : on en avait arraché les portes, et on avait bouché avec des épines l'entrée de plusieurs. Les bestiaux couchaient dans les vestibules des lieux saints, et il

[1] Sid., l. 6, *Epist.* 12. — [2] *Ibid.*, l. 3, *Epist.* 3; l. 7, *Epist.* 7.

allaient quelquefois brouter l'herbe qui croissait autour des autels abandonnés. Ce n'était pas seulement dans les églises des campagnes qu'on voyait cette solitude ; celles des villes n'étaient guère plus fréquentées. Ainsi la foi s'affaiblissait tous les jours, et l'arianisme s'établissait au milieu des Gaules sur les ruines de la catholicité.

C'est Sidoine qui nous fait cette triste peinture des maux dont il était témoin. Grégoire de Tours ajoute qu'Évaric fit mourir dans les tourments plusieurs de ceux qui refusèrent d'embrasser son impiété. On met au nombre de ces martyrs, les saints évêques Valère d'Antibes, Gratien de Toulon, Deutérius de Nice et Léonce de Fréjus [1].

Pendant cette persécution d'Évaric, Euladius, évêque de Bourges, vint à mourir avant que cette ville fût soumise aux Visigoths. Après sa mort, il y eut de grandes brigues et de puissantes factions pour l'élection du successeur. Les citoyens, partagés, appelèrent saint Sidoine, premier suffragant de cette métropole ; et comme ils ne pouvaient s'accorder entre eux, ils convinrent de le rendre seul arbitre de l'élection, et ils firent par écrit un compromis de s'en rapporter à son choix.

Les autres évêques de la province ne purent se rendre à Bourges, ou parce qu'ils étaient sous la domination d'Évaric, ou parce qu'en effet, la plupart des villes étaient sans évêques. Saint Sidoine, pour y suppléer, invita des évêques des autres provinces à se rendre à Bourges pour assister à l'élection. Il écrivit à ce sujet à Agrécius de Sens et à saint Euphrone d'Autun.

Il mande à Agrécius qu'il a trouvé la ville pleine de brigues ; que plusieurs se présentaient effrontément pour être élus ; que tout était fardé et dissimulé, excepté l'impudence, qui se montrait à découvert ; que plusieurs des prétendants portaient l'effronterie jusqu'à offrir de l'argent pour obtenir cette sainte dignité. Il y aurait longtemps, dit-il, qu'on aurait mis l'épiscopat à l'encan, si l'on trouvait des vendeurs aussi aisément qu'on trouve des acheteurs. C'est pourquoi il le conjure de venir le soutenir de son autorité, et de ne point s'excuser sur la diversité des provinces, parce qu'il ne peut être assisté de ses comprovinciaux, qui sont tous soumis aux Goths, excepté l'Auvergne, qui obéit encore aux Romains. Si vous venez, lui dit-il, vous ferez voir qu'on a pu mettre des bornes à votre province, mais non point à votre charité [2].

Sidoine prie saint Euphrone, au cas qu'il ne puisse se rendre à

[1] Sid, l. 7, *Epist.* 6. Greg. Tur., l. 2, c. 25. — [2] L. 7, *Epist.* 5.

autour des autels
églises des cam-
les n'étaient guère
s jours, et l'aria-
ruines de la catho-

e des maux dont il
c fit mourir dans
d'embrasser son
saints évêques Va-
Nice et Léonce de

vêque de Bourges,
x Visigoths. Après
ntes factions pour
, appelèrent saint
et comme ils ne
le rendre seul ar-
romis de s'en rap-

rendre à Bourges,
c, ou parce qu'en
aint Sidoine, pour
ices à se rendre à
ijet à Agrécius de

e de brigues ; que
lus ; que tout était
montrait à décou-
ffronterie jusqu'à
. Il y aurait long-
n, si l'on trouvait
teurs. C'est pour-
ité, et de ne point
u'il ne peut être
is aux Goths, ex-
Si vous venez, lui
à votre province,

uisse se rendre à

Bourges, de lui mander son sentiment touchant Simplicius, que le peuple de cette ville demandait pour son évêque. Sachez, lui dit-il, que plusieurs personnes vertueuses m'ont dit de lui beaucoup de bien. Ces témoignages m'étaient d'abord suspects, parce qu'ils paraissaient donnés à la faveur ; mais quand j'ai vu que ses envieux, la plupart ariens, étaient réduits au silence, j'en ai conclu qu'il fallait que ce fût un homme bien accompli, puisque les méchants ne pouvaient en parler, ni les gens de bien s'en taire.

Agrécius se rendit à Bourges avec quelques autres évêques. Sidoine, ayant pris leur avis, convoqua le peuple dans l'Église, et prononça un discours pour déclarer celui qu'il avait choisi évêque, selon le compromis. Il se plaint d'abord de ce qu'on l'a chargé d'une commission si délicate dans les commencements de son épiscopat, et il fait sentir qu'il est impossible de faire un choix agréable à tout le monde. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il comparable aux Pauls, aux Antoines, aux Hilarions et aux Macaires, j'entends aussitôt les murmures bruyants d'une foule d'ignobles pygmées, qui se plaindront, disant : Celui qu'on élit est plus propre à faire l'office d'abbé que celui d'évêque ; à intercéder auprès de Dieu pour le salut de nos âmes qu'à solliciter pour la vie de nos corps auprès des juges de la terre. Qui ne serait profondément irrité en voyant les plus sincères vertus représentées comme des vices ? Si celui que nous choisissons est un homme humble, on dira qu'il manque de courage ; s'il est courageux, on croira qu'il est superbe : s'il a peu de connaissance des lettres, on le méprisera pour son ignorance ; s'il est savant, on dira qu'il est enflé par la science ; s'il est sévère, on le traitera de cruel ; s'il est facile, on lui fera un crime de sa bonté. D'ailleurs, l'opiniâtreté des laïques et la licence des clercs ne peuvent souffrir qu'on les soumette à la discipline des monastères.

Si je nomme un clerc, ceux qui le suivent dans le clergé en sont jaloux ; ceux qui le précèdent, refusent de lui obéir. Il y en a même quelques-uns parmi eux (ce qui soit dit sans offenser les autres), qui s'imaginent que la seule durée de la cléricature est la mesure du mérite, et qui veulent en conséquence que, dans le choix d'un évêque, on n'ait égard qu'à l'âge, comme si, avoir longtemps vécu, plutôt qu'avoir vécu bien, était un titre qui seul tînt lieu de toutes les qualités nécessaires pour mériter l'épiscopat. On voudrait gouverner l'Église dans un âge où l'on aurait besoin soi-même d'être gouverné par les autres. Si je nomme un homme qui ait servi dans la profession des armes, on s'écriera aussitôt : Sidoine en agit ainsi, parce qu'il a été lui-même tiré d'entre les laïques pour être élevé à l'épiscopat ; il est enflé de ses dignités, il méprise les pauvres de Jésus-Christ.

Ensuite, après avoir pris le Saint-Esprit à témoin que, dans le choix qu'il va faire, il n'a égard ni à l'argent ni à la faveur, il déclare que Simplicius lui paraît le plus propre à remplir dignement le siége métropolitain de Bourges. Il fait un bel éloge de sa noblesse, de ses talents et de sa piété. L'esprit, dit-il, le dispute en lui avec l'érudition ; il a en même temps la vigueur de la jeunesse et la prudence de la vieillesse. Il ajoute que Simplicius a été délivré miraculeusement de la prison où les Barbares le détenaient ; qu'il avait été plusieurs fois député pour les intérêts de la patrie vers les empereurs et vers les rois goths; qu'étant encore jeune, il avait bâti une église à Bourges, et que le peuple de cette ville l'avait demandé autrefois pour évêque, préférablement à son père et à son beau-père, mais qu'il aima mieux être honoré par la dignité de ses parents : ce qui montre que le père et le beau-père de Simplicius avaient été évêques de Bourges. Pallade était son beau-père et Euladius son père et son prédécesseur. Enfin Sidoine fait aussi l'éloge des enfants et de la femme de Simplicius. Après quoi il finit en disant : Comme vous avez juré de ratifier dans cette élection la sentence de ma petitesse... Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, Simplicius est celui que je déclare devoir être le métropolitain de notre province et le souverain prêtre de notre cité [1]. Simplicius justifia parfaitement par sa conduite le choix de Sidoine ; il est honoré comme saint le 1er de mars, et l'on donne la même qualité à Pallade, son beau-père.

Saint Perpétue de Tours pria Sidoine de lui envoyer le discours qu'il avait prononcé en cette occasion, afin d'en enrichir sa bibliothèque. Sidoine le fit par une lettre où il parle encore des brigues dont il avait eu à se défendre. Deux bancs, dit-il, ne pouvaient contenir tous les prétendants à ce siége. Tous se plaisaient à eux-mêmes, aucun ne plaisait à tous.

Sidoine nous apprend qu'il y eut aussi de grandes brigues à Châlon-sur-Saône, pour l'élection d'un successeur à l'évêque Paul, surnommé le Jeune. Saint Patient de Lyon, s'y étant rendu avec les évêques de sa province, trouva la ville divisée en trois factions, en faveur de trois compétiteurs. Le premier vantait sa noblesse, et prétendait qu'elle devait lui tenir lieu d'une vie sainte et des autres qualités qui lui manquaient. Le second avait toujours une table bien servie, et s'était attaché un grand nombre d'amis par la bonne chère qu'il leur faisait. Le troisième avait acheté les suffrages, en promettant de céder une partie des biens de l'Église à ceux qui lui donneraient leur voix.

[1] L. 7, *Epist.* 9.

Saint Patient et saint Euphrone qui s'étaient rendus à Châlon, voyant des hommes si indignes sur les rangs, communiquèrent secrètement leur dessein aux autres évêques ; et, sans craindre les murmures d'une populace aveugle, ils prirent le prêtre Jean, qui avait été longtemps archidiacre, lui imposèrent les mains, et l'ordonnèrent évêque aux acclamations de tous les gens de bien, et sans que les méchants osassent se récrier[1]. On voit, par cet exemple, que les Bourguignons, sous la domination desquels était Châlon, laissaient aux évêques la liberté de s'assembler.

Il était cependant arrivé dans ce royaume une révolution peu favorable à la religion. Gondéric, qui paraît avoir été catholique, étant mort en 473, ses quatre fils, Gondebaud. Godégisile, Chilpéric et Godomare, partagèrent son royaume ; mais bientôt après, Gondebaud, qui était arien, ayant fait mourir Childéric et Godomare, régna seul avec Godégisile, et il établit le siége de son royaume à Lyon. Saint Patient, évêque de cette ville, gagna par ses vertus l'estime et l'amitié du prince bourguignon, qui lui faisait quelquefois l'honneur de manger à sa table ; et le saint évêque, en le traitant splendidement, savait si bien garder les règles de la sobriété, que, tandis que le roi louait la magnificence de sa table, la reine admirait la rigueur de son abstinence[2].

Il y avait ainsi dans les Gaules, par l'intermédiaire de l'Église catholique et de ses évêques, un commencement de fusion entre les Barbares qui occupaient le pays et les anciens habitants. C'était comme les rudiments d'une nation nouvelle, qui allait se former de plusieurs autres. Dans la Norique, qui comprenait la Bavière et l'Autriche actuelles, les choses n'en étaient pas encore là. Ces pays étaient comme la grande route des Barbares pour l'Italie. Attila y avait passé. Près de là, dans la Pannonie, la Hongrie actuelle, ses fils s'étaient exterminés l'un l'autre par des guerres cruelles. Les garnisons romaines sur les frontières du Danube, n'étant plus entretenues dans la décadence de l'empire, disparaissaient peu à peu et laissaient l'entrée libre à qui voulait. Les Rugiens se considéraient à peu près comme alliés de Rome ; mais, ainsi que les Romains, ils se voyaient attaqués par de nouveaux peuples, les Hérules, les Turcilinges, les Allemands. C'était une guerre universelle, à laquelle on ne prévoyait pas de fin. Partout des villes prises et ruinées, des populations emmenées en esclavage. Le refuge des peuples dans ces calamités fut un saint personnage nommé Séverin, dont la vie a été écrite avec beaucoup de candeur par Eugippe, un de ses disciples[3].

[1] Sid., l. 4, *Epist.* 25.— [2] *Ibid.*, l. 6, *Epist.* 12.— [3] *Acta SS.*, 8 *jan.*

Il était venu dans la Norique par un ordre exprès de Dieu. Jamais on ne put savoir de quelle nation il était. Un prêtre d'Italie, d'une grande autorité, avec lequel il était familier, lui demanda un jour : Saint maître, de quelle province Dieu a-t-il daigné vous envoyer à ce pays ? Séverin lui dit en riant : Mais si vous me prenez pour un fugitif, préparez de quoi payer ceux qui viendront me redemander. D'ailleurs, ajouta-t-il en reprenant son sérieux, que sert-il à un serviteur de Dieu de dire de quel pays il est et de quelle famille, puisqu'en se taisant là-dessus, il peut plus saintement éviter la jactance. Si vous croyez que je désire sincèrement la patrie d'en haut, quel besoin y a-t-il que vous connaissiez ma patrie terrestre ? Sachez, au reste, que le même Dieu qui vous a fait prêtre, m'a ordonné de venir au milieu de ces hommes en péril. Après cette réponse, jamais personne n'osa plus l'interroger à cet égard. Seulement, à la pureté de son latin, on jugea qu'il était de Rome ou du moins d'Italie ; et de quelques-unes de ces paroles, on conclut que, par le désir de la perfection, il avait quitté sa patrie et s'était retiré dans les solitudes de l'Orient, d'où Dieu lui ordonna de venir au secours des peuples de la Norique. Enfin, au soin qu'il prenait de taire sa naissance, on peut croire légitimement qu'elle était illustre. Sa vie parmi ces pauvres peuplades était encore plus pauvre que celle du plus pauvre. Excepté les fêtes, il ne mangeait qu'après le soleil couché, et en carême, une fois la semaine. Il dormait tout vêtu sur un cilice étendu sur le pavé de son oratoire ; il marchait toujours nu-pieds, même lorsque le Danube était gelé.

Il parut d'abord dans la ville d'Astures, sur les confins de la Pannonie et de la Norique. Il y fut reçu par un vieillard qui était portier de l'église, et se contenta d'abord de prêcher par l'exemple de sa vie, soutenant la profession de la foi catholique par de saintes œuvres. Mais un jour, s'adressant au prêtre, au clergé et au peuple du lieu, il les conjura, avec beaucoup d'humilité, de travailler, par les jeûnes, les prières et les œuvres de miséricorde, à détourner le dessein que les Barbares avaient formé contre eux. Mais ces gens, livrés aux désirs de la chair, se mirent peu en peine de son exhortation. Revenu chez son hôte : Je sors à l'instant, dit-il, d'une ville impénitente et qui périra bientôt. Il s'en alla dans la ville la plus proche, nommée Comagène. Elle était remplie de Barbares, qui, sous le titre d'alliés des Romains, en étaient néanmoins les maîtres, et y commettaient apparemment bien des violences, de sorte que le peuple se croyait perdu. Le saint, étant allé à l'église dès qu'il y fut arrivé, les assura de la protection de Dieu, s'ils voulaient la mériter par les jeûnes, les prières et les aumônes. Au même temps, le vieillard qui avait logé

ès de Dieu. Jamais
être d'Italie, d'une
lemanda un jour :
né vous envoyer à
e prenez pour un
t me redemander.
ue sert-il à un ser-
uelle famille, puis-
éviter la jactance.
ie d'en haut, quel
restre ? Sachez, au
ordonné de venir
onse, jamais per-
ent, à la pureté de
ins d'Italie ; et de
le désir de la per-
ns les solitudes de
rs des peuples de
naissance, on peut
parmi ces pauvres
s pauvre. Excepté
et en carême, une
étendu sur le pavé
me lorsque le Da-

confins de la Pan-
d qui était portier
exemple de sa vie,
e saintes œuvres.
u peuple du lieu,
er, par les jeûnes,
ner le dessein que
ns, livrés aux dé-
ortation. Revenu
e impénitente et
proche, nommée
us le titre d'alliés
y commettaient
peuple se croyait
arrivé, les assura
ar les jeûnes, les
d qui avait logé

le saint à Astures, vint en courant apporter la nouvelle que la ville était ruinée, et remercier le saint de l'en avoir sauvé par ses mérites.

Ceux de Comagène, touchés par cette nouvelle, crurent ce que le saint leur disait. Ils embrassèrent le jeûne et la pratique des bonnes œuvres. Ils s'assemblèrent durant trois jours dans l'église, où ils purifiaient leurs fautes passées par leurs gémissements et leurs larmes. Mais le troisième jour, comme on célébrait l'office du soir, il se fit tout d'un coup un tremblement de terre ; les Barbares qui demeuraient dans la ville en furent tellement épouvantés, qu'ils obligèrent les Romains à leur ouvrir promptement les portes. Ils sortirent ainsi et s'enfuirent, s'imaginant avoir l'ennemi à leurs trousses, prêt à les envelopper. Cette terreur s'augmentant par l'horreur de la nuit, ils tournèrent leurs épées contre eux-mêmes, et se tuèrent les uns les autres. Le peuple, étant ainsi délivré de ses ennemis visibles, apprit de saint Séverin à combattre pour le ciel ses ennemis invisibles.

Dans le même temps, la ville de Faviane, que quelques-uns supposent Vienne en Autriche, était affligée de la famine. Les habitants pensèrent que l'unique remède était de faire venir de Comagène l'homme de Dieu. S'y étant rendu à leurs prières, il leur dit : C'est par les fruits de la pénitence que vous pourrez être délivrés de cette calamité de la faim. Le peuple se montra docile. Bientôt le saint apprit, par révélation divine, qu'une certaine veuve nommée Procule avait caché beaucoup de blé. Il la fit venir, et lui dit devant tout le monde : Pourquoi, vous qui êtes de race noble, vous êtes-vous faite esclave de l'avarice ? Voici que le Seigneur a pitié de ses serviteurs, et vous, vous ne saurez que faire de votre bien mal acquis, si ce n'est de jeter votre blé dans le Danube, et de témoigner aux poissons l'humanité que vous avez refusée aux hommes. C'est pourquoi, secourez-vous vous-même plus encore que les pauvres, avec les biens que vous pensez garder, lorsque Jésus-Christ a faim. Épouvantée de ces paroles, la femme s'empressa de distribuer ses provisions aux pauvres. Peu après, on vit arriver plusieurs bateaux chargés de grains, venant de la Rhétie ou du Tyrol, mais qui avaient été retenus dans l'Inn par les glaces.

Vers le même temps, une troupe de Barbares pillèrent les environs de la ville. Les habitants vinrent s'en lamenter auprès de l'homme de Dieu. Il demanda au tribun Mamertin, combien il avait de soldats pour poursuivre les brigands. J'en ai très-peu, répondit le tribun, et c'est pourquoi je n'ose me battre avec une si grande multitude d'ennemis. Mais si Votre Révérence l'ordonne, quoique nous manquions d'armes, nous espérons vaincre par vos prières. Le serviteur de Dieu lui dit : Si vos soldats n'ont pas d'armes, les ennemis

les armeront; seulement, partez bien vite au nom de Dieu, partez avec confiance; par la miséricorde du Seigneur, le plus faible sera un héros : c'est le Seigneur qui combattra; du reste, amenez-moi sains et saufs tous les Barbares que vous prendrez. A deux mille pas de la ville, ils rencontrèrent les brigands, qui prirent aussitôt la fuite; les soldats ramassèrent leurs armes, en saisirent quelques-uns et les amenèrent enchaînés au serviteur de Dieu. Il les fit délier, leur donna à manger et à boire, et ensuite leur dit : Allez, annoncez à vos complices de ne plus approcher d'ici; car Dieu combat tellement pour ses serviteurs, que les ennemis leur apportent, non pas des blessures mais des armes.

Les vertus et les miracles de Séverin lui attirèrent la confiance et la vénération universelles, même des hérétiques barbares. Flaccitée, roi des Ruges, le consultait souvent, et ne faisait rien sans son avis. Au commencement de son règne, se trouvant fort incommodé par le voisinage des Goths de Pannonie, il leur demanda passage pour se rendre en Italie. Comme ils le lui refusèrent, il resta persuadé qu'ils avaient dessein de le faire mourir. Il en témoigna ses craintes au saint, qui lui dit : Si la foi catholique nous unissait, vous auriez dû me consulter plutôt sur la vie éternelle; mais puisque vous ne m'interrogez que sur la sécurité présente, qui nous est commune, écoutez. Vous n'avez rien à craindre de la multitude des Goths ni de leur inimitié car bientôt ils s'en iront, et vous régnerez dans la prospérité. Seulement, n'oubliez pas les avis de mon humilité; recherchez la paix, même avec les plus petits, et ne vous appuyez pas sur vos propres forces. Tout arriva comme le saint avait dit, et le roi termina tranquillement sa vie.

Son fils et son successeur, Félectée, qui s'appelait aussi Fava, conçut pour le saint la même confiance. Mais il avait une femme cruelle, nommée Gisa, qui faisait tous ses efforts pour le détourner de la clémence. Arienne furieuse, elle voulait faire rebaptiser des catholiques; mais, par respect pour Séverin, son mari n'y consentit pas. Elle maltraitait les Romains, en faisait enlever quelquefois pour les réduire en esclavage. Un jour qu'elle en eut ainsi enlevé d'auprès de Faviane, Séverin la pria de les rendre à la liberté. Elle lui fit répondre en colère : Occupez-vous de prier dans votre cellule, et laissez-nous faire de nos esclaves ce que nous voulons. Il dit aussitôt : J'ai confiance en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'elle fera par nécessité ce qu'elle a refusé par mauvaise volonté. L'accomplissement suivit de près. Il y avait des orfévres d'entre les Barbares, qu'on tenait étroitement enfermés pour fabriquer les ornements et les bijoux du roi. Or, le jour même que la reine avait méprisé le serviteur de Dieu,

le fils du roi, qui était encore tout jeune, entra dans l'atelier des orfèvres. Aussitôt ils lui mirent une épée sur la poitrine et jurèrent que, quiconque essayerait d'entrer avant de leur avoir promis avec serment leur liberté, ils égorgeraient d'abord l'enfant et puis s'égorgeraient eux-mêmes. A cette nouvelle, la méchante reine déchire ses vêtements, reconnaît à haute voix que c'est un châtiment dont Dieu la frappe pour avoir méprisé son serviteur; elle renvoie en toute hâte les Romains qu'elle avait enlevés ce jour-là; elle fait rendre la liberté aux orfèvres, qui alors lui rendent son fils. Accompagnée de son mari, elle amène cet enfant à Séverin, reconnaît que c'est à ses prières qu'elle en doit la conservation, et promet de ne plus résister à ses ordres.

Outre la rédemption des captifs, c'était encore lui qui, dans toutes les villes et les châteaux, nourrissait et habillait presque tous les pauvres. Sa charité, à cet égard, était si admirable, que bien des habitants, quoique réduits eux-mêmes aux angoisses de la faim, donnaient cependant volontiers aux pauvres la dîme de leur récolte. Séverin exhorta par ses lettres tous les prêtres de la Norique à payer cette dîme pour les pauvres. Un jour que, par suite de cet usage, on lui eut apporté une grande quantité de vêtements, il demanda si ceux de la ville de Tiburn, qui paraît avoir été dans le Tyrol, en avaient également apporté. On lui répondit qu'ils ne l'avaient pas encore fait, mais qu'ils le feraient bientôt. Le saint prédit que, pour avoir différé leur offrande, ils seraient contraints de l'offrir aux Barbares. En effet, peu après, la ville se trouvant assiégée par les Goths, ils furent réduits à capituler et à livrer entre autres, pour leur rançon, les vêtements qu'ils avaient différé d'envoyer au serviteur de Dieu. De même, les habitants de Lauréac, ville épiscopale située au confluent de l'Ems et du Danube, avaient différé de donner aux pauvres la dîme de leurs fruits, malgré les exhortations de saint Séverin. Tout d'un coup, lorsque les blés commençaient à jaunir, il y tomba une rouille qui menaçait de perdre toute la récolte. Les habitants, effrayés, vinrent confesser, aux pieds du saint, qu'ils avaient mérité ce châtiment. Quand il les vit ainsi repentants de leur faute, il leur ordonna un jeûne, après lequel une pluie douce sauva la moisson désespérée. Cet événement les rendit plus prompts à payer la dîme aux pauvres.

Saint Séverin avait établi entre autres un petit monastère près de Passau, au confluent de l'Inn et du Danube, les habitants de cette ville l'ayant supplié plusieurs fois de venir chez eux, principalement à cause des courses des Allemands, dont le roi, Guibulde, l'aimait et le respectait beaucoup. Un jour même, le roi vint

exprès pour le voir. Le saint alla au-devant de lui, de peur qu'il n'incommodât la ville par sa venue ; il lui parla même avec tant de fermeté, que le roi se mit à trembler, et qu'il avoua depuis à ses gens que jamais il n'avait eu si peur. Guibuldo lui ayant dit de demander tout ce qu'il voudrait, le saint le pria d'empêcher sa nation de piller les terres des Romains, et de renvoyer gratuitement les captifs. Le roi lui dit d'envoyer quelqu'un, et Séverin envoya un diacre, qui en ramena soixante-dix, le roi ayant promis de renvoyer lui-même les autres qu'il découvrirait dans sa province.

Plus tard, les habitants de Passau le prièrent d'aller trouver le roi des Ruges, pour leur obtenir la liberté du commerce. Il leur répondit : Le temps de cette ville approche, qu'elle sera déserte et privée d'habitants comme tant d'autres. Un mauvais railleur, c'était un prêtre, dit alors : Allez toujours, saint homme, afin qu'en votre absence nous cessions un peu nos jeûnes et nos veilles. A ce propos impie, le saint versa des larmes et s'embarqua sur le Danube, pour descendre à Faviane dans son grand monastère. A peine était-il parti, que Cunimund, roi des Suèves, surprit Passau, tua tout ce qui y était resté, en particulier le prêtre, qui se réfugia vainement dans le baptistère. Il avertit également les habitants de Juvave ou Salzbourg, de quitter leur ville promptement, autrement ils périraient cette nuit-là même : et la même nuit, les Hérules y entrèrent, y mirent tout à feu et à sang, et emmenèrent un grand nombre de captifs.

Les habitants de la ville de Quintane, fatigués des incursions des Allemands, quittèrent leur demeure et se réfugièrent à Passau. Les Barbares vinrent les assiéger. Le pauvre peuple implora l'assistance de Séverin. Il se mit en prière, leur dit de marcher contre l'ennemi, qu'ils mirent en fuite. Après quoi il leur dit : Venez avec moi à Lauréac ; quoiqu'il faille un jour abandonner Lauréac même, à cause de l'irruption des Barbares, sortons toutefois d'ici au plus tôt. Plusieurs le suivirent, quelques-uns restèrent ; mais dans la même semaine les Turcilinges, ayant surpris Passau, égorgèrent les uns et emmenèrent les autres captifs.

A Lauréac, il avertit pendant trois jours l'évêque saint Constantin et tous les habitants de rentrer dans la ville tous les vivres, et de monter la garde sur les murs la troisième nuit, attendu que les Barbares préparaient une surprise. Comme les éclaireurs envoyés à la découverte n'avaient pas aperçu d'ennemis, on avait de la peine à croire : on veillait avec négligence. Les Barbares, qui s'étaient cachés dans les bois, en sortirent à la faveur des ténèbres, et s'approchaient de la ville en silence, lorsqu'une meule de foin, à laquelle

quelqu'un mit le feu par mégarde, leur fit croire qu'ils étaient découverts ; ils se retirèrent, en pillant le peu qu'on avait négligé de rentrer dans la ville, et le lendemain on trouva aux pieds des murs les échelles qu'ils avaient apportées pour monter à l'assaut. Les habitants demandèrent alors pardon à Séverin, et reconnurent humblement que c'était à ses prières qu'ils devaient leur salut.

Féléthée, le roi des Ruges, ayant appris que les habitants de toutes les villes qui avaient échappé au glaive des Barbares s'étaient réfugiés à Lauréac, sous la conduite du serviteur de Dieu, vint avec une armée pour les transporter dans les villes qui lui étaient tributaires. Cette nouvelle consterna tous les réfugiés : ils avaient à craindre de cette armée presque autant que des Barbares ; ils supplièrent Séverin d'aller au-devant du roi, pour l'adoucir. Séverin marcha toute la nuit, et le matin rencontra le roi à vingt milles de Lauréac. Le roi, étonné, lui demanda la cause d'un voyage si fatigant. La paix soit avec vous, excellent prince, répondit le saint. Je viens, ambassadeur du Christ, demander la grâce de vos sujets. Rappelez-vous les bienfaits que votre père reconnaissait avoir reçus du ciel. Jamais, tout le temps de son règne, il ne fit rien sans me consulter. Docile à mes avis salutaires, il a joui de la prospérité. Mais, dit le roi, je ne souffrirai point que ce peuple pour lequel vous intercédez devienne la proie des Allemands et des Turcilinges, puisque nous avons des villes et des châteaux où ils peuvent être répartis. Prince, lui répondit avec assurance le saint, est-ce donc votre glaive qui les a défendus jusqu'à présent contre les ravages des brigands ? N'est-ce pas plutôt la protection de Dieu ? Ne rejetez pas mon conseil : confiez-les à ma foi, de peur qu'ils ne soient plutôt ruinés, que transportés, par la marche d'une si grande armée. J'ai confiance que mon Dieu, qui m'a fait assister à leurs calamités, me rendra capable de les transplanter moi-même. Le roi, touché de ces paroles, se retira avec ses troupes; et les Romains, que Séverin avait reçus en sa foi, sortirent tranquillement de Lauréac, et vécurent en bonne intelligence avec les Ruges. Le saint, retiré dans son ancien monastère de Faviane, ne cessait d'avertir les peuples et de prédire l'avenir, assurant qu'ils émigreraient tous sur le sol romain sans perdre leur liberté. La prédiction s'accomplit quelque temps après la mort du saint, par les soins d'Odoacre, auquel il avait prédit sa grandeur future.

Un jour que Séverin était retiré dans une cellule tout à fait solitaire, qu'il affectionnait beaucoup, et qui était à cinq milles de Faviane, quelques Barbares, qui allaient en Italie, y arrivèrent pour lui demander sa bénédiction. Parmi eux se trouvait un jeune homme d'une si grande taille, qu'il ne put se tenir debout dans la cellule.

Il était pauvrement vêtu. Le saint, le voyant ainsi courbé en sa présence, lui prédit beaucoup de gloire et répondit à ses adieux par ces mots : Va en Italie, va : vêtu maintenant des plus viles peaux, tu distribueras bientôt des trésors à un grand nombre. Ce jeune Barbare était Odoacre, que la Providence destinait à mettre fin à l'empire romain en Occident, et à être roi d'Italie [1].

L'empereur Népos voyait son empire de jour en jour plus resserré. Il n'avait à peu près que l'Italie, encore était-elle épuisée d'hommes et d'argent par les guerres continuelles, et voyait-elle parmi ses troupes pour le moins autant de Barbares que d'Italiens. Les Vandales tenaient l'Afrique. Évaric, roi des Visigoths, était maître de la plus grande partie de l'Espagne, d'une grande partie des Gaules, et s'efforçait de conquérir le reste. Il en voulait surtout à l'Auvergne, qui s'était si vaillamment défendue sous la conduite de saint Sidoine et de son beau-frère Ecdicius. Népos ne se sentait pas assez fort pour soutenir la guerre contre le roi des Visigoths, qui s'y préparait. Il lui envoya le questeur Licinien pour négocier la paix. L'ambassadeur était en même temps chargé de porter à Ecdicius le brevet de patrice, dignité qu'Anthémius lui avait promise autrefois. Licinien avait toutes les qualités d'un habile négociateur; cependant il ne put réussir. En vain plusieurs évêques de la Gaule se joignirent à lui pour le seconder. Euric ne voulut entendre à aucune proposition si on ne lui cédait l'Auvergne ; il menaçait même de passer le Rhône et de pousser ses conquêtes jusqu'aux pieds des Alpes. Les Auvergnats ne craignaient rien tant que de tomber sous la puissance de ce prince cruel et sanguinaire ; ils offraient de soutenir encore tous les hasards et tous les maux d'un siége, résolus de mourir sous les remparts de leur patrie; et, si l'on se déterminait à livrer l'Auvergne aux Visigoths, ils demandaient en grâce qu'on leur permît de s'exiler eux-mêmes, et d'aller s'établir dans quelque autre contrée de l'empire. L'évêque Sidoine entretenait son peuple dans ces sentiments; il avait surtout en horreur l'arianisme, qui ne tarderait pas d'entrer dans son diocèse avec les Visigoths [2].

Népos, touché du désespoir des peuples de l'Auvergne, se voyait cependant hors d'état de les conserver. Il fallait, à quelque prix que ce fût, satisfaire Euric, pour sauver à l'empire ce qui lui restait encore entre le Rhône et les Alpes. Comme dernière ressource, il envoya au roi des Visigoths saint Épiphane de Pavie. La paix fut conclue, mais l'Auvergne cédée. Euric enferma saint Sidoine dans un

[1] *Acta SS.*, 8 *jan.* — [2] Sid., l. 3, *Epist.* 7; l. 4, *Epist.* 15; l. 7, *Epist.* 67.

si courbé en sa pré-
dit à ses adieux par
s plus viles peaux,
nombre. Ce jeune
inait à mettre fin à
ie [1].

r en jour plus res-
e était-elle épuisée
elles, et voyait-elle
ares que d'Italiens.
les Visigoths, était
l'une grande partie
l en voulait surtout
e sous la conduite
Népos ne se sentait
e roi des Visigoths,
nien pour négocier
chargé de porter à
is lui avait promise
nabile négociateur;
êques de la Gaule
voulut entendre à
rgne ; il menaçait
onquêtes jusqu'aux
n tant que de tom-
naire ; ils offraient
aux d'un siége, ré-
et, si l'on se déter-
nandaient en grâce
ller s'établir dans
Sidoine entrete-
urtout en horreur
on diocèse avec les

uvergne, se voyait
quelque prix que
qui lui restait en-
e ressource, il en-
. La paix fut con-
t Sidoine dans un

5; l. 7, *Epist.* 67.

château près de Carcassonne; puis, à la sollicitation de Léon, son ministre, qui était catholique, lui rendit la liberté, mais le retint longtemps comme en exil à sa cour, qu'il tenait alors à Bordeaux. Il donna le gouvernement de sa nouvelle conquête à Victorius, qui le garda six ans. Victorius se comporta d'abord avec équité, et mérita de Sidoine les plus grands éloges; mais ensuite, s'étant livré à la débauche, il devint cruel et se rendit odieux à la province. Craignant même pour sa vie, et n'osant retourner à la cour d'Euric, qui était instruit de ses méchancetés, il s'enfuit à Rome, où ses débordements excitèrent tant d'horreur, qu'il fut tué par le peuple à coups de pierres.

La paix conclue avec Euric ne rassurait pas entièrement l'empereur Népos. Il envoya donc ordre au patrice Oreste de rassembler des troupes et de les faire passer en Gaule. Oreste était Romain d'origine, mais né en Pannonie, où il avait été secrétaire d'Attila, que servait également son père. Attila étant mort, il vint en Italie avec de grandes richesses, par lesquelles il s'éleva jusqu'au rang de patrice. Il avait épousé la fille du comte Romulus, que Valentinien III avait envoyé au roi des Huns, l'an 449. Il en avait un fils nommé Romulus Augustus. Oreste était à Rome, lorsqu'il reçut de Ravenne les ordres de Népos. Ayant donc levé des troupes et se voyant chef d'une petite armée, il pensa qu'il valait mieux être empereur que général, et marcha vers Ravenne. A cette nouvelle, Népos s'embarqua, le 28 août 475, et s'enfuit à Salone, dans la même ville où Glycérius, auquel il avait ôté l'empire, était évêque. Ainsi maître de l'empire, Oreste fit proclamer empereur son fils Romulus Augustus, que les Romains appelèrent communément Augustulus, à cause de sa grande jeunesse. Tout ce que l'on sait de son règne, c'est que c'était un bel enfant. Son père régna pour lui, et assez mal. L'Italie était épuisée ; il l'accabla de nouveaux impôts. Les peuples, mêlés de Barbares, ne connaissaient plus de patrie; l'habitude des révolutions les avait accoutumés à n'en craindre aucune. Ils n'étaient plus Romains, et peu leur importait de quels Barbares ils seraient obligés de prendre le nom.

Dans ce découragement général, le jeune Odoacre, que nous avons vu demander la bénédiction à saint Séverin, acheva de renverser un trône et un empire qui tombaient d'eux-mêmes. Il paraît qu'Odoacre était Ruge ou Rugien d'origine, chef d'une partie des Rugiens, et fils d'un certain Édécon, d'abord attaché au service d'Attila, et ensuite chef indépendant des guerriers barbares. En Italie, des Goths, des Hérules, des Syres, des Turcilinges se joignirent à sa troupe. Ces Barbares voyant Oreste, ci-devant secrétaire

d'Attila, disposer de l'empire pour son fils, lui demandèrent qu'il leur abandonnât le tiers des terres d'Italie. Sur son refus, ils proclamèrent Odoacre leur chef, pour leur donner de force ce qu'on ne voulait pas leur donner de gré. Oreste marcha contre eux ; mais ne se sentant pas assez fort pour leur livrer bataille, il se renferma dans Pavie. Odoacre l'y suivit, emporta la ville d'assaut, y fit un grand carnage, mit le feu aux églises et aux maisons. Oreste fut pris et décapité le 28 août 476, jour auquel, l'année précédente, il avait obligé Népos de prendre la fuite. En reconnaissance, Népos envoya de Salone à Odoacre le titre de patrice. Il se croyait encore un peu empereur, et espérait le redevenir tout à fait, lorsqu'il fut tué l'an 480 par Viator et Ovide, qui étaient auprès de lui en qualité de comtes. Quant au jeune empereur Romulus Auguste, Odoacre le dépouilla de la pourpre ; mais, par compassion pour son âge, il lui laissa la vie et l'envoya dans une ancienne maison de campagne de Lucullus, entre Naples et Pouzzoles, avec une pension de six mille pièces d'or, environ cent vingt mille francs de notre monnaie [1]. Pour lui-même, il se contenta du titre de roi d'Italie, mais sans prendre les insignes de la royauté. Ainsi tomba l'empire romain, 1229 ans après sa fondation par Romulus, et 506 après sa fondation par Auguste. Il tomba sans bruit, tant il était bas. Il y eut même dans sa chute comme un jeu de mots. Fondé par Romulus et par Auguste, il périt sous Romulus Auguste.

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 35, avec les notes de M. Saint-Martin.

nandèrent qu'il leur
ns, ils proclamèrent
l'on ne voulait pas
s ne se sentant pas
ans Pavie. Odoacre
carnage, mit le feu
pité le 28 août 476,
épos de prendre la
e à Odoacre le titre
et espérait le re-
r Viator et Ovide,
uant au jeune em-
la pourpre ; mais,
l'envoya dans une
e Naples et Pouz-
environ cent vingt
il se contenta du
es de la royauté.
fondation par Ro-
tomba sans bruit,
ne un jeu de mots.
Romulus Auguste.

-Martin.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

DE L'AN 480 A L'AN 496 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Église catholique, désolée en Italie par la guerre des Hérules et des Ostrogoths, déchirée en Orient par les schismes des Grecs, persécutée en Afrique par la cruauté des Vandales, en Arménie par la politique des Perses, enfante dans les Gaules la première des nations chrétiennes, la nation française.

L'empire romain avait fini son temps et sa besogne. Comme les Assyriens, les Perses, les Grecs, et plus qu'eux tous, il avait contribué à fondre ensemble les divers peuples de la terre, et à les préparer matériellement à l'unité spirituelle, l'empire du Christ. Comme les Assyriens, les Perses et les Grecs, il avait rempli sa tâche sans en avoir l'idée ni l'intention. Tel que la hache du bûcheron ou le marteau du forgeron, il ignorait la main qui le faisait mouvoir. Même quand cette main se fit connaître à lui, il regimba contre elle. Quand l'Éternel manifesta la volonté de donner à son Fils les nations pour héritage, l'empire romain se souleva contre l'Éternel et son Christ. C'est que Rome voulait elle-même être la déesse des terres et des nations ; elle voulait que ses empereurs fussent des dieux et qu'on les adorât sous peine de mort. L'ancienne Rome combattit donc contre l'Éternel pour ses idoles, dont elle était la première ; la nouvelle Rome, Constantinople, combattit contre le Christ, pour lui ravir sa divinité et la prostituer à ses empereurs. Mais l'Éternel avait dit à son Christ : Tu les gouverneras avec un sceptre de fer, et tu les briseras comme un vase d'argile, jusqu'à ce que les rois comprennent, et que les juges de la terre s'instruisent [1]. Et nous voyons les peuples et les rois servir de verge de fer les uns contre les autres ; et nous voyons les empereurs romains brisés au moindre choc, comme des vases d'argile : Rome elle-même, dont le nom veut dire force, est là comme un pot de terre, qui, une fois brisé, ne peut plus se remettre.

Pour combattre l'Éternel et son Christ, l'ancienne Rome rendait les peuples de plus en plus idolâtres ; la nouvelle Rome les rendait

[1] Ps. 2.

hérétiques. Pour les punir l'une et l'autre, le Christ emploiera des peuples hérétiques et idolâtres. Les Huns, les Goths, les Vandales, les Hérules, qui ravagent l'Orient et l'Occident, et qui mettent fin à l'empire de Romulus et d'Auguste, sont idolâtres ou ariens ; et l'arianisme leur était venu de Constantinople ; et Constantinople, avec son empire grec, que nous voyons successivement enfanter contre le Christ, les hérésies d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès et des iconoclastes, deviendra finalement la proie d'un peuple arien et iconoclaste, les mahométans. L'événement a été montré d'avance à l'apôtre saint Jean ; il lui a été dit qu'une dizaine de cornes ou puissances, rois et peuples issus de Rome et de son empire, combattraient d'abord avec elle contre l'Agneau ou le Christ, et qu'ensuite ils se tourneraient contre elle [1] pour la mettre à feu et à sang. A la chute de l'empire romain, on voit en effet une dizaine de puissances ou de royaumes, formés, ou se formant de ses débris : les Grecs, les Perses, les Sarrasins en Orient ; les Vandales, en Afrique ; les Suèves, les Visigoths, les Bourguignons, les Francs dans les Gaules ; les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne ; les Hérules et bientôt les Ostrogoths en Italie. Il est dit encore que l'Agneau ou le Christ finirait par les vaincre, soit par la force, soit par la douceur. Les premiers qui céderont à la douceur de sa grâce, seront les Francs ; premier-né des peuples catholiques, première nation d'un monde nouveau : puisse-t-elle à jamais se montrer digne de son rang !

La chute de l'empire romain n'étonna point ; on s'y attendait. On ne s'inquiéta guère plus : on voyait un autre empire, qui n'est point sujet à tomber, l'Église, où se réfugiaient de toutes parts les plus éminents personnages. Glycérius, à Salone, jouissait, comme évêque, de la sécurité qu'il n'avait pu trouver comme empereur. Sidoine Apollinaire, gendre de l'empereur Avitus, illustrait le trône épiscopal d'Auvergne. Vienne, alors dignement occupée par saint Mamert, comptera bientôt parmi ses évêques un petit-fils du même empereur. Le comte Arbogaste, Franc d'origine, sera évêque de Chartres. Reims avait pour évêque Remi, d'une des plus nobles familles des Gaules, mais plus illustre encore comme apôtre des Francs.

A cette époque, un saint évêque était le refuge des peuples pour le temporel et le spirituel. Nous l'avons vu par saint Germain d'Auxerre, saint Loup de Troyes, saint Épiphane de Pavie, saint Sidoine d'Auvergne, saint Patient de Lyon. Il faut y joindre saint Mamert de Vienne.

Vers l'an 468, la ville de Vienne fut affligée de plusieurs calamités

[1] Apoc., 17.

qui présageaient des calamités plus grandes encore. C'étaient des incendies fréquents, des tremblements de terre presque continuels, des bruits lugubres qu'on entendait pendant la nuit; on voyait des cerfs et d'autres bêtes sauvages paraître en plein jour dans les places les plus fréquentées de la ville. Soit que ce fussent en effet des animaux, ou que ce ne fussent que des spectres, les augures qu'on en tirait n'étaient pas moins sinistres. Plusieurs des principaux de la ville de Vienne crurent devoir en sortir, de peur d'être enveloppés sous ses ruines. Les autres étaient dans de continuelles frayeurs, et ils attendaient avec impatience la fête de Pâques, espérant qu'elle serait pour eux comme une réconciliation solennelle avec le Seigneur, et que la fin de leurs péchés serait celle de leurs maux. Ils ne se trompèrent pas; mais pour les affermir dans ces sentiments de pénitence, Dieu permit que leurs alarmes redoublassent dans le temps même qu'ils se flattaient de les voir finir.

En effet, comme tout le peuple célébrait dans l'église la vigile de Pâques avec un redoublement de ferveur, on entendit un fracas plus terrible encore qu'à l'ordinaire, et l'on vint annoncer que le palais, situé dans le lieu le plus élevé de Vienne, était tout en feu et menaçait la ville d'un embrasement général. Le peuple, alarmé, quitte aussitôt l'église pour tâcher d'arrêter l'incendie ou pour sauver ses effets. Le saint évêque Mamert demeura seul, prosterné devant l'autel; et ses larmes furent plus efficaces pour éteindre les flammes que les efforts des habitants. Ce fut en ces tristes circonstances que ce saint évêque, resté seul en prières, forma la résolution d'instituer des jeûnes et des processions solennelles pour désarmer le bras vengeur de Dieu. Il laissa passer les fêtes de Pâques sans en parler, pour ne pas troubler la joie de cette solennité; mais aussitôt après il communiqua son pieux dessein, qui fut unanimement approuvé. On craignait fort que le sénat de Vienne ne s'opposât à cette nouvelle institution, attendu qu'il souffrait à peine les anciennes; mais la componction qui serrait alors tous les cœurs les rendit aisément dociles[1].

On choisit pour le jeûne les trois jours qui précèdent l'Ascension. Saint Mamert, pour éprouver la ferveur de son peuple, marqua, pour la station du premier jour, une église assez proche de la ville; mais le jour suivant, il assigna un terme beaucoup plus éloigné, où l'on devait se rendre en procession, en chantant des psaumes et d'autres prières. Telle fut, dans l'église de Vienne, l'institution des Rogations, qui préserva la ville des malheurs dont elle était menacée. Plusieurs

[1] S. Avit., *Homil. ad Rogat.*

églises eurent recours au même remède ; et cette sainte pratique, établie d'abord dans les Gaules, fut reçue dans la suite partout.

L'église d'Auvergne fut une des premières à la recevoir. Saint Sidoine écrivait à saint Mamert : Le bruit court que les Goths se sont mis en marche contre les Romains. Nous autres, pauvres Auvergnats, sommes toujours la porte par où se font ces irruptions. Nous n'espérons pas que nos murailles à demi brûlées, nos vieilles palissades et nos autres fortifications, où l'on fait sans cesse la garde, nous préservent de ce danger. Nous ne comptons que sur le secours des Rogations que vous avez instituées. Le peuple d'Auvergne les a commencées, sinon avec le même effet, du moins avec la même affection ; et c'est ce qui nous soutient encore contre les terreurs qui nous environnent. Sidoine dit dans une autre lettre : Avant les Rogations, l'usage des processions était établi; mais elles étaient rares, et on y voyait peu de dévotion. Elles étaient interrompues par des repas, et on ne les faisait que pour demander du beau temps ou de la pluie. Mais dans celles qu'a instituées ce grand évêque, on jeûne, on prie, on psalmodie, on pleure. C'est qu'en effet les trois jours des Rogations furent longtemps des jours de jeûne dans les églises de Gaule [1].

Saint Mamert de Vienne avait un frère puîné, Mamert Claudien, que saint Sidoine regardait comme le plus bel esprit de son siècle et le plus grand génie de son pays. Dès sa jeunesse, il avait embrassé la vie monastique, et profité du repos que lui procurait cet état pour lire les auteurs grecs et latins, sacrés et profanes. Par ce genre d'étude il devint géomètre, astronome, musicien, poëte, orateur, dialecticien, interprète de l'Écriture ; suffisamment instruit pour répondre à toutes sortes de questions et pour combattre toutes les erreurs : d'où vient qu'on lui donnait le premier rang entre les philosophes chrétiens et les savants de toutes les classes. Sa sagesse, sa prudence et sa modestie ne le rendirent pas moins recommandable que son savoir et son éloquence. Il négligea tous les dehors affectés des philosophes, mais il en conserva l'esprit, sans préjudice à la pureté de sa foi.

Son frère, qui connaissait ses talents, voulant l'attacher à l'église de Vienne, l'en ordonna prêtre, dans le dessein de partager avec lui les travaux de l'épiscopat. Il prenait son conseil dans la décision des procès ; il le chargeait du gouvernement des églises, et se reposait sur lui du soin des affaires domestiques. C'était aussi Claudien qui enseignait aux autres ecclésiastiques le chant des psaumes, qui

[1] Sid., l. 7, *Epist.* 1; l. 5, *Epist.* 14.

nte pratique, éta-
e partout.
recevoir. Saint
les Goths se sont
pauvres Auver-
irruptions. Nous
nos vieilles palis-
s cesse la garde,
ue sur le secours
d'Auvergne les a
s avec la même
ntre les terreurs
ettre : Avant les
nais elles étaient
nterrompues par
u beau temps ou
and évêque, on
'en effet les trois
jeûne dans les

amert Claudien,
t de son siècle et
avait embrassé
ait cet état pour
ar ce genre d'é-
, orateur, dia-
nstruit pour ré-
battre toutes les
g entre les phi-
s. Sa sagesse, sa
recommandable
dehors affectés
préjudice à la

tacher à l'église
e partager avec
dans la décision
ses, et se repo-
aussi Claudien
s psaumes, qui

réglait l'office divin, marquant les lectures que l'on devait faire à toutes les fêtes de l'année. Il était comme un second évêque, par le secours qu'il prêtait à son frère.

La réputation de savoir que Claudien s'était acquise attirait un grand nombre de personnes, qui venaient le consulter. Savant, affable et communicatif, il se faisait une joie de faire part aux autres des trésors de son érudition ; mais il voulait que, lorsqu'il se trouvait plusieurs personnes auprès de lui pour le consulter, il n'y en eût qu'une à parler, et que les autres écoutassent jusqu'à ce qu'elles pussent parler à leur tour, afin que la conférence se passât dans l'ordre et sans confusion, et qu'il pût lui-même communiquer ses lumières sur les difficultés proposées. Sidoine, qui s'était souvent trouvé à ces conférences, dit que, dès que Claudien avait avancé quelque chose, on l'accablait d'une foule d'objections ; mais, ajoute-t-il, il avait bientôt détruit tous nos vains raisonnements. L'avantage qui nous en revenait, c'est qu'on ne laissait rien passer qui n'eût été bien pesé et bien examiné. Ce qu'il y avait d'admirable en lui, était la facilité de son abord. Accessible aux ignorants comme aux savants, il répondait avec bonté aux questions des uns et des autres. Il avait, outre cela, une tendre compassion pour les malheureux, les soulageant dans leurs besoins et les consolant dans leurs afflictions. Il rachetait les captifs, revêtait les nus, donnait à manger à ceux qui avaient faim. Mais uniquement attentif à transporter ses trésors dans le ciel, où il attendait sa récompense, il avait soin de dérober aux hommes, autant qu'il était en lui, la connaissance de ses charités. Il n'avait pas moins de zèle pour le salut des peuples, auxquels il faisait souvent des discours pour les exhorter à la vertu. Enfin, il soulageait les ecclésiastiques dans leurs fonctions, leur aidant à les remplir lorsqu'ils ne le pouvaient eux-mêmes [1].

Un auteur qui ne jugea point à propos de se faire connaître, mais que Gennade de Marseille nous apprend être Fauste de Rièz, publia un petit écrit pour montrer que Dieu seul est spirituel, et que les anges et les âmes sont des substances corporelles. Claudien trouva cet écrit chez des personnes qui en faisaient beaucoup de cas. Curieux d'en juger par lui-même, il le lut, et crut de son amour pour la vérité de le réfuter. Saint Sidoine et plusieurs autres personnes de mérite l'en pressèrent tellement, qu'il ne put résister. Il écrivit donc trois livres *De la nature de l'âme*. Dans le premier, il démontre la spiritualité de l'âme par la raison ; dans le second, par l'autorité ; dans le troisième, il réfute les objections de son adversaire. Il sou-

[1] Sid., l. 4, *Epist.* 11.

tient entre autres que l'âme pense essentiellement, qu'elle est la pensée même, qu'elle peut varier ses pensées, mais qu'elle ne peut jamais être sans penser; que les puissances de l'âme ne sont autre chose que l'âme même; que les pensées de l'âme ne dépendent pas des images corporelles; que non-seulement il n'y a pas de vide, mais qu'il ne peut y en avoir. On voit ici l'antiquité de quelques sentiments que de modernes philosophes ont donnés comme des fruits de leurs méditations et de leurs recherches.

La méthode et les raisonnements de Claudien ont la netteté et la précision qu'on a nommées depuis scolastiques. L'âme qui sent dans le corps, dit-il au livre premier, quoiqu'elle sente par des organes visibles, sent invisiblement. Autre chose est l'œil, autre chose la vue; autre chose sont les oreilles, autre chose l'ouïe; autre chose les narines, autre l'odorat; autre chose la bouche, autre le goût; autre chose la main, autre le tact. Nous distinguons par le tact ce qui est chaud ou froid, mais nous ne touchons pas la sensation du tact, et elle n'est ni chaude ni froide. Autre est l'organe par lequel nous sentons, et la sensation même que nous sentons[1].

Si l'âme est corps, comme vous dites, qu'est-ce donc que l'âme appelle son corps sinon elle-même? Ou l'âme est corps, et dans ce cas elle a tort de dire *mon corps :* elle devrait bien plutôt dire *moi*, puisque c'est là elle-même; ou si l'âme a raison de dire *mon corps*, comme nous le pensons, elle n'est pas corps[2].

Ce n'est pas sans raison qu'on a dit que la mémoire est la frontière commune de l'homme et de la bête. En effet, les cigognes et les hirondelles reviennent à leur nid, les chevaux à leur écurie; les chiens reconnaissent leur maître. Mais comme l'âme des animaux, quoiqu'elle retienne l'image des lieux, n'a pas la connaissance de son être propre, ils demeurent bornés au souvenir des objets corporels qu'ils ont connus par les sens du corps; et, privés de l'œil de l'esprit, ils ne sauraient voir, non-seulement ce qui est au-dessus d'eux, mais eux-mêmes. L'homme doit donc tout entier des actions de grâces à son Créateur, qui lui a donné l'existence avec les pierres, la vie séminale avec les plantes et les arbres, la vie sensitive et animale avec les bêtes, enfin la vie raisonnable avec les anges[3].

Tu dis qu'autre chose est l'âme, autre chose la pensée de l'âme. Tu devrais plutôt dire que les choses auxquelles pense l'âme, ne sont pas l'âme; mais la pensée n'est pas autre chose que l'âme elle-même. L'âme, dis-tu, se repose à ce point qu'elle ne pense à rien du tout. Cela n'est pas vrai : l'âme peut changer de pensée, mais non pas ne

[1] L. 1, c. 6. *Biblioth. PP.*, t. 6. — [2] L. 1, c. 16. — [3] L. 1, c. 21.

pas penser du tout. Que signifient nos rêves, sinon que, même lorsque le corps est fatigué et plongé dans le sommeil, l'âme ne cesse pas de penser? Ce qui te trompe grandement sur l'état de l'âme, c'est que tu crois qu'autre chose est l'âme, autre chose sont ses facultés. Ce que l'âme pense est un accident, mais ce qui pense est la substance même de l'âme [1].

Dans le second livre, Claudien prouve l'incorporéité de l'âme par l'autorité : d'abord, par celle des philosophes grecs, notamment de Philolaüs, Archytas, Platon, Porphyre ; ensuite par celle des philosophes romains, en particulier de Sextius, père et fils, et de Varron, sans parler de Zoroastre et des brahmanes de l'Inde. Il y ajoute les docteurs de l'Église, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Augustin et saint Eucher, qu'il avait connu particulièrement et dont il fait un grand éloge. Il finit par l'Écriture sainte, s'arrêtant surtout à saint Paul.

Dans le troisième livre, où il réfute les objections, il dit entre autres : On nous adresse un syllogisme formidable et qu'on croit insoluble. L'âme, nous dit-on, est où elle est, et n'est pas où elle n'est pas. On espère nous faire dire, soit qu'elle est partout, soit qu'elle n'est nulle part; car alors, pense-t-on, si elle est partout, elle serait Dieu; si elle n'était nulle part, elle ne serait pas. L'âme n'est pas tout entière dans le monde entier ; mais, de même que Dieu est tout entier dans tout l'univers, de même l'âme est tout entière dans tout le corps. Dieu ne remplit point, de la plus petite partie de lui-même, la plus petite partie du monde, et de la plus grande, la plus grande ; il est tout entier dans chaque partie, et tout entier dans le tout; de même l'âme ne réside point, par parties, dans les diverses parties du corps; ce n'est point une partie de l'âme qui sent par l'œil et une autre qui anime le doigt : l'âme tout entière vit dans l'œil et voit par l'œil ; l'âme tout entière anime le doigt et sent par le doigt [2].

L'âme voit par l'entremise du corps ce qui est corporel, et par elle-même ce qui est incorporel. Sans l'entremise du corps, elle ne voit rien de ce qui est corporel, coloré, étendu ; mais elle voit la vérité, et la voit d'une vue immatérielle. Si, comme tu prétends, l'âme, corporelle elle-même et enfermée dans un corps extérieur, peut voir par elle-même un objet corporel, rien ne lui est, à coup sûr, plus facile à voir que l'intérieur de ce corps où elle est enfermée. Eh bien, allons ! dispose-toi, mets-toi tout entier à l'œuvre ; dirige, sur tes entrailles et sur toutes les parties de ton corps, cette vue corporelle de l'âme, comme tu l'appelles ; dis-nous comment est disposé le

[1] L. 1, c. 24. — [2] L. 3, c. 2.

cerveau, où repose la masse du foie, comment tient la rate, quels sont les détours et les contextures des veines, les origines des nerfs. Quoi donc? tu nies que tu sois obligé de répondre sur de telles choses: et pourquoi le nies-tu? Parce que l'âme ne peut voir directement et par elle-même les choses corporelles. Pourquoi donc ne le peut-elle pas, elle qui n'est jamais sans penser, c'est-à-dire sans voir? Parce que nul ne peut voir, sans l'entremise de la vue corporelle, les objets corporels. Or, l'âme qui voit par elle-même certaines choses, mais non les choses corporelles, voit donc d'une vue incorporelle; or, un être incorporel peut seul voir d'une vue incorporelle: donc l'âme est incorporelle [1].

Mamert Claudien résume ainsi son travail: Comme beaucoup des choses que j'ai énoncées dans ce débat sont éparses et pourraient ne pas être retenues facilement, je les veux rapprocher, resserrer et placer, pour ainsi dire, en un seul point, sous les yeux de l'esprit: 1° Dieu est incorporel: l'âme humaine est l'image de Dieu, car l'homme a été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. Or, un corps ne peut être l'image d'un être incorporel: donc l'âme humaine, qui est l'image de Dieu, est incorporelle. 2° Tout ce qui n'occupe pas un lieu déterminé est incorporel. Or, l'âme est la vie du corps, et, dans le corps vivant, chaque partie vit autant que le corps entier. Il y a donc, dans chaque partie du corps, autant de vie que dans le corps entier, et l'âme est cette vie. Ce qui est aussi grand dans la partie que dans le tout, et dans un petit espace que dans un grand, n'occupe point de lieu. Donc l'âme n'occupe point de lieu. Ce qui n'occupe point de lieu n'est pas corporel: donc l'âme n'est pas corporelle. 3° L'âme raisonne, et la faculté de raisonner est inhérente à la substance de l'âme. Or, la raison est incorporelle et ne tient point de place dans l'espace: donc l'âme est incorporelle. 4° La volonté de l'âme est sa substance même; et quand l'âme veut, elle est toute volonté. Or, la volonté n'est pas un corps: donc l'âme n'est pas un corps. 5° De même la mémoire est une capacité qui n'a rien de local: elle ne s'élargit pas pour se souvenir de plus de choses; elle ne se rétrécit pas quand elle se souvient de moins de choses; elle se souvient immatériellement, même des choses matérielles. Et quand l'âme se souvient, elle se souvient tout entière; elle est toute souvenir. Or, le souvenir n'est pas un corps: donc l'âme n'est pas un corps. 6° Le corps sent l'impression du tact dans la partie où il est touché; l'âme tout entière sent l'impression, non par le corps tout entier, mais par une partie du corps. Une sensation de ce genre n'a

[1] L. 3, c. 9.

ent la rate, quels
origines des nerfs,
r de telles choses:
oir directement et
onc ne le peut-elle
sans voir? Parce
porelle, les objets
ines choses, mais
corporelle; or, un
le: donc l'âme est

me beaucoup des
ses et pourraient
cher, resserrer et
yeux de l'esprit:
ge de Dieu, car
de Dieu. Or, un
c l'âme humaine,
ce qui n'occupe
la vie du corps,
e le corps entier.
e vie que dans le
si grand dans la
dans un grand,
t de lieu. Ce qui
me n'est pas cor-
er est inhérente à
et ne tient point
4° La volonté de
elle est toute vo-
me n'est pas un
n'a rien de local:
oses; elle ne se
ses; elle se sou-
elles. Et quand
est toute souve-
ne n'est pas un
a partie où il est
ar le corps tout
de ce genre n'a

rien de local. Or, ce qui n'a rien de local est incorporel : donc l'âme est incorporelle. 7° Le corps ne s'approche ni ne s'éloigne de Dieu ; l'âme s'en approche et s'en éloigne sans changer de place : donc l'âme n'est pas un corps. 8° Le corps se meut à travers un lieu, d'un lieu à un autre ; l'âme n'a point de mouvement semblable : donc l'âme n'est point corps. 9° Le corps a longueur, largeur et profondeur; et ce qui n'a ni longueur, ni largeur, ni profondeur, n'est point corps ; l'âme n'a rien de pareil : donc elle n'est point corps. 10° Il y a, dans tout corps, la droite, la gauche, le haut le bas, le devant, le derrière ; il n'y a, dans l'âme, rien de semblable : donc l'âme est incorporelle [1].

Fauste avait succédé, dans l'évêché de Rièz, à Saint Maxime. Il était originaire de la Bretagne, et s'était acquis de la réputation dans le barreau par son éloquence. Il tâcha d'enfouir tous ses talents dans la solitude ; mais il ne put y réussir. On s'empressa d'autant plus de rendre justice à son mérite, qu'il paraissait seul le méconnaître. Il fut élu le troisième abbé de Lérins, l'an 433 ; et, pendant environ vingt-sept ans qu'il gouverna ce monastère, il en soutint la réputation et la régularité par sa vigilance et par ses exemples. On loue surtout son abstinence. Il ne buvait jamais de vin, et ne mangeait le plus souvent que des fruits et des légumes crus. Il porta toutes ces vertus sur le siége épiscopal, et il établit à Rièz les prières usitées à Lérins, c'est-à-dire qu'il régla l'office divin sur les usages de cette communauté. Saint Nazaire, qui lui succéda dans la charge d'abbé, fit bâtir à Arluc, sur les côtes de la mer, un monastère pour des religieuses, en l'honneur de saint Étienne. C'était un lieu consacré autrefois à Vénus ; et ce fut pour expier les dissolutions qui s'y étaient commises, que le saint abbé y établit un monastère de vierges chrétiennes [2].

Sous la persécution d'Évaric, roi des Visigoths de Toulouse, Fauste de Rièz fut exilé dans le Limousin. L'évêque de Limoges était Rurice, ami de saint Sidoine, et fort distingué par sa noblesse et ses grands biens. Il avait épousé Ibérie, fille d'Ommace ; et Sidoine, encore laïque, fit un bel épithalame pour ce mariage. Il s'était séparé de sa femme pour vivre en continence, lorsqu'il fut élevé sur le siége de Limoges. Il employa une partie de ses grands biens à faire bâtir, près de cette ville, une église en l'honneur de saint Augustin : ce qui montre la vénération que l'on avait déjà dans la Gaule pour ce saint docteur, environ cinquante ans après sa mort. Il nous reste de Rurice deux livres de lettres à la fois élégantes et pieuses. Il avait une

[1] L. 3, c. 14. — [2] Sid., l. 9, *Epist.* 3. Longueval, l. 4.

tendre vénération pour Fauste de Rièz, qu'il consultait comme son directeur. Aussi ne négligea-t-il rien pour lui adoucir son exil et lui faire retrouver sa patrie dans une terre étrangère.

Fauste de Rièz se distingua d'une manière fort honorable dans un concile tenu, vers l'an 476, contre le prédestinatianisme. Un prêtre nommé Lucide, apparemment de la province d'Arles, crut pouvoir impunément débiter ses nouvelles erreurs, dans un temps où les évêques de cette partie des Gaules paraissaient tout occupés à se défendre contre la persécution d'Évaric et la séduction de l'arianisme. Mais Léonce d'Arles, qui avait été chargé par le pape saint Hilaire d'assembler les conciles de ces provinces, en convoqua un pour ce sujet à Arles, où se trouvèrent trente évêques.

Le concile commença par proscrire les erreurs des prédestinatiens, et songeait à procéder contre Lucide, qui les avait enseignées. Mais Fauste de Rièz fit suspendre les procédures du concile, dans l'espérance de convertir ce novateur. Il s'efforça d'abord de le gagner dans des entretiens particuliers, où il tâchait de faire entrer la vérité dans son cœur par les voies de la douceur et de la bonté. Lucide souhaita d'être instruit par quelque écrit. Fauste eut pour lui cette complaisance; et, pendant la tenue du concile, il lui écrivit la lettre suivante :

« C'est l'effet d'une grande charité que de vouloir, avec le secours de la grâce, corriger plutôt l'erreur d'un frère inconsidéré, que de le séparer de l'unité, comme les évêques songent à le faire. Mais que puis-je dire là-dessus par écrit, comme vous souhaitez que je le fasse, après que je n'ai pu de vive voix, par la douceur et l'humilité, vous faire rentrer dans le chemin de la vérité? Quand on parle de la grâce de Dieu et du travail de l'homme, on doit bien prendre garde de ne s'écarter ni à droite ni à gauche; mais il faut tenir le milieu et suivre le grand chemin. Je vous dirai donc en peu de mots quels sont les sentiments que vous devez avoir avec l'Église catholique, afin que vous ne sépariez jamais de la grâce de Dieu le travail d'un serviteur fidèle, et que vous ne détestiez pas moins celui qui enseigne la prédestination, à l'exclusion du travail de l'homme, que celui qui tient les dogmes de Pélage.

« Anathème donc à celui qui, entre plusieurs impiétés de Pélage, croit que l'homme naît sans péché, et qui, par une damnable présomption, prétend qu'il peut se sauver par son seul travail, et être délivré sans la grâce de Dieu. Anathème à celui qui soutient qu'un homme qui, ayant été baptisé en confessant la foi, vient ensuite à succomber aux plaisirs et aux tentations du monde, périt en Adam et par le péché originel. Anathème à qui dit que l'homme est préci-

ultait comme son
cir son exil et lui

onorable dans un
nisme. Un prêtre
les, crut pouvoir
un temps où les
occupés à se dé-
n de l'arianisme.
ape saint Hilaire
qua un pour ce

prédestinations,
avait enseignées.
du concile, dans
'abord de le ga-
le faire entrer la
de la bonté. Lu-
uste eut pour lui
, il lui écrivit la

, avec le secours
nsidéré, que de le
e faire. Mais que
uhaitez que je le
eur et l'humilité,
d on parle de la
n prendre garde
t tenir le milieu
eu de mots quels
e catholique, afin
travail d'un ser-
i qui enseigne la
, que celui qui

iétés de Pélage,
e damnable pré-
travail, et être
i soutient qu'un
vient ensuite à
périt en Adam
omme est préci-

pité dans la mort par la prescience de Dieu. Anathème à qui dit que celui qui est damné n'a pas reçu le moyen de se sauver : ce qu'on entend de celui qui a été baptisé, ou d'un païen qui est parvenu à l'âge de pouvoir croire et qui ne l'a pas voulu. Anathème à celui qui dit qu'un vase d'ignominie ne peut parvenir à être un vase d'honneur. Anathème à qui dit que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, et qu'il ne veut pas que tous les hommes soient sauvés. »

Fauste ajoute : « Quand vous viendrez nous trouver au nom de Jésus-Christ, et que vous serez cité devant les évêques assemblés, alors nous vous produirons des témoignages propres à confirmer le sentiment catholique et à réfuter l'erreur opposée. Pour nous, nous enseignons selon la doctrine de Jésus-Christ, avec vérité et avec confiance, que celui qui a péri par sa faute aurait pu être sauvé par la grâce, s'il n'avait pas refusé de coopérer à cette grâce par son travail; et que celui qui, par la grâce à laquelle il a joint l'obéissance, est parvenu au terme d'une heureuse fin, a pu tomber par sa lâcheté et périr par sa faute. C'est ainsi que, suivant Jésus-Christ pour guide, nous tenons un juste milieu. Après la grâce, sans laquelle nous ne sommes rien, nous établissons le travail d'une servitude officieuse; mais nous excluons en toute manière l'arrogance et la présomption du travail. »

Fauste fait ensuite une pressante exhortation à Lucide, pour le porter à détester ses erreurs, et il finit cette lettre en lui marquant qu'il en conserve une copie pour la produire, s'il est nécessaire, dans le concile ; qu'il le prie de lui envoyer, signé de sa main, l'exemplaire qu'il lui adresse; que, s'il refuse de le faire, il prendra son silence pour une preuve de son opiniâtreté, et se croira obligé de le dénoncer au concile. Fauste, pour concilier plus d'autorité à sa lettre, la fit signer par onze évêques, parmi lesquels on voit saint Patient de Lyon, saint Euphrone d'Autun, saint Eutrope d'Orange, et Megethe, qu'on croit évêque de Belley [1].

Cette lettre de Fauste fit impression sur l'esprit de Lucide, et les décrets du concile achevèrent de le détromper. Il fit une rétractation conforme à ces décrets, et il l'adressa aux Pères du concile. Il les nomme tous au commencement de sa lettre, qui était conçue en ces termes : « Votre réprimande est le salut du public, et votre sentence est un remède qui guérit ceux qu'elle frappe. C'est pourquoi je crois que le meilleur moyen d'excuser mes erreurs passées, c'est de m'en accuser ; et ce n'est que par un aveu salutaire que je prétends m'en justifier. Ainsi, me conformant aux nouveaux décrets du

[1] Labbe, t. 4, 1042.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

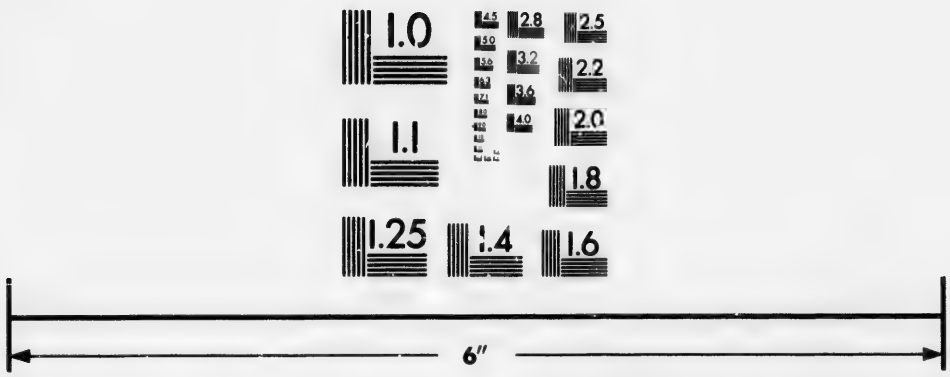

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

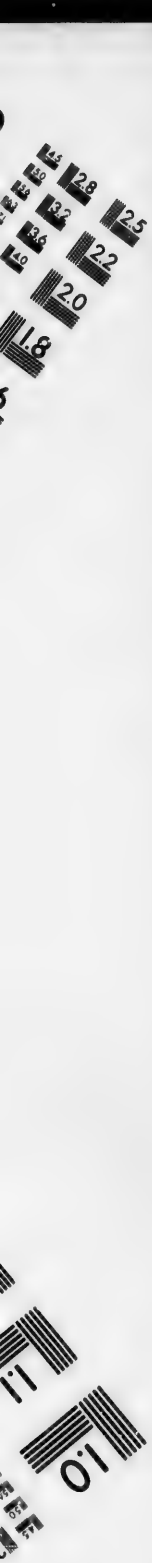
2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.1
1.0

concile, je condamne avec vous les opinions exprimées dans les propositions suivantes, savoir : Qu'il ne faut pas joindre à la grâce divine le travail de l'obéissance humaine ; qu'après la chute du premier homme, le libre arbitre a été entièrement éteint ; que Jésus-Christ, Notre-Seigneur et Sauveur, n'a pas souffert la mort pour le salut de tous ; que la prescience de Dieu fait violence à l'homme pour le précipiter dans la mort, ou que ceux qui périssent, périssent par la volonté de Dieu ; que quiconque pèche après avoir reçu le baptême, encourt la mort (éternelle) à cause du péché d'Adam ; que les uns sont prédestinés à la mort et les autres à la vie ; que depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, nul des hommes n'a été sauvé par la foi en la venue de Jésus-Christ, avec le secours de la première grâce, qui est la loi naturelle, parce qu'ils avaient perdu le libre arbitre en Adam ; que les patriarches, les prophètes et les plus grands saints ont été reçus dans le paradis avant le temps de la Rédemption.

« Je condamne tous ces sentiments comme impies et sacriléges. J'admets tellement la grâce de Dieu que j'y joins les efforts de l'homme ; et je dis que le libre arbitre n'a pas été éteint, mais affaibli ; que celui qui est sauvé a été en péril, et que celui qui est damné a pu être sauvé ; que Jésus-Christ, Dieu et Sauveur, a offert le prix de sa mort pour tous les hommes, selon les richesses de sa bonté ; qu'il ne veut point que personne périsse, lui qui est le Sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles, et qui est riche pour tous ceux qui l'invoquent.

« Et pour décharger entièrement ma conscience dans une affaire si importante, je me souviens d'avoir dit auparavant que Jésus-Christ n'était venu que pour ceux qu'il avait prévu devoir croire en lui, m'autorisant de ces paroles du Seigneur : Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et pour donner sa vie pour plusieurs ; et de ces autres : C'est le calice de mon sang qui fait le testament nouveau, et qui sera répandu pour le salut de plusieurs. Mais à présent que je suis mieux instruit par l'autorité des témoignages que l'on trouve en grand nombre dans les divines Écritures, selon l'interprétation et la doctrine des anciens, je reconnais volontiers que Jésus-Christ est venu aussi pour ceux qui se sont perdus, parce qu'ils se sont perdus malgré lui, n'étant pas permis de restreindre à ceux qui ont été sauvés les bienfaits de Dieu et les richesses de son immense bonté. Car si nous disions que Jésus-Christ n'a apporté le remède que pour ceux qui ont été sauvés, nous paraîtrons absoudre ceux qui n'ont point été rachetés, quoiqu'il soit constant qu'ils ont été punis pour avoir méprisé la Rédemption.

« Je reconnais aussi que, dans le cours des siècles qui se sont

mées dans les pro-
ndre à la grâce di-
a chute du premier
que Jésus-Christ,
rt pour le salut de
omme pour le pré-
érissent par la vo-
reçu le baptême,
dam; que les uns
que depuis Adam
uvé par la foi en la
ière grâce, qui est
arbitre en Adam;
saints ont été reçus

pies et sacriléges.
fforts de l'homme;
is affaibli; que ce-
st damné a pu être
le prix de sa mort
onté; qu'il ne veut
e tous les hommes,
ous ceux qui l'in-

ce dans une affaire
nt que Jésus-Christ
voir croire en lui,
de l'homme n'est
donner sa vie pour
on sang qui fait le
salut de plusieurs.
utorité des témoi-
divines Écritures,
e reconnais volon-
qui se sont perdus,
as permis de res-
ieu et les richesses
ésus-Christ n'a ap-
s, nous paraîtrons
qu'il soit constant
otion.
ècles qui se sont

écoulés, les uns ont été sauvés par la loi de grâce, les autres sous la loi de Moïse, et d'autres enfin sous la loi naturelle, écrite par le Seigneur au fond des cœurs ; mais qu'ils l'ont tous été par l'espérance de l'avénement de Jésus-Christ, et que, depuis le péché d'origine, personne n'a été délivré que par l'intercession de son sacré sang. Je confesse pareillement l'éternité des feux de l'enfer destinés aux crimes capitaux, parce que la justice divine y punit toujours justement les péchés qui subsistent toujours, et je suis persuadé que ceux qui ne croient pas cette vérité de tout leur cœur encourent avec justice les peines éternelles.

« Priez pour moi, saints évêques. Moi Lucide, je souscris de ma main cette lettre que j'ai écrite ; j'approuve tout ce qui y est approuvé, et je condamne tout ce qui y est condamné [1]. »

Un acte si authentique, dressé sur les décrets mêmes du concile d'Arles, peut suppléer aux actes de ce concile, qui sont perdus. Il suffit pour nous faire connaître quels dogmes y furent définis contre le prédestinatianisme, et pour convaincre les plus incrédules que cette hérésie n'est pas un fantôme, comme auraient voulu le persuader les jansénistes, qui l'ont renouvelée après Luther et Calvin. Il paraît, par le dernier article de la confession de foi de Lucide, que quelques prédestinatiens avaient pris le parti de nier l'éternité des peines de l'enfer, apparemment pour diminuer l'horreur que donne naturellement l'idée d'un Dieu qui condamnerait ses créatures à des feux éternels pour des péchés personnels qu'ils n'auraient pu éviter.

Les Pères du concile reçurent avec joie la rétractation de Lucide ; et comme, après le Seigneur, ils en attribuèrent la gloire au zèle et à la lettre de Fauste, ils le chargèrent d'écrire contre l'hérésie prédestinatienne, et de rédiger en ordre les raisons qu'on avait apportées dans le concile pour combattre ces erreurs. Fauste s'acquitta avec plaisir d'une communion si honorable. Il composa un ouvrage, divisé en deux livres, sur la grâce et le libre arbitre. Mais avant qu'il l'eût rendu public, il se tint à Lyon un second concile contre les prédestinatiens, et ce concile chargea Fauste d'ajouter à son ouvrage la réfutation de quelques nouvelles erreurs qu'on avait découvertes dans ces sectaires. C'est ce que Fauste nous apprend lui-même.

Il adressa ces deux livres à Léonce d'Arles, par une lettre en forme de préface, qui est à la tête de l'ouvrage, et dans laquelle il dit ces paroles remarquables : Il est utile et salutaire d'établir la grâce, quand on y joint l'obéissance d'un travail qui en dépend. C'est comme un serviteur qui doit toujours suivre son maître

[1] Labbe, t. 4, 1044.

ou son seigneur ; s'il arrive que l'un soit sans l'autre, alors le maître, sans serviteur, paraît sans honneur, et le serviteur, sans son maître, oubliant sa condition, ose prendre la place du maître.

Il serait à souhaiter que, dans la suite de l'ouvrage, Fauste n'eût pas oublié cette maxime. Ses écrits n'auraient pas été flétris, comme ils le furent dans la suite, par le décret attribué au pape Gélase. Mais la haine d'une hérésie qu'il combattait, le fit donner dans l'écueil opposé ; et l'on s'aperçoit aisément par la lecture de ces deux livres, qu'il ne reconnaît pas la nécessité d'une grâce prévenante, pour le commencement de la bonne action. Il parle cependant avec éloge de saint Augustin dans le second livre. Ce qui est d'autant plus remarquable, qu'il avait dit dans une lettre à un diacre appelé Grec, et probablement le même qui fut élevé sur le siége de Marseille, qu'il y avait quelque chose dans les écrits de ce saint docteur que les plus savants tenaient pour suspect. Fauste composa un livre touchant le Saint-Esprit, et un contre les ariens et les macédoniens : deux livres qui sont perdus. Enfin, il reste de lui plusieurs lettres, et entre autres une, pleine des instructions convenables aux personnes qui embrassent la vie pénitente, adressée à Félix, ancien préfet du prétoire ; quelques homélies qui sont attribuées à Eusèbe d'Émèse, et nommément celle qui contient le panégyrique de saint Maxime [1].

Saint Sidoine estimait tant les ouvrages de Fauste, qu'ayant appris qu'un abbé nommé Riocate, qui avait passé par la ville d'Auvergne, portait en Bretagne un nouvel écrit de cet auteur, il courut lui-même fort loin après le porteur; et, l'ayant atteint, il lui embrassa les genoux, et ne le quitta pas qu'il ne lui eût montré l'ouvrage, dont il fit sur-le-champ quelques extraits. Après quoi, il revint avec autant de joie que s'il eût été chargé d'un riche butin [2].

Quoique les écrits de Fauste aient été flétris avec justice, sa mémoire ne l'a pas été, parce qu'il écrivait avant que l'Église eût condamné comme une hérésie les sentiments qu'il a enseignés. Il est honoré avec la qualité de saint à Rièz, où il y a une église dédiée en son honneur. Aux taches près de ces dangereuses erreurs, on peut dire des ouvrages de Fauste, qu'on y trouve l'onction de la piété avec la force de l'éloquence et du raisonnement. Sidoine dit de lui, qu'il semblait avoir épousé la philosophie, après l'avoir rendue humble et chrétienne ; qu'il l'avait conduite à son monastère, et fait servir l'académie de Platon à la défense de l'Église de Jésus-Christ. Il ajoute que Fauste parlait mieux qu'il n'avait appris, et qu'il vivait mieux qu'il ne parlait. Le bon cœur de saint Sidoine le rend toujours élo-

[1] *Bibl. PP.*, t. 8. — [2] Sid., l. 9, *Epist.* 9.

l'autre, alors le
e serviteur, sans
place du maître.
age, Fauste n'eût
té flétris, comme
pape Gélase. Mais
dans l'écueil op-
ces deux livres,
évenante, pour le
ant avec éloge de
itant plus remar-
pelé Grec, et pro-
Marseille, qu'il y
teur que les plus
livre touchant le
ens : deux livres
es, et entre autres
nnes qui embras-
du prétoire ; quel-
e, et nommément
.
, qu'ayant appris
ville d'Auvergne,
courut lui-même
embrassa les ge-
ivrage, dont il fit
nt avec autant de

c justice, sa mé-
l'Église eût con-
enseignés. Il est
église dédiée en
eurs, on peut dire
e la piété avec la
dit de lui, qu'il
rendue humble et
et fait servir l'a-
-Christ. Il ajoute
u'il vivait mieux
end toujours élo-

quent sur les louanges de ses amis ; mais, il les servait encore mieux qu'il ne les louait.

Ce saint évêque, profitant apparemment de la paix accordée par Évaric à l'entremise de saint Épiphane de Pavie, fit un voyage à Toulouse, où était la cour de ce prince. Il se chargea d'y intercéder, auprès d'un de ses anciens amis nommé Maxime, en faveur d'un débiteur moribond, à qui Maxime avait prêté une somme d'argent à intérêt. Sidoine le trouva dans une maison de campagne, mais bien différent de ce qu'il l'avait connu autrefois. Sa démarche, ses habits, son air, ses discours, tout respirait la piété. Il portait les cheveux courts et la barbe longue. Ses meubles étaient simples ; pour chaises, il avait des escabeaux à trois pieds, et les rideaux des portes étaient d'une étoffe grossière. Il n'y avait point de plume dans son lit, ni de tapis de pourpre sur la table ; elle était très-frugale, et l'on y servait plus de légumes que d'autres mets. Sidoine, fort surpris de cette réforme dans la manière de vivre de Maxime, demanda secrètement à ses gens s'il était moine, clerc ou pénitent. On lui répondit que les citoyens l'avaient contraint depuis peu d'accepter l'épiscopat.

Maxime accorda non-seulement le délai du payement, il remit encore tous les intérêts, qui, depuis dix ans, montaient plus haut que le principal. Car l'intérêt était un centime chaque mois ; mais quand les intérêts accumulés surpassaient le capital, on ne payait point le surplus. L'Église n'approuvait point ces usures, permises par les lois civiles : ce qui fait dire à Sidoine, que Maxime, en agissant si généreusement, n'avait pas moins égard à sa conscience qu'à sa réputation. Maxime avait été un des officiers qu'on nommait palatins, et qui étaient chargés du recouvrement des impôts. Il avait été ordonné depuis peu évêque, et sans doute après la paix dont nous avons parlé [1].

Outre ces saints et doctes évêques, on voyait encore d'autres savants personnages dans les Gaules. De ce nombre, Paulin de Périgueux, qui, à la prière de saint Perpétue, évêque de Tours, mit en vers la vie de saint Martin. Pomère, originaire de Mauritanie, mais devenu abbé d'un monastère près d'Arles, publia un dialogue sur la *Nature de l'âme*, qui n'est point venu jusqu'à nous, non plus qu'un traité qu'il composa sur l'*Institution des vierges*. Il nous reste de lui trois livres sur la *Vie contemplative*, qui ont été longtemps attribués à saint Prosper. L'auteur y répond à dix questions qui lui avaient été proposées par un évêque nommé Julien, principalement sur la vie contemplative, sur les devoirs des évêques et sur la nature des vices et des vertus.

[1] Sid., I. 4, *Epist.* 24.

Dans le premier livre, après avoir parlé de la vie contemplative, il fait le portrait des bons et des mauvais évêques. Les bons évêques, dit-il, sont ceux qui s'efforcent, par leurs exemples et leurs prédications, de porter les pécheurs à la pénitence ; qui ne commandent pas avec empire, mais avec douceur et humilité ; qui nourrissent les pauvres, rachètent les captifs, reçoivent les étrangers, et qui s'acquittent avec soin de leurs autres devoirs. Ce sont là les ministres capables d'apaiser le Seigneur et de conduire son peuple : voilà les vrais successeurs des apôtres. Un mauvais évêque est celui qui cherche les dignités de l'Église, non pour être plus saint, mais pour être plus riche et plus honoré ; qui ne paît pas son troupeau, quoiqu'il reçoive tous les jours, par les dîmes et les oblations des fidèles, le lait et la laine de ses ouailles ; qui porte le nom de pasteur, et qui en fuit le travail.

Pomère soutient qu'un évêque ne peut s'excuser de ne pas prêcher son peuple, sur son peu de talent et de capacité, parce qu'un pasteur ne doit enseigner que ce qu'il fait, et que les auditeurs profitent toujours quand ils entendent le prédicateur les exhorter d'une manière simple à pratiquer ce qu'ils le voient pratiquer lui-même. Il dit que le discours d'un évêque doit être simple, grave, clair, et même de mauvais latin, pour être mieux entendu des ignorants : c'est que le latin, qui était encore la langue vulgaire, était déjà fort corrompu. Il ajoute que les prédicateurs qui cherchent les applaudissements des hommes ne sont que de vains déclamateurs, qui font consister tout le fruit de leurs sermons dans les louanges qu'ils en retirent, et qui songent plus à dire de belles choses qu'à en dire de bonnes et d'utiles.

Dans le second livre, Pomère traite de la correction des pécheurs, dans laquelle il faut tantôt employer la vivacité du zèle, et tantôt la douceur et la patience de la charité. Sur quoi il parle de la confession des péchés secrets, qu'on découvre au prêtre, comme des plaies au médecin. Il s'étend sur l'usage des biens de l'Église, qui ne sont autre chose, dit-il, que les vœux des fidèles, la rançon des péchés et le patrimoine des pauvres. Il n'approuve pas que les ecclésiastiques qui ont du patrimoine perçoivent les distributions de l'Église, au lieu de les laisser aux pauvres ; et il dit que les biens ecclésiastiques étant des biens sacrés, il n'est pas permis de s'en servir pour vivre dans la mollesse et la volupté. Enfin, dans le troisième livre, il traite des vices et des vertus, dont il fait des portraits ressemblants. Il dit entre autres choses que l'envieux a autant de bourreaux que celui auquel il porte envie a de panégyristes, et il montre que la crainte est utile et résiste efficacement au péché[1].

[1] Inter *Opera S. Prosperi.*

Tel était l'état de l'Église dans les Gaules et en Occident. Au milieu de l'empire qui tombait en ruine, au milieu des Barbares qui s'en disputaient les débris, les évêques, unis entre eux et avec le Pape, étaient fermes dans la foi, veillaient à la pureté de la doctrine, soulageaient les misères spirituelles et temporelles, cultivaient les lettres. Cette conduite inspirait le respect aux Barbares mêmes, et les disposait peu à peu à la civilisation chrétienne.

Il n'en est pas de même en Orient. Là commence ce qu'on appelle à bon droit le Bas-Empire ; car, à peu d'exceptions près, tout y devient bas, ignoble, perfide, souvent atroce. Ainsi, à Constantinople, des conspirations de femmes donnaient et ôtaient l'empire. L'impératrice Vérine, veuve de Léon, l'avait fait donner par ses intrigues à son gendre Zénon. Mécontente de Zénon, elle avait conspiré pour le lui ôter et le donner à son propre frère Basilisque. Ses principaux conjurés avaient été Illus et Harmatius. Le premier était Isaurien, comme Zénon, et de plus son ami ; le second était un jeune homme idolâtre de sa beauté, et qui vivait dans un commerce criminel avec la femme de Basilisque, nommée Zénonide. Vérine, de son côté, avait un commerce semblable avec Patricius, maître des offices. Basilisque s'en étant aperçu, et craignant qu'elle ne l'épousât un jour pour l'élever sur le trône, le fit assassiner. Vérine, pour se venger, jura de perdre Basilisque et de rappeler Zénon. Cependant Zénonide, aussi peu fidèle à Dieu qu'à son mari, avait inspiré à Basilisque les erreurs d'Eutychès [1].

Dès qu'il fut sur le trône, il rappela d'exil Timothée Élure, confiné depuis vingt ans dans la Chersonèse taurique. Ce meurtrier de Protérius, cet usurpateur du siége d'Alexandrie entra dans Constantinople comme en triomphe. Pierre le Foulon, qui se tenait depuis huit ans caché dans un monastère, se montra au grand jour avec hardiesse ; et, quoiqu'il dût sa fortune à Zénon, sa haine contre les orthodoxes lui ouvrit un favorable accès auprès de Basilisque. Tous les ennemis du concile de Chalcédoine levèrent le masque. Ces deux perturbateurs des églises engagèrent le prince à publier un édit par lequel il ordonnait à tous les évêques et les clercs, sous peine de déposition, à tous les moines et laïques, sous peine de bannissement, de prononcer anathème contre la lettre du pape saint Léon et contre le concile de Chalcédoine, condamnant toutefois ceux qui ne confessent pas que le Fils de Dieu s'est véritablement fait homme, et qui supposent que sa chair est venue du ciel ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. Plus de cinq cents évêques succombèrent à la

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 35 et 36.

crainte et protestèrent que leur souscription était libre et volontaire; ce qu'ils désavouèrent cependant l'année suivante, lorsque l'édit fut révoqué. Acace, évêque de Constantinople, osa seul résister à l'empereur; il refusa de souscrire l'édit et d'admettre Élure à sa communion, ayant pour lui les moines et tout le peuple de Constantinople, qui s'assembla dans l'église contre Basilisque. Pour faire connaître le deuil de l'Église et le péril auquel la foi était exposée, Acace s'habilla de noir et couvrit d'un voile de même couleur l'autel et le trône épiscopal [1].

Dès le premier moment, les prêtres et les archimandrites de Constantinople avaient écrit au pape Simplicius, l'informant du retour de Timothée Élure, des troubles qu'il faisait dans la capitale pour se faire rétablir à Alexandrie, et le priant d'envoyer des légats pour remédier à tous ces maux. Le saint pape Simplicius écrivit, en conséquence, dans la première quinzaine de janvier 476, trois et quatre lettres : l'une à l'empereur, deux aux patriarches, une dernière aux prêtres et aux archimandrites de Constantinople. Il exhorte l'empereur à suivre les exemples de Marcien et de Léon, sous lesquels il avait été élevé; à maintenir comme eux le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon, où le mystère de l'Incarnation est si bien expliqué, qu'on ne peut l'y méconnaître sans cesser d'être chrétien; à rétablir dans le siége d'Alexandrie l'évêque catholique et en chasser bien loin le parricide Élure. Pour que l'empereur pût s'instruire plus facilement de la vraie foi, le Pape lui envoie une des lettres de saint Léon; car, dit-il, la règle de la doctrine apostolique demeure toujours la même dans les successeurs de celui à qui le Seigneur a commis le soin de tout le bercail, à qui il a promis son immanquable assistance jusqu'à la fin du monde, contre qui il a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, et dont il atteste que ce que sa sentence aura lié sur la terre ne saurait être délié dans le ciel même.

Le Pape charge l'évêque Acace, même comme son légat, de se joindre aux prêtres et aux moines qui résistaient à Élure, et de solliciter avec eux l'empereur pour l'exclure d'Alexandrie et empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, la doctrine de nos prédécesseurs, contre laquelle c'est un crime de disputer, étant publique, les bien pensants n'ont aucun besoin de décisions nouvelles; tout ce qu'il faut pour instruire, soit les catéchumènes, soit ceux qui auraient été séduits par les hérétiques, est clair et parfait. Jamais d'ailleurs on n'a indiqué de concile, que quand il s'est

[1] Évagre, l. 3, c. 4. Théod, *Lect.*, l. 1.

libre et volontaire:
e, lorsque l'édit fut
eul résister à l'em-
tre Élure à sa com-
euple de Constanti-
ilisque. Pour faire
la foi était exposée,
ême couleur l'autel

imandrites de Con-
ormant du retour de
la capitale pour se
er des légats pour
ius écrivit, en con-
476, trois et quatre
, une dernière aux
Il exhorte l'empe-
n, sous lesquels il
ile de Chalcédoine
rnation est si bien
er d'être chrétien;
olique et en chasser
pût s'instruire plus
des lettres de saint
ique demeure tou-
qui le Seigneur a
omis son imman-
qui il a promis que
nt il atteste que ce
e délié dans le ciel

e son légat, de se
Élure, et de solli-
ndrie et empêcher
, dit-il, la doctrine
rime de disputer,
esoin de décisions
les catéchumènes,
s, est clair et par-
que quand il s'est

élevé quelque nouvelle erreur ou quelque doute dans les dogmes, afin que l'autorité de la discussion sacerdotale éclaircît ce qu'il pouvait y avoir d'obscur. Enfin, dans sa lettre aux prêtres et aux abbés de Constantinople, le Pape regarde comme inutile de réfuter l'impiété des hérétiques, depuis qu'elle l'avait été dans la lettre de saint Léon à Flavien, répandue par toute la terre. Il s'excuse d'envoyer des légats, comme ils lui en avaient demandé, parce qu'il n'était pas question d'éclaircir aucune difficulté nouvelle, mais de demeurer fermes dans les vérités établies, et de résister avec courage à ceux qui en étaient ennemis. Il les loue de leur résistance aux entreprises d'Élure, et de ce que, par leur opposition, il n'avait pu se faire recevoir dans aucune des églises de Constantinople. Et, afin qu'ils sussent ce qu'il avait écrit à l'empereur pour l'engager à chasser Élure, il leur envoie une copie de sa lettre au prince [1].

Acace, de concert avec les moines de Constantinople, résolut d'appeler au secours de l'Église saint Daniel Stylite, et lui manda ce que faisait l'empereur Basilisque, qui, de son côté, lui envoya des plaintes contre Acace, l'accusant de soulever la ville contre lui, de corrompre les soldats et de le charger d'injures. Daniel répondit à l'empereur que Dieu détruirait son règne; à quoi il ajouta des reproches si véhéments, que l'envoyé n'osant s'en charger, le saint, à sa prière, les écrivit dans une lettre cachetée, où il traitait Basilisque de nouveau Dioclétien. Le patriarche, de son côté, ayant assemblé plusieurs évêques, les envoya prier Daniel de venir en personne au secours de l'Église; et comme il ne pouvait se résoudre à descendre de sa colonne, Acace les envoya de nouveau, avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignèrent l'excès de leur affliction par leurs gestes, leurs paroles et leurs larmes, et lui proposèrent l'exemple de Jésus-Christ même, qui est descendu du ciel pour notre salut. Daniel descendit enfin, et fut reçu par le patriarche et les évêques avec une joie incroyable. Il se trouva dans les assemblées du peuple, qui s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville. Basilisque, épouvanté, sortit de Constantinople, après avoir ordonné aux sénateurs de ne point voir Acace. Daniel, suivi des moines et de quantité de peuple, sortit aussi et alla au palais du faubourg, où était l'empereur. Les gardes l'empêchèrent d'entrer. Alors il secoua la poussière de ses pieds, suivant l'Évangile, ordonna à ceux qui l'accompagnaient d'en faire autant, et retourna dans la ville, suivi de plusieurs soldats, étonnés de son habit et de sa manière de vivre. L'empereur l'envoya prier de revenir; il le refusa avec indignation. Enfin, après avoir envoyé plu-

[1] Labbe, t. 4, *Epist.* 4, 5, 6, 7.

sieurs personnes, l'empereur vint lui-même trouver le saint et se jeta à ses pieds, lui demandant pardon. Mais Daniel lui fit des reproches, et dit aux assistants : Cette feinte humilité n'est qu'un artifice dont il couvre sa cruauté ; vous verrez bientôt le pouvoir de Dieu qui abat les puissants. Ayant ainsi prédit la chute de Basilisque et fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colonne [1].

Cependant Timothée Élure était rentré dans Alexandrie, obligeant d'anathématiser le concile de Chalcédoine, sans partager cependant tout à fait l'erreur des eutychiens. Il reconnaissait et leur prouvait dans l'occasion, que la chair du Verbe incarné est consubstantielle à la nôtre, et qu'il est consubstantiel au Père suivant la divinité. A la nouvelle de son arrivée, l'évêque catholique, Timothée Solofaciole, se retira dans les monastères de Canope, dont il avait pratiqué la règle ; et il était si aimé de tout le monde, qu'Élure ne put lui faire de mal. Pierre le Foulon retourna aussi à Antioche, par ordre de Basilisque, et trouva le siége vacant ; car Julien, l'évêque catholique, voyant ce qui se passait, était mort d'affliction. Pierre excita bien du trouble. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avait été déposé par un concile ; mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir, et Jean revint à Antioche, où il supplanta Pierre lui-même. Ces mouvements des eutychiens donnèrent occasion à Gélase de Cyzique d'écrire son histoire, d'ailleurs peu exacte, du concile de Nicée [2].

Les deux principaux appuis de Basilisque, pour se maintenir sur le trône impérial, étaient l'Isaurien Illus, et Harmatius, l'amant de sa femme Zénonide. Il envoya le premier en Isaurie, assiéger Zénon dans une forteresse où il s'était réfugié. Le siége durait depuis plusieurs mois. Zénon perdait tout espoir, lorsque, tout d'un coup, Illus se déclare pour lui et s'offre à le rétablir sur le trône. Ce qui avait déterminé Illus, c'étaient les lettres de Vérine et des principaux du sénat, qui le pressaient de renoncer au service de Basilisque. Zénon, suivi de cette armée, à laquelle se joignit un grand nombre d'Isauriens et de Lycaoniens, marcha vers Constantinople. A cette nouvelle, Basilisque vint dans l'église faire publiquement ses excuses ; il se rétracta par une ordonnance où il déclare nul ce qu'il avait fait par surprise sous le nom de circulaire ou autrement ; prononce anathème à Nestorius, à Eutychès et à tous les autres hérétiques ; défend de faire pour ce sujet ni concile ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçue dès le commencement dans les églises

[1] *Vita S. Dan. Styl. apud Sur.*, 11 *decemb.* Théod., *Lect.* — [2] Évagre, l. 3, c. 6. Theophan.

ouver le saint et se
hiel lui fit des re-
té n'est qu'un arti-
le pouvoir de Dieu
te de Basilisque et
[1].

exandrie, obligeant
partager cependant
ait et leur prouvait
t consubstantielle à
nt la divinité. A la
nothée Solofaciole,
avait pratiqué la
ure ne put lui faire
che, par ordre de
évêque catholique,
erre excita bien du
Jean, qui avait été
ne voulut point le
à Pierre lui-même.
asion à Gélase de
te, du concile de

r se maintenir sur
natius, l'amant de
ie, assiéger Zénon
durait depuis plu-
, tout d'un coup,
le trône. Ce qui
ne et des princi-
service de Basi-
joignit un grand
s Constantinople.
publiquement ses
éclare nul ce qu'il
autrement; pro-
les autres héré-
autre recherche.
nt dans les églises

t. — [2] Évagre, l. 3,

catholiques demeure ferme et inébranlable; que l'on rende au patriarche Acace les provinces où les ordinations appartiennent au siége de Constantinople, c'est-à-dire le privilége attribué à ce siége par le concile de Chalcédoine, que son édit circulaire avait déclaré nul[1].

En même temps, il assembla tout ce qui restait de soldats en Thrace, à Constantinople et aux environs; il y joignit les troupes du palais et donna le commandement à Harmatius, après l'avoir engagé par des serments horribles à lui garder une fidélité inviolable. Harmatius, à la tête d'une armée nombreuse, rencontra l'ennemi près de Nicée. Il y eut une action très-vive, où les troupes de Zénon ayant été maltraitées, ce prince sans courage allait fuir de nouveau en Isaurie, s'il n'eût été retenu par Illus. Ce général lui représenta qu'il ne serait pas difficile de gagner Harmatius; qu'il fallait l'éblouir par de magnifiques promesses, et il se chargea de la négociation. Étant donc secrètement passé au camp d'Harmatius, il lui offrit, par lui-même, le commandement de la garde impériale, avec assurance d'en jouir toute sa vie, et pour son fils, qui se nommait aussi Basilisque, le titre de césar, avec la succession à l'empire. A ces offres, Harmatius oublia ses serments et sa maîtresse Zénonide; mais, pour déguiser sa trahison, il prit une route différente de celle que l'ennemi devait tenir, et le laissa passer comme par inadvertance.

L'empereur Zénon et sa femme Ariadne, étant donc arrivés à Constantinople, trouvèrent les portes ouvertes : le sénat et le peuple vinrent au-devant d'eux; Vérine, en particulier, s'empressait à leur témoigner son zèle. Basilisque, abandonné de tout le monde, se réfugia dans l'église de Sainte-Irène, avec sa femme et ses enfants; et, ayant déposé sur l'autel la couronne impériale, il s'enferma dans le baptistère. Zénon, n'osant violer cet asile, lui envoya Harmatius, qui n'épargna pas les serments pour l'assurer, de la part de l'empereur, qu'on ne lui couperait pas la tête et qu'on ne verserait pas son sang. Dès qu'il fut sorti, l'empereur fit assembler le sénat et les évêques qui se trouvaient à Constantinople, comme pour les consulter sur le traitement qu'il devait lui faire. Basilisque fut condamné à être relégué, avec Zénonide et leurs enfants, dans le château de Limnes, près de Cucuse en Cappadoce. Ils y furent jetés nus dans une citerne sèche, qui fut ensuite fermée et gardée par des soldats, afin qu'on ne pût leur porter aucune nourriture. On les trouva quelque temps après morts de froid et de faim, se tenant embrassés les uns les autres. Zénon crut n'avoir pas violé les serments qu'il avait faits de ne pas leur couper la tête ni verser leur sang.

[1] Évagre, l. 3, c. 7.

Il garda de la même manière ceux qu'il avait faits à Harmatius. Il le nomma effectivement commandant général de la garde impériale, et son fils césar. Ce jeune enfant assista aux jeux du cirque, assis sur un trône à côté de l'empereur, et partagea avec le prince l'honneur de couronner les cochers victorieux. Mais peu après, Zénon fit assassiner le père. Le fils allait avoir le même sort. L'impératrice Ariadne en eut compassion, et obtint de Zénon qu'il se contentât de le dépouiller de la qualité de césar et de l'engager dans le clergé. Il fut, dans la suite, évêque de Cyzique, et remplit cette place plus dignement qu'une pareille vocation ne donnait lieu d'espérer. Tout, dans la mort d'Harmatius, portait le caractère de sa perfidie : le conseil en fut donné par l'Isaurien Illus, qui l'avait engagé à trahir Basilisque; il fut tué de la main d'un Barbare de Thuringe, nommé Onulphe, qui lui devait sa fortune [1].

Comme on voit, l'adversité n'avait pas corrigé Zénon; elle réprima toutefois ses vices pour un temps. Il récompensa par des libéralités le zèle du sénat et du peuple de Constantinople : la ville retentissait d'éloges; on y voyait de toutes parts élever des statues à l'empereur. Son premier soin fut d'aller avec l'impératrice visiter le saint solitaire Daniel, aux prières duquel il attribuait son retour. Il fit bâtir à Séleucie en Isaurie une magnifique église de Sainte-Thècle, qu'il croyait avoir vue en songe lui annoncer son rétablissement, et il la décora de riches présents. Il écrivit au pape Simplicius, en lui témoignant être persuadé qu'il avait fort souhaité et demandé à Dieu son retour. Il faisait, dans la même lettre, l'éloge de la fermeté avec laquelle Acace s'était opposé à Basilisque, ajoutant qu'il pensait lui-même à abolir entièrement l'erreur d'Eutychès, à exterminer ceux qui la suivaient, à faire observer partout le décret du concile de Chalcédoine, et à rétablir Solofaciole sur le siége d'Alexandrie. Le Pape répondit à cette lettre le 8 d'octobre 477, avec de grands témoignages de joie sur l'heureux rétablissement de Zénon. Il lui fait remarquer que les ennemis de son empire avaient été les ennemis de Dieu, et l'exhorte à témoigner à Dieu sa reconnaissance, en protégeant son Église, surtout en maintenant l'autorité du concile de Chalcédoine, en délivrant l'église d'Alexandrie de l'usurpateur Élure, en y rétablissant le pasteur légitime, et en ôtant ceux qu'Élure avait ordonnés, pour rétablir ceux qu'il avait déposés, ou en substituer d'autres dont la foi fût orthodoxe. En conséquence, Zénon cassa toutes les ordonnances rendues par Basilisque au préjudice de la foi et des évêques catholiques [2].

Acace, de son côté, envoya au pape Simplicius le diacre Épiphane,

[1] *Hist. du Bas-Empire*, I. 36. — [2] Labbe, t. 4, 1078.

its à Harmatius. Il
a garde impériale,
lu cirque, assis sur
e prince l'honneur
es, Zénon fit assas-
mpératrice Ariadne
ontentât de le dé-
ns le clergé. Il fut,
place plus digne-
spérer. Tout, dans
fidie : le conseil en
trahir Basilisque;
nommé Onulphe,

énon; elle réprima
par des libéralités
la ville retentissait
tues à l'empereur.
er le saint solitaire
r. Il fit bâtir à Sé-
hècle, qu'il croyait
ent, et il la décora
en lui témoignant
à Dieu son retour.
neté avec laquelle
ensait lui-même à
er ceux qui la sui-
e de Chalcédoine,
Le Pape répondit
moignages de joie
remarquer que les
Dieu, et l'exhorte
nt son Église, sur-
doine, en délivrant
établissant le pas-
nés, pour rétablir
dont la foi fût or-
donnances rendues
catholiques [2].
e diacre Épiphane,

avec une ample relation de tout ce que les hérétiques avaient fait contre la foi et les canons; lui demandant comment on pourrait secourir les églises que Timothée Élure avait opprimées à la faveur de la tyrannie de Basilisque. Le Pape répondit à Acace que c'était de l'empereur, après Dieu, qu'il fallait attendre le secours de l'Église, et qu'il y avait lieu d'en espérer d'une âme très-chrétienne, puisqu'il s'agissait de la cause de la religion. Il ajoute que ce prince devait publier une ordonnance pour exiler ceux que Timothée Élure avait ordonnés évêques, et rétablir dans leurs siéges les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres, vos instances et celles de tant d'évêques qui sont venus à Constantinople, afin que Timothée et ses sectateurs soient bannis sans retour. La même loi devait comprendre Paul d'Éphèse, Pierre d'Antioche et tous ceux qu'il avait ordonnés évêques, de même qu'Antoine, qui avait été le guide de ceux que le tyran avait envoyés contre l'Église. Quant à Jean, autrefois prêtre de Constantinople et depuis ordonné évêque d'Apamée par les hérétiques, le Pape dit que, parce qu'après avoir chassé d'Antioche l'usurpateur Pierre le Foulon, il avait usurpé lui-même cette église, il doit être anathématisé et retranché de la société des chrétiens, sans espérance de retour. Il ajoute, en parlant des évêques qui se trouvaient alors à Constantinople, qu'il ne convenait pas qu'ils y séjournassent longtemps, soit parce que leurs églises avaient besoin d'eux dans l'agitation où était alors tout l'Orient, soit afin que l'on ne pensât point que l'on voulût tenir un nouveau concile, qui donnât atteinte à celui de Chalcédoine. Car, dit-il, on tient par tout le monde pour inviolable ce qui a été ordonné par tous les évêques [1].

L'empereur Zénon exécuta ce que le Pape désirait. Il fit déposer dans un concile d'Orient Pierre le Foulon, ainsi que Jean d'Apamée, qui l'avait supplanté pendant trois mois. Étienne, homme pieux, fut ordonné évêque d'Antioche. Il envoya aussitôt des lettres synodales à Acace de Constantinople, pour lui faire part de son ordination et de la condamnation de Pierre et de Jean. Acace assembla le concile des évêques qui se trouvaient à Constantinople, condamna Pierre le Foulon, Jean d'Apamée et Paul d'Éphèse, et en écrivit au pape Simplicius, le priant que, s'ils avaient recours à lui, il ne daignât pas les voir ni les recevoir à la pénitence. Le Pape les condamna de son côté, et écrivit à Acace de solliciter l'empereur pour les faire chasser hors des limites de l'empire.

Paul étant chassé d'Éphèse, les évêques d'Asie voulurent apaiser Acace de Constantinople. Ils lui demandèrent pardon et lui envoyè-

[1] Labbe, t. 4, 1039.

rent une rétractation où ils assuraient avec serment qu'ils n'avaient souscrit que par force à la lettre circulaire de Basilisque, et qu'ils n'avaient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Chalcédoine.

Zénon voulait aussi chasser d'Alexandrie Timothée Élure; mais on lui représenta qu'il était si vieux, qu'il ne pouvait aller loin; et en effet il mourut peu de temps après. On dit même qu'il s'empoisonna, de peur d'être chassé. Ses disciples disaient qu'il avait prédit sa mort: ce qui n'était pas difficile, s'il est vrai qu'il voulût se la donner lui-même. Ils furent nommés timothéens, et rejetaient le concile de Chalcédoine, sans être tout à fait eutychiens. A sa place, les évêques hérétiques élurent de leur autorité Pierre Monge ou le Bègue, qui avait été archidiacre: il fut ordonné de nuit par un seul évêque. L'empereur, en ayant eu avis, fit chasser Pierre et rétablir dans le siége d'Alexandrie Timothée Solofaciole: ce qui fut exécuté. Il écrivit en même temps aux évêques, aux clercs et aux laïques de toute l'Égypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, sous peine de privation de leurs honneurs et de leurs églises, et déclara nulles toutes les ordinations de Timothée Élure et de Pierre Monge[1].

Acace, qui savait les inquiétudes du Pape sur l'état de l'église d'Alexandrie, lui manda la mort de Timothée Élure, la fuite de Pierre Monge, qu'il dépeint comme un hérétique, un usurpateur, un enfant de ténèbres, et le rétablissement de Timothée Solofaciole, dont il loue la douceur, la patience et le zèle pour l'observation des canons. Il n'oublie pas d'informer aussi le Pape des soins que l'empereur et lui se donnaient pour maintenir la discipline de l'Église. Le Pape, dans sa réponse, qui est du 13 mars 478, témoigne sa joie, et de ce que Dieu, aux prières ferventes et réitérées des évêques, avait délivré l'église d'Alexandrie, et de ce que Solofaciole y était retourné; mais il charge Acace de l'avertir de ne plus réciter à l'autel le nom de Dioscore. Solofaciole se corrigea de cette faute, et il demanda pardon au Pape par les députés qu'il lui envoya avec des lettres solennelles, pour lui faire part de son rétablissement, suivant l'ancien usage des églises. Il fit rendre au Pape, par les mêmes députés, la copie de l'abjuration de ceux qui avaient été séduits par Timothée Élure et par Pierre Monge, et le pria de demander à l'empereur l'éloignement de ce dernier, qui demeurait caché à Alexandrie, et de remercier en même temps ce prince de l'avoir rétabli dans sa dignité. Solofaciole joignit les requêtes que diverses personnes lui avaient adressées pour être reçues dans la communion de l'Église, témoignant lui-même être fort porté à leur accorder leur demande. Le

[1] Évagre, l. 3, c. 8, 9 et 11.

ent qu'ils n'avaient
Basilisque, et qu'ils
le de Chalcédoine.
chée Élure; mais on
ait aller loin; et en
qu'il s'empoisonna,
vait prédit sa mort;
ût se la donner lui-
t le concile de Chal-
é, les évêques héré-
le Bègue, qui avait
seul évêque. L'em-
établir dans le siége
xécuté. Il écrivit en
s de toute l'Égypte,
de Timothée, sous
églises, et déclara
t de Pierre Monge[1].
r l'état de l'église
re, la fuite de Pierre
urpateur, un enfant
faciole, dont il loue
tion des canons. Il
ne l'empereur et lui
lise. Le Pape, dans
sa joie, et de ce
évêques, avait déli-
e y était retourné;
er à l'autel le nom
et il demanda par-
c des lettres solen-
nt, suivant l'ancien
mêmes députés, la
luits par Timothée
r à l'empereur l'é-
Alexandrie, et de
bli dans sa dignité.
rsonnes lui avaient
de l'Église, témoi-
leur demande. Le

Pape fit ce que Solofaciole souhaitait : il écrivit par Pierre, intendant de la princesse Placidie, qui s'en retournait de Rome en Orient, à Zénon et à Acace, pour les remercier de ce qu'ils avaient déjà fait pour l'église d'Alexandrie, et les exhorter à la délivrer entièrement de la persécution des hérétiques, en bannissant Pierre Monge bien loin de là[1].

Quelque temps après, le pape Simplicius reçut des lettres de l'empereur Zénon et du patriarche Acace, par lesquelles il apprit le désordre arrivé à Antioche. Après qu'Étienne en eut rempli le siége environ un an, les hérétiques s'élevèrent contre lui et le tuèrent dans l'église avec des cannes aiguisées comme des lances, traînèrent le corps par la ville et le jetèrent dans l'Oronte. L'Église l'honore comme martyr le vingt-cinquième d'avril. L'empereur, l'ayant appris, envoya à Antioche et fit punir les auteurs de la sédition; les citoyens envoyèrent des députés pour demander pardon, et prièrent que, pour éviter de pareils désordres, on leur ordonnât un évêque à Constantinople, ce que l'empereur leur accorda. Ainsi Acace, par ordre de l'empereur, ordonna évêque d'Antioche un autre Étienne, que l'on nomme Étienne le Jeune, recommandable pour sa piété aussi bien que son prédécesseur.

Cette ordination étant contre les règles, attendu qu'elle aurait dû se faire à Antioche même par les évêques de Syrie, l'empereur et le patriarche en écrivirent au Pape, le priant de l'approuver, comme faite par nécessité pour le bien de la paix. Le Pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avait suivi ce que j'avais écrit à mon frère et coévêque Acace, au sujet de Pierre et des autres, on n'aurait pas eu de tels crimes à punir. Car j'avais mandé qu'on vous suppliât de le chasser hors des bornes de votre empire, lui et tous ceux qui avaient usurpé les églises, à l'occasion de la domination du tyran. C'est pourquoi, s'il s'en trouve quelques restes, faites-les chasser dans les pays étrangers. Et parce que vous avez cru ne pouvoir apaiser les séditions d'Antioche qu'en ordonnant un évêque à Constantinople, contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de réserver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche, l'apôtre saint Pierre conserve votre promesse et votre serment, afin que ce que mon frère Acace a fait par votre ordre ne soit pas à l'avenir tiré en coutume. C'est pourquoi nous ne pouvons désapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre est du 22 juin 479. Le Pape écrivit à Acace dans le même sens, lui recommandant surtout que cet exemple ne fût pas tiré à

[1] Labbe, t. 4, *Epist.* 9-13.

conséquence. L'empereur suivit l'avis du Pape, et exila Pierre le Foulon à Pityonte dans le Pont, sur la frontière de l'empire [1].

Tandis que les églises d'Orient recouvraient la tranquillité par les efforts réunis du Pape et de l'empereur, les églises d'Afrique respirèrent un instant, mais pour se préparer à une persécution nouvelle. Genséric était mort le 25 janvier 477, après un règne de trente-sept ans et trois mois. Hunéric, son fils aîné, qui avait épousé la princesse Eudoxie, fut reconnu roi des Vandales. Il témoigna d'abord de la douceur envers tout le monde, principalement envers les catholiques; en sorte qu'ils recommencèrent à tenir leurs assemblées, même dans les lieux où cela leur avait été défendu par Genséric. Il affecta même des dehors de piété, en faisant rechercher avec soin les manichéens ; il en fit brûler plusieurs et en envoya d'autres par mer hors de l'Afrique. Ce qui l'anima le plus contre eux, c'est qu'il découvrit qu'ils faisaient presque tous profession de l'arianisme comme lui, et que plusieurs d'entre eux étaient prêtres ou diacres. Il eut honte de voir qu'il leur était uni par les liens d'une même doctrine. Il se trouva qu'un de ces manichéens, moine de profession, avait écrit sur sa cuisse : *Manès, disciple de Jésus-Christ* [2].

L'église de Carthage était sans évêque depuis vingt-quatre ans. Mais enfin, à la prière de l'empereur Zénon et de la princesse Placidie, dont Hunéric avait épousé la sœur, il permit aux catholiques d'y ordonner un évêque. Pour assister à l'élection, Hunéric envoya à l'église Alexandre, ambassadeur de l'empereur Zénon, et avec lui un de ses notaires, nommé Vitarit, portant un édit qu'il fit lire publiquement en ces termes : Notre maître, à la prière de l'empereur et de la très-noble Placidie, vous accorde d'ordonner un évêque tel qu'il vous plaira, à condition que les évêques de notre religion, qui sont à Constantinople et dans les autres provinces d'Orient, aient la liberté de prêcher dans leurs églises en telle langue qu'ils voudront, et d'exercer la religion chrétienne, comme vous avez la liberté ici et dans vos autres églises d'Afrique de célébrer les messes, de prêcher et d'exercer votre religion. Car si cela n'est pas observé, l'évêque qui sera ordonné ici et les autres évêques d'Afrique, avec leur clergé, seront envoyés chez les Maures. Cet édit ayant été lu dans les églises de Carthage le 18 de juin 481, Victor de Vite et les autres évêques catholiques qui étaient présents en gémirent, voyant l'artifice avec lequel on préparait la persécution. Ils dirent au commissaire du roi : A des conditions si dangereuses, cette église aime mieux n'avoir point d'évêque; Jésus-Christ la gouvernera comme il a fait jusqu'ici.

[1] Labbe, t. 4, *Epist.* 14 et 15. — [2] Victor de Vite, l. 2. *Bibl.* PP.

Mais le commissaire ne voulut point recevoir cette protestation. D'un autre côté, le peuple demandait un évêque avec des cris qu'il était impossible d'apaiser.

Eugène fut donc ordonné évêque de Carthage, avec une joie incroyable du peuple; car il y avait un très-grand nombre de jeunes gens qui n'avaient jamais vu d'évêque assis sur le trône de cette église. Il s'attira bientôt, par ses vertus, le respect et l'affection, non-seulement des catholiques, mais de tout le monde; car il était humble, charitable, plein de compassion, et faisait de très-grandes aumônes. Il est vrai que les Barbares possédaient tous les biens de l'Église; mais on apportait tous les jours de grandes sommes au saint évêque, et il distribuait tout fidèlement, sans en rien réserver que pour les besoins du moment. Il ne gardait jamais d'argent au lendemain, à moins qu'on ne le lui eût apporté trop tard pour le donner avant la nuit. Sa réputation lui attira bientôt l'envie des évêques ariens, et principalement de Cyrila, le plus puissant de tous. Ils représentèrent au roi qu'il était dangereux de souffrir qu'Eugène continuât de prêcher. Ils voulaient qu'Eugène lui-même empêchât que personne, ni homme ni femme, ne parût dans l'église en habit de Barbare. Il répondit comme il convenait : La maison de Dieu est ouverte à tout le monde, nul ne peut repousser ceux qui entrent. Ce qu'il disait principalement à cause des catholiques qui, servant dans la maison du roi, étaient obligés à porter l'habit des Vandales.

Après cette réponse de l'évêque, Hunéric fit mettre à la porte de l'église des bourreaux, qui, voyant un homme ou une femme y entrer avec l'habit de leur nation, leur jetaient sur la tête de petits bâtons dentelés, dont ils leur entortillaient les cheveux, et, les tirant avec force, arrachaient la chevelure avec la peau de la tête. Quelques-uns en perdirent les yeux, d'autres moururent de leurs souffrances, plusieurs survécurent longtemps. On menait par la ville des femmes avec la tête ainsi écorchée, précédées d'un crieur, pour les montrer à tout le peuple; mais cette cruauté ne fit quitter à personne la vraie religion. Alors Hunéric s'avisa d'ôter leurs traitements aux catholiques qui étaient à la cour, et de les envoyer travailler à la campagne. Ainsi, des hommes nés libres et délicats furent conduits dans les plaines d'Utique pour couper du blé à la plus grande ardeur du soleil. Un d'eux avait la main sèche depuis longtemps; et, comme on le forçait à travailler, nonobstant une excuse si légitime, il fut guéri par les prières de tous les autres. Tel fut le commencement de la persécution d'Hunéric.

Sa conduite envers ses proches montrait aux catholiques ce qu'ils avaient à attendre. Genséric avait réglé, par son testament, que la

couronne des Vandales passerait toujours à celui de ses descendants qui se trouverait le plus âgé. Hunéric, voulant assurer le royaume à ses enfants seuls, se mit à égorger toute sa famille. Son frère Théodoric avait une femme très-capable, et un fils aîné bien instruit dans les lettres, auquel le trône devait revenir. Il les fit tuer l'un et l'autre, et ensuite bannit Théodoric, dépouillé même de ses vêtements, avec un fils encore enfant et deux filles. Godagise, fils aîné de son frère Genton, fut pareillement banni avec sa femme. Il brûla vifs ou tua par le glaive les nombreux amis de son frère Théodoric : en quoi il imitait son père, qui avait noyé la veuve de son frère dans la rivière de Cirthe et égorgé ses enfants. Bien des personnes que Genséric lui avait recommandées à son lit de mort et sous la foi du serment, périrent par divers supplices. Il trancha la tête à Heldica, vieux ministre de son père, et brûla sa femme au milieu de la ville. Un jour, au milieu de Carthage, en présence du peuple, il fit brûler Jocundus, évêque de sa religion, et que les Vandales appelaient leur patriarche, parce qu'il passait pour être l'ami de son frère Théodoric. A cette vue, les catholiques se disaient : S'il est aussi cruel envers un évêque de son parti, comment nous épargnerait-il, nous et notre religion ?

Hunéric, après avoir ainsi fait périr les siens pendant cinq ans, se crut bien affermi sur le trône, et tourna toute sa fureur contre l'Église catholique. Il ordonna d'abord que personne ne servît dans son palais, qu'il ne fût arien, et il y eut un grand nombre qui renoncèrent à leurs charges pour conserver la foi. Il les chassa ensuite de leurs maisons, les dépouilla de tous leurs biens et les relégua en Sicile et en Sardaigne. Il ordonna aussi que les biens des évêques catholiques appartiendraient au fisc après leur mort, et qu'on ne pourrait leur donner de successeur, qu'il n'eût payé au fisc cinq cents pièces d'or. Mais ses domestiques lui représentèrent que l'on traiterait de même ou plus rigoureusement les évêques ariens en Thrace et ailleurs : ce qui l'obligea à révoquer cette ordonnance. Il fit ensuite assembler les vierges sacrées, les fit visiter honteusement par des matrones de sa nation, et les fit tourmenter pour les contraindre à déposer contre les évêques. On les suspendait avec de grands poids aux pieds, on leur appliquait des lames de fer rouge sur le dos, sur le ventre, le sein, les côtés, les pressant de dire que les évêques et les clercs abusaient d'elles. Plusieurs moururent de ces tourments, d'autres en demeurèrent courbées; mais elles ne donnèrent aucun prétexte de calomnier l'Église.

Ensuite Hunéric envoya en exil dans le désert, des évêques, des prêtres, des diacres et d'autres catholiques, au nombre de quatre

mille neuf cent soixante-seize, entre lesquels il y avait plusieurs goutteux, plusieurs à qui leur grand âge avait fait perdre la vue. Félix d'Abbirite, évêque depuis quarante-quatre ans, était paralytique; en sorte qu'il avait perdu tout sentiment, et même la parole. Les évêques catholiques, ne sachant comment l'emmener, firent demander au roi qu'on le laissât à Carthage, où il mourrait bientôt. Le roi répondit : S'il ne peut se tenir à cheval, qu'on l'attache avec des cordes à des bœufs indomptés, pour le mener où j'ai ordonné. Il fallut le porter sur un mulet, lié en travers comme une pièce de bois. On assembla tous ces confesseurs dans les deux villes de Sicca et de Larée, où les Maures devaient venir les prendre pour les mener dans le désert. Là, deux comtes vinrent leur dire avec de douces paroles : Pourquoi vous obstiner de la sorte ? pourquoi ne pas obéir aux ordres de notre maître, qui vous comblera d'honneurs ? Tous s'écrièrent aussitôt à haute voix : Nous sommes chrétiens ! nous sommes catholiques ! nous confessons un seul Dieu en trois personnes ! On les enferma premièrement dans une prison, où leurs confrères avaient permission d'entrer, de prêcher et de célébrer les divins mystères. Il y avait avec eux plusieurs jeunes enfants que leurs mères accompagnaient, les unes joyeuses d'avoir enfanté des martyrs; les autres, tristes de voir les leurs en ce péril, voulaient les en tirer en les faisant rebaptiser; mais aucun des petits ne se laissa séduire.

Les confesseurs furent ensuite resserrés dans une prison plus étroite; on ne permit plus de les visiter, et les gardes furent châtiés rudement. Les prisonniers étaient entassés l'un sur l'autre, sans pouvoir s'écarter pour satisfaire aux nécessités naturelles; ce qui produisait bientôt une infection et une horreur plus insupportables que tous les tourments. Les autres évêques, entre autres Victor de Vite, qui a écrit toute cette histoire, ayant trouvé moyen, au poids de l'or, d'y entrer secrètement, enfoncèrent dans l'ordure jusqu'aux genoux. Enfin, les Maures leur ordonnèrent, à grand bruit, de se préparer à marcher. Ils sortirent donc un dimanche, sales comme ils étaient, non-seulement par leurs habits, mais par la tête et le visage, et, toutefois, ils chantaient cette parole du psaume : *Telle est la gloire de tous les saints !* Cyprien, évêque d'Unizibe, les consolait et leur donnait tout ce qu'il avait, désirant d'être emmené avec eux. Il souffrit beaucoup dans la suite, et fut envoyé en exil après une rude prison. Le peuple accourait de tous côtés pour voir les saints confesseurs; les chemins étaient trop étroits, et les foules couvraient les vallées et les montagnes, portant des cierges à leurs mains, et jetant leurs enfants aux pieds des saints. Ils leur criaient : A qui nous laissez-vous,

en courant au martyre ? qui baptisera ces enfants ? qui nous donnera la pénitence et la réconciliation ? qui nous enterrera après la mort ? qui offrira le divin sacrifice avec les cérémonies ordinaires ? Que ne nous est-il permis d'aller avec vous !

L'évêque Victor ajoute : Un jour que nous marchions ainsi avec l'armée de Dieu, nous apercevons une petite vieille femme, portant un sac et d'autres vêtements, et tenant par la main un petit enfant, qu'elle encourageait par ces mots : Courez, mon seigneur ! Voyez tous les saints, comme ils se pressent avec joie d'aller recevoir la couronne ! Nous la grondâmes de ce qu'étant femme elle voulait aller avec tant d'hommes et se joindre à l'armée du Christ. Elle répondit : Bénissez-moi, seigneurs, et priez pour moi, ainsi que pour cet enfant, qui est mon petit-fils ; car, quoique pécheresse, je suis fille du défunt évêque de Zurite. Mais, lui dîmes-nous, pourquoi marcher dans un si chétif accoutrement et venir de si loin ? Elle répondit : Je vais en exil avec ce petit, votre serviteur, de peur que l'ennemi ne le trouve seul et ne l'entraîne de la voie de la vérité à la mort. A ces mots, nous fondîmes en larmes, et ne pûmes dire autre chose, sinon : Que la volonté de Dieu soit faite ! Ils marchaient plus de nuit que de jour, à cause de l'ardeur du soleil, et logeaient avec grande incommodité dans des caves qui leur étaient préparées. Pendant la marche, quand les vieillards ou les jeunes gens les plus faibles n'en pouvaient plus, on les piquait avec des dards ou on leur jetait des pierres pour les presser. Ensuite, on commanda aux Maures de lier par les pieds ceux qui ne pouvaient marcher, et de les traîner comme des bêtes mortes, par des lieux rudes et pierreux, où d'abord leurs habits furent déchirés et ensuite leurs membres. L'un avait la tête cassée, l'autre le côté fendu ; il en mourut un grand nombre, que l'on enterra comme on put le long des grands chemins. Les plus valides arrivèrent dans le désert où on les menait, et on leur donna pour nourriture de l'orge, comme à des chevaux, encore la leur ôta-t-on dans la suite. Ce lieu était plein de scorpions et d'autres bêtes venimeuses, qui toutefois ne firent de mal à aucun des serviteurs de Dieu.

Hunéric, au contraire, bien loin de s'adoucir, devenait encore plus méchant. Après avoir arraché à l'Église de Dieu quelques membres, il entreprit de déchirer et de perdre le corps entier. Le jour de l'Ascension 483, en présence de Reginus, ambassadeur de l'empereur Zénon, il envoya à l'évêque Eugène un édit pour le faire lire dans l'église ; il l'envoya dans le même temps par des courriers dans toute l'Afrique. Il y parlait ainsi : Hunéric, roi des Vandales et des Alains, aux évêques homousiens. Il vous a été souvent défendu de tenir des

? qui nous donnera
rera après la mort?
ordinaires ? Que ne

archions ainsi avec
lle femme, portant
ain un petit enfant,
n seigneur ! Voyez
ller recevoir la cou-
ne elle voulait aller
rist. Elle répondit:
si que pour cet en-
esse, je suis fille du
pourquoi marcher
? Elle répondit: Je
que l'ennemi ne le
é à la mort. A ces
autre chose, sinon:
plus de nuit que de
vec grande incom-
Pendant la marche,
oles n'en pouvaient
it des pierres pour
le lier par les pieds
comme des bêtes
rd leurs habits fu-
ait la tête cassée,
mbre, que l'on en-
s. Les plus valides
leur donna pour
re la leur ôta-t-on
autres bêtes veni-
des serviteurs de

evenait encore plus
uelques membres,
. Le jour de l'As-
eur de l'empereur
r le faire lire dans
ourriers dans toute
dales et des Alains,
fendu de tenir des

assemblées dans le partage des Vandales, de peur que vous ne séduisiez les âmes chrétiennes. On a trouvé que plusieurs, au mépris de cette défense, y ont célébré des messes, soutenant qu'ils conservent l'intégrité de la foi chrétienne. C'est pourquoi, ne voulant point souffrir de scandale dans les provinces que Dieu nous a données, sachez que, du consentement de nos saints évêques, nous avons ordonné que vous veniez tous à Carthage, le jour des calendes de février prochain, pour disputer de la foi avec nos évêques, et prouver par les Écritures la créance des homousiens que vous tenez, afin que l'on puisse connaître si vous avez l'intégrité de la foi. Donné le treizième des calendes de juin, la septième année du règne d'Hunéric, c'est-à-dire le 20 mai 483. Les évêques qui se trouvèrent présents (de ce nombre était l'historien Victor de Vite) furent étrangement consternés à la lecture de cet édit; il leur parut être le signal de la persécution, particulièrement ces paroles : Ne voulant point souffrir de scandale dans nos provinces, comme s'il disait : Nous n'y voulons point souffrir de catholiques. Après avoir délibéré, ils ne trouvèrent point d'autre remède que de tâcher d'amollir ce cœur barbare, en lui faisant présenter une remontrance dressée par l'évêque Eugène.

Elle contenait en substance que, comme il s'agissait de la cause commune, il fallait aussi appeler les évêques d'outre-mer. La réponse du roi fut : Soumettez toute la terre à ma puissance, et je ferai ce que vous dites. Eugène répliqua : Il ne faut pas demander l'impossible. J'ai dit que, si le roi veut connaître notre foi, qui est une et véritable, il peut envoyer à ses amis, c'est-à-dire aux princes catholiques ; j'écrirai aussi à mes frères, afin qu'il vienne de mes coévêques, pour vous démontrer avec nous notre foi commune, et principalement l'Église romaine, qui est à la tête de toutes les églises. Le ministre d'Hunéric dit à l'évêque : Ainsi vous et le roi, mon maître, vous êtes égaux ? Eugène répondit : Je ne suis pas l'égal du roi, mais j'ai dit : S'il désire connaître la foi véritable, qu'il écrive à ses amis, pour qu'ils envoient nos évêques catholiques ; j'écrirai de mon côté à mes collègues, parce que c'est la cause de toute l'Église catholique. Eugène parlait ainsi, non que l'Afrique manquât de personnages capables de réfuter les objections de leurs adversaires, mais pour faire venir des évêques qui, n'étant point sujets des Vandales, leur parlassent avec plus de liberté, et qui pussent attester à toute la terre l'oppression que souffraient les catholiques. Hunéric n'eut aucun égard à cette remontrance : au contraire, il chercha divers prétextes pour persécuter les évêques qu'il apprenait être les plus savants. Il envoya une seconde fois en exil l'évêque Donatien, après lui avoir

fait donner cent cinquante coups de bâton. Il bannit de même Présidius de Suffetule. Il fit battre Mansuétus, Germain, Fusculus et plusieurs autres. Cependant il défendit qu'aucun des siens ne mangeât avec les catholiques, qui, bien loin de s'affliger de cette défense, s'en réjouirent beaucoup.

Dans le moment que le feu de la persécution allait éclater, Dieu consola ses fidèles par un miracle public. Il y avait à Carthage un aveugle nommé Félix, très-connu dans la ville. La nuit de l'Épiphanie, il lui fut dit en songe : Lève-toi ; va trouver mon serviteur l'évêque Eugène, et dis-lui que je t'ai envoyé à lui. Et à l'heure qu'il bénira les fonts baptismaux, il touchera tes yeux et tu recouvreras la vue. L'aveugle, croyant que c'était un songe ordinaire, ne voulut pas se lever ; s'étant rendormi, il reçut le même ordre une seconde fois, et enfin une troisième avec de grands reproches. Il éveille le garçon qui lui donnait la main, il va en diligence à la basilique de Fauste ; et, après avoir prié avec beaucoup de larmes, il s'adresse à un sous-diacre nommé Pérégrin, le priant d'avertir l'évêque qu'il avait un secret à lui dire. L'évêque dit qu'on le fit entrer. Le peuple chantait déjà par toute l'église les prières nocturnes. L'aveugle déclare à l'évêque sa vision, et lui dit : Je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez rendu la vue, comme le Seigneur vous l'a ordonné. Eugène lui dit : Retirez-vous, mon frère ; je suis un pécheur et le dernier des hommes, puisque Dieu m'a réservé à ces malheureux temps. L'aveugle, lui tenant les genoux, répétait la même prière. Eugène, voyant sa foi et pressé par l'heure de l'office, marche avec lui vers les fonts, accompagné de son clergé. C'était la coutume d'Afrique, comme de quelques autres églises, de donner à l'Épiphanie le baptême solennel comme à Pâques et à la Pentecôte.

L'évêque Eugène, étant arrivé aux fonts, se mit à genoux, et, avec de grands gémissements, fit la bénédiction de l'eau ; ayant achevé la prière, il se leva et dit à l'aveugle : Je vous ai déjà dit, mon frère Félix, que je suis un homme pécheur ; mais je prie le Seigneur, qui a daigné vous visiter, de vous donner selon votre foi et de vous ouvrir les yeux. En même temps, il fit sur ses yeux le signe de la croix, et l'aveugle recouvra la vue. L'évêque le retint auprès de lui jusqu'à ce que tous fussent baptisés, de peur que le peuple ne l'écrasât en s'empressant de le voir ; ensuite on fit connaître le miracle à toute l'église. Félix accompagna l'évêque, marchant à l'autel, et fit son offrande en action de grâces. L'évêque, l'ayant reçue, la mit sur l'autel, et le peuple témoigna sa joie par de grands cris. Aussitôt on en porta la nouvelle au roi, qui fit prendre Félix pour savoir de lui la vérité de la chose. Il raconta tout, comme cela s'était passé. Les évêques des

nit de même Prési-
n, Fusculus et plu-
es siens ne mangeât
r de cette défense,

allait éclater, Dieu
vait à Carthage un
. La nuit de l'Épi-
uver mon serviteur
i. Et à l'heure qu'il
et tu recouvreras la
naire, ne voulut pas
e une seconde fois,
Il éveille le garçon
asilique de Fauste;
'adresse à un sous-
êque qu'il avait un
Le peuple chantait
eugle déclare à l'é-
point que vous ne
ordonné. Eugène
ur et le dernier des
eux temps. L'aveu-
re. Eugène, voyant
c lui vers les fonts,
Afrique, comme de
le baptême solen-

à genoux, et, avec
u; ayant achevé la
éjà dit, mon frère
ie le Seigneur, qui
oi et de vous ouvrir
gne de la croix, et
s de lui jusqu'à ce
l'écrasât en s'em-
cle à toute l'église.
fit son offrande en
t sur l'autel, et le
ôt on en porta la
de lui la vérité de
. Les évêques des

ariens disaient qu'Eugène l'avait fait par maléfice, et, s'ils avaient pu, le auraient fait mourir Félix; car il était si connu, qu'on ne pouvait cacher ce miracle.

Le 1er de février, jour marqué pour la conférence, étant proche, les évêques vinrent non-seulement de toute l'Afrique, mais encore des îles sujettes aux Vandales. Ils étaient accablés de douleur. On garda le silence pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'Hunéric eût séparé les plus habiles pour les faire mourir sur des calomnies. Il fit brûler un des plus savants, nommé Létus, après l'avoir tenu longtemps en prison, pensant intimider les autres par son exemple. Enfin, on vint à la conférence dans le lieu marqué par les ariens. Les catholiques choisirent dix d'entre eux, qui devaient répondre pour tous, afin d'ôter aux ariens le prétexte de dire qu'ils les avaient accablés par leur multitude. Cyrila ou Cyrola était assis avec les siens, en un lieu élevé, sur un trône magnifique, au lieu que les catholiques étaient debout. Ils dirent : On doit garder l'égalité dans une conférence, et il doit y avoir des commissaires pour examiner la vérité. Qui fera ici cette fonction? Un notaire du roi répondit : Le patriarche Cyrila dit... Les catholiques l'interrompirent, et demandèrent par quelle autorité Cyrila prenait ce titre. Alors les ariens commencèrent à faire du bruit et à calomnier les catholiques, et, parce qu'ils avaient demandé que, s'il n'y avait point de commissaires, du moins les plus sages du peuple fussent spectateurs, on ordonna de donner cent coups de bâton à tous les catholiques qui étaient présents. Alors l'évêque Eugène s'écria : Que Dieu voie la violence qu'on nous fait et la persécution que nous souffrons! Les évêques catholiques dirent à Cyrila : Faites votre proposition. Il répondit : Je ne sais pas le latin. Son prétexte était que les Vandales, comme les autres Barbares, parlaient la langue tudesque. Les évêques catholiques répondirent : Nous savons certainement que vous avez toujours parlé latin; ainsi vous ne devez pas apporter cette excuse, vu principalement que c'est vous qui avez allumé ce feu. Comme il vit les évêques catholiques mieux préparés au combat qu'il ne pensait, il employa diverses chicanes, voulant absolument éviter la conférence. Les catholiques l'avaient bien prévu, et avaient écrit une profession de foi qu'ils firent lire publiquement.

Elle est fort ample, et contient d'abord l'explication de l'unité de substance en Dieu, avec la trinité de personnes; la nécessité d'employer le mot grec *homoousios*. Ensuite, on prouve par l'Écriture que le Fils est de même substance que le Père, qu'ils sont égaux, qu'il y a deux natures en Jésus-Christ; comment sa génération est inexplicable, comment le Père non engendré et le Fils engendré sont de

même substance, comment la substance de Dieu est indivisible; que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils, qu'il procède de l'un et de l'autre, et que, sous le seul nom de Dieu, les trois personnes sont comprises. Les évêques s'étendent particulièrement sur la divinité du Saint-Esprit, et la prouvent entre autres par ce texte de saint Jean, déjà cité par saint Cyprien : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et l'Esprit-Saint, et ces trois sont une même chose. » Ils concluent en ces mots : Telle est notre foi, appuyée sur l'autorité et les traditions des évangélistes et des apôtres, et fondée sur la société de toutes les églises catholiques du monde, dans laquelle, par la grâce de Dieu tout-puissant, nous espérons persévérer jusqu'à la fin de notre vie. Ce mémoire est daté du 20 avril 484[1].

A la lecture de cette confession de foi, les ariens s'écrièrent, se plaignant que leurs adversaires prissent le nom de catholiques, et aussitôt ils rapportèrent au roi qu'ils avaient fait du bruit pour éviter la conférence. Alors il envoya secrètement par toutes les provinces, un décret daté du 25 février, qu'il tenait tout prêt, en vertu duquel, tandis que les évêques étaient à Carthage, il fit fermer en un jour toutes les églises d'Afrique, et donna à ses évêques ariens tous les biens des églises et des évêques catholiques. Dans cet édit de persécution, après avoir parlé de sa clémence et de sa mansuétude, le Vandale dit que les évêques homousiens étaient arrivés à Carthage après le jour fixé pour la conférence ; qu'après avoir demeuré quelque temps dans la ville, ils avaient encore obtenu un délai de quelques jours. Quand ils ont dit, ajoute-t-il, qu'ils étaient prêts au combat, nos vénérables évêques leur ont proposé qu'ils prouvassent par l'Écriture l'homousion, ou du moins qu'ils condamnassent ce que plus de mille évêques assemblés aux conciles de Rimini et de Séleucie ont condamné ; ils n'en ont rien voulu faire, tournant tout en sédition, par le moyen du peuple qu'ils avaient excité, en sorte qu'on n'a pu en venir à la dispute. En conséquence, nous ordonnons que leurs églises soient fermées, tant qu'ils refuseront d'en venir à la conférence proposée. Et, comme ils s'y refusent par une coupable obstination, il est juste de rétorquer contre eux les lois pénales qu'ils ont fait rendre contre leurs adversaires par les empereurs qu'ils ont séduits. Rappelant donc les lois portées contre les hérétiques et y ajoutant du sien, il veut que les évêques catholiques soient chassés des villes; qu'ils ne puissent faire aucune fonction, pas même de baptiser ; que, dans le cas qu'ils auraient ordonné quelqu'un, ils

[1] Vict. de Vite, l. 3.

est indivisible; que
ils, qu'il procède de
Dieu, les trois per-
particulièrement sur
autres par ce texte
en a trois qui ren-
et l'Esprit-Saint, et
ces mots : Telle est
des évangélistes et
églises catholiques
tout-puissant, nous
e mémoire est daté

iens s'écrièrent, se
de catholiques, et
du bruit pour éviter
utes les provinces,
t, en vertu duquel,
fermer en un jour
ies ariens tous les
cet édit de persé-
a mansuétude, le
arrivés à Carthage
oir demeuré quel-
un délai de quel-
étaient prêts au
qu'ils prouvassent
damnassent ce que
mini et de Séleucie
ant tout en sédi-
en sorte qu'on n'a
donnons que leurs
venir à la confé-
e coupable obsti-
pénales qu'ils ont
ereurs qu'ils ont
es hérétiques et y
ies soient chassés
n, pas même de
né quelqu'un, ils

payeraient dix livres d'or, de même que celui qu'ils auraient ordonné; que les laïques de leur communion ne pourraient ni donner ni recevoir quoi que ce soit, soit entre-vifs, soit par testament; qu'ils seraient privés de leurs charges, condamnés à diverses amendes, dépouillés de tous leurs biens, fouettés et bannis, en cas qu'ils persistassent dans leur religion; que les livres qui soutenaient la foi de la consubstantialité seraient jetés au feu; que les juges qui seraient convaincus de n'avoir pas infligé aux homousiens de cruels supplices, les encourraient eux-mêmes; qu'enfin il n'y aurait d'exception que pour ceux qui, avant le 1er juin de la même année 484, embrasseraient la religion du prince.

Quand le Vandale hérétique tourne contre le catholicisme les lois faites contre l'hérésie, il agit comme le brigand qui tourne contre le propriétaire et le juge les lois faites contre le vol et l'homicide; comme le rebelle qui tourne contre l'autorité légitime les lois faites contre la révolte; comme le révolutionnaire qui tourne contre l'ordre et la paix publics les lois faites contre les troubles et l'anarchie. Car toute hérésie, par son principe même, qui est de ne reconnaître de règle que soi, justifie toutes les révoltes et tous les crimes. Le catholicisme seul peut, sans inconséquence, les condamner tous. Aussi l'édit et le raisonnement d'Hunéric, est-ce un édit et un raisonnement de Vandale. L'exécution le fit bien voir.

Il reprochait aux évêques catholiques d'avoir refusé la conférence. Et aussitôt après son édit, lorsqu'ils étaient encore tous assemblés à Carthage pour cela, il commanda de les en chasser tous, sans leur laisser ni cheval, ni serviteur, ni habit à changer, mais les dépouillant de tout, après leur avoir pris tout ce qu'ils avaient chez eux. Il y avait même défense de les loger ni leur fournir des vivres, sous peine, aux contrevenants, d'être brûlés avec toute leur maison. Les évêques ainsi chassés résolurent de ne point s'éloigner, de peur qu'on ne dît qu'ils avaient fui la conférence; aussi bien n'avaient-ils plus ni églises ni maisons. Comme ils étaient ainsi, gémissants et exposés à l'air autour des murailles de la ville, le roi sortit par hasard, et ils vinrent tous à lui, disant : Quel mal avons-nous fait pour être traités ainsi? Si nous sommes assemblés pour une conférence, pourquoi nous dépouiller, nous chasser, nous faire mourir de faim et de froid? Pour toute réponse, le roi, les regardant de travers, et avant d'avoir entendu toute leur remontrance, fit courir sur eux des cavaliers qui en blessèrent plusieurs, principalement des plus vieux et des plus faibles.

Ensuite on leur donna ordre de se trouver dans un lieu nommé le temple de Mémoire. Là on leur présenta un papier roulé et on leur

dit : Le roi, notre maître, quoique mécontent de votre désobéissance et de votre refus à être de sa religion, pense toutefois à vous faire du bien. Si vous jurez de faire ce qui est contenu dans ce papier, il vous renverra à vos églises et à vos maisons. Tous les évêques répondirent : Nous disons et nous dirons toujours que nous sommes chrétiens et évêques ; nous tenons la foi apostolique, qui est une et véritable. Comme on les pressait de faire ce serment, Hortulan et Florentien dirent au nom de tous : Sommes-nous des bêtes, pour jurer au hasard, sans savoir ce que contient ce papier ? Les émissaires du roi leur dirent : Jurez qu'après la mort du roi, vous désirez que son fils Hildéric lui succède, et qu'aucun de vous n'enverra des lettres outre-mer. Si vous prêtez ce serment, il vous renverra à vos églises. Plusieurs crurent, par simplicité, qu'ils pouvaient prêter ce serment, de peur que le peuple ne leur reprochât qu'il n'avait tenu qu'à eux qu'on ne rendît les églises. Les autres, soupçonnant la fraude, ne voulurent point jurer, et dirent qu'il est défendu dans l'Évangile, par ces paroles de Notre-Seigneur : Vous ne jurerez point du tout. Alors les officiers du roi séparèrent les uns d'avec les autres, et des notaires écrivaient ce que chacun disait, de quelle ville il était, et quel était son nom. Cela fait, ils furent envoyés les uns et les autres en prison.

On reconnut alors l'artifice du Vandale. On vint dire aux premiers : Parce que vous avez voulu jurer, contre le précepte de l'Évangile, le roi ordonne que vous ne voyiez jamais vos villes ni vos églises; mais vous serez relégués dans des fermes, où l'on vous donnera des terres à cultiver, à la charge, toutefois, que vous ne chanterez, ni ne prierez, ni ne porterez à la main de livre pour lire ; que vous n'administrerez ni les ordres, ni le baptême, ni la pénitence. Aux autres on dit : Vous n'avez pas voulu jurer, parce que vous ne souhaitez pas le règne du fils de notre roi. C'est pourquoi vous serez relégués dans l'île de Corse, et occupés à couper du bois pour la construction des vaisseaux. Ce même Hildéric, qui servit de prétexte à la persécution, étant parvenu à la couronne quarante ans après, rendit la liberté aux confesseurs.

Avant que les évêques fussent conduits en exil, Hunéric envoya des bourreaux par toute l'Afrique, afin qu'il n'y eût aucune maison ni aucun lieu où il n'y eût des lamentations et des pleurs. Car on leur avait donné ordre de n'épargner personne, ni âge, ni sexe, mais ceux-là seulement qui céderaient à la volonté du roi. On faisait mourir les uns à coups de bâton, on pendait les autres ou on les brûlait. On dépouillait les femmes, principalement les nobles, pour les tourmenter en public. Une d'elles, nommée Denyse, plus hardie

de votre désobéis-
nse toutefois à vous
enu dans ce papier,
ous les évêques ré-
que nous sommes
que, qui est une et
nt, Hortulan et Flo-
s bêtes, pour jurer
Les émissaires du
us désirez que son
enverra des lettres
verra à vos églises.
prêter ce serment,
vait tenu qu'à eux
nant la fraude, ne
dans l'Évangile,
rez point du tout.
les autres, et des
e ville il était, et
s uns et les autres

int dire aux pre-
e précepte de l'É-
s vos villes ni vos
où l'on vous don-
que vous ne chan-
re pour lire; que
la pénitence. Aux
que vous ne sou-
urquoi vous serez
du bois pour la
servit de prétexte
arante ans après,

Hunéric envoya
t aucune maison
s pleurs. Car on
ge, ni sexe, mais
u roi. On faisait
autres ou on les
les nobles, pour
nyse, plus hardie

et plus belle que les autres, leur dit : Tourmentez-moi comme il vous plaira, épargnez-moi seulement la honte de la nudité. Mais loin de se laisser toucher à ces paroles, ils l'exposèrent dans le lieu de la place le plus élevé, pour la donner en spectacle à tout le monde. Tandis qu'on la battait de verges et que des ruisseaux de sang coulaient de son corps, elle leur disait : Ministres du démon, ce que vous faites pour me déshonorer sera ma gloire. Comme elle était très-instruite dans les Écritures, elle exhortait les autres au martyre, et, par son exemple, elle procura le salut à presque toute sa patrie. Elle avait un fils unique, nommé Majoric, encore jeune et délicat. Voyant qu'il tremblait à la vue des tourments qu'il allait endurer, elle jeta sur lui des regards sévères, et employa, pour l'animer à souffrir, toute l'autorité maternelle. Durant qu'on le frappait de verges, elle lui disait : Souviens-toi, mon fils, que nous avons été baptisés au nom de la Trinité, dans l'Église catholique, notre mère. Ne perdons pas le vêtement de notre salut. La peine qui est à craindre, c'est celle qui ne finit jamais; la vie qui est à désirer, c'est celle qui dure toujours. Le jeune homme, fortifié par les discours de sa mère, souffrit le martyre avec beaucoup de constance. En l'embrassant après sa mort, elle rendit grâces à Dieu, et ne voulut point l'enterrer ailleurs que dans sa maison, afin de lui être plus intimement unie par la prière. Sa sœur Dative et le médecin Émélius, son parent, souffrirent le martyre par ses exhortations, avec un grand nombre d'autres.

Il y en eut à Clusé une multitude innombrable qui répandirent leur sang pour la foi, entre autres une femme nommée Victoire, que son mari, qui s'était laissé pervertir, ne put jamais ébranler. Victorien, proconsul ou gouverneur de Carthage, l'homme d'Afrique le plus riche, sollicité par le roi de renoncer au parti des catholiques, avec l'assurance d'être le plus cher de ses confidents, fit cette réponse : Dites au roi qu'il m'expose au feu ou aux bêtes, qu'il me fasse souffrir toutes sortes de tourments; si je cède, c'est en vain que j'ai été baptisé dans l'Église catholique. Car quand il n'y aurait que cette vie, je ne voudrais pas, pour un peu de gloire temporelle, être ingrat au Créateur, qui m'a fait la grâce de croire en lui. Irrité de cette réponse, le roi lui fit souffrir de longs et d'indicibles tourments, pendant lesquels il consomma son martyre. A Tambaise, les bourreaux, après avoir appliqué à deux frères beaucoup de lames ardentes et les avoir déchirés avec les ongles de fer, rebutés par leur patience, et surtout parce qu'on ne voyait en eux ni meurtrissures ni autre vestige de tourments, les chassèrent en disant : Tout le monde les imite et personne ne se convertit à notre religion.

A Typase, dans la Mauritanie césarienne, l'Algérie actuelle, les

ariens ayant ordonné un évêque de leur secte, les habitants sortirent de leur ville et passèrent en Espagne, excepté un petit nombre, qui ne trouvèrent pas le moyen de passer la mer. L'évêque arien usa tantôt de caresses et tantôt de menaces pour les pervertir, mais inutilement. Ils s'assemblèrent dans une maison et y célébraient publiquement les mystères. Le roi, informé et irrité de leur conduite, leur fit couper à tous la langue et la main droite, dans la place publique, en présence de toute la province. Mais ils ne laissèrent pas de parler aussi bien qu'auparavant. Victor de Vite, témoin oculaire du miracle, dit à ceux qui en douteraient, qu'ils pouvaient s'en assurer eux-mêmes, en allant à Constantinople, où ils trouveraient un sous-diacre nommé Réparat, du nombre de ceux à qui on avait coupé la langue jusqu'à la racine, qui parlait nettement, sans aucune peine, et qui par cette raison était singulièrement honoré de l'empereur Zénon et de l'impératrice [1]. Énée de Gaza, philosophe platonicien, qui était alors à Constantinople, dit dans un dialogue écrit avant l'an 533, qu'il avait vu lui-même les personnes qui avaient eu la langue coupée, qu'il les avait entendues parler distinctement, et que ne pouvant s'en rapporter à ses oreilles, il leur avait fait ouvrir la bouche et vu toute leur langue arrachée jusqu'à la racine; qu'il était étonné, non de ce qu'ils parlaient encore, mais de ce qu'ils n'étaient pas morts de ce supplice. Procope, qui écrivait quelque temps après, dit qu'il en avait vu se promener à Constantinople, parlant librement, sans se sentir de ce supplice; mais que deux d'entre eux, ayant péché avec des femmes abandonnées, perdirent l'usage de la parole. Le comte Marcellin dans sa *Chronique*, l'empereur Justinien dans une constitution pour l'Afrique, attestent également avoir vu ce miracle [2].

Hunéric n'épargna pas plus les Vandales catholiques, et n'eut aucun égard à l'intercession d'Uranius, ambassadeur de Zénon. Au contraire, pour montrer le mépris qu'il faisait de l'empereur et des Romains, il fit mettre le plus de bourreaux et les plus cruels dans les rues et les places de Carthage, où l'ambassadeur devait passer pour aller au palais. On vit longtemps dans cette ville les marques des cruautés exercées en cette persécution : les uns étaient sans mains ou sans pieds; d'autres sans yeux, sans nez ou sans oreilles; d'autres, à force d'avoir été suspendus, avaient les épaules démises et élevées au-dessus de la tête; car étant attachés au haut des maisons, on les poussait en l'air pour servir de jouet aux barbares; quelquefois la corde se rompait, et ils se cassaient la tête ou les jambes. Victor relève en particulier le courage de Dagila, femme d'un maître d'hôtel

[1] Vict. de Vite, l. 5. — [2] En. Gaz., Procop., Marcell. Com.

s habitants sortiren
n petit nombre, qui
vêque arien usa tan-
vertir, mais inutile-
élébraient publique-
ur conduite, leur fit
place publique, en
erent pas de parler
oculaire du miracle,
en assurer eux-mê-
ent un sous-diacre
ait coupé la langue
cune peine, et qui
empereur Zénon et
atonicien, qui était
avant l'an 533, qu'i
la langue coupée,
ue ne pouvant s'en
bouche et vu toute
étonné, non de ce
t pas morts de ce
s, dit qu'il en avait
ent, sans se sentir
éché avec des fem-
Le comte Marcellin
constitution pour
2.
iques, et n'eut au-
de Zénon. Au con-
pereur et des Ro-
lus cruels dans les
devait passer pour
les marques des
ent sans mains ou
reilles; d'autres, à
émises et élevées
s maisons, on les
es; quelquefois la
ambes. Victor re-
un maître d'hôtel

du roi, qui, bien que noble et délicate, avait déjà confessé plusieurs fois Jésus-Christ dans la persécution de Genséric. Après lui avoir donné tant de coups de fouet et de bâton, qu'il ne lui restait plus de force, on la relégua dans un désert stérile, où elle ne pouvait recevoir de consolation de personne. Elle y alla avec joie, laissant sa maison, son mari et ses enfants. On lui offrit depuis de la transférer dans une solitude moins affreuse et plus à portée des consolations humaines; mais elle demanda de rester où elle était.

Saint Eugène de Carthage, voyant qu'on l'emmenait en exil sans lui donner le temps d'exhorter son troupeau, écrivit une lettre où il les conjure, par la majesté de Dieu et l'avénement de Jésus-Christ, de demeurer fermes dans la foi de la Trinité et d'un seul baptême, sans souffrir d'être rebaptisés. Il proteste qu'il sera innocent du sang de ceux qui périront, et que cette lettre sera lue contre eux devant le tribunal de Jésus-Christ; il leur recommande la prière, le jeûne et l'aumône, et de ne point craindre ceux qui ne peuvent tuer que le corps. Cette lettre, que Grégoire de Tours nous a conservée, est la seule qui nous reste de saint Eugène [1]. Outre une profession de foi, il avait encore écrit quelques conférences qu'il avait eues avec les évêques ariens, et des requêtes en forme d'apologie, pour obtenir du roi Hunéric la paix de l'Église. Mais ces écrits ne sont pas venus jusqu'à nous. Avec lui était Vindémial, évêque de Capse, dans la province Byzacène, et Longin de Pamare, dans la Mauritanie césarienne. Nous avons le catalogue des évêques de toutes les provinces d'Afrique, qui étaient venus à la conférence, et qui furent envoyés en exil, savoir : 54 de la province proconsulaire, 125 de Numidie, 107 de la province Byzacène, 120 de la Mauritanie césarienne, 44 de celle de Sitifi, 5 de Tripoli, 8 de Sardaigne et des îles voisines; en tout, 466 évêques, dont il en mourut 88. Il y en eut 46 relégués en Corse, 302 ailleurs; 28 s'enfuirent. Plusieurs évêques furent relégués près de leur pays; ce qu'Hunéric faisait par malice, afin de les tenter plus violemment de renoncer à la foi [2].

L'évêque Eugène étant en exil, on bannit aussi tout le clergé de Carthage, composé de plus de cinq cents personnes, après leur avoir fait souffrir la faim et toutes sortes d'autres tourments. Un apostat nommé Elpidifore, qui avait reçu le baptême de la main des catholiques, dans l'église de Fauste, fut proposé pour les faire tourmenter. Lorsqu'on vint au diacre Muritta, qui avait été son parrain, et que l'on commençait à le dépouiller, il tira tout d'un coup les linges dont il avait couvert Elpidifore au sortir des fonts; et, les ayant déployés

[1] Greg. Tur., l. 2, n. 3. — [2] Vict. de Vite, *Post.*, l. 4.

aux yeux de tout le monde, il dit à cet apostat, qui était assis comme son juge : Voilà les linges qui t'accuseront quand le grand Juge viendra, et qui te précipiteront dans l'abîme de soufre. Ces linges, qui t'ont enveloppé lorsque tu es sorti pur des eaux du baptême, redoubleront ton supplice quand tu seras enseveli dans les flammes éternelles, parce que tu t'es revêtu de malédiction en perdant le sacrement du vrai baptême et de la foi. A ce spectacle et à ce discours, toute la ville fondit en larmes ; l'apostat Elpidifore resta muet de honte. Un autre apostat nommé Theucarius, qui avait été lecteur et avait eu sous sa conduite de jeunes enfants qui apprenaient le chant, conseilla d'en rappeler douze qu'il connaissait pour avoir les plus belles voix. On envoya en diligence pour les ramener; ils ne voulaient pas quitter les saints confesseurs, et s'attachaient à leurs genoux en pleurant; mais les hérétiques les en séparèrent l'épée à la main et les ramenèrent à Carthage. On essaya d'abord de les gagner par des caresses, ensuite on les tourmenta à plusieurs reprises et on les chargea de coups de bâton ; mais ils demeurèrent inébranlables. La persécution étant passée, la ville de Carthage les respectait comme douze apôtres. Ils vivaient encore lorsque Victor écrivait, demeurant ensemble, mangeant à une même table, et chantant ensemble les louanges de Dieu.

Les évêques et les clercs ariens persécutaient plus cruellement les catholiques que le roi et les autres Vandales. Ces évêques marchaient partout l'épée au côté, avec leurs clercs. Le plus cruel de tous était Antoine, voisin du désert de Tripoli. Il détermina le roi Hunéric, qui le connaissait, à reléguer dans ce désert Eugène, évêque de Carthage. Antoine, ayant ordre de le garder, le mit dans une prison si étroite, qu'il ne le laissait voir à personne. Il chercha même plusieurs inventions pour le faire périr. Saint Eugène, touché des afflictions de son église, portait un cilice et couchait sur la terre, couvert seulement d'un sac. Cette austérité, jointe à la vieillesse, lui attira une paralysie qui lui embarrassait même la langue. Antoine fit chercher du vinaigre très-fort et lui en fit boire malgré lui, croyant qu'il en perdrait la vie; son mal en augmenta à la vérité, mais il ne laissa pas de guérir.

Ce fut encore ce même Antoine qui, voyant qu'il ne pouvait obliger un saint évêque nommé *Habet-Deum*, à se faire arien, lui fit lier les pieds et les mains avec de grosses cordes, et fermer la bouche pour l'empêcher de crier ; puis, il répandit de l'eau sur lui, prétendant par là qu'il l'avait rebaptisé ; ensuite, l'ayant fait délier, il lui dit comme en triomphant : Vous voilà maintenant chrétien comme nous, mon frère ; vous ne sauriez donc, à l'avenir, ne pas vous sou-

était assis comme
e grand Juge vien-
re. Ces linges, qui
u baptême, redou-
les flammes éter-
n perdant le sacre-
e et à ce discours,
ore resta muet de
avait été lecteur et
orenaient le chant,
our avoir les plus
ener; ils ne vou-
haient à leurs ge-
rèrent l'épée à la
ord de les gagner
urs reprises et on
ent inébranlables.
respectait comme
rivait, demeurant
tant ensemble les

plus cruellement
Ces évêques mar-
Le plus cruel de
détermina le roi
ert Eugène, évê-
, le mit dans une
Il chercha même
gène, touché des
nait sur la terre,
la vieillesse, lui
langue. Antoine
lgré lui, croyant
vérité, mais il ne

ne pouvait obli-
arien, lui fit lier
rmer la bouche
sur lui, préten-
fait délier, il lui
chrétien comme
e pas vous sou-

mettre à la volonté du roi. Le saint évêque répondit : Pour être coupable d'une semblable impiété, il faut que la volonté y consente. J'ai toujours conservé la même foi; et tandis que vous me teniez lié et la bouche fermée, je faisais dans mon cœur une protestation que les anges écrivaient pour la présenter à Dieu. Non content de cette protestation, il alla à Carthage présenter une requête à Hunéric, où il se plaignait avec force de la manière basse et indigne dont on traitait les évêques exilés, à qui l'on ne permettait pas de vivre du moins en repos, après les avoir privés de leurs biens, de leur église, de leur patrie, de leur maison. Victor, qui rapporte le précis de cette requête, dit que le roi répondit à *Habet-Deum :* Allez trouver nos évêques, et suivez ce qu'ils vous diront, parce qu'ils ont tout pouvoir en cette matière.

Ces évêques, secondés par les Vandales, rebaptisaient tous ceux qu'ils pouvaient faire arrêter sur les grands chemins. Ils allaient souvent eux-mêmes, avec des troupes de gens armés, dans les villes et les bourgades, enfonçaient les portes et entraient dans les maisons, portant de l'eau qu'ils répandaient sur ceux qu'ils trouvaient endormis dans leurs lits : après quoi ils criaient qu'ils les avaient faits chrétiens. Les plus éclairés s'en mettaient peu en peine ; mais les plus simples, se croyant souillés par une espèce de rebaptisation, se couvraient aussitôt la tête de cendre et le corps de cilice, ou se frottaient de boue, déchiraient les linges dont on les avait couverts, et les jetaient dans les cloaques. Cyrila, le prétendu patriarche des ariens, fit enlever à Carthage le fils d'un homme noble, âgé seulement de sept ans ; puis, lui ayant fermé la bouche, il le plonga dans les fonts. Cet enfant, se voyant enlevé, criait : Je suis chrétien ! et sa mère, les cheveux épars, le suivait par toute la ville. Il usa de la même violence envers les enfants d'un médecin nommé Libérat, déjà condamné au bannissement avec toute sa famille. Les ariens s'étant avisés de séparer ses enfants, Libérat en témoigna beaucoup de douleur ; mais sa femme arrêta ses larmes, en lui représentant qu'ils étaient à Jésus-Christ. Quelque temps après, on sépara Libérat de sa femme, et on fit entendre à celle-ci que son mari avait obéi aux ordres du roi. Elle demanda de le voir, et, l'ayant trouvé devant le tribunal, enchaîné, elle lui fit de violents reproches de son apostasie. Son mari, voyant qu'on l'avait trompée, lui répondit : Qu'avez-vous, ma femme ? que vous a-t-on dit de moi ? par la grâce de Jésus-Christ, je suis toujours catholique, et jamais je ne pourrai cesser d'être ce que je suis.

Il y eut dans le même temps une sécheresse incroyable par toute l'Afrique, qui causa la famine et ensuite la peste. La calamité fut telle, qu'il n'y avait plus de commerce ni même plus de liens de famille.

Chacun s'en allait où il pouvait, cherchant de quoi apaiser la faim. Bientôt les montagnes, les collines, les grands chemins, les places des villes furent jonchés de cadavres. Des endroits très-populeux restèrent entièrement déserts. Le fléau se fit particulièrement ressentir aux Vandales, habitués à l'abondance, et à ceux qu'ils avaient séduits. On avait promis à ces derniers, pour prix de leur apostasie, qu'ils ne manqueraient de rien. Ne trouvant donc plus de quoi vivre dans les provinces, ils arrivèrent en foule à Carthage, d'où Hunéric, les voyant expirer l'un sur l'autre, les expulsa tout d'un coup, de peur qu'ils ne fissent de toute la ville un tombeau. Ils allèrent donc mourir dehors, sans pouvoir retourner chez eux. Hunéric lui-même mourut en 484, d'une maladie de corruption, le corps mangé par les vers et tombant en lambeaux. Il avait régné sept ans dix mois, et eut pour successeur, non pas son fils Hildéric, pour lequel cependant il avait massacré une partie de sa famille, mais Gontamond, fils de Genton, son frère, que le privilége de l'âge appelait à la royauté.

Victor, évêque de Vite, avant de finir l'histoire de cette persécution, dont il avait été témoin oculaire, fait une prière touchante aux saints patriarches, de la race desquels était l'Église qui souffrait alors sur la terre ; aux saints prophètes, qui avaient annoncé longtemps auparavant les persécutions qu'elle endurait ; aux saints apôtres, qui avaient parcouru toute la terre pour l'établir ; à saint Pierre, constitué du Seigneur pour veiller sur elle ; à saint Paul, qui avait prêché l'Évangile depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie ; à saint André, qui avait combattu pour la foi avec tant de force et de courage. Il les presse de présenter à Dieu les prières et les gémissements de l'Afrique, et d'intercéder si puissamment pour elle avec tous les saints, qu'elle obtienne enfin sa délivrance. Nous savons, leur dit-il, qu'il est indigne à vous de prier pour nous, parce que les maux que nous souffrons ne sont point comme aux saints, des épreuves, mais des peines dues à nos péchés. Mais priez du moins pour de mauvais enfants, puisque Jésus-Christ a prié même pour les Juifs, ses ennemis. Que les maux que nous avons soufferts jusqu'à présent, et que nous méritons, suffisent pour la punition de nos crimes ! que le pardon que nous demandons nous soit accordé ! et que le Seigneur veuille bien dire à l'ange exterminateur : C'est assez ; arrêtez votre bras ! Personne n'ignore que nous n'avons été punis de la sorte que pour nous être éloignés de l'observation des commandements de Dieu et de sa loi ; mais, prosternés la face contre terre, nous vous supplions de ne point mépriser vos misérables pécheurs, mais de prier pour nous celui qui, d'humbles pécheurs, vous a faits glorieux apôtres [1].

[1] Vict. Vite, l. 5.

quoi apaiser la faim.
emins, les places des
très-populeux res-
nlièrement ressentir
ıx qu'ils avaient sé-
x de leur apostasie,
ıc plus de quoi vivre
hage, d'où Hunéric,
t d'un coup, de peur
allèrent donc mourir
ic lui-même mourut
angé par les vers et
ix mois, et eut pour
el cependant il avait
ond, fils de Genton,
oyauté.
de cette persécution,
touchante aux saints
souffrait alors sur
oncé longtemps au-
saints apôtres, qui
à saint Pierre, con-
'aul, qui avait prêché
aint André, qui avait
age. Il les presse de
de l'Afrique, et d'in-
saints, qu'elle ob-
-il, qu'il est indigne
que nous souffrons
ıais des peines dues
ais enfants, puisque
emis. Que les maux
nous méritons, suf-
rdon que nous de-
ır veuille bien dire à
tre bras ! Personne
que pour nous être
e Dieu et de sa loi;
ıpplions de ne point
pour nous celui qui,
s [1].

Victor de Vite écrivit son histoire l'an 487 ou 488. Il ne fut pas le seul évêque d'Afrique à se distinguer par ses écrits durant la persécution des Vandales. Genséric, ayant vainement essayé de pervertir quatre Espagnols catholiques qu'il avait à sa cour, les proscrivit et les bannit. Il paraît même qu'à ces mauvais traitements, il ajouta divers supplices et même une sentence de mort. Antonin, évêque de Cirthe ou Constantine, craignant qu'ils ne succombassent, écrivit à Arcade, le chef de ces confesseurs, une lettre pleine de charité et de vigueur, que nous avons encore, pour le fortifier dans cette carrière où il devait servir d'exemple aux autres.

Céréal, évêque de Castèle dans la Mauritanie césarienne, actuellement l'Algérie, étant venu à Carthage quelque temps après l'embrasement de quelques villes dans le voisinage de son diocèse, Genséric lui envoya demander si ce que l'on disait de ces incendies était véritable. Comme il racontait au roi ce qu'il en savait, un évêque arien entra et lui dit : Voilà ce que font vos péchés, et comme ils obligent Dieu de vous abandonner. N'est-ce pas vous-mêmes, lui répondit Céréal, que Dieu abandonne, vous qui, sous le nom de chrétien, donnez la mort aux âmes et ne suivez point la vraie foi ? Maximin, c'était le nom du prélat arien, lui porta le défi de produire deux ou trois passages des saintes Écritures sur divers articles de la foi catholique. Il lui en marqua dix-neuf ou vingt, qui regardent toutes les difficultés que les ariens avaient coutume de proposer contre le mystère de la sainte Trinité, pour montrer que le Fils n'est ni Dieu ni égal à son Père, et que le Saint-Esprit n'est pas Dieu. Céréal s'engagea de lui en fournir, non deux ou trois, mais un grand nombre sur chaque article. Il remplit son engagement par un écrit que nous avons encore. On y voit d'abord les propositions de Maximin, ensuite les réponses de Céréal. Ces réponses ne sont qu'un tissu de passages pris de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont Céréal tire de temps en temps quelques conséquences en faveur de la doctrine catholique contre les ariens. Il témoigne, dans le dernier chapitre, qu'il lui aurait été facile d'en produire un plus grand nombre, et porte à son tour le défi de répondre aux preuves qu'il avait alléguées. Maximin, se voyant dans l'impossibilité de le faire, différait de jour en jour la réponse qu'on exigeait de lui. Céréal s'en plaignit à une personne avec laquelle ils étaient liés l'un et l'autre. Cet ami commun en parla à Maximin, qui ne lui fit sur cela aucune réponse. De sorte qu'il dit à Céréal : Retournez-vous-en à votre église. Maximin ne veut point vous répondre ; ce qui fait voir qu'il ne le peut pas. Dieu sera le juge de votre différend [1].

[1] *Bibl. PP.*, t. 7.

Victor, évêque de Cartenne dans la Mauritanie césarienne, écrivit un grand ouvrage contre les ariens, qu'il fit présenter à Genséric; de plus, un livre de la pénitence et un de la consolation. Asclépius, évêque dans le territoire de Bagaï en Numidie, écrivit contre les ariens et contre les donatistes. Voconius, évêque du Châtelet dans la Mauritanie, composa un excellent ouvrage sur les sacrements, et un traité contre les Juifs, les ariens et les autres hérétiques. Aucun de ces ouvrages, que nous fait connaître Gennade de Marseille, n'a été retrouvé jusqu'à présent.

De tous les évêques africains, celui qui écrivit le plus et le mieux contre l'hérésie dans ces temps difficiles, fut Vigile de Tapse, de la province Byzacène. Il avait assisté à la conférence de Carthage et fut banni avec les autres évêques, sous Huméric. La forme la plus ordinaire de ses écrits est le dialogue, comme plus populaire. Son interlocuteur catholique est saint Augustin ou saint Athanase : ce qui a fait longtemps attribuer ses écrits à ces deux Pères. Mais il n'est pas prouvé que Vigile n'y ait pas mis son nom dès l'origine, puisque enfin on a trouvé d'anciens manuscrits qui le portent en tête. De plus, dans la préface du principal de ses dialogues, il s'exprime en ces mots : Après avoir cherché longtemps, et en moi-même et dans l'Écriture, comment réfuter avec brièveté les innombrables questions des hérétiques, répandues dans une foule de longs traités, il m'a paru le plus utile et le plus commode, pour ne pas accabler le lecteur par des redites interminables, de faire soutenir à chaque hérésiarque son dogme, comme en présence les uns des autres. Et pour que la discussion ne demeurât point dans le vague, j'y ai fait assister, sous le nom de Probus, un arbitre, avec l'autorité de juge. J'ai donc introduit Sabellius, Photin, Arius, et, de notre côté, Athanase, afin que la vérité, éclaircie par la lutte des combattants, vînt à la connaissance de tout le monde, et que la diversité des personnages et des réponses prévînt l'ennui du lecteur [1]. En outre, dans un ouvrage qu'il composa plus tard contre Eutychès, il déclare de nouveau qu'il a écrit des livres contre Sabellius, Photin et Arius, sous le nom d'Athanase, avec un personnage d'arbitre. Enfin, dans le dialogue contre les trois hérésiarques, il dit qu'il a fait encore un livre contre Marivade, diacre arien, et un autre contre l'arien Pallade. Certainement, un auteur qui se fait ainsi connaître, malgré la tyrannie des Vandales, ne peut, sans injustice, être accusé d'artifice ou de fraude.

Le style de Vigile est grave, simple, clair et naturel; sa doctrine

Bibl. PP., t. 8, p. 753, edit. Lugd., 1677.

c'sarienne, écrivit
nter à Genséric; de
olation. Asclépius,
, écrivit contre les
e du Châtelet dans
r les sacrements, et
hérétiques. Aucun
le de Marseille, n'a

le plus et le mieux
le de Tapse, de la
nce de Carthage et
. La forme la plus
us populaire. Son
t Athanase : ce qui
Pères. Mais il n'est
ès l'origine, puis-
portent en tête. De
s, il s'exprime en
noi-même et dans
nbrables questions
ngs traités, il m'a
pas accabler le lec-
ir à chaque héré-
es autres. Et pour
ne, j'y ai fait assis-
orité de juge. J'ai
notre côté, Atha-
combattants, vint
versité des person-
[1]. En outre, dans
chès, il déclare de
, Photin et Arius,
bitre. Enfin, dans
il a fait encore un
tre l'arien Pallade.
e, malgré la tyran-
sé d'artifice ou de

turel; sa doctrine

est pure; il l'établit par des raisonnements solides et par des autorités sans réplique, tirées de l'Écriture avec choix, et des anciens Pères de l'Église. Il répond avec force aux hérétiques et résout leurs objections avec beaucoup de facilité, et souvent avec une sagacité surprenante. Ses ouvrages sont très-dignes d'être lus, particulièrement son dialogue contre Arius, Sabellius et Photin, et ses cinq livres contre Eutychès. Dans le premier de ces écrits, il réfute Sabellius par Photin, Photin par Arius, et Arius par Athanase, qui établit solidement, contre tous les sophismes de ce dernier, la divinité du Fils et celle du Saint Esprit; car les évêques ariens niaient encore plus le second article que le premier.

Ce qui lui fit entreprendre l'ouvrage contre Eutychès, fut de voir les troubles et les incertitudes que la doctrine de cet hérésiarque avait répandus parmi les fidèles de l'Orient. Y attaquait-on Nestorius, on paraissait eutychien; y attaquait-on Eutychès, on paraissait nestorien. Cela n'était pas nouveau. « Lorsque je démontre à Sabellius que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes réellement distinctes, Arius veut aussitôt en conclure qu'elles sont même de trois natures différentes. Quand je prouve à Manès, par l'Évangile, que Jésus-Christ est non-seulement Dieu, mais encore réellement homme, Photin en conclut aussitôt qu'il n'est qu'homme. Ainsi nous arrive-t-il avec Nestorius et Eutychès.

« Parce que nous disons qu'il est en Jésus-Christ deux natures, les eutychiens nous accusent d'admettre, avec l'impie Nestorius, deux Christs : l'un dieu, l'autre homme. Cette accusation est sans fondement. Nous confessons qu'il n'y a qu'un Dieu, et que le même qui est Fils de Dieu est aussi Fils de l'homme. Nous n'admettons pas deux Fils. Nous croyons que le Verbe s'est fait chair dans le sein de la Vierge, sans que la nature du Verbe ait été changée en chair; nous disons de même que la nature de la chair est tellement passée en la personne du Verbe, par son union avec celui qui s'en est revêtu, qu'elle n'a pas été consumée dans le Verbe. Les deux natures demeurent, celle du Verbe et celle de la chair, et de toutes les deux, qui subsistent encore aujourd'hui, est un seul Christ et une seule personne. » Après avoir exposé la foi catholique en termes si clairs, Vigile combat l'hérésie d'Eutychès par divers raisonnements. S'il n'est plus en Jésus-Christ qu'une seule nature, il faut que l'une des deux qu'il a eues au commencement ait été détruite. Laquelle ? Si c'est l'humaine, il n'est donc plus homme; si c'est la divine, il n'est donc plus Dieu. L'un et l'autre sont également contraires au bon sens et à l'Écriture.

Plusieurs craignaient de dire deux natures, de peur d'admettre

deux Christs. Vigile leur fait voir, par des exemples, que leur crainte était vaine. Comme, en Dieu, la trinité réelle des personnes ne détruit pas l'unité de nature, de même, dans le Christ, la dualité de natures ne détruit pas l'unité de personne. L'homme a cinq sens, dont chacun a sa fonction propre, qui n'est pas celle des autres, et cependant c'est le même homme qui voit par les yeux, entend par les oreilles, flaire par les narines, savoure par la langue et palpe par les mains. Manger, boire, sont des actions propres du corps ; savoir, oublier, sont des actions propres de l'âme ; cependant l'on ne dira jamais que l'homme, en qui se rencontrent des propriétés si différentes, soit deux personnes.

La principale cause des hérésies est la fausse interprétation de la parole divine, chacun la tournant à son gré. Une cause plus surprenante, c'est la crainte excessive d'une erreur ; car souvent elle fait tomber dans l'erreur opposée. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que les différentes erreurs, se combattant l'une l'autre, servent toutes à justifier la doctrine catholique. L'hérésie de Sabellius condamne celle d'Arius ; l'hérésie d'Arius exclut celle de Sabellius ; Sabellius est tellement convaincu que le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit n'ont qu'une même nature, qu'il en conclut qu'ils ne sont qu'une même personne ; Arius est tellement convaincu que ce sont trois personnes réellement distinctes, qu'il en conclut que ce sont trois natures différentes. Le Christ résout la controverse quand il dit : *Moi et le Père sommes une même chose*. Par ces paroles, *Moi et le Père*, il distingue ce que Sabellius a mal à propos confondu ; et par ces autres, *sommes une même chose*, il unit ce qu'Arius a mal à propos séparé. Les termes *une même chose* marquent l'unité de nature ; le mot *sommes*, la distinction des personnes. Pareillement, à la vue des miracles opérés par le Christ, Manès ne veut pas qu'il soit homme ; à la vue de sa nature corporelle, Photin ne veut pas qu'il soit Dieu. L'un ne voit que sa puissance, l'autre que ses infirmités. L'un dit : Il est Dieu ; l'autre : Il est homme. Il est si évidemment Dieu, que Manès ne veut pas qu'il soit homme ; il est si évidemment homme, que Photin ne veut pas qu'il soit Dieu. En se combattant ainsi l'un l'autre, ils justifient l'Église, qui le reconnaît à la fois Dieu et homme.

Il en est de même de Nestorius et d'Eutychès. Le premier, voyant en Jésus-Christ deux natures, s'imagine qu'il y a deux personnes, deux Christs, l'un passible, l'autre impassible ; le second, y voyant une seule personne, s'imagine qu'il n'y a qu'une seule nature, niant la nature humaine et supposant la divinité passible. Il est si manifeste qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une personne, qu'Eutychès croit qu'il n'y a qu'une nature ; il est si manifeste qu'en Jésus-Christ il y a deux

natures, que Nestorius croit qu'il y a deux personnes. La vérité est qu'il n'y a qu'un Christ, à la fois Dieu et homme, ayant, dans ses paroles et ses actions, et ce qui est de la nature humaine et ce qui est de la nature divine, quoique le tout appartienne à sa personne qui est une. Il n'est pas de la même nature, mais de la même personne, de se dire égal au Père et moindre que le Père; d'avoir un commencement et de n'en avoir point. Lors donc que nous disons : Dieu a souffert et il est mort, que Nestorius n'ait pas peur, car nous le disons selon l'unité de personne. Et quand nous disons : Dieu n'a ni souffert ni n'est mort, parce qu'il est impassible, qu'Eutychès ne s'effraye pas, car nous le disons selon la propriété de sa nature divine. Il est certain que Jésus-Christ fut crucifié le vendredi; que le même jour il descendit aux enfers, fut mis dans le tombeau et dit au larron : Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis. Son corps ne fut pas ce jour-là dans le ciel, ni dans les enfers, mais demeura trois jours sans vie dans le tombeau, et pendant ces trois jours son âme fut, non dans le tombeau, mais dans les enfers. Toutefois, nous disons avec vérité que Notre-Seigneur Jésus-Christ fut dans le tombeau, quoiqu'il n'y ait été que dans sa chair; qu'il n'a pas été délaissé dans les enfers, mais en son âme seule. C'est le même Christ qui, quoique partout, est distribué en divers endroits : dans le tombeau, selon son corps; dans les enfers, selon son âme. Nous disons donc que Dieu a été enseveli dans le tombeau, mais dans la chair seule; que Dieu est descendu aux enfers, mais dans l'âme seule. Comme on dit d'un homme, qu'il entend la voix, quoiqu'il ne l'entende que par les oreilles; qu'il voit la lumière, quoiqu'il ne la voie que des yeux. On dit de même de Dieu, qu'il a souffert, mais dans la chair seule; et qu'il est impassible, mais selon la divinité seule. C'est que le Christ, qui est en même temps homme et Dieu, a souffert en tant qu'homme, et il est demeuré impassible en tant que Dieu. En un mot, Dieu a souffert à raison de l'union de sa personne avec la nature humaine; il est impassible selon la nature divine. La divinité a souffert les injures de la passion; mais la chair seule y a été sensible.

Vigile rejette sur une crainte mal fondée la diversité de langage de quelques catholiques, qui néanmoins pensaient de même. La plupart craignaient de dire deux natures, pour ne pas paraître donner dans l'erreur de Nestorius, qui admettait deux personnes; c'est pourquoi, lorsqu'ils voulaient expliquer leur doctrine sur ce point, ils usaient de circonlocutions, n'osant employer le terme de deux natures. D'autres, qui ne laissaient pas de croire qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une seule personne, et qu'il est vraiment Dieu et homme, ne voulaient pas dire que le Seigneur a souffert et qu'il est mort, de peur de pas-

ser pour infectés des erreurs d'Apollinaire et d'Eutychès. Le plus grand mal, c'est que, par suite de cette peur, ils se traitaient réciproquement d'hérétiques. Ceux qui n'osaient confesser de bouche une seule personne, tout en la soutenant dans leurs professions de foi, passaient pour eutychiens, tandis qu'ils ne l'étaient pas. Ceux qui, dans un seul et même Christ, confessaient publiquement deux natures, passaient pour nestoriens, tandis qu'ils ne l'étaient pas. Pourquoi, leur dit Vigile, étant d'accord dans la foi, vous combattez-vous dans les paroles? Pourquoi craignez-vous de dire deux natures, puisque l'Apôtre a dit deux formes, l'une par laquelle Jésus-Christ est Dieu, l'autre selon laquelle il est homme? Saint Athanase a dit deux natures; tous les Pères grecs et latins ont employé de semblables expressions, entre autres saint Hilaire, saint Eusèbe, saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme. Pourquoi craignez-vous encore de dire que Dieu a souffert, puisque les écrits apostoliques tiennent partout ce langage? Confessez de bouche ce que vous croyez de cœur, afin que la divine humanité et l'humaine divinité vous soient propices [1].

Les eutychiens disaient, non-seulement qu'il n'y avait qu'une seule nature du Verbe et de la chair, mais encore que le Verbe avait apporté cette chair du ciel, et ne l'avait pas prise dans le sein de la vierge Marie. C'était renouveler l'hérésie de Valentinien et de Marcion, que le Verbe avait passé dans le sein de la Vierge comme dans un canal, sans y rien prendre de notre nature. Vigile les réfute par cette observation remarquable : Les eutychiens confessaient, avec le symbole de Nicée, que le Fils de Dieu ne venait pas du néant, mais que, né du Père, il était de la même nature que le Père. Vigile leur fait remarquer que, par la même règle, ce même Fils étant né de la Vierge, doit avoir la même nature qu'elle. Autrement, l'hérésie arienne vous enlacera par cette objection insoluble : Si le Fils de Dieu, né d'une mère homme, n'a rien pris d'elle qui soit de la nature humaine, sans doute, né du Père, il n'en a rien eu qui puisse être de la nature divine. Or, vous assurez que le Fils, né de la Vierge, n'a point pris la nature corporelle de sa mère; accordez-moi donc aussi que le même Fils, né du Père, ne peut pas avoir la nature du Père. Cette observation, pleine de justesse, indique une pénétration rare dans Vigile. Il presse par là les eutychiens à se mettre d'accord avec eux-mêmes, en embrassant la vérité tout entière [2].

Il montre aux eutychiens, avec la même pénétration, que dans ce qu'ils avaient écrit contre la lettre de saint Léon à Flavien de Constantinople, ils ne s'accordaient ni avec l'Écriture, ni avec les Pères,

[1] L. 2. — [2] L. 3.

ni avec eux-mêmes. Vous avez dit entre autres, dans votre écrit, que comme le Fils est de la même substance que le Père selon la divinité, il est de la même substance que nous selon l'incarnation. Par cette profession, entendue avec simplicité, vous avouez deux natures dans le Christ ; car si, selon la divinité, il est d'une même substance avec le Père et encore d'une même nature avec nous selon l'incarnation, il est certainement de deux natures. Mais si je vous examine à fond, si je presse plus fort ce que vous pensez, combien d'absurdités n'en verrez-vous pas sortir ! Vous avez dit que le Christ a une même substance avec nous, comme avec son Père, et cependant vous ne voulez pas qu'il ait deux natures. Donc la nature de Dieu et la nôtre, c'est la même. Quoi de plus impie ? Que si, comme le disent les Pères et le bon sens, la nature de Dieu n'est pas la même que la nôtre, et que vous ne vouliez cependant point reconnaître dans le Christ deux natures, vous introduisez nécessairement deux Christs : l'un, ayant la même nature que le Père ; l'autre, la même nature que nous. Comme nous disons que le Père et le Fils sont de la même substance, vous dites que le Verbe et la chair sont de la même substance. Par là, vous introduisez encore deux personnes ou deux Christs ; car, d'après le bon sens et le langage commun, participer à une même nature, ne se dit pas d'une seule personne, mais de deux. De plus, si le Verbe et la chair sont d'une même nature, il faut de deux choses l'une, ou que la chair soit incréée, invisible, impalpable et sans commencement ; ou bien, comme disent les ariens, que le Verbe soit créé, palpable et visible, et ayant un commencement. Enfin, si la nature du Verbe et de la chair est une et la même, il s'ensuivra encore, ou que la chair est partout, comme le Verbe ; ou que le Verbe soit circonscrit dans un lieu, comme la chair [1].

Les eutychiens formaient contre le concile de Chalcédoine trois chefs d'accusation : 1° d'avoir reçu dans cette assemblée, des évêques qui en avaient été chassés auparavant ; 2° d'avoir ajouté au symbole de Nicée ; 3° d'avoir fait un décret touchant les deux natures. Vigile emploie son cinquième et dernier livre à répondre à ces accusations.

Il dit, sur la première, qu'il est du chrétien, et même des apôtres, de recevoir, pour le bien de la paix et de la concorde, ceux que l'on avait contraints de sortir, peut-être à cause de leur opiniâtreté dans quelque sentiment. Sur la seconde, il leur dit qu'ils ignorent donc la règle et la coutume des conciles catholiques, qui est de faire des

[1] L. 4.

décrets à mesure que la nécessité des nouveaux hérétiques les y oblige, mais sans toucher à ce que des conciles plus anciens auraient déjà fait contre les hérétiques de leur temps. Si, après les décrets du concile de Nicée, il n'est plus permis de rien recevoir, par quelle autorité osons-nous assurer que le Saint-Esprit est de la même substance que le Père, puisqu'il n'en est rien dit dans ce concile? Saint Athanase, saint Eusèbe de Verceil et plusieurs autres, assemblés à Alexandrie, au retour de leur exil, n'y composèrent-ils pas une règle de foi où ils établissaient la divinité du Saint-Esprit contre l'hérésie de Macédonius? A l'égard de la question touchant les deux natures, on ne pouvait pas accuser de nouveauté les Pères de Chalcédoine, pour l'avoir agitée, moins encore pour en avoir pris la matière d'un de leurs décrets. La doctrine de l'Église sur ce point se trouve bien établie, non-seulement dans les saints Pères qui ont précédé ce concile, comme saint Athanase, saint Hilaire, saint Chrysostôme, saint Ambroise, saint Basile et saint Augustin, mais encore dans les divines Écritures. Pour renverser la foi de l'Église sur ce sujet, les eutychiens objectaient qu'il n'y avait point de nature qui n'eût une personne propre, ni de personne qui n'eût une nature propre. Ils posaient cette alternative pour embarrasser les catholiques, qui, admettant en Jésus-Christ deux natures, se trouvaient engagés, par ce faux raisonnement, à y admettre aussi deux personnes. Vigile leur demande des exemples de ce qu'ils alléguaient; et parce qu'ils n'en pouvaient donner, il les presse de répondre à cette question des ariens : Si chaque nature a sa propre personne, et chaque personne sa propre nature, comment n'y a-t-il pas dans la Trinité trois natures comme trois personnes? S'il y a trois personnes et une seule nature, ce que disent les eutychiens est donc faux, que chaque personne doit avoir sa nature propre. Il n'y a donc dans l'homme même qu'une seule et même personne, quoique la nature de son âme soit autre que la nature de son corps. C'est avec cette savante et vigoureuse dialectique que Vigile de Tapse poursuit et confond les eutychiens dans leurs calomnies, leurs variations, leurs contradictions et leurs inconséquences [1].

Ce qui avait porté Vigile à écrire sur ces matières, c'étaient les divisions que l'hérésie d'Eutychès avait fait naître parmi les chrétiens d'Orient. Ces divisions se calmaient peu à peu, grâce aux efforts du Pape, secondés pour le moment par l'empereur et l'évêque de Constantinople, lorsque la susceptibilité ambitieuse de ce dernier les ranima et les augmenta pour bien des années.

[1] L. 5.

ux hérétiques les y
lus anciens auraient
, après les décrets
recevoir, par quelle
est de la même sub-
ns ce concile ? Saint
autres, assemblés à
ent-ils pas une règle
prit contre l'hérésie
nt les deux natures,
es de Chalcédoine,
ris la matière d'un
oint se trouve bien
ont précédé ce con-
Chrysostôme, saint
ncore dans les di-
e sur ce sujet, les
e nature qui n'eût
e nature propre. Ils
catholiques, qui,
aient engagés, par
sonnes. Vigile leur
t parce qu'ils n'en
cette question des
t chaque personne
Trinité trois na-
onnes et une seule
, que chaque per-
ns l'homme même
e de son âme soit
savante et vigou-
confond les euty-
s contradictions et

ières, c'étaient les
armi les chrétiens
âce aux efforts du
r et l'évêque de
e de ce dernier les

Timothée Solofaciole, évêque d'Alexandrie, se voyant à l'extrémité, écrivit à l'empereur Zénon et lui députa, tant en son nom qu'au nom de tout son clergé, Jean Talaïa, prêtre économe, pour le prier d'ordonner qu'on lui donnât après sa mort un successeur catholique et qui fût ordonné par les catholiques. L'empereur accorda au patriarche et au clergé d'Alexandrie ce qu'ils demandaient. Il commit même une légion pour veiller à ce que les eutychiens n'entreprissent rien, ni du vivant de Solofaciole, ni après sa mort. Dans la réponse que ce prince fit au patriarche, il donnait de grandes louanges à Jean Talaïa, en sorte que presque tout le peuple d'Alexandrie le regardait comme désigné pour succéder à Timothée, qui mourut peu de temps après, au plus tard en 482. En effet, les évêques, les clercs et les moines de la communion catholique élurent aussitôt Jean Talaïa, qui, de son côté, avec le concile de la province, écrivit aux évêques des premiers siéges, notamment à Calendion d'Antioche et au pape Simplicius, afin d'en obtenir des lettres de communion ou de confirmation. Il n'oublia pas d'en adresser aussi à Acace de Constantinople. Mais au lieu de la lui faire passer directement, il l'envoya par un courrier public, à Illus, maître des offices, sur l'amitié duquel il comptait beaucoup. Le courrier chargé de cette lettre et de celle que Jean écrivit aussi à l'empereur, n'ayant pas trouvé Illus à Constantinople, alla le chercher à Antioche, où il était en effet. Dans l'intervalle, Acace, ayant appris par une autre voie que Jean était évêque, trouva fort mauvais qu'il ne lui eût pas envoyé ses lettres synodales; il se joignit à Gennade, évêque d'Hermopolis, qui prétendait avoir des sujets de mécontentement contre Jean, et, de concert, ils l'accusèrent auprès de l'empereur, comme coupable de parjure et d'autres fautes qui le rendaient indigne de l'épiscopat. Acace représenta à Zénon que Pierre Monge, que lui-même avait chassé comme hérétique, étant agréable au peuple d'Alexandrie, on pourrait, en le maintenant dans ce siége, réunir les deux partis qui divisaient depuis longtemps cette église, c'est-à-dire les catholiques et les eutychiens. Monge, sachant ce qui se passait, envoya en même temps des députés par lesquels il s'offrait de faire cette réunion. Acace les reçut et les présenta à l'empereur, qui, en conséquence, écrivit au Pape une lettre où il déclarait Jean Talaïa comme indigne de l'épiscopat, et que, pour procurer la réunion des églises d'Égypte, il lui paraissait plus à propos de rétablir Monge dans le siége d'Alexandrie [1].

Le saint pape Simplicius ayant reçu cette lettre, en écrivit une à Acace le 15 juillet 482, où il lui témoigne sa surprise et son affliction

[1] Évagre, l. 3, c. 12. Liberat., c. 16 et 17. Labbe, t. 4, 1050 et 1081.

de ce que, avec la lettre de l'empereur, il n'en avait point reçu de sa part sur une affaire aussi importante, lui qui y était engagé par l'amitié qui l'unissait au Pape. Une relation qui nous fut envoyée il n'y a pas longtemps, selon l'usage, par un concile d'Égypte très-nombreux et très-attaché à la foi catholique, ainsi que par presque tout le clergé de l'église d'Alexandrie, nous apprit tout ensemble et la mort de notre frère de sainte mémoire et coévêque Timothée, et le choix qu'on avait fait de Jean pour le remplacer, d'après le vœu unanime des fidèles. Comme on le croyait pourvu de toutes les qualités qu'exige l'épiscopat, il semblait qu'il ne restât plus rien à faire, sinon que, rendant grâces à Dieu, et nous réjouissant de ce qu'un évêque catholique eût succédé sans troubles à l'évêque défunt, le consentement du Siége apostolique lui donnât la solidité désirée. Or, voilà que pendant que je m'occupais de cette disposition, selon la coutume, on m'a remis des lettres du prince, où il présente Jean comme indigne de l'épiscopat, à cause du crime de parjure dont votre fraternité même, dit-il, n'ignore pas qu'il est chargé. Revenant donc aussitôt sur mes pas, j'ai révoqué la sentence de confirmation que j'avais portée, de peur qu'on ne me taxât d'avoir agi avec légèreté contre un si grand et si imposant témoignage [1].

Ces paroles sont remarquables pour le droit des Papes à confirmer les évêques : 1° C'est un concile, et un concile très-nombreux, qui demande au Pape la confirmation d'un évêque élu canoniquement et sans opposition; 2° on a recours au Saint-Siége selon l'usage, et le Saint-Siége lui-même, en confirmant Jean Talaïa, ne fait que se conformer à une ancienne coutume ; 3° quoique Jean eût été consacré aussitôt après son élection, son autorité, néanmoins, pour être pleine, entière, inébranlable, devait être affermie par le consentement du Siége apostolique [2]. Jusqu'à ce moment la solidité de son épiscopat n'était qu'un désir, un vœu, expression qui semble choisie exprès pour mieux faire sentir la force de cette sentence de confirmation sans laquelle on n'était rien, et qui, alors comme aujourd'hui, faisait véritablement les évêques.

Quant au rétablissement de Pierre Monge, le Pape déclarait ne pouvoir y consentir. Il a été, disait-il, complice et même chef des hérétiques, et j'ai demandé plusieurs fois qu'il fût chassé d'Alexandrie. La promesse qu'il fait à présent de professer la vraie foi ne peut servir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'Église, mais non pas à l'élever à la dignité du sacerdoce, de peur

[1] Simpl., *Epist.* 17. — [2] *Apostolicæ quoque moderationis assensu votivam sumeret firmitatem.*

avait point reçu de sa
ui y était engagé par
ui nous fut envoyée il
oncile d'Égypte très-
insi que par presque
pprit tout ensemble et
évêque Timothée, et
placer, d'après le vœu
vu de toutes les qua-
était plus rien à faire,
ouissant de ce qu'un
l'évêque défunt, le
solidité désirée. Or,
disposition, selon la
où il présente Jean
de parjure dont votre
argé. Revenant donc
de confirmation que
oir agi avec légèreté

Les Papes à confirmer
très-nombreux, qui
élu canoniquement
iége selon l'usage, et
alaïa, ne fait que se
Jean eût été consacré
anmoins, pour être
mie par le consente-
ent la solidité de son
n qui semble choisie
sentence de confir-
comme aujourd'hui,

Pape déclarait ne
et même chef des
ût chassé d'Alexan-
sser la vraie foi ne
s la communion de
sacerdoce, de peur

is assensu votivam su-

que, sous prétexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enseigner l'erreur. Ce qui est d'autant plus à craindre, que l'on dit qu'il est demandé pour pasteur par ceux mêmes avec lesquels il s'est autrefois séparé de l'Église. Le Pape termine par prier Acace, comme une personne qu'il ne soupçonnait encore de rien, de travailler sans cesse à maintenir l'empereur dans la défense de la vérité, et à lui mander ce qu'il apprendrait et même ce qu'il jugerait devoir se faire pour l'unité et la paix de l'Église.

Il écrivit dans le même temps à l'empereur, le conjurant, par ce qu'il y a de plus sacré, de ne point souffrir que l'église d'Alexandrie fût séparée de la doctrine et de la communion de saint Marc. Nous n'avons plus cette lettre. Le Pape y donnait sans doute à Zénon plus d'éloges qu'il ne méritait, comme il avait fait pour Acace. Mais comme il ne pouvait consentir au rétablissement de Pierre Monge, ce prince ne laissa pas de s'en tenir offensé, et ne lui fit point de réponse. Acace ne se mit pas non plus fort en peine de lui répondre, quoiqu'il ne manquât pas d'occasions. De sorte que Simplicius lui en écrivit encore, le 6 de novembre, une lettre courte, mais forte, où il proteste que les efforts que l'on faisait contre l'église d'Alexandrie ne lui laissaient aucun repos, dans la vue du compte qu'il devait en rendre à Jésus-Christ, et dans le sujet qu'ils avaient tous deux de craindre qu'on ne les accusât d'avoir livré au démon ceux qu'ils n'auraient pas empêché de s'y livrer. C'est pourquoi il le conjure, comme son bien-aimé frère, de faire tous ses efforts pour porter le très-chrétien et très-clément empereur à rendre à l'église d'Alexandrie la paix et le calme. Simplicius eût volontiers réitéré ses instances auprès de Zénon; mais il en fut empêché par une longue maladie, qui l'emporta enfin l'année suivante.

Tandis que le saint Pape travaillait ainsi pour la paix de l'Église, Acace achevait de la ruiner. L'Isaurien Zénon, fait, défait et refait empereur par une intrigue de femmes, n'en était pas devenu plus habile à gouverner. Sa cour continuait à être un foyer d'intrigues et de révolutions, où les femmes jouaient le principal rôle. Eh bien! à cet homme, incapable de gouverner sa propre famille, l'évêque Acace et les partisans de Pierre Monge se persuadèrent de se poser le régulateur suprême de l'Église, par son édit d'union ou hénotique, ainsi nommé parce qu'il devait réunir tous les dissidents.

L'édit est adressé, en forme de lettre, aux évêques, aux clercs, aux moines et aux peuples d'Alexandrie, d'Égypte, de Lybie et de Pentapole. L'empereur commence par y célébrer la foi que les trois cent dix-huit Pères avaient exposée à Nicée, et que, depuis, cent cinquante autres évêques avaient confirmée à Constantinople; foi qu'il

appelle le principe et le boulevard de son empire. Ensuite, après avoir parlé des soins qu'il avait pris pour que la sainte Église catholique et apostolique de Dieu, qui est, dit-il, la mère incorruptible et immortelle de nos sceptres, s'étendît de plus en plus, et que les peuples, unis dans la concorde, offrissent pour son règne des prières agréables à Dieu, il ajoute :

Or, des archimandrites, des ermites et d'autres personnes vénérables nous ont présenté des requêtes pour demander la réunion des églises et faire cesser les funestes effets de leur division. Car une multitude innombrable de personnes ont été privées, soit du baptême, soit de la sainte communion, et il s'est commis une infinité de meurtres, qui ont infecté non-seulement la terre, mais les airs. Qui est-ce qui ne souhaite pas voir changer cet état de choses ? Sachez donc que nous, ainsi que toutes les églises de l'univers, ni n'avons eu, ni n'avons, ni n'aurons d'autre symbole ou enseignement, d'autre foi ou définition de foi que celle des trois cent dix-huit Pères de Nicée, confirmée par les cent cinquante de Constantinople ; que si quelqu'un en a une autre, nous le déclarons étranger. Car c'est ce seul symbole qui est le salut de notre empire ; c'est dans ce seul symbole que sont baptisés tous les peuples. C'est ce symbole qu'ont suivi les saints Pères qui se sont assemblés à Éphèse, et ont déposé l'impie Nestorius avec ses partisans. Nous l'anathématisons de même, avec Eutychès, pour avoir eu des sentiments contraires à ceux desdits Pères. Nous recevons également les douze chapitres de saint Cyrille d'Alexandrie. Nous confessons que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu, Fils unique de Dieu, qui s'est incarné en vérité, consubstantiel au Père selon sa divinité, et consubstantiel à nous selon son humanité, le même qui est descendu et s'est incarné du Saint-Esprit et de la vierge Marie, mère de Dieu, est un seul Fils et non deux. Nous disons que c'est le même Fils de Dieu qui a fait des miracles, et qui a souffert volontairement en sa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures, ou admettent une simple apparence d'incarnation. Sachant donc que ni les saintes églises de Dieu, ni les pontifes qui les président, ni notre empire, n'ont eu et n'ont d'autre symbole ou définition de foi que le saint enseignement mentionné plus haut, réunissez-vous sans hésiter. Nous vous écrivons ceci, non pour innover dans la foi, mais pour vous satisfaire. Quiconque croit ou a cru autre chose, soit maintenant, soit autrefois, soit à Chalcédoine, soit dans un autre concile, nous l'anathématisons, mais principalement Nestorius et Eutychès. Réunissez-vous donc à l'Église, notre mère spirituelle, étant dans les mêmes sentiments que nous, suivant la

empire. Ensuite, après
la sainte Église catho-
a mère incorruptible e
s en plus, et que les
r son règne des prière

utres personnes vén
mander la réunion de
leur division. Car une
ivées, soit du baptême,
mmis une infinité de
rre, mais le airs. Qui
tat de choses ? Sachez
l'univers, ni n'avons
enseignement, d'autre
ent dix-huit Pères de
Constantinople ; que si
étranger. Car c'est ce
e ; c'est dans ce seul
est ce symbole qu'ont
Éphèse, et ont déposé
l'anathématisons de
ntiments contraires à
es douze chapitres de
e Notre-Seigneur Jé-
est incarné en vérité.
onsubstantiel à nous
u et s'est incarné du
eu, est un seul Fils et
de Dieu qui a fait des
sa chair. Et nous ne
nfondent les natures,
n. Sachant donc que
es président, ni notre
définition de foi que
réunissez-vous sans
innover dans la foi.
a cru autre chose.
doine, soit dans un
principalement Nes-
Église, notre mère
ue nous, suivant la

définition de foi des trois cent dix-huit Pères, qui est la seule [1].

Cet édit d'union, rédigé probablement par Acace même, devait mettre d'accord tous les dissidents, et il n'était pas d'accord avec lui-même; car il est difficile de réunir dans une même pièce plus d'inepties, de contradictions et d'incohérences. L'empereur y déplore la division des églises ; et lui seul la recommençait par son refus de reconnaître l'évêque canoniquement élu d'Alexandrie, pour mettre à sa place l'intrus Pierre Monge, que lui-même avait expulsé comme auteur de tout le trouble. Il avance que toutes les églises ne reconnaissent avec lui d'autre définition de foi que celle de Nicée ; et tous les évêques du monde, interrogés par son prédécesseur Léon, venaient de répondre qu'il fallait s'en tenir à la définition de Chalcédoine comme à une règle inviolable. Cette décision avait ramené la paix dans les églises; et lui, par le texte même de son édit, y ramène une confusion plus grande que jamais : car, après avoir anathématisé quiconque reconnaîtrait une autre définition que celle de Nicée, il déclare aussitôt adhérer à celle d'Éphèse contre Nestorius, aux douze chapîtres de saint Cyrille, qui étaient précisément douze définitions contre le même hérésiarque ; enfin, lui-même, dans son édit, dresse une définition contre Eutychès, qui est en substance celle de Chalcédoine. Peut-on se contredire et se condamner soi-même d'une manière plus inepte ? Était-il d'un prince de bon sens, pour le plaisir d'embrouiller de nouveau une chose éclaircie et décidée, de mettre en trouble et en péril tout son empire ?

Mais Zénon ne voyait pas si loin, ou plutôt il ne voyait ni ne prévoyait rien. Il y avait deux rois de Goths, du nom de Théodoric : l'un surnommé l'Amale, l'autre le Louche. Dans la révolution qui avait élevé Basilisque et détrôné Zénon, Théodoric le Louche avait pris le parti de Basilisque ; mais Théodoric l'Amale était resté fidèle à Zénon. En récompense, Zénon l'avait nommé patrice, général des troupes du palais ; il l'avait même adopté pour son fils d'armes. Il l'envoya contre Théodoric le Louche, qui ne s'était pas encore soumis ; mais, sous main, il cherchait à le faire périr avec son armée. Théodoric l'Amale s'en étant aperçu, se réunit avec l'autre, et tous deux ils marchèrent sur Constantinople. Après d'inutiles négociations, Zénon annonça qu'il allait les combattre. Cette seule annonce lui valut une armée. Mais bientôt il se replongea dans sa mollesse. Les troupes, indignées, allaient proclamer un autre empereur, lorsqu'il les congédia et fit la paix avec les Goths. Cette lâcheté occasionna une autre révolution.

[1] Évagre, l. 3, c. 14. Liberat., c. 18.

Marcien, fils de l'empereur d'Occident, Anthémius, et qui avait épousé Léontia, seconde fille de Léon de Constantinople, se laissa persuader d'aspirer à l'empire. Il allait effectivement s'en emparer, lorsqu'il fut vaincu par l'Isaurien Illus, ordonné prêtre par le patriarche, et enfermé avec sa femme Léontia dans le château de Papyrius en Isaurie, où il finit ses jours. Ceci se passait en 479. Peu d'années après, en 484, Illus ayant failli perdre la vie par les intrigues de Vérine, veuve de l'empereur Léon, la fit enfermer dans le même château de Papyrius, où était déjà sa fille Léontia, et Marcien, son gendre. Ayant failli une seconde fois perdre la vie par les intrigues de l'impératrice Ariadne, femme de Zénon, à laquelle il avait dit qu'il n'ignorait pas qu'elle s'ennuyait de voir la couronne sur la tête de son mari, Illus rassembla toutes les troupes de l'Orient, et donna le titre d'empereur à Léonce. C'était un Syrien, né à Chalcis, habile dans les lettres et dans le métier de la guerre ; il avait été nommé commandant général des troupes de Thrace. Pour colorer cette usurpation par une forme du moins apparente, ils allèrent chercher Vérine dans sa prison ; et, l'ayant gagnée par les plus belles promesses, ils l'amenèrent à Tarse, où, en présence de l'armée, elle plaça elle-même la couronne impériale sur la tête de Léonce, et le proclama empereur. Elle adressa ensuite une lettre circulaire à tous les gouverneurs et commandants de l'Orient, de l'Égypte et de la Libye ; elle était conçue en ces termes :

Vérina Auguste, à tous nos préfets et nos peuples, salut. Vous savez que l'empire nous appartient, et qu'après le décès de Léon, notre époux, nous avons élevé à la puissance souveraine Trascallissée, qui a pris le nom de Zénon. Nous espérions qu'il rendrait nos peuples heureux ; mais voyant que, par son insatiable avarice, il n'est propre qu'à les accabler, nous avons cru nécessaire de vous donner un empereur vraiment chrétien, qui, se conformant aux règles de la religion et de la justice, sût relever l'État penchant vers sa ruine, gouverner les peuples et contenir nos ennemis. A ces causes, nous avons couronné le très-pieux Léonce. Ayez à le reconnaître pour empereur des Romains, et que quiconque lui refusera obéissance soit traité comme rebelle.

Cette proclamation de la belle-mère de Zénon forme un digne pendant du décret d'union de son gendre. Puisque le gendre, au lieu de gouverner l'empire, s'occupait à régenter l'Église, il était juste que la belle-mère disposât du trône et régentât l'empire. La lettre de Vérine fut reçue avec de grandes acclamations ; la plupart des villes de Syrie se soumirent à Léonce. Vérine eut bientôt le salaire de sa complaisance. Dès qu'Illus n'eut plus besoin de son autorité, il la

renferma de nouveau dans le château de Papyrius, où elle mourut quelque temps après.

L'oracle d'Illus et de son empereur Léonce était un païen, nommé Pamprépius, grand astrologue. Cet imposteur, de concert avec l'Isaurien Marius, païen comme lui, avait infecté Illus des impiétés du paganisme; Léonce s'était aussi laissé corrompre : ils avaient formé le projet de rétablir l'idolâtrie. Illus et Léonce, après une première victoire, furent défaits et se renfermèrent dans le même château de Papyrius où avaient été enfermés Léontia, Marcien et Vérine. L'astrologue Pamprépius leur prédisait des succès immanquables, et en même temps les trahissait. S'en étant aperçus, ils lui tranchèrent la tête. Mais ils n'en furent pas moins trahis par un autre, et eurent la tête tranchée à leur tour [1].

C'est au milieu de ces tristes révolutions de l'empire, que Zénon jeta son édit d'union ou plutôt de division dans l'Église. Il fut envoyé à Alexandrie, avec ordre d'en chasser Jean Talaïa et de mettre à sa place Pierre Monge; mais à condition qu'il souscrirait l'hénotique, qu'il adresserait des lettres synodales à Acace et au pape Simplice, et qu'il recevrait à sa communion ceux de la communion de saint Protérius. Monge promit tout ce qu'on voulut. Ainsi mis en possession de l'église d'Alexandrie, il la tint captive et la gouverna en tyran. Les évêques et les clercs orthodoxes furent maltraités, chassés de leurs siéges et remplacés par des hérétiques. Il ôta des diptyques les noms de Protérius et de Timothée Solofaciole, et y substitua ceux de Dioscore et d'Élure. Il déterra même le corps de Solofaciole, enseveli dans l'église, et le jeta hors de la ville dans un lieu désert. Enfin, aux eutychiens d'Alexandrie, il déclarait condamner le concile de Chalcédoine. Ayant reçu à cet égard des plaintes d'Acace, il lui répondit hardiment qu'il n'en était rien; qu'il recevait le concile de Chalcédoine comme entièrement d'accord avec celui de Nicée. Il rejette sur l'envie de quelques moines les accusations portées contre lui. Ils nous reprochent d'abord, dit-il, d'avoir transféré dans un autre lieu les reliques de notre saint père et bienheureux archevêque Timothée. C'est un attentat qui n'est ni agréable à Dieu ni conforme aux lois. Ensuite ils passent à un autre crime, qui n'est pas plus vraisemblable, mais beaucoup plus grief que le premier. Comment, en effet, aurions-nous pu anathématiser le saint concile de Chalcédoine, nous qui y croyons et qui l'avons confirmé? Il écrivit de même au Pape qu'il approuvait le concile de Chalcédoine, et cependant il l'anathématisait devant d'autres. Voilà comme il se jouait impudemment

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 36.

de la vérité. Acace, dont il était la créature, voulut bien se contenter de ces protestations hypocrites, et lui envoya des lettres de communion. Mais il n'en fut pas ainsi du pape Simplicius [1].

Jean Talaïa s'était retiré d'Alexandrie, lorsque arriva l'ordre de l'en chasser. Il se rendit à Antioche, où il raconta à son protecteur Illus tout ce qui s'était passé. Illus lui conseilla de s'adresser à Calendion, patriarche d'Antioche. Calendion lui conseilla d'en appeler au Pape, comme avait fait saint Athanase, le plus illustre de ses prédécesseurs. Il lui donna même des lettres synodales, pour recommander son affaire au pape Simplicius. Il écrivit en même temps à Zénon et Acace contre Pierre Monge, qu'il traitait d'adultère, parce qu'il usurpait une église qui ne lui a[illegible]uit pas. Jean Talaïa, étant arrivé à Rome vers le commencemen[illegible] an 483, fut très-bien reçu du Pape, qui écrivit pour lui à Acace de Constantinople. On ne sait en quels termes, parce que cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous. Acace répondit qu'il ne connaissait pas Jean pour évêque d'Alexandrie; qu'il avait reçu à sa communion Pierre Monge, sur ce qu'il avait signé l'hénotique de Zénon; qu'en cela il avait agi sans doute contre l'avis du Pape, mais par ordre de l'empereur et pour la paix des églises. Le Pape, peu satisfait de ces sortes de raisons, récrivit à Acace, qu'ayant l'un et l'autre condamné Monge comme hérétique, il n'avait pas dû seul lever cette condamnation ; que, d'ailleurs, il ne suffisait pas à Monge, pour être admis à la communion de l'Église, d'avoir reçu l'hénotique de Zénon, s'il ne recevait encore la définition de foi du concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon à Flavien. Pendant qu'Acace délibérait sur la réponse qu'il ferait, ou sur le prétexte qu'il prendrait pour n'en point faire du tout, le pape saint Simplicius mourut et fut enterré à Saint-Pierre, le 2 mars 483 [2].

Sa conduite dans les affaires si embrouillées de l'Orient, où il ne connaissait pas encore toutes les variations d'Acace, présente un heureux mélange de douceur, de condescendance et de fermeté. Une preuve de sa vigueur se voit dans une lettre à Jean, évêque de Ravenne, en date du 30 mai 482. Il le reprend sévèrement de ce que, par envie, il avait ordonné évêque un nommé Grégoire, malgré lui et par violence. Celui, dit-il, qui abuse de sa puissance, mérite de perdre son privilége. C'est pourquoi mon frère Grégoire gouvernera l'église de Modène, à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire, on s'adressera à nous. Et, pour le soulager dans la nécessité où vous l'avez réduit, il aura, près de Bo-

[1] Évagre, l. 3, c. 13, 16, 17. Liberat., c. 18. — [2] Liberat., 18. *Gesta de nomine Acacii*. Labbe, t. 4, p. 1082.

lut bien se contenter
s lettres de commu-
ıs [1].
arriva l'ordre de l'en
son protecteur Illus
resser à Calendion,
n appeler au Pape,
re de ses prédéces-
pour recommander
e temps à Zénon et
e, parce qu'il usur-
laïa, étant arrivé à
bien reçu du Pape,
On ne sait en quels
squ'à nous. Acace
ëque d'Alexandrie;
sur ce qu'il avait
sans doute contre
pour la paix des
raisons, récrivit à
comme hérétique,
ue, d'ailleurs, il ne
nunion de l'Église,
t encore la défini-
saint Léon à Fla-
qu'il ferait, ou sur
du tout, le pape
re, le 2 mars 483 [2].
l'Orient, où il ne
ace, présente un
t de fermeté. Une
Jean, évêque de
sévèrement de ce
Grégoire, malgré
puissance, mérite
Grégoire gouver-
n à démêler avec
. Et, pour le sou-
ra, près de Bo-

18. *Gesta de nomine*

logne, une terre de trente pièces d'or de revenu libre pendant sa vie, la propriété restant à l'église de Ravenne. Au reste, nous vous déclarons que, si à l'avenir vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre ou un diacre malgré eux, vous serez privé des ordinations de l'église de Ravenne ou de la province d'Émilie. Une autre lettre du 19 novembre 475, et adressée aux évêques Florentius, Equitius et Sévère, n'est pas moins vigoureuse. Nous avons appris, dit-il, par votre relation, que Gaudence, évêque d'Auffinium, a fait des ordinations illicites. C'est pourquoi nous lui ôtons entièrement la puissance d'ordonner, et nous avons écrit à notre frère, l'évêque Sévère, qu'il exerce cette fonction dans cette église, s'il en est besoin. En sorte que ceux que Gaudence a ordonnés contre les règles soient privés du ministère ecclésiastique. Il aura seulement la quatrième partie des revenus de l'église et des oblations des fidèles dont il ne sait pas user. Deux portions seront employées aux réparations et à l'entretien des étrangers et des pauvres, et administrées par le prêtre Onagre, sous peine de déposition, s'il en abuse; la dernière partie sera distribuée aux clercs, selon leur mérite. Les vases sacrés, qui ont été aliénés, seront rétablis à la diligence de Sévère, qui fera aussi rendre les trois parts du revenu que Gaudence s'est appropriées pendant trois ans [1]. Ce partage et cet emploi des revenus ecclésiastiques par le Pape sont à remarquer.

Après la mort de Simplicius, le Siége apostolique ne vaqua que six jours. Cependant le clergé de l'Église romaine, avec le peuple et le sénat, étant assemblé à l'église de Saint-Pierre pour l'élection d'un nouveau Pape, il y survint le patrice Basile, préfet du prétoire, et tenant la place du roi Odoacre, qui dit : Vous vous souvenez que notre bienheureux pape Simplicius nous a recommandé que, pour éviter le tumulte, si Dieu le retirait de ce monde, on ne fît point d'élection sans nous consulter. Ainsi nous nous étonnons que l'on ait entrepris quelque chose sans nous, et, s'il plaît à Votre Grandeur et à Votre Sainteté, nous conserverons en entier ce qui regarde l'élection de l'évêque futur, et nous établirons, pour nous et nos successeurs, la loi suivante : Qu'aucun héritage de la ville ou de la campagne, ni les ornements ou les vases sacrés qui appartiennent à l'église ou lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être aliénés, à quelque titre ou sous quelque prétexte que ce soit, par celui qui sera maintenant élu évêque, et par ses successeurs. Autrement, que l'aliénation soit nulle, et que celui qui l'aura faite, qui y aura consenti ou reçu la chose, soit anathème. Sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de la pres-

[1] Liberat., *Gesta de nomine Acacii*, t. 1. Simpl, *Epist.* 2 et 3.

cription, au contraire, il sera obligé à le restituer avec les fruits, lui et ses héritiers. Et chacun des clercs aura la faculté de s'opposer à une telle aliénation. Toutefois, les meubles peu utiles à l'église ou de difficile garde pourront être vendus après une juste estimation, pour être employés en œuvres pies. Ce mémoire, que le patrice Basile laissa par écrit, fut examiné vingt ans plus tard dans un concile de Rome, qui décida : Quant à la première partie, qui requérait le consentement du préfet du prétoire pour l'élection du Pape, que c'était une prétention contraire aux canons; quant à la seconde, touchant les biens d'église, qu'il n'appartenait pas aux laïques de s'ingérer de ces matières, surtout quand il est question du Pape, à l'égard duquel leur seul droit est d'obéir [1].

Cependant on élut pape Félix III, natif de Rome et prêtre du titre de Fasciole. Ses premiers soins furent de travailler à rétablir la foi et la paix dans l'Orient, surtout dans l'église d'Alexandrie. Ne voyant pas qu'il fût possible de rétablir si vite Jean Talaïa sur le siége épiscopal de cette ville, il lui donna l'église de Nome en Campanie, qu'il gouverna plusieurs années, et où il mourut en paix. Les lettres écrites depuis quelques années à Acace et à l'empereur, contre Pierre Monge, avaient été inutiles, et la plupart sans réponse. Félix, obligé de chercher des voies plus efficaces, en délibéra dans un concile qu'il tint dans l'église de Saint-Pierre, et avec l'Église romaine. Jean Talaïa y présenta un acte d'accusation contre Acace, dont il dévoila bien des variations que l'on ignorait encore à Rome : comme d'avoir tout récemment fait évêque de Tyr Jean d'Apamée, qu'il avait fait chasser d'Antioche comme hérétique, et qu'il avait conjuré le Pape de ne jamais recevoir à sa communion. Le résultat du concile fut que l'on enverrait des légats à l'empereur, tant pour lui porter les lettres de l'ordination de Félix que pour travailler auprès de lui à la conservation de la foi et de la discipline. Le Pape choisit à cet effet les évêques Vital et Misène, avec Félix, défenseur de l'Église romaine. Ils étaient chargés de rendre à l'empereur les lettres que le Pape lui écrivait sur sa promotion, mais surtout de lui demander que Pierre Monge fût chassé d'Alexandrie comme hérétique, et que l'on maintînt l'autorité du concile de Chalcédoine; de dénoncer à Acace qu'il eût à répondre à la requête que Jean Talaïa avait présentée au Pape contre lui, et à prononcer anathème contre Pierre Monge. Félix défendit à ses légats de communiquer avec Acace, s'il refusait de satisfaire à toutes ces demandes.

Dans sa lettre à l'empereur, il marque d'abord qu'il envoie ses

[1] Labbe, t. 4, 1334.

er avec les fruits, lui
ulté de s'opposer à
u utiles à l'église ou
ne juste estimation,
noire, que le patrice
us tard dans un con-
partie, qui requérait
ection du Pape, que
uant à la seconde,
pas aux laïques de
question du Pape, à

me et prêtre du titre
er à rétablir la foi et
exandrie. Ne voyant
aïa sur le siége épi-
e en Campanie, qu'il
x. Les lettres écrites
reur, contre Pierre
ponse. Félix, obligé
ra dans un concile
Église romaine. Jean
cace, dont il dévoila
me : comme d'avoir
née, qu'il avait fait
ait conjuré le Pape
ultat du concile fut
pour lui porter les
er auprès de lui à la
e choisit à cet effet
de l'Église romaine.
tres que le Pape lui
mander que Pierre
, et que l'on main-
oncer à Acace qu'il
présentée au Pape
e Monge. Félix dé-
'il refusait de satis-

rd qu'il envoie ses

légats pour lui faire part de son ordination et s'acquitter de ses premiers devoirs ; ensuite il se plaint avec douceur que le prince n'a point fait de réponse aux lettres de son prédécesseur pour le repos de l'église d'Alexandrie, et qu'il semble vouloir se séparer de la confession de saint Pierre, et par conséquent de la foi de l'Église universelle. Souvenez-vous, dit-il, de ce qui a abattu vos ennemis et vous a rétabli sur le trône. Ils sont tombés en voulant attaquer le concile de Chalcédoine et les écrits du bienheureux pape Léon, et vous avez recouvré la puissance en rejetant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous qui portiez le nom d'empereur ; cherchez à vous rendre Dieu propice, plutôt que d'attirer son indignation ; je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos prédécesseurs Marcien et Léon, d'auguste mémoire ; suivez la foi de ceux dont vous êtes le successeur légitime. Suivez celle que vous avez professée vous-même ; faites chercher dans les archives de votre palais ce que vous avez écrit à mon prédécesseur quand vous êtes remonté sur le trône. Vous n'y parlez que de conserver le concile de Chalcédoine et de rappeler Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même pour le féliciter de son retour à Alexandrie, comme en étant le véritable évêque ; d'où il s'ensuit que Pierre, qui en avait été chassé, était un faux évêque et un partisan de l'erreur. Enfin, vous avez menacé par vos lettres tous les évêques et tout le clergé d'Égypte que si, dans deux mois, ils ne revenaient à la communion de Timothée, ils seraient chassés de tout le pays. Vous avez voulu que ceux qui avaient été ordonnés par Pierre Monge ou par l'hérétique Timothée Élure, déjà mort, fussent reçus à la communion de Timothée le catholique s'ils revenaient dans le temps marqué. Mais vous n'avez pas voulu que la cause de Pierre Monge pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendît jamais gouverner des catholiques. Au contraire, vous avez déclaré que, si Timothée Solofaciole venait à mourir, vous ne souffririez point qu'on lui donnât de successeur, qu'il ne fût pris entre les clercs catholiques et consacré par des catholiques. Comment donc souffrez-vous que le troupeau de Jésus-Christ soit encore ravagé par ce loup que vous en avez chassé vous-même ? N'est-ce pas lui qui, depuis trente ans, ayant abandonné l'Église catholique, est le sectateur et le docteur de ses ennemis, et toujours prêt à répandre le sang ? Enfin, comme Dieu a délivré l'empire du tyran hérétique, délivrez l'Église de ceux qui enseignent l'hérésie, et ramenez le siége de saint Marc à la communion de saint Pierre [1].

[1] Fel., *Epist.* 2. Labbe, t. 4.

Dans la lettre à Acace, le Pape se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois pressé de s'expliquer, par les lettres du pape Simplicius. Vous deviez, dit-il, représenter à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie et en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'hérésie qu'il avait abattue, de peur de vous rendre suspect de la favoriser vous-même; car on sait assez le crédit que vous avez auprès du prince. Où est, mon frère Acace, le travail que vous avez employé contre le tyran hérétique? Il veut dire contre Basilisque. Voulez-vous en perdre la récompense? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur soit déchiré? Voulez-vous fuir comme le mercenaire? ou plutôt, puisque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposez le troupeau? Ne craignons rien pour l'Église après les promesses de Jésus-Christ; mais craignons de nous perdre nous-mêmes, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille et je vous exhorte à corriger le passé et à ne pas souffrir que toute l'Église soit remise en péril par l'audace de ceux qui s'élèvent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera telle que nous l'avons reçue de nos pères; dès cette vie, c'est s'en retrancher que de ne pas pourvoir à sa sûreté. Et comme nous ne voulons pas avoir si mauvaise opinion de vous, nous vous exhortons très-instamment à éviter désormais tout ce qui pourrait le faire penser [1].

Dans ces deux lettres il n'est rien dit de la requête de Jean Talaïa contre Acace. Mais le pape Félix l'envoya séparément avec un acte adressé à Acace, où il lui dit de se « défendre promptement sur les accusations formées contre lui, devant l'apôtre saint Pierre, à qui, dans notre personne, la requête a été présentée, et qui, comme vous ne pouvez en disconvenir, a reçu du Seigneur la puissance de lier et de délier. Hâtez-vous donc d'y répondre, en présence de nos frères les évêques, afin que, ayant mis un terme à la division des églises et rétabli partout la concorde, nous offrions à Dieu des sacrifices agréables pour tout le peuple chrétien et pour le salut du très-glorieux empereur. » A cet acte, Félix en joignit un autre, qu'il qualifie sa plainte. En effet, il s'y plaint à Zénon, à qui cet acte est adressé, de ce que, lorsqu'on croyait l'Église victorieuse de ses ennemis, particulièrement de Pierre Monge, on l'avait vu tout d'un coup assis sur

[1] Fel., *Epist.* 1.

le trône de l'église d'Alexandrie. Si cela est ainsi, ajoute-t-il, la crainte de Dieu m'oblige de dire avec liberté à un prince chrétien, qu'il faut expier, par des remèdes salutaires, ce que l'on a fait au mépris de Jésus-Christ. Il fait retomber la faute sur Acace, qu'il dit ne pouvoir se dispenser, suivant les lois ecclésiastiques et civiles, de se purger des choses dont il était accusé dans la requête de Jean Talaïa. Félix envoya une copie de cette requête à l'empereur. Les légats furent chargés de toutes ces pièces, ainsi que de diverses lettres pour des catholiques de Constantinople [1].

Ils étaient encore en chemin pour se rendre en cette ville, lorsque le Pape reçut une lettre de Cyrille, abbé des acémètes de Constantinople, qui se plaignait à lui-même de ce qu'il agissait si lentement avec Acace, après tant d'attentats contre la foi catholique. Sur cette lettre, Félix écrivit à ses légats de ne rien faire qu'ils n'eussent conféré avec Cyrille, et su de lui comment ils devaient se conduire. Mais ils n'en eurent pas la liberté; car on vit alors, ce qui est rare parmi les sauvages, mais non parmi les Grecs du Bas-Empire, la violation du droit des gens dans la personne des ambassadeurs [2].

Aussitôt que les légats furent arrivés à Abydos et au détroit des Dardanelles, on les arrêta par ordre de Zénon et d'Acace, et on les mit en prison, après leur avoir ôté les papiers et les lettres qu'ils portaient. Pendant leur détention, Zénon les menaça de mort s'ils ne consentaient à communiquer avec Acace et avec Pierre Monge. Aux menaces il ajouta les caresses, les présents et même les parjures, promettant avec serment que lui et Acace remettraient le jugement de toute l'affaire au Pape. Les légats cédèrent enfin, et, contre l'ordre de celui qui les avait envoyés, ils promirent de communiquer avec Acace. Alors ils sortirent de prison, parurent en public avec Acace, célébrèrent avec lui les saints mystères, et avec les envoyés de Pierre Monge qu'ils reconnurent pour évêque d'Alexandrie, et dont le nom fut récité tout haut dans les diptyques, au lieu qu'auparavant on ne le récitait que tout bas. Les hérétiques en tirèrent avantage. Ils dirent que Rome avait reconnu Pierre Monge, et jetèrent ainsi le trouble parmi les fidèles. Les légats ne se mirent point en peine de les détromper, et quoiqu'on leur demandât des éclaircissements sur plusieurs choses, ils n'en voulurent point donner. Les catholiques de Constantinople publièrent alors trois protestations contre leur prévarication : ils en attachèrent une publiquement à l'habit d'un des légats, leur envoyèrent la seconde dans un livre, et la troisième dans un panier de légumes. Les légats n'en eurent pas plus de cœur. Ils ne firent non plus aucune

[1] Labbe, t. 4, p. 1096. — [2] Évagre, l. 3, c. 19.

tentative pour se faire rendre les lettres qu'on leur avait prises ; mais, pour mettre le comble à leur confusion, ils se chargèrent de celles d'Acace et de l'empereur au Pape. Acace donnait dans la sienne de grandes louanges à Monge, soutenant qu'il n'avait jamais été condamné, et avouant qu'il communiquait avec lui et avec ceux qui le reconnaissaient pour évêque. Il s'y répandait en injures contre Jean Talaïa, n'osant toutefois entreprendre de répondre à ses accusations devant le Saint-Siége ; et pour mieux cacher les fautes qu'il avait commises, il en chargeait l'empereur. Celui-ci, au contraire, témoigna dans ses lettres qu'il n'avait rien fait que par le conseil d'Acace. Il y parlait encore du prétendu parjure de Talaïa, assurant le Pape qu'on n'avait reçu Monge à la communion qu'après avoir signé dans l'hénotique l'acceptation du concile de Chalcédoine[1].

Le troisième légat, nommé Félix, défenseur de l'Église romaine, étant tombé malade en route, n'arriva à Constantinople qu'après que Vital et Misène avaient été mis hors de prison. On lui ôta aussi les papiers dont il était chargé, on le retint dans une prison très-rude; et, comme il ne voulut point imiter la lâcheté de ses collègues, Acace refusa même de le voir.

Les deux autres, à leur arrivée à Rome, trouvèrent le Pape bien informé de leur conduite. Ils avaient été précédés par Siméon et par d'autres moines acémètes, que Cyrille, leur abbé, et d'autres abbés de Constantinople, avaient envoyés pour instruire le Pape de tout ce qui s'était passé. Il reçut vers le même temps une lettre des évêques et des clercs catholiques de l'Égypte, où, en l'assurant de la pureté de la foi et de la canonicité de l'ordination de Jean Talaïa, ils lui disaient beaucoup de choses contre Pierre Monge et contre ceux qui communiquaient avec lui, nommément contre Acace. Cette lettre, avec celle des moines acémètes, fut lue dans un concile de soixante évêques, que le pape Félix tint dans l'église de Saint-Pierre, vers le printemps 484. Les légats voulurent se justifier, prétendant avoir exécuté les ordres dont on les avait chargés; mais on leur fit voir, par la lettre même d'Acace, qu'ils avaient apportée, qu'ils étaient coupables d'avoir communiqué avec cet évêque, n'ayant pu ignorer qu'il était dans les mêmes sentiments que Monge. Siméon et les autres acémètes leur soutinrent aussi qu'ils avaient communiqué avec les hérétiques, et prononcé à haute voix le nom de Pierre Monge dans les sacrés diptyques, qu'ils n'avaient voulu répondre à aucunes des questions qui leur avaient été proposées par des catholiques, ni rendre les lettres dont ils étaient chargés pour eux. On leur confronta encore

[1] Évagre, l. 3, c. 20 et 21. Liberat., c. 18. Labbe, t. 4, 1082, 1072, 1125, 1208.

avait prises ; mais,
gèrent de celles d'A-
la sienne de grandes
été condamné, et
i le reconnaissaient
ean Talaïa, n'osant
ons devant le Saint-
ait commises, il en
émoigna dans ses
Acace. Il y parlait
Pape qu'on n'avait
dans l'hénotique

l'Église romaine,
nople qu'après que
n lui ôta aussi les
prison très-rude;
es collègues, Acace

rent le Pape bien
lés par Siméon et
abbé, et d'autres
struire le Pape de
temps une lettre
ù, en l'assurant de
on de Jean Talaïa,
onge et contre ceux
Acace. Cette lettre,
oncile de soixante
int-Pierre, vers le
prétendant avoir
s on leur fit voir,
qu'ils étaient cou-
'ayant pu ignorer
iméon et les autres
mmuniqué avec les
erre Monge dans
dre à aucunes des
holiques, ni rendre
r confronta encore

, 1072, 1125, 1208.

le prêtre Silvain, qui les avait accompagnés à Constantinople, et qui confirma ce que les acémètes avaient déposé contre eux. Les légats se trouvèrent donc réduits à s'excuser sur la violence qu'ils avaient soufferte de la part d'Acace; mais cette excuse, qui condamnait cet évêque, ne les justifiant pas, le Pape se vit contraint de condamner ses propres légats. Ils furent déposés de l'épiscopat et privés de la communion, jusqu'à ce que l'église d'Alexandrie eût reçu un évêque catholique. Ainsi, ils seraient demeurés excommuniés environ quarante ans. Vital mourut même sans avoir été relevé de cette excommunication, ayant été emporté par une mort subite. Mais Misène, touché de frayeur par cet accident, demanda et obtient la communion de l'Église dans un concile que le pape Gélase assembla en 495 [1].

La conduite d'Acace méritait une condamnation. Toutefois, avant de la prononcer, le pape Félix lui écrivit encore une lettre synodale, où il disait entre autres : Vous avez péché, n'y retournez plus, et demandez pardon du passé. Mais Acace, ayant reçu cette lettre, ne changea point de conduite. Il ne quitta point la communion de Pierre Monge, et ne lui conseilla point ouvertement de recevoir le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Le Pape, en étant informé, procéda enfin à la condamnation d'Acace, et donna sa sentence, qui commence ainsi : Vous êtes trouvé coupable de plusieurs excès. Au mépris des canons de Nicée, vous avez usurpé les droits des autres provinces. Vous avez non-seulement reçu à votre communion des hérétiques usurpateurs que vous aviez vous-même condamnés, mais vous leur avez encore donné le gouvernement d'autres églises. Témoin Jean, que vous avez mis à Tyr, après que les catholiques d'Apamée l'avaient refusé et qu'il avait été chassé d'Antioche ; et Himérius, déposé du diaconat et excommunié, que vous avez élevé à la prêtrise. Il lui reproche ensuite la protection qu'il donne à Pierre Monge, ennemi du concile de Chalcédoine, pour le maintenir dans le siége de saint Marc ; les mauvais traitements faits aux évêques et aux clercs orthodoxes, qui d'Égypte s'étaient réfugiés à Constantinople ; les violences exercées contre les légats Vital, Misène et Félix, au mépris du droit des gens. Vous n avez pas voulu répondre, ajoute-t-il, devant le Siége apostolique, suivant les canons, à la requête de mon frère et coévêque Jean Talaïa, qui a intenté contre vous des accusations très-graves, et, par ce silence, vous les avez confirmées. Après quoi il conclut ainsi sa lettre : Ayez donc part avec ceux dont vous embrassez si volontiers les intérêts, et sachez que, par la présente sentence, vous êtes privé de l'honneur du sacerdoce et de la commu-

[1] Labbe, t. 4, 1082, 1072, 1125, 1208.

nion catholique, étant condamné par le jugement du Saint-Esprit et l'autorité apostolique, sans pouvoir être jamais absous de cet anathème. Cette lettre, qui est du 28 juillet 484, fut souscrite par soixante-sept évêques, non compris le Pape. Il y ajouta un acte pour être affiché, où il dit que la sentence du ciel a privé Acace du sacerdoce, pour avoir méprisé les deux monitions qu'on lui avait faites, et pour avoir emprisonné le Pape en la personne de ses légats ; qu'en conséquence, il est défendu, sous peine d'anathème, à tout évêque, clerc, moine ou laïque, de communiquer avec Acace après la dénonciation de cette sentence [1].

Tutus, défenseur de l'Église romaine, fut chargé d'aller à Constantinople faire à Acace cette dénonciation. Le Pape lui donna aussi deux lettres, l'une pour l'empereur, l'autre pour le clergé et le peuple. La première, qui est datée du 1er d'août de la même année 484, est une réponse à celle que l'empereur avait envoyée au Pape par ses deux légats. Le Pape s'y plaint de la violence commise envers eux, disant qu'elle lui faisait craindre autant pour la couronne que pour le salut de l'empereur ; qu'au reste cette violence n'ayant pas été une excuse suffisante pour eux, on les avait déposés. Il déclare que le Siége apostolique ne communiquera jamais avec Pierre Monge, ne fût-ce que parce qu'il avait été ordonné par des hérétiques. Je vous laisse donc à décider, dit-il à Zénon, laquelle des deux communions il faut choisir, ou celle de saint Pierre l'apôtre, ou celle de Pierre Monge. Pour faire connaître à l'empereur de quelle façon Monge avait usurpé l'épiscopat, il le renvoie aux lettres qu'Acace avait écrites contre lui au pape Simplicius, et dont il joignit les copies à sa lettre. Il déclare ensuite à Zénon la sentence portée contre Acace, en témoignant espérer qu'il n'empêcherait pas l'exécution des lois sacrées de l'Église, puisque lui-même voulait bien se soumettre aux lois civiles de son empire. Il le prie de se souvenir que les princes doivent apprendre des évêques quelle est la volonté de Dieu, et non les forcer à suivre leur volonté propre ; ajoutant que, pour lui, il ne souffrirait pas que personne s'opposât à l'autorité et à la liberté de l'Église, se souvenant que Dieu sera un jour le juge et des évêques et des empereurs [2].

Félix, voulant aussi lever le scandale que ses légats avaient donné, par leur prévarication, au clergé et au peuple de Constantinople, leur écrivit que non-seulement il désavouait ce qu'ils avaient fait, mais qu'il les avait punis de leur faute en les déposant et en les privant de la communion des divins mystères. Il leur déclara dans la

[1] Fel., *Epist.* 6. Labbe, t. 4, 1073, 1083. — [2] *Epist.* 9.

t du Saint-Esprit et
absous de cet ana-
uscrite par soixante-
un acte pour être
Acace du sacerdoce,
avait faites, et pour
égats ; qu'en consé-
tout évêque, clerc,
rès la dénonciation

argé d'aller à Con-
ape lui donna aussi
clergé et le peuple.
me année 484, est
e au Pape par ses
mmise envers eux,
ouronne que pour
ce n'ayant pas été
sés. Il déclare que
c Pierre Monge, ne
érétiques. Je vous
deux communions
ou celle de Pierre
façon Monge avait
Acace avait écrites
s copies à sa lettre.
ce Acace, en témoi-
des lois sacrées de
ttre aux lois civiles
rinces doivent ap-
, et non les forcer
lui, il ne souffrirait
erté de l'Église, se
évêques et des em-

gats avaient donné,
le Constantinople,
qu'ils avaient fait,
osant et en les pri-
ur déclara dans la

même lettre la condamnation d'Acace, dont il leur envoyait copie, afin qu'ils se séparassent de sa communion, s'ils ne voulaient encourir eux-mêmes la sentence d'excommunication. Et parce qu'Acace, pour plaire aux hérétiques, avait déposé le prêtre Salomon, le Pape veut qu'on le conserve en son rang de prêtre, et tous ceux qu'Acace pouvait avoir traités de même [1].

Le défenseur Tutus parvint heureusement à Constantinople, malgré les gardes qui l'attendaient au passage des Dardanelles. Il se logea dans un monastère d'acémètes. Ne pouvant obliger Acace à recevoir la lettre du Pape, qui portait sa condamnation, il fut contraint de la faire attacher par les moines de ce monastère au manteau du patriarche, le dimanche, lorsqu'il entrait dans l'église pour célébrer l'office. Ceux qui environnaient Acace, irrités de la hardiesse de ces moines, en tuèrent quelques-uns, en blessèrent d'autres et en mirent plusieurs en prison. Mais Tutus, après s'être si bien acquitté de sa commission, se laissa lui-même gagner par une somme d'argent qu'un nommé Maronas lui offrit, pour l'engager à communiquer avec Acace. Le Pape en fut averti par les lettres de Rufin et de Thalassius, prêtres et abbés de Constantinople, apportées par un nommé Basile. C'est pourquoi Tutus, étant de retour et convaincu en plein concile par ses lettres et par sa propre confession, fut privé de la charge de défenseur et excommunié. Le Pape en donna avis aux archimandrites Rufin et Thalassius, ainsi qu'aux autres moines de Constantinople et de Bithynie, en les avertissant de séparer de leur communion ceux d'entre eux qui auraient communiqué volontairement avec les hérétiques, ou qui y auraient été engagés par argent. Mais il veut qu'ils agissent avec plus de douceur envers ceux de leurs frères qui n'auraient cédé qu'à la violence des tourments. Il dit qu'on peut les laisser dans leurs cellules effacer leur faute par la pénitence, jusqu'à ce que l'Église catholique se trouve délivrée de ses ennemis [2].

Acace, fort de la protection de l'empereur, ne compta pour rien la déposition prononcée contre lui par le pape Félix, et continua jusqu'à sa mort à offrir le saint sacrifice. Il ôta même des diptyques le nom du Pape, et fit déposer par tout l'Orient grand nombre d'évêques catholiques, auxquels il en fit substituer d'hérétiques, ou communiqua avec ceux qui l'étaient. Il fit chasser d'Antioche l'évêque légitime Calendion, qu'il avait lui-même ordonné. Le prétexte de sa déposition fut d'avoir favorisé le parti d'Illus et de Léonce; mais en effet, ce fut parce que Calendion demeurait dans la communion du pape Félix et de Jean Talaïa, patriarche d'Alexandrie. Calendion fut

[1] *Epist.* 10. — [2] *Epist.* 11. Liberat., c. 18.

donc relégué dans l'Oasis, et Pierre le Foulon rétabli à Antioche, du consentement d'Acace, qui l'avait tant de fois condamné. Divers autres évêques catholiques furent déposés sans examen ni forme canonique, et envoyés en divers exils. De ce nombre furent Nestor de Tarse, Cyrus d'Hiéraples, Jean de Cyr, Romain de Chalcide, Eusèbe de Samosate, Julien de Mopsueste, Paul de Constantine, Manus d'Hémérie, André de Théodosiople. Acace était l'âme des persécutions qu'on leur faisait souffrir. Il voulut obliger ceux de l'Orient de communiquer avec Pierre Monge ; mais ils s'adressèrent au pape Félix, se plaignant qu'Acace était l'auteur de tous les maux de l'Église. Leur plainte occasionna un nouveau concile à Rome, dans l'église de Saint-Pierre.

Il s'y trouva quarante-deux évêques, dont le premier, après le Pape, était Candide de Tibur ou Tivoli. Tous y renouvelèrent, par leur signature, les anathèmes déjà prononcés par le Saint-Siége contre Pierre Monge et Pierre le Foulon, et contre Acace. Voici comme souscrivit Candide, et après lui les autres évêques : Candide, évêque de la ville de Tibur, suivant la sentence juridique du Siége apostolique, proférée après une catholique délibération, selon l'usage constant de notre Église, j'ai souscrit, en disant anathème à Pierre, usurpateur de l'église d'Alexandrie ; à Acace, ci-devant évêque de Constantinople, et à Pierre d'Antioche, retranchés précédemment et avec justice du nombre des évêques et des chrétiens, ainsi qu'à tous leurs adhérents. Cette souscription termine une lettre de ce concile, en date du 5 octobre 485, et adressée à tous les prêtres et abbés orthodoxes de Constantinople et de Bithynie. Il paraît qu'on avait trouvé étrange que la condamnation d'Acace ne portât que le nom du Pape. En conséquence, le concile en corps en donne la raison que voici, et qui est à remarquer : « Chaque fois qu'en Italie les pontifes du Seigneur se réunissent pour les causes de l'Église, principalement de la foi, il est de règle que le successeur du Siége apostolique, au nom de tous les pontifes de l'Italie entière, d'après la sollicitude de toutes les églises qui le regarde, détermine toutes choses, lui qui est le chef de tous, le Seigneur ayant dit à l'apôtre Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Dociles à cette parole, les trois cent dix-huit Pères de Nicée ont déféré à l'Église romaine la confirmation et l'autorité des affaires ; par la grâce du Sauveur, toutes les successions de pontifes ont gardé l'une et l'autre jusqu'à notre âge. Ce qui donc a été trouvé bon par le saint concile assemblé à Saint-Pierre, le bienheureux pape et archevêque Félix, notre chef, l'a jugé et notifié par Tutus, défenseur de l'Église. »

rétabli à Antioche,
condamné. Divers
examen ni forme
re furent Nestor de
Chalcide, Eusèbe
onstantine, Manus
'âme des persécu-
eux de l'Orient de
ressèrent au pape
tous les maux de
cile à Rome, dans

premier, après le
enouvelèrent, par
par le Saint-Siége
ntre Acace. Voici
s évêques : Can-
ence juridique du
délibération, selon
disant anathème à
, ci-devant évêque
és précédemment
étiens, ainsi qu'à
e lettre de ce con-
s prêtres et abbés
paraît qu'on avait
portât que le nom
onne la raison que
Italie les pontifes
e, principalement
apostolique, au
la sollicitude de
choses, lui qui est
re : Tu es Pierre,
rtes de l'enfer ne
le, les trois cent
e la confirmation
outes les succes-
notre âge. Ce qui
dé à Saint-Pierre,
f, l'a jugé et no-

Ce deuxième concile, après avoir rapporté comment la chose s'était passée dans le premier, envoie la sentence qui avait été rendue contre Acace, demandant qu'elle soit exécutée avec courage, et la confirmant par un nouvel anathème. Il faisait dans cette lettre quelque déclaration de sa foi, pour montrer qu'il suivait les dogmes des conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine. Mais cet endroit est perdu. Il la finit en gémissant de ce qu'Acace, au lieu de s'humilier, faisait encore de plus grands crimes qu'auparavant, comme on le voyait par ce qui venait de se passer à Antioche. Mais il ne faut pas s'en étonner, disent les Pères, ni se laisser aller à la crainte, puisque Satan, quoique écrasé par le Sauveur, ne laisse pas de faire tous les jours de nouveaux efforts. Enfin, ils s'adressent à Dieu, pour que cette lettre pût arriver à Constantinople, malgré les piéges de leurs adversaires. Ils écrivirent de semblables lettres au clergé, au peuple et au sénat de Constantinople. Ils en écrivirent aussi une à l'empereur, qu'ils appellent une supplication. Elle n'est pas venue jusqu'à nous [1].

On a retrouvé une longue et éloquente lettre aux Orientaux, dans laquelle le Pape Félix réfute tout ce qu'on alléguait en faveur d'Acace, et prouve que, comme il a été justement et régulièrement condamné, il ne peut être rétabli que canoniquement [2].

Ces actes de vigueur, partis du centre de l'unité, sous la domination même des Barbares, devaient faire sentir aux Grecs quelle lâcheté il y avait à eux de violer le droit des gens sur les ambassadeurs du chef de la chrétienté, pour soutenir les inepties théologiques d'un empereur Isaure, qui prenait la contradiction avec soi-même pour un moyen de réunir les esprits. Ces actes pénétraient avec peine en Orient; mais à mesure qu'on put les y connaître, nous leur verrons produire leur effet et préparer peu à peu le plus beau triomphe de l'unité catholique. Zénon lui-même, quoique plongé habituellement dans la mollesse, put s'apercevoir bientôt que son édit d'union n'était, dans la réalité, qu'un édit de désunion. L'Orient, désuni d'avec l'Occident, se désunissait de plus en plus d'avec lui-même. Le patriarche légitime d'Alexandrie, réfugié à Rome ; le patriarche légitime d'Antioche, relégué dans un désert; d'autres évêques, exilés ailleurs : tels en furent les premiers fruits. L'usurpateur du siége d'Antioche, Pierre le Foulon, était si décrié, qu'Acace lui-même, qui cependant avait ménagé son usurpation, n'osait entretenir publiquement de communion avec lui. Cet usurpateur chassa entre autres Cyrus d'Hiéraple, et mit à sa place un Persan nommé Xénaïas ou

[1] Labbe, t. 4, 1124. — [2] Mansi., *Concil.*, t. 7, col. 1069-1080.

Philoxène, que le patriarche Calendion avait chassé du pays, voyant qu'il altérait les dogmes de la foi et qu'il soulevait le peuple. Peu de temps après qu'il fut établi à Hiéraple, quelques évêques, venus de Perse, prouvèrent que c'était un esclave fugitif, et qu'il n'était pas même baptisé. Mais l'intrus d'Antioche ne s'en mit pas en peine, et dit que l'ordination épiscopale lui tenait lieu de baptême. Telle était la crasse ignorance de Foulon. Celle de Xénaïas n'était pas moins grossière; car il fut le premier des iconoclastes ou briseurs d'images[1].

En Égypte, Pierre Monge attira à sa communion quelques évêques et quelques abbés eutychiens, en anathématisant de nouveau la lettre de saint Léon et le concile de Chalcédoine, ainsi que ceux qui ne recevaient pas les écrits de Dioscore et de Timothée Élure. Mais ne pouvant gagner les autres, il les chassa la plupart de leurs monastères : ce qui obligea l'archimandrite Néphalius d'aller à Constantinople et de porter ces nouvelles à l'empereur. Il en fut irrité, et envoya Cosme, un de ses gardes, avec de grandes menaces contre Pierre Monge, s'il ne cessait d'exciter des troubles par sa dureté. Cosme revint sans rien faire, sinon que les moines chassés furent rétablis dans leurs maisons. L'empereur envoya ensuite Arsène, qu'il avait fait gouverneur d'Égypte, et qui, étant arrivé à Alexandrie, avec Néphalius, traita de la réunion, mais sans persuader ceux qui étaient séparés de Pierre Monge. Il en envoya quelques-uns à Constantinople, où l'empereur leur parla beaucoup du concile de Chalcédoine, mais sans rien conclure non plus, parce qu'au fond lui-même n'approuvait pas ce concile. Cependant il avait écrit peu auparavant au pape Félix : Tenez pour certain et que notre piété, et que le très-saint Pierre d'Alexandrie, et que toutes les très-saintes églises reçoivent et vénèrent le très-saint concile de Chalcédoine, qui est tout à fait d'accord avec celui de Nicée[2]. Voilà comme cet empereur unioniste était franc avec les autres et d'accord avec lui-même.

Pierre le Foulon mourut en 488, n'ayant vécu que trois ans depuis qu'il eut, pour la seconde fois, usurpé le siége d'Antioche. Il eut pour successeur un hérétique comme lui, nommé Pallade, prêtre de Séleucie. Acace mourut l'année suivante 489, comme il avait vécu, ni catholique, ni hérétique, mais excommunié. Il avait occupé l'église de Constantinople dix-sept ans neuf mois. On mit à sa place Fravita ou Flavita, prêtre de Sainte-Thècle, dans un des faubourgs. Il ne voulut point monter sur le siége patriarcal sans la participation du Pape, auquel il envoya une lettre synodale. Cette lettre fut portée à Rome, avec une autre de la part de l'empereur Zénon, par des

[1] Labbe, t. 7, p. 367, 370. — [2] Évagre, l. 3, c. 20 et 22.

ssé du pays, voyant
t le peuple. Peu de
ues évêques, venus
f, et qu'il n'était pas
nit pas en peine, et
baptême. Telle était
as n'était pas moins
briseurs d'images[1].
n quelques évêques
de nouveau la lettre
que ceux qui ne re-
thée Élure. Mais ne
t de leurs monas-
d'aller à Constanti-
Il en fut irrité, et
es menaces contre
bles par sa dureté.
nes chassés furent
nsuite Arsène, qu'il
rrivé à Alexandrie,
persuader ceux qui
elques-uns à Con-
lu concile de Chal-
ce qu'au fond lui-
il avait écrit peu
et que notre piété,
utes les très-saintes
le Chalcédoine, qui
a comme cet empe-
ord avec lui-même.
que trois ans depuis
d'Antioche. Il eut
né Pallade, prêtre
omme il avait vécu,
vait occupé l'église
mit à sa place Fra-
des faubourgs. Il
ns la participation
tte lettre fut portée
ur Zénon, par des

moines catholiques de Constantinople, qui avaient toujours évité la communion d'Acace et de Monge. Fravita mandait par la sienne des nouvelles de sa promotion au Pape, afin que le consentement qu'il y donnerait affermît entièrement son épiscopat. Il y reconnaissait saint Pierre pour le chef des apôtres, la base de la foi, le dispensateur du mystère céleste, en ayant reçu les clefs. Zénon témoignait par sa lettre beaucoup d'estime et d'affection pour Fravita, protestant qu'il n'avait travaillé à le mettre sur le siége de Constantinople que parce qu'il l'en croyait digne, et dans la vue de raffermir l'union des églises et l'unité de la foi. Il y témoignait aussi beaucoup d'égards pour le Pape et un grand zèle pour la religion, qui est, disait-il, le fondement des empires, et qu'on doit préférer à toutes choses.

Félix lut ces deux lettres avec joie, et fit lire celle de l'empereur en présence de ceux qui l'avaient apportée, ainsi que de tout le clergé de Rome, qui y applaudit par de fréquentes acclamations. Il y avait tout lieu de croire que Fravita, en chargeant de sa lettre des ecclésiastiques et des moines unis de communion avec le Saint-Siége, voulait aussi prendre ce parti; et le Pape était près d'accorder la communion aux députés, lorsqu'il leur demanda si eux et celui qui les avait envoyés promettaient de rejeter les noms d'Acace et de Monge des sacrés diptyques. Sur ce qu'ils répondirent qu'ils n'avaient point reçu d'ordres à cet égard, il différa de les admettre à sa communion, leur faisant voir, par des pièces authentiques, que Timothée Élure et Pierre Monge étant infectés des erreurs d'Eutychès, ils ne pouvaient jamais être reçus dans l'Église comme évêques. Cependant, comme il désirait extrêmement l'union et la paix des églises, il se hâta de récrire à l'empereur et à Fravita, afin d'en recevoir des réponses favorables à ses desseins. Ces deux lettres sont éloquentes de charité et de tendresse.

« Je me réjouis, grand prince, dit-il à l'empereur, que celui dont vous vous glorifiez d'avoir procuré l'élévation ait donné déjà une marque des sentiments modérés qui l'animent, en rapportant au Siége de Pierre le principe de sa dignité. Votre propre magnanimité ne brille pas moins dans le désir que vous témoignez de voir régler cette cause par l'autorité pontificale, ainsi qu'il a été divinement ordonné, et que celui qu'on assure avoir été promu au faîte du sacerdoce soit affermi par le Siége d'où Jésus-Christ a voulu que la plénitude de la grâce coulât sur tous les évêques. » Ensuite, après lui avoir dit comment il se trouvait dans l'inquiétude avec les députés, il ajoute : « Voulant donc faire une concorde bien pure avec celui qu'on assure avoir été créé pontife, nous nous empressons de suggérer à votre gloire de ne pas souffrir qu'il reste la moindre chose

qui puisse occasionner une nouvelle dissension. Eutychès et Dioscore ayant été condamnés par le concile de Chalcédoine, que Votre Clémence assure depuis longtemps révérer ; Timothée Élure et Pierre Monge étant convaincus d'être leurs sectateurs, et Acace ayant embrassé leur communion, après les avoir traités dans ses lettres d'hérétiques condamnés, la sentence du concile les enveloppe tous. Ne favorisons pas dans les successeurs ce qui a été manifestement condamné dans les auteurs. La justification de Pierre Monge ne peut être réputée légitime, puisque le Siége apostolique, qui l'a lié ne l'a point délié, suivant la coutume des anciens. Car vous savez, vénérable empereur, que la Sagesse d'en haut n'a donné qu'à ses pontifes, dans l'ordre compétent, la puissance de remettre les péchés des mortels quant à la conscience. Je n'exige point cela de vous par l'autorité du Siége apostolique, et comme tenant la place du bienheureux Pierre; mais je vous en conjure instamment, comme un père qui a vivement à cœur le salut et la prospérité d'un fils bien-aimé. Vous écoutez avec bonté les demandes des nations barbares lorsqu'il s'agit de la paix de l'empire ; combien plus volontiers n'écouterez-vous pas les prières du Siége apostolique pour la paix des églises ? Car, s'il est rien de convenable, c'est que l'ancienne et la nouvelle Rome soient unies dans la même foi, qui, selon le témoignage de saint Paul, est prêchée par tout le monde; en sorte que ces deux villes n'aient qu'une religion comme elles n'ont qu'un même nom.

« Croyez-vous, vénérable empereur, que je ne répande point des larmes en vous écrivant ceci, et que je ne me prosterne pas, en la manière que je puis, aux pieds de votre piété ? Je n'ai point de peine à me rabaisser devant les puissances de l'empire, surtout pour une telle cause, après que l'Apôtre a dit qu'il s'était fait le rebut et l'opprobre de tous les hommes. Ne veuillez pas, bien-aimé fils, rejeter mes supplications ni méconnaître ma personne ; car, tout indigne que j'en suis, c'est l'apôtre Pierre qui vous prie en moi, et, en lui, c'est Jésus-Christ même, qui ne veut pas que son Église soit mise en pièces. A Dieu ne plaise que vous lui préfériez quoi que ce soit, lui dont vous sollicitez si ardemment la miséricorde ; d'autant plus que vous avez déjà tant fait pour la foi catholique. En quoi, s'il y a eu quelque omission, c'est la faute du perfide Acace, qui, pendant que vous étiez occupé des affaires publiques, ne songeant qu'à sa coupable ambition, négligeait de vous suggérer ce qui était de l'intérêt de la religion orthodoxe. Comment, en effet, votre piété n'aurait-elle pas cru devoir suivre ce qu'elle voyait faire à un pontife ? Aussi, par le jugement de Dieu, n'a-t-il pu être absous, quoique ce fût bien notre désir. Je ne cesserai donc de vous conjurer de plus en plus

que cette funeste division disparaisse avec ses auteurs et leurs noms[1].»

Dans sa lettre à Fravita, le pape Félix le félicite du bon témoignage qu'on rendait de lui ; mais il le loue surtout de s'être adressé, selon la règle, au Siége apostolique, par qui, conformément à l'ordre établi par Jésus-Christ, tous les évêques sont affermis dans leur dignité. Il l'assure que ce n'était qu'avec peine qu'il avait différé d'admettre à la communion ses députés, et le prie de croire qu'en cela il n'agissait point par opiniâtreté, mais par le zèle qu'il était obligé d'avoir pour la foi et la défense des dogmes que les Pères nous ont transmis. En demandant de vous que vous ne récitiez plus à l'avenir les noms d'Acace et de Pierre Monge, je ne vous impose point cette loi par un esprit d'empire et de domination, mais pour satisfaire à mon devoir et décharger ma conscience. Considérez, vous tous qui êtes revêtus de la dignité pastorale, que nous sommes obligés de vivre et de mourir, s'il est nécessaire, pour la foi. Considérez aussi que la durée de cette vie est toujours incertaine, et que nous ne pouvons assez craindre d'être enlevés subitement et présentés au jugement redoutable de Dieu. Aussi, par l'affection que je vous porte, je vous presse, avec les plus vives instances, d'éviter le sort terrible du malheureux Acace, qui, malgré nos efforts, n'a pu être absous. Il ajoute que, si l'on convient de lui accorder ce qui regardait Acace et Monge, il sera aisé d'accommoder, pour le bien de la paix, ce qui concernait ceux qu'Acace avait baptisés et ordonnés. C'est qu'ils craignaient qu'en souscrivant à sa condamnation, on ne les obligeât de regarder nuls les sacrements qu'il avait administrés depuis que Rome l'avait condamné. Le Pape ajoute qu'il s'était déjà expliqué là-dessus. Nous n'avons point cette lettre [2].

Il en écrivit une à Thalassius et aux autres archimandrites de Constantinople, en ces termes : Nous avons cru devoir vous avertir que, pour empêcher des fils de perdition, tels que Pierre Monge et Acace, d'envahir l'épiscopat, ni vous ni votre monastère ne devez communiquer avec l'église de Constantinople ni avec celui qui lui sera donné pour chef, jusqu'à ce que tout ne soit venu à la connaissance du Siége apostolique, ou par les lettres de celui qui sera créé évêque, ou par vos propres relations. Car, comme vous avez suivi la sentence du Siége apostolique pour suspendre la communion avec ceux qu'il a condamnés, de même vous devez suivre l'exemple du bienheureux Pierre, afin que, la communion étant rétablie par son autorité, vous sachiez que vous devez communiquer avec eux. Ne vous laissez point persuader que nous ayons accordé notre com-

[1] *Epist.* 12. — [2] *Ibid.*,

munion à cette église, puisque vous voyez que les choses sont encore douteuses, et que tout ce qui regarde l'évêque élu demeure, à notre égard, dans une entière incertitude. Car on ne peut entretenir de communion avec celui dont il n'est pas prouvé que nous ayons reconnu l'épiscopat, et dont les intentions et la foi ne sont pas suffisamment assurées. Que votre charité attende donc l'ordre du Siége apostolique [1]. Cette lettre, qui est datée du 1er mai 490, est une réponse à celle que ces abbés lui avaient écrite par les députés de Fravita.

Le Pape écrivit encore à un évêque nommé Vétranion. Il le savait un homme de piété et de zèle, capable de bien défendre la vérité quand il la connaissait. Il lui écrivit donc pour l'instruire de l'affaire d'Acace et de Monge. Après l'avoir fait en très-peu de mots, il le prie en des termes très-polis d'abandonner un parti qu'il ne pouvait plus douter être mauvais, et de faire tous ses efforts pour en retirer les autres ; surtout de porter l'empereur, qu'il appelle le principal fils de la religion, à permettre qu'on ôtât des diptyques de l'église de Constantinople, les noms d'Acace et de Monge qui avaient occasionné toute cette tempête. Il le conjure d'employer à cet effet les prières les plus pressantes, et de les accompagner même de larmes pour les rendre plus efficaces [2].

Il reste encore un fragment d'une lettre que le Pape écrivit à André de Thessalonique. Cet évêque avait demandé la communion du Saint-Siége, mais à d'autres conditions que le Pape prescrivait. Nous voudrions, lui répondit le Pape, que le désir que vous témoignez de rentrer dans la communion de l'Église fût aussi entier que l'intérêt de la vérité orthodoxe le demande [3]. Il y a lieu de croire que cela regardait la communion d'Acace, et qu'André fit sur ce point ce que le Pape souhaitait, puisqu'en 492, une lettre de Félix ayant été lue à Thessalonique, tout le monde dit anathème à Acace et à ceux qui s'étaient engagés dans sa communion.

Cependant quelques personnes zélées pour la foi apportèrent à Rome une copie de la lettre que Fravita avait écrite à Monge, pour lui protester qu'il entrait dans sa communion, et même qu'il rejetait celle de Félix. Le Pape, qui en avait reçu une toute contraire, voyant la mauvaise foi de Fravita, renvoya ses députés sans vouloir les entendre davantage. Il ne laissa pas de répondre à la lettre de cet évêque. Mais avant que cette réponse fût arrivée à Constantinople, Fravita mourut subitement, après un épiscopat de trois mois et dix-sept jours.

[1] *Epist.* 14. — [2] *Ibid.*, 15. — [3] Labbe, t. 4, 1094.

les choses sont en-
êque élu demeure, l
on ne peut entretenir
uvé que nous ayons
foi ne sont pas suffi-
onc l'ordre du Siége
er mai 490, est une
e par les députés de

étranion. Il le savait
défendre la vérité
ur l'instruire de l'af-
très-peu de mots, il
parti qu'il ne pou-
ses efforts pour en
qu'il appelle le prin-
ût des diptyques de
de Monge qui avaient
employer à cet effet
ompagner même de

e le Pape écrivit à
andé la communion
le Pape prescrivait.
esir que vous témoi-
fût aussi entier que
Il y a lieu de croire
qu'André fit sur ce
une lettre de Félix
t anathème à Acace
ion.

a foi apportèrent à
crite à Monge, pour
même qu'il rejetait
ne toute contraire,
léputés sans vouloir
ondre à la lettre de
rrivée à Constanti-
scopat de trois mois

On élut à sa place Euphémius, prêtre catholique très-savant et très-vertueux. Ce fut à lui qu'on rendit la réponse de Pierre Monge à Fravita. Voyant que Monge y anathématisait le concile de Chalcédoine, il en eut horreur, se sépara de sa communion et effaça de ses propres mains son nom dans les diptyques. Cette rupture aurait eu des suites, étant tous deux sur le point d'assembler des conciles l'un contre l'autre, si Monge eût vécu plus longtemps; mais il mourut la même année 490, et eut pour successeur un nommé Athanase, hérétique comme lui. Euphémius ne se contenta pas d'effacer son nom des diptyques; il y mit celui du pape Félix, auquel il adressa des lettres synodales suivant la coutume. Le Pape les reçut, l'admit lui-même comme catholique dans sa communion; mais il ne le reconnut pas pour évêque, dit Théophane, parce qu'Euphémius ne consentit point à ôter des diptyques les noms de Flavita et d'Acace. On voit ici deux sortes de communion. L'une, concernant simplement la foi, appartenait à tous les fidèles, et le Pape l'accorde à Euphémius, dont la foi n'était pas suspecte; l'autre était la communion épiscopale, que les sujets élus sollicitaient du Saint-Siége avec tant d'ardeur, parce qu'elle leur était indispensablement nécessaire pour qu'ils fussent comptés parmi les évêques. Le patriarche Nicéphore marque très-bien la différence de ces communions. Le Pape, dit-il, reçut les lettres d'Euphémius, et il le favorisa comme orthodoxe; mais il ne lui accorda point la communion épiscopale. Il le favorisa comme orthodoxe, c'est ce que Théophane exprime en disant que le pontife romain l'admit comme catholique dans sa communion; il lui refusa la communion épiscopale, c'est-à-dire, suivant le même Théophane, qu'il ne le reconnut pas pour évêque. Il ne l'excommunia point, il le toléra[1].

Au milieu de cette confusion de l'Orient, les patriarches de Jérusalem se conduisirent en général d'une manière fort honorable. Anastase, étant mort au mois de janvier 479, eut pour successeur Martyrius, natif de Cappadoce, qui avait passé en Égypte et mené quelque temps à Nitrie la vie d'anachorète. Il en sortit à cause des violences de Timothée Élure, après le massacre du saint patriarche Protérius, et se retira avec un autre anachorète, nommé Élie, natif d'Arabie. La réputation de saint Euthymius les attira en Palestine; ils s'attachèrent à lui, et il les aima particulièrement, prévoyant qu'ils deviendraient tous deux en leur temps évêques de Jérusalem. Il les prenait d'ordinaire, avec saint Gérasime, pour compagnons de la retraite qu'il faisait tous les ans dans le désert, depuis le quator-

[1] Theoph., p. 116. Niceph., l. 16, c. 19.

zième de janvier jusqu'au dimanche des Rameaux. Après la mort de saint Euthymius, le patriarche Anastase les amena tous deux à Jérusalem, les ordonna prêtres, et les agrégea au clergé du Saint-Sépulcre.

Martyrius, ayant donc été ordonné patriarche, chercha les moyens de réunir à l'Église les moines qui avaient fait schisme par suite de l'hérésie d'Eutychès. Saint Euthymius lui fit connaître, par révélation, que cette réunion aurait lieu sous son pontificat, sans qu'il eût à s'en inquiéter. En effet, un jour que le nouveau patriarche n'y pensait plus, l'abbé Marcien, chef des schismatiques, comme s'il eût été inspiré de Dieu, les assembla tous en son monastère de Bethléhem, et leur dit : Mes frères et mes Pères, jusqu'à quand tiendrons-nous en division le corps de l'Église? et cela sans savoir si c'est la volonté de Dieu, mais nous appuyant sur nos propres raisonnements. Suivons l'exemple des apôtres, et tirons au sort pour les évêques et pour les moines. Si le sort tombe sur les moines, nous demeurerons comme nous sommes ; s'il tombe sur les évêques, nous communiquerons avec eux. Ils approuvèrent tous la proposition de Marcien. Le sort fut jeté et tomba sur les évêques, et aussitôt ils communiquèrent tous avec eux, croyant que c'était l'ordre de Dieu. Le patriarche les reçut à bras ouverts, et fit une grande fête à cette réunion. Il n'y eut que deux abbés qui demeurèrent opiniâtres. Ils furent chassés pour leurs erreurs, et finirent malheureusement, menant une vie errante [1].

Martyrius, étant mort en 485, eut pour successeur Salluste. En 491, le nouveau patriarche ordonna prêtre saint Sabas, qui fut le plus ferme appui de la foi catholique en Palestine. Sabas était né l'an 439, à Mutalasque, bourgade près de Césarée en Cappadoce. Son père, qui suivait la profession des armes, le laissa tout jeune entre les mains de ses proches, qui bientôt se firent des procès pour l'administration de ses biens. Affligé de cette division, le jeune Sabas se retira dès l'âge de huit ans dans un monastère voisin, où il surpassa en humilité et en obéissance tous les moines, qui étaient plus de soixante et dix. Dix ans après, il lui vint en pensée d'aller à Jérusalem et de se retirer dans un désert du voisinage. Il en obtint la permission de son abbé, et y vint en 457. Il passa l'hiver dans le monastère de Saint-Passarion, alors gouverné par l'abbé Elpide. Ensuite, attiré par la réputation de saint Euthymius, il alla le trouver et se mit sous sa conduite.

Ayant fait le voyage d'Alexandrie pour accompagner un moine qui y avait des affaires, il fut reconnu par son père et sa mère, qui

[1] *Vita Euthym. Acta SS., 20 januar.*

ux. Après la mort
amena tous deux à
ı clergé du Saint-

chercha les moyens
chisme par suite de
naître, par révéla-
licat, sans qu'il eût
patriarche n'y pen-
comme s'il eût été
tère de Bethléhem,
and tiendrons-nous
r si c'est la volonté
isonnements. Sui-
les évêques et pour
emeurerons comme
communiquerons
le Marcien. Le sort
s communiquèrent
ı. Le patriarche les
te réunion. Il n'y
Ils furent chassés
t, menant une vie

ır Salluste. En 491,
oas, qui fut le plus
s était né l'an 439,
padoce. Son père,
une entre les mains
our l'administration
Sabas se retira dès
urpassa en humilité
de soixante et dix.
alem et de se retirer
ission de son abbé,
de Saint-Passarion,
oar la réputation de
a conduite.
mpagner un moine
ere et sa mère, qui

y étaient établis depuis plusieurs années. Son père commandait la compagnie des Isaures, et voulut l'engager dans le service militaire; mais Sabas demeura fidèle à sa profession; et comme ses parents le pressaient de prendre au moins vingt pièces d'or pour son voyage, il en prit seulement trois pour les contenter; mais à son retour il les mit entre les mains de son abbé. A l'âge de trente ans, saint Euthymius le trouva si avancé dans la vertu, qu'il lui permit de demeurer seul dans une caverne, c'est-à-dire d'y passer cinq jours de la semaine. Le dimanche au soir il sortait du monastère, portant des branches de palme pour son travail. Il passait les cinq jours suivants sans prendre aucune nourriture. Le samedi matin, il venait au monastère, apportant les corbeilles qu'il avait faites; et il vécut cinq ans de la sorte. Saint Euthymius le nommait le jeune vieillard, et le prenait tous les ans pour faire sa retraite dans le désert de Rouba, où l'on dit que demeura Jésus-Christ pendant son jeûne de quarante jours.

Après la mort de saint Euthymius, saint Sabas, voyant que l'observance du monastère s'était relâchée, se retira dans le désert d'Orient, et y surmonta de grandes tentations du démon. Quatre ans après, il apprit par révélation qu'il devait s'établir dans une caverne près le torrent de Cédron; c'était en 478. Il y demeura seul pendant cinq ans; mais ensuite il lui vint plusieurs disciples : en sorte qu'à l'âge de quarante-cinq ans, il commença à prendre le gouvernement des âmes, et à recevoir tous ceux qui s'adressaient à lui. Il eut bientôt une communauté de soixante et dix personnes, dont quelques-uns fondèrent de nouveaux monastères. Au milieu du torrent, il dressa un petit oratoire et un autel consacré; et quand quelque prêtre venait le voir, il le priait d'y offrir le saint sacrifice; car son humilité l'empêchait de recevoir l'ordination.

Le nombre de ses disciples s'étant multiplié jusqu'à cent cinquante, il y eut quelques faux frères qui voulurent se retirer de sa dépendance. Ils allèrent à Jérusalem trouver le patriarche Salluste, et lui demandèrent un abbé. Le patriarche leur dit : De quel lieu êtes-vous? Ils répondirent : Nous habitons dans un torrent désert. En quel torrent? dit le patriarche. Se voyant ainsi pressés, ils dirent : Celui que quelques-uns nomment de l'abbé Sabas. Le patriarche reprit : Et l'abbé Sabas, où est-il? Ils répondirent : Il n'est pas propre à conduire ce monastère, il est trop rustique; et pour vous dire tout, il n'a point reçu les ordres, ni permis qu'on en ordonnât d'autres : comment pourrait-il gouverner une communauté de cent cinquante personnes? Quirice, prêtre et gardien de la croix, était présent et leur dit : Est-ce vous qui l'avez reçu dans ce lieu-là, ou bien lui qui vous y a reçus? Ils répondirent : C'est lui qui nous a reçus; mais il est trop grossier

pour nous gouverner, depuis que notre nombre est augmenté. Le patriarche leur dit : Allez, faites-y réflexion, et revenez demain. Dans l'intervalle, il envoya chercher saint Sabas comme pour un autre sujet. Il fit aussi venir ses accusateurs, et l'ordonna prêtre à leurs yeux ; puis il leur dit : Voilà votre père, et l'abbé de votre monastère, que Dieu a choisi, et non les hommes. Je me suis procuré mon propre avantage, en confirmant le choix de Dieu. Ensuite, accompagné de saint Sabas et du prêtre Quirice, il se rendit avec eux au monastère, et dédia leur église. Il dressa dans la conque un autel, qu'il consacra en mettant dessous plusieurs reliques de martyrs. C'était le 12 décembre 491.

La même année, un Arménien nommé Jérémie fut reçu dans le monastère ou la laure, avec ses deux disciples, Pierre et Paul. Saint Sabas leur donna un petit oratoire où il leur permit de faire l'office en leur langue le samedi et le dimanche. Ils attirèrent peu à peu plusieurs Arméniens; en sorte que, dix ans après, saint Sabas les transféra de leur petit oratoire dans la grande église pour y faire leur office; mais à la charge qu'après qu'ils auraient lu l'Évangile en leur langue, ils passeraient dans l'église des Grecs au temps de l'oblation, pour communiquer avec eux aux saints mystères. C'est-à-dire qu'ils célébraient séparément la première partie de la messe, qui est pour l'instruction, et se réunissaient pour le sacrifice. Et comme quelques-uns de ces Arméniens chantaient le trisagion, avec l'addition de Pierre le Foulon, *crucifié pour nous*, saint Sabas leur ordonna de le chanter en grec, suivant l'ancienne tradition de l'Église, sans cette addition [1].

Saint Sabas ne recevait point de jeunes gens dans sa laure, mais les envoyait à une lieue et demie de là, dans le monastère de saint Théodose, avec lequel il vivait dans la plus étroite union. Théodose était également de Cappadoce. Dès sa jeunesse, il fut ordonné lecteur, et, touché de ce qu'il lisait, il résolut de quitter son pays et d'aller en Palestine, dans le temps qu'on tenait le concile de Chalcédoine. Passant par la Syrie, il alla voir saint Siméon Stylite, qui le fit monter sur sa colonne, et lui prédit qu'il serait le père d'un grand troupeau. Après avoir visité les saints lieux, il se mit sous la direction d'un reclus nommé Longin, et fut aussi instruit par deux disciples de saint Euthymius. Ensuite, craignant d'être établi supérieur, il se retira dans une caverne à deux lieues de Jérusalem, où il vécut trente ans de fruits ou de légumes, sans manger de pain. Il eut d'abord six ou sept disciples; puis, comme ils se multipliaient et que sa grotte ne

[1] *Vita S. Sabæ.*

e est augmenté. Le
et revenez demain.
comme pour un au-
donna prêtre à leurs
de votre monastère,
s procuré mon pro-
nsuite, accompagné
avec eux au monas-
un autel, qu'il con-
artyrs. C'était le 12

nie fut reçu dans le
Pierre et Paul. Saint
mit de faire l'office
rent peu à peu plu-
int Sabas les trans-
pour y faire leur of-
l'Évangile en leur
emps de l'oblation,
. C'est-à-dire qu'ils
messe, qui est pour
t comme quelques-
avec l'addition de
leur ordonna de le
l'Église, sans cette

ns sa laure, mais les
stère de saint Théo-
ion. Théodose était
ordonné lecteur, et,
pays et d'aller en
Chalcédoine. Pas-
e, qui le fit monter
un grand troupeau.
a direction d'un re-
x disciples de saint
périeur, il se retira
il vécut trente ans
eut d'abord six ou
et que sa grotte ne

pouvait plus les contenir, il bâtit aux environs un grand monastère, où on exerçait tous les arts nécessaires à la vie, en sorte qu'il ressemblait à une ville. C'était le refuge de tous les misérables. On y pratiquait l'hospitalité, on y donnait l'aumône, on y soulageait les malades. Il y avait quatre infirmeries, deux pour les moines, savoir : une pour les malades et une autre pour ceux qui étaient cassés de travail et de vieillesse; deux pour les séculiers, selon leur condition, mettant à part ceux qui étaient plus considérables. Il y avait aussi quatre églises : une pour ceux qui parlaient grec comme lui; une pour les Besses, peuple de Thrace; la troisième pour les Arméniens, afin que les uns et les autres fissent l'office en leur langue; la quatrième pour quelques moines qui, ayant voulu témérairement vivre en anachorètes, avaient perdu l'esprit, et depuis étaient revenus en leur bon sens. Chaque nation faisait donc son office à part, excepté le saint sacrifice; car, après la lecture de l'Évangile, ils s'assemblaient tous dans la grande église, qui était celle des Grecs, et y communiaient ensemble. On tira de ce monastère plusieurs abbés et plusieurs évêques. Saint Théodose, sans avoir aucune teinture des auteurs profanes, ne laissait pas d'être éloquent et persuasif. Il se servait fort des traités ascétiques de saint Basile, et se le proposait pour exemple [1].

Le patriarche Salluste, étant mort en 493, eut pour successeur Élie, le même qui, avec Martyrius et saint Sabas, avait été des disciples favoris de saint Euthymius. Il bâtit un monastère près de la cathédrale, et y rassembla les plus vertueux de l'église du Saint-Sépulcre, auparavant dispersés aux environs de la tour de David. Dans la désunion où était l'Orient, Élie ne communiqua point avec les Alexandrins, qui anathématisaient le concile de Chalcédoine, ni avec Pallade d'Antioche, qui rejetait comme eux ce concile. Il ne communiquait qu'avec Euphémius de Constantinople, et, par conséquent, il se trouvait, à l'égard du Pape, dans la même position qu'Euphémius, reçu à la communion comme catholique, mais non pas comme évêque, la communion épiscopale étant comme suspendue.

Cependant les églises d'Afrique respiraient un peu sous Gontamond, successeur d'Hunéric. La troisième année de son règne, l'an 487, il rappela saint Eugène, évêque de Carthage, et rendit aux catholiques de la même ville le cimetière de Saint-Agilée. Mais il ne rappela les autres évêques et ne fit ouvrir les églises qu'en 494. Les évêques d'Afrique ne pouvant donc s'assembler pour remédier aux maux que la persécution avait causés dans leur province, le pape Félix vint à leur secours. Il assembla un concile à Rome, dans la ba-

[1] *Acta SS.*, 11 *jan.*

silique de Constantin, le 14 mars 487. Il s'y trouva quarante évêques d'Italie, quatre évêques d'Afrique, Victor, Donat, Rustique et Pardale, envoyés probablement de la part de leurs collègues, comme saint Cyprien en avait envoyé autrefois consulter le Saint-Siége sur la manière dont ils devaient se conduire dans la réconciliation de ceux qui étaient tombés dans la persécution. Il y eut dans ce concile soixante-seize prêtres, qui sont tous nommés dans les actes. Le Pape y marqua d'abord combien il était affligé de la désolation des églises d'Afrique, où non-seulement le simple peuple et les clercs inférieurs, mais des diacres, des prêtres et des évêques s'étaient laissé rebaptiser. Il y a apparence qu'il fit lire, dans cette assemblée, les mémoires qu'on lui avait communiqués sur toutes ces choses, et que le concile ayant dit son avis, le Pape en forma une lettre qu'il fit lire ensuite par le diacre Anastase. Elle est adressée à tous les évêques des différentes provinces, et contient le résultat du concile.

Celle que nous avons n'est datée que du 15 mars 488, ce qui fait croire que le Pape en envoya des copies originales en divers endroits, selon les besoins, et qu'il datait ces copies du temps qu'il les envoyait. Il marque aux évêques, que l'on doit appliquer à ceux qui sont tombés dans la persécution des remèdes propres à leurs plaies; de peur que si on voulait les fermer avant le temps, non-seulement cela ne servît de rien à des personnes attaquées d'une peste mortelle, mais encore que les médecins ne se rendissent aussi coupables que les malades, pour avoir traité trop superficiellement un mal si pernicieux. Il veut d'abord que l'on distingue la personne et la condition du tombé qui demande indulgence; que l'on examine s'il est vraiment pénitent, dans le désir de satisfaire à Dieu; s'il a une vraie douleur de s'être laissé rebaptiser, et s'il a commis ce crime par contrainte, parce que la condition de celui qui a été forcé doit être différente de celui qui s'y est laissé aller volontairement, et que l'on doit traiter avec plus de sévérité celui qui s'est laissé engager par argent. Ensuite il ordonne de punir leur faute par les moyens ordinaires; en sorte que, renonçant à toute honte et à toute délicatesse, ils embrassent les jeûnes, les gémissements et les autres pratiques salutaires, dans les temps où elles leur seront imposées et pour tout le temps qu'on leur prescrira, la grâce n'étant accordée qu'aux humbles, et non pas aux superbes.

Descendant ensuite dans le particulier, il ordonne que les évêques, les prêtres et les diacres qui s'étaient laissé rebaptiser volontairement ou même par contrainte, seront soumis à la pénitence jusqu'à la mort, sans assister aux prières, non-seulement des fidèles, mais

a quarante évêques
, Rustique et Par-
collègues, comme
ter le Saint-Siége
la réconciliation de
Il y eut dans ce
nés dans les actes.
é de la désolation
ple peuple et les
t des évêques s'é-
lire, dans cette as-
ués sur toutes ces
Pape en forma une
Elle est adressée
contient le résultat

mars 488, ce qui
riginales en divers
ies du temps qu'il
t appliquer à ceux
les propres à leurs
nt le temps, non-
s attaquées d'une
se rendissent aussi
superficiellement
ingue la personne
ce; que l'on exa-
satisfaire à Dieu;
, et s'il a commis
e celui qui a été
é aller volontaire-
ité celui qui s'est
nir leur faute par
toute honte et à
émissements et les
leur seront impo-
grâce n'étant ac-

e que les évêques,
ptiser volontaire-
pénitence jusqu'à
des fidèles, mais

encore des catéchumènes ; car se faire rebaptiser, c'est se reconnaître païen. Il leur accorde néanmoins à tous la communion laïque à la mort, après qu'une personne habile aura examiné avec soin leur disposition. Pour les clercs inférieurs, les moines, les religieuses et les séculiers qui, étant tombés sans y avoir été contraints, témoigneront un véritable désir de se relever, il veut que, conformément à la règle établie dans le concile de Nicée, ils passent trois ans dans le rang des catéchumènes, sept ans dans celui des prosternés ou pénitents, et deux ans assistant à l'oraison avec les fidèles laïques, sans néanmoins offrir aucune oblation. Il ajoute que, si les mêmes personnes sont tombées par la violence des tourments, on les admettra à la participation du sacrement par l'imposition des mains, après une pénitence de trois ans. A l'égard des enfants clercs ou laïques, le Pape ordonne qu'ils seront tenus quelque temps sous l'imposition des mains, et qu'après cela on leur rendra la communion, de crainte qu'ils ne tombent dans de nouvelles fautes pendant le temps de leur pénitence ; mais que ni eux, ni aucun de ceux qui auront été baptisés ou rebaptisés hors de l'Église catholique, ne pourra jamais être admis au saint ministère, et que ceux qu'on y aura élevés par surprise seront déposés ; que les catéchumènes qui auront reçu le baptême des ariens seront trois ans entre les auditeurs, puis entre les catéchumènes, parmi lesquels ils auront la permission de prier, jusqu'à ce qu'ils reçoivent avec eux la grâce de la communion catholique par l'imposition des mains.

C'était un usage dans l'Église, de donner l'eucharistie aux pénitents, lorsqu'ils la demandaient à la mort. C'est pourquoi Félix ordonne que, si quelqu'un de ceux qui ont été mis en pénitence se trouve à l'extrémité, il recevra le viatique, soit du même évêque qui lui aura imposé la pénitence, soit de tout autre ou même de tout prêtre, après s'être assuré néanmoins que cette personne avait été admise à la pénitence. Le Pape défend du reste aux évêques et aux prêtres de recevoir dans leurs villes le pénitent d'un autre évêque, sans son attestation par écrit, soit que ce pénitent s'avoue être lié, soit qu'il prétende être délié. Il ajoute que, s'il arrive quelque cas imprévu, on en demandera la solution au Saint-Siége [1].

Dans ces temps, une nouvelle révolution politique s'opérait en Italie. L'an 476, Odoacre avait mis fin à l'empire romain en Occident, et pris pour lui-même le titre de roi. Il comptait au nombre de ses pensionnaires le dernier empereur, Romulus Auguste. L'an 478 il lui persuada, et par lui au sénat de Rome, d'envoyer une députa-

[1] Fel., *Epist.* 7.

tion à Zénon, qui venait de remonter sur le trône de Constantinople, pour lui remettre les ornements impériaux et lui dire que Rome n'avait pas besoin d'un empereur particulier; que Zénon suffisait seul pour soutenir ce nom auguste dans les deux empires; que le sénat avait choisi Odoacre pour défendre l'Occident par sa prudence et par sa valeur; qu'il priait l'empereur de conférer à ce général la dignité de patrice, et de se reposer sur lui du gouvernement de l'Italie. Par ces belles paroles, le rusé Barbare voulait endormir Zénon et lui faire oublier de rétablir le second empereur qu'il avait envoyé en Occident, Népos, qui vivait encore. Et de fait, dans ce temps-là même, Népos sollicitait son rétablissement auprès de Zénon, dont il avait épousé la nièce. L'adresse d'Odoacre eut un plein succès. Zénon fit aux députés de Népos de belles promesses, qu'il n'exécuta pas; à ceux d'Italie, il refusa de vive voix le titre de patrice pour Odoacre, mais il le lui donna dans sa lettre. Odoacre gouverna donc l'Italie paisiblement.

En 487, il fit une expédition en Allemagne. Les Ruges, qui occupaient une partie de la Norique ou de la Bavière, en désolaient le reste par des incursions continuelles. Odoacre marcha contre eux, les défit dans une sanglante bataille, et emmena en Italie grand nombre de prisonniers, entre lesquels était leur roi Féléthée, et Gisa, sa femme, arienne, si cruelle envers les catholiques. Le vainqueur rentra dans Ravenne avec toute la pompe d'un triomphe. Féléthée, chargé de chaînes, marchait devant le char; il eut ensuite la tête tranchée, selon l'ancien usage des Romains. Gisa fut enfermée dans une prison. Mais Fridéric, leur fils, qui s'était échappé de la défaite, étant revenu dans le pays, Odoacre envoya contre lui son frère Onulphe, avec une puissante armée; Fridéric prit la fuite, se retira auprès de Théodoric l'Amale, et Odoacre fit passer en Italie tous les Romains de la Norique, c'est-à-dire tous les sujets de l'empire, pour les soustraire aux vexations des Barbares.

Saint Séverin, qui avait prédit à Odoacre sa grandeur future, avait également prédit ces derniers événements. Il était mort le 8 janvier 482. Tombé malade le 5, il fit assembler ses disciples dans la nuit du 7 au 8 pour les exhorter à la prière, à la pénitence et aux autres vertus chrétiennes; et après les avoir tous embrassés, il reçut le sacrement de l'eucharistie, commença le psaume cent cinquante, et mourut à ce verset : Louez le Seigneur dans ses saints; que tout esprit loue le Seigneur! Il avait recommandé à ses disciples, lorsque arriverait la transmigration en Italie, de transporter avec eux son corps. Ils le levèrent donc en 488, et le trouvèrent aussi entier que le jour de sa sépulture, quoiqu'il n'eût pas été embaumé. Sa

translation fut accompagnée de plusieurs miracles. Elle avait bien plus l'apparence d'un triomphe que d'une retraite, par la pompe religieuse que produisait l'escorte de ceux qui quittaient le pays pour venir s'établir en Italie, et par le concours des villes et des villages par où l'on passait. Le corps fut déposé à Montfeltre en Ombrie, d'où il fut transféré, cinq ou six ans après, à Lucullane, entre Naples et Pouzzoles, par l'autorité du pape Gélase [1].

Après ces exploits, Odoacre pouvait croire sa puissance bien assurée. Ce fut précisément alors qu'elle lui fut enlevée avec la vie, et cela par un homme qui d'abord n'y pensait pas. Cet homme était Théodoric, roi des Ostrogoths, et précédemment surnommé l'Amale, pour le distinguer de Théodoric le Louche, qui venait de mourir par accident. Théodoric l'Amale, fils adoptif de l'empereur Zénon, nommé par lui patrice et consul, honoré de statues à Constantinople, gouverneur de la Thrace, ne pensait point à la guerre. Mais ses Goths, à qui l'on avait donné à cultiver une portion de la Dacie et de la Mésie, s'ennuyaient de la paix et de la charrue, et parlaient de faire la guerre sans leur roi. Théodoric résolut sur-le-champ de rompre avec Zénon, qui d'ailleurs lui en fournissait des prétextes par son peu de loyauté. Il s'avança donc vers Constantinople pour l'assiéger. Dans une entrevue qu'il eut avec Zénon, il lui exposa sans détour les motifs de sa conduite, et lui dit : Pour remédier à tout cela, il ne vous en coûtera que des paroles. L'Italie appartenait à vos prédécesseurs ; c'est le berceau de votre empire. Pourquoi l'abandonnez-vous aux Turcilinges et aux Hérules ? Permettez-moi d'en faire la conquête : si je réussis, vous en partagerez l'honneur, et je tiendrai de vous mon nouveau domaine ; si j'y péris, vous y gagnerez la pension annuelle que vous vous êtes engagé à nous payer. Ne vous sera-t-il pas plus glorieux de voir Rome entre les mains de votre fils, que de la laisser en proie à un tyran ? Cette proposition plut à Zénon, qui aussitôt lui donna l'investiture de l'Italie, en vertu de la souveraineté nominale sur ce pays, que lui valait, dans l'opinion publique, le titre d'empereur.

Théodoric se mit donc en route, vainquit sur son passage, non sans péril, un roi de Gépides et un roi de Bulgares, qui voulaient lui barrer le chemin, et arriva dans la Vénétie au mois de mars 489. Il y eut une bataille sanglante près de Vérone. Odoacre, qui avait fini par y avoir le dessous, courut à Rome, persuadé que s'il conservait cette ville, l'empire de l'Italie n'était pas perdu pour lui ; mais il en trouva les portes fermées, et les habitants lui déclarèrent du haut

[1] *Acta SS., 8 jan.*

des murs, qu'ils ne reconnaissaient pour maître que celui qui leur était envoyé par l'empereur. Irrité de cet affront, il fit le dégât dans les environs, et regagna Ravenne, l'unique place où il pût se défendre. Cependant Théodoric étendait sa conquête ; il marcha vers Milan, où commandait Tufa, général des armées d'Odoacre. Dans la consternation où étaient les habitants, que l'évêque Laurent exhortait à reconnaître le bras de Dieu dans la défaite d'Odoacre, Tufa n'osa soutenir un siége ; il se rendit avec ses troupes et offrit de les employer au service de Théodoric. Saint Épiphane, évêque de Pavie, craignant pour son troupeau, vint aussi rendre hommage au vainqueur. Ce prince le reçut avec respect, et dit à ses officiers la première fois qu'il le vit : Voilà un homme qui, dans tout l'Orient, n'a point de semblable : le voir est un bonheur ; habiter avec lui, une sécurité. C'est le boulevard inexpugnable de Pavie. S'il en est besoin, c'est à lui que nous pouvons confier avec assurance nos femmes et nos enfants, pour ne songer qu'à la guerre [1].

Cependant Tufa ne s'était donné à Théodoric que pour mieux servir Odoacre. En effet, il profita de la première occasion pour lui livrer les troupes qu'il avait sous ses ordres. Par suite de cet échec, Théodoric se retira dans Pavie. C'était la place la plus forte de cette contrée, et Théodoric y ajouta de nouvelles fortifications. Mais la ville était trop petite pour loger commodément tant de soldats, qui, sans compter leur famille, traînaient avec eux un grand nombre de prisonniers ; en sorte que les habitants éprouvaient tous les jours des insultes et des mauvais traitements. Épiphane remédiait à tous ces maux, il nourrissait les indigents, rachetait les prisonniers, prenait soin des blessés et des malades, adoucissait par ses largesses la dureté des vainqueurs. Tant que dura cette guerre, il sut se maintenir entre les deux princes rivaux, et, malgré la haine qui animait les deux partis, il s'en fit également aimer par l'universalité de son zèle et de sa charité épiscopale.

Durant cette guerre, Gondebaud, roi des Bourguignons, sous prétexte d'accourir au secours d'Odoacre, vint en Ligurie, pillant les villes et les campagnes, massacrant une partie des habitants, réduisant l'autre en esclavage. Il entrait en ami dans les villes, et les traitait en ennemi. Enfin, chargé de butin et traînant avec lui une multitude de prisonniers, il repassa les Alpes, ne laissant aux deux princes, qui se disputaient ces contrées, que des villes désertes et des campagnes désolées.

Les évêques, jusqu'à ce temps-là, n'avaient généralement secouru

[1] *Acta SS.*, 21 *jan.*

que celui qui leur
, il fit le dégât dans
où il pût se défen-
e ; il marcha vers
d'Odoacre. Dans la
que Laurent exhor-
te d'Odoacre, Tufa
ipes et offrit de les
e, évêque de Pavie,
hommage au vain-
ses officiers la pre-
s tout l'Orient, n'a
biter avec lui, une
. S'il en est besoin
nce nos femmes et

ie pour mieux ser-
casion pour lui li-
suite de cet échec,
plus forte de cette
ifications. Mais la
nt de soldats, qui,
grand nombre de
ent tous les jours
remédiait à tous
prisonniers, pre-
ar ses largesses la
il sut se maintenir
e qui animait les
rsalité de son zèle

ignons, sous pré-
igurie, pillant les
habitants, rédui-
villes, et les trai-
avec lui une mul-
aissant aux deux
villes désertes et

ralement secouru

leur troupeau que par les armes spirituelles ; ils ne leur avaient ouvert d'autre asile que les églises. Ils commencèrent alors à bâtir des forteresses et des châteaux, pour mettre leurs peuples à l'abri de la violence. Honorat, évêque de Novare, en donna l'exemple. C'était toujours l'ancienne charité ; mais à de nouveaux maux, elle cherchait de nouveaux remèdes ; et le nouveau mal était l'absence d'une force qui protégeât le pauvre peuple. Nous verrons le pape saint Grégoire le Grand, forcé par les circonstances, se charger lui-même de la défense de Rome, et obliger les évêques d'en faire autant dans leurs diocèses [1].

Après une nouvelle bataille livrée sur les bords de l'Adda, et qui fut également opiniâtre et meurtrière, Odoacre, vaincu, s'enfuit à Ravenne, résolu de s'y défendre jusqu'à la mort. Théodoric, laissant à Pavie, sous la garde de saint Épiphane, sa mère, sa femme et sa sœur, avec les femmes, les enfants et les vieillards, y mit une garnison de Ruges. C'était une nation féroce ; mais le saint évêque sut si bien les adoucir, que, trois ans après, ils ne purent le quitter sans verser des larmes. Cependant Théodoric assiégeait Ravenne. Comme la ville était très-forte, le siége dura trois ans. Enfin l'évêque de la ville, nommé Jean, après avoir longtemps exhorté Odoacre, lui persuada de traiter avec Théodoric, et se chargea de la négociation. Après de longs débats, Odoacre se réduisit à céder Ravenne et toute l'Italie, à condition qu'il partagerait avec Théodoric le titre de roi et les honneurs de la royauté. Il donna son fils Thélane en otage. Cet accord fut conclu le 27 février 493, et confirmé par le serment des deux princes. Le 5 mars suivant, Théodoric entra dans Ravenne, précédé de l'évêque et du clergé, qui étaient venus au-devant de lui, portant les reliques des saints. Odoacre fut d'abord traité avec amitié ; il logeait avec Théodoric dans le palais. Mais peu de jours après, Théodoric, l'ayant invité à un repas, le tua de sa propre main. Le fils, les parents, les principaux officiers d'Odoacre furent massacrés le même jour avec leurs enfants. Voilà comme le royaume des Ostrogoths s'établit en Italie. Toutefois, ces barbares commencements eurent des suites moins funestes.

Avant la fin de cette guerre, l'empereur Zénon mourut au mois d'avril 491, après avoir commis plusieurs cruautés. Les Grecs modernes le font mourir avec des circonstances épouvantables, savoir : qu'on l'enterra tout vivant, parce qu'on le croyait mort ou qu'on faisait semblant de le croire. Les plus anciens disent seulement qu'il fut attaqué par tout le corps de douleurs très-aiguës, et dont néan-

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 37.

moins on ne pouvait connaître la cause; qu'il tomba ensuite dans une épilepsie, durant laquelle il avait sans cesse à la bouche le nom du patrice Pélage. C'était un personnage très-estimable, qu'il avait fait mourir peu auparavant. Il aurait voulu laisser l'empire à son frère Longin, qui n'en était guère digne. Sa veuve Ariadne fit élire par le sénat et le peuple un des courtisans chargés de faire faire silence dans le palais, qui se nommait Anastase, et qu'elle épousa quarante jours après la mort de Zénon. Mais on rencontra un obstacle dans la fermeté d'Euphémius, patriarche de Constantinople. Cet évêque connaissait l'attachement d'Anastase aux erreurs d'Eutychès, il l'avait même chassé de l'église pour l'empêcher de troubler l'enseignement public en débitant la doctrine hérétique; de plus, il l'avait menacé de lui couper les cheveux, s'il continuait, et de l'exposer à la risée du peuple. Rejetant donc Anastase comme infecté de l'hérésie d'Eutychès et indigne de régner sur des catholiques, il refusait inflexiblement de le couronner; il ne se rendit aux instances pressantes d'Ariadne et du sénat, qu'après qu'Anastase eut déclaré par écrit qu'il recevait comme règle de foi les décrets du concile de Chalcédoine, et qu'il promettait de ne rien innover contre la doctrine de l'Église. Cette protestation, signée de sa main, fut confiée à Macédonius, garde du trésor de l'église de Constantinople, et déposée dans les archives. Euphémius, après cette précaution, consentit à le couronner.

Anastase était dévot sans être chrétien; il allait à l'église avant le jour, et n'en sortait que quand le peuple était retiré; il jeûnait, il faisait de grandes aumônes. Aussi la multitude admirait sa vertu; et la première fois qu'il se montra dans le cirque avec les ornements de la dignité impériale, tout retentissait d'acclamations; on s'écriait de toutes parts : Régnez, prince, comme vous avez vécu ! On comparait Ariadne à Pulchérie, qui avait élevé Marcien sur le trône par préférence aux personnages les plus illustres; mais Anastase ne ressemblait pas mieux à Marcien, qu'Ariadne à Pulchérie. La joie des manichéens et des ariens était mieux fondée que celle des catholiques; la mère d'Anastase était zélée pour les manichéens, et Cléarque, son oncle maternel, pour l'hérésie arienne [1].

Le nouvel empereur était âgé de soixante ans et en régna vingt-sept. Il était originaire de Durazzo, d'une famille obscure. Ce fut un prince médiocre, sans caractère décidé, sans principe fixe, et si peu d'accord avec lui-même, qu'on ne peut le louer presque d'aucune vertu, sans avoir à le blâmer du vice contraire. Il avait pour maxime

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 37 et 38.

tomba ensuite dans
cesse à la bouche l
très-estimable, qu'i
lu laisser l'empire
Sa veuve Ariadne fi
chargés de faire faire
e, et qu'elle épousa
on rencontra un ob
e de Constantinople.
e aux erreurs d'Eu
l'empêcher de trou
e hérétique; de plus,
ontinuait, et de l'ex
stase comme infecté
r des catholiques, il
rendit aux instances
Anastase eut déclaré
écrets du concile de
er contre la doctrine
n, fut confiée à Ma
tinople, et déposée
ution, consentit à le

it à l'église avant le
retiré; il jeûnait, il
dmirait sa vertu; et
vec les ornements de
ons; on s'écriait de
écu! On comparait
le trône par préfé
nastase ne ressem
ie. La joie des ma
lle des catholiques;
ns, et Cléarque, son

et en régna vingt-
obscure. Ce fut un
cipe fixe, et si peu
presque d'aucune
avait pour maxime

qu'un prince peut mentir et même se parjurer pour raison d'État; maxime détestable, puisée dans la morale perverse des manichéens, que sa mère lui avait enseignée. Il n'était pas plus délicat sur la reconnaissance que sur la vérité. Jean Talaïa l'avait autrefois secouru dans un besoin pressant : Anastase ayant fait naufrage près d'Alexandrie, Talaïa l'avait recueilli avec charité, et n'avait rien épargné pour réparer son infortune. Devenu depuis ce temps-là évêque de cette grande ville, et obligé par la faction hérétique de se réfugier en Italie, lorsqu'il apprit l'élévation d'Anastase, il espéra d'en obtenir justice, et se mit en chemin pour Constantinople. Dès que l'empereur sut que cet évêque approchait, il lui fit dire de sortir au plus tôt de ses États. L'eunuque Amantius, son chambellan, sectateur ardent des erreurs d'Eutychès, avait tout pouvoir sur son esprit, et l'aigrissait sans cesse contre les catholiques.

Le pape saint Félix, ayant appris l'élévation d'Anastase, lui écrivit pour le féliciter et l'engager à défendre la foi catholique. Toutefois, ne sachant pas encore quelle conduite il tiendrait dans les affaires de l'Église, et s'il ne marcherait pas sur les traces de son prédécesseur, il ne lui offrit point sa communion. Il attendait à être plus amplement informé. Mais il mourut lui-même peu après, le 25 de février 492, ayant tenu le Saint-Siége près de neuf ans. Après cinq jours de vacance, on élut à sa place Gélase, Africain de naissance, fils de Valère, qui gouverna l'Église romaine quatre ans huit mois et dix-huit jours.

Gélase donna aussitôt avis de son ordination à l'empereur Anastase; mais il n'écrivit point au patriarche Euphémius, parce qu'il le regardait comme n'étant point dans la communion du Saint-Siége. Euphémius, au contraire, lui avait écrit pour lui témoigner sa joie de sa promotion, et son désir pour la paix et la réunion des églises. Voyant que Gélase ne lui faisait aucune réponse, il lui écrivit une seconde lettre par le diacre Syncétius. Nous n'avons ni l'une ni l'autre; mais on voit par la réponse de Gélase, qu'Euphémius félicitait l'Église de Rome sur le choix d'un pontife qui n'avait besoin des lumières de personne, et qui voyait par les siennes propres tout ce qui était nécessaire à la réunion des églises. Il ajoutait que, pour lui, il n'était pas le maître de faire à cet égard ce qu'il souhaitait; que le peuple de Constantinople ne pouvait se résoudre à abandonner la communion d'Acace; et que, si l'on persistait à vouloir faire ôter son nom des diptyques, il serait bon que le Pape en écrivît au peuple de cette ville, et qu'il envoyât quelqu'un de sa part pour le disposer à souffrir qu'on en vînt là; qu'Acace n'avait jamais rien avancé contre la foi, et que, s'il s'était uni de communion avec Monge, c'était après

que cet évêque avait rendu compte de sa foi. Euphémius faisait aussi une déclaration de la sienne, dans laquelle il rejetait Eutychès et protestait recevoir les décrets du concile de Chalcédoine. Il paraît qu'Euphémius parlait, dans la même lettre, de ceux qui avaient été baptisés et ordonnés par Acace depuis la sentence rendue à Rome contre lui, et qu'il représentait au Pape l'embarras où l'on serait à l'égard de ces personnes, s'il fallait condamner la mémoire et le nom d'Acace.

Dans sa réponse, le Pape convient que, suivant l'ancienne règle de l'Église, il aurait dû lui donner avis de son élection au pontificat; mais il dit que cette règle ne subsistait qu'entre les évêques qui étaient unis de communion, et non entre ceux qui, comme Euphémius, avaient préféré une société étrangère à celle de saint Pierre. Il convient encore que, dans des troubles semblables à ceux dont l'église d'Orient était agitée, il fallait user de condescendance et se rabaisser, à l'exemple du Sauveur, qui est descendu du ciel pour nous sauver; mais il observe qu'en se penchant pour relever ceux qui sont tombés, on ne doit pas se précipiter avec eux dans la fosse. Pour marque de sa condescendance, il déclare qu'il accorde volontiers à ceux qui avaient été baptisés ou ordonnés par Acace, le remède prescrit par la tradition. Voulez-vous, ajoute-t-il, que je descende plus bas ? que je consente que l'on récite, dans la célébration des mystères, les noms des hérétiques, de ceux que l'on a condamnés et de leurs successeurs ? Ce ne serait point se rabaisser pour prêter du secours, mais se précipiter évidemment dans l'abîme. N'avez-vous pas souvent écrit à Rome que vous rejetiez Eutychès avec les autres hérétiques ? Rejetez donc aussi ceux qui ont communiqué avec les successeurs d'Eutychès. Acace, dites-vous, n'a rien avancé contre la foi; mais n'est-ce pas encore pis de connaître la vérité et de communiquer avec ses ennemis ? Vous demandez encore en quel temps Acace a été condamné ? Mais il ne fallait pas une condamnation particulière pour lui. Quoique catholique, il méritait d'être séparé de notre communion, dès le moment qu'il a communiqué à une hérésie; et, étant mort dans cette disposition, nous ne pouvons souffrir que son nom soit lu parmi ceux des évêques catholiques. Nous ne sommes pas peu surpris de ce que, faisant profession de recevoir le concile de Chalcédoine, vous ne teniez pas pour condamnés, en général et en particulier, ceux qui ont communiqué avec les sectateurs de ceux qu'il a condamnés. Ce concile n'a-t-il pas condamné Eutychès et Dioscore ? Et toutefois Acace a communiqué avec les hérétiques eutychiens : ce qu'il entend de Timothée Élure et de Pierre Monge. Direz-vous que Pierre, avec qui Acace a communiqué, ait été justifié ? Donnez-en des preuves; montrez comment il

[1] Gelas.

uphémius faisait aussi
etait Eutychès et pro
oine. Il paraît qu'Eu
qui avaient été bap
endue à Rome contr
'on serait à l'égard d
e et le nom d'Acace
vant l'ancienne règl
ection au pontificat
tre les évêques qu
qui, comme Euphé
lle de saint Pierre. I
bles à ceux dont l'é
escendance et se ra
du du ciel pour nous
our relever ceux qui
eux dans la fosse
qu'il accorde volon
és par Acace, le re
oute-t-il, que je des
dans la célébration
que l'on a condam
abaisser pour prêter
ns l'abîme. N'avez
z Eutychès avec les
i ont communiqué
ous, n'a rien avancé
onnaître la vérité et
ndez encore en quel
pas une condamna
l méritait d'être sé
communiqué à une
us ne pouvons souf
s catholiques. Nous
ofession de recevoir
our condamnés, en
iqué avec les secta
-t-il pas condamné
nmuniqué avec les
nothée Élure et de
Acace a communi
ontrez comment il

s'est purgé de l'hérésie eutychienne, et comment il s'est défendu d'avoir communiqué avec Eutychès. Il a été évidemment convaincu sur ces deux chefs. Ainsi, ne vous flattez point de la déclaration que vous faites de tenir la foi catholique, et d'avoir ôté des diptyques le nom d'Eutychès. Ce n'est pas assez de le dire, vous devez encore le montrer par des effets, en renonçant à la communion des hérétiques et de ceux qui ont communiqué avec leurs successeurs.

Le Pape témoigne qu'il avait été affligé en trouvant dans les lettres d'Euphémius des choses contraires à ses propres intérêts et à la véritable paix ; et, sur ce qu'Euphémius y semblait dire qu'il y avait des gens qui le contraignaient de faire ce qu'il faisait à l'égard d'Acace et de Monge, il lui répond : Un évêque ne doit jamais parler ainsi quand il est question de publier la vérité, pour laquelle, comme ministre de Jésus-Christ, il doit donner sa vie. Il se défend d'envoyer quelqu'un à Constantinople pour apaiser le peuple et le dissuader de la communion d'Acace, disant que c'est au pasteur à conduire le troupeau, plutôt que d'en suivre les égarements, et qu'il y avait tout lieu de croire, qu'étant suspect à ces peuples, ils n'écouteraient point ceux qu'il enverrait, vu qu'il n'écoutait pas même son propre pasteur. Nous viendrons, mon frère Euphémius, nous viendrons à ce redoutable tribunal de Jésus-Christ, où les chicanes, les délais et les subterfuges ne seront point d'usage. On y verra manifestement si c'est moi qui suis aigre et dur comme vous m'en accusez ; ou vous, qui refusez le remède salutaire, et qui témoignez de l'éloignement pour les médecins qui veulent vous procurer le remède, et qui voulez même obliger les médecins à être malades avec vous, plutôt que de recevoir la santé par leur ministère [1].

Après la prise de Ravenne, Théodoric envoya aussitôt une ambassade à l'empereur Anastase, composée de Fauste, maître des offices, et d'Irénée, qui portait, de même que Fauste, le titre d'illustre. Le pape Gélase ne leur donna point de lettres pour l'empereur, ce qui surprit ce prince, qui ne se souvenait apparemment pas qu'il avait défendu à ceux qu'il avait envoyés à Rome de voir le Pape et de lui parler ; mais il paraît qu'il leur mit en main diverses instructions touchant le schisme auquel la condamnation d'Acace avait servi de prétexte. Il nous en reste deux fragments considérables. Dans le premier, le Pape s'attache à prouver l'invalidité du jugement par lequel les Orientaux prétendaient qu'Acace avait absous Pierre Monge. Voici entre autres de ses paroles :

Qu'on dise ce qu'on voudra sur la manière dont Pierre Monge a

[1] Gelas., *Epist.* 1.

été absous, qu'on soutienne qu'il s'est repenti de ses crimes : toujours est-il certain qu'il a été hérétique, infidèle, et justement retranché de l'Église et de l'ordre ecclésiastique. Mais accordons pour un moment qu'il se soit repenti, ce qui n'est pas vrai, il faut voir si celui qui avait été coupé, arraché par une sévérité conforme aux règles, revenu à la pénitence, a été ensuite reçu selon ces mêmes règles, c'est-à-dire par une autorité compétente. Or, on ne montrera jamais et on ne prouvera jamais que son absolution, qui n'a point été prononcée dans une forme régulière, soit légitime; car l'évêque du second siége n'a pu ni dû être déposé ou rétabli par qui que ce soit, sans le consentement du premier siége, à moins peut-être que, tout ordre étant renversé, on ne reconnaisse plus la distinction consacrée par les antiques statuts de nos Pères, entre le premier, le second et le troisième siéges, et que le corps étant privé de son chef, tous les membres ne se livrent un mutuel combat, et qu'il n'arrive ce qui est écrit du peuple d'Israël : En ce temps-là, il n'y avait point de chef en Israël, et chacun faisait ce qui lui semblait bon. Par quelle raison, en effet, et sur quel fondement se croirait-on obligé de déférer aux autres siéges, si l'on s'affranchit de l'ancienne révérence due au Siége de Pierre, à ce premier Siége, par qui toute dignité sacerdotale a toujours été fortifiée et affermie, et dont l'antique honneur a été défendu par l'unanime et invincible jugement des trois cent dix-huit Pères, qui se rappelaient ces paroles du Seigneur : Tu es Pierre. — Voilà que j'ai prié pour toi. — Pais mes brebis. Le second fragment est d'une lettre aux évêques orientaux, où le Pape développe le même fond d'idées [1].

Par ces fragments, ainsi que par les autres pièces, on voit que, dans cette grande affaire, les Papes défendaient et qu'ils avaient la conscience de défendre la cause de toute l'Église, et par là même de l'humanité entière. D'après l'Écriture et la tradition, la Chaire apostolique est l'autorité la plus grande et la plus sainte qu'il y ait sur la terre. S'il est permis de la méconnaître ou de la mépriser, il est permis, à plus forte raison, de méconnaître et de mépriser toute autorité quelconque : il n'y a plus d'ordre ni de société; l'état légitime du genre humain sera le chaos et l'anarchie. Il est donc utile, il est donc nécessaire, pour le salut de l'Église et de l'humanité, que, dans tous les siècles, les Papes conservent leur autorité pleine et entière. Voilà ce qu'on n'a jamais bien compris en Orient, ni même quelquefois en Occident.

Les deux ambassadeurs ayant mandé au Pape les plaintes parti-

[1] Gelas., *Epist.* 14 et 15.

culières des Grecs il fit passer à Fauste une nouvelle instruction pour y répondre. « J'ai bien compris, dit-il, que les Grecs, demeureront dans leur obstination, et qu'ils ne cherchent qu'à renverser la foi catholique, à l'occasion de l'ambassade du roi. Mais que veut dire l'empereur quand il se plaint que nous l'avons condamné, puisque mon prédécesseur lui a écrit sur son avénement à l'empire, et que je lui ai fait aussi mes compliments par lettre sans en avoir jamais reçu de lui? Ils disent qu'il faut leur pardonner. Qu'on produise un exemple, depuis le commencement du christianisme, que des évêques, que les apôtres, que le Sauveur lui-même ait pardonné, sinon à ceux qui se corrigeaient. Nous lisons que Jésus-Christ a ressuscité des morts, mais non pas qu'il ait absous des gens morts dans l'erreur. Quant à la menace qu'ils nous font de se séparer de l'Église romaine, il y a longtemps qu'ils paraissent l'avoir mise à exécution.

« Je m'étonne comment Euphémius a pu dire qu'Acace n'a pu être condamné par un seul. Ne voit-il pas qu'Acace a été condamné en vertu du concile de Chalcédoine, comme on a toujours usé à l'égard de toutes les hérésies, et que mon prédécesseur n'a fait qu'exécuter un ancien décret, sans rien prononcer de nouveau? Non-seulement le prélat apostolique, mais tout évêque pouvait le faire; car Acace n'a pas inventé une nouvelle erreur pour avoir besoin d'un nouveau jugement. Ils nous opposent les canons, et ils y contreviennent en refusant d'obéir au premier Siége, qui ne leur demande que la raison. Ce sont les canons eux-mêmes qui ont voulu que les appellations de toute l'Église fussent portées à ce Siége, et qui ont décidé qu'on ne doit aucunement en appeler nulle part, en sorte qu'il jugeât de toute l'Église sans être jugé par personne, et que jamais on ne jugeât son jugement, mais que sa sentence soit irréformable et mise à exécution. En cette même affaire, Timothée Élure, Pierre le Foulon, Pierre Monge, Jean d'Apamée et les autres qui se prétendaient évêques, ont été déposés par la seule autorité du Siége apostolique ; et Acace lui-même en est témoin, puisqu'il a été l'exécuteur de ce jugement. Étant donc retombé dans la communion des condamnés, il a été condamné de même.

« Ils osent nous [illegible]er les canons, et ce sont eux qui sans cesse les violent par leur coupable ambition. Par exemple, en vertu de quel concile ont-ils chassé de son église Jean d'Alexandrie, sans qu'il ait été convaincu ni devant ni après? Que s'ils disent : C'est l'empereur qui l'a fait; mais cela même, quels canons, quelles règles l'autorisent? pourquoi Acace a-t-il consenti à cette entreprise illégitime, lorsque Dieu dit que c'est se rendre coupable, non-seulement de

faire le mal, mais encore d'approuver ceux qui le font? En vertu de quels canons ou de quelles règles a-t-on chassé Calendion et plusieurs autres évêques? En vertu de quelle tradition des ancêtres appellent-ils en jugement le Siége apostolique? Quoi! l'on a dû chasser les évêques du second et du troisième, et tant d'autres évêques innocents; et l'évêque de Constantinople, à qui les canons ne donnent aucun rang, retombant dans la communion des hérétiques, n'a pas dû être déposé! Au reste, c'est une grande impudence de supposer qu'Acace a demandé pardon, et que c'est nous qui avons été difficiles. Témoin votre frère, l'illustre Andromaque, à qui nous avions donné d'amples instructions pour exhorter Acace à rentrer dans la communion du Siége apostolique, et qui nous a protesté avec serment y avoir fait de grands, mais de vains efforts. » Le pape Gélase s'attribue en commun ce qu'avait fait son prédécesseur, qui survécut à Acace.

Il continue : « Après des assertions si étranges et si incohérentes, il n'est pas étonnant qu'ils osent blasphémer le Siége de l'apôtre Pierre, qu'ils nous accusent d'être superbes, et qu'ils se flattent de pouvoir subjuguer le premier Siége, qui ne cesse de leur offrir tout ce qui est de la piété. C'est ainsi que des malades en délire maltraitent leurs médecins. Cependant je leur demande, où prétendent-ils que s'exerce le jugement qu'ils proposent? Chez eux! en sorte qu'ils soient les parties, les témoins et les juges? Mais à un pareil tribunal on ne confierait pas même les choses humaines, combien moins l'intégrité de la loi divine? S'il s'agit de la religion, la souveraine autorité de juger n'est due, selon les canons, qu'au Siége apostolique. S'il s'agit de la puissance du siècle, c'est des pontifes, et principalement du vicaire de saint Pierre, qu'elle doit apprendre les choses divines et non pas les juger. Personne, quelque puissant qu'il soit dans le siècle, pourvu qu'il soit chrétien, ne s'attribue ce droit, à moins qu'il ne persécute la religion. Qu'ils considèrent plutôt que ce n'est pas vainement que le Christ assure que jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre la confession du bienheureux apôtre Pierre. Aussi nous ne craignons pas de voir infirmer la sentence apostolique, appuyée qu'elle est sur la parole du Christ, la tradition des ancêtres et l'autorité des canons, de telle sorte que c'est plutôt elle qui toujours juge toute l'Église [1].

Dans toute cette affaire, on ne voit, du côté des Grecs, ni suite ni franchise. Acace sollicite et exécute les jugements du Pape : plus tard il y contrevient et s'en moque, viole le droit des gens pour cor-

[1] Gelas., *Epist.* 4.

font? En vertu de
Calendion et plu-
dition des ancêtres
oi! l'on a dû chas-
t d'autres évêques
canons ne donnent
hérétiques, n'a pas
dence de supposer
qui avons été diffi-
à qui nous avions
ce à rentrer dans la
protesté avec ser-
. » Le pape Gélase
esseur, qui survécut

et si incohérentes,
Siége de l'apôtre
u'ils se flattent de
de leur offrir tout
en délire maltrai-
, où prétendent-ils
eux! en sorte qu'ils
un pareil tribunal
ombien moins l'in-
, la souveraine au-
Siége apostolique.
ifes, et principale-
prendre les choses
puissant qu'il soit
attribue ce droit, à
èrent plutôt que ce
mais les portes de
ienheureux apôtre
firmer la sentence
Christ, la tradition
te que c'est plutôt

Grecs, ni suite ni
du Pape : plus tard
s gens pour cor-

rompre les légats; son successeur, Fravita, écrit à Rome dans un sens, et à Alexandrie dans le sens contraire; Euphémius avance des assertions incohérentes, cite les canons en l'air contre le Pape, tandis que dans tout l'Orient, contrairement à tous les canons, contrairement à la nature même de l'Église, quand il plaît à l'empereur de chasser un évêque, on met servilement un autre en sa place, sans songer que c'est là asservir l'Église à la cour. Euphémius lui-même en sera bientôt un exemple. Les églises grecques en sont un autre, asservies qu'elles se voient avec leurs peuples au cimeterre du sultan de Stamboul et au knout du czar moscovite. Du côté des Papes, au contraire, on voit des principes fixes et certains : l'Écriture, la tradition, les canons, interprétés par l'usage; on voit de l'ensemble et de la fermeté dans les idées et la conduite; on voit une conscience courageuse de son devoir, conscience et courage qui, en assurant la liberté de l'Église catholique, ont préparé la liberté légitime des peuples.

La sage fermeté des Papes commença dès lors à produire d'heureux fruits; car voici en quels termes les évêques de Dardanie écrivirent à saint Gélase: « Au seigneur saint apôtre et bienheureux Père des Pères, Gélase, pape de la ville de Rome, les humbles évêques de Dardanie. Nous avons reçu, avec toute la dévotion qui leur est due, les très-salutaires ordonnances de votre Apostolat, et nous rendons de très-grandes actions de grâces au Dieu tout-puissant et à votre Béatitude, de ce que vous avez daigné nous visiter par une admonition pastorale et un enseignement évangélique; car notre désir et notre vœu, c'est d'obéir à vos ordres en toutes choses; et, comme nous avons appris de nos pères d'observer inviolablement les commandements du Siége apostolique, et de garder autant qu'il nous sera possible, avec un dévouement fidèle et irrépréhensible, la foi orthodoxe dont vous êtes le prédicateur. Quant à Eutychès, Pierre, Acace, leurs sectateurs ou partisans quelconques, déjà avant d'avoir reçu vos ordres, nous les avons évités comme une contagion pestilentielle; maintenant donc, après l'avertissement du Siége apostolique, ce sera pour nous, qui, selon les divins préceptes et les statuts des Pères, désirons le servir sans reproche, ce sera pour nous une beaucoup plus grande nécessité encore, et de nous éloigner de la même pestilence, et de fuir en toute manière quiconque a suivi ou suivrait la secte d'Eutychès, ou de Pierre et Acace, ou voudrait communiquer avec leurs partisans. Et si quelques-uns (ce que nous ne pensons ni ne souhaitons), dans une mauvaise intention, croyaient devoir se séparer du Siége apostolique, nous protestons dès à présent que nous nous séparons d'eux, parce que, comme il a déjà été

dit, suivant et observant en tout les préceptes des Pères et les règlements inviolables des saints conciles, nous voulons obéir à votre Siége apostolique et unique, avec une foi et une dévotion communes. Enfin, comme votre Béatitude, avec sa bonté ordinaire, nous invite à lui adresser quelque demande, nous supplions votre Apostolat de nous accorder la grâce d'envoyer sans délai quelqu'un de la part de votre chaire angélique, afin que nous puissions régler en sa présence tout ce qu'exige la foi orthodoxe et le parfait accomplissement de vos ordres [1]. »

Vers le même temps, Laurent, évêque de Lignide en Illyrie, manda au Pape, par une grande lettre, qu'on avait lue dans l'église de Thessalonique et dans les autres de la province la lettre du pape Félix touchant les excès d'Acace; qu'ensuite tous lui avaient dit anathème et s'étaient séparés de sa communion. Il avait prié en même temps le Pape d'envoyer aux évêques d'Illyrie une profession de foi qui pût servir d'antidote contre l'hérésie. Gélase fit dans sa réponse une déclaration abrégée de sa foi, reconnaissant que c'était la coutume que l'évêque nouvellement établi dans l'Église romaine envoyât le formulaire de sa foi aux autres églises pour leur servir de règle. Nous avions, ajoute-t-il, résolu de vous envoyer quelques-uns des nôtres, si l'état des affaires nous l'eût permis; mais nous espérons le faire dans quelque temps, lorsqu'on nous aura mandé, par une députation solennelle comme nous nous y attendons, que l'on se sera rangé à son devoir dans ces quartiers-là. En réponse aux évêques de Dardanie, il leur envoya un nommé Ursicin, avec une lettre où il marque qu'il n'a pu leur faire part, suivant la coutume, de son entrée au pontificat, aussitôt qu'il aurait désiré, à cause des troubles de guerre, ce qui marque la révolution d'Italie et la conquête de Théodoric. Il s'attache à les confirmer dans leurs bonnes dispositions, et les charge de faire part de sa lettre aux évêques des provinces voisines [2].

Le roi Théodoric, pour affermir sa domination, fit une loi par laquelle il ne laissait la liberté entière qu'à ceux qui avaient suivi son parti, déclarant ceux qui avaient suivi le parti d'Odoacre et des Hérules, incapables de tester ni de disposer de leurs biens. Cette loi jeta la consternation dans toute l'Italie, et les peuples, affligés, s'adressèrent à saint Épiphane de Pavie, pour être leur intercesseur auprès du roi. Épiphane était leur refuge ordinaire dans toutes les calamités. Lorsque la ville de Pavie fut prise par Odoacre, il se fit respecter des Barbares au milieu même du pillage et de l'incendie.

[1] Labbe, t. 4, 1165. — [2] Gelas., *Epist.* 2 et 3.

Pères et les règle-
lons obéir à votre
votion communes.
inaire, nous invité
votre Apostolat de
u'un de la part de
gler en sa présence
nplissement de vos

e en Illyrie, manda
s l'église de Thes-
re du pape Félix
aient dit anathème
é en même temps
ofession de foi qui
ns sa réponse une
c'était la coutume
omaine envoyât le
rvir de règle. Nous
es-uns des nôtres,
s espérons le faire
, par une députa-
l'on se sera rangé
évêques de Dar-
une lettre où il
ıtume, de son en-
cause des troubles
t la conquête de
s bonnes disposi-
ques des provinces

fit une loi par la-
avaient suivi son
doacre et des Hé-
rs biens. Cette loi
ples, affligés, s'a-
leur intercesseur
re dans toutes les
Odoacre, il se fit
e et de l'incendie,

et sauva la vie et la liberté à un grand nombre d'habitants. Il travailla ensuite à rebâtir la ville, lui obtint d'Odoacre une exemption d'impôts pour cinq ans, et protégea par son intercession toute la Ligurie contre la rapacité du préfet du prétoire. Quant à la députation auprès de Théodoric, il refusa de s'en charger seul. On pria Laurent, évêque de Milan, de vouloir en être. Comme Épiphane, il travaillait à rétablir les villes ruinées en partie, et à y rappeler leurs peuples dispersés. Ils allèrent donc ensemble à Ravenne, où Théodoric faisait sa résidence. Saint Épiphane porta la parole, et obtint la grâce des coupables, à l'exception de quelques-uns qui étaient les auteurs du mal, qu'il se contenta encore d'éloigner de leur domicile habituel.

Ensuite le roi le fit appeler en particulier, et lui dit : Glorieux pontife, jugez de l'estime que nous faisons de votre mérite, par la commission importante que nous vous confions préférablement à tant d'autres évêques. Vous voyez toute l'Italie déserte, et les plus fertiles campagnes incultes faute de laboureurs ; je ne puis soutenir les reproches que me fait ce triste spectacle. A la vérité, c'est l'ouvrage du cruel Bourguignon ; mais si nous n'apportons pas remède à ces maux, nous en devenons les auteurs. Nous avons de l'or dans nos trésors, et nous différons de réparer les maux de notre patrie ? Qu'importe que nous vainquions nos ennemis par le fer ou par l'or ? Chargez-vous donc, avec l'aide du Seigneur, de cette commission. Leur roi Gondebaud est plein de vénération pour vous, et il désire depuis longtemps de vous voir. Croyez-moi, votre présence seule sera le prix de la rançon de l'Italie.

Épiphane loua le dessein de Théodoric plus encore par ses larmes que par ses paroles, et le pria de lui donner pour adjoint dans cette légation le saint évêque Victor de Turin. Le pape Gélase profita de cette occasion pour écrire à Rusticius, évêque de Lyon, successeur de saint Patient, et le remercier du secours qu'il lui avait envoyé, aussi bien qu'Éonius d'Arles, pour soulager la misère des peuples d'Italie. Comme Lyon était la résidence du roi des Bourguignons, il prie Rusticius d'aider Épiphane dans sa négociation, et en même temps de lui mander ce que pensaient les évêques des Gaules de l'affaire d'Acace, dont Épiphane était chargé de les instruire [1]. Les deux évêques partirent sur la fin de l'hiver, l'an 494, et passèrent, au mois de mars, les Alpes encore couvertes de neiges et de glaces. Les peuples accouraient partout sur leur passage et leur apportaient des rafraîchissements, que saint Épiphane distribuait aux pauvres.

[1] *Epist.* 12 et 15.

Rusticius de Lyon alla au-devant d'eux au delà du Rhône, et les instruisit du caractère artificieux de Gondebaud; mais la vertu des ambassadeurs parut faire oublier au prince son naturel. Aussitôt qu'ils furent arrivés à Lyon, il envoya les saluer et leur offrir une audience. Saint Épiphane ne différa pas de l'accepter. La sainteté qui brillait sur son visage donna une nouvelle force aux traits de son éloquence.

Grand prince, dit-il à Gondebaud, c'est pour l'amour de vous que j'ai entrepris un voyage si rude. Je n'ai pas craint la mort pour vous apporter le prix de la vie éternelle. Je suis venu comme pour servir de témoin devant Dieu entre deux grands rois, si la bonté vous fait accorder ce que la miséricorde fait demander à celui qui m'envoie. Partagez également la récompense que Dieu promet, ou, plutôt, disputez-la entre vous, princes invincibles; mais, dans ce combat, le victorieux emportera tellement le prix, que le vaincu ne le perdra pas. Suivez mon conseil, et vous serez l'un et l'autre vainqueurs. Le roi Théodoric veut racheter les captifs : rendez-les sans rançon. Croyez-moi, personne ne gagnera plus que celui qui ne recevra rien, et l'argent que vous aurez méprisé enrichira plus votre armée que si vous l'aviez reçu.

Saint Épiphane, faisant ensuite parler l'Italie, continua ainsi : Écoutez, prince, les justes plaintes de l'Italie, votre fidèle alliée. Si elle pouvait parler, elle vous dirait : Grand roi, combien de fois, s'il vous en souvient, n'avez-vous pas pris les armes pour ma défense et pour ma liberté ? C'est vous qui avez nourri ceux que maintenant vous retenez dans les fers. Ne m'avez-vous rendu ces services que pour me surprendre plus facilement ? Personne de ceux qui ont été faits prisonniers ne songeait à fuir à la vue de vos troupes. Les dames qu'on traînait en captivité se promettaient que vous seriez leur vengeur ; les vierges ne défendaient leur pudeur qu'en vous réclamant; les laboureurs disaient à ceux qui les chargeaient de chaînes : N'êtes-vous donc pas Bourguignons ? combien de fois ces mains que vous liez n'ont-elles pas payé le tribut à notre commun maître ? Rendez, prince, rendez tous ces malheureux à leur patrie; rendez-les à votre gloire. C'est à Dieu que vous accorderez cette grâce ; mais vous ne la ferez pas à des hommes qui vous soient étrangers. Le maître de l'Italie donne sa fille à votre fils ; que cette princesse soit le prix de la rançon des prisonniers ; que leur délivrance soit le présent des noces que le mari offre à son épouse : ce sera Jésus-Christ qui le recevra et qui vous en tiendra compte.

Ce discours, accompagné des larmes des deux saints évêques, toucha Gondebaud. Il répondit cependant avec assez de fierté : Vous,

du Rhône, et les
mais la vertu des
naturel. Aussitôt
et leur offrir une
cepter. La sainteté
ce aux traits de son

mour de vous que
la mort pour vous
omme pour servir
la bonté vous fait
elui qui m'envoie.
omet, ou, plutôt,
, dans ce combat,
aincu ne le perdra
tre vainqueurs. Le
-les sans rançon.
ui ne recevra rien,
votre armée que si

, continua ainsi :
re fidèle alliée. Si
ombien de fois, s'il
pour ma défense
ux que maintenant
ces services que
e ceux qui ont été
oupes. Les dames
us seriez leur ven-
n vous réclamant;
e chaînes : N'êtes-
s mains que vous
maître ? Rendez,
rendez-les à votre
ce ; mais vous ne
ers. Le maître de
sse soit le prix de
oit le présent des
ésus-Christ qui le

saints évêques,
z de fierté : Vous,

qui me parlez de paix, vous ignorez le droit de la guerre. La loi des combattants, c'est que tout ce qui n'est pas permis le devient alors. Cependant je ne fais que repousser l'injure que votre roi m'a faite en voulant me jouer sous le prétexte d'un traité. Mais s'il veut une paix solide, il me trouvera fidèle à la garder. Pour vous, saints pontifes, retournez à votre logis ; je délibérerai sur ce qui convient au bien de mon âme et à celui de mon royaume, et je vous le ferai savoir. Il consulta Laconius, son ministre, et consentit à n'exiger de rançon que pour ceux qui avaient été pris les armes à la main, et qui appartenaient aux soldats qui les avaient pris.

Cette heureuse nouvelle fit accourir un si grand nombre de ces captifs délivrés, qu'il semblait que cette partie de la Gaule allait demeurer déserte. Il en partit de Lyon seul quatre cents en un jour, et, en tout, il y en eut six mille de renvoyés sans rançon. Tout l'argent que Théodoric avait envoyé fut employé à racheter les autres. Et comme il ne suffisait pas, une sainte dame nommée Syagria, qui était, dit Ennodius, comme le trésor de l'Église, fournit le reste avec saint Avit, évêque de Vienne. Saint Épiphane, craignant que les captifs plus éloignés ne fussent retenus par la dureté de leurs maîtres, alla jusqu'à Genève, où résidait Godegisile, frère du roi Gondebaud, qui suivit son exemple pour la délivrance des captifs. Ainsi, saint Épiphane revint comme en triomphe au milieu des troupes de ces affranchis, qui retournaient en Italie, le comblant de bénédictions. Il arriva à Pavie beaucoup plus tôt qu'on ne l'attendait, et écrivit au roi Théodoric pour lui rendre compte de son ambassade et lui demander la restitution des biens de ceux qu'il avait délivrés : ce qu'il obtint. Saint Ennodius, Gaulois d'origine, et depuis évêque de Pavie, qui a écrit l'histoire de cette légation, était à la suite de saint Épiphane, et avait été témoin oculaire de ce qu'il raconte [1].

Saint Avit, originaire d'Auvergne, était de la première noblesse de Rome, petit-fils de l'empereur Avitus et fils du sénateur Hésychius, qui, ayant embrassé la continence avec sa femme, avait succédé à saint Mamert sur le siége de Vienne. Son père étant mort en 490, Avit fut choisi pour son successeur ; son frère aîné Apollinaire devint évêque de Valence. A l'illustration de la naissance, Avit joignit celle des vertus et des talents. Il s'est en particulier distingué comme poëte, et nous avons de lui six poëmes remarquables : 1° sur la création ; 2° sur la chute de l'homme ; 3° sur son expulsion du paradis ; 4° sur le déluge ; 5° sur le passage de la mer Rouge ; 6° sur l'éloge de la virginité. Les trois premiers, la création, le péché de

[1] S. Ennod., *Vita S. Epiph.*

l'homme, le jugement de Dieu, font une sorte d'ensemble, et peuvent être considérés comme trois chants du même poëme, qu'on peut appeler *le Paradis perdu*. Nous ignorons pourquoi ces poëmes, où il y a de véritables beautés poétiques, ne sont pas plus connus, du moins dans les écoles chrétiennes.

Dans le temps que Théodoric l'Amale fondait le royaume des Ostrogoths en Italie, par la défaite et puis par le meurtre d'Odoacre; que Gondebaud et Godegisile régnaient sur les Burgondes à Lyon et à Genève, après le meurtre de leurs deux frères Chilpéric et Godomare; qu'à Toulouse, Évaric, devenu roi des Visigoths par le meurtre de son frère Théodoric, laissait à son fils Alaric le midi de la Gaule et presque toute l'Espagne; qu'à Soissons, Syagrius, fils du comte Égidius, était roi ou chef des Romains, c'est-à-dire des anciens habitants du pays, — une tribu de Francs, qui devait donner le nom de France à toute la Gaule, s'y avançait de plus en plus par le nord. C'étaient les Francs-Saliens, sous la conduite de leur jeune roi nommé Chlodvig, Ludovic, autrement Louis, mais plus connu sous le nom de Clovis. Voici ce que nous apprend à cet égard l'historien le plus proche de l'événement, saint Grégoire de Tours.

« On rapporte qu'alors Chlodion (Clodion), homme puissant et distingué dans son pays, fut roi des Francs; il habitait Dispargum, sur la frontière du pays des Thuringiens de Tongres. Les Romains occupaient aussi ces pays, c'est-à-dire vers le midi jusqu'à la Loire. Au delà de la Loire, le pays était aux Goths. Les Burgondes, attachés aussi à la secte des ariens, habitaient au delà du Rhône, qui coule auprès de la ville de Lyon. Chlodion, ayant envoyé des espions dans la ville de Cambrai, et fait examiner tout le pays, défit les Romains et s'empara de cette ville. Après y être demeuré quelque temps, il conquit le pays jusqu'à la Somme. Quelques-uns prétendent que le roi Mérovée, qui eut pour fils Childéric, était né de sa race [1]. » Voilà en quels termes le plus ancien historien des Francs parle de leurs premiers pas dans la Gaule.

« Or, Childéric, régnant sur la nation des Francs, abusait de leurs filles. Indignés de cela, ils le chassèrent de la royauté, et prirent unanimement pour roi Égidius, maître de la milice pour les Romains, qui régna huit ans sur eux. Childéric, qui s'était réfugié chez le roi des Thuringiens, ayant appris que les Francs avaient oublié ses torts et le regrettaient, s'en revint et fut rétabli dans la royauté; mais de telle sorte, qu'il régna conjointement avec Égidius [2]. » Quelque temps après, Basine, femme du roi des Thuringiens, quitta son mari

[1] Greg., l. 2, n. 9. — [2] Greg. Tur., l. 2, c. 12.

semble, et peuvent
oëme, qu'on peut
oi ces poëmes, où
s plus connus, du

royaume des Os-
eurtre d'Odoacre;
rgondes à Lyon et
Chilpéric et Godo-
goths par le meur-
e midi de la Gaule
rius, fils du comte
e des anciens ha-
donner le nom de
plus par le nord.
le leur jeune roi
s plus connu sous
t égard l'historien
'ours.
mme puissant et
bitait Dispargum,
res. Les Romains
jusqu'à la Loire.
Burgondes, atta-
à du Rhône, qui
voyé des espions
ays, défit les Ro-
lemeuré quelque
ques-uns préten-
ic, était né de sa
orien des Francs

abusait de leurs
yauté, et prirent
ice pour les Ro-
était réfugié chez
vaient oublié ses
la royauté ; mais
ius [2]. » Quelque
quitta son mari

et vint trouver Childéric, qui l'épousa et en eut un fils qu'il nomma Chlodvig ou Clovis.

Ainsi donc, au commencement de la première dynastie, la royauté des Francs n'était ni héréditaire ni inamissible. Les Francs expulsent du trône et du royaume Childéric, parce qu'il se conduit mal, et ils élisent à sa place, non pas un homme de sa famille, non pas un homme de la nation, mais un étranger, mais un Romain qui commandait dans ces quartiers les troupes impériales; et quand, après huit ans de déposition et de bannissement, ils veulent bien rappeler Childéric, ils partagent la royauté entre les deux : *His ergo regnantibus simul* [1].

D'après deux vies très-anciennes de sainte Geneviève, plus anciennes même que Grégoire de Tours, les Francs assiégèrent ou bloquèrent pendant bien des années, savoir, dix ans, la ville de Paris : ce qui causa une famine extrême, tous les environs étant ravagés. La ville ouvrit enfin ses portes, et Childéric ou Hildéric, comme l'appellent ces vies, y fit, du moins quelque temps, sa demeure. La sauvegarde des Parisiens durant ces calamités fut sainte Geneviève. Dans la famine, elle leur procura des vivres, qu'elle alla chercher elle-même avec des bateaux sur la Seine. Ensuite, plus d'une fois elle obtint de Hildéric la grâce de ceux qu'il avait condamnés à mort. Ce roi, tout barbare et païen qu'il était, ne pouvait s'empêcher de la respecter. Du reste, la renommée de Geneviève était si grande, que, du fond de la Syrie, saint Siméon Stylite demandait de ses nouvelles et se recommandait à ses prières [2].

Childéric étant mort à Tournai, où l'on a retrouvé son tombeau au dix-septième siècle, Clovis lui succéda l'an 481. La cinquième année de son règne, secondé par son parent Ragnacaire, roi des Francs de Cambrai, il déclara la guerre à Syagrius, fils d'Égidius, qui régnait sur les Romains à Soissons, et lui fit dire de fixer le jour et le lieu de la bataille. Syagrius est défait et se réfugie à Toulouse, près du jeune Alaric, roi des Visigoths. Clovis envoie le réclamer, menaçant de la guerre. Alaric, ou plutôt ses ministres, car il était encore mineur, livrent Syagrius à Clovis, qui le fait mettre en prison, et puis tuer secrètement.

Les Francs, étant encore païens, pillèrent beaucoup d'églises, entre autres une de Reims, d'où ils enlevèrent un vase d'argent d'une beauté et d'une grandeur extraordinaires. Saint Remi, évêque de Reims, envoya prier le roi de lui rendre au moins celui-là. Clovis dit à l'envoyé : Suivez-nous jusqu'à Soissons, car c'est là que se fera le partage de tout le butin. Si le sort me donne le vase, je ferai ce

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 12. — [2] *Acta SS.*, 3 *jan.*

que le Pape demande. Arrivé à Soissons, il dit à ses soldats : Je vous prie, braves guerriers, de m'accorder ce vase hors de partage. Les plus sensés répondirent tous : Glorieux roi, tout cela est à vous, ainsi que nos personnes mêmes; faites ce qu'il vous plaira : nul ne saurait résister à votre puissance. Mais un autre, plus audacieux, fendit le vase avec sa hache ou francisque, en s'écriant : Tu n'auras rien que ce que le sort te donnera. Tous les autres restèrent stupéfaits. Le roi, dissimulant son indignation, prit tranquillement le vase brisé et le remit à l'envoyé de l'Église ; mais il en gardait le ressentiment dans son cœur. A la fin de l'année, faisant la revue de ses troupes au Champ de Mars, il vint au briseur du vase et lui dit : Nul n'a les armes si malpropres que toi. En même temps, lui prenant sa hache, il la jette par terre. L'autre se baissant pour la ramasser, le roi lève la sienne et la lui enfonce dans la tête en disant : C'est ainsi que tu as fait au vase de Soissons. Cette exécution inspira de la crainte aux autres. Clovis fit bien des guerres et remporta bien des victoires ; notamment, la dixième année de son règne, il subjugua la Tongrie, pays actuel de Liége [1].

Cependant le roi des Burgondes, Gondebaud, après avoir tué son frère Chilpéric, avec sa femme et ses deux fils, tenait ses deux filles en exil à Genève. L'une se nommait Chrone, et embrassa la vie religieuse ; l'autre se nommait Chrotilde ou Clotilde. La politique de leur oncle était qu'elles restassent inconnues ; mais les ambassadeurs que Clovis envoyait fréquemment à Gondebaud finirent par les découvrir et par offrir à Clotilde la main de leur jeune roi, auquel ils avaient raconté ses malheurs, sa beauté et sa vertu. Ils la demandèrent enfin solennellement en mariage. Gondebaud, déconcerté, n'osa longtemps ni refuser ni consentir. Enfin il consentit, et les ambassadeurs, au nom de Clovis, épousèrent Clotilde, en offrant à Gondebaud, suivant la coutume, un sou et un denier. Aussitôt ils la mirent sur un char pour la conduire à Soissons. Au milieu de la route, craignant que Gondebaud ne vînt à changer de résolution, elle monta à cheval avec son cortége pour sortir plus vite de la domination des Burgondes. Sa crainte n'était pas mal fondée. Gondebaud changea de résolution à l'arrivée d'un de ses ministres qui revenait d'une ambassade à Constantinople, et envoya une troupe de cavaliers pour ramener Clotilde. Ils rattrapèrent le char, qui allait à petites journées, mais ils le trouvèrent vide. Clotilde arriva ainsi heureusement à Soissons, où Clovis l'épousa solennellement et la prit en grande affection. La jeune reine était catholique ; les Gaulois

[1] Greg., l. 2, n. 27.

t à ses soldats : Je
e hors de partage.
out cela est à vous,
vous plaira : nul ne
e, plus audacieux,
ecriant : Tu n'auras
es restèrent stupé-
nquillement le vase
gardait le ressen-
nt la revue de ses
du vase et lui dit :
temps, lui prenant
pour la ramasser,
ête en disant : C'est
cution inspira de la
emporta bien des
gne, il subjugua la

près avoir tué son
nait ses deux filles
nbrassa la vie reli-
e. La politique de
s les ambassadeurs
inirent par les dé-
une roi, auquel ils
ertu. Ils la deman-
baud, déconcerté,
onsentit, et les am-
ilde, en offrant à
ier. Aussitôt ils la
. Au milieu de la
ger de résolution,
plus vite de la do-
l fondée. Gonde-
ministres qui re-
eya une troupe de
le char, qui allait
tilde arriva ainsi
ennellement et la
ique ; les Gaulois

soumis à Clovis l'étaient presque tous : ils conçurent naturellement de ce mariage de grandes espérances.

Clotilde ayant eu un fils, elle souhaitait le consacrer par le baptême. Elle disait donc souvent à son époux : Les dieux que vous adorez ne sont rien ; ils ne peuvent aider ni à eux ni aux autres, puisqu'ils sont faits de bois, de pierre ou de métal. Ceux dont on leur a donné les noms n'étaient que des hommes, et des hommes criminels. Il faut plutôt adorer le créateur de l'univers, qui a fait luire le soleil, orné le ciel d'étoiles, rempli la terre d'animaux, et formé de sa main l'homme, auquel il a soumis toutes les créatures. Mais ces paroles de la reine ne persuadaient aucunement le roi, qui répondait toujours : C'est par l'ordre de nos dieux que tout se fait ; quant au vôtre, il est clair qu'il ne peut rien ; et ce qui est encore bien plus fort, il n'est pas même de la race des dieux. Cependant la reine préparait le baptême de son fils ; elle fit orner l'église des plus riches tapisseries, pour attirer au moins le roi par cet extérieur. L'enfant fut baptisé et nommé Ingomer ; mais il mourut portant encore l'habit blanc, c'est-à-dire dans la semaine de son baptême. Le roi en fit des reproches amers à la reine et lui dit : S'il avait été consacré au nom de mes dieux, il ne serait pas mort ; mais étant baptisé au nom du vôtre, il ne pouvait vivre. La reine répondit : Je rends grâces à Dieu, qui ne m'a pas jugée indigne de porter un enfant qu'il a appelé à son royaume. Elle eut ensuite un autre fils, qu'elle fit également baptiser, et qu'elle nomma Clodomer. Il tomba aussi malade, et le roi dit : Il ne peut en arriver autrement, il mourra comme son frère, ayant été baptisé au nom de votre Christ. Il guérit toutefois par la volonté de Dieu et les prières de la mère [1].

Les inquiétudes que causait au pape Gélase le schisme des Grecs ne l'empêchaient pas de veiller sur les autres églises, d'après la sollicitude universelle qui lui avait été imposée en saint Pierre. Informé que l'on semait de nouveau l'hérésie de Pélage en Dalmatie, il écrivit à un évêque de la province, nommé Honorius, de précautionner ses collègues contre ceux qui osaient faire revivre une erreur que le Siége apostolique avait condamnée depuis longtemps par les pontifes Innocent, Zosime, Boniface, Célestin, Sixte et Léon, de bienheureuse mémoire ; une erreur condamnée non-seulement par les lois de l'Église catholique, mais encore par les édits des princes romains. L'évêque Honorius répondit au Pape par une lettre que nous n'avons plus, et qu'il envoya par des députés, qu'il s'étonnait du soin qu'il prenait des églises de Dalmatie, ajoutant qu'il avait,

[1] Greg., l. 2, c. 28, 29, 30.

au surplus, toujours eu des sentiments orthodoxes sur cet article. Gélase lui fit entendre par une seconde lettre qu'il ne devait point être surpris de sa vigilance pastorale, puisque, de tout temps, le Saint-Siége avait pris soin de toutes les églises du monde. Il chargea les députés d'Honorius des réponses à quelques articles qu'ils lui avaient apparemment proposés, ou de la part de cet évêque, ou d'eux-mêmes. Nous n'en avons aucune [1].

L'hérésie pélagienne s'était aussi répandue dans le Picénum, autrement la Marche d'Ancône, où un vieillard, nommé Sénèque, qui en était infecté, enseignait hautement qu'il n'y avait point de péché originel, que les enfants morts sans baptême ne pouvaient être condamnés, et que l'homme, par le seul usage de son libre arbitre, pouvait devenir heureux. Passant de là à la pratique, il permettait aux clercs et aux moines d'habiter avec des filles consacrées à Dieu, comme n'ayant rien à craindre, s'ils le voulaient. Il parlait, même en présence des évêques, avec beaucoup de mépris de saint Jérôme et de saint Augustin, les lumières des maîtres ecclésiastiques. Il avait, outre cela, excommunié un prêtre qui s'opposait à ses erreurs. Ce malheureux vieillard fut amené devant le pape Gélase, qui ne trouva en lui que de l'entêtement et de l'ignorance, un esprit bas, grossier et si épais qu'il ne put jamais donner aucune raison de la doctrine empoisonnée dont il était imbu, ni comprendre ce qu'on lui disait. Le Pape, ayant essayé inutilement de le convaincre et de le ramener, laissa à Dieu, à qui tout est possible, d'amollir le cœur de cet endurci; mais il écrivit une lettre assez longue aux évêques de la Marche d'Ancône, où il réfute les erreurs de ce vieillard, et réprimande ces évêques de ne s'y être point opposés. Cette lettre est du 1er novembre 493.

Il y avait aussi quelques Gaulois qui favorisaient le pélagianisme, ou du moins n'approuvaient point la doctrine de saint Augustin touchant la grâce. Tel était Gennade, prêtre de Marseille, qui, dans son catalogue des auteurs ecclésiastiques, loue extrêmement Fauste de Riez. Au contraire, il blâme saint Prosper d'avoir attaqué Cassien, et ne laisse pas même saint Augustin sans atteinte. Il écrivit cet ouvrage vers l'an 493, et le dernier auteur dont il parle est saint Honorat, évêque de Marseille, dont il nous reste la vie de saint Hilaire d'Arles. Gennade parle aussi de Sidoine Apollinaire, mort quelque temps auparavant, et qui, comme il l'avait prédit lui-même, eut pour successeur, dans le siége de Clermont, Aprunculus, qui, étant évêque de Langres, avait été obligé d'en sortir, comme

[1] Gelas., *Epist.* 5 et 6. — [2] *Epist.* 7.

oxes sur cet article
qu'il ne devait poin
, de tout temps, l
lu monde. Il charge
es articles qu'ils lu
de cet évêque, o

ans le Picénum, au
, nommé Sénèque
n'y avait point d
ptême ne pouvaien
usage de son libre
là à la pratique, i
vec des filles consa
s'ils le voulaient. I
beaucoup de mépri
ères des maîtres ec
un prêtre qui s'op
ût amené devant le
tement et de l'igno
e put jamais donner
nt il était imbu, ni
essayé inutilement
, à qui tout est pos
rivit une lettre assez
il réfute les erreurs
e s'y être point op

nt le pélagianisme,
de saint Augustin
Marseille, qui, dans
xtrêmement Fauste
oir attaqué Cassien,
teinte. Il écrivit cet
nt il parle est saint
la vie de saint Hi
Apollinaire, mort
l'avait prédit lui
mont, Apruncules,
d'en sortir, comme

suspect aux Bourguignons de souhaiter la domination des Francs.

Sous le pontificat de Gélase, l'Italie se trouva tellement désolée par la guerre et par la famine, qu'en plusieurs endroits on manquait de clercs pour le service des églises et l'administration des sacrements. Dans cette extrémité, on fut souvent obligé de passer sur les formalités ordinaires, et de dispenser de la rigueur des anciens canons. Mais, dans la crainte que cette condescendance ne tournât en abus, le Pape, que Jean, évêque de Ravenne, avait souvent informé de tous ces troubles, fit divers règlements qu'il adressa aux évêques de Lucanie et des Brutiens, ainsi qu'à ceux de Sicile, chez qui le mal était apparemment plus grand que dans les autres parties de l'Italie.

Il ordonna 1° que, les anciens canons demeurant en vigueur dans les lieux où il n'y avait aucune nécessité d'en dispenser, il sera permis de faire prêtre dans un an celui qui sera tiré de la vie monastique, pourvu qu'il n'y ait aucun empêchement canonique; qu'il ne soit pas coupable de grands crimes; qu'il n'ait point été marié deux fois ni épousé de veuve; qu'il n'ait point de défaut corporel; qu'il ne soit point de condition servile ni obligé à quelque charge publique ou particulière, et qu'il ne soit pas dans l'ignorance des lettres; car celui qui ne sait pas lire pourrait à peine être portier. A ces conditions, le moine qu'on voudra ordonner sera d'abord lecteur, notaire ou défenseur; trois mois après, acolyte; six mois après, sous-diacre, s'il a l'âge; le neuvième mois, diacre, s'il s'en rend digne par sa conduite; et prêtre, au bout de l'an. 2° Mais si c'est un laïque que l'on veut mettre dans le clergé, on doit l'examiner à proportion de la différence qu'il y a de la vie mondaine à la vie régulière, de peur que, sous prétexte du besoin de ministres, on ne remplisse le clergé de personnes vicieuses. Celui donc qui sera ordonné étant simple laïque sera éprouvé six mois davantage, et ne pourra être prêtre qu'après dix-huit mois. 3° Défense aux évêques de consacrer de nouvelles églises sans en avoir demandé les pouvoirs, suivant la coutume, et de rien entreprendre sur les clercs d'un autre diocèse. 4° Il leur est aussi défendu de rien exiger pour le baptême ou pour la confirmation, ni de rien demander aux nouveaux baptisés, parce qu'on doit donner gratuitement ce qu'on a reçu gratuitement.

5° Les prêtres ne doivent point s'élever au-dessus de leur rang, ni entreprendre de faire le chrême, de confirmer, de faire aucune bénédiction ni fonction en présence de l'évêque, ni de s'asseoir ou de célébrer en sa présence sans sa permission. Ils doivent encore se souvenir qu'ils n'ont pas le pouvoir d'ordonner un sous-diacre ou un acolyte sans le souverain pontife, ni de faire d'eux-mêmes

aucune fonction du ministère épiscopal, sous peine d'être privés de leur dignité et de la sainte communion. 6° Les diacres se tiendront aussi dans les bornes de leur ministère, sans faire aucune des fonctions qui n'appartiennent qu'aux prêtres, ni même baptiser sans le prêtre et l'évêque, hors le cas de nécessité, où on le permet même souvent aux chrétiens laïques. Il est encore défendu aux diacres de se mettre au rang des prêtres lorsqu'on célèbre les divins mystères, ou dans les assemblées ecclésiastiques, et de distribuer le corps de Jésus-Christ en présence de l'évêque ou des prêtres. 7° Défense de baptiser qu'à Pâques et à la Pentecôte, sinon dans le cas de nécessité, où l'on doit avoir soin que le moribond ne sorte point de cette vie sans ce remède salutaire. 8° Les ordinations ne doivent se faire qu'aux jours solennels, c'est-à-dire aux jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, et au commencement du carême, c'est-à-dire aux Quatre-Temps et à la mi-carême, le samedi sur le soir. 9° A l'égard des vierges, on ne doit leur donner le voile qu'à l'Épiphanie, à Pâques et aux fêtes des apôtres, si ce n'est qu'étant dangereusement malades, elles demandent de ne pas mourir sans cette consolation. 10° Mais on ne doit donner aux veuves ni voile ni bénédiction. Il faut seulement les exhorter à demeurer fermes dans leurs bonnes résolutions. 11° Comme il est défendu d'ordonner des hommes de condition servile, il l'est aussi de les recevoir dans les monastères, si ce n'est du consentement de leurs maîtres, qui les aient affranchis ou cédés par écrit. 12° Il l'est pareillement aux clercs de faire aucun trafic ni de chercher des gains sordides, et cela sous peine d'être privés des fonctions de leur ministère, en quelque degré qu'ils soient constitués.

Le Pape renouvelle ensuite les anciens canons touchant les qualités de ceux que l'on peut admettre dans le clergé. Il veut qu'ils soient lettrés; qu'ils n'aient aucun défaut de corps; qu'ils ne se soient pas mutilés eux-mêmes; qu'ils n'aient été atteints d'aucun crime; qu'ils aient l'esprit sain et n'aient point été possédés du démon; qu'ils ne se soient pas mariés deux fois. Il défend aussi de promouvoir les clercs déserteurs qui passent d'une église à l'autre. Il ordonne de mettre en pénitence publique ceux qui auront épousé des vierges consacrées à Dieu, en leur accordant toutefois le viatique à la mort, s'ils ont témoigné du repentir de leur faute. Il traite moins sévèrement les veuves qui se marient après avoir fait profession de garder le célibat; il ne les condamne pas à la pénitence publique, mais il veut qu'on se contente de leur remontrer la faute qu'elles ont faite. Il déclare qu'on doit chasser du clergé ceux qui auront été convaincus d'y être entrés pour de l'argent, la

peine d'être privé
es diacres se tien-
ns faire aucune de
ni même baptiser
é où on le permet
ncore défendu aux
squ'on célèbre les
stiques, et de dis-
le l'évêque ou des
a Pentecôte, sinon
n que le moribond
re. 8° Les ordina-
s, c'est-à-dire aux
mois, et au com-
Temps et à la mi-
vierges, on ne doit
et aux fêtes des
ades, elles deman-
0° Mais on ne doit
faut seulement les
utions. 11° Comme
tion servile, il l'est
n'est du consente-
ou cédés par écrit.
trafic ni de cher-
re privés des fonc-
ient constitués.
touchant les qua-
rgé. Il veut qu'ils
rps; qu'ils ne se
é atteints d'aucun
été possédés du
Il défend aussi de
e église à l'autre.
qui auront épousé
toutefois le via-
de leur faute. Il
t après avoir fait
e pas à la péni-
leur remontrer la
hasser du clergé
ur de l'argent, la

simonie n'étant pa noins ndamnée dans celui qui donne que ns celui qui recoi Quelques fe mes s'étaient ingérées de servir à l'autel et d'y faire des fonctions qui n'appartiennent qu'aux hommes. Le Pape défend cet abus. Il se plaint aussi de ce que, dans quelques endroits, on avait consacré des églises sans la permission du Saint-Siége, et de ce qu'on leur avait donné des noms de morts qui n'étaient pas même du nombre des fidèles. Ensuite il passe à la dispensation des revenus et des oblations de l'Église, voulant que, suivant l'ancienne règle on en fasse quatre parts : la première pour l'évêque, la [illegible] pour les clercs, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour les fabriques, c'est-à-dire les bâtiments. Il ajoute que cette distribution doit s'observer si fidèlement, que l'évêque ne s'attribue rien de la part du clergé, ni le clergé rien de la part de l'évêque ; et que celle qui est destinée pour les bâtiments y soit employée de manière que leur restauration en soit une preuve, n'étant pas permis à l'évêque de négliger les édifices sacrés pour tourner à son profit les revenus destinés à les réparer ; que, pour ce qui est de la part des pauvres, outre que l'évêque en doit rendre compte à Dieu, il doit en justifier l'emploi devant les hommes. Gélase finit sa lettre en chargeant les clercs de l'avertir de tous les abus qu'ils verront commettre, soit par l'évêque, soit par les prêtres ou les autres ecclésiastiques. Elle est datée du onze mars 494 [1].

On a encore des fragments de dix lettres du pape Gélase. Dans la première, qui était adressée à l'évêque Célestin, le Pape lui donne la commission d'établir un prêtre dans une nouvelle église, bâtie sous le nom de Saint-Éleuthère, martyr, et d'élever à cet effet à la prêtrise le diacre Julien, pourvu qu'il n'en eût aucun empêchement canonique. L'évêque Célestin est appelé visiteur dans cette lettre, parce qu'il ne gouvernait que par commission, pour le distinguer de l'évêque propre, qui y est appelé évêque-cardinal. Il ordonne, dans la seconde, à l'évêque Sabin, d'ordonner diacre un nommé Quartus, pour le besoin d'une autre église qui le demandait. La troisième, aux évêques Quinigésius et Constantin, regarde l'affaire des clercs de Nole désobéissants à leur évêque. Ces clercs, nommés Félix et Pierre, s'étaient pourvus devant le roi Théodoric. Sérénus, évêque de Nole, fit voir à ce prince qu'ils lui avaient exposé faux, ce qui l'engagea à renvoyer l'affaire au Pape. La quatrième, à l'évêque Victor, est pour le charger de rétablir le service divin dans l'église de Sainte-Agathe, tombée en ruine par la perte

[1] *Epist.* 9 et 10.

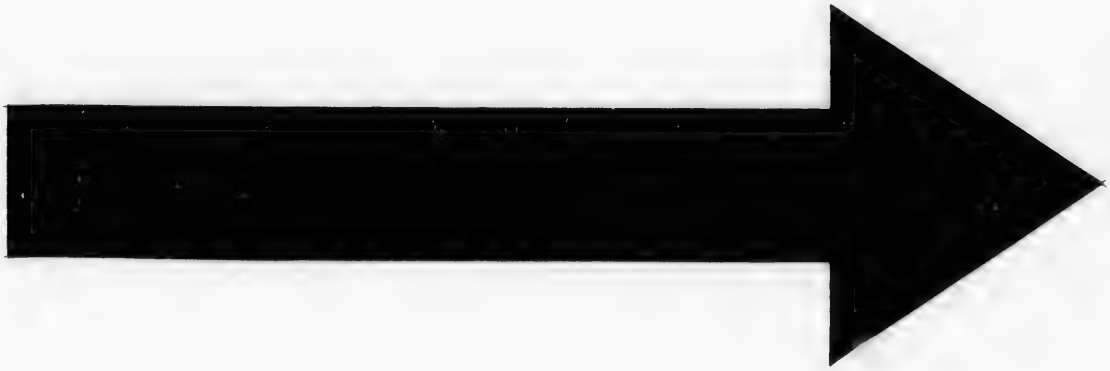

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

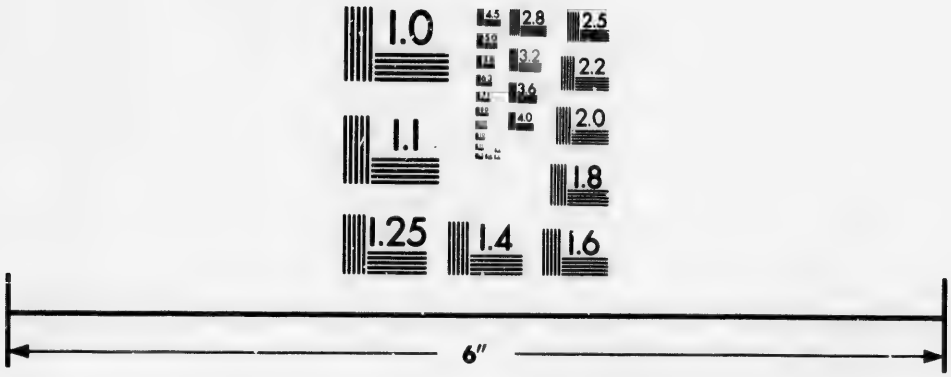

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
4.0
2.0
1.8
1.1
1.0

des fonds, mais qui depuis avaient été réintégrés par les libéralités de plusieurs personnes. Le Pape charge dans la cinquième les évêques Respectus et Léoninus de s'informer du mauvais ménage d'un évêque accusé de s'être approprié les biens de son église et même ceux que son prédécesseur avait légués pour la subsistance des clercs.

La sixième est une commission aux évêques Juste et Étienne, de s'informer d'un meurtre commis en la personne d'un esclave de l'Église par un homme puissant, et d'une insulte faite par le même à l'évêque Proficuus. Le Pape est de sentiment que, les faits étant bien constatés, l'évêque lésé se pourvoie devant le juge de la province pour faire punir le coupable. Il donne ordre dans la septième aux évêques Majoric, Sévère et Jean, de priver de la communion certaines personnes qui avaient usurpé les biens de l'Église et du patrimoine des pauvres, et d'employer même contre elles l'autorité des lois civiles, jusqu'à ce qu'elles aient réparé leur tort. Il veut aussi qu'on prive de ses fonctions le prêtre Célestin, qui, depuis la sentence et contre la défense du Siége apostolique, leur avait administré la sainte communion. Par la huitième, il ordonne à l'évêque Jean de restituer à une certaine église un calice que son prédécesseur lui avait enlevé. La neuvième est contre les évêques qui entreprenaient sur les droits de leurs collègues. Le Pape y renouvelle les anciens décrets, qui portent que le métropolitain ordonnera tous les évêques de la province, et que les évêques de la province ordonneront le métropolitain. La dixième, qui est au clergé et au peuple de Brindes, contient les mêmes règlements que celle aux évêques de Lucanie, touchant les qualités de ceux que l'on doit ordonner; les temps de l'ordination; celui du baptême et la distribution des revenus et oblations de l'Église en quatre parts. Il y répète que les ordinations doivent se faire le samedi des Quatre-Temps, sur le soir [1]. Voilà comme le pape Gélase maintenait, jusque dans les moindres détails, le nerf de la discipline et du gouvernement ecclésiastiques, au milieu de la dissolution de l'empire.

Ces détails ne l'empêchaient pas de porter des regards attentifs sur tout l'ensemble. L'an 494, il tint à Rome un concile de soixante-dix évêques, qui fut comme une congrégation de l'Index, car le Pape y dressa un catalogue officiel des livres canoniques et des livres apocryphes. Ce décret contient d'abord le catalogue des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, semblable à celui du concile de Trente, si ce n'est que celui de Gélase ne compte qu'un livre des Machabées,

[1] Labbe, t. 4, 1224.

au lieu que nous en comptons deux ; mais dans la plupart des anciens exemplaires, nos deux n'en font qu'un. Du reste, il met au rang des divines Écritures les livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Job, de Tobie, de Judith, d'Esdras, de l'Apocalypse de saint Jean et des sept épîtres canoniques. Après quoi il continue en ces termes :

« C'est sur les écrits des prophètes, des évangélistes et des apôtres que l'Église catholique a été fondée par la grâce de Dieu. Mais, encore que toutes les églises catholiques répandues dans toute la terre ne fassent qu'une épouse de Jésus-Christ, toutefois l'Église romaine a été préférée à toutes les autres, non par aucun décret de concile, mais par la parole de notre Seigneur et Sauveur, quand il a dit : Tues Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, etc. A saint Pierre a été associé le bienheureux Paul, qui a souffert comme lui le martyre à Rome, sous Néron, le même jour, et non pas en un autre temps, comme disent les hérétiques. C'est par leur mort glorieuse qu'ils ont l'un et l'autre consacré l'Église romaine à Jésus-Christ, et par leur présence et le triomphe de leur martyre, qu'ils lui ont donné la prééminence sur toutes les églises.

« L'Église romaine, sans rides ni taches, ni rien de semblable, est donc le premier et le principal siége de Pierre. Le second est le siége d'Alexandrie, consacré au nom de Pierre par saint Marc, son disciple et son évangéliste, qu'il envoya en Égypte, où, après avoir prêché la parole de vérité, il consomma son glorieux martyre. Le troisième siége, établi à Antioche, tient aussi un rang honorable, à cause du nom du même apôtre, qui habita dans cette ville avant de venir à Rome, et parce que c'est en ce lieu que prit naissance le nom du nouveau peuple des chrétiens.

« Et quoique personne ne puisse poser d'autre fondement que celui qui est posé, c'est-à-dire Jésus-Christ, toutefois, pour notre édification, l'Église romaine, après les Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, reçoit aussi les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, et les autres conciles autorisés par les Pères. Dans celui de Nicée, trois cent dix-huit Pères, par l'entremise du grand Constantin, condamnèrent l'hérétique Arius. Macédonius reçut la sentence de condamnation qu'il méritait dans celui de Constantinople, par l'entremise de Théodose l'Ancien. Le concile d'Éphèse, avec le consentement du bienheureux pape Célestin, et par le ministère de saint Cyrille et d'Arcade, député d'Italie, condamna Nestorius. Son hérésie, avec celle d'Eutychès, fut encore condamnée avec Dioscore et ses complices, dans le concile de Chalcédoine, par l'entremise de l'empereur Marcien et d'Anatolius, évêque de Constantinople.»

Après cette déclaration, le concile de Rome marque en détail les ouvrages des Pères dont l'Église romaine admet l'autorité. De ce nombre sont les écrits de saint Cyprien, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile de Cappadoce, de saint Athanase, de saint Cyrille, de saint Chrysostôme, de Théophile d'Alexandrie, de saint Hilaire de Poitiers, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Prosper; la lettre de saint Léon à Flavien, sans en retrancher un seul mot; les ouvrages de tous les autres Pères qui sont morts dans la communion de l'Église romaine; les décrétales des Papes et les actes des martyrs. Le concile ou plutôt le Pape ajoute : Quant à ces actes, l'ancienne coutume de l'Église romaine est de ne point les lire par précaution, parce que les noms de ceux qui les ont écrits sont entièrement inconnus, et qu'ils ont été altérés par des infidèles ou des ignorants; comme ceux de saint Cyrique, de sainte Julitte, de saint Georges et de plusieurs autres que l'on dit composés par des hérétiques. C'est pourquoi, pour éviter la moindre occasion de raillerie, on ne les lit point dans l'Église romaine, quoiqu'elle honore avec une entière dévotion tous les martyrs et leurs combats, plus connus à Dieu qu'aux hommes. Mais le concile reçoit avec honneur les vies des Pères, savoir : de saint Paul, de saint Antoine, de saint Hilarion, et les autres écrites par saint Jérôme. Il permet la lecture des actes de saint Silvestre, ceux de l'invention de la Croix, et les nouvelles relations de l'invention du chef de saint Jean-Baptiste; mais avec la précaution que prescrit saint Paul aux Thessaloniciens : Éprouvez tout, et gardez ce qui est bon. Il permet encore de lire les ouvrages de Rufin et d'Origène, pourvu qu'on ne s'écarte point du jugement qu'en a porté saint Jérôme, et l'histoire d'Eusèbe de Césarée, avec sa chronique, à cause des faits importants que cette histoire contient; mais le concile condamne les louanges que cet historien a données à Origène. Il approuve sans réserve l'histoire d'Orose et les poëmes de Sédulius et de Juvencus.

Le concile déclare ensuite que l'Église romaine ne reçoit point les livres composés par les hérétiques ou par les schismatiques. Il défend en particulier de lire les suivants : le concile de Rimini assemblé par l'empereur Constance; l'itinéraire de saint Pierre sous le nom de saint Clément; les actes de saint André, de saint Thomas, de saint Pierre, de saint Philippe; les évangiles de saint Thaddée, de saint Mathias, de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Barnabé, de saint Thomas, de saint Barthélemi, de saint André : ceux que Lucien et Hésychius avaient falsifiés; le livre de l'enfance du Sauveur et plusieurs autres, dont les plus connus sont le *Fondement* et le *Trésor* des manichéens;

les centons de Jésus-Christ, composés des vers de Virgile; les actes de sainte Thècle et de saint Paul, le passage ou l'assomption de sainte Marie, la pénitence d'Adam, la pénitence d'Origène, les canons des apôtres, le livre du Pasteur, la lettre de Jésus-Christ à Abgar et celle d'Abgar à Jésus-Christ. Aux livres apocryphes, le concile ajoute ceux qui ont été composés par quelques hérétiques, ou même par des catholiques, mais qui se sont écartés en quelques points des sentiments de l'Église catholique, savoir : Tertullien, Eusèbe de Césarée, Lactance, Africain, Posthumien, Gallus, Montan, Priscille, Maximille, Fauste le manichéen, Commodien, Clément d'Alexandrie, Tatius Cyprien, Arnobe, Tyconius, Cassien, Victorin, Fauste de Rièz, Frumentius l'Aveugle. Enfin, il condamne tous les caractères ou billets préservatifs qui portent le nom des anges; et en général tous les écrits des hérétiques et des schismatiques ou de leurs adhérents, dont il marque les noms, depuis Simon le Magicien jusqu'à Acace de Constantinople, leur disant à tous anathème [1].

Il est aisé de voir par la liste des ouvrages déclarés apocryphes dans ce concile, qu'ils ne sont pas tous condamnés également, et que quelques-uns ne le sont qu'à certains égards; par exemple, l'histoire d'Eusèbe, à cause des louanges qu'il y donne à Origène; les écrits de Clément d'Alexandrie, à cause des erreurs dont les hérétiques avaient rempli ces livres des hypotyposes; ceux de Cassien, parce que, dans la treizième conférence, il favorise les semi-pélagiens; ceux de saint Cyprien, parce qu'il y prend la défense de la rebaptisation contre le pape saint Étienne. Ce qu'il y a surtout à remarquer dans ce décret, c'est que l'Église romaine, bien loin de favoriser la supposition d'écrits sous de faux noms, n'autorisait pas même la lecture publique des actes de martyrs, quand ils ne portaient pas le nom de l'auteur.

Non content de veiller ainsi à la pureté de la doctrine par la censure des livres, le pape saint Gélase veilla encore à la régularité et à la pompe de la liturgie. Il composa des hymnes à l'imitation de saint Ambroise, des préfaces et des oraisons pour le saint sacrifice et l'administration des sacrements. Enfin on lui attribue avec raison un ancien sacramentaire de l'Église romaine, divisé en trois livres, dont le premier est intitulé : *Du Cours de l'Année;* le second : *Des Fêtes des Saints;* et le troisième : *Des Dimanches de l'Année*, surtout depuis la Pentecôte. Il contient les messes de toute l'année, et les formules de tous les sacrements. Nous n'en citerons que l'office du jeudi saint et du vendredi saint.

[1] Labbe, t. 4, 1260.

Le jeudi saint on ne chantait pas, et l'évêque ne saluait point le peuple, c'est-à-dire qu'il ne disait pas : *Le Seigneur soit avec vous.* La première des cérémonies que l'on faisait en ce jour, était la réconciliation des pénitents ; la seconde, la consécration des saintes huiles. Le pénitent sortait de l'endroit où on l'avait enfermé pour faire pénitence, et se présentait à l'église prosterné à terre. Alors le diacre, s'adressant à l'évêque, lui représentait que le temps et le jour de propitiation étaient arrivés, et que le pénitent avait pratiqué tous les exercices de pénitence qui lui avaient été prescrits, pour obtenir la rémission de ses fautes et la grâce de la réconciliation. L'évêque, ou un prêtre nommé de sa part, avertissait le pénitent de ne plus retomber dans les péchés qu'il venait d'effacer par la pénitence. On prononçait sur lui les prières de la réconciliation, et on en disait encore d'autres après l'avoir réconcilié. Le peuple faisait ensuite l'offrande et l'on célébrait la messe. Il y en a trois pour ce jour : une pour la réconciliation des pénitents, une autre pour la consécration du saint chrême, et une troisième pour l'office du soir ou de la férie. La bénédiction des saintes huiles était précédée de la messe ; et cette bénédiction se faisait à peu près de la même manière qu'aujourd'hui, excepté qu'on n'y saluait point le peuple et qu'on n'y faisait point de génuflexions. A la fin de cette bénédiction, qui était suivie de la communion, on réservait une partie du sacrifice, c'est-à-dire le corps et le sang de Jésus-Christ, pour la communion du lendemain. Ce jour-là, qui était le vendredi, nommé de la passion du Seigneur, tout le monde venait à l'église à l'heure de none, et l'on mettait la sainte croix sur l'autel. L'évêque sortait de la sacristie avec les ministres sacrés, en silence, sans rien chanter, et s'approchait de l'autel. L'évêque récitait une prière et demandait qu'on priât pour lui. Le diacre l'annonçait en disant : *Fléchissons les genoux :* à quoi il répondait peu de temps après : *Levez-vous.* L'office de ce jour était le même qu'aujourd'hui, avec cette différence que dans la même monition et la même oraison, on joignait le Pape et l'évêque, et qu'on fléchissait les genoux avant l'oraison pour les Juifs, de même qu'avant les autres. Tous les assistants, après avoir adoré la croix, communiaient de l'eucharistie qui avait été réservée la veille.

Les mœurs du pape saint Gélase répondaient à sa doctrine. Il regardait sa dignité, non pas comme une domination, mais comme une servitude. Toute son occupation était la prière et la lecture, si ce n'est qu'il fût obligé d'écrire. Il se plaisait en la compagnie des serviteurs de Dieu, et aimait à s'entretenir avec eux de choses spirituelles. Il fuyait la bonne chère et l'oisiveté, pratiquait le jeûne et

vivait dans la pauvreté, nourrissant tous les pauvres. Il regardait la moindre négligence d'un évêque comme un grand péril pour les âmes. Il se gouverna avec beaucoup de prudence et de patience dans les temps difficiles où se rencontra son pontificat. C'est le portrait qu'en fait Denis le Petit, sur le rapport du prêtre Julien, qui avait été son disciple.

L'an 495, le 13 de mai, Gélase tint un concile à Rome, où se trouvèrent quarante-cinq évêques, qui sont tous nommés à la tête des actes du concile. Il s'y trouva aussi cinquante-huit prêtres, deux magistrats séculiers, avec des diacres dont le nombre n'est pas marqué. Misène, l'un des légats qui avaient trahi la cause de l'Église à Constantinople en 483, présenta une requête au concile, datée du 8 du même mois, mais adressée nommément au Pape, auquel il demandait grâce en des termes très-soumis. Elle fut lue le même jour en plein concile. Mais, soit qu'on n'eût pas le loisir de l'examiner, soit qu'on eût renvoyé l'affaire à une seconde délibération, le Pape, dans la séance du 13 de mai, fit relire la requête de Misène par le diacre Anastase. Il lui permit ensuite d'entrer lui-même. Misène se prosterna, et, demeurant à terre, il présenta une seconde requête datée du 13 mai, où il rejetait, condamnait, anathématisait l'hérésie et la personne d'Eutychès, avec tous ses sectateurs, nommément Dioscore, Timothée Élure, les deux Pierre Foulon et Monge, et Acace, avec tous leurs complices et ceux qui communiquaient avec eux. Après qu'on eut fait lecture de cette seconde requête, Gélase demanda l'avis des évêques, qui, se levant avec les prêtres, le prièrent avec de grandes acclamations d'user de la puissance que Dieu lui avait donnée, et d'accorder l'indulgence qu'on lui demandait. Les évêques et les prêtres s'étant rassis, le Pape fit un assez long discours où, après avoir montré que les Grecs, qui voulaient que l'on pardonnât à Acace, même après sa mort, ne pourraient pas trouver mauvais qu'on eût accordé le pardon à Misène, dit que le Saint-Siége, en le condamnant avec Vital, ne leur avait point ôté l'espérance du pardon ; que Vital, qui avait été enlevé par une mort précipitée sans avoir pu être rétabli dans la communion, quelque effort qu'on eût fait pour le secourir, avait subi le jugement de Dieu ; mais qu'on ne devait point différer de recevoir Misène, tandis qu'il était encore en vie, et que son avis était qu'il rentrât dans la communion de l'Église et dans la dignité sacerdotale, puisqu'il avait dit anathème contre Eutychès, les deux Pierre et Acace. Les évêques et les prêtres se levèrent et applaudirent par leurs acclamations à ce que le Pape avait dit, le reconnaissant pour vicaire de Jésus-Christ, et lui souhaitant les années de saint Pierre.

Sixte, notaire de Rome, dressa, par ordre de Gélase, les actes de tout ce qui s'était fait dans ce concile. Nous verrons Misène assister à un concile de Rome, en 499, en qualité d'évêque de Cumes [1].

La même année 495, le premier de février, le pape Gélase écrivit une troisième lettre aux évêques de Dardanie, où il répond aux difficultés qu'ils lui avaient proposées par l'évêque Tryphon, qu'il leur avait envoyé. Ces évêques paraissaient touchés de cette objection des partisans d'Acace : Il n'a pas été légitimement condamné, puisqu'il ne l'a point été dans un concile tenu exprès, vu surtout qu'il était l'évêque de la ville impériale. Ces difficultés, que saint Gélase avait déjà résolues bien des fois, notamment dans ses instructions aux ambassadeurs de Théodoric, Fauste et Irénée, il les réfute de nouveau et fort au long, recommandant aux évêques de Dardanie de communiquer sa lettre, non-seulement aux catholiques, mais encore aux autres. L'affaire d'Acace y est discutée à fond et de main de maître. Ce docte et saint Pape y dit entre autres :

« Toute l'Église sait que le siége du bienheureux Pierre a droit d'absoudre des jugements de tous les évêques, puisqu'il a celui de juger de toute l'Église, sans que personne puisse juger son jugement; car les canons veulent que l'on puisse y appeler de toutes les parties du monde, et qu'il n'est permis à personne d'appeler de lui. Acace n'a donc eu aucun pouvoir d'absoudre Pierre d'Alexandrie sans la participation du siége apostolique, qui l'avait condamné. Qu'on dise par quel concile il l'a fait, lui qui n'était qu'un simple évêque, dépendant de la métropole d'Héraclée. Souvent même, sans concile précédent, le siége apostolique, suivant la coutume des ancêtres, a absous ceux qu'un concile avait condamnés injustement, et condamné ceux qui le méritaient : témoin saint Athanase, saint Chrysostôme, saint Flavien. » En somme, le Pape fait voir que le Saint-Siége, qui confirme les conciles, est aussi le fidèle gardien de leurs canons, et que, dans l'affaire d'Acace, il n'a fait qu'exécuter ceux de Chalcédoine.

« Nous avons ri, ajoute-t-il, de la prérogative qu'ils veulent attribuer à Acace, pour avoir été évêque de la ville impériale. L'empereur n'a-t-il pas demeuré longtemps à Ravenne, à Milan, à Sirmium, à Treves? Les évêques de ces villes ont-ils excédé pour cela les bornes que l'antiquité leur a prescrites? S'il s'agit de la dignité des villes, les évêques du second et du troisième siége ont plus de dignité que l'évêque d'une ville qui n'a pas même le droit de métro-

[1] Labbe, t. 4, 1269.

pole. Autre est la puissance de l'empire séculier, autre la distribution des dignités ecclésiastiques. Pour petite que soit une ville, elle ne diminue point la grandeur du prince qui s'y trouve présent ; mais aussi la présence de l'empereur ne change point l'ordre de la religion, et cette ville doit plutôt profiter d'un tel avantage pour conserver la liberté de la religion, en demeurant tranquillement dans ses bornes. Qu'ils écoutent l'empereur Marcien, qui, n'ayant pu rien obtenir pour l'élévation de l'évêque de Constantinople, donna de grandes louanges au pape Léon de sainte mémoire, pour avoir défendu les canons. Qu'ils écoutent l'évêque Anatolius, qui disait que cette entreprise venait plutôt du clergé et du peuple de Constantinople que de lui, et que le Pape en était le maître. Saint Léon lui-même, qui avait confirmé le concile de Chalcédoine, cassa tout ce qui s'y était fait de nouveau contre les canons de Nicée, et au delà des pouvoirs qu'il avait donnés à ses légats. Sous le pape Simplicius de sainte mémoire, Probus, évêque de Canuse, légat du siége apostolique, soutint, en présence de l'empereur Léon, et à sa demande, que cette prétention était destituée de tout fondement. »

Enfin, pour lever tout scrupule, le pape Gélase déclare que la sentence prononcée contre Acace a été rendue dans un concile d'Italie, quoiqu'elle ne porte que le nom du Pape, parce qu'elle devait être envoyée secrètement, à cause des gardes que l'on avait mis partout, et que l'on ne pouvait assembler les évêques d'Orient, chassés de leurs siéges ou privés de liberté. Ainsi le siége apostolique a tenu le concile où il pouvait et comme il pouvait [1].

Fauste et Irénée, ambassadeurs de Théodoric, étant revenus de Constantinople à Rome, rapportèrent à Gélase que l'empereur Anastase se plaignait de ce qu'il ne lui avait point écrit par eux. Le Pape lui écrivit là-dessus en ces termes : « Ce n'est pas de mon choix ; mais comme ceux que vous avez envoyés à Rome ont dit par toute la ville que vos ordres ne leur permettaient pas même de me voir, j'ai cru devoir m'abstenir de vous écrire, pour ne pas me rendre importun. Aussi, depuis que je connais la bienveillance de votre sérénité, et avec quelle clémence elle a désiré de mon humilité quelque lettre, je me croirais coupable de me taire encore ; car, ô glorieux fils ! né Romain, j'aime et je révère en vous le prince romain, et, comme chrétien, je souhaite que celui qui a le zèle de Dieu, l'ait selon la science de la vérité ; enfin, pontife tel quel du Siége apostolique, là où je vois manquer quelque chose à la plénitude de la foi catholique, je tâche d'y suppléer selon mes faibles

[1] Gelas., *Epist.* 13.

moyens, par mes remontrances faites à propos. Car la dispensation de la divine parole m'ayant été enjointe, malheur à moi, plus encore qu'à saint Paul, si je n'annonce pas l'Évangile. Je supplie donc votre piété de ne pas prendre pour une arrogance un devoir dont Dieu me demandera compte. Qu'il ne soit pas dit qu'un prince romain regarde comme une injure la vérité qu'on lui dit.

« Il est deux choses, ô empereur auguste ! par lesquelles ce monde est gouverné d'une manière souveraine : l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale. En quoi la charge des pontifes est d'autant plus pesante, qu'au jugement de Dieu ils doivent au Seigneur rendre compte des rois mêmes. Vous le savez, fils très-clément, quoique vous présidiez au genre humain par la dignité, vous êtes néanmoins soumis aux ministres des choses sacrées ; vous attendez d'eux les causes de votre salut, et, quant aux célestes mystères, vous savez que votre devoir est l'obéissance plutôt que le commandement. Vous savez que pour ces choses vous dépendez de leur jugement, bien loin de vouloir les assujettir à votre volonté. Car si, en ce qui regarde l'ordre de l'administration publique, les pontifes de la religion, parce qu'ils savent que l'empire vous a été donné par une dispensation d'en haut, obéissent à vos lois, afin de conserver l'harmonie jusque dans les choses de ce monde, avec quelle affection ne devez-vous pas obéir à ceux qui sont établis pour dispenser les sacrés mystères ? Ce n'est pas une légère responsabilité aux pontifes d'avoir gardé le silence, lorsque le culte de la divinité demandait qu'ils parlassent ; de même ce n'est pas un médiocre péril aux autres, qui, lorsqu'ils doivent obéir, méprisent de le faire. Et si les cœurs des fidèles se doivent soumettre généralement à tous les prêtres, quand ils traitent convenablement les choses de Dieu, combien plus cette soumission ne se doit-elle pas à ce pontife que la Divinité suprême a daigné élever au-dessus de tous les autres pontifes, et que la piété de l'Église a célébré comme son primat ? Les institutions divines peuvent être attaquées par la présomption humaine ; mais elles ne peuvent être vaincues par la puissance de qui que ce soit. Encore serait-il à souhaiter pour les adversaires, que leur audace ne leur fût pas plus funeste à eux-mêmes qu'elle n'est impuissante contre la religion. »

Ensuite, avec toute l'éloquence et la tendresse de l'amitié chrétienne, le Pape conjure l'empereur, par la piété qu'il avait témoignée étant simple particulier, et par le désir qu'il lui connaissait pour les biens éternels, de prendre la défense de la foi de l'Église avec autant de zèle qu'il défendait les droits de son empire, et de suivre en cela le Siége apostolique, qui s'occupait surtout de conserver pur et

exempt de toute
nique moyen d'av
défendre l'eutych
manières qu'on p
et comme il a été
il faut rejeter au
communiquent av
ques, afin de faire
sincère et l'unité
stance du peuple
que ce peuple, qu
nius, les avait en
que ceux de cette
deux évêques, n'
catholiques ; que
peuple, quand il
et que si l'on cra
dice de la cause
blesser la foi de
plaise, seraient s

Nous avons en
inachevé *De l'A*
reçoit le concile
lors admettre le
de Constantinopl
Toute l'Église reç
mément à l'Écrit
tholique, le Siége
que pour ce suje
a été avancé sans
sitôt contre dit pa
quelque instance
même s'en est
romain. Il explic
qu'il ne devait ja
obstiné, et cette

Voici comme
sances, l'ecclésia
venue de Jésus-
tres en même t

[1] Gel., *Epist.* 8.

exempt de toute corruption le dépôt de la foi. Il dit que c'est l'unique moyen d'avoir une paix véritable. Il ajoute que si l'on veut défendre l'eutychianisme, on doit le faire ouvertement et en toutes manières qu'on pourrait; mais si on le condamne comme il le mérite et comme il a été condamné en effet dans le concile de Chalcédoine, il faut rejeter aussi ceux qui sont infectés de cette hérésie ou qui communiquent avec eux, et dès lors effacer le nom d'Acace des diptyques, afin de faire cesser la division des églises et de rétablir la paix sincère et l'unité de la foi. Comme il savait qu'on objectait la résistance du peuple de Constantinople, il répond qu'il y a lieu d'espérer que ce peuple, qui, après avoir été attaché à Nestorius et à Macédonius, les avait enfin rejetés, en userait de même à l'égard d'Acace; que ceux de cette ville qui avaient reçu le baptême de la main de ces deux évêques, n'en avaient souffert aucun reproche de la part des catholiques; que l'empereur lui-même avait bien su réprimer ce peuple, quand il avait voulu remuer à l'occasion des jeux publics; et que si l'on craignait d'irriter le peuple d'une seule ville au préjudice de la cause de Dieu, on devait beaucoup plus appréhender de blesser la foi de tous les peuples du monde, qui, ce qu'à Dieu ne plaise, seraient scandalisés de notre prévarication [1].

Nous avons encore de saint Gélase, sur la même affaire, un traité inachevé *De l'Anathème*. Il s'y fait d'abord cette objection : Si l'on reçoit le concile de Chalcédoine, on doit le recevoir en tout, et dès lors admettre le privilége du second rang, qu'il a accordé à l'évêque de Constantinople par son vingt-huitième canon. Gélase répond : Toute l'Église reçoit sans difficulté ce que le concile a décidé conformément à l'Écriture, à la tradition et aux canons, pour la foi catholique, le Siége apostolique n'ayant ordonné la tenue de ce concile que pour ce sujet, et ne l'ayant confirmé qu'à cet égard. Mais ce qui a été avancé sans l'autorité et sans l'ordre du Saint-Siége, a été aussitôt contre dit par les légats, et le Saint-Siége ne l'a jamais approuvé, quelque instance que lui en fît l'empereur Marcien. Anatolius lui-même s'en est défendu et a confessé que tout dépendait du pontife romain. Il explique ensuite cette clause de la sentence contre Acace, qu'il ne devait jamais être absous, c'est-à-dire tant qu'il demeurerait obstiné, et cette clause n'ajoute rien à sa condamnation.

Voici comme le Pape s'explique sur la distinction des deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière. « Je veux croire qu'avant la venue de Jésus-Christ, quelques-uns aient été en figure rois et prêtres en même temps, comme l'Écriture le dit de Melchisédech, ce

[1] Gel., *Epist.* 8.

que le démon a imité dans les siens, parmi lesquels les empereurs païens prenaient aussi le nom de souverains pontifes. Mais depuis la venue de celui qui est véritablement roi et pontife tout ensemble, l'empereur n'a plus pris le nom de pontife, et le pontife ne s'est plus attribué la dignité royale. Car, quoique tous les membres de Jésus-Christ soient nommés une race royale et sacerdotale, néanmoins Dieu, connaissant la faiblesse humaine et voulant sauver les siens par l'humilité, a séparé les fonctions de l'une et de l'autre puissances, en sorte que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes usassent des ordonnances des empereurs pour le cours des affaires temporelles, afin que celui qui sert Dieu ne s'embarrassât point du soin des choses temporelles, et que celui qui est engagé dans les affaires séculières ne fût pas chargé du gouvernement des choses divines. De cette manière, l'un et l'autre ordres sont contenus dans la modération, et chaque profession est appliquée aux actions qui lui conviennent. » Cette distinction des deux puissances établie, on voit clairement qu'un évêque ne peut être ni lié ni délié par une puissance séculière, qu'ainsi Pierre Monge n'a point été légitimement absous, n'ayant pu l'être par l'autorité de l'empereur Zénon [1].

Nous avons encore un autre écrit du pape Gélase. Jusqu'à son pontificat, on avait continué à Rome une des fêtes païennes les plus obscènes, les lupercales, où des jeunes gens couraient nus dans les rues. Le saint Pape parvint à l'abolir. Mais quelque temps après, un sénateur nommé Andromaque et quelques autres personnes voulurent la rétablir, sous le prétexte que les maladies dont cette ville était affligée venaient de la suppression de cette fête, et de ce qu'on n'offrait plus de sacrifice au dieu-fièvre. En même temps ils accusaient le Pape de manquer de zèle pour punir les désordres, en particulier les adultères. Gélase leur fait voir, par un discours, qu'ils étaient eux-mêmes indignes du nom de chrétiens qu'ils portaient: qu'en voulant allier avec la profession du christianisme le culte superstitieux des faux dieux, ils commettaient un adultère spirituel: et que pour ce crime, que les évêques avaient droit de punir, comme ils ont droit de punir l'adultère corporel, ils méritaient, vu les blasphèmes qu'ils avaient proférés en public, d'être séparés du corps de l'Église.

Il leur fit voir encore qu'ils ne savaient pas même ce que c'étaient que les lupercales, puisque, selon Tite-Live, elles avaient été établies, non pour détourner les maladies, mais pour remédier à la stérilité

[1] Labbe, t. 4, 1227.

des femmes ; qu'aussi les maladies n'avaient pas été moins communes dans les temps qu'on célébrait les lupercales, qu'en d'autres où on ne les célébrait pas, et que les fléaux publics dont Rome était affligée devaient s'attribuer aux mœurs déréglées de ses habitants. Ne sacrifiait-on pas à votre dieu-fièvre, ne célébrait-on pas les lupercales quand les Gaulois prirent Rome? dans le temps des guerres civiles? lorsque Alaric, Anthémius, Ricimer saccageaient cette ville? Pourquoi Castor et Pollux, dont vous n'avez pas voulu quitter le culte, n'ont-ils pas rendu la mer favorable, afin que Rome eût des blés en abondance? Dites-moi, vous qui n'êtes ni chrétiens ni païens, défenseurs des lupercales et des chansons infâmes, dignes d'une religion dont le culte est si honteux, quel bien peut-elle vous faire, tandis qu'elle attire une telle corruption de mœurs? Sacrifiez donc aussi dans les temples des démons et au Capitole. Pourquoi voulez-vous conserver une partie de la superstition en abandonnant le principal? Mais, dites-vous, on a souffert les lupercales depuis le christianisme. On a aussi souffert quelque temps les sacrifices : s'ensuit-il qu'on n'ait pas dû les abolir depuis? Chaque évêque a aboli en divers temps plusieurs superstitions méprisables et criminelles. On ne guérit pas toutes les maladies à la fois; on commence par les plus dangereuses, de peur que le corps n'ait pas la force de supporter les remèdes. Enfin, pour ce qui me regarde, je défends à tout homme baptisé, à tout chrétien de le faire; que les païens seuls le pratiquent. Je dois déclarer aux chrétiens que ces superstitions leur sont pernicieuses et funestes. J'acquitterai ma conscience; c'est à ceux qui n'obéiront pas à mes justes avis à penser à eux. Je ne doute pas que mes prédécesseurs n'en aient fait autant, et qu'ils n'aient sollicité les empereurs d'abolir ces abus : on ne les a pas écoutés, et c'est ce qui a fait périr l'empire. Je n'ose pas les accuser de négligence; mais chacun de nous rendra compte de sa conduite [1].

Tandis que le pape saint Gélase s'efforçait par ses lettres de ramener l'empereur Anastase, l'évêque Euphémius de Constantinople lui donna lieu, par son indiscrétion, de le persécuter et de le chasser de son siége. Depuis cinq ans l'empereur faisait la guerre aux Isauriens, qu'il avait fait sortir de Constantinople à cause de leur turbulence, et qui ensuite, fiers de la puissance que leur avait procurée leur compatriote Zénon, prirent les armes. Fatigué enfin de cette guerre, Anastase cherchait un moyen honnête de la finir. Il s'en ouvrit à Euphémius, et lui dit : Pour sauver l'honneur de l'empire, engagez comme de vous-même les évêques qui se trouvent à Constantinople à venir

[1] Labbe, t. 4, 1234.

ensemble me prier de pardonner aux Isauriens et de leur accorder la paix. Euphémius, dépositaire de ce secret, eut l'imprudence de le révéler au patrice Jean, beau-père d'Athénodore, un des chefs des Isauriens. Le dessein d'Euphémius était seulement de calmer les inquiétudes du beau-père, en lui faisant connaître les intentions pacifiques de l'empereur à l'égard de son gendre. Mais Jean, par une noire perfidie, alla sur-le-champ découvrir à l'empereur la confidence qu'on venait de lui faire. Le prince en fut extrêmement irrité, et ne douta plus ou du moins fit semblant de ne plus douter que le patriarche n'entretînt des liaisons avec les rebelles. Quelque temps après, ayant remporté sur eux quelque avantage, il lui fit dire que ses prières pour ses amis n'avaient pas été exaucées. Il poussa plus loin la vengeance. Soit par son ordre, soit dans le dessein de lui plaire, un assassin, gagné pour tuer Euphémius, l'ayant rencontré au sortir de la sacristie, tira l'épée pour le frapper. Mais un défenseur de l'Église, nommé Paul, qui surpassait le patriarche de toutes les épaules, reçut le coup, et tua sur-le-champ le meurtrier. Euphémius évita encore une fois la mort : un jour qu'il assistait à une assemblée ecclésiastique, on vint l'avertir que des hommes apostés l'attendaient à la porte pour le tuer quand il sortirait ; il prit l'habit d'un laïque et sortit sans être reconnu.

Pour s'en défaire par d'autres voies, l'empereur assembla les évêques, qui se trouvaient à Constantinople, et l'accusa devant eux, mais sans preuves, d'entretenir des intelligences avec les ennemis. Ces évêques, comme la plupart de ceux de l'Orient, ne connaissaient d'autre règle que la volonté de l'empereur. Ils déclarèrent donc Euphémius privé du sacerdoce et de la communion. L'empereur fit ordonner à sa place Macédonius, prêtre et trésorier de l'église de Constantinople, neveu du patriarche Gennade, le même à qui Euphémius avait confié la promesse par laquelle Anastase s'était engagé de maintenir la foi de l'Église et l'autorité du concile de Chalcédoine. Macédonius se laissa faire. En pareil cas, les Orientaux ont toujours été d'une extrême complaisance. Il souscrivit même l'hénotique de Zénon. Le peuple, au contraire, ayant appris ce qui venait de se passer, courut à l'hippodrome, en implorant le secours de Dieu, et forma une espèce de sédition en faveur d'Euphémius ; mais l'empereur fut inexorable. Euphémius, craignant pour sa vie, se retira dans le baptistère, d'où il ne voulut point sortir que Macédonius ne lui eût donné parole, au nom de l'empereur, qu'on n'userait d'aucune violence envers lui lorsqu'on le mènerait en exil. Macédonius, ayant la parole d'Anastase, vint trouver Euphémius dans le baptistère ; mais, par un reste de pudeur, avant d'y entrer, il se fit ôter

son pallium par un diacre, n'osant encore le porter en présence d'Euphémius, injustement dépouillé. Après lui avoir parlé, il lui donna de l'argent pour sa dépense et celle de ses compagnons d'exil. Euphémius fut conduit à Eucaïtes en 495, et mourut en 515 à Ancyre, où l'on croit que la crainte des Huns l'avait obligé de se retirer [1].

Euphémius et Macédonius étaient pieux et catholiques, mais ce n'étaient pas des évêques complets. Ils n'avaient pas cette fermeté sacerdotale, unie à l'humilité chrétienne que nous admirons dans saint Gélase. Ce grand Pape mourut lui-même, en 496, après avoir illustré la chaire apostolique quatre ans huit mois, et par sa sainteté et par sa doctrine. Après sept jours d'interrègne, il eut pour successeur, le 28 novembre 496, Anastase, second du nom, Romain de naissance, qui tint le Saint-Siége un peu moins de deux ans.

Au milieu des douleurs qu'éprouvait alors l'Église de Dieu, en Orient, par la désunion des Grecs; en Afrique, en Italie, en Espagne, en Gaule, par l'invasion des peuples barbares, infectés d'arianisme ou d'idolâtrie, elle recevait deux grandes consolations. L'une était la persévérance héroïque de la première nation chrétienne de l'Orient, les Arméniens; l'autre, la conversion de la première nation chrétienne de l'Occident, les Francs.

Dès l'an 300, les Arméniens, avec leur roi Tiridate, avaient embrassé le christianisme en corps de nation. Dès l'an 312, il le professèrent et le défendirent en corps de nation, les armes à la main, contre l'empereur romain Maximin Daïa, qui, comme leur suzerain, voulait les ramener par la force des armes à l'idolâtrie. Depuis ce temps, ils tinrent la même conduite sous la suzeraineté des rois de Perse.

En 465, Gioud, autrement Jude, disciple de saint Sahag et de saint Mesrob, avait été nommé patriarche d'Arménie. Tout le temps de son pontificat fut pénible. Les rois de Perse avaient renoncé à persécuter ouvertement les chrétiens. La violence avait fait place à la ruse. Les officiers chargés de l'administration du pays laissaient bien au clergé la faculté entière de s'acquitter de ses fonctions; mais ils accordaient une égale liberté aux mages persans et aux Arméniens apostats, pour pratiquer leur culte étranger et pour répandre partout leurs erreurs. L'Arménie se couvrait de pyrées et de temples consacrés à la religion des Perses, et les fidèles étaient continuellement en butte aux insultes de leurs ennemis. Les princes qui conti-

[1] *Hist du Bas-Empire*, l. 38, n. 14 et 15. Évagre, l. 3, c. 30. Theod., *Lect.*, l. 2, c. 9-15. Theophan.

nuaient de professer la loi chrétienne, les captifs revenus de Perse, et soumis à une surveillance inquiète, étaient fatigués par une multitude de vexations qui devaient à la fin devenir intolérables. Le patriarche ne cessait de gémir sur des misères qu'il ne pouvait soulager. Les princes poussés à bout, formèrent secrètement le projet d'implorer l'assistance de l'empereur Léon, pour les affranchir du joug trop pesant des Perses, ou en obtenir un asile dans l'Arménie romaine. L'empereur Léon ne demandait pas mieux ; mais les circonstances critiques où il se trouvait lui-même l'empêchèrent d'intervenir en leur faveur. Beaucoup d'Arméniens prirent alors le parti d'émigrer, et ils passèrent au service de l'empire, où ils occupèrent bientôt les places les plus distinguées : leurs descendants parviendront même plus d'une fois à s'asseoir sur le trône impérial [1].

Le patriarche était désolé de voir les progrès que l'idolâtrie persane faisait dans l'Arménie ; il ne cessait de la combattre par ses discours et par ses écrits. Ses efforts n'étaient pas toujours sans succès : il préservait les uns de l'erreur, repoussait les séductions et les sophismes des autres, et ramenait souvent ceux qui s'étaient égarés. Ce zèle et ces succès irritèrent un apostat, qui était en Arménie le chef des sectateurs de Zoroastre. Il dénonça le patriarche au roi de Perse, qui était Firouz ou Pérosès, l'accusant d'entretenir des relations criminelles avec les Romains et d'avoir reçu des présents de l'empereur. Mandé à la cour de Ctésiphon, Gioud s'y rendit sans délai. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs par le clergé syrien de la Perse. Il ne nia point la plupart des faits qu'on lui imputait, mais il fit voir qu'ils n'avaient rien de criminel, les relations qu'il entretenait avec l'empire n'ayant pour objet que les sciences, les lettres et la religion. Le roi, à l'instigation du même apostat, chercha un autre prétexte pour le tourmenter, et prétendit qu'il s'était mis en possession du patriarchat sans sa permission. S'imaginant qu'il tenait beaucoup à cette charge, il lui promit d'assurer pour jamais à sa famille l'administration spirituelle de l'Arménie, s'il voulait embrasser la loi de Zoroastre. Le patriarche, qui avait environ quatre-vingt-dix ans, repoussa cette proposition avec mépris. Le roi le priva de son titre, et donna ordre de mettre à sa place un certain Christaphor ou Christophe, de la famille princière des Ardzrouniens, qui descendaient de l'ancien roi d'Assyrie, Sénachérib. Ceci arriva l'an 475. Gioud mourut un an après. Il avait été dix ans patriarche [2].

Un autre danger menaçait l'Arménie : c'était le nestorianisme. La plupart des chrétiens de la Perse se rendaient depuis longtemps à

[1] Lazare de Pharbe, c. 54. Cedren. — [2] Laz. de Pharbe, c. 55 et 56.

Édesse en Mésopotamie pour s'instruire dans les lettres divines et humaines. On y trouvait pour cet objet une école célèbre, nommée l'école des Perses. Comme elle se trouva infectée de l'hérésie de Nestorius, elle fut détruite en l'an 489 par les ordres de l'empereur Zénon et d'après les conseils de Cyrus, évêque d'Édesse. Jusqu'alors l'Arménie s'était assez bien préservée de cette hérésie. Les rois de Perse y virent un utile auxiliaire de leur politique ; ils tentèrent de la répandre parmi leurs sujets chrétiens, et ils soutinrent les novateurs de toute leur puissance. Parmi les élèves de l'école persane d'Édesse, on distinguait un certain Barsuma, qui devint évêque de Nisibe. C'était un homme adroit. Il parvint à capter la confiance de Pérosès. Il lui fit accroire que les chrétiens de son royaume, unis de communion avec ceux de l'empire, ne pouvaient être de fidèles sujets, tandis que l'intérêt de sa secte était celui de sa couronne. L'hérésie et la fausse politique sont sœurs. Les persécutions changèrent d'objet ; on ne voulut plus forcer les chrétiens à embrasser la loi de Zoroastre, mais la doctrine de Nestorius. Homme pour homme, erreur pour erreur, la différence n'est pas grande. Il ne s'agissait donc plus de renoncer à la foi chrétienne, mais il fallait être chrétien comme le roi l'entendait. Pour rendre l'erreur plus attrayante, Barsuma fit décréter dans un conciliabule qu'il serait permis aux clercs, aux évêques, même au patriarche, d'avoir des femmes, et il en donna lui-même l'exemple. Le métropolitain ou patriarche de Séleucie sur le Tigre, bâtie non loin et avec les débris de l'ancienne Babylone, se nommait Babou, converti d'entre les mages. Les évêques occidentaux lui reprochaient, par leurs lettres, de ce qu'il souffrait de pareilles erreurs et de pareils désordres en Orient. Il leur répondit : Comme nous vivons dans un royaume impie, nous ne pouvons punir les coupables ; voilà pourquoi il s'introduit bien des abus contre les sacrés canons. Toutefois il excommunia Barsuma. Mais celui-ci, ayant intercepté sa lettre, la dénonça au roi, qui fit pendre le patriarche par le doigt annulaire, et frapper jusqu'à mort. Barsuma obtint alors le pouvoir de maltraiter les Romains, c'est-à-dire les catholiques. Il en fit périr sept mille sept cents, parmi lesquels Barsohed, évêque de Ninive, avec douze moines. C'est ainsi qu'il propagea le nestorianisme par toute la Perse.

Le patriarche d'Arménie, Christaphor, informé des progrès de l'hérésie, se hâta d'écrire des circulaires dans tous les pays de sa juridiction, et même dans l'Arménie romaine, pour prémunir contre la contagion l'esprit des princes et des évêques. Barsuma présenta sous les couleurs de la rébellion la démarche du patriarche, et il obtint des ordres du roi pour qu'il lui fût permis de prêcher et de répandre

sa doctrine dans Arménie. Il parcourut plusieurs provinces, et y fit quelques prosélytes. Mais les menaces de Ner-Sapor, prince des Ardzrouniens, descendants de Sénachérib, le contraignirent de s'éloigner, après un assez court séjour [1].

Les princes chrétiens d'Arménie voyaient avec douleur le péril, la ruine prochaine de leur foi et de leur nation. Une révolution qui éclata dans un pays limitrophe, l'Ibérie, les détermina à y porter remède. Vazden, roi d'Ibérie, avait embrassé le culte de Zoroastre, et il était devenu si odieux à ses sujets, par les persécutions dont il les accablait, qu'ils se soulevèrent. Il fut tué par un de ses parents, qui s'était mis à la tête des insurgés, et qui se fit déclarer roi. Sans perdre de temps, le nouveau souverain rassembla des forces et se procura un corps auxiliaire de Huns pour se défendre contre les Perses, dont il devait redouter la vengeance.

Le roi de Perse ordonna aux Arméniens de marcher contre l'Ibérie. Les troupes persanes et les Arméniens apostats campaient séparés des Arméniens restés chrétiens. Dans cet isolement, ceux-ci se demandèrent s'il ne vaudrait pas mieux se joindre aux Ibériens, appeler les Romains, et, de concert avec eux, affranchir l'Arménie du joug des infidèles. Ils consultèrent Vahan pour se décider. C'était le chef des Mamigoniens, cette famille impériale de Chine réfugiée en Arménie. Lui-même avait eu la faiblesse de céder aux caresses du roi de Perse et d'abandonner la religion de ses pères. Mais depuis longtemps il pleurait sa faute. Il exprima donc aux princes, en termes très-vifs, toute l'amertume des regrets que lui inspirait le crime qu'il avait commis en abandonnant sa religion ; il leur fit voir qu'il ne désirait rien plus que de pouvoir rétablir son honneur et mériter la miséricorde divine, en se dévouant pour la foi et en se délivrant d'une vie qui lui était odieuse. Cependant, tout bien considéré, ajoutait-il, il ne pouvait engager ses amis à entreprendre de lutter contre les Perses, dont il appréciait mieux que personne la puissance. Les princes ne furent point dissuadés par ses représentations ; ils protestèrent que ce n'était ni dans l'alliance des Romains ni dans les secours des Ibériens et des Huns qu'ils plaçaient leur confiance ; mais que toute leur espérance était dans la miséricorde de Dieu et dans l'intercession des glorieux martyrs qui avaient donné autrefois leur sang pour l'Arménie, et dont ils brûlaient d'égaler la gloire, protestant qu'ils préféraient tous périr en un seul jour sur le champ de bataille que d'être plus longtemps témoins des humiliations continuelles que l'Église essuyait. Vahan et ses frères ne purent résister à

[1] Assemani, *Bibl. orientale*, t. 1, c. 15 et 29, et t. 2, p. 403.

un si ardent enthousiasme, et, sans calculer davantage, ils se déclarèrent ouvertement et jurèrent sur les Évangiles de combattre jusqu'à la mort pour la religion chrétienne et l'indépendance de leur pays [1].

Un traître se trouvait parmi eux. Il s'empressa d'informer l'autre parti de ce qui venait de se passer. A cette nouvelle, le général persan et les princes apostats, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent au milieu de la nuit. Les chrétiens en profitèrent pour régulariser le gouvernement du pays. Le Mamigonien Vahan fut nommé connétable, ou commandant général des troupes; Sahag, prince des Pagratides, les Bagrations modernes, ancienne famille issue d'un Juif emmené à Babylone par Nabuchodonosor, après la prise de Jérusalem, fut nommé marzban ou gouverneur civil. C'était l'an 481 [2]. Le général persan, honteux de sa fuite, revint avec de plus grandes forces; mais il fut battu, tué sur le champ de bataille, et son armée mise en pleine déroute par quatre cents Arméniens, qui s'étaient dévoués pour leur patrie, en recevant la bénédiction du patriarche Jean Mantakouni.

Ce patriarche, qui avait succédé, l'an 480, à Christaphor, appartenait à une famille de princes très-puissante en Arménie, et avait été disciple de saint Sahag et de saint Mesrob. Il avait soixante-quinze ans. Malgré son grand âge, il s'acquittait avec zèle et activité de ses fonctions sacerdotales. Pendant son pontificat, il fit une révision des rituels adoptés dans les églises d'Arménie, et il en fit faire une rédaction qui est restée en usage jusqu'à présent. Il mourut en 487, et eut pour successeur son disciple Babken [3].

Au printemps de l'année 482, le roi de Perse envoya une nouvelle armée. Elle fut encore battue et mise en fuite, laissant sur le champ de bataille deux de ses généraux. Les Arméniens avaient été encouragés par la présence de leur patriarche, qui se trouvait lui-même au milieu des combattants, et ne cessait de les exhorter au martyre. Mais quelque temps après, ils éprouvèrent un grand revers par la perfidie de quelques prêtres. Le marzban Sahag et un frère de Vahan restèrent sur le champ de bataille. Vahan lui-même se vit poursuivi de montagne en montagne par le général persan, qui employait tous les moyens de la force et de la ruse pour le prendre. Mais inopinément le roi de Perse rappela son armée d'Arménie pour l'opposer aux Huns. Pendant sa retraite, le général persan se fit amener un prisonnier arménien, Iazd, prince de Siounie, et le menaça de le

[1] Laz. de Pharbe, c. 50-58. — [2] *Hist du Bas-Empire*, l. 38, n. 39, etc., addit. de Saint-Martin. — [3] Combef. *Auctuar. Bibl. PP*, t. 2, p. 271-292.

faire mettre sur-le-champ à mort, s'il ne consentait pas à embrasser la religion de Zoroastre. Ce prince ne balança pas un instant ; il fit sans hésiter le sacrifice de sa vie, et reçut la couronne du martyre le 25 septembre 482. L'Arménie étant encore une fois délivrée, le connétable Vahan, de concert avec les princes et le patriarche, s'occupa des moyens de rétablir les affaires du pays pour résister aux Perses [1].

En effet, au printemps de l'année 483, une nouvelle armée persane se mit en campagne. Par la perfidie des traîtres et des apostats, les Arméniens essuyèrent encore un revers. Vahan fut encore réduit à faire la guerre de partisan. Il la fit avec une vigilance, une activité, un courage et des succès incroyables. Un jour qu'il attaquait un corps de quatre mille Persans, sa petite troupe, après un premier choc, qui fut terrible, eut peur et prit la fuite. Il ne lui resta que vingt-neuf hommes. Ces trente braves ne furent point effrayés de l'abandon des autres ; ils s'avancèrent lances baissées contre les Perses, dans l'espérance de se faire jour à travers leurs bataillons. Ils y réussirent. Quatre Arméniens fidèles, avec un Grec nommé Hipparque, se jettent au milieu des Arméniens infidèles, attaquent le prince apostat qui les commande, le renversent au milieu des siens, et périssent eux-mêmes après avoir immolé une multitude d'ennemis. Vahan et ses autres compagnons se couvrent également de gloire, et méritent par leurs exploits les éloges du général persan et de son armée. Ils s'arrêtent, après le combat, à peu de distance du champ de bataille, et ils s'y reposent en présence de l'ennemi qu'ils viennent d'humilier, et dont ils défient la puissance. Le général persan, qui sentait qu'après des événements pareils toute l'Arménie allait se soulever, prit le parti de se retirer. Bientôt il reçut la nouvelle de la mort du roi Pérosès, avec l'ordre de venir promptement en Perse pour régler avec les grands du royaume la succession au trône [2].

Pérosès ou Firouz avait misérablement péri dans une embuscade des Huns, avec ses vingt-neuf fils et toute son armée. La Perse, épuisée d'hommes et d'argent, se trouvait dans un état déplorable. Les grands se réunirent à Ctésiphon, pour proclamer un nouveau roi. Cabad, le seul qui restait des trente fils de Pérosès parut trop jeune pour lui succéder. On proclama Obalas ou Balascès, frère de Pérosès. On lui remontra que c'était la violence, l'injustice, la tyrannie et l'aveuglement du roi défunt qui avaient produit les malheurs de la Perse. Le nouveau monarque était d'un caractère doux et pa-

[1] Laz. de Pharbe, c. 59-64. — [2] *Ibid.*, c. 65-73.

cifique. Un de ses premiers soins fut d'apaiser la guerre d'Arménie. Les généraux persans qui y avaient commandé lui parlèrent avec admiration du prince mamigonien Vahan, et lui exposèrent les vraies causes de l'insurrection, la tyrannie et les persécutions de Pérosès. Balas envoya un nouveau gouverneur, avec une lettre pour Vahan, où il l'invitait à rentrer dans l'obéissance et à traiter de la paix à des conditions raisonnables. Vahan convoqua un grand conseil des princes, pour discuter les propositions du roi de Perse. Ils répondirent d'un commun accord, qu'ils ne refusaient pas de traiter avec les Perses et de se soumettre à l'autorité du roi, mais qu'il fallait avant tout leur accorder trois conditions essentielles, garanties par la signature et le cachet du monarque, sans lesquelles il ne pouvaient entendre à aucun arrangement, étant résolus de combattre jusqu'à la mort. La première était de leur accorder le plein et entier exercice de la religion chrétienne, la destruction de tous les pyrées et temples du feu construits en Arménie, ainsi que l'engagement de ne plus tenter de faire parmi eux des prosélytes au culte persan, et de ne conférer aucun honneur ou dignité à des Arméniens pour fait d'apostasie. La seconde condition était que dorénavant on rendît la justice et que l'on distribuât les récompenses selon les règles de la plus stricte équité et selon le mérite réel de chacun. Enfin, en troisième lieu, que le roi consentît à s'occuper lui-même de l'administration des affaires de l'Arménie, et à n'en plus donner la direction à des étrangers.

Ces conditions préliminaires furent trouvées justes par le gouverneur et son conseil. L'acte de pacification fut conclu sur ces bases, et envoyé au roi pour la ratification définitive. Balas faillit en ce moment être renversé du trône par la révolte de son frère Zareh. Un corps d'Arméniens marcha à son secours, et fit des merveilles. La révolte ayant été comprimée, Vahan lui-même, accompagné de ses amis, se rendit à la cour du roi, qui en eut une joie extrême, et lui dit en plein conseil que ses demandes étaient justes et qu'il n'était que trop vrai que son frère Pérosès avait été, par sa tyrannie, la seule cause de l'insurrection des Arméniens et des malheurs de la Perse. Une paix perpétuelle fut conclue, signée aussitôt et scellée par le roi, qui nomma Vahan connétable d'Arménie. Quand ce dernier revint avec ses amis à Dovin, capitale du pays, le clergé tout entier et le vénérable patriarche Jean Mantakouni allèrent à leur rencontre, portant processionnellement les reliques de saint Grégoire, l'apôtre de l'Arménie.

Quelque temps après, la joie publique fut encore augmentée. Le roi, d'après le conseil de ses ministres, nomma le Machabée armé-

nien, l'héroïque Vahan, gouverneur général de l'Arménie entière, avec la dignité de marzban. A cette nouvelle, le peuple tout entier, ne se possédant plus de joie, se porta dans la grande église de Dovin, qui retentit longtemps de ses bruyantes actions de grâces. Vahan se transporta au palais, accompagné du patriarche et des princes, et y prit solennellement possession de sa dignité. L'un de ses premiers soins fut de faire la visite générale du pays pour y faire détruire tous les édifices consacrés au culte des Perses, et pour relever les églises et les monastères qui avaient été détruits. La plupart des Arméniens qui, soit par crainte, soit par d'autres motifs, avaient professé jusqu'alors le culte du feu, y renoncèrent volontairement, et firent publiquement profession de la religion chrétienne [1].

Le patriarche Jean Mantakouni, étant mort en 487, eut pour successeur Babken, son disciple, qui, en 492, eut pour successeur Samuël, remplacé lui-même par Mousché en 502. Babken eut le zèle et la vigilance de son prédécesseur. Les nestoriens, qui, pendant les troubles, avaient augmenté le nombre de leurs partisans, s'étaient joints aux ennemis du concile de Chalcédoine, et ils s'efforçaient, de concert, d'entraîner les Arméniens dans l'hérésie. Babken convoqua un concile pour arrêter les progrès des novateurs. Il réunit tous les évêques de l'Arménie à Vagarsabad, ancienne capitale du royaume. Gabriel, patriarche de l'Ibérie, y vint avec ses évêques, aussi bien que le patriarche de l'Albanie et plusieurs des évêques de l'Arménie romaine. Ils prononcèrent d'un commun accord anathème contre les nestoriens, contre Barsuma et ses disciples, et ils adhérèrent à toutes les décisions du concile de Chalcédoine [2].

En Perse, les révolutions se succédaient l'une à l'autre. L'an 488, Balas fut détrôné et privé de la vue par les mages. Son neveu Cabad, qui lui succéda, fut détrôné l'an 498, et remplacé par son oncle Zamaspe, qui lui recéda volontiers le trône en 502. Dans son premier règne, Cabad fut cruel, turbulent, et traita ses sujets en esclaves. Il bouleversa son royaume, abolissant les coutumes anciennes, établissant des lois bizarres, ou plutôt ne reconnaissant d'autres lois que ses passions et ses caprices. Entêté des systèmes extravagants d'un manichéen nommé Mazdak, il commença par rompre le lien primordial de la société humaine, en détruisant l'union conjugale : il déclara, par une loi, que les femmes seraient communes, et il permit aux femmes les plus distinguées de se prostituer. Sa conduite cruelle et extravagante souleva tous ses peuples contre lui, les Perses comme

[1] Laz. de Pharbe, c. 73-87. — [2] Assem., *Bibl. orient.*, t. 1, p. 265. *Hist. du Bas-Empire*, l. 38, c. 65.

les autres. Sa disgrâce lui fut utile : dans son second règne il fut plus sage, et l'Arménie continua de jouir de la liberté religieuse qui lui avait été garantie comme condition fondamentale de sa soumission.

C'est ainsi que la vaillante nation des Arméniens consolait l'Église de Dieu par son héroïque persévérance. Dans le même temps, cette Église recevait une autre consolation : elle vit entrer dans son sein, pour n'en sortir jamais, la première nation chrétienne de l'Occident, cette nation qui, après quatorze siècles de révolutions de toute espèce, est encore sa consolation et sa gloire. Nous voulons parler de la conversion de Clovis et des Francs, que le premier acte du pape Anastase fut de féliciter au nom de l'Église catholique.

La reine Clotilde ne cessait d'exhorter le roi à quitter les idoles et à reconnaître le vrai Dieu. Mais elle ne put le persuader. Une bataille en vint à bout. Les Allemands, la plus féroce des tribus de la Germanie, qui s'étaient établis dans les provinces modernes d'Alsace et de Lorraine, attaquèrent en 496 les Francs-Ripuariens, possesseurs du territoire de Cologne et alliés de Clovis. Le roi des Francs-Saliens marcha aussitôt contre les agresseurs. Une grande bataille se livra dans les plaines de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, au pays de Juliers. Clovis commença par invoquer ses dieux. Mais son allié Sigebert, roi des Francs de Cologne, ayant été blessé au genou, ses troupes prirent la fuite ; celles de Clovis même commençaient à plier et à se rompre ; les Allemands se tenaient assurés de la victoire. Dans cette extrémité, Clovis se souvint des leçons de Clotilde. Il leva les mains au ciel, et dit avec larmes : Jésus-Christ, vous que Clotilde assure être le Fils du Dieu vivant, si, comme on le publie, vous donnez secours aux malheureux et la victoire à ceux qui espèrent en vous, j'implore instamment votre assistance. Si vous me faites triompher de mes ennemis, je croirai en vous et je me ferai baptiser en votre nom. Car j'ai invoqué mes dieux en vain ; il faut bien qu'ils n'aient aucun pouvoir, puisqu'ils ne secourent pas ceux qui les adorent. C'est pourquoi je vous invoque, et je désire croire en vous ; seulement délivrez-moi de mes ennemis. A peine a-t-il achevé cette prière, que les Allemands commencent à tourner le dos et à fuir ; peu après, voyant leur roi tué, ils se rendent à Clovis, en disant : Qu'on cesse de faire périr le peuple ; car dès maintenant nous sommes à vous ! Clovis fit cesser le combat, réunit les deux peuples et s'en revint en paix [1].

Fidèle à son vœu d'embrasser la religion chrétienne, il s'empressa de s'en faire instruire, même pendant la marche, afin de se disposer

[1] Greg. Turon., l. 2, n. 30.

plus vite au baptême. Il prit pour ce sujet, en passant à Toul, un saint prêtre nommé Vedast ou Vaast, qui y vivait dans la retraite et dans une grande réputation de vertu. Ce saint homme le confirma encore mieux dans la foi par ses miracles que par ses leçons. Car, comme il passait avec le roi dans le pays de Vouzi, sur le pont de la rivière d'Aisne, un aveugle s'écria : Homme de Dieu, ayez pitié de moi; je ne demande ni or ni argent, rendez-moi la vue. L'homme de Dieu, se sentant assitsé d'en haut, non-seulement pour le salut de cet infortuné, mais encore de tout le peuple qui était présent, se mit en prière et fit le signe de la croix sur les yeux de l'aveugle en disant : Seigneur Jésus, vous qui êtes la lumière véritable, vous qui avez ouvert les yeux de l'aveugle-né, ouvrez encore les yeux de celui-ci, afin que le peuple ici présent connaisse que vous êtes le seul Dieu faisant des prodiges au ciel et sur la terre. A l'instant, l'aveugle recouvra la vue; et, pour conserver la mémoire du miracle, on bâtit une église en ce lieu [1].

Cependant la reine avait fait venir secrètement saint Remi, qui acheva de faire connaître au roi le vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, et la vanité des idoles, dont lui-même avait éprouvé l'impuissance. Très-saint Père, dit Clovis, je vous écouterai volontiers; mais il reste une difficulté : le peuple qui me suit ne voudra point quitter ses dieux. Je vais leur parler suivant vos instructions. Il assembla donc les Francs. Mais avant qu'il leur parlât, tout le peuple, touché de Dieu, s'écria d'une voix : Seigneur, nous rejetons les dieux mortels, et nous sommes prêts à suivre le Dieu immortel que prêche Remi. L'évêque, au comble de la joie, prépara tout pour le baptême du roi et des Francs. Secondé de saint Vaast, il continua de les instruire, et leur faisait observer, suivant les canons, quelques jours de jeûne et de pénitence. En même temps, plusieurs évêques se rendirent à Reims pour cette solennité, qui se fit le jour de Noël 496.

On avait tapissé les rues depuis la demeure du roi jusqu'à l'église; l'église elle-même était éclairée de cierges parfumés, et le baptistère rempli d'odeurs exquises. L'on marcha en procession avec les Évangiles et la croix, en chantant des hymnes et des litanies. Saint Remi tenait le roi par la main; la reine suivait avec les deux princesses, sœurs de Clovis, et plus de trois mille hommes de son armée, la plupart officiers, que son exemple avait gagnés à Jésus-Christ. Au milieu de cette pompe, le roi dit à l'évêque : Mon Père, est-ce là le royaume de Jésus-Christ que vous m'avez promis? Non, ré-

[1] *Acta SS., 6 febr.*

pondit-il, ce n'est que le commencement du chemin pour y arriver.

Le roi, étant arrivé au baptistère, demanda le baptême. Le saint évêque lui dit alors : Sicambre, baisse docilement la tête ; brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. Ensuite, lui ayant fait confesser la foi de la Trinité, il le baptisa et l'oignit du saint chrême. Les trois mille officiers ou soldats qui l'accompagnaient, sans compter les femmes et les enfants, furent baptisés en même temps par les évêques et les autres ministres. Les deux princesses, sœurs de Clovis, étaient Alboflède et Lanthilde. Alboflède reçut le baptême, et Lanthilde, qui était déjà chrétienne, mais qui professait l'arianisme, fut réconciliée par l'onction du saint chrême.

Clovis ne voulut pas que les réjouissances d'une si heureuse fête fussent troublées par les larmes des malheureux. Il fit mettre en liberté tous les prisonniers. et fit de grandes libéralités aux églises. Il porta pendant huit jours l'habit blanc des néophytes ; et comme saint Remi, qui continuait de l'instruire pendant ce temps-là, lui lisait un jour la passion de Jésus-Christ, il s'écria tout d'un coup : Ah ! si j'avais été là avec mes Francs, je l'aurais bien vengé [1] ! Ce mot annonçait dès-lors l'épée chrétienne de Charles Martel, de Charlemagne, de Godefroi et de Tancrède.

La princesse Alboflède, en renonçant aux idées, renonça aux plaisirs et aux grandeurs du siècle. Elle consacra sa virginité à Dieu, qui, peu après, la retira de ce monde. Clovis fut sensiblement affligé de sa mort. Saint Remi lui écrivit en ces termes, pour le consoler : Je prends beaucoup de part à la douleur que vous ressentez du décès de votre sœur Alboflède, de glorieuse mémoire ; mais sa sainte vie et la sainte mort qui l'a couronnée doivent faire notre consolation. Jésus-Christ lui a fait la grâce de recevoir la bénédiction des vierges ; il ne faut point pleurer celle qui a été consacrée au Seigneur, et qui a reçu dans le ciel la couronne de la virginité. Chassez donc, mon seigneur, la tristesse de votre cœur. Souvenez-vous que vous avez un royaume à gouverner, avec l'aide de Dieu. Vous êtes le chef des peuples, et c'est vous qui portez le gouvernement [2].

La nouvelle de la conversion de Clovis répandit la joie dans tout le monde chrétien. Le pape Anastase y fut d'autant plus sensible, qu'il espéra trouver en ce prince un puissant protecteur de l'Église. C'était, en effet, le seul souverain qui fût alors vraiment catholique. L'empereur Anastase était livré aux eutychiens, qu'il protégeait ; Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie ; Alaric, roi des Visigoths, dans

[1] Fredeg., *Epist.*, c. 21. Greg. Tur., l. 2, n. 31. *Vita S. Remig. Act. SS.*, 1 *oct.* — [2] Labbe, t. 4, 1268.

l'Espagne et l'Aquitaine ; Gondebaud, roi des Burgondes, dans la Gaule ; Trasamond, roi des Vandales, en Afrique : tous ces princes faisaient profession de l'arianisme.

Le Pape écrivit donc à Clovis en ces termes : Nous nous félicitons, très-glorieux fils, de ce que votre entrée dans la foi chrétienne concourt avec notre entrée dans le pontificat. Car la chaire de saint Pierre pourrait-elle ne pas tressaillir de joie, quand elle voit la plénitude des nations accourir vers elle ; quand elle voit le filet que ce pêcheur d'hommes, ce portier du ciel a reçu ordre de jeter, se remplir à travers les siècles ? C'est ce que nous avons voulu faire savoir à Votre Sérénité par le prêtre Eumérius, afin que, connaissant la joie de votre Père, vous croissiez en bonnes œuvres, vous mettiez le comble à notre consolation, vous soyez notre couronne ; et que l'Église, votre mère, se réjouisse des progrès d'un si grand roi, qu'elle vient d'enfanter à Dieu. Glorieux et illustre fils, soyez donc la consolation de votre mère ; soyez-lui, pour la soutenir, une colonne de fer. Car la charité d'un grand nombre se refroidit, et, par la ruse des méchants, notre barque est battue d'une furieuse tempête. Mais nous espérons, contre toute espérance, et nous louons le Seigneur de ce qu'il vous a tiré de la puissance des ténèbres pour donner à son Église, dans la personne d'un si grand prince, un protecteur capable de la défendre contre tous ses ennemis. Daigne aussi le Dieu tout-puissant continuer de vous accorder, à vous et à votre royaume, sa céleste protection ! Qu'il ordonne à ses anges de vous garder dans toutes vos voies, et qu'il vous donne la victoire sur tous les ennemis qui vous entourent [1] !

Ce qui révèle encore mieux la joie universelle que causa parmi les catholiques la conversion et le baptême de Clovis, c'est la lettre de saint Avit, évêque de Vienne. Il était sujet du roi des Burgondes, qui avait en lui beaucoup de confiance. On pourrait croire que dès lors les Burgondes étaient tributaires des Francs, puisque, dans cette lettre, Gondebaud est appelé soldat ou vassal de Clovis. Ce dernier avait recommandé à l'évêque de Vienne la délivrance d'un captif, fils d'un de ses serviteurs. Saint Avit en profita pour le féliciter de sa conversion.

Il lui dit d'abord que le choix qu'il a fait de la religion catholique, préférablement à tant de sectes hérétiques, est un préjugé favorable pour elle, et comme un rayon par lequel la lumière de la vérité se manifeste. Votre choix règle le jugement des autres ; vous jugez pour eux, tandis que vous choisissez pour vous, et votre foi devient

[1] Labbe, t. 4, 1282.

les, dans la
ces princes

s félicitons,
tienne con-
ire de saint
voit la plé-
filet que ce
er, se rem-
ire savoir à
naissant la
ous mettiez
ne ; et que
grand roi,
soyez donc
nir, une co-
dit, et, par
rieuse tem-
s louons le
èbres pour
ce, un pro-
aigne aussi
s et à votre
ges de vous
re sur tous

usa parmi
st la lettre
Burgondes,
re que dès
que, dans
Clovis. Ce
ouvre d'un
ont le lon-

catholique,
favorable
a vérité se
ous jugez
foi devient

notre victoire. La plupart de ceux que nous pressons d'embrasser la vraie foi nous opposent les coutumes et les usages de leurs ancêtres, qu'ils ont honte de condamner ; et, par un prétendu respect pour leurs pères, ils demeurent dans leur infidélité. Mais, après le miracle que nous venons de voir, que cette honte et ce prétexte disparaissent ! Vous n'avez voulu hériter de vos ancêtres que la noblesse ; tout le reste de ce qui fait la gloire d'un grand prince vient de vous-même et rejaillit de vous sur vos pères. S'ils ont fait de grandes choses, vous en faites de plus grandes. Vous avez appris de vos aïeux à régner sur la terre ; vous apprenez à vos descendants à régner dans le ciel. Que la Grèce se félicite d'avoir un prince de notre sainte loi ; elle n'est plus la seule qui ait ce bonheur. Voici une nouvelle lumière qui s'élève dans la personne d'un ancien roi de notre Occident. Et certes, ce n'est pas sans mystère qu'elle a commencé à luire le jour de la naissance du Rédempteur. Il était convenable que vous fussiez régénéré dans l'eau le même jour que le Seigneur du ciel était né sur la terre pour le salut du monde.

Que dirai-je de la solennité de votre baptême ? quoique je n'y aie pas assisté, j'y ai été présent en esprit, et j'ai pris part à la joie commune. Car la bonté divine avait voulu que votre très-sublime humilité nous fît savoir auparavant cette heureuse nouvelle. Oh ! que cette nuit sacrée nous a remplis de consolation à votre sujet ! qu'elle a fourni de matière à nos réflexions et à nos entretiens ! Quel spectacle, disions-nous, de voir une troupe de pontifes assemblés, servir avec empressement au baptême de ce grand roi, de voir cette tête redoutée des nations se courber devant les serviteurs de Dieu ; cette chevelure nourrie sous le casque militaire, recevoir, par l'onction sainte, un casque de salut ; ce guerrier quitter pour un temps la cuirasse pour se revêtir d'habits blancs. N'en doutez pas, ô le plus florissant des rois, la mollesse de ces nouveaux habits donnera une nouvelle force à vos armes ; et ce que votre bonheur a fait jusqu'à présent, votre piété le fera encore mieux.

Je voudrais mêler à vos éloges quelques mots d'avis et d'exhortation, s'il y avait quelque chose que vous fussiez à ignorer ou à ne pratiquer pas. Mais prêcherais-je la foi à qui a été confirmé dans cette foi, et qui l'a connue auparavant sans le secours des prédicateurs ? Prêcherais-je l'humilité à qui nous en a donné tant de marques, avant même que de nous les devoir par la profession du christianisme ? Exhorterais-je à la clémence celui dont un peuple de captifs mis en liberté annonce la miséricorde à Dieu et aux hommes par les larmes que la joie fait couler ? Il n'y a qu'une chose que je voudrais voir augmenter encore : c'est que, puisque Dieu fera

par vous votre nation tout à fait sienne, vous procuriez, du bon trésor de votre cœur, les semences de la foi aux nations plus lointaines, plongées encore dans leur naturelle ignorance, mais non encore corrompues par des dogmes pervers. Ne dédaignez pas de leur envoyer des ambassadeurs, pour les intérêts d'un Dieu qui a eu tant soin des vôtres. Soumis à la religion, les peuples païens vous serviront au loin par reconnaissance, et vous regarderont comme leur prince. Vous êtes comme le soleil. Tout jouit de sa lumière : ce qui est plus près s'en réjouit davantage, mais ce qui est plus loin n'est pas privé de son éclat. Tout retentit de vos triomphes. Quoique d'un autre pays, cette félicité nous touche aussi nous-mêmes ; chaque fois que vous combattez, c'est à nous la victoire. Mais au comble de la gloire et de la souveraine puissance, vous ne faites pas moins éclater votre piété que votre pouvoir. C'est ce qui vous a porté à vous intéresser pour la délivrance du fils d'un de vos serviteurs. Je l'ai obtenue de mon prince, qui, quoique roi de sa nation, est votre soldat. J'envie à ce jeune homme le bonheur qu'il aura de vous voir. Il lui sera moins avantageux d'être rendu à son père propre que d'être présenté au père commun de tous [1].

Cette joie de l'Église catholique à la conversion des Francs lui avait été prédite et même commandée par le prophète Isaïe, quand il lui dit douze siècles d'avance : Réjouis-toi, stérile, qui n'enfantais point ; chante des cantiques et pousse des cris de joie, toi qui n'engendrais pas, parce que celle qui était abandonnée a plus d'enfants que celle qui a un mari, dit l'Éternel. Dilate l'enceinte de ta tente, élargis les peaux de tes pavillons, ne crains pas ; allonge tes cordages et affermis tes pieux ; car tu pénétreras à droite et à gauche : ta postérité héritera les nations et habitera les villes désertes [2].

Les espérances du pape Anastase et de saint Avit de Vienne, dans la nation des Francs, n'ont pas été vaines ; les vœux qu'ils ont formés pour sa gloire n'ont pas été stériles. C'est l'épée des Francs, sous Charles Martel, qui sauve l'Europe chrétienne de la barbarie mahométane ; c'est l'épée des Francs, sous Charlemagne, qui consolide l'indépendance, même temporelle, de l'Eglise romaine, et, avec elle et par elle, la liberté et l'indépendance de tous les rois et peuples chrétiens ; c'est l'épée des Francs, sous la conduite de Godefroi et de Tancrède, qui prépare de loin la délivrance de l'humanité entière, dont nous commençons à voir les préludes ; c'est la piété des Francs, plus invincible encore que leur épée, qui, dans la personne de saint Louis, le plus fier des chrétiens, triomphe de ses vain-

[1] Labbe, t. 4, 1266. — [2] Is., 54.

queurs par le malheur même. Le zèle des Francs et de leurs princes pour la propagation de la vraie foi a rendu leur nom illustre par toute la terre. En Asie et en Afrique, le nom de Francs est synonyme d'Européens : la France et l'Europe sont à leurs yeux une même chose. Au Tonquin, à la Chine, en Corée, la religion des Francs, la religion d'Europe, est le nom de la religion catholique. Aujourd'hui encore, c'est parmi les Francs qu'a pris naissance cette œuvre de la propagation de la foi, qui étend les dons de sa charité jusqu'aux îles les plus lointaines du Grand-Océan. Et dans le moment même où nous écrivons ces lignes (janvier 1839), c'est par les Francs que le Christ va faire de nouveau la conquête de l'Afrique. Il n'y a pas dix ans, Alger était un repaire de brigands uniquement occupés à réduire les chrétiens en esclavage. Aujourd'hui, par la valeur des Francs, Alger est une cité libre et bientôt chrétienne; un évêque, pris d'entre eux, vient de partir de Rome, avec les bénédictions du Pape et du monde, pour relever les antiques églises de Césarée, d'Hippone, de Cirthe et de Carthage. Et au moment où nous réimprimons ces lignes (août 1850), la valeur des Francs, et des Francs de la république, a ramené Pie IX à Rome, et l'y garde avec respect et amour contre les trahisons et le poignard des Italiens dégénérés; et les représentants du peuple français ont déclaré solennellement que l'autorité du Pontife romain est nécessaire au repos du monde, et que c'est le droit et le devoir de toutes les nations catholiques de la maintenir intacte, contre tous les ennemis de Dieu et de l'homme.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

DE L'AN 496 A L'AN 519 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Les églises d'Occident, unies au Pontife romain, adoucissent les mœurs et les révolutions des peuples barbares; les églises d'Orient, désunies et désolées par leur servilisme politique, retrouvent l'union et la paix dans leur soumission au même Pontife.

Le royaume des cieux, a dit le Christ, est semblable à un levain que prend une femme, et qu'elle cache en trois mesures de farine, jusqu'à ce que le tout soit levé [1]. Ce levain est le christianisme; cette femme est l'Église de Dieu; cette farine, cette pâte qui doit lever pour former un pain, c'est l'humanité entière; les trois mesures de cette farine sont les trois races du genre humain, Sem, Cham et Japhet; ou bien les trois classes des principales populations, les Romains, les Grecs, les Barbares. Chacune de ces classes a son bien et son mal : le Romain, l'unité, la dignité, la majesté, mais qui touche à la domination; le Grec, la vivacité, la souplesse, la finesse, mais qui dégénère en astuce et inconsistance; le Barbare, la vigueur native, mais brutale. Et le fond de tout cela, c'est la même farine, la même humanité : humanité fragile, inconstante, plus portée au mal qu'au bien. C'est cette masse du genre humain qu'il faut que le levain du christianisme fasse lever et fermenter, jusqu'à ce qu'elle devienne toute chrétienne. Le levain s'écrase, se disperse et se cache dans la pâte pour la transformer en lui-même; le christianisme a été broyé, dispersé et caché dans l'humanité, pour la transformer en lui-même. Pour bien faire lever la pâte du pain, on la travaille, on la secoue, on la tourmente; pour bien faire lever la pâte de la nouvelle humanité, la Providence la travaille, la secoue, la tourmente par des révolutions. On ne s'étonne pas que la pâte du pain fermente dans le pétrin; il ne faut pas s'étonner non plus que la pâte de l'humanité fermente dans l'univers : la Providence y a caché un levain de vie.

[1] Matth., 13.

Le pain ne sera parfait que dans l'éternité ; mais dès le temps, on voit le progrès dans la pâte.

L'élément romain se montre dans les Papes et dans l'Église romaine ; l'élément grec, dans les empereurs et la cour de Constantinople ; l'élément barbare, dans les Ostrogoths d'Italie, les Francs, les Burgondes et les Visigoths de la Gaule et de l'Espagne. L'élément humain se montre partout et toujours.

Dans l'Italie, l'élément barbare et l'élément romain apparaissent l'un et l'autre avec gloire.

Le roi Théodoric, quoique barbare et ostrogoth, régnait avec plus de sagesse et de succès que les empereurs de Byzance. Son royaume s'étendit, avec le temps, de la Sicile à l'extrémité de la Pannonie, la Hongrie actuelle ; et du fond de la Dalmatie au fond de l'Espagne. Il s'unit par des alliances à tous les princes voisins, en mariant sa sœur Amalafride à Thrasamond, roi des Vandales ; sa nièce Amalaberge à Hermanfroi, roi de Thuringe ; sa fille Theudigothe à Alaric, roi des Visigoths ; sa fille Ostrogothe à Sigismond, fils de Gondebaud, roi des Burgondes, et en épousant lui-même en secondes noces Audeflède, sœur de Clovis, roi des Francs. Suivant le dire bien suspect de Procope [1], il ne connut jamais les lettres, pas même pour en avoir entendu parler. Au contraire, suivant le témoignage plus croyable de Théophane, il en était fort instruit ; et pendant les dix années qu'il avait passées à Constantinople dans sa première jeunesse, il avait pris les leçons des plus habiles maîtres [2]. Et de fait, il remit les arts en vigueur ; il fonda des prix pour ceux qui s'y distinguaient. Comme il savait faire de grandes choses, il honorait ceux qui savaient les écrire et les transmettre à la postérité. Il prit soin de faire instruire sa fille Amalasonte et sa nièce Amalaberge. Son neveu Théodat se livra sous ses yeux à l'étude des lettres et de la philosophie. Ses principaux ministres étaient les hommes les plus distingués pour la science.

Le mauvais gouvernement des derniers empereurs avait fait de l'Italie un théâtre de sanglantes révolutions. On peut dire que les Barbares, en s'en rendant les maîtres, en avaient été les libérateurs. Elle commençait à respirer sous Odoacre ; sa tranquillité devint plus assurée sous le règne de Théodoric. Les Goths ne traitèrent pas l'Italie comme les autres Barbares avaient traité leurs conquêtes ; ils ne touchèrent point à la condition des personnes. Théodoric honora le sénat ; les charges furent données aux plus dignes. Il déclara que les naturels du pays lui seraient aussi chers que ses anciens sujets,

[1] Procop., *De bello goth*, l. 1, c. 2. — [2] Theoph., p. 112.

et qu'il ne donnerait de préférence qu'à ceux qui seraient plus fidèles à observer les lois. Les Goths, après avoir reçu le tiers des fonds de terre, prétendaient être exempts, et rejetaient les taxes sur les Romains. Théodoric les obligea de payer leur quote-part. Ils ont mauvaise grâce, disait-il, de vouloir s'affranchir des tributs; j'en paye plus qu'eux, car je regarde comme un tribut les soulagements que je dois à ceux qui sont dans l'indigence [1].

Les lois romaines n'éprouvèrent d'autre changement que d'être mieux exécutées. Ceux, dit-il, que nous désirons conquérir par les armes, nous aimons qu'ils vivent selon le droit romain ; nous n'avons pas un moindre soin des mœurs que de la guerre. Car quel profit d'avoir repoussé une troupe confuse de Barbares, s'il n'est pas donné de vivre selon les lois ? Lors donc que, par la grâce de Dieu, notre armée sera entrée dans les Gaules, nous ordonnons qu'on rende les esclaves fugitifs, s'il en est, à leurs premiers maîtres ; car, sous le règne de la justice, les droits ne doivent point être confondus, et le défenseur de la liberté ne doit pas favoriser la fuite des esclaves. Peut-être les guerres des autres rois ont pour but de piller les villes qu'ils prennent ou de les ruiner; pour nous, avec l'aide de Dieu, notre intention est de vaincre de manière que nos sujets regrettent de ne nous avoir pas eu pour maîtres plus tôt [2]. Dans ces principes, il laissa subsister les dispositions du droit romain; l'édit qu'il publia, en cent cinquante articles, y est presque entièrement conforme. Il prit l'habillement romain ; il conserva les mêmes magistrats, et ne fit aucun changement à la police ni à la division des provinces : elles continuèrent d'avoir leurs gouverneurs, qui étaient choisis d'entre les Romains.

Il ne pardonnait pas aux juges qui, soit par négligence, soit par une collusion criminelle, différaient de rendre justice aux opprimés, et favorisaient ainsi les injustes prétentions des personnes puissantes. On en rapporte cet exemple. Pendant qu'il était à Rome, une veuve vint se plaindre à lui de ce qu'ayant depuis trois ans un procès contre un sénateur, elle n'avait pu encore obtenir de jugement. Il fit aussitôt appeler les juges : Si vous ne terminez demain cette affaire, leur dit-il, je vous jugerai vous-mêmes. Le lendemain la sentence fut rendue. La veuve étant venue le remercier, un cierge allumé à la main, selon la coutume de ce temps-là : Où sont les juges ? dit Théodoric ; on les amena devant lui. Et pourquoi, leur dit-il avec indignation, avez-vous prolongé pendant trois ans une affaire qui ne vous a coûté qu'un jour de discussion ? Après quoi, il leur fit tran-

[1] Cassiod., l. 7, *Epist.* 3; l. 4, *Epist.* 14. — [2] *Ibid.*, l. 3, *Epist.* 43.

cher la tête. Cette sévérité un peu barbare mit en activité tous les tribunaux.

La fureur des duels régnait en Pannonie ; les diverses colonies de Huns, de Suèves, de Gépides, qui depuis longtemps se répandaient dans ce pays, y avaient introduit cette coutume barbare, et les procès civils se décidaient souvent par l'épée. Théodoric s'efforça d'étouffer cette monstruosité naissante. Envoyant un gouverneur dans la Pannonie de Sirmium, dont il venait de se rendre maître, il lui ordonna de détruire cet usage qu'il nomme abominable, et de montrer que les Goths joignaient l'humanité romaine à la valeur des nations barbares. Qu'ils plaident leur cause, dit-il, par la parole et non par les armes ; que les contestations civiles ne nous soient pas auss ou même plus funestes que les guerres ; qu'ils s'arment contre l'ennemi, non contre des parents ; que la perte d'un procès ne soit plus un outrage ; que si, par suite de cette perte, l'indigence allait pousser quelqu'un à la mort, payez vous-même généreusement l'amende : nous vous en dédommagerons amplement, si vous pouvez ainsi leur implanter la civilisation. Il est digne d'un juge de perdre quelque chose pour conserver la vie à un homme. C'est pourquoi, inculquez nos mœurs à ces âmes féroces, jusqu'à ce qu'elles s'habituent à penser et à vouloir de même. Il écrivit dans le même sens aux peuples de la Pannonie [1].

Nous avons vu comment il se servit du ministère de saint Épiphane, évêque de Pavie, pour racheter les captifs, et comment, à sa prière, il soulagea plus d'une fois la misère des peuples. Pour être un modèle de grand prince, il ne lui manquait que d'être catholique comme sa mère [2]. Ce n'est pas que, pendant bien des années, il fût persécuteur. L'histoire rapporte même une preuve du contraire. Il avait à son service un diacre catholique, qu'il affectionnait beaucoup. Cet homme, pour lui faire mieux sa cour, se fit arien. Théodoric l'ayant su, lui fit couper la tête, en disant : Si tu n'as pas été fidèle à Dieu, comment le serais-tu à un homme [3] ? Mais, vers la fin de ses jours, l'arianisme dont il était infecté lui fit commettre des actes d'injustice, de cruauté et de barbarie, qui ont entaché sa renommée et qui empoisonnèrent ses derniers moments. Toute hérésie d'ailleurs ne renferme-t-elle pas nécessairement en soi des principes d'anarchie qui, poussés à leurs dernières conséquences, mènent à la destruction de toute société ? Est-il d'un grand prince, est-il d'un homme d'État, de ne pas comprendre une vérité aussi simple ?

[1] Cassiod., t. 3, *Epist.* 23 et 24. — [2] Anon. *Vales. post.* Amm. Marcell., t. 2, p. 208, edit., bip. — [3] Theod. *Lect.*, l. 2, p. 561.

Les deux hommes qui firent le plus d'honneur au règne de Théodoric, furent deux catholiques illustres : Cassiodore et Boëce. Le premier naquit à Squillace, vers l'an 470, d'une famille considérée en Italie par son rang et par ses richesses. Son aïeul avait sauvé la Sicile de l'invasion des Vandales, et son père avait été secrétaire de Valentinien III, et ambassadeur de ce prince auprès d'Attila. Cassiodore était un esprit profond et universel. Il sortit de ses études avec les talents de tous les grands hommes dont il avait lu l'histoire, et capable de les remplacer. Il n'avait pas encore dix-huit ans lorsque Odoacre le fit intendant de son domaine : sa sagesse, sa probité, son intelligence l'élevèrent bientôt à la charge d'intendant des finances. Ses vertus croissaient avec les honneurs. Après la mort d'Odoacre, il se retira dans son pays natal pour se livrer entièrement à l'étude. Sa prudente éloquence détourna ses compatriotes et les Siciliens de la résistance inutile à laquelle ils se préparaient contre Théodoric. Ce prince, reconnaissant, le nomma aussitôt gouverneur de la Lucanie et du pays des Brutiens. Ce fut un bonheur pour ces provinces : Cassiodore leur obtint une diminution d'impôts, et rendit la perception du reste plus douce et plus légère. Ses jugements étaient dictés par la plus exacte justice. Sa réputation croissant tous les jours, Théodoric l'appela auprès de sa personne, le nomma son secrétaire et lui donna toute sa confiance. Dans ce poste élevé, Cassiodore devint l'appui de son prince, le bienfaiteur de l'Italie et le modèle des grands ministres.

Les règlements fameux qu'il publia, au nom de Théodoric, les lettres qu'il écrivit pour ce prince, attestent l'étendue de ses vues, la sagesse de son administration, et, à quelques déclamations près, la beauté de son génie. Théodoric le fit bientôt questeur : c'était alors la première place de l'État. Cassiodore, sous un prince ardent, vigilant, infatigable, remplit toutes ses vues, exécuta tous ses projets, prévint toutes ses volontés et sut encore charmer les loisirs de son maître par une conversation aussi agréable qu'instructive. Néanmoins, tant d'occupations n'épuisaient pas les forces de Cassiodore et ne remplissaient pas tous ses moments. Il en trouvait encore pour étudier l'Écriture sainte, où il puisait ses maximes de politique. Sa faveur s'accrut avec ses services. Il fut consul en 515 ; il était en outre maître des offices et patrice. Mais quand il vit Théodoric, dominé par des courtisans ariens, se livrer à des actes de tyrannie, il se démit de toutes ses charges et se retira de la cour en 524. Théodoric étant mort, il servit avec le même zèle son petit-fils, qui lui succédait. Tant qu'Athalaric fut gouverné par sa mère Amalasonte, il écouta les conseils de ce sage ministre : il lui conféra la dignité suprême de préfet du

prétoire; il lui donna même le commandement des troupes qui gardaient les côtes de l'Italie, et le nouveau général, supérieur à tous les emplois, porta dans celui-ci la capacité d'un homme de guerre et la générosité d'un homme d'État; il soulagea le prince et le peuple, en faisant subsister les troupes à ses propres dépens. Enfin, vers l'an 540, à l'âge de soixante-dix ans, après cinquante ans de travaux continuels, mais désormais inutiles, il se retira dans sa patrie, et fonda le monastère de Viviers, dans la Calabre, où nous le verrons, au milieu des exercices de piété, recueillir les trésors scientifiques de l'antiquité, et prendre les moyens pour les transmettre aux générations futures. On croit qu'il vécut plus de cent ans; au moins il vivait encore l'an 562.

Son ami Boëce, connu dans l'antiquité sous les noms d'Anitius-Manlius-Torquatus-Severinus-Boetius, était né la même année que lui, 470, à Rome. Le nom de la famille Anicienne était si illustre, que les empereurs se faisaient gloire de le porter. Son père, qui avait été trois fois consul, lui ayant reconnu dès ses premières années les plus heureuses dispositions pour les sciences et pour la vertu, n'omit rien de ce qui pouvait les développer. Après lui avoir donné une première éducation à Rome, sous d'habiles maîtres, il l'envoya, de l'avis du pape Simplice, perfectionner ses études à Athènes. Il y parut moins comme un disciple que comme un maître déjà consommé. Son âme fut comme une bibliothèque vivante. Il se fit un choix substantiel et chrétien de toute la philosophie ancienne. Pour l'instruction des Latins, il soumit son génie à une étude minutieuse des arts et des sciences de la Grèce. Sa plume infatigable traduisit et éclaircit la géométrie d'Euclide, la musique de Pythagore, l'arithmétique de Nicomaque, la mécanique d'Archimède, l'astronomie de Ptolémée, la théologie de Platon et la logique d'Aristote, avec le commentaire de Porphyre. Cassiodore, qui avait lu ces traductions, les trouvait si parfaites, qu'il n'a pas craint de les préférer aux originaux. Il s'était proposé de traduire les ouvrages entiers de Platon, d'Aristote, et de montrer la concordance de ces deux philosophes; mais il ne put qu'ébaucher un si vaste dessein. C'est à lui et à Cassiodore que l'Occident fut redevable, au moyen âge, de connaître la philosophie de Platon et d'Aristote. Il défendit avec profondeur la foi orthodoxe contre les hérésies d'Arius, de Nestorius et d'Eutychès. Il fut, ainsi que Cassiodore, l'ami et souvent le conseil des Papes de son temps. Enfin, nous le verrons terminer sa vie par le martyre.

La mort de son père, arrivée l'an 490, l'avait obligé de revenir à Rome. Il y fut, peu de temps après, déclaré patrice : il n'avait pas encore trente ans. Par considération pour sa famille, il s'en-

gagea dans le mariage. Sa première femme, nommée Elpis, mourut dans peu de temps ; également distinguée par son esprit, sa beauté et sa piété, elle passe pour l'auteur des hymnes que l'Église chante encore à la fête de saint Pierre et de saint Paul. Il épousa en secondes noces Rusticienne, fille de Symmaque, sénateur romain. Dieu bénit cette union par une nombreuse postérité. Théodoric nomma Boëce maître du palais et des offices, les deux charges de la cour qui donnaient le plus d'autorité dans l'État et le plus d'accès auprès du trône. Boëce fut longtemps l'oracle de Théodoric et l'idole de la nation des Goths. Les plus grands honneurs ne paraissaient pas suffire à récompenser son mérite et ses vertus. Trois fois on l'éleva au consulat, et, par une distinction unique, il posséda, en 510, cette auguste dignité sans collègue. Ses deux fils, jeunes encore, furent désignés consuls pour l'année 522 : c'était un privilége réservé aux fils des empereurs. Il les vit tous les deux portés sur un char par toute la ville, accompagnés du sénat et suivis d'un concours prodigieux ; il eut lui-même une place distinguée au cirque, au milieu des deux consuls, reçut les compliments du roi, aux acclamations de tout le peuple ; ce jour-là même, il prononça le panégyrique de Théodoric dans le sénat, après quoi on lui mit une couronne sur la tête, et il fut proclamé prince de l'éloquence.

Au milieu des affaires et des honneurs, Boëce trouvait du temps pour l'étude des sciences divines et humaines. C'était là tout ensemble et sa grande affaire et son délassement. Jamais on ne le vit au cirque, ni au théâtre, ni au bain, ni à aucune de ces assemblées de plaisir qui étaient si fort en usage à Rome ; souvent même il prenait sur son repos. Tels étaient Cassiodore et Boëce ; tels étaient ces deux hommes à qui Théodoric doit peut-être toute la gloire de son règne.

Théodoric employait encore un autre sénateur de Rome, nommé Festus. Il était catholique et pieux, mais encore plus politique ; non de cette politique grande et généreuse de Boëce et de Cassiodore, mais de la politique équivoque ou fausse des Grecs. Car nous le verrons, pour complaire à l'empereur de Constantinople, causer un schisme dans l'Église romaine. Voici à quelle occasion. Théodoric l'envoyait en ambassade à Constantinople pour obtenir de l'empereur Anastase le titre de roi. Le pape Anastase profita de la circonstance pour y envoyer deux légats, les évêques Cresconius et Germain, avec une lettre à l'empereur. Le Pape l'y exhortait, en termes très-humbles et très-affectueux, à procurer la paix de l'Église. Comme ils avaient tous deux le même nom, il convenait

qu'ils eussent aussi tous deux le même zèle pour réunir les catholiques les uns avec les autres, et ramener à la saine doctrine les hérétiques ; d'autant plus qu'Acace, l'auteur du mal, et le pape Félix, qui l'avait condamné, étaient morts tous les deux. Il prie donc l'empereur, pour mettre fin au scandale, de faire supprimer dans les diptyques le nom d'Acace, première cause de la division, rassurant d'ailleurs ceux qui auraient reçu de lui le baptême ou les ordres. Il le prie en particulier de remédier à l'état déplorable de l'église d'Alexandrie. Les légats étaient chargés de lui donner, au cas qu'il en eût le désir, de plus amples renseignements sur toute l'affaire d'Acace [1].

Le bruit s'étant répandu par tout l'Orient que les légats du Pape étaient venus à Constantinople pour y traiter de la paix, deux apocrisiaires de l'église d'Alexandrie, Dioscore, prêtre, et Chérémon, lecteur, leur présentèrent une requête par laquelle ils demandaient, au nom de leur église, d'être reçus à la communion du Pape. Cette requête est adressée non-seulement aux légats Cresconius et Germain, mais encore au patrice Festus. Les Alexandrins y exposent que l'église de Rome et celle d'Alexandrie ayant eu un même fondateur, c'est-à-dire saint Pierre, que saint Marc avait imité en tout, elles ont toujours eu une même foi et une même doctrine ; qu'il y a eu entre elles une si grande union que, quand il s'est agi de tenir en Orient des conciles pour décider quelques difficultés, l'évêque de Rome a choisi celui d'Alexandrie pour agir en son nom dans ces assemblées ; que la division de ces deux églises a été occasionnée par une mauvaise traduction de la lettre de saint Léon au concile de Chalcédoine, qui rendait cette lettre pleine d'erreurs nestoriennes. Ils accusent Théodoret et les autres évêques du parti de Nestorius d'être les auteurs de cette mauvaise traduction qui avait donné lieu à l'église d'Alexandrie de croire que l'église de Rome était dans des sentiments erronés, et de se séparer de sa communion. Ils disent que, d'un autre côté, l'évêque de Rome, persuadé que les Alexandrins combattaient la doctrine des apôtres, les avait en conséquence séparés aussi de sa communion. Voulant toutefois, ajoutent-ils, donner des preuves à Sa Sainteté que nous tenons la même foi que le prince des apôtres, son disciple saint Marc et les Pères de Nicée ont tenue, notre église a envoyé des députés à Rome. Mais un homme chassé de notre ville pour sa mauvaise doctrine et pour d'autres raisons (ils entendaient apparemment Jean Talaïa) s'étant rencontré alors à Rome, empêcha qu'on n'écou-

[1] Labbe, t. 4, 1278.

tât ces députés, qui furent obligés de s'en revenir sans avoir pu même être admis à l'audience du Pape. Ils disent ensuite que le diacre Photin, qui avait été envoyé par l'évêque de Thessalonique vers le pape Anastase, étant venu de Rome à Contantinople, les assura que ce Pape n'approuvait point les changements ni les additions faites à la lettre de saint Léon. Ils témoignent souhaiter une conférence avec Cresconius et Germain.

Les députés y consentirent et les satisfirent à l'égard de la lettre de saint Léon. C'est pourquoi Dioscore et Chérémon leur présentèrent une confession de foi, afin que si elle se trouvait conforme à celle de l'église de Rome, celle d'Alexandrie pût s'y réunir. Cette confession de foi est orthodoxe, sauf qu'ils ne parlent pas du concile de Chalcédoine, et qu'ils supposent que le fameux Dioscore, Timothée Élure et Pierre Monge n'ont jamais eu d'autre doctrine. Ils s'expriment sur l'Incarnation d'une manière catholique, disent également anathème et à Nestorius et à Eutychès, ainsi qu'à tous leurs adhérents. Ils conjurent les légats, à leur retour à Rome, de présenter cette confession de foi au Pape, afin qu'il l'approuve et les reçoive à sa communion. Les légats, sans approuver cette confession, la reçurent et promirent de la porter au Pape, qui serait, disaient-ils, toujours prêt à écouter ceux que les Alexandrins lui députeraient, et à éclaircir leurs doutes. Ils ajoutèrent qu'on ne les avait point chargés d'entrer dans la difficulté qu'ils faisaient au sujet de Dioscore, d'Élure et de Monge ; mais que, pour avoir la paix, il fallait que l'église d'Alexandrie ôtât leurs noms des diptyques. Tel est le contenu de la requête de deux apocrisiaires, qui en retinrent une copie pour la présenter, dirent-ils, au dernier jugement, en cas que le Saint-Siége négligeât de contribuer à la paix [1].

On ne sait point quelles furent les suites de cette démarche. Elle ne suffisait point à la réunion des églises, mais elle y était un acheminement. Le grand obstacle était la triste politique de l'empereur Anastase. Le patriarche Macédonius avait résolu de profiter de cette ambassade pour envoyer des lettres synodales au Pape : il en fut empêché par l'empereur. Peut-être que les humbles expressions du pape Anastase, bien différentes du langage plein d'autorité de son prédécesseur, avaient fait concevoir à ce prince peu généreux l'espérance de circonvenir le Pape lui-même. Suivant un historien, c'était un bruit public; suivant un autre, c'était une chose certaine, que l'ambassadeur Festus avait secrètement promis à l'empereur de persuader au Pape de signer l'hénotique de Zénon [2]. Plus politique

[1] Labbe, t. 4, 1253. — [2] Theod. Lect., l. 2, 560. Theophan., p. 95, *alias* 123.

que religieux, Festus négociait pour son maître le titre de roi aux dépens de l'honneur du Saint-Siége. On eut à Constantinople plus d'égards pour lui que pour les légats du Pape. Il obtint qu'on y célébrerait la fête de saint Pierre et de saint Paul avec plus de solennité qu'auparavant. C'est par lui que Macédonius comptait envoyer ses lettres au Pape. Dans l'inscription de leur requête, les apocrisiaires d'Alexandrie le nomment avant les deux légats. Mais quand il vint à Rome pour y faire le rôle de séducteur, le pape Anastase était mort le 16 novembre 498, après avoir tenu le Saint-Siége un peu moins de deux ans. Il nous reste encore de lui quelques fragments d'une lettre sur la doctrine de l'Incarnation, qu'il écrivit à Ursicin, légat du pape saint Gélase en Dardanie [1].

On élut pour son successeur le diacre Symmaque, fils de Fortunat, et natif de Sardaigne, suivant certains manuscrits; de Rome, suivant d'autres. Mais le patrice Festus, voulant parvenir à son but de faire souscrire l'hénotique au futur Pontife, gagna par argent plusieurs personnes et fit élire en même temps l'archiprêtre Laurent. C'est ce que nous attestent les historiens grecs Théodore, anagnoste ou lecteur, et saint Théophane [2]. Ainsi le déplorable édit d'union, qui avait déjà désuni l'Orient d'avec l'Occident, et l'Orient d'avec lui-même, allait encore, par les intrigues d'un sénateur plus grec que romain, désunir l'Église romaine. Les deux élus furent ordonnés le même jour : Symmaque, dans la basilique de Constantin; Laurent, dans la basilique de Sainte-Marie. Ce schisme, ainsi importé de Constantinople, occasionna comme une guerre civile à Rome. Il fallut y porter un prompt remède : le plus légitime et le seul canonique eût été un concile des évêques d'Italie; mais il eût demandé plusieurs mois. On fut donc réduit à s'accommoder à la nécessité du temps, et l'on convint que Symmaque et Laurent iraient à Ravenne subir le jugement du roi Théodoric, tout arien qu'il était, mais qui avait pour oracle le sage et vertueux Cassiodore. Il décida que celui-là demeurerait dans le Saint-Siége, qui avait été ordonné le premier, ou qui avait pour lui le plus grand nombre. Il se trouva que c'était Symmaque : ainsi il fut reconnu pour Pape légitime, et tint le Saint-Siége plus de quinze ans.

Au commencement de son pontificat, le 1er mars 499, il assembla à Rome et y présida un concile dans la basilique de Saint-Pierre. Le but était de prévenir les brigues des évêques et les émeutes populaires, comme on en avait excité à son ordination. Il se trouva à ce concile soixante-douze évêques, soixante-sept prêtres et cinq dia-

[1] *Conc.* Baluz., 1457. — [2] Theod. Lect., l. 2, p. 560. Theophan., p. 123, *aliàs* 98.

cres. L'archidiacre Fulgence ouvrit la séance, en priant le Pape de régler, avec les évêques assemblés, ce qui regardait la sûreté et la paix de l'Église; et, après quelques acclamations de la part des assistants, le Pape exposa en peu de mots les motifs de la convocation du concile, et demanda que l'on prescrivît ce qui devait s'observer à l'ordination de l'évêque de Rome. Tous les évêques et les prêtres répondirent : Nous prions qu'on le fasse ! qu'on retranche les scandales ! qu'on éteigne les brigues ! On fit donc trois canons ou règlements, que le Pape fit lire par le notaire Émilien. Il est dit dans le premier que si quelque prêtre, diacre ou clerc, du vivant du Pape et sans sa participation, est convaincu d'avoir donné ou promis son suffrage pour la papauté à quelqu'un, il sera déposé, qu'il ait promis son suffrage par billet ou par serment. La même peine est décernée contre ceux qui auraient délibéré sur le même sujet en quelques assemblées particulières. Outre la déposition, on les menace encore d'excommunication. Le second porte que, si le Pape meurt subitement sans avoir pu pourvoir à l'élection de son successeur, celui-là sera consacré évêque, qui aura les suffrages de tout le clergé, et que, s'il y a partage, on aura égard au plus grand nombre. Le troisième ordonne que, lorsque quelqu'un découvrira les brigues qu'on aura faites, et qu'il en donnera des preuves, non-seulement il sera absous, s'il est complice, mais encore récompensé convenablement. Le Pape souscrivit à ces décrets, et après lui tous les évêques, les prêtres et les diacres présents. Parmi les prêtres signataires, le premier est l'archiprêtre Laurent, du titre de saint Praxède, le même qui avait été élu antipape. Par commisération, le pape Symmaque le fit évêque de Nocéra [1].

La paix ayant été ainsi rétablie à Rome, le roi Théodoric s'y rendit en personne, l'an 500. Son entrée fut un triomphe. Comme s'il eût été catholique, il se porta tout droit à la basilique du Vatican pour y vénérer le sépulcre du prince des apôtres. Le pape Symmaque, le sénat et le peuple romain allèrent à sa rencontre hors de la ville, comme s'il eût été empereur. La basilique de Saint-Pierre étant alors hors de Rome, le Pape dut naturellement s'y transporter. Entré dans la ville, Théodoric se rendit au sénat. Le sénateur Boëce y prononça l'éloge du prince. Théodoric y répondit avec les grâces qui lui étaient naturelles, en assurant cette illustre compagnie qu'il se ferait toujours un devoir de maintenir sa dignité et ses priviléges. Il alla ensuite au lieu nommé la Palme, et qui était probablement une salle du palais impérial, où il harangua le peuple, lui promettant d'observer invio-

[1] *Liber pontif.* Theod. Lect.

lablement les lois et les ordonnances des empereurs : il fit graver cette promesse sur une table d'airain qui fut affichée en public [1].

C'était un ancien usage que les conquérants et les empereurs, lorsqu'on leur décernait les honneurs du triomphe, faisaient au peuple et à toute l'armée un magnifique festin. Soit que Théodoric ne fût point au fait de la coutume des Romains à cet égard, soit pour quelque autre raison, il n'avait donné aucun ordre de régaler le peuple ni ses soldats. Boëce s'en étant aperçu, fit à l'instant dresser à ses frais des tables partout, qui furent servies avec autant de somptuosité que d'abondance. Mais pour en laisser toute la gloire au sénat, il engagea les consuls ordinaires d'en faire les honneurs, se contentant de les suivre partout où il croyait sa présence nécessaire. Théodoric, ayant su le procédé délicat et magnanime de Boëce, conçut pour lui la plus haute estime, lui donna place dans son conseil, et le fit dès lors maître du palais et des offices.

Saint Fulgence se trouvait à Rome dans ce temps. Il vit l'entrée triomphale de Théodoric ; il entendit sa harangue et les acclamations du peuple ; il considéra la noblesse, la majesté du sénat romain, distingué suivant l'ordre des dignités, et dit aux frères qui l'accompagnaient : Combien belle doit être la Jérusalem céleste, puisque tel est l'éclat de la Rome terrestre ! Et si dans ce siècle on accorde tant d'honneurs à ceux qui aiment la vanité, quel honneur et quelle gloire ne sera-t-il pas donné aux saints qui contemplent la vérité !

Saint Fulgence était de la première noblesse de Carthage. Le sénateur Gordien, son aïeul, chassé avec les autres par Genséric, passa en Italie et y mourut. Deux de ses fils revinrent en Afrique, dans l'espérance de recouvrer sa succession. Mais ils ne purent demeurer à Carthage, où leur maison avait été donnée aux prêtres ariens, et s'établirent à Télepte dans la Byzacène, où le roi leur fit rendre quelques terres. L'un d'eux, nommé Claude, épousa Marianne, femme chrétienne, dont, en 468, il eut ce fils, qu'il nomma Fulgence, et mourut peu de temps après. Sa mère lui fit d'abord apprendre le grec, afin qu'il le prononçât mieux, et, en effet, il le parla toute sa vie comme un Grec naturel. Il fut obligé de bonne heure à prendre le gouvernement de ses affaires domestiques ; mais il se dégoûta bientôt de la vie du monde, et, prenant plaisir à visiter souvent des moines, il fut touché d'un ardent désir de les imiter. Il cacha quelque temps son dessein, s'exerçant, dans la maison de sa mère,

[1] Muratori. *Annali d'Italia, an* 500, *anonym, Vales. post.* Amm. Marcell., t. 2, p. 510, edit. bip.

à la retraite, au jeûne et à la prière; mais enfin, touché d'un sermon de saint Augustin sur le trente-sixième psaume, il résolut de se déclarer.

Un évêque nommé Fauste, relégué par ordre d'Hunéric près de son diocèse, avait bâti un monastère dans le lieu de son exil, et y vivait si saintement, qu'il se faisait respecter de tous les chrétiens. Saint Fulgence, qui en était fort connu, lui ouvrit son cœur; mais le saint évêque, voyant un jeune homme noble, riche et élevé dans les délices, le rebuta d'abord, et ne le reçut qu'après l'avoir bien éprouvé. Sa mère, quoique pieuse, fut fort troublée de sa retraite; elle vint au monastère, criant et se lamentant comme si son fils avait été mort; elle chargeait d'injures l'évêque Fauste, et le sommait de le lui rendre. Saint Fulgence, qui aimait tendrement sa mère, fut sensiblement touché de ses cris, mais il demeura ferme; et, après une telle épreuve, le saint évêque ne fit plus de difficulté de l'admettre dans sa communauté. Plusieurs de ses amis quittèrent le monde à son exemple, et entrèrent dans des monastères. Il laissa tous ses biens à sa mère, quoiqu'il eût un frère nommé Claude, plus jeune que lui; mais il aima mieux que son frère, s'il se conduisait bien, les tînt de la libéralité de sa mère.

La persécution ayant recommencé sous le roi Trasamond, l'évêque Fauste fut obligé de changer souvent de place pour se cacher : ce qui obligea saint Fulgence, de l'avis de Fauste même, de passer à un monastère voisin, dont l'abbé, nommé Félix, était son ami dès la première jeunesse. Il voulut céder à Fulgence le gouvernement du monastère, l'en jugeant plus capable que lui; et enfin, du consentement de la communauté, ils convinrent de la gouverner ensemble. Fulgence était chargé particulièrement de l'instruction des frères et des hôtes, Félix du temporel et de l'hospitalité. L'incursion des Barbares les obligea de quitter le monastère pour chercher du repos plus loin. Ils sortirent avec toute leur communauté, et, après un assez grand voyage, ils s'arrêtèrent au territoire de Sicque, attirés par la fertilité du lieu et par la charité de quelques fidèles. Un prêtre arien gouvernait une paroisse dans le voisinage; il était riche, Barbare de naissance, cruel et très-animé contre les catholiques. Il prit saint Fulgence pour un évêque déguisé en moine, et craignit qu'il ne réconciliât secrètement plusieurs de ceux qu'il avait séduits : et, en effet, saint Fulgence travaillait autant qu'il pouvait à les convertir. Le prêtre arien mit donc des sentinelles sur la route pour arrêter les deux amis, et, en effet, ils furent pris. L'abbé Félix portait quelques pièces d'or, pour la subsistance des frères; il les jeta où il put, sans que les gardes s'en aperçussent.

On les mena tous deux liés au prêtre arien, qui leur demanda d'une voix terrible : Pourquoi êtes-vous venus en cachette de votre pays, contre le service des rois chrétiens ? Et, sans attendre leur réponse, il commanda qu'on les frappât. Alors l'abbé Félix dit : Épargnez mon frère Fulgence ; il n'a pas la force de souffrir les tourments, et mourra peut-être entre vos mains. Tournez votre colère contre moi ; je sais que répondre, je suis cause de tout. Le prêtre arien, étonné de cette charité, fit un peu éloigner saint Fulgence, et commanda à ses gens de frapper rudement l'abbé Félix, qui était ravi de souffrir pour le délivrer. Mais l'arien ne laissa pas de faire ensuite frapper saint Fulgence, qui, étant beaucoup plus délicat, ne put longtemps souffrir les coups de bâton. Pour avoir donc quelque relâche, il s'écria : J'ai quelque chose à dire, si on me le permet. Alors il commença à raconter l'histoire de son voyage d'une manière si agréable, que le prêtre arien en était dans l'admiration. Toutefois, pour ne pas paraître vaincu, il dit : Frappez encore et fort, je pense qu'il veut me séduire moi-même. Enfin, il leur fit raser la tête et ôter leurs habits, et les renvoya ainsi dépouillés de tout ; mais en retournant par la plaine où ils avaient été pris, ils retrouvèrent tout l'or que l'abbé Félix avait jeté, et, louant Dieu, ils s'en retournèrent chez eux.

Le bruit de cette cruauté vint à Carthage ; car la ville de Sicque était dans la province proconsulaire, et l'évêque des ariens, qui connaissait saint Fulgence et sa famille, était prêt à châtier son prêtre. Mais saint Fulgence ne voulut jamais lui porter ses plaintes, et dit à ceux qui l'y excitaient : Il n'est pas permis à un chrétien de chercher la vengeance en ce monde, Dieu sait comment il doit défendre ses serviteurs, et plusieurs seraient scandalisés de voir un catholique et un moine demander justice à un évêque arien. Ils sortirent toutefois de cette province, aimant mieux s'exposer aux Maures qu'aux ariens. Ils retournèrent au voisinage de leur pays, et fondèrent un nouveau monastère.

Peu de temps après, saint Fulgence, admirant les vies des moines d'Égypte qu'il avait lues dans les institutions et les conférences de Cassien, résolut d'aller dans leur pays, tant pour renoncer à la charge d'abbé et vivre sous l'obéissance, que pour pratiquer une abstinence plus rigoureuse. Il alla donc à Carthage et s'embarqua pour passer à Alexandrie. Étant arrivé à Syracuse, il fut reçu par l'évêque Eulalius, qui, entre ses autres vertus, chérissait la profession monastique et avait un monastère particulier, où il passait tout le temps que ses fonctions lui laissaient de libre. Il reçut saint Fulgence avec beaucoup de charité, comme un simple étranger ; mais

pendant le repas, quand on commença à parler des choses de Dieu, suivant la coutume des évêques, Eulalius connut bientôt, aux discours de saint Fulgence, que c'était un grand docteur, sous l'apparence d'un simple moine.

Après le dîner, il le fit venir, et, ayant appris son dessein, il lui dit : Vous avez raison de chercher la perfection. Mais il est impossible de plaire à Dieu sans la foi : le pays où vous allez est séparé de la communion de saint Pierre, et tous ces moines, dont on admire l'abstinence, ne communiqueront point avec vous. Retournez, mon fils, de peur de mettre votre foi en danger : moi-même, dans ma jeunesse, avant que d'être évêque, j'ai eu le même dessein ; mais cette raison m'en a détourné. Saint Fulgence se rendit, et consentit de demeurer quelque temps à Syracuse ; mais dans le petit logement que saint Eulalius lui avait donné, il commença à exercer lui-même l'hospitalité envers d'autres étrangers avec le peu qu'on lui fournissait : ce qui remplit Eulalius d'admiration et de joie.

Quand l'hiver fut passé, saint Fulgence traversa par terre la Sicile, pour aller voir un évêque africain, nommé Rufinien, qui, fuyant la persécution, s'était retiré dans une petite île, où il pratiquait la vie monastique. L'ayant trouvé, il le consulta encore sur son dessein, et il en reçut le même conseil, de ne point aller en Égypte. Mais avant de retourner, il voulut profiter de l'occasion, et aller à Rome visiter les sanctuaires des martyrs et faire connaissance avec les serviteurs de Dieu. C'est dans cette rencontre qu'il vit l'entrée du roi Théodoric.

La persécution dont il est parlé eut lieu de cette manière. Gontamond, roi des Vandales, qui avait rappelé les évêques exilés, étant mort après deux ans de règne, son frère Trasamond lui succéda le 24 septembre 496. Le nouveau roi des Vandales persécuta les catholiques, moins par la violence, comme ses prédécesseurs, qu'en leur promettant des charges, des dignités, de l'argent, ou l'impunité des crimes. Toutefois, il exila de nouveau saint Eugène de Carthage, qui mourut l'an 505, à Albi dans les Gaules, ville alors sous la domination des ariens visigoths. Il défendit surtout d'ordonner des évêques aux églises qui en manquaient. Mais après quelque temps, les évêques qui restaient résolurent, de concert, de ne point obéir à cet ordre. Ils pensèrent que la colère du roi s'apaiserait, ou que, si la persécution s'allumait, les nouveaux évêques consoleraient les peuples et gagneraient la couronne du martyre. On élut donc promptement plusieurs prêtres et plusieurs diacres, que l'on enlevait aussitôt et que l'on consacrait évêques : chaque ville s'empressait pour n'être pas la dernière à remplir son siége. La province

Byzacène fut bientôt pleine d'évêques, et le roi, irrité, avait déjà résolu de les envoyer tous en exil, et premièrement le primat Victor, qui les avait ordonnés. Il fut pris et mené à Carthage ; en sorte que la joie des nouvelles ordinations fut suivie d'une plus grande tristesse.

Saint Fulgence, de retour en Afrique, avait fondé dans la même province de Byzacène un nouveau monastère, par la libéralité d'un nommé Silvestre, et y était devenu le père d'une grande communauté. Mais l'amour d'une plus grande retraite le porta à s'aller cacher dans une île en un autre monastère, s'occupant à écrire de sa main et à faire des éventails de feuilles de palmes, nécessaires en ces pays chauds. Mais l'abbé Félix et ses religieux, ayant appris où était Fulgence, obligèrent l'évêque Fauste à le revendiquer comme son moine ; et, à son retour, il l'ordonna prêtre tout d'un coup, afin qu'il ne pût quitter le monastère ni être ordonné dans une autre église ; car sa réputation s'étendait par toute l'Afrique, et on l'aurait demandé pour évêque, si on avait pu en ordonner. Mais c'était le temps où le roi Trasamond empêchait les ordinations, et cette défense mettait l'esprit en repos à saint Fulgence, qui n'ignorait pas le désir des peuples. Ensuite, voyant que les évêques avaient résolu de faire des ordinations, malgré la défense du Vandale, il se cacha si bien que l'on ne put le trouver, et qu'après l'avoir élu en plusieurs lieux, on fut obligé d'en élire d'autres. Mais quand il vit la plupart des églises remplies, et les nouveaux évêques condamnés à l'exil, il crut le péril passé et revint à son monastère.

La ville de Ruspe était demeurée sans évêque, par l'ambition d'un diacre nommé Félix, qui avait assez de crédit pour empêcher l'élection d'un autre, et trop peu de mérite pour se faire élire lui-même. Les plus honnêtes gens de la ville, sachant que saint Fulgence était demeuré prêtre, s'adressèrent au primat Victor, comme on le menait à Carthage, et obtinrent permission de faire ordonner saint Fulgence par les évêques voisins. Alors on assembla une troupe nombreuse, et on alla surprendre saint Fulgence dans sa cellule, ayant mal aux yeux ; on le prit, on l'amena, on le força d'être évêque, le conduisant à celui qui devait l'ordonner, et qui était averti. Quoique saint Fulgence ne fût point connu en ce lieu-là, il ne laissa pas d'attirer dès l'abord tous les cœurs par la modestie de son visage et de sa démarche, et la pauvreté de ses habits. C'était l'an 508, et il avait quarante ans. Le diacre ambitieux assembla une grosse troupe et se mit en embuscade sur le chemin par où on devait amener saint Fulgence à Ruspe après sa consécration ; mais le peuple, sans dessein, l'amena par un autre chemin : il fut mis dans la chaire, célébra les

saints mystères et donna la communion à tout le peuple. Le diacre céda à la volonté de Dieu, et se soumit. Saint Fulgence le reçut avec bonté, et l'ordonna prêtre ensuite; mais il mourut dans l'année, et le procurateur qui avait soutenu sa brigue tomba dans la misère.

Saint Fulgence conserva dans l'épiscopat les pratiques de la vie monastique. Il ne porta jamais d'habits précieux, et continua ses jeûnes accoutumés. Hiver et été, il n'était vêtu que d'une tunique fort pauvre, qu'il ceignait avec une ceinture de peau, à la manière des moines, sans porter l'*orarium*, suivant la coutume des évêques : c'était une écharpe de toile autour du cou, dont est venue notre étole. Il ne portait point la chaussure des clercs, mais celle des moines, et marchait souvent nu-pieds. Jamais il ne porta de chasuble précieuse ou de couleur éclatante, ni n'en permit de telle à ses religieux : c'était un habillement ordinaire qui couvrait tout le corps. Il n'ôtait pas même sa ceinture pour dormir, et il offrait le sacrifice avec la même tunique dans laquelle il couchait, disant que, pour cette sainte action, il fallait plutôt changer de cœur que d'habits. Jamais personne ne put l'obliger à manger de la chair, de quelque espèce qu'elle fût. Il se nourrissait d'herbes, de grains et d'œufs, sans les assaisonner d'huile, tant qu'il fut jeune; dans sa vieillesse, on lui persuada d'en user, de peur que sa vue venant à s'affaiblir, il ne pût plus lire. Jamais il ne but de vin que par raison de santé, encore le trempait-il de tant d'eau qu'il ne sentait point le goût du vin. Avant qu'on avertît les frères pour l'office de la nuit, il veillait pour prier, lire, dicter ou méditer, parce qu'il n'en avait pas le loisir pendant le jour, étant occupé pour les affaires de son peuple. Avec ce travail, il descendait encore quelquefois pour célébrer les vigiles avec les autres. Jusque-là on ne l'avait vu en aucun endroit, sans demeurer avec des moines; c'est pourquoi, la premiere grâce qu'il demanda aux citoyens de Ruspe, depuis qu'il en fut fait évêque, fut de lui donner une place pour bâtir un monastère. Plusieurs s'empressèrent de seconder ses désirs. Un homme noble, appelé Postumien, lui donna un petit héritage qui n'était pas éloigné de l'église, où des pins très-élevés formaient un bois dont la verdure rendait l'endroit agréable. Saint Fulgence l'accepta d'autant plus volontiers qu'il trouvait sur les lieux mêmes les bois nécessaires à l'édifice. Il fit venir aussitôt l'abbé Félix avec la plus grande partie de sa communauté : l'autre demeura sous la conduite d'un des frères nommé Vital, mais avec la même union entre les deux monastères que si ce n'en eût été qu'un seul.

Pendant que saint Fulgence était occupé à ces œuvres de piété, le roi Trasamond l'envoya prendre par ses satellites pour le conduire

en Sardaigne avec l
d'abandonner son
témoigna néanmoi
ses collègues. Il so
laissant tous les laï
honneur; on lui fit
ait bâtir, et s'emb
cience singulière,
ait. Quoique saint
es évêques exilés,
naissaient pour le
es choses douteus
toujours l'entendre
es résolutions con
om de tous, aux
res matières, on l
bliques qu'il écriva
ore de particuliè
vaient quelque av
C'était encore à s
té punis de quelq
intercédât pour eu
Dans les comme
ères, ayant emme
ant se passer de
de demeurer avec
une image d'un gr
et lisaient ensembl
plus grande austér
Cette maison était
chaient la consolat
l'Écriture; on y f
exhortations, attir
es besoins. Ces
hage, et réjouissa
Outre les soixa
bannit encore plu
l'on en compte ju
plusieurs reliques
saint Augustin, q

[1] *Vita S. Fulg. Ac*

en Sardaigne avec les autres évêques. Quelle que fût la douleur du saint d'abandonner son église avant qu'il eût eu le temps de l'instruire, il témoigna néanmoins sa joie de participer à la glorieuse confession de ses collègues. Il sortit de Ruspe, accompagné de moines et de clercs, laissant tous les laïques en pleurs. La ville de Carthage le reçut avec honneur; on lui fit des présents, qu'il envoya au monastère qu'il faisait bâtir, et s'embarqua sans rien emporter que les richesses d'une science singulière, dont il faisait part à tous ceux chez lesquels il allait. Quoique saint Fulgence fût, par l'ordination, le dernier de tous les évêques exilés, qui se trouvaient là plus de soixante, ils le reconnaissaient pour le premier, à cause de sa science et de sa vertu. Dans les choses douteuses, le primat et tous les autres évêques voulaient toujours l'entendre pour savoir son avis, et le chargeaient d'expliquer les résolutions communes. Lorsqu'il s'agissait aussi de répondre au nom de tous, aux évêques d'outre-mer, soit sur la foi, soit sur d'autres matières, on lui en donnait la commission. Outre les lettres publiques qu'il écrivait au nom des soixante évêques, il en écrivait encore de particulières pour tous ceux qui l'en priaient, lorsqu'ils avaient quelque avis à donner à leur peuple, ou à corriger quelqu'un. C'était encore à saint Fulgence que s'adressaient ceux qui avaient été punis de quelques censures par leurs évêques absents, afin qu'il intercédât pour eux.

Dans les commencements de cet exil, il ne put former de monastères, ayant emmené trop peu de moines avec lui; toutefois, ne pouvant se passer de vivre en communauté, il persuada à deux évêques de demeurer avec lui, et, rassemblant des moines et des clercs, il fit une image d'un grand monastère. Ils avaient même table, ils priaient et lisaient ensemble; seulement les moines se distinguaient par une plus grande austérité que les clercs, et ne possédaient rien en propre. Cette maison était l'oracle de la ville de Cagliari; les affligés y cherchaient la consolation; on y accordait les différends; on y expliquait l'Écriture; on y faisait l'aumône. Souvent saint Fulgence, par ses exhortations, attirait à la vie monastique ceux dont il avait soulagé les besoins. Ces bonnes nouvelles venaient de jour en jour à Carthage, et réjouissaient le peuple fidèle [1].

Outre les soixante évêques de la Byzacène, le roi Trasamond en bannit encore plusieurs autres du reste de l'Afrique; en sorte que l'on en compte jusqu'à deux cent vingt. Ils apportèrent avec eux plusieurs reliques d'Afrique en Sardaigne, entre autres le corps de saint Augustin, qui y demeura deux cents ans. Le pape Symmaque

[1] *Vita S. Fulg. Act. SS.*, 1 *januar.*

fournissait chaque année à ces exilés les aliments et les vêtements nécessaires; le roi Théodoric lui-même contribuait à ces charités. Le Pape crut devoir encore les consoler par lettres, et se servit à cet effet de la plume d'Ennodius. Il leur envoya en même temps des reliques de saint Nazaire et de saint Romain, qu'ils lui avaient demandées dans leur lettre au diacre Hormisdas. Il racheta encore les captifs dans la Ligurie, le Milanais et diverses autres provinces, leur faisant en outre des dons considérables et les renvoyant chez eux[1].

Mais le saint pape Symmaque, qui déployait une si grande charité envers les captifs et les confesseurs [illegible], eut lui-même à souffrir une persécution. Le patrice Festus [illegible] vait promis à l'empereur de Constantinople d'amener le pontife romain à ses vues, était piqué de n'avoir pu faire nommer, en 498, un Pape de cette complaisance. Quatre ans après, il ralluma le feu de la discorde. De concert avec Probin, qui, comme lui, avait éte consul, et secondé de quelques membres du sénat et du clergé, ils accusèrent Symmaque d'adultères et d'avoir aliéné les biens de l'église; ils subornèrent de faux témoins qu'ils envoyèrent à Ravenne au roi Théodoric. En même temps, ils rappelèrent secrètement Laurent et renouvelèrent le schisme. Car une partie du clergé communiquait avec Symmaque, une partie avec Laurent. Festus et Probin prièrent Théodoric d'envoyer à Rome un évêque visiteur, comme il était de coutume d'en envoyer aux églises vacantes. Le roi y envoya Pierre, évêque d'Altino, avec ordre exprès d'aller d'abord à la basilique de Saint-Pierre, d'y saluer le pape Symmaque, et de lui demander les esclaves que l'on voulait produire comme témoins contre lui, afin qu'ils fussent interrogés par les évêques, mais sans les mettre à la question. L'évêque d'Altino, n'ayant aucun égard à cet ordre, ne voulut ni saluer Symmaque, ni aller à la basilique de Saint-Pierre, et il se joignit aux schismatiques. Les catholiques ne purent voir qu'avec indignation qu'on eût envoyé à Rome un évêque visiteur, soutenant que cela était défendu par les canons et contre l'usage[2].

Ces disputes sur la visite s'exaspérèrent encore par l'étrange conduite du visiteur et par son union avec les schismatiques, qui, sous sa protection, devenaient chaque jour plus insolents, au point que Symmaque fut réduit à se tenir comme prisonnier dans la basilique de Saint-Pierre. Les choses étant dans cet état, les catholiques, pour se délivrer de l'oppression, eurent recours au roi Théodoric, et lui suggérèrent de faire décider cette contestation par un nombreux con-

[1] Anast. *Bibl.* — [2] Ennod., *Apolog.*, p. 1635.

cile des évêques de son royaume. Ils ne firent pas cette démarche sans le consentement de Symmaque; au contraire, lui-même écrivit au prince, en le priant d'écrire aux évêques qu'ils vinssent sans délai à Rome. Les évêques ayant reçu ces ordres, ceux de l'Émilie, de la Ligurie et de la Vénétie, qui pour aller à Rome devaient passer par Ravenne, demandèrent au roi le sujet de cette assemblée. Il répondit que c'était pour examiner les crimes dont Symmaque était accusé par ses ennemis. Les évêques dirent que c'était au Pape lui-même à convoquer ce concile; que le Saint-Siége avait ce droit, d'abord par le mérite et la principauté de saint Pierre, ensuite par l'autorité des conciles, et que l'on ne trouvait aucun exemple qu'il eût été soumis au jugement de ses inférieurs. Le roi dit que le Pape lui-même avait manifesté, par ses lettres, sa volonté pour la convocation du concile. Les évêques demandèrent à lire ces lettres, et le roi les leur fit donner, ainsi que toutes les pièces du procès. Des cent quinze évêques qui s'assemblèrent à Rome, les premiers, en leur qualité de métropolitains, étant Laurent de Milan et Pierre de Ravenne, comme ils devaient présider au jugement, ils s'abstinrent de voir le pape Symmaque, pour ne donner aucune occasion de murmure aux schismatiques; mais ils ne se séparèrent point pour cela de sa communion, car ils ne cessèrent jamais de réciter son nom au saint sacrifice.

Le concile s'assembla d'abord dans la basilique de Jules, au mois de juillet 501, sous le consulat de Faustus Avienus, qui descendait de l'illustre famille des Scipions, et qui tenait le parti du pape Symmaque et de la bonne cause. Là, les évêques qui avaient passé par Ravenne, firent le récit de ce qu'ils avaient dit au roi. Malgré cela, il restait une inquiétude générale sur la légitimité du concile. Ensuite, comme ils parlaient de commencer l'affaire principale, le pape Symmaque entra dans l'église, témoigna sa reconnaissance envers le roi pour la convocation du concile, déclara qu'il l'avait désiré lui-même, et, en présence de tous les évêques, il leur donna l'autorité de juger cette cause. Ce sont les termes du concile. Ainsi, les évêques n'eurent plus aucune inquiétude sur ce sujet. Mais le Pape demanda, avant toutes choses, que l'on fit retirer le visiteur, qui avait été demandé contre les règles, par une partie du clergé et par quelques laïques, et qu'on lui restituât tout ce qu'il avait perdu. Après quoi il répondrait aux accusations, si on le jugeait à propos. Le très-grand nombre des évêques trouva la demande juste. Toutefois, le concile ne voulut rien ordonner sans consulter le roi. Mais, ce sont les termes du concile, par la négligence des envoyés, une demande aussi juste ne reçut point la réponse que l'on souhaitait. Car le roi

ordonna que le pape Symmaque répondrait à ses accusateurs avant la restitution de son patrimoine et des églises qu'on lui avait ôtées. Et le Pape, qui avait déjà, ce sont les termes du concile, abaissé les priviléges de sa puissance, ne voulut pas les reprendre, même cette fois[1].

Cependant les schismatiques, soutenus par les sénateurs Festus et Probin, remplissaient la ville de Rome de confusion et de tumulte. Plusieurs évêques, effrayés ou découragés, se retirèrent; les autres prièrent le roi Théodoric de transférer le concile. Il leur envoya, par les évêques Germain et Carose, une réponse du 8 août, dans laquelle il loue leur constance, mais n'approuve pas la translation du concile; il leur ordonna de s'assembler de nouveau le 1er septembre, ajoutant que, si dans une nouvelle réunion ils ne pouvaient terminer l'affaire, il viendrait lui-même à Rome, pour leur épargner la peine de venir à Ravenne. Symmaque ne refusait pas de comparaître au concile, malgré l'injustice qu'on lui avait faite de ne pas le réintégrer dans ses droits; mais, attendu la puissance et l'audace de ses ennemis, il y avait du danger de s'y rendre. Pour ôter encore cet obstacle, Théodoric envoya à Rome trois des principaux seigneurs de sa cour, le comte Arigerne et les majordomes Gudile et Bedulphe, avec une lettre du 27 août, aux évêques, dans laquelle il leur recommande vivement de trouver quelque moyen pour réconcilier les esprits et terminer cette cause, ajoutant que les trois seigneurs étaient autorisés à prêter serment à Symmaque pour sa sûreté, afin qu'il pût se présenter au concile sans craindre aucune violence[2].

Le concile s'assembla donc de nouveau le 1er septembre, à l'église de la Sainte-Croix-de-Jérusalem, autrement la basilique du palais de Sessorius. Quelques évêques furent d'avis de recevoir la requête des accusateurs. Mais on y trouva deux défauts : l'un, qu'ils disaient que les crimes de Symmaque avaient été prouvés devant le roi, ce qui parut être faux, puisqu'il avait renvoyé la cause aux évêques comme entière; l'autre, que les accusateurs prétendaient convaincre Symmaque par ses esclaves, et demandaient qu'il les livrât pour cet effet. Ce qui était contraire aux lois civiles, et par conséquent aux canons, qui ne recevaient point en jugement ceux qui en étaient exclus par les lois[3].

Pendant que le concile était ainsi à délibérer, le Pape s'était mis en marche pour s'y rendre, suivi d'un grand peuple de l'un et de l'autre sexe, qui témoignait son affection et ses craintes par ses larmes.

[1] Labbe, t. 4, col. 1323 et 1324. — [2] *Ibid.*, 1332 et 1333. — [3] *Ibid.*, 1324.

Ces craintes n'étaient pas mal fondées ; car le Pape fut attaqué en chemin par une troupe de ses ennemis, qui lui jetèrent une grêle de pierres, blessèrent plusieurs des prêtres qui l'accompagnaient, et les auraient tués, sans les trois officiers du roi qui arrêtèrent les schismatiques et reconduisirent le Pape à Saint-Pierre, d'où il était parti. Les évêques envoyèrent au roi une relation de ce qui s'était passé. Ils y disent : Nous avons envoyé au Pape jusqu'à quatre fois des évêques, pour lui demander s'il voulait encore se présenter au jugement du concile. Il a répondu qu'il ne le pouvait plus. D'abord, quand vous êtes venus à Rome, je me suis présenté sans difficulté, j'ai fait céder mes priviléges à la volonté du roi, j'ai donné l'autorité au concile pour ainsi dire contre moi-même ; j'ai demandé, conformément aux canons, d'être réintégré dans mes églises. Vous n'y avez rien fait. Enfin, lorsque malgré tout cela je venais avec mon clergé, j'ai failli être cruellement égorgé. Je ne me soumets plus à votre examen : je suis entre les mains de Dieu et au pouvoir du roi ; qu'ils disposent de moi suivant leur conseil.

Les évêques du concile ajoutent : Nous sommes dans l'impuissance de faire autre chose ; nous ne pouvons le faire venir en jugement malgré lui ; les canons lui accordent les appellations de tous les évêques ; et que faire, quand c'est lui qui appelle, c'est-à-dire qui refuse de se soumettre au jugement d'autrui ? Nous ne pouvons prononcer de sentence contre un absent, ni le condamner comme contumace, puisqu'il n'a pas refusé de comparaître devant les juges ; d'autant plus que c'est une chose nouvelle que le pontife de ce Siége soit ouï en jugement, et qu'il n'y en a pas d'exemple. Ils ajoutent encore qu'ils ont exhorté à plusieurs reprises, mais sans fruit, le sénat et le clergé à la paix. C'est donc à votre puissance, avec la crainte de Dieu, à pourvoir au repos de l'église et de la ville de Rome, ainsi que des provinces. La simplicité des évêques ne saurait vaincre la ruse séculière. Nous ne pouvons supporter plus longtemps la mort des nôtres et les périls que nous courons nous-mêmes à Rome. Qu'il nous soit donc permis de retourner à nos églises ; car il nous est impossible de rien faire de plus [1].

En effet, Festus et Probin, qui avaient été consuls tous les deux, se battaient au milieu de Rome contre d'autres sénateurs, principalement contre Fauste, consul de l'an 501, et champion de l'Église. Ils commirent beaucoup de meurtres sur les ecclésiastiques du parti de Symmaque, tuèrent un grand nombre de prêtres et de fidèles ; ils tirèrent même les vierges des monastères, les dépouillèrent hon-

[1] Labbe, t. 4, 1330.

teusement et les accablèrent de coups. On se battait ainsi journellement ; il n'y avait plus de sûreté pour le clergé de paraître ni le jour ni la nuit[1]. C'est ce que valut à Rome l'intrigue de Constantinople.

Le 1er octobre, le roi Théodoric écrivit et fit parler aux évêques du concile en ces termes : S'il m'avait paru à propos, ou que la justice m'eût permis de juger moi-même cette affaire avec les grands de mon palais, je crois que j'aurais pu la terminer à la satisfaction de Dieu et des hommes. Mais comme c'est une cause de Dieu et des clercs, je vous ai rassemblés de différentes villes, à la demande du sénat et du clergé ; car je n'ai pas cru qu'il m'appartînt de décider les affaires ecclésiastiques. C'est à vous à juger comme vous estimerez à propos, soit en examinant la cause, soit sans l'examiner, pourvu que vous rétablissiez la paix dans le sénat, le clergé et le peuple de Rome[2].

Les évêques, ayant reçu cette réponse, jugèrent que c'était la volonté de Dieu qu'on rendît à l'Italie son pasteur, et qu'il ne leur restait plus qu'à exhorter les dissidents à la concorde. La question n'était plus de savoir si Symmaque avait été canoniquement élu : il n'y avait plus de doute à cet égard ; mais si les choses dont l'accusaient ses ennemis ne le rendaient pas indigne de l'épiscopat. Comme ses ennemis n'en offraient aucune preuve canonique ni légale, et que d'autres obstacles encore rendaient un jugement impossible, les évêques convinrent de réserver le tout au jugement de Dieu. Ils envoyèrent donc des députés au sénat, pour lui déclarer que les causes de Dieu doivent être laissées au jugement de Dieu, à qui rien n'est caché ; qu'il fallait en agir surtout dans le cas présent, où il s'agissait du successeur de saint Pierre ; que presque tout le peuple communiquait avec Symmaque, et qu'il était pressant de remédier au mal que pouvait causer la division. Ils firent plusieurs fois au sénat des remontrances semblables, l'exhortant à se rendre, comme il convenait à des enfants de l'Église, à ce qui avait été fait dans le concile selon l'inspiration de Dieu. C'est que la cause première de la discorde était non dans le clergé ni dans le peuple, mais dans le sénat, ou plutôt dans un de ses chefs, le patrice Festus, qui en avait apporté le germe funeste de Constantinople.

Enfin, dans la troisième et dernière séance, qui fut tenue le 23 d'octobre, le concile, après avoir rapporté tout ce qui s'était passé, tant à Ravenne entre les évêques d'Italie et le roi Théodoric, qu'à Rome dans les basiliques de Jules et de Sainte-Croix, prononça

[1] Anast., *Bibl.* — [2] Labbe, t. 4, 1331 et 1332.

la sentence en ces termes : Nous déclarons le pape Symmaque, évêque du Siége apostolique, déchargé, quant aux hommes, des accusations formées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Nous ordonnons qu'il célébrera les divins mystères dans toutes les églises qui sont du ressort de son Siége. Nous lui rendons, en vertu des ordres du prince qui nous en donne le pouvoir, tout ce qui appartient à son église, soit au dedans soit au dehors de Rome, c'est-à-dire le temporel que les schismatiques avaient usurpé. Nous exhortons tous les fidèles à recevoir de lui la sainte communion, sous peine d'en rendre compte au jugement de Dieu. Quant aux clercs du même Pape qui se sont séparés de lui avant un certain temps, contre les règles, et ont fait schisme, nous ordonnons qu'en lui faisant satisfaction, ils obtiendront miséricorde et seront rétablis dans les fonctions du ministère ecclésiastique. Mais quiconque des clercs, après ce jugement, osera célébrer des messes en quelqu'un des lieux consacrés à Dieu de l'Église romaine, sans le consentement du pape Symmaque, tandis qu'il vivra, celui-là sera puni canoniquement comme schismatique. Cette sentence fut souscrite par soixante-seize évêques, dont les deux premiers sont Laurent de Milan et Pierre de Ravenne [1]. Cette dernière session, que l'on compte quelquefois pour la quatrième, en mettant pour la première l'entrevue des évêques d'Italie avec le roi Théodoric, est appelée le synode de la Palme, dans un concile tenu sous le pape Symmaque en 503, peut-être à cause du lieu où elle fut tenue.

En 502, le 6 de novembre, il se tint un autre concile à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre, où le pape Symmaque présida. Il s'y trouva quatre-vingts évêques, trente-sept prêtres et quatre diacres, dont l'un était Hormisdas, qui fut depuis Pape. On examina un statut présenté après la mort du pape saint Simplice par le patrice Basile, préfet du prétoire, touchant l'élection du Pape, qui, disait-il, ne devait pas se faire sans le consentement du roi d'Italie, et puis touchant les aliénations des biens de l'Église romaine. Symmaque remercia d'abord les Pères d'avoir offert le pardon aux clercs schismatiques ; puis il ajouta que ceux-ci avaient voulu prendre avantage de l'écrit du patrice Basile, qui toutefois ne pouvait avoir aucune force légitime, attendu qu'aucun pontife romain n'y avait adhéré. Le diacre Hormisdas en fit la lecture ; Cresconius, évêque de Tudertum, l'interrompit pour faire remarquer au concile comment, dans cette pièce, les laïques cherchaient à s'emparer exclusivement de l'élection du Pape, ce qui était manifestement contre les

[1] Labbe, t. 4, 1325 et 1326.

canons. La lecture continuant sur la seconde partie, Maxime, évêque de Bléda, l'interrompit encore pour faire remarquer au concile combien il était contraire aux canons, que des laïques prétendissent décréter, ainsi qu'on le faisait dans cette pièce, des anathèmes contre les clercs.

La lecture achevée, Laurent, évêque de Milan, qui tenait la première place après le Pape, parla en ces termes : Cet écrit n'a pu obliger aucun pontife romain, parce que, sans le Pape de Rome, il n'était point permis à un laïque de rien statuer dans l'Église ; son partage est la nécessité d'obéir et non pas l'autorité de commander, d'autant plus qu'aucun Pape n'y a souscrit ni aucun métropolitain. Pierre de Ravenne parla dans le même sens. Eulalius de Syracuse dit : Cet écrit est très-évidemment nul. D'abord parce que, contre les règles des Pères, il a été fait par des laïques, à qui jamais on ne voit attribuée aucune autorité pour disposer des biens de l'Église. Ensuite, parce qu'il n'a été confirmé par la souscription d'aucun Pape. Que si les saints Pères ont déclaré nul ce que les évêques d'une province tenteraient de faire sans l'autorité de leur métropolitain, à combien plus forte raison sera nul ce que des laïques auraient présumé de faire dans la chaire apostolique, même avec le consentement de quelques évêques, sans le concours de ce pontife, qui, par la prérogative du bienheureux Pierre, possède la primauté du sacerdoce par tout l'univers, et en conséquence est accoutumé à donner la fermeté aux décrets des conciles. Enfin, le concile tout entier fut du même avis, que cet écrit était nul, et que, eût-il quelque force, il devait être annulé par la sentence du Pape, afin que les laïques, si pieux et si puissants qu'ils pussent être, ne vinssent point à prétendre, dans d'autres villes, disposer des biens de l'Église, dont Dieu a commis le soin aux seuls évêques.

Toutefois le Pape, afin de pourvoir à l'avenir, d'autant plus qu'une des accusations ou plutôt une des calomnies des chismatiques, était, qu'il avait dilapidé les biens de l'Église, prononça le décret suivant[1] : Il ne sera permis à aucun Pape d'aliéner à perpétuité aucun héritage de la campagne ni de le donner en usufruit, si ce n'est aux clercs, aux captifs et aux étrangers. Les maisons des villes, qui ne pourraient être entretenues qu'à grands frais, pourront être laissées à bail portant rente. Les prêtres des titres de la ville de Rome seront tenus à la même loi, de même que tous les autres clercs, n'étant pas permis de dire que celui qui ne tient que le second rang dans l'Église, ne sera pas soumis à une loi à laquelle le souverain

[1] *Anonym. Veron. apud Muratori, Scriptores rerum. italic.*, t. 3.

pontife s'est astreint lui-même par la charité de Jésus-Christ. Les contrevenants seront déposés; celui qui aura reçu la chose aliénée sera frappé d'anathème; le contrat sera nul. Tout ecclésiastique pourra répéter les choses aliénées avec les fruits. Cette ordonnance n'est que pour le Siége apostolique; dans les provinces, chaque évêque suivra, selon sa conscience, la coutume de son église. Le Pape souscrivit en ces termes : Cœlius Symmaque, évêque de l'Église romaine, j'ai souscrit à cette ordonnance, faite par nous. Les autres évêques souscrivirent en cette façon : Eulalius, évêque de Syracuse, j'ai souscrit à cette ordonnance, faite par le vénérable pape Symmaque [1].

L'année suivante 503, il se tint encore un concile à Rome, que l'on compte pour le cinquième sous le pape Symmaque. Les évêques étant assis devant la confession de saint Pierre, le Pape dit : Qu'on apporte l'écrit composé par Ennodius contre ceux qui ont osé attaquer notre quatrième concile tenu à Rome, à la Palme, et qu'on le lise devant tout le monde. Saint Ennodius, alors diacre et depuis évêque de Pavie, avait composé cette apologie pour répondre à un écrit publié par les schismatiques sous ce titre : *Contre le synode de l'absolution irrégulière.*

Leur principale objection était qu'en disant que le Pape ne pouvait être jugé, on semblait dire que saint Pierre et ses successeurs avaient reçu de Dieu, avec les prérogatives de leur Siége, la licence de pécher. Saint Ennodius nie cette conséquence, et dit, en parlant de saint Pierre : Il a transmis à ses successeurs une dot perpétuelle de mérites avec l'héritage de l'innocence. Ce qui lui a été accordé pour la gloire de ses actions s'étend à ceux dont la vie ne brille pas moins; car qui peut douter que celui-là ne soit saint, qui est élevé à une si haute dignité? S'il manque des avantages acquis par son mérite, ceux de son prédécesseur lui suffisent. Jésus-Christ élève des hommes illustres à cette place si éminente, ou rend illustres ceux qu'il y élève; lui, sur qui l'Église est appuyée, prévoit ce qui est propre à lui servir de fondement.

Les schismatiques disaient encore : S'il est vrai que le Pape n'ait jamais subi le jugement de ses inférieurs, pourquoi a-t-il été cité et emmené en jugement? A quoi saint Ennodius répond qu'il l'a fait par humilité et sans y être obligé, et que ce sont leurs violences qui l'ont contraint de se retirer.

Pourquoi, objectaient-ils encore, le pape Symmaque a-t-il refusé de recevoir un évêque visiteur, comme il en donne lui-même aux

[1] Labbe, t. 4, 1334.

autres églises? N'a-t-il pas, en cela, contrevenu aux règles ecclésiastiques? Saint Ennodius nie que Symmaque ait rien fait, par ce refus, contre les lois de l'Église, et soutient que, comme il est libre à un législateur de s'astreindre ou non à la rigueur de ses propres lois, le Pape a pu donner des visiteurs aux autres évêques sans en recevoir lui-même. Il ajoute : Dieu a voulu peut-être terminer par des hommes les causes des autres hommes, mais il a réservé à son jugement l'évêque de ce siége. Il a voulu que les successeurs du bienheureux Pierre n'eussent à prouver leur innocence qu'au ciel, devant celui qui peut en connaître parfaitement. Et si vous dites que toutes les âmes sont pareillement sujettes à ce jugement, je répondrai qu'il n'a été dit qu'à un seul : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.

Après que cet écrit de saint Ennodius, que nous avons encore, eut été lu dans le concile de Rome, les évêques l'approuvèrent d'une voix unanime, et dirent : Que cet écrit soit reçu de tout le monde et transmis à la postérité entre les actes de notre concile, comme ayant été composé par son autorité. Le pape Symmaque, de l'avis de tous, ordonna qu'il fût mis au nombre des décrets apostoliques. Après quoi tous les évêques demandèrent à haute voix, ainsi que tous les prêtres qui étaient présents, que l'on condamnât ceux qui avaient accusé le Pape et parlé ou écrit contre le concile. Mais le Pape demanda, au contraire, que ses persécuteurs fussent traités avec plus de douceur, déclarant qu'il leur pardonnait. Néanmoins, pour prévenir de semblables accusations, il voulut que l'on renouvelât les anciens canons qui défendent aux ouailles d'accuser leur pasteur, si ce n'est quand il erre contre la foi, ou qu'il leur a fait un tort en particulier, parce que, encore que l'on croie les actions des pasteurs répréhensibles, on ne doit pas en parler mal. Il demanda de plus qu'il fût ordonné que l'évêque, dépouillé de son bien ou chassé de son siége, serait réintégré et que toutes choses seraient rétablies en leur entier, avant qu'il pût être appelé en jugement. Le concile confirma tous ces statuts, sous peine de déposition pour les clercs et d'excommunication pour les moines et les laïques, avec menace, s'ils ne se corrigent, d'être frappés d'anathème [1].

Comme une des accusations que les schismatiques avaient élevées contre le Pape regardait les mœurs, on croit que cette calomnie lui donna occasion de faire une ordonnance qui porte que les évêques, les prêtres et les diacres seront obligés d'avoir toujours une personne de probité connue pour témoin de leurs actions, et que

[1] Labbe, t. 4, 1364.

ceux qui n'auront point assez de bien pour entretenir une personne de cette sorte serviront de compagnons à d'autres, afin que la vie des ecclésiastiques fût à couvert, non-seulement du mal, mais du soupçon. Nous avons un règlement dressé au nom d'un évêque par saint Ennodius, en exécution de cette ordonnance, et c'était ces compagnons inséparables que l'on appelait syncelles.

Par ces divers conciles, particulièrement par le dernier, qui approuva et fit sienne l'apologie de saint Ennodius, on voit ce que les catholiques pensaient alors de l'autorité et des prérogatives du pontife romain. Ce qui ne le montre pas moins, c'est la sensation que cette affaire produisit dans les Gaules. Quand on y apprit qu'un concile d'Italie avait entrepris de juger le Pape, tous les évêques en furent alarmés, et chargèrent saint Avit, évêque de Vienne, d'en écrire au nom de tous. Il adressa sa lettre aux deux premiers du sénat, Fauste et Symmaque, tous deux patrices et tous deux anciens consuls, Fauste de l'an 483, Symmaque de 485 : le premier, descendantdes Scipions ; le second, beau-père de Boëce. Saint Avit dit d'abord qu'il serait à souhaiter que les malheurs du temps n'empêchassent pas les évêques des Gaules d'aller librement à Rome pour les affaires spirituelles et temporelles, ou que la diversité des royaumes ne fût pas un obstacle à la convocation d'un concile de toute la nation ; que si cela eût été possible, il leur aurait envoyé sur l'affaire présente, qui est commune à tous, une relation commune, contenant le sentiment de tous les évêques des Gaules assemblés ; que cependant il les prie de ne pas regarder sa lettre cemme la lettre particulière d'un évêque, puisqu'il n'écrit que par ordre de tous ses frères, les évêques des Gaules, qui lui en ont donné commission par leurs lettres.

Après cet exorde, il entre ainsi en matière : « Nous étions dans de grandes alarmes et de cruelles inquiétudes touchant l'affaire de l'Église romaine, sentant bien que notre état même, l'épiscopat, est chancelant quand le chef est attaqué, et que la même accusation, si elle avait renversé l'État du prince, nous aurait frappés tous : nous étions dans ces anxiétés, lorsque nous avons reçu d'Italie le décret porté par les évêques italiens assemblés à Rome au sujet du pape Symmaque. Quoiqu'un nombreux concile rende ce décret respectable, nous comprenons cependant que le saint pape Symmaque, s'il a été accusé d'abord devant le siècle, aurait dû trouver dans ses collègues des consolateurs plutôt que des juges. Car si l'arbitre du ciel nous ordonne d'être soumis aux puissances de la terre, en nous prédisant que nous paraîtrons devant les rois et les princes en toute sorte d'accusation, il n'est pas aisé de concevoir

par quelle raison, ou en vertu de quelle loi, le supérieur est jugé par les inférieurs. En effet, l'Apôtre nous ayant fait un précepte de ne pas recevoir d'accusation contre un simple prêtre, de quel droit a-t-on pu en recevoir contre la principauté de l'Église universelle? Le concile lui-même l'a bien entrevu dans son louable décret, lorsqu'il a réservé au jugement de Dieu une cause, que (cela soit dit sans l'offenser) il avait consenti presque témérairement à examiner, et lorsqu'il y a rendu cependant témoignage, en peu de mots, comme il a pu, que ni lui ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le Pape était accusé.

« C'est pourquoi, en qualité de sénateur romain et d'évêque chrétien, je vous conjure de n'avoir pas moins à cœur la gloire de l'Église que celle de la république, d'employer pour nous le pouvoir que Dieu vous a donné, et de n'aimer pas moins dans l'Église romaine la chaire de Pierre, que vous n'aimez dans Rome la capitale de l'univers. Si vous y pensez avec la profondeur qui vous est propre, vous n'y verrez pas uniquement l'affaire actuelle de Rome. Dans les autres pontifes, si quelque chose vient à branler, on peut le réformer; mais si le Pape de Rome est mis en doute, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qu'on verra vaciller. Vous n'ignorez point parmi quelles tempêtes des hérésies nous conduisons le vaisseau de la foi; si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Quand les nautoniers se révoltent contre celui qui tient le gouvernail, serait-il de la prudence de céder à leur fureur, en les exposant eux-mêmes au danger pour les punir? Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit; mais ce n'est pas au troupeau à demander ce compte à son pasteur, c'est au juge[1]. »

Cette magnifique lettre est encore moins honorable pour le pape Symmaque que pour les évêques des Gaules, au nom desquels elle fut écrite. C'est le plus beau monument de l'église gallicane.

Le zèle des évêques des Gaules ne démentait pas cette lettre. Non content de travailler au salut des Francs, saint Remi engagea les évêques de la domination de Gondebaud, roi des Burgondes ou Bourguignons, de travailler de concert à la réunion des ariens. Ces prélats jugèrent que, pour faire mieux réussir leur pieux dessein, il fallait le cacher, et s'assembler à Lyon sous un autre prétexte. La fête de saint Just, qui était proche, leur en fournit un fort plausible. Saint Étienne, qui avait succédé à saint Rusticius dans le siége de

[1] Labbe, t. 4, 1362.

Lyon, invita donc à cette solennité les évêques les plus distingués, saint Éone d'Arles, Honorat de Marseille, saint Avit de Vienne, saint Apollinaire de Valence, son frère, et plusieurs autres.

Tous ces évêques s'étant donc rendus à Lyon, ils allèrent ensemble, avec l'évêque Étienne, saluer le roi Gondebaud à Sarbiniac, maison de plaisance auprès de Lyon. Les chefs des ariens auraient bien voulu empêcher le prince de leur donner audience. Mais Dieu, qui voulait en tirer sa gloire, ne le permit pas. Après que les évêques eurent salué le roi, Avit, à qui les autres avaient déféré l'honneur de porter la parole, quoiqu'il ne l'emportât ni par la dignité ni par l'âge, lui dit : Si Votre Excellence voulait procurer la paix de l'Église, nous sommes prêts à montrer si clairement la vérité de notre foi par l'autorité de l'Évangile et des épîtres des apôtres, qu'il demeurera hors de doute que votre créance n'est ni selon Dieu ni selon l'Église. Vous avez ici les plus habiles de votre parti; commandez-leur de conférer avec nous. Qu'ils éprouvent s'ils pourront répondre à nos raisons, comme nous sommes prêts à répondre aux leurs.

Le roi répondit : Si votre foi est la véritable, pourquoi vos évêques n'empêchent-ils pas le roi des Francs de me déclarer la guerre et de s'unir à mes ennemis pour me détruire? car la vraie foi ne s'accorde pas avec la convoitise du bien d'autrui, ni avec la soif du sang des peuples; qu'il montre sa foi par ses œuvres. Avit répondit avec un air humble et modeste : Nous ignorons pourquoi le roi des Francs entreprend la guerre dont vous vous plaignez; mais l'Écriture nous apprend que les royaumes sont souvent détruits pour avoir abandonné la foi, et que le Seigneur suscite de toutes parts des ennemis à ceux qui se déclarent les siens. Embrassez, vous et votre peuple, la loi de Dieu, et il vous donnera la paix. Car si vous avez la paix avec lui, vous l'aurez avec les autres, ou vos ennemis au moins ne prévaudront pas.

Est-ce donc que je ne professe pas la loi de Dieu? dit le roi. Quoi! parce que je ne reconnais pas trois dieux, vous prétendez, vous autres, que je ne professe pas la loi de Dieu? Je n'ai point lu dans l'Écriture qu'il y ait trois dieux, mais un seul. Avit répliqua : Dieu nous garde, ô roi, d'adorer plusieurs dieux. Ton Dieu, ô Israël, est un; mais ce Dieu, un en essence, est trine en personnes. Il expliqua ensuite plus en détail la foi de la Trinité; et, voyant que le prince l'écoutait favorablement, il ajouta : Oh! si vous vouliez connaître combien notre foi est bien fondée, quels avantages ne vous en reviendraient-ils pas, à vous et à votre peuple! Commandez à vos évêques de conférer avec nous en votre présence, pour vous faire connaître

que le Seigneur Jésus est le Fils éternel du Père, que le Saint-Esprit est coéternel à l'un et à l'autre, et que ces trois personnes sont un seul Dieu avant tous les temps, et sans commencement comme sans fin. Ayant dit cela, lui et les autres évêques se jetèrent aux pieds du roi, et, les tenant étroitement embrassés, ils versaient des larmes amères. Gondebaud se sentit ému, et les releva en leur disant qu'il leur rendrait réponse sur ce qu'ils avaient démandé.

Le lendemain le roi revenant à la ville par la Saône, envoya chercher Étienne et Avit, et leur dit : Je vous accorde ce que vous demandez ; car mes évêques sont prêts à vous montrer que personne ne peut être coéternel et consubstantiel à Dieu. Mais je ne veux pas que la conférence se fasse devant tout le peuple, de peur que cela n'excite du trouble ; elle se fera seulement en présence de mes sénateurs et des autres que je choisirai, comme vous choisirez, de votre côté, ceux qu'il vous plaira, mais en petit nombre ; et ce sera demain que commencera la dispute. Les deux évêques remercièrent humblement le prince, et se retirèrent pour aller avertir leurs confrères. C'était la veille de saint Just, c'est-à-dire le 1er de septembre. Les évêques eussent bien souhaité que la conférence eût été remise après la fête ; mais ils n'osèrent le proposer, et ils allèrent tous passer la nuit en prières au tombeau du saint. A l'office de la nuit, le lecteur, récitant une leçon de Moïse, lut ces paroles : J'endurcirai son cœur, je multiplierai mes prodiges et mes miracles dans l'Égypte ; et il ne vous écoutera pas. Il en récita aussi une des prophètes, une autre de l'Évangile, et une quatrième des Épîtres ; et l'on trouva dans toutes des textes formels sur l'endurcissement du cœur. Les évêques, qui crurent y voir un présage de l'opiniâtreté de Gondebaud, en furent sensiblement affligés. Ils ne laissèrent pourtant pas de se préparer avec soin à la défense de la foi.

Les évêques catholiques se trouvèrent le lendemain, à l'heure marquée, au palais de Gondebaud, avec plusieurs prêtres et diacres et et quelques laïques, parmi lesquels étaient Placide et Lucain, deux des principaux officiers de l'armée. Les ariens y vinrent avec les leurs. Avit portait la parole pour les catholiques, et Boniface pour les ariens. Avit, naturellement éloquent, et à qui le Seigneur donnait une nouvelle grâce, commença à proposer notre créance et à la justifier par les témoignages de l'Écriture, avec tant de force, que les ariens en parurent consternés. Boniface, qui l'avait écouté assez tranquillement, ne pouvant rien oppo r à ses raisons, voulut faire diversion, en proposant les objections ..s plus difficiles. Saint Avit ne prit pas le change ; il pressa son adversaire de répondre à ses preuves, lui promettant de satisfaire à ses difficultés. Boniface ne put

détruire un seul des arguments d'Avit, et ne répondit que par des invectives, en traitant les catholiques d'enchanteurs et d'adorateurs de plusieurs dieux. Le roi, voyant la confusion de son parti, se leva, et dit que Boniface répondrait le lendemain. Les évêques se retirèrent, et comme il n'était pas encore tard, ils allèrent de ce pas, avec les autres catholiques, à la basilique de Saint-Just, dont on célébrait la fête ce jour-là, pour y remercier le Seigneur de la victoire qu'il leur avait accordée sur ses ennemis.

Le lendemain ils revinrent au palais, où ils trouvèrent en entrant Arédius, qui voulut leur persuader de s'en retourner, en disant que toutes ces disputes ne servaient qu'à aigrir les esprits de la multitude, et qu'il n'en pouvait résulter aucun bien. L'évêque Étienne, qui savait qu'Arédius, quoique catholique, favorisait les ariens pour faire sa cour au roi, lui répondit qu'il ne fallait pas craindre que le zèle pour le salut de ses frères et la recherche de la vérité produisissent la division ; qu'au contraire il n'y avait rien de plus propre à entretenir l'union d'une sainte amitié, que de connaître où était la vérité, parce qu'elle est aimable où qu'elle soit, et fait aimer ceux qui la professent ; qu'au reste ils ne venaient que par ordre du roi. A ce dernier mot, Arédius n'osa plus rien dire. Le roi, voyant venir les évêques catholiques, s'avança au-devant d'eux, et, s'étant assis entre Étienne et Avit, il leur fit de nouvelles plaintes contre le roi des Francs, qu'il accusait de solliciter son frère contre lui. Les évêques répondirent que l'unité de la foi était le meilleur moyen de procurer la paix, et que s'il l'avait pour agréable, ils lui promettaient leur médiation.

Chacun ayant pris sa place comme le jour précédent, Avit fit un discours pour répondre aux objections proposées par Boniface à la dernière conférence. Il montra si clairement que les catholiques n'adoraient pas plusieurs dieux, que ses adversaires mêmes en demeurèrent frappés d'étonnement. Boniface, qui voulut répliquer, ne fit que répéter les injures et les calomnies qu'il avait vomies le jour précédent. Mais il le fit avec tant de violence et d'emportement, qu'il contracta un enrouement qui l'empêcha de continuer son discours, et qui pensa le suffoquer. Le roi, ayant attendu longtemps inutilement que la parole lui fût revenue, se leva plein d'indignation contre Boniface. Mais Avit lui dit, en montrant les autres évêques ariens : Prince, si vous vouliez ordonner à ceux-ci de répondre à nos raisons, on pourrait juger à quoi s'en tenir. Le roi et les autres ariens ne répondaient rien, tant ils étaient interdits et confus. Avit ajouta : Si nos évêques ne peuvent nous répondre, à quoi tient-il que nous ne nous réunissions tous dans la même foi ? Cette proposition excita les

murmures des ariens. Alors Avit, sûr de la vérité de sa foi et plein de confiance au Seigneur, dit : Si nos raisons ne peuvent les convaincre, je ne doute pas que Dieu ne fasse un miracle pour confirmer notre créance. Prince, ordonnez qu'eux et nous allions ensemble au tombeau de saint Just, que nous l'interrogions sur notre foi, et Boniface sur la sienne : le Seigneur décidera par la bouche de son serviteur. Le roi, surpris de la proposition, semblait l'accepter; mais les ariens s'écrièrent que pour eux ils ne voulaient pas, pour prouver leur foi, avoir recours à des enchantements et à des sortiléges, comme Saül, qui avait été maudit de Dieu, mais qu'ils se contentaient d'avoir l'Écriture, plus forte que tous les prestiges : ce qu'ils répétèrent plusieurs fois avec de grandes vociférations. Le roi, qui s'était déjà levé de son siége, prit Étienne et Avit par la main, et les conduisit jusqu'à son appartement, où il les embrassa tendrement en leur disant de prier Dieu pour lui. C'est tout le fruit que ce prince retira de la conférence. Mais plusieurs ariens se convertirent et furent baptisés quelques jours après : ce qui marque qu'ils étaient sectateurs de Photin ou de Paul de Samosate [1].

La dispute contre les ariens, en donnant lieu à saint Avit de faire paraître ses talents, augmenta l'amitié et l'estime dont Goudebaud honorait ce grand évêque. C'était comme l'oracle qu'il consultait sur les textes les plus obscurs de l'Écriture, sur divers articles de la foi, et même sur la divinité de Jésus-Christ. Pour répondre à ces difficultés, le saint évêque lui écrivit plusieurs lettres, où il combat toujours avec un nouvel avantage les erreurs des ariens, des bonosiens et des photiniens. Dans une de ces lettres, il dit que le nom *Missa* est un terme commun aux églises, aux palais et aux prétoires, où l'on disait également, *Ite Missa est,* pour congédier le peuple.

Gondebaud le chargea d'écrire contre l'hérésie d'Eutychès, qui commençait à se répandre sourdement dans les Gaules. Avit le fit avec zèle ; mais en expliquant les dogmes de cette hérésie, il paraît la confondre avec celle de Nestorius. Au fond de l'Occident, on avait de la peine à concevoir toutes les chicanes des Grecs.

Gondebaud paraissait s'approcher du royaume de Dieu, et l'on concevait de nouvelles espérances de l'arracher à l'erreur. Un célèbre orateur de ce temps-là, le sénateur Héraclius fit servir son éloquence à la défense de la foi catholique, et confondit les ariens et le roi même dans une nouvelle dispute. Saint Avit félicita cet orateur du courage qu'il avait eu de soutenir les intérêts de la vérité contre ce prince. Autrefois, lui dit-il, en prononçant le panégyrique du roi, vous avez

[1] Labbe, t. 4, 1818.

rendu à César ce qui était à César ; et aujourd'hui, pour rendre à Dieu ce qui est à Dieu, vous n'avez pas cru devoir épargner César. Mais vous donnez par là même un nouveau prix aux éloges que vous en avez faits ; car votre résistance au roi est une marque que vous ne savez pas flatter [1].

Ce saint évêque de Vienne continuait lui-même d'avoir souvent des entretiens sur la religion avec Gondebaud. Un jour il le pressa si vivement, que ce roi arien ne pouvant plus résister à l'évidence de la vérité, le pria de le réconcilier secrètement par l'onction du saint chrême. Mais saint Avit lui répondit : Si vous croyez véritablement, pourquoi craignez-vous de confesser Jésus-Christ devant les hommes, comme il nous l'a commandé ? La crainte de quelque sédition de la part de vos sujets vous arrête, quand il s'agit d'obéir au Créateur de toutes choses ? Vous êtes roi, et vous craignez vos sujets ! Ne savez-vous pas que c'est plutôt à eux de vous suivre qu'à vous de vous conformer à leur faiblesse ? C'est vous qui êtes le chef du peuple, et non pas le peuple qui est votre chef. Quand vous allez à la guerre, vous marchez le premier, et vos soldats vous suivent. Faites de même dans le chemin de la vérité, montrez-le à vos sujets en y entrant le premier, plutôt que de vous égarer à leur suite dans les routes de l'erreur [2].

Ce discours était pressant ; Gondebaud n'eut pas le courage de s'y rendre. Il voyait toutefois à sa cour une sainte princesse nommée Caréténé, vraisemblablement sa femme, qui faisait une profession publique de la vraie foi, et elle l'honorait plus encore par sa piété que par son rang. Elle vivait dans le palais comme dans un cloître, portait le cilice sous la pourpre, s'adonnait aux jeûnes, faisait de grandes aumônes, et exhortait souvent ses enfants et ses petits-fils à embrasser la foi catholique. Elle mourut pleine de mérites, âgée de plus de cinquante ans, le 16 de septembre 506, et fut enterrée à Lyon, dans l'église de Saint-Michel, qu'elle avait fait bâtir : c'est ce que nous apprend son épitaphe [3].

L'élément barbare réunissait généralement la cruauté et la perfidie politique. Gondebaud en tenait sa part. Il avait tué deux de ses frères, Gondemar et Chilpéric, ainsi que la femme de ce dernier, mère de Clotilde ; ensuite il pleura leur mort avec de grandes marques d'affliction [4].

Son troisième frère, Godégisile, ne s'y fiait pas trop. Apprenant les victoires de Clovis, il lui envoya dire secrètement : Si vous m'aidez

[1] Avit., *Epist.* 47. — [2] Greg. Tur., l. 2, n. 34. — [3] *Apud Duchesn.*, t. 1, p. 514. — [4] Avit., *Epist.* 5.

à détrôner mon frère Gondebaud, je vous céderai une partie du royaume, et vous payerai tel tribut que vous voudrez. Le roi des Francs ne demanda pas mieux, d'autant plus qu'il vengeait ainsi le meurtre des parents de sa femme. Il s'avança donc avec une armée. Gondebaud, qui ne se doutait pas de la ruse de son frère, l'appela à son secours contre les Francs. Godégisile y vint ; mais au milieu de la bataille, qui se donna près de Dijon, il se tourna contre Gondebaud, qui prit la fuite et alla s'enfermer dans Avignon. Clovis l'y assiégea, et allait le forcer de se rendre, quand Arédius, courtisan de Gondebaud vint trouver le roi des Francs comme transfuge, gagna sa confiance par son agréable conversation, et lui persuada que la ville était imprenable et qu'il valait mieux offrir la paix au roi des Burgondes, à condition de payer tribut. Échappé par cette ruse, Gondebaud rassembla bientôt des troupes, surprit son frère dans la ville de Vienne, et le tua dans une église d'ariens où il s'était réfugié [1]. C'est des premiers commencements de ces guerres, que Gondebaud se plaignait dans la conférence de Lyon.

Devenu ainsi maître de toute la Bourgogne, Gondebaud montra quelque amour de la justice. Il fit pour les Romains ou les Gaulois de sa domination, des lois plus favorables que les précédentes, afin qu'ils désirassent moins la domination des Francs. C'est que, sans compter la différence de religion, les Bourguignons leur avaient pris la moitié des terres et le tiers des esclaves [2].

Il publia donc, en 501 ou 502, un nouveau code, qui commence : *Au nom de Dieu.* Il y dit que, comme c'est l'amour de la justice qui rend Dieu favorable et qui fait la prospérité des empires, il défend avant tout aux juges de recevoir aucun présent des plaideurs ; s'ils sont convaincus d'en avoir reçu, ils seront punis de mort. Les meurtriers d'un homme libre et d'un esclave du roi, les adultères, les voleurs des bestiaux les plus considérables, sont également punis de mort. Si une fille libre pèche avec un esclave, ils seront mis à mort l'un et l'autre. Une femme qui abandonne son mari sera étouffée dans la boue. Le Juif qui portera la main sur un chrétien aura le poing coupé ; s'il veut racheter sa main, il payera septante-cinq pièces d'or, et douze d'amende. S'il a frappé un prêtre, on le fera mourir, et ses biens seront confisqués. Les filles qui se sont consacrées à Dieu pour garder la chasteté, auront leur part à la succession paternelle, mais à condition qu'à leur mort cette part retourne à leurs plus proches parents. Ceux qui n'ont pas de bois, pourront librement en aller couper dans les forêts des autres, saufs les arbres fruitiers et les

[1] Greg. Tur., l. 2, n. 32 et 33. — [2] *Lex Burgundion., titul.* 54.

sapins. Accusé d'un crime, un homme libre en était quitte pour jurer son innocence avec douze de ses proches [1]. Bientôt on prit l'habitude de jurer ce qu'on ne savait pas, et même de jurer le contraire de ce qu'on savait. Gondebaud y appliqua un remède qui était pire que le mal. Quand une des parties ne voulait pas recevoir le serment de l'autre, il ordonnait un duel ; si celui qui avait offert le serment était tué, tous ses témoins payaient chacun trois cents pièces d'or [2]. C'est précisément ce que le roi Théodoric appelait une coutume abominable, contraire à l'humanité des Goths et des Romains.

Le vrai remède était de s'en tenir à la loi de Dieu, qui défend de condamner personne, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins. Ainsi, ce n'est point à l'accusé à prouver son innocence, mais à l'accusateur à prouver son accusation. Saint Avit fit là-dessus à Gondebaud les représentations les plus sages, mais il n'en put rien obtenir [3]. Le Barbare, habitué à chercher tout à la pointe de l'épée, crut que c'était encore le meilleur moyen de trouver la justice.

L'exemple de son beau-père Théodoric, roi d'Italie, de Gondebaud, roi de Bourgogne, le voisinage des Francs, peut-être aussi un caractère moins cruel que celui de son père Évaric, firent tenir à Alaric, roi des Visigoths, une conduite plus humaine que celle de son père. Il publia, l'an 506, pour servir de loi à ses sujets romains, qui la plupart étaient catholiques, une édition du *Code théodosien* avec quelques changements et quelques additions qu'il fit approuver par les évêques et les seigneurs de ses États.

Les évêques de son royaume profitèrent de ses bonnes dispositions, et obtinrent la permission de tenir un concile dans la ville d'Agde en Languedoc. Ils s'y trouvèrent au nombre de trente-cinq, y compris les députés de dix absents. Ils s'assemblèrent le 11 de septembre 506, dans l'église de Saint-André, où l'on conservait les reliques de cet apôtre. Leur premier acte fut de faire à genoux des prières pour la longue vie du roi Alaric, la prospérité de son règne et pour tout le peuple. Ensuite, s'étant assis, sous la présidence de saint Césaire, évêque d'Arles, ils firent lire par ordre les canons qui avaient été faits dans les conciles précédents, et puis les résumèrent au nombre de quarante-sept.

Par compassion pour les bigames qui ont été ordonnés, on leur laisse le nom de prêtres et de diacres, mais on leur défend d'en faire les fonctions. Les clercs qui négligent de se trouver souvent à l'église, seront réduits à la communion étrangère, c'est-à-dire traités comme des clercs étrangers. S'ils se corrigent, on leur rendra de

[1] *Titul.* 8. — [2] *Ib.* 45. — [3] *S. Agobardi liber contra judicium Dei*, n. 5. *Bibl. PP*, t. 14.

nouveau leur rang. Les évêques qui excommunient sans sujet ou pour des fautes légères, seront admonéstés par les évêques voisins; et s'ils continuent de refuser leur communion à ceux qu'ils auront ainsi excommuniés, les autres évêques, en attendant le concile, accorderont la leur à ces personnes. Les clercs ou les laïques qui retiennent les legs pieux, sont excommuniés comme meurtriers des pauvres, ainsi que l'a ordonné le concile, celui de Vaison, en 442. Le clerc qui aura volé l'église, sera réduit à la communion étrangère. Ce que les particuliers donnent à l'évêque pour le salut de leur âme, appartiendra à l'église et non à l'évêque. Les évêques ne pourront vendre les vases de l'église ni en aliéner les maisons, les esclaves et autres biens qui font subsister les pauvres. Si la nécessité ou l'utilité de l'église oblige de vendre quelque chose ou d'en céder l'usufruit, l'affaire sera examinée par deux ou trois évêques voisins, qui autoriseront de leur signature l'acte d'aliénation. L'évêque pourra néanmoins mettre en liberté les esclaves qui auront bien servi l'église ; mais, en les affranchissant, il ne pourra leur donner en terres, vignes ou maisons, plus de la valeur de vingt pièces d'or. Le clerc qui, pour éviter la punition, aura recours à un laïque, et le laïque qui lui donnera protection, seront excommuniés. On recommande l'observation des décrets des papes Innocent et Sirice contre les prêtres et les diacres qui, après leur ordination, ne vivent pas en continence avec leurs femmes. On défend à tous les clercs d'avoir chez eux d'autres femmes que leurs mères, leurs sœurs, leurs filles ou leurs nièces, et d'avoir des servantes ou des affranchies qui demeurent dans la même maison.

Il est ordonné très-expressément à tous les fidèles de jeûner, excepté le dimanche, tout le carême, même les samedis. On expliquera publiquement le symbole aux compétents, dans toutes les églises, le même jour, avant la semaine qui précède la Pâque. On ordonne de consacrer les autels, non-seulement par l'onction du saint chrême, mais encore par la bénédiction pontificale. Ceux qui demandent la pénitence (publique), doivent recevoir du pontife l'imposition des mains et le cilice sur la tête, ainsi qu'il a été ordonné partout. On ne doit pas admettre au nombre des pénitents ceux qui ne se sont pas coupé les cheveux ou qui n'ont pas changé d'habits, ni accorder facilement la pénitence aux jeunes gens, à cause de leur inconstance. Il faut néanmoins accorder le viatique à tous ceux qui sont en danger de mort. On ne doit pas ordonner diacre celui qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, ni prêtre ou évêque qui n'en a pas trente; et, avant d'ordonner ceux qui sont mariés, il faut avoir le consentement de leurs femmes, et ne les ordonner qu'après qu'ils s'en seront sé-

parés de demeure et qu'ils auront promis la continence aussi bien qu'elles. Les laïques qui ne communient pas à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, ne doivent pas être réputés catholiques. On ne donnera pas le voile aux religieuses avant l'âge de quarante ans. L'archidiacre doit tondre, malgré eux, les clercs qui portent les cheveux longs : il s'agit de la tonsure cléricale. Ils ne doivent non plus porter que des habits et des chaussures convenables à la sainteté de leur état.

Si quelqu'un veut avoir un oratoire particulier dans sa terre, on lui permet d'y faire dire la messe pour la commodité de sa famille ; mais il faut célébrer Pâques, Noël, l'Épiphanie, l'Ascension, la Pentecôte et les autres jours solennels, dans les villes ou dans les paroisses, et ceux qui, ces jours solennels diraient la messe ou feraient l'office dans ces oratoires particuliers sans la permission de l'évêque, seront excommuniés. On renouvelle les anciens canons qui défendent aux clercs d'aliéner en quelque manière que ce soit les biens de l'église dont on leur a accordé l'usufruit. Ces biens ecclésiastiques, dont on cédait l'usufruit à des clercs, étaient ce qu'on a depuis nommé bénéfices. L'évêque ne doit pas sans raison préférer, pour les dignités ecclésiastiques, les jeunes clercs aux anciens. On observera, touchant les enfants exposés, les règlements du concile (de Vaison). C'est au concile de la province à juger des causes de divorce, et ceux qui quittent leurs femmes avant ce jugement seront excommuniés. Les clercs qui suppriment ou qui livrent les titres des biens de l'église sont excommuniés, avec ceux qui les ont sollicités de les leur livrer.

On ne bâtira pas de nouveaux monastères sans la permission de l'évêque. Les moines vagabonds ne seront ordonnés clercs, ni pour les villes ni pour la campagne, à moins que leur abbé n'en rende témoignage. Aucun abbé ne recevra un moine qui passe d'un monastère à un autre, sans la permission de son premier abbé. S'il est nécessaire d'ordonner quelque moine, l'évêque ne le fera que l'abbé n'y consente. Les monastères de filles doivent être éloignés de ceux des hommes, pour ne pas donner lieu aux embûches du démon et aux discours des hommes. L'Église doit prendre, s'il est nécessaire, la défense de ceux qui ont été légitimement affranchis par leurs maîtres, et excommunier ceux qui, avant la sentence juridique, oseraient attenter à leur liberté ou à leurs propriétés.

Comme il est à propos de garder l'uniformité dans la célébration de l'office divin, que les évêques et les prêtres disent les collectes après les antiennes ou psaumes chantés en chœur, ainsi qu'il se pratique partout ; qu'on chante chaque jour les hymnes du matin et du soir ; qu'à la fin de l'office du matin et du soir, après les hymnes,

on récite les capitules tirés des psaumes; qu'après la collecte de l'office du soir, le peuple soit congédié avec la bénédiction de l'évêque.

Les ennemis qui refusent de se réconcilier, doivent d'abord être avertis par les prêtres; s'ils ne suivent pas leurs avis, ils seront excommuniés. Un clerc ne peut citer personne devant un juge laïque sans permission de l'évêque; s'il y est cité, il peut répondre, mais il ne doit pas intenter d'accusation en matière criminelle. Le laïque qui, injustement et calomnieusement, oblige un clerc de plaider devant un juge laïque, sera excommunié. Si un évêque qui n'a point d'enfants institue d'autres héritiers que l'église, au cas qu'il ait dépensé quelque bien de l'église, pour ses affaires particulières, l'aliénation ou la donation sera nulle; mais s'il a des enfants, on prendra avant toutes choses, sur les biens qu'il leur laisse, de quoi indemniser l'église. On doit éprouver les Juifs pendant huit mois, parmi les catéchumènes, avant que de leur conférer le baptême, hors le cas de nécessité. Les évêques qui, étant invités par le métropolitain au concile ou à l'ordination d'un évêque, refuseront de s'y trouver sans raison de maladie ou d'un ordre du roi, seront, jusqu'au premier concile, privés de la communion de leurs frères. Tous les clercs qui servent fidèlement doivent, selon les canons, recevoir des évêques le salaire de leurs travaux.

Tels sont les trente-six premiers canons du concile d'Agde. Les cinq qui suivent sont tirés, presque mot à mot, du concile de Vannes. On y excommunie les homicides et les faux témoins; on renouvelle les défenses aux clercs et aux moines de voyager sans la permission et les lettres de leurs évêques; aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres de se trouver aux festins des noces, et à tous clercs ou laïques de manger avec les Juifs. On recommande surtout aux ecclésiastiques d'éviter l'ivrognerie, sous peine de punition corporelle ou d'être excommuniés trente jours.

Dans les six derniers canons, il y a défense aux clercs et aux laïques de s'adonner aux augures et à ce qu'on nomme le sort des saints, qui s'insinuait sous prétexte de religion. C'était d'ouvrir quelque livre de l'Écriture et de prendre pour présage de l'avenir les premières paroles que l'on rencontrait à l'ouverture du livre. Défense d'ordonner des pénitents. Les prêtres et les diacres qui ont été ainsi ordonnés par ignorance, ne feront pas les fonctions de leur ministère. Il n'est nullement permis aux prêtres de bénir le peuple ou un pénitent dans l'église. Cette bénédiction était encore réservée à l'évêque. Il est permis aux évêques d'aliéner, pour de bonnes raisons et sans le consentement des autres évêques, les petites terres, les pe-

tits vignobles et autres biens moins considérables de leurs églises. Ils pourront aussi disposer des esclaves fugitifs. Il est ordonné très-expressément à tous les laïques d'assister le dimanche à la messe entière, et de n'en sortir qu'après que l'évêque aura béni le peuple. Les autres canons qu'on trouve dans les éditions des conciles à la suite des quarante-sept, y ont été ajoutés de quelques conciles postérieurs, et particulièrement de celui d'Épaone [1].

Saint Césaire souscrivit le premier au concile d'Agde; ensuite les métropolitains Cyprien de Bordeaux, Clair d'Eause et Tétradius de Bourges. Parmi les autres évêques qui assistèrent en personne, les plus remarquables sont: Héraclius de Toulouse, saint Quintien de Rhodès, saint Galactoire de Béarn ou de Lescar, où il est révéré comme martyr, ayant été mis à mort par les ariens; Gratus d'Oléron, à qui l'on donne la qualité de bienheureux; Pierre, qui prend le titre d'évêque du palais, peut-être pour les catholiques de la cour; saint Glicérius ou Lizier de Conserans, dont on fait la fête le 7 d'août. Parmi les évêques qui assistèrent par députés, on voit Capraise de Narbonne, saint Euphraise d'Auvergne, Marcel d'Aire; enfin Vérus de Tours, exilé par le roi Alaric, ainsi que son prédécesseur saint Volusien, mort en exil l'an 498. La ville de Tours étant sur la frontière de la domination des Francs, ses évêques devenaient facilement suspects au prince arien de Toulouse.

Mais de tous ces évêques, le plus illustre, sans contredit, était saint Césaire, qui avait succédé, sur le siége d'Arles, à saint Éonius, l'an 502. Il était né, vers l'an 470, dans le territoire de Châlons-sur-Saône, de parents également distingués par leur piété et par leur noblesse. Le fils ne dégénéra point. On vit presque en même temps en lui les semences et les fruits des plus belles vertus. Il n'avait encore que sept ans, qu'il se dépouillait souvent de ses habits pour en revêtir les pauvres, et revenait à demi nu à la maison. Quand on lui demandait ce qu'il avait fait de ses vêtements, il se contentait de répondre que des passants l'avaient dépouillé. A l'âge d'environ dix-huit ans, il se déroba de la maison paternelle et alla se jeter aux pieds de saint Silvestre, évêque de Châlon, le conjurant de lui donner la tonsure cléricale et de l'attacher au service de l'église. Le saint évêque ne put résister à des vœux si empressés, et Césaire demeura deux ou trois ans auprès de lui. Après quoi, le désir d'une plus grande perfection le porta à se retirer au monastère de Lérins.

Saint Porcaire, qui en était alors abbé, l'y reçut avec joie, et il

[1] Labbe, t. 4. *Histoire de l'église gallicane.*

s'aperçut bientôt que le jeune novice avait déjà toutes les vertus des plus anciens et des plus fervents religieux. Il lui donna la charge de cellérier. La charité et l'amour de la pauvreté furent les règles que suivit Césaire dans les fonctions de cet emploi. Chargé de subvenir aux nécessités de ses frères, il prévenait ceux dont il connaissait les besoins, et qui par mortification ne demandaient rien ; mais il refusait tout à la sensualité, quelques instances qu'on lui fît. Les moines, mécontents, murmurèrent bientôt, et l'abbé se vit obligé de lui ôter sa charge, dont il s'acquittait trop bien.

Césaire, rendu pour ainsi dire à lui-même, s'appliqua avec plus de soin à sa perfection; mais il porta si loin ses austérités et ses abstinences, qu'il en tomba malade. Comme on désespéra de sa convalescence tandis qu'il demeurait dans le monastère, son saint abbé, qui l'aimait tendrement, l'obligea d'aller passer quelque temps à Arles pour y rétablir sa santé. Un homme de qualité nommé Firmin, et une dame nommée Grégorie, fort charitables envers les pauvres, le retirèrent chez eux. Le rhéteur Pomérius fréquentait fort cette maison : Firmin l'engagea à donner des leçons de son art au jeune moine, qui y consentit d'abord ; mais un songe miraculeux lui fit connaître que Dieu n'approuvait pas son application à ces études profanes. Ses hôtes furent si édifiés de ses vertus, qu'ils en parlèrent à saint Éonius d'Arles, en des termes qui lui firent naître l'envie de le connaître par lui-même. Le saint évêque l'ayant fait venir quelques jours après, et s'étant informé de son nom et de sa famille, il fut ravi d'apprendre qu'il était son parent. Il le prit en affection ; et, ayant obtenu avec peine de son abbé qu'il le lui cédât, il l'ordonna diacre et ensuite prêtre. Césaire observa dans le clergé toutes les pratiques de la vie monastique, selon la règle de Lérins, et ne se dispensa en rien de la psalmodie qui y était en usage.

L'abbé d'un monastère situé dans une île voisine d'Arles, étant mort, Éonius mit Césaire en sa place. Il s'acquitta de cette charge avec une grande édification, et rétablit la régularité parmi ces moines, qu'il gouverna trois ans. Pendant ce temps-là, saint Éonius, qui était fort infirme, disait souvent à son clergé, aux principaux citoyens, et même, par des messages, aux souverains du pays, qu'on ne devait pas lui chercher d'autre successeur que Césaire ; qu'il était seul capable de remettre en vigueur la discipline, au maintien de laquelle ses infirmités ne lui avaient pas permis de veiller. Ainsi, après sa mort, on ne délibéra pas sur le choix du successeur. Césaire, ayant appris son élection, alla se cacher dans des tombeaux ; mais on le tira du sépulcre, où son humilité l'avait enseveli, pour le placer sur le chandelier, comme une lumière qui devait éclairer la maison du

Seigneur. C'était l'an 502, dans la trente-troisième année de son âge.

Césaire signala les commencements de son épiscopat par plusieurs saints établissements. Il ordonna que les clercs réciteraient tous les jours dans la basilique de Saint-Étienne l'office de Tierce, de Sexte et de None, avec les hymnes convenables, afin que les pénitents et les autres laïques qui voudraient y assister le pussent faire commodément. Et pour ôter aux laïques l'occasion de s'entretenir dans l'église, il voulut qu'ils chantassent aussi des psaumes comme les clercs, les uns en latin et les autres en grec ; car cette langue était fort en usage dans cette province, dont la plupart des villes étaient des colonies grecques. Il laissa aux diacres tout le soin du temporel de l'église, afin de s'appliquer entièrement au spirituel, et particulièrement à la prédication de la parole de Dieu pour laquelle il avait du talent, quoique son éloquence n'eût pas été cultivée par l'art. La piété et le zèle y suppléaient. Il prêchait tous les dimanches et toutes les fêtes ; il donnait de ses sermons à ceux qui venaient le voir ; il en envoyait aux évêques éloignés, non-seulement dans les Gaules, mais en Italie et en Espagne. Quand il ne pouvait prêcher lui-même, il faisait lire par des prêtres ou par des diacres ses sermons ou ceux de saint Augustin. Et comme quelques évêques se plaignaient que c'était leur confier la prédication, contre l'usage de ce temps-là, il disait : S'ils peuvent lire les paroles des prophètes, des apôtres et de Notre-Seigneur, ils peuvent bien lire les nôtres. Souvent il faisait lire des homélies à Matines et à Vêpres, afin que personne ne fût privé d'instruction. Son style était simple et à la portée de ses auditeurs. Il entrait dans un grand détail et prêchait contre les vices qui régnaient le plus ; surtout il reprenait ceux qui observaient les augures, qui honoraient des arbres ou des fontaines, ou gardaient quelque autre reste de paganisme.

Comme rien n'est plus digne de compassion que l'indigence jointe à l'infirmité, Césaire fut surtout sensible à la misère des pauvres malades. Il établit pour eux un hôpital, où ils étaient servis avec le plus grand soin. On y récitait tout l'office divin comme dans l'église cathédrale, mais à voix basse, pour ne pas incommoder les malades. Il s'occupait en même temps de procurer la liberté aux captifs. Toujours il disait à son serviteur : Allez voir s'il n'y a pas quelque pauvre devant la porte qui craigne de nous interrompre, et dont la souffrance nous serait imputée à péché.

Quoique saint Césaire priât jour et nuit pour la paix et la tranquillité des peuples, il fut accusé par un de ses secrétaires de vouloir livrer la ville d'Arles aux Bourguignons, dont il était né sujet. Il

n'en fallut pas davantage au soupçonneux Alaric. Césaire fut aussitôt relégué à Bordeaux ; mais il y eut bientôt une occasion qui fit éclater son innocence. Peu de jours après son arrivée, le feu ayant pris à la ville, les habitants, alarmés, coururent à son logis, le conjurant d'arrêter l'incendie. Aussitôt le saint évêque, plein d'une foi vive, s'avance au-devant des flammes, se prosterne en prières, et le feu s'éteint à l'instant. Ce miracle, en augmentant la vénération que l'on avait conçue pour sa vertu, rendit son zèle plus utile. Car il ne demeura pas oisif dans son exil. Il y prêchait souvent, et, dans ses discours, il recommandait à ses auditeurs d'obéir au prince dans les choses justes ; mais il les exhortait avec une sainte liberté de résister à l'hérésie qu'il professait. Le roi Alaric, ayant reconnu son innocence, ordonna qu'il revînt à son église, et condamna son délateur à être lapidé. Le peuple accourait déjà avec des pierres ; mais saint Césaire, l'ayant appris, alla promptement trouver le roi, et obtint sa grâce pour lui donner le moyen de faire pénitence. A son retour, tout le peuple vint au-devant de lui avec des cierges et des croix, en chantant des psaumes, et crut lui être redevable d'une grande pluie qui tomba alors après une longue sécheresse [1].

Plusieurs évêques des Gaules furent chassés de leurs siéges, sur des soupçons semblables, de favoriser une domination étrangère. Ainsi Aprunculus, évêque de Langres, devint suspect aux Bourguignons, parce que la terreur des Francs était répandue dans le pays, et que tous les habitants désiraient les avoir pour maîtres. La haine des Bourguignons pour le saint évêque alla si loin, qu'il fut ordonné de le tuer secrètement. Ce qu'ayant appris à Dijon, qui était sa patrie, il se fit descendre de nuit par-dessus la muraille et se sauva en Auvergne, où il succéda à saint Sidoine, et fut le onzième évêque de Clermont. Son successeur, Euphrasius, reçut saint Quintien, évêque de Rhodès, chassé sous le même prétexte. Car depuis la conversion de Clovis, les Francs étaient encore bien plus désirés. Ainsi, les citoyens de Rhodèz, ayant eu un différend avec leur évêque, ils lui reprochèrent de vouloir se soumettre aux Francs. Les Goths qui demeuraient dans la ville se le persuadèrent et résolurent de le tuer. Mais il en fut averti, et partit de nuit avec les plus fidèles de ses serviteurs, pour se retirer en Auvergne, où l'évêque Euphrasius le reçut avec beaucoup d'humanité, et lui donna des maisons, des terres et des vignes, disant que les biens de cette église suffisaient pour les entretenir tous les deux. L'évêque de Lyon lui donna aussi quelque bien que son église avait en Auvergne. Saint Quin-

[1] *Vita S. Cæsar. Acta SS., 27 august.*

tien fut ensuite évêque de Clermont, et vécut jusqu'à une extrême vieillesse[1].

Ces persécutions des Goths furent un motif de plus aux Francs de leur porter la guerre. Cependant le roi Clovis était malade depuis deux ans d'une fièvre quarte, sans que l'art des médecins pût y apporter aucun remède. Enfin l'un d'entre eux, nommé Tranquillin, lui conseilla d'avoir recours à saint Séverin, abbé du monastère d'Agaune dans le Valais. Clovis lui députa aussitôt Transvaire, son chambellan, pour le prier de venir lui rendre la santé. Le saint abbé consentit à faire le voyage. Il dit adieu à ses frères, comme ne devant plus les revoir en ce monde, et se mit en chemin avec l'envoyé du roi. En passant par Nevers, il trouva le saint évêque Eulalius malade depuis un an, sans aucun usage de l'ouïe ni de la parole; il le guérit par ses prières, et l'évêque se leva le même jour, célébra la messe et bénit le peuple.

En entrant dans Paris, Séverin trouva à la porte de la ville un lépreux, auquel il rendit une parfaite santé, en le baisant et en le frottant de sa salive. Il alla d'abord faire sa prière à l'église; après quoi s'étant rendu chez le roi, il se prosterna en prières au pied de son lit, et se dépouillant de sa robe extérieure, il en couvrit le malade. Le roi, qui se sentit guéri à l'instant, se leva de son lit, et, se jetant aux pieds de son libérateur, il dit : Mon père, prenez, je vous en conjure, pour les pauvres, de l'argent de mon trésor, autant qu'il vous en plaira; j'accorde, à votre considération, la liberté à tous les prisonniers que vous en jugerez dignes. Séverin fit plusieurs autres miracles à la cour de Clovis et dans la ville de Paris. Après quoi il se remit en chemin, et arriva à Château-Landon en Gâtinois, où Dieu lui avait fait connaître qu'il devait finir sa carrière. Il y mourut en effet peu de jours après son arrivée, et fut enterré dans l'oratoire du lieu. Il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau; et, dans la suite, Childebert, fils de Clovis, y fit bâtir une église[2].

Déjà précédemment, Alaric, roi des Goths, voyant Clovis qui subjuguait une nation après l'autre, lui avait fait dire par des ambassadeurs : Si mon frère voulait, le vœu de mon cœur serait que nous pussions nous voir. Clovis ne s'y refusa pas. Ils se réunirent dans une île de la Loire, près d'Amboise, au territoire de Tours; et après avoir conféré, bu et mangé ensemble, et s'être promis une amitié réciproque, ils s'étaient séparés en paix[3]. Mais ils étaient rois et jeunes; mais les populations des Gaules souhaitaient les Francs; les

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 23. — [2] *Acta SS.*, 11 *febr.* — [3] Greg. Tur., l. 2, c. 35.

persécutions qu'elles voyaient souffrir à leurs évêques, de la part des ariens, ne rendaient leur désir que plus vif. Ayant donc été guéri de sa longue fièvre, Clovis dit aux Francs : Je ne puis voir sans douleur ces ariens occuper une partie des Gaules. Allons les vaincre, avec l'aide de Dieu, et réduire leur pays en notre puissance. Tous les Francs applaudirent, et on se prépara à la guerre. Théodoric, roi d'Italie, beau-père d'Alaric et beau-frère de Clovis, n'avait rien omis pour éteindre les premières étincelles de division entre ces deux princes ; il leur avait envoyé des lettres et des ambassadeurs ; il en avait envoyé au roi Gondebaud, ainsi qu'aux rois des Hérules, des Guardes et des Thuringiens, afin de contenir les deux rivaux par une coalition commune. Mais rien n'y fit. Le roi des Francs déclara la guerre [1].

Saint Remi, l'ayant appris, crut devoir lui donner quelques avis paternels, et lui écrivit en ces termes : Il s'est répandu jusqu'à nous un grand bruit, que vous entreprenez une seconde expédition militaire. Ce n'est pas chose nouvelle que vous soyez tel que vos ancêtres ont été. Mais vous devez surtout faire en sorte que vous ne vous écartiez pas de la loi du Seigneur ; car c'est par la fin qu'on juge de l'action. Choisissez des conseillers dont la sagesse donne un nouvel éclat à votre gloire. Honorez vos évêques, et recourez en tout à leurs conseils. Si vous êtes en bonne intelligence avec eux, votre royaume en sera plus heureux et plus ferme. Soulagez vos peuples, consolez les affligés, protégez les veuves et nourrissez les orphelins. Faites en sorte que tous vous craignent et vous aiment. Rendez exactement la justice ; ne recevez rien des pauvres ni des étrangers. Que votre palais soit ouvert à tous, et que personne n'en sorte la tristesse dans le cœur. Employez au rachat des captifs les biens de votre domaine paternel. Qu'aucun de ceux qui paraissent en votre présence ne s'aperçoive qu'il est étranger. En un mot, si vous voulez régner avec gloire, montrez-vous agréable avec les jeunes gens ; mais ne traitez d'affaires qu'avec les vieillards [2].

Pour attirer de plus en plus les bénédictions du ciel sur son entreprise, Clovis fonda à Paris une grande église en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, sur le tombeau de sainte Geneviève, décédée peu d'années auparavant. Il publia de plus une ordonnance par laquelle il défendit à tous les soldats de piller les lieux saints ; de faire aucune insulte ni aucun tort aux vierges consacrées à Dieu, aux veuves, aux clercs, aux enfants des clercs et des veuves, ou aux esclaves des églises.

[1] Cassiod., l. 3, *ep.* 2, 3, 4. — [2] Labbe, t. 4, 1402.

Clovis marchait droit à Poitiers, où Alaric l'attendait. En entrant dans la Touraine, qui était soumise aux Visigoths, il voulutmarquer son respect pour saint Martin et tâcher de mériter sa protection. Il fit publier un ban dans son armée, portant défense, sous les peines les plus rigoureuses, de rien prendre que de l'eau et de l'herbe, dans toute l'étendue de cette province. Un soldat, ayant trouvé du foin, l'enleva de force à un pauvre paysan, en disant que ce n'était que de l'herbe. Le roi, l'ayant appris, fit aussitôt mourir le coupable, en disant : Et où sera l'espérance de la victoire, si nous offensons saint Martin ? En même temps il envoya des députés au tombeau du saint avec de riches présents, pour tâcher d'obtenir, par son intercession, quelque présage de la victoire. Comme ces députés entraient dans l'église de Saint-Martin, ils entendirent le primicier entonner cette antienne du psaume dix-septième : Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, vous avez abattu sous mes pieds ceux qui s'élevaient contre moi ; vous avez fait tourner le dos à mes ennemis, et fait périr ceux que la haine avait armés contre moi. Après avoir fait leurs présents et leurs prières au tombeau du saint évêque, ils revinrent en diligence rapporter de si heureux pronostics au roi, qui s'avança plein de confiance sur les bords de la Vienne.

Cette rivière, qui sépare la Touraine du Poitou, était considérablement enflée par les pluies, et l'on désespérait d'y trouver un gué. Clovis, d'après le récit de Grégoire de Tours, passa la nuit en prières, et le matin une biche d'une grandeur extraordinaire traversa la rivière à gué, à la vue de toute l'armée, qui la passa ensuite au même endroit. Clovis fit aussi conserver avec grand soin les biens de l'église de Poitiers, par respect pour saint Hilaire. Il espérait sa protection contre une nation arienne, avec d'autant plus de confiance que ce saint évêque avait toujours été le fléau et l'ennemi irréconciliable de cette hérésie. L'espérance du roi ne fut pas confondue ; une lumière éclatante, qui parut sortir de l'église de Saint-Hilaire, donna un nouveau présage de la victoire. Cependant Alaric, qui attendait du secours, ne sortait pas de Poitiers. Clovis, pour l'attirer au combat, fit faire le dégât dans le pays ; et ce stratagème, qui ne tarda pas à lui réussir, lui donna occasion d'honorer la vertu d'un saint abbé de ces cantons.

Il y avait dans les environs de Poitiers un monastère gouverné par saint Maixent, originaire d'Agde, qui vivait en reclus. Ses moines, voyant venir une troupe de soldats francs, le tirèrent malgré lui de sa cellule, afin de l'opposer comme un bouclier à leur fureur. Il s'avança hardiment au-devant d'eux, et les pria d'épargner son monastère. Pour toute réponse, un soldat brutal tira l'épée et leva

le bras pour frapper le saint homme; mais à l'instant son bras étant devenu immobile, il se jeta à ses pieds. Saint Maixent ne se vengea qu'en rendant la santé à celui qui voulait lui ôter la vie. Clovis, ayant ouï parler de ce double miracle, rendit de grands honneurs au saint abbé, et lui donna la terre de Milon [1].

Alaric sortit enfin de Poitiers, où il se tenait enfermé, et, s'avançant dans les plaines de Vouillé, il vint présenter la bataille à l'ennemi qui le cherchait. D'abord on se battit avec vigueur de part et d'autre. Mais la partie n'était pas égale. Les Francs ne connaissaient encore que la guerre; et les Visigoths l'avaient désapprise, amollis par un long repos dans la Gaule méridionale [2]. Ils plièrent donc et s'enfuirent suivant leur coutume, dit Grégoire de Tours. Leur déroute devint complète, lorsque Clovis, ayant aperçu leur roi Alaric, courut à lui et le tua de sa main. Mais Clovis lui-même faillit périr en ce moment. Deux Goths fondent sur lui à l'improviste et l'attaquent de chaque côté. Il ne dut son salut qu'à la solidité de sa cuirasse et à la vigueur de son cheval.

Après la mort d'Alaric, une partie des seigneurs visigoths reconnurent pour leur roi Gésalic, son fils naturel, et firent de nouveaux efforts pour se défendre. Clovis ne leur en donna pas le temps, se rendit maître de l'Aquitaine, prit Toulouse et s'empara d estrésors d'Alaric qui étaient en cette ville, tandis que son fils Theudéric ou Thierri, qu'il avait eu d'une concubine avant son mariage avec Clotilde, lui soumettait le Rouergue, l'Albigeois et l'Auvergne, jusqu'aux frontières de Bourgogne.

Clovis, après avoir passé l'hiver à Bordeaux et pris en route Angoulême, revint triomphant à Tours, où de nouveaux honneurs l'attendaient. Il y reçut une ambassade de l'empereur Anastase, qui lui envoyait le titre de consul, avec uue robe de pourpre; en sorte que de ce jour-là, dit Grégoire de Tours, on lui donna le nom de consul et d'auguste. Ce que les modernes entendent généralement du consulat honoraire ou plutôt du patriciat. Clovis se revêtit de ces ornements devant le tombeau de saint Martin, qui était hors de la ville; et, étant monté à cheval, le diadème sur la tête, il alla comme en triomphe jusqu'à la cathédrale de Tours, jetant pendant la marche une grande quantité de pièces d'argent au peuple accouru à ce spectacle. Anastase le Bibliothécaire dit que Clovis envoya une couronne d'or au Pape : ce fut peut-être celle qu'il porta dans cette solennité romaine [3].

Sans compter les riches présents qu'il fit à l'Église de Saint-Hi-

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 37. — [2] Cassiod., l. 3, *Epist.* 1. — [3] Anast., *In Hormid.*

laire de Poitiers et à celle de Saint-Martin de Tours, le victorieux roi des Francs écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Aquitaine, pour les avertir de réclamer tout ce qui aurait été enlevé par ses soldats aux églises, aux clercs, aux vierges consacrées à Dieu, et aux veuves, contre les ordres qu'il avait donnés en commençant la guerre. Il permet aussi de répéter les esclaves qui n'avaient pas été pris en guerre, et il promet de faire rendre le tout, pourvu que les évêques attestent avec serment la vérité de ce qu'ils avanceront; précaution que les Francs avaient demandée, de peur qu'on ne se servît du nom de l'Église pour priver le soldat d'un légitime butin.

Cependant la guerre continuait dans la Gaule narbonnaise. Les Francs et les Bourguignons, alors alliés, assiégeaient la ville d'Arles, soumise aux Visigoths. Pendant le siége, qui fut long, un jeune clerc qui craignait d'être pris avec la ville, descendit de nuit par le mur avec une corde, et se rendit aux assiégeants. Le jeune homme était parent de saint Césaire, et comme lui originaire de Bourgogne. Il n'en fallut pas davantage aux Visigoths qui étaient dans la ville pour faire le procès au saint évêque. On publia qu'il avait envoyé son clerc aux ennemis pour concerter quelque trahison; on souleva le peuple contre lui, et, sans lui donner le temps de se justifier, on l'enleva de la maison de l'église, qui fut pillée, et on le resserra en prison, à dessein de le jeter dans le Rhône la nuit suivante, ou du moins de l'enfermer dans un certain château, jusqu'à ce qu'on pût, après le siége, déterminer ce qu'on aurait à faire. Les Juifs qui étaient dans la ville étaient ceux qui, pour insulter aux catholiques, criaient plus haut à la trahison; mais Dieu les couvrit eux-mêmes de confusion. Un d'eux jeta aux assiégeants, du haut des murailles, une lettre attachée à une pierre, pour les avertir de planter la nuit des échelles à l'endroit où ils étaient de garde, promettant de livrer la ville, à condition qu'on conservât la vie et les biens à tous les Juifs. Mais les assiégeants s'étant un peu écartés de la muraille, la lettre fut trouvée le lendemain par les assiégés, et la trahison, découverte dans ceux qui en accusaient le saint évêque, fut sa justification.

Une armée que Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie et grand-père d'Amalaric, le nouveau roi de la plus grande partie des Visigoths, envoya au secours d'Arles, obligea les Francs et les Bourguignons de lever le siége. Les Goths, qui les battirent dans leur retraite, ramenèrent à Arles un si grand nombre de prisonniers, que les églises en furent toutes remplies. Ces captifs étaient réduits à la dernière misère par la dureté des Goths; la charité de saint Césaire, qui avait été mis en liberté, fut la ressource de tant de mal-

heureux. Il leur fournit d'abord abondamment des vivres et des habits. Ensuite il employa à les racheter tout l'argent que saint Éonius, son prédécesseur, avait laissé dans le trésor de l'église. Et, comme cet argent ne suffisait pas, il vendit les encensoirs, les calices, les patènes et les ornements d'argent qui étaient aux colonnes de l'église. Il disait qu'il en agissait ainsi, de peur qu'un dur esclavage n'obligeât des hommes rachetés du sang de Jésus-Christ à se faire ariens ou Juifs. Ce qui fait juger que le grand nombre de ces prisonniers était catholique. Je ne crois pas, ajoutait-il, que ce puisse être une chose désagréable à Dieu, que d'employer les vases de ses autels à racheter des hommes qu'il a aimés jusqu'à se donner lui-même pour les racheter. Je voudrais bien savoir si ceux qui trouvent mauvais que l'on achète les serviteurs de Jésus-Christ aux dépens de ses vases, ne voudraient pas eux-mêmes être rachetés à ce prix, si le même malheur leur arrivait [1] !

Saint Césaire avait commencé, avant le siége d'Arles, de faire bâtir un monastère de filles pour sa sœur sainte Césarie. L'édifice était avancé, et le saint évêque ne dédaignait pas d'y travailler de ses mains ; mais il eut le chagrin de le voir ruiner par les assiégeants, qui en enlevèrent les matériaux par leurs travaux. Ce contre-temps ne le rebuta point. Il reprit son premier dessein aussitôt après la levée du siége, et bâtit pour ce monastère une grande église avec deux ailes aux côtés. Le milieu était dédié à la sainte Vierge, un des côtés à saint Jean, l'autre à saint Martin. Aussitôt que les bâtiments furent achevés, il rappela sa sœur Césarie de Marseille, où il l'avait envoyée pour pratiquer dans un monastère de filles ce qu'elle devait enseigner aux autres. Césarie entra dans le nouveau monastère avec deux ou trois compagnes ; mais elle eut bientôt une grande communauté.

La clôture y était exacte, et c'est le premier article de la règle que saint Césaire donna à cette maison, et qui fut reçue depuis dans plusieurs autres. Non-seulement ces religieuses ne sortaient jamais ; mais personne n'entrait dans l'intérieur du monastère, ni homme, ni femme, non pas même dans l'église, si ce n'étaient des évêques, des abbés ou des religieux de vertu connue, pour y faire leurs prières : un prêtre, un diacre, un sous-diacre avec un ou deux lecteurs, pour célébrer quelquefois la messe. Au dedans pouvaient entrer, en cas de nécessité, les évêques, le proviseur et les ouvriers, pour la réparation des bâtiments. Le proviseur était comme un intendant pour les affaires du dehors. Il y avait un parloir pour rece-

[1] *Vita S. Cæs. Acta SS.*, 27 *aug.*

voir les visites; mais l'abbesse ne devait y aller qu'accompagnée de deux ou trois sœurs, les autres avec une ancienne. Il était défendu de donner à manger à personne, pas même aux évêques; il n'y avait d'exception que pour les mères des religieuses, qui, n'étant pas de la ville, viendraient voir leurs filles.

On éprouvait les religieuses pendant un an avant que de leur donner l'habit; on recevait des veuves et des filles mineures; ce qui montre que le canon du concile d'Agde, de ne donner le voile qu'à quarante ans, ne regardait pas les religieuses cloîtrées. On pouvait recevoir de petites filles de six ou sept ans, mais on ne prenait point de pensionnaires. Il était surtout défendu d'avoir rien en propre, et l'abbesse même ne pouvait avoir de servante. On ne pouvait rien recevoir de dehors ni rien donner. Aucune religieuse n'avait ni chambre, ni armoire, ni rien qui fermât. Elles couchaient en différents lits, mais dans une même chambre. Les vieilles et les infirmes avaient une autre chambre commune. Les lits étaient simples, sans aucun ornement aux couvertures; leurs habits blancs; leur coiffure ne pouvait excéder en hauteur la mesure marquée dans la règle, qui est d'un pouce et deux lignes. Elles faisaient elles-mêmes leurs habits, et s'occupaient ordinairement à travailler en laine. On leur donnait chaque jour la tâche qu'elles devaient remplir; mais il ne leur était point permis de travailler en broderie, ni de blanchir ou raccommoder des habits pour des personnes du dehors. Les ornements de leur église n'étaient que de laine ou de toile, et sans broderies ni fleurs. Il y avait des religieuses qui s'occupaient à transcrire en beaux caractères les livres saints. Elles apprenaient toutes à lire, et faisaient tous les jours deux heures de lecture, depuis six heures du matin jusqu'à huit : on lisait encore pendant une partie du travail.

Elles jeûnaient pendant les mois de septembre et d'octobre, le lundi, le mercredi et le vendredi; depuis le 1er de novembre jusqu'à Noël, tous les jours hors les fêtes et le samedi; avant l'Épiphanie, sept jours; depuis l'Épiphanie jusqu'au carême, le lundi, le mercredi et le vendredi. Les jours de jeûne on leur servait trois plats, et deux seulement les autres jours; jamais de grosse viande, mais de la volaille aux infirmes. Elles n'usaient de bain que par l'ordonnance du médecin. Les corrections étaient les réprimandes; l'excommunication, c'est-à-dire la séparation de la prière et de la table commune; et enfin la discipline, c'est-à-dire la flagellation. Les évêques usaient de cette espèce de correction, non-seulement sur les esclaves, mais sur les hommes libres de leur dépendance; et on remarque comme une preuve singulière de la douceur de saint Cé-

saire, qu'il ne faisait jamais donner plus de trente-neuf coups de fouet, suivant la loi de Moïse.

Le roi Clovis, après avoir réglé ses nouveaux États, donna ordre aux évêques de travailler au rétablissement de la discipline. Il fit assembler pour ce sujet, par le conseil de saint Remi de Reims, et de saint Mélaine de Rennes, un concile à Orléans au mois de juillet 511, et il marqua aux évêques les articles sur lesquels il convenait de faire des réglements. On y fit les canons suivants. Les homicides, les adultères, les voleurs, les ravisseurs, les esclaves qui se réfugient dans l'église ou dans la maison de l'évêque, n'en seront tirés qu'après que celui à qui on les livrera aura juré sur les saints Évangiles qu'il ne leur sera fait aucun mal. On satisfera cependant les parties; et celui qui aura enlevé une femme malgré elle sera fait esclave; mais il pourra se racheter. On voit par la loi salique, qui consiste presque tout entière dans un tarif de compensation pour les meurtres et les mutilations, que ces violences étaient fort communes parmi les Francs : le droit d'asile doit y porter remède.

On ne recevra les laïques dans le clergé que par ordre du roi, ou avec la permission du juge; mais les fils, les petits-fils et les arrière-petits-fils des clercs seront sous la puissance des évêques. Comme les laïques de condition libre devaient au roi le service de guerre, on ne les engageait pas sans son agrément dans la cléricature, qui les exemptait de ces charges. Les revenus des terres que le roi aura données ou pourra dans la suite donner avec exemption, seront employés aux réparations des églises, à la subsistance des évêques et des pauvres, et au rachat des captifs. Si quelque évêque en fait un autre usage, il sera réprimandé publiquement par ses comprovinciaux; et s'il ne se corrige pas, les évêques se sépareront de sa communion.

Défense d'excommunier ceux qui croient pouvoir poursuivre leurs droits contre l'évêque ou contre l'église, à moins qu'ils ne le fassent d'une manière outrageante et calomnieuse. Défense, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux prêtres et aux autres clercs d'aller à la cour solliciter des grâces, sans le consentement et la recommandation de leurs évêques. L'évêque qui ordonnera prêtre ou diacre un esclave qu'il connaît pour tel, en l'absence ou à l'insu de son maître, dédommagera le maître au double, et l'esclave conservera l'ordre sacré qu'il aura reçu. Si l'évêque ne savait qu'il fût esclave, ceux qui le lui ont présenté et qui en ont rendu témoignage, seront tenus au même dédommagement. Le diacre ou le prêtre qui aura commis un crime capital, sera dégradé et excommunié. Les clercs hérétiques qui se convertissent sincèrement à

la foi, seront reçus par l'imposition des mains dans l'office, dont l'évêque les aura jugés dignes; et les églises des Goths seront purifiées par une nouvelle dédicace. Ceux qui, après avoir reçu la pénitence, l'abandonnent, sont excommuniés, aussi bien que ceux qui mangeraient avec eux. Les prêtres et les diacres qui se retirent de la communion de l'autel, pour faire pénitence, pourront baptiser en cas de nécessité. La veuve d'un prêtre ou d'un diacre ne pourra se remarier.

Suivant les anciens canons, l'évêque aura la moitié des offrandes que les fidèles feront à l'autel (dans la cathédrale); l'autre moitié sera partagée aux clercs selon leurs degrés. Il n'aura que la troisième partie des offrandes qui seront faites à l'autel dans les paroisses. Mais les terres, les vignes, les esclaves et même l'argent que les fidèles donnent aux paroisses, seront sous la puissance de l'évêque. L'évêque doit nourrir et vêtir, autant qu'il pourra, tous les pauvres et les infirmes qui ne pourront pas travailler. Toutes les églises dépendront de l'évêque dans le territoire duquel elles seront situées.

Un homme ne pourra épouser la sœur de sa femme ni la veuve de son frère. Les abbés demeureront soumis aux évêques, et ils en seront corrigés s'ils font quelque chose contre la règle. Ils s'assembleront tous les ans dans le lieu que l'évêque leur aura marqué. Les moines obéiront aux abbés, et n'auront rien en propre. Les moines vagabonds seront pris avec le secours de l'évêque, et renfermés comme fugitifs. Il n'est pas permis aux moines de porter dans le monastère l'orarium, c'est-à-dire l'étole, et des chaussures semblables à des cothurnes. Un moine qui se marie après avoir pris le manteau (c'était l'habit monastique), ne pourra pas être promu aux ordres. Défense à un moine de se séparer de la communauté pour se bâtir une cellule particulière, sans la permission de l'évêque et l'agrément de l'abbé. Si un évêque donne à des clercs ou à des moines quelques morceaux de terre ou de vigne à cultiver ou à posseder pour un temps, ces biens reviendront à l'église, quelque espace de temps qui se soit écoulé; et la prescription qui est en usage selon les lois civiles, n'aura pas lieu pour les biens ecclésiastiques. Tous les évêques ont ordonné que le carême soit de quarante jours, et non de cinquante.

Défense aux habitants des villes de célébrer à leurs maisons de campagne la fête de Pâque, de Noël et de la Pentecôte, à moins que quelque infirmité ne les y retienne. Le peuple ne sortira pas avant la fin de la messe, et sans avoir reçu la bénédiction de l'évêque, s'il y est présent. Les rogations ou litanies seront célébrées par toutes les églises, les trois jours qui précèdent l'Ascension; on jeûnera

ces trois jours, et l'on n'usera que de viandes de carême : les esclaves mêmes ne travailleront pas. Les clercs qui refuseront d'assister aux rogations, recevront la correction selon la volonté de l'évêque. On renouvelle les canons qui recommandent aux évêques, aux prêtres et aux diacres d'éviter toute familiarité avec des femmes étrangères. On excommunie ceux qui exercent les augures, ou ce qu'on nomme faussement les sorts des saints. L'évêque se trouvera le dimanche à l'église dont il est le plus proche, à moins que la maladie ne l'en empêche.

Les évêques souscrivirent ces canons le 10 juillet 511. Parmi les trente-deux signataires, il y en a treize, entre autres ceux de Bordeaux, de Bourges, d'Auch, de Tours, qui, lors du concile d'Agde, en 506, étaient encore soumis aux Visigoths. Après saint Remi, qui d'ailleurs n'assista point à ce concile, le plus célèbre de tous est saint Mélaine, évêque de Rennes. Il était né dans le territoire de Vannes, et il ne songeait qu'à pratiquer la pénitence dans les exercices de la vie monastique qu'il avait embrassée, lorsque les principaux citoyens de Rennes vinrent le conjurer d'être leur pasteur après la mort de saint Amand, qui l'avait désigné pour son successeur. Clovis, ayant soumis l'Armorique à sa domination, appela Mélaine auprès de lui, et l'honora de sa confiance. C'était son conseil, particulièrement dans les affaires de la religion ; et ce fut surtout par ses avis et par ceux de saint Remi que ce prince assembla le concile d'Orléans. Mélaine en fut l'âme par son érudition à combattre les erreurs des hérétiques. C'est ce qu'on pouvait connaître, selon l'auteur de sa vie, par les actes de ce concile. Mais nous ne les avons plus. Il ne nous reste que les canons que les évêques envoyèrent au roi avec la lettre suivante :

A leur seigneur, le très-glorieux roi Clovis, fils de l'Église catholique, tous les évêques assemblés au concile par son ordre. Comme c'est l'ardeur de votre zèle pour le culte de la religion catholique et de la foi qui vous a porté à faire assembler ce concile où nous pussions traiter ensemble, comme il convient à des évêques, de plusieurs points nécessaires, nous vous envoyons les réponses que nous avons jugé à propos de faire aux articles que vous nous avez proposés. Si vous jugez ces règlements dignes de votre approbation, l'accord d'un si grand roi avec tant d'évêques en assurera l'observation avec une plus grande autorité [1].

L'évêque d'Orléans se nommait Eusèbe. Il dédia, peut-être vers ce temps, l'église du monastère que Clovis fonda dans son diocèse

[1] Labbe, t. 4, 1404.

en faveur de saint Euspice et de saint Maximin ; voici à quelle occasion. Les habitants de Verdun s'étant révoltés, Clovis assiégea leur ville et était sur le point de la prendre, lorsqu'ils lui députèrent un saint prêtre nommé Euspice, à la place de saint Firmin, leur évêque, qui venait de mourir. Euspice était également recommandable par son grand âge et par ses vertus. Il se prosterna devant Clovis, qui lui ordonna respectueusement de se lever et d'exposer la cause de sa venue. Euspice le supplia de pardonner aux habitants en vue de Dieu, et pour remporter sur lui-même une victoire plus glorieuse que toute autre. L'aspect et les paroles du saint vieillard désarment Clovis ; il accorde une amnistie générale. Aussitôt, au commandement d'Euspice, qui tenait le roi par la main, les portes s'ouvrent, le clergé s'avance en procession pour recevoir le monarque, qui entre dans la ville aux acclamations du peuple.

Clovis, charmé de la sagesse et de la vertu d'Euspice, voulut le faire ordonner évêque de Verdun ; mais le saint homme s'en excusa sur son grand âge, et fit tomber le choix du prince sur saint Viton ou saint Vannes, un de ses neveux. Il en avait encore deux autres, savoir : Loup, qui fut depuis évêque de Troyes, second du nom, et Maximin, qui était sa consolation et le bâton de sa vieillesse. Le roi souhaita qu'Euspice et Maximin le suivissent jusqu'à Orléans, où il leur donna la terre de Mici pour y bâtir un monastère. En voici l'acte. Clovis, roi des Francs, homme illustre. Nous vous donnons, vénérable vieillard Euspice, à vous et à Maximin, votre neveu, la terre de Mici et tout ce qui appartient à notre fisc entre les deux rivières, avec la chênaie, la saussaie et les deux moulins, le tout exempt de charge et de péage, tant au-dessous qu'au-dessus de la Loire et du Loiret, afin que vous et ceux qui vous succéderont imploriez la divine miséricorde pour notre conservation, pour celle de notre chère épouse et de nos enfants. Et vous, saint évêque Eusèbe (c'était l'évêque d'Orléans), ayez soin de la vieillesse d'Euspice, protégez Maximin. Défendez-les, eux et leurs biens, de toute injure dans l'étendue de votre diocèse ; car on ne doit faire aucun tort à des personnes que le roi honore de son affection. Vous tous, évêques de la religion catholique, agissez de la même manière à leur égard. Vous donc, Euspice, et vous, Maximin, cessez de vous regarder comme étrangers parmi les Francs. Habitez comme votre patrie les terres que nous vous donnons au nom de la sainte, indivisible, égale et consubstantielle Trinité. Qu'il soit fait ainsi que moi, Clovis, l'ai voulu. Moi, Eusèbe, l'ai confirmé [1].

[1] *Spicileg.*, t. 5, p. 303.

Voici donc quel était, d'après ce que nous avons vu, le gouvernement du premier roi chrétien des Francs. Les évêques, pasteurs et pères de leurs peuples, et alors leur unique refuge, lui conseillent de gouverner de manière à s'en faire aimer, protégeant les faibles, soulageant les pauvres, rachetant les captifs, accueillant bien les étrangers. Clovis écoute des conseils aussi sages, qui deviennent ainsi les premiers fondements du royaume de France. Sa bonne intelligence avec les évêques en rend l'exécution facile et durable. L'effet en fut prodigieux. Toutes les populations des Gaules gravitèrent dès lors à devenir France, et obligèrent par contre-coup les Burgondes et les Visigoths à devenir eux-mêmes plus humains. C'est à cet ensemble du gouvernement de Clovis qu'on peut, avec Grégoire de Tours, appliquer ces expressions empruntées à l'Écriture sainte : Que Dieu lui abattait chaque jour ses ennemis sous la main, et agrandissait son royaume, parce qu'il marchait devant lui avec un cœur droit et faisait ce qui était agréable à ses yeux.

Cependant il ne faut pas s'imaginer que, dans le roi des Francs, l'élément barbare fût absorbé dès lors par l'élément chrétien. La barbarie lui fit encore commettre des actes étranges, non pas sur les peuples, mais sur des membres de sa famille qui régnaient ailleurs, ou dont il pensait avoir quelque chose à craindre. Nous avons vu Attila tuer Bléda, son frère, pour régner seul; Genséric tuer son frère, avec sa femme et ses enfants, pour régner seul; Hunéric tuer ou exiler ses frères et ses neveux, pour laisser le royaume à son fils seul; trois frères visigoths se succéder par le meurtre l'un de l'autre; le grand Théodoric lui-même tuer de sa main Odoacre, après lui avoir assuré la vie; enfin Gondebaud tuer ses trois frères, pour régner seul sur les Burgondes. C'était ainsi une chose commune à tous les Barbares. D'ailleurs, nous l'avons vue aussi fréquente chez les rois grecs de Syrie et chez les rois grecs d'Égypte. Au commencement de l'histoire romaine, nous voyons un frère tuer son frère. Et même au commencement de l'histoire humaine, nous voyons le premier frère tuer son frère dans les champs. Or, l'élément barbare fit commettre à Clovis plusieurs actes de cette nature.

Il engagea insidieusement le fils de Sigisbert, roi des Francs-Ripuaires de Cologne, à tuer son père, et puis le fit tuer lui-même. Après quoi il assembla le peuple et dit : Pendant que je remontais l'Escaut, Clodéric a tué son père, et ensuite a été tué lui-même par je ne sais qui. Pour moi, je n'en suis nullement coupable; car je ne puis verser le sang de mes proches, attendu que c'est un crime. Mais, puisque la chose est faite, je vous conseille de vous joindre à moi et de vous mettre sous ma protection. Les Francs-Ripuaires y répon-

dent par des acclamations, l'élèvent sur un bouclier et le proclament roi. Après s'être ainsi emparé des États et des trésors de Sigisbert, il s'empara de ceux de son parent Cararic, roi de Térouanne, en le faisant d'abord ordonner prêtre et son fils diacre, et puis, sur quelques paroles menaçantes de ce dernier, mettre à mort l'un et l'autre, sous prétexte que le père était resté neutre lors de son expédition contre Syagrius. Un autre de ses parents, Ragnacaire, roi de Cambrai, s'était rendu méprisable par son inconduite, il séduit par des présents plusieurs de ses officiers, qui, dans une rencontre, le lui livrèrent les mains liées derrière le dos, avec son frère Richar. Clovis dit à Ragnacaire : Pourquoi as-tu déshonoré notre race en te laissant garrotter? il valait mieux mourir. En même temps, levant sa hache, il lui en fendit la tête. Puis se tournant vers Richar : Si tu avais soutenu ton frère, on ne l'aurait pas lié; et en disant cela, il l'abattit pareillement d'un coup de hache. Il en agit de même avec un autre de leurs frères, nommé Rignomer, qui régnait au Mans. Enfin, dit saint Grégoire de Tours, de qui nous tenons ces détails, après avoir fait mourir beaucoup d'autres rois ou de ses principaux parents et s'être emparé de leurs domaines et de leurs trésors, on rapporte qu'il dit un jour aux siens : Je suis bien malheureux! me voici délaissé au milieu des étrangers; je n'ai plus de parent qui puisse venir à mon aide, au cas qu'il m'arrive malheur. Mais, ajoute Grégoire, il parlait ainsi non pas qu'il fût affligé de leur mort, mais par malice, pour voir s'il trouverait encore quelqu'un à tuer. Après avoir fait ces choses, conclut l'historien des Francs, il mourut à Paris et fut enseveli dans la basilique des Apôtres, qu'il avait fondée avec la reine Clotilde. Il trépassa la cinquième année après la bataille de Vouillé, la trentième de son règne, et la quarante-cinquième de son âge (511) [1].

Au commencement de son *Histoire des Francs*, Grégoire de Tours déplore la décadence de la belle littérature, et confesse humblement qu'il ne s'y entendait guère lui-même. La manière dont il raconte la conduite de Clovis envers ceux de sa famille le fait assez voir.

Si les Francs, comme les Grecs, avaient eu pour premiers historiens des poëtes, leur histoire serait sans doute plus belle, mais moins vraie. Leur principal conquérant, Clovis, eût été métamorphosé en une espèce de dieu Chronos ou Saturne; ses trois fils légitimes eussent été Jupiter, Neptune et Pluton; certaines de leurs actions, qui nous paraissent un peu barbares, eussent été comme divinisées par une mythologie riante. Avec la rude franchise de Grégoire de Tours, Clovis est demeuré à tout jamais Clovis; ses enfants seront à tout ja-

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 42-43.

mais Clodomir, Childebert et Clotaire, avec son bâtard Théodoric. Au lieu d'une agréable poésie, nous n'avons que la vérité.

Mais que parlons-nous de poëtes? Tite-Live eût transformé les rudes commencements de l'histoire franque, comme il a fait de ceux de l'histoire romaine, en un drame poétique. Un Hérodote, ne relevant que le bien et dissimulant le mal, eût montré les Francs, comme il a fait les Grecs, supérieurs à tous les peuples. Encore Hérodote a-t-il été accusé par Plutarque, comme d'une méchanceté insigne, d'avoir dit du bien d'autres peuples que des Grecs. Si seulement Grégoire de Tours eût été des historiens modernes, il eût voilé certaines choses, excusé les autres par ce qu'on appelle des raisons d'État ou de haute politique. Mais non; il raconte le tout avec une naïveté désespérante, il nous montre à nu le Barbare, à la fois cruel et fourbe.

On voit quelle terrible tâche c'était que d'humaniser, de civiliser, de christianiser complétement cette barbarie originelle; on conçoit surtout, quand on y joint le fond corrompu de l'humanité même, que cela ne pouvait être l'œuvre d'un jour, et que même avec les siècles elle ne serait jamais parfaite, quoique se perfectionnant toujours. Du moins Clovis avait reconnu le vrai principe de toute civilisation, la foi chrétienne; il en avait reconnu la règle vivante, l'Église catholique. Avec cela, si le bien ne se fait pas toujours vite, au moins il se fait.

Il n'en était pas de même avec l'empereur Anastase de Constantinople. A son couronnement, il avait assuré, avec serment et par écrit, qu'il recevait le concile de Chalcédoine, et qu'il n'innoverait rien dans la religion; et, pendant tout son règne, il ne cessa de brouiller l'empire et l'Église, pour manquer à sa parole. Il fit déposer et exila le patriarche Euphémius, qui l'avait couronné. Il espérait plus de complaisance du nouveau patriarche Macédonius, qui, en effet, eut la faiblesse, le jour de son ordination, de souscrire à l'hénotique de Zénon. Il lui redemanda la promesse écrite par laquelle il s'était engagé, à son couronnement, de maintenir le concile de Chalcédoine, et qui avait été remise entre ses mains. Le nouveau patriarche s'y refusa constamment. Il assembla même un concile, où la foi du concile de Chalcédoine fut confirmée par écrit. Anastase dissimula son ressentiment. D'autres soins l'occupaient.

Cabad, roi de Perse, après être remonté sur le trône, était entré avec une puissante armée dans l'Arménie romaine et dans la Mésopotamie. Il prit la forte ville d'Amid, après un siége long et meurtrier. Tous les habitants devaient être passés au fil de l'épée, et l'ordre s'exécutait, lorsque Cabad, faisant son entrée dans la ville, un vieux prêtre alla au-devant, et lui représenta qu'il n'était pas digne

d'un roi d'égorger des vaincus. Et pourquoi, dit Cabad en colère, m'avez-vous si opiniâtrément résisté? C'est que Dieu voulait, répondit aussitôt le vieux prêtre, que vous dussiez cette conquête à votre valeur, et non à votre volonté. Cette réponse flatta le monarque persan; il fit aussitôt cesser le massacre [1]. Les historiens de Syrie rapportent encore qu'au moment de la prise d'Amid, un roi chrétien des Sarrasins obtint de Cabad qu'on ne fît aucun mal à ceux qui se seraient réfugiés dans l'église principale dédiée à Dieu sous l'invocation des quarante martyrs. Cabad, étant entré dans cette église, y aperçut une image de Jésus-Christ, et demanda ce que c'était; ses gens lui répondirent que c'était l'image du Dieu des Nazaréens. C'est ainsi que les chrétiens sont appelés par les Perses et les Arabes. Le roi la salua en disant : C'est vraiment celui-là qui m'a apparu, et qui m'a dit : Reste, et reçois de moi la ville et les habitants, parce qu'ils m'ont offense. Il ne laissa pas de piller l'église; mais il épargna ceux qui s'y étaient retirés [2].

Pendant cette guerre, des officiers huns qui se trouvaient dans son armée racontèrent à Cabad qu'à une journée d'Amid il y avait un homme extraordinaire, qui n'avait pour demeure qu'une espèce de cage, couverte d'un petit toit soutenu de pièces de bois plantées en terre, et assez écartées l'une de l'autre pour le laisser voir de tous côtés : qu'il n'avait d'autre siége ni d'autre lit que la terre; qu'il ne vivait que de légumes, et ne mangeait que rarement; que plusieurs de leurs soldats, courant le pays, avaient voulu lui tirer des flèches pour essayer leur adresse, mais qu'ils avaient senti leurs bras s'engourdir. Celui dont ils parlaient était Jacques le solitaire, qui s'était retiré depuis longtemps près du bourg d'Eudièle, où il passait les jours et les nuits dans la méditation des choses divines. Cabad, qui voulut le voir par lui-même, admira sa manière de vie, et lui demanda la grâce des coupables, que Jacques renvoya aussitôt guéris. Le roi, satisfait, lui offrit telle faveur qu'il désirerait, s'imaginant qu'il allait lui demander de grandes sommes d'argent. Le solitaire lui demanda tous ceux qui, pendant cette guerre, viendraient se réfugier auprès de sa cabane. Le roi y consentit, et, pour assurer ce privilége, il lui en fit sur-le-champ expédier des lettres. Bien des gens profitèrent de cet asile; et, pendant le cours de la guerre, la chaumière de Jacques fut comme une forteresse, à l'abri de laquelle un grand peuple trouva sa sûreté [3].

Cette guerre avec les Perses, après avoir duré trois ans, ayant fini

[1] Procop., *De bello Persic.*, l. 1, c. 7. — [2] *Hist. du Bas-Empire*, l. 38, n. 76. — [3] Procop., *De bello Persic.*, l. 1, c. 7.

au mois d'avril 505, l'empereur Anastase s'occupa uniquement de faire la guerre à l'Église. Comme il joignait les erreurs de Manès à celles d'Eutychès, il fit peindre dans la chapelle de son palais quelques-unes de ces figures bizarres et monstrueuses qu'on voit encore aujourd'hui sur les pierres nommées *abraxas*, et qui ne sont que des allégories extravagantes inventées par les gnostiques et renouvelées par les manichéens. Ces peintures soulevèrent le peuple, accoutumé à ne voir dans les églises que des images édifiantes. Tout était en trouble à Constantinople. Les hérétiques, fiers de la faveur du prince, insultaient les catholiques dans leurs assemblées ; les catholiques se défendaient avec animosité. Les empereurs avaient jusqu'alors assisté à l'office de l'église et aux processions publiques comme les autres fidèles ; Anastase, craignant pour sa personne, se fit escorter par le préfet du prétoire à la tête de ses gardes. Cette précaution passa en coutume. Pour accroître encore l'agitation et le tumulte, il fit venir à Constantinople Xénaïas le manichéen, que Pierre le Foulon avait fait évêque d'Hiéraple, et qui soulevait toute la Syrie contre le patriarche Flavien d'Antioche. L'empereur comptait beaucoup sur l'audace de ce furieux ; mais son arrivée révolta tellement le clergé, les moines et le peuple entier, qu'il fallut, peu de jours après, le faire évader secrètement. Il n'était pas difficile à l'empereur de trouver des prélats courtisans, mais il lui fut impossible de faire plier Macédonius. Il résolut de s'en défaire. On suborna pour l'assassiner un scélérat nommé Acholius, qui manqua son coup et fut découvert. Le patriarche, loin de poursuivre la punition de ce crime, prit le criminel sous sa protection et lui fit une pension alimentaire. Il en agit de même avec des misérables qui avaient pillé l'église [1].

Cette merveilleuse charité ne toucha point l'empereur ; il continua de chercher les moyens de perdre Macédonius. Il avait, malgré le serment de son couronnement, entrepris d'anéantir le concile de Chalcédoine. Flavien d'Antioche déguisait ses sentiments par une lâche complaisance : Jean Nicéote, patriarche d'Alexandrie, prélat violent et séditieux, était hautement déclaré pour l'hérésie : il promettait même à l'empereur deux mille livres d'or, s'il venait à bout de faire généralement condamner le concile. Anastase pressait Macédonius de prononcer cette condamnation. Il répondit qu'il ne pouvait le faire sans un concile œcuménique, présidé par l'évêque de Rome. L'empereur, irrité, ôta le droit d'asile à son église, et le transféra aux églises des hérétiques. Toutefois, Macédonius demeura ferme, anathematisa tous ceux qui osaient parler contre le concile de Chalcé-

[1] Theophan., an 499.

doine, même Flavien d'Antioche, et chassa avec anathème ses apocrisiaires qui étaient venus le trouver pour quelques affaires.

Mais ce qui augmenta le plus la confusion et fortifia le plus le parti d'Eutychès, fut l'arrivée d'une troupe de moines syriens, qui vinrent à Constantinople à dessein d'en chasser le patriarche. Ils avaient pour chef un moine audacieux et turbulent, nommé Sévère, qui fit un grand rôle dans ces troubles. Il était de Sozopolis en Pisidie, et avait exercé à Béryte la profession d'avocat. Païen de naissance, il le fut toujours dans le cœur, et n'embrassa en apparence la religion chrétienne que pour éviter le châtiment qu'il avait mérité par ses crimes. Il se fit moine, et fut chassé du monastère à cause de son opiniâtreté à défendre les erreurs d'Eutychès. S'étant retiré à Alexandrie, il devint secrétaire de Pierre Monge, et troubla toute la ville, semant la division entre les hérétiques mêmes, ce qui produisit de sanglantes querelles. Enfin, les magistrats voulant faire arrêter ce perturbateur, il prit la fuite et se rendit à Constantinople à la tête de deux cents moines, hérétiques furieux et meurtriers comme lui. L'empereur les reçut avec joie, comme un renfort propre à servir ses desseins.

Les esprits s'aigrissaient donc de plus en plus. Les schismatiques, au milieu de l'office divin, mêlaient aux prières de l'Église des paroles qui renfermaient le venin de leur hérésie ; les catholiques, irrités, n'ayant pu leur imposer silence, les chassèrent de l'église. Alors l'empereur ne garda plus de mesure. Il ameuta contre le patriarche la troupe hérétique. Mais le peuple, dont la multitude était infinie, ayant à sa tête les abbés catholiques, criait par la ville : Chrétiens, c'est le temps du martyre ! N'abandonnons pas notre père ! Ils disaient même des injures à l'empereur, l'appelant manichéen et indigne de régner. Il en fut épouvanté, et, ayant fermé toutes le portes du palais, il tenait des vaisseaux prêts pour s'enfuir. Quoiqu'il eût juré la veille de ne jamais voir Macédonius, il l'envoya prier de venir le trouver. Comme il y entrait, le peuple recommandait aux abbés de leur conserver leur père, et les soldats eux-mêmes l'encourageaient et le comblaient de bénédictions sur son passage. Il parla avec fermeté à l'empereur, lui reprochant d'être ennemi de l'Église. Et l'empereur, dissimulant, feignit de s'y réunir. Peu de temps après, il envoya au patriarche un écrit captieux, où il professait recevoir les deux premiers conciles, de Nicée et de Constantinople, sans parler des deux autres, d'Éphèse et de Chalcédoine. Macédonius se laissa prendre à cet artifice, et souscrivit à cette confession de foi ; ce qui lui attira de grands reproches, car c'était recevoir l'hénotique de Zénon. Il alla au monastère de saint Dalmace,

et là, pour se justifier aux yeux du clergé et des moines qu'il avait scandalisés, il publia une apologie, déclarant qu'il recevait le concile de Chalcédoine, et qu'il tenait pour hérétiques ceux qui ne le recevaient pas. Après cette déclaration, ils célébrèrent la liturgie avec lui.

Le concile de Chalcédoine était le fléau des sectateurs d'Eutychès et de Dioscore. Anastase voulut se saisir des actes originaux déposés dans le trésor de l'église de Constantinople. Céler, maître des offices, alla les demander de la part de l'empereur ; et comme, sur le refus de l'évêque, il menaçait de les enlever de force, Macédonius, après avoir enveloppé ce sacré dépôt, le scella de son sceau et le plaça sur l'autel, le mettant ainsi sous la garde de Dieu même. Céler n'osa y porter la main ; mais l'eunuque Calépodius, économe de l'église, les enleva la nuit suivante et les porta à l'empereur, qui les mit en pièces et les jeta au feu. Croyant par cet exploit avoir anéanti le concile même, il ne songea plus qu'à se défaire de Macédonius. Deux imposteurs subornés accusèrent le prélat d'avoir commis avec eux des crimes infâmes. Ce fut en vain que l'accusé confondit la calomnie, en prouvant qu'il était eunuque. Le peuple, le sénat, l'impératrice Ariadne s'intéressaient vivement pour le patriarche, à cause de la pureté de sa foi et de la sainteté de ses mœurs ; mais nulle considération ne put arrêter Anastase. Comme il craignait la sédition, il le fit enlever pendant la nuit et conduire à Euchaïte, où était son prédécesseur Euphémius [1].

Timothée, trésorier de l'église, fut placé le lendemain sur le siége de Constantinople. C'était un prêtre décrié pour ses débauches, qui lui avaient même attiré des surnoms infâmes ; mais il était d'un caractère très-propre à s'élever dans des temps de troubles. Sans foi comme sans honneur, tantôt il admettait, tantôt il rejetait le concile de Chalcédoine, et niait hardiment, selon ses intérêts présents, qu'il eût jamais fait l'un ou l'autre. La plupart des ecclésiastiques orthodoxes ou furent jetés dans les prisons, ou prirent la fuite ; les uns allèrent en Phénicie, d'autres jusqu'à Rome. On fit le procès à Macédonius, déjà exilé ; il fut condamné, sans être entendu, par les évêques courtisans, tout à la fois accusateurs, témoins et juges. Voilà comme l'inepte Anastase employa tout son règne à brouiller l'Église et l'empire, le bon sens et la justice, dans tout l'Orient, comme pour le préparer mieux à l'abrutissant despotisme de Mahomet.

Il aurait voulu brouiller de même l'Occident. Le patrice Festus lui

[1] Apud Baron.

avait promis d'y amener l'évêque de Rome. Pour y réussir, il suscita un schisme dans l'Église romaine. Anastase, de son côté, lança contre le saint pape Symmaque un manifeste, ou plutôt un libelle diffamatoire, où il l'accusait d'être manichéen et d'avoir été ordonné Pape contre les canons. Mais le Pape y répondit avec une fermeté et une dignité toute romaine. Comme il prévoyait que sa réponse serait plus longue que le libelle de l'empereur, il remarque que saint Ambroise n'avait pas cru devoir mesurer sa réponse à l'empereur Gratien sur la lettre qu'il en avait reçue, puisqu'il avait employé huit livres entiers pour répondre à une simple lettre. Puis, s'adressant à l'empereur :

« Si j'avais à défendre la foi catholique devant des rois étrangers et qui n'eussent aucune idée de Dieu, je ne laisserais pas, même au péril de ma vie, de dire tout ce que la vérité et la raison conseilleraient ; car malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile ! Mais vous, si vous êtes empereur romain, vous devez admettre avec clémence les légations mêmes des nations barbares. Si vous êtes prince chrétien, vous devez écouter avec patience la voix du pontife apostolique. Je ne puis dissimuler vos injures, ni pour moi ni pour vous : pour moi, elles sont trop honorables ; pour vous, elles vous rendent trop coupable devant Dieu. On a dit du Seigneur lui-même qu'il était possédé du démon, que c'était un homme de bonne chère; et vous pensez que je doive m'affliger de tout cela ? Les lois divines et humaines n'y ont-elles pas pourvu en ordonnant que toute affaire se terminerait sur la déposition de deux ou trois témoins ? Déjà le jugement des hommes a démontré la fausseté de vos accusations : que ferez-vous donc au jugement de Dieu ? ou bien, parce que vous êtes empereur, croyez-vous qu'il n'y en a point ? D'ailleurs, convient-il à un empereur de se faire accusateur ? D'après les lois divines et humaines, est-il possible que le même soit tout ensemble accusateur et juge ?

« Vous dites que je suis manichéen ; mais suis-je donc eutychien ou protecteur des eutychiens, dont la fureur favorise souverainement l'erreur des manichéens? Rome m'est témoin, ses archives l'attestent. Si je me suis écarté en rien de la foi catholique que j'ai reçue de la chaire du bienheureux apôtre Pierre, en sortant du paganisme, que quelqu'un s'avance et qu'il me convainque ; autrement, tout cela sont des injures et non pas des preuves. J'ignore sur quoi fondé vous dites que je n'ai pas été ordonné canoniquement. J'ai échappé sain et sauf à travers des grêles de pierres ; Dieu a jugé. Ou bien, pour être empereur, croyez-vous pouvoir mépriser le jugement divin ? Vous direz peut-être que Dieu permet souvent des choses funestes

dans sa colère; mais il est écrit : C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. Montrez donc pourquoi vous pensez que Dieu, dans sa colère, a permis des choses qui ne convenaient pas. Est-ce parce que je ne fraternise point avec les eutychiens? mais cela ne me fait aucun tort à moi; cela montre seulement au grand jour que vous avez cherché à m'enlever la dignité que le bienheureux Pierre m'a imposée par son intervention. Ou bien, parce que vous êtes empereur, entreprenez-vous contre la puissance de Pierre? Et parce que vous recevez l'hérétique Pierre Monge d'Alexandrie, prétendez-vous fouler aux pieds le bienheureux apôtre Pierre dans son vicaire? Est-ce que j'aurais été bien ordonné si je favorisais les eutychiens? si je communiquais avec le nom d'Acace? On ne saurait méconnaître pourquoi vous prétendez tout cela.

« Mais comparons la dignité de l'empereur avec la dignité du pontife. Il y a cette énorme différence, que l'un gouverne les choses humaines, l'autre les choses divines. Empereur, c'est du pontife que vous recevez le baptême et les sacrements, que vous sollicitez la prière et que vous espérez la bénédiction; c'est au pontife que vous demandez la pénitence. Vous administrez les choses humaines, lui vous dispense les choses divines. Sa dignité est donc certainement égale, pour ne pas dire supérieure. Ne vous imaginez pas l'emporter par la pompe du siècle; car ce qu'il y a de plus faible du côté de Dieu est plus fort que les hommes. Voyez donc ce qu'il vous sied de faire. Dès que vous m'accusez, les lois divines et humaines vous mettent sur le même pied que moi. Si je suis convaincu par suite de votre accusation, je perdrai ma dignité; mais par la même raison, si vous ne pouvez me convaincre, vous perdrez la vôtre.

« De grâce, ô empereur! permettez-moi de vous le dire, souvenez-vous que vous êtes homme, afin que vous puissiez user du pouvoir que Dieu vous a accordé; car, quoique les hommes aient déjà jugé ces affaires, elles seront nécessairement examinées au tribunal de Dieu. Peut-être direz-vous qu'il est écrit que nous devons être soumis à toute puissance. Nous recevons les puissances humaines en leur rang, tant qu'elles n'érigent pas leurs volontés contre Dieu. Au reste, si toute puissance est de Dieu, à plus forte raison celle qui est préposée aux choses divines. Déférez à Dieu en nous, et nous déférons à Dieu en vous. Que si vous ne déférez pas à Dieu, vous ne pouvez user du privilége de celui dont vous méprisez les droits.

« Vous dites que, de concert avec le sénat, je vous ai excommunié. Soit. En cela, je ne fais que suivre ce que mes prédécesseurs ont eu raison de faire. Vous dites que le sénat romain vous maltraite. Si nous vous traitons mal en vous exhortant à quitter les hérétiques.

nous traitez-vous bien en voulant de force nous associer à eux ? Que fait à moi, dites-vous, ce qu'a fait Acace? Si cela ne vous fait rien, abandonnez-le donc; si vous ne l'abandonnez pas, c'est que cela vous fait quelque chose. Ce n'est pas vous, ô empereur, que nous avons excommunié, mais Acace : retirez-vous d'Acace, et vous vous retirerez de son excommunication. Si vous vous joignez à lui, ce n'est pas nous qui vous excommunions, c'est vous-même. De manière que, soit que vous vous sépariez de lui, soit que vous ne vous en sépariez pas, vous n'aurez pas été excommunié de nous.

« Le bruit s'est répandu que vous contraignez, par la force militaire, de retourner à la contagion de l'hérésie, ceux qui s'en étaient détachés depuis longtemps. Quelle que soit votre puissance, souvenez-vous que vous êtes homme, et considérez ceux qui, depuis l'origine du christianisme, ont persécuté la foi catholique ; ils sont tombés à rien, tandis que la vérité orthodoxe est devenue d'autant plus ferme qu'elle a été plus opprimée. C'est être persécuteur que d'accorder la liberté à toutes les hérésies, et de la refuser à la seule communion catholique. Si on la regarde comme une erreur, il faut la tolérer avec les autres erreurs ; si on la regarde comme la vérité entière, il faut la suivre et non la persécuter. Tous les princes catholiques, soit lorsqu'ils arrivent au gouvernement de l'empire, soit lorsqu'ils apprennent l'élévation d'un nouveau pontife sur la Chaire apostolique, lui écrivent aussitôt pour se montrer de sa communion. Ceux-là donc qui ne le font pas s'y déclarent étrangers, comme nous pourrions vous le prouver par vos lettres mêmes, si nous n'évitions en vous le rival, le coupable, l'ennemi et le juge. Il n'est pas étonnant que les patrons des manichéens persécutent les catholiques, la fausseté ne pouvant ne pas persécuter la vérité. Il n'est pas étonnant qu'ils se montrent cruels envers les orthodoxes, ceux qui peuvent s'accommoder avec toutes les hérésies : les amis de toutes les erreurs ne peuvent être ennemis que de ceux qui n'errent pas [1]. »

Le 1er octobre 504, le pape saint Symmaque avait tenu à Rome un concile dont les décrets respirent la même vigueur apostolique. Il s'agissait de remédier aux maux que les églises souffraient de la part de ceux qui envahissaient les biens, soit meubles, soit immeubles, que les fidèles avaient laissés par testament aux églises, pour la rémission de leurs péchés et pour acquérir la vie éternelle. Les conciles précédents avaient déjà fait divers règlements sur ce sujet ; mais le pape Symmaque, de l'avis des évêques, qui firent plusieurs acclamations à sa louange, crut qu'il fallait les renouveler, pour tâ-

[1] Labbe, t. 4, 1296.

cher de déraciner les abus qui se multipliaient par l'invasion des biens de l'Église. Il fut donc résolu de traiter comme des hérétiques manifestes les usurpateurs de ces biens, et de les anathématiser s'ils refusaient de les restituer; et on défendit de les admettre à la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait par une restitution entière. Le concile rapporte deux décrets de celui de Gangres, qui défend, sous peine d'anathème, de recevoir ou de donner les oblations des fidèles à l'insu de l'évêque ou de l'administrateur des biens de l'Église. Après quoi il décide en ces termes :

« C'est donc un grand sacrilége à ceux qui devraient y veiller particulièrement, c'est-à-dire aux chrétiens, mais surtout aux princes et aux principaux de chaque pays, d'ôter à l'Église ce que les fidèles lui ont donné pour la rémission de leurs péchés et le salut de leur âme, ou de le convertir à d'autres usages. C'est pourquoi quiconque demandera, ou recevra, ou retiendra, ou contestera injustement les fonds de terre donnés ou laissés à l'Église, s'il ne les restitue au plus tôt, qu'il soit anathème. Oui, anathème à qui reçoit, ou donne, ou possède de ces biens. En général, qu'il soit frappé d'un perpétuel anathème, quiconque se permet de confisquer, de contester ou envahir méchamment les biens de l'Église, à moins qu'il ne la satisfasse au plus tôt. Qu'ils soient pareillement frappés d'un perpétuel anathème ceux qui retiennent les biens de l'Église par l'ordre ou la libéralité des princes ou de quelques puissants, ou par un envahissement et pouvoir tyranniques, et les transmettent à leurs enfants comme des héritages. Car il n'est pas juste que nous soyons plutôt les gardiens des papiers que les défenseurs des choses mêmes qui nous sont confiées. Il n'est donc pas permis à l'empereur ni à aucun chrétien de rien attenter contre les commandements divins, ni de rien faire qui s'oppose aux règles des Évangiles, des prophètes et des apôtres. Car un jugement injuste, une décision injuste, que rendent des juges par ordre ou par crainte du roi, est invalide. Aucun acte contraire à la doctrine de l'Évangile, des prophètes et des apôtres, à l'ordonnance des apôtres ou des saints Pères, ne subsistera; et ce qui aura été fait par les infidèles ou les hérétiques sera entièrement cassé. »

Après ces décrets si remarquables, tout le concile, se levant, s'écria huit fois : Toutes ces choses nous plaisent, nous demandons qu'elles soient affermies à jamais ! — huit fois : Jésus-Christ, exaucez-nous ! Vive Symmaque ! — quinze fois : Quiconque violera sciemment ces choses, qu'il soit frappé d'un perpétuel anathème! — enfin dix-huit fois : Nous vous prions de confirmer nos décrets[1].

[1] Labbe, t. 4, 137[illegible].

La fermeté de ce langage, au commencement du sixième siècle, sous un roi arien, étonnera peut être. Ce qui n'étonnera pas moins, c'est que ce roi arien se conformait à ces décrets. Théodoric ayant su par la requête d'Eustorge, évêque de Milan, que l'on avait enlevé à cette église des biens et des droits qu'elle avait dans la Sicile, il ordonna qu'ils lui seraient rendus, avec défense de les usurper à l'avenir. Notre volonté est, disait-il, que personne n'ait à souffrir aucun tort; car la gloire du souverain, c'est la sécurité des sujets. Mais nous désirons spécialement garantir [illegible] une injustice les églises; car leur assurer ce qui est de l'équité, c'est s'attirer la miséricorde divine. Le même Théodoric ordonna au duc Ibas, son général, commandant dans les Gaules, de faire restituer à l'église de Narbonne ses possessions, n'importe par qui elles eussent été envahies. Car nous ne voulons pas que l'Église soit victime de ces usurpations. Opposez-vous-y donc avec soin, afin de vous rendre illustre dans la paix, comme vous l'êtes déjà dans la guerre. Le moyen de fortifier vos armes du secours de Dieu, c'est d'assurer la justice aux faibles. Ainsi parlait Théodoric [1]. Enfin il envoya à un évêque de Provence, nommé Sévère, quinze cents pièces d'or, afin qu'il les distribuât à ceux qu'il jugerait avoir été lésés par le passage de son armée. En vérité, ce Barbare et cet Ostrogoth pourrait servir de modèle à plus d'un gouvernement qui ne se croit ni ostrogoth ni barbare.

C'est le duc Ibas, dont il est ici parlé, qui avait fait lever aux Francs le siége d'Arles, battu Thierri, fils de Clovis, et envoyé à Ravenne un grand nombre de prisonniers francs. Il se mit en possession de tout le pays entre les Alpes et le Rhône, s'empara de Narbonne, d'où il chassa Gondebaud, qui s'y était établi à la faveur des troubles. Il reprit Toulouse et toute la Septimanie, fit lever le siége de Carcassonne, et, par ses conquêtes, qu'il étendit jusqu'aux Pyrénées, il s'ouvrit un passage en Espagne, qu'il finit encore par soumettre. Théodoric gouverna ces pays comme tuteur de son petit-fils Amalaric.

Au milieu de ces révolutions, saint Césaire d'Arles fut accusé ou plutôt calomnié auprès de Théodoric, au point qu'il fut arrêté et emmené en Italie sous bonne garde. Quand il fut arrivé à Ravenne, il entra dans le palais et salua le roi. Théodoric, voyant un homme si intrépide et si vénérable, se leva, se découvrit, et lui rendit son salut avec beaucoup d'honnêteté. Puis il lui demanda d'une manière affectueuse s'il était fatigué du voyaye, et comment allaient

[1] Cassiod., l. 2, *Epist.* 29; l. 4, *Epist.* 17 et 20; l. 2, *Epist.* 8.

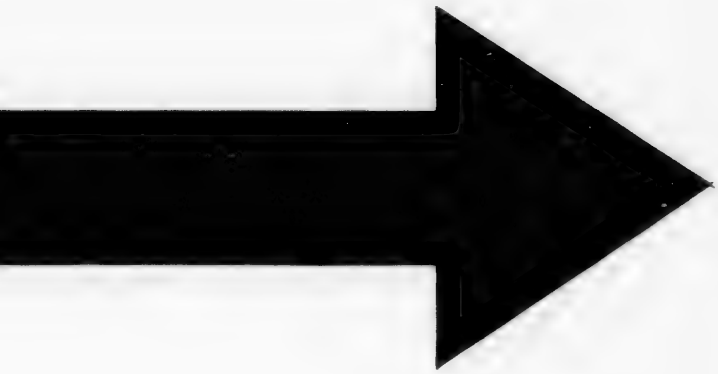

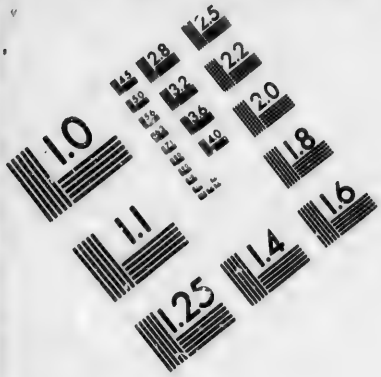

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

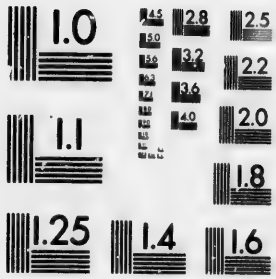

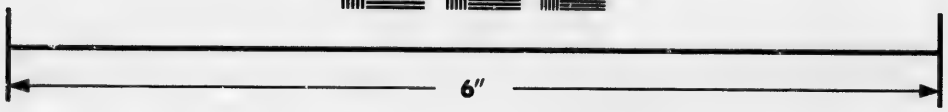

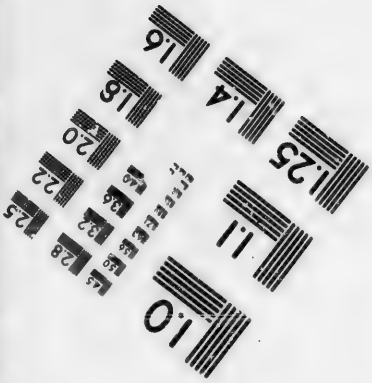

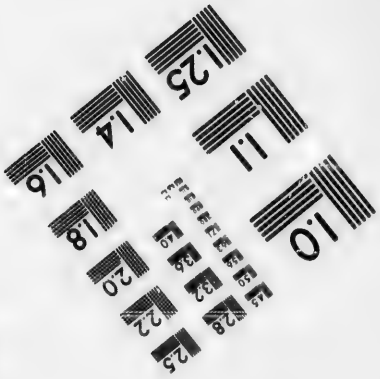

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

les habitants d'Arles, ainsi que les Goths qui se trouvaient parmi eux. Quand le saint fut sorti de l'audience, le roi dit aux siens : Dieu punisse ceux qui ont fait faire inutilement un si long voyage à ce saint homme ! J'ai tremblé à son entrée ; il a un visage d'ange ; c'est un homme apostolique, et il n'est pas permis de penser mal d'un personnage si vénérable.

Il lui envoya ensuite à son logis un bassin d'argent du poids de soixante livres, avec trois cents pièces d'or, et lui fit dire : Recevez ce présent, saint évêque. Le roi, votre fils, vous prie de réserver ce vase pour votre usage, et pour vous souvenir de lui. Mais Césaire, qui, à l'exception des cuillères, ne se servait point d'argent à table, fit vendre le vase publiquement trois jours après, et du prix il en racheta un grand nombre de captifs. On en informa le roi, ainsi que de la multitude de pauvres qui affluaient à la porte du saint évêque, et qui laissaient à peine le moyen d'en approcher. Le roi le loua si hautement, que tous les sénateurs et les grands du palais voulurent à l'envi l'un de l'autre que leurs aumônes fussent distribuées par les mains du saint homme, disant publiquement que Dieu leur avait fait une grande grâce de voir un tel pontife, un homme aussi apostolique. Il délivra ainsi tous ceux qui avaient été faits captifs au delà de la Durance, principalement ceux de la ville d'Orange, dont tous les habitants avaient été emmenés prisonniers dans la dernière guerre ; il leur donna même des voitures et de quoi retourner chez eux.

A Ravenne même, il y avait une veuve dont le fils encore jeune servait sous le préfet du prétoire, et la faisait vivre sur ses gages. Il tomba subitement malade et resta sans vie. La mère courut se jeter aux pieds du saint évêque, et lui dit, au milieu des pleurs et des sanglots : Je crois, ô saint homme, que la miséricorde divine vous a conduit ici pour que vous rendiez le fils à la mère. Après avoir fait quelque difficulté, Césaire, ne pouvant résister à tant de larmes, alla secrètement à la cabane de la veuve, et, après s'y être prosterné en terre, il y laissa le prêtre Messien, alors son secrétaire, avec ordre de l'avertir sitôt que le jeune homme reviendrait à lui. Il revint au bout d'une heure, ouvrit les yeux et dit à sa mère : Allez remercier le serviteur de Dieu, dont les prières m'ont rendu la vie. Elle y courut, s'expliquant plus par ses larmes que par ses paroles, et pria le saint d'emmener son fils avec lui dans les Gaules, pour s'attacher à son service. Ce miracle se répandit non-seulement dans toute la ville, mais dans toute la province ; et la renommée de saint Césaire s'étendit jusqu'à Rome, où il était déjà chéri et désiré de tout le monde, du Pape, du clergé, des grands et du peuple.

Y étant allé en effet, le pape Symmaque et les sénateurs romains lui rendirent les plus grands honneurs. Le Pape lui accorda l'usage du pallium, et voulut que les diacres de l'église d'Arles portassent des dalmatiques comme ceux de Rome. Saint Césaire, de son côté, consulta le Pape sur divers points de discipline, exposés dans un mémoire qu'il lui présenta, et qui était conçu en ces termes : Comme l'épiscopat commence dans la personne de saint Pierre, il est nécessaire que Votre Sainteté, par des règlements convenables, fasse connaître à toutes les églises ce qu'elles doivent observer. Il y a des personnes dans les Gaules, qui, sous divers prétextes, aliènent les terres de l'Église : d'où il arrive que des biens qui n'ont été donnés que pour les besoins des pauvres sont dissipés mal à propos, si ce n'est qu'il s'agisse de faire quelque donation aux monastères. Nous demandons aussi que les laïques qui ont exercé des charges de judicature, et qui ont eu part au gouvernement des provinces ne soient reçus dans le clergé ou promus à l'épiscopat qu'après de longues épreuves d'une conduite régulière ; et que les veuves qui ont porté longtemps l'habit de viduité, ou les religieuses qui demeurent depuis un temps considérable dans des monastères, ne puissent se marier, quand même elles le voudraient, et que personne ne puisse les y forcer. Nous vous supplions encore très-humblement qu'on ne parvienne à l'épiscopat par brigue, ou en achetant à prix d'argent le suffrage des hommes puissants, et que, pour obvier à ces abus, le clergé et les citoyens ne puissent souscrire le décret d'élection à l'insu et sans le consentement du métropolitain.

Le pape Symmaque répondit à ce mémoire par un rescrit du 6 novembre 513. Il déclare, sur le premier article, qu'on peut aliéner les biens de l'Église en faveur des monastères et des hôpitaux de pèlerins, ou en faveur des clercs qui ont bien mérité de l'Église, à condition cependant que ces biens retourneront à l'Église après la mort de ceux à qui on les aura cédés ; et il recommande de ne point accorder ces grâces à ceux qui aspirent au sacerdoce en vue des biens de l'Église. On voit encore ici l'origine des bénéfices ecclésiastiques, aussi bien que les qualités et les services que doivent avoir ceux à qui on les confère.

Sur les articles suivants, le Pape ordonne de ne pas promouvoir facilement les laïques au sacerdoce, mais de les faire passer par les divers degrés de la cléricature, où ils doivent demeurer le temps prescrit. Il excommunie ceux qui enlèvent des veuves ou des vierges, et surtout ceux qui se marient à des vierges consacrées. Enfin, pour réprimer l'ambition et les brigues, il ordonne que le décret d'élection ne soit souscrit qu'en présence du visiteur, et il veut que ces

règlements soient notifiés à tous les évêques. Le visiteur était un évêque nommé par le métropolitain pour visiter l'église vacante et présider à l'élection [1].

Ce fut encore à ce voyage de Rome que saint Césaire fit enfin terminer la contestation qui durait depuis si longtemps entre l'église d'Arles et celle de Vienne, et qu'entretenaient plus que tout le reste les révolutions politiques. Vienne était alors aux Bourguignons et Arles aux Goths. Saint Avit avait obtenu du pape Anastase, pour l'église de Vienne, un règlement plus favorable que celui de saint Léon. Mais saint Éonius d'Arles s'en étant plaint à Symmaque ; celui-ci ordonna aux parties de lui envoyer des députés pour soutenir leurs prétentions respectives. Saint Avit n'ayant envoyé personne, Symmaque jugea par provision, le 29 septembre 500, qu'il fallait s'en tenir à ce qui avait été anciennement réglé là-dessus par le Saint-Siége, parce qu'il ne convenait pas que les décrets d'un Pape fussent annulés par ceux qui lui succèdent. Quel respect, dit-il, portera-t-on aux successeurs de saint Pierre si ce qu'ils ont réglé pendant leur pontificat perd sa force dès qu'ils sont morts [2]? Saint Avit se plaignit d'avoir été condamné sans avoir été entendu.

Le Pape lui répondit, le 13 octobre 501, qu'il ne devait pas s'offenser de ce qu'il avait mandé à Éonius, qu'il ne voulait en aucune manière préjudicier à ses droits, et qu'il lui était encore libre de proposer ses défenses. Quoique nous ayons mandé, dit-il, que notre prédécesseur Anastase de sainte mémoire avait mis la confusion dans votre province contre les anciens règlements des autres souverains pontifes, et que l'on ne devait pas souffrir cette innovation, cependant, si vous nous faites connaître qu'il a eu de bonnes raisons d'en agir ainsi, nous serons bien aises de trouver qu'il n'ait rien fait en cela contre les canons. Car, quoiqu'il faille garder exactement les anciens décrets, il faut aussi relâcher de la rigueur de la loi en vue d'un bien, comme la loi l'aurait marqué, si elle l'avait prévu [3].

Cette affaire traîna ainsi jusqu'au voyage de saint Césaire à Rome. Le Pape, ayant ouï ses raisons, confirma de nouveau le jugement de saint Léon, par une lettre du 13 novembre 513, adressée à tous les évêques des Gaules. C'est au Siége apostolique, dit-il, à maintenir la paix et l'union dans l'Église universelle, et le moyen le plus efficace pour le faire, c'est de s'en tenir aux anciens règlements. C'est pourquoi le Pape déclare qu'à la requête de Césaire, il ordonne

[1] Labbe, t. 4, 1294-1296. — [2] *Ibid.*, 1291. — [3] Spicileg., t. 5, p. 583.

que le règlement fait par saint Léon soit observé ; c'est-à-dire que l'évêque de Vienne n'ait juridiction que sur les églises de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble, et que les droits dont l'église d'Arles est en possession sur les autres églises soient conservés.

Saint Césaire demanda encore, mais plus tard, que l'évêque d'Aix fût tenu de venir à son ordre, soit aux ordinations, soit aux conciles. Le Pape lui répondit, par une lettre du 11 juin 514, que, sans donner atteinte aux priviléges des autres églises, il lui ordonnait de veiller à toutes les affaires de la religion qui s'élèveraient dans les provinces de la Gaule et de l'Espagne, et que, s'il était nécessaire d'assembler un concile, ce serait à lui à le convoquer, et à référer l'affaire au Saint-Siége, si le concile ne l'avait pas entièrement terminée ; c'est-à-dire que le Pape l'établissait son vicaire pour la Gaule et l'Espagne. Il veut même qu'aucun ecclésiastique de ces pays ne puisse venir à Rome sans avoir pris l'attache de Césaire [1].

Ce saint évêque, qui avait été conduit en Italie en criminel d'État, en revint comblé d'honneurs et de présents. Il en rapporta huit mille pièces d'or, sans compter les sommes qu'il avait déjà employées au rachat des captifs. Il fut reçu au chant des cantiques, et entra de suite dans l'église pour donner la bénédiction à son peuple. Sa principale sollicitude était de racheter les prisonniers. Il envoyait pour cela, de côté et d'autre, des abbés, des diacres et d'autres clercs. Lui-même fit dans cette vue le voyage de Carcassonne. Un jour que, n'ayant pas d'argent, il fut sollicité par un pauvre : Que vous ferai-je, mon pauvre homme ? dit-il, je vous donne ce que j'ai ; et, entrant dans son cabinet, il lui donna la chasuble qui lui servait aux processions, avec l'aube qu'il mettait aux fêtes de Pâques, disant : Allez, vendez-le à quelque clerc, et du prix rachetez votre captif [2].

Vers le même temps, saint Avit de Vienne reçut une grande consolation, et avec lui toute l'Église. Le prince Sigismond, fils de Gondebaud, roi de Bourgogne, abjura publiquement l'hérésie d'Arius, et se réunit à l'Église catholique. Sigéric, son fils, et petit-fils de Gondebaud, imita bientôt cet exemple, et saint Avit fit au peuple une homélie à ce sujet. Le seul titre qui nous en reste nous apprend qu'une princesse, fille de Sigismond, avait été réconciliée à l'Église le jour précédent ; c'est apparemment celle qui fut mariée à Thierri, roi d'Austrasie. Dès que Sigismond eut abjuré l'hérésie, il entreprit le voyage de Rome, pour révérer les tombeaux des saints apôtres et

[1] Labbe, t. 4, 1310. — [2] *Vita Cæs.*, n. 32. *Acta SS.*, 27 *aug.*

rendre ses respects au chef visible de l'Église, à laquelle il avait eu le bonheur de se réunir. Le pape Symmaque reçut ce prince avec des honneurs proportionnés à la joie que lui causait sa conversion. Il lui fit présent de plusieurs reliques, et, lui parlant avec la bonté et l'autorité d'un père, il lui donna de salutaires avis, qui ne furent pas moins bien reçus que les présents. Sigismond, à son retour, en témoigna sa reconnaissance dans une lettre au Pape, qui fut dictée par saint Avit, et portée par le diacre Julien. Il y nomme Symmaque le prélat de l'Église universelle ; il attribue sa conversion aux prières de ce saint pontife, le remercie des avis paternels qu'il lui avait donnés de vive voix, et le prie de lui envoyer des reliques de saint Pierre, parce qu'il n'avait pu refuser à diverses églises une bonne partie de celles qu'il avait apportées de Rome[1]. Quoique Gondebaud demeurât dans son hérésie, il ne paraît pas avoir désapprouvé la conversion de son fils ; du moins elle ne l'empêcha pas de l'associer à son royaume de son vivant. Sigismond tenait sa cour à Genève. Il donna ses premiers soins à purger cette ville, qui était dès lors comme un asile, non-seulement pour les ariens, mais encore pour les autres hérétiques et schismatiques, ainsi que nous l'apprenons d'une lettre de saint Avit. Saint Maxime, évêque de Genève, anima et soutint le zèle de ce prince ; il lui conseilla de faire rebâtir et augmenter le monastère d'Agaune en l'honneur des saints martyrs de la légion thébaine.

Ainsi donc, en Occident, par l'union vivante des évêques avec le Pape et du Pape avec les évêques, l'Église tempérait les maux des révolutions politiques, rachetait les captifs, adoucissait et gagnait enfin les Barbares eux-mêmes. En Orient, divisée d'avec elle-même, perdue dans des disputes par la rage théologique de l'empereur Anastase, elle commençait à tourner ses regards vers le centre de l'unité, pour y puiser la force de se réunir avec elle-même. Les sièges de Constantinople et d'Alexandrie étaient envahis par deux artisans de troubles. Mais Flavien d'Antioche et Élie de Jérusalem, quoiqu'ils n'eussent pas toujours eu, spécialement le premier, soit une connaissance assez nette de la doctrine orthodoxe, soit assez de courage pour la professer nettement, paraissaient toutefois catholiques dans le cœur. Ils n'approuvaient pas la déposition de Macédonius de Constantinople. L'empereur en fut extrêmement irrité contre l'un et l'autre, et fit assembler un concile à Sidon, l'an 511, pour les forcer de s'expliquer, et pour abolir le concile de Chalcédoine. Ils s'expliquèrent en des termes qui ne satisfirent point les chefs du parti schis-

[1] *Inter Avit., Epist.* 27.

matique. L'empereur Anastase en fut si en colère, qu'il résolut de les faire chasser l'un et l'autre.

Mais Élie de Jérusalem, prévoyant la tempête, avait envoyé un saint personnage pour la conjurer. C'était saint Sabas, le plus illustre des abbés de la Palestine, accompagné de plusieurs autres. Ils devaient résister au moine Sévère et aux autres hérétiques orientaux qui dominaient à Constantinople. Saint Sabas y étant donc arrivé avec les autres abbés de la Palestine ; ils demandèrent audience à l'empereur, qui ordonna de les faire entrer tous. Quand ils furent dans l'antichambre, les officiers qui gardaient la porte les laissèrent tous passer, hormis saint Sabas, qu'ils prirent pour un mendiant, le voyant couvert d'un habit crasseux et recousu de plusieurs pièces. L'empereur reçut avec bonté les autres, car il aimait les moines, et lut la lettre du patriarche Élie, qu'ils lui présentèrent, conçue en ces termes : Je vous envoie l'élite des bons et fidèles serviteurs de Dieu, des supérieurs de tout le désert, entre autres le seigneur Sabas, la lumière de toute la Palestine. L'empereur demanda où il était, et les abbés regardaient de côté et d'autre, ne sachant comment il les avait quittés. L'empereur ordonna de le chercher avec soin ; les chambellans firent du bruit, et les officiers de la porte étant sortis, le trouvèrent debout, dans un coin, qui récitait des psaumes. Ils l'emmenèrent au dedans du voile : l'empereur crut voir un ange devant lui, et les fit tous asseoir.

Après quelques discours, chacun recommanda les intérêts de son monastère. L'un demanda les terres qui l'environnaient, l'autre quelque autre grâce de l'empereur. Il les satisfit tous, puis il dit à saint Sabas : Bon vieillard, pourquoi avez-vous entrepris un si grand voyage sans vouloir rien demander ? Saint Sabas répondit : Je suis venu premièrement pour baiser les pieds de Votre Piété pendant que je suis encore en ce monde ; ensuite pour vous supplier, au nom de la sainte cité de Jérusalem et de notre saint archevêque, de donner la paix à nos églises et de ne point troubler le sacerdoce, afin que nous puissions prier tranquillement jour et nuit pour Votre Sérénité. L'empereur fit apporter mille pièces d'or, et lui dit : Prenez cela, mon père, et priez pour nous ; car j'ai ouï dire que vous gouvernez plusieurs monastères dans le désert. Saint Sabas dit : Je veux passer ici l'hiver et vous rendre encore mes respects. L'empereur renvoya les autres abbés en Palestine et ordonna que saint Sabas entrât au palais, toutes les fois qu'il voudrait, sans se faire annoncer.

Quelques jours après, il l'envoya chercher et lui dit : Votre archevêque s'est déclaré défenseur du concile de Chalcédoine, qui a auto-

risé la doctrine de Nestorius. De plus, il a perverti Flavien d'Antioche, et l'a attiré à lui; en sorte que, comme les décrets de Chalcédoine allaient être anathématisés généralement au concile actuellement assemblé à Sidon, il l'a seul empêché, de concert avec Flavien, et croit s'être moqué de moi, m'écrivant en ces propres termes : Nous rejetons toute hérésie qui a introduit quelque nouveauté contre la foi orthodoxe, sans recevoir ce qui a été fait à Chalcédoine, à cause des scandales qui en sont arrivés. Il croit par là nous avoir trompés; mais nous voyons bien qu'il est le défenseur du concile de Chalcédoine et de toute l'hérésie de Nestorius; et nous l'avons vu auparavant, quand il a refusé de consentir à la déposition d'Euphémius et de Macédonius, tous deux nestoriens. C'est pourquoi nous voulons qu'il soit chassé, et que l'on mette en ce siége apostolique un homme digne et orthodoxe, afin que les lieux saints ne soient pas profanés par les dogmes de Nestorius.

Saint Sabas répondit : Soyez persuadé, seigneur, que notre archevêque, instruit par nos anciens faiseurs de miracles et les lumières du désert, rejette également la division de Nestorius et la confusion d'Eutychès, marchant au milieu, par le chemin de la foi catholique. Nous savons qu'il ne respire que la doctrine de saint Cyrille d'Alexandrie. Nous vous supplions donc de conserver sans trouble la sainte cité de Jérusalem, où le mystère de notre salut a été manifesté, et de ne point y ébranler le sacerdoce. L'empereur, touché de la sainteté et de la simplicité du vieillard, lui dit : L'Écriture a bien dit que celui qui marche avec simplicité marche avec confiance. Priez pour moi, et n'ayez point d'inquiétude; à votre considération, je n'ordonne rien contre votre archevêque, et je veux que vous retourniez pleinement satisfait. Saint Sabas, étant ainsi sorti de chez l'empereur, entra chez l'impératrice Ariadne, et après lui avoir donné sa bénédiction, il l'exhorta à maintenir la foi de l'empereur Léon, son père. Elle lui dit : Vous dites bien, saint vieillard; si on voulait l'entendre ! Ayant ainsi quitté l'impératrice et voulant éviter le tumulte, il sortit de la ville et demeura dans le faubourg de Rufin.

L'empereur ayant encore envoyé chercher saint Sabas peu de jours après, il le pria de remettre à la ville de Jérusalem quelques restes d'un tribut très-odieux nommé chrysargire, qu'il avait eu la gloire d'abolir pour tout l'empire treize ans auparavant, en 499, mais qu'il remplaça bientôt par un autre non moins vexatoire, où chacun était obligé de payer pour son voisin insolvable. L'empereur y consentait; mais un courtisan, nommé Marin, l'en détourna, disant que les habitants de Jérusalem étaient des nestoriens et des juifs, indignes de

cette grâce. Saint Sabas lui dit : Ne vous opposez pas à la bonne volonté de l'empereur pour les églises, renoncez à l'avarice, et prenez garde à vous; autrement vous vous attirerez dans peu de grands maux. Vous perdrez tous vos biens en un instant, votre maison sera brûlée, vous mettrez l'empire même en péril. Saint Sabas repartit pour la Palestine, après avoir encore reçu de l'empereur mille pièces d'or, mais sans obtenir la remise des restes du chrysargire. C'était au mois de mai 512. Quelques mois après, Marin s'étant trouvé dans une sédition, sa maison fut brûlée, et le reste de la prédiction accompli [1].

Pendant son séjour à Constantinople, saint Sabas était souvent visité par Julienne et Anastasie, dames très-catholiques et très-vertueuses. Julienne était petite-fille de l'empereur Valentinien III et veuve de l'empereur Olybrius. Elle avait fait bâtir une église à la mère de Dieu à Constantinople, du côté de l'Asie. L'empereur Anastase ne put jamais l'obliger à communiquer avec le patriarche Timothée, quelque artifice qu'il employât, quelque soin que prît Timothée lui-même de lui rendre des visites. Anastasie était femme du patrice Pompée, neveu de l'empereur Anastase, qui les maltraita de plusieurs manières, comme partisans du concile de Chalcédoine et du patriarche Macédonius, auquel ils envoyaient de quoi subsister pendant son exil.

Dans cette affliction, les évêques orientaux écrivirent au Pape en ces termes :

« L'Église d'Orient à Symmaque, évêque de Rome. Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, dans sa bonté pour nous, abaissant les cieux, est descendu sur la terre, proclame encore tous les jours dans les saints évangiles : Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin du médecin, mais ceux qui sont malades; je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à pénitence. Et pour nous découvrir encore plus l'étendue de sa clémence, il ajoute : Qui d'entre vous, ayant cent brebis, s'il en perd une, ne laisse pas les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert pour courir après celle qu'il a perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve ? Enfin, pour expliquer encore plus clairement ce qu'il veut dire, il y joint la parabole de la femme qui retrouve la drachme qu'elle avait perdue, et il dit après l'une et après l'autre : En vérité, je vous déclare, ainsi on se réjouira dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence.

« Voilà ce que nous disons, très-saint Père, en osant vous supplier, non pour la perte d'une seule brebis, non pour la perte d'une seule

[1] *Vita S. Sabæ apud Surium, 5 dec.*

drachme, mais pour le salut si précieux, non-seulement de tout l'Orient, mais de presque toutes les trois parties du monde habitable; salut qui a été acheté, non par un or ou un argent corruptible, mais par le précieux sang de l'agneau de Dieu, selon la doctrine du bienheureux prince des glorieux apôtres, dont la chaire a été confiée à Votre Béatitude, par le bon pasteur par excellence, Jésus-Christ, qui est venu chercher et délivrer ce qui avait péri, et donner sa vie pour la rédemption de plusieurs. A son exemple, très-saint Père, hâtez-vous de nous secourir, de même que le bienheureux Paul, votre docteur, averti en vision que les Macédoniens étaient en danger, se hâta de les secourir en réalité.

« Quant à nous, Père plein de tendresse envers vos enfants, en nous voyant, non pas en vision, mais en réalité, périr par la prévarication de notre père Acace, ne tardez pas, mais hâtez-vous de venir à notre secours; car il vous a été donné la puissance, non-seulement de lier, mais encore, à l'exemple du Maître, de délier ceux qui sont depuis longtemps dans les fers; non-seulement d'arracher, de renverser, mais encore de planter et d'édifier, comme Jérémie, ou plutôt comme Jésus-Christ, dont Jérémie était la figure; non-seulement de livrer à Satan pour la perte de la chair, mais encore de ranimer par la charité ceux qui sont rejetés depuis longtemps, de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que Satan, venant à nous plonger dans un excès de tristesse, ne paraisse remporter la victoire sur vous. Vous n'ignorez pas sa malice, vous que Pierre, votre docteur sacré, enseigne tous les jours à paître, non par la violence, mais par une autorité qu'elles aiment à prévenir, les brebis de Jésus-Christ qui vous sont confiées par tout le monde habitable. Nous vous conjurons donc de déchirer ce nouvel arrêt qui pèse sur nous, comme notre Sauveur Jésus-Christ a déchiré l'ancien sur la croix.

« Si Acace a été anathématisé à cause de son amitié pour les alexandrins ou plutôt les eutychiens, qui rejettent et anathématisent le très-saint pape Léon ou le concile de Chalcédoine, pourquoi passons-nous à vos yeux pour des hérétiques? pourquoi sommes-nous sous l'anathème, nous qui ne recevons que l'épître de Léon et ce qui a été dit dans le saint concile? nous qui, parce que nous prêchons votre dogme orthodoxe, sommes attaqués tous les jours et anathématisés comme des hérétiques par les partisans d'Eutychès? Ne perdez pas le juste avec l'impie; ne confondez pas dans votre jugement les orthodoxes et les hérétiques; ceux qui anathématisent la sainte épître en question et votre saint et orthodoxe concile, avec ceux qu'ils anathématisent avec vous, et qui demandent à mourir chaque jour pour la vraie foi que vous prêchez.

« Ne dédaignez donc pas de nous secourir, et ne nous haïssez pas, à cause qu'il en est qui communiquent avec les adversaires. Il y en a beaucoup qui, le pouvant, s'en sont abstenus. D'autres, chargés du soin des âmes, ne l'ont pas fait, non par attachement à la vie, mais pour le salut des âmes qui leur étaient confiées. S'il plaît à Dieu, Votre Paternité en aura plus tard des preuves. Quelques-uns, voyant exiler les prêtres orthodoxes, voulaient d'eux-mêmes abandonner leurs églises. Mais leurs collègues les ont conjurés de demeurer, leur disant comme Rebecca à Jacob : Nous prenons sur nous le péché de votre condescendance ; seulement n'abandonnez pas sans nécessité les brebis de Jésus-Christ aux loups, ne permettez pas que les hérétiques prennent vos places et déchirent le troupeau.

« Ainsi donc, tous tant que nous sommes d'orthodoxes, et ceux qui paraissent communiquer avec les adversaires, et ceux qui s'en abstiennent, nous attendons, après Dieu, la lumière de votre visite et de votre assistance. Hâtez-vous de secourir l'Orient, d'où le Sauveur vous a fait sortir deux grands astres, Pierre et Paul, pour éclairer toute la terre. Rendez-lui ce que vous en avez reçu ; éclairez-le de la vraie lumière de la foi, comme il vous a éclairés dans le temps de la connaissance de Dieu. Lorsque l'univers, par le crime d'un seul, périssait dans l'iniquité, les saints prophètes, pour le guérir, appelaient le souverain médecin et prince des pasteurs : O vous qui gouvernez Israël, hâtez-vous ; vous qui êtes assis sur les chérubins, paraissez ; réveillez votre puissance, et venez pour nous délivrer. De même nous aujourd'hui, frappés d'une nouvelle plaie par la prévarication d'un autre père, nous élevons nos cris vers Votre Béatitude, afin qu'à l'exemple du Fils de Dieu, vous veniez à notre aide, vous rappelant, très-saint Père, ce qui a déjà été dit, que ce n'est pas les bien portants qui ont besoin du médecin, mais ceux qui sont malades.

« Si le mal n'était que médiocre, nous nous empresserions sans doute d'aller nous-mêmes trouver notre médecin spirituel, et là honorer les souffrances de glorieux apôtres, vos docteurs, adorer vos pieds sacrés, et recevoir de la bouche même de Votre Sainteté le remède de notre prévarication, la délivrance de nos liens et le pardon de notre faute. Mais comme depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, tout n'est qu'une plaie, c'est à vous, médecin charitable, de voler vous-même à notre secours, pour guérir les membres défaillants du corps de l'Église, ranimer la main qui n'a plus de force, raffermir les genoux qui fléchissent, et redresser nos pieds dans les sentiers de la vérité, de peur que ce qui est déjà boiteux ne se rompe tout à fait, mais qu'au contraire tout se répare par votre zèle et vos soins.

« De même que le Seigneur dit autrefois à saint Paul en parlant de Corinthe : Parlez et ne vous taisez point, car j'ai un grand peuple dans cette ville ; de même sa bonté dit aujourd'hui à Votre Béatitude : Hâte-toi, va sans délai au secours de l'Orient, ou plutôt des principales parties de l'univers ; car non-seulement une multitude de cent vingt mille, comme à Ninive, mais de beaucoup plus grandes encore, attendent, après Dieu, leur guérison de toi. Sans doute Votre Béatitude s'empressera, comme saint Paul, d'écouter la voix du Seigneur. Car, si votre prédécesseur, le saint archevêque Léon, n'a pas cru indigne de lui de courir au-devant du farouche et barbare Attila pour arracher à la captivité corporelle non-seulement les chrétiens, mais encore les Juifs et les païens, combien plus votre Sainteté ne s'empressera-t-elle pas d'arracher à une captivité beaucoup plus funeste tant d'âmes qui déjà y gémissent ou y tombent tous les jours, et de nous montrer d'une manière plus expresse la voie droite de la vraie foi, entre les deux voies trompeuses et diaboliques d'Eutychès et de Nestorius !

« Ce sont nos péchés qui ont répandu des doutes là-dessus, quelques-uns s'imaginant qu'entre Nestorius et Eutychès il est impossible de trouver une troisième voie intermédiaire de salut, et qu'on est nécessairement à l'un ou à l'autre. C'est pourquoi, hâtez-vous, après Dieu, de nous secourir ; et, comme entre Arius, qui divisait la nature divine, et Sabellius, qui confondait les personnes, les saints Pères ont montré la voie intermédiaire de la vérité dans l'unité de nature et la trinité de personnes ; vous de même, entre Eutychès, qui, à l'imitation de Sabellius, confond les natures, et Nestorius, qui, à l'imitation d'Arius, les divise, montrez-nous quelle est la vraie confession de la foi orthodoxe, que nous ont transmise le pape saint Léon et les disciples des saints Pères à Chalcédoine, touchant les deux natures unies dans la même personne de notre Sauveur et grand Dieu Jésus-Christ. Pour nous, très-saint et bienheureux Symmaque, nous croyons que le même Christ est de deux natures et en deux natures, et non pas d'une seule des deux après l'union, comme disent les autres [1].

Voilà comme, dans les premières années du sixième siècle, même après deux conciles œcuméniques à ce sujet, toute l'Église d'Orient suppliait le Pape de lui indiquer la voie droite ; voilà comme, il y a quatorze siècles, toute l'Église d'Orient reconnaissait solennellement qu'après Dieu, son unique salut était le Pape. De pareils monuments sont bien dignes d'être connus et médités, surtout de nos jours : il

[1] Labbe, t. 4, 1304.

faut les chercher, non pas dans l'histoire de Fleury, qui se contente de dire à peu près que la lettre des évêques d'Orient au Pape était fort longue, non pas dans Berault-Bercastel, qui n'en fait pas même mention, mais au texte original, qui se trouve dans toutes les collections de conciles.

On ne sait par qui cette lettre fut portée à Rome ; mais dans les souscriptions des conciles romains sous le pape Symmaque, on trouve les noms de plusieurs évêques d'Orient, et l'on sait que, lors des accusations calomnieuses intentées contre Symmaque par les schismatiques, Dioscore, diacre d'Alexandrie, se trouvait à Rome et fut même envoyé par ce Pape au roi Théodoric[1].

La lettre que nous avons du pape Symmaque aux Orientaux, en date du 8 octobre 512, semble être la réponse à celle-ci, quoiqu'elle n'en fasse pas mention. Il y rapporte en peu de mots les ravages que les hérésies de Nestorius, d'Eutychès et de leurs sectateurs avaient causés dans les églises d'Orient. Il exhorte les Orientaux à s'en tenir fermement à ce qui avait été décidé une fois contre Eutychès; car, si on permet de revenir sur les décisions précédentes, que deviendra l'autorité des Pères? que deviendra la majesté de la foi catholique? que deviendra la doctrine consacrée par le sang des martyrs? Ils ont, avec une admirable patience, enduré la perte de leurs biens et toute sorte de tourments, pour ne pas perdre l'héritage éternel. A leur exemple, que chacun de vous regarde l'exil et la déportation comme sa patrie. Voici le temps où la foi redemande ses soldats. Voici l'occasion favorable, dit-elle, pour amasser les fruits de vie, et, par un peu de souffrance, mériter de grandes récompenses. Il les exhorte à professer la vérité nettement et courageusement; car, si on veut y associer le mensonge, elle en souffrira nécessairement, et le corps entier de l'Église en restera languissant et débile. Il faut donc fuir également et l'erreur sacrilége d'Eutychès, et la communion de ceux qui la partagent. Je vous y engage comme qui vous aime; je ne vous accuse pas comme qui vous hait. C'est pourquoi, mes frères, désirant tous l'unité de l'Église et aspirant à la céleste beauté de la sainte concorde, disons avec David : Qu'il est bon, qu'il est heureux de demeurer unis en frères! Demandons l'accomplissement de ce qu'a dit Paul : Vous êtes tous frères en un seul Christ. Car jusqu'à ce que l'unité revienne, il ne faut pas douter qu'il n'arrive les mêmes calamités que dernièrement dans l'église de Constantinople ; calamités dont je suis forcé tout à la fois et de gémir et de me taire. Car ceux qui ont cru devoir négliger l'admonition du

[1] *Muratori Script. rer. ital.*, t. 3, pars 2, col. 47.

Siége apostolique sont tombés dans ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui n'ont point de soutien. Si donc quelqu'un, pensant à son propre salut, veut observer les jugements apostoliques, dès qu'il se sera séparé de la contagion de ceux dont il a été parlé, il ne doit douter en aucune manière qu'il ne soit participant de notre communion. Que s'il ne se sépare de la société de ceux que le Siége apostolique a condamnés, qu'il sache que, sous aucune couleur, par aucune feinte, par aucune ruse, il ne pourra surprendre la vigilance de l'Église. Car, de même que nous embrassons de grand cœur ceux qui s'éloignent du venin desdits individus, savoir : Eutychès, Dioscore, Timothée Élure, Pierre Monge et Acace ; de même notre sollicitude veille toujours pour que leurs sectateurs ne puissent entrer par surprise. Que Dieu vous conserve sains et saufs, bien-aimés frères[1].

Le pape saint Symmaque n'eut pas la consolation de voir cette réunion si désirée. Il mourut le 19 juillet 514, ayant tenu le Saint-Siége quinze ans et près de huit mois. Le 26 du même mois de juillet, il eut pour successeur le diacre Hormisda, fils de Juste, né à Frusinone en Campanie, qui tint le Saint-Siége neuf ans.

A peine l'élection du nouveau Pape eut-elle été connue à Constantinople, que l'empereur Anastase implora son secours pour calmer la tempête qu'il avait suscitée lui-même par son imprudence. A son couronnement, il avait promis, avec serment et par écrit, de conserver intacte la foi catholique et de maintenir l'autorité du concile de Chalcédoine. Or, la grande affaire de son règne fut de manquer à ce serment, de renverser le concile de Chalcédoine, de persécuter les catholiques, d'exiler leurs évêques, de corrompre leur foi. Par ses tromperies, ses parjures, ses caprices tyranniques, il réussit à mettre le trouble partout, à exciter des collisions, souvent sanglantes, à Constantinople, Antioche, Jérusalem, Alexandrie, et enfin à soulever contre lui les populations de la Thrace et des provinces environnantes, qui ne pouvaient plus supporter son gouvernement de persécution. Voici quelques détails de ces événements.

L'empereur Anastase ayant donc exilé le patriarche Macédonius, l'avait fait remplacer par Timothée. Le caractère de celui-ci se fait assez connaître dans l'histoire qui suit. Le supérieur du monastère des Studites, à Constantinople, étant mort, Timothée y vint pour ordonner un autre à sa place. Celui qui avait été élu pour cette charge lui déclara qu'il ne pouvait recevoir l'ordination d'un homme qui anathématisait le concile de Chalcédoine. Alors Timothée dit : Anathème à quiconque rejette ou anathématise le concile de Chalcédoine !

[1] Labbe, t. 4, 1391.

Sur quoi le nouveau supérieur se laissa ordonner de sa main. Mais Jean l'archidiacre, qui était manichéen, se mit à dire des injures au patriarche, et courut au palais en informer l'empereur. Anastase fit aussitôt chercher Timothée, et l'accabla de reproches. Timothée nia effrontément la chose, et dit : Anathème à quiconque reçoit le concile de Chalcédoine! Telle était la probité de ce patriarche de Constantinople. Celle de l'empereur pouvait lui servir de modèle; car il disait impudemment qu'il y avait une loi qui ordonnait au souverain de mentir et de se parjurer, quand cela était nécessaire [1].

Dans son incurable démangeaison de tout brouiller, l'empereur Anastase entreprit de réformer les saints Évangiles, disant qu'ils avaient été composés par des gens sans lettres : il entreprit de réformer la liturgie et l'office divin. Le 4 de novembre 511, qui était un dimanche, plusieurs magistrats, parmi eux le préfet actuel de Constantinople, Platon, et le préfet sorti de charge, Marinus, allèrent par son ordre à la grande église, et, montant à l'ambon ou au lutrin, entonnèrent le Trisagion avec l'addition hérétique, *crucifié pour nous*. Les catholiques se récrièrent, et voulurent chanter comme à leur ordinaire; mais une troupe de soldats fondirent sur eux, en tuèrent plusieurs dans l'église même, et en traînèrent d'autres dans les prisons, où on les laissa mourir de faim et de misère. Le lendemain, 5 de novembre, on en fit encore un plus grand carnage dans l'église de Saint-Théodore. Le surlendemain, 6, devait avoir lieu une procession solennelle en mémoire d'une nuée de cendres qui, l'an 472, avait failli accabler la ville. L'évêque Timothée, qui, bien loin de retenir l'empereur, le poussait à ces extravagances tyranniques, envoya ordre à toutes les églises d'y chanter le Trisagion avec l'addition impériale. Plusieurs le firent par crainte. Mais la masse du peuple, indignée, quitta la procession; puis, apercevant les moines qui chantaient le Trisagion dans sa forme ordinaire, elle se mit à crier de joie : Vivent les orthodoxes ! Dès lors, il n'y eut plus moyen de la retenir : ce fut une sédition terrible. On courut de toutes parts à la place de Constantin; on en fit comme la place d'armes et le camp de la religion. Les uns y chantaient jour et nuit des cantiques en l'honneur de la Trinité et de Jésus-Christ; mais les autres, courant par toute la ville, y tuaient par le fer et le feu les flatteurs d'Anastase, qui portaient l'habit de moines. Il y eut plusieurs maisons de pillées et de brûlées, entre autres celles de Marinus et de Platon. Ces deux magistrats, qui, les premiers, avaient donné lieu à la sédition, eussent été mis en pièces eux-mêmes, s'ils n'avaient trouvé

[1] Theophan., an 505 et 506.

moyen d'échapper. On apporta les clés de la ville et les enseignes militaires dans la place où le peuple campait. On jeta à terre les images et les statues d'Anastase ; on cria qu'il fallait faire un autre empereur : les uns demandaient Vitalien, qui était maître de la milice, fils de Patriciole et petit-fils d'Aspar ; d'autres, à cause de Julienne, petite-fille de Valentinien III, demandaient pour empereur Aréobinde, son mari.

Les sénateurs Céler et Patrice, envoyés pour apaiser le tumulte, furent repoussés par une grêle de pierres. L'empereur Anastase s'enfuit et se cacha dans le faubourg de Blaquernes, accablé des justes reproches que lui faisait l'impératrice Ariadne, de tous les maux qu'il causait aux chrétiens. Et, de fait, lui seul avait provoqué cette insurrection. Enfin, le troisième jour, forcé de céder au peuple, il vint à l'hippodrome, sans couronne, pour faire pitié. Quand on sut qu'il était là, une grande multitude s'y rendit de la place de Constantin, portant la croix et l'Évangile élevés. Ils parurent en cet état devant le trône impérial où il était, chantant l'hymne de la Trinité ou le Trisagion, comme les catholiques avaient accoutumé de le chanter. Anastase fit crier par des hérauts qu'il était prêt à quitter l'empire, mais que tous ne pouvant être empereurs, il fallait en choisir un autre. Le peuple lui demanda, avec de grands cris, que Marinus et Platon, comme les auteurs de tout le mal, fussent exposés aux bêtes. Il promit et jura tout ce qu'on voulut, pour se parjurer aussitôt à son ordinaire ; le peuple, se laissant apaiser à cette douceur apparente, le pria de reprendre le diadème, et chacun s'en retourna chez soi sans avoir rien obtenu [1].

Après ces funestes événements, l'empereur Anastase ne fut guère plus raisonnable. S'il évita de recommencer aussitôt à Constantinople, il s'en dédommagea sur Antioche et Jérusalem. Irrité contre Flavien d'Antioche et contre Élie de Jérusalem, à cause du peu de succès de son concile de Sidon, il avait résolu de les chasser l'un et l'autre. Il commença par Flavien. Le manichéen Xenaïas, évêque intrus d'Hiéraples, assembla les moines schismatiques de la première Syrie, qui vinrent à Antioche avec beaucoup de tumulte et d'insolence pour contraindre Flavien à anathématiser le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Flavien en fut indigné ; et comme les moines le pressaient avec grande violence, le peuple de la ville se souleva, en tua un grand nombre, et jeta les corps dans l'Oronte. D'un autre côté, les moines de la seconde Syrie prirent le

[1] Marcell. *Chron.* Tillem. *Hist. eccl.*, t. 16, p. 700. Lebeau y ajoute plusieurs circonstances de son invention.

parti de Flavien, parce qu'il avait pratiqué la vie monastique dans une de leurs communautés. Ils vinrent donc à Antioche pour le défendre, et y firent encore beaucoup de maux, qui servirent de prétexte pour le chasser et le reléguer à Péra, sur la frontière de Palestine et d'Arabie. On mit en sa place le moine Sévère, ce chef de schismatiques qui avait causé tant de maux à Constantinople.

Afin de l'établir à Antioche, Anastase y envoya des officiers avec beaucoup d'argent pour distribuer au peuple. Ces officiers persuadèrent à Flavien de sortir de la ville pour céder un peu à la sédition; mais aussitôt ils firent ordonner Sévère évêque d'Antioche, et envoyèrent Flavien en exil avec un grand nombre d'autres, tant évêques que clercs et moines. C'était au mois de novembre 512. Sévère envoya aussitôt partout ses lettres synodiques, où il anathématisait expressément le concile de Chalcédoine. Mais elles ne furent point reçues en Palestine ; au contraire, ceux qui les avaient apportées furent chassés honteusement. Quant aux évêques qui dépendaient d'Antioche, les uns se laissèrent séduire, les autres cédèrent à la force, et quelques-uns d'entre eux se rétractèrent, comme les évêques dépendants d'Apamée. D'autres refusèrent absolument de recevoir les synodiques de Sévère, comme Julien de Bosre, Épiphane de Tyr et quelques autres. Il y en eut même qui abandonnèrent leurs églises, entre autres ce même Julien de Bosre et Pierre de Damas, et ils se retirèrent dans les monastères de Palestine; car Julien était disciple de saint Théodose. L'abbé Mamas, un des chefs des schismatiques, choqué de l'insolence de Sévère, fut ramené à la communion de l'Église catholique par saint Sabas. Cosme, évêque d'Épiphanie sur l'Oronte, et Sévérien d'Aréthuse, son voisin, passèrent plus avant : non contents de se séparer de la communion de Sévère, ils lui envoyèrent, à Antioche, un décret de déposition. Un diacre, déguisé en femme pour échapper à la vengeance de Sévère, la lui remit en main propre, et disparut aussitôt dans la foule. L'empereur, l'ayant appris, ordonna au gouverneur de Phénicie de chasser Cosme et Sévérien de leurs siéges. Mais le gouverneur, voyant que leurs villes les soutenaient, remontra qu'on ne pouvait les chasser sans effusion de sang; à quoi l'empereur répondit qu'il ne voulait pas qu'on en versât une goutte : belle parole, mais qui dans sa bouche n'était qu'une parole ; car de tout le sang versé dans ces émeutes, la principale cause était lui-même [1].

Sévère voyant qu'Élie de Jérusalem n'avait pas voulu recevoir ses lettres synodiques, les lui renvoya au mois de mai 513, avec quel-

[1] Evagre, l. 3, c. 31.

ques clercs et des officiers de l'empereur pour leur prêter main-forte. Mais saint Sabas, l'ayant appris, vint à Jérusalem avec les autres abbés du désert, chassa de la ville ceux qui avaient apporté les lettres de Sévère, et, ayant assemblé de tous côtés une grande multitude de moines devant le Calvaire, avec le peuple de Jérusalem, ils criaient : Anathème à Sévère et à ceux qui communiquent avec lui ! et cela en présence des capitaines et des soldats que l'empereur avait envoyés [1].

Sévère voulut aussi attirer à son partie Almondar, qui commandait les Sarrasins ou Arabes, sujets des Perses, et qui fit de grands ravages sur les Romains en Arabie et en Palestine ; mais il est à croire qu'il fut touché des miracles de saint Sabas et des autres saints solitaires qui y demeuraient, car il se convertit et fut baptisé par des catholiques. Sévère lui envoya donc deux évêques pour le pervertir. Mais Almondar les confondit par cette finesse : il leur dit tout d'un coup : Je viens de recevoir des lettres qui portent que l'archange Michel est mort. Cela est impossible, dirent les deux évêques. Almondar répondit : Et comment donc Jésus-Christ, étant purement Dieu, sans avoir la nature humaine, comme vous dites, a-t-il été crucifié pour nous, puisqu'un ange ne peut mourir ? A cette repartie spirituelle du prince arabe, ils restèrent confondus et s'en allèrent confus.

Si l'empereur Anastase avait eu le bon sens d'Almondar, il se serait épargné, il aurait épargné à l'empire et à l'Église bien des maux. Les populations catholiques de la Scythie romaine, de la Mésie et des autres provinces, se lassèrent enfin de ses parjures et de sa tyrannie, et sollicitèrent Vitalien, maître de la milice, de se mettre à leur tête. Vitalien, s'étant rendu à leurs vœux, assembla dans trois jours plus de soixante mille hommes, tant infanterie que cavalerie, auxquels se joignit une multitude de Huns et de Bulgares. Il prit un convoi considérable de vivres, d'argent, d'armes et de toutes sortes de munitions, que l'empereur envoyait aux armées de Thrace et d'Illyrie, et marcha vers Constantinople. Hypatius, neveu de l'empereur, vint au-devant de lui à la tête de soixante-cinq mille hommes. Cette armée fut mise en déroute. Hypatius fut pris, chargé de chaînes, et enfermé par dérision dans une cage de fer qu'on portait à la suite des troupes victorieuses. Vitalien força la longue muraille et vint camper aux faubourgs de Constantinople. Il y demeura huit jours, pendant lesquels Anastase ne cessa de lui faire porter des paroles qu'il n'avait pas dessein de garder, quoiqu'il les

[1] *Vita S. Sabæ.*

confirmât par des serments. Vitalien s'y laissa tromper, et reprit la route de Mésie. Mais bientôt Anastase l'envoya poursuivre par un nommé Cyrille, avec les troupes qu'il put rallier. Il y eut dans la Thrace une bataille sanglante, dont le succès fut douteux. Cyrille était plus fait pour la débauche que pour la guerre. Peu après la bataille, Vitalien le surprit de nuit dans la ville d'Odessus, couché entre deux prostituées, et lui plongea l'épée dans le corps. Les troupes de Cyrille se donnèrent à Vitalien, qui vint de nouveau camper devant Constantinople. Alors l'empereur Anastase, voyant ses affaires désespérées, lui députa des sénateurs pour demander la paix, promettant de rappeler les évêques exilés. Vitalien demanda surtout que Macédonius de Constantinople et Flavien d'Antioche fussent remis sur leurs siéges, et que l'on assemblât un concile, où se trouvât le Pape, pour examiner les excès commis contre les catholiques. L'empereur, le sénat, les magistrats et les peuples le jurèrent. La paix s'étant faite à ces conditions, Vitalien se retira et mit en liberté Hypatius, neveu d'Anastase [1].

Ce fut en exécution de ce traité que l'empereur Anastase écrivit au pape Hormisda, le douzième de janvier 515. D'abord il tâche d'excuser la longueur de son silence, la rejetant sur la dureté des Papes précédents; puis il prie le Pape de se rendre médiateur pour apaiser les mouvements de Scythie, qui obligeront d'assembler un concile. La lettre fut reçue à Rome de la main de Patrice, le 27 de mars. Par une autre lettre, Anastase marquait que le concile devait se tenir à Héraclée en Europe ou en Thrace, priant le Pape de s'y rendre le premier de juillet de la même année 515. Le Pape répondit à l'empereur le 4 avril, lui témoignant sa joie de ce qu'il avait enfin rompu le silence, et promettant de lui répondre plus amplement quand il saurait le sujet de la convocation du concile. Par une autre lettre du 8 de juillet, il promit de lui envoyer bientôt des évêques chargés de ses ordres. Vitalien, de son côté, avait envoyé des députés au Pape; et Théodoric, roi d'Italie, le sollicitait aussi d'envoyer à Constantinople. Ainsi, par délibération d'un concile, il envoya saint Ennodius, depuis quelque temps évêque de Pavie; un autre évêque nommé Fortunat; Venance, prêtre; Vital, diacre, et Hilarus, notaire. Le Pape leur donna une instruction, la plus ancienne de ce genre qui nous reste, et qui est un modèle de prudence et d'urbanité, ou, si l'on veut, de diplomatie chrétienne et pontificale. Elle commence ainsi :

« Quand, avec l'aide de Dieu, vous arriverez en Grèce, si les évê-

[1] Marcell. *Chron.* Theophan.

ques viennent au-devant de vous, recevez-les avec le respect convenable; et s'ils vous préparent un logement, ne le refusez pas, de peur qu'il ne semble aux laïques que vous ne voulez point de réunion. S'ils vous prient à manger, excusez-vous-en honnêtement en disant : Priez Dieu que nous communiquions auparavant à la table mystique, et alors celle-ci nous sera plus agréable. Ne recevez point les autres choses qu'ils pourront vous offrir, si ce n'est les voitures en cas de besoin. Dites que vous ne manquez de rien, et que vous espérez qu'ils vous donneront même leurs cœurs. Lorsque vous serez à Constantinople, prenez le logement que l'empereur aura ordonné; et, avant que de le voir, ne recevez personne que ceux qu'il vous enverra; après que vous l'aurez vu, s'il est des orthodoxes ou des personnes zélées pour l'union qui veuillent vous voir, recevez-les avec toute sorte de précaution, et pour vous instruire de ce qui se passe.

« Étant présentés à l'empereur, rendez-lui nos lettres en disant : Votre père vous salue, priant Dieu tous les jours pour la prospérité de votre empire, par les intercessions de saint Pierre et de saint Paul, afin que, comme il vous a donné le désir de consulter Sa Béatitude pour l'unité de l'Église, il vous donne la perfection de la volonté. Si l'empereur veut, avant de recevoir les papiers, connaître l'ordre de la légation, vous userez de ces paroles : Ordonnez qu'on reçoive les lettres. S'il demande : Que contiennent-elles? répondez : Elles contiennent des salutations pour Votre Piété, et rendent grâces à Dieu de ce que les églises connaissent votre sollicitude pour l'unité; lisez et vous le reconnaîtrez. Ne lui parlez absolument de rien avant qu'on ait reçu et lu vos lettres. Après qu'elles auront été lues, ajoutez : Votre père le saint Pape a aussi écrit à votre serviteur Vitalien, qui lui a envoyé des gens de sa part, avec votre permission, à ce qu'il a écrit; mais il a ordonné que les lettres que nous lui portons ne lui soient rendues que par vos ordres. Si l'empereur demande les lettres que nous envoyons à Vitalien, il faut répondre : Le saint Pape, votre père, ne nous l'a pas ordonné; mais, afin que vous connaissiez la simplicité de ces lettres et qu'elles ne tendent qu'à porter Votre Piété à la réunion de l'Église, envoyez quelqu'un avec nous, en présence de qui on les lise. S'il dit : Vous pouvez encore avoir d'autres ordres; vous répondrez! Dieu nous en garde! ce n'est pas notre coutume; nous venons pour la cause de Dieu, et nous offenserions Dieu? La légation du saint Pape est toute simple, et tout le monde sait ce qu'il demande : c'est qu'on n'altère point les constitutions des Pères, et que l'on chasse de l'Église les hérétiques; notre légation ne contient rien de plus.

« Si l'empereur dit : C'est pour cela que j'ai invité le saint Pape au

concile, afin que, s'il y a quelque chose d'ambigu, on le fasse disparaître ; il faut répondre : Nous rendons grâces à Dieu de ce que votre intention est que la généralité observe ce qui a été statué par les Pères ; car alors il pourra y avoir une vraie et sainte unité entre les églises du Christ, quand vous vous déterminerez à observer ce qu'ont observé vos prédécesseurs Marcien et Léon. S'il demande ce que c'est, vous direz que l'on ne donne aucune atteinte au concile de Chalcédoine et aux lettres du pape saint Léon, écrites contre Nestorius, Eutychès et Dioscore. S'il dit : Nous recevons et nous gardons le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon ; vous lui rendrez grâces et vous lui baiserez la poitrine en disant : C'est maintenant que nous voyons que Dieu vous favorise, puisque vous vous empressez de faire ces choses ; car c'est la foi catholique, celle qu'ont prêchée les apôtres, et sans laquelle personne ne peut être orthodoxe ; c'est celle que la généralité des pontifes doit tenir et prêcher. S'il dit : Les évêques sont orthodoxes et ne s'écartent point des constitutions des Pères ; vous répondrez : Pourquoi y a-t-il donc tant de division entre les églises de ce pays ? ou pourquoi les évêques d'Orient ne sont-ils pas d'accord ? S'il dit : Les évêques étaient en repos, il n'y avait point de discorde parmi eux ; c'est le prédécesseur du saint Pape qui les a troublés par ses lettres ; vous direz : Nous avons en main les lettres de Symmaque de sainte mémoire. Si elles ne contiennent autre chose que ce dont Votre Piété convient, le concile de Chalcédoine, les lettres du pape Léon et des exhortations pour les observer, que peut-on y trouver à reprendre ? ajoutez à ce discours des prières et des larmes en disant : Seigneur empereur, regardez Dieu, mettez devant vos yeux son jugement. Les saints Pères qui ont fait ces décisions ont suivi la foi du bienheureux apôtre Pierre, par laquelle a été bâtie l'Église du Christ.

« Si l'empereur dit : Eh bien ! communiquez avec moi, puisque je reçois le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon ; vous répondrez : En quel ordre Votre Piété désire-t-elle que cette communication se fasse ? Nous n'évitons pas Votre Piété, se prononçant ainsi ; nous savons qu'elle craint Dieu, et nous nous réjouissons de ce qu'il vous plaise observer les constitutions des Pères. Nous vous supplions donc avec confiance que l'Église retourne par vous à l'unité. Que les évêques sachent votre intention, et que vous observez le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon, autrement les constitutions apostoliques. S'il demande en quel ordre cela doit se faire ; priez-le de nouveau avec humilité, disant : Votre père a écrit aux évêques en général. Joignez-y vos lettres, déclarant que vous soutenez ce qu'enseigne le Siége apostolique : alors on connaîtra ceux qui sont ortho-

doxes, ceux qui ne sont pas séparés de l'unité du Siége apostolique, et ceux qui leur sont contraires. Cela fait, votre père est prêt à venir en personne, s'il est besoin, et, sauf les constitutions des Pères, il ne refusera rien pour la réunion de l'Église.

« Si l'empereur dit : Cela va bien; en attendant, recevez l'évêque de cette ville; vous le prierez de nouveau, en disant humblement : Seigneur empereur, nous sommes venus pour, avec l'aide de Dieu et la vôtre, faire la paix et éteindre la division en cette cité. Il s'agit de deux personnes : c'est une affaire particulière. Il faut auparavant régler la généralité des évêques, et faire une communion catholique. Ensuite on pourra mieux examiner l'affaire de ceux-ci, ou des autres qui sont hors de leurs églises. » Les deux personnes dont parle ici l'instruction étaient Macédonius et Timothée. L'instruction continue : « Si l'empereur dit : Vous parlez de Macédonius : j'entends votre finesse; c'est un hérétique, il ne peut être rappelé en aucune manière : vous répondrez : Nous ne marquons personne en particulier, nous parlons pour l'intérêt de votre conscience et de votre réputation, afin que, si Macédonius est hérétique, on le connaisse, et qu'on ne dise pas qu'étant orthodoxe, il a été opprimé injustement. Si l'empereur dit : L'évêque de cette ville reçoit le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon; vous répondrez : Sa cause en sera plus favorable; mais, puisque vous avez permis à votre serviteur Vitalien, maître de la milice, d'examiner ces sortes d'affaires devant le Pape, laissez-les en leur entier. Si l'empereur dit : Ma ville sera-t-elle sans évêque? il faut répondre : Il y a plusieurs remèdes pour faire que vous ne soyez pas sans communion, en conservant la forme des jugements. On peut tenir en suspens la cause des autres évêques, et cependant, par provision, laisser en la place d'évêque de Constantinople celui qui s'accordera à la confession de foi de Votre Piété et aux décrets du Siége apostolique. Vous avez dans les archives de l'église le texte du formulaire, suivant lequel ils doivent faire leur profession. »

L'instruction continue : « Si cependant on vous présente des requêtes contre d'autres évêques catholiques, principalement contre ceux qui ne rougissent pas d'anathématiser le concile de Chalcédoine et de rejeter les lettres de saint Léon, recevez les requêtes, mais réservez la cause au jugement du Siége apostolique, afin qu'ils aient l'espérance d'être entendus, et que vous nous réserviez l'autorité qui nous est due. Si l'empereur promet tout, pourvu que nous venions en personne, il faut absolument envoyer auparavant sa lettre par les provinces, et qu'un des vôtres accompagne ceux qu'il enverra, afin que tout le monde connaisse qu'il reçoit le concile de Chalcédoine et

les lettres de saint Léon : alors vous nous manderez de venir. De plus, c'est la coutume que tous les évêques sont présentés à l'empereur par l'évêque de Constantinople. S'ils veulent s'en prévaloir pour vous obliger à voir Timothée, et que vous puissiez le prévoir, vous direz : Les ordres que le Père de Votre Piété nous a donnés portent que nous voyions Votre Clémence, sans aucun évêque ; et vous tiendrez ferme, jusqu'à ce qu'il renonce à cette coutume. S'il ne veut pas, ou si par adresse on veut vous faire voir Timothée devant l'empereur, vous direz : Que Votre Piété nous donne une audience secrète, pour exposer les causes de notre légation. S'il ordonne de les dire devant lui, vous répondrez : Nous ne prétendons pas l'offenser ; mais nous avons des ordres qui le regardent lui-même, et nous ne pouvons parler en sa présence. Enfin ne proposez rien devant lui, en quelque manière que ce soit [1]. »

Après cette admirable instruction du Pape à ses légats, sont quelques articles qui en marquent les principaux points, et y ajoutent : Que les évêques qui voudront se réunir doivent déclarer dans l'église, devant le peuple, qu'ils reçoivent la foi de Chalcédoine et les lettres de saint Léon contre Nestorius, Eutychès, Dioscore et leurs sectateurs, Timothée Élure, Pierre Monge et leurs complices ; anathématisant aussi Acace de Constantinople et Pierre le Foulon d'Antioche avec leurs compagnons. Ils doivent l'écrire de leur main, en présence de personnes choisies, suivant le formulaire tiré des archives de l'Église romaine, dont le notaire Hilarus était porteur. Ceux qui ont été déportés en exil pour une cause ecclésiastique doivent être réservés au jugement du Siége apostolique ; mais ceux qui ont été chassés de leurs églises, étant en sa communion et prêchant la foi catholique, doivent être rappelés avant toutes choses. Le Pape chargea ses légats d'une lettre pour l'empereur, contenant en substance les mêmes conditions pour la réunion des églises, et l'offre d'aller en personne au concile pour un si grand bien, quoique la chose fût sans exemple. Cette lettre est du onzième d'août 515 [2].

L'empereur Anastase, qui ne voulait que gagner du temps pour se jouer de tout le monde, renvoya les légats du Pape avec une lettre où il fait leur éloge, expose sa propre foi sur l'Incarnation, condamne Nestorius et Eutychès. Quant au concile de Chalcédoine, il se montre fort étonné que le Pape lui en ait écrit quelque chose, attendu que les décrets de ce concile ont été confirmés par plusieurs ordonnances de ses prédécesseurs, et qu'aucun concile postérieur, aucune loi nouvelle n'y a dérogé. Comme l'empereur Anastase bouleversait

[1] Labbe, t. 4. — [2] *Ib d.*

l'Église et l'empire uniquement pour abolir la doctrine et l'autorité du concile de Chalcédoine, ce langage de sa part n'était qu'une insigne fourberie. On peut en dire autant de ce qu'il ajoute : Quant au dernier article, d'ôter le nom d'Acace des diptyques, nous y aurions peut-être consenti pour l'union des églises, si nous n'avions cru qu'il en résulterait pour elles d'autres scandales ; d'ailleurs, il semble dur à notre clémence de chasser de l'Église les vivants à cause des morts, et nous savons qu'on ne pourrait faire ce que vous ordonnez sans une grande effusion de sang. Les désordres qu'il feint ici de craindre s'il accomplissait les ordres du Pape arrivaient précisément parce qu'il ne les accomplissait pas. L'empire était dans le trouble et la confusion, les principales villes étaient ensanglantées par des émeutes, des provinces entières en insurrection étaient ensanglantées par de grandes batailles, uniquement parce que l'hypocrite empereur, pour quelques hérétiques morts, chassait de leurs églises les catholiques vivants, et qu'au lieu de s'en tenir aux décrets des Papes et des conciles, il voulait qu'on adorât les caprices variables de son impériale extravagance. Il ajoute, dans sa lettre, que tout se fera mieux par le concile, et qu'il enverra des ambassadeurs pour faire connaître au Pape la pureté de ses intentions. Mais c'était encore une tromperie [1].

Il avait promis à saint Ennodius d'envoyer des évêques ; mais il n'envoya que des laïques, comme pour une affaire de peu d'importance, savoir : Théopompe, capitaine des gardes, et Sévérien, conseiller d'État. Encore ne les envoya-t-il qu'au milieu de l'année suivante, sous prétexte de l'hiver et de la longueur du chemin, comme porte la lettre au Pape dont ils furent chargés, et qui est du 16 juillet 516. Il les chargea aussi d'une lettre pour le sénat de Rome, qu'il prie de solliciter le roi Théodoric et le Pape de travailler à la paix de l'Église. Le sénat répondit à l'empereur que le Pape demandait instamment la paix, mais qu'il ne pouvait y en avoir tant que l'on voudrait conserver le nom d'Acace. Le Pape, sans nommer Acace, répondit la même chose, et que, loin d'avoir besoin d'être exhorté par le sénat, il se jetait lui-même aux pieds de l'empereur pour l'intérêt de l'Église [2].

Mais l'empereur Anastase ne pensait qu'à brouiller de plus en plus et l'Église et l'empire. Dans le temps même que saint Ennodius et les autres légats du Pape étaient à Constantinople, il s'y trouvait aussi plusieurs évêques catholiques d'Illyrie. L'empereur fit amener devant lui les quatre principaux, Laurent de Lignide, Alcyson de

[1] Labbe, t. 4, 1434. — [2] *Ibid.*, t. 4, 1434-1437.

Nicopolis, Gaïen de Naïsse, et Évangèle de Paulitale, et les condamna à l'exil. Alcyson avait quitté le schisme et était revenu à la communion de l'Église et à la foi catholique, pour laquelle il était des plus zélés, comme on le voit par une lettre que les moines catholiques de Palestine lui écrivirent, vers cette même époque, touchant les troubles de l'église d'Orient. Évangèle et un autre évêque nommé Domnion furent aussitôt renvoyés chez eux, par la crainte qu'avait l'empereur des soldats catholiques d'Illyrie; mais il retint à Constantinople Laurent de Lignide, comme en exil, et le faisait souvent venir au palais, où cet évêque, soutenant la foi catholique, convainquit plusieurs fois l'empereur devant sa propre cour. Il finit par être renvoyé chez lui, où il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans. Alcyson et Gaïen moururent à Constantinople [1].

Dorothée, évêque de Thessalonique, embrassa la communion de Timothée de Constantinople par la crainte de l'empereur; mais quarante évêques d'Illyrie et de Grèce s'étant assemblés, déclarèrent par écrit qu'ils se séparaient de lui, quoique leur métropolitain, et envoyèrent à Rome pour embrasser la communion du Pape. De tous ces évêques d'Illyrie, nous n'avons les lettres que de ceux de l'ancienne Épire et de leur métropolitain, Jean de Nicopolis, successeur d'Alcyson. Il y a premièrement la lettre synodale, souscrite par huit évêques, pour faire part au Pape de l'ordination de Jean, puis une lettre particulière de celui-ci où il déclare qu'il reçoit les quatre conciles généraux, et anathématise Dioscore, Timothée Élure, Pierre Monge, Acace, Pierre le Foulon, et reçoit les lettres de saint Léon, demandant au Pape de l'instruire plus amplement de ce qu'il doit observer. Voici comme s'expriment les huit évêques :

« A notre seigneur, en tout très-saint Père des Pères, collègue et prince des évêques, Hormisda, le concile de l'ancienne Épire. Nous étions, par la mort de notre père et archevêque Alcyson, plongés dans le deuil et dans les larmes, pour savoir quel pasteur orthodoxe pourrait paître à sa place les brebis de Jésus-Christ, lorsque ce Dieu de bonté, qui console les humbles, nous a consolés dans cette tristesse par vos saintes oraisons, en signalant à cette métropole Jean, très-saint en toutes choses, qui, élevé dans cette église depuis son enfance, y a vécu non-seulement sans reproche, mais encore d'une manière si exemplaire, que personne ne l'emporte sur lui ni pour la sainteté de la vie ni pour le zèle de la foi orthodoxe conformément à vos instructions apostoliques. Nous l'avons donc, par la providence de Dieu, ordonné évêque de la très-sainte église de Ni-

[1] Marcell. *Chron.*, an 516.

copolis, et nous vous prions de vouloir bien, suivant l'ancienne coutume, lui donner une place dans vos entrailles paternelles, et en même temps devenir vous-même pour nous, par vos avertissements et doctrines, comme un rempart inexpugnable. Daignez exaucer cette prière, et qu'en récompense le Seigneur vous accorde la consolation de réunir, par une prudence apostolique et inspirée d'en haut, toutes les saintes églises dans la paix de Jésus-Christ, afin qu'elles deviennent pour vous une couronne d'immortalité. Nous vous supplions aussi de recevoir favorablement le vénérable diacre Rufin, et de nous le renvoyer au plus vite, chargé de vos enseignements apostoliques. Priez pour nous, très-saint Père des Pères. »

Le Pape répondit à Jean de Nicopolis et à son concile avec une grande affection. Il se montre parfaitement satisfait de la profession de foi de Jean ; mais, comme les autres évêques avaient oublié dans leur lettre la condamnation expresse des hérétiques, il leur recommande de le faire par écrit, suivant le formulaire qu'il leur envoie par Pollion, sous-diacre de l'Église romaine, auquel il donna aussi cette instruction : Quand vous serez arrivé à Nicopolis, et que l'évêque aura reçu vos lettres, faites qu'il assemble les évêques de sa province et leur fasse souscrire le formulaire joint à ces lettres. S'il dit qu'il est difficile de les assembler, qu'il envoie avec vous des personnes à chaque évêque, afin qu'ils souscrivent en votre présence. Vous devez faire lire publiquement nos lettres, ou, si les évêques n'osent le faire, qu'ils les lisent au moins à leur clergé. Laissez-leur-en le choix, et rapportez-nous leurs souscriptions avec celle de Jean, leur métropolitain, sans vous arrêter ensuite sur les lieux, à cause des artifices des ennemis. Ces lettres aux évêques d'Épire sont du mois de novembre 516 [1].

L'année suivante 517, le pape saint Hormisda fit partir une seconde légation pour Constantinople. Il en chargea encore saint Ennodius de Pavie, avec Pérégrin de Misène, et leur donna six lettres avec le formulaire de réunion pour les schismatiques, et dix-neuf copies de la protestation qu'ils devaient faire répandre par les villes, si on ne recevait pas leurs lettres. La première lettre est adressée à l'empereur Anastase, que le Pape exhorte à exécuter ce qu'il a promis, lui déclarant qu'il ne suffit point de condamner Nestorius et Eutychès s'il ne condamne encore Acace, qui est cause que l'église d'Alexandrie demeure dans le schisme, où le reste de l'Orient est tombé depuis. La seconde lettre est à Timothée, évêque de Constantinople. Quoi-

[1] Labbe, t. 4, 1438-1444.

que intrus et excommunié, le Pape ne laisse pas de lui écrire et de le traiter d'évêque pour l'exhorter à revenir à l'union et à supplier l'empereur de la procurer. Peut-être aussi qu'on avait appris à Rome la mort de son prédécesseur Macédonius, qui mourut vers ce temps dans son exil, à Gangres en Galatie. Le Pape écrivit aussi aux évêques schismatiques d'Orient, supposant que la plupart étaient dans la vraie foi, et leur représentant la nécessité de se déclarer et de la professer courageusement. Il écrit aux évêques orthodoxes pour les consoler dans leurs souffrances; et en particulier à un évêque africain nommé Possessor, qui, étant banni de chez lui pour la foi par les ariens, s'était retiré à Constantinople, d'où il avait envoyé au Pape, par les premiers légats, sa confession de foi, et où il soutenait vigoureusement la cause de la religion. Enfin le Pape écrit au peuple et aux moines de Constantinople pour les consoler et les encourager. Toutes ces lettres sont du même jour, troisième d'avril 517 [1].

Incontinent après que les légats furent partis, arriva à Rome un diacre de Nicopolis qui les avait rencontrés en route. Le Pape lui donna aussitôt audience, jugeant bien qu'il serait obligé d'ajouter à l'instruction de ses légats. Ce diacre présenta au Pape des lettres de Jean de Nicopolis et du concile de sa province, par lesquelles ils se plaignaient que Dorothée de Thessalonique excitait contre eux les juges ordinaires et les officiers de l'empereur et qu'il les accablait de concussions et de frais, irrité qu'il était de ce que Jean ne lui avait pas donné avis de son ordination, suivant l'usage ancien. Comme Dorothée était schismatique, les évêques de l'Épire, qui étaient catholiques, ne pouvaient pas le reconnaître pour vicaire du Saint-Siége en Illyrie, ce qu'étaient ordinairement ses prédécesseurs ; mais ils demandèrent au Pape la permission de lui écrire en cette conjoncture, pour se délivrer de ses mauvais traitements.

Sur cet avis, le Pape envoya à ses légats quatre lettres du douzième d'avril 517. La première, à l'empereur Anastase, où il le prie de faire cesser la persécution contre ces évêques, afin d'encourager les autres à se réunir comme eux. Dans la seconde, qui est à Jean de Nicopolis et aux évêques de son concile, il les reprend de la permission qu'ils lui avaient demandée d'écrire à l'évêque de Thessalonique, puisqu'en se soumettant à ce schismatique, c'était retourner au schisme qu'ils venaient de quitter, et y engager le Pape même, qui communiquait avec eux. Le Pape écrivit en particulier à Jean de Nicopolis, pour l'exhorter à souffrir avec patience et à confirmer

[1] *Epist.* 11-16.

dans la foi orthodoxe les évêques de sa province qui avaient quitté le schisme. La quatrième lettre est à Dorothée de Thessalonique. Après lui avoir fait part des plaintes des évêques de l'ancienne Épire, il avoue qu'il aurait sujet de se plaindre de Jean de Nicopolis s'ils avaient été l'un et l'autre unis par la charité ; mais que, ne l'étant pas, Jean n'avait pas négligé l'ancienne coutume, qui donnait à l'évêque de Thessalonique la juridiction sur toute l'Illyrie occidentale, comme vicaire du Saint-Siége, mais qu'il avait seulement évité le schisme. De quel front, lui dit ensuite le Pape, prétendez-vous conserver les priviléges que vous ont accordés ceux dont vous n'observez point les ordres ? Comment osez-vous exiger une soumission que vous ne rendez pas même à la foi ? Observez ce qui est dû à Dieu, et vous obtiendrez facilement des hommes ce que vous en exigez. Prenez soin de votre salut, et cessez de persécuter ceux qui reviennent à l'Église, de peur que vous ne soyez compris dans le nombre de ceux qui sont nommément condamnés par sentence apostolique.

Enfin le Pape écrit à ses légats et leur donne une instruction en ces termes : Quand vous serez arrivés à Thessalonique, rendez nos lettres à l'évêque, observant dans la manière de le saluer ce que nous vous avons prescrit touchant ceux qui ne communiquent point avec le Siége apostolique, c'est-à-dire avec l'Église catholique. Après lui avoir rendu nos lettres, vous le presserez fortement de faire cesser ses persécutions contre l'évêque de Nicopolis, lui représentant que l'évêque, étant revenu à la communion de l'Église, n'a pu communiquer avec ceux qui n'y sont pas, et que si Dorothée veut y entrer, loin de révoquer ses priviléges, nous en poursuivrons avec lui la conservation. Si, avec l'aide de Dieu, vous pouvez terminer l'affaire à Thessalonique, donnez-en avis à Jean de Nicopolis par lettre. Si Dorothée demeure obstiné, vous poursuivrez cette affaire auprès de l'empereur, suivant les lettres que nous lui en écrivons, et vous lui direz : Alcyson, évêque de Nicopolis, a satisfait à l'Église catholique, qui, en conséquence, l'a reçu à sa communion; Jean, son successeur, a suivi son exemple. Présentement, l'évêque de Thessalonique le persécute. C'est pourquoi votre Père et tous les orthodoxes vous supplient d'arrêter cette vexation par vos ordres, de peur que les hommes ne viennent à penser que Jean n'est ainsi persécuté que pour être revenu à la communion du Siége apostolique, et que ceux qui s'attendent à ce que vous procuriez l'union ne commencent à croire le contraire en vous voyant dissimuler ou négliger ceci. Nous croyons expédient, ajoute le Pape à ses légats, que vous rendiez publiques en divers lieux nos lettres à l'évêque de Thessalonique, et

principalement dans sa ville. Cela pourra arrêter la persécution et le corriger lui-même [1].

Cette seconde légation eut encore moins d'effet que la première. L'empereur Anastase, n'ayant plus à craindre pour le moment les armes de Vitalien, refusa le formulaire de réunion, attaché qu'il était à l'hérésie eutychienne. La première fois, il avait traité les légats honorablement, parce qu'il avait besoin d'eux pour calmer les soulèvements des provinces; la seconde fois, il s'efforça de les corrompre par des offres d'argent. Comme ils se refusèrent à rien recevoir, à moins qu'il ne travaillât à satisfaire le Siége apostolique, il se mit en colère, les renvoya d'une manière offensante, et les fit embarquer dans un navire peu sûr, avec des gardes et deux préfets, auxquels il défendit de les laisser entrer dans aucune ville. Les légats trouvèrent toutefois le moyen de répandre leurs dix-neuf protestations par les moines et les orthodoxes, qui les exposèrent dans toutes les villes. Mais les évêques complices de l'empereur Anastase les lui envoyèrent toutes à Constantinople. Il en fut extrêmement irrité, et écrivit, le 11 juillet de la même année 517, une lettre au Pape, où, après un grand lieu commun sur la douceur de Jésus-Christ, il conclut en ces mots: Nous ne croyons pas raisonnable de prier ceux qui rejettent opiniâtrément les prières; car nous pouvons souffrir qu'on nous insulte et qu'on nous méprise, mais non pas qu'on nous commande. Comme si, dans les choses de la foi, l'empereur n'était pas soumis aux décrets de l'Église. C'est à quoi aboutirent les paroles qu'il avait données, les serments qu'il avait jurés de procurer la réunion des églises; et il renvoya sans rien faire, et, après s'être joué d'eux, environ deux cents évêques, venus de différents côtés pour le concile qui devait se tenir à Héraclée. Aussi tout le peuple et le sénat lui reprochèrent-ils publiquement son parjure; mais il répondit impudemment qu'il y avait une loi qui ordonnait à l'empereur de se parjurer et de mentir au besoin. Tel était l'empereur Anastase, que l'on regardait, non sans raison, comme un disciple des manichéens [2].

Tandis que cet indigne prince, avec son indigne patriarche de Constantinople, se jouait ainsi des négociations pour la réunion des églises, les évêques des Gaules y prenaient l'intérêt le plus vif. Dès l'an 515, le Pape avait écrit à saint Avit de Vienne, pour lui apprendre la conversion des provinces de Dardanie, d'Illyrie et de Thrace, et le précautionner contre les artifices des schismatiques, qui étaient

[1] *Epist.* 17-22. — [2] *Lib. pont. in Hormisd.* Labbe, t. 4, 1460. Theophan., p. 110, *aliàs* 138.

en grand nombre, non-seulement à Constantinople, mais aussi à Antioche et à Alexandrie. Avit était encore informé que le Pape avait envoyé saint Ennodius en Orient, et croyait que, cette première légation ayant été sans succès, il y en avait eu une seconde, sur ce qu'en effet elle était prête à partir. Pour en apprendre le résultat, il écrivit au Pape une lettre, où, après l'avoir loué de sa vigilance sur le troupeau qui lui était confié dans toute l'étendue de l'Église universelle, il témoigne son inquiétude sur ce qu'il n'a pas instruit les évêques des Gaules, comme il l'avait promis, de l'issue de la seconde légation, ce qui lui fait craindre qu'elle n'ait pas été heureuse. Il ajoute : Nous apprenons de plusieurs endroits que la Grèce se vante d'un accommodement et d'une réconciliation avec l'Église romaine. Si cela est vrai, on doit s'en réjouir ; mais il faut craindre que ce ne soit une paix simulée. Je vous supplie donc de m'instruire de ce que je dois répondre à vos fils, mes frères, les évêques des Gaules, s'ils me consultent, parce que je puis dire hardiment, non-seulement de la province de Vienne, mais de toute la Gaule, que tous s'en rapportent à votre décision dans ce qui concerne l'état de la foi. Priez le Seigneur que, puisque la vérité connue nous attache à l'unité que vous gouvernez, nous ne soyons pas trompés par la profession de foi artificieuse de ces gens-là. Cette lettre fut portée à Rome par le prêtre Alexis et le diacre Venant, et reçue le 30 de janvier 517.

Le Pape répondit, le 15 de février, qu'il n'avait envoyé qu'une légation, et encore sans effet, parce que les Grecs désiraient la paix plus de bouche que de cœur : leurs paroles disent qu'ils la veulent, leurs actions disent qu'ils ne la veulent pas ; ce qu'ils ont professé, ils le négligent ; ce qu'ils ont condamné, ils le suivent. Une preuve de cela, c'est qu'après avoir promis d'envoyer des évêques en députation à Rome, ils n'y avaient envoyé, comme pour une affaire de peu d'importance, que des laïques, qui encore étaient étrangers au corps de l'Église. Tel est, ajoute-t-il, la cause de mon silence ; car que pouvais-je vous mander, voyant qu'ils persistent dans leur obstination ? C'est pourquoi je vous avertis, et, par vous, tous les évêques des Gaules, de demeurer fermes dans la foi, et de vous garder des artifices des séducteurs. Mais, afin que vous sachiez la disposition de ces quartiers-là, plusieurs des Thraces, quoique persécutés, demeurent dans notre communion. La Dardanie et l'Illyrie, voisine de la Pannonie, nous ont demandé qu'on leur ordonnât des évêques, et nous l'avons fait où il a été nécessaire. L'évêque de Nicopolis, métropolitain d'Épire, s'est joint à notre communion avec son concile. Ce que nous vous mandons, afin que, comme il nous convient de plaindre le sort de ceux qui périssent, nous nous réjouissions du

salut de ceux qui retournent à l'unité. Nous sommes obligés d'envoyer une seconde légation, afin de ne rien omettre et de rendre les schismatiques inexcusables. Joignez vos prières aux nôtres, afin que, par la miséricorde de Dieu, nous nous unissions avec eux, s'ils se corrigent, ou que nous méritions d'être préservés du poison de leurs erreurs. Nous vous envoyons les pièces qui vous instruiront de la manière dont ceux de Nicopolis et de Dardanie se sont réunis. Plus tard, le Pape écrivit sur le même sujet à saint Césaire d'Arles, et par lui aux évêques des Gaules [1].

Le pape saint Hormisda, au zèle de qui rien n'échappait, avait écrit plusieurs fois aux évêques du royaume de Bourgogne pour les presser d'assembler un concile. Ils n'osèrent peut-être le faire du vivant du roi Gondebaud; mais dès qu'il fut mort, saint Avit de Vienne et saint Viventiole de Lyon convoquèrent le concile par des lettres circulaires adressées à tous les évêques du royaume. Saint Avit leur marque dans la sienne qu'il a essuyé plusieurs fois de vifs reproches du Pape sur la rareté des conciles dans leurs provinces, quoique les canons ordonnassent d'en tenir deux chaque année. Pour réparer donc le passé, il indique, au 6 de septembre 517, un concile à Épaone, que l'on croit être la ville d'Yenne dans le diocèse de Belley. Il recommande instamment que personne ne se dispense de s'y trouver, et que ceux que quelque maladie en empêcherait y envoient deux prêtres d'une vertu et d'une capacité reconnues, avec procuration de leur part [2].

Saint Viventiole marque, dans sa lettre de convocation, qui est du 10 juin 517, qu'il oblige tous les clercs de se rendre au concile, et qu'il permet à tous les laïques d'y assister, afin, dit-il, que le peuple ait connaissance de ce qui doit y être réglé par les seuls évêques. Et comme il est juste que tous les catholiques désirent avoir des clercs de bonne vie, nous donnons la liberté à chacun de les accuser de ce qu'il jugera être répréhensible dans leur conduite, pourvu qu'on le fasse sans disputes et sans murmures, et que l'accusateur puisse prouver ce qu'il dénoncera au concile [3].

Le concile s'assembla au temps et au lieu marqués; il s'y trouva vingt-quatre évêques avec le député d'un absent. Saint Avit et saint Viventiole y présidèrent, et l'on y fit quarante canons. On les commença par ordonner que les évêques mandés par leur métropolitain pour venir ou au concile ou à l'ordination d'un évêque ne pourraient s'en dispenser qu'en cas de maladie. Quoique saint Paul eût clairement exclu de la prêtrise et du diaconat ceux qui avaient été

[1] *Epist.* 10 et 30. — [2] Labbe, t. 4, 1537. — [3] *Hardouini Conc.*, t. 2, p. 1046.

mariés deux fois, il était néanmoins arrivé que quelques évêques avaient, par simplicité, ordonné des bigames; c'est pourquoi on en fit une nouvelle défense, en excluant aussi de la cléricature ceux qui avaient fait pénitence publique. On défendit aux évêques, aux prêtres et aux diacres d'avoir des chiens et des oiseaux de chasse; ce qui montre que le clergé commençait à se laisser aller aux mœurs des Barbares qui dominaient en Bourgogne. Il fut aussi défendu aux prêtres d'un diocèse de desservir une église d'un autre diocèse sans la permission de l'évêque diocésain, à moins que l'évêque de qui ces prêtres dépendent ne les ait cédés à celui dans le diocèse duquel se trouve cette église. Défense de recevoir à la communion un prêtre ou un diacre qui voyage sans avoir des lettres de son évêque. Les ventes des biens de l'église faites par les prêtres qui desservent les paroisses sont déclarées nulles. Ils devaient aussi dresser des actes par écrit des choses qu'ils avaient achetées, ou pour eux-mêmes, ou au nom de l'église. La même chose est ordonnée à l'égard des abbés; ils ne pouvaient rien vendre sans la permission de l'évêque, ni même affranchir les esclaves qui avaient été donnés aux moines, n'étant pas juste que, pendant que les moines s'occupaient tous les jours des travaux de la campagne, leurs esclaves jouissent du loisir et du repos de la liberté. Un même abbé ne peut gouverner deux monastères, ni en établir de nouveaux à l'insu de l'évêque.

Les clercs peuvent plaider devant les juges séculiers, en défendant, non en demandant, si ce n'est pas l'ordre de l'évêque. Celui-ci n'avait pas le pouvoir de vendre quelque chose des biens de l'église sans l'agrément du métropolitain; mais il lui était permis de faire des échanges utiles. Un clerc, convaincu de faux témoignage, était tenu pour coupable de crime capital; en conséquence, il devait être déposé et mis dans un monastère pour le reste de ses jours, et n'être admis à la communion que dans cet endroit seul. Lorsque le clerc d'une église est fait évêque d'une autre, il doit laisser à l'église qu'il a servie d'abord tout ce qu'il a reçu en forme de don, et ne retenir que ce qu'il a acheté pour son usage, selon qu'il en constera par écrit. Ceux d'entre les clercs qui auraient été convaincus d'avoir mangé avec des hérétiques devaient être séparés de la communion de l'Église pendant un an; mais cette peine ne regardait que les clercs d'un rang supérieur, et l'on se contentait de quelques châtiments corporels envers les jeunes clercs qui étaient tombés dans cette faute. S'il arrivait que des laïques eussent assisté aux festins des Juifs, il leur était défendu de manger ensuite avec aucun clerc. Le concile permet aux prêtres de donner l'onction du chrême aux hérétiques malades à l'extrémité, lorsqu'ils demandent en cet état à se

convertir; mais, en santé, ils doivent demander cette onction à l'évêque. Il déclare nulles les donations que l'évêque fait des biens de l'église, à moins qu'il ne l'ait indemnisée d'autant de son propre bien, et ne veut qu'aucun clerc ne puisse acquérir le droit de prescription sur les biens de l'église par le laps de temps qu'il les aura possédés. Il déclare que, si un abbé trouvé en faute ou en fraude, quoiqu'il se prétende innocent, ne veut pas recevoir un successeur de la part de son évêque, l'affaire sera portée devant le métropolitain. Il défend aux évêques, aux prêtres, aux diacres et à tous autres clercs d'aller voir des femmes à des heures indues; ajoutant que, s'il y a nécessité de les aller voir, ils le pourront accompagnés d'autres clercs.

On abolit dans ce concile la consécration des veuves appelées diaconesses; seulement on permet, au cas qu'elles voulussent mener une vie religieuse, de leur donner la bénédiction de la pénitence. Celui qui, ayant reçu la pénitence, la quitte en oubliant son bon propos pour mener une vie séculière, ne pourra être admis à la communion, qu'il ne reprenne l'état qu'il avait embrassé. Permis aux laïques d'accuser les clercs, de quelque rang qu'ils soient, pourvu qu'ils ne leur objectent rien que de vrai. Défense de mettre des reliques dans les oratoires de la campagne, s'il n'y a des clercs dans le voisinage pour venir y faire l'office et rendre honneur à ces cendres précieuses par le chant des psaumes; que, s'il n'y en a pas d'assez proche, l'on n'en ordonnera aucun pour ces oratoires, qu'auparavant on n'ait fait une fondation suffisante pour leur vêtement et leur nourriture. Il est défendu de consacrer, avec l'onction du chrême, d'autres autels que de pierre : ce qui marque qu'il y en avait encore quelques-uns de bois. Dans la célébration des divins offices, les évêques de la province doivent se conformer au rit de l'église métropolitaine. S'il arrive qu'un évêque meure avant que d'avoir absous une personne condamnée, son successeur pourra l'absoudre, en cas qu'elle se soit corrigée de sa faute et qu'elle en ait fait pénitence. Le concile réduit la pénitence des apostats à deux ans, pendant lesquels ils devaient jeûner tous les trois jours, fréquenter l'église, s'y tenir à la place des pénitents, et sortir avec les catéchumènes; que, s'ils s'en plaignaient, on les obligeait d'observer la pénitence plus longue des anciens canons. Défense de recevoir à pénitence ceux qui auront contracté des mariage incestueux, s'ils ne se séparent : on appelle ainsi les mariages avec la belle-sœur, la belle-mère, la belle-fille, la veuve de l'oncle, la cousine germaine ou issue de germaine. Les homicides qui auront évité la peine portée par les lois feront la pénitence marquée par le concile d'Ancyre. La veuve d'un prêtre ou d'un diacre ne pourra se remarier; si elle le fait, elle sera chassée de l'église, de

même que son mari, jusqu'à ce qu'ils se séparent. Les églises des hérétiques seront regardées comme impures et exécrables, et on ne pourra les appliquer à de saints usages, n'étant pas possible de les purifier; mais on pourra reprendre celles qu'ils auront ôtées par violence aux catholiques. Victorius, évêque de Grenoble, l'un des pères du concile, avait consulté sur ce sujet saint Avit de Vienne, quelque temps après la conversion du roi Sigismond. La réponse de saint Avit fut qu'on ne devait se servir ni des églises des hérétiques ni de leurs vases sacrés ; et il y a apparence que ce fut le même saint qui fit faire là-dessus le canon dont nous venons de parler. Le dixième canon du premier concile d'Orléans porte, au contraire, qu'il faut consacrer les églises des hérétiques, et c'est l'usage général de l'Église.

Le maître qui, de son autorité, aura fait mourir son esclave, sera privé pendant deux ans de la communion de l'Église. Les citoyens nobles célébreront la nuit de Pâques et de Noël avec leur évêque, en quelque lieu qu'il se trouve, afin de recevoir sa bénédiction. On ne doit ôter à aucun pécheur l'espérance du pardon s'il fait pénitence et se corrige; que, s'il se trouve à l'article de la mort, on doit lui remettre le temps de la pénitence prescrit par les canons, à condition qu'il le fera, s'il revient en santé, après avoir reçu l'absolution de ses péchés. Il n'est pas permis d'ordonner clerc un laïque, qu'il n'ait donné auparavant des marques de piété. Il ne l'est pas non plus d'accorder l'entrée des monastères de filles, sinon aux personnes âgées et d'une vertu éprouvée, lorsque les besoins du monastère le demandent. Ceux mêmes qui y entrent pour dire la messe doivent sortir aussitôt que le service est fini. Ce qui montre qu'elles n'avaient alors que des chapelles dans l'intérieur de leur maison. Le concile défend particulièrement aux clercs et aux jeunes moines d'y entrer, si ce n'est qu'ils y aient des parentes. Si un esclave, coupable de quelque crime atroce, se réfugie dans l'église, il ne sera exempt que des peines corporelles, et l'on n'obligera pas son maître à prêter serment de ne lui point imposer de travail extraordinaire, ou de ne lui point couper les cheveux pour le faire connaître. Comme tous les évêques devaient veiller à l'exécution de ces canons, le concile déclare que ceux qui négligeront de le faire seront coupables et devant Dieu et devant leurs collègues[1].

Tels sont les canons du concile d'Épaone. Après les souscriptions des deux métropolitains, saint Avit de Vienne et saint Viventiole de Lyon, on voit celles de saint Sylvestre de Châlons-sur-Saône, de

[1] Labbe, t. 4.

saint Apollinaire de Valence, frère de saint Avit, de saint Claude de Besançon, de saint Grégoire de Langres, de saint Pragmace d'Autun, de saint Maxime de Genève et de saint Florent d'Orange.

Saint Grégoire de Langres était issu d'une famille de sénateurs, et avait été comte d'Autun pendant quarante ans. Après la mort de sa femme, il fut élu évêque de Langres, et se rendit surtout recommandable par son abstinence et ses veilles. Il ne buvait que de l'eau, ne mangeait que du pain d'orge et se levait secrètement la nuit pour aller prier à l'église. Il demeurait à Dijon, où saint Bénigne était enterré. Mais le tombeau de cet illustre martyr n'y était connu que par un reste de tradition populaire, ce qui faisait craindre au saint évêque que ce ne fût le tombeau de quelque gentil. Dans cette incertitude, il défendit qu'on lui rendît aucun culte. Mais saint Bénigne lui étant apparu, il fit la translation de ses reliques, et bâtit en son honneur une église et un monastère qu'il dota de ses biens, et dont il fit confirmer la fondation par le pape Hormisda.

Saint Viventiole, évêque de Lyon, avait embrassé la vie religieuse dans les monastères du mont Jura, où il fut élevé à la prêtrise. Il était fort ami de saint Avit, auquel il envoya de son désert une sellette de bois fort bien travaillée. Saint Avit, en l'en remerciant, lui souhaita une chaire épiscopale et l'exhorta à prendre le gouvernement du monastère de Saint-Eugend, depuis la ville de Saint-Claude, pour se disposer à l'épiscopat. Les souhaits de saint Avit furent accomplis; car Viventiole fut désigné évêque de Lyon, par saint Avit même, après la mort de saint Étienne.

Saint Eugend, dont il est ici parlé, fut reçu dès l'âge de sept ans, par saint Romain, dans le monastère de Condat, depuis de Saint-Claude. Minause, successeur de Lupicin, se voyant infirme, l'associa au gouvernement de cette communauté. Il ne tarda pas à en être élu abbé malgré sa jeunesse. Sa prudence suppléa à l'expérience qui lui manquait, et l'éclat de sa vertu lui donna toute l'autorité de la vieillesse la plus respectable. Il fit abattre les cellules séparées des moines, et les fit coucher dans le même dortoir, mais en des lits séparés. Pour mieux conserver l'esprit de pauvreté, il ne souffrit point qu'aucun de ses religieux eût de coffre ni d'armoire. Du reste, il se distingua par une tendre charité pour les malades et pour les vieillards. Il était si maître de ses passions, qu'on ne le vit jamais triste et qu'on ne le vit jamais rire. Toujours le premier à l'office, il en sortait le dernier. Il ne faisait qu'un repas par jour; et depuis l'âge de sept ans qu'il entra dans le monastère, jusqu'à soixante qu'il mourut, il n'en sortit jamais. Quoiqu'il eût appris le latin et le grec, on ne put jamais le résoudre à recevoir l'ordre de prêtrise.

Ce saint abbé étant tombé malade à l'âge de soixante ans et près de six mois, manqua pour la première fois de sa vie de se trouver à l'office avec ses frères. Dès le commencement de sa maladie, il eut un pressentiment de sa mort, et il se fit donner l'extrême-onction par un de ses religieux auquel il avait donné la charge d'administrer ce sacrement aux malades; ce qui montre l'usage de ce siècle, et confirme en ce point la tradition de l'Église. Le lendemain matin ses moines étant venus savoir comment il avait passé la nuit, il leur dit en versant des larmes : Que le Seigneur vous le pardonne, mes frères! c'est vous qui me retenez dans la prison de ce corps mortel; j'ai vu cette nuit les saints abbés Romain et Lupicin apporter une bière devant mon lit pour m'emporter, et vous les en avez empêchés. Mais, si vous avez quelque compassion d'un vieillard, si vous aimez un père qui vous aime, ne me retenez pas plus longtemps et laissez-moi aller me réunir à mes pères. Les religieux ne répondant que par leurs gémissements, il ajouta : Je vous en conjure, mes chers enfants, persévérez avec tant de constance dans la pratique des observances de nos pères, que vous remportiez la palme de la victoire. C'est ce que je vous demande pour ma consolation, pour la vôtre et pour celle de tous les saints. Et il expira doucement en prononçant ces dernières paroles. L'auteur qui rapporte ces circonstances était présent à sa mort [1].

Onze évêques de ceux qui ont assisté au concile d'Épaone en tinrent un autre à Lyon, la même année ou l'année suivante, au sujet d'Étienne, préfet du fisc du roi Sigismond. Ce seigneur avait épousé Palladie, sa parente, ou, comme le marque la vie de saint Apollinaire, la sœur de sa première femme. C'est pourquoi les évêques, sans avoir égard à sa puissance, l'avaient excommunié selon les canons qu'ils venaient de renouveler à Épaone. Sigismond, qui se crut offensé dans la personne de son ministre, prit hautement la défense du coupable et menaça les prélats de sa colère. Mais ils firent bien voir qu'ils craignaient plus le Seigneur du ciel que les puissances de la terre. Ils s'assemblèrent donc à Lyon, et, après avoir confirmé la sentence qu'ils avaient portée contre le mariage incestueux d'Étienne et de Palladie, ils se promirent réciproquement que, si quelqu'un d'entre eux souffrait à ce sujet quelque violence, tous les autres y prendraient part et le dédommageraient de toutes les pertes qu'il pourrait faire; que si le roi continuait à s'abstenir de la communion des évêques et à ne plus se trouver avec eux à l'église, ils se retireraient dans les monastères, d'où aucun ne sortirait que la paix ne

[1] *Act. SS.*, 1 *januar.*

fût rendue à tous les autres; que cependant personne n'aurait la témérité d'usurper l'église d'un autre ou d'y faire l'office en son absence, ou quelque autre acte de juridiction que ce fût, sous peine non-seulement d'en être repris dans le prochain concile, mais encore d'être privé de la communion de ses frères. De plus, ils renouvelèrent la défense d'aspirer à l'évêché d'un évêque vivant, et déclarèrent excommuniés pour toujours ceux qui se seraient fait ordonner à leur place, de même que ceux qui auraient pris part à ces ordinations. Il semble, par le dernier canon de ce concile, que le roi avait enfin reconnu l'équité du jugement rendu contre les deux coupables, puisque les évêques y disent que, suivant l'avis de ce prince, ils avaient accordé à Étienne et à Palladie d'assister aux prières de l'Église jusqu'à l'oraison qui se dit après l'évangile [1].

Saint Apollinaire de Valence fut un des évêques qui firent paraître le plus de fermeté dans cette affaire. Aussi l'orage tomba-t-il sur lui, et Sigismond l'exila, à l'instigation d'Étienne. Mais dans peu le roi tomba lui-même si dangereusement malade de la fièvre, qu'il paraissait plus près de la mort que de la vie. La reine, animée d'une foi vive, courut tout de suite au lieu où le saint pontife était exilé, et le supplia avec larmes de venir rendre la santé à son mari. Il refusa d'y aller de sa personne; seulement, sur les vives instances de la reine, il lui donna sa cuculle, qui était une espèce de camail. Ce vêtement ayant été étendu sur le malade, il se trouva subitement guéri. Profondément touché de ce miracle, Sigismond, qui lui-même mérita dans la suite d'être compté parmi les saints, se rappela sa faute, se rendit auprès du saint évêque, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon en disant : J'ai péché, j'ai mal fait de causer si souvent à des justes des tribulations qu'ils ne méritent pas [2].

Il paraît, par d'autres exemples, que les mariages incestueux étaient fréquents, ou du moins l'avaient été parmi les Bourguignons nouvellement convertis à la foi catholique. Victorius de Grenoble consulta saint Avit sur la manière dont il devait agir avec un nommé Vincomale, qui, depuis bien des années, avait épousé sa belle-sœur. Saint Avit répondit qu'il jugeait à propos d'user de ménagement, et que, pourvu que cet homme se résolût à quitter sa femme, on devait seulement l'exhorter à faire pénitence, sans l'y obliger. On voit que les saints évêques, sévères pour la règle même, sont indulgents pour l'application [3].

Vers le même temps, la sixième année du règne de Théodoric, l'an 516, le sixième de novembre, il se tint en Espagne, dans la

[1] Labbe, t. 4, 1584. — [2] *Act. SS.*, 5 *octob.* — [3] Avit., *Epist.* 14, 15, 16.

ville de Tarragone, un concile de dix évêques, dont le premier était Jean de Tarragone, métropolitain. Ils y firent treize canons, tant pour maintenir l'ancienne discipline que pour prévenir certains abus. Il est ordonné dans le premier, que les ecclésiastiques et les moines à qui l'on permet d'assister leurs parents leur fourniront le nécessaire; qu'ils pourront les aller voir, mais qu'ils ne feront pas une longue demeure chez eux, et qu'ils mèneront avec eux une personne d'âge et de probité connue, pour être témoin de leurs actions; que, si quelqu'un contrevient à ce règlement, si c'est un clerc, il sera privé de sa dignité; si c'est un moine, il sera enfermé dans une cellule du monastère, où il sera mis en pénitence au pain et à l'eau, en la manière que l'abbé ordonnera. Le second défend aux clercs d'acheter à trop vil prix ou de vendre trop cher, voulant que ceux qui se mêleront de semblable commerce en soient empêchés par le clergé. Il est dit, dans le troisième, qu'un clerc qui aura prêté de l'argent à un homme dans sa nécessité pourra prendre pour son argent du vin ou du blé dans le temps, sur le pied qu'il voudra; mais que, si celui auquel il a prêté n'a ni l'une ni l'autre de ces espèces, le clerc se contentera de recevoir la même somme sans aucune augmentation. Par le quatrième, il est défendu aux évêques et à tous les autres clercs d'exercer aucun jugement le dimanche, ce jour devant être occupé au service de Dieu. Ils pourront néanmoins rendre des jugements les autres jours, mais jamais en matière criminelle. Le cinquième porte, qu'un évêque qui n'a pas été ordonné par le métropolitain même, bien qu'avec sa permission, doit se présenter dans deux mois au métropolitain pour recevoir de lui les instructions et les avis nécessaires. S'il en est empêché par quelque infirmité, il en avertira par lettre le métropolitain. Mais, s'il néglige de le faire ou de se présenter, il en sera repris par les autres évêques au premier synode. Le sixième prive de la communion de ses frères, jusqu'au futur concile, l'évêque qui ne s'est pas trouvé à celui qui avait été indiqué, supposé qu'il n'ait pas été retenu par quelque maladie. Le septième est un règlement pour les paroisses de la campagne. Lorsqu'elles étaient desservies par un prêtre et un diacre, ils y demeuraient tour à tour chacun leur semaine. Le samedi, tout le clergé de ces églises se tenait prêt pour y faire l'office le dimanche; mais chaque jour on disait dans ces paroisses les matines et les vêpres. Ceux qui manquaient de se trouver aux offices devaient en être punis suivant la rigueur des canons. On voit par celui-ci qu'il arrivait quelquefois, par la négligence des clercs, que l'on ne fournissait pas même des lampes pour l'usage des églises. Il se trouvait aussi plusieurs églises à la campagne qui étaient comme abandonnées; c'est pourquoi le huitième

canon ordonne à l'évêque de les visiter tous les ans, et d'y faire les réparations nécessaires sur le tiers de tous les fruits qui lui est attribué, suivant l'ancienne coutume.

Le neuvième ordonne de chasser du clergé un lecteur ou un portier qui voudra se marier ou demeurer avec une femme adultère. Par le dixième, il est défendu aux clercs de prendre aucun salaire, à la manière des juges séculiers, pour avoir procuré la justice, si ce n'est qu'on leur fasse des offrandes gratuites dans l'église, sans rapport aux services qu'ils auront rendus. Ceux qui feront le contraire doivent être dégradés comme le seraient des usuriers. Le onzième défend aux moines qui vont dehors de s'employer au ministère ecclésiastique s'ils n'en reçoivent l'ordre de leur abbé, sans le commandement duquel ils ne doivent pas non plus se mêler des affaires séculières, à moins que l'utilité du monastère ne le demande, et en gardant, avant toutes choses, les canons des églises des Gaules touchant les moines. Il est ordonné dans le douzième qu'après la mort de l'évêque qui n'aura point fait de testament, les prêtres et les diacres feront un inventaire de tous biens, et que, s'il se trouve quelqu'un qui en ait pris quelque chose, on l'oblige de restituer. Suivant le treizième, il est du devoir du métropolitain d'appeler au concile non-seulement les prêtres de la cathédrale, mais aussi ceux de la campagne, avec quelques séculiers du nombre des enfants de l'Église. Il semble que ce canon ne parle que du concile que l'on assemblait ordinairement pour l'ordination d'un évêque. Gratien rapporte un fragment du concile de Tarragone, où il dit que, comme il n'est pas permis de réitérer le baptême, on ne doit non plus conférer qu'une fois la confirmation [1].

L'année suivante 517, il s'assembla un autre concile à Gironne, le dix-huitième de juin. Il était composé du métropolitain de Tarragone, qui y présida, et de six évêques de la même province. On n'y fit que dix canons, par lesquels il est ordonné que, dans la célébration de la messe et de l'office divin, toute la province suivra le rite de la métropole; que l'on fera chaque année deux litanies ou rogations, de trois jours chacune, avec abstinence de chair et de vin : la première, dans la semaine d'après la Pentecôte, depuis le jeudi jusqu'au samedi inclusivement; la seconde, le premier jour de novembre, à condition que, si c'est un jour de dimanche, on remettra cette litanie au jeudi suivant, pour finir le samedi; que le baptême solennel ne s'administrera qu'à Pâques et à la Pentecôte, et que, dans les autres fêtes de l'année, on baptisera seulement les malades, auxquels

[1] Labbe, t. 4, 1563.

il n'est pas permis de refuser le baptême, en quelque temps que ce soit; que les enfants étant ordinairement malades lorsqu'ils viennent au monde, on les baptisera aussitôt, particulièrement s'ils sont réellement malades; que les clercs qui ont été ordonnés étant mariés, à commencer par les évêques jusqu'aux sous-diacres, habiteront séparés de leurs femmes, ou qu'ils auront avec eux, s'ils ne logent pas à part, un de leurs confrères pour être témoin de leur vie; que les clercs qui ont été ordonnés dans le célibat n'auront point de femmes pour conduire leur ménage, si ce n'est leur mère ou leur sœur; que l'on pourra admettre dans le clergé une personne qui, étant tombée malade, a demandé et reçu la bénédiction de la pénitence appelée viatique, et qui se donne par la communion, pourvu qu'étant revenue en santé, elle n'ait pas été soumise à la pénitence publique, ni convaincue de crimes qui y sont soumis; enfin le concile ordonne que l'évêque ou le prêtre prononcera tous les jours l'Oraison dominicale, après matines et vêpres [1].

Le métropolitain Jean de Tarragone, étant venu en Italie dans le dessein de demander quelques règlements pour les églises d'Espagne, écrivit à cet effet au Pape par le diacre Cassien. Hormisda aurait fort souhaité de parler à Jean et de le voir; mais, ne l'ayant pu, il lui envoya des règlements généraux qui prescrivaient ce qu'il fallait observer conformément aux canons, et quelle précaution il fallait prendre contre les ecclésiastiques qui venaient des églises grecques. Il le déclara en même temps son vicaire en Espagne, pour y faire exécuter les canons et faire son rapport au Saint-Siége des affaires ecclésiastiques de ce royaume, sans toutefois déroger aux droits des métropolitains. Ces règlements sont contenus dans une lettre circulaire adressée aux évêques d'Espagne. Le premier porte : Que l'on n'ordonnera point évêques des laïques sans les avoir fait passer par les degrés du ministère ecclésiastique, et sans avoir éprouvé leurs mœurs pendant un long temps, celui-là devant être d'une conduite plus réglée que le peuple, qui doit prier pour le peuple. Il défend aussi d'élever au sacerdoce ceux qui sont en pénitence publique, étant juste qu'ils se contentent du pardon qu'on leur accorde; car, avec quelle conscience pourraient-ils se charger d'absoudre les coupables, qui ne peuvent ignorer qu'ils ont confessé eux-mêmes leurs péchés devant le peuple? Respecteront-ils comme évêque celui qu'ils ont vu peu de temps auparavant prosterné comme pénitent? Il est dit, dans le second, que l'on n'achètera ni ne vendra les ordinations, soit à prix d'argent, soit autrement, comme en rendant ou en exigeant des services équiva-

[1] Labbe. t. 4, 1568.

lant à l'argent. Le troisième veut que l'on tienne chaque année deux conciles provinciaux, ou du moins un, si les circonstances des temps ne permettent pas d'en tenir deux. Le motif de ces assemblées est que les évêques traitent librement entre eux des affaires de leurs églises, et qu'au cas que tout y fût bien réglé, ils en louent Dieu ensemble. Le pape Hormisda établit aussi son vicaire pour la Bétique et la Lusitanie, Salluste, évêque de Séville, avec le pouvoir de convoquer les évêques de ces provinces quand il serait nécessaire; de juger leurs différends et de veiller à l'observation des canons, à la charge de lui rendre compte de tout ce qu'il aurait fait, tant pour le maintien de la foi et des anciens décrets que pour des affaires particulières [1].

Tandis que le pape saint Hormisda réglait ainsi, de concert avec les évêques, les affaires de l'Église en Gaule et en Espagne, il reçut de l'extrémité de l'Orient une requête souscrite de plus de deux cents personnes, avec cette inscription :

« Au très-saint et bienheureux patriarche de toute la terre, Hormisda, occupant le Siége du prince des apôtres, Pierre; prière et supplique des humbles archimandrites et autres moines de la seconde Syrie. Avertis, par la grâce de notre Sauveur à tous, de recourir à votre Béatitude comme à un port dans la tempête, nous croyons déjà être hors du péril. Car, encore que nous souffrions, nous le supportons avec joie. Mais, comme le Christ, notre Dieu, vous a constitué le prince des pasteurs, le docteur et le médecin des âmes, vous et votre saint ange, il est juste de vous exposer les souffrances qui nous sont arrivées, et de vous signaler les loups cruels qui ravagent le troupeau du Christ, afin qu'il les chasse du bercail par la houlette de l'autorité, qu'il guérisse les âmes par la parole de la doctrine, et calme les plaies par l'onction de la prière. Ces persécuteurs, armés contre nous, sont Sévère et Pierre, hommes qui n'ont jamais été comptés au nombre des chrétiens, qui chaque jour anathématisent en public le saint concile de Chalcédoine et notre très-saint père Léon, qui ne comptent pour rien le jugement de Dieu, qui foulent aux pieds les canons des Pères, qui font des évêques par la puissance du prince, et qui, pour nous contraindre à outrager ledit saint concile, nous ont affligés de supplices inexprimables. Aussi quelques-uns, succombant à leurs coups, sont morts; et parmi les nôtres, il en a été tué un grand nombre. Car, comme nous allions au monastère du seigneur Siméon, pour la cause de l'Église (c'est saint Siméon Stylite), ces méchants nous ont dressé une embuscade sur le chemin, et, venant fondre sur nous, en ont tué trois cent cinquante hommes et blessé plusieurs. Ils

[1] Hormisd., *Epist.* 24, 25 et 26.

ont tué même près des autels ceux qui s'y étaient réfugiés. Ils ont brûlé les monastères, envoyant de nuit une multitude de gens séditieux et gagnés par argent, qui ont enlevé le peu qu'il y avait. Votre Béatitude sera instruite de tout par les mémoires que lui rendront nos vénérables frères, Jean et Sergius. Nous les avions envoyés à Constantinople, espérant avoir justice de ces excès; mais l'empereur, sans daigner leur dire une parole, les a chassés honteusement. Ce qui nous a fait connaître, quoique bien tard, qu'il est lui-même auteur de ces maux.

« Nous vous supplions donc, très-saint Père, de compatir aux blessures du corps, car vous êtes le chef de tous, et de venger le mépris de la foi, des canons, des Pères et du concile. Il vous a été donné de Dieu la puissance de lier et de délier. Levez-vous, saints Pères, pour venir nous sauver; soyez les imitateurs de Notre-Seigneur, qui est descendu du ciel sur la terre pour chercher la brebis errante; regardez ce Pierre, prince des apôtres, dont vous illustrez la chaire, et Paul, ce vase d'élection : ils ont parcouru l'univers pour l'éclairer. De grandes plaies demandent de plus grands remèdes. Des mercenaires, quand ils voient arriver les loups, leur abandonnent les brebis; mais vous, vrais pasteurs et docteurs, à qui le soin des brebis a été confié, le troupeau, délivré des bêtes cruelles, court au-devant de vous, reconnaissant son pasteur et suivant sa voix, comme le Seigneur a dit : Mes brebis entendent ma voix, et je les connais, et elles me suivent. Ne nous méprisez donc pas, très-saint Père, nous qui sommes blessés chaque jour par des bêtes féroces. Pour une parfaite information de votre saint ange, nous anathématisons dans cette supplique, comme dans un formulaire, tous ceux que votre Siége apostolique a rejetés et excommuniés, savoir : Nestorius, Eutychès, Dioscore, Pierre Monge, Pierre le Foulon, Acace et tous ceux qui défendent quelqu'un de ces hérétiques. »

Cette requête, si remarquable sous plus d'un rapport, a ceci de particulier que ces archimandrites de l'Orient, dont la plupart étaient prêtres, s'adressent à la fois au Pape et à son saint ange[1], ce qui explique tout naturellement le pluriel qu'ils emploient, sans qu'on ait besoin de recourir avec Fleury aux évêques d'Occident, dont il n'est pas question.

Le Pape leur répondit par une lettre du dix de février 518. Elle est adressée non-seulement aux prêtres, aux diacres et aux archimandrites de la seconde Syrie, mais généralement encore à tous les orthodoxes de l'Orient. Il les encourage à la persévérance, par

[1] Labbe, t. 4, 1461.

la vue des récompenses éternelles ; par l'exemple de Jésus-Christ, qui, de plus, les soutient de sa grâce ; par l'exemple des Machabées. S'ils ont tant souffert pour l'ombre de la vérité, que ne devons-nous pas souffrir pour la vérité même ? Les Orientaux devaient se montrer d'autant plus fermes, qu'ils étaient revenus à l'unité plus tard. Il leur fallait pour cela se garder de tout contact avec l'erreur, s'en tenir fidèlement aux décrets de Chalcédoine et aux lettres de saint Léon, condamner non-seulement les inventeurs des hérésies, mais encore ceux qui les ont embrassées. Il dit, en faisant allusion à l'empereur Anastase : Autre est la puissance des hommes, autre le ministère des pontifes. Le téméraire qui porta un feu étranger dans le sanctuaire irrita plutôt le Seigneur qu'il ne l'apaisa. Ozias eût conservé l'administration du royaume s'il avait profité de cet exemple; mais, ayant voulu, malgré les remontrances des ministres du temple, joindre le sacerdoce à la royauté, il perdit à la fois l'un et l'autre, frappé qu'il fut de la lèpre. De notre part, nous n'avons rien négligé. En deux ambassades, nous avons employé tout ce qu'il y a d'humble dans la prière, de raisonnable dans les allégations, de salutaire dans les commandements. Faut-il pour cela négliger la voie de la justice ? L'obstination ne doit point être confondue avec la faiblesse. Périssent, sans nous infecter nous-mêmes, ceux qui ne renoncent point à leurs impiétés, même après en avoir été repris[1] !

Sévère, qui persécutait si cruellement les catholiques de Syrie, était le patriarche intrus d'Antioche. Élie, patriarche de Jérusalem, rejetait sa communion. Lorsque l'empereur Anastase l'apprit, il entra dans une grande colère et envoya Olympius, duc de Palestine, qui, ayant employé plusieurs artifices, chassa Élie de son siége, l'envoya en exil, et mit en sa place Jean, fils de Marcien, qui avait été gardien de la croix, et qui promit d'embrasser la communion de Sévère. Il fut fait évêque de Jérusalem le 3 septembre 517. Saint Sabas et les autres Pères du désert ayant appris que Jean avait fait cette promesse, le conjurèrent de ne point recevoir Sévère à sa communion, et de s'exposer plutôt à toute sorte d'extrémités pour le concile de Chalcédoine, offrant tous de le soutenir de tout leur pouvoir. Jean eut tant de respect pour eux, qu'il retira la parole qu'il avait donnée au duc Olympius.

Sur cette nouvelle, la colère de l'empereur monta jusqu'à la fureur, et, pour en profiter, un nommé Anastase, fils de Pamphile, promit trois cents livres d'or s'il n'obligeait Jean à recevoir Sévère à sa communion et à prononcer anathème contre le concile de Chal-

[1] Labbe, t. 5, col. 148.

cédoine. Il fut donc envoyé à la place d'Olympius. Étant arrivé à Jérusalem, il surprit le patriarche Jean et le mit dans la prison publique. Tous les habitants s'en réjouirent, regardant Jean comme un traître qui avait supplanté le patriarche Élie. Mais un nommé Zacharie, magistrat de Césarée, étant entré dans la prison en cachette, parla ainsi à Jean : Si vous voulez conserver l'épiscopat, ne vous laissez pas persuader de recevoir Sévère à votre communion; mais faites semblant de consentir à ce que veut le duc, et dites-lui : Je ne refuse pas de faire ce que j'ai promis; mais, de peur qu'on ne dise que je l'ai fait par force, tirez-moi d'ici, et dimanche je ferai ce que vous ordonnez. Le duc, persuadé par ce discours, le fit sortir de prison.

Aussitôt Jean envoya de nuit à tous les moines pour les faire venir à Jérusalem. Ils s'y rendirent de tous côtés, et on prétendit en avoir compté jusqu'à dix mille. Mais, comme l'église cathédrale ne pouvait contenir une telle multitude, on résolut de s'assembler dans celle de Saint-Étienne, qui était beaucoup plus grande. Tous y étant donc assemblés, tant les moines que les habitants, le duc Anastase et le consulaire Zacharie s'y rendirent. Hypatius, neveu de l'empereur, s'y trouva aussi; car, étant délivré de la prison de Vitalien, il était venu à Jérusalem accomplir un vœu. Comme le duc Anastase s'attendait à voir exécuter la volonté de l'empereur, le patriarche monta sur l'ambon, ayant à ses côtés saint Théodose et saint Sabas, chefs de tous les moines. A leur vue, le peuple cria pendant plusieurs heures : Anathématisez les hérétiques! confirmez le concile! Aussitôt ils anathématisèrent tout d'une voix Nestorius, Eutychès, Sévère d'Antioche, Sotéric de Césarée en Cappadoce, et quiconque ne recevait pas le concile de Chalcédoine. Après qu'ils eurent ainsi parlé, ils descendirent. Mais saint Théodose remonta, et dit à haute voix : Si quelqu'un ne reçoit pas les quatre conciles comme les quatre évangiles, qu'il soit anathème! Le duc fut fort surpris, et, craignant la multitude des moines, s'enfuit à Césarée. Mais Hypatius protesta aux abbés, avec serment, qu'il était venu à Jérusalem pour entrer dans leur communion, sans avoir jamais pris part à celle de Sévère. Il offrit cent livres d'or pour le saint sépulcre, le Calvaire et la sainte croix, et en donna autant à saint Théodose et à saint Sabas pour distribuer aux moines du pays.

L'empereur, ayant appris ce qui s'était passé, se préparait à employer la force pour envoyer en exil le patriarche Jean, saint Théodose et saint Sabas. Mais les saints abbés, en ayant reçu la nouvelle, assemblèrent tous les moines, et, d'un commun accord, écrivirent une protestation qu'ils envoyèrent à l'empereur. Elle était conçue

en forme de requête, au nom de Théodose et de Sabas, archimandrites, des autres abbés et de tous les moines qui habitaient la sainte cité, le désert d'alentour et le Jourdain, et disait en substance :

Dieu vous a confié l'empire pour procurer la paix à toutes les églises, mais particulièrement à la mère des églises, en laquelle a été accompli le mystère du salut. Habitant cette terre sainte, nous avons reçu la foi de ce mystère, non par imagination, mais réellement par la croix de Jésus-Christ, son sépulcre et tous les saints lieux que l'on y adore. Nous l'avons reçue, dès le commencement, de la bouche des prophètes et des apôtres ; nous la conservons entière, et nous la conserverons toujours par la grâce de Dieu, sans être épouvantés par ses adversaires, ni emportés par tout vent de doctrine. Et comme c'est dans cette sainte créance que vous avez été nourris et que vous avez reçu l'empire, nous nous étonnons comment, sous votre règne, il s'est élevé un si grand orage contre la sainte cité, en sorte que les évêques, les ministres sacrés, les solitaires en aient été chassés avec violence, en présence des païens, des Juifs et des Samaritains, et traînés au milieu des villes, en des lieux profanes et impurs, pour les obliger à faire des choses qui blessent la foi. De manière que ceux qui viennent ici par dévotion, au lieu d'y être édifiés, s'en retournent scandalisés dans leur pays.

Si c'est à cause de la foi que l'on attaque ainsi la sainte cité, comment prétend-on nous apprendre notre créance cinq cents et tant d'années après la venue de Jésus-Christ ? Il paraît clairement que la réformation que l'on veut maintenant introduire dans la foi est la doctrine de l'antechrist, qui veut troubler la paix des églises. L'auteur de tous ces maux est Sévère, acéphale et schismatique de tout temps, dont Dieu a permis pour nos péchés l'élévation sur le siége d'Antioche. Nous rejetons sa communion, et vous supplions d'avoir pitié de Sion, la mère de toutes les églises ; car, en matière de foi, s'il faut choisir entre la vie et la mort, la mort nous sera plus chère. Nous ne communiquerons jamais en aucune manière avec les ennemis de Dieu et de l'Église, et nous recevons, comme les Évangiles, les quatre saints conciles, qui expriment le même sens en différentes paroles. On ne pourra jamais nous unir à ceux qui n'obéissent point à ces conciles, quand on nous menacerait de mille morts. Et pour vous en assurer, nous disons anathème et à Nestorius qui divise Jésus-Christ, et à Eutychès qui confond la divinité et l'humanité. Après cette déclaration par écrit de notre part, faites cesser les maux qui se commettent tous les jours contre la sainte cité et contre notre saint archevêque Jean ; autrement nous vous protestons, devant la sainte Trinité, que nous souffrirons plutôt que l'on

répande notre sang et que l'on brûle les saints lieux. Car à quoi servent leurs noms si on les profane de fait? Que la grâce de Dieu, qui surpasse toute intelligence, conserve son église, et fasse cesser tous les scandales par vos ordres, à sa gloire et à l'honneur de votre règne!

On fit quatre copies de cette déclaration; on en garda deux dans le pays, une pour les gouverneurs, l'autre pour Jean, patriarche de Jérusalem. On envoya les deux autres à Constantinople, pour l'empereur et le patriarche. L'empereur Anastase, ayant reçu cette requête, fut conseillé de se tenir pour le moment en repos, à cause de Vitalien, qui, irrité de ses parjures, avait recommencé la guerre et faisait un si grand nombre de prisonniers que, par mépris, il les vendait une obole chacun [1].

Cependant le temps approchait où les auteurs de tant de maux devaient aller en rendre compte à Dieu. Timothée, le patriarche intrus de Constantinople, mourut le cinq d'avril 517, et fut remplacé, le vingt-quatre du même mois, par le prêtre Jean de Cappadoce, son syncelle. Jean était catholique dans le cœur; mais avant son ordination, l'empereur lui fit condamner le concile de Chalcédoine, tandis que le peuple lui demanda à grand bruit qu'il anathématisât Sévère. A quoi que touchât ce triste empereur, il y imprimait toujours, comme son cachet, soit une bassesse, soit une calamité.

La même année 517, mourut Jean Nicéote, patriarche hérétique d'Alexandrie. Les magistrats, par ordre d'Anastase, placèrent sur le siége épiscopal Dioscore le jeune, neveu de Timothée Élure. Une ordination si peu régulière révolta les habitants de la campagne: ils accoururent en grand nombre, criant qu'on foulait aux pieds les saints canons; qu'ils ne pouvaient reconnaître pour patriarche qu'un homme élu dans la ville par les évêques d'Égypte. Pour apaiser ces clameurs, Dioscore se fit élire et ordonner de nouveau par le clergé d'Alexandrie. Théodose, préfet d'Égypte, fils du patrice Calliopius, et Acacius, commandant des troupes, assistaient à cette cérémonie. Le préfet, voulant haranguer l'assemblée, débuta par un éloge de l'empereur: aussitôt une foule de peuple l'interrompt, on l'accable d'injures; les plus audacieux montent à la tribune où il était, se saisissent de son fils, qui était assis auprès de lui, le jettent en bas et le massacrent. Acacius, à la tête des soldats, dissipe les séditieux, arrête les plus mutins et les fait punir de mort. L'empereur, informé de ce désordre, se préparait à châtier sévèrement toute la ville: Dioscore, s'étant transporté à Constantinople, se fit

[1] Theoph., 110, *aliàs* 138.

un mérite d'apaiser sa colère ; mais bientôt le peuple, aigri par le châtiment, s'en vengea sur Théodose même. L'huile manqua dans la ville : c'était alors une des nécessités de la vie, parce que l'huile était d'un grand usage pour les bains. La fureur se rallume ; Théodose est massacré, et cette sédition se termina, comme la première, par la mort des plus coupables [1].

Ces troubles de l'empire attiraient les Barbares. Des cavaliers gètes ou goths passèrent le Danube, ravagèrent la Macédoine et pénétrèrent dans la Thessalie, d'un côté jusqu'aux Thermopyles, de l'autre jusqu'aux frontières de l'Épire. Comme ils traînaient à leur suite une multitude de prisonniers, Anastase envoya mille livres d'or à Jean, préfet d'Illyrie, pour les racheter ; mais cette somme ne suffisant pas, les Barbares en retinrent un grand nombre qui ne revirent jamais leur patrie ; ils en égorgèrent plusieurs à la vue des villes qui refusaient de leur ouvrir leurs portes. Les campagnes ayant été ainsi désolées l'an 517 par les Barbares, l'année suivante, 518, les villes qui avaient servi de retraite aux habitants furent détruites par un tremblement de terre, le plus effroyable dont parle l'histoire. De vingt-quatre, tant villes que bourgades ou forteresses de la Dardanie, deux furent entièrement abîmées, et les autres ruinées en grande partie ; Scupes, capitale de la province, fut détruite tout entière : il n'y périt personne, parce qu'elle était abandonnée dès l'année précédente. La terre s'ouvrit, et il en sortit des étincelles et des flammes comme d'une fournaise ardente. Ce gouffre, large de douze pieds et d'une immense profondeur, s'étendait à dix lieues. Sur toute cette lisière, les montagnes se fendirent ; les rochers, les arbres des forêts, les édifices furent engloutis dans cet abîme, qui ne se referma qu'après plusieurs jours [2].

La même année 518, mourut l'empereur Anastase. La nuit du premier de juillet, il y eut autour de son palais des tonnerres et des éclairs dont il fut épouvanté ; fuyant de place en place, il fut enfin trouvé mort subitement dans une petite chambre, et on crut qu'il avait été frappé de la foudre. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans, et en avait régné vingt-sept. Sa mort fut révélée à Élie, patriarche de Jérusalem. Car saint Sabas, alors âgé de quatre-vingts ans, étant allé le voir à Aïla dans son exil, le neuvième de juillet, il ne parut point pour manger à none et dire vêpres ensemble. Mais il dit à saint Sabas et à ceux qui étaient avec lui : Mangez, vous autres ; pour moi, je n'en ai pas le loisir. Et comme saint Sabas voulut le retenir,

[1] Theophan., p. 139, 140. Malala, *part.* 2, p. 118. *Hist. du Bas-Empire*, l. 39. — [2] Marc. *Chron.*, 517 et 518. *Hist. du Bas-Empire*, l. 39.

il lui dit en pleurant : L'empereur Anastase vient de mourir, et je dois partir dans dix jours et être jugé avec lui. Il donna ordre ensuite au gouvernement de ses monastères, et, pendant huit jours, il ne vécut que de la sainte communion et de vin trempé; puis il tomba dans une petite maladie, et le vingt de juillet, après avoir communié, fait les prières et répondu *amen*, il mourut âgé de quatre-vingt-huit-ans. Saint Sabas marqua le jour, et, étant revenu à Jérusalem, il apprit la mort de l'empereur. Le patriarche Macédonius de Constantinople était mort l'année précédente, dans son exil à Gangres; on rapporte qu'il fit dire à l'empereur Anastase ces paroles : Je m'en vais à mes pères, dont j'a[illegible] la foi; mais je ne cesserai d'interpeller le Seigneur, jusqu'à ce [illegible] vous veniez vous-même et que nous soyons jugés ensemble [1]. L'Église honore la mémoire d'Élie de Jérusalem le quatrième de juillet, avec celle de Flavien d'Antioche, exilé pour la même cause et mort dans le même temps. Il semble que Dieu voulût tenir comme un lit de justice, y faire comparaître ensemble les coupables et les témoins principaux, pour terminer enfin ce procès qui, depuis des années, brouillait l'Église et l'empire.

Il y avait environ quarante-huit ans que, sur les confins de la Thrace et de l'Illyrie, à Bédériane, se trouvaient trois jeunes paysans Zémarque, Ditybiste et Justin. Ils passèrent leurs premières années à labourer la terre. Enfin, accablés de misère, ils quittèrent la charrue pour aller chercher fortune ailleurs. Ils partirent à pied, portant leurs habits sur leurs épaules, sans argent et sans autre provision qu'un pain bis dans leur besace. Arrivés à Constantinople, ils s'enrôlèrent. Ils étaient âgés de vingt ans et bien faits de leur personne, ce qui attira sur eux les regards de l'empereur Léon, qui vivait encore ; il les fit entrer dans ses gardes. Dans la guerre d'Isaurie, Justin servit en qualité de capitaine, fut condamné à mort par son général, on ne sait pour quelle faute, et allait être exécuté le lendemain, lorsque le général en fut détourné par une apparition nocturne : c'est du moins ce que dit Procope. Sous Anastase il parvint à la dignité de sénateur, de patrice et de commandant de la garde impériale. Anastase étant mort, l'eunuque Amantius, préfet de la chambre, qui jusqu'alors avait eu tout le pouvoir, fit venir Justin, lui confia de grandes sommes d'argent pour acheter les suffrages des soldats et du peuple à une de ses créatures nommée Théocrite, sous le nom duquel il comptait régner. Mais Justin distribua cet argent en son nom propre, gagna ainsi les soldats et le peuple, et fut proclamé em-

[1] Theoph., p. 110.

pereur le 9 de juillet. Il était âgé de soixante-huit ans, et, s'il faut en croire Procope, ne savait pas même écrire son nom, du moins en latin. Sa femme se nommait Lupicine; elle était née chez les Barbares. Justin, dans les premières années de son service, l'avait achetée comme esclave et en avait fait sa femme. Devenu empereur, il la fit couronner impératrice, et, dans les acclamations du peuple, on lui donna le nom d'Euphémie. Il avait un neveu, natif de Taurésium, bourgade de Dardanie voisine de Bédériane. Ce neveu portait dans son pays le nom d'Uprauda. Son père se nommait Istok et sa mère Bigléniza, noms barbares que les Romains traduisirent par ceux de Justinien, de Sabbatius et de Vigilantia. Ce neveu fut plus tard l'empereur Justinien.

Justin était d'un esprit droit, d'un cœur généreux et sincèrement catholique. On raconte de lui ce trait. Un nommé Eulalius, après avoir été fort riche, était devenu extrêmement pauvre. Se voyant près de mourir, il institua l'empereur son héritier; il laissait trois filles en bas âge. Outre qu'il chargeait le prince de les faire élever et doter, il le priait encore d'acquitter ses dettes. Justin accepta la succession et remplit avec fidélité toutes les conditions du testament. On admira également la confiance naïve du sujet et la noble générosité du prince [1].

Le dimanche qui suivit l'élection de l'empereur Justin, et qui était le quinzième de juillet 518, le patriarche Jean étant entré, suivant sa coutume, avec son clergé, dans la grande église de Constantinople, et se trouvant près de l'ambon, le peuple s'écria : Longues années à l'empereur! Longues années à l'impératrice! Longues années au patriarche! Pourquoi demeurons-nous excommuniés? Pourquoi ne communions-nous point depuis tant d'années? Nous voulons communier de votre main. Eh! montez sur l'ambon! Eh! persuadez votre peuple! Il y a plusieurs années que nous voulons communier. Vous êtes orthodoxe; qui craignez-vous? Chassez Sévère le manichéen! Qu'on déterre les os des manichéens! Publiez tout à l'heure le saint concile! Sainte Marie est mère de Dieu. Celui qui ne parle pas est manichéen. La foi de la Trinité est victorieuse. C'est un orthodoxe qui règne; qui craignez-vous? Longues années au nouveau Constantin! Longues années à la nouvelle Hélène! Victoire à l'empereur Justin! Ou sortez, ou publiez tout à l'heure le concile de Chalcédoine! Anathème à Sévère le manichéen, le nouveau Judas!

Après qu'ils eurent ainsi crié très-longtemps, et répété les mêmes acclamations, le patriarche Jean leur dit : Mes frères, ayez patience

[1] *Hist. du Bas-Empire.*

que nous ayons adoré le saint autel, ensuite je vous ferai réponse. Le patriarche entra donc dans le sanctuaire avec son clergé, et le peuple continua de crier : Eh ! je vous conjure, vous ne sortirez point que vous n'ayez anathématisé Sévère ! Anathème à Sévère ! dites-le nettement. Alors le patriarche monta sur l'ambon, et dit : Vous savez, mes chers frères, les combats que j'ai soutenus, étant prêtre, pour la foi catholique, et que je soutiens encore jusqu'à la mort. Il ne faut donc point de bruit ni de tumulte : on n'a rien fait contre la foi, personne n'ose anathématiser le saint concile. Nous reconnaissons pour orthodoxes tous les conciles qui ont confirmé le symbole de Nicée, et principalement ces trois, le concile de Constantinople, le concile d'Éphèse et le grand concile de Chalcédoine.

Après cette réponse, ils continuèrent les mêmes acclamations pendant plusieurs heures, et ajoutèrent : La fête du concile de Chalcédoine, prononcez-la sur l'heure même ! Je ne me retire point si vous ne l'annoncez : nous serons ici jusqu'au soir ; annoncez la fête pour demain ! Le patriarche proposa d'attendre le consentement de l'empereur. Mais le peuple insista pour que la fête fût annoncée sur-le-champ, et le diacre Samuël le fit en ces termes : Nous faisons savoir à votre charité que demain nous célébrerons la mémoire de nos saints Pères, les évêques qui ont été assemblés à Chalcédoine, et qui, avec ceux de Constantinople et d'Éphèse, ont confirmé le symbole de Nicée, et nous nous assemblerons ici. Le peuple continua de crier longtemps tout d'une voix : Qu'on anathématise sur l'heure même Sévère, l'ennemi de la Trinité, l'ennemi des Pères, qui a anathématisé le concile de Chalcédoine ! Je ne sortirai point que je n'aie réponse. Alors le patriarche, du consentement de tous les évêques présents, fit prononcer l'anathème contre Sévère, en ces termes : Tout le monde sait que Sévère s'est rendu coupable en se séparant de cette sainte Église. Nous donc, suivant les canons et les Pères, le tenons pour étranger et pour condamné, à cause de ses blasphèmes, et nous l'anathématisons.

Le lendemain, lundi, seizième de juillet, on célébra la fête des Pères de Chalcédoine, que les Grecs célèbrent encore maintenant, le dimanche le plus proche du seizième de ce mois. Quand le patriarche eut fait son entrée et qu'il fut près de l'ambon, tout le peuple s'écria : Longues années au patriarche ! Longues années à l'empereur ! Longues années à l'impératrice ! Rendez à l'Église les reliques de Macédonius ! Victoire à l'empereur Justin ! Victoire à l'impératrice Euphémie ! Rendez à l'Église ceux qui ont été exilés pour la foi ! Qu'on déterre les os des nestoriens ! Qu'on déterre les os des eutychianistes ! Qui est Nestorius ? Je ne le connais point. Anathème à

lui et à Eutychès ! Chassez les manichéens ! Chassez Sévère le Judas ! Apportez les reliques de Macédonius ! remettez le nom de Macédonius ! De grâce, rapportez nos acclamations à l'empereur. Chassez Amantius, chassez l'opprobre du palais ! Rendez Euphémius et Macédonius à l'Église ! Envoyez les lettres synodales à Rome ! Remettez les noms d'Euphémius et de Macédonius ! rendez la fête complète ! Chassez les faux témoins de Macédonius ! Mettez les quatre conciles dans les diptyques ! Léon, l'évêque de Rome, dans les diptyques ! Apportez les diptyques sur l'ambon !

Le patriarche répondit : Nous fîmes hier ce qu'il fallait pour vous contenter, et nous le ferons encore aujourd'hui. Nous devons mettre la foi pour fondement inébranlable : elle nous servira à réunir les églises. Glorifions donc tous, d'une bouche, la sainte et consubstantielle Trinité. Mais le peuple continua à crier : Sur l'heure même ! personne ne sortira. Je vous conjure ! je ferme les portes ! Frères orthodoxes, nous n'avons qu'une âme. Vous ne craignez plus Amantius le manichéen. Justin règne ; pourquoi craindre Amantius ? Ils firent encore plusieurs acclamations semblables, et on leur répondit : Vous savez que nous avons toujours cherché à vous satisfaire ; mais, pour agir canoniquement, permettez-nous d'assembler les évêques et de recevoir l'ordre de l'empereur ; car nous lui rapporterons toutes vos acclamations. Le peuple ferma les portes et continua de crier. Ce qui obligea enfin le patriarche à prendre les dyptiques, où il fit mettre les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, ainsi que les noms d'Euphémius et de Macédonius, patriarches de Constantinople, et du pape saint Léon. Alors le peuple s'écria tout d'une voix : Béni soit le Seigneur, Dieu d'Israël, qui a visité et délivré son peuple ! ce qu'ils continuèrent très-longtemps, chantant à deux chœurs. Puis on fit monter sur l'ambon les chantres, qui entonnèrent le Trisagion ou le *Sanctus* grec, et tout le peuple s'arrêta pour l'écouter. Car, suivant la liturgie grecque, on le chante au commencement de la messe, avant l'épître. Après la lecture de l'Évangile, la messe des catéchumènes étant finie et les portes fermées, le symbole fut récité à l'ordinaire. Mais, quand le moment des diptyques fut venu, tout le peuple accourut en grand silence autour de l'autel pour écouter. Sitôt que le diacre eut dit les noms des quatre conciles et des archevêques Euphémius, Macédonius et Léon, ils crièrent tous à haute voix : Gloire à vous, Seigneur ! Ensuite on acheva la messe tranquillement. C'est ce qui se passa dans la grande église de Constantinople, le 15e et le 16e de juillet 518, et les actes en furent dressés[1].

[1] Labbe, t. 5, 178.

Pour confirmer authentiquement ce que le peuple avait ainsi exigé, le patriarche Jean assembla en concile quarante évêques, qui se trouvaient à Constantinople ; et les abbés de la ville présentèrent au concile une requête tendant à même fin. Cette requête était souscrite par cinquante-quatre abbés ou archimandrites, tous prêtres, à la réserve d'un seul. Le concile, assemblé le 20 de juillet 518, fit droit sur tous les chefs contenus dans cette requête, savoir : le rétablissement d'Euphémius et de Macédonius dans les diptyques ; le rappel de ceux qui avaient été exilés à leur occasion ; le rétablissement dans les diptyques des quatre conciles généraux et du pape saint Léon; et enfin la condamnation de Sévère, faux patriarche d'Antioche, dont on rappela les principaux blasphèmes. Le concile, ayant ainsi statué sur la requête des moines, en écrivit une lettre synodale au patriarche Jean, qui n'y avait point assisté, afin qu'il en fît son rapport à l'empereur, à l'impératrice et au sénat [1].

Le patriarche Jean de Constantinople écrivit à Jean, patriarche de Jérusalem, et à tous les métropolitains qui s'y trouvaient assemblés, pour leur faire part de cette bonne nouvelle, c'est-à-dire des acclamations du peuple de Constantinople, de la requête des moines et du décret du concile, dont il leur envoie les actes en diligence, les priant de les confirmer. Jean de Constantinople écrivit de même à Épiphane, évêque de Tyr ; et ses lettres furent accompagnées des ordres de l'empereur Justin pour rappeler tous ceux qui avaient été bannis sous Anastase, et mettre le concile de Chalcédoine dans les diptyques.

Ces ordres étant venus à Jérusalem, saint Sabas y accourut. Il s'y assembla une multitude infinie de moines et de laïques ; les évêques y tinrent un concile, et on célébra une fête le sixième jour du mois d'août. On publia les ordres de l'empereur, et on mit les quatre conciles dans les diptyques. Jean de Jérusalem en écrivit une lettre synodale à Jean de Constantinople, tant en son nom qu'au nom de tous les évêques des trois Palestines, qui souscrivirent au nombre de trente-trois. La lettre se termine ainsi : Priez avec nous la sainte et glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, qu'elle intercède pour la paix des églises, la victoire et la prospérité de notre pieux et sérénissime empereur [2].

A Tyr, le peuple était particulièrement animé contre un moine nommé Jean, desservant d'une église de la Sainte-Vierge, qui, ayant traité secrètement avec les schismatiques, se rendit à Antioche, se donna à Sévère, et souscrivit de sa main l'anathème du concile de

[1] Labbe, t. 5, 162. — [2] *Ibid.*, 190.

Chalcédoine et de la lettre de saint Léon. Puis, étant revenu à Tyr, il livra aux schismatiques l'église de la Sainte-Vierge, où il tint des assemblées illicites, jusqu'à y célébrer le baptême, au grand scandale du peuple, qui voyait de nouveaux baptisés sortir de deux endroits : chose jusqu'alors inouïe. On en vint à des séditions, où des schismatiques jetèrent des pierres contre la croix : il y eut des clercs et des laïques blessés, et l'évêque Épiphane faillit perdre la vie.

Les lettres de Constantinople furent apportées dans l'ancienne église, le dimanche seizième de septembre 518. Le diacre Sergius les ayant lues après l'évangile, tout le peuple s'écria : Longues années à l'empereur ! Longues années à l'impératrice ! Longues années au sénat, aux préfets, au comte Jean, au patriarche Épiphane ! Ils qualifient ainsi leur évêque. C'est Dieu seul qui a fait ceci. Voilà la foi ! Un Dieu, une foi ! Et, s'adressant à Épiphane : Faites ce que le concile a fait ! Qui ne parle pas, n'est pas fidèle. Longues années au patrice Vitalien, à Vitalien orthodoxe ! Montez, anathématisez Sévère et le moine Jean.

L'évêque Epiphane étant monté sur l'ambon, le peuple continua de crier : C'est Dieu qui vous y a mis ! Un Dieu, une foi ! C'est Dieu seul qui a fait ceci ! Faites monter les évêques. Ils montèrent en effet, savoir : Jean de Ptolémaïde, Théodore de Porphyréone et Élie de Rachlène ; et le peuple continua de crier : Longues années au patriarche Épiphane ! Vous avez souffert le martyre comme les saints, et votre foi a vaincu ! La mère de Dieu a chassé Sévère, qui a troublé les églises : chassez les schismatiques de la ville, chassez les Égyptiens ; l'empereur est orthodoxe ! Otez la caverne des voleurs ; ôtez, brûlez la caverne des hérétiques ! Chassez les évêques hérétiques ! Justin règne, il n'y a rien à craindre. Longues années à l'empereur ! Longues années au patrice Vitalien ! Longues années à tout le sénat ! Chassez les acéphales ! S'ils avaient vaincu, nous étions morts. Prenez la mère de Dieu ! Ils veulent dire que l'évêque doit reprendre possession de l'église de la Sainte-Vierge, occupée par les schismatiques. C'est pourquoi ils continuent : Entrez, purifiez la sainte maison. Allons à la mère de Dieu. Faites apporter les reliques de Flavien. C'est Flavien, patriarche d'Antioche, chassé par Sévère et mort en exil. Le peuple continue : Allons à Sainte-Marie ! Donnez-nous la croix ! Ils ont lapidé la croix : la croix a vaincu ! Allons, entrons : annoncez la fête !

L'archevêque Épiphane dit : Je vous prie, ayez patience, et permettez que nous anathématisions l'acéphale ; puis il ajouta : La foi que nous ont enseignée les apôtres, et que nos Pères ont reçue d'eux, tant ceux de Nicée que ceux de Constantinople, d'Éphèse et de Chal-

cédoine, c'est celle que nous vous enseignons; et nous anathématisons tous les hérétiques. Il nomme tous ceux qui ont attaqué l'Incarnation; puis il ajoute : Et semblablement nous anathématisons l'impie Sévère, l'acéphale et le schismatique, comme ayant anathématisé nos saints Pères et causé des schismes dans l'Église. Le peuple l'interrompit en criant : Dieu seul a fait ceci! Un Dieu, une foi pour la paix des églises! Longue vie à l'archevêque Épiphane! Anathématisez le mandrite! L'archevêque continua en disant : Nous anathématisons aussi Jean, moine apostat, depuis qu'il a reçu la doctrine impie de Sévère. Qu'ils soient, l'un et l'autre, anathème et malédiction, de par le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, au ciel et sur la terre, en ce monde et en l'autre; amen! Et le peuple cria : Amen! amen! amen! et ajouta plusieurs autres acclamations, entre autres celles-ci : Anastase n'est plus; c'est Justin qui règne! Il n'est pas manichéen comme Anastase. Amantius est mort, cet ennemi de la Trinité. C'est que l'eunuque Amantius et son empereur avorté Théocrite venaient d'être mis à mort pour motif de conspiration.

Ensuite Jean, évêque de Ptolémaïde, dit au peuple : Nous anathématisons tous ceux que le très-saint archevêque a anathématisés, et particulièrement Sévère et Jean Mandrite, ajoutant le reste de la formule comme l'archevêque. Théodose, évêque de Porphyréone, en dit autant; puis Élie de Rachlène. Le peuple répondit par ses acclamations, pressant toujours qu'on fît l'office dans l'église de la Sainte-Vierge. Alors l'archevêque leur dit : Il est tard; il faut faire la divine liturgie. C'est assez; car il nous reste beaucoup de choses à lire. Dimanche prochain, s'il plaît à Dieu, nous lirons le reste dans l'église de Notre-Dame, nous anathématiserons de nouveau l'acéphale et ses sectateurs. Ensuite l'archidiacre Zacharie annonça la fête en ces mots : Nous faisons savoir à votre charité, que, dimanche prochain, à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Notre-Dame, la mère de Dieu, pour le salut et la prospérité de l'empereur Justin, de l'impératrice Euphémie, des hautes puissances, du saint archevêque de Constantinople Jean, et du concile qui y est assemblé, nous ferons la sainte assemblée dans la maison de sainte Marie. Nous nous assemblerons ici le matin, pour y aller en chantant, avec les cierges et l'encens; tout le monde, hommes et femmes, auront soin de s'y trouver. L'archevêque ajouta : Samedi au soir nous ferons l'office des vêpres dans la même église de la mère de Dieu, Marie, toujours vierge. Après quoi on fit silence, et on acheva la messe[1].

[1] Labbe, t. 5, 702.

L'archevêque Épiphane et les évêques de sa dépendance écrivirent ensuite au concile de Constantinople, en réponse à la lettre qu'ils en avaient reçue, approuvant la condamnation de Sévère, dont ils racontent les crimes assez au long. Le clergé d'Antioche écrivit également au patriarche de Constantinople et à son concile, pour se plaindre des crimes du même Sévère, usurpateur du siége d'Antioche et tyran de toute la Syrie. Ils disent entre autres : Personne n'ignore combien de moines il a tués par les mains des Juifs. C'était un spectacle horrible, de voir des hommes qui avaient blanchi dans les travaux de la vie ascétique, nus et sans sépulture, au nombre de plus de trois cents, exposés aux chiens et aux oiseaux. Ce qu'il a fait dans les hôpitaux n'est pas moins déplorable; car maintenant encore, il y bâtit des prisons où il jette un grand nombre de fidèles, qu'il fait mourir à coups de fouet dans les ténèbres. Toute la ville sait ce qu'il a fait aux fontaines de Daphné, employant la magie et offrant de l'encens aux démons. Il n'a pas épargné les saints autels, ni les vases sacrés, dont il a brisé les uns et fondu les autres, pour les distribuer à ses semblables. Il a pris entre autres les colombes d'or et d'argent suspendues sur les sacrés fonts et sur les autels, disant qu'il ne faut pas représenter le Saint-Esprit en forme de colombe. Il a dépensé tous les revenus de l'église, engagé les maisons et les plus belles terres, et l'a accablée de dettes. Nous vous prions donc de nous délivrer de ce méchant homme, le punissant selon les canons et selon les lois civiles, et de pourvoir à la conservation du peu qui reste, persuadant à l'empereur d'envoyer en diligence des gens de probité pour arrêter ceux qui administrent ces biens et qui en ont beaucoup détourné à leur profit, leur faire rendre compte et mettre le surplus en sûreté. Nous vous prions aussi d'intercéder pour nos frères, évêques, clercs, moines ou laïques, qui ont été exilés, afin qu'ils soient rétablis dans leurs villes et dans leur rang[1].

Enfin les évêques de la seconde Syrie écrivirent, de leur côté, au patriarche et au concile permanent de Constantinople, contre Sévère d'Antioche et contre Pierre, évêque d'Apamée, déclarant qu'ils les ont anathématisés, déposés et excommuniés, et demandant d'être délivrés de leur vexation par l'autorité de l'empereur. Cette lettre était souscrite par plusieurs évêques, dont il n'y a que cinq de nommés. Pour preuve des crimes de Pierre d'Apamée, ils envoient à Constantinople les procédures faites contre lui, devant le comte Jean, gouverneur de la province, où, par la déposition de plusieurs prêtres et autres clercs de l'église d'Apamée, il fut con-

[1] Labbe, t. 5, 158.

vaincu : d'injustice et de violence ; de familiarités scandaleuses avec une femme suspecte, au milieu du baptistère et au moment de l'administration solennelle du baptême ; enfin, de blasphème envers Jésus-Christ, envers saint Paul et le concile de Chalcédoine[1]. Les archimandrites et les moines de la seconde Syrie, dans leur requête aux évêques de la province, racontent de Pierre d'Apamée des scandales, des blasphèmes, des violences semblables, et les supplient d'en délivrer les églises.

Mais, pour rendre aux églises d'Orient leur antique splendeur, ce n'était point assez de les délivrer de l'oppression des hérétiques, il fallait encore les réunir avec l'Église romaine, centre de l'unité catholique et fondement de la foi. Aussi était-ce la grande affaire du nouvel empereur, et par suite de Jean de Constantinople et de son concile. Dès le premier d'août, Justin avait écrit au pape saint Hormisda, pour lui faire part de son élévation à l'empire et se recommander à ses prières. Le Pape lui répondit qu'il ne doutait point que Dieu ne l'eût élevé à l'empire afin que, sous son règne, les troubles de l'Église en Orient fussent dissipés ; qu'en lui faisant part de son élection, il avait donné, comme il devait, les prémices de son empire à saint Pierre, et qu'il espérait que, ayant été choisi de Dieu, il emploierait le pouvoir qu'il en avait reçu à soulager l'Église dans ses peines, et à réduire au silence ceux qui, sous la forme de pasteurs, dispersaient le troupeau et s'opposaient à la paix.

Mais dès le septième de septembre, par conséquent avant d'avoir reçu cette lettre, Justin lui avait écrit de nouveau, afin d'appuyer auprès de Sa Sainteté les vœux et les prières de Jean de Constantinople et des autres évêques de l'Orient, qui recouraient à lui pour la concorde et l'unité des églises. En conséquence, il lui avait demandé d'envoyer à la cour quelques évêques animés du même désir de procurer l'union. Jean de Constantinople, pour ne laisser aucun soupçon sur la sincérité de sa foi, disait, dans sa lettre au Pape, qu'il professait la doctrine des apôtres, suivant la tradition des Pères; qu'il glorifiait la très-sainte et consubstantielle Trinité, conformément à la décision des quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine ; qu'enfin, on récitait dans les diptyques, au temps de la consécration, le nom vénérable de saint Léon, et le nom béni de Sa Sainteté. Le comte Justinien, neveu de l'empereur, voulut aussi avoir part à l'affaire de la réunion, comme il en avait à toutes celles de l'empire. Il manda au Pape que, avec

[1] Labbe, t. 5, 211 et seqq.

le secours de Dieu, les disputes sur la foi étaient presque entièrement finies ; qu'il n'y avait plus de difficulté que sur le nom d'Acace ; et que l'empereur souhaitait ardemment que le Pape vînt lui-même pour cet effet à Constantinople le plus tôt qu'il le pourrait, ou qu'il envoyât des évêques capables, parce que tout le monde à Constantinople et en Orient étant revenu à l'unité, on n'y supportait plus de retard. Ces lettres furent portées à Rome par Gratus, comte du consistoire, dont elles louent beaucoup la piété et la sagesse.

Le pape saint Hormisda ayant reçu ces lettres le 20 décembre 518, se rendit à Ravenne, et, de l'avis du roi Théodoric, il se résolut à envoyer une troisième légation à Constantinople. Il y destina Germain, évêque de Capoue, qui y avait été la première fois avec saint Ennodius ; un autre évêque nommé Jean, dont nous ignorons le siége ; Blandus, prêtre ; Félix et Dioscore, diacres. Nous avons un grand nombre de lettre écrites par le Pape à cette occasion ; car, outre les trois qui servirent de réponse à celles qu'il avait reçues de l'empereur, du patriarche et du comte Justinien, par l'entremise de Gratus, et que celui-ci reporta en Orient, il en consigna d'autres nouvelles aux légats, savoir : une autre à Justin, deux autres à l'évêque Jean, une autre à Justinien, une à l'archidiacre et au clergé de Constantinople, une à Céler et à Patrice, deux illustres personnages, et qui faisaient grande figure à la cour ; une à l'impératrice Euphémie, une au préfet du prétoire de Thessalonique, et une à Anastasie et à Palmatia, deux dames illustres, qui, du temps de l'empereur Anastase, avaient été persécutées pour la foi. Toutes ces lettres traitent de la même affaire, la réunion des églises, moyennant certaines conditions, spécialement d'anathématiser Acace et d'ôter son nom des diptyques. Recevoir le concile de Chalcédoine, dit-il dans celle à Jean, suivre les lettres de saint Léon, et dans le même temps défendre le nom d'Acace, sont deux choses qui ne s'accordent point ensemble. Qui jamais, condamnant Dioscore et Eutychès, pourra tenir Acace innocent ? qui jamais, fuyant la communion de Pierre Monge, de Timothée Élure et de Pierre le Foulon, n'abhorrera pas celle d'Acace, qui embrassa la leur ? Mais, par la grâce de Dieu, nous espérons mieux de votre charité, d'après vos lettres. Après cela, que reste-t-il, sinon que vous suiviez sans crainte les jugements du Siége apostolique dont vous dites que vous embrassez la foi ? Montrez donc à l'Orient l'exemple qu'il doit suivre, afin que le mérite de tous ceux qui se corrigent appartienne à vos travaux. Comme vous annoncez de grandes choses et que vous tenez à l'honneur d'embrasser la foi du bienheureux apôtre Pierre, envoyez-nous, souscrit de votre charité, le formulaire ci-joint, afin

que nous puissions, sans aucun remords de conscience, avoir une même communion ensemble [1].

Dans la lettre à l'impératrice, après avoir loué sa piété, il l'engage à aider son époux dans la réunion des églises. Vous avez entrepris une grande œuvre ; une grande cause vous a été confiée. Les peuples que le Christ a voulu racheter par lui-même au prix de sa mort, il veut les rappeler par vous à l'unité de l'Église. Une grande occasion de louange est réservée à votre sexe, si, par votre sollicitude, le Christ réunit au corps de son Église les membres qui en étaient séparés. Elle n'aura pas eu une gloire plus grande, celle qui a cherché le bois du salut des hommes, celle qui a trouvé la croix que tout le monde vénère. Vous la surpasserez même en mérite ; car, si l'Église a trouvé par elle le signe de l'unité, elle en aura par vous le remède. Fasse donc la pieuse clémence de votre époux que nos frères et coévêques veuillent déclarer leur foi, suivant le formulaire que nous avons envoyé depuis longtemps, afin que la correction qui est commencée puisse devenir parfaite ; car où manque la plénitude de la foi, toute confession religieuse est vaine. D'ailleurs, ce que nous demandons aux autres, un grand nombre de pontifes l'ont déjà fait ; en sorte que, pour l'unité complète dans la communion, il faut la garder dans le retour [2].

Outre ces lettres, le Pape donna à ses légats une instruction à peu près semblable à celle de la première légation sous l'empereur Anastase, mais beaucoup moins longue et avec beaucoup moins de précautions, parce qu'il savait que les choses avaient changé de face, et que l'empereur Justin désirait sincèrement la paix. Il leur dit donc de recevoir à leur communion les évêques d'Orient qui souscriraient le formulaire. Quant à ceux qui ne le voudront pas, ils les traiteront toujours avec une affection sacerdotale, mais ils ne mangeront point avec eux, ni n'en recevront des vivres ; si ce n'est, au besoin, des voitures ou le logement, de peur qu'ils ne se crussent tout à fait méprisés. Arrivés à Constantinople, ils logeront dans la maison que l'empereur aura ordonné, et ne verront personne avant de le voir lui-même, excepté ceux qui leur viendraient de sa part ou qu'ils sauraient être dans la communion du Saint-Siége. Présentés à l'empereur, vous le saluerez de notre part, lui offrirez nos lettres en lui témoignant la grande joie que nous avons ressentie de son élévation à l'empire, et combien nous nous félicitons que Dieu l'ait ainsi favorisé pour procurer la paix des églises, suivant les décrets des pontifes du Siége apostolique. S'il vous exhorte à voir l'évêque de Constanti-

[1] *Epist.* 29. — [2] *Ibid.*, 33.

nople, représentez-lui que vous avez des instructions, lesquelles on a eu lieu plus d'une fois de connaître, savoir : une profession de foi que doivent donner tous les évêques qui embrassent la communion catholique. Si l'évêque de Constantinople est prêt à le faire, nous irons avec joie au-devant de lui ; mais s'il dédaigne de suivre l'exhortation de la Chaire apostolique, qu'est-il besoin que nous allions le saluer pour occasionner des disputes, nous à qui nos instructions ne commandent pas de disputer? Si l'empereur veut savoir au juste ce que vous demandez à l'évêque, montrez-lui le formulaire dont vous êtes porteurs.

Mais, ajoute l'instruction, si, consentant à l'anathème d'Acace, il croit qu'on doit laisser dans les diptyques les noms de ses successeurs, parce qu'il y en a quelques-uns qui ont été exilés pour la défense du concile de Chalcédoine, savoir Euphémius et Macédonius, vous lui représenterez que vous ne pouvez rien ôter du formulaire qui contient les sectateurs des condamnés. Que si vous ne pouvez en faire revenir l'empereur, tenez-vous-en au moins à ceci : Qu'Acace étant nommément condamné, on passe sous silence les noms de ses successeurs, les effaçant des diptyques. Cela fait, vous recevrez à votre communion l'évêque de Constantinople. Vous ferez lire devant le peuple le formulaire que lui et les autres, que Dieu vous fera la grâce de recevoir, auront donné. Si cela ne se peut, vous le ferez lire au moins dans la salle secrète, en présence du clergé et des archimandrites. Ensuite vous prierez l'empereur d'envoyer ses lettres aux métropolitains, avec celles de l'évêque de Constantinople, pour leur faire savoir que cet évêque, ayant fait la profession de foi envoyée par la Chaire apostolique, a été reçu à sa communion, et pour les exhorter à en faire autant. Si l'empereur y apporte quelque difficulté, l'évêque de Constantinople enverra des ordres à ses comprovinciaux et aux autres métropolitains, pour leur déclarer ce qu'il en aura fait, en présence de ceux que vous enverrez de votre côté. Ce que vous exigerez de lui en toute manière, afin que les plus éloignés en soient instruits [1].

Au sortir d'Italie, les légats arrivèrent d'abord à Aulone, qui est le premier port de Macédoine. Ils y furent bien reçus par l'évêque, qui promit de donner, avec son métropolitain, le formulaire que les légats demandaient. De là, continuant leur chemin par la Macédoine, ils arrivèrent à Scampis. L'évêque Troïus vint au devant d'eux avec son clergé et son peuple, les hommes et les femmes portant des cierges, et les soldats portant des croix. L'évêque souscrivit le for-

[1] Labbe, t. 4, 1476.

mulaire envoyé par le Pape, en présence de son clergé et des plus nobles de la ville, et les légats le firent lire publiquement par Pierre, notaire de l'église romaine. L'assemblée se tenait dans la basilique de Saint-Pierre. Il est difficile, écrivirent les légats au Pape, de voir dans un peuple autant de dévotion, autant d'effusion à louer Dieu, autant de larmes et autant de joie. L'évêque Germain, un des légats, célébra la messe. On lut dans les diptyques le nom du pape Hormisda; mais aucun nom suspect n'y fut récité, et on promit de n'y plus faire mention que de ceux qui auraient été reçus par le Siége apostolique. Après la messe, à l'heure du souper, les légats reçurent la visite de deux comtes, Étienne et Léonce, que l'empereur envoyait au-devant d'eux, et qui devaient passer jusqu'en Italie, ne sachant pas qu'ils fussent déjà en Grèce. Étienne était parent de Vitalien[1].

Ensuite les légats arrivèrent à Lignide, où l'évêque Théodoret les reçut comme celui de Scampis, donna son formulaire, qui fut lu dans l'église, et tout se passa suivant les ordres du Pape, à qui les légats en donnèrent avis le 7 de mars 519. Mais à Thessalonique, ils eurent de grands combats à soutenir contre l'évêque Dorothée, qui avait toujours eu la réputation d'être attaché au schisme. Il parut toutefois convaincu de leurs raisons, et demeura d'accord de souscrire le formulaire; mais il en différa l'exécution, sous prétexte que les évêques de sa dépendance n'étaient pas tous présents, et promit de les assembler après Pâques, qui était proche et se rencontrait cette année le 31 de mars. Il promit donc qu'après les fêtes il assemblerait son concile, où ils souscriraient tous ensemble, en présence d'un des légats, qui reviendrait exprès de Constantinople.

Enfin les légats arrivèrent à Constantinople même, le lundi de la semaine sainte, 25e de mars. A dix milles, ou près de trois lieues de la ville, un grand nombre de personnes du plus haut rang vinrent au-devant d'eux, entre autres, Vitalien maître de la milice, Pompée, Justinien et beaucoup de sénateurs, qui témoignèrent tous désirer ardemment la paix de l'Église. Dans la ville même il y avait une si grande joie, que la plus grande partie du peuple attendait leur arrivée avec des flambeaux, et en poussant des acclamations à la louange du Pape. Le lendemain, mardi 26, ils eurent audience de l'empereur Justin, en présence de tout le sénat et de quatre évêques députés par le patriarche de Constantinople. L'empereur reçut avec beaucoup de respect les lettres du Pape, puis il dit aux légats : Voyez

[1] Labbe, t. 4, 1484.

l'évêque de cette ville, et expliquez-vous ensemble paisiblement. Les légats répondirent : Qu'irions-nous chez l'évêque faire des disputes? Notre seigneur, le bienheureux pape Hormisda, ne nous a point ordonné de disputer ; mais nous avons un formulaire souscrit par tous les évêques qui ont voulu se réconcilier avec le Siége apostolique. Si Votre Piété l'ordonne, on le lira ; si l'on y trouve quelque difficulté, c'est à nous de répondre. Le formulaire fut lu en présence de l'empereur et du sénat. Les légats dirent aussitôt : Que les quatre évêques qui sont ici de la part de l'évêque de Constantinople disent si le contenu de ce formulaire ne se trouve pas dans les actes ecclésiastiques. Ils répondirent que tout était vrai. Les légats ajoutèrent : Seigneur empereur, ils nous ont déchargés d'une grande peine et ont fait une chose digne d'eux en reconnaissant la vérité. L'empereur dit aux évêques : Et si cela est vrai, que ne le faites-vous? Quelques-uns des sénateurs ajoutèrent : Nous sommes des laïques : vous dites que cela est vrai ; exécutez-le, et nous vous imiterons.

Le surlendemain, qui était le Jeudi-Saint, 28 mars, le patriarche de Constantinople vint au palais, où se tint une assemblée générale. Il reçut le formulaire des légats, et voulut d'abord faire une lettre plutôt qu'un formulaire ; mais, après un peu de contestation, il convint de faire une petite préface, et de mettre ensuite le formulaire tel que le Pape l'avait dicté, et qui commence par ces mots : *La première condition du salut*. Voici cette pièce, une des plus importantes de toute l'histoire de l'Église, mais qu'on chercherait vainement dans plus d'un historien :

« A mon seigneur, en tout très-saint et bienheureux frère et collègue Hormisda, Jean, évêque, salut dans le Seigneur. Ayant reçu les lettres de Votre Sainteté, bien-aimé frère dans le Christ, par l'illustre comte Gratus, les révérendissimes évêques Germain et Jean, les très-saints diacres Félix et Dioscore, et le prêtre Blandus, je me suis réjoui de la charité spirituelle de Votre Sainteté, de ce que vous cherchez l'unité des très-saintes églises de Dieu, suivant l'antique tradition des Pères, et de ce que vous vous empressez de repousser avec courage ceux qui déchirent le troupeau du Christ. Sachez donc avec certitude, ô très-saint ! que, comme je vous l'ai écrit, sincèrement d'accord avec vous et aimant la paix, je rejette tous les hérétiques que vous rejetez. Car je regarde les très-saintes églises de Dieu, celle de votre ancienne Rome et celle de cette Rome nouvelle, comme la même ; le Siége de l'apôtre Pierre et celui de cette ville impériale, comme le même. J'adhère à tous les actes des quatre saints conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, touchant la confirmation de la foi et l'état de l'Église, et je ne

souffre pas qu'on ébranle quoi que ce soit de ce qui a été bien jugé; au contraire, ceux qui s'efforcent d'en altérer un seul point, je sais qu'ils sont déchus de la sainte, catholique et apostolique Église de Dieu; enfin, me servant de vos expressions très-justes, je dis par les présentes ce qui suit :

« La première condition du salut, c'est de garder la règle de la vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères. Et parce qu'il est impossible que la sentence de Notre-Seigneur ne s'accomplisse point, quand il a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église;* l'événement a justifié ces paroles; car la religion catholique est toujours demeurée inviolable dans le Siége apostolique. Ne voulant donc pas déchoir de cette foi, suivant au contraire en toutes choses les règlements des Pères, nous anathématisons toutes les hérésies, principalement l'hérétique Nestorius, jadis évêque de Constantinople, condamné au concile d'Éphèse par le bienheureux Célestin, pape de Rome, et par le vénérable Cyrille, évêque d'Alexandrie; et avec lui nous anathématisons Eutychès et Dioscore, évêque d'Alexandrie, condamnés au saint concile de Chalcédoine, lequel nous suivons et embrassons, et qui, suivant lui-même le saint concile de Nicée, a prêché la foi des apôtres. Nous leur joignons, dans le même anathème et dans la même condamnation, le parricide Timothée surnommé Élure, et son disciple en tout, Pierre Monge d'Alexandrie. Nous anathématisons pareillement Acace, autrefois évêque de Constantinople, devenu leur complice et leur partisan, ainsi que ceux qui persévèrent dans leur communion; car, embrasser la communion de quelqu'un, c'est mériter un sort semblable. De même nous condamnons et anathématisons Pierre le Foulon d'Antioche, avec tous les siens. Aussi, approuvons et embrassons-nous toutes les épîtres que le bienheureux Léon, pape de Rome, a écrites de la vraie foi. C'est pourquoi, comme il a déjà été dit, suivant en toutes choses le Siége apostolique, et publiant tout ce qui a été décrété par lui, j'espère mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle de la Chaire apostolique, dans laquelle réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne, promettant aussi de ne point réciter dans les saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion de l'Église catholique, c'est-à-dire qui ne sont pas d'accord en toutes choses avec le Siége apostolique. Que si je me permets de m'écarter moi-même en quelque chose de la profession que je viens de faire, je me déclare, par ma propre sentence, au nombre de ceux que je viens de condamner. J'ai souscrit de ma main à cette profession, et je l'ai envoyée par écrit à vous, Hormisda, saint et bienheureux frère et Pape de la grande Rome, par les sus-

té bien jugé;
point, je sais
ue Église de
e dis par les

règle de la
res. Et parce
ne s'accom-
ierre je bâti-
a religion ca-
apostolique.
contraire en
atisons toutes
lis évêque de
bienheureux
que d'Alexan-
score, évêque
loine, lequel
e saint concile
nons, dans le
rricide Timo-
e Monge d'A-
autrefois évê-
artisan, ainsi
embrasser la
ble. De même
n d'Antioche,
nous toutes les
ites de la vraie
toutes choses
crété par lui,
mmunion, qui
de la vraie et
t aussi de ne
x qui sont sé-
-à-dire qui ne
olique. Que si
ose de la pro-
opre sentence.
ouscrit de ma
us, Hormisda.
e, par les sus-

dits Germain et Jean, vénérables évêques, Félix et Dioscore, diacres, et Blandus, prêtre. Jean, par la miséricorde de Dieu, évêque de Constantinople, la nouvelle Rome, j'adhère à tout ce que dessus, et j'ai souscrit le 28 mars, sous le consulat de l'empereur Justin et du clarissime Eutharic, qui est l'an 519 [1]. »

Tel est le formulaire de réunion que souscrivit le patriarche de Constantinople. Quand il l'eut fait, l'empereur, le sénat, tous les assistants en ressentirent une si grande joie, qu'ils en versèrent des larmes; tout retentissait d'acclamations à la louange de l'empereur et du Pape. Les légats envoyèrent à Rome deux exemplaires du formulaire souscrit par le patriarche, l'un en grec, l'autre en latin. On effaça des diptyques les noms d'Acace et de ses successeurs, Fravita, Euphémius, Macédonius et Timothée, ainsi que ceux des empereurs Zénon et Anastase. Tous les évêques qui se trouvèrent à Constantinople donnèrent aussi leur formulaire, et les légats eurent grand soin de ne communiquer avec aucun qui ne l'eût donné auparavant. Tous les archimandrites en firent autant, quoique quelques-uns en fissent difficulté, disant qu'il suffisait que l'archevêque l'eût fait. Enfin, après bien des disputes, ils se rendirent et donnèrent leurs formulaires.

Tout cela fait, on se rendit en procession du palais à l'église pour y célébrer solennellement la réunion. L'affluence des peuples fut infinie, l'allégresse encore plus grande; la multitude pleurait de joie, elle s'étonnait elle-même d'être si émue et si heureuse. Il parut évident que la main de Dieu avait touché et réuni les cœurs. Dans l'église même, tout retentissait d'acclamations à la louange de Dieu, de saint Pierre et du Pape. Rien n'arriva de ce que les ennemis de la paix avaient annoncé, ni sédition ni tumulte. Les ecclésiastiques de Constantinople en étaient dans l'admiration, et, rendant grâces à Dieu, ils disaient n'avoir aucune mémoire qu'une si grande multitude de peuple eût communié. L'empereur en envoya des lettres dans toutes les provinces. Les légats, de leur côté, envoyèrent au Pape une ample relation, lui marquant qu'il ne restait que de travailler à la réunion de l'église d'Antioche. Ainsi fut terminé le schisme de Constantinople, après qu'il eut duré trente-cinq ans, depuis la condamnation d'Acace.

Le sous-diacre Pollion fut désigné pour porter à Rome les lettres de l'empereur, de l'évêque de Constantinople et des légats; avec ces lettres, il y en avait de Justinien, de Pompée, d'Anastasie et de Julienne Anicie, fille de l'empereur Olybrius. Toutes félicitaient le

[1] Labbe, t. 4, 1486.

Pape sur la réunion de l'Orient. Jean de Constantinople attribuait à ses prières et à celles des saints apôtres de ce que l'empire avait pour chef un prince aussi religieux que Justin. Julienne le priait de ne pas permettre que ses légats, dont la présence avait mis fin aux troubles de l'Église, s'en retournassent en Occident avant que la paix fût bien affermie. Anastasie le priait de s'intéresser auprès de Dieu pour obtenir à l'empereur Justin non-seulement un règne heureux, mais aussi la béatitude dans la vie future ; elle lui recommandait aussi ses propres enfants. Le sous-diacre Pollion, chargé de toutes ces lettres, arriva à Rome le dix-neuf de juin 519. Le Pape, avant de les recevoir, en avait écrit trois à ses légats, pour savoir des nouvelles et de leur santé et de la tournure que prenaient les affaires d'Orient. L'ayant appris, il en témoigna sa joie à tous ceux qui lui avaient écrit sur la réunion : à l'empereur Justin, à Jean de Constantinople, au comte Justinien, au sénateur Pompée, à Julienne et Anastasie. Les six lettres sont du neuvième de juillet 519. Il exhorte l'empereur à faire pour les églises d'Antioche et d'Alexandrie ce qu'il avait fait pour celle de Constantinople, afin que ses légats ne retournent à Rome qu'avec des nouvelles de la pacification générale de toutes les églises. Il presse également Jean de Constantinople de s'employer pour la réunion des églises d'Alexandrie et d'Antioche, et lui donne de grands éloges pour être lui-même revenu à l'unité. Il en donne aussi au comte Justinien, qui avait travaillé avec zèle auprès de l'empereur pour la paix. Le pape écrivit encore aux évêques d'Espagne pour leur apprendre ce qui venait de se passer à Constantinople, sous quelles conditions les évêques de Thrace, d'Illyrie, de Scythie, de Syrie et de l'ancienne Épire avaient été admis à la communion du Siége apostolique. Il leur envoya les actes de tout cela, avec la copie du formulaire de réunion, auquel Jean de Constantinople et les autres évêques avaient souscrit, afin qu'ils sussent comment ils devaient se comporter envers les Orientaux qui demanderaient de communiquer avec eux.

Voici les réflexions de Bossuet sur le formulaire de cette réunion, à laquelle, sous le règne de Justin, adhérèrent environ deux mille cinq cents évêques, d'après l'estimation du diacre Rustique, qui écrivait sous le règne de Justinien [2] :

« Toutes les églises, en signant cette formule, professaient que la foi romaine, la foi du Siége apostolique et de l'Église romaine, était assurée d'une entière et parfaite solidité, et que, pour qu'elle ne manquât jamais, elle a été affermie par une promesse certaine du

[1] Rust. *Cont. Acephal. disp. in fine*, t. 10. *Bibl. PP.*

Seigneur. Car c'est cette profession de foi que les évêques étaient obligés d'envoyer aux métropolitains, ceux-ci aux patriarches, et les patriarches aux Papes, afin que lui seul, recevant la profession de tous, leur donnât à tous, en retour, la communion et l'unité. Nous savons que dans les siècles suivants on se servit de la même profession de foi, avec le même exorde et la même conclusion, en y ajoutant les hérésies et les hérétiques qui, aux diverses époques, troublèrent l'Église. De même que tous les évêques l'avaient adressée au saint pape Hormisda, à saint Agapet et à Nicolas Ier, de même nous lisons qu'au huitième concile on l'adressa, dans les mêmes termes, à Adrien II, successeur de Nicolas. Or, ce qui a été répandu partout, propagé dans tous les siècles et consacré par un concile œcuménique, quel chrétien le rejettera [1] ? »

[1] *Defensio*, l. 10, c. 7.

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE ET SOMMAIRES

DU HUITIÈME VOLUME.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

DE L'AN 430 A L'AN 455 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Église catholique maintient sa doctrine de l'Incarnation contre l'hérésie grecque de Nestorius. — Concile d'Éphèse. — Le pape Célestin. — Autorité du Siége apostolique.

L'empire romain, qui dégénère de plus en plus, se voit démembrer tout vivant par les Vandales, les Suèves, les Goths, les Alains, les Francs, les Huns. 1-6

L'Église présente en Occident comme un autre monde..... 6

Saint Germain d'Auxerre..... 6-9

Saint Loup, évêque de Troyes.... 9

Fondation du monastère de Lérins. par saint Honorat..... 9 et 10

Saint Hilaire d'Arles..... 10 et 11

Saint Prosper, saint Vincent de Lérins. Salvien..... 11 et 12

Saint Eucher de Lyon. 12-14

Mort de saint Paulin de Nole. 14 et 15

Saint Orient d'Auch, etc. . 15 et 16

Fastidius, évêque des Bretons. Saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes sont envoyés dans la Grande-Bretagne pour y combattre des restes de pélagianisme..... 16

Sainte Geneviève de Nanterre. 16 et 17

Succès de saint Germain et de saint Loup en Bretagne..... 17-19

Saint Pallade, évêque des Écossais, saint Patrice, apôtre de l'Irlande, envoyés l'un et l'autre par le pape saint Célestin ..... 19 et 20

Nestorius et son hérésie en Orient. 20-24

Saint Procius, Eusèbe de Dorylée et d'autres la combattent..... 24 et 25

Nestorius persécute ses adversaires, qui se plaignent à l'empereur Théodose. 25

Saint Cyrille d'Alexandrie écrit à Nestorius et contre son erreur.... 26-28

Nestorius écrit au pape saint Célestin, qui connaissait déjà ses erreurs par les plaintes des fidèles..... 28 et 29

Cassien, par l'ordre du pape, compose son *Traité de l'Incarnation*.... 29-32

Nestorius intrigue contre saint Cyrille d'Alexandrie, qui lui écrit une seconde fois contre ses erreurs et en reçoit une réponse..... 32-34

Nestorius écrit de nouveau au Pape. 34

Saint Cyrille écrit à l'empereur Théodose et à ses sœurs, mais surtout au pape Célestin..... 34-37

Le Pape condamne la doctrine de Nestorius, et charge saint Cyrille de l'exécution. Il en écrit dans ce sens à Nestorius même et aux patriarches de l'Orient. 37-40

Jean d'Antioche engage Nestorius à se soumettre..... 40 et 41

Deux circonstances importantes dans cette affaire, suivant Bossuet. 41 et 42

Saint Cyrille notifie à Nestorius le jugement du Pape et écrit ses douze anathèmes..... 42-45

Convocation du concile d'Éphèse. 45 et 46

Présomption de Nestorius, qui persiste dans ses erreurs et écrit douze contre-anathèmes. Marius Mercator les réfute, et saint Cyrille défend les siens. 46-48

Instructions du Pape à ses légats, qui doivent présider au concile, et dont saint Cyrille est le principal..... 49-51

Arrivée des évêques à Éphèse. Préliminaires du concile. Retards affectés de Jean d'Antioche..... 51-54

Ouverture du concile d'Éphèse. Les trois monitions, ou citations à Nestorius. 54-57

Nestorius est solennellement condamné. Rédaction mémorable de la sentence. Joie du peuple chrétien..... 57-60

Le concile notifie la sentence à Nestorius même et à tout le clergé de Constantinople..... 60-63

Le général Candidien, ami de Nesto-

rius, trompe l'empereur Théodose, fait improviser un conciliabule à Jean d'Antioche, et prétend défendre aux pères du concile de dire la messe..... 63-69
Seconde session du concile, où se trouvent les trois légats du Pape. 69-71
Troisième session du concile, qui en écrit à l'empereur, au clergé et au peuple de Constantinople..... 71-73
Procédures du concile contre Jean d'Antioche dans la quatrième et la cinquième session, de quoi il écrit encore à l'empereur et au Pape..... 73-76
Sixième session..... 77
Septième et dernière. Canons du concile..... 77-79
Intrigues de la cour impériale, déjouées par l'arrivée d'un mendiant. L'empereur, détrompé par saint Dalmace, fait venir les députés des deux partis, se déclare pour les catholiques et condamne Nestorius à l'exil..... 79-87
Maximien, nouvel évêque de Constantinople..... 87
Le Pape écrit aux évêques des Gaules pour la défense de saint Augustin. 87-90
Le Pape saint Célestin félicite les évêques du concile d'Éphèse. Ses dernières lettres. Sa mort..... 90 et 91
Sixte III, le nouveau pape, écrit dans le même sens à tous les évêques du concile, et leur recommande de ménager la paix avec Jean d'Antioche..... 91-93
Grande division parmi les évêques d'Orient, mais qui se termine par une réconciliation générale..... 93-100
Le peu d'opposants recourent eux-mêmes à l'autorité du pape Sixte III, qui félicite avec effusion de cœur saint Cyrille d'Alexandrie et Jean d'Antioche de leur réconciliation sincère..... 100-103

LIVRE QUARANTIÈME.

DE L'AN 433 A L'AN 455 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Église maintient la doctrine de l'Incarnation contre l'hérésie grecque d'Eutychès. — Concile de Chalcédoine. — Le pape saint Léon. Mort d'Attila.

Saint Vincent de Lérins. Ses ouvrages. 104-110
Les poëtes Prudence et Sédulius. 110 et 111
Dispute sur la grâce et la prédestination. Saint Prosper. Cassien. Les jansénistes anciens et modernes. Opinion de l'antiquité relativement à leurs doctrines. Le livre remarquable *De la Vocation de tous les peuples*..... 111-118
Sainte Marie Égyptienne, saint Jacques le Syrien. Ses austérités et ses miracles. Austérités de saint Baradat. 118 et 119
Vocation et vision de saint Siméon Stylite. Sa retraite et ses austérités. Sa réputation. Ses miracles en faveur des pauvres. Conversions qu'il opère. Son humilité..... 119-128
Naissance et éducation de Théodoret. Son élection au siége de Cyr. Ses travaux. Suite de ses liaisons avec Nestorius..... 128-130
Opiniâtreté d'Alexandre d'Hiérapolis. 130
Exil et mort de Nestorius..... 131
Difficultés suscitées par les nestoriens. Lettre de Proclus de Constantinople aux évêques d'Arménie et de Syrie. 131-134
Conversion de Volusien..... 134
Translation des reliques de saint Chrysostôme..... 134
Concile de Constantinople. Lettre du Pape à Théodoret et à Périgène.. 135
Le code théodosien..... 135 et 136
Prise de Carthage par Genséric. Impuissance de l'empire. Incursions des Barbares..... 136 et 137
Élection du pape saint Léon. Ses prédications. Ses lettres et décrétales à plusieurs évêques. Leur authenticité et leur doctrine touchant les appellations. 138-142
Précautions qu'il prend contre les manichéens. Procédure contre les priscillianistes d'Espagne..... 142-145
Persécutions de saint Brice de Tours. Suprématie de saint Hilaire d'Arles. Conciles qu'il préside. Retraite et monastères de saint Romain. Son ordination. Condamnation de saint Hilaire à Rome. Lettre du Pape et constitution de l'empereur aux évêques de Gaule. Pénitence, mort et funérailles de saint Hilaire..... 145-153
Élection de Ravennius. Règlement du Pape sur la suprématie des églises d'Arles et de Vienne..... 153-155
Voyage de saint Germain en Angleterre. Il justifie sainte Geneviève. Ses miracles. Son dévouement et sa charité. Son voyage à Ravenne. Sa mort et ses funérailles..... 155-159
Élection de Domnus à Antioche. Mort et ouvrages de saint Cyrille..... 159-162
Saint Isidore de Péluse.. 162 et 163
Élection de Dioscore. Lettre que lui adresse le Pape pour confirmer son épiscopat..... 163 et 164
Tremblements de terre et bouleversements dans l'empire..... 164 et 165
Élection de Flavien à Constantinople. 165
Retraite de Théodoret. Son *Polymorphe*. Poursuites de Dioscore contre lui. 165-167
Affaire de l'évêque Ibas. 167 et 168
Lettre du Pape aux évêques de Sicile. 168 et 169

Hérésie d'Eutychès. Concile de Constantinople. Opiniâtreté et condamnation d'Eutychès. Lettre de saint Flavien au Pape. Date de cette lettre.... 169-177
Lettre d'Eutychès, de l'empereur et de Flavien au Pape, et réponses de celui-ci..... 177-180
Révision des actes du concile. 180 et 181
Réponse de saint Pierre Chrysologue aux lettres d'Eutychès..... 181 et 182
Intrigues des eutychiens et convocation du concile d'Éphèse. Lettre du Pape à Flavien, au concile et à l'empereur. 182-189
Faiblesse de l'empereur. Bassesse de sa conduite vis-à-vis d'Attila. 189 et 190
Conciliabule d'Éphèse. Usurpations et tyrannie du pouvoir impérial. De la véracité des actes de ce concile. Défense d'Eutychès. Machinations de Dioscore et des fauteurs d'Eutychès. Faiblesse des évêques. Absolution d'Eutychès. Déposition de Flavien et d'Eusèbe. Désordres excités par Dioscore. Fermeté des légats. Martyre de Flavien. Exil d'Eusèbe. Dangers courus par le légat Hilaire. Nouveaux actes de tyrannie de Dioscore. Confirmation du brigandage d'Éphèse par l'empereur..... 190-205
Lettre de Théodoret au Pape, au prêtre René, aux évêques d'Italie et au patrice Anatole..... 205-207
Condamnation du conciliabule d'Éphèse par le concile de Rome. Lettre du Pape et du concile. Lettre de Valentinien à l'empereur d'Orient. L'esprit de l'Église et l'esprit de la cour. Lettre du Pape au peuple de Constantinople, etc..... 207-214
Ordination d'Anatolius et de Maxime. Leur demande en confirmation au Pape. Dépit de Dioscore..... 214 et 215
Mort de Théodose. Gouvernement de Pulchérie. Marcien. Il épouse Pulchérie. Réception des lettres du Pape à Constantinople. Translation des reliques de saint Flavien..... 215-217
Lettres de l'empereur au pape et du Pape à l'empereur..... 217-220
Invasion d'Attila. Délivrance de Troyes, de Paris et d'Orléans. Bataille de Châlons..... 220-223
Conquête de l'Arménie par les Perses. Les Mamigoniens et les Arsacides. Persécution en Perse. Martyre de Phétion. Machinations inutiles d'Izdegerd. Délivrance de l'Arménie et de l'Albanie. Perfidie de Vasag. Défaite et mort de Vartan. Disgrâce de Vasag. Souffrances et renvoi des captifs. Succession des patriarches arméniens..... 223-232
Convocation d'un concile général. Lettre canonique du Pape. Translation du concile de Chalcédoine. Déposition et exil de Dioscore. Adhésion du concile à la lettre du Pape. Affaire d'Eustache et de Photius. Symbole de Chalcédoine. Adhésion du concile aux propositions de l'empereur. Affaire de Maxime et de Juvénal. Rétablissement de Théodoret et d'Ibas. Déposition de Bassien et d'Étienne. Délimitation des prérogatives des sièges de Nicomédie et de Nicée. Canons du concile..... 233-265
Saint Léon approuve ce qu'a fait le concile touchant la doctrine, mais il casse ce qu'il a tenté de faire pour favoriser l'ambition de l'évêque de Constantinople. Observation remarquable du synodique de Constantinople à ce sujet.. 265-269
Attila s'éloigne de l'Italie à la prière de saint Léon. Sa mort.... 269 et 270

LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

DE L'AN 455 A L'AN 480 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'empire romain meurt en Occident. Il ne reste plus de société vivante que l'Église catholique.

Les dix rois du prophète Daniel. Puissance de l'Église..... 271 et 272
Adhésion de l'église d'Occident à la doctrine formulée dans la lettre de saint Léon à Flavien..... 272-275
Division dans l'église d'Alexandrie, relativement à l'élection de Protérius. Lettres de celui-ci à saint Léon, et réponses du Pape..... 276 et 277
Canon pascal de Victorius 277 et 278
Variations de Juvénal de Jérusalem. Désordres excités par le moine Théodose. Fermeté des saints Euthymius et Gélase. Trait de charité de celui-ci. Requête des moines schismatiques et réponses de la cour. Fuite de Théodose. Lettre synodale du concile de Jérusalem. Lettres de saint Léon aux Pères de Chalcédoine, à l'impératrice Eudocie et aux moines schismatiques. Conversion d'Eudocie. 278-286
Lettres du Pape à Juvenal, Maxime et Théodoret..... 286-291
Soumission d'Anatolius.. 291 et 292
Mort de Pulchérie..... 292 et 293
Ambition et mort d'Aëtius. Assassinat de Valentinien. Élection et mort de Maxime. Pillage de Rome par Genséric. Dévouement de l'évêque de Carthage. 293-295
Persécution en Afrique. Incursions des Vandales. Impénitence des chrétiens..... 295-299
Élection d'Avitus. Révolte de Ricimer. Défaite et mort d'Avitus... 299 et 300
Éloge de Marcien. Sa mort. 300 et 301
Élection de Léon en Orient et de Ma-

jorien en Occident. Qualités et mort de celui-ci..... 301 et 302
Troubles excités en Egypte et à Constantinople par les eutychiens. Félicitations et exhortations du Pape à l'empereur et aux évêques d'Orient. Requêtes des catholiques et des hérétiques d'Égypte à l'empereur. Condamnation de l'intrus Timothée Élure par toute l'église orientale. Lettres du Pape à l'empereur. Exil de Timothée. Autres lettres du Pape aux catholiques d'Égypte et au clergé de Constantinople..... 302-310
Mort d'Anatolius. Lettre de son successeur Gennade au Pape..... 310
Mort et successeur de Juvénal de Jérusalem et de Basile d'Antioche. Tremblement de terre à Antioche. Mort et funérailles de saint Siméon Stylite. 311-313
Lettres disciplinaires du Pape à des évêques d'Occident. Sa mort. 313-317
Élection d'Hilaire. Ses lettres et réponses à Léonce d'Arles. Affaires d'Hermès, d'Auxanius, de Mamert, de Silvain, d'Irénée..... 317-324
Conciles de Tours et de Vannes. 324 et 325
Proclamation et mort de Sévère. Élection d'Anthémius. Sidoine Apollinaire. 325 et 326
Fermeté et mort du pape saint Hilaire. Élection de Simplicius..... 326
Rupture entre l'empereur et Ricimer. Leur réconciliation par la médiation de saint Épiphane de Pavie. Portrait et histoire de celui-ci. 326-330
Divisions à la cour de Constantinople. Trahison de Basilisque. Complot contre Zénon. Émeute contre Aspar. Sa mort. 330-332
Saint Daniel Stylite. Sa naissance, sa retraite, son ordination. Il prédit un incendie à Constantinople, règle l'alliance entre les Lazes et les Grecs, et convertit Édrane..... 332-335
Pillage de Rome par Ricimer. Proclamation d'Olybrius. Sa mort et celle d'Anthémius et de Ricimer. Proclamation de Glycérius. Il est détrôné par Julius Népos..... 335 et 336
Émeute à Constantinople contre les Isauriens. Proclamation de Léon. Intrusion et fuite de Pierre le Foulon. Proclamation de Zénon. Son caractère et celui de sa famille. Sa fuite. Proclamation de Basilisque. Ses vices 336-340
Paix entre l'empire et Genséric par la médiation de Sévère..... 340 et 341
Extinction de l'empire en Espagne. Élection de Sidoine Apollinaire. Ses lettres à saint Loup. Son éloge. Charité d'Écdicius et de saint Patient. 341-345
Ravages et persécutions d'Euric. 345 et 346
Élection de Simplicius à Bourges, par l'entremise de Sidoine, et de Jean à Châlons, par celle de saint Patient. Révolutions politiques chez les Bourguignons..... 346-349
Saint Séverin. Son origine présumée. Ses prédications et ses miracles en Norique..... 349-356
Cession de l'Auvergne à Euric. Emprisonnement de Sidoine.. 356 et 357
Usurpation d'Oreste. Sa défaite par Odoacre. Mort de Népos. Fin de l'empire d'Occident..... 357 et 358

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

DE L'AN 480 A 496 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Église catholique, décimée en Italie par la guerre des Hérules et des Ostrogoths, déchirée en Orient par les schismes des Grecs, persécutée en Afrique par la cruauté des Vandales, en Arménie par la politique des Perses, enfante dans les Gaules la première des nations chrétiennes, la nation française.

Raisons et caractères providentiels de la chute de l'empire romain. L'Église, refuge des peuples..... 359 et 360
Institution des Rogations par saint Mamert, à Vienne..... 360-362
Science de Mamert Claudien. Son *Traité de la nature de l'âme*. 362-367
Humilité et abstinence de Fauste de Riez. Œuvres de Rurice de Limoges. Lettres de Fauste à Lucide. Rétractation de celui-ci au concile d'Arles. Traité de Fauste contre le prédestinatianisme et autres ouvrages. Ses erreurs.. 367-373
Vertus de Maxime de Toulouse. Écrits de Paulin de Périgueux et de l'abbé Pomère..... 373-375
Divisions et scandales à la cour de Constantinople. Eutychianisme de Basilisque. Rappel de Timothée Élure et de Pierre le Foulon. Pusillanimité des évêques. Fermeté d'Acace de Constantinople. Lettres du Pape Simplicius. Saint Daniel Stylite à Constantinople. Retour de Timothée Élure à Alexandrie et de Pierre à Antioche..... 375-378
Trahison d'Illus et d'Harmatius. Chute et mort de Basilisque. Rétablissement et perfidie de Zénon. Pacification de l'Église d'Orient par les soins de l'empereur et du Pape..... 378-384
Mort de Genséric et suspension de la persécution en Afrique. Élection d'Eugène à Carthage. Ses vertus. Renouvellement de la persécution par Hunéric. Cruautés de ce prince. Exil et martyre des confesseurs. Édits d'Hunéric contre les catholiques. Guérison miraculeuse d'un aveugle par l'évêque Eugène. 384-391
Conférence entre les évêques catho-

liques et les évêques ariens. Nouveau décret du roi et redoublement de la persécution. Les confesseurs de Typase. Lettre de saint Eugène à son troupeau. Martyrs et confesseurs à Carthage. Fureurs des évêques ariens contre les catholiques. Fléaux célestes en Afrique. Mort de Hunéric..... 391-400

Écrits de Victor de Vite, d'Antonin de Cérisle, de Victor de Castenne, de Vigile de Tapse..... 400-408

Élection de Jean Talaia à Alexandrie. Causes de l'indisposition d'Acace contre lui. Lettre de l'empereur au Pape et du pape à Acace et à Zénon à son sujet. Hénotique de Zénon. Son incohérence. 409-413

Révolutions à Constantinople. Révolte et mort d'Illus et de Léonce.. 413-415

Tyrannie de Pierre Monge à Alexandrie. Voyage de Jean Talaia à Rome. 415 et 416

Mort et éloge du pape Simplicius. Élection de Félix III. Mémoire présenté par le patrice Basile..... 416-418

Concile de Rome au sujet de Pierre Monge. Lettre du Pape à l'empereur et à Acace. Emprisonnement, chute et excommunication des légats. Condamnation d'Acace. Chute et excommunication du légat Tutus. Obstination et tyrannie d'Acace. Condamnation nouvelle des perturbateurs de l'église d'Orient. Triste état de cette église..... 418-428

Mort de Pierre le Foulon et d'Acace. Élection de Fravita à Constantinople. Sa perfidie et sa mort. Lettres du Pape relativement à son ordination. Mort de Pierre Monge. Élection d'Euphémius à Constantinople. La communion catholique et la communion épiscopale. 428-433

Succession des évêques de Jérusalem. Retour des moines schismatiques sous l'épiscopat de Martyrius..... 434

Naissance et retraite de saint Sabas. Plaintes inutiles de quelques faux frères contre lui. Son ordination. Ses règlements pour ses disciples arméniens. Saint Théodose. Sa retraite. Son monastère. Épiscopat d'Élie..... 434-437

Paix dans l'église d'Afrique sous Gontamond. Concile de Rome et lettre du Pape aux évêques de ce pays. 437-439

Ruse d'Odoacre à l'égard de Zénon. Son expédition en Allemagne. 439 et 440

Mort de saint Séverin..... 440

Entrevue de Théodoric avec Zénon. Sa marche sur l'Italie. Défaite d'Odoacre. Trahison de Tufa..... 441 et 442

Charité de saint Épiphane. Invasion de Gondebaud. Les évêques commencent à vêtir des forteresses, et pourquoi. Nouvelle défaite d'Odoacre. Siége et reddition de Ravenne. Mort d'Odoacre.. 443

Mort de Zénon. Couronnement d'Anastase. Son caractère.... 443 et 444

Mort du pape Félix. Élection de Gélase. Sa correspondance avec Euphémius. 445 et 446

Ambassade de Théodoric à Anastase. Instructions du pape à l'empereur. Mauvaise foi des Grecs. Dignité de la conduite du Pape. Heureux fruits qu'elle produit. Lettres que lui écrivent les évêques de Dardanie, etc.... 447-452

Loi tyrannique de Théodoric, abolie par l'entremise de saint Épiphane. Ambassade du saint auprès du roi Gondebaud..... 452-455

Saint Avit. Ses poëmes.. 455 et 456

Invasion des Francs. Clodion. Mérovée. Childéric. La royauté des Francs n'est ni héréditaire ni inamissible. Dévouement de sainte Geneviève. Clovis. Défaite et mort de Syagrius. Le vase de Soissons. Clotilde. Son mariage avec Clovis. Ses efforts pour le convertir. 456-459

Vigilance du pape Gélase contre le pélagianisme. Ses règlements disciplinaires. Ses lettres. Concile de Rome. Catalogue des livres canoniques, des Pères faisant autorité, et des livres prohibés. Œuvres liturgiques du pape Gélase. Son caractère. Concile de Rome. Rétractation et réintégration du légat Misène. Lettres du Pape aux évêques de Dardanie et à l'empereur. Son traité de l'anathème. Sa réponse à ses accusateurs relativement aux lupercales. 459-475

Indiscrétion et exil d'Euphémius. 475 et 476

Mort du pape Gélase. Élection d'Anastase II..... 477

Église d'Arménie. Patriarchat de Jude. Vexations essuyées par les catholiques. Destitution de Jude et substitution de Christophe. Intrigues et excommunication du nestorien Barsuma. Martyre de l'évêque Babou. Soulèvement des Arméniens. Défaite des Perses. Patriarchat de Jean Mantakouni. Nouvelle défaite des Perses. Revers des Arméniens. Martyre du prince Iazd. Nouveau revers des Arméniens. Exploits de Vahan. Défaite du roi Pérosès par les Huns. Avénement d'Obalas. Traité de paix entre les Arméniens et les Perses. Honneurs rendus à Vahan par Obalas. Patriarchat de Babken. Son zèle contre les hérétiques. Chute d'Obalas. Tyrannie et déchéance momentanée de son successeur Cabad..... 477-485

Bataille de Tolbiac. Vœu de Clovis. Son baptême. Saint Vaast et saint Rémi. Lettres du Pape et de saint Avit à Clovis. Accomplissement d'une prophétie

d'Isaïe. La France et le catholicisme. 485-491

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

DE L'AN 496 A 519 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Les églises d'Occident, unies au pontife romain, adoucissent les mœurs et les révolutions des peuples barbares; les églises d'Orient, désunies et désolées par leur servilisme politique, retrouvent l'union et la paix dans leur soumission au même Pontife.

Parabole du levain appliquée au christianisme et à l'humanité.... 492
Règne heureux et administration paternelle de Théodoric. Vices qui déshonorent la fin de sa vie..... 493-495
Cassiodore. Son origine. Ses qualités. Honneurs auxquels il est élevé. Sa retraite..... 496-497
Boëce. Son origine. Ses études. Ses ouvrages. Dignités auxquelles il est promu..... 497-498
Prolongation des troubles de l'Église d'Orient par la fausse politique de Festus..... 498-501
Mort du pape Anastase. Élection de Symmaque. Ordination de l'antipape Laurent par les intrigues de Festus. 501
Concile de Rome relativement à l'élection des Papes..... 502
Voyage de Théodoric à Rome. Magnanimité de Boëce..... 502 et 503
Saint Fulgence. Sa famille. Sa retraite. Il est pris et tourmenté par les ariens. Sa douceur envers son persécuteur. Son départ pour l'Égypte. Son séjour en Sicile. Son voyage à Rome. 503-506
Persécution de Trasamond. Retour de saint Fulgence en Afrique. Son ordination. Son humilité. Il est ordonné évêque. Sa manière de vivre dans l'épiscopat. Son exil. Considération que lui donne sa science auprès des autres évêques. Travaux des confesseurs exilés dans l'île de Sardaigne. Charité du Pape à leur égard... 506-510
Intrigues de Festus contre Symmaque. Concile de Rome. Violences des schismatiques. Requête des évêques du concile au roi. Réponse de Théodoric. Déclaration du concile..... 510-515
Autres conciles à Rome, relativement au consentement royal dans l'élection des Papes, et aux objections des schismatiques contre la réhabilitation de Symmaque..... 515-518
Croyance des catholiques du temps sur les prérogatives du Pontife romain. Lettre de saint Avit..... 519-520
Assemblée des évêques de Gaule à Lyon pour la réunion des Bourguignons ariens. Leur entrevue avec le roi Gondebaud. Conférence entre les évêques catholiques et les évêques ariens. Résultats de la conférence..... 520-524
Écrits de saint Avit contre l'hérésie. Ses entretiens avec le roi Gondebaud. Endurcissement de celui-ci.. 524-525
La princesse Caréténé..... 525
Gondebaud meurtrier de ses frères. Il est défait par Clovis et sauvé par la ruse d'Arédius. Sa législation. 526-527
Promulgation du *Code théodosien* chez les Visigoths. Concile d'Agde. Évêques qui y assistèrent.... 527-531
Saint Césaire. Son origine. Sa charité précoce. Sa retraite au monastère de Lérins. Sa convalescence à Arles. Son ordination. Sa promotion au siége d'Arles. Ses institutions. Son exil et son rétablissement..... 531-534
Exil de plusieurs évêques des Gaules. 534
Clovis malade fait venir saint Séverin. Voyages et miracles du saint. Sa mort 535
Entrevue de Clovis et d'Alaric. Guerre entre les Francs et les Visigoths. Lettre de saint Rémi à Clovis. Piété de celui-ci. Saint Maixent. Bataille de Vouillé. Défaite et mort d'Alaric. Danger que court Clovis. Il est créé patrice par l'empereur Anastase. Sa lettre circulaire..... 535-539
Siége d'Arles. Accusation et justification de saint Césaire. Défaite des Francs par les Ostrogoths. Charité de saint Césaire envers les captifs. Il bâtit un monastère de religieuses. Leur règlement..... 539-542
Concile d'Orléans. Saint Mélaine. Lettre du concile au roi.... 542-544
Fondation et dédicace d'un monastère à Orléans..... 544-545
Cause de la fusion rapide des deux races franque et gauloise..... 546
Actes sanguinaires de Clovis. Exemples semblables chez les autres nations. Mort de Clovis. 546-547
Grégoire de Tours et les historiens des beaux temps de la littérature. 547-548
Fourberie d'Anastase..... 548
Guerre avec les Perses. Prise d'Amid par Cabad. Jacques le solitaire. Troubles excités par les caprices hérétiques d'Anastase. Destruction des actes du concile de Chalcédoine. Exil du patriarche Macédonius. Intrusion du prêtre Timothée. Libelle de l'empereur contre le pape Symmaque et réponse de celui-ci..... 548-555
Concile de Rome relativement à l'envahissement des biens de l'Église. Correspondance de Théodoric aux canons des conciles..... 555-557
Saint Césaire d'Arles au tribunal de

Théodoric. Sa charité et ses miracles. Son voyage à Rome. Son mémoire au pape Symmaque et rescrit de celui-ci. Fin de la contestation entre les deux églises d'Arles et de Vienne. Retour de saint Césaire en Gaule. Sa charité envers les captifs..... 557-561

Conversion de Sigismond et de Sigeric. Voyage du premier à Rome et sa lettre au Pape..... 561-562

Fermeté des évêques Flavien d'Antioche et Élie de Jérusalem. Fureur d'Anastase contre eux. Saint Sabas devant l'empereur. Punition de Marin. Fermeté de Julienne et d'Anastasie. 562-565

Lettre mémorable des évêques d'Orient au Pape, et réponse de celui-ci. 565-570

Mort de Symmaque. Élection d'Hormisda..... 570

Impudence de l'intrus Timothée. Extravagances théologiques d'Anastase. Sédition à Constantinople. Bassesse de l'empereur. Exil de Flavien. Intrusion du moine Sévère. Opposition des évêques. Inutiles tentatives de Sévère auprès d'Élie et du prince Almondar. 570-574

Insurrection de Vitalien. Ses succès. Traité avec l'empereur..... 574-575

Lettre d'Anastase au Pape. Instructions de celui-ci à ses légats. Réponse de l'empereur. Funestes résultats de la manie impériale. Soumission et lettres des évêques d'Épire au Pape et réponse de celui-ci..... 575-582

Nouvelle légation du Pape à Constantinople. Instructions nouvelles aux légats relativement à Timothée. Traitement fait aux légats par l'empereur. 582-585

Lettre de saint Avit au Pape relativement aux affaires de l'église d'Orient, et réponse de celui-ci..... 586-587

Concile des évêques de Bourgogne à Epaone..... 587-590

Saint Grégoire de Langres. Son origine. Sa mortification. Il fait la translation des reliques de saint Bénigne. Relations de saint Viventiole avec saint Avit. Administration et mort de saint Eugend. 591 et 592

Concile de Lyon relativement à l'affaire d'Étienne. Fermeté des Pères du concile. Exil, miracle et rappel de saint Apollinaire..... 592-594

Concile de Tarragone..... 594

Concile de Gironne..... 595

Règlements envoyés par le pape à Jean de Tarragone..... 596

Suppliques des moines syriens au Pape et réponse de celui-ci..... 597-598

Exil du patriarche Élie. Intrusion de Jean. Son retour à l'orthodoxie. Requête des saints Sabas et Théodore à l'empereur..... 599-601

Mort de l'intrus Timothée. Élection de Jean de Cappadoce. Mort de Jean d'Alexandrie. Élection de Dioscore le Jeune. Sédition à Alexandrie. Invasion des Barbares. Tremblements de terre. Mort de l'empereur Anastase. Vision d'Élie. Sa mort et celle de Macédonius. 602-604

Origine et avènement de Justin. Son caractère..... 604 et 605

Démonstrations orthodoxes du peuple de Constantinople. Concile à Constantinople à ce sujet. Réceptions des décrets du concile à Jérusalem et à Tyr. Lettres des églises de Tyr et d'Antioche à celle de Constantinople, et de l'empereur au Pape, au sujet de la réunion. Légation du Pape à Constantinople... 605-615

Réception des légats dans les villes de l'empire. Signature du mémorable formulaire de saint Hormisda par le patriarche Jean de Constantinople. Réunion de toutes les églises d'Orient avec l'Église romaine à la même condition. 616-620

Réflexions de Bossuet à ce sujet. 620 et 621

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.

Langres. Son ori-
. Il fait la transla-
nt Bénigne. Rela-
le avec saint Avit,
t de saint Eugend,
591 et 592
ivement à l'affaire
es Pères du con-
t rappel de saint
..... 592-594
e..... 594
..... 595
es par le pape à
..... 596
es syriens au Pape
..... 597-598
Élie. Intrusion de
thodoxie. Requête
néodore à l'empe-
..... 599-601
mothée. Élection
e. Mort de Jean
n de Dioscore le
xandrie. Invasion
ements de terre.
Anastase. Vision
e de Macédonius,
602-604
nt de Justin. Son
..... 604 et 605
odoxes du peuple
ncile à Constanti-
ptions des décrets
et à Tyr. Lettres
l'Antioche à celle
de l'empereur au
éunion. Légation
ople... 605-615
dans les villes de
mémorable for-
misda par le pa-
ntinople. Réunion
rient avec l'Église
ndition. 616-620
et à ce sujet. 620
et 621